
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08184772 9

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit*.

SALLUST., *de bello Jugurthino*.

TOME SIXIÈME.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain; ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXVI.

AVERTISSEMENT.

Depuis l'année 1822, six volumes de l'*Histoire Généalogique des Pairs de France, des Grands-Dignitaires de la Couronne et des principales Familles nobles du Royaume* ont paru. Encouragé par de nombreux suffrages, et secondé par le concours des familles, j'ai l'espoir d'en publier dorénavant deux volumes par année, et, par ce moyen, de remplir la souscription que j'ai ouverte, même avant l'époque que j'avais prévu m'être nécessaire, lorsque j'offris au Public le prospectus de cet ouvrage.

Mais, parvenu à-peu-près au tiers de cette entreprise, je n'ai pas pu me dissimuler que les maisons auxquelles son titre annonce qu'elle est plus particulièrement consacrée, n'ont pas répondu, dans la proportion des autres familles, aux demandes que j'avais eu l'honneur de leur faire, pour remplir le cadre de l'ouvrage. Ainsi, sur 300 maisons environ qui composent la pairie actuelle, 34 seulement sont mentionnées dans le cours des six volumes (1). En admettant une progression plus sensible pour les tomes suivants, le résultat définitif présenterait encore une lacune immense, que l'intérêt de cette *Histoire Généalogique* et l'obligation que j'ai contractée envers les souscripteurs ne me permettent pas de laisser exister.

Tel est le motif qui me détermine à publier une *Notice* sur chacune des familles qui sont en possession de la pairie.

Cette notice présente une esquisse rapide de la vie politique de chaque dignitaire; elle offre la date de ses promotions aux divers emplois civils, administratifs ou militaires dont il a été revêtu, et celle de l'institution de sa pairie : elle rappelle l'époque des créations des pairies anciennes, érigées pour des familles qui siégent au

(1) On y compte en outre 20 familles appartenant à l'ancienne pairie, et plusieurs maisons princières qu'on n'a pas dû comprendre dans cette supputation. Il en est de même de quelques familles descendues des anciens grands feudataires du royaume, dont les généalogies sont établies dans cet ouvrage, comme appendice à *l'Art de Vérifier les Dates*, auquel elles servent de complément, en ce qui concerne les maisons de ces grands vassaux.

banc des ducs dans la chambre actuelle ; elle précise l'origine, l'ancienneté et les illustrations de chaque famille, et fait connaître les auteurs qui en ont fait mention dans leurs ouvrages ; enfin elle donne la désignation exacte des armoiries de chaque titulaire *.

Cependant je dois avouer, que, quelque soin qu'on ait apporté à la rédaction de ces notices, le défaut de renseignements n'a pas permis de donner à toutes le degré d'intérêt dont ce genre d'extraits est susceptible : aussi je ne les présente, du moins pour un grand nombre de pairs, que comme un travail préparatoire, indispensable au plan général de mon ouvrage, mais incomplet pour beaucoup de familles. Celles de ces familles, qui, par la comparaison des 6 volumes déjà publiés avec tout ce qu'on a écrit sur cette matière, avant et depuis la révolution, désireraient qu'on donnât plus de développements à ces notices, et que la mémoire de leurs aïeux fût rappelée avec tous les faits, tous les souvenirs honorables qui s'y rattachent, pourront, en concourant par leur souscription à l'indemnité des avances qu'entraîne cette entreprise, faire insérer leurs généalogies complètes dans les volumes qui sont sous presse, ou dans ceux qui leur succéderont. Je crois devoir leur réitérer ici l'annonce qu'elles trouveront dans mon cabinet et dans mes archives tous les renseignements historiques ou de filiation qui les concernent, et que la plupart, pour compléter ces renseignements, n'auront de documents à me fournir qu'à partir de l'année 1770 jusqu'à ce jour, tous les faits antérieurs se trouvant consignés dans les registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi, ou dans d'autres collections précieuses dont je suis possesseur.

L'ordre alphabétique, que j'ai adopté, m'a paru le plus commode pour la facilité des recherches. Ce principe admis, j'ai classé chaque notice au nom de la famille, et non pas au surnom, comme l'ont

---

* On trouve la gravure de ces armoiries dans l'*Armorial-Général de la Chambre des Pairs*, vol. in-4°, papier vélin. Cet ouvrage, que j'ai publié en 1822, a été gravé par A. P. Lefèvre, graveur de la Chambre des Pairs et de S. A. R. *Madame*, duchesse de Berry, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'exécution.

fait la plupart des biographes, et en cela je me suis conformé au mode adopté par les historiens des grandes maisons d'Allemagne et de la pairie d'Angleterre. Néanmoins la citation du surnom, auquel est presque toujours attaché le titre, suit immédiatement celle du nom originaire, et chaque surnom est encore rappelé avec un renvoi dans le cours de l'ouvrage. J'ai fait plus; pour prévenir toute objection, j'ai répété à la marge de chaque renvoi la date de la promotion à la pairie, de sorte que plusieurs articles ont deux citations au lieu d'une. Par ce moyen, l'éclat d'une dignité aussi éminente que la pairie ne se borne pas à illustrer la personne qui en est revêtue : il réfléchit encore sur toute une famille, sur toutes les branches qui s'honorent de porter le même nom. J'observe encore que, si l'on eût adopté une marche contraire, les articles des maisons qui, comme celles de Montmorency, de la Rochefoucauld, de Rochechouart, de Durfort, etc., etc., possèdent plusieurs pairies sous des titres et des noms différents, eussent été nécessairement disséminés dans l'ouvrage, tandisqu'ils se trouveront tous réunis dans une seule notice, à laquelle des renvois, placés au surnom distinctif de chacune des branches de ces familles, indiqueront qu'il faut recourir.

Les *Notices des Pairs de France* seront toutes insérées dans les VIe, VIIe et VIIIe vol. Les tomes IX, X, XI et XII donneront de semblables *Notices* sur 1000 à 1200 familles qui ont fait leurs preuves, soit pour les *honneurs de la cour*, soit pour différents chapitres privilégiés, soit enfin pour le service militaire. Toutes ces *Notices* seront extraites des mêmes régistres manuscrits du cabinet des ordres du Roi, et elles désigneront le généalogiste de S. M. devant lequel chaque production a été faite par les familles. Ainsi, par la réunion de ces deux sortes de *Notices*, les 12 premiers volumes de l'*Histoire Généalogique* présenteront une série de plus de 2000 familles (1), parmi les-

---

(1) On ne compte ici, comme on le voit, que les articles spécialement consacrés aux familles : car, pour les simples renseignements d'ancienneté, d'alliances et d'armoiries, les 12 premiers volumes en fourniront sur plus de 20,000 familles, et l'on en signalera 10,000 autres dans ce qui restera à publier, à partir du tome XIIIe, pour compléter l'ouvrage.

quelles on distinguera toute la pairie ancienne et moderne. Les quatre tomes suivants comprendront une nomenclature des chevaliers du Saint-Esprit et des familles françaises revêtues de la *Grandesse d'Espagne* ; ils consacreront une Notice à chacune des *Maisons Princières* d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, etc. etc., et combleront ainsi les lacunes que présentent l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne et l'Art de Vérifier les Dates, de manière que l'ensemble de l'*Histoire Généalogique* offrira la collection la plus intéressante et la plus complète qu'on ait donnée jusqu'à ce jour au Public.

J'ai rappelé en extrait, dans une note assez étendue, toutes les ordonnances relatives à la pairie actuelle. Quant à l'origine et à la constitution de la pairie ancienne, je renvoie le lecteur à l'Introduction placée en tête du premier volume de l'*Histoire Généalogique*, pour ne pas me répéter ici.

L'ouvrage entier n'excèdera pas 20 volumes, comme je l'avais annoncé dans le premier Prospectus. Les quatre derniers de ces 20 volumes sont destinés aux familles, non revêtues de la pairie ou de grandes charges de la Couronne, dont les titres ne justifient pas 400 ans de noblesse, mais à qui leur illustration, leurs alliances distinguées ou une existence de trois siècles dans le corps de la noblesse, donnent le droit de figurer à la suite des principales maisons du royaume. Au nombre de ces familles seront rappelées la plupart de celles qui, d'après les registres manuscrits du cabinet du Roi, n'ont été privées des *honneurs de la cour* que parce que la date certaine de leur noblesse ne remontait pas au-delà du quinzième siècle.

DE COURCELLES,
Généalogiste honoraire du Roi.

Paris, le 1[er] janvier 1826.

TABLE

DES MAISONS ET FAMILLES

COMPRISES DANS LES VI PREMIERS VOLUMES DE L'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE. *

A

* Dans cette table ne sont pas mentionnés les renvois aux *Notices* imprimées dans ce volume sur MM. les pairs de France dont les noms sont compris sous les lettres A, B, C, D et E; mais on trouvera ces renvois à la *Table générale*, imprimée à la fin de ce même volume.

B

C

D

M

N

O

Tomes

P

R

S

T

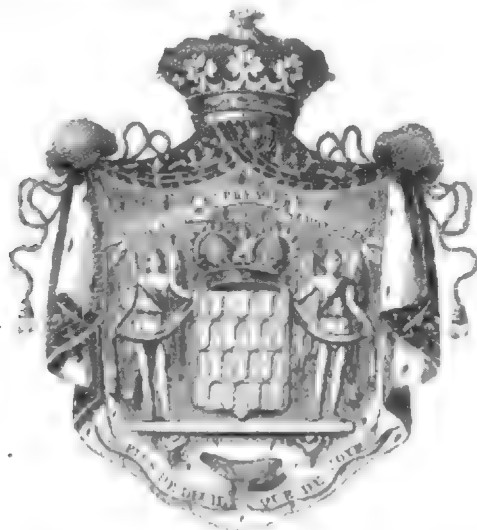
U

FIN DE CETTE PREMIÈRE TABLE.

Nota. Il y a à la fin de chaque volume une autre table générale de tous les noms des alliances citées dans les généalogies, qu'il est important de consulter.

DE BAUFFREMONT,

SIRES OU BARONS DE BAUFFREMONT, DE BULGNÉVILLE, DE COUCHES, DE SCEY-SUR-SAONE, DE JONVELLE, DE CHARNY, DE SOMBERNON, DE MALAIN; MARQUIS DE LISTENAIS, D'ARC-EN-BARROIS, DE MEXIMIEUX, DE CLERVAUX, DE MIREBEAU ET DE MARNAY, PRINCES-DUCS DE BAUFFREMONT, PAIRS DE FRANCE: SIRES DE VAUVILLARS, DE RUPPES et DE SOYE, BARONS, puis MARQUIS DE RANDAN, DE SENECEY, COMTES DE CRUSILLES, etc., etc., *en Lorraine* et *en Bourgogne*.



ARMES : *Vairé d'or et de gueules*. Couronne de prince. Tenants : deux anges. Devise : en lettres d'argent, sur une banderolle noire. DIEU AYDE AU PREMIER CHRESTIEN. Légende : PLUS DE DEUIL QUE DE JOYE. L'écu environné du manteau de pair sommé de la couronne de duc.

La maison DE BAUFFREMONT, originaire de la Haute-Lorraine et possessionnée dans les deux Bourgognes depuis le commencement du treizième siècle, est une de celles qui, par l'ancienneté de l'origine, le nombre et l'étendue des domaines, les hommes célèbres qu'elle a produits, et la grandeur des alliances, des emplois et des illustrations politiques, ont figuré avec le plus d'éclat à la cour des rois de France et d'Espagne, des archiducs d'Autriche et des ducs de Bourgogne. Un des avantages particuliers à cette maison, et qui lui était commun avec bien peu de familles, est d'avoir été puissante dès son origine. Elle avait pour apanage, dès le milieu du 10e siècle, un château considérable, chef-lieu du bourg et de la

baronnie de Bauffremont (1), situés à 2 lieues S.-S.-E. de Neufchâteau, et à 9 S.-O. de Nancy, château dont la construction et la situation topographique annoncent une ancienne place militaire du duché de Lorraine.

Les premiers auteurs connus de la maison de Bauffremont paraissent avec des caractères qui ne sont pas seulement propres à l'ancienne chevalerie. Ses premières alliances avec des maisons souveraines, et les guerres où elle est très-anciennement intervenue, même contre les ducs de Lorraine, sont des témoignages du lustre de son origine et du rang qu'elle tenait parmi la haute noblesse. Dans des temps postérieurs, et vers le quinzième siècle, elle a succédé à la maison de Vergy dans la dignité de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne, charge dont fut pourvue depuis la maison de Chabot, branche de Charny. (*Hist. de Franche-Comté*, in-fol., liv. II, fol. 137.) Dans la suite, la maison de Bauffremont a donné cinq présidents de la noblesse du royaume aux États-Généraux, et elle a été décorée quatre fois du collier de l'ordre de la Toison-d'Or et cinq fois de celui du Saint-Esprit. Plusieurs de ses membres ont eu des commandements généraux dans les armées de nos rois, et antérieurement dans les armées espagnoles, avant la réunion de la Franche-Comté à la couronne de France.

Le P. Perry, dans son *Histoire de Châlons-sur-Saône*, fait descendre cette maison d'un chef des Bourguignons au V[e] siècle, nommé Ennodius Vavrimont, dont il rapporte une longue série de descendants. Toute invraisemblable que soit cette opinion traditionnelle, elle contribue du moins à constater la grandeur originaire de la maison de Bauffremont, et à justifier un vieil adage

(1) Dont le nom est orthographié *Beffroimont*, dans les anciennes chartes. Dunod de Charnage conjecture que ce château était ainsi nommé, parce qu'on y avait placé une grosse cloche, vulgairement un *Beffroi*, pour sonner l'alarme et appeler les sujets en cas de péril imminent, comme on faisait dans d'autres châteaux avec des cors ou à voix de cri. Il est à remarquer que le vairé des armoiries de la maison de Bauffremont n'est autre chose que des cloches sans nombre. (*Hist. du comté de Bourgogne*, t. II, liv. VII, p. 495.) Quant au nom de cette maison, on le trouve encore écrit dans les vieilles chroniques, *Boiffremont*, *Baffremont*, *Beaufremont*, *Beauffremont*, *Baufremont* et *Bauffremont*. Cette dernière orthographe, plus générale que les autres, est celle qui, ayant prévalu, a été suivie dans toute cette généalogie.

consacré dans les anciennes chroniques de Bourgogne, qui, pour caractériser la maison de Bauffremont, et la distinguer des autres races illustres de cette province, la désignent sous la dénomination de *Bauffremont les bons Barons*.

Un auteur plus digne de foi, l'abbé Guillaume, prêtre, associé de l'académie de Besançon, et auteur de l'*Histoire généalogique des sires de Salins*, avait trouvé à la chambre des comptes de Bar un hommage rendu, en 950, par le comte Ubald, fils du comte Harteman le Teutonique. Il y est question d'un château et d'une terre qui ne sont pas nommés : mais ce généalogiste a reconnu, par la situation et les confins désignés, que c'étaient le château et la terre de Bauffremont. Le même auteur avait encore recueilli, à la même chambre des comptes de Bar, une suite de reprises de fiefs du château de Bauffremont, par Liébaud Ier, Hugues Ier, Liébaud II, Hugues II et Liébaud III. Il a pensé que Liébaud Ier était fils du comte Ubald, et que les suivants en descendaient de père en fils. Il résulte de l'examen de ces mêmes titres que les sires ou barons de Bauffremont jouissaient dans leurs terres de plusieurs droits régaliens, entr'autres de celui de battre monnaie. (*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, par M. Labbey de Billy, ancien vicaire-général de Langres, président annuel de l'académie des belles-lettres de Besançon, in-4°, 1814, t. II, p. 332.)

Odon, sire *de Bauffremont*, est rappelé dans une charte, dont on va faire mention sur le premier degré, et où il est dit que l'empereur Henri II, (qui gouverna l'empire depuis 1002 jusqu'en 1024), prit le château de Bauffremont sous sa sauve-garde.

Liébaud Ier, sire ou baron *de Bauffremont*, chevalier, donna son consentement à une donation faite à l'abbaye de Saint-Evre, près Château-Salins, par Milon *de Bauffremont*, chevalier, son frère, et confirmée, en 1110, par Renaud, évêque de Toul. Le même Liébaud s'étant emparé par force d'un domaine dépendant de la terre de Bauffremont, qui avait été donné à l'abbaye de Saint-Michel, encourut l'excommunication prononcée contre lui par Ricuin, évêque de Toul, qui l'en releva peu de temps après, en 1115.

I. Liébaud II, sire ou baron de BAUFFREMONT, épousa Pétronille DE DASBOURG, fille du comte de Dasbourg ou de Dagsbourg, en Alsace. Par diplôme de 1157, l'empereur Frédéric Barberousse, sur la demande qui lui avait été faite par l'impératrice Béatrix,

DE DASBOURG d'argent, au lion de sable ; au ray d'escarboucle fleurencé d'or, brochant sur le lion, et à la bordure de gueules.

son épouse, et à la prière de Liébaud, sire de Bauffremont, de Pétronille, sa femme, fille du comte de Dasbourg, et de Hugues, leur fils, prit sous sa sauve-garde le château de Bauffremont, « ainsi » que l'avait fait l'empereur Henri II, à l'égard d'Odon, sire de » Bauffremont. » Liébaud II ne vivait plus en 1168.

II. Hugues II, sire ou baron DE BAUFFREMONT, obtint de l'empereur Frédéric Barberousse un diplôme du 18 des calendes d'octobre 1168, portant confirmation du droit de faire battre monnaie dans son château de Bauffremont, droit que les prédécesseurs de Hugues II lui avaient transmis. Il est fait mention d'Albert, comte de Dasbourg et de Hugues de Bauffremont dans une donation faite, en 1176, au prieuré de Chastenoy, par la duchesse Berthe et Simon, son fils, duc de Lorraine. Henri, duc de Bar, promit, par charte du 3 des calendes de janvier 1182, de ne point accroître son domaine au préjudice de celui de Hugues, sire de Bauffremont. Celui-ci ne vivait plus en 1202. Il avait épousé Ade ou Adèle D'ENGHIEN, issue d'une illustre et puissante maison du Hainaut, descendue d'un puîné des premiers comtes-forestiers de Flandre. (*Ibid.*, *p.* 332.) De ce mariage est né, entr'autres enfants, Liébaud III, qui suit.

D'ENGHIEN : gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de cinq croisettes recroisettées d'or.

III. Liébaud III, baron DE BAUFFREMONT, reconnut, au mois de juin 1202, du consentement de sa femme et de Pierre son fils, avoir reçu en fief de Thibaud, comte de Bar, le château de Chales, pour en jouir sa vie durant, sous la charge de servir le comte dans ses guerres contre tous, excepté le duc de Lorraine et les comtes de Champagne et de Bourgogne. Liébaud III fut témoin, en 1203, d'une donation faite par le même comte de Bar. (*Don. Belg.* d'Aubert le Mire). En 1218, et par diplôme du 17 des calendes d'avril, l'empereur Frédéric II prit sous sa protection le château de Bauffremont, à la prière du seigneur Liébaud de Bauffremont, *son consanguin*, qu'il confirma par ce diplôme dans tous les droits dont avaient joui autrefois Hugues et Liébaud de Bauffremont, et autres de ses ancêtres. (Schœpflin, *Alsacia diplomatica*, t. I, p. 333). Liébaud est appelé *nepos* de Thibaud de Rougemont, vicomte de Besançon, dans une donation que celui-ci fit, au mois d'octobre 1222, au prieuré de Saint-Marcel, en Franche-Comté. En 1226, Guyard de Risnel donna à Liébaud ce qu'il possédait à Dainville. (Perard,

Mémoires pour servir à l'Histoire du comté de Bourgogne, p. 407.) Il avait épousé Isabelle, née comtesse DE RISNEL, de laquelle il laissa entr'autres enfants, Pierre Ier, qui suit *.

DE RISNEL :

IV. Pierre Ier, baron DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur de Loisy et en partie du Val, s'établit en Bourgogne, vers l'an 1220, par suite de son mariage avec Agnès DE VERGY, nièce d'Alix de Vergy, épouse du duc de Bourgogne, et fille de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, d'Autrey, de Champlitte, etc., sénéchal de Bourgogne, et de Clémence de Fouvent. En 1234, Pierre de Bauffremont et sa femme donnèrent à Henri de Ronchant ce qu'ils possédaient au val de ce nom. (*Titres de l'abb. de Grimont.*) En 1236, Pierre donna en fief, du consentement d'Agnès, sa femme, de Liébaud, d'Huon ou Huard, et de ses autres enfants, à Pierre du Tilleul, damoiseau, ce qu'il possédait à Colviler et à Neviler ; et, le lendemain de la fête de Saint-Luc évangéliste de la même année 1236, il renonça à tous différents qu'il avait avec Henri, comte de Bar, auquel il promit de le recevoir dans son château de Bauffremont pour l'y défendre contre tous, excepté contre le comte de Bourgogne. Enfin, par acte du lundi après la nativité de Notre-Dame 1239, Pierre Ier, baron de Bauffremont, promit à Jean, comte de Bourgogne, de ne plus donner retraite dans ses domaines aux sujets de ce comte. Après la mort de Pierre de Bauffremont, Agnès de Vergy se remaria, avant 1256, avec Ulric Ier, comte de Ferrette. (*Art de vérifier les Dates*, édition in-8°, 1818, t. XI, p. 193.) Elle avait eu de son premier mari :

DE VERGY : de gueules, à 3 quintefeuilles d'or ; à la bordure d'argent.

---

* Jean de Bauffremont, seigneur de Remonville et d'Amance, peut être mis au nombre des enfants de Liébaud III. Il eut deux fils : 1° Pierre de Bauffremont, chevalier, qui fit hommage, en 1301, à Liébaud IV, baron de Bauffremont, pour la terre de Remonville, et pour ce que Guillaume, son frère, tenait à Amance, promettant la garde du château de Bauffremont, comme Jean de Bauffremont, leur père, avait fait ; 2° Guillaume de Bauffremont, seigneur d'Amance. Celui-ci est nommé parmi les gentilshommes qui firent alliance avec la cité de Besançon, au commencement du quatorzième siècle.

Laure de Bauffremont, fille de Pierre, et dame de Remonville, porta cette terre en dot, avant 1325, à Henri *de Deuilly*, d'une branche puînée de la maison de Vaudemont, lequel en fit hommage à Liébaud V, baron de Bauffremont, en 1345.

1°. Liébaud IV, qui suit;

2°. Gautier de Bauffremont, chanoine de l'église cathédrale de Toul. Jean de Lorraine-Fontenois, doyen de cette église et grand-prévôt de Saint-Diey, ayant été nommé évêque de Toul, concurremment avec Gautier de Bauffremont, chaque parti leva des troupes, en 1271, pour appuyer ses prétentions. Liébaud et Huard de Beaufremont, frères de Gautier, Huard de Bulgnéville, Jean de Fixem, Perrin de Bourlemont, Jean de Choiseul, Aimon de Villars, armèrent en faveur de Gautier et prirent les forteresses de l'évêché de Toul. Mais le duc de Lorraine, qui intervint pour Jean, son cousin, les reprit bientôt après. Ce différent fut porté devant le saint-siége. On ignore quelle fut la décision du chef de l'église; ce qu'on sait, c'est que ni Gautier de Bauffremont, ni Jean de Lorraine-Fontenois, ne figurent au catalogue des évêques de Toul, d'où l'on peut conclure que leurs prétentions respectives furent rejetées. (*Nouvelle Histoire des Évêques de Toul*, 1707, p. 454);

3°. Huard de Bauffremont, dont on ignore la destinée;

4°. Pierre de Bauffremont, seigneur de Bulgnéville, chevalier. Il fut l'un des principaux seigneurs du comté de Bourgogne qui s'embarquèrent en Provence, en 1281, avec le comte Otton IV, pour aller venger le massacre des Français aux vêpres siciliennes. (*Hist. du comté de Bourgogne*, in-fol., liv. VII, p. 433.) Pierre de Bauffremont assista, en 1294, aux joûtes qui furent exécutées à Bar-le-Duc, lors du mariage de Henri, comte de Bar. Le duc Jean Ier de Brabant, ayant voulu rompre une lance avec ce chevalier, fut blessé si dangereusement au bras par Pierre de Bauffremont, qu'il expira la nuit suivante, 4 mai. (*Art de vérifier les Dates*, t. XIV, p. 98.) Gollut rapporte que Pierre de Bauffremont combattit, en 1302, à la bataille de Courtray, et ce seigneur fut encore cité pour avoir défendu Saint-Omer contre les Flamands. (*Chronique de Flandre*, chap. IV.) On conjecture qu'il avait eu pour femme une héritière de la maison de *Bulgnéville*, et qu'il eut, entr'autres enfants:

A. Huard de Bauffremont, chevalier, seigneur de Bulgnéville et de Gondreville, qui se rendit garant d'un accord fait, le 28 juin 1321, entre Ferry, duc de Lorraine, et Gaucher de Châtillon, comte de Porcean, connétable de France. (*Hist. de la maison du Châtelet*, Preuves, p. IX.) Il vivait encore le 8 janvier 1326, et laissa:

Humbert de Bauffremont, seigneur de Bulgnéville, auquel le roi Charles V donna, en 1366, des lettres d'abolition pour avoir levé des troupes en son propre nom. (*Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 222.) Ce seigneur fut tué, en 1368, dans une guerre contre l'évêque de Metz. (Vasbourg, *Ant. Belg.*);

B. Barbe de Bauffremont, femme de Henri *du Châtelet*, chevalier, seigneur d'Antigny, auquel elle porta des droits sur la terre de Bulgnéville;

5°. Yolande de Bauffremont, mariée avec Guillaume *de Marigny*, II° du nom, fils d'Aymon, seigneur de Marigny. En faveur de ce mariage, dont le contrat fut passé en présence d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne, en 1241, Clémence, dame de Fouvent, aïeule d'Yolande, s'engagea à payer à Guillaume de Marigny la somme de 600 livres estevenans et 51 livres dijonnais. La duchesse Alix et Henri de Vergy se rendirent cautions pour le payement de cette somme. (*Pérard*, p. 449; *Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. II, p. 349.)

V. Liébaud IV, baron de Bauffremont, chevalier, seigneur de Senoncourt, de Tremoncourt, de Tartecourt, de Magny, de Cernay, etc., maréchal de Bourgogne, était, en 1241, sous la tutelle d'Agnès de Vergy, sa mère. En 1256, cette dame, qualifiée comtesse de Ferrette et dame de Bauffremont, et Liébaud IV, son fils, traitèrent avec l'abbaye de Charlieu, au sujet des prétentions qu'ils avaient sur Tremoncourt, Tartecourt et Magny. Ce traité fut passé sous le sceau d'Agnès, comtesse de Ferrette, de Clémence, dame de Fouvent, sa mère, et de Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, son frère. (*Archives de l'abbaye de Charlieu.*) Liébaud de Bauffremont est qualifié chevalier dans un acte de l'abbaye de Clairefontaine, de l'année 1263. Le duc de Lorraine et le comte de Bar, ayant fait prisonnier l'évêque de Metz à la bataille d'Attigny, convinrent, en 1272, de remettre ce prélat, avec les autres prisonniers, entre les mains de Liébaud, sire de Bauffremont, et de Jacques de Bayon, chevaliers. (*Preuves de l'origine des ducs de Lorraine, par Vignier*, p. 146.) En février 1279, Liébaud IV choisit deux arbitres pour terminer le différent qu'il avait avec Ferri, duc de Lorraine, relativement au paiement de sa rançon, ayant été fait prisonnier au combat de Moresberg. Liébaud fut arbitre, en 1289, avec Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, des différents qui existaient entre Hugues de Bourgogne et Jean de Vergy. (*Titres de Grimont.*) Le roi Philippe le Bel lui fit don de la ville de Marolles, au mois d'octobre 1297, en considération des services qu'il en avait reçus. Liébaud IV était gouverneur et lieutenant-général pour ce monarque, au comté de Bourgogne, en 1297 et 1298. En la première de ces deux années, Robert II, duc de Bourgogne, avait fait son testament au château de Brazey, au mois de mars, étant alors sur le point de passer à Rome, où le roi l'avait chargé de suivre la canonisatiou de saint

Louis. Ce prince avait donné par ce testament, *à son cher cousin* Liébaud de Bauffremont, la somme de 15,600 livres, à condition que celui ci servirait en personne pendant deux ans, au premier secours qu'on devait envoyer à la Terre-Sainte, dans le cas où Jean de Choiseul, chevalier, ne pourrait accomplir ce vœu testamentaire. (Du Chesne, *Hist. de Bourgogne*, t. II, preuv., p. 102). Liébaud fut nommé l'un des exécuteurs du testament du même prince, qui recommanda à Agnès, sa femme, de gouverner ses états par les conseils du sire de Bauffremont (*ibid*). Celui-ci se rendit caution, en 1301, de la paix conclue entre Henri, comte de Bar, et le roi de France, et de l'hommage que ce comte rendit pour certaines seigneuries. (*Histoire de Bar, par du Chesne.*) Il est qualifié, par le duc Robert II, maréchal de Bourgogne, dans le codicille que ce prince fit à Arras, le lundi avant la nativité de la Vierge, 1302, et dont il nomma l'un des exécuteurs *son cher cousin, son ami et son fidèle chevalier*, Liébaud, sire de Bauffremont. (*Histoire de Bourgogne, par D. Plancher*, t. II, pp. 109, 123, 276.) * En 1303, Liébaud de Bauffremont commanda les troupes de Bourgogne à la bataille de Pont-à-Vendin : mais, blessé grièvement dans cette journée, il fut transporté à Arras, où il mourut, et fut inhumé en l'église des cordeliers. Il avait épousé Marguerite DE CHOISEUL, dame de Scey-sur-Saône, (petite-fille d'Alis de Dreux, et celle-ci petite-fille de Louis VI, roi de France), fille de Robert de Choiseul, chevalier, sire de Traves, de Scey, de Granville, etc., et d'Isabelle de Rougemont, et petite-fille de Renaud de Choiseul, auquel l'empereur Frédéric II avait donné les seigneuries de Traves et de Scey en 1237. (*Nobiliaire de Champagne, article de Choiseul.*) Ces deux époux sont nommés dans un acte de 1283. Leurs enfants furent :

DE CHOISEUL : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même.

1°. Gautier, dont l'article suit;
2°. Huard de Bauffremont, auteur de la branche des *barons*, puis *marquis* DE SENECEY, rapportée ci-après;

---

* Plusieurs lettres du duc Robert II attestent la haute estime et l'attachement qu'il portait au sire de Bauffremont. L'une, entr'autres, datée de Longwy, le jour de la fête de Saint-Benoît 1297, porte cette suscription : *A nostre amé et féaul cousin M. Liébaut, seigneur de Bauffremont, salut et amour.*

3°. Jean de Bauffremont. Il accompagna son père en Flandre, où il épousa Clémence *de Haucourt*, et laissa, entr'autres enfants :

A. Liébert de Bauffremont, époux de Catherine *de Saveuse*. On ignore s'ils ont eu postérité ;

B. Jacqueline de Bauffremont, mariée avec Henri II, seigneur *du Bois*, fils de Henri de Fiennes, seigneur du Bois, d'Esquerdes, etc., et de Marie de Saint-Venant;

4°. Pierre de Bauffremont, abbé de Lure en 1334 ;

5° Héloïse de Bauffremont, mariée avec Jean *d'Oiselet*, chevalier, sire de Flagey et de Bussière, dont elle était veuve au mois de mai 1310.

VI. Gautier, baron DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur de Scey-sur-Saône, de Ligneville, etc., épousa Jeanne DE SCEY, fille d'Otton, seigneur de Scey en Varais, et de N.... de Neufchâtel. Ces deux époux firent des aliénations en 1303 et 1304. (*Titres de Grimont*). Gautier de Bauffremont se rendit caution, en 1306, d'une somme de 20,000 livres que le duc de Bourgogne, Hugues V, promettait de donner pour la dot de la princesse Marie, sa fille, qui devait épouser Édouard de Bar. (*D. Plancher*, p. 334). Il fut témoin et médiateur d'un traité conclu, en 1310, entre Édouard, comte de Bar, et Jean de Bar, sire de Puisoie. (*Preuves de l'Histoire de Bar*, p. 45). Ce comte offrit le baron de Bauffremont, pour garant d'un autre traité qu'il fit, en 1314, avec Ferri, duc de Lorraine. (*Preuv. de l'origine de la maison de Lorraine*, p. 45). Gautier de Bauffremont reçut, en 1325, l'hommage de Henri de Deuilly, pour la terre de Remonville, et, l'année suivante, celui d'Oudot du Tilleul pour les terres de Colviler et Circourt. Il mourut peu de temps après, laissant de son mariage avec Jeanne de Scey :

DE SCEY, *ancien* : vairé d'or et de gueules.

1°. Liébaud V, qui suit ;

2°. Huard de Bauffremont, auteur de la branche des *barons* DE SCEY, puis *marquis* DE MEXIMIEUX et DE LISTENAIS, rapportée ci-après ;

3°. Pierre de Bauffremont, seigneur de Chassey et de Villeneuve, terres que lui donna Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne et reine de France, et qui passèrent à Huard après la mort de Pierre de Bauffremont, décédé sans postérité ;

4°. Catherine de Bauffremont, mariée, vers 1315, avec Ferri III, seigneur *de Ludres*, fils de Ferri II, seigneur de Ludres, et de Marguerite de Neufchâtel.

DE VAUVRY : VII. Liébaud V, baron DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur de Charnay, de Villers-lès-Pots, etc., épousa, en 1320, Béatrix DE VAUVRY, fille d'Ulric de Vauvry, seigneur de Charnay. (Pierre de Saint-Julien, *Mélanges*, p. 357.) Accompagné de six écuyers, il suivit, en Flandre, Eudes, duc de Bourgogne, qui allait au secours de la place de Saint-Omer assiégée par Robert d'Artois. (*Hist. de Lille*, p. 227.) Liébaud donna des lettres, le 8 novembre 1344, pour attester la franchise des habitants de Neufchâteau. (*Hist. de la maison du Châtelet*, p. XII.) En la même année, il reçut un hommage d'Huard de Bauffremont, son frère puîné, pour les terres et maisons fortes de Scey et de Ligneville, et en reçut un autre, en 1345, de Henri de Deuilly, pour la terre de Remonville. Il fut l'un des barons auxquels le roi de France écrivit, en 1350, pour venir en armes à son mandement; et il est nommé dans cette lettre avec Huard, son frère, avant plusieurs grands seigneurs de la Bourgogne. (*Rec. de du Tillet*, p. 238). En la même année 1350, Liébaud fit hommage au roi, pour une pension viagère de 200 livres, qui lui avait été assignée sur le trésor royal. En 1351, suivant Petit-Jean de Saintré, le baron de Bauffremont passa en Prusse pour secourir les chevaliers Teutoniques. Liébaud et Huard servaient, le 20 janvier 1358, sous la bannière de Jean de Bourgogne, chevalier banneret. (*D. Plancher*, t. II, p. 316). Liébaud mourut vers l'an 1378, laissant :

1°. Philibert, dont l'article suit;

2°. Jean de Bauffremont, qualifié chevalier bachelier dans une montre militaire de l'année 1351. (*Nouv. Hist. de Dauphiné*, Genève, 1722, p. 216.) Il est nommé avec Gautier, son frère, dans un titre de l'abbaye de Charlieu, de l'année 1362, et il vivait encore le 20 avril 1379. On conjecture qu'il fut père de :

Marie de Bauffremont, femme de Jean *de Bouzey*, seigneur d'Ombrotte, fils de Liébaud de Bouzey, et de Catherine de Thuillières;

3°. Huard de Bauffremont. Il fut du nombre des seigneurs qui cautionnèrent Robert, duc de Bar, pour la somme de 60,000 petits florins d'or, dus par ce prince à la cité de Metz, en exécution du traité de paix conclu en 1370. (*Hist. de la maison du Châtelet*, p. XVII.) Huard de Bauffremont paraît être mort sans postérité;

4°. Gautier de Bauffremont. En 1370, il souscrivit avec son frère Philibert, le traité de paix conclu entre le duc de Bar et la ville de Metz. (*Ibid.*, pp. XVI, XVII);

5°. Marguerite de Bauffremont, mariée avec Henri *de Vienne*, chevalier, seigneur de Mirebeau, dont elle eut :

A. Jean, *dit* Gautier de Vienne, } co-héritiers de Liébaud de Bauffremont, en 1378 et 1379.
B. Jeanne de Vienne, }

VIII. Philibert, baron DE BAUFFREMONT, de Jonvelle et de Saxe-Fontaine, seigneur de Charnay, de Vauvry, de Villers-lès-Pots, de Lavigny, de Margilley, etc., chevalier, chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur du duché de Bar, fit la guerre, avec le secours de son frère Jean, en 1374, au comte de Ligny, puîné de la maison de Luxembourg. (*Preuv. de l'histoire de Bar-le-Duc*, p. 70). Il épousa, vers l'an 1375, Agnès DE JONVELLE, veuve de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau et de Bourbonne, et fille et héritière de Philippe, seigneur de Jonvelle-sur-Saône, et de Guillemette, dame de Charny. En 1383, le baron de Bauffremont accompagna le duc de Bourgogne au secours d'Ypres et de plusieurs autres places de Flandre, assiégées par les Anglais. (*D. Plancher*, t. III, p. 72). En 1385, Philibert et Jean de Bauffremont se rendirent garants de Robert, duc de Bar, envers Evrard, comte de Deux-Ponts. (*Histoire de la maison du Châtelet*, p. XVIII). En 1389, Philibert, baron de Bauffremont, eut un procès contre Henri de Bauffremont, seigneur de Scey, qui avait épousé une fille du premier lit d'Agnès de Jonvelle. (*Histoire de la maison de Vergy*, Preuves, p. 329). Il fit hommage, en 1402, à Philippe le Hardi, duc et comte de Bourgogne, pour la terre de Villers-lès-Pots, près d'Auxonne. Le duc le qualifie son amé et féal chevalier et chambellan dans cet acte. En la même année, Philibert de Bauffremont marcha sous Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, contre la Corne de Rougemont, qui avait surpris avec sa troupe des places dépendantes de Montréal. (*Histoire de Bourgogne*, par D. Plancher, t. III, p. 192). Philibert fit son testament le 13 octobre 1406, et nomma pour ses exécuteurs Ferri de Ludres et Renaud du Châtelet. (*Hist. de la maison du Châtelet*, p. 36). Il est dénommé dans la tutelle décernée, en 1407, par Charles VI, à Robert, petit-fils du duc de Bar, et il mourut peu après le 31 mai 1416, laissant :

DE JONVELLE : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'or.

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Pierre de Bauffremont, chevalier, mort sans postérité;
3°. Jeanne, dame de Bauffremont en 1415, après la mort de son frère aîné. Elle avait épousé, par contrat du 13 novembre 1407, Guillaume, baron *d'Arberg*, seigneur de Valengin, avec lequel elle vivait encore en 1436. Elle

avait eu en dot 4000 écus d'or, et avait transigé pour cette somme avec ses frères, le 14 novembre 1407. (*Hist. de la maison du Châtelet*, p. CCLXVIII.) Leurs descendants ont porté le titre de seigneurs de Bauffremont, suivant des actes rapportés dans l'histoire de la maison de Vergy. (*Aux Preuv.* p. 350);

4°. Isabelle de Bauffremont, dame de Lavigny, mariée avec Richard *d'Oiselet*, chevalier, baron de la Villeneuve, seigneur de Saint-Mamert, fils de Jean III, sire d'Oiselet et de Frasne-le-Châtel, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de Jeanne, dame d'Oiselet, sa parente;

5°. Marie de Bauffremont, mariée avec Jacques *de Vienne*, seigneur de Ruffey, de Chevreau, d'Antigny, etc., fils de Gui de Vienne, seigneur de Pymont, de Ruffey, etc., et de Marie de Villars-Thoire, dame de Brion. Ils vivaient en 1420.

IX. Jean, baron DE BAUFFREMONT, de Jonvelle, etc., chevalier, seigneur de Charnay, de Vauvry et de Margilley, accompagna à Paris, en 1409, le duc de Bourgogne qui fit condamner à mort, comme concussionnaire, Jean de Montaigu, surintendant des finances du roi. Lorsque la réforme eut été établie dans l'administration publique, le duc de Bourgogne congédia les seigneurs qui l'avaient accompagné, et leur fit don de 100 marcs d'or et de 400 marcs de vaisselle d'argent. (*D. Plancher*, t. III, p. 299). Le baron de Bauffremont fut du nombre des chevaliers qui périrent à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avait épousé, en 1400, Marguerite DE CHARNY, dame de Montfort, de Savoisy et de Lirey, fille de Geoffroi de Charny, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Marguerite de Poitiers-Saint-Vallier. Elle n'eut point d'enfants du sire de Bauffremont, et se remaria à Humbert de Villers-Sexel, comte de la Roche.

DE CHARNY : de gueules, à 3 écussons d'argent.

BARONS DE SCEY, puis MARQUIS DE MEXIMIEUX et DE LISTENAIS.

VII. Huard DE BAUFFREMONT, seigneur et baron de Scey-sur-Saône, de Chaux et en partie de Bourbonne, de Mirebeau, de Ligneville, de Soye, etc., second fils de Gautier, baron de Bauffremont, et de Jeanne de Scey, naquit vers l'année 1300. Il hérita de Pierre de Bauffremont, son frère puîné. En 1344, le comte de Bar lui donna 5000 livres de petits tournois vieux, en dédommagement des pertes qu'il avait souffertes à son service. Il est nommé dans une sentence rendue, en 1371, par Jacques de Ville-

faux, bailli de Franche-Comté. En 1374, il partagea ses biens entre les enfants qu'il avait eus d'Agnès DE CUSANCE, à laquelle il s'était uni, par contrat du jour de l'Assomption de la Vierge 1318, et qui était fille de noble et puissant homme Thibaud de Cusance. Ces enfants étaient au nombre de six, savoir :

DE CUSANCE : d'or, à l'aigle éployée de gueules.

1°. Henri, dont l'article suit;

2°. Érard de Bauffremont, seigneur de Ligneville, qu'on croit père de :

A. Érard de Bauffremont, chevalier de Rhodes, commandeur de Bellecroix. En 1434, il se trouva au siége et à la prise de Grancey, dont le château capitula le 15 août, après trois mois de blocus et d'attaques. (*D. Plancher*, t. IV, p. 188.);

B. Pierre de Bauffremont, chevalier de Rhodes, commandeur du Temple;

3°. Jean de Bauffremont, nommé avec Henri, son frère, dans un acte d'hommage rendu par Guyot de Senoncourt, en 1388. Il mourut sans postérité;

4°. Pierre de Bauffremont, l'aîné, chevalier de Rhodes, grand-prieur de France, grand-hospitalier de l'ordre et bailli de la Morée en 1410. (*Gall. Christiana*, t. IV, p. 985.) L'année suivante, il accompagna le duc de Bourgogne au voyage de Paris, et fut l'un des signataires du traité de paix fait entre ce prince et le dauphin, en 1419. (*D. Plancher*, t. III, pp. 338, 514.);

5°. Pierre de Bauffremont, le jeune, chevalier de Rhodes en 1411, grand-prieur de Champagne en 1429. (*Hist. de Charles VI*, par Juvenel des Ursins, p. 286.);

6°. Agnès de Bauffremont, mariée vers 1380, avec Huguenin *de Saulx*, surnommé le Borgne, seigneur d'Arc-sur-Tille, co-seigneur de Ventoux, second fils de Thomas de Saulx, *dit* le Loup, seigneur de Ventoux, écuyer de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ils ne vivaient plus le 25 février 1413. (*D. Plancher*, t. II, p. 461.)

VIII. Henri DE BAUFFREMONT (1), chevalier, seigneur et baron de Scey, de Bourbonne, de Mirebeau, de Charny, de Soye, de Sailly, de Chaux, d'Épernoux, de Chazeau, de Molinot, de Montfort, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, reçut de ce prince, en 1408, une gratification en récompense des ser-

---

(1) Il écartelait ses armoiries : aux 1 et 4 *de Bauffremont*, aux 2 et 3 *de Vergy-Mirebeau*, et sur le tout *de Charny*.

vices qu'il lui avait rendus dans son voyage de Liège. (*Recueil de Palliot.*) En 1409, Henri de Bauffremont servit au siége de Vellexon, dont le château, après quatre mois de tranchée ouverte, fut pris et la garnison constituée prisonnière de guerre. (*Ibid.*, t. III, p. 296.) Henri devint le chef de sa maison en 1415. Il avait réuni, par son mariage avec Jeanne DE VERGY, parente du duc Philippe le Bon, fille et héritière de Guillaume de Vergy, IIe du nom, seigneur de Mirebeau, de Bourbonne, de Charny, de Chazeau, de Sailly, d'Épernoux, etc., et d'Agnès de Jonvelle, les biens de la seconde branche de la maison de Charny, dont Agnès de Jonvelle, sa belle-mère, avait hérité. Les enfants de Henri de Bauffremont furent :

DE VERGY : comme à la page 5.

1°. Pierre de Bauffremont, l'aîné, chevalier, co-seigneur de Ruppes et de Bauffremont. Il fut excepté, le 9 octobre 1424, de la trève conclue entre le duc de Bar et le seigneur de Varnencourt, attendu qu'à cette époque il servait à la guerre générale en France. En 1435, Pierre, seigneur de Bauffremont, entra dans la confédération de la noblesse de Lorraine, formée pour le maintien de la paix publique. Il était attaché au duc de Bourgogne en 1436, suivant une promesse faite par ce prince de rendre la liberté au duc de Calabre, fils du roi René, duc de Lorraine, à condition que celui-ci lèverait les scellés apposés par son ordre sur les biens d'un grand nombre de seigneurs attachés à sa cour, et nommément de Pierre, seigneur de Bauffremont et de Ruppes. (*Hist. de la maison du Châtelet*, Preuv., pp. XXXV, XLII, XLVI.) Il vivait encore en 1462, époque à laquelle il céda ce qu'il possédait en fiefs et en droits dans la ville de Germonville, à Simon d'Anglure et à Isabelle du Châtelet, sa femme, pour la somme de 300 écus d'or du coin du roi de France. (*Ibid.*, p. CCLXXXII.) Il avait épousé 1° Béatrix *du Châtelet*, fille de Renaud du Châtelet, chevalier, seigneur du Châtelet, de Remonville et de Thullières, bailli de Bassigny, et de Jeanne de Chauffour, dame en partie de Deuilly; 2° Catherine *de Saint-Loup*, dont il n'eut pas d'enfants. Il n'eut de sa première femme, qu'une fille nommée

Agnès de Bauffremont, femme de Jean, sire *de Rupt*, suivant un titre de 1440;

2°. Jean de Bauffremont, chevalier, seigneur de Mirebeau, de Bourbonne, de Soye, etc., chevalier banneret. Il accompagna le duc de Bourgogne au siége de Bourges, en 1412, et fut l'un des chefs qui assiégèrent le château de Nogent, occupé par les grandes compagnies, et qui en acceptèrent et signèrent la capitulation au nom du duc de Bourgogne, en 1417. L'année suivante, le seigneur de Mirebeau s'opposa aux incursions des

ennemis qui ravageaient les frontières du duché de Bourgogne. (*D. Plancher*, t. III, pp. 347, 507; Preuv., p. CCCVI.) Il fut commis pour la noblesse à la rédaction des Coutumes de Bourgogne en 1459, et il vécut jusqu'après l'année 1467; car Pierre de Saint-Julien dit que ce seigneur et le comte de Charny, son frère, firent des remontrances au duc Charles au sujet d'impositions nouvelles que ce prince demandait. Jean avait épousé Marguerite *de Châlon*, fille de Jean de Châlon, prince d'Orange, seigneur de Vitteaux, et de Jeanne de la Tremoïlle, sa première femme. Marguerite de Châlon épousa en secondes noces Jean de Rye, seigneur d'Ys, dont elle était veuve le 18 août 1477. Elle avait eu de son premier mari :

Anne de Bauffremont, dame de Bourbonne, de Longepierre et de Soye, première femme de Pierre Ier *de Bauffremont*, chevalier, sire de Vauvillars, baron de Senecey, etc.

Fils naturel de Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau :

Jean, *bâtard* de Bauffremont, *qui se trouva à la prise du château de Grancey en 1434, et fut chargé par le duc de Bourgogne de faire démanteler cette place.* (*Hist. de Bourg.*, t. IV, p. 190);

3°. Pierre de Bauffremont, le jeune, sire, puis comte de Charny, seigneur de Molinot, Montfort, Mirebeau, la Borde, Mont-Saint-Jean, Marigny, Villey-le-Brûlé, etc., etc., maréchal, sénéchal et gouverneur de Bourgogne, et l'un des plus puissants seigneurs et des plus renommés chevaliers de son temps. Il signala sa force, son adresse et sa magnificence dans les joûtes et les tournois, et signala son habileté et sa valeur dans les conseils et les armées des ducs de Bourgogne, qui le chargeaient ordinairement de toutes les négociations où ils voulaient être représentés avec le plus de dignité. Philippe le Bon le créa chevalier de la Toison d'or, lors de l'institution de cet ordre, et à la première promotion qui en fut faite à Bruges le 10 janvier 1429, et le nomma son premier chambellan. Le 13 octobre 1432, il fut appelé au gouvernement des deux Bourgognes, à la place d'Antoine de Toulongeon. Pierre de Bauffremont marcha, la même année, à la tête de la noblesse, au secours d'Auxerre, assiégé par les Anglais. En 1433, il défendit le Charolais contre les troupes du comte de Clermont. L'année suivante, il s'empara, sous le duc de Bourgogne, de Belleville, en Beaujolais, où commandait Jacques de Chabannes, bailli de Beauvais, et vint jusque sous les murs de Villefranche défier le duc de Bourbon, qui refusa d'accepter la bataille. (*Hist. de Bourg.*, t. IV, pp. 163, 169, 191.) En 1435, Pierre de Bauffremont signa la paix d'Arras faite entre le duc de Bourgogne et le roi de France. Ce dernier prince lui fit don des droits qu'il avait sur la baronnie de Charny, le 29 janvier de la même année (*v. st.*) En 1437, il conduisit un corps de 1500 chevaux au secours du duc de Bourgogne contre les Brugeois révoltés. Dans cette guerre, le sire de

Charny fit prisonnier de guerre par stratagême le brave Étienne de la Hire, *dit* de Vignolles, et le conduisit au château de Moy. Olivier de la Marche rapporte que, lors du traité d'alliance conclu, le 10 juillet 1443, entre Louis de Savoie et le duc de Bourgogne, le sire de Charny, à l'exemple des anciens preux, et accompagné de douze de ses chevaliers, fit les journées d'armes du fameux tournoi de l'arbre de Charlemagne, que lui-même avait fait proclamer, et combattit contre D. Vasquez de Saavedra, chevalier espagnol, à pied, à cheval, à la lance et à la hache. (*Ibid.*, p. 253.) Le duc Philippe le Bon érigea la baronnie de Charny en comté, en faveur de Pierre de Bauffremont, le 9 juillet 1456, avec conservation des droits qui étaient attachés à cette terre, en tant que le pouvait permettre la liberté des Bourguignons, et cette érection fut confirmée par lettres de Louis XI, du mois de janvier 1461 (*v. st.*), lesquelles réunissent au comté de Charny les villes et châtellenies de Mont-Saint-Jean, Montfort, et Villaines, et les prévôtés de Poilly et d'Arnay-le-Duc, situées au bailliage d'Auxois. (*Dict. des Gaules et de la France*, par Expilly, t. II, p. 236; *Hist. de la maison de Vergy*, p. 376.) Pierre de Bauffremont mourut peu de temps avant l'an 1473, époque à laquelle le duc Charles fit dire des messes pour le repos de son âme. Il avait épousé 1° Jeanne *de Montagu*; 2° Agnès *de Saulx*, fille et héritière de Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Courtivron, de Pernan, de Molinot, etc., chancelier de Bourgogne, et de Perrette de Marey; 3° par contrat du 17 septembre 1447, suivi d'un traité passé à Bruxelles le 30 septembre 1448, Marie, princesse légitimée *de Bourgogne*, fille du duc Philippe le Bon, et de Jeanne de Presle de Lizy. Elle eut en dot 15,000 saluts d'or et 700 livres de rentes assises sur la seigneurie de Verdun-sur-Saône. (*Hist. de Bourg.*, t. IV, p. 265.) De ce dernier mariage sont sorties trois filles :

A. Antoinette de Bauffremont, comtesse de Charny, mariée avec Antoine *de Luxembourg*, comte de Roucy, de Ligny et de Brienne, maréchal de Bourgogne, fils puîné de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Brienne, connétable de France, et de Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, sa première femme. De ce mariage naquit

Philiberte de Luxembourg, seconde femme de Jean IV *de Chalon*, prince d'Orange, laquelle, en 1534, fit donation entre vifs du comté de Charny à son petit-fils Philippe Chabot, comte de Buzançais;

B. Jeanne de Bauffremont, dame de Mirebeau, de la Borde, etc., mariée 1° avec Jacques *Raulin*, seigneur de Presilly; 2° avec Philippe *de Longwy*, seigneur de Pagny, de Givry et de Longepierre; 3° avant le 23 décembre 1500, avec Hélion *de Granson*, seigneur de Poix, de Nancuise, du Val de Saint-Julien et de Mirebel;

C. Philiberte de Bauffremont, femme de Jean *de Longwy*, chevalier,

frère de Philippe qui précède, et fils de Jean de Longwy, chevalier, sire de Rahon, seigneur de Givry, etc., et de Jeanne de Vienne;

4°. Guillaume Ier, qui a continué la descendance;

5°. Marie de Bauffremont;

6°. Jeanne de Bauffremont, femme d'Antoine *de Chandio*, et mère de :

Pierre de Chaudio, qui combattit, en 1449, dans un tournoi à Châlons, contre Jacques de Lalain, étant accompagné, suivant Olivier de la Marche (p. 298), des seigneurs de Charny, de Mirebeau et de Scey, ses oncles.

IX. Guillaume DE BAUFFREMONT, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Scey, Sombernon, Remilly, le Trembloy, Ruffey, Clervaux, Malain, Grosbois, etc., etc., chambellan du duc de Bourgogne, se trouva au siége et à la prise de Grancey en 1434. (*D. Plancher*, t. IV, p. 188), et mourut en 1474. Il avait épousé, suivant un acte de 1448, Jeanne DE VILLERS-SEXEL, dame de Sombernon, veuve sans enfants de Jean de Châteauvillain, et fille de Guillaume de Villers-Sexel, seigneur de Clervaux et du Château de Joux, et de Catherine de Montagu, dame de Sombernon. Leurs enfants furent :

DE VILLERS-SEXEL : de gueules, à 3 bandes d'or.

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Pierre de Bauffremont, l'aîné, baron de Scey, chambellan du duc de Bourgogne, reçu chevalier de Saint-Georges en 1485, et décédé en 1524. Il avait épousé Charlotte *de Mauvilly*, dont il eut :

Gui de Bauffremont, seigneur de Scey, reçu chevalier de Saint-Georges en 1502, décédé en 1504. Celui-ci n'eut point d'enfants de Catherine *de Neufchâtel*, son épouse, fille de Charles de Neufchâtel, seigneur de Chemilly, de Beaujan, etc.;

3°. Antoine de Bauffremont, chevalier de Rhodes, commandeur de Montbrison, puis du Temple de Besançon et de Dôle;

4°. Pierre de Bauffremont, le jeune. Il fut adopté par Claudine de Villers-Sexel, sa tante, dame de Clervaux, du Châtel-de-Joux et de la Rochette, à la charge de prendre le nom *de Villers*. Il épousa Catherine *de la Palu*, dont il n'eut pas d'enfants;

5°. Guillaume de Bauffremont, qui fut père de :

A. Philibert de Bauffremont, seigneur de Montureux, de Venise, etc.;

B. Marc de Bauffremont, prieur de Fouvent;

6°. Claudine de Bauffremont, femme de Pierre *de Salenove*, en Genevois;

7°. Marguerite de Bauffremont, religieuse bénédictine à Prâlon, diocèse de Langres.

Fils naturels de Guillaume de Bauffremont :

I. Jean, *bâtard* de Bauffremont, *qui était marié avec Jeanne* de Drée, *suivant des actes des* 26 *novembre* 1503, 4 *janvier* 1506 *et de l'année* 1512. Il l'avait épousée, au mois de novembre 1493; et, en faveur de ce mariage Charles de Bauffremont, baron de Sombernon, lui avait donné des biens-fonds à Saint-Andoche ;

II. Jacques, *bâtard* de Bauffremont, *vivant en* 1512.

X. Charles DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur et baron de Scey, Sombernon, Clervaux, Malain, Grosbois, la Rochette, Remilly, Châtel de Joux, etc., fut l'un des quatre grands seigneurs de la cour de Bourgogne qui portèrent le dais à l'entrée du duc Charles le Téméraire à Dijon, le 23 janvier 1474. (*D. Plancher*, t. IV, p. 421.) Il fut reçu chevalier de Saint-Georges en 1511, mourut le 7 avril 1513, et fut inhumé dans l'église des carmes de Clervaux. Il avait épousé 1° Antoinette POT, fille de Regnier Pot, chevalier, seigneur de la Prugne, de Thoré, de Melizy et de la Roche-Nolay, gouverneur de Dauphiné, puis conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et son ambassadeur en France près du roi Charles VII, pour le maintien de la paix d'Arras, et de Radegonde Guenand des Bordes; 2° Charlotte DE LONGWY, morte en 1523, fille de Philippe de Longwy, seigneur de Givry, de Pagny, de Longepierre, etc., et de Jeanne de Bauffremont-Charny, et nièce de Claude de Longwy, cardinal de Givry, évêque et duc de Langres, pair de France, enfin tante de Jacqueline de Longwy, comtesse de Bar-sur-Seine, femme de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France. Il n'a eu qu'un seul fils issu de ce second mariage, et nommé Claude, qui suit.

POT : d'or, à la fasce d'azur.

DE LONGWY : de gueules, à la bande d'or.

XI. Claude DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur et baron de Scey, Sombernon, Clervaux, Malain, Remilly, etc., gentilhomme de Philippe II, roi d'Espagne, et chevalier de l'ordre d'Alcantara, naquit en 1506 et resta sous la tutelle de sa mère jusqu'à la mort de cette dame, arrivée en 1523. Il avait été reçu chevalier de Saint-Georges en 1514. Il s'allia, par contrat du 4 octobre 1527, avec Jeanne DE VIENNE, fille aînée de François de Vienne, seigneur de Listenais, Arc-en-Barrois, et Châtel-Odon, maréchal de Bourbon-

DE VIENNE : de gueules, à l'aigle d'or.

nais, et de Bénigne de Granson, dame de Durnes et de Villafans-le-Neuf. Ces deux époux ne vivaient plus en 1537, suivant l'acte de tutelle de leurs enfants, qui furent, outre deux filles mortes au berceau :

1°. Antoine I de Bauffremont, né en 1529, mort peu de temps après à Sombernon;
2°. Antoine II, qui suit;
3°. Claude de Bauffremont, né en 1532. Il fut successivement prieur de Fouvent et de Saint-Jôme, abbé d'Assé, de Balerne et de Longuay, trésorier de Saint-Martin de Tours en 1561, et placé en la même année, sur le siége épiscopal de Troyes, après qu'Antoine Caracciole, qui en était évêque, eut apostasié pour embrasser le calvinisme. Les auteurs du temps parlent de Claude de Bauffremont avec éloge, et regardent son élection comme un choix de la Providence, en ce qu'il sut, par ses soins et son zèle, réparer les maux que cette église avait soufferts. Il avait partagé avec ses frères en 1559; et, à la suite de ce partage, il avait fait bâtir, à Scey-sur-Saône, un vaste château où il mourut le 24 septembre 1593;
4°. Jean, mentionné après son frère aîné;
5°. Claudine de Bauffremont, mariée, en 1546, avec François, comte *d'Escars*, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, membre des conseils d'état et privé, lieutenant-général au gouvernement de Guienne, gouverneur de Bordeaux, créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, à la première promotion du 31 décembre 1578. Il était fils de Jacques de Perusse, *dit* d'Escars, et d'Anne de l'Isle-Jourdain;
6°. Benigne de Bauffremont, religieuse à Jouarre.

XII. Antoine DE BAUFFREMONT, chevalier, né en 1531, marquis de Listenais et d'Arc-en-Barrois, seigneur et baron de Scey, Sombernon, Malain et Remilly, du Trembloy, de Mottey et de Chancey, fut institué héritier universel de François de Vienne, son aïeul maternel, par testament du 3 avril 1536, à la charge de porter le nom DE VIENNE (1). Il fut compris dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit faite le 31 décembre 1580. Il était chevalier d'honneur du parlement de Dijon dès l'année 1560, et il fut successi-

(1) Dans tous les actes qui concernent Antoine de Bauffremont, il est surnommé *de Vienne*; et, par suite de la substitution à laquelle il avait été appelé en 1536, il écartela ses armoiries *de Bauffremont* et *de Vienne*, avec un écu sur le tout *de sable, chargé de 3 têtes de léopard d'argent*.

vement grand-gruyer du duché de Bourgogne, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et conseiller aux conseils d'état et privé. Il avait épousé, en 1553, Anne DE CLERMONT D'AMBOISE, fille de René de Clermont d'Amboise, seigneur de Saint-Georges, chevalier de l'ordre du Roi, l'un des 100 gentilshommes de la maison de S. M., et de Françoise d'Amboise de Bussy, sa seconde femme. Le fils qu'il eut de ce mariage étant décédé sans postérité, Antoine de Vienne de Bauffremont fit, le 3 décembre 1605, son testament en faveur de Jean de Bauffremont, son frère, et lui substitua ses enfants mâles par ordre de primogéniture. Il avait eu :

DE CLERMONT : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 chevrons d'or, le premier brisé, qui est *de Clermont* ; aux 2 et 3 palés d'or et de gueules, qui est *d'Amboise*.

1°. Anne de Vienne, *dit* de Bauffremont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, marié, en 1587, avec Marie *d'Orgemont*, fille de Claude d'Orgemont, chevalier de l'ordre du Roi. Il mourut sans postérité ;

2°. N.... de Vienne de Bauffremont, femme de N.... *des Ursins*, dont elle n'eut pas d'enfants.

XII. Jean DE BAUFFREMONT, *dit* DE VIENNE, chevalier, seigneur et baron de Scey, Clervaux, Ronchaux, Château de Joux, Villafans-le-Neuf, Estival, Châteauvillain, Foucine, Ruffey, Ugies, Pusey, Chariez, etc., chevalier et commandeur de l'ordre d'Alcantara, grand-bailli et colonel d'Aval, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne Philippe II, partagea avec ses frères, le 9 février 1559, mourut en 1606, à l'âge de 73 ans, et fut inhumé à Clervaux, dans l'église des Carmes. Il avait épousé, 1° en 1559, Anne DE POUPET, fille unique de Jean de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux et de Châteauvillain, gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, et chevalier des ordres de l'Annonciade et d'Alcantara, et d'Antoinette de Dommartin, dame de Ruffey et d'Ugies. Elle mourut en 1562, après avoir institué son mari son héritier universel ; 2° par contrat du 15 mai 1566, Béatrix DE PONTALLIER, dame de Pusey, fille de Henri de Pontallier, seigneur de Flagey, de Port-sur-Saône, de Montferrand, de Rigney, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles-Quint, et d'Antoinette de Vergy, dame de Fouvent. Il testa en 1579, mourut en 1606, et eut de sa seconde femme, dont le testament fut ouvert, ainsi que le sien, le 5 décembre 1606 :

DE POUPET : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.

DE PONTALLIER : de gueules, au lion couronné d'or, lampassé et armé d'azur.

1°. Claude de Bauffremont, seigneur de Durnes et du château neuf de Villafans, premier chapelain de la riche chapelle fondée à Scey-sur-Saône par l'évêque de Troyes, son oncle ; prieur de Vaucluse, abbé de Balerne, chanoine et grand-chantre du chapitre de Besançon, mort en 1635 et inhumé dans une chapelle qu'il avait fondée aux Carmelites de cette ville ;

2°. Guillaume II, qui a continué la descendance ;

3°. Antoine de Bauffremont, mort en Espagne en 1599 ;

4°. Joachim de Bauffremont, *dit* de Vienne, qui porta du vivant de son père le titre de baron de Châteauneuf, et reçut de lui la terre de Clervaux avec ses dépendances. Depuis, il recueillit le fidéicommis d'Antoine de Vienne, *dit* de Bauffremont, et fut marquis de Listenais, d'Arc en Barrois, seigneur de Fonvent, etc., grand-bailli d'épée et colonel d'Aval. Il épousa 1° Claudine-Marguerite *de Coligny*, fille de Philibert II de Coligny, baron de Crecia et de Buenc, capitaine de 100 lances espagnoles et général de la cavalerie aux Pays-Bas, sous le duc de Parme, et d'Anne de Saleve d'Echargey, sa seconde femme; 2°, en 1619, Marguerite *de Rye de la Palu*, fille de Christophe de Rye de la Palu, comte de Varax et de la Roche, marquis de Varambon, seigneur de Neufchâtel, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, et d'Eléonore Chabot de Charny, fille du comte de Charny, grand écuyer de France. Le marquis de Listenais mourut au mois d'octobre 1635. Il avait eu pour enfants ;

Du premier lit :

A. Claudine de Vienne de Bauffremont, religieuse visitandine à Besançon, sous le nom de sœur Marie-Agnès. Elle fit son testament en 1634, et nomma son père son héritier universel ;

Du second lit :

B. Claude-Christophe de Vienne de Bauffremont, décédé en 1639, à l'âge de 15 ans, haut-doyen de l'église de Besançon ;

C. Claude-Charles de Vienne de Bauffremont, marquis de Listenais, baron de Clervaux et de Durnes, colonel d'un régiment d'infanterie, tué à Ornans, en 1651, dans une émeute ;

D. Claude-Louis de Vienne de Bauffremont, mort jeune ;

E. Ferdinand de Vienne de Bauffremont, décédé en bas âge ;

F. Marie-Hélène de Vienne de Bauffremont, morte en pupillarité ;

G. Louise-Françoise de Vienne de Bauffremont, mariée, en 1640, avec Charles-Louis *de Bauffremont*, marquis de Meximieux, son cousin ;

H. Desle de Vienne de Bauffremont, mariée, en 1655, avec Jean *de Vatteville*, marquis de Conflans, comte de Bussolin, baron de Châteauvillain, chevalier de la Toison-d'Or ;

5°. Claudine de Bauffremont, mariée, en 1587, avec Clériadus, baron *de Rey* et de Roulans;

6°. Rose de Bauffremont, mariée, en 1590, avec Jérôme *d'Achey*, bailli-d'épée d'Amont, gouverneur de Gray, fils de Jean d'Achey, baron de Thoraise, conseiller et gentilhomme de la bouche de l'empereur Charles-Quint, bailli d'Amont, gouverneur de Dole et chevalier d'honneur au parlement de Franche-Comté, et de Marguerite Perrenot de Grandvelle;

7°. Catherine de Bauffremont, } religieuses à Châteauchâlon;
8°. Françoise de Bauffremont, }

9°. Jeanne de Bauffremont, religieuse à Baume;

10°. Anne de Bauffremont, morte jeune;

11°. Louise de Bauffremont, mariée avec Charles, baron *de Montfort*, seigneur de Vellexon, chevalier-d'honneur au parlement de Dole, fils de Jean, baron de Montfort, chevalier, et de Jeanne d'Estavayé.

XIII. Guillaume DE BAUFFREMONT, IIe du nom, baron de Scey et de Sombernon, seigneur de Montsaugeon, de Malain, de Ruffey, de Pleurre, etc., gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, capitaine des gardes de l'archiduc Albert, et colonel d'Aval, épousa, en 1588, Claudine DE VILLELUME, fille unique de Chrétien de Villelume, vicomte de Marigny, seigneur de Montsaugeon, Pleurre, Beauregard, Rans, Commenaille, etc., et de Claudine-Philippe de la Chambre, marquis de Meximieux. Guillaume II de Bauffremont mourut en Espagne en 1599, et son corps fut transporté en France et inhumé à Clervaux, en la sépulture de ses ancêtres. Sa veuve se remaria avec Jean-Louis de Pontallier, seigneur de Talmey, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, dont elle fut la seconde femme. Elle avait eu de son premier mari:

DE VILLELUME : d'azur, à six besants d'argent, 2, 2 et 2.

1°. Jean de Bauffremont, mort jeune, après le 5 mars 1600;
2°. Claude, dont l'article suit;
3°. Rose de Bauffremont, décédée en pupillarité.

XIV. Claude DE BAUFFREMONT, baron de Scey et de Clervaux, marquis de Meximieux, seigneur de Chariez, d'Estival, de Pusey, de Rans, de Commenaille, etc., vicomte de Marigny, grand-bailli d'épée d'Amont et d'Aval, capitaine de 100 cuirassiers, colonel d'infanterie, puis de cavalerie, conseiller du conseil de guerre du roi d'Espagne, et lieutenant-général de la cavalerie en Bourgogne,

succéda, en 1651, à Claude-Charles de Vienne, *dit* de Bauffremont, son cousin-germain, qui l'avait institué son héritier universel. Claude de Bauffremont fut nommé gouverneur de Franche-Comté en 1656, et mourut le 20 septembre 1660, universellement aimé, estimé et regretté. Il avait épousé Marguerite DE POLIGNY, fille de Joachim de Poligny, baron de Châtillon-sur-Lison et de ville, et de Charlotte, baronne de Montfort, etc., de laquelle il eut :

DE POLIGNY : de gueules, au chevron d'argent.

1°. Claude-François de Bauffremont, vicomte de Marigny, mort à 19 ans prieur de Vaucluse, chanoine et grand-chantre de l'église métropolitaine de Besançon;
2°. Charles-Louis, qui suit;
3°. Béatrix-Thérèse de Bauffremont, mariée, en 1648, avec François-Henri *de Raigecourt*, baron de Bremoncourt, grand-veneur de Lorraine et de Barrois en 1664, sénéchal et grand-chambellan héréditaire de l'évêché de Metz, fils de Bernard de Raigecourt, seigneur d'Ancerville et du Ban de Buzy, conseiller-d'état, gentilhomme de la chambre de Henri, duc de Lorraine et de Bar, conseiller-d'état, grand-maître de l'artillerie de Lorraine, bailli et gouverneur de Stenay, etc., et de Marie-Barbe de Haraucourt.

XV. Charles-Louis DE BAUFFREMONT, marquis de Meximieux, de Listenais et de Clervaux, vicomte de Marigny, seigneur baron de Scey, de Traves, de Durnes, de Montsaugeon, de Chariez, de Pusey, de Monnet, de Rans, de Recin, etc., chevalier de la Toison d'or, grand-bailli d'Aval et sergent-général de bataille, conduisit en Flandre, en 1656, quatre régiments d'infanterie et deux de cavalerie qu'il avait levés pour le service de S. M. C., et se trouva à la bataille de Saint-Venant. Il commandait, en 1674, sous le vicomte de Turenne, un régiment de son nom (*Listenais*), à la tête duquel il fut blessé à la bataille d'Ensisheim, près de Strasbourg. (*Gazette de France.*) Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont de Vaux, étant mort sans postérité en 1681, le marquis de Meximieux intenta un procès pour sa succession, à laquelle il avait droit du chef de son aïeule, Claudine de Villelume. Il testa le 5 avril 1682, et mourut au mois de septembre de la même année. Il avait épousé, en secondes noces *, par contrat du

* Le marquis de Meximieux avait contracté un premier mariage avec Anne-

DE VIENNE-BAUFFREMONT : écartelé, aux 1 et 4 de *Bauffremont*; aux 2 et 3 *de Vienne*; sur le tout de sable, à 3 têtes de léopard d'argent.

30 avril 1640, Louise-Françoise DE VIENNE DE BAUFFREMONT, sa cousine germaine, marquise de Listenais, laquelle le rendit père de cinq fils et quatre filles :

1°. Ferdinand de Bauffremont, marquis de Listenais, capitaine de cavalerie, mort, en 1657, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Saint-Venant;
2°. Claude-Paul de Bauffremont, nommé à l'abbaye de Luxeul, qu'il quitta à la mort de son frère aîné. Il devint marquis de Listenais, fut chevalier d'honneur au parlement de Dôle, grand-bailli d'Aval, colonel de deux régiments, l'un d'infanterie, et l'autre de dragons, et mourut d'une blessure qu'il avait reçue, le 4 octobre 1674, à la bataille de Saint-François, près Strasbourg. Il avait été reçu chevalier de Saint-Georges en 1664 :
3°. Jean-Baptiste-Joseph-Hiacinthe de Bauffremont, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, abbé de Luxeul et co-adjuteur de l'abbaye de Saint-Paul. Il quitta ses bénéfices pour prendre le parti des armes, et, se trouvant l'aîné à l'époque du testament de son père, il fut institué son héritier universel : mais il mourut peu de jours après, à l'âge de 22 ans;
4°. Pierre II, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;
5°. Charles-Emmanuel de Bauffremont, abbé de Luxeul, et de Saint-Paul de Besançon. Il fit abattre le château de Scey-sur-Saône, bâti par Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, et le fit rétablir à la moderne, dans le goût et avec la magnificence des maisons royales. Il mourut au château de Scey-sur-Saône, le 27 juin 1733;
6°. Claude-Louise-Thérèse de Bauffremont, religieuse visitandine à Gray;
7°. Dorothée de Bauffremont, religieuse annonciade à Nozeroy;
8°. Desle de Bauffremont, morte à Paris, en 1705, sans alliance;
9°. Marie-Éléonore de Bauffremont, destinée à être chanoinesse de Remiremont, et décédée le 3 décembre 1681, à l'âge de 17 ans.

XVI. Pierre DE BAUFFREMONT, IIe du nom, marquis de Liste-

DE VATTEVILLE : de gueules, à 3 demi-vols d'argent.

Marie DE VATTEVILLE; mais cette union fut déclarée nulle, parceque cette dame était précédemment engagée dans des vœux religieux. Cependant leur fils fut reconnu légitime à cause de la bonne foi du père, à qui mademoiselle de Vatteville avait caché cet empêchement. Mais le marquis de Meximieux ne pardonna ce frauduleux silence ni à la mère ni au fils, et il ne laissa à celui-ci qu'une faible portion légitimaire, consistant principalement dans la seigneurie d'Estival. Louis de Bauffremont, seigneur d'Estival, se voyant ainsi abandonné, mourut de chagrin, laissant deux fils qui allèrent s'établir en Hongrie, et une fille qui épousa un prince de Transylvanie. Il écartelait *de Vienne* et *de Vatteville*, et sur le tout *de Bauffremont*.

nais et de Clervaux, vicomte de Marigny, baron de Scey, etc., premier chevalier d'honneur au parlement de Besançon, grand-bailli d'Aval, colonel d'infanterie et de dragons, fut élevé enfant d'honneur auprès de la personne du roi d'Espagne Charles II. Il rentra en Franche-Comté, après la conquête de cette province en 1674. Le roi de France lui donna les deux régiments de son frère qui avait péri à la bataille de Saint-François, et les charges de grand-bailli d'Aval et de chevalier d'honneur au parlement. Il est cité comme ayant fait des prodiges de valeur à la tête de son régiment au combat de Rhinfels, le 6 juillet 1678. (*Gazette de France.*) Il devint l'héritier de sa maison après la mort de Jean-Baptiste-Joseph de Bauffremont, son frère aîné, auquel son père l'avait substitué, et mourut à Paris le 28 août 1685, à l'âge de 23 ans, après s'être acquis de la réputation dans les campagnes qu'il avait faites en Flandre et en Allemagne. Il avait épousé, au mois d'avril 1681, Marie DES BARRES, fille unique de Bernard des Barres, chevalier, marquis de Mirebeau, seigneur de Ruffey, de Villiers, etc., de laquelle il eut deux fils :

DES BARRES : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée de 3 croissants d'argent.

1°. Jacques-Antoine, qui suit ;
2°. Louis-Bénigne, mentionné après son frère aîné.

XVII. Jacques-Antoine DE BAUFFREMONT, marquis de Listenais et de Clervaux, vicomte de Marigny, seigneur et baron de Montsaugeon, de Durnes, de Châteauneuf, de Traves, de Rans, etc., maréchal-de-camp et chevalier de la Toison d'or, fut d'abord grand-bailli d'Aval et chevalier d'honneur au parlement de Besançon. Entré dans les mousquetaires en 1697, il servit en Flandre la même année, puis la suivante au camp de Compiègne. Le 20 mai 1699, il obtint un régiment de dragons de son nom, qui avait été levé par son oncle. Il commanda ce régiment en Allemagne en 1701 et 1702, puis en Bavière, en 1703, sous le maréchal de Villars ; se trouva au siége de Kehl, à l'attaque des lignes de Stolhoffen, à la prise de la vallée d'Hornbourg, au combat de Munderkingen, et à la première bataille d'Hochstedt : il fut blessé dangereusement au combat de Schellemberg contre Marlborough, le 2 juillet 1704. (*Gazette de France*, où l'on cite avec éloge la brillante valeur que lui et son frère montrèrent dans cette action.)

Créé brigadier de cavalerie le 26 octobre suivant, le marquis de Listenais fut employé en cette qualité à l'armée de la Moselle en 1705; concourut à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'île de Marquisat en 1706; servit à l'armée du Rhin en 1707 et 1708, et combattit à Malplaquet en 1709. Le roi le promut au grade de maréchal-de-camp le 29 mars 1710. S'étant jeté dans Aire pour défendre cette place assiégée par les ennemis, il y fut tué le 24 septembre de la même année, en défendant la redoute de Cervois. Il avait été créé chevalier de la Toison d'Or en 1709. (*Dict. historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. I, p. 391.) Du mariage qu'il avait contracté à Versailles le 10 janvier 1706, dans le cabinet de la duchesse de Bourgogne, et en présence du roi et des princes de la famille royale, avec Louise-Françoise DE MAILLY, fille de Louis, comte de Mailly, seigneur de Rubempré, de Rieux, de Bohard, etc., maréchal des camps et armées du roi, colonel-général des dragons, et de Marie-Anne-Françoise de Sainte-Hermine, il ne laissa qu'une fille nommée :

DE MAILLY : d'or, à 3 maillets de sinople.

Louise-Françoise de Bauffremont, morte au mois de mai 1716.

XVII. Louis-Bénigne, marquis DE BAUFFREMONT, de Mirebeau, de Marnay, puis de Clervaux et de Listenais, seigneur du duché de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins et de Marigny, seigneur et baron de vingt autres terres seigneuriales, chevalier de la Toison-d'Or, et lieutenant général des armées du roi, entra au service, en 1701, dans les mousquetaires, et fit ses premières armes contre les Hollandais, qui furent défaits sous les murs de Nimègue en 1702. Le 9 mai 1703, il fut nommé capitaine au régiment de Listenais, dragons, qu'il rejoignit à l'armée de Bavière. Il fut blessé au combat de Munderkingen, et se trouva à la première bataille d'Hochstedt, à la prise de Kempten et d'Augsbourg, à la seconde bataille d'Hochstedt sous le maréchal de Marchin en 1704, et à l'armée de la Moselle sous le maréchal de Villars en 1705. On le nomma enseigne de la compagnie des gendarmes de Bourgogne avec rang de mestre de camp de cavalerie, le 7 février 1706, puis sous-lieutenant des gendarmes bourguignons le 18 avril, et il se trouva, en la même année, à la bataille de Ramillies. Il combattit à Oude-

narde en 1708, à Malplaquet en 1709, et fit la campagne suivante à l'armée de Flandre. Après la mort du marquis de Listenais, son frère aîné, il prit le commandement du régiment de dragons de son nom, et lui succéda dans la charge de grand-bailli d'Aval. Le roi d'Espagne le comprit dans la promotion de chevaliers de la Toison-d'Or du 14 février 1711. Il se démit de la sous-lieutenance des gendarmes bourguignons, commanda son régiment à l'armée de Flandre, pendant les campagnes de 1711 et 1712, et concourut au succès du combat livré aux ennemis par le maréchal de Villars, sous les murs de Douay, le 12 juillet de la première année, en poussant les ennemis jusqu'aux barrières de la ville. Le marquis de Bauffremont eut un cheval tué sous lui dans cette affaire. Il fit partie du corps d'observation qui couvrit les siéges de Douay et du Quesnoy. Créé brigadier le 1er février 1719, il se démit, au mois de décembre 1730, de son régiment en faveur de son fils, et y conserva une compagnie à la tête de laquelle il servit au siége de Kehl. Le marquis de Bauffremont fut nommé maréchal-de-camp le 20 février 1734, et employé, la même année, à l'armée du Rhin. Il monta plusieurs tranchées au siége de Philisbourg, et servit à l'armée du Rhin jusqu'à la paix conclue au mois d'octobre 1735. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1738, et mourut le 18 juillet 1755. (*Dict. des Généraux*, ibid., p. 392.) Après la mort sans enfants de Philippe-Eugène de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux, prince du Saint-Empire, et par arrêt du parlement de Paris de l'année 1712, il avait été mis en possession de la riche succession de la maison de Gorrevod, substituée, en 1527, par Laurent de Gorrevod, et avait épousé, le 5 mars de la même année 1712, très-illustre princesse Hélène DE COURTENAY, héritière de son nom par la mort du prince Charles-Roger de Courtenay, son frère, et fille de Louis-Charles, prince de Courtenay, comte de Cesy, issu du sang royal de France, et d'Hélène de Besançon, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

DE COURTENAY : écartelé, aux 1 et 4 *de France*, à la bordure engrêlée de gueules; aux 2 et 3 d'or, à 3 tourteaux de gueules.

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Listenais, puis prince de Bauffremont en 1769, après la mort de son frère aîné. Il naquit le 14 octobre 1717, fut colonel d'un régiment de dragons de son nom en 1744, et créé successivement brigadier de dragons le 20 mars 1747, et maréchal-

de-camp le 9 juillet 1769. (*Ibid.*, p. 395.) Le prince Charles-Roger devint chambellan du roi Stanislas, duc de Lorraine, fut grand-bailli d'épée de Briey, et mourut sans postérité;

3°. Joseph, prince de Bauffremont, dont l'article viendra après celui de son frère aîné; 4°. Pierre de Bauffremont, marquis de Clervaux, guidon des gendarmes Bourguignons, créé brigadier de dragons en 1747.	Ces deux frères, ainsi que Charles-Roger, furent reçus chevaliers de Malte, sans preuves du côté maternel, parce que leur mère était de la maison de Courtenay.

XVIII. Louis, marquis, puis prince DE BAUFFREMONT, seigneur du duché de Pont-de-Vaux, marquis de Mirebeau et de Marnay, comte de Charmes et de Bourlemont, vicomte de Salins et de Marigny, baron de Scey-sur-Saône, de Clervaux, de Flagy, de Villers-la-Faye, de Faucogney, de Melizey, de Traves, de Corcondray, de Saint-Sorlin, de Recin et de Durnes, seigneur de quinze autres terres, etc., naquit le 21 novembre 1712. Il fut nommé lieutenant réformé au régiment de Bauffremont, dragons, le 6 juillet 1723, capitaine le 13 janvier 1728, et colonel-propriétaire le 4 décembre 1730, sur la démission de son père. Il commanda ce régiment aux siéges de Kehl et de Philisbourg en 1733 et 1734, et à l'armée du Rhin en 1735. Il fut nommé gouverneur de Seyssel le 8 juin 1736, sur la démission du marquis de Montmain, son beau-père, et obtint le grade de brigadier de dragons le 1er janvier 1740. Parti du Fort-Louis, le 24 septembre 1741, avec son régiment, il fut chargé par le comte de Ségur de couvrir la frontière d'Autriche, et il concourut à la défense de Lintz. En vertu de la capitulation de cette place, il rentra en France au mois de janvier 1742, et fut un an sans pouvoir servir. Employé à l'armée du Mein le 6 mai 1743, il se trouva à la bataille de Dettingen sous le maréchal de Noailles, finit la campagne en Basse-Alsace, et passa, le 1er avril 1744, à l'armée de Flandre commandée par le maréchal de Saxe. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 2 mai de la même année, couvrit avec l'armée les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, finit la campagne au camp de Courtray, et commanda à Menin pendant l'hiver. Employé à l'armée du roi par ordre du 1er avril 1745, il se trouva à la bataille de Fontenoy, aux siéges des villes et citadelles de Tournay,

d'Oudenarde et de Dendermonde, et commanda à Oudenarde pendant l'hiver sous les ordres du marquis de Clermont-Gallerande. Le marquis de Bauffremont monta la tranchée au siége de Bruxelles les 8, 11 et 14 février 1746. Après le siége de la citadelle d'Anvers, il passa au corps de troupes commandé par le comte de Clermont. Il se distingua à la tête de plusieurs détachements, au siége de Namur et à la bataille de Raucoux. Il reprit, le 1er mai 1747, le commandement du régiment de dragons de son nom, sur la démission de son frère, combattit à Lawfeldt et commanda pendant l'hiver à Charleroy. En 1748, le marquis de Bauffremont servit au siége de Maëstricht, où il monta la tranchée du 26 avril, et fut créé lieutenant-général des armées du roi le 10 mai de la même année. Employé à l'armée d'Allemagne le 1er mai 1757, il obtint, dans le même mois, du grand-maître de Malte, la permission de porter la croix de cet ordre. Il fut créé prince de l'Empire, pour lui et ses descendants, ainsi que ses frères et leurs descendants, et substitué à la maison de Gorrevod, qui possédait les rang et titre de prince depuis l'année 1623, par diplôme de l'empereur François Ier, donné à Vienne, le 8 juin 1757, à la charge de joindre le nom et les armes *de Gorrevod* aux nom et armes *de Bauffremont*. L'empereur, en considération de leurs alliances avec la maison de Bourgogne et de la splendeur de leur maison, leur accorda avec ce diplôme princier le titre de *cousin*, et le roi de France, par un arrêté du 13 décembre 1759, leur accorda aussi cet honneur. Le prince de Bauffremont se trouva à la bataille d'Hastembeck, en la même année 1757, contribua à la conquête de l'électorat de Hanovre, et rentra en France au mois de janvier 1758. Employé à la même armée d'Allemagne par commission du 1er mai 1759, il combattit à Minden le 1er août. Détaché, le 12 septembre, avec deux brigades d'infanterie, deux régiments de dragons et un régiment de hussards, il s'empara des hauteurs entre Giessen et Kleinlinnes, et assura la communication de l'armée avec la réserve. Le prince de Bauffremont rentra en France après la campagne, et mourut avant le 2 décembre 1769. (*Dict. des Généraux français*, ibid., p. 393.) Il avait épousé à Besançon, en 1735, Marie-Suzanne-Simonne-Ferdinande DE TENARRE, grand-croix de l'ordre de Malte, fille unique de Henri-François de Tenarre, marquis de Montmain, lieutenant-général des armées du

DE TENARRE : d'azur, à 3 chevrons d'or; à la bordure de gueules.

roi, gouverneur de Seyssel, et d'Anne-Josephe-Ferdinande de Grammont, dame de Faucogney, de Bourlemont, etc. De ce mariage est issue une fille unique :

Louise-Bénigne-Marie-Octavie-Françoise-Jacqueline-Laurence de Bauffremont, dame de l'ordre de la Croix-Étoilée, et grand-croix de l'ordre de Malte, mariée, le 22 novembre 1762, à son oncle, Joseph *de Bauffremont de Listenais*, prince du Saint-Empire, qui suit.

XVIII. Joseph, chevalier, puis prince DE BAUFFREMONT LISTENAIS, et du Saint-Empire, marquis de Mirebeau, vice-amiral de France, fut destiné d'abord à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il se distingua, en 1742, dans un combat d'une galère de cet ordre contre un corsaire de Tunis, et fut créé chef-d'escadre des armées navales de France, au mois de septembre 1755. Parti de Brest pour Saint-Domingue, le 30 janvier 1757, le chevalier de Bauffremont s'empara du vaisseau de guerre anglais *le Grenwich;* se rendit, le 31 mai à Louisbourg, avec 5 vaisseaux, et rentra à Brest le 23 novembre de la même année. (*Gazette de France*). Il prit le titre de *prince de Listenais*, en épousant, avec dispense du pape, et par contrat du 22 novembre 1762, Louise-Bénigne-Marie-Octavie-Françoise-Jacqueline-Laurence DE BAUFFREMONT, sa nièce, chanoinesse de l'insigne chapitre de Remiremont. Il fut nommé successivement lieutenant-général des armées navales, au mois d'octobre 1764, et vice-amiral de France le 10 février 1777, et mourut en 1781. De son mariage sont issus :

DE BAUFFREMONT : comme à la page 1.

1°. Alexandre-Emmanuel-Louis, qui suit ;
2°. Joseph-Henri-Octave de Bauffremont, né le 14 mai 1779, mort le 27 novembre 1791.
3°. Adélaïde-Charlotte de Bauffremont, chanoinesse de Remiremont, morte à Scey-sur-Saône, le 10 novembre 1789:
4°. Hélène de Bauffremont, née en avril 1774, chanoinesse du même chapitre, mariée, en 1817, avec Marie-Gabriel-Florent Auguste, comte *de Choiseul-Gouffier*, pair de France, dont elle est restée veuve le 20 juin de la même année 1817.
5°. Hortense-Geneviève-Marie-Anne de Bauffremont, épouse de Joseph, vicomte *de Narbonne-Lara*.

XIX. Alexandre-Emmanuel-Louis, duc DE BAUFFREMONT, pair de France, prince du Saint-Empire, titré de *cousin*, chevalier de

l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né en mai 1773, a été créé pair de France, le 4 juin 1814, par le roi Louis XVIII, en vertu d'une promesse du feu roi Louis XVI, à l'occasion du mariage du duc de Bauffremont, contracté à Paris, le 13 mai 1787, avec Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline DE QUÉLEN DE LA VAUGUYON, fille de Paul-François de Quélen-Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon, pair de France, prince de Carency, chevalier des ordres du Roi, ci-devant (en 1785) ambassadeur de France en Espagne, aujourd'hui pair de France et chevalier de la Toison d'or, et d'Antoinette-Rosalie, vicomtesse de Pons-Roquefort, descendue des sires de Pons (1). De ce mariage sont issus :

DE LA VAUGUYON : écartelé, au 1 parti d'argent, au sautoir de gueules, et d'or, à 4 cotices de gueules ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fleurs de lys d'or ; au bâton de gueules péri en bande et chargé de 3 lionceaux d'or ; au 4 de gueules, au pal de vair ; à la bordure engrêlée d'argent ; sur le tout d'argent, à 3 feuilles de houx de sinople.

1°. Renaud, prince de Bauffremont, mort en bas âge ;

2°. Alphonse-Charles-Jean, *prince Alphonse de Bauffremont*, né à Madrid le 10 février 1792, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a fait les campagnes de 1812 et 1813 en Russie et en Saxe, et s'est distingué aux batailles de la Moskowa et de Dresde. Il a épousé Isabelle, princesse *Paterno-Moncada*. De ce mariage est issu :
   Roger, prince de Bauffremont, né en 1823 ;

3°. Théodore-Paul-Alexandre-Démétrius, *prince Théodore de Bauffremont-Listenais*, né à Madrid le 23 décembre 1793, chef d'escadron, aide-de-camp de feu S. A. R. le duc de Berry, puis de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, le 6 septembre 1819, avec Anne-Élisabeth-Laurence *de Montmorency*, fille d'Anne-Charles-François, duc de Montmorency, pair et premier baron de France, et d'Anne-Louise-Caroline Goyon de Matignon. De ce mariage sont issus :
   A. Gontrand, prince de Bauffremont, né en 1822 ;
   B. Léopold, prince de Bauffremont, né en 1825 ;
   C. Félicie, princesse de Bauffremont, née en 1820 ;

4°. Hélène, princesse de Bauffremont, morte en bas âge.

BARONS, puis MARQUIS DE SENECEY, éteints.

VI. Huard DE BAUFFREMONT, chevalier, seigneur de Moncel et de Gondrecourt, second fils de Liébaud IV, sire ou baron de Bauffremont, grand-croix de l'ordre de Malte, et de Marguerite de Choiseul, est mentionné dans la description du tournoi de Chauvenay, en 1285, en ces termes :

---

(1) Voyez la généalogie de la maison DE PONS, t. IV de cet ouvrage, p. 60.

Un chevalier de bel atour,
Jeune, léger, fort et puissant,
Au chef des rangs vint chevauchant
Dont Chasel estoit repairie,
D'or et de gueules fut vairie
A un baston d'azur *moult court,*
Beffremont crie.

DE POLIGNY: de gueules au lion d'argent.

Petit-Jehan de Saintré dit en effet que la branche de Bauffremont-Senecey portait pour brisure un bâton d'azur.

Huard de Bauffremont épousa Mahaut DE POLIGNY, dame de Fontenoy en Vosges, de Ruppes en Lorraine, et de Vauvillars en Franche-Comté. Après la mort d'Huard, elle se maria avec Aimé de Ray, et fit, en 1311, son testament publié en 1327 et conservé dans les archives de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. Elle y fait mention de Liébaud de Bauffremont, son beau-père, d'Huard, son premier mari, et des enfants qu'elle avait eus de lui, savoir :

1°. Pierre, *dit* Perrin, qui suit;
2°. Jeannette de Bauffremont;
3°. Adeline de Bauffremont;
4°. Isabeau de Bauffremont.

DE FAUCOGNEY : de gueules, à 3 bandes d'or.

VII. Pierre DE BAUFFREMONT, Ier du nom, sire de Vauvillars, de Fontenoy et de Ruppes, est nommé dans un registre des fiefs du bailliage d'Amont, de l'année 1349. Il avait épousé Anne DE FAUCOGNEY, de laquelle il laissa :

1°. Gautier Ier, qui suit;
2°. Huard de Bauffremont, qui plaidait, en 1360, contre Henri de Sarrebruck;
3°. Philippe de Bauffremont, qui vivait encore en 1368;
4°. Liébaud de Bauffremont, qui eut pour fils :
   Ulric de Bauffremont, lequel se trouva, en 1431, à la bataille de Bulgnéville, perdue par le duc René d'Anjou.

VIII. Gautier DE BAUFFREMONT, Ier du nom, chevalier, sire de Vauvillars, de Ruppes, etc., fit partie de l'expédition de Prusse, en 1362, au rapport de Petit-Jehan de Saintré. Il est qualifié chevalier dans le testament de Gautier de Gouhenans, de l'an 1378. (*Arch. de l'Officialité de Besançon.*) Il fut du nombre des chevaliers qui, en 1396, marchèrent au secours de l'empereur Sigismond, et com-

battirent à la funeste journée de Nicopoli. Jean Juvénel des Ursins cite le sire de Ruppes comme un vaillant chevalier bourguignon. (*Histoire de Charles VI*, p. 155). Il avait épousé Alix DE ROUGEMONT, qualifiée sœur de Gui, seigneur de Rougemont et de Ruffey, dans un acte du 20 octobre 1407. Ce fut probablement par ce mariage que les terres de Fedry-sur-Saône, de Nan, de Châtenoy et du Val de Montmartin, entrèrent dans la maison de Bauffremont. Leurs enfants furent :

DE ROUGEMONT : d'or, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur.

1° Gautier II, qui suit;

2°. Philippe de Bauffremont, chevalier, vivant en 1408;

3°. Pierre de Bauffremont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de France, qui se trouva avec ses frères, en 1408, à l'armée de Jean, duc de Bourgogne, contre les Liégeois révoltés, et jura la paix d'Arras, en 1418. Il avait épousé Henriette *d'Aumont*, dont il eut un fils:

Pierre de Bauffremont, chevalier, seigneur en partie de Vauvillars, de Ruppes et du Val de Montmartin, qui de Marguerite *de Coublans*, son épouse, laissa :

a. Nicolas de Bauffremont, } vivants en 1504;
b. Jacques de Bauffremont, }

c. Agnès de Bauffremont, dame en partie du Val de Montmartin, mariée, vers 1488, avec Jean, seigneur *de Saint-Mauris-en-Montagne*, damoiseau, gouverneur du château de Châtillon, fils de Jean, seigneur de Saint-Mauris, écuyer de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, puis chambellan du duc Charles, et chevalier de Saint-Georges, et de Louise de Rougemont. Ces époux sont cités dans des actes de 1491 et 1494.

IX. Gautier DE BAUFFREMONT, IIe du nom, chevalier banneret, sire de Vauvillars, de Ruppes, de Fedry-sur-Saône, de Nan, etc., servit le duc Jean contre les Liégeois et les Orléanais, et joua un grand rôle dans les affaires politiques et militaires de son temps. Il conduisit à ce prince une troupe de Bourguignons à Arras; fut nommé chef de l'armée bourguignonne devant Paris, et jura la paix du duc avec le dauphin. (*Gollut; Monstrelet; Nouv. histoire de Dauphiné, etc.*) Gautier de Bauffremont eut, en 1422, un procès avec Jean de Tilchâtel, au sujet de Corcoudray; et comme les amis et voisins de ces seigneurs intervinrent les armes à la main dans cette querelle, la duchesse de Bourgogne, qui craignait une guerre

particulière, leur fit offrir sa médiation, et parvint à les pacifier. (*Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 422). Gautier de Bauffremont se trouva à la bataille d'Anton en 1430, et mourut peu de temps après. Il avait épousé, 1° Anne DE FURSTEMBERG, fille d'Égon, comte de Furstemberg; 2° Pernette DE ROUGEMONT, nommée dans un titre de 1407; 3° Agnès DE CUSANCE, fille de Jean de Cusance, chevalier, seigneur et baron de Belvoir, Saint-Julien, Beaujeu, etc., et de Jeanne, dame de Beaujeu, suivant une quittance dotale de l'an 1420. Gautier de Bauffremont eut pour enfants :

DE FURSTEMBERG : d'or, à l'aigle de gueules, becquée et membrée d'azur; à la bordure nébulée d'argent.

DE ROUGEMONT : comme à la page 33.

DE CUSANCE : comme à la page 13.

Du premier lit :

1°. Louis de Bauffremont, qui se trouva au tournoi de l'Épinette, à Lille, en 1438;

2°. Jeanne de Bauffremont, mariée avec Jean *de Visemal*, seigneur de Westerloo, avec lequel elle vivait en 1417;

Du second lit :

3°. Catherine de Bauffremont, femme de Thibaud *de Rougemont*;

4°. Jean, qui a continué la descendance;

Guillaume de Bauffremont, *dit* de Ruppes, père de :

A. Guillaume de Bauffremont, vivant en 1482, avec Françoise *de la Palu*, sa femme, qui le rendit père de Nicolas de Bauffremont. Celui-ci épousa Catherine *de Maussans*, nommée dans le testament de son mari, du 18 avril 1540, ainsi que leurs deux fils, nommés :

I. Cleriadus de Bauffremont;

II. Simon de Bauffremont;

B. Isabelle de Bauffremont, mariée, vers 1450, avec N.... *de Montmartin*.

X. Jean DE BAUFFREMONT, chevalier, sire de Vauvillars et de Soye, seigneur de Fedry, de Nan, du Val de Montmartin, de Châtenoy, de Foucherans, de Courchâton, de Ruppes, etc., conseiller et chambellan du duc Philippe le Bon et du roi Louis XI, fut connu du vivant de son père, sous le nom de sire de Soye. Il fut légataire de Guichard de Cusance, baron de Belvoir, son oncle, en 1449, et rendit hommage à l'archevêque de Besançon pour une partie de la seigneurie d'Estrabonne, en 1471. Après la mort de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Jean de Bauffremont, suivant Philippe de Commines, passa au service du roi Louis XI

avec plusieurs autres grands seigneurs bourguignons. Il avait épousé, le 5 septembre 1440, Claudine DE TOULONGEON, fille de Jean II, sire de Toulongeon, baron de Senecey et de Traves, maréchal de Bourgogne, et de Catherine de Roussillon, et sœur et héritière de Jean III, sire de Toulongeon, baron de Senecey, chevalier, décédé sans enfants après 1462. Claudine de Toulongeon resta veuve de Jean de Bauffremont avant le 18 août 1477. Elle eut pour fils unique Pierre Ier, qui suit.

DE TOULONGEON : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fasces ondées d'or, qui est *de Senecey*; aux 2 et 3 de gueules, à 3 jumelles d'argent en fasce, qui est *de Toulongeon*.

XI. Pierre DE BAUFFREMONT, Ier du nom, chevalier, sire de Vauvillars et de Soye, baron de Senecey, seigneur de Fedry, de Châtenoy, de Nan, de Courchaton, etc., fit hommage, en 1481, pour les terres de Soye et Courchaton, à Henri, comte de Montbéliard. Il souscrivit, en 1496, le traité de mariage de Ferdinand de Neufchâtel avec Claudine de Vergy, et mourut le 16 mai 1505, suivant les factums du procès de la terre de Senecey. Il avait épousé 1°, Anne DE BAUFFREMONT, dame de Bourbonne, de Longepierre, et en partie de Soye, fille de Jean de Bauffremont, chevalier, seigneur de Mirebeau, de Bourbonne, et en partie de Soye, et de Marguerite de Châlons-Orange; 2°, Catherine DE DOMMARTIN, veuve de Jacques de Montmartin, et dame de Bellefond, de Moncoy et de Cersot, qui fit son testament le 7 décembre 1487; 3°, Colette RAULIN, sœur de Jean Raulin, chevalier, seigneur de Beauchamp. Ses enfants furent;

DE BAUFFREMONT : comme à la page 1.

DE DOMMARTIN : de sable, à la croix d'argent.

RAULIN : de gueules, à 3 clefs d'or.

Du premier lit :

1°. Baltazard de Bauffremont, vivant le 18 août 1477, mort sans alliance;

2°. Françoise de Bauffremont, dame de Bourbonne, de Chesaulx et de Parnoux, mariée, par contrat du 18 août 1477, avec Bertrand *de Livron*, seigneur de la Rivière et de Wart, écuyer d'écurie du roi Louis XI, et capitaine (gouverneur) de Coiffy, en Champagne, fils d'Antoine de Livron, chevalier, seigneur de Wart, en Limosin, et de Marguerite de Noailles. C'est par ce mariage que la terre de Bourbonne est passée de la maison de Bauffremont dans celle de Livron, qui en a obtenu l'érection en titre de marquisat;

3°. Anne de Bauffremont, mariée, en 1483, avec Marc *de Toulongeon*, seigneur de Vellexon et de Montrichard, fils de Jean de Toulongeon, baron de Traves, seigneur de Vellexon et de Montrichard, et de Claude de Blammont;

4°. Geneviève de Bauffremont, mariée avec Claude *de Montmartin*, seigneur d'Ugies;

5°. Marguerite de Bauffremont, religieuse clariste à Auxonne;

Du second lit :

6°. Pierre II, qui a continué la descendance;

7°. Jeanne de Bauffremont, mariée avec Jean *de Lugny*, chevalier, seigneur de Ruffey, d'Allerey et d'Écouelle.

D'Amboise : palé d'or et de gueules.

XII. Pierre de Bauffremont, II° du nom, baron de Senecey, seigneur de Soye, de Châtenoy, de Hauterive, de Courchaton, de Nan, etc., mourut avant l'année 1525. Il s'était allié avec Charlotte d'Amboise, fille de Jean d'Amboise de Chaumont, seigneur de Bussy, de Renel, etc., conseiller et chambellan de Louis XI, lieutenant-général en Normandie, et de Catherine de Saint-Belin. De ce mariage sont provenus :

1°. Claude de Bauffremont, baron de Senecey, marié avec N.... *des Ursins*. Lui et son épouse périrent à Lyon, en 1540, par la chûte du plancher de leur chambre;

2°. Nicolas, qui a continué la descendance;

3°. Constance de Bauffremont, dame de Genlis, mariée avec Claude *de Tenarre*, chevalier, seigneur de Montmain;

4°. Françoise de Bauffremont, mariée avec Edme *de Malain*, chevalier, seigneur de Missery et de Montigny;

5°. Catherine de Bauffremont, successivement abbesse de Sainte-Catherine, à Avignon, à Tarascon et à Saint-Menoux, en Bourbonnais;

6°. Anne de Bauffremont, abbesse à Tarascon, après sa sœur.

XIII. Nicolas de Bauffremont, chevalier, baron de Senecey, seigneur de Soye, de Châtenoy, de Crusilles, de Vareilles, de Croy, etc., chevalier de l'ordre du Roi, grand-prévôt de France, conseiller aux conseils d'état et privé, grand-bailli de Châlons, gouverneur d'Auxonne, etc., resta en bas âge sous la tutelle de sa mère, et eut à soutenir un grand procès contre ses tantes relativement aux terres de Senecey et de Châtenoy, qui lui furent adjugées. Élu à 30 ans président aux états-généraux de France, en 1560, il parut à la tête de la noblesse du royaume, et y porta la parole en son nom : ces états se terminèrent par le colloque de Poissy. Nommé bailli de Châlons, en 1564, il fut chargé de la réformation de la coutume du duché de Bourgogne en 1570, et revêtu par Charles IX, en 1572, de l'office de grand-prévôt de France, dont il re-

leva la dignité et les avantages. Il avait été appelé à cette charge, dit M. de Thou, tant « à cause de sa grande noblesse, qu'à cause de sa science, qualité rare alors parmi les guerriers. » Dans les temps malheureux de la ligue, il donna des preuves d'un zèle ardent pour la religion, et fut chargé de la défense des villes situées sur la Saône. Il avait combattu à Jarnac, en 1569, dans les rangs de l'armée catholique, et avait été retiré mourant de dessous un monceau de morts. La même année, il se trouva et fut blessé à Moncontour, étant guidon de la compagnie du duc de Guise. Nommé pour la seconde fois, en 1576, par la noblesse du Châlonnais pour assister aux états de Blois, il fut élu président par l'assemblée générale. Dans le discours qu'il prononça au nom de son ordre, et dont l'impression fut unanimement demandée, il s'exprima avec la liberté d'un Gaulois et la dignité d'un Romain. D'Aubigné nous a conservé, livre III, chapitre VI, p. 856 de son Histoire, un fragment de cette harangue. Dans le *Journal des premiers estats de Blois*, écrit par le duc de Nevers, on trouve que le baron de Senecey ne fut pas d'avis qu'il n'y eût en France qu'une seule religion, « alléguant qu'il ne fallait entrer en guerre et en nouveaux troubles. » Ce langage dut paraître extraordinaire dans la bouche d'un ligueur aussi ardent et aussi dévoué à Catherine de Médicis, et il n'honore pas moins les connaissances politiques que les sentiments généreux du baron de Senecey. Il mourut en son château de Senecey le 10 février 1582 (1). Il avait épousé Denise PATARIN, fille unique de Claude Patarin, chevalier, seigneur de Croy, de Crusilles et de Vareilles, premier président du parlement de Dijon, et chancelier de Milan. Elle le rendit père de :

PATARIN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile à 6 rais du même ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 pals enclavés d'or : au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

1°. Claude, dont l'article suivra;

2°. Georges-Épaminondas de Bauffremont, comte de Crusilles, seigneur de Vareilles, chevalier des ordres du Roi, chambellan du duc d'Anjou et gouverneur de Mâcon, marié 1°, le 5 août 1579, avec Guillemette *de la Marck*, veuve de Jean de Luxembourg, comte de Braine et de Roucy, et fille de Robert IV de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, maré-

---

(1) On a du baron de Senecey, I. traduction du *Traité de la Providence*, de Salvien, Lyon, 1575, in-8°. II. *Harangue pour la Noblesse*, en 1561. III. *Proposition pour toute la Noblesse de France*, faite en 1577, aux états de Blois, Paris, 1577, in-8°.

chal de France, et de Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier. Elle mourut en 1592, n'ayant eu de Georges de Bauffremont que deux fils, morts en bas âge; 2°, Renée-Angélique *d'Alègre*, qui était veuve lorsqu'elle fit son testament, le 28 décembre 1618. Elle était fille d'Antoine d'Alegre, baron de Milhau, et de Françoise de Mailly. De ce dernier mariage sont nés, outre trois fils morts en bas âge :

A. René de Bauffremont, comte de Crusilles, mort sans postérité;

B. Christophe-Melchior de Bauffremont, comte de Crusilles, marié, en 1626, avec Philiberte *de Polignac*, fille de Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes, gouverneur de la ville du Puy, et de Claudine-Françoise de Tournon. Le comte de Crusilles mourut sans postérité, en 1630;

3°. Elisabeth de Bauffremont, mariée, le 29 juin 1574, avec Charles *d'Hostun de Claveson*, seigneur de Mercurol, de Mureil, etc., chevalier de l'ordre du Roi, fils de Pierre, seigneur d'Hostun, de Claveson, etc., l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, et de Madelaine de Montainard-Montfrin, sa seconde femme. Elle mourut de la petite-vérole, le 3 novembre 1590;

4°. Catherine-Aimée de Bauffremont, alliée, par contrat du 9 septembre 1580, avec Antoine *du Blé*, baron d'Uxelles, seigneur de Cormatin, gouverneur des ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, lieutenant-général au pays de Châlonnais et au gouvernement de Bourgogne, chevalier des ordres du Roi, fils de Pétrarque du Blé, seigneur de Cormatin, de Jenly, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Villars, dame d'Uxelles. Antoine du Blé mourut le 19 mai 1616, et sa femme le 20 juin de la même année;

5°. Madelaine de Bauffremont, femme de Jean-Baptiste *de la Baume*, coseigneur de Saint-Germain ;

6°. Constance de Bauffremont, abbesse de Saint-Menoux. Cette dame a composé des œuvres mêlées, qui ont été données au public ;

7°. Philippe de Bauffremont, prieure de Millière;

8°. Françoise de Bauffremont, abbesse de Sainte-Marie de Châlons.

XIV. Claude DE BAUFFREMONT, chevalier, baron de Senecey, seigneur de Châtenoy en Franche-Comté, d'Amilly en Brie, et de Givry au duché de Bourgogne, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, membre des conseils d'état et privé, gouverneur de la ville et du château d'Auxonne, grand-bailli et capitaine de la ville et cité de Châlons, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Bourgogne, né en 1546, se montra, au commencement

de sa carrière politique, un des plus zélés partisans de la ligue. Nommé, en 1581, élu de la noblesse de Bourgogne, il ne se distingua pas moins que son frère, à la tête du gouvernement de la province, et il eut comme lui l'honneur d'être appelé par les suffrages de la noblesse du royaume, à la présidence de cet ordre aux états tenus à Blois en 1588. On cite comme un modèle de franchise respectueuse la harangue (1) qu'il adressa au roi Henri III. Quoique attaché par ses principes religieux au parti de la ligue, tant qu'elle n'eut pour but ostensible que le maintien de la religion catholique, il n'annonça dans ses remontrances que le désir de voir réformer les abus qui s'étaient introduits dans le ministère, sans qu'aucune partie de son discours se sentit de l'effervescence qui agitait tous les esprits dans ces temps malheureux. La mort du duc de Guise ayant fait dissoudre les états, Claude de Bauffremont revint en Bourgogne, où il fut nommé par le duc de Mayenne son lieutenant-général dans cette province, tandis que Tavannes y occupait la même dignité pour Henri de Bourbon. Pendant ce temps de troubles civils, on vit, en Bourgogne, Bauffremont et Tavannes guerroyer l'un contre l'autre, et faire réciproquement le siége des villes du parti opposé. Le duc de Mayenne convoqua les états généraux à Paris, en 1593 : Claude de Bauffremont y parut à la tête de la noblesse. Ce fut la seconde fois, dit Mézeray, qu'il eut l'honneur de porter la parole en son nom. Son discours, suivant le *Journal de Henri IV*, fut court et hardi, plein de bon sens et de dignité, et fut extrêmement goûté. Lorsque les conférences de Suresnes eurent amené la trève de 3 mois, chaque parti profita de cette suspension de calamités pour envoyer ses députés en cour de Rome : la ligue y députa le cardinal de Joyeuse, avec Claude de Bauffremont. Ce seigneur, s'étant convaincu dans cette mission que la ligue ne devait plus compter sur les secours du

---

(1) Cette *harangue* est imprimée dans le t. III, p. 140, des *Mémoires de la Ligue*; dans d'Aubigné, p. 176, et dans le *Recueil des États Généraux*, imprimé chez Quinet. Claude de Bauffremont est aussi l'auteur d'un *Remercîment fait au nom de la Noblesse de France aux États de Blois*, et d'un *Recueil de ce qui fut négocié en la compagnie du Tiers-État aux États de Blois*, depuis le 15 novembre 1576, jusqu'en mars 1577, réimprimé dans le *Recueil-général des Etats tenus en France*, 1651, in-4°. La *Bibliothèque de mademoiselle de Montpensier* attribue encore à Claude de Bauffremont l'ouvrage intitulé : *les Miracles de la Ligue*.

Saint-Siége, ni sur l'Espagne, prit soin d'en faire avertir le duc de Mayenne, pour l'engager à abandonner entièrement ce parti: mais, voyant tous ses efforts inutiles, et déterminé d'ailleurs par l'intention que Henri IV manifestait d'abjurer le calvinisme, il profita de l'avis pour lui-même; et, dès qu'il fut de retour dans son ancien gouvernement, il chargea le sieur de la Croix, maire d'Auxonne et député en cour par les habitants de cette ville, de ménager sa réconciliation personnelle avec le monarque, ce qui eut lieu immédiatement. (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 476, et t. IV, p. 583). Claude de Bauffremont ne jouit pas long-temps des douceurs de la paix : il mourut l'année suivante, 1596, au château de Senecey. Il avait épousé, par contrat du 8 mai 1571, Marie DE BRICHANTEAU-NANGIS, fille de Nicolas, seigneur de Brichanteau et de Nangis, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et de Jeanne d'Aguerre, et sœur d'Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, amiral de France. Elle eut en dot la terre d'Amilly, et 200 livres de rente, outre 8000 livres comptant. Elle mourut au mois de septembre 1614, laissant :

DE BRICHANTEAU : d'azur, à 6 besants d'argent.

1°. Henri, dont l'article viendra;

2°. Nicolas de Bauffremont, mort célibataire;

3°. Artur de Bauffremont, comte de Crusilles, allié avec Françoise *de Luxembourg*, mort sans enfants;

4°. Antoine de Bauffremont, baron de Châtenoy, époux de Françoise *de la Marck*, mort sans postérité;

5°. Françoise de Bauffremont, abbesse de Châlons;

6°. Madelaine de Bauffremont, alliée, par contrat passé au château d'Auxonne, le 15 février 1600, avec Clériadus *de Vergy*, comte de Champlitte, baron de Vaudray, d'Arc, de Morey, de la Rochelle, de Mantoche, etc., chevalier de la Toison d'or, membre du conseil d'état de S. M. C., lieutenant, gouverneur et capitaine-général au comté de Bourgogne, fils de François de Vergy, comte de Champlitte, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-général et gouverneur du comté de Bourgogne, et de Renée de Ray, dame de Vaudray, sa seconde femme;

7°. Catherine de Bauffremont, dame du Plessis-Châtelain, mariée à Jean, baron *de Vieuxpont*, de Saintines et de Giromesnil, chevalier.

XV. Henri de BAUFFREMONT, né en 1578, marquis de Senecey *, comte de Randan, seigneur de Givry, de Cuisery, de Châtenoy, etc.,

* La baronnie de Senecey fut érigée en marquisat, par lettres patentes du mois de juillet 1615, registrées au parlement de Dijon, le 2 décembre 1631.

grand-bailli et capitaine de Mâcon et de Châlons-sur-Saône, gouverneur d'Auxonne, lieutenant-général au Mâconnais, chevalier de l'ordre du Roi, puis de l'ordre du Saint-Esprit, à la promotion du 18 octobre 1610, ambassadeur extraordinaire en Espagne, en 1617 et 1618 (1), avait été élu de la noblesse de Bourgogne, en 1605, puis nommé président de la noblesse du royaume aux états tenus, d'abord à Sens et ensuite à Paris, en 1614. Il fut le troisième de père en fils qui reçut cet honneur, ce qui n'était arrivé ni n'arriva depuis à aucune autre famille. Il avait demandé, au nom de la noblesse, l'abolition de la paulette, ou de la vénalité des charges, et il s'opposa à la publication du concile de Trente, demandée par le clergé qui appuyait les prétentions ultramontaines contre les libertés de l'église gallicane (2). Il mourut à Lyon le 22 octobre 1622, des blessures qu'il avait reçues au siége de Royan (3), où il faisait les fonctions de maréchal-de-camp. (*Gazette de France* du 23 juillet 1633.) Il avait épousé, par contrat du 8 août 1607, Marie-Catherine DE LA ROCHEFOUCAULD, comtesse, puis duchesse de Randan, première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et gouvernante de la personne du roi Louis XIV (charge pour laquelle elle prêta serment le 10 juin 1643), morte à Paris le 10 mai 1677, à 89 ans. Elle était fille de Jean-Louis de la Rochefoucauld, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne, et d'Isabelle de la Rochefoucauld-Roye. De ce mariage sont provenus :

DE LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur ; à 3 chevrons de gueules, brochants, le premier écimé.

1°. Henri-Claude-Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Senecey, qui succéda à son père dans les gouvernements d'Auxonne, de Châlons-sur-Saône et de Mâcon, fut lieutenant pour le roi en Bourgogne en 1633, et colonel du régiment de Piémont, infanterie. Dans le mois d'août 1639, il contribua à la défaite de 1200 Croates de l'armée du cardinal-infant, près d'Aire, et mourut sans alliance, en son château de Senecey, le 17 mars 1641, des fatigues qu'il avait essuyées au siége d'Arras;

2°. Jean-Louis de Bauffremont, comte de Randan, marquis de Senecey et

(1) Sa correspondance durant cette ambassade, qu'il remplit avec autant de prudence que de talent, et qui était alors la plus importante par le mariage de l'infante Anne d'Autriche avec Louis XIII, est conservée dans un recueil de lettres manuscrites, qui faisait partie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

(2) Les *Harangues* de Henri de Bauffremont, prononcées aux états de Blois de 1614, sont insérées dans le *Recueil général des Etats tenus en France*, in-4°, 1651.

(3) Le P. Du Rosier, minime, a fait son éloge sous le titre de : *l'Immortalité du Phénix, tirée de la glorieuse fin de messire Henri de Bauffremont*, in-8°, Lyon, 1624.

colonel du régiment de Piémont après son frère, qui se distingua à la prise de la ville d'Almenas, en Catalogne, en 1643. Il fut fait prisonnier à la bataille de la Marfée, près de Sedan, et tué de sang-froid par un Allemand, le 6 juillet 1641. Il n'avait pas été marié;

3°. Marie-Claire de Bauffremont, qui devint héritière de sa branche. Elle avait épousé, par contrat du 28 septembre 1637, Jean-Baptiste-Gaston *de Foix*, comte de Fleix, gouverneur de Mâcon, lieutenant de roi au bailliage du Mâconnais, fils de Frédéric de Foix, comte de Fleix et de Garson, vicomte de Meille, baron d'Aymet et de Levignac, maréchal-de-camp, grand-sénéchal de Guienne, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et de Charlotte de Caumont-Lauzun. Marie-Claire de Bauffremont fut première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Son mari fut tué au siége de Mardick, le 13 août 1646. Marie-Catherine de la Rochefoucauld, sa mère, obtint l'érection du comté de Randan en duché-pairie, par lettres du mois de mars 1661, registrées au parlement le 15 décembre 1663, et en la chambre des comptes le 27 juin 1664, avec clause de reversion à la comtesse de Fleix, sa fille, et à ses descendants mâles et femelles. Celle-ci n'ayant eu que trois enfants décédés sans postérité, les terres de Senecey et de Cuisery retournèrent à Guillaume-Alexandre, marquis de Vieuxpont, descendu de Catherine de Bauffremont, sa grande tante. Ce dernier légua le marquisat de Senecey à Pierre-Louis, comte d'Ailly, son cousin, dont les descendants possédaient cette terre en 1760.

Il a existé d'autres branches anciennes de la maison de Bauffremont, dont on n'a pu découvrir la tige, et qui n'ont pas subsisté long-temps, entr'autres, la branche de Couches, dont l'héritière, Marie de Bauffremont, épousa, vers 1280, Étienne *de Montagu*, seigneur de Sombernon et de Malain, auquel elle porta la terre de Couches. Ce seigneur descendait de Robert de France, duc de Bourgogne, 3e fils du roi Robert. Il mourut le 19 septembre 1315, et sa veuve lui survécut jusqu'au 2 mai 1334. Ils furent ensevelis dans l'abbaye de la Bussière, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Autun. (*Hist. de la Maison de France*, par le P. Anselme, t. I, p. 557.)

On peut consulter sur la maison de Bauffremont, l'*Introduction à l'histoire des maisons souveraines de l'Europe*, avec la table généalogique de leurs alliances, par le P. Buffier, jésuite; Sainte-Marthe, *Histoire générale de France;* Davila, liv. VII et IX, *des Guerres civiles; Histoire de Henri IV;* Paradin, *Histoire de Bourgogne;* Palliot, *Parlement de Bourgogne;* le P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la Couronne;* Moréri, *Grand Dictionnaire historique;* de Thou; Grotius; Louis Jacob; Olivier de la Marche, etc.; etc., etc.



DE GOTH ou DE GOUT,

VICOMTES DE LOMAGNE et D'AUVILLARS, SEIGNEURS DE BLANQUEFORT, DE LESPARRE, DE PUYGUILHEM, DE CASTEL-EN-DORTE; BARONS, puis MARQUIS DE ROUILLAC, SEIGNEURS DE PEYRECAVE, DU PALAIS, etc., DUCS D'ÉPERNON, SEIGNEURS DE S. AIGNAN, DE LASSAIGNE, DE LIEUX, DE LA MOTTE-BARDIGUES et DE MARCILLAC; SEIGNEURS BARONS DU BOUZET, DE CLARIS, DE CASAUX, DE LA ROQUETTE, etc., etc., *en Guienne.*



ARMES : *D'or, à trois fasces de gueules.* Couronne de vicomte. Supports : deux lions. Cimier : un loup issant.

La maison DE GOTH ou DE GOUT (1), d'ancienne chevalerie de Guienne, a tenu un rang si considérable pendant plus de cinq siècles, que les familles les plus distinguées par la naissance et la

---

(1) Le nom de cette maison est écrit indifféremment dans les actes latins *de Guto, de Gutto, de Guotto,* et dans les actes français, *Got, de Gout, du Got, du Gout, del God, de Gots, de Gos, de Goz, de Gouth* et *de Goth.* L'orthographe *de* ou *du Gout,* est celle qu'on remarque le plus généralement dans les titres. Celle *de Goth* est récente et bien plus rare. Néanmoins elle a été adoptée par la plupart des généalogistes, sans qu'aucun ait cherché à expliquer la préférence qu'on a accordée à cette version. Pour nous, si nous n'avons pas entièrement rejeté l'orthographe de Goth, c'est pour ne pas nous trouver dans une contradiction trop frappante avec tout ce que les auteurs ont imprimé sur ce nom, en se copiant les uns les autres; nous sommes d'ailleurs persuadés que l'adoption de cet-

fortune tenaient à honneur de lui être alliées. Ce témoignage honorable de l'ancienneté de son origine et d'une considération peu commune, se trouve consigné dans tous les historiens qui ont eu occasion de rapporter quelques-unes des parentés de cette maison. On sait qu'elle a dû son principal lustre au pape Clément V, (Bertrand de Goth ou de Gout, élu en 1305 et décédé en 1314), et par suite à la possession des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars et de plusieurs autres grands domaines dont ses principales branches furent apanagées. Ces branches, les seules que l'auteur de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne ait mentionnées, sont celles des vicomtes de *Lomagne*, et *d'Auvillars*, des barons puis marquis *de Rouillac*, et des seigneurs *de Lieux* et *de la Motte-Bardigues*. Les autres branches inconnues au P. Anselme, et à tous les généalogistes qui l'ont précédé ou suivi sont celles *de Puyguilhem*, *de Saint-Aignan*, *de Lassaigne*, *de Daubeze*, *de Lieux* et *de la Motte-Bardigues*, *du Bouzet* et *de Castel-en-Dorte*, qu'on se propose de rétablir dans cette généalogie, d'après les titres originaux et les jugements de noblesse qui ont servi à constater leur extraction des branches mères.

Le plus ancien sujet de cette maison dont il soit fait mention dans les titres, est Rostaing, qui suit.

I. Rostaing DE GOTH OU DE GOUT, assista comme témoin, avec Jean-Pierre de Puylaurens, Arbert de Montlaur, Raimond, vicomte, etc. à une donation que Pons de Saint-Gilles, comte de Tripoli, Cécile, sa femme, et Raimond, leur fils, firent, l'an 1142, indiction X^e. à Humbert, évêque du Puy et à son église, de plusieurs châteaux et domaines, situés dans le comté de Velay. (*Arch. du grand prieuré de St. Gilles — D. Vaissète, hist. de Langue-*

te orthographe n'a eu d'autre fondement qu'une tradition de la famille, qui en faisait remonter l'origine aux princes goths, dont la souveraineté s'étendait autrefois sur l'Aquitaine. Il paraît plus probable qu'elle a pris son nom de quelque terre seigneuriale, située en Guienne ; mais, comme on en compte jusqu'à sept du nom de Gout ou Gouts, dans cette province, et une huitième près de Mareuil en Périgord, il serait difficile d'indiquer celle de ces terres qui a pu lui servir de berceau, et celles auxquelles dans la suite elle aurait imposé son nom, fait d'ailleurs peu important pour une maison qui a jeté un si grand éclat.

doc, *t. II*, *Preuv.* col. 496). On donne pour fils à Rostaing de Gout Bernard I, qui suit.

II. Bernard DE GOTH OU DE GOUT, Ier du nom, (*Bernardus de Villa de Guto*), fut témoin d'une donation que Bernard de Castillon fit avec Clavel, son fils, au monastère de Campagne, par acte du mois de mai 1152, de tout le droit qu'il avait dans le village de Villelongue. (*Arch. et Cartulaire de l'abbaye de Villelongue*). Il est probablement le même que Bernard de Goth ou de Gout, rappelé dans une charte de l'année 1211, concernant Senebrun Ier, son fils, qui suit.

Dans le même temps vivaient :

I. Bernard *de Got*, qui fut choisi, en 1207 (1), avec Bernard de Villeneuve, Bernard d'Arsens, chevaliers, et Arnaud de la Rivière, pour juges d'une controverse qui eut lieu à Montréal, au diocèse de Carcassonne, dans une célèbre conférence qui dura 15 jours, entre l'évêque d'Osma et saint Dominique, d'une part, et divers chefs des hérétiques albigeois. (*Hist. du Languedoc*, t. III, p. 146.);

II. Hier *de Goz*, qui fut présent avec Adémar d'Issandon, Gaubert ou Jauberi de Val et Robert de Lauriere, à une charte de donation faite à l'abbaye de Dalon, en Limosin. (*Cartulaire de cette abbaye*, fol. 58 et 80.)

III. Senebrun DE GOTH OU DE GOUT, Ier. du nom, chevalier, donna, l'an 1211, à l'église de Rouillac, les maisons qu'il possédait, au lieu du même nom, près Lectoure, à la charge par ce monastère de faire célébrer trois messes, pour lui et pour Bernard, et son père, et pour *les comtes d'Astarac, ses prédécesseurs* (2). Senebrun fit cette

---

(1) Bernard de Got et Arnaud de la Riviere sont qualifiés *bourgeois* dans cet acte de 1207. Mais on sait que dans quelques provinces du royaume, et plus particulièrement en Languedoc, ce titre, loin d'avoir rien d'incompatible avec la noblesse, exprimait un droit de cité que briguaient les chevaliers et les grands seigneurs eux-mêmes. Aussi voit-on un Guillaume d'Arpajon qualifié bourgeois d'Aurillac en 1326; et vers le même temps, Armand-Simon de Gotte, chevalier, se fit recevoir bourgeois de Bordeaux. (La Roque, *Traité de la noblesse*, é dit. de 1678, p. 284.)

(2) On croit que le mot *prédécesseurs* a ic un autre sens que celui d'*ancêtres paternels*.

donation du consentement de Raimond, son fils aîné, et en présence de Gaston, vicomte de Béarn, frère de Marie, épouse du donateur, André et Centule, chanoines d'Agen, Hugues de Rovignan, chevalier, Pierre de Roquelaure, damoiseau, Bernard et Guillaume, ses hommes, etc. (*Manuscrits de D. Villevieille, qui cite les Arch. du duc d'Epernon*). Marie DE BÉARN, femme vers 1190, de Senebrun Ier, et sœur du vicomte Gaston VI, était fille de Guillaume de Moncade et de Marie, vicomtesse de Béarn et de Gavarret. Elle eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut Raimond, qui suit (1).

DE BÉARN : d'or, à deux vaches de gueules, accolées et clarinées d'azur.

IV. Raimond DE GOTH ou DE GOT, confirma la donation que son père avait faite, en 1211, à l'église de Rouillac, et fut témoin avec Amanieu d'Albret, de l'hommage rendu à Henri III, roi d'Angleterre, duc de Guienne, par Geraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac, le 10 à l'issue d'octobre de l'année 1254. (*Reg. de la Ch. des comptes de Paris, cot. FF*). On ne connaît pas le nom de la femme de Raimond, mais il paraît probable qu'il laissa, entr'autres enfants :

N....

1°. Senebrun II, dont l'article viendra ;

2°. Beraud de Goth ou de Gout, chevalier, qui fut témoin de l'acte par lequel Bertrand Ladils garantit le traité que le seigneur de Navailles avait fait avec le roi d'Angleterre, au sujet du château de Sault, près d'Orthès, le 12 à l'issue de mars 1262. (*Bureau des finances de Bordeaux, régistre C. fol.* 18). D'après l'ordre des temps, Beraud paraît avoir eu pour fils :

A. Bertrand de Goth ou *de Got*, chevalier, qui reconnut, le 3 à l'issue de mars (29) de l'année 1273 (*v. st.*), tenir du roi d'Angleterre toute la terre de Grayan (près Lesparre), qui lui avait été donnée par l'évêque d'Agen, et dont le roi d'Angleterre lui avait accordé l'investiture, sous le devoir d'un demi-chevalier de chevauchée (2).

---

(1) On peut mettre au nombre des frères de Raimond, Guillaume *Got*, et Got son frère, cités comme fauteurs de l'hérésie des Albigeois, avec un grand nombre d'autres seigneurs, entre lesquels on remarque Bernard, Pierre-Raimond, Guillaume et Hugues de Durfort, dans un extrait des procédures faites par les inquisiteurs. (*Arch. de l'Inquisition, à Carcassonne*).

(2) Baluze, dans ses *Notes sur les Vies des papes d'Avignon*, t. I, p. 615, a par erreur attribué cette reconnaissance féodale à Beraud de Goth, père du pape Clément V.

(*Reg. FF de la chambre des comptes*). Ce chevalier fut l'un des seigneurs qui rendirent des aveux au comte de Toulouse, pour des fiefs situés dans l'Agénais. (*Invent. du trés. des chartes. Toulouse*, VIIe. sac, n° 57.);

B. Vital, *C*. Guillaume, *D*. Pierre, } qui, le 10 à l'issue de mars 1273, reconnurent tenir leurs biens du roi d'Angleterre, duc de Guienne, et être ses hommes francs. (*Vol. 73 des chevaliers du Saint-Esprit*, fol. 97).

V. Senebrun DE GOTH ou DU GOUT (*de Guotto*) IIe. du nom, déclara, à Bordeaux, le 12 à l'issue de mars (20) 1273, ne tenir rien en fief immédiat du roi d'Angleterre, duc de Guienne, ajoutant qu'il possédait un aleu dans la paroisse de S. Martin de Gout. (*Rég. FF de la chambre des comptes de Paris*). Il est encore nommé dans un acte du 12 avril de la même année 1273. On lui donne pour première femme Mascarose DE MAULEON, qu'il dut épouser vers 1232, et pour seconde femme, vers 1240, Marquise D'ILHAC, fille d'Ayquelm d'Ilhac, chevalier, laquelle eut en dot la seigneurie de Blanquefort, près St. Seurin de Ramefort, au diocèse de Bordeaux, et d'autres biens fonds considérables. C'est ce qu'on apprend d'un titre du 5 mai 1311, mentionné à l'article de Bertrand, évêque d'Agen, fils de cette dame qui est nommée aussi Marquise de Gout, du nom de son mari, dans un autre titre rapporté en un manuscrit de la *Bibliothèque de Colbert*, n°. 47, fol. 32 (Baluze, *Vitæ Pap. Aven.*, tom. I, p. 616). Senebrun eut pour enfants :

DE MAULEON : de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

D'ILHAC.

Du premier lit :

1°. Beraud, dont l'article viendra;

2°. Arnaud de Goth ou du Gout, élu évêque d'Agen en 1271. Il est nommé dans plusieurs titres des archives de Sarlat et d'Agen, des années 1273, 1274 et 1275. En 1278, il donna à Gausbert, abbé de Saint-Maurin, au diocèse d'Agen, l'église de Saint-Vincent de Lespinasse, près d'Auvillars. Il fit serment de fidélité au roi Philippe le Hardi, en 1279, et obtint du roi d'Angleterre, avec Beraud, son frère, la permission de construire une forteresse à Livran, le 22 novembre 1280. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 920. — *Libert. Eccl. Anglicanæ*, par Prynn, t. I, pp. 250, 251.) Il mourut le 10 février 1282;

3°. Sanseron ou Senhoron (1) de Goth ou de Gout, qui reconnut tenir du roi

(1) Ce nom parait être un diminutif de celui de Senebrun.

d'Angleterre tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Notre-Dame d'Uzeste, au diocèse de Bazas, à l'exception de la dîme, le 12 à l'issue de mars 1273. (*Bur. des finances de Bordeaux*, Reg. C, fol. 135);

4°. Bernard de Got ou de Gout, qui fit une semblable reconnaissance le 10 à l'issue de mars 1273, pour tout ce qu'il possédait dans le fief de Barsac, sous la redevance d'une paire de gants à chaque mutation de seigneur. (*Reg. FF de la chambre des comptes. — Bur. des finances de Bordeaux*, Rég. C, fol. 200). Il acquit la troisième partie du lieu de Preissac de Bertrand de Fumel et de Brunissende, sa femme, suivant un acte du mardi après la fête de Saint-Denis, 1289, par lequel Bertrand de Goth, son frère, évêque d'Agen, reconnut cette vente. Suivant l'ordre des temps, il peut avoir été père ou proche parent des trois sujets qui suivent :

A. Auger, seigneur *de Gouts* (*de Gods*), damoiseau, qui avoua tenir en fief et à hommage du comte d'Armagnac, sire de la Riviere, son château *de Gods*, avec tous les droits, fiefs et devoirs qu'il avait à Castelnau-en-Riviere-Basse, près Tarbes, le dimanche après l'Assomption, 1319. (*Bur. des fin. de Montaub.*, *reg. vert*, côté CC. 28, fol. 27.);

B. Guiraud du Gout, qui fit foi et hommage au sire d'Albret, l'an 1315, pour ce qu'il tenait dans la mouvance de la seigneurie de Sore, dans les Landes. (*Tartas*, liasse 1re, côt. G 3, *aux arch. du château de Nérac.*);

C. Thibaud *de Gots*, qui prêta serment de fidélité au roi d'Angleterre, duc de Guienne, entre les mains de son sénéchal d'Aquitaine, le dimanche avant la Saint-Michel 1323. (*Arch. de la tour de Londres.*);

Du second lit :

5°. Bertrand de Goth ou de Gout, évêque d'Agen, puis évêque duc de Langres, pair de France. Il succéda, en 1289, à Jean, successeur d'Arnaud de Goth, son frère, au siége d'Agen. Le 6 octobre 1292, il acquit de Raimond-Bernard de Gelas, de Seguine, sa femme, et de Raimond-Bernard, leur fils, la moitié de la dîme de la paroisse de Saint-Christophe d'Albon, et il obtint du pape Nicolas IV, le 3 des nones de mars 1293 (*n. st.*), la permission de faire ses dispositions testamentaires. Il est nommé dans deux commissions d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, pour recevoir son serment de fidélité et ses autres devoirs, datées de Cantorbéry, les 18 et 19 juillet suivants. (*Act. de Rymer*, t. II, p. 612). Il accompagna le pape Clément V, son neveu, dans son voyage à Lyon; du moins on voit qu'il était avec lui au monastère de Prouille, le 3 octobre 1305, suivant l'histoire de ce monastère, par Bernard de la Guyonnie. (*Baluze*, t. I, p. 649.) Sur la fin de la même année, Bertrand fut transféré à l'évêché de Langres, et, peu de temps après son installation, il reçut les hommages de Jean, seigneur de Choiseul et d'Aigremont, et de Jean, seigneur de Coe-

blanc. (*Chron. Lingonense*, par le P. Vignier, jésuite, p. 136.) Il fut du nombre des prélats qui assistèrent la même année à la translation du chef de saint Louis en la Sainte-Chapelle du palais, à Paris, et fut de nouveau transféré à sa première église d'Agen. C'est ce qu'on apprend d'une lettre datée de Bordeaux, le 17 des calendes de décembre (15 novembre) 1306, par laquelle le pape Clément V recommanda au roi Philippe le Bel, Guillaume de Durfort, successeur de Bertrand au siége de Langres. (*Baluze*, t. II, p. 78). Le P. Vignier s'est trompé lorsqu'il a avancé que Bertrand, qu'il nomme aussi Barthelemi, mourut et fut enterré à Langres en 1310. On voit, par deux actes postérieurs à cette date, qu'il siégeait encore à Agen. Par le premier, du 13 avril 1311, il donna à Raimond-Guillaume de Goth ou du Gout, son neveu, tous les biens qui lui appartenaient dans les paroisses de Blanquefort, Saint-Seurin, Rumefort, Doupian, Artigues, Bosquat, Buch, Grayan, Brive, Bordeaux, Teys, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent en Médoc, etc., etc. (*Bur. des finances de Bordeaux, Reg. E. fol.* 58, *verso*). Il mourut le 5 mai 1313. (*Clergé de France*, par l'abbé du Teme, t. II, p. 281).

VI. Beraud DE GOTH OU DE GOUT, chevalier, seigneur de Livran, est ainsi nommé et qualifié, dans la *vie du pape Clément V*, écrite par Bernard de la Guyonnie, évêque de Lodève, et dans un semblable ouvrage écrit par Amaury Augier, (Baluze, t. I, pp. 55, 61 et 95), enfin dans la *chronique* de François Pipini. (*Rec. des écriv. d'Italie*, par Muratori, t. 9, p. 747). Il est aussi qualifié chevalier dans une lettre qu'Édouard I[er], roi d'Angleterre, écrivit à Jean de Grailly, son sénéchal de Guienne, le 22 novembre 1280, pour lui annoncer qu'il avait permis à Beraud de Gout et à l'évêque d'Agen, son frère, de bâtir une forteresse dans le fief de Livran, qu'ils tenaient immédiatement de lui. (*Rymer*, t. II, pag. 1078; *Rôles Gascons*, t. I, pag. 12). Le mariage de Béraud avait été accordé en 1249, c'est-à-dire à l'âge de 16 ans environ, avec Ide DE BLANQUEFORT, fille d'Almalvin II et sœur d'Arnaud II, coseigneurs de Blanquefort, chevaliers. De ce mariage sont venus les enfants qui suivent, mais dont on ne peut garantir l'ordre de primogéniture. *

DE BLANQUEFORT : contrefascé d'or et de gueules, de quatre pièces.

* Il paraît probable que ces enfants sont de deux lits, et qu'outre Ide de Blanquefort, Beraud de Gout eut une seconde femme : car, dans une bulle du pape Clément V, du 20 novembre 1305, il qualifie Gaillard de Goth, son frère *germain*.

1°. Arnaud-Garcie, dont l'article viendra;

2°. Beraud de Goth ou de Gout, archevêque de Lyon, puis évêque cardinal d'Albano, et légat en France et en Angleterre. Ce prélat était archidiacre de l'église d'Agen, lorsque le pape Honorius IV le nomma à l'archevêché de Lyon. Son élection et l'éloge de ses vertus pastorales, se trouvent dans une lettre de ce pape adressée au peuple de la ville et du diocèse de Lyon, datée du 10 des calendes d'août de la deuxième année de son pontificat (1289). Il transigea avec son chapitre, le dimanche après la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1290, au sujet de la juridiction temporelle de la ville de Lyon, et eut de grands demêlés avec le roi Philippe le Bel, pour la souveraineté de cette ville, et avec les citoyens pour la justice (1). Le pape Célestin V le créa cardinal et évêque d'Albano aux quatre temps de septembre 1294. Il fut envoyé deux fois légat en France et en Angleterre, par Boniface VIII, avec le cardinal Simon de Beaulieu, évêque de Palestine, à l'effet de négocier la paix entre ces deux puissances, en 1295 et 1296 (*Guill. de Nangis et Math. de Westm.*). On trouve, dans le deuxième vol des *Actes publics* de Rymer, différentes pièces relatives à ces légations. Walsingham étend la deuxième jusqu'à l'année 1298, mais le cardinal d'Albano était décédé le 27 juillet de l'année précédente, suivant Ciaconius. (*Tom. II, col.* 285.);

3°. Gaillard, auteur de la branche des *seigneurs barons*, puis *marquis* de Rouillac, rapportée ci-après;

4°. Bertrand de Goth ou de Gout, qui fut pape sous le nom de Clément V. L'histoire de ce pontife est tellement féconde en événements, et a été traitée par tant d'auteurs, qu'on n'en rapportera ici que les principales époques, auxquelles on joindra ce que nous apprennent les titres de sa famille. Il naquit à Villandraut, près Bazas (2), et étudia le droit dans les universités de Boulogne et d'Orléans. N'étant encore que dans les ordres mineurs, il fut pourvu d'un canonicat, et de l'une des prévôtés de l'église Saint-Martin de Tours, et fut ensuite chanoine et sacristain de l'église de Bordeaux. Il était chapelain du pape Boniface VIII, lorsque ce pontife le nomma, en 1295, à l'évêché de Comminges, d'où il fut transféré, sur la fin de l'année 1299, au siége archi-épiscopal de Bordeaux. Étant venu à

(1) Le détail de ces différents se trouve dans l'*Histoire de Lyon*, par le P. Menetrier, et dans d'autres auteurs.

(2) Suivant d'autres historiens, il naquit au château de Puyguilhem, en Périgord. Telle était l'opinion de M. Leydet, chanoine régulier de Chancelade, qui avait consulté les archives de ce château. Cette opinion nous paraît provenir d'un zèle patriotique bien louable sans doute, mais elle ne nous semble fondée que sur la possession du château de Puyguilhem, qu'on croit n'être entré dans la maison de Goth, que postérieurement même à la mort de Clément V.

Paris, en 1302, il déclara au roi, en présence des princes de son sang et de son conseil, qu'il ne lui devait aucun hommage ni aucun serment de fidélité. A la mort de Benoît XI, il s'éleva dans le conclave, à Pérouse, une mésintelligence entre les cardinaux des deux factions des Colonna et des Orsini; la première, dévouée au roi Philippe le Bel, la seconde, soutenant la mémoire et les décisions de Boniface VIII, qui avait eu de si déplorables démêlés avec le monarque français. Les Colonna, persécutés par Boniface, emportèrent enfin les suffrages, et, après onze mois de vacance du Saint-Siége, Bertrand de Gout fut élu pape le 5 juin 1305. (1) Le 22 juillet suivant, il fit publier dans son église cathédrale, le décret de son élection, et y prit le nom de *Clément V*. Étant résolu de se faire couronner à Lyon, il y manda les cardinaux; ce qui indisposa beaucoup les Italiens. Cette pompeuse cérémonie se fit dans l'église de Saint-Just, le dimanche 14 novembre 1305. Au retour de l'église, le roi de France tint la bride du cheval du pontife; ensuite ses deux frères, Charles de Valois et Louis d'Évreux, et enfin Jean, duc de Bretagne, s'étaient succédé dans cette cérémonie. Au moment où le cortége passait à la descente du Gourguillon, une vieille muraille, chargée d'une multitude de spectateurs, s'écroula; Clément V fut renversé, sa tiare tomba de sa tête, et une escarboucle, estimée 6000 florins, fut perdue dans le tumulte. Mais ce ne fut pas l'événement le plus malheureux de cette journée: douze personnes, au nombre desquelles se trouvaient le duc de Bretagne et Gaillard de Gout, frère du pape, furent tellement froissées, qu'elles ne survécurent que peu de jours à leurs blessures. Charles de Valois avait été grièvement atteint, mais il n'en mourut pas. Clément V affranchit l'église de Bordeaux de la suprématie de Bourges, par bulle donnée à Lyon, le 20 du même mois de novembre. Le 15 décembre suivant, il fit une promotion de dix cardinaux, dont neuf étaient Français, et rétablit en même temps dans le sacré collége Jacques et Pierre Colonna, oncle et neveu, que Boniface VIII en avait exclus, par rapport à leur attachement connu aux intérêts de Philippe le Bel. Ce fut par le même intérêt pour le roi, que Clément V réforma la bulle *Unam sanctam*, et révoqua celle qui com-

---

(1) Villani donne l'élection de Clément V comme le résultat d'intrigues et de conventions secrètes conclues entre ce prélat et Philippe le Bel, dans une conférence qu'ils auraient eue en une abbaye auprès de Saint-Jean-d'Angely; mais Baluze, Fleury, Hardion, Berthier, et d'autres critiques judicieux, n'ont pas cru aveuglément au témoignage de Villani, auteur ultramontain fort intéressé à décrier les papes qui avaient abandonné le siége de Rome pour le séjour d'Avignon; et, pour imiter la circonspection de ces critiques, nous avons cru devoir écarter toutes les assertions hasardées qu'on reproche à cet historien, et aux auteurs qui l'ont copié sans se donner la peine de discuter les faits.

mence par *Clericis laicos*, promulguées par Boniface VIII. L'an 1306, il pourvut son frère aîné du gouvernement de Spolette, et la même année, il partit de Lyon pour se rendre à Bordeaux. Ce fut en cette ville qu'il suspendit de ses fonctions l'archevêque de Cantorbéry, jusqu'à ce que ce prélat qui avait eu de vives contestations avec le roi d'Angleterre, se fût purgé des accusations portées contre lui. Une affaire plus importante appela Clément V à Poitiers, où Philippe le Bel lui avait donné rendez-vous en 1307. Ce fut la malheureuse procédure contre les Templiers, dans laquelle le pontife mit autant de modération, que le roi d'acharnement. Le pape obtint qu'elle fût recommencée devant lui; et, après avoir donné l'ordre dans tous les états où ces religieux militaires étaient établis, de procéder contre eux, il prononça leur suppression au concile de Vienne en Dauphiné, l'an 1310. Les poursuites avaient commencé en 1307. Toutes ces circonstances prouvent que l'extinction des Templiers n'était pas une chose concertée entre le roi et le pontife, ainsi que l'ont prétendu quelques historiens, et elles ne laissent pas d'affaiblir la créance que l'on doit à la prétendue conférence de Saint-Jean-d'Angely. Dès le mois de mars de l'année précédente (1309), Clément V avait fixé le siége de son gouvernement à Avignon. Ce fut l'origine d'une longue division, dont les suites empêchèrent la réforme dans l'église, et amenèrent un schisme funeste. Le séjour des papes ayant duré soixante-dix ans dans cette ville, les Italiens nommèrent cette période la *captivité de Babylone*. Clément V publia, le jeudi 27 mars 1309, une bulle foudroyante contre les Vénitiens, qui s'étaient emparés de la ville de Ferrare. Le cardinal de Pelagrue, envoyé contre eux en qualité de légat, les battit à Francolino, sur le Pô, et rentra dans Ferrare le 28 août de la même année. Le 8 septembre suivant, Clément V couronna dans Avignon Robert, fils de Charles le Boiteux, roi de Naples ou de Sicile de deçà le Phare, Frédéric d'Aragon occupant toujours l'île de Sicile, sous le titre de royaume de Trinacrie. Le 19 septembre 1310, il fit une nouvelle promotion de cinq cardinaux Français, dont l'un fut Raimond de Fargis, fils d'une de ses sœurs, et un autre Bernard *de Garso* de Sainte-Livrade, fils d'une de ses cousines germaines. Le 3 des calendes de juillet (29 juin) 1310, il fit donation entre-vifs, à Bertrand son neveu, de la somme de huit cent quatorze mille florins d'or, pour être employée principalement au secours de la Terre-Sainte. (*Arch. de Pau*, chap. intitulé *Testaments*, cot. 72). Il nomma une commission de cinq cardinaux pour aller couronner à Rome, en son nom, l'empereur Henri VII, le 29 janvier 1312; et, le 23 décembre suivant, il fit à Avignon une troisième et dernière promotion de neuf cardinaux, tous Français. Le 26 janvier 1313, il leva les censures prononcées contre les Vénitiens, et, le 5 février suivant, canonisa Célestin V, l'un de ses prédécesseurs. Clément V sentant sa santé s'affaiblir tous les jours, voulut se faire porter à Bordeaux pour reprendre l'air natal; mais à peine eut-il traversé le Rhône, que, le mal augmentant, il s'arrêta au château de Roquemaure,

sur le bord de ce fleuve, et y mourut le 20 août 1314, après avoir tenu le Saint-Siége 8 ans, dix mois et 15 jours. Son corps, transporté à Carpentras, y resta jusqu'au mois d'août suivant; de là il fut transféré en l'église de Sainte-Marie d'Uzeste, au diocèse de Bazas, ainsi qu'il l'avait ordonné par son testament du 29 juin 1310, où, entr'autres dispositions, il légua 300,000 florins pour le recouvrement de la Terre-Sainte, donna à Aimeric de Durfort 600 florins, à condition qu'il paierait la dot de sa sœur à ses nièces Régine et Marquise de Durfort, et institua son héritier universel, Bertrand de Gout, son neveu. Le cardinal Gaillard de la Motte, fils d'une des nièces de Clément V, lui fit élever à Uzeste, en 1359, un magnifique tombeau, que les calvinistes détruisirent en 1568 ou 1577. Ce pontife avait fondé une collégiale à Uzeste, et une autre à Villandraut. Il fut le premier pape qui surmonta la tiare de la triple couronne. Ses constitutions, appelées *Clémentines*, furent publiées en 1317, par Jean XXII, son successeur. (Baluze, *Vies des Papes d'Avignon*, t. I; — *Sponde;* — *Orderic Raynaldi;* — *Villani;* — *Art de vérifier les dates*, chronologie des Papes; — *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. IX, p. 20.);

5°. Autre Gaillard de Goth ou de Gout, seigneur de Duras, au diocèse d'Agen, qualifié frère et maréchal du pape dans le testament qu'il fit le 16 janvier 1306. Il constitua des legs à Arnaud et Marquise de Durfort, ses neveu et nièce, recommanda à Clément V Raymond-Bernard de Durfort, chanoine de Périgueux, son beau-fils, et fils d'Alpaïs *d'Ignac*, sa femme; institua son héritier en tous ses biens situés au diocèse de Bordeaux, Arnaud-Garcie de Gout, son frère, et lui substitua Bertrand, son fils; nomma ce dernier son héritier dans les terres de Durfort et de Montgaillard, lui substituant Arnaud-Garcie, son père, et à celui-ci Aimeri et Gaillard d'Ignac (*de Ungaco*), enfants de Marquise de Durfort, sa nièce. (*Arch. de Rodez*, liasse de pap. mêlés, cot. J. 20). Ce Gaillard de Gout est rappelé comme décédé sans postérité dans le testament d'Arnaud-Garcie, son frère, de l'an 1311;

6°. Raimond-Guillaume de Gout, chevalier, à qui son oncle, l'évêque d'Agen, donna, le 5 mai 1311, des biens situés dans la paroisse de Blanquefort. Il eut pour fils :

Guillaume-Raimond du Gout, chevalier, seigneur de Castel-en-Dorte, qui reçut du roi Philippe de Valois, la justice de ce château, en récompense de ses services, et en indemnité des pertes qu'il avait essuyées. Il eut pour fils :

Bertrand du Gout, damoiseau, seigneur de Castel-en-Dorte, au diocèse de Bazas, à qui la haute justice et juridiction de ce château fut confirmée par lettres du mois de juillet 1341, portant en même temps l'ordre de le mettre en possession de la moitié de la basse-justice des biens de Pierre de Soler, que Philippe de Valois avait confisqués pour crime de rebellion, et d'autres héritages de la valeur d'environ 80 livres de revenu annuel. Ces

lettres furent confirmées par d'autres du mois de mars 1342 (*n. s.*), portant que Bertrand du Gout et Guillaume-Raimond son père, avaient servi constamment le roi, et qu'à raison de la guerre de Gascogne, ils avaient, depuis quatre ans, perdu 1000 livres de rente par an, enfin qu'ils n'avaient plus de quoi soutenir leur état. Ce monarque leur fit payer 2600 livres, qui leur étaient dues pour leurs appointements militaires. Le 19 septembre 1344, Jean, duc de Normandie, fils aîné et lieutenant du roi de France, lui fit donner 100 deniers d'or à l'écu, en récompense de ses services, et Bertrand du Gout en donna, le 30 du même mois, quittance scellée de son sceau, représentant *trois fasces* ;

7°. Mathilde de Gout (1), femme de Bérenger *Guilhem* IIIe du nom, seigneur de Clermont, au diocèse de Lodève, fils de Bérenger Guilhem, et petit-fils d'Aimeri Guilhem, seigneur de Clermont, et de Marie de Montpellier. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

A. Raimond Guilhem, seigneur de Clermont-Lodève et de Budos, qui continua la postérité, fondue dans la maison de Montmorency ;

B. Raimond Guilhem de Fargis, nommé cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, par le pape Clément V, le 19 septembre 1310, et décédé le 5 octobre 1346 ;

C. Bernard de Fargis, archevêque de Rouen, puis de Narbonne ;

D. Amanieu de Fargis, évêque d'Agen ;

E. Beraud de Fargis, évêque d'Alby ;

8°. Savide, *aliàs* Vidale ou Vitale de Gout, femme d'Arnaud-Bernard *de Preissac*, chevalier, soudan de Latran, qu'elle rendit père de :

A. Arnaud-Bernard de Preissac, chevalier, soudan de Latran, qualifié neveu de Clément V, dans une lettre que le roi d'Angleterre lui écrivit le 23 juillet 1313. (*Rymer*, t. III, p. 379). Arnaud-Garcie de Gout, vicomte de Lomagne, son oncle, le nomme dans son testament du 6 janvier 1311, et Régine de Gout le substitua au comte d'Armagnac, son mari, par son testament de l'année 1325 ;

B. Gaillard de Preissac, nommé par Clément V, son oncle, à l'évêché de Toulouse en 1312. Il en fut destitué en 1317, et transféré à Riez, dont il refusa le siége. Quelques auteurs l'ont confondu par erreur avec le cardinal Gaillard de la Motte ;

---

(1) Le P. Anselme fait deux personnages de cette sœur du pape, aussi-bien que de son mari. Cette erreur a été relevée par l'auteur de l'*Histoire de la noblesse du comté Vénaissin*, dans la généalogie des maisons de Budos, de Guilhem-Pascalis et de Fargis, t. II, pp. 80 et suivantes.

9°. Gaillarde de Gout, ⎫ légataires, avec Savide, leur sœur, d'Arnaud-Gar-
10°. Cobonte de Gout, ⎬ cie, leur frère, le 6 janvier 1311, chacune de
11°. Agnès de Gout, ⎭ la somme de 50 livres bordelaises.

L'une de ces trois sœurs épousa Bertrand *de Savignac*, nommé beau-frère du pape Clément V, dans une lettre que lui adressa le roi d'Angleterre, le 23 juillet 1313. De ce mariage vinrent :

A. Bertrand de Savignac, qualifié comte de Champagne et de la Martinie, et neveu du pape Clément V, dans des actes des années 1312, 1313 et 1314. Il vivait le 27 mai 1325;

B. Marquise de Savignac, mariée 1°, avant le 11 janvier 1315, avec Bertrand, seigneur *de Faudoas*, damoiseau; 2° par contrat du 31 juillet 1323, avec Othon, seigneur *de Montaut*, damoiseau. (*Hist. généal. de la maison de Faudoas*, p. 19). Régine de Goth ou de Gout, comtesse d'Armagnac, lui légua 2000 livres en 1325.

VII Arnaud-Garcie DE GOTH OU DE GOUT, chevalier, vicomte de Lomagne (1) et d'Auvillars, seigneur de Villandraut, de Dunes, de Livran, etc., gouverneur du duché de Spolette, en Italie, fut un des seigneurs les plus considérables de son temps. Le roi d'Angleterre lui écrivit, le 29 juin 1294, pour l'inviter à concourir au recouvrement de la Guienne, qu'occupait le roi de France. (*Rymer*, t. III, p. 647). Mais Arnaud-Garcie, qu'on trouve aussi nommé

---

(1) La *Lomagne* est un petit pays de Gascogne, borné au N. par la Garonne, qui le sépare de l'Agénais, au S. et au S.-O. par le comté de Fezensaguet, à l'E. par le pays de Rivière-Verdun, et à l'O. par le Condomois. Il a 8 lieues de longueur sur 6 de largeur, ce qui peut être évalué à 36 lieues carrées. Lectoure en était autrefois la capitale; dans la suite, le chef-lieu fut établi à Vic. Les vicomtes de Lomagne avaient la suzeraineté sur les vicomtés de Brulhois, de Gimoës et d'Auvillars, la propriété d'une partie du Gavardan, et des châtellenies de Batz, de Fimarcon, et de Rivière. Philippe le Bel acquit cette vicomté d'Hélie Talleyrand, VIII° du nom, comte de Périgord, à qui Philippe de Lomagne l'avait apportée comme héritière de Vesian, son frère, dernier vicomte de la maison de Lomagne. Le roi en fit don à Arnaud-Garcie de Goth, en 1305, Aremburge de Périgord, sœur d'Hélie Talleyrand, et abbesse de Sainte-Claire de Périgueux, renonça, en 1307, à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur cette vicomté, tant pour elle qu'au nom de *sœur* Marquise sa nièce, fille du même comte et de Philippe, vicomtesse de Lomagne. Une bulle, du 23 mars 1308, donnée par Clément V à Poitiers, confirme cette renonciation. La seconde race des vicomtes de Lomagne, formée par la maison de Gout, donne, par le fragment généalogique qui va suivre, la continuation de la chronologie de ces vicomtes, dont la première race a été rapportée dans l'Art de vérifier les dates, édit. in-8°, t. IX, p. 330.

Garcie-Arnaud, s'était déja rangé sous les drapeaux du comte de Saint-Pol (Gui IV), et il commanda, en 1294 et 1295, en qualité d'écuyer banneret, une compagnie composée de 13 écuyers et d'un chevalier, dans la guerre de Gascogne contre les Anglais. (*Traité de la Noblesse*, par la Roque, p. 23, chap. XI; Régistre intitulé *Noster* à la ch. des comptes). Le roi Philippe le Bel, pour récompenser les service de ce seigneur et ceux de Bertrand, son fils, et encore à titre d'échange de quelques biens fonds et revenus situés en Guienne, leur donna les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, par lettres patentes datées de Lyon le 14 décembre 1305 : le roi d'Angleterre leur en accorda l'investiture. (Livre des Chart. sur vélin, in-fol. intit. *Philippe le Bel*, XXXVIII, de 1299 à 1305.—*Invent. des titres du Trésor d'Armagnac* en dépôt au château de Lectoure, etc.) En 1305, Arnaud-Garcie reçut le serment de fidélité des consuls de Lavit, de Lomagne et de Castelrouge, et en 1306, de ceux de Castera, de Lectoure et de Motet. (*Trés. d'Armagnac*, à Lectoure, ch. 3). La même année, il reçut l'hommage des habitants de Rouillac. Vers le même temps Philippe le Bel lui céda les droits qu'il avait à Lectoure, à Auvillars et dans d'autres lieux, et le roi d'Angleterre lui donna les bastides de Dunes et de Donzac. Le 18 mars de la même année 1306 (*v. st.*), le pape le nomma gouverneur du duché de Spolette. (Raynaldi, *Annales ecclésiastiques*). Le 4 août 1309, il régla les limites des juridictions d'Auvillars et de Villefranche de Bardigues, en présence du juge et du sénéchal de ces lieux. Il a dans cet acte la qualité de *magnifique et puissant homme*; le pape Clément V l'institua son héritier universel le 29 juin 1310. Le 6 janvier de l'année suivante, 1311 (*v. st.*) Arnaud-Garcie fit son testament, dans lequel il fit mention *de Blanche*, sa première femme, de laquelle il avait eu plusieurs enfants, dont quelques-uns étaient alors décédés. Il fit des legs à ses filles, à ses sœurs et à Braïde, sa petite-fille, et institua son héritier universel Bertrand, son fils. Cet acte fait aussi mention de trois fils naturels de Garcie-Arnaud de Gout. Il appela à sa substitution Arnaud-Bertrand de Preissac, surnommé Soudan, chevalier, son neveu, et Amanieu de la Motte, son petit-fils, et nomma Amanieu d'Albret, chevalier, son exécuteur testamentaire. Bernard de la Guyonnie dans son *histoire du monastère des Dominicains d'Auvillars*, dit qu'il mourut dans le même mois de janvier 1311 (*v. st.*), et qu'il fut enterré

dans ce couvent. La date est peut-être erronée : car le roi d'Angleterre lui écrivit, le 5 avril suivant, de se tenir prêt, avec armes et chevaux, pour entrer en campagne. Miramonde de MAULÉON, dame de Marensin, de la Férine et de Saubeuse, seconde femme d'Arnaud-Garcie, qu'il avait épousée le 25 mai 1309, (*titres de Foix*), était fille d'Auger de Mauléon, damoiseau, et sœur de Corbeyran de Mauléon. Oihenart la dit fille de Corbeyran et nièce d'Auger de Mauléon, vicomte de Soule, (*Not. Vascon.*, p. 481), et la croit par erreur, mère des enfants qui vont suivre. Elle vivait encore en 1348. Arnaud-Garcie eut de sa première femme quatre fils et six filles, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

de Mauléon : comme à la page 5.

1°. Beraud ou Bertrand de Goth ou de Gout, nommé de ces deux prénoms, et rappelé comme défunt dans le contrat de mariage de sa fille,

Braïde de Goth ou de Gout, (1) mariée par contrat du 7 avril 1307, avec Rainaud, vicomte *de Bruniquel*, (2) fils aîné du vicomte Guillaume. Ce fut apparemment lors de ce mariage, qu'Arnaud-Garcie, son aïeul, lui promit 3000 livres. Elle vivait le 12 août 1325;

2°. Bertrand, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

3°. Raimond de Goth ou de Gout, cardinal du titre de *Sainte-Marie-la-Neuve*, archidiacre de Sens, en France, prieur d'Okerbourg et doyen de Lincoln, en Angleterre. Il fut promu au cardinalat par Clément V, son oncle, le 15 décembre 1305. Le roi Philippe le Bel le qualifie *son très-cher ami* dans une lettre qu'il lui écrivit en 1306, pour lui recommander Pierre des Grês, chantre de l'église de Paris, et Raimond de Gout donna la même qualité à ce monarque, dans une lettre qu'il lui adressa, le 13 mai 1308, au sujet d'une dispute qui s'était élevée entre les gens de ce prince et ceux des cardinaux. Il avait été pourvu l'année précédente (1307) de plusieurs bénéfices dans les diocèses d'York, de Lincoln et de Lichtfield, en Angleterre, entr'autres du prieuré d'Okerbourg et du doyenné de Lincoln. Le roi d'Angleterre lui demanda son suffrage pour la sanctification de Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln. Raimond de Gout souscrivit avec d'autres cardinaux, la bulle de son oncle, du 13 des calendes d'août de la mê-

---

(1) Oihenart, Baluze et le P. Anselme, la disent fille de Bertrand et de Béatrix de Lautrec, mais ils l'ont confondu avec un autre Bertrand dont le mariage avec Béatrix fut postérieur à l'année 1304, comme on le verra à son article.

(2) D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 533, le nomme Raynald, et t. III, p. 566, Guillaume. Il le dit mort en 1310, laissant Bertrande, héritière de la vicomté de Bruniquel, qu'elle porta dans la maison de Trousseau, d'où elle passa dans celle de Comminges.

me année 1307, statuant sur les affaires du royaume de Sicile. Ce fut en sa considération que Philippe le Bel donna, au mois de juin 1308, à Arnaud de Durfort et à Marquise de Gout, sa femme, la justice de la terre de Montaiguillon. Au mois de juillet suivant, ce cardinal écrivit à l'archevêque électeur de Cologne, pour déterminer son suffrage en faveur de Charles de Valois, frère du roi, qui prétendait à l'empire d'Allemagne. Le 27 du même mois, il adressa aux Bolonnais une lettre au sujet de la ville de Ferrare, qui avait secoué le joug du S. Siége. Edouard II, roi d'Angleterre, lui demanda, le 5 février 1309 ou 1310, sa médiation auprès du pape, en faveur de Garcie, comte de Fox, sur qui pesaient les foudres de l'excommunication. Le cardinal de Gout assista à l'assemblée tenue au palais papal à Avignon, le 25 avril 1310. Papire Masson, et d'autres historiens suivis par Baluze, placent sa mort au 26 juin de la même année. Jérome Lopez, dans son *Histoire de l'Église de Bordeaux*, p. 306, dit avoir appris d'un ancien nécrologe de cette église, que ce cardinal était enterré à Saint-Etienne d'Agen. Il avait fondé, dans l'église de Saint-Séverin de Bordeaux, un anniversaire qui se célébrait le 13 des calendes de juillet (19 juin);

4°. Arnaud-Garcie de Gout, rappelé comme défunt dans le testament de Bertrand son frère, en 1324;

5°. Régine, *dite* aussi Régiotte de Goth ou de Gout, l'aînée (1), qui épousa Anissant *de Pins*, damoiseau (2), puis chevalier, sire de Taillebourg, seigneur de Monhurt, de Verteuil, de Moncrabeau, etc., fils de Sansanier de Pins, chevalier, sire de Taillebourg, seigneur de Moncrabeau, de Calignac et de Liverdac, et de Brunissende de Comminges, *dite* d'Espagne, sa première femme. Ces époux sont nommés dans le testament d'Arnaud-Garcie, du 6 janvier 1311. Régine l'aînée fut substituée avec Régine, Marquise, Indie et Alix, ses sœurs, et à leur défaut leurs enfants, à plusieurs portions de biens de Bertrand, leur frère, le 19 mai 1324. Régine l'aînée plaidait au parlement avec Régine, la jeune, sa sœur, dame de Flamarens, le 27 juin 1330, au sujet de la terre de Dunes;

6°. Alix, (nommée Ælips et Hælis dans les actes) de Goth ou de Gout, femme d'Amanieu *de la Motte*, seigneur de Langon et de Roquetaillade, qui mourut à Toulouse en 1308. Elle plaida pour la succession de la comtesse d'Armagnac, sa nièce, et mourut dans le cours de la procédure, qui fut continuée par ses fils, et principalement par Bertrand de la Motte. Ils de-

---

(1) L'historien des *Grands Officiers de la Couronne*, t. II, p. 173, l'a confondue avec sa sœur du même nom.

(2) Oihenart, confondant le nom de *Pins* avec celui de *Pons*, donne encore pour fille à Arnaud-Garcie, une Régine de Gout, femme d'un Valéran de *Pons*. C'est une erreur qu'on a cru devoir signaler ici.

mandèrent les terres et châteaux du Puy-Rampion, d'Allemans, de Caumont, de Seiches et de la Sauvetat, acquis par Bertrand de Gout, vicomte de Lomagne, frère d'Alix, et auxquels ils se disaient substitués. (Ils l'avaient été en effet par le testament de la comtesse Régine, du 12 août 1325). Ces biens furent adjugés à Bertrand de la Motte, qui fut admis à en rendre foi et hommage au roi, par arrêt du parlement de Paris, du 20 juillet 1336. Gaillard de la Motte, autre fils d'Alix de Gout, fut créé cardinal en 1316, et mourut en 1357. Bernard, son frère, fut fait évêque de Bazas, et mourut aussi en 1357;

7°. Marquise de Goth ou de Gout, femme d'Arnaud *de Durfort*. De ce mariage vinrent, entr'autres enfants, Aimeric de Durfort qui fut substitué, dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, aux enfants de Bernard de Durfort, seigneur de Flamarens, et dans les terres de Duras, Puyguilhem, les Allemans et Montségur, à Régine de Gout, comtesse d'Armagnac, par le testament de Bertrand, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, son oncle, du 19 mai 1324. C'est par ce mariage que la terre de Durfort et plusieurs autres belles propriétés sont entrées dans la maison de Durfort. Les ducs de Duras et de Lorges en sont descendus;

8°. Indie de Goth ou de Gout, mariée avec Amalvin *de Varèze* (*de Varesio*), seigneur de Montferrand (1), à qui le roi d'Angleterre écrivit, le 8 février 1327, *(v. st.)*, pour lui témoigner sa reconnaissance de sa fidélité à son service;

9°. Régina ou Reine de Goth ou de Gout, qui épousa Bernard *de Durfort*, chevalier, seigneur de Flamarens (2), avec lequel elle est nommée dans le testament de son père, qui lui légua 50 livres bordelaises, en 1311. Son frère lui légua 200 livres en 1324, et elle plaidait, en 1329, contre la dame de Pins, sa sœur. Bernard de Durfort ne vivait plus à cette dernière époque;

---

(1) Amalvin de Varèze, leur fils, seigneur de Montferrand, épousa Yolande *de Pons*, fille de Renaud de Pons, et de feu Eléonore de Beaumont, sa première femme. Ce mariage était sur le point de se conclure, lors d'un acte du mercredi, veille de la nativité de la Vierge 1328, par lequel Yolande de Pons renonçait, dans les mains de son père, à toutes ses prétentions sur ses biens, au delà de la dot qui lui avait été assignée. A cet acte, dans lequel Amalvin de Varèze est dit majeur de 14 ans, et qui fut passé au château de Montfort, diocèse de Sarlat, furent présents messire Sicard de Casnac, chevalier, noble-homme Guillaume de Domme, Bernard de Casnac, damoiseau, Jean de Besse, homme de loi, etc. (*Recueil de Doat, à la Bibliothèque du Roi*, t. 184, fol. 234).

(2) Cette terre lui fut, dit-on, apportée par Régine de Gout. (*Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 382); si cela est, leur mariage fut antérieur à l'année 1289, car Bernard de Durfort rendit hommage pour cette terre à cette époque. (*Titres de la maison de Durfort*).

10°. N..... de Goth ou de Gout, femme d'Olivier *de Lignan*;

Fils naturels d'Arnaud-Garcie de Gout, vicomte de Lomagne.

I. *Arnaud-Garcie* de Gout, *surnommé* Basele, *Bascalus* (et quelquefois *Gasculus*), *auquel son père fit un legs le* 6 *janvier* 1311. *Il devint seigneur du château et de la châtellenie de Puyguilhem, par la donation codicillaire que lui en fit le vicomte Bertrand, le* 20 *mai* 1324, *révoquant celle qu'il lui avait faite la veille, de la terre de Lieran. Il figure au nombre des notables auxquels le roi d'Angleterre écrivit le* 15 *mars* 1329; *et, dans un des articles de demandes faites par Edouard III, au roi de France, inséré en un traité conclu entre les commissaires de ces princes le* 8 *mai* 1330, *il est nommé comme devant être rétabli dans les château et châtellenie de Puyguilhem. Le* 16 *avril* 1339, *Arnaud-Garcie promit de remettre ce château entre les mains d'Aimeric de Durfort, seigneur de Duras. Le* 25 *du même mois, le roi d'Angleterre lui donna, en récompense de ses services, la prévôté de Burn et quelques autres biens fonds, et s'obligea, dans le cas où il retirerait cette prévôté de ses mains, de lui assigner sur d'autres lieux* 600 *livres sterling de rente. Il eut pour fils :*

Bertrand de Goth ou de Gout, chevalier, seigneur de Puyguilhem, qui rendit foi et hommage au vicomte de Fezensaguet, pour la seigneurie de Bazengues, en 1347. (*Bur. des finances de Montauban, inventaire de Lomagne*, n°. 56, chap. 3, cot. E, 6.) Le 6 septembre 1350, il donna quittance, conjointement avec un autre chevalier, de la somme de 100 livres tournois, qui devait leur être donnée par le commandement du roi. Il porta les armes pour l'Angleterre, avec Gaillard et Bertrand de Durfort-Duras, chevalier, ses cousins, mais tous abandonnèrent ce parti pour celui du roi de France, à la sollicitation de Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable du royaume, qui promit, par lettres du 3 mai 1352, confirmées par lettres royaux des 5 août et 13 février suivans (*v. st.*), de leur assigner un subside en attendant qu'ils eussent recouvré leurs terres qui se trouvaient entre les mains des Anglais. Bertrand de Gout fit foi et hommage à Bernard d'Albret, à cause de Casteljaloux, pour les lieux de Taillecavat, Birezeuil, Caumont-Ballarin, etc., le 19 janvier 1453 (*v. st.*). (*Arch. de Nérac*, papiers mêlés, liasse X, cot. p. I.) Il eut pour fils :

A. N.... de Goth ou de Gout, seigneur de Puyguilhem, père, entr'autres enfants, de :

Gaillard de Gout, seigneur de Puyguilhem, qui, ayant quitté le roi de France pour le parti anglais, perdit sa terre de Puyguilhem, prise par le maréchal de Culant (1), qui en ob-

(1) Philippe de Culant fut créé maréchal de France en 1441, et mourut vers la fin de 1453. Marie de Culant, sa fille, épouse de Jean de Castelnau, seigneur de Bretenoux, fit son testament le 12 juillet 1466.

tint la propriété. Il fut tué à la bataille de Castillon, le 17 juillet 1453. Jeanne de Gout, sa cousine germaine, et son héritière, rentra par la suite dans la possession de la terre de Puyguilhem, qui fut disputée à Jean-Nompar de Caumont, son fils, aux parlements de Bordeaux et de Paris, par la dame de Castelnau-Bretenoux, fille du maréchal de Culant, comme on l'apprend par une enquête faite à Mucidan, le 22 octobre 1505 ;

B. Bertrand de Goth ou de Gout de Puyguilhem, marié, par contrat du 4 mai 1407, avec Jeanne *d'Estissac*, fille de noble Raimond d'Estissac, damoiseau, seigneur d'Estissac, et de Catherine de Barrière. Ayant survécu à Bertrand de Gout, elle épousa en secondes noces Lancelot *de Lesparre*, seigneur de la Barde. Elle avait eu de son premier mari :

Jeanne de Gout, dame de Puyguilhem, par héritage de Gaillard de Gout, son cousin germain. Elle épousa Jean-Adam-Nompar *de Caumont*, baron de Lauzun, et testa le 9 décembre 1480.

A ce rameau de Puyguilhem paraît appartenir encore :

Bernard *de Goz de Roffignac*, marié, vers 1425, avec demoiselle Jeanne *d'Abzac de la Douze*, fille de feu Olivier d'Abzac, écuyer, seigneur de la Douze, et de Jeanne de Barrière. Il paraît en avoir eu deux fils :

a. Jean *de Goz*, qui, fondé de procuration de sa mère, transigea, le 13 août 1474, avec Gui d'Abzac, seigneur de la Douze et de Reilhac, et Jean d'Abzac, seigneur de Beauregard, frères de cette dame, au sujet de sa dot, qui avait été fixée à 200 écus d'or. Pour le paiement du restant de cette somme, Gui d'Abzac donna tous les biens et héritages qui lui étaient échus de la succession de noble Lambert de Vals, chevalier, situés dans les paroisses de Saint-Léon et de Fleurac. (*Arch. de la maison de la Douze*) ;

b. Pierre *de Goz*, seigneur de Palatignoux et de Lartigue, marié, vers 1450, avec Jeanne *d'Abzac*, l'aînée (sans doute sa cousine germaine), fille de Gui d'Abzac, seigneur de la Douze, et d'Agnès de Montlouis. Elle était veuve lors du testament de son père, du 29 juillet 1478 ;

II. Alamant, *bâtard* de Gout (né *de Perotte* de la Olière);
III. Anglois (*Anglicus*), *bâtard* de Gout, *nommé avec ses deux frères dans le testament de leur père, du* 6 *janvier* 1311.

VIII. Bertrand* DE GOTH OU DE GOUT, chevalier, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et en partie de Lautrec, seigneur de Blanquefort, de Duras, des Allemans, de Puy-Rampion, de Lesparre, de Puyguilhem, en Périgord, des bastides de Montségur, en Bazadais, de Dunes et de Donzac, et de plusieurs autres terres dans les diocèses de Bordeaux, Bazas, Périgueux, Agen, Lectoure, Aix, Marseille, Sisteron et Carpentras, marquis d'Ancône, en Italie, etc. etc., fit ses études à Toulouse, et fut connu du vivant de son père sous le titre de seigneur de Duras et de Blanquefort. Il fut substitué à celui-ci par le testament de Gaillard de Goth, son oncle, du 16 janvier 1305 (*v. st.*) dans ses biens situés au diocèse de Bordeaux. Sa femme lui donna le château de la Fosse, en 1306, et, en retour, il lui fit don de l'hôtel d'Arbenas et de la Motte de Portet. Il transigea avec le seigneur de Pardaillan sur les juridictions et limites des lieux de Duras et de Pardaillan le 15 juin 1307. Edouard II, roi d'Angleterre, par lettres datées de Reading, le 16 juin 1308, lui donna la ville et le château de Blanquefort, au diocèse de Bordeaux (1), en représentation de 1500 livres de rente; et ordonna que, dans le cas où cette rente ne pourrait être levée sur cette terre, Bernard de Gout et ses héritiers, nés de son sang, prendraient le surplus sur la coutume de Bordeaux. Ce don fut fait à la charge par Bertrand des devoirs de fief envers le roi d'Angleterre, et à condition qu'il protégerait ses intérêts en cour de Rome. (*Bur. des finances de Bord.* Rég. C, fol. 106). La même année, Bertrand reçut l'hommage de Jourdain de Fargues, et fournit le sien au comte d'Armagnac, pour la seigneurie de Blanquefort, qu'il déclara tenir en paréage, sous la redevance de cinq sous à chaque mutation. (*Bur. des fin. de Montauban*, Lomagne, liasse A; n° 8). Il est qualifié chevalier dans un acte du mois de juillet 1309, par lequel il permet à Bernard de Cassagnet de recevoir en fief la

* Il est nommé Bernard dans deux actes des années 1320 et 1322.

(1) On trouve cette donation sous la date du 12 août 1308, dans un régistre des chartes de la province d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, que Clément V remercia par une lettre du 18 du même mois 1308. (*Rymer*, t. III, p. 107.)

haute justice de la paroisse de Vytz. Cependant on trouve un acte de 1314 ou 1315, relatif à l'imposition d'un nom qu'on lui avait faite ou qu'on lui devait faire à cause de sa chevalerie. En 1310, il acheta les terres des Allemans, de Puy-Rampion et de Seiches, et la moitié de la Sauvetat, pour 40,000 florins de Florence. Guillaume d'Ornon lui rendit hommage comme seigneur de Blanquefort, et lui-même il fit hommage au roi d'Angleterre pour la Motte de Bœil; ce prince lui recommanda, le 20 décembre de la même année, un procès que deux particuliers avaient en cour de Rome, et lui confirma, les 1er et 10 février 1311 (1), le don de la terre de Blanquefort avec ses dépendances, ajoutant à ce don celui du château de Puyguilhem, en Périgord, et de la bastide de Moutségur, en Bazadais. Ces lettres sont mentionnées dans d'autres lettres confirmatives du roi de France. Le roi Edouard lui écrivit d'York, le 14 février 1312, pour qu'il intervînt en sa faveur dans la négociation dont il avait chargé Bertrand de Saviguac auprès du saint-père (2); et il reçut de ce prince une seconde lettre pour le même objet le 28 mars suivant (3). Il fut invité, par une circulaire du 5 avril de la même année, à se tenir prêt en armes et chevaux pour la guerre, ainsi que les autres seigneurs de Guienne, vassaux de S. M. britannique. Le 16 janvier 1313 (*v. st.*), le roi Édouard II ordonna aux habitants des château, ville et châtellenie de Blanquefort de rendre hommage à Bertrand de Goth, et de lui prêter serment de fidélité, de la même manière qu'ils le faisaient aux rois d'Angleterre, ducs de Guienne; et, par d'autres lettres du même jour, Edouard II ajoute qu'en faveur des services du vicomte de Lomagne et de ceux de ses parents, il lui avait donné 1500 livres bordelaises de revenu annuel en biens fonds, et que, pour s'acquit-

---

(1) Baluze met l'année 1312 au lieu de 1311, mais c'est par erreur.

(2) Ce fut vers ce temps que Charles II, fils de Robert, roi de Sicile et de Jérusalem, lui donna la partie du lieu et de la châtellenie de Pertuis, qu'il avait achetée de Bertrand de Baux, comte d'Avelino. Bertrand de Gout en fit hommage, en 1320, à Robert roi de Sicile, et comte de Provence. (*Rec. de Doat.*)

(3) On a encore plusieurs lettres du roi d'Angleterre, au vicomte de Lomagne, auquel il demande l'interposition de son crédit, des 19 octobre 1312, 23 janvier 1313, 27 mai, 29 juin, 19 novembre, 17 décembre et 7 février 1314 (*v. st.*) et 17 juillet 1315.

ter de cette rente il lui avait abandonné les châteaux et villes de Blanquefort et de Puyguilhem, la bastide de Montségur, et les hommages de plusieurs vassaux nobles des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs des maisons de Pins, de Faudoas, de Galard et de Durfort. Le 8 mai suivant, Bertrand de Gout acquit de Barral et d'Agout de Baux, le château de Monteoux, près Carpentras. Edouard II déclara, par lettres datées de Maubuisson, près Pontoise, le 7 juillet même année, lui avoir donné les château et châtellenie de Puyguilhem, la bastide de Montségur, le château de St. Clar et les bastides de Dunes et de Donzac, aux diocèses d'Agen et de Lectoure. Par lettres datées de Poissy, dans le cours du même mois, le roi Philippe le Bel permit à Bertrand de Gout d'acquérir jusqu'à 1250 livres de terre, et d'en disposer, par échange, en faveur de quelques églises; et, par d'autres lettres du même mois, ce monarque lui confirma le droit des amendes prononcées contre les hérétiques, dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, droit qu'il avait accordé au vicomte Arnaud-Garcie, son père. On voit par des lettres d'Edouard II, du 28 octobre 1313, que ce prince devait à Bertrand de Gout 160,000 florins. Celui-ci acheta, la même année, plusieurs châteaux et châtellenies de Jeanne, fille de Hugues de Conflans, chevalier, et vendit à Bertrand de Savignac le château de Monteoux. Bertrand de Gout et Raimond Guilhem, seigneur de Clermont-Lodève, son cousin, sous prétexte d'enlever le corps de Clément V, leur oncle, qui avait été reporté de Roquemaure à Carpentras, entrèrent dans cette ville le 23 ou 24 juillet 1314, à la tête d'une troupe de gens de pied et de cheval, la pillèrent, y mirent le feu en plusieurs quartiers, tuèrent quelques Italiens et forcèrent les cardinaux de cette nation, assemblés en conclave, de se sauver jusqu'à Valence, d'où ceux-ci adressèrent leurs plaintes au roi d'Angleterre et aux cinq abbés de l'ordre de Citeaux. Il est probable que Bertrand de Gout et Raimond Guilhem furent portés à ces excès par quelque opposition aux volontés testamentaires de Clément V, qu'on avait d'ailleurs indignement dépouillé aussitôt qu'il eut fermé les yeux. Les cardinaux dirent que ces seigneurs craignaient qu'on n'examinât leur conduite passée, sous le pontificat de leur oncle, qu'ils regardaient le sanctuaire de Dieu comme leur héritage, et qu'ils croyaient pouvoir s'y maintenir par la force des armes. Le continuateur de Guillaume de Nangis

prétend qu'ils n'agirent ainsi que pour favoriser les cardinaux gascons, qui voulaient un pape de leur nation. Dans le cours de la même année 1314, Bertrand de Gout prêta 60,000 florins au roi d'Angleterre, puis, en 1315, les deux sommes de 68,700 livres et 20,000 florins d'or au roi de France, Louis Hutin, qui, probablement pour le rembourser de ces prêts, lui donna les revenus du Rouergue. La même année 1315, il appela au roi de France d'un jugement rendu par Edouard II, et fit un testament en faveur du fils posthume qui pourrait naître de sa femme, lui substituant Régine, sa fille, non encore mariée. (*Bur. des fin. de Montaub. Lomagne*, liasse G. n°. 298). Par acte du samedi, veille du dimanche *Oculi* 1316, l'abbé de St. Benoît-sur-Loire donna à magnifique seigneur Bertrand de Gout, vicomte de Lomagne, en considération des services importants qu'il avait rendus à son abbaye, et des sommes considérables qu'il lui avait prêtées, toutes les dîmes de la paroisse de S. Ayrard de Duras, excepté sur les terres du prieuré de Duras. (*Cartul. de l'abbaye de St. Benoît-sur-Loire*; fol. 140, verso). Bertrand est nommé dans un grand nombre d'actes passés à Auvillars dans les années 1316, 1317, 1318, 1319, 1320 et 1323. Par lettres du 4 novembre 1317, le roi d'Angleterre permit à son sénéchal de Guienne d'emprunter au vicomte de Lomagne 20,000 marcs sterling, et de lui assigner cet emprunt sur le duché de Guienne. Le même jour, ce prince écrivit en sa faveur au pape Jean XXII, au frère et au neveu de ce pontife, au seigneur de Casaubon, et à Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain. On voit par ces lettres que Bertrand de Gout et le sire d'Albret étaient accusés d'avoir machiné un complot contre le pape. L'année suivante, Bertrand reçut du même roi, pour lui et pour ses parents, 100,730 florins en déduction d'une plus grande somme que Clément V lui avait prêtée, et Bertrand promit d'en faire ratifier la quittance par ses co-héritiers. Le roi de France le convoqua à son armée en 1318. Cependant la haine que lui avait suscitée l'événement de Carpentras n'était qu'assoupie. En 1320 et 1321, le pape Jean XXII lui intenta un procès (1), pour la restitution de 300,000 florins, qu'il avait, dit-on, enlevés du trésor de Clé-

(1) Les pièces de ce procès sont imprimées dans le tome II° des *Vies des papes d'Avignon*, par Baluze, d'après un manuscrit de la *Bibliothèque de Colbert*.

ment V, son oncle, au château de Monteoux. On a vu à l'article de ce pontife qu'il avait légué cette somme, comprise dans une plus considérable, pour le secours de la Terre Sainte, à son neveu. Ce dernier, cité à la cour du pape à Avignon, convint qu'il avait disposé de 200,000 livres en œuvres pies, suivant la volonté testamentaire de son oncle. Il fut non seulement renvoyé absous, par bulle du 5 des ides de juillet 1321, mais encore Jean XXII lui donna quittance des 300,000 florins en 1322. (*Bur. des finances de Montaub.*, Lomagne, liasse H, n°. 302). Bertrand de Gout fut l'un des accusateurs de Jourdain de l'Isle, qui fut jugé par le parlement de Paris, traîné à la queue des chevaux et pendu le 7 mai 1323. Le roi d'Angleterre le somma la même année, ainsi que les seigneurs de Guienne, de se préparer en hommes, armes et chevaux, pour la guerre d'Écosse. Le 19 mai 1324, fut l'époque du testament de Bertrand de Gout: il fonda, dans la chapelle Ste. Marie de Duras, une chapellenie dont la nomination appartiendrait aux seigneurs de Duras, ses héritiers ou successeurs; fit remise au seigneur de Flamarens, son beau-frère, de ce que celui-ci lui devait; institua son héritière universelle, Régine de Gout, comtesse d'Armagnac, sa fille, et lui substitua, dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, au cas qu'elle mourût sans enfants, les fils du seigneur de Flamarens, et à ceux-ci, dans le même cas, Aimeric de Durfort, son neveu; substitua également à Régine le même Aimeric, dans les terres de Duras, de Puyguilhem, des Allemans et de Montségur, et enfin, toujours, dans le même cas, Bertrand de la Motte dans les château et châtellenie de Blanquefort; ordonna que l'héritier substitué aux vicomtés de Lomagne et d'Auvillars fonderait deux chapellenies; la même fondation fut recommandée à l'héritier substitué au château de Duras; et celui de la châtellenie de Blanquefort devait fonder une chapellenie seulement. Il légua à Bascle, son frère naturel, le lieu de Livran, et à 50 filles nobles de ses terres 100 livres à chacune pour les marier. Ce testament est rapporté en extrait, avec quelques changements, dans les additions de *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, relatives à la généalogie de la maison de Goth. On y voit que Bertrand rappelle Arnaud-Garcie, son frère, déjà décédé; donne la somme de 2500 livres et la moitié de ses meubles à sa femme, lègue à Alix, Indie, Marquise, Régine et autre Régine,

ses sœurs, à chacune 200 livres; à Braide, sa nièce, femme du vicomte de Bruniquel, 500 livres, à Trenquine, sa nièce, fille d'Olivier de Lignan (*de Lilhano*) 1000 livres; à Beraud de Gout, *fils naturel de quelqu'un de sa race*, 50 livres arnaudines de rente viagère, et nomme pour ses exécuteurs testamentaires Amanieu d'Albret et Raimond-Guillaume de Gout. Les témoins de cet acte furent Rainaud, vicomte de Bruniquel, Bernard-Ezy et Guitard d'Albret, frères. Ce testament fut suivi de deux codicilles des 20 et 22 du même mois. Bertrand y fait mention de Raimond-Arnaud de Gout, seigneur de Rouillac, son cousin, comme donataire depuis longtemps du lieu de Pessac. Le même jour, 20 mai 1324, il donna à son beau-frère et à sa sœur, seigneur et dame de Flamarens, la bastide de Dunes, et le roi confirma ce don au mois de mars 1330. Bertrand de Gout est qualifié marquis d'Ancône, dans 9 actes du Recueil de Rymer, et dans les Gestes de Henri VII; il l'est aussi par le continuateur de Nangis. François Pipini, auteur italien contemporain, dit simplement que le pape Clément V, son oncle, l'avait créé marquis. Il avait épousé, avant l'année 1306, Béatrix, vicomtesse DE LAUTREC en partie, dame et comtesse de la Tour, veuve de Philippe de Levis, seigneur de Florensac (1). Elle était fille de Bertrand II, *dit* le jeune, vicomte en partie de Lautrec, seigneur de Sénégas, de Puy-Begon, de Castelviel et de la Graulhet, en Albigeois, et petite-fille de Sicard VI, vicomte de Lautrec, et d'Agnès de Mauvoisin. *L'Historien de la maison de Lautrec* rapporte qu'elle eut 1000 livres de rente par le testament de son second mari, lesquelles furent assignées sur la terre d'Arbenas, qu'elle échangea contre celle de Vic et le péage d'Auvillars, avec son gendre et sa fille, le 10 mai 1320, mais cette date n'est pas exacte, du moins pour le jour du mois. Elle donna à Bertrand de la Vergne, habitant de l'Isle d'Albigeois, tout ce qui lui appartenait aux lieux du Cercle et de la Fite, par acte du 25 juin 1327.

DE LAUTREC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est *de Toulouse*; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or, qui est *de Lautrec*.

---

(1) L'auteur de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, trompé par Baluze, avait placé le mariage de Beatrix avec Bertrand de Gout, avant celui qu'elle avait contracté, vers 1279, avec Philippe de Levis, dont elle eut deux fils, Philippe II de Levis, vicomte de Lautrec, et Bertrand, seigneur de Florensac. Le premier était marié dès l'année 1309.

Le 24 novembre suivant elle céda au comte d'Armagnac, son gendre, tous les droits qu'elle avait sur les biens de feu Régine de Goth, sa fille, moyennant 3000 livres une fois payées, et 2000 liv. de rente annuelle, assignée sur le lieu de Vic et sur le péage d'Auvillars. On trouve encore une pareille cession, pour 15,000 livres tournois, sous l'année 1339. Ses enfants du premier lit plaidèrent contre elle au parlement de Paris, en l'accusant de dissiper ses biens, et ils furent nommés ses curateurs pendant le procès. Elle se remaria, en troisièmes noces, avec Roger de la Barthe, écuyer, âgé de 25 ans, et mourut vers l'année 1342. (*Hist. de Languedoc*, t. IV, pag. 533, col. 2). Elle avait eu du vicomte de Lomagne une seule fille, nommée Régine, dont l'article va être mentionné.

Enfants naturels de Bertrand de Gout.

I. *Gaillard* de Gout, *à qui son père légua le château et le lieu des Allemans, et tout ce qu'il possédait à Puy-Rampion, à Seysses et à la Saucetat, par ses testament et codicille des 19 et 20 mai 1324;*

II. *Assalide* de Gout, *femme d'Escobon* de Viemont, *avec lequel elle est nommée, en 1324, comme légataire de 50 livres tournois de rente;*

III. *Geraude* de Gout, *femme du fils aîné de Guillaume-Raimond* Loriac. *Son père lui légua aussi 50 livres tournois de rente.*

IX. Régine de Goth ou de Gout, comtesse d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars, dame des seigneuries, villes, lieux, châteaux, châtellenies et bastides de Duras, Montségur, les Allemans, Puyguilhem, Seiches, Puy-Rampion, Livran, Blanquefort, Villers, Villandraut, Donzac, Dunes, Perusse, Monteoux, Pennes, Mayans et Cedron. Son mariage fut accordé, en bas âge, le 6 juin 1311, avec Jean I, comte d'Armagnac, de Fezensac et de Rodez, fils de Bernard VI, comte d'Armagnac, et de Cécile, comtesse de Rodez. En 1329, elle confirma en faveur de Raimond-Arnaud de Gout, seigneur de Rouillac, (son cousin), la donation que son père lui avait faite de la moitié d'un moulin, et fut substituée aux enfants du même Raimond-Arnaud de Gout, par le testament qu'il fit le 27 mai 1325. Régine fit le sien le 12 août de la même année. Elle voulut être inhumée dans l'église des frères prêcheurs d'Auvillars, près de son aïeul paternel; destina 20,000 livres de petit tournois à des legs pieux et au-

D'Armagnac : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au lion de gueules, qui est *d'Armagnac*; aux 2 et 3 de gueules, au léopard lionné d'or, qui est *de Rodez*.

mônes, et autant à ses domestiques; légua une rente de 25 livres petits tournois aux dominicains d'Auvillars, pour la célébration d'une messe par semaine; institua son mari son héritier universel dans les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars et dans les aufres terres qu'on a nommées en tête de son article; lui substitua, dans le cas où il mourrait sans enfants mâles, dans les mêmes biens, par égales parts, Arnaud-Bernard de Preissac, *dit* le Soudan, Amanieu et Bertrand de la Motte, frères, Aimeric de Durfort, damoiseau, Régine de Gout, femme d'Anissant de Pins, damoiseau, Braïde de Gout, vicomtesse de Bruniquel, et Indie, femme du seigneur de Montferrand, ses tantes, cousins et cousines; légua dans le même cas à Marquise de Savignac, dame de Montaut, 2000 livres tournois, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, Amanieu d'Albret, Amalric de Narbonne, seigneur de Taleyran, Arnaud de Noailhan, chevaliers, et Guillaume de Cardaillac, archidiacre d'Angles dans l'église d'Auch. On remarque parmi les témoins de cet acte Audebert Muscaron, chevalier, Gui de Cardaillac, Othon ou Odon, seigneur de Montaut, Bertrand de Cardaillac, damoiseaux, Guillaume-Arnaud de Jaulin, Sance d'Esparbès, prêtre, etc. (*Rec. de Doat*, t. 184, fol. 28).

Aussitôt après la mort de Régine, il s'éleva un procès entre le comte d'Armagnac et Jean de Durfort, seigneur de Flamarens, qui avait été subtitué aux vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, par le testament du vicomte Bertrand de Gout, son oncle. Ce procès fut terminé en 1329. Dans le même temps, le roi d'Angleterre forma le dessein de réunir à son domaine la ville de Lectoure, les châteaux de Blanquefort, de Montségur et de Saint-Clar, les lieux de Dunes, de Donzac et d'autres terres qu'il avait données en fief à Bertrand, père de Régine, et qui devaient rentrer sous sa main, les femmes étant exclues de la succession de ces fiefs. Dès le 23 septembre 1325, ce roi avait écrit au comte de Kent, son frère, pour qu'il eût à prendre connaissance des titres de concession de ces terres. Quelque temps après, le comte d'Armagnac et Bernard de Durfort, au nom de Jean, son fils, cédèrent au roi les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, moyennant 1114 livres de rente.

SEIGNEURS BARONS, *puis* MARQUIS DE ROUILLAC, *éteints*.

VII. Gaillard DE GOTH ou DE GOUT, Ier du nom, seigneur de Peyrecave et de Milhac, fils puîné de Beraud de Gout, chevalier, seigneur de Livran, et d'Ide de Blanquefort, se trouva à Lyon lors du couronnement du pape Clément V, son frère. Amauri Augier, auteur de la *Vie* de ce pape, dit que Gaillard de Gout fut si grièvement blessé de la chûte d'une muraille, dont on a parlé à l'article de ce pontife, qu'il en mourut peu de jours après. Mathieu, moine de Westminster, raconte sa mort différemment. Il dit qu'après que Clément V eut célébré sa première messe pontificale, le 23 novembre 1305, il donna un repas, à la suite duquel ses gens et ceux des cardinaux ayant pris querelle en vinrent aux mains, et qu'un des frères du pape fut tué dans le tumulte. Mais cette seconde version est erronée, du moins par la date du mois; car, par une bulle du 20 du même mois de novembre, Clément V avait confirmé une donation faite à l'église de Bordeaux par *feu noble homme Gaillard de Gout, son frère germain* (1). Ce dernier avait été marié par ses père et mère, au château de Rouillac, au mois de juin 1284, avec Braïde DE LA BARTHE, avec laquelle il vivait en 1301. Elle était fille de Bertrand de la Barthe et de Brunissende. Leurs enfants furent, entr'autres :

DE LA BARTHE : d'or, à 4 vergettes de gueules.

1°. Raimond-Arnaud Ier, qui suit;
2°. N.... de Gout, femme d'Odet, seigneur *de Sédillac*, ou *Sédeillac*, fils de Raimond de Sédillac, qui fut, avec son fils, appelé comme témoin au testament de Raimond-Arnaud de Gout en 1325.

VIII. Raimond-Arnaud DE GOTH ou DE GOUT, Ier du nom, chevalier, fut seigneur de Rouillac, au diocèse de Condom, et de Peyrecave au diocèse de Lectoure, du Palais, de Pessac, etc. Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, son cousin, lui donna,

---

(1) Cette bulle ne peut concerner que Gaillard, l'aîné, auteur de la branche de Rouillac; car Gaillard, le jeune, autre frère de celui-ci et de Clément V, vécut jusqu'après le 16 janvier 1306. Ainsi le fait rapporté par Mathieu de Westminster ne peut convenir à aucun frère du pape, et le sentiment d'Amauri Augier est le seul conforme aux traditions reçues.

par acte passé à Duras, le 12 mai 1313, sa maison de Pessac, et les autres droits qui lui appartenaient dans les paroisses de Pessac, et de Saint-Éloy en Buch, pour être tenus du vicomte de Lomagne sous le devoir d'hommage et la redevance d'une paire d'éperons dorés. Le même Bertrand lui confirma, le 12 novembre 1314, la donation qu'il lui avait faite auparavant du château et lieu de Rouillac, pour le tenir, lui et sa postérité, en fief avec toute justice et ressort, excepté le lieu de Pessac, et ce, en considération des services qu'il en avait reçus, et en raison de la parenté qui existait entre eux, *ob gradus parentelæ propinquitatem et consanguinitatem quibus ad invicem sunt conjuncti.* Raimond-Arnaud lui en fit immédiatement hommage, et vers le même temps, il donna une terre à Guillaume-Arnaud de Bonnefont *per las costumas de Lomanha.* Le 13 juin 1315, il arrenta le fief du Palais, pour 60 sous, à des habitants d'Auvillars, qui, le 11 juillet 1316, souscrivirent à son profit une obligation de 22 liv. arnaudines. Le 25 novembre de la même année, Raimond-Arnaud de Goth acheta de Bernard de la Motte des biens fonds situés à Auvillars, à Bardigues, à Puységur, et à Piadelas. Il est qualifié noble homme Raimond-Arnaud de Goth, chevalier, seigneur du château de Rouillac, en Lomagne, dans l'acte de procuration qu'il donna, le 4 juin 1319, à Gaillard de *Garlenquis*, damoiseau, pour recevoir 300 livres de bons tournois petits que lui devaient Guillaume et Vital Durant, bourgeois de Toulouse. Le lendemain de la Saint-André, même année, il donna aux dominicains d'Auvillars, pour le salut de l'âme de Gaillard, son père, une rente de vingt-cinq sous arnaudins; sa femme et son fils consentirent à cette donation. Il donna en fief aux consuls de Peyrecave, une place située au même lieu, sous la redevance de cinq sous morlans, par acte du mois d'août 1320; et, les 4 et 10 novembre 1322, il reçut deux reconnaissances, entr'autres une de cinq sous arnaudins d'oublies, que lui fournit Arnaud de la Cour, damoiseau du Palais. Il est qualifié *noble* et *puissant seigneur* dans ces deux actes et dans quelques-uns des suivants. Régine de Goth, comtesse d'Armagnac, confirma en sa faveur la donation que Bertrand, son père, lui avait faite, en 1324, d'un moulin. Il fit son testament le lendemain de la Pentecôte, 27 mai 1325. Par cet acte il demanda à être enseveli aux Dominicains

d'Auvillars (1), où il fonda des messes pour le salut des âmes du pape Clément V, de Gaillard, père de lui, testateur, de sa mère, d'Arnaud-Garcie, de Bertrand de Goth et d'autres de son lignage; légua à Comtesse, sa nièce, 200 livres tournois, à Guillaume, père ou frère de Comtesse, 500 livres tournois; nomma Gaillard, son fils, son héritier universel; fit des legs à ses filles; légua à l'enfant posthume dont sa femme était enceinte, dans le cas où ce serait un fils, la terre de Pessac, et substitua à ses enfants Régine de Gout, vicomtesse de Lomagne et d'Auvillars sa cousine (*consanguineam*) dans les terres de Rouillac et de Pessac, et à son défaut, appela à cette substitution Bertrand de Savignac et Arnaud de Pagan, ses cousins, qu'il substitua aussi dans la terre de Peyrecave; enfin substitua à ses enfants légitimes Raimond, son fils naturel, dans les lieux d'Auvillars et du Palais, et dans ce qu'il possédait à Villefranche de Lomagne, à Puységur et Piadelas (2). Raimond-Arnaud de Gout mourut avant le 2 juin 1325. Il avait épousé Mabille DE SÉDILLAC, fille de noble Raimond de Sédillac, damoiseau, seigneur de Puech-Laymach. Elle fit faire l'inventaire des biens délaissés par son mari le 2 juin 1325, par-devant le juge des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars. Elle se qualifie dans l'acte tutrice testamentaire de ses enfants, avec Bertrand, seigneur de Savignac. Elle et son fils prêtèrent serment de fidélité pour le fief du Palais, le 29 novembre 1326, et obtinrent des lettres de sauve-garde du roi, le 19 avril 1328, adressées au juge de Lomagne par le sénéchal de Gascogne et d'Agénais, le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste de la même année. Elle fut confirmée dans la tutelle de ses enfants par le lieutenant de ce juge, le samedi après l'Assomption de la même année 1328. Son testament, dont on ne connait pas la date, est rappelé dans un acte de donation faite à son fils par le comte d'Armagnac, le 14 décembre 1345. Elle eut deux fils et trois filles:

DE SÉDILLAC : d'argent, au lion de gueules.

---

(1) Sépulture d'Arnaud Garcie de Gout, vicomte de Lomagne, et de Régine, sa petite-fille, comtesse d'Armagnac.

(2) Ce testament, auquel furent présents Raimond Guilhem de Budos, prieur de Saint-Geniès, Bertrand de Savignac, Raimond et Othon de Sédillac, père et fils, etc., est imprimé dans les preuves de l'*Histoire des Cardinaux*, par du Chesne, p. 256, où, par une faute d'impression, il est daté de 1225.

1°. Gaillard II, dont l'article viendra;

2°. Raimond-Arnaud de Gout, né posthume, nommé dans une procuration donnée par sa mère le 7 mars 1326 (*v. st.*), et qui mourut avant le 4 décembre 1345;

3°. Brune de Gout, qui fut accordée, du vivant de son père, avec Bertrand *de Saintrailles*, fils aîné de Bertrand, seigneur de Saintrailles, avec condition que, dans le cas où celui-ci viendrait à mourir, elle épouserait Fort-Sance de Saintrailles, son frère. Son père lui légua 1300 liv. pour sa dot, le 27 mai 1325. Elle est nommée avec ses frères et sœurs dans deux actes des 2 juin 1325 et 7 mars 1326;

4°. Marquise de Gout, qui fut substituée à Brune, sa sœur, avec la même dot, pour épouser l'un des fils de Bertrand de Saintrailles, dans le cas où Brune viendrait à décéder avant l'accomplissement de son mariage;

5°. Cécile de Gout, à laquelle son père légua 1000 livres. Elle épousa Vésian *de Lomagne*, dit *d'Astafort*, chevalier, co-seigneur d'Astafort, fils d'Espan ou Yspan de Lomagne, damoiseau, seigneur d'Astafort. Il donna quittance à son beau-frère d'une partie de la dot de Cécile, le 15 septembre 1346 (1).

Fils naturel de Raimond-Arnaud de Gout :

Raimond de Gout. *Son père ordonna par son testament qu'il fût entretenu honorablement dans sa maison*, pour tenir rang d'écuyer, quand il serait en âge. *Il le substitua à ses enfants légitimes dans les lieux d'Auvillars et du Palais, et dans d'autres biens qu'il possédait à Villefranche de Lomagne, à Puységur et à Piadelas.*

IX. Gaillard DE GOTH OU DE GOUT, II° du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, du Palais, de la Motte-Bardigues, etc., reçut une reconnaissance de 30 livres de petits tournois le 16 juin 1325, et prêta serment de fidélité avec sa mère au prieur de N. D. *de Buyna*, diocèse de Cahors, dépendant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, pour la part qui lui appartenait dans la seigneurie du Palais, le 29 novembre 1326. Il paya, le 8 avril 1338 (*v. st.*), à Bertrand de Freyssinet, habitant de Rouillac, un legs de 150 liv. que son père avait fait à celui-ci, et

(1) Cette dot était considérable, comme il parait par les sommes portées dans d'autres quittances des 31 août 1350, 9 février 1355 (*v. st.*), 6 décembre 1358, 10 janvier même année (*v. st.*), 27 novembre 1363, 17 septembre et 24 mars 1365 (*v. st.*). Vésian est qualifié dans la dernière *noble* et *puissant seigneur* et *chevalier*.

ratifia, le lendemain de la Saint-Luc 1343, une acquisition faite par un habitant d'Auvillars. Gaillard de Gout porta les armes pour le roi Philippe de Valois contre les Anglais, et ce fut en considération de ses services que le comte d'Armagnac, par lettres datées d'Agen le 14 décembre 1345, (confirmées par le roi Jean, le 26 juillet 1351), lui donna la confiscation encourue pour crime de rebellion par quelques gentilshommes, vassaux de ses terres de Rouillac et de Peyrecave, et lui remit un legs de 40 livres petits tournois que Mabille de Sédillac, sa mère, avait fait à l'un deux par son testament. Gaillard de Gout obtint du juge de Lomagne et d'Auvillars, au mois d'octobre 1365, des lettres portant ordre aux habitants de Rouillac de contribuer avec leur seigneur à la fortification du château de ce lieu. Gaillard vivait encore le 27 janvier 1370, et mourut avant le 27 novembre 1371. Il avait épousé Guiscarde ou Guicharde DE LESPINASSE, fille de Bertrand (et non Bernard) de Lespinasse, damoiseau, et d'Indie de Toffailles. Elle était sœur d'Arnaud de Lespinasse et nièce d'autre Arnaud de Lespinasse et de Raimond de Toffailles, chevalier, lesquels s'obligèrent de payer à son mari 2000 livres tournois pour sa dot et son trousseau selon son état, par acte passé à Saint-Vincent, diocèse de Cahors, le ..... 1334 (1). Il y eut un procès à cette occasion. Jourdain de l'Isle, seigneur de Clermont-Dessus, appelé comme arbitre, condamna Arnaud de Lespinasse à payer 100 écus; mais cette sentence ne paraît pas avoir été exécutée, puisqu'Arnaud renouvela la promesse précédente, par acte passé à Lespinasse, le 1er octobre 1358. Guicharde, dame de Lespinasse, et Raimond-Arnaud de Gout, damoiseau, son fils, âgé de plus de 14 ans et mineur de 25, passèrent une obligation de 62 florins d'or qu'ils devaient à des marchands de Lectoure, par acte du 14 juin 1371. Il paraît qu'outre ce fils, elle eut plusieurs autres enfants, savoir :

DE LESPINASSE : fascé d'argent et de gueules.

1°. Raimond-Arnaud, dont l'article suit;

2°. Gaillard de Gout, seigneur de Seilhac, époux de Madalhotte *de Rovignan*, et père de :

---

(1) Cette date fait supposer qu'elle était fort jeune lors du contrat; car son fils aîné ne dut naître que vers l'année 1355.

A. Gaillard de Gout,
B. Jean de Gout,
C. Jeanne de Gout,
qui étaient sous la tutelle de leur mère, au nom de laquelle Bertrand de Gout, chevalier, seigneur de Rouillac, avoua tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, tout ce que ces mineurs avaient à Manleiss, au *Peyraganh*, à Montastruc, à Aubezies, à Estillac, et à Montagnac, ainsi que le lieu de Seilhac, en toute justice haute, moyenne et basse, par acte du 24 avril 1420. (*Bureau des finances de Montauban*, liv. rouge, fol. 124.);

3°. Jean *du Got*, chevalier, qui souscrivit une donation faite en récompense de services à Guitard de Besaudun, damoiseau, capitaine de Tartas, par noble et puissant Arnaud-Amanieu d'Albret, vicomte de Tartas, suivant ses lettres données à Nérac, le 15 juillet 1400. (*Arch. de M. le marquis du Lyon*, à Mont-de-Marsan;

4°. Pierre de Gout ou du Gout, damoiseau, qualifié vicomte de Brulhois (sans doute en partie) dans un acte du 9 février 1401, par lequel il reconnut tenir en fief noble du comte d'Armagnac le lieu de Pragaut (peut-être Projan) en Brulhois. (*Bur. des fin. de Montaub.*, petit livr. n° 6 bis, fol. 87.) Il paraît avoir eu pour fils :

Perrotin de Gout ou du Gout, *aliàs* de la Gabarre, qui était marié avec noble Jeanne *de Bonnefont*, lorsque, par acte du 1er octobre 1418, il avoua tenir en fief noble et gentil du comte d'Armagnac, à cause de la vicomté de Lomagne et d'Auvillars, tous les fiefs qu'il possédait au lieu de *Feudis*; (ibid., *liv. rouge*, fol. 90.) Sa femme qualifiée dame *del Peyraganh*, est encore nommée dans un second acte du 10 avril 1420, par lequel il rendit un semblable aveu pour trois parts du lieu *del Peyraganh*, en Brulhois, tenu par lui en toute justice, haute, moyenne et basse, avec une tour construite en ce lieu, et qu'il avait acquise de feu noble Jean de Galard; (*ibid.*, fol. 124);

5°. Mabille ou Mabilie de Gout, femme de noble seigneur Jean *de Manas*, seigneur d'Avensan. Elle fit, le 13 septembre 1384, son testament par lequel elle nomma son héritier Garcias de Manas, son fils, et constitua un legs de 100 florins d'or à Raimond-Arnaud de Gout, son frère.

X. Raimond-Arnaud DE GOTH OU DE GOUT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, de Pessac, du Palais, etc., fut ajourné, le 27 novembre 1371, par les officiers du roi d'Angleterre, duc de Guienne, pour rendre hommage à ce prince, à raison de la seigneurie de Pessac. Le 17 février suivant, il reconnut devoir à deux particuliers de Lectoure 55 florins, et par cet acte il se dit majeur de 14 ans et mineur de 25, n'ayant ni tuteur

ni curateur. Il figure dans des actes, l'un du 23 décembre 1373 (qui en rappelle un du 8 avril 1362); les autres des 11 décembre 1375 et 7 et 11 mars 1380, (*v. st.*) relatifs à diverses sommes qu'il devait à des particuliers, et au paiement desquelles il s'était engagé sous peine d'excommunication. Le 17 février 1385, il fut présent à la vente faite par noble Brune du Bouzet, à noble Ayssieu du Bouzet, au diocèse de Lectoure, de tout ce qu'elle avait à Montjoie, au delà de la Garonne, à Ste. Gillette et à Castelsagrat en la juridiction de Lauzerte. Raimond-Arnaud de Gout est compris au rôle des nobles du pays de Lomagne et d'Auvillars, qui s'assemblèrent pour régler les privilèges de ces nobles avec leur seigneur, le comte d'Armagnac, le 6 janvier 1391 (*v. st.*). Il acheta d'Orch, *aliàs* de Lort de Caumont, la terre de Peyre, dans la juridiction de la Chapelle, proche Peyrecave, pour la somme de 300 florins d'or, dont il reçut quittance en 1392. Il fit hommage au comte d'Armagnac à Lectoure, le 6 décembre 1393, pour sa terre de Rouillac, arrenta des redevances de blé et de vin au doyen de N. D. d'Uzeste, et reconnut devoir à Jean de Codonhac, marchand à Lectoure, 27 francs d'or, ce que son fils ratifia après sa mort le 23 mars 1395 (*v. st.*) Raimond-Arnaud de Gout avait épousé Rouge ou Rousse D'ASTARAC (*Rubea de Estariaco*), nommée dans une transaction passée au Bouzet, le 28 novembre 1420, entre Bertrand et Odet, ses fils, au sujet de droits que ce dernier réclamait sur sa dot (1). De son mariage naquirent :

D'ASTARAC : écartelé d'or et de gueules.

1°. Bertrand, qui suit ;
2°. Gaillard III du Gout, auteur de la branche des seigneurs DE LIEUX et DE LA MOTTE-BARDIGUES, rapportée en son rang;
3°. Odet du Gout, dont descendent les *seigneurs barons* DU BOUZET, rapportés plus loin;
4°. Marguerite de Gout, épouse de Bertrand *de Marestang*, damoiseau, seigneur de Gensac, au diocèse de Comminges, qui donna à son beau-frère, Bertrand de Gout, deux quittances de dot les 1er mars 1401 (*v. st.*) et 17 septembre 1406, puis une troisième quittance de 59 florins qu'il lui devait le 5 novembre 1416;

(1) Cette alliance est aussi rapportée dans une généalogie manuscrite de la maison de Goth, qui se trouvait autrefois dans le vol. 73 du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, fol. 147.

5°. Cécile de Gout, mariée 1° avec Jean, seigneur *de Roquelaure*, dont elle fut la seconde femme (1), fils de Pierre, seigneur de Roquelaure, de Saint-Aubin, du Longart, de Gaudoux, etc., et de Marquise de Massas; 2° à noble seigneur Benoît ou Benedict *de Pausade*, chevalier : et, comme femme de ce dernier, elle donna quittance à son frère aîné d'une partie de sa dot, qui était de 1000 francs d'or, le 7 mai 1434.

XI. Bertrand DE GOTH OU DE GOUT, chevalier, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, de Pessac, etc., avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, tout ce qu'il possédait en haute, moyenne et basse justice dans la vicomté de Lomagne, par acte du 6 décembre 1393. (*Bur. des fin. de Montaub.* petit livre, n°. 6, fol. 106.) Le 23 mars 1395, il ratifia une obligation passée par son père. Le 15 septembre 1401, Bertrand de Lanta, son beau-frère, reconnut lui devoir deux sommes, l'une de 1200 francs d'or, l'autre de 200 francs; et, par acte du 10 novembre suivant, il promit de lui payer le reste de la dot de Jeanne de Lanta, sa sœur. Bertrand de Gout reçut quittance de 50 florins d'or d'Aragon, payés à Jean de la Rivière, seigneur de Sauveterre, le 15 août 1416, par Arnaud de Baulac, beau-père du même Bertrand, qui lui devait cette somme sur la dot de sa femme. Le 17 février 1417 (*v. st.*), il paya aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut les redevances d'un arrentement fait par ces chapitres à son père, et fit hommage au comte d'Armagnac, le 27 juin suivant, pour les terres de Rouillac et de Peyrecave, et la 4e partie de Mansouville. Le 11 octobre 1418, il fut témoin d'un hommage que fit au même comte d'Armagnac noble Neuse d'Esparbès, pour la moitié de la terre d'Engalin, près Gimont, et le tiers de celle de la Briffe, mouvantes du Fezensaguet. Bertrand de Gout, agissant en son nom et pour noble Jean du Bouzet, Ayssin de Cucmont, Bernard de Capmarquès, Bernard Deymier, Jeanne et Catherine *de Farato*, sœurs, et Jeanne de la Motte, femme d'Ayssin de Cucmont, avoua tenir en fief noble du comte d'Armagnac, la leude de la Garonne, en montant et en descendant, avec tous ses droits. (*Ibid.*, livre rouge, fol. 92). Le 28 novembre 1420, il transigea au Bouzet avec Odet, son frère; ratifia à Rouillac, le 25 juin 1422, la promesse qu'il avait faite à Comtesse, sa fille, par le con-

(1) De ce mariage sont descendus les ducs de Roquelaure.

trat de mariage de cette dernière, de lui payer 800 moutons d'or pour sa dot; et, le 26 avril 1425, il demanda aux consuls d'Auvillars l'expédition d'un arrentement fait à des habitants de ce lieu par Raimond-Arnaud de Gout, son bisaïeul, et d'une obligation souscrite par ceux-ci au profit du même Raimond-Arnaud, les 10 juin 1315 et 11 juillet 1316. Il est nommé dans une transaction passée, le 16 janvier 1427, entre ses neveux, enfants de Jean, seigneur de Roquelaure, et de Cécile de Goth, sa sœur. Jean, comte d'Armagnac, à la demande de ses amés et féaux chevaliers messire Bertrand de Gout, seigneur de Rouillac et autres nobles des vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, confirma, par charte donnée au château de l'Isle-en-Jourdain, le 4 mai 1428, une charte donnée à Lavardens, le 6 janvier 1391 (*V. St.*), par laquelle Bernard, comte d'Armagnac, avait accordé des lois et coutumes aux nobles de ces vicomtés, relativement à la haute justice et aux autres droits et prérogatives de leurs terres et seigneuries respectives. (*Arch. du château de Corné* en Armagnac).

HUNAUD DE LANTA : d'azur, à trois fasces d'or.

Bertrand de Gout avait épousé 1°. avant 1401, Jeanne HUNAUD DE LANTA, (et non *de Lautrec*), fille de noble seigneur Giraud Hunaud, *dit* de Lanta, chevalier. Elle eut en dot 1400 francs d'or, et mourut avant l'année 1416; 2°. Sibylle, ou Cébélie, *dite* aussi Belièle DE BAULAC, (et non *de Benlade*), fille de messire Arnaud de Baulac, chevalier, seigneur de *Pratonerone*. Cette seconde femme était veuve, lorsqu'elle transigea, le 27 avril 1437, avec Odet de Gout, son beau-fils, sur les reprises de sa dot et sur la légitime de ses fils, et elle lui en donna quittance le 8 juin 1445. Cette dame était alors remariée avec Jean Blasin, chevalier, seigneur de Villeneuve. Bertrand de Gout eut pour enfants;

DE BAULAC : de gueules, à la bande d'or, accompagnée en pointe d'un lion du même.

Du premier lit :

1°. Raimond de Gout, dont on ne trouve que le nom;
2°. Odet, dont l'article viendra;
3°. Comtesse de Gout, mariée, par contrat ratifié par son père, le 25 juin 1422, avec Luc *Hebrail*, damoiseau, seigneur de Courtade et de Cornabouc, demeurant à Gaillac, diocèse d'Alby, fils de Lucas Hebrail, et de Béatrix de Baulac. Elle eut en dot 800 moutons d'or. Odet de Gout fournit à son beau-frère une reconnaissance de 49 écus d'or, le 18 juin 1440, et la renouvela vis-à-vis de Salvien Hébrail, son neveu, le 26 mai 1453;
4°. Pelegrine de Gout, mariée, vers 1432, avec Bertrand *de Lupé*, damoiseau, seigneur de Gensac, au diocèse de Montauban, fils de Jean de Lupé,

écuyer, et de N.... de Lomagne, dame de Gensac. Elle eut en dot 400 moutons d'or, que Bertrand, son père, lui avait légués, et qu'Odet de Gout, son frère, s'obligea de payer, par acte passé à Condom le 19 décembre 1437. Gaillard de Gout, seigneur de Manleyze, et Bertrand de Roquelaure, seigneur de Saint-Aubin, furent ses cautions;

Du second lit :

5°. Jean de Gout, mentionné avec son frère Berard dans une transaction passée entre sa mère et son frère consanguin le 27 avril 1437. Il mourut sans postérité avant l'année 1474;

6°. Berard ou Bernard du Gout, qualifié magnifique seigneur, docteur en décrets, seigneur de Castels, près Valence d'Agen, dans un acte de foi et hommage lige qu'il fit, le 25 août 1474, à noble homme Guillaume de Timbrune, à raison de biens qu'il avait acquis dans l'étendue de la seigneurie de Valence. Il mourut avant le 15 mars de la même année (*v. st.*). Vers l'an 1480, noble Arnaud-Guillaume, seigneur du Bouzet, fils de feu noble Ramond, seigneur du Bouzet, et ce dernier fils de feu noble Jean du Bouzet, seigneur du Castera du Bouzet, et de noble Mandette de Castels, sœur de feu noble Pierre, seigneur de Castels, demanda en la chancellerie de Toulouse, des lettres de rescision, pour être remis en possession des droits qui avaient appartenu à son père, et porta plainte contre les héritiers de feu messire Bernard du Gout, lieutenant du sénéchal d'Agénais, qui, profitant de ce qu'il avait été absent du pays pour le service du roi pendant près de quinze ans, tant en Bourgogne, qu'en Picardie et ailleurs, avait acquis de Pierre Faure et d'Arnaud de Caumont la terre de Castels, mouvante de la baronnie de Clermont-Soubiran, et les autres biens de feu noble Pierre de Castels, lesquels avaient été induement vendus à Pierre Faure et à Arnaud de Caumont par noble Condorine de Castels, femme de Jean Izalguier, seigneur de Castelnau de Strefond, et fille de feu noble Philippe de Castels, héritier universel du même Pierre de Castels, son frère. Mais elle n'y avait aucun droit, attendu que Pierre, en nommant Philippe et ses enfants mâles ses héritiers, avait exclu les filles, et avait substitué ses biens au premier fils de noble Mandette, sa sœur, femme de Jean du Bouzet. (*Arch. du château de Corné*, en Armagnac). Le 11 mars 1483, noble homme Gilles de la Balme, seigneur de Castels, et Antoinette de la Viguerie, sa femme, agissant pour eux et au nom des héritiers du même Bernard de Gout, firent un accord avec Bernard de Timbrune, seigneur de Valence;

7°. Arnaud-Guillaume du Gout, auteur de la Branche de Lassaigne, rapportée ci-après;

8°. Jeanne de Gout, mariée avec Pierre-Vital *Blasin*, damoiseau, de Toulouse. Elle eut 420 moutons d'or pour tous ses droits, suivant la reconnaissance que lui en fournit Odet, son frère, le 8 juin 1445;

9°. Marguerite de Gout, femme de Jean *Blasin*, damoiseau, seigneur de Villeneuve et de Beugneux, qui, le 28 janvier 1457 (*v. st.*), donna quittance à Odet de Gout, son beau-frère, de sa dot, montant à 300 moutons d'or, outre 30 écus pour ses habits de noces et 1 marc d'argent pour sa ceinture;

10°. Jeanne de Gout (1), femme de Jean *de Sedillac*, écuyer, sieur de Saint-Léonard, en Lomagne, avec lequel elle est nommée dans un acte d'Odet, son frère, qui paya partie de sa dot le 19 juin 1448. Il mourut *ab intestat*, laissant trois enfants, des biens desquels Arnaud et Raphet de Sédillac, leurs oncles, s'emparèrent. Après environ quatre ans de viduité, Jeanne de Gout présenta requête contre ceux-ci, au parlement de Toulouse, et, par arrêt du 26 septembre 1489, son opposition contre ses beaux-frères fut reçue.

XII. Odet ou Eudes DE GOTH ou DE GOUT, Ier du nom, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, du Palais, de Bardigues, etc., reconnut, le 31 décembre 1448, devoir 103 écus d'or à Luc Hébrail, son beau-frère. Il lui avait déjà passé une obligation le 18 juin 1440. Le 14 août 1455, il fut caution avec Jean de Gout, seigneur du Bouzet, et Odet de Gout, seigneur de Manleyze, pour noble Eudes ou Odon de Montaut, chevalier, seigneur de Gramont en Lomagne, que le comte de Clermont, lieutenant-général du roi de France en Guienne, avait relâché de prison; et, le 8 octobre 1459, il fut nommé arbitre d'un différent qui s'était élevé entre nobles Jean de Manas, chevalier, seigneur d'Avensan et Antoine de Manas, son fils, d'une part, et nobles Arnaud-Guillaume d'Ornezan, chevalier, seigneur de Tournecoupe, et Jean d'Ornezan, son fils, d'autre part. Odet de Gout figure dans plusieurs autres actes jusqu'au 1er mars 1470 (*v. st.*), mais il mourut avant le 15 mars 1474 (*v. st.*). Il épousa 1° N...... DE MONBARDON, sœur de Raimond-Arnaud de Monbardon, seigneur de Durfort; 2° Rose DE MANAS, dont il n'eut point d'enfants. Cette dame survécut à son mari, et, pendant sa viduité, elle demanda à Gui de Blanchefort, précepteur ou commandeur de Monsterols et commissaire apostolique, la permission de se choisir un confesseur tel qu'elle le voudrait, séculier ou régulier, qui pût l'absoudre de tous cas, même de ceux réservés au saint-siége. Cette de-

DE MONBARDON :

DE MANAS : écartelé d'or et de gueules.

(1) C'est par erreur que le P. Anselme la dit fille d'Odet de Gout.

mande lui fut accordée par indulgences plénières du 20 avril 1481. Elle vivait encore en 1487. Odet de Gout avait eu de sa première femme :

1°. Jean Ier, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Gout, seigneur de Peyrecave et du Palais, terres que son frère aîné lui vendit le 19 avril 1506, après Pâques;
3°. Marguerite de Gout, femme de Jean *d'Ornezan*, seigneur de Tournecoupe, qui donna quittance de ses ornements nuptiaux à Odet, son beau-père, le 12 décembre 1459;
4°. Agnès ou Anne de Gout, alliée, le 26 avril 1467, avec Jean *du Foure*, seigneur de Montastruc;
5°. Catherine de Gout, mariée, avant le 8 décembre 1471, avec Bertrand *de Montesquiou*, Ier du nom, seigneur de Marsan, d'Aignan, de la Serre, de Salles, puis de Peyrecave, en 1477, fils de Barthélemi de Montesquiou, seigneur de Marsan, et de Marguerite de Sarrey, dame de Salles. Elle fut sa première femme, et mourut avant l'année 1484.

XIII. Jean DE GOTH ou DE GOUT, écuyer, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, du Palais, etc., co-seigneur d'Auvillars, de Bardigues et de Mansouville, transigea, le 24 mars 1475, avec Raimond-Arnaud de Gout, co-seigneur de Lieux, cousin-germain de feu Odet, son père, et vendit, le 7 avril 1477, à Bertrand de Montesquiou, *son allié*, le lieu de Peyrecave, en Lomagne, avec le territoire en dépendant, joignant la terre de Flamarens, en toute justice haute, moyenne et basse, pour la somme de 212 écus d'or. Le 19 mai 1481, il paya à noble homme Charles d'Ornezan, écuyer, seigneur de Vigneaux, comme chargé de procuration de dame Catherine de Massas, sa mère, veuve d'Arnaud-Guilhem d'Ornezan, chevalier, seigneur de Tournecoupe et de Vigneaux, la somme de 120 écus d'or qu'il devait à cette dame par lettres obligatoires, et 24 écus d'or qu'il avait reçus pour elle de Jacques de Massas, seigneur de Castillon, suivant acte passé à la Chapelle en présence de noble homme Jean de Gout, seigneur du Bouzet. Il fut nommé exécuteur du testament de Bertrand de Montesquiou, seigneur de Marsan, le 13 octobre 1486, et fut présent, le 25 juin 1489, à la vente de la terre de Plieux, en Lomagne, faite à Geraud de Montaut, baron de Gramont, par noble et puissant homme Beraud, baron de Faudoas, de Barbasan et de Gramat. En 1494, il soutint un procès contre Arnaud-Guilhem du Bouzet, seigneur

du Castera du Bouzet, lequel, pour prouver sa possession de certaines îles sur la Garonne, dans la juridiction d'Auvillars, paroisse de Saint-Pierre-des-Pots, que Jean de Gout de Rouillac lui disputait, produisit plusieurs titres, entr'autres une vente faite, en 1338, par Gaillard de Gout, seigneur de Rouillac, l'hommage fait, en 1494, au comte d'Armagnac, par noble Ramond du Bouzet, seigneur du Castera, et le procès par lui commencé contre noble Odet de Gout, seigneur de Rouillac. Ce différent fut soumis à l'arbitrage du vicomte de Bruniquel et du seigneur de Pordéac. Jean Ier de Gout fut nommé, le 9 mars 1496 (*v. st.*), commissaire du roi pour les francs archers et gens de guerre dans les sénéchaussées de Guienne, et la montre en fut ordonnée à Bordeaux pour le 1er avril suivant. Il eut ordre du roi Louis XII de lever 500 hommes de pied pour le service de S. M. le 15 mai 1503, et il vivait encore le 16 mai 1515. Il avait épousé 1°. par contrat passé au château de Durfort, le 20 août 1465, Souveraine DE VARÈZE, fille d'Édouard de Varèze, ou de Varaize (1), sire ou baron de Campendu, et de N..... de Bazillac : à ce contrat furent présents Geoffroi de Bazillac, évêque de Rieux, oncle maternel de Souveraine, Bertrand de Varèze, son frère unique, et Raimond-Arnaud de Monbardon, oncle de Jean de Gout; 2°, avant le 31 juillet 1509, Jeanne D'ESPAGNE-MONTESPAN, fille d'Arnaud d'Espagne-Montespan, chevalier, seigneur d'Avensan, sénéchal de Comminges, et d'Agnès de Foix-Rabat. Du premier mariage sont issus, entr'autres enfants :

DE VAREZE : écartelé d'or et de gueules.

D'ESPAGNE : d'argent, au lion de gueules ; à la bordure de sinople, chargée de 6 écussons d'or, bordés de gueules.

1°. Jacques Ier, dont l'article suit;
2°. Odet de Gout, IIe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE MANLEYZE et D'AUBEZIES*.

---

* SEIGNEURS DE MANLEYZE ET D'AUBEZIES.

XIV. Odet DU GOUT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Manleyze, d'Aubeyzies et de Montastruc, paraît avoir eu cette dernière terre de la suc-

---

(1) La terre de Varèze, (*de Varezio*), dont cette illustre maison de chevalerie a pris son nom, est située dans le pays d'Aunis, à une lieue et demie de Saint-Jean-d'Angély. Par suite d'alliances, elle a eu dans la Guienne et le Languedoc de riches domaines.

3°. Jeanne de Gout, dame de Campendu, mariée, vers 1490, avec Antoine *de Narbonne*, seigneur de Pérignan, de Fitton et de Lestang, et par elle baron de Campendu.

XIV. Jacques DE GOTH OU DE GOUT, Ier du nom, devint seigneur de Rouillac et des autres biens de sa branche, par la donation que lui en fit son père lors de son mariage, accordé le 23 mars et contracté le 5 avril 1491 (*v. st.*), en présence de Bernard de Carmain, abbé de Gaillac, avec Maffronne DE COMMINGES, fille de Maffre-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel. Jacques de Gout est nommé dans un acte du 21 février 1491 (*v. st.*); et, le 10 juin 1495, lui et sa femme, du consentement de Jean Ier de Gout, père de Jacques, vendirent tout ce qu'ils possédaient à Mansouville. Jacques assista à un acte du 23 octobre de la même année, comme chargé de la procuration de son père, et il mourut avant le 24 février 1526, laissant, entr'autres enfants, Antoine, qui suit.

DE COMMINGES : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, clèchée et pommetée d'or, qui est *de Toulouse* ; aux 2 et 3 de gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir, qui est *de Comminges*.

XV. Antoine DE GOTH OU DE GOUT, seigneur, baron de Rouillac, du Palais, etc., a ces qualités dans un acte du 24 février 1522

SEIGNEURS DE MANLEYZE ET D'AUBEZIES.

cession d'Agnès du Gout, sa tante, épouse de Jean du Fourc, seigneur de Montastruc. Odet souscrivit, le 5 avril 1491, le contrat de mariage de Jacques de Gout, seigneur de Rouillac, avec Maffronne de Comminges. Lui même épousa 1°, par contrat du 28 août 1494, Marguerite-Isabelle DE PARDAILLAN-MONTESPAN ; 2° Jeanne DE MONTESQUIOU, rappelée dans le testament que fit Odet du Gout, le 17 juin 1512, devant Lucante, notaire. Ses enfants furent :

DE PARDAILLAN : d'argent, à 3 fasces ondées d'azur.

DE MONTESQUIOU : d'or, à 2 tourteaux de gueules.

Du premier lit :

1°. Gauside du Gout, qui était mariée, en 1513, avec Pierre *de Meilhac ;*

Du second lit :

2°. Arnaud du Gout, } vivants en 1512 et 1533 ;
3°. Antoine du Gout, }
4°. Jean-Étienne, qui suit ;
5°. Pierre du Gout, vivant en 1512 et 1533.

XV. Jean, *dit* aussi Jean-Étienne DU GOUT, écuyer, seigneur d'Aube-

DE L'ISLE : de gueules, à la croix de Toulouse d'or.

(*v. st.*), par lequel il donna une île sur la Garonne, à féage, de même que dans une requête que lui et demoiselle Andrine DE L'ISLE, dame de Saint-Aignan, alors sa future épouse, présentèrent au sénéchal d'Agen contre le baron de l'Isle, parent de cette demoiselle, qui voulait la marier à un autre seigneur contre sa volonté. Une sentence intervenue à Agen, le 21 mai 1524, défendit de la marier à tout autre qu'au seigneur de Rouillac. Leur mariage eut lieu avant le 12 janvier suivant. Elle était fille et héritière de Jean de l'Isle, seigneur de Saint-Aignan, co-seigneur de Saint-Mézard, et de Catherine de Galard. Antoine transigea, le 27 mars 1525 (*v. st.*), avec Jean du Gout, seigneur de Lieux. Cet acte rappelle la donation que feu Jean de Gout, seigneur de Rouillac, avait faite à Jacques, père du même Antoine, en le mariant à Maffronne ou Maffrée de Comminges. Antoine vivait encore le 20 février 1530 (*v. st.*) : mais Andrine de l'Isle en resta veuve avant le 7 octobre 1536, et elle avait encore la tutelle de son fils aîné le 27 novembre 1539. Leurs enfants furent :

1°. Jean II l'aîné, dont l'article viendra;

SEIGNEURS DE MANLEYZE ET D'AUBEZIES.

zies et de Manleyze, légataire de son père le 17 juin 1512, transigea sur la succession de celui-ci le 25 février 1533, avec ses frères, et s'allia, par contrat du 12 août 1543, avec Bernardine DE GALARD, fille de François de Galard, chevalier, seigneur et baron de Brassac, de Pradeilhes et de Saint-Maurice, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et de Jeanne de Béarn. Bernardine mourut avant l'année 1555. Elle est rappelée, le 14 janvier 1562, dans le testament que fit son mari, en faveur de Jean-Pierre du Gout, leur fils, qui suit.

DE GALARD : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 goilands de sable, becqués et membrés de gueules, qui est *de Galard* ; aux 2 et 3 d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est *de Bearn*.

XVI. Jean-Pierre DU GOUT, écuyer, seigneur d'Aubezies, héritier universel de son père en 1562, épousa, par contrat du 15 novembre 1573, Louise DE ROQUELAURE, et fit son testament le 26 octobre 1614. Il avait eu pour fils Jean-Blaise, qui suit.

DE ROQUELAURE : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent.

XVII. Jean-Blaise DU GOUT, sieur d'Aubezies, ne vivait plus lors du testament de son père. Il avait épousé Françoise DE MONTAUT, laquelle vivait en 1640, et était fille de noble Alexandre de Montaut, seigneur de Castelnau. Elle le rendit père de Jean-Louis, qui suit.

DE MONTAUT : d'azur, à 2 mortiers de guerre d'argent, enflammés de gueules.

2°. Jean II le Jeune, auteur de la branche des seigneurs DE SAINT-AIGNAN, rapportée ci-après;
3°. Germaine de Gout, mariée, à l'âge de 25 ans, par contrat du 18 décembre 1549, avec François *des Lax*, seigneur de Perne, en Quercy, fils de noble et puissant homme Antoine des Lax, écuyer, seigneur de Pern, et de Catherine du Bousquet. Elle eut en dot 3000 livres, que son frère aîné paya le 2 août 1556. François des Lax survécut à Germaine de Gout, et se remaria avec Hélène de Jean de Saint-Projet;
4°. Jeanne de Gout, mariée, par contrat du 19 novembre 1555, avec Bertrand *de Montlezun*, seigneur de Préchac. Sa dot fut fixée à 3750 liv. Bertrand donna quittance d'une partie de cette somme le 20 avril 1557; mais, dès le 15 décembre de l'année suivante, il plaida pour le paiement du reste, obtint un arrêt contre son beau-frère le 18 mars 1558, et lui donna deux quittances les 11 octobre 1560 et 9 juin 1561.

XVI. Jean DE GOTH OU DE GOUT, l'aîné, seigneur et baron de Rouillac, du Palais, de Peyrecave, d'Ansan, de Clarac, de Saint-Mezard, de Blanquefort, etc., écuyer du roi, était sous la tutelle de sa mère les 7 octobre 1536 et 27 novembre 1539. A cette dernière époque, Pierre du Fourc, co-seigneur de Montastruc, lui céda

---

SEIGNEURS DE MANLEYSE ET D'AUBEZIES.

XVIII. Jean-Louis DU GOUT, seigneur d'Aubezies, de Montastruc, etc., héritier universel de son aïeul le 26 octobre 1614, épousa, par contrat du 8 août 1640, Jeanne DE BOURGON, et fit son testament le 30 janvier 1651. Il laissa deux fils : DE BOURGON :

1°. Jean-Jacques du Gout, héritier universel de son père en 1651;
2°. François, qui suit.

XIX. François DU GOUT, écuyer, seigneur d'Aubezies et de Montastruc, né le 22 mars 1651, épousa 1° à Condom, le 25 janvier 1671, Jeanne DU PUY; 2°, en 1677, damoiselle Bergue D'ESCALEP. Il fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Montauban, le 28 juin 1698, fit registrer ses armoiries à l'Armorial Général de Languedoc, en 1701, et fit son testament le 4 juin 1731. Ses enfants furent : DU PUY : D'ESCALEP :

Du premier lit :

1°. Joseph, dont l'article viendra;

toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur la terre de Rouillac, du chef d'Anne de Gout, son aïeule paternelle. Germaine de Gout et François des Lax, son mari, plaidèrent contre Jean de Gout pour les reprises de Germaine. Jean fournit, le 10 mai 1552, la déclaration des fiefs qu'il possédait en la sénéchaussée d'Armagnac; et, le 11 octobre 1556, lui et sa femme, comme seigneurs de Roquefort, firent serment aux consuls de ce lieu de conserver leurs priviléges. Le 8 octobre 1583, Jean de Gout remit au fils d'un de ses vassaux exécuté à mort pour meurtre, les biens confisqués à son profit, l'amende et les dépens, moyennant une somme de 80 livres, et il testa au château de Roquefort le 29 juin 1590. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1542, Catherine DE MONTLEZUN, fille de Louis de Montlezun, co-seigneur d'Ansan en Coransaguès, seigneur de Miélan et de Roquefort, et d'Anne de Biran. Leurs enfants furent :

DE MONTLEZUN : d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.

1°. Marc-Antoine de Gout *, qui mourut peu de temps avant son père de

* Il peut être le même que Marc-Antoine du Gout, sieur du Bosc, qui fut présent, le 7 janvier 1582, au contrat de mariage de Pierre-Antoine du Gout de la Coste, écuyer, sieur de Lassaigne, avec damoiselle Marguerite de Boery.

SEIGNEURS DE MARLEYSE ET D'AUBEZIES.

Du second lit :

2°. Jean du Gout, chevalier, seigneur de Fousseries, co-seigneur d'Aubezies, qui épousa, vers 1715, Jeanne *de Rizon*, de laquelle il eut :

Jeanne du Gout, mariée, par contrat du 30 octobre 1742, avec Jean *de Redon*, écuyer, conseiller du roi, juge-mage en la sénéchaussée d'Agen, fils de Laurent de Redon, écuyer, et de Marie-Madelaine d'Espans de Sainte-Colombe;

3°. Barthélemi du Gout;
4°. François du Gout, religieux carme;
5°. Jean-Louis du Gout, seigneur de Taillac;
6°. Catherine du Gout, mariée avec Jean *de Grossolles*, écuyer, seigneur de Saint-Martin;
7°. Olympe-Angélique du Gout de Montastruc, seconde femme, en 1716, de François II, comte *de Narbonne* (1), seigneur de Birac, et d'Aubiac,

(1) Veuf, depuis le 6 juillet 1714, d'Iphigénie-Charlotte-Octavie de Cassagnet-Fimarcon.

mort violente. La mémoire de ce fils ingrat et dénaturé est rappelée avec malédiction dans le testament du seigneur de Rouillac. Il y est dit que depuis 18 ans il s'était accointé avec une demoiselle *de Lassé*, de laquelle il avait eu une fille que le testateur ne voulut point reconnaître, quoiqu'il ignorât si leur union, à laquelle il s'était toujours opposé, avait été sanctionnée par le mariage;

2°. Jacques II, dont l'article suit;

3°. Jean de Gout, seigneur d'Ansan et de Saint-Nazaire, capitaine au régiment des Gardes, mort sans postérité;

4°. Marguerite de Gout, mariée, par contrat du 5 septembre 1568, avec Arnaud-Guilhem *de Montaut*, seigneur de Castelnau, de Peyriac, de Saint-Cirq, etc.;

5°. Françoise de Gout, alliée, par contrat du 7 juin 1579, avec Sans *de Bezolles*, seigneur de Castres et de Torrens. Ils vivaient le 29 juin 1590;

6°. Antoinette de Gout, femme, par contrat du 10 juin 1571, de Mathieu *de la Barthe*, chevalier, seigneur de Giscaro et de Boucagnères, fils de Paul de la Barthe, chevalier, seigneur de Giscaro, et de Marie d'Armantieu de la Palu.

XVII. Jacques DE GOTH OU DE GOUT, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Rouillac, de Blanquefort, d'Ansan, etc., conseiller-d'état, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais, servit les rois Charles IX et Henri III dans les guerres civiles et de religion, et mourut avant le 16 décembre 1611. Il avait épousé, par contrat du 21 avril 1588 (et non

---

SEIGNEURS DE MANLEYZE ET D'AUBEZIES.

fils de François de Narbonne, Ier du nom, seigneur de Reaup, et de Charlotte de Lussan. Elle fut mère, entr'autres enfants, de

Jean, duc de Narbonne, maréchal-de-camp, premier gentilhomme de la chambre de l'infant D. Philippe, duc de Parme, et commandant pour le roi dans le Haut-Languedoc.

Joseph DU GOUT, chevalier, seigneur d'Aubezies en partie, épousa demoiselle N.... DE LASSAGNE, dont il eut deux fils: DE LASSAGNE :

1°. François du Gout, marié avec Olympe *de Grandis;*

2°. Joseph du Gout, capitaine au régiment de Languedoc.

Cette branche portait pour armoiries : *D'azur, à 3 fasces d'or, accompagnées en chef d'un croissant d'argent.*

DE NOGARET : parti, au 1 d'argent, au noyer de sinople, qui est de *Nogaret*; au 2 de gueules, à la croix de Toulouse d'or, qui est *de l'Isle*; au chef de gueules, chargé d'une croix potencée d'argent.

1582), passé au château de Caumont, diocèse de Lombès, Hélène DE NOGARET, fille aînée de haut et puissant seigneur Jean de Nogaret, seigneur de la Valette, de Caumont, de Cazaux et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, mestre-de-camp de la cavalerie légère, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Guienne, et de haute et puissante dame Jeanne de Saint-Lary. Cette dame fit son testament au château de Rouillac le 5 février 1631. Elle substitua à ses descendants le duc d'Épernon, son frère, et à son défaut, celui de ses enfants qu'il nommerait. Ceux qu'elle avait eus du baron de Rouillac, furent :

1°. Louis, dont l'article viendra;

2°. Jean-Jacques de Gout, *dit* de Batarnay, marquis d'Anthon, seigneur de Neuvy, etc., gouverneur d'Angoulême, décédé à Paris le 21 juin 1666, à l'âge de 76 ans, et inhumé dans l'église des filles de Nazareth, près le Temple, où se voyait son épitaphe avant la révolution. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 1611, Louise *d'Espiémont*, fille d'Arnaud d'Espiémont, seigneur du Colombier et de Neuvy, lieutenant du duc d'Épernon au gouvernement d'Angoulême, et de Lucrèce Vigier. Il mourut sans enfants;

3°. Jeanne de Gout, mariée, par contrat du 3 février 1612, avec Jean *Zamet*, baron de Murat, seigneur châtelain de Billy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, nommé depuis maréchal-des-camps et armées de S. M., frère de Sébastien Zamet, évêque et duc de Langres, pair de France. Il mourut le 8 septembre 1622, d'une blessure qu'il avait reçue cinq jours auparavant au siége de Montpellier. Sa veuve vivait encore en 1631. Elle fut mère de Catherine Zamet, mariée au marquis d'Antin. Elle fut l'aïeule de Louis-Antoine de Pardaillan-Gondrin, duc d'Antin, pair de France, qui par elle a hérité du duché d'Épernon.

XVIII. Louis DE GOTH OU DE GOUT, marquis de Rouillac, *dit* le duc d'Épernon, baron de Blanquefort, de Roquefort, etc., seigneur des châtellenies d'Ansau, de Clairac, etc., fut maréchal-de-camp général de la milice des armées navales, tant du Levant que du Ponent (1), et conseiller-d'état. Il fit ses premières campagnes au

---

(1) Le Père Anselme a confondu cette qualité avec celles de vice-amiral et lieutenant-général, que le marquis de Rouillac n'a jamais eues. Le premier grade dont on vient de parler fut donné au marquis de Rouillac, après deux campagnes sur mer, au mois de janvier 1643. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VI, p. 313.)

service de Charles IX, roi de Suède, auparavant duc de Sudermanie. Il fit avec une grande distinction les guerres contre les Polonais, les Danois et les Russes; et dans un combat singulier, qui eut lieu à la vue de toutes les troupes, il tua de sa main le général des ennemis. Le roi de Suède, charmé des qualités chevaleresques de ce seigneur, le nomma général des troupes françaises qui se trouvaient à son service, par lettres-patentes datées de Nicoping le 30 janvier 1610. A son retour en France, le marquis de Rouillac fut l'un des champions du fameux carrousel tenu dans la Place-Royale, à Paris, au mois d'avril 1612, en réjouissance de la publication de la double alliance entre la France et l'Espagne. Il parut dans la compagnie des chevaliers du Soleil, dont le prince de Conty était chef, et y prit le nom de *Zaïde*, avec l'emblême d'un soleil qui chasse les nues et la devise *No paran*. Le marquis de Rouillac remporta le prix de la bague, ayant eu pour concurrents le chevalier de Guise et le marquis de la Valette, son cousin. (*Théâtre d'honneur*, par la Colombière, t. I, pp. 378, 438.) Pourvu de deux régiments, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie, il servit à tous les siéges que le roi Louis XIII fit dans les commencements de son règne, et se trouva notamment à ceux du château de Caen, et du Pont-de-Cé, en 1620, de Clérac, Montauban et Monhurt en 1621. de Saint-Antonin et de Montpellier en 1622, de la Rochelle en 1627 et 1628, de Privas et d'Alais en 1629, et l'année suivante à la prise de Pignerol et aux combats de Veillane et de Carignan. Il reçut une pension de 2000 livres le 13 mars 1631. Il servit à la bataille d'Avein en 1635, aux siéges de Corbie. Landrecies, Saint-Omer et Hesdin en 1636, 1637, 1638 et 1639. Le 11 décembre 1643, première année du règne de Louis XIV, il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Portugal. Désigné pour l'un des chevaliers des ordres du Roi à la première promotion, il fit ses preuves le 12 mars 1647: mais il mourut à Paris avant d'avoir été reçu, le 19 mai 1662, dans sa 75e année. Il avait été brèveté maréchal-des camps et armées du roi le 9 septembre 1651, et avait pris le titre de *duc d'Épernon*, après la mort, sans enfants, de son cousin-germain, Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, pair de France, arrivée le 25 juillet 1661. Cette prétention, dont la légitimité fut reconnue plus tard en faveur de la maison d'Antin, était fondée sur la clause d'*ayans-cause*, portée dans les lettres-patentes

d'érection de ce duché, du mois de novembre 1581. Il avait épousé en l'église Saint-Gervais, à Paris, le 20 décembre 1628, Anne VIALART, décédée le 19 mai 1680, fille de Denis Vialart, seigneur de Favières, et de la Ville-l'Évêque, et de Marguerite de Reffuge. De ce mariage sont issus :

VIALART : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre croisettes potencées du même.

1°. Jean-Baptiste-Gaston, qui suit;
2°. Jules de Gout, aumônier ordinaire du roi et abbé de Lonlay, vivant en 1657.

XIX. Jean-Baptiste-Gaston DE GOTH OU DE GOUT, *dit* le duc d'Épernon, marquis de Rouillac, de Miradoux et de Lieux, maréchal des camps et armées du roi et de la milice de l'amirauté de France, naquit le 30 octobre 1631, et fut baptisé à Paris, dans l'église Saint-Gervais le 22 juin 1636, et tenu sur les fonts par *Monsieur*, frère du roi Louis XIII, et par Marie de Bretagne-Avaugour, femme du duc de Montbazon. Après avoir fait deux campagnes en Flandre comme volontaire, il leva, par commission du 24 septembre 1651, un régiment d'infanterie de son nom, et fut créé maréchal-de-camp par brevet du 4 mars 1652. Il servit en Flandre, en cette qualité, sous M. de Turenne, jusqu'à la paix des Pyrénées. Après la mort de son père, il prit le titre de duc d'Épernon, et voulut faire revivre en sa personne les droits et prérogatives de duc et pair de France, qui y étaient attachés, mais ce fut sans succès, et il ne fut jamais reconnu en cette qualité. Il fut nommé grand sénéchal de Guienne et lieutenant de roi de cette province, sur la démission du comte de Maure, par provisions du 6 décembre 1682. (*Chronol. historique militaire*, t. VI, p. 348.) Le marquis de Rouillac mourut sans enfants mâles au mois de juin 1690(1). Il avait épousé 1°, par contrat passé à Saint-Jean-d'Angely, le 24 décembre 1657, Françoise DE RUPIERRE, morte sans enfants, fille de feu Philippe de Rupierre, baron de Survie, seigneur de la Cressonnière,

DE RUPIERRE : palé d'or et d'azur.

(1) Il a publié *la véritable origine de la dernière race de nos rois*, dont l'impression fut achevée à Paris, le 15 décembre 1679, par les soins de Jean le Royer de Prade. Le P. Adrien Jourdan, jésuite, fit paraître, en 1683, une critique de l'opinion du duc d'Épernon, et Gilles Ménage a réfuté quelques assertions de cet ouvrage dans le chap. IX de son *Histoire de Sable*.

de Radebrune et de Saint-Pierre, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et de Françoise de Mailloc; 2°, dans l'église Saint-Gervais, à Paris, le 14 février 1664, Marie D'ESTAMPES, veuve, depuis le 3 mars 1658, de Philippe de Béthune, comte de Selles, et fille de Jean d'Estampes-Valançay, maître des requêtes, président au grand conseil, conseiller ordinaire du roi aux conseils d'état et privé, ci-devant ambassadeur en Suisse et en Hollande, et de Marie Gruel de Morville. Elle mourut le 13 décembre 1697, et fut inhumé en l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine. Elle avait eu deux filles :

D'ESTAMPES : d'argent, à 2 girons d'or, appointés en chevron ; au chef d'argent, chargé de 3 couronnes de gueules.

1°. Anne-Marie-Louise de Gout de Rouillac, morte âgée de 16 ans, le 2 avril 1685;

2°. Élisabeth-Regine de Gout de Rouillac, *dite* mademoiselle d'Épernon, marquise de Rouillac, morte sans alliance à Paris, au mois de septembre 1706, dans la maison des religieuses du Calvaire, au Marais, où elle s'était retirée.

SEIGNEURS DE SAINT-AIGNAN, *en Condômois* (1).

XVI. Jean DU GOUT, le jeune, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Aignan et co-seigneur de Saint-Mezard, en Condômois, second fils d'Antoine de Gout, seigneur de Rouillac et du Palais, et d'Andrine de l'Isle, dame de Saint-Aignan, acquit cette terre, le 5 octobre 1550, de son frère aîné, qui la lui céda pour 400 livres, et qui, par acte du 11 février 1560 (*v. st.*), lui fit la remise de la faculté de rachat qu'il s'était réservée. Par sentence de la sénéchaussée de Condom, du 20 novembre 1559, confirmée par arrêt du parlement de Bordeaux, du 22 avril 1560, Jean du Gout, écuyer, fut astreint à rendre hommage, pour ce qu'il possédait dans la terre de Saint-Mezard, à messire Bernard de Narbonne, chevalier, seigneur marquis de Fimarcon (2). Il est nommé dans une transaction du 2 avril 1596, citée plus bas, avec ses enfants. On lui donne pour femme Olympe D'ESPARBÈS, dont il laissa :

D'ESPARBÈS : d'argent, à la fasce de gueules, sommée de 3 éperviers de sable.

1°. Pierre du Gout, qui eut, entr'autres enfants :

(1) Cette branche et toutes celles qui vont suivre se surnommaient *du Gout*.

(2) Titre original, aux archives de M. de Courcelles, coté 8188.

Louise du Gout, laquelle vendit à Bernard, son oncle, la seigneurie de Saint-Aignan, le 2 avril 1596;

2°. Octavien du Gout;
3°. François du Gout;
4°. Bernard du Gout, l'aîné;
5°. Bernard, le jeune, qui suit.

DE SEICHES : d'argent, au corbeau de sable, becqué et membré de gueules.

XVII. Bernard DU GOUT, le jeune, écuyer, connu d'abord sous le nom de *capitaine Saint-Aignan*, devint seigneur de la terre de ce nom, par la cession que lui en fit sa nièce, le 2 avril 1596, pour la somme de 7439 écus, qui faisait le fond de sa légitime. Il est nommé dans un acte du 5 février 1605, et mourut peu de temps avant le 26 avril 1644, date de l'inventaire de ses biens. Du mariage qu'il avait contracté, le 2 avril 1596, avec Charlotte DE SEICHES, il laissa entr'autres enfants :

1° Pierre, dont l'article suit;
2°. Jean-Pierre du Gout, seigneur de la Roque-Saint-Aignan qui présenta une requête, en 1651, pour faire dresser l'inventaire des biens de son frère. Il vivait encore en 1671, ayant douze enfants.

Vers le même temps vivait :

Catherine de Gout, mariée, par contrat du 4 juin 1624, avec Philippe *de la Barthe*, chevalier, seigneur de l'Artiguolle, maréchal-des-logis des gendarmes du duc d'Épernon, fils d'Odet de la Barthe, seigneur de l'Artiguolle, et de Catherine de Soubiette de Singla.

DE CLARAC : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la cloche d'argent.

XVIII. Pierre DU GOUT, écuyer, seigneur de Saint-Aignan, fit faire l'inventaire des biens de son père le 26 avril 1644, et mourut avant l'année 1651. Il avait épousé, par contrat du 25 mai 1641, Anne DE CLARAC, fille de Bertrand de Clarac, baron de Roqueserrière, seigneur de Mirepoix, etc., et de Marie d'Assalhit de la Tour. Ses enfants furent :

1°. N.... du Gout, mort avant l'année 1651;
2°. Jean, qui suit;
3°. N.... du Gout, demoiselle.

XIX. Jean DU GOUT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Aignan, fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant en

Guienne, en 1667. (*Cabinet du Saint-Esprit*, GUIENNE, vol. I, fol. 60, et vol. XX, fol. 1163.)

Cette branche est éteinte.

BRANCHE DE LASSAIGNE, *existante* (1).

XII. Arnaud-Guillaume DU GOUT, co-seigneur de Lieux et de la Motte-Bardigues, septième fils de Bertrand de Gout, seigneur de Rouillac, de Peyrecave, etc., et de Sibylle de Baulac, sa seconde femme, transigea, le 15 mars 1474, avec Jean de Gout, seigneur de Rouillac, son neveu, et s'allia avec Belie DU BOUZET, fille de noble Raimond du Bouzet, seigneur du Castera du Bouzet, et d'Agnès de Lupé. Le 28 décembre 1483 noble Bertrand, seigneur du Bouzet, le nomma, par son testament, tuteur de ses enfants, avec noble Aimeric de Lupé, seigneur de Gensac, son cousin-germain, substitua le même Arnaud-Guillaume à ses enfants, et lui confia l'exécution de ses dernières volontés, ainsi qu'à noble Antoine d'Arbieu, fils du seigneur de Poupas. Arnaud-Guillaume laissa, entr'autres enfants :

DU BOUZET : d'argent, au lion d'azur, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Antoine, qui suit;
2°. Amanieu du Gout, curé de Bardigues, lequel était, en 1519, l'un des tuteurs de Jean du Bouzet, seigneur du Castera. (*Généalogie de Faudoas*, in-8°, p. 181.)

XIII. Antoine DU GOUT, sieur de la Motte-Bardigues, reçut d'Agnès de Lupé, son aïeule maternelle, un legs de trois écus d'or, qu'elle lui avait fait par son testament du 3 juillet 1479. Antoine du Gout était alors en bas âge, et il est probable qu'Amanieu, son frère, n'était pas encore né. Antoine épousa, vers l'année 1510, damoiselle Marguerite DURAN ; ils sont rappelés comme défunts le 18 mars 1552, et comme ayant eu deux fils:

DURAN :

(1) Tous les actes cités pour cette branche, à partir du contrat du 18 mars 1552, ont été visés dans le jugement de maintenue de noblesse, rendu, le 28 janvier 1700, par Gaspard-François le Gendre, chevalier, seigneur de Lormoy, intendant en la généralité de Montauban, et dans un arrêt du conseil-d'état du roi du 5 novembre 1783.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Guillaume du Gout, qualifié capitaine, dans le contrat de mariage de son frère, du 18 mars 1552.

DE MANAS : comme à la page 58.

XIV. François DU GOUT, écuyer, sieur de Lassaigne et de Sexère, en la juridiction d'Auvillars, épousa, par contrat du 18 mars 1552, passé au château de Manas, près Bardigues, damoiselle Jeanne DE MANAS, fille de feu noble Jean, seigneur de Manas, et de feu noble demoiselle Jeanne de Saint-Pé. Il fut assisté à son contrat par noble Guillaume du Gout, capitaine, son frère, et par noble Antoine du Gout du Bouzet, son proche parent. Il fit son testament dans sa maison noble de Lassaigne, devant Arnaud Guillemette, notaire de la ville de Miradoux, le 20 juin 1558. Il voulut être enseveli, avec les honneurs dus à sa condition, soit dans l'église Saint-Pierre d'Auvillars, soit dans tout autre lieu qu'il plairait de choisir à noble damoiselle Jeanne de Manas, son épouse. Il rappela à noble Pierre-Antoine du Gout, son fils unique, dont on va parler, qu'il était expressément chargé de porter le nom et les armes de noble Antoine *de la Coste*, seigneur de Saint-Cirq en Dauphiné, suivant le testament que ce dernier avait fait le 15 novembre 1557, devant le même notaire précité, et par lequel il avait, sous cette clause, fait donation de plusieurs biens-fonds au premier enfant mâle, ou à défaut d'hoirs mâles, à la première fille qui naîtrait du mariage du même noble François du Gout, sieur de Lassaigne, et de noble Jeanne de Manas.

DE BOÉRY : d'or, à 2 vases renversés de gueules, posés l'un sur l'autre.

XV. Pierre-Antoine DU GOUT DE LA COSTE, écuyer, sieur de Lassaigne, fut capitaine de 100 hommes de pied au régiment de Guienne, sous la charge de M. du Bourg, mestre de camp de ce régiment. Il épousa, par contrat passé au château de Saint-Nicolas de la Grave, le 7 janvier 1582, devant Faure, notaire d'Auvillars, damoiselle Marguerite DE BOÉRY, fille de feu Sébastien de Boéry, docteur ès droits au parlement de Toulouse, et de demoiselle Seguine du Gout. Ce mariage fut fait de l'aveu de noble Pierre de Boéry, écuyer, frère de Marguerite, Beraud du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, Geraud de Cruzy, sieur de Marcillac et du Fauroux, Marc-Antoine du Gout, sieur du Bosc, etc., et en présence de nobles Arnaud d'Espiémont, sieur du Colombier, capitaine d'une

compagnie des vieilles bandes françaises, Pierre de Saint-Pé, bachelier d'Auvillars, etc., etc. Cet acte fait mention d'une grande maison située sur la place publique d'Auvillars et appartenant à noble Pierre-Antoine du Gout. Marguerite de Boéry plaidait, vers 1635, contre Charlotte de Cruzy-Marcillac, au sujet de la succession de Marguerite du Gout de la Motte-Bardigues, sa cousine, et elle était enceinte d'un second enfant lors du testament que son mari fit au château de Lassaigne, juridiction d'Auvillars, devant Pierre Faure, notaire royal, le 22 mai 1584. Ce dernier voulut être inhumé dans l'église Saint-Pierre d'Auvillars, nomma Beraud, son fils, son héritier universel, et légua à l'enfant posthume qui naîtrait, dans le cas où ce serait un fils, 18,000 livres, et seulement 5000 livres si c'était une fille. Marguerite de Boéry vivait encore le 16 novembre 1636. Pierre-Antoine laissa deux fils :

1°. Beraud, qui suit;
2°. Gabriel de la Coste du Gout, sieur de Vernon, qui par son testament, fait au château de Lassaigne, le 27 octobre 1624, devant Damathieu, notaire à Auvillars, fit un legs à Marguerite de Boéry, sa mère, alors femme en deuxièmes noces du sieur de Charrin.

XVI. Beraud DE LA COSTE DU GOUT ou DU GOUT DE LA COSTE (ainsi nommé alternativement dans les titres), écuyer, sieur de Lassaigne, reçut de la reine-mère, Marie de Médicis, des lettres patentes datées d'Angers le 20 juillet 1620, portant ordre de lever et commander une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Pont-d'Arrast, et obtint, le 17 septembre 1625, pardevant le juge et les consuls d'Auvillars, une attestation portant que noble Pierre-Antoine du Gout de la Coste, son père, avait commandé une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Guienne. Il épousa, par contrat passé au château du Pin, devant Jean Dumas, notaire au Pin, le 11 novembre 1636, damoiselle Marguerite DE GROSSOLLES, fille de noble Arnaud de Grossolles, seigneur de d'Angeville, et de demoiselle Jeanne d'Izalguier, dame du Pin en Lomagne. A ce contrat furent présents nobles Pierre d'Arbieu, seigneur de Poupas, Jean-Jacques de Grossolles, seigneur de la Faye, Honoré de Caumont, seigneur de la Motte-Rouge, etc., etc. Beraud obtint, le 21 février 1646, de l'évêque de Condom, la permission de refaire à neuf le banc que ses ancêtres avaient possédé de temps immé-

DE GROSSOLLES : d'or, au lion de gueules, nageant dans une rivière d'argent ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

morial dans l'église Saint-Pierre d'Auvillars, lequel tombait en ruines. Beraud paraît dans des actes des 6 juillet 1637, 23 février 1638, 31 mars 1651, 8 juillet 1652, 18 septembre 1655 (1), 17 juillet 1656, et 19 novembre 1663, et il mourut le 24 mai 1664. Sa veuve paraît au contrat du 9 novembre 1680, rapporté au degré suivant. Elle fit son testament à Auvillars, le 8 juillet 1681, et fut ensevelie en la chapelle Sainte-Marguerite des dominicains d'Auvillars, qu'elle et son mari avaient fondée. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jacques de la Coste du Gout, sieur de Vernon, d'abord enseigne au régiment du Roi, puis capitaine au régiment de la Couronne, infanterie, par commission du 2 juillet 1675. Il a la qualité de capitaine au second bataillon du même régiment dans des lettres-d'état qui lui furent expédiées le 3 janvier 1689. Depuis, il passa lieutenant dans la compagnie colonelle du régiment de Picardie, et on lui donna, le 20 juin 1691, une commission pour prendre rang de capitaine dans le même régiment, puis un brevet de maréchal-des-logis le 24 juillet suivant. Il mourut sans postérité ;
3°. Jean-Silvestre, chevalier du Gout de la Coste, d'abord mousquetaire du roi, et ensuite nommé capitaine au régiment d'Artois par commission du 20 juillet 1671. Il mourut avant sa mère, sans postérité ;
4°. Jean de la Coste du Gout, chevalier de Lassaigne, qui servit dans les mousquetaires avec Jean-Silvestre, son frère, et passa ensuite capitaine dans le régiment du Roi. Il fut tué devant Trèves ;
5°. Marguerite de la Coste du Gout, mariée, le 3 février 1673, avec noble Jean-François *du Clos*, seigneur de la Motte-Gout, en bas Armagnac, fils de feu noble Dominique du Clos, et de damoiselle Henriette de Vacqué.

XVII. Pierre DE LA COSTE DU GOUT, écuyer, seigneur de Lassaigne et de la Rouy, né le 15 juin 1638, fit signifier, le 13 décembre 1665, une ordonnance de M. Pellot, intendant de la province de Guienne, rendue en sa faveur contre plusieurs habitants de la paroisse de Donzac. Il fut nommé capitaine au régiment d'Artois, infanterie, par commission du 20 novembre 1667, et transigea, le 2 mai 1668, avec Jacques, Jean et Marguerite de la Coste du Gout, ses frères et sœur, au sujet de leurs droits respectifs en la suc-

---

(1) Cet acte est relatif à la fondation d'une chapelle, sous l'invocation de Sainte-Marguerite, dans le couvent des Dominicains d'Auvillars, faite par Marguerite de Grossolles et son mari.

cession de Beraud, leur père. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec Jacques, son frère, par jugement de M. le Gendre, intendant de Montauban, du 28 janvier 1700. Il avait épousé au château du Pin, par contrat du 9 novembre 1680, passé devant Raimond Touzac, notaire royal gradué du lieu de Caumont, damoiselle Marie DE RANCE, fille de feu noble Étienne de Rance, écuyer, sieur de la Barthe, et de feu Anne de Favières. Ce contrat fut conclu de l'avis et conseil, savoir, de la part du mari, de nobles Jean-Jacques de Grossolles, seigneur et baron d'Asques, et Louis de Grossolles, ses cousins, et de la part de Marie de Rance, de noble François de Grossolles, seigneur du Pin, son oncle et curateur. Pierre de la Coste du Gout mourut *ab intestat*, en 1719. Sa veuve fit, le 2 mai 1727, son testament clos, lequel fut ouvert le 18 janvier 1732. On voit par cet acte qu'elle avait eu trois fils et une fille, savoir :

DE RANCE : d'argent, au croissant de sinople, accompagné de 3 roses de gueules.

1°. Joseph de la Coste du Gout de Lassaigne, d'abord sous-lieutenant au régiment de Laonnais, le 25 septembre 1705, puis commissaire provincial de l'artillerie, suivant une commission du 27 février 1734, et l'ordre qui lui fut expédié, le 5 août 1736, de se rendre en cette qualité à Saint-Jean-Pied-de-Port, pour le service du roi ;

2°. Jean-François de la Coste du Gout, chevalier de Lassaigne, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 mars 1740. Il fut fait lieutenant d'artillerie le 23 octobre 1750, et passa avec le même grade au département de Bayonne le 6 juin 1752. Il obtint, le 1er mai 1756, une commission de lieutenant-colonel dans le corps royal d'artillerie et du génie, pour tenir rang de colonel, et fut nommé directeur en chef de l'artillerie à Bayonne le 1er janvier 1759 ;

3°. François-Michel, qui a continué la descendance ;

4°. Henriette du Gout de Lassaigne, épouse de noble Pierre *de la Mothe-Vedel*, qui vendit la métairie de la Mothe à François-Michel du Gout de Vernon, son beau-frère, le 8 avril 1741.

XVIII. François-Michel DU GOUT DE VERNON, écuyer, seigneur de Lassaigne et de Saint-André, entra sous-lieutenant au régiment de Beauvaisis, le 21 mars 1713, y devint lieutenant le 1er janvier 1725, et enfin capitaine par commission du 27 mai 1728. Il régla avec ses frères et sœur, le 4 juillet 1735, le partage des successions de leurs père et mère, et s'allia, par contrat du 22 août 1728, passé devant Henri Bousquet, notaire royal du lieu de Saint-André

de Valborgne, en présence de Pierre-Antoine de Kergomar de Boisgelin, capitaine au régiment de Beauvaisis, de Gaspard de Jean, seigneur de Saint-Marcel, commandant à Saint-Jean de Valborgne, de noble Hélie de Salvère, écuyer, seigneur de Cezuillières, avocat au parlement, juge du même lieu, etc., avec dame Marie-Gabrielle DE BERINGUIER, veuve en premières noces de noble Conrad de Raousset, seigneur de Soumartre, et fille de feu noble homme Henri de Beringuier, seigneur de Saint-André de Valborgne, et de dame Gabrielle de Vignolles. François-Michel du Gout avait reçu un legs considérable du sieur de Montaut, son parent et son parrain, avec clause qu'il renoncerait aux successions de ses père et mère en faveur de ses frères et sœur. Environ 7 ans après son mariage, et pour acquitter les charges de la transaction qu'il avait faite avec ses frères, il vendit, conjointement avec son épouse, le 26 mai 1735, devant Bousquet, notaire, à noble Charles Brocher de Béranger, seigneur des Barbuts et autres lieux, son cousin-germain, la terre de Saint-André, avec ses dépendances, pour la somme de 61,500 livres. Marie-Gabrielle de Beringuier fit son testament clos dans sa maison à Auvillars, le 14 janvier 1750. On voit par cet acte qu'elle n'avait pas eu d'enfants de son premier mari, mais qu'elle en avait sept du second, outre qu'elle était enceinte. Son mari testa au même lieu le 23 mars 1763. Leurs enfants furent :

DE BERINGUIER : coticé d'or et d'azur en barre.

1°. Jean-François du Gout de Lassaigne, sieur de Benevint, garçon-major dans la brigade d'Invilliers, au corps royal d'artillerie, le 1er janvier 1759, lieutenant en premier dans la brigade de Villepatour, avec rang de capitaine, le 1er janvier 1763, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 2 février 1773. Il n'eut pas d'enfants de demoiselle Anne *de Serrurier*, sa femme, fille de feu noble Jean de Serrurier, et d'Anne Bompar ;

2°. Antoine-Alexandre du Gout, legataire de sa mère en 1750, mort avant le 23 mars 1763 ;

3°. Joseph, chevalier du Gout, capitaine au corps royal d'artillerie, regiment de Grenoble. Il devint aveugle au service, et mourut à l'hôtel royal des Invalides, à Paris, le 11 fevrier 1789 ;

4°. François-Joseph, qui continue la descendance ;

5°. Marie-Gabrielle du Gout, mariée, au mois d'octobre 1788, avec noble Bernardin *de la Gardelle*, seigneur de Malherbe ;

6°. Marie du Gout, mariée, par contrat du 15 janvier 1758, avec noble Charles-Armand *de Rozet*, seigneur et baron de la Garde, en Calvère, fils de

noble Joseph de Rozet, seigneur et baron de la Garde et de Saint-Hilaire, et de demoiselle Ursule de Tilhet d'Orgueil ;

7°. Marie-Anne du Gout, épouse de messire Raimond-Victoire *du Carlat*, seigneur de Pellezy, ancien garde-du-corps du roi.

XIX. François-Joseph du Gout, sieur de Lassaigne (1), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 31 mars 1741. Entré au service en qualité d'enseigne dans le régiment de Rougé, le 2 juillet 1761, il fut blessé, le 16, de trois coups de feu à la bataille de Filinghausen, et fait prisonnier de guerre. Il devint lieutenant au même régiment le 25 novembre de la même année, et lieutenant en premier au régiment de Flandre (ci devant Rougé), avec rang de capitaine, le 13 mars 1771, enfin capitaine d'une compagnie de militaires invalides le 18 juillet 1780. Il obtint, le 5 novembre 1783, un arrêt du conseil d'état du roi, qui le maintint dans son ancienne extraction, et ordonna l'admission de Marie-Gabrielle du Gout de Lassaigne, sa fille, dans la maison royale de Saint-Cyr, après avoir produit les titres de sa noblesse et de sa filiation depuis noble François du Gout, sieur de Lassaigne, son quatrième aïeul, qualifié, dans son contrat de mariage avec Jeanne de Manas, du 18 mars 1552, fils de noble Antoine du Gout, sieur de la Motte-Bardigues, et de demoiselle Marguerite Duran. François-Joseph du Gout, sieur de Lassaigne, fut employé avec son grade de capitaine dans plusieurs garnisons, entr'autres, au château de Dax, au fort Médoc, en 1793, et à la Chartreuse de Bordeaux jusqu'au 10 mars 1796. Ses relations dans cette ville avec les principales familles et les chefs royalistes, le firent condamner à mort par le tribunal révolutionnaire de Lacombe. Enfermé au fort du Ha, il devait en sortir pour monter à l'échafaud, le lendemain du jour de l'arrestation de Lacombe. M. de Lassaigne commanda à Agen, jusqu'en 1798 : mais, à cette époque, il préféra donner sa démission, plutôt que d'aller remplir un poste à la commission militaire de Périgueux. Plus tard il obtint une solde de retraite, et il reçut la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 novembre 1814. Immédiatement après la seconde restauration, il devint maire de la

(1) Il porta pendant quelque temps le surnom *de Montfort*, pour se distinguer de ses frères.

ville d'Auvillars, où il se fit remarquer tout à la fois par sa fermeté et son esprit conciliateur. Le zèle qu'il mit à rallier tous les partis au trône légitime lui mérita, de la part des divers ministres, des lettres de félicitation, qui furent communes à son fils, alors maire de Castérus, lequel avait concouru à cette réunion. Le chevalier du Gout de Lassaigne a conservé l'administration de la commune d'Auvillars jusqu'à l'époque où celle qu'administrait son fils, qui devint son successeur, y fut réunie. Il est décédé le 30 mai 1823. Du mariage qu'il avait contracté, le 27 septembre 1770, avec demoiselle Thérèse DE SAMBAT, fille de Léonard de Sambat, et de demoiselle Suzanne de Garrigues, sont issus onze enfants, entr'autres :

DE SAMBAT : d'argent, à l'arbre terrassé de sinople, senestré d'un lion de gueules; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'argent.

1°. Jean-François du Gout de Lassaigne, né le 30 juin 1772, reçu à l'école militaire de Pont-le-Voy le 15 mai 1781, qui servit dans l'émigration au corps de S. A. R. le duc de Bourbon. Il a péri à Quiberon en 1796;
2°. Bernardin-Denis du Gout de Lassaigne, émigré avec son frère aîné, dont il a partagé la mort glorieuse à Quiberon en 1796;
3°. Bernardin-Beraud, qui suit;
4°. Anne du Gout, épouse de noble Simon *de Lafore*, ancien seigneur de Reveille, morte sans enfants;
5°. Marie-Gabrielle du Gout de Lassaigne, née le 23 septembre 1773, reçue à Saint-Cyr en 1783, et morte dans cette maison royale en 1787;
6°. Anne-Élisabeth-Joséphine du Gout de Lassaigne, existante.

XX. Bernardin-Beraud, vicomte DU GOUT D'AUVILLARS, chevalier, né au château de Reveille, canton de Montaigut, département de Tarn et Garonne, le 8 septembre 1788, et maire de la ville d'Auvillars, a épousé, le 11 mai 1814, demoiselle Françoise-Rosalie BOURBIEL DE FARGUES, fille de Jean-François Bourbiel de Fargues, membre de plusieurs sociétés savantes, et de feu Marie Ducruc. Bernardin-Beraud se rendit à Bordeaux, sous les drapeaux du duc d'Angoulême, en 1814, et fit partie des volontaires royaux à cheval dans la compagnie du marquis de La Rochejaquelein. Il a reçu, à raison de ses services, la décoration du Brassard. Lors du débarquement de Buonaparte à Cannes, en mars 1815, M. du Gout d'Auvillars fut désigné, par M. le duc de la Force, pour organiser, sous ses ordres, un second escadron de volontaires royaux. Il justifia pleinement cette marque de confiance par son dévouement à la cause de la légitimité, et ne quitta Montauban qu'après que la défection eut rendu tous ses efforts

BOURBIEL :

inutiles. M. le vicomte du Gout avait été, avant 1813, associé aux travaux des hommes les plus zélés du Midi pour préparer le retour des princes de la maison de Bourbon. C'est par suite de la confiance qu'il s'était acquise dans différentes missions dont il avait été chargé, qu'il fut nommé, pendant l'interrègne, par les délégués de monseigneur le Dauphin, commandant des royalistes de plusieurs cantons de son département. Il est père de deux fils et d'une fille :

1°. Jean-François-Henri du Gout, né à Auvillars le 8 février 1815 ;
2°. Joseph-François-Louis-Victor du Gout, né à Auvillars le 8 novembre 1821 ;
3°. Marie-Hélène-Hortense du Gout, née à Auvillars le 7 avril 1816.

CO-SEIGNEURS DE LIEUX, DE LA MOTTE-BARDIGUES, etc., etc.

XI. Gaillard DU GOUT, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Manleyze, second fils de Raimond-Arnaud de Gout, IIe du nom, seigneur de Rouillac, et de Rousse d'Astarac, assista comme parent, avec Jean du Gout, seigneur du Bouzet, et Jean II, seigneur de Roquelaure, ses neveux, à une transaction passée, le 7 avril 1437, entre Odet de Gout, son neveu, et Sibylle ou Cébélie de Baulac, sa belle-mère, et à la reconnaissance donnée par le même Odet, le 8 juin 1445, à Jeanne de Gout, sa sœur, femme de Vital Blazin, de 420 moutons d'or. Gaillard du Gout s'obligea, avec Odet de Gout et Bertrand de Roquelaure, ses neveux, par acte passé à Condom, le 19 décembre 1437, à payer la dot de Pélegrine, sœur d'Odet, mariée avec Bertrand de Lupé. Il est nommé avec le même Odet dans un acte passé à Lectoure, le 3 novembre 1440, et par lequel Jean II, seigneur de Roquelaure, son neveu, accorda à Jean de Sédillac, son beau-frère, un terme pour payer la dot de Jeanne de Sédillac, sa femme. Il fut présent, le 20 juin 1446, avec Jean du Gout, damoiseau, au mariage de Bernard de Patras, damoiseau, avec Jeanne de Rovignan, fille de feu noble Jean de Rovignan, et de noble Blanchefleur de Caseneuve, et il vivait encore le 19 juin 1448. On ignore le nom de sa femme. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Raimond-Arnaud III, qui suit ;
2°. Jean du Gout, co-seigneur de Lieux, qui acheta de Jean du Gout, seigneur du Bouzet, une rente de quatre écus d'or, le 26 janvier 1471 (*v. st.*).

XII. Raimond-Arnaud du Gout, co-seigneur de Lieux et de la Motte-Bardigues, réclama vis-à-vis de Jean de Gout, seigneur de Rouillac, son neveu à la mode de Bretagne, des droits légitimaires sur les terres d'Auvillars, du Palais et de Bardigues, et sur une pièce de terre située au lieu de Rouillac. Ils transigèrent à ce sujet le 24 mai 1475. Le 10 juillet suivant, Raimond-Arnaud fit une convention avec quelques habitants du lieu de Saint-Jean du Bouzet. On ignore le nom de sa femme, mais on présume que ce fut une

de Marcillac : héritière de la maison de Marcillac, en Quercy. Ses enfants furent :

1°. Jean Ier, qui suit;

2°. Pierre du Gout, *dit* le Vieux, } vivants le 25 juin 1494 (1);
3°. Pierre du Gout, *dit* le Jeune, }

---

(1) L'un de ces deux frères paraît avoir eu pour fils ;

1°. Jean, qui suit;

2°. Antoine du Gout, co-seigneur de la Motte et de Bardigues, protonotaire du saint-siège apostolique, qui fut présent au contrat de mariage de Bernard du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, du 13 juillet 1564, et fut témoin de la ratification du mariage de Françoise du Gout de Marcillac, sa nièce, avec Grimont de Cruzy, du 7 mars 1565 (*v. st.*);

Jean du Gout, seigneur de Marcillac, épousa demoiselle Catherine *d'Apcher*, dite *d'Orgueil*, de laquelle il eut :

1°. Jean du Gout, seigneur de Marcillac, qui épousa Catherine *de la Nusse*, fille d'Antoine de la Nusse, écuyer, co-seigneur de la Chapelle et de l'Isle, en Lomagne, et d'Antoinette d'Aymère. Il assista au contrat de mariage de sa sœur, en 1565, et mourut sans postérité ;

2°. Françoise du Gout, dame de Marcillac, mariée, par contrat passé à Toulouse, le 9 février 1565, avec Grimont *de Cruzy*, seigneur de Fauroux et de la Cardonne, gouverneur de Moissac, fils de noble Armand de Cruzy, sieur de Fauroux, juridiction de Lauzerte, et de Françoise de Revel. Ils eurent huit enfants, et entr'autres :

A. Antoine de Cruzy, seigneur de Marcillac, gouverneur de Moissac :
B. Beraud de Cruzy, chevalier de Malte, en 1587;
C. Silvestre de Cruzy, évêque de Mende, en 1628;
D. Pierre de Cruzy, qui fut substitué aux biens, nom et armes de la branche du Gout de Bardigues, le 26 juin 1589, et se surnomma Pierre du Gout de Cruzy de Marcillac, chevalier, seigneur de la

4°. Bertrande du Gout, femme de Mathieu *de Gramont*, avec lequel elle donna procuration à son frère aîné, le 18 juin 1494, pour transiger avec Jean de Gout, seigneur de Rouillac.

XIII. Jean du Gout, Ier du nom, co-seigneur de Lieux et de la Motte-Bardigues, transigea, le 25 juin 1494, pour lui, ses frères et sa sœur, avec Jean de Gout, seigneur de Rouillac, son cousin issu de germain, sur les prétentions formées par son père relativement aux terres d'Auvillars, du Palais et de la Motte-Bardigues. Il fit un autre accord avec Antoine de Gout, seigneur de Rouillac, petit-fils de Jean, le 27 mars 1525 (*v. st.*), et signa le contrat de mariage de Jacques de Perusse, seigneur de Beaufort, avec Anne de l'Isle, le 12 mai 1527. Il avait épousé Catherine d'Ornezan, fille d'Arnaud-Guilhem d'Ornezan, et de Marguerite de la Barthe, dame d'Auradé, et veuve de Jean de Lescure, seigneur de Fontamas, qui testa le 2 février 1495. Il y a apparence qu'ils laissèrent, entr'autres enfants :

D'Ornezan : d'azur, au lion

1°. Antoine, dont l'article suit;

2°. Geraud du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, nommé avec cette qualité dans un acte du 8 octobre 1550. Il eut pour enfants :

A. Bernard du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, qui épousa, par contrat passé au château de la Chapelle, en Lomagne, le 13 juillet 1564, Marguerite *de la Nusse*, fille aînée d'Antoine de la Nusse, écuyer, seigneur de la Chapelle, lieutenant de main-forte en la sénéchaussée d'Armagnac, et d'Antoinette d'Aymère. A ce contrat furent présents Antoine du Gout, seigneur de Lieux, oncle de Bernard, Jean du Gout, seigneur de Marcillac, et Antoine du Gout, protonotaire du saint-siége. Marguerite de la Nusse mourut sans enfants, avant le 22 avril 1573, date du testament de son père;

B. Marguerite du Gout, sourde et muette, décédée au château de la Motte-Bardigues, le 26 décembre 1618.

Motte-Bardigues, du Motet et de Balignac. Il ne laissa de Madelaine *de Voisins-Montaut*, sa femme, qu'une fille nommée :

Charlotte de Cruzy du Gout de Marcillac, qu'il maria, par contrat du 2 janvier 1625, avec Jean-François *d'Esparbes de Lussan*, seigneur de Carbonneau. Pierre de Cruzy lui fit donation de tous ses biens, à la charge de faire porter à ses enfants *le nom et les armes du Gout-Marcillac avec ceux d'Esparbès*. Cette clause a été religieusement observée par leurs descendants.

XIV. Antoine DU GOUT, seigneur de Lieux et de Peyrecave, a cette qualité le 8 octobre 1550, dans l'acte de partage des enfants d'Antoine de Gout, seigneur de Rouillac, et d'Andrine de l'Isle. Le 13 juillet 1564, il assista au contrat de mariage de Bernard du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, son neveu. On ignore le nom de sa femme, dont il eut, entr'autres enfants :

N...

1°. Beraud, dont l'article suit ;
2°. Jean du Gout, co-seigneur de Lieux, archer de la compagnie de 50 lances des ordonannces du roi, commandée par M. le comte d'Escars, et dont la montre se fit le 7 décembre 1575. (*Cabinet de M. Clairambault*, vol. 274 des Titres scellés, fol. 4206) ;
3°. Marguerite du Gout, qui vivait le 26 juin 1589 ;
4°. Seguine du Gout, mariée, vers 1560, avec Sébastien *de Boéry*, docteur ès-droits au parlement de Toulouse. Il en eut, entr'autres enfants,

Marguerite de Boéry, alliée, le 7 janvier 1582, avec Pierre-Antoine *du Gout de la Coste*, écuyer, sieur de Lassaigne.

XV. Beraud DU GOUT, seigneur de la Motte-Bardigues après Bernard, son cousin-germain, puis du Motet et de Balignac, est nommé dans l'acte du 8 octobre 1550. Il servit avec distinction, et devint mestre-de-camp du régiment de Guienne. Il a cette qualité dans le testament qu'il fit en sa maison de la Motte-Bardigues, le 26 juin 1589, étant alors sur le point d'aller joindre l'armée. Par cet acte, il laissa la jouissance de ses biens à Marguerite DE BÉON DE SERE, dame de Miglos, sa femme, tant qu'elle vivrait en viduité, à condition de nourrir avec elle sa sœur Marguerite du Gout; et, en cas que sa femme fût enceinte, il institua l'enfant qui naîtrait son héritier universel, et lui substitua l'un des enfants mâles de la maison de (Cruzy) Marcillac qu'elle voudrait choisir, ou Pierre de Cruzy, puîné de cette maison : si elle ne se déterminait pas à faire un choix, les frères de Pierre de Cruzy lui furent substitués, et pareille substitution jusqu'à la troisième génération fut établie en faveur des enfants de ceux qui lui succéderaient, et qu'il assujétit à porter le nom et les armes *du Gout*. Enfin il fit deux legs, l'un de 500 écus sol à Bernard du Gout, son filleul, fils du capitaine (Grimont) de Marcillac, qui était actuellement à son service, et l'autre de 2000 livres à Marguerite de Cruzy, sa nièce, fille du sieur de Marcillac. Ce fut par suite de la substitution qu'on vient de

DE BÉON : d'or, à 2 vaches de gueules, accornées, onglées et clarinées d'azur.

rappeler que les biens de cette branche de la Motte-Bardigues passèrent dans la maison de Cruzy-Marcillac, et de celle-ci dans celle d'Esparbès de Lussan.

SEIGNEURS BARONS DU BOUZET, DE CLARIS, DE CASAUX, DE LA ROQUETTE, etc.

XI. Odet du Gout, damoiseau, troisième fils de Raimond-Arnaud de Gout, seigneur de Rouillac, et de Rousse d'Astarac, fit hommage au comte d'Armagnac en 1416. (*Arch. du château de Nérac*). Il épousa, par contrat passé au lieu du Bouzet, le 28 novembre 1420, Mambelie, *dite* Beliète du Bouzet (1), fille et héritière d'Ayssieu ou Ayssin, seigneur du Bouzet, et de Comtesse de Villebœuf. Par ce contrat, les père et mère de Beliète lui firent donation de leurs biens, sauf l'usufruit qu'ils se réservèrent; et ils déclarèrent que, se voyant sans enfants mâles, ils avaient choisi Odet du Gout pour gendre, en considération de l'ancienne amitié qui existait entre les maisons du Bouzet et de Rouillac. Mambelie du Bouzet était alors veuve de Sanche-Gaission de Manas, et en avait eu des enfants nommés dans son contrat de mariage, avec Odet (2). Celui-ci transigea le même jour, 28 novembre 1420, avec Bertrand son frère, qui promit de lui payer 160 écus d'or, et lui abandonna la jouissance de quelques cens qu'il avait à Mansouville, jusqu'à ce qu'il eut effectué ce paiement (3). Mambelie du Bouzet lui donna une procuration, datée de Moissac, le 19 novembre 1422, pour administrer ses biens. Cette dame fut instituée héritière universelle de son père, par son testament fait le 1er décembre 1424, en présence de témoins, qui le reconnurent à la Chapelle (4). Le 8 février suivant (*v. st.*), Odet vendit à Gail-

du Bouzet : d'argent, au lion d'azur, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

(1) Depuis cette alliance, cette branche a toujours porté ses armoiries écartelées *du Gout* et *du Bouzet*.

(2) L'un d'eux, Jean de Manas, eut, par la donation que lui en fit Jeanne, fille de Jean du Bouzet, le 15 août 1436, les droits que celle-ci avait au château du Bouzet.

(3) Odet est surnommé *de Rouillac* dans ces titres : mais son père et son frère sont surnommés *de Gout* dans le dernier.

(4) Par ce testament, écrit en idiôme gascon, Ayssieu du Bouzet reconnut avoir reçu en dot de sa femme, Comtesse de Villebœuf, 1150 florins. Il lui légua les biens qu'il avait à la Chapelle, pour en jouir dans le cas où elle ne s'accorde-

lard, seigneur de Mondenard, damoiseau, des cens et rentes situés dans les lieux et juridictions de Moncuq et de Castel-Sagrat, au diocèse de Cahors, par acte, que sa femme ratifia, au lieu du Bouzet, le 3 octobre 1425. Il est qualifié administrateur de Jean du Gout, son fils, dans des reconnaissances qu'il reçut pour lui, de plusieurs emphitéotes, les 7, 8, 9 et 22 janvier 1427, (*v. st.*) Sa femme est rappelée dans deux actes des 12 janvier 1450 et 21 août 1497, rapportés sur le degré suivant; et, dans le dernier, il est dit qu'elle avait accordé des bienfaits au monastère d'Auvillars. Du mariage d'Odet du Gout et de Mambelie, dame du Bouzet (1), sont nés, suivant un mémoire de famille :

1°. Jean Ier, dont l'article suit;

2°. Germain du Gout, religieux de l'ordre de Cluny;

3°. Antoine du Gout, mort de poison;

4°. Étienne du Gout, écuyer, seigneur d'Andoufielle et de Saint-Germier, écuyer d'écurie du comte d'Armagnac, marié avec Claire *de Galard*, dame de Saint-Germier, fille de Pierre de Galard, baron de Brassac, grand sénéchal de Quercy, et d'Antoinette de Martin, dame de Saint-Germier. Ils sont nommés dans des actes des 10 février 1465 et 28 février 1467 (*v. st.*). Elle était veuve, lorsqu'elle donna quittance de 900 écus d'or pour sa légitime le 16 juin 1475. Leurs enfants furent :

A. Antoine du Gout, seigneur de Saint-Germier et d'Andoufielle en partie, qui fut père de trois fils et d'une fille :

a. Guyon du Gout, seigneur de Saint-Germier, etc., institué héritier universel de son père avec substitution en faveur de ses deux autres frères. Il fut chevalier de l'ordre du Roi, épousa Georgette *de Montané*, et mourut sans postérité. Jean de Gout, seigneur de Rouillac, réclama sa succession à l'audience du sénéchal d'Armagnac, le 16 février 1574, contre sa veuve et contre Gabriel du Gout, qui se portait héritier de son frère, en vertu de la substitution de leur père. Il fut prononcé que le testament d'Antoine du Gout, seigneur de Saint-Germier, serait produit;

---

rait pas avec sa fille et son gendre; déclara avoir eu trois fils, tous trois décédés, savoir, Guillaume, Jeannot et Raimond-Bernard; fit des legs à Jeannette, fille du même Jeannot du Bouzet, à Brunette du Bouzet, sa fille, dame de Mondenard, à Gaission de Manas, son filleul et neveu, et à Jeannon, Gaission et Gaillard de Mondenard, ses autres neveux, etc., etc.

(1) L'extinction de la branche aînée de la maison du Bouzet dans celle du Gout est aussi attestée par l'auteur de la généalogie *de Faudoas*, p. 197.

b. Gabriel du Gout, qui devint seigneur de Saint-Germier, et eut pour fils :

Octavien du Gout, seigneur de Saint-Germier, lequel signa, le 2 février 1595, le contrat de mariage de Bernard du Gout, seigneur de la Motte-Bardigues, avec Marguerite de la Nusse ;

c. Antoine du Gout, qui assista, le 18 mars 1552, au contrat de mariage de François du Gout, écuyer, sieur de Lassaigne et de Sexère, avec damoiselle Jeanne de Manas ;

d. Camille du Gout, qui fut mariée avec Bernard *de Bazordan*, seigneur de Saint-Loup et de Cuq, dont elle fut la première femme. Une partie des biens d'Antoine du Gout, son frère, lui échut en partage, ce qu'on voit par le contrat de mariage de Paule de Bazordan, sa fille aînée, avec Jean-Gilles de Serignac, seigneur de Tilhac, du 10 mai 1565 ;

B. Roger du Gout, tué à la bataille de Pavie en 1525 ;

C. Camille du Gout ;

D. Olive du Gout ;

E. Germaine du Gout ;

5°. Autre Jean du Gout, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nommé l'un des exécuteurs du testament de Jean, son frère, en 1497 ;

6°. Paul du Gout, tué à l'assaut de Melphe.

XII. Jean du Gout, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouzet, assista comme parent, avec Gaillard du Gout, seigneur de Manleyze, son oncle, Jean de Roquelaure, son cousin, et autres, à une transaction passée, le 7 avril 1437, entre Odet de Gout, seigneur de Rouillac, son cousin, et Sibylle de Baulac, mère de ce dernier, et à l'acte de reconnaissance de 420 moutons, souscrit par le même Odet, au profit de Pelegrine, sa sœur, le 8 juin 1445. On voit par des lettres royaux qu'il obtint le 11 mai 1450, qu'il était en procès contre les habitants de la Chapelle, lesquels prétendaient à un droit de pâturage dans le district du lieu du Bouzet. Pendant les guerres qui désolèrent la Guienne, Jean du Gout avait été obligé d'abandonner ce lieu, qu'il possédait en toute justice, haute, moyenne et basse, dans la mouvance de la vicomté de Lomagne. C'est ce qu'on apprend d'une enquête qu'il fit faire le 21 juin de la même année 1450, et dans laquelle furent entendus, entr'autres témoins, Bernard de Grossolles, écuyer, seigneur de Saint-Martin, Raimond de Léaumont, seigneur de Puygaillard en Lomagne,

Jean *Grassi*, seigneur de Bernac, etc. Cette enquête eut lieu en présence du commissaire de messire Odon de Lomagne, chevalier, vicomte de Conserans, seigneur de Fimarcon, de Terride et de la baronnie des Angles, conseiller et chambellan du roi, et sénéchal d'Agenais et de Gascogne. Jean du Gout passa deux baux à fief, les 6 octobre 1456 et 25 octobre 1462; reconnut, par acte passé à Villemur, le 28 mai 1465, devoir 20 écus d'or du coin du roi de France, à Guillaume Folquier, habitant de Mirepoix; fut présent à l'hommage que Jean de l'Isle, co-seigneur d'Ansan, rendit à Rodès, le 29 avril 1468, pour la moitié de cette terre, et fut réintégré dans ses biens, dont le duc de Guienne l'avait dépouillé, par le roi Louis XI, qui en outre lui accorda une gratification de 1500 livres, par lettres du 10 juin 1473 (1). Le 8 avril de l'année suivante (*v. st.*), il inféoda une pièce de terre située au lieu du Bouzet, à deux habitants de Molières, en Quercy, et fut témoin, avec Jean de la Nusse, co-seigneur de la Chapelle, d'un acte du 19 mai 1481, par lequel Catherine de Massas donna quittance à Jean du Gout, seigneur de Rouillac, d'une somme que celui-ci devait à cette dame. Le 2 mai 1490, il fit le retrait d'une rente de 31 gros d'or et 2 ardits, qu'il avait vendue à Jean *de Pentenhano*, co-seigneur de Mansouville. Il céda, conjointement avec son fils aîné, le 3 juillet 1497, à Bernard de Lescout, son gendre, une rente de 15 écus, pour achever le paiement de la dot d'Honorade du Gout, femme de ce dernier. Jean du Gout avait épousé, 1° Catherine DE MONTLEZUN; 2° Agnès, Anne ou Agnette DE PUYBERSAC, *dite* D'AURIGNAC, sœur d'Arnaud-Guillaume de Puybersac, *aliàs* d'Aurignac, co-seigneur d'Homps, à qui Jean du Gout donna quittance de 49 écus d'or et 4 gros en déduction de sa dot, le 17 janvier 1481 (*v. st.*). Cette dame eut l'administration des biens de son mari par le testament que celui-ci fit au Bouzet le 21 août 1497, et par lequel il voulut être enterré à Saint-Jean du Bouzet, sépulture de ses prédécesseurs, ordonna l'exécution d'une disposition faite par Mambelie du Bouzet, sa mère, en faveur du monastère d'Auvillars, fit des legs à ses filles Audette, Marguerite et Claudette, ainsi

DE MONTLEZUN : comme à la page 44.

DE PUYBERSAC : de sinople, à 3 tours d'or.

(1) C'est le premier titre de la production faite par M. le baron du Bouzet, devant M. Pellot, intendant en Guienne.

qu'à ses neveux, fils d'Étienne, son frère, à Jean de Manas, seigneur de Balignac, son neveu, au seigneur de Castera, et à Cécile de Manas, femme de Jean de Bon, déclara que Bertrand de Gout, seigneur de Peyrecave, lui devait 220 sous d'or, et que la Motte de Pessac lui appartenait *causa suæ particellæ patris sui de Rolhaco*, institua son héritier universel Jean du Gout, son fils aîné, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires, Jean du Gout, son frère, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et les seigneurs du Castera du Bouzet et de Balignac. Jean du Gout, seigneur du Bouzet, mourut avant le 20 août 1506, dans un âge avancé. Sa veuve fit une acquisition, le 18 du mois de ...... 1509, de noble Jean de Lescout, écuyer, seigneur de Roumegas et en partie de Mansouville, en présence de Raimond de Durfort, seigneur de Bonac, etc. Le 4 août 1510, elle fit son testament au lieu de Beaumont, dans la maison de Bernard de Lescout, écuyer, seigneur du Pin et de Gages, au diocèse de Montauban, voulut être ensevelie dans la chapelle Sainte-Catherine de l'église de Beaumont, déclara avoir eu en dot 500 moutons, qui lui étaient encore dus, et que ses héritiers pouvaient réclamer, légua à Jacques du Gout, son filleul, 20 écus tournois, institua ses héritières universelles Claude *dite* Claudette et Honorade, ses filles, et nomma nobles hommes messire Jean Sobira, prêtre, et Bernard de Lescout, son gendre, ses exécuteurs testamentaires. Jean Ier du Gout du Bouzet avait eu pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Clarette du Gout, mariée, par contrat du 16 juillet 1474, avec noble Arnaud-Guillaume *de Puybersac*, autrement *d'Aurignac*, fils de Jean de Puybersac, *aliàs* d'Aurignac, co-seigneur d'Homps. Elle eut en dot 500 moutons d'or; et lui apporta en mariage la moitié du lieu de Tilhac. Ce contrat fut passé à Baronnette, au diocèse de Lectoure, en présence d'Eudes ou Odon de Montaut, seigneur de Gramont, de Geraud de Montaut, seigneur de Garbes, de Jean, seigneur de Roquelaure, de Bertrand de Marrens, seigneur de Vivès, et d'Arnaud de Montaut, prêtre, chanoine de Lectoure. Cet Arnaud-Guillaume paraît être le même qu'Arnaud Guillaume, seigneur de Puybersac et d'Homps, remarié avec Annette de Manas;

3°. Audiette du Gout, femme de noble Pierre *Varengie* ou *Varengue*, seigneur de Soumaleux, qui fit son testament le 4 octobre 1482, testament par lequel il confia l'administration de tous ses biens à sa femme, et donna

la tutelle de ses enfants à son beau-père, auquel, le 6 avril suivant (*v. st.*), il donna quittance de la dot de sa femme ;

4°. Marguerite du Gout, femme de Bertrand *de Marrens*, seigneur de Vivès, au diocèse de Lectoure, qui donna quittance de sa dot, montant à 500 moutons d'or, à son beau-père, le 28 avril 1481. Elle est nommée avec son frère et ses sœurs dans le testament du 21 août 1497 ;

Du second lit :

5°. Claudette du Gout, mariée, avant 1497, avec noble Raimond *de Durfort*, seigneur de Bonac. Elle fut nommée héritière universelle de sa mère, avec Honorade, sa sœur, le 4 août 1510 ;

6°. Honorade du Gout, femme de noble Bernard *de Lescout*, co-seigneur de Mansonville. Elle eut en dot 600 livres tournois. Bernard de Lescout fut nommé, le 4 août 1510, exécuteur du testament de sa belle-mère, qui lui fit un legs de 100 écus tournois.

XIII. Jean du Gout, IIe du nom, écuyer, seigneur du Bouzet et de Saint-Jean du Bouzet, consentit, en qualité de seigneur féodal, à la vente d'une pièce de terre située dans la juridiction du lieu de Mansonville, par acte du 15 mai 1501. Il est qualifié *noble* et *puissant homme*, dans l'acte d'une acquisition de biens-fonds qu'il fit le 6 avril 1508. Il transigea, le 9 novembre 1525, avec Antoine le Tort, seigneur de la Motte, sur les droits que celui-ci repétait dans la succession d'Ayssieu, seigneur du Bouzet, bisaïeul de Jean du Gout, et auxquels Antoine renonça, moyennant 2,500 livres tournois. Le 14 décembre suivant, Jean du Gout confirma une vente ou inféodation qu'il avait faite d'une place située au lieu de la Chapelle. Il ne vivait plus le 7 juin 1530, et l'on voit, par une transaction passée entre son fils et les habitants de Saint-Jean du Bouzet, le 19 juin 1531, qu'il avait été en procès avec ceux-ci pour la dîme de charnage qu'il prétendait sur eux. Il avait épousé, par contrat du 29 juillet 1485, Florette de Verneuil, fille de noble Martial de Verneuil, seigneur de Payrac, en Querci, et de Pompignan, au diocèse de Toulouse. Leurs enfants furent :

DE VERNEUIL : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

1°. Jean du Gout, écuyer, seigneur du Bouzet et de Saint-Jean du Bouzet, qui passa une transaction, le 19 juin 1531, avec le syndic, les consuls et les habitants de Saint-Jean du Bouzet, au sujet de la dîme de charnage prétendue par son père. Il transigea sur partage avec Bernard et Bertrand, ses frères, à Toulouse, le 27 août 1555, et eut, pour sa part, le château du Bouzet et les trois quarts des biens de la succession de son père. Il

reçut deux quittances des sommes qu'il paya, en exécution des clauses de cette transaction, le 10 mars suivant; et, le 4 juin 1540, il donna au sénéchal d'Armagnac le dénombrement des fiefs et biens nobles qu'il possédait dans le ressort des seigneuries du Bouzet, de Saint-Jean du Bouzet et de Mansouville. Le 10 avril 1550, il fit son testament, par lequel il voulut être enseveli en l'église paroissiale de Saint-Jean du Bouzet, sépulture de ses prédécesseurs; fit des legs à ses frères et sœurs, à Jeanne de Montlezun, sa nièce, et à Jacquette de Marsan, nièce de sa femme; enfin il donna à celle-ci, outre le montant de sa dot, 3000 livres tournois, et nomma, pour ses exécuteurs testamentaires, Jean de Grossolles, seigneur de Flamarens, et autre Jean de Grossolles, *dit* d'Asques, prieur de Buzet, etc. Il avait épousé, le 20 novembre 1531, Anne *de Noé*, fille de Hugues de Noé, seigneur de Montoussin, au diocèse de Rieux, et de Françoise d'Ornezan, et sœur de Bernard de Noé, écuyer, seigneur de Montoussin, à qui son mari donna quittance de sa dot, montant à 2300 livres tournois, le 13 septembre 1532. Aucun héritier n'étant nommé dans le testament de Jean du Gout, il paraît qu'il mourut sans enfants;

2°. Bernard, qui suit;

3°. Bertrand du Gout, écuyer, co-seigneur du Bouzet, qui embrassa l'état ecclésiastique et devint recteur de Notre-Dame de Casex, au diocèse de Cahors, et protonotaire du saint-siège apostolique. Lui et son frère Bernard se substituèrent réciproquement leurs biens, le 24 mars 1535. Il est nommé avec le même Bernard dans un arrêt du parlement de Toulouse, du 5 juillet 1537;

4°. Jacques du Gout, religieux du monastère de Moissac, puis chanoine de la Madelaine de Vezelay, en Bourgogne, et protonotaire du saint-siège apostolique. Il donna, comme fondé de pouvoir de Bernard du Gout, son frère, une procuration à des avocats et à des procureurs au parlement de Toulouse, le 28 novembre 1552, pour suivre un procès que ce dernier avait contre les habitants de Saint-Jean du Bouzet. Jacques du Gout vivait encore en 1556;

5°. Marguerite du Gout, mariée avec Raimond *d'Arroux*, écuyer, de la ville de Montauban, lequel donna quittance à son beau-père de 800 livres tournois pour sa dot, le 28 janvier 1511. (*v. st.*) Elle fut substituée, ainsi que son fils aîné, à Bernard et Bertrand du Gout, ses frères, le 24 mars 1535, et elle vivait encore le 10 avril 1550;

6°. Jeanne du Gout, femme d'Arnaud *de Gavarret*, écuyer, seigneur de Saint-Léon en partie. Elle eut en dot 800 livres de rente, que son frère aîné lui assigna, par acte passé au Bouzet, le 15 février 1530. (*v. st.*) Elle vivait en 1550.

XIV. Bernard DU GOUT, chevalier, seigneur du Bouzet et de Saint-Jean du Bouzet, fut chevalier de l'ordre du Roi, et guidon

d'une compagnie de 50 lances fournies des ordonnances de S. M. Jacques du Gout, son frère, lui céda les droits qu'il avait dans les successions de ses père et mère, par acte passé à Moissac, au diocèse de Cahors, le 7 juin 1530. Il transigea avec Jean et Bertrand, ses autres frères, le 27 août 1535. Par cet acte, il eut avec Bertrand le quart des mêmes successions. Les deux mêmes frères donnèrent quittance, après l'exécution des clauses de cette transaction, le 10 mars de la même année 1535 (*v. st*). Bernard du Gout fit donation de quelques biens situés dans la juridiction de la Chapelle, à Jacques, son frère, le 25 juillet 1556, et il ne vivait plus en 1574. Il avait épousé 1°, N.....; 2° Catherine DE CHATEAUVERDUN, laquelle plaidait, en 1574, contre Octavien, son beau-fils. Bernard du Gout eut de sa première femme :

N................

DE CHATEAUVERDUN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 tours d'argent, maçonnées de sable; à la bordure d'argent.

1°. Octavien, qui suit;
2°. Jean III du Gout, auteur de la branche des *seigneurs* DE BRESSURE et DE LEVIGNAC, rapportée ci-après;
3°. Bertrande de Gout, mariée, vers 1580, avec Thomas *de Pontac*, baron de Beauterrain, greffier en chef du parlement de Bordeaux.

XV. Octavien DU GOUT, écuyer, seigneur du Bouzet, maître-d'hôtel ordinaire de la reine Marguerite et premier écuyer de cette princesse, hérita des biens de Jacques du Gout, son oncle, qui lui en avait fait donation, comme on l'apprend d'un état des biens d'Octavien, dressé lors du procès qu'il eut à soutenir, en 1574, contreCatherine de Châteauverdun, sa belle-mère. Il épousa Madelaine DE LA NUSSE, fille d'Antoine de la Nusse, écuyer, co-seigneur de la Chapelle et de Lisle, en Lomagne, et d'Antoinette d'Aymère. Ses enfants furent, entr'autres :

DE LA NUSSE : de sable, à l'agneau d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Bernard du Gout, vivant le 12 décembre 1627, qualifié seigneur de Moriac dans le testament de Germain de Lescout, du 19 mars 1653;
3°. Catherine du Gout, mariée avec noble Arnaud-Guillaume *de Baulac*, seigneur de la Pommarède, puis de la Chapelle.

XVI. Jean DU GOUT, IIIe du nom, seigneur baron du Bouzet, co-seigneur de la Chapelle, céda cette dernière terre à Arnaud-Guillaume de Baulac, son beau-frère. Jean et Bernard du Gout assistèrent, le 12 décembre 1627, au contrat de mariage de Foi de

Baulac, leur nièce, avec François de Beccarie, IIIe du nom, baron de Fourquevaux, seigneur de Caillac, capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Carmain. Jean avait épousé, par contrat passé devant Dumas, le 23 février 1620, Germaine DE LESCOUT, de la maison d'Aux, laquelle fit son testament devant Lafargue, notaire, le 19 mars 1653. Leurs enfants furent:

DE LESCOUT: parti, au 1 d'or, à 3 rocs d'échiquier de gueules; au 2 d'or, à 3 fasces de gueules.

1°. Jean IV, dont l'article suit;
2°. Louis du Gout,
3°. Bertrand du Gout,
4°. François du Gout,
légataires de leur mère, en 1653; François épousa Catherine *de Bazon*;
5°. Madelaine du Gout du Bouzet, mariée, par contrat du 3 février 1625, avec Antoine *de Saint-Lary*, seigneur de Saintrailles, fils de Charles de Saint-Lary-Bellegarde, seigneur de Saintrailles, et d'Olympe d la Motte de Montferrand.

Dans le même temps vivait :

Jeanne du Gout, dame de Casaux, mariée avec noble François *d'Orbessan*, chevalier, seigneur de Monladet.

XVII. Jean DU GOUT, IVe du nom, (dit aussi Jean-Louis), seigneur du Bouzet, de Claris et de Casaux, épousa, par contrat passé devant Geraud Menier, notaire d'Auvillars, le 20 juillet 1652, demoiselle Jacquette DE LA SALLE. Germaine de Lescout lui donna, lors de ce contrat, 2000 livres, don qu'elle rappelle dans son testament. Il fut père de Jean V, qui suit.

DE LA SALLE: d'azur, à 3 chevrons d'argent, chacun chargé d'un fer de lance de sable.

XVIII. Jean DU GOUT, V^{e} du nom, seigneur de Casaux, etc., né le 26 mai 1664, épousa, par contrat passé devant Touzac, notaire à Caumont, le 8 décembre 1696, Josèphe DELPOUX DE NAFFINES, de laquelle sont issus :

DELPOUX:

1°. Jean VI, qui suit;
2°. Pierre du Gout, capitaine dans le régiment du Maine.

XIX. Jean DU GOUT, VIe du nom, seigneur de Casaux, a épousé demoiselle Suzanne DE JEAN, de laquelle il a eu :

DE JEAN: d'azur, à l'aigle éployée d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or.

1°. Pierre du Gout;
2°. Plusieurs filles.

Cette branche existait encore à l'époque de la révolution, et

l'un de ses membres a émigré. Celle des seigneurs de la Roquette, qui en était sortie, avait pour chef, en 1700, Raimond du Gout, sieur de la Roquette, dont la femme, Marie *de Regis*, de la ville de Montauban, fit registrer ses armoiries : *D'azur, au sceptre d'argent*, à l'Armorial-Général de Languedoc.

SEIGNEURS DE BRESSURE et DE LEVIGNAC.

XV. Jean DU GOUT, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Bressure, second fils de Bernard du Gout, chevalier, seigneur du Bouzet, transigea sur partage avec son frère Octavien, par acte passé devant Faure, notaire royal, le 25 juin 1576. Il était capitaine de la ville et du château de Penne, en Agénais, lorsqu'il épousa, par contrat du 7 décembre 1578, Françoise DE LESCOULLE, de laquelle il eut Jean IV, qui suit.

DE LESCOULLE :

XVI. Jean DU GOUT, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Gourdon et de Bressure, fut consul de la ville d'Auvillars. Il souscrivit avec cette qualité, le 17 septembre 1625, une attestation délivrée à Beraud de la Coste du Gout, son parent, portant que noble Pierre-Antoine du Gout de la Coste, père de ce dernier, avait commandé une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Guienne. Jean du Gout a épousé, par contrat du 19 février 1618, damoiselle Anne D'ALLEGUÈDES, de laquelle il a eu, entr'autres enfants, Charles, qui suit.

D'ALLEGUÈDES :

XVII. Charles DU GOUT, écuyer, seigneur de Gourdon et de Bressure, épousa, par contrat du 13 mars 1654, Marie DE BALZAC, dont il eut, entr'autres enfants, Pierre, qui suit.

DE BALZAC : d'azur, à 3 flanchis d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 flanchis d'azur.

XVIII. Pierre DU GOUT, seigneur de Lévignac et de Bressure, capitaine au régiment de Navarre, fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant de Montauban, le 22 avril 1697, et fit registrer ses armoiries à l'Armorial-Général de Languedoc en 1700. Il avait épousé, par contrat du 2 mars 1690, Anne DE TIMBRUNE DE VALENCE.

DE TIMBRUNE : d'azur, à la bande d'or, accostée de 2 fleurs de lys du même.

Cette branche portait : *D'azur, à trois fasces d'argent.*

Il y a eu plusieurs familles qui ont porté le nom de ou du Gout,

quoiqu'elles n'aient rien de commun avec celle dont on vient d'établir la généalogie.

Du Gout, seigneurs du Bessay, en Bresse. Étienne de Gout, seigneur du Bessay, épousa, vers 1515, Anne *Colomb*, fille de Jean Colomb, seigneur de la Salle et de Chavaux, et d'Antoinette de la Baume. Anne Colomb épousa, en secondes noces, André Grillet, seigneur de la Sardière.

De Gout, seigneurs de Villeneuve, en Languedoc, famille alliée à celles de Rivière, de Bousquet, de Saint-Jean-Moussoulens, de la Valette-Parisot, d'Herail, d'Espie, de Ferroul, de Fabry, de Banne, de Gueydan, etc. Elle subsistait encore à l'époque de la révolution dans deux frères, qui ont émigré. Elle porte pour armoiries: *D'argent, au levrier rampant de sable.* De cette famille était :

Flotard du Gout, seigneur de Barthès, marié avec damoiselle Jeanne *de Charry*, et père de :

Marguerite du Gout, mariée, le 23 juillet 1634, avec Bertrand *de Cruzy-Marcillac*, seigneur de Rouzier, cinquième fils de Grimond de Cruzy, seigneur de Fauroux, et de Françoise du Gout, dame de Marcillac.

Gothi, barons d'Arignac, seigneurs de Gratusières, de Roquebrune, de la Salle, de Bonpas et du Buisson, en Languedoc. Cette famille, connue depuis l'année 1544 dans le diocèse de Mirepoix, a fait registrer, en 1700, à l'Armorial Général de Languedoc, ses armoiries, qui sont : *De gueules au croissant d'argent, accompagné de 3 larmes d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

Jean *Gout de la Bastide* fit faire au même armorial, en 1700, l'enregistrement de ses armoiries : *D'azur, à la bande fuselée d'or et de gueules.*

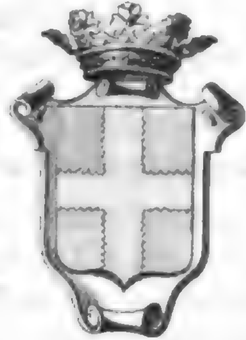
Un membre d'une famille *Goth*, d'origine anglaise, fut appelé pendant 20 années en France par le service militaire. On conserve au dépôt des manuscrits, à la Bibliothèque du Roi, plusieurs titres originaux concernant ce capitaine, et attestant la confiance qu'on avait dans son expérience et sa valeur. Nous citerons, entr'autres, les lettres de Jean, duc de Bedford, qualifié régent de France, adressées, le 4 février 1429 (*v. st.*), à Thomas Blount, chevalier, trésorier-général et gouverneur des finances en Normandie. Le prince lui

annonce qu'il avait de nouveau mandé à *son cher et bien amé* Mathe (Mathieu) *Goth*, écuyer, de venir à Évreux, avec ordre d'y demeurer à la tête de 24 hommes d'armes à cheval et de 68 archers (levés en sus de la garnison ordinaire de la ville), tant pour la sauve-garde de ce lieu qu'à l'effet de harceler les ennemis du roi, (d'Angleterre), et leur intercepter les vivres. Le sceau de Mathieu Goth, apposé à diverses quittances militaires qu'il donna les 10 mars 1429, 19 avril 1430, 17 février 1439 et dans le cours des années 1441, 1445, 1447 et 1448, représente *trois porcs* ou *sangliers* : l'écu est penché et le casque sommé de panaches. Il avait obtenu, en récompense de ses services, les baronnies, terres et seigneuries de Courcelles et de Tillières, dont le roi d'Angleterre lui permit, par lettres du 7 septembre 1437, de différer l'aveu et dénombrement. Il est probable que Mathieu Goth aura été dépossédé de ces terres, lorsque les Anglais furent expulsés définitivement de la Normandie.



D'HOSTUN,

SEIGNEURS, PUIS DUCS D'HOSTUN, PAIRS DE FRANCE, COMTES DE VERDUN, DE TALLART, etc.



ARMES : *De gueules, à la croix engrêlée d'or.* Couronne de duc.

La maison D'HOSTUN (*de Obsteduno* dans les titres latins), éteinte au milieu du dix-huitième siècle, avait pris son nom d'une paroisse située sur une hauteur à peu de distance de la rive gauche de l'Isère, et distante de deux lieues E. N. E. de Romans, et d'une lieue et demie de Pont-en-Royans. Cette terre, où il existait un ancien château, relevait originairement de la souveraine baronnie de Sassenage. Dans la suite, les seigneurs d'Hostun passèrent sous la suzeraineté des dauphins de Viennois, et furent comptés parmi les principaux vassaux de ces princes, à la cour desquels ils remplirent d'éminentes fonctions. Jean I, seigneur d'Hostun, chevalier, était, en 1334, maître des machines de Guigues VIII, dauphin de Viennois, charge qui fut connue depuis sous la dénomination de grand-maître de l'artillerie. Jean I était fils de Guillaume, seigneur d'Hostun, vers 1280, qui fit son testament en 1311, et depuis lequel tous les historiens, et notamment le P. Anselme (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. V, p. 259.) commencent la généalogie de cette illustre maison.

Après la réunion du Dauphiné à la France, la maison d'Hostun s'attacha au service de nos rois. Antoine d'Hostun, damoiseau,

fils de Jean II et petit-fils de Jean I, qualifié aussi écuyer banneret, seigneur de la Baume d'Hostun, et sénéchal de Valentinois, commanda une compagnie de 50 arbalétriers dans les guerres d'Italie, sous le maréchal Boucicaut. Il servit fidèlement le dauphin, depuis Charles VII, contre le duc de Bourgogne et la reine Isabeau de Bavière. Il eut, entr'autres enfants, Jacques et Jean d'Hostun, qui ont formé les deux seules branches connues de la maison d'Hostun.

SEIGNEURS DE CLAVESON, DE MERCUROL, DE MUREIL, etc.*

Jacques d'Hostun, fils aîné d'Antoine, commanda une compagnie de cavalerie sous le maréchal Boucicaut, en Italie. Geoffroi, son frère aîné, servit contre le duc de Bourgogne. Antoine, troisième fils de Geoffroi, fut chevalier et maréchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et fut blessé au siége de Rhodes en 1515. Louis, seigneur d'Hostun de Claveson, son frère aîné, a continué cette branche, laquelle s'est éteinte vers 1630, après s'être alliée successivement aux maisons *de Quincien, de Royans de Montellier, de Bessey, Alleman, de Claveson, de Bressieu, Bolomier de Tullins, du Cheylar, de Montchenu, de la Roue, du Puy de Rochefort, du Fay, de Montaynard, de Chaste-Gessans, du Peloux, de Blanc, de Bauffremont, de Borel-Hauterive, de Lionne, d'Apchon et le Loup de Bellenave.*

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE LA BAUME D'HOSTUN, COMTES DE VERDUN, DE TALLART, etc.

Jean d'Hostun, IIIe du nom, frère puîné de Jacques, auteur de la branche de Claveson, a formé la branche de la Baume d'Hostun, également illustre par ses services et ses alliances. Il fut le trisaïeul d'Antoine d'Hostun de la Baume, baron de Charmes, conseiller aux conseils d'état et privé, maréchal-de-camp en 1595, nommé chevalier des ordres du Roi en 1612, et décédé avant d'avoir été reçu, en 1616. Baltazard d'Hostun, *dit* de Gadagne (1),

* Cette branche écartelait, aux 1 et 4 *d'Hostun;* aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, chargée de 3 clefs de sable, qui est *de Claveson.*

(1) Guillaume de Gadagne, son aïeul maternel, l'institua son héritier, par testament du 2 septembre 1591, à la charge de porter le nom et les armes *de Gadagne,* qui sont : *de gueules, à la croix denchée d'or.*

marquis de la Baume d'Hostun, comte de Verdun, baron de Mirabel, de Belmont, etc., sénéchal de Lyon, gentilhomme de la chambre du roi, fut père de Louis d'Hostun, *dit* de Gadagne, comte de Verdun, dont le dernier fils survivant, Gilbert d'Hostun, mourut le 5 février 1732, et de Roger d'Hostun, marquis de la Baume d'Hostun, baron d'Arlan, de Vauches et de Charmes, sénéchal de Lyon, père de Camille, créé duc d'Hostun en mars 1712, comte de Tallart, seigneur du duché de Lesdiguières, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, ministre secrétaire-d'état, conseiller au conseil de la régence, membre honoraire de l'académie des sciences (1), décédé à Paris, le 30 mars 1728, dans la soixante-dix-septième année de son âge. Heureux dans toutes les guerres qui ont précédé l'époque où il fut appelé au commandement en chef des armées, il donna des preuves de valeur et de capacité dans plus de vingt siéges et batailles. Créé maréchal de France le 14 janvier 1703, il fit lever le siége de Taerback, assiégea et prit Brisack, et battit le prince de Hesse-Cassel sous les murs de Landau, qui capitula le lendemain, 15 novembre 1703. Ces premiers succès furent suivis d'un revers d'autant plus accablant, qu'il fut jugé le prix et la leçon de la vanité présomptueuse du général français (2). Le maréchal de Tallart perdit la bataille d'Hochstedt en 1704, et fut fait prisonnier de guerre par Marlborough. Il revint d'Angleterre en 1711, fut pourvu du gouvernement de la Franche-Comté, et fut employé utilement dans les conseils du roi.

XIII. Marie-Joseph, duc D'HOSTUN, pair de France, comte de Tallart, seigneur du duché de Lesdiguières, fils du maréchal de Tallart, obtint l'érection du duché d'Hostun en pairie, par lettres du mois de mars 1715, registrées le 2 avril suivant. La mort de

---

(1) Nous avons consacré une notice aux services et campagnes de ce maréchal, dans le *Dictionn. hist. des Généraux Franç*, t. VI, p. 457; ainsi qu'à Antoine d'Hostun, baron de la Baume, créé maréchal-de-camp en 1595. (*Ibid.*, p. 456.)

(2) On sait qu'il avait osé écrire à Louis XIV, avec un enthousiasme ridiculement exagéré : « Sire, nous avons pris, dans la journée de Landau, plus de drapeaux et d'étendards que Votre Majesté n'a perdu de soldats. » Ce fut seulement 18 mois après ce premier succès que Tallart fut vaincu à Hocstedt, et disparut de la scène militaire, où d'ailleurs il réunissait toutes le qualités nécessaires pour briller au second rang.

François d'Hostun, marquis de la Baume, son frère aîné, brigadier de cavalerie des armées du roi, décédé à Strasbourg le 20 septembre 1704, des blessures qu'il avait reçues à Hochstedt, lui fit renoncer à l'état ecclésiastique, auquel il avait été destiné. Il fut créé brigadier d'infanterie des armées du roi le 1er février 1719 (1), fut nommé gouverneur de la Franche-Comté, et gouverneur particulier des ville et citadelle de Besançon, le 20 mai 1720, chevalier des ordres du Roi le 2 février 1724, et mourut le 6 septembre 1755, le dernier de son nom. Il avait épousé, au château de Versailles, le 14 mars 1717, Marie-Élisabeth-Angélique-Gabrielle DE ROHAN, fille d'Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, pair de France, prince de Soubise, lieutenant-général des armées du roi, et d'Anne-Geneviève de Levis-Ventadour, sa première femme. La duchesse d'Hostun fut nommée l'une des dames du palais en 1725, puis, le 4 novembre 1729, gouvernante des enfants de France, en survivance de la duchesse de Ventadour son aïeule, charge dont elle prit possession en mars 1732. Elle mourut le 4 janvier 1754, n'ayant eu qu'un fils nommé :

DE ROHAN : parti de 3 traits, coupé d'un, au 1 *d'Évreux*; au 2 *de Navarre*; au 3 *d'Aragon*; au 4 *d'Écosse*; au 5 *de Bretagne*; au 6 *de Milan*; au 7 *de Saint-Severin*; au 8 *de Lorraine*; sur le tout de gueules, à 9 macles d'or, accolées 3, 3 et 3, qui est *de Rohan*.

Louis-Charles d'Hostun, duc de Tallart, né le 14 février 1716, nommé colonel du régiment de son père, le 7 juillet 1732, duc d'Hostun, par démission, en décembre de la même année, et décédé le 19 septembre 1739. Il avait épousé, le 7 décembre 1732, Marie-Victoire *de Prie*, née à Turin le 28 novembre 1717, et décédée sans enfants le 3 août 1738, fille de Louis II, marquis de Prie, chevalier des ordres du Roi, ambassadeur de S. M. près la cour de Sardaigne, et d'Agnès Berthelot de Pléneuf, sa première femme.

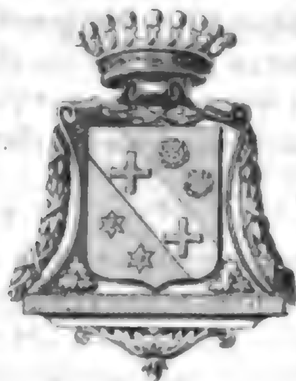
Les alliances de cette branche, antérieures au degré qu'on vient de rapporter, sont avec les maisons *de Grolée, de Marnais, Brotin de Paris, Terrail de Bernin, Chabod de Lescherenne, de Clermont-Tallart, Odouart de Barcelonne, de Boniface, d'Hierres, de Claveson, de Grammont-Vachères, de Virieu, d'Aubignan, de Gadagne, d'Yseran, de Ginestous-la-Tourette, de Bron-la-Liègue, de la Roche-Fourcha, de Tournon, de Nagu-Varennes, de Becerel, d'Albon, de Pons, de Belly, de Bonne d'Auriac et de Sassenage.*

---

(1) *Voyez* l'état de ses services dans la *Chronologie historique militaire* de Pinard, t. VIII, p. 266.

DE LIEURRAY,

SEIGNEURS DE LIEURRAY, DE MALICORNE, DE GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE, D'ECTOT, BARONS D'AUTENAY, SEIGNEURS DE BOUTIGNY, D'ANGERVILLE, D'OMONVILLE, DU MESNIL-PIPART, etc., *en Normandie.*



ARMES : *D'azur, à la bande d'or, chargée de deux croisettes de gueules, et accompagnée en chef de deux roses d'argent, et en pointe de deux molettes d'éperon d'or.* Couronne de comte.

La maison DE LIEURRAY, originaire de Normandie, tient un rang distingué dans l'ordre de la noblesse de cette province, par son ancienneté, ses alliances et ses possessions féodales, dont elle avait l'avantage de ne rendre hommage qu'à nos rois, ne relevant d'aucun autre seigneur. Elle a pris son nom du bourg de Lieurray (1), fief de haubert, situé à quatre lieues E.-N.-E. de Lisieux, et qui passe pour le chef-lieu du petit pays de Lieuvin (2). Elle a fait au cabinet des ordres du Roi, en 1764, les preuves pour les

---

(1) Ce bourg comprenait 395 feux, ou environ 2000 habitants.

(2) Ce petit pays, d'environ 70 lieues carrées, est nommé dans l'ancienne géographie *Livinus comitatus, Lieuvinum,* et *Lexoviensis Ager,* ce qui explique la divergence des opinions sur son chef-lieu, que les uns appèlent Lieurray et les autres

honneurs de la cour, et c'est d'après ces preuves qu'a été dressée la généalogie suivante.

I. Gilles DE LIEURRAY, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lieurray, de la Sauchaie, etc., naquit vers l'an 1280. Le 15 novembre 1313, il donna au chapitre de la cathédrale de Lisieux le patronage de l'église paroissiale de Lieurray, et la moitié des dîmes de cette paroisse, pour être employée à la fondation d'une prébende dans ce chapitre. Il paraît avoir eu plusieurs fils, dont l'aîné, apanagé de la terre de Lieurray, a formé un rameau qui a porté cette seigneurie dans une maison étrangère. L'un des fils puînés fut Henri, qui suit.

N....

II. Henri DE LIEURRAY, écuyer, vivant en 1356, est qualifié capitaine et garde-commis à l'abbatement des châteaux de Pont-Audemer, Orbec, Breteuil, etc., sous Gui Chrétien, bailli de Rouen, suivant un titre de 1378, qui était conservé aux manuscrits de Saint-Martin-des-Champs, à Paris (1). On croit qu'il épousa N.... DE GAILLON, des seigneurs de Beuzeville. Il eut, entr'autres enfants :

DE GAILLON : d'or, à 5 honceaux de gueules.

1°. Henri de Lieurray, écuyer, qui obtint des lettres de remission en 1376. (*Invent. du trésor des chartes du roi*, cot. 110.) En 1382, il tenait du chef de sa femme un quart de fief mouvant de la baronnie de Beaufort, et il vivait encore en 1391. Il paraît avoir eu pour fille :

Feminette de Lieurray, décédée peu avant le 10 octobre 1419;

2°. Jean I, qui continue la descendance;

3°. Pierre de Lieurray, écuyer, qui, de même que Henri, son frère aîné, tenait du chef de sa femme une partie des fiefs situés dans les paroisses de Hain et de Brucottes. (Les autres parts étaient possédées par Jean de Pont-Audemer e Guillaume de Courseulles). On conjecture, d'après l'ordre des temps, qu'il fut père de :

Raoul de Lieurray, écuyer, que Henri V, roi d'Angleterre, maintint, par lettres du 10 octobre 1419, dans la jouissance des biens qu'il pos- [illegible]

Lisieux. Quant à la terre de Lieurray, elle était possédée, au seizième siècle, par la maison Aux-Épaules, d'où elle est passée par alliance, en 1607, dans celle de du Fay-Maulevrier.

(1) Ce titre est cité dans une lettre écrite par D. Chamoux, bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, à M. de Mazières, le 5 juin 1767.

sédait en Normandie, et dans ceux qui lui revenaient par droit d'hérédité en la succession de Feminette de Lieurray, sa cousine;

4°. Agnès de Lieurray, qui vivait en 1382.

III. Jean DE LIEURRAY, écuyer, seigneur de Pommier-Entey, dont il fit hommage au roi, en 1388, eut un procès, en 1391, de concert avec Henri de Lieurray, son frère, contre Jeanne de Tournebu, veuve de Jean de Gaillon, seigneur de Beuzeville. *(Hist. de la maison de Harcourt)*. Dès l'année 1386, Jean de Lieurray servit dans les guerres de Flandre en la compagnie de Jean le Bigot, chevalier-bachelier. Il eut, entr'autres enfants : N....

1°. Jean II, qui suit;

2°. Robert de Lieurray. Lui et *Léonarde*, sa femme, furent maintenus dans les biens qu'ils possédaient en Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre, le 8 mars 1421;

3°. Jeanne de Lieurray, abbesse du monastère de Saint-Didier de Lisieux en 1428, morte le 15 octobre 1449.

IV. Jean DE LIEURRAY, II° du nom, écuyer, seigneur de Pommier-Entey, de Malicorne, d'Ectot et de Gaudreville-la-Rivière, fief de haubert mouvant de la seigneurie d'Ivry, au diocèse d'Évreux, fut mis sous la garde noble du roi vers l'année 1396, et fit hommage pour la terre de Pommier-Entey en 1402. Il rendit un nouvel hommage à Henri V, roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, suivant une lettre de cachet de ce prince, du 24 février 1419. Jean de Lieurray est rappelé comme défunt le 6 juin 1474. Il avait épousé 1°, par contrat du 29 mars 1402, Perrette DE CARDONNEL; 2°, par contrat de 1432, Isabelle DE CAUDECOSTE, fille de Pierre de Caudecoste, époux de Judith de Thibouville, et sœur de Jeanne de Caudecoste, mariée, en 1431, avec Olivier de Clinchamps. De ce dernier mariage est issu, entr'autres enfants, Richard, qui suit.

DE CARDONNEL :

DE CAUDECOSTE :

V. Richard DE LIEURRAY, écuyer, seigneur de Gaudreville-la-Rivière, de Pommier-Entey, de Malicorne, d'Ectot et de deux autres terres, paya, le 10 décembre 1446, le rachat du fief de Gaudreville à la dame d'Ivry et de Saint-André; en fit hommage, le 29 septembre 1466, à N.... d'Estouteville, baron d'Ivry, et mourut avant le 6 juin 1474. Il avait épousé, avant l'année 1450, Robine D'ANNEBAUT, fille de Jean, sire d'Annebaut, seigneur de Bretot et

D'ANNEBAUT : de gueules, à la croix de vair.

d'Appreville, chevalier, connétable héréditaire de Normandie, et de Marie Vipart, et tante de Claude, seigneur d'Annebaut, maréchal et amiral de France, et de Jacques d'Annebaut, évêque de Lisieux, puis cardinal du titre de Sainte-Susanne. Robine d'Annebaut eut une rente de 40 livres assise sur la terre d'Annebaut, par acte passé aux assises de Pont-Audemer le 7 juillet 1456. Le 2 juillet 1478, elle transigea sur son douaire, avec ses fils, nommés ci-après, et elle vivait encore le 11 octobre suivant. Ses enfants furent :

1°. Guillaume de Lieurray, écuyer, seigneur de Gaudreville et du Cable en Lieuvin, qui comparut en équipage militaire à la montre des nobles du bailliage d'Évreux en 1469. Il eut un procès en l'échiquier de Normandie contre Olivier de Clinchamps, seigneur de la Chapelle et de Caudecoste; et, sur ce procès, il intervint un arrêt le 6 juin 1478, dans lequel son père et son aïeul, Richard et Jean de Lieurray, sont rappelés. Il fut, par Louise *Campion*, son épouse, le chef de quatre branches maintenues, en 1667 et 1669, par MM. de la Gallissonnière et de Marle, intendants des généralités de Rouen et d'Alençon, 1°. des *seigneurs* DE GAUDREVILLE, alliés aux maisons *de Grenelle*, *de Malortie* et *de Renneville ;* 2° des *seigneurs* D'ECTOT et DE CORMIER, *barons* D'AUTEVAY, branche qui a donné deux députés de la noblesse aux états de Normandie en 1620 et 1634 ; s'est alliée aux maisons *de Riants*, *Hay de Saint-Barthelemy*, *d'Osmond*, *le Conte d'Orvaux*, *de Chambon*, etc., et dont le chef est décédé, en 174...., sans enfants de Marie-Anne *de Conflans*, nièce du maréchal de Conflans ; 3° des *seigneurs* DU NOYER ; 4° des *seigneurs* DE BOUTIGNY ;

2°. Pierre, dont l'article suit ;

3°. Olivier de Lieurray, seigneur de Malicorne, qui servait, en 1475, dans la compagnie d'ordonnance de Jean de Blosset, sénéchal de Normandie, beau-frère de Jean, seigneur d'Annebaut, son oncle. Il mourut célibataire avant le 18 février 1479 (*v. st.*)

VI. Pierre DE LIEURRAY, écuyer, seigneur de Pommier-Entey, d'Omonville et d'Angerville, transigea, ainsi que Guillaume de Lieurray, son frère aîné, avec Robine d'Annebaut, leur mère, le 2 juillet 1478. Les mêmes Pierre et Guillaume, et Olivier, leur frère, partagèrent la succession paternelle le 17 janvier de la même année (*v. st.*) ; et celle d'Olivier fut partagée entre Guillaume et Pierre de Lieurray le 18 février 1479. Celui-ci plaidait, en 1499, à l'échiquier de Normandie, contre Charles de Harcourt, baron de Beuvron, et contre Jean, baron de Ferrières. Le 26 mai 1508, Pierre de Lieurray acquit le fief d'Omonville, et il mourut avant le

du Buisson : de gueules, à 3 bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.

10 mai 1531. Il avait épousé Jacqueline du Buisson, dame de Bailleul, de la Couture, et de Malleville, de laquelle il eut :

1°. Lucas de Lieurray, seigneur d'Omonville, mort sans postérité avant le 10 mai 1531 ;

2°. Gilles II, qui suit ;

3°. Robert de Lieurray, écuyer, seigneur de Pommier-Entey et d'Angerville, marié avec Anne *de Canonville*, fille de Jean de Canonville, chevalier, seigneur de Raffetot et de Malleville. Il laissa :

Marie de Lieurray, femme de Pierre *le Métayer*, seigneur de la Haye-le-Comte et de Guichainville.

VII. Gilles de Lieurray, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Omonville, de Bailleul et de Malicorne, qualifié *noble et puissant seigneur*, paya, le 10 mai 1531, le relief dû, par la mort de son père, au receveur de Beaumont-le-Roger ; fit hommage au roi, pour ses frères, en la chambre des comptes de Paris le 1er mars 1532, et acquit la terre du Mesnil-Pipart le 3 janvier 1544. Il avait été l'un des élus sur le fait des aides à Évreux, dans des temps où cet office était rempli par la noblesse, même la plus relevée, puisqu'il avait eu pour prédécesseur Robert de la Marck, et que des seigneurs des maisons d'Estouteville, de Gaucourt et de Hellande avaient exercé le même office à Rouen (1). Il avait épousé Isabeau du Bosc de Radepont, fille de Louis du Bosc, IIe du nom, seigneur de Radepont, de Mandreville, de Beaumoncel et de la Cour de Bourneville, et de Catherine Guerin, sa seconde femme. Il en eut :

du Bosc : de gueules, à la croix échiquetée d'argent, et de sable de 3 tires, cantonnée de quatre lionceaux d'or, lampassés d'azur.

1°. Ambroise, dont l'article suit ;

2°. Gilles de Lieurray, écuyer, seigneur de Marcilly et de Malicorne, qui servit dans la compagnie du maréchal de Brissac en 1563. Il épousa Marie *de Gaudechart*, fille de Philippe de Gaudechart, seigneur de Bachevilliers, et de Claude de Fouilleuse-Flavacourt. Il eut pour fille unique :

Élisabeth de Lieurray, dame de Marcilly et de Malicorne, qui fut reçue, en 1671, dans une instance pendante au parlement de Paris, relativement à la succession de la maison d'Annebaut. Elle avait été mariée, par contrat du 17 septembre 1609, avec Georges *d'Allonge de Fumechon*, aux enfants de qui passèrent les fiefs de Malicorne et de Marcilly ;

---

(1) Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vol. 56, fol. 65, et vol. 123 des chevaliers du Saint-Esprit.

3°. Jean de Lieurray, écuyer, seigneur de Bailleul, père, par Marie *de Mifsans*, son épouse, de :

Élisabeth de Lieurray, mariée, le 13 février 1628, à Georges *de Lieurray*, seigneur du Mesnil-Pipart, son cousin-germain;

4°. Nicolas de Lieurray, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Évreux, mentioné dans des actes de 1543, 1565, 1580 et 1594.

VIII. Ambroise DE LIEURRAY, écuyer, seigneur d'Omonville et du Mesnil-Pipart, fit hommage de la seconde de ces deux terres au comte de Harcourt le 25 février 1565, et de la terre d'Omonville au duc d'Alençon le 14 février 1577, et mourut avant le 4 octobre 1592. Il avait épousé, avant 1582, Louise DE BOURDONNÉ, morte le 17 décembre 1587, et il en eut, entr'autres enfants :

DE BOURDONNÉ : d'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés en chef de trois colombes d'argent, et en pointe d'une étoile du même.

1°. Pierre de Lieurray, écuyer, seigneur d'Omonville, qui eut pour fils :

A. Antoine de Lieurray, écuyer, seigneur d'Omonville, qui fit hommage au roi, le 24 juillet 1627, en la chambre des comptes de Normandie pour le fief d'Omonville, servit dans l'armée commandée par le duc de Longueville en 1636, et mourut sans laisser de postérité de Bonne *d'Espinay de Saint-Luc*, son épouse, laquelle était remariée, le 27 février 1651, avec Antoine de Chasteau, écuyer, seigneur du Bois, son oncle, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Clère;

B. Georges de Lieurray, seigneur d'Omonville et de Tréville, qui fut maintenu dans sa noblesse, avec Jean-Baptiste de Lieurray, seigneur du Mesnil-Pipart, son cousin-germain, par jugement de M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, du 1er décembre 1667, et mourut sans postérité avant le 25 décembre 1677;

C. Alexandre de Lieurray, prêtre, héritier de son frère Georges en 1677, et vivant en 1680;

2°. Georges, dont l'article suit;

3°. Marie de Lieurray, baptisée le 24 juin 1583.

IX. Georges DE LIEURRAY, écuyer, seigneur du Mesnil-Pipart, mort en 1649, avait épousé, par contrat passé sous seings-privés le 13 juin 1628, et notarié le même jour par Jean du Bosc, tabellion juré du duché de Longueville, Élisabeth DE LIEURRAY, sa cousine-germaine, dont il laissa Jean-Baptiste Ier, qui suit.

DE LIEURRAY : comme à la page 1.

X. Jean-Baptiste de LIEURRAY, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mesnil-Pipart, de Guedreville, de Longueil, etc., fut maintenu dans son ancienne extraction par l'intendant d'Alençon, le 1er décembre 1667, et mourut le 17 octobre 1707. Il avait épousé, par contrat passé sous seings-privés le 21 septembre 1658, et notarié le 19 novembre suivant, par Jean le Bas, notaire et tabellion royal

en la vicomté de Pont-Audemer, Anne DE LA CROIX, fille et héritière en partie de Jean de la Croix, conseiller du roi, élu en l'élection de Pont-l'Évêque, et de demoiselle Philippe Ferrey. De ce mariage sont issus quatre fils et trois filles : DE LA CROIX

1°. Alexandre de Lieurray, capitaine de grenadiers au régiment de Piffons, mort sans alliance;

2°. Jean-Baptiste de Lieurray, lieutenant au régiment de Ponthieu, mort jeune;

3°. Georges de Lieurray, seigneur d'Omonville, marié, le 10 février 1714, avec Françoise *le Diacre*, fille de feu Jean-François le Diacre, écuyer, seigneur et patron de Saint-Cyr-la-Champagne, etc., et de feu dame Madelaine de Brilly. Il laissa :

A. Jean-Baptiste-Georges de Lieurray, chevalier d'Omonville, qui fut nommé lieutenant de milice, dans le bataillon de Vernon, le 24 mars 1742, sous-lieutenant dans le régiment Royal des Vaisseaux le 10 février 1744, enseigne le 28 avril suivant, lieutenant le 23 avril 1745, et capitaine le 1er août 1747. Il fit les campagnes de Flandre de la guerre commencée en 1741, se trouva au siége de Tournay, à la bataille de Fontenoy en 1745, à l'arrière-garde du camp des 5 étoiles, où il fut blessé, ainsi qu'aux batailles de Raucoux et de Lawfeldt. Il a continué de servir jusqu'après l'année 1764. Il avait épousé à Saint-Omer, le 18 novembre 1751, Jeanne-Thérèse *de Poucques*, fille de feu Antoine-Joseph de Poucques, écuyer, seigneur de Beauviez, de la Croix, de la Tuilerie, etc., capitaine de dragons au régiment d'Artois, et de feu Anne-Marie du Chasteau, dame de la Voleine;

B. Autre Jean-Baptiste de Lieurray d'Omonville, mort à Saint-Omer, le 13 avril 1800, sans avoir eu d'enfants;

C. Marie-Françoise Marguerite de Lieurray, épouse de Jean-Louis *du Thuy-Pollet*;

D. Anne de Lieurray, femme de Jean-Baptiste *Robequin*, dont il a a existé, entr'autres enfants, Anne-Françoise-Robequin, mariée 1° à N.... *de Monteil*, qu'elle rendit père d'un fils et d'une fille; 2° à Gabriel-Louis *de Lieurray*, dont elle eut :

a. Gabriel-Louis de Lieurray, vivant en 1808;

b. Marie-Madelaine de Lieurray, épouse de N...., chevalier *de Lespinay*;

4°. François, dont l'article suit;

5°. Catherine de Lieurray, mariée, le 4 novembre 1699, avec Sébastien *Charlot de la Brosse*. Elle vivait en 1713;

6°. Anne de Lieurray, vivante le 12 avril 1713;

7°. Marie de Lieurray, mariée, le 18 mai 1701, avec Jacques-Louis *Pollet*, fils de Charles Pollet, conseiller du roi, lieutenant-particulier des eaux et forêts du palais, et de dame Anne du Mesnil-Ribaut.

XI. François DE LIEURRAY, baron d'Autenay, seigneur du Mesnil-Pipart, etc., épousa, le 12 août 1708, Marie-Barbe-Florimonde LOUIS DE MIRÉ, fille et héritière en partie de feu Jean-Baptiste Louis, écuyer, seigneur de Miré, l'un des chevau-légers de la garde du roi, et de feu Anne de Châlons. Ils ne vivaient plus en 1754, et eurent pour fils :

LOUIS DE MIRÉ :

1°. François de Lieurray, capitaine au régiment d'Enghien, tué à la bataille de Lawfeldt le 2 juillet 1747 ;
2°. Jean-Baptiste II, qui suit ;
3°. N.... de Lieurray, épouse de N.... *de Saint-Léger*.

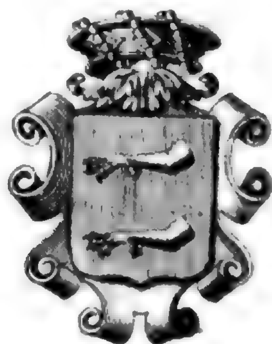
XII. Jean-Baptiste DE LIEURRAY, IIe du nom, baron d'Autenay, seigneur du Mesnil-Pipart, etc., appelé le baron de Lieurray, fut successivement mestre-de-camp de cavalerie, maréchal-général-des-logis des camps et armées du roi, écuyer de main de *Madame Adélaïde*, puis gentilhomme de la manche de LL. AA. RR. le duc de Berry, le comte de Provence et le comte d'Artois, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en fut nommé, le 1er juillet 1765, gouverneur pour le roi de la ville de Rozoy, en Brie. Il est mort le 22 mars 1772, et il avait épousé, par contrat passé les 26 décembre 1754 et 8 janvier 1755, devant Quinquet et Duval, notaires au Châtelet de Paris, et signé par le roi et la famille royale, Marie-Charlotte DE MAZIÈRES, fille de Charles de Mazières, écuyer, seigneur du Breuil, fermier-général, présentée au roi et à la famille royale, le 21 décembre 1764, sous le titre de baronne de Lieurray, par la comtesse de Narbonne-Lara, dame d'atours de *Madame*, par suite des preuves faites par le baron de Lieurray, au cabinet des ordres du Roi, pardevant M. de Beaujon. Elle était remariée, en 1775, à haut et puissant seigneur François-Marie, marquis de Sennevoy, colonel du régiment de Boulonnais, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage est issue :

DE MAZIÈRES : d'azur, au lion d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent, accostée de deux têtes de lévrier affrontées du même.

Philippine-Louise-Christophe de Lieurray, tenue sur les fonts de baptême, le 29 avril 1765, par le dauphin et madame Adélaïde. Elle fut mariée, par contrat du 3 octobre 1773, avec François-Charles *de Raimond*, comte de Modène, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, comte de Provence, et ci-devant ministre plénipotentiaire de S. M. auprès des princes de la Basse-Saxe et du roi de Suède, fils de feu haut et puissant seigneur Crisante de Raimond, comte de Modène, et de haute et puissante dame Antoinette Sommaripa. La comtesse de Modène est morte le 28 février 1801. (*V.* pour leur postérité la généalogie de la maison de RAIMOND-MODÈNE, dans ce volume.)

DE BERGERAC,

SEIGNEURS DE BERGERAC, DE GENSAC, DE MOULEYDIER, etc. *en Périgord* e *en Guienne.*



ARMES : *De gueules, à deux pates de griffon d'or.*
Couronne de baron.

BERGERAC, dont le nom est souvent orthographié *Brageiracum* et *Bragairacum* dans les anciennes chartes latines, et quelquefois *Brageirac et Bragerac* dans les vieux auteurs français, est une ville considérable, située à 7 lieues de Périgueux, et importante par sa position sur la Dordogne, dont elle défend le passage (1).

La ville et châtellenie de Bergerac a donné son nom à une maison illustre et puissante, qui florissait dès le douzième siècle. Cette ville et son territoire relevaient en plein fief du comté de Périgord. Cette circonstance, jointe au surnom ou sobriquet de *Rudel,* adop-

---

(1) Il est probable qu'elle est le *Trajectus* des Romains, station marquée dans l'itinéraire d'Antonin sur la route d'Agen, à Périgueux, à 18,000 pas de cette dernière ville, c'est-à-dire, sept lieues et demie, chaque lieue de 2500 pas.

En 1224, Henri Clément, maréchal de France, chassa les Anglais de Bergerac : cette ville fut reprise, en 1345, par Henri de Lancastre, comte de Derby, et fortifiée par les Anglais ; mais Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, la leur enleva en 1377, après 15 jours de siége. La réforme de Calvin, embrassée par les habitants de Bergerac en 1561, attira sur cette ville tous les fléaux de la guerre civile : elle fut plusieurs fois prise par les catholiques et reprise par les religionnaires; enfin Louis XIII, s'en étant rendu maître en 1621, en fit raser toutes les fortifications.

té par les seigneurs de Bergerac dans un temps où ce surnom était porté par les comtes de Périgord, a fait penser que les premiers tiraient leur origine de cette maison souveraine. D'après cette opinion, que nous allons développer comme nous ayant paru la plus probable, sans toutefois qu'il nous soit possible de la garantir, Hélie Rudel, comte de Périgord, fils de Rudel Ier, comte de Périgord, après avoir gouverné pendant quelque temps, sous le titre de comte ou consul, conjointement avec Boson de Grignols, son oncle, aurait cessé de prendre le titre de comte, à l'exemple de plusieurs de ses parents, et se serait retiré dans les terres de son apanage particulier, dont la principale était Bergerac. Il serait le même qu'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, qualifié, en 1167, père de Rudel, qui fut son successeur dans la même terre. Il convient néanmoins d'observer qu'immédiatement avant Hélie Rudel existait un Othon *de Bergerac*, lequel, ainsi qu'Itier de Gardonne, fut présent à une donation faite, le 11 des calendes d'octobre 1116, par Aldebert, comte de Périgord, à l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, et confirmée par Rudel, neveu de ce comte. Cet Othon était-il père d'Hélie Rudel, vivant en 1167, ou seulement son proche parent? Le défaut de chartes et de témoignages historiques ne permet que de vagues conjectures sur cette question. Il paraît néanmoins qu'Othon fut l'auteur d'une maison de Bergerac qui a subsisté avec éclat jusqu'à la fin du quatorzième siècle, époque à laquelle elle s'est éteinte dans la maison de la Baume-Forsat. Quant à la postérité d'Hélie Rudel, elle s'est divisée en deux branches : l'héritière de l'aînée a porté la sirerie de Bergerac, par mariage, dans la maison de Pons, en 1251 (1); la seconde branche, formée à la cinquième génération a pris le nom *de Mouleydier* et a subsisté jusqu'au commencement du quinzième siècle.

I. *Rudel* (2) comte DE PÉRIGORD, fils aîné du comte Hélie III et de Branichilde, surnommée Vasconie de Foix, gouverna le Péri-

---

(1) Dans le siècle suivant, Bergerac est rentré par un autre mariage dans le domaine de la maison de Périgord.

(2) Les monuments contemporains lui donnent le seul nom de *Rudel*, qui, sui-

gord, avec Aldebert III, son oncle, sous le titre de *comtes* ou *consuls*, jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée à la fin de l'an 1116, ou au commencement de 1117 (1). Par une charte de 1115, Rudel confirma les donations qu'Auger de Mucidan et Arnaud de Montancès avaient faites à Robert d'Arbrissel, de tout le droit que ces seigneurs avaient dans la vallée de Séguin, où, peu de temps après, et probablement la même année, le bienheureux Geraud de Sales jeta les fondements de l'abbaye de Cadoin. (*Spicilége*, par D. Luc d'Achery, t. III, p. 475). En 1116, et peu de temps avant sa mort, le comte Aldebert III fit aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, une donation que Rudel, son neveu et naguères son associé, confirma par une charte sans date, terminée par cette formule, dont on connaît peu d'exemples... *Item* Rudellus *comes post mortem* (Aldeberti) *avunculi sui*, *donum de Malafaia confirmavit.... ostendendo, et inter signa in arboribus faciendo.* Ce fut par le conseil de Rudel qu'Audenos de Gardonne, fille d'Ebrard, seigneur de Gardonne près Sainte-Foy, et veuve de Raimond d'Estissac, se faisant religieuse à Notre-Dame de Saintes, fit donation à cette abbaye d'un mas situé à Pomport, près Bergerac, que son père lui avait jadis donné en dot. Depuis l'an 1117, toutes les chartes relatives à Rudel I lui donnent la qualité de *comte*. Il est qualifié *consul* dans un accord que Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, passa, le 2 janvier 1123 (*v. st.*), avec l'abbé et les religieux de Saint-Florent de Saumur, relativement à l'église de Saint-Martin de Bergerac. (*Cartul. de Saint-Florent*, fol. 82.) Rudel et Hélie Talairand, son neveu (fils de Guillaume Talairand), sont nommés dans une notice de l'an 1130, concernant l'église de Saint-Silvain-sur-Dordogne, dépendante de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. (*Gallia Christiana*, première édit., t. III, p. 857.)

---

vant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, lui fut donné à cause de la dureté de son caractère. Ce n'a été qu'après sa mort qu'on l'a rappelé quelquefois sous les noms d'*Hélie Rudel*.

(1) Rudel avait un frère, nommé Guillaume Talairand, qui avait été associé sous le titre de *consul* à Aldebert III, son oncle, dès 1109. Rudel fut présent à une donation que le même Guillaume Talairand fit à Mucidan, en 1115, à Robert d'Arbrissel.

Un fragment du P. Labbe sur les évêques de Périgueux, (*Bibl.*, *Mss.*, t. II, p. 738), rapporte sur le comte Rudel un fait qui atteste la dureté et la violence de son caractère. Il dit que, du temps où Guillaume de Nanclars était évêque de Périgueux, (entre 1129 et 1138), Rudel s'étant mis à la tête d'une troupe de bourgeois du Puy-Saint-Frond de Périgueux, déterminés comme lui, ils allèrent briser les portes du grenier du chapitre, situé près de la place de la Clôtre, et enlevèrent les grains destinés à la nourriture des chanoines (1). Ce trait odieux, joint aux violences que Rudel exerçait depuis long-temps envers la comtesse sa mère, irrita cette dame au point qu'oubliant ce qu'elle devait à la dignité de son rang et à son propre honneur, elle déclara publiquement et en présence de l'évêque, que Rudel n'était pas fils du feu comte Hélie, son mari. (*Bibl. du P. Labbe*, t. II, p. 737.) Ce fut sans doute à cette occasion qu'Adémar III, vicomte de Limoges, fit la guerre à Rudel, lui réclamant une partie du comté de Périgord par droit de consanguinité. Adémar, suivant Geoffroi, prieur du Vigeois, ravagea le Périgord à la tête de 200 chevaliers avec leurs suites. (2) Les hostilités durèrent plusieurs années sans aucun résultat pour le vicomte de Limoges. Rudel est nommé, en 1144, dans une charte du chapitre de Saint-Astier, dont voici les notes chronologiques..,

---

(1) M. de la Grange-Chancel, (*Histoire manuscrite de Périgord*, 2e partie), dit que la comtesse Vasconie, mère de Rudel, avait caché ses trésors et ses effets les plus précieux dans le grenier du chapitre.

(2) L'*Art de vérifier les dates* (ancienne édit. in-fol. t. II, p. 393, et nouv. édit. in-8°, t. X, p. 253), place ce fait vers l'an 1104; mais le texte de Geoffroi du Vigeois se refuse à cette chronologie. Cet événement est placé après le mariage de l'impératrice Mathilde avec Geoffroi, comte d'Anjou, qui eut lieu, comme on sait, le 12 mai 1127. Il a donc paru plus convenable de le placer quelque temps après la déclaration d'illégitimité de Rudel, c'est-à-dire, entre les années 1130 et 1138, sous l'épiscopat de Guillaume de Nanclars.

Il n'est pas facile de décider sur quoi le vicomte de Limoges fondait ses prétentions, en réclamant une part dans le comté de Périgord. Geoffroi du Vigeois assure, sans entrer dans aucun autre détail, que c'était sur son droit de consanguinité (*jure consanguinitatis.*) Ce témoignage d'un historien qui écrivait en 1180, et sur les lieux mêmes, nous paraît décisif; cependant quelle était l'origine de cette parenté? L'histoire des comtes de Périgord ni celle des vicomtes de Limoges n'en offrent aucune trace.

Hoc autem donum factum est anno ab Incarn. domini MCXLIV, *epactâ* XXV, *indict.* XIII, *conc.* XI, *tempore Lucii papæ, regnante Ludovico rege, Rudella et Bosone consulibus.* Le dernier acte qui fait mention de Rudel est tiré des archives de Cadoin : c'est une donation qu'Adémar, seigneur de Beynac, fit à cette abbaye le 3 juin 1147, et qu'il confirma les 14 et 25 octobre de la même année, avec Marsabilie, sa femme, sœur du comte Rudel. On ignore l'époque de la mort de ce dernier (1), ainsi que le nom de sa femme, et on ne lui connaît d'autre enfant que Hélie Rudel Ier, qui suit (2). N....

II. Hélie *Rudel*, Ier du nom, comte ou consul DE PÉRIGORD, et seigneur de la ville et châtellenie DE BERGERAC, était déjà associé, sous l'an 1146, sous le titre de consul, à Boson de Grignols, son oncle, à la mode de Bretagne, et ils gouvernèrent conjointement le comté de Périgord. C'est-ce qu'on apprend d'une charte de cette année, tirée du cartulaire de Saint-Amand de Boisse, en Angoumois, dont la date est exprimée dans les termes suivants :.... *Hoc donum fecimus anno ab Incarn. Domini M CXLVI ; Româ præsidente Eugenio papâ III ; regnante in Franciâ Ludovico ; in Petragorâ urbe, Bosone et Héliâ Rudello, consulibus.* Le comte Hélie

---

(1) M. de la Grange Chancel soupçonne que le comte Rudel mourut d'une épidémie, dite le mal des ardents ou feu de Saint-Antoine, laquelle, depuis le commencement du douzième siècle, faisait de grands ravages dans l'Aquitaine, et particulièrement dans le Limosin et le Périgord, et qui, en 1130, s'y développa avec une nouvelle violence. (Nadaud, *Mémoires manuscrits sur le Limosin*, t. I, p. 110.) On voit d'après ce qui vient d'être rapporté, que Rudel mourut plus tard.

(2) Les bénédictins, *auteurs de l'Art de vérifier les dates*, ont fait de Rudel Ier et d'Hélie Rudel un seul et même personnage. Quoiqu'il n'existe point de preuve positive du contraire, on a cru néanmoins devoir les distinguer, parce que Rudel est nommé avant Boson, son cousin-germain, dans les chartes où ils figurent conjointement, tandis qu'Hélie Rudel est toujours nommé dans les chartes après le même Bosons, son oncle, à la mode de Bretagne. Les mêmes auteurs pensent qu'Hélie Rudel n'a pas eu de postérité. Cependant la terre de Bergerac, qui lui appartenait, fut possédée après sa mort par un seigneur nommé Rudel, qualifié fils d'Hélie Rudel. Cette double identé de nom et de possession nous a paru suffisante pour motiver l'identité d'origine de ces deux seigneurs.

Rudel est encore mentionné, en 1154, dans l'acte de consécration et dédicace du monastère de Cadoin, qui fut faite par trois évêques, le dimanche 5 des nones d'octobre de cette année.... *Anno* 1154... *L* (*Ludovico*) *Hierosolimitano, filio Ludovici, filii Philippi, in Franciâ regnante, Bosone et Heliâ Rudelli in Petragorâ Consulibus.* C'est le dernier acte où Hélie Rudel soit nommé avec la qualité de consul. Il paraît qu'il céda ses droits cette année même à son oncle Boson (1) : car ce dernier gouvernait seul en 1155. (*Art. de vérifier les Dates*, in-8°, t. X, p. 204.) Néanmoins, il est vraisemblable
N.... qu'il s'était réservé la ville et châtellenie de Bergerac, et qu'il est le même qu'Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, vivant en 1167, et qualifié père de Rudel qui suit.

III. *Rudel*, IIe du nom, seigneur DE BERGERAC, donna au monastère de Cadoin, le 3 des calendes d'avril (30 mars) 1167 (*v. st.*), tout le droit qu'il avait sur le mas de Renonces, situé près du mas de la Garnesc. La charte de cette donation fut promulguée à Bergerac, sous le gouvernement de Pierre, abbé de Cadoin, en présence de Grimoard de Raimond, prêtre, de Gautier du Fossat, de Bertrand et d'Hélie de Vern, de Pierre de la Garrigue, etc., chevalier. (*Cartulaire de Cadoin*, fol. 53, verso.) Le nom de Rudel se lit encore dans un acte de *pignoration* ou d'engagement, que Guillaume de Mons fit, du consentement d'Aibeline, sa femme, en faveur de Pierre, abbé de Cadoin, (qui gouverna entre 1166 et 1184) du mas de Maurinent, située sur la rivière du Drot.... *Hoc*
N.... *factum est Braigariaci, ante domum Geraldi Blanquet, in manu Rudelli, qui fidejussor est hujus pignoris.* (*Cartul. de Cadoin*, fol. 9.) D'après l'ordre des temps, on donne pour fils à Rudel II :

1°. Hélie Rudel, qualifié seigneur de Bergerac dans un diplôme que Richard, duc de Guienne et comte de Poitou, accorda à Gourdon, le 7 des calendes de mai (25 avril) 1188, en faveur d'Aimeric, abbé de Cadoin. (*Arch. de cette abbaye.*) On soupçonne qu'il peut être le même qu'un *Hélie Roil*, (dont Rymer a corrompu le nom, à son ordinaire), lequel fut témoin avec

(1) Il est probable qu'Hélie Talairand, frère de Guillaume Talairand, et cousin-germain d'Hélie Rudel, fit une semblable cession; car on ne voit pas qu'il ait pris le titre de *comte* ou *consul* que portait son père en 1109.

34 autres seigneurs de la Guienne, tant ecclésiastiques que laïcs, d'un diplôme du même Richard, alors roi d'Angleterre, donné à la Réole le 3 février 1190, (*v. st.*), en faveur de l'abbaye de la Sauve. (Rymer, *Actes publics*, t. X. p. 772.) On ne voit pas qu'Hélie Rudel ait laissé de postérité;

2°. Geoffroi Rudel, qui a continué la descendance.

IV. Geoffroi *Rudel*, seigneur DE BERGERAC, épousa, vers l'an 1180, Mabirie DE CLERMONT, *dite* DE MIRABEL, sœur de Pons et d'Artaud de Clermont, et fille d'Achard ou d'Aichard de Clermont ou Mirabel, et d'Agnès, dame d'Oleron et de Viroul. Mabirie de Clermont intervint dans un acte de partage fait, l'an 1200, entre elle et ses frère, d'une part, et Geoffroi et Renaud de Pons, nés du second mariage d'Agnès, dame d'Oleron, sa mère, avec Geoffroi III, sire de Pons. Du mariage de Geoffroi Rudel et de Mabirie de Clermont sont provenus :

DE CLERMONT : de gueules, à 3 tourteaux d'or.

1°. Hélie Rudel II, qui suit;
2°. Bérard ou Bernard, auteur de la *maison* de MOULEYDIER *.

---

* MAISON DE MOULEYDIER, *eteinte*.

V. Bérard ou Bernard DE MOULEYDIER, Ier du nom, seigneur de Clermont et de Monclar, châtellenie et baronnie considérables, situées à 3 lieues de Bergerac, fut un des conservateurs pour la France de la trève conclue, le 7 avril 1243, entre le roi saint Louis et Henri III, roi d'Angleterre. Il prit part, comme parent et allié, aux démêlés que Hélie VII, comte de Périgord, eut, en 1246, avec les bourgeois du Puy-Saint-Front de Périgueux. Parmi les seigneurs qui figuraient sous la bannière du comte de Périgord, on cite Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, et ses fils Bérard de Mouleydier, frère d'Hélie Rudel, Arnaud de Beauville, neveu du même Hélie Rudel, etc. (*Extrait du procès-verbal de l'arrivée à Périgueux de Pons de Ville, sergent du roi de France.*) L'année suivante 1247, Bérard de Mouleydier assista comme témoin à la donation qu'Hélie Rudel II, seigneur de Bergerac, son frère, fit à l'abbaye de Cadoin, d'une grange, d'un oratoire appelé de Gamanèle, et de la moitié des dîmes de la paroisse de Pomport. Bérard ne vivait plus en 1254. Il fut père de Rudel III, qui suit.

VI. Rudel DE MOULEYDIER, IIIe du nom, seigneur de Clermont et de

3°. Talairand de Bergerac, mentionné dans le testament d'Helie Rudel III. son neveu, en 1254;

4°. N.... de Bergerac ou de Mouleydier, femme de Guillaume *de Beauville*, seigneur de Limeuil, qu'elle rendit père de :

A. Arnaud de Beauville, seigneur de Miremont;

B. Bernard de Beauville, vivant en 1245 et 1247, mariée avec N.... *de Gavarret*, fille de Pierre, vicomte de Benauges.

V. Hélie *Rudel*, IIe du nom, seigneur DE BERGERAC, surnommé le Vieux, chevalier, seigneur de Gensac, de Mouleydier, de Rausan, de Pujols, etc., assista comme témoin, le 4 des nones de mai 1201, à un accord passé entre les abbés de Cadoin et de Pontigny. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instrum.* col. 500). Le 3 janvier 1213 (*v. st.*) Hélie Rudel, étant dans sa maison de Mouleydier, fit, avec Geraude, sa femme, donation au monastère de Bonlieu, de tout le droit et domaine qu'il avait sur la terre de *Goffreia*, dans la paroisse de Siorac; ou Civrac, au diocèse de Bordeaux, et de dix sous huit derniers de cens, monnaie bordelaise, qui lui étaient

---

MAISON DE MOULEYDIER.

Monclar, fut présent avec son père à la charte de 1247, rapportée plus haut, et au testament d'Hélie Rudel, IIIe du nom, seigneur de Bergerac, son cousin-germain, de l'an 1254. Rudel de Mouleydier étant à Bordeaux, déclara, avec serment, par acte du vendredi après la Saint-Michel de la même année, avoir assisté à Bergerac à la signature de la trève faite entre Gaston *de Bountoundia*, commissaire du roi d'Angleterre, et Geoffroi de Pons, ainsi que les chevaliers et bourgeois de la même ville de Bergerac. (*Extrait de la chambre des comptes de Paris.*) Rudel mourut avant 1272, laissant d'*Agnès*, sa femme :

X...

1°. Bérard ou Bernard II, qui suit;

2°. Geoffroi Rudel de Monclar, rappelé comme défunt dans des lettres du 8 juin 1276, par lesquelles Édouard Ier, roi d'Angleterre, confirma à Anger ou Oger de la Mothe, fils d'Auger, la remise des terres, cens et revenus qui avaient appartenu au même Geoffroi Rudel de Monclar, et qui étaient tombés entre les mains d'Édouard Ier, par forfaiture et confiscation, d'où il resulte que Geoffroi Rudel avait abandonné le parti des Anglais pour s'attacher à la France. Il laissa une fille nommée :

dus au même lieu. (*Ibid.*, col. 890 du texte; D. Clément Etiennot, *antiq. Vasc, Bened.*, t. I, p. 595). Hélie Rudel promit à Toulouse, le 8 des ides de juin 1215 *, au comte de Montfort, de lui livrer à sa volonté le château de Mouleydier, dont ce comte lui avait seulement donné la garde. (*Reg. tur. fr.*, fol. 16, à la bi-

* C'est à peu près vers ce temps qu'on doit placer l'anecdote suivante, rapportée par Sainte-Palaye. (*Vies des Troubadours*, manuscrit G, vie 25e et dernière.) Savari de Mauléon allant à Benauges, voir la vicomtesse Guillelmie de Benauges, femme de Pierre de Gavarret, vicomte de Benauges, (qui vivait encore en 1243), emmena avec lui Rudel, seigneur de Bergerac, et Geoffroi Rudel de Blaye. « Ils la prièrent tous trois d'amour ; car auparavant elle avait retenu chacun d'eux pour son chevalier, sans qu'ils le sussent l'un de l'autre. S'étant assis tous trois auprès d'elle, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, le troisième devant elle, chacun d'eux la regardait amoureusement. Elle, comme femme coquette, commença à regarder de même Geoffroi Rudel de Blaye, qui etait assis devant elle. En même temps elle prit la main d'Hélie Rudel de Bergerac et la lui serra tendrement. Quant à Savari, elle lui marcha sur le pied en souriant et en soupirant ; aucun ne sut le signe d'amour qu'il avait obtenu jusqu'à ce qu'ils fussent partis. Savari, piqué des faveurs obtenues par ses rivaux, ne révéla pas la sienne : il alla trouver Gaucelin Faydit et Hugues de la Bachelerie, et leur demanda par un couplet auquel des trois la vicomtesse de Benauges avait témoigné le plus d'amour. Ce couplet commence ainsi : *Gaucelin, très jones en amorat.* »

Richarde ou Ricarde de Monclar, qui est dite dans les lettres d'Édouard Ier avoir été promise en mariage à Auger *de la Mothe.*

VII. Bérard ou Bernard DE MOULEYDIER, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Monclar, rendit hommage au roi d'Angleterre pour cette châtellenie le 13 à l'issue de mars 1272 (*v. st.*) Il était alors sous la tutelle d'Agnès, sa mère. (*Bur. des fin. de Bordeaux, reg. C, fol.* 117.) Il obtint d'Édouard Ier, le 15 octobre 1285, des lettres portant ordre au sénéchal de Périgord de lui faire restituer *ses hommes questables*, qui avaient quitté la terre de Monclar et avaient été reçus dans les bastides de Beauregard et de Molières. (*Rôles gascons à la tour de Londres.*) Berard de Mouleydier fit un échange, en 1288, avec Hélie de Pons, donzel de Saint-Maurice; et Pierre de Fayolle, damoiseau de Clarens, lui rendit un hommage en 1295. Enfin il fit un accord en 1298, avec Hélie de Fayolle, et mourut avant 1301. Il avait épousé Faïs, nommée aussi Pleytz DE BALENX, fille de N.... de Balenx, seigneur de Cahuzac, en Agénais. Elle le rendit père de :

DE BALENX : d'argent, à la croix d'azur.

1°. Rudel IV de Mouleydier, qui suit;
2°. Marthe de Mouleydier, femme d'Anissant-Nompar *de Caumont*, baron de Lauzun. Elle fit son testament le 31 décembre 1336.

blioth. du Roi). En 1224, Hélie Rudel prêta serment de fidélité au roi, et s'obligea de mettre entre les mains de S. M., à petite et grande force, toutes ses forteresses, déclarant aussi tenir d'elle celles de Bérgerac, Gensac, Clarens et Castillon. En récompense, le roi lui promit, après avoir reçu son hommage pour le château de Bergerac, de n'en céder la féodalité à personne, et de le conserver sous sa protection et dans sa mouvance immédiate. La même année, et dans le mois de novembre, le comte de Montfort, (Amauri), duc de Narbonne et comte de Toulouse, étant alors à Paris, déclara qu'il abjurait tout sujet de haine qu'il pouvait avoir contre le seigneur de Bergerac, renonça à son hommage et lui permit d'entrer dans celui du roi. C'était par suite de cet accord qu'Hélie Rudel avait fait hommage à Louis VIII. (*Trésor des chartes de Toulouse*, sac 9, n° 28). En 1230, Hélie Rudel passa un compromis avec Bertraud de Turenne : ces deux seigneurs convinrent qu'ils ne pourraient l'un sans l'autre conclure de traité avec le vicomte de Turenne, et que, dans le cas où il s'éleverait quelque différent entr'eux, ils s'en référeraient à l'arbitrage de Boson,

---

MAISON DE MOULEYDIER.

VIII. Rudel DE MOULEYDIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de Monclar, qualifié *noble et puissant baron*, fut un des seigneurs qui, en 1303, se rendirent cautions des conventions matrimoniales de Raimond de Montaut, seigneur de Mucidan, et de Faïs de Gontaut. Il fit don, en 1315, à Arnaud de Pons, damoiseau, d'une pleydure qu'il avait au bourg de Saint-Maurice; et, l'an 1321, il remit à Hélie de Pons, seigneur de Saint-Maurice, plusieurs héritages dépendants de la léproserie de Monclar, dont il était seigneur féodal, et qu'il avait mis sous sa main à cause de la mort des lépreux. Le roi Philippe de Valois, pour récompenser les services de Rudel de Mouleydier, lui fit don, en 1346, de la bastide de Beauregard. Rudel mourut avant l'an 1363. Il avait épousé, avant l'année 1340, Indie DE CASTILLON, fille de Bernard IV de Castillon, chevalier, et de Condor de Pouy. Leurs enfants furent :

DE CASTILLON : de gueules, au château d'argent, sommé de 3 tours donjonnées et crénelées du même.

1°. Berard III, qui suit;
2°. Philippe de Mouleydier, mariée, par contrat passé au château de Miremont, en Périgord, le 20 janvier 1363 (*v. st.*), avec noble et puissant homme Amanieu *de Montpezat*, chevalier, seigneur de Lusignan en Agenais. A ce contrat furent présents Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de Turenne, Ayrard Vigier, chanoine de Périgueux, Guillaume de Mech-

Gaillard, Bertrand et autre Gaillard de Solignac. (*Arch. de Montauban*). Hélie Rudel est compris, avec Geoffroi Rudel, sire de Blaye, au nombre des seigneurs qui donnèrent, le lendemain de la fête de l'Assomption de la Vierge (16 août), 1231, un sauf conduit aux fidèles qui allaient assister à la dédicace de l'abbaye de la Sauve. (*Gall. Chr. Intrum.* t. II, col. 289). En 1233, et la veille des calendes de juin, Hélie Rudel conclut, dans la chapelle Sainte-Marie de Bergerac, de concert avec Hélie Rudel, son fils, une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Michel, avec le maire et les consuls du Puy Saint-Front de Périgueux. Il prend la qualité de chevalier dans cet acte. (*Arch. de la maison de ville de Périgueux*). Le 10, à l'issue de mai 1239, il fit un accord avec Gaston de Gontaut, seigneur de Biron, qui reconnut tenir à foi et hommage du seigneur de Bergerac, son château de Biron et toutes ses dépendances, avec promesse d'être toujours bon et féal chevalier de Rudel. Celui-ci promit de son côté de défendre le seigneur de Biron de tout son pouvoir. (*Généalogie de Gontaut*, t. II de cet ouvrage, p. 19). Hélie Rudel fut l'un des quatorze ba-

---

MAISON DE MOULEYDIER.

mon et Raimond de Souillac, chevalier. Il lui fut promis en dot 3000 florins d'or.

IX. Berard DE MOULEYDIER, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Monclar, était majeur de 14 ans et mineur de 25, lorsqu'il assista au contrat de mariage de Philippe, sa sœur. Il fit un accensement en 1364. Les seigneurs de Saint-Maurice, de Campagnac, d'Abzac, de Lartigue, de Fayolle et de Clermont, fondés de pouvoir de Berard III, transigèrent, en 1367, avec les habitants de la baronnie de Monclar, au sujet des ouvrages et des réparations à faire au château de ce lieu. Berard fit son testament en 1370. Le vendredi après la quasimodo de l'année suivante, il accensa une pleydure, située à Clarens, à Pierre de Campnhac, habitant du même lieu, et mourut avant le mois de juin 1372. Il avait épousé, par contrat passé au Pont de Saint-Mamet et scellé en 1363, en présence de Fortanier de Chaumont, bachelier en décrets, d'Arnaud de Fayolle et de Pierre *de Gardra*, damoiseaux, Cécile D'ESTISSAC, fille de noble homme Fergand, seigneur d'Estissac, chevalier, qui constitua en dot à sa fille 4000 écus d'or, dont se portèrent garants Séguin de Mucidan, chevalier, et Almustang de Balenx, seigneur de Cabusac, auxquels Fergand d'Estissac promit d'adjoindre le seigneur de Mu-

D'ESTISSAC : pale d'argent et d'azur.

rons que le roi d'Angleterre fit jurer d'observer les clauses d'un traité qu'il avait fait, le 28 août 1242, avec Raimond, comte de Toulouse. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, p. 434). Le jeudi, veille de la fête de la Nativité de la Vierge, 1251, il écrivit à Simon de Montfort, comte de Leycester, lieutenant du roi d'Angleterre en Gascogne, pour le prier d'investir Hélie Rudel, son fils aîné, de toutes ses terres et de celles de Geraude, sa femme, excepté de la portion qui avait été assignée à Rudel, son autre fils, et qui consistait dans les châteaux de Rausan et de Pujols, *avec l'honneur de la tour*, etc. On présume qu'Hélie Rudel mourut peu de temps après. Il avait épousé, vers 1210, Géraude DE GENSAC, jugée fille d'Adémar, seigneur de Gensac (1), connu par

DE GENSAC :

(1) Adémar de Gensac comptait probablement parmi ses ancêtres Raimond, seigneur de Gensac, en Medoc, qui, de concert avec Raimond, évêque de Bazas, soumit, vers l'an 1080, le monastère de Saint Ferme, en Bazadais, à l'abbaye de Saint-Flurent de Saumur, en Anjou, en présence de Pierre, vicomte de Castillon.

MAISON DE MOULEYDIER.

cidan, (Raimond de Castillon, *dit* de Montaut), Audoïn d'Estissac et le captal de Puychagut. Cécile d'Estissac vivait encore en 1375. Elle ne laissa de son mariage que trois enfants :

1°. Berard de Mouleydier, IV° du nom, seigneur de Monclar, qui, suivant deux actes du samedi après la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste et du vendredi avant la fête de Saint-Front 1372, était sous la tutelle de sa mère. Il mourut jeune et sans avoir été marié;

2°. Jeanne de Mouleydier, dame de Monclar, principale héritière des biens de sa maison après la mort de son frère. Elle avait été accordée, avec dispense du pape Clément VII, datée du mois de novembre 1382, à noble Jean *de Montaut*, fils de Raimond de Montaut, chevalier, seigneur de Mucidan, de Blaye, de Montendre, etc., et de Marguerite d'Albret. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle épousa, 1°., en 1387, noble Amanieu *de Mucidan*, seigneur de Moruscles, auquel elle porta la terre de Monclar; 2° noble Guillaume *de Cardaillac*, et elle ne vivait plus en 1428;

3°. Marie de Mouleydier, mariée, avant l'an 1400, avec Gaston *de Caumont*, fils d'Anissant de Caumont, seigneur baron de Lauzun, et de Jeanne d'Albret. Elle mourut entre les années 1428 et 1438.

ARMES : Parti, au 1 de gueules, à 2 pates de griffon d'or, qui est *de Bergerac ;* au 2 de gueules, à 2 tourteaux d'or, qui est *de Mouleydier, Clermont* et *Monclar*. C'est ainsi qu'elles sont figurées sur l'empreinte du sceau de Rudel IV de Mouleydier, apposé au bas d'un acte de l'année 1315. (*Cabinet de M. Clairambault.*)

une donation qu'il fit à l'abbaye de Bonnefont, en Comminges, en 1187. Geraude de Gensac rendit hommage, le 2 des nones de septembre 1247, à Bernard de Beauville, son neveu, qui au retour d'un pélerinage s'était arrêté à Bergerac pour cause d'indisposition. (*Mss. d'Oihenart*, à la Bibliothèque du Roi, t. 46, fol, 61.) Geraude est rappelée dans des lettres d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, de l'année 1281. On y voit que cette dame avait reçu autrefois de Pierre de Gavarret, vicomte de Benauges, la motte de Sauveterre, dont elle lui avait rendu hommage, ainsi qu'à Bernard de Beauville, fils (c'est-à-dire beau-fils) de ce vicomte. Du mariage d'Hélie Rudel, IIe du nom, et de Geraude, dame de Gensac, sont provenus :

1°. Hélie Rudel III, dont l'article viendra;

2°. Rudel de Bergerac, seigneur de Rauson et de Pujols, auquel son frère légua la dernière de ces terres par son testament de l'an 1254. Il cautionna de 100 marcs sterlings l'hommage que Gaillard de Soler fit au roi d'Angleterre, au mois de novembre 1256. (*Bur. des finances de Bordeaux.*) Le 12, à l'issue de mars 1262 (*v. st.*), Rudel fut témoin de l'acte de garantie fait par Gerand, comte d'Armagnac et de Fezenzac, du traité conclu entre Garcie-Arnaud de Navailles et le prince d'Angleterre, au sujet du château de Sault. (*Ibid.*, reg. C, fol. 12.) Il avait épousé *Attalasie*, qui lui survécut, et mourut elle-même avant 1281. C'est ce qu'apprennent des lettres d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, adressées à Jean de Forgets, Raimond de la Ferrière et Bernard Fabri, avec ordre de se transporter avec l'abbé de S. Ferme à la bastide de Sauveterre, dont les travaux furent interrompus comme étant préjudiciables à Jean de Grailly et à Alexandre de la Pebrée, seigneur de Bergerac. Mais les raisons de ceux-ci, pesées et examinées soigneusement, se trouvèrent mal fondées, à l'exception de ce qui concernait le terrain d'Attalasie, veuve de Rudel de Bergerac, sur lequel la 12e ou 6e partie de cette bastide se trouvait située. S. M. B. ordonna à ses commissaires d'évaluer ce terrain, et ils durent accorder en échange à Attalasie la même étendue de terre que celle que l'abbé de Blazimont et Jourdain du Puy ou du Peuch avaient cédée au roi, sinon ils devaient lui rendre ce terrain employé. Ils accordèrent en outre aux habitants de cette bastide des libertés et coutumes convenables. Après la mort de Rudel, Attalasie s'était remariée avec N...., seigneur d'Escossan. Elle laissa deux fils;

Du premier lit :

A. Guillaume Rudel de Gensac. Les seigneurs de Pelagrue avaient jadis fourni un homme d'armes, par ordre du roi, à Hélie Rudel, sei-

gneur de Bergerac, ensuite à Rudel de Bergerac, son fils, et enfin à Guillaume Rudel de Gensac, fils de ce dernier; mais Hugues de Trubeville, sénéchal de Guienne, défendit à ces seigneurs de fournir désormais cet homme d'armes à d'autres qu'au roi d'Angleterre, le 14 à l'issue de mars 1273. (*Bureau des fin. de Bord.*, reg. C, fol. 135, verso);

Du second lit :

B. Gaillard d'Escossan, damoiseau.

VI. Hélie *Rudel*, IIIe du nom, *dit* le Jeune, seigneur DE BERGERAC, de Gensac, de Mouleydier, de Pujols et en partie de Turenne, est mentionné, tantôt seul, tantôt avec son père, dans quantité d'actes, depuis l'an 1233 jusqu'en 1254. Par acte daté de Pujols, le mercredi après la fête de Saint-Mathias 1252 (*v. st.*), il promit de ne jamais demander aux sujets de la maison religieuse de Saint-Pierre de Castels, dépendante de l'abbaye de la Sauve, le blé, les quêtes et les autres droits qu'il prétendait lui être dus, et il confirma en même temps les lettres *de son très-honoré père, Hélie Rudel d'heureuse mémoire*, relatives au même sujet. (*Mss. de S. Germ.*, t. 1426, fol. 112.) Hélie Rudel ayant intenté un procès pour raison du consulat et de la baillie de la ville de Martel, il se soumit, par acte du mardi d'après les Rameaux, 1253, (*v. st.*) au jugement que l'abbé d'Obazin et Bertrand de Cardallac, prononceraient sur ce sujet dans cinq ans, et il donna, pour caution de sa parole, vingt-deux seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques. (*Mss. de Sainte-Marthe*, à la Biblioth. du Roi, t. 45 des Généalogies.) Etant tombé malade subitement, Hélie Rudel III écrivit, le 26 avril 1254 (*v. st.*), au roi d'Angleterre, pour s'excuser de ne pouvoir se rendre auprès de S. M., et il envoya à sa place Thibaut de Gensac et Olivier Prévôt, chevaliers. (*Mss. de Baluze*, à la Bibliothèque du Roi, portefeuille II, coté chambre des comptes.). Quatre jours après, c'est-à-dire le 30 avril, il fit son testament, par lequel il ordonna l'entière exécution des testaments de ses père et mère, institua Marguerite, sa fille, son héritière universelle, voulut qu'on remboursât à Roge, sa femme, la somme de 5000 sous morlaas, qu'elle lui avait apportée en dot, et lui fit don d'une pareille somme, qu'il assigna avec la première sur le péage de Bergerac jusqu'à leur paiement définitif. Il ordonna, en outre, qu'il fût prélevé sur ses revenus 36,000 sous, monnaie

courante, pour être employés à la construction du pont de Bergerac, conformément aux intentions de son père. Il fit don du château de Pujols à Rudel, son frère, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Gaston de Gontaut, Guilhaumet de Ferriol, Armand et Olivier Prévost, Guillaume-Aramond de Saint-Dizier, chevaliers, etc. Hélie Rudel III avait épousé en premières noces Hélis DE TURENNE, fille unique de Raimond IV, vicomte de Turenne, et d'Hélis, fille de Gui II, comte d'Auvergne. Cette alliance le rendit dans la suite seigneur en partie de la vicomté de Turenne, par un accomodement qu'il fit avec le vicomte Raimond VI, son cousin, sur les droits dévolus à sa femme, comme héritière testamentaire, en 1250, d'Hélis d'Auvergne, sa mère. Quelques difficultés qui s'élevèrent dans la suite furent terminées par une sentence arbitrale rendue par Hélie, abbé de Sarlat, et Geraud de Malemort à Melun, le dimanche après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1251, et qui fut suivie du partage de la vicomté de Turenne, confirmé et autorisé par la reine Blanche, mère de saint Louis et régente du royaume, selon les lettres qu'elle promulgua à Melun au mois de juin de la même année. Ce partage fut fait de la manière suivante, conformément à la coutume de la vicomté de Turenne. Raimond garda 1° le château de Turenne, avec toutes ses appartenances et tous ses droits; 2° la moitié de la ville de Martel; 3° le château de Montvalent, etc. La reine Blanche ordonna qu'Hélie Rudel et sa femme paieraient la moitié des frais du testament de feu le vicomte Raimond, du 17 décembre 1245, et qu'ils auraient, dans le partage de la vicomté, le château de Ribérac, avec ses appartenances, les châteaux d'Épeluche, de Montfort, d'Alhac, de Carlux, la seigneurie de la ville de Souillac, le château et le port de Creysse, la moitié du château de Martel, les châteaux de l'Arche et de Terrasson, la seigneurie du château de Salagnac, celle de Jayac et de la Cassaigne, avec tous les hommages que le feu vicomte de Turenne avait tenus de l'abbé de Sarlat, ainsi que tous les fiefs et hommages relevants des châteaux de Carlux, Salagnac, Terrasson, l'Arche. etc., jusqu'à Bordeaux. (Justel, *Hist. de la maison de Turenne*, p. 52.) Hélie Rudel autorisa et scella de son sceau le testament qu'Hélis de Turenne, sa femme, fit à Montfort, en 1251. Après la mort de cette dame, il assigna, par acte du mois de février 1251 (*v. st.*), sur son péage de Martel et sur

DE TURENNE : cotice d'or et de gueules.

le port de Creysse, les legs pieux qu'elle avait faits, et ceux à qui ils avaient été constitués en furent mis en possession par le sénéchal de Périgord, au mois de juin 1254. Hélie Rudel n'eut pas d'enfants de Roge, sa seconde femme; mais il laissa de la première une fille unique, qui suit.

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

VII. Marguerite, dame DE BERGERAC, de Gensac et de Mouleydier, *dite* DE TURENNE, héritière de sa mère en 1251, épousa, dans la même année, Renaud III, sire DE PONS, son parent au quatrième degré, suivant le bref de dispense qui leur fut accordé par le pape Innocent IV, à Lyon, le 1er juillet de la septième année de son pontificat. Elle prend le nom de Marguerite de Turenne, dame de Bergerac et de Gensac, dans un acte daté de Londres, le 19 avril 1259, par lequel elle reconnaît tenir en fief du prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, les villes et châteaux de Bergerac et de Gensac, avec les fiefs, arrière-fiefs, honneurs et droits quelconques en dépendants, et les autres terres de la succession de feu son père, situées dans les comtés et diocèses de Bordeaux, Périgueux, Bazas et Cahors, pour lesquelles elle est tenue de faire à ce prince hommage-lige et serment de fidélité, et de fournir trois hommes de guerre, deux pour le château de Bergerac et un pour celui de Gensac. (*Mss. de M. de Bréquigny*, à la Bibliot. du Roi, *reg. Julius*, E. I, fol. 57 et 58.) Marguerite de Bergerac, *dite* de Turenne, ayant perdu son mari en 1272, elle se remaria bientôt après avec Alexandre de la Pebrée (*de Pipereto*), en Agénais, chevalier, duquel elle eut une fille. Elle testa le 2 janvier 1289 (*v. st.*), et mourut la même année. Son second mari fit son testament le 28 mars 1301, et ne laissa qu'une fille. (*Voyez* la Généalogie de la maison DE PONS, p. 21, insérée dans le t. IV de cet ouvrage.)

DE LA FITE DE PELLEPORC,

SEIGNEURS DE PELLEPORC, DE LACENAT, D'ESCAUDAMAC, DE CHEVILLON, DE MARTROY, DE PAGNY, DE GOUSSAINCOURT, et DE MORET, MARQUIS DE PELLEPORC, *en Guienne, en Languedoc* et *en Champagne*.



ARMES : *D'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et armé de gueules ; à la bordure d'or, chargée de onze merlettes affrontées de sable.* Couronne de marquis, surmontant un casque de chevalier. Supports : deux griffons. Cimier : un lion issant.

La maison DE LA FITE DE PELLEPORC, d'ancienne chevalerie de Guienne, a pris son nom d'une terre seigneuriale située à trois quarts de lieue N.-E. de Saint-Gaudens. Elle est en possession, depuis près de quatre siècles, de celle de Pelleporc (1), sous le nom de laquelle elle a toujours été plus particulièrement connue, a contracté ses alliances dans des familles illustres ou recommandables par la pureté de leur origine, et tient elle-même un rang distingué parmi les anciennes familles du royaume, par le nombre et l'importance des services militaires qu'elle n'a cessé de

---

(1) La paroisse de *Pelleporc*, désignée sous le nom de *Pelaporc*, dans les anciennes chartes, et quelquefois sous celui de *Pelleport* dans des actes modernes, est située au pays de Lomagne, à trois lieues un quart O.-S.-O. de Grenade-sur-Garonne.

rendre depuis le milieu du 13ᵉ siècle, époque à partir de laquelle sa filiation est littéralement établie par ses titres.

On trouve dans le *Sentimentum Tholosanum de Bajulâ Vasconiæ*, Gautier de la Fite, chevalier, *Galterius de Fita*, *miles*, au catalogue des barons qui vinrent rendre hommage au roi, lors du passage de ce prince à Toulouse.

I. Pierre DE LA FITE, Iᵉʳ du nom, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, accorda, par charte du mois de décembre 1275, passée devant Guillaume Guillemin, notaire à Toulouse, des coutumes et franchises aux habitants de Pelleporc, de concert avec les autres co-seigneurs de ce lieu, notamment Raimond-Bernard d'Aurianelle, chevalier, Bernard d'Aurianelle, Pons Barrière et Bertrand Assalhit, damoiseaux. Ces seigneurs fondèrent l'établissement d'un bailli dont les jugements devaient ressortir par appel de la cour de noble homme monseigneur Jourdain de l'Isle. Cette charte fut signée en présence d'Arnaud de Garridech, maître de la maison des hospitaliers de Saint-Jean à Pelleporc, de Guillaume-Arnaud de Podenas, et de Gaillard de Graulhet, chevaliers.
N.... Pierre Iᵉʳ de la Fite eut deux fils :

1°. Gérard de la Fite, chevalier, co-seigneur de Pelleporc, qui épousa une dame nommée *Aiceline*, dont il eut plusieurs enfants ;

2°. Gaillard, qui suit.

II. Gaillard DE LA FITE, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, partagea la succession paternelle avec son frère, le 3 mai 1295, et vendit, par acte du 1ᵉʳ avril 1308, passé devant Guillaume Clavel et Bertrand Plussan, notaires à Launac, au nom des enfants de feu Gérard de la Fite, chevalier, son frère, à Pierre Berry, deux parts par indivis du four de Pelleporc, à tenir en fief des seigneurs de ce lieu. Gaillard fit cette vente de concert avec dame Marquise DE BAULAC, sa femme, Arnaud de Baulac, damoiseau, stipulant pour Bertrand de l'Isle, chevalier, seigneur de Launac, et Othe de Folquier, au nom d'Odet et d'Othe de Folquier, ses enfants, tous co-seigneurs de Pelleporc. On voit par des lettres du 13 mars 1321, que Gaillard de la Fite émancipa Vital de Baulac, fils de feu Aimeri de Baulac, damoiseau, dont il avait

DE BAULAC : de gueules, à la bande d'or, accompagnée en pointe d'un lion du même.

la tutèle, et auquel il remit l'administration de ses biens. Gaillard eut pour fils :

1°. Gérard de la Fite, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc;
2°. Jean Iᵉʳ, qui suit;
3°. Pierre de la Fite, qui se trouva, avec Jourdain, comte de l'Isle, sous les drapeaux du comte de Foix, à la bataille de Launac, gagnée contre le comte d'Armagnac, le 5 décembre 1362. (*Hist. Générale de Languedoc*, t. IV, p. 321);
4°. Condomine de la Fite, mariée, par contrat du 13 décembre 1332, avec Pellegrin *de Viviers*, damoiseau, co-seigneur de Viviers.

III. Jean DE LA FITE, Iᵉʳ du nom, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, épousa, 1° Honorie DE CAYLUS DE LA CAUSSADE, rappelée dans une procédure d'ajournement faite en 1348, à la requête de ses quatre fils; 2° avant l'année 1357, Gérarde DE SAUBOLE, veuve de Gaillard d'Astarac, et issue des anciens seigneurs de Saubole, près Pau, fondus dans la maison de Comminges; 3° Cébélie DE FOLQUIER, des seigneurs de Mirepoix. Jean de la Fite testa en 1371, et ordonna qu'après sa mort, on rendît à noble Cébélie, sa femme, 50 florins d'or qu'il avait reçus d'elle, fit des legs à Geraud et Arnaud, ses fils, et à Honorie, sa petite-fille, et institua son héritier universel Fortanier, son fils aîné. Ses enfants, issus du premier lit, furent :

DE CAYLUS : d'or, au lion de gueules, accompagné de 10 étoiles du même en orle.

DE SAUBOLE : d'or, à la bande de gueules.

DE FOLQUIER : d'argent, à la faulx de sable.

1°. Fortanier, qui suit;
2°. Geraud de la Fite, } vivants le 10 mars 1373;
3°. Arnaud de la Fite, }
4°. Lavedan de la Fite, damoiseau, marié, par contrat passé devant Arnaud Olivier, notaire à Toulouse, le 27 février 1357, avec Jeanne *d'Astarac*, fille de feu Gaillard d'Astarac, et de Gerarde de Saubole, alors femme en secondes noces de Jean de la Fite. Jeanne d'Astarac fut assistée au contrat par nobles hommes Canhard de Saubole, seigneur d'Incaux et Bernard de Saubole, seigneur de Montagu et de Beauvoir, ses oncles, damoiseaux. Elle eut pour fille unique ;

Honorie de la Fite, héritière de son père, le 19 avril 1367, et légataire de son aïeul en 1371. Elle fut mariée, en 1376, avec Raimond *de Dieupentale*.

IV. Fortanier DE LA FITE, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, fit un partage de la succession d'Honorie de Caylus, sa mère,

avec Geraud et Arnaud de la Fite, ses frères, et Honorie, leur nièce, femme de Raimond de Dieupentale, par acte passé devant Gautier d'Amayet, notaire au comté de Gaure, en Gascogne, le mardi avant la fête de saint Grégoire, pape, 10 mars 1376. On ignore le nom de sa femme, dont il eut :

N....

1°. Bernard Ier, qui suit;
2°. Philippe de la Fite, qui était veuve, en 1498, de Sance *de la Mante*, seigneur de Marsan et d'Aulhac.

DE ROUFFIAC : d'argent, à 3 bandes de pourpre.

V. Bernard DE LA FITE, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, épousa, par contrat passé à Montaut, diocèse d'Auch, le 18 juin 1464, et souscrit par Broteron, notaire du chapitre de Toulouse, noble Marguerite DE ROUFFIAC, sœur de noble Jean de Rouffiac, seigneur d'Ossac, au diocèse d'Alby. A cet acte furent présents nobles hommes Bertrand de Roquemont, Antoine de Preissac, et Sance de la Mante, seigneur de Marsan. Bernard de la Fite reçut des reconnaissances féodales des habitants de Pelleporc, le 13 janvier 1467, et fit son testament devant Mailhet, notaire à Toulouse, le 12 juillet 1498. Ses enfants furent :

1°. Jean II, qui suit;
2°. Bernard de la Fite, auteur de la branche des *seigneurs* D'ESCAUDAMAC, rapportée en son rang;
3°. Jacquette de la Fite, mariée, par contrat passé à Gramont, le 20 juillet 1488, avec Pons *d'Arpajon*. Ils vivaient le 4 juin 1521;
4°. Bertrande de la Fite, femme de Bernard *de Dieupentale*, qui, le 12 juillet 1498, fut nommé, avec Pons d'Arpajon, exécuteur du testament de Bernard de la Fite;
5°. Mariette de la Fite, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, vivante en 1498.

DE L'ISLE JOURDAIN : de gueules, à la croix de Toulouse d'or.

VI. Jean DE LA FITE, IIe du nom, co-seigneur de Pelleporc, ne vivait plus le 12 juillet 1498, date du testament de son père, qui confirma son mariage avec noble Galiane DE L'ISLE-JOURDAIN, fille de noble Arnaud de l'Isle-Jourdain. Jean, cardinal d'Alexandrie, leur accorda, ainsi qu'à Odon, leur fils, par lettres de l'année 1480, la permission d'avoir un autel portatif sur lequel ils pussent faire célébrer, en tout temps et en tous lieux, le service divin par leur propre prêtre, ou par tout autre qu'ils voudraient choisir. Ils laissèrent :

1°. Odet ou Odon, qui suit;

2°. Antoine de la Fite, co-seigneur de Pelleporc, auquel son aïeul légua 200 moutons. Il laissa de Marguerite *de la Tour-Saint-Poulet*, son épouse, une fille unique :

Marguerite de la Fite, alliée, le 6 avril 1566, avec noble Jean *de Clarac*, seigneur de la Galaube et de Mirepoix, fils d'Antoine de Clarac, seigneur de la Galaube, et d'Antoinette d'Eymier des Arques.

VII. Odet ou Odon DE LA FITE, écuyer, co-seigneur de Pelleporc, qualifié *noble* et *puissant homme*, fut nommé, le 12 juillet 1498, héritier universel de son aïeul, qui le mit, ainsi que son frère Antoine, sous la tutelle d'Étienne de l'Isle, leur oncle. Il fut nommé centenier d'une bande de mille hommes de la légion de Languedoc, par commission d'Antoine de Rochechouart, chevalier, seigneur de Saint-Amand, baron de Faudoas et de Montagu, conseiller et chambellan ordinaire du roi, sénéchal de Toulouse, colonel et chef principal de 6000 hommes de pied de la même légion, du 21 novembre 1534. Odet de la Fite donna, le 1er mai 1540, au même Antoine de Rochechouart, lieutenant de roi en Languedoc, le dénombrement des biens qu'il possédait à Pelleporc, sous l'hommage du baron de Launac, seigneur de Nègrepelisse. Odet était homme d'armes de la compagnie du sénéchal de Toulouse, lorsqu'on le nomma, par commission du 25 octobre 1543, maréchal-des-logis d'une compagnie de 50 lances, sous les ordres d'Antoine, seigneur de Montpezat et du Fou, maréchal de France, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal et grand-maître des eaux et forêts de Poitou. Le 31 octobre 1559, Odet de la Fite fit hommage à Louis de Carmain, baron de Launac, seigneur de Nègrepelisse, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., pour ce qu'il possédait dans la juridiction de Pelleporc. Il laissa de Belhette DE VERDUSAN, sa femme :

DE VERDUSAN : de gueules, à 2 besants d'argent.

1°. Baltazard, dont l'article suit;

2°. Honorat de la Fite, chevalier, qui transigea devant Viste, notaire à Toulouse, le 16 mai 1577, avec Jean-Pierre de la Fite, son neveu, relativement au droit de légitime qu'Honorat réclamait sur les biens de ses père et mère;

3°. Pierre de la Fite, auteur de la branche des *seigneurs* DE GOURDAN rapportée ci-après;

4°. Catherine de la Fite, mariée, par contrat passé devant du Cros, notaire

à Launac, le 24 septembre 1561, avec Mathias *de Florian*, seigneur de la Salle de Florian, en Astarac, en présence de noble Gaston de Lautrec de Bestenque;

5°. Polizène de la Fite, mariée, par contrat du 13 février 1551, avec noble François *de Pouzols*, qui fit son testament le 30 mai 1562. Les père et mère de Polizène lui avaient constitué en dot 100 liv. et deux robes nuptiales.

DE TANES : d'azur, à la perdrix essorante d'or.

VIII. Baltazard DE LA FITE, écuyer, seigneur de Pelleporc, épousa, par contrat du 15 octobre 1555, passé devant Jean Laurent, notaire à Drudas, en Quercy, noble Jeanne DE TANES, assistée de noble François de Tanes, écuyer, seigneur de Saliès, son frère, et de noble François de Tanes, son oncle, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de Burgaud, en Quercy, en présence de noble Antoine de Lestrade, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Jacques de Lestrade de Floirac, son frère, de Michel de Pechipodi, etc. Baltazard de la Fite fit une acquisition le 10 mai 1558, et un échange le 29 avril 1562, de concert avec Odet, son père. Il eut deux fils :

1°. Jean-Pierre, qui suit;
2°. Jean-François de la Fite, seigneur de Lacenat, vivant le 2 mai 1599.

IX. Jean-Pierre DE LA FITE, écuyer, seigneur de Pelleporc, est nommé dans une sentence arbitrale qui fut prononcée entre lui et son frère, par Bernard de la Fite, seigneur d'Escaudamac, et Savari de la Lève, écuyer, seigneur de Sarrault, et notariée par Viste, à Toulouse, le 13 janvier 1572. Jean d'Orbessan, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, lui donna une commission, le 30 janvier 1574, pour contraindre ses vassaux et emphitéotes de Pelleporc, à lui fournir les aveux et reconnaissances des biens qu'ils possédaient dans sa mouvance. Il épousa, par contrat du 27 janvier 1577, passé devant François Chaneault, notaire du lieu de Thil, en Armagnac, noble demoiselle Gabrielle DE GRAMONT, (qui se remaria avec Arnaud-Guillaume de Belleforest), fille de feu noble Mathieu de Gramont, écuyer, seigneur de la Roque, et de demoiselle Françoise de Léaumont, alors remariée au seigneur de Sérempuy. Cette dame fut assistée au contrat, par noble Jacquette de Gramont, sa sœur, femme de noble Savari de Seisses, seigneur de Larcènes, par noble Arnaud-Guillaume de Gramont, sei-

DE GRAMONT : d'or, au lion d'azur.

gneur de Prechac, son cousin germain, et par noble René de Gramont, seigneur de Montastruc. Elle eut en dot 3000 livres, outre des habits nuptiaux, selon sa condition. Jean-Pierre de la Fite était capitaine de cavalerie, suivant un passeport que lui donna à Coutras, le 18 décembre 1580, Henri, roi de Navarre, gouverneur et lieutenant-général en Guienne, pour aller à sa maison, accompagné de six hommes à cheval, armés de pistolets pour la défense de leurs personnes. Il ne vivait plus le 2 mai 1599, et il laissa, entr'autres enfants :

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. Françoise de la Fite, femme, en 1623, de François *de Pagès*, seigneur de Vitrac.

X. Jean-François DE LA FITE, chevalier, seigneur de Pelleporc, baptisé le 15 novembre 1579, fut nommé gentilhomme ordinaire de la reine Marguerite, par provisions du 20 août 1608, puis capitaine au régiment de Pelleporc, par commission du mois de mai 1609, dans laquelle il est qualifié gentilhomme servant du roi, et il devint mestre-de-camp d'infanterie. Il avait épousé, 1° par acte passé devant Arnaud du Poilh, notaire royal à l'Isle-Jourdain, le 2 mai 1599, Marie DE BELLEFOREST, fille d'Arnaud-Guillaume de Belleforest, écuyer, et de feu Françoise de Malenfant d'Aiguille, sa première femme; 2° demoiselle Françoise DE SEGUIER DE VILLANDRU, rappelée dans le testament de son mari, du 11 décembre 1639; 3° par traité passé au château des Neaux, le 5 juin 1629, devant Vital Chaucault, notaire royal héréditaire du lieu de Castera, Isabeau DE BAZON, fille de noble Pierre de Bazon, seigneur de Gaichedat, et de demoiselle Gabrielle de Minut de Castera. Elle fut assistée au contrat, par ses père et mère, par Geoffroi de Minut, seigneur des Espleys, par messire François de Minut, seigneur baron d'Arignac et de Pontejac, par noble Savari d'Aure, seigneur de Montegut, etc. Le 11 décembre 1639, Jean-François de la Fite fit son testament devant le même notaire, et fut inhumé dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs, en l'église paroissiale de Pelleporc. Ses enfants furent ;

DE BELLEFOREST : d'argent, à 3 chênes de sinople, accompagnés en cœur d'un lion de gueules.

DE SEGUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

DE BAZON : d'argent, à un ormeau de sinople, terrassé de sable.

Du premier lit :

1°. Jean III, dont l'article viendra ;

2°. Jean-François-Paul de la Fite de Pelleporc, qui servit d'abord en qualité de volontaire, se trouva à la levée du siége de Casal, en 1639, et fut blessé au combat de Quiers, le 20 novembre de la même année. Il concourut au siége de Turin, en 1640, à la bataille de Rocroy, en 1643, et aux combats de Fribourg, en 1644. Devenu cornette de la compagnie de Gaudechart, il combattit à Nortlingen, en 1645; à Lérida, en 1646; et il obtint, cette année, une lieutenance dans le régiment de la Clavière. Nommé capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de la Ferté, en 1647, il la commanda à la bataille de Lens, en 1648, au siége et à la bataille de Rethel, en 1650. Le 4 novembre 1651, il défit une partie de la garnison de Clermont-en-Argonne. Il servit au siége de Sainte-Menehould, en 1653, et contribua, la même année, à la prise des châteaux d'Orne, de Sorbey et de Longuyon, dans le Verdunais, se trouva au secours d'Arras, en 1654, et défit un parti ennemi dans le Barrois, le 4 avril de la même année. Il se trouva aux siéges de Landrecies, de Condé et de Saint-Guilain, en 1655, et à celui de Valenciennes, en 1656. Devenu major de son régiment, en 1657, il servit en cette qualité au siége de Montmédy, la même année, et, la suivante, à la bataille des Dunes et aux siéges de Dunkerque, de Gravelines, d'Oudenarde et d'Ypres. Ayant été réformé le 18 avril 1661, il leva, le 8 décembre 1663, une nouvelle compagnie, et une seconde pour le régiment du roi, le 7 décembre 1665. Il se démit de celle-ci en passant enseigne des gardes-du-corps du roi, compagnie de Beauvau, le 29 novembre 1666; fut nommé deuxième enseigne-lieutenant, le 1er janvier 1667, et bréveté mestre-de-camp de cavalerie, le 8 juillet suivant. Il suivit le roi aux siéges de Tournay, de Douay et de Lille, la même année, à la conquête de la Franche-Comté en 1668, au siége d'Orsay et au passage du Rhin qu'il traversa à la nage à la tête de sa brigade, en 1672. Il marcha ensuite le long de ce fleuve et combattit les Impériaux près de Nassau. Le 2 novembre de cette année, à la tête de 60 gardes-du-corps et de quelques dragons, il dispersa un corps avancé des troupes de l'électeur de Brandebourg qui défendait un pont sur la rivière du Long, entreCoblentz et Andernach. Il servait, en 1673, au siége de Maëstricht, et l'année suivante, à ceux de Besançon et de Dôle, où sa conduite fut citée avec éloge, ainsi qu'au combat de Seneff, enfin aux siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg, en 1675. Cette dernière année, il enveloppa un parti de 40 hommes dont il n'y eut pas un qui ne fût tué ou fait prisonnier. L'année suivante, il servit aux siéges de Condé et d'Aire. Le roi le promut au grade de brigadier de cavalerie, le 25 février 1677. Il fit la campagne de cette année aux siéges de Valenciennes et de Cambray. Le 30 mars, il fut pourvu du gouvernement de Guise, vacant par la mort du marquis de Bridieu. Après le siége de Cambray, il conduisit et commanda la maison du roi, sur la Meuse, à l'armée du maréchal de Créquy; et le 30 juin, conjointement avec le marquis de Genlis, il défit un grand convoi des ennemis, près Béfort, et battit trois escadrons de

cuirassiers du prince Charles de Lorraine, près de Thionville. Au combat de Kokesberg, M. de Pelleporc se distingua de manière à mériter un éloge particulier dans la relation que le maréchal de Créquy fit au roi des faits militaires de cette journée. Il finit la campagne au siége de Fribourg, où il commanda la maison du roi. L'année suivante, 1678, il se trouva aux siéges de Gand et d'Ypres, et à la bataille de Saint-Denis, près Mons. Passé ensuite en Allemagne, sous le maréchal de Créquy, il attaqua, au delà de Landau, au mois d'octobre, un parti de 300 chevaux sur le chemin de Philisbourg, tua 80 hommes, dont deux capitaines et plusieurs autres officiers, et ramena au camp plus de 100 chevaux. Il servit ensuite au siége de Kehl et à la prise du château de Lichtenberg. On le nomma grand-bailli du pays de Lalœu et de Gorgues, le 6 avril 1679. M. de Pelleporc fit partie de l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684. Il fut brèveté maréchal de camp, le 24 août 1688, commanda les gardes-du-corps à l'armée de Flandre, par commission du 24 mars 1689, et se trouva au combat de Valcourt. Passé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 6 septembre, il contribua à la conquête du Palatinat. Le 18 décembre 1690, il se démit de la lieutenance des gardes-du-corps et du gouvernement de Guise, en échange duquel on donna à son fils celui de Pecquay. Il se retira chez lui et mourut dans un âge très-avancé (1). Il avait épousé Philiberte *de Gouy de Campremy*, morte avant le 21 juillet 1671, fille de Nicolas de Gouy de Campremy, et sœur de Marguerite de Gouy de Campremy, chanoinesse de Remiremont. De ce mariage est issu :

Jean-Pierre de la Fite, qui était mineur et sous la tutelle de son père, en 1671. Il servit dans les gardes-du-corps, fut exempt de la compagnie de Duras, et fut pourvu, en 1690, du gouvernement de Pecquay, en Languedoc. Il en jouit peu de temps, ayant été tué au combat de Leuze, le 18 septembre 1691 ;

3°. Jeanne de la Fite, nommée dans le testament de son père ;
4°. Gabrielle de la Fite, religieuse au monastère des Casses ;
5°. Trois autres enfants décédés en bas âge;

Du second lit :

6°. Deux fils morts jeunes peu de temps après leur mère ;

Du troisième lit :

7°. Pierre II de la Fite, auteur de la branche des *seigneurs* DE GOUSSAINCOURT, rapportée ci-après ;
8°. Autre Pierre II de la Fite, seigneur de Pelleporc, qui resta en Guienne (2).

(1) Voy. la *Chronol. hist. milit.*, t. VI, p. 459; la *Gaz. de France* et les mém. du temps. Le Pipre de Neuville, auteur de l'Abrégé chronol. de la maison milit. du Roi, le nomme *Pierre*, erreur qu'on a rectifiée sur ses états de service officiels.

(2) De lui peuvent être descendus les rameaux de la Fite *de Clavé, de Caupen-*

9°. Marthe de la Fite,
10° Charlotte de la Fite,
11° Marie de la Fite,
} légataires de leur père;

12°. Gabrielle de la Fite, mariée, par articles passés sous seings privés, au château de Pelleporc, le 18 juin 1668, avec noble Jean-François *de Clave*, fils de feu noble Jean de Clavé, seigneur de Colombeau. Elle fut assistée par Pierre de la Fite, son frère aîné, Bernard de Gramont, seigneur de Montastruc, Louis de la Fite, seigneur de Gourdas, Laurent du Garané, co-seigneur de Montastruc et de Pepieux, Jean-Charles de la Gravelle, seigneur du Coulomé, et noble Henri de Barrière, seigneur de Gaulejac.

---

ne, de Pelguyon, du Mouria et d'*Auzas*, en Guienne, dont les chefs ont émigré à l'époque de la révolution, avec M. *de la Fitte du Courteil*, en Poitou. Cette dernière famille, aussi distinguée par son ancienneté que par ses services militaires, a pris son nom de la terre *de la Fitte*, près Tarbes, en Bigorre, dont le château a été brûlé, dans les guerres civiles, sous les règnes de Charles IX et Henri IV, ainsi que le constate un acte de notoriété, portant que cette famille était connue dans l'ordre de la noblesse de temps immémorial. André, seigneur *de la Fitte*, écuyer, sixième aïeul du chef actuel de cette famille, fut père de Jean *de la Fitte*, écuyer, seigneur de la Fitte et de la Bartète, marié, par contrat du 22 février 1596, avec Catherine *d'Arquier*, dont il eut plusieurs enfants. L'un d'eux, Pierre de la Fitte, écuyer, s'établit en Poitou, où ses descendants ont formé de belles alliances. Leur postérité était représentée par quatre frères, à l'époque de la révolution :

1°. Amable-Louis-Rose de la Fitte du Courteil, élevé à l'école militaire. Il s'établit à Saint-Domingue en 1788, et fut massacré par les nègres du Port-au-Prince, en 1802;

2°. Hilaire-Urbain, qui suit;

3°. Jean-Antoine-Alexandre-Marie de la Fitte du Courteil, qui fut aussi élevé à l'école militaire et s'établit à Saint-Domingue en 1774. Il s'y est marié, et est décédé à la Jamaïque, en 1818, laissant un fils;

4°. Joseph-Louis de la Fitte du Courteil, vicaire-général d'Angoulême, décédé à Poitiers le 11 avril 1816.

Hilaire-Urbain, chevalier *de la Fitte du Courteil*, élevé à l'école militaire, est entré au service le 4 avril 1778, a émigré en 1791, et a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, avec grade d'aide-major de brigade sous les ordres du duc de Bourbon. Après le licenciement, il est passé en Angleterre, est entré dans le régiment Loyal-Emigrant en 1793, a été nommé chevalier de Saint-Louis le 30 avril 1796, et est entré ensuite dans les chasseurs britanniques, d'où il est sorti avec le grade de lieutenant-colonel à partir du 25 juillet 1810. Le 5 décembre 1813, il a été chargé par Louis XVIII d'une mission particulière près de l'armée anglaise, et dans les provinces méridionales de France. Il a été nommé colonel du régiment

XI. Jean DE LA FITE, IIIe du nom, chevalier, puis marquis de Pelleporc, capitaine au régiment de Fabert, aide-de-camp des armées du roi, et lieutenant pour S. M., du château de Sedan, épousa, par contrat du 5 septembre 1644, passé devant Jean Stasquin et Toussaint Berchet, notaires royaux à Sedan et à Raucourt, demoiselle Anne RICHARD DE CLEVANT, (1) fille de Dominique Richard, seigneur de Clevant, Jouy, Pargny, Aicey, Madières, etc., capitaine-prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson, et d'Anne Maillet. Anne Richard de Clevant, ayant survécu au marquis de Pelleporc, épousa en secondes noces Bernard de Bonnefoy, ancien capitaine au régiment de Picardie. Elle avait eu de son premier mari :

RICHARD : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 epis de blé du même, et en pointe d'une rose d'argent.

1°. Abraham-Antoine, qui suit;
2°. Françoise de la Fite, religieuse aux Ursulines de Metz.

XII. Abraham-Antoine DE LA FITE, chevalier, marquis de Pelleporc, seigneur de Chevillon, du Martroy, de Pargny, etc., lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé le 12 juin 1646. Il entra aux mousquetaires en 1665, et fut nommé capitaine au régiment de Picardie, le 19 juin 1666. Il servit avec ce régiment à la prise de Charleroy, d'Ath, de Tournay, de Douay et de Lille en 1667, de Maseick, de Tongres, de Burick, de Reès, d'Arnheim, du fort de Skanck, de Nimègue, de Crèvecœur, de l'île et de la ville de Bom-

---

Royal-Guienne, par S. A. R. le duc d'Angoulême, le 10 avril 1814, commandant des troupes à Bordeaux le 21 mai suivant, puis commandant supérieur de la ville de Nantes le 2 décembre de la même année. Sorti de France le 29 mars 1815, M. le chevalier du Courteil est resté à Londres aux ordres de S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême, jusqu'en juillet. Il a été nommé colonel de la légion de l'Hérault le 19 août de la même année, lieutenant de roi à Nantes le 10 janvier 1816, commandant de l'île Bourbon le 7 décembre suivant, maréchal-de-camp le 11 du même mois, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 mai 1825. Il n'a pas d'enfants.

MM. *de la Fitte du Courteil* portent pour armoiries : *d'hermine, à la croix de gueules.*

(1) Sœur de Claude Richard de Clevant, femme d'Abraham Fabert, décédé maréchal de France en 1662, et l'un des hommes célèbres du règne de Louis XIV.

mel en 1672, de Maëstricht en 1673, à la bataille de Seneff en 1674, au siége et à la prise de Limbourg en 1675, au combat de Kokesberg et à la prise de Montbéliard, en 1676, à celle de Valenciennes et de Cambray, et au siége de Fribourg, sous le maréchal de Créquy, en 1677. Il quitta le régiment de Picardie à cette époque, et fut pourvu, le 14 novembre, d'une compagnie de cavalerie dans les milices d'Alsace. Ce régiment ayant été réformé le 8 août 1679, M. de Pelleporc fut placé capitaine réformé à la suite du régiment de Varennes, et remplacé capitaine en pied dans le régiment Mestre-de-camp-général, cavalerie, le 25 février 1681. Il passa à l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg en 1684, et fut créé major de son régiment le 20 février 1686. Il servit dans ce grade au camp de la Saône, en 1688. L'année suivante, à l'armée de Flandre, sous le maréchal d'Humières, il soutint les troupes qui combattirent à Valcourt. Il fut nommé major du régiment de cavalerie de Pelleporc (qui prit dans la suite le nom de Courcelles), le 5 janvier 1690. Il marcha avec ce régiment en Piémont sous le maréchal de Catinat, se trouva à la prise de Cahours, à la bataillede Staffarde, où il fut blessé, à la soumission de Suze, à la réduction du comté de Nice, à la prise de Veillane et de Carmagnole en 1691. Il fut employé ensuite à l'armée de la Moselle, puis à celle d'Allemagne sous M. le Dauphin en 1693. M. de Pelleporc fut nommé mestre-de-camp du régiment de cavalerie dont il était major, sur la démission du chevalier de Courcelles, le 10 février 1694. Il le commanda à l'armée de la Meuse, sous le maréchal de Boufflers, cette année et les deux suivantes, puis à l'armée de Flandre en 1697 et 1701. Il contribua à la défaite des Hollandais, sous les murs de Nimègue en 1702, et à celle des Anglais et des Hollandais, à Eckeren en 1703. Il passa à l'armée d'Espagne au mois de décembre de cette année. Le roi le créa brigadier de cavalerie le 10 février 1704. Il concourut, sous le duc de Berwick, à la prise de Salvaterra, de Segura, de Ponha-Garzia, d'Ucepedo, de Cebreros, d'Idanhanova, de Mousanto, de Castelbranco et de Portalègre. Il continua de servir à la même armée, sous le maréchal de Tessé, et se trouva au siége de Gibraltar, que l'armée fut obligée d'abandonner; à la levée du siége de Badajoz par les ennemis, au siége de Carthagène en 1706, à la bataille d'Almanza, à la soumission des royaumes de Valence et d'Aragon, en 1707, au siége et à la prise de Tortose en 1708.

Créé maréchal-de-camp, le 20 mars 1709, le marquis de Pelleporc servit, l'année suivante, au siége de Girone, sous le duc de Noailles; passa à l'armée du Rhin, par lettres du 2 juin 1711; fut employé sur les lignes de la Lautern, pendant l'hiver, et continua de servir sur le Rhin, en 1712. Il fut pourvu du gouvernement de Mont-Louis, le 25 avril 1713, devint lieutenant-général des armées, par pouvoir du 1er février 1719, et mourut au mois d'août 1723. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. V. p. 67.) Il avait épousé, avec l'agrément du roi et de la famille royale, et par contrat passé au château de Versailles, le 3 mars 1710, Marie-Barbe IZARN DE VILLEFORT, fille de feu haut et puissant seigneur Joseph Izarn de Villefort, major de la ville de Mons, en Hainaut, et de haute et puissante dame Marie-Susanne de Valicourt, sous-gouvernante des enfants de France. De ce mariage est issu Gabriel-René, qui suit.

IZARN : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 besants, et en pointe d'un croissant, le tout du même.

XIII. Gabriel-René DE LA FITE, chevalier, marquis de Pelleporc, chevalier de Malte, fut nommé successivement cornette, en 1739, lieutenant de la compagnie de Messey, au régiment de Clermont, cavalerie, le 27 février 1742, aide-major de ce régiment, le 8 mars 1743, capitaine, le 25 avril 1746, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, le 12 mai 1758, exempt de la compagnie des Suisses de la garde ordinaire du corps de M. le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X), le 16 septembre 1773, et gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, le 1er octobre 1775, enfin fut breveté lieutenant-colonel d'infanterie, le 14 septembre 1776. Il avait épousé, par articles passés sous seings privés à Stenay, le 20 août 1753, reconnus le 9 mars 1759 devant Ponsain et Denain, notaires au tabellionnage de la même ville, demoiselle Marie-Catherine CHABRIGNAC DE CONDÉ, fille de feu messire Jean-Baptiste-Hyacinthe Chabrignac de Condé, écuyer, seigneur de Louatre, capitaine au régiment Royal-Allemand, cavalerie, et de demoiselle Scholastique Guérin. De ce mariage est issue:

CHABRIGNAC : d'argent, à 3 pals de gueules; au chef d'argent, chargé de trois triangles d'azur.

Scholastique de la Fite de Pelleporc, née à Stenay, le 29 juillet 1758, reçue chanoinesse-comtesse du chapitre noble de Saint-Martin-de-Salles, en Beaujolais, en 1782.

SEIGNEURS DE GOUSSAINCOURT, *éteints.*

XI. Pierre DE LA FITE DE PELLEPORC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Goussaincourt, de Moret, etc.; fils aîné de Jean-François de la Fite, chevalier, seigneur de Pelleporc, est nommé dans le testament de son père, du 11 décembre 1639. Celui-ci lui confirma la donation qui avait été stipulée par son contrat de mariage avec Isabeau de Baon, et lui légua la succession de feu Gabrielle de la Fite, sa fille, décédée religieuse au monastère des Casses. Pierre de la Fite servait en 1645, comme volontaire, au château de Sedan, sous M. de Fabert. Le 15 septembre 1655, il fut nommé lieutenant, puis capitaine, le 23 juillet 1667, dans le régiment de chevau-légers de M. des Fourneaux. Le 12 mars 1670, Pierre de la Fite fut maintenu dans sa noblesse, avec Abraham-Antoine de la Fite de Pelleporc, son neveu, par ordonnance de M. de Caumartin, intendant en Champagne, rendue sur la vérification de leurs titres de noblesse, produits depuis Pierre de la Fite, damoiseau, co-seigneur de Pelleporc, vivant en 1275. Il était mestre-de-camp d'infanterie lors d'un accord qu'il passa à Pelleporc, avec sa mère, le 25 février 1685, acte où il est dit qu'il était au service du roi depuis 37 ans. Il avait épousé, 1° par contrat du 8 février 1661, Anne DE CHASTENOY, dame de Goussaincourt, veuve de Henri de Norroy, baron d'Urbach, et fille de Robert de Chastenoy, seigneur de Goussaincourt et de Landeville, co-seigneur de Mandres, et de Marie-Catherine de Vigneulles; 2° Antoinette DE MIRVILLE, dame de Moret. Ses enfants furent:

DE CHASTENOY : d'azur, à la croix ancrée d'argent.

DE MIRVILLE : d'or, au lion coupé d'azur et de gueules.

Du premier lit.

1°. Antoine de la Fite de Pelleporc, seigneur de Goussaincourt, tué au combat de Leuse. Il n'avait pas été marié;

Du second lit :

2°. Anne de la Fite de Pelleporc, mariée, par contrat du 6 mai 1702, avec Victor-Amédée *de Choiseul*, marquis de Lanques, mestre-de-camp du régiment de Bourbon, cavalerie, fils de Cleriadus de Choiseul, marquis de Lanques, maréchal des camps et armées du roi, et d'Anne de Verrières, comtesse de Possesse.

SEIGNEURS DE GOURDAS.

VIII. Pierre DE LA FITE, IIe du nom, seigneur de Gourdas, troisième fils d'Odet de la Fite, écuyer, co-seigneur de Pelleporc, et de Belhette de Verdusan, transigea avec noble François de Pouzols, époux de Polixène de la Fite, sa sœur, par acte du 15 novembre 1557, rappelé dans un procès-verbal du viguier de Toulouse du 7 novembre 1561. Pierre de la Fite paraît dans un autre acte du 16 mai 1577. Il avait épousé, par contrat passé devant Dujoclar, notaire du Burgaud, le 11 avril 1562, en présence d'Odet, son père, et de Baltazard, son frère aîné, noble demoiselle Marie DE PECHPODY, issue des seigneurs de Toupinerie, près Mirande. Il vivait encore le 26 février 1594, il laissa Bertrand qui suit.

DE PECHPODY :

IX. Bertrand DE LA FITE, seigneur de Gourdas, épousa, par contrat du 26 février 1594, passé devant Saux-la Banse, notaire à Puigasquié, en présence de noble Jean-Jacques de Montlezun, seigneur du Bourgaud, de Jean d'Estyé, seigneur d'Agnan, de Bertrand d'Estyé, seigneur d'Esparmes, de Jean de Grossolles, seigneur de Saint-Martin, de Jean-François de la Fite, seigneur de Lacenat, et de Bertrand de Montlezun, seigneur d'Encastera, Marie DE LAUTREC, fille de feu noble Bernard de Lautrec, seigneur d'Augnax, et de Marie de Percin, et sœur de noble Pierre de Lautrec, seigneur d'Augnax, qui assista pareillement à ce contrat, ainsi que Jean-François de la Fite, seigneur de Pelleporc, cousin de Bertrand. Celui-ci fut institué héritier testamentaire de Marie de Lautrec, sa femme, le 11 février 1622, à la charge de transmettre les biens de cette dame à Antoine, leur fils, qui suit.

DE LAUTREC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or, qui est *de Toulouse*; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, qui est *de Lautrec*.

X. Antoine DE LA FITE, seigneur de Gourdas, épousa, par contrat passé devant Moncourt, notaire à Garganvilla, le 29 août 1637, en présence de son père, qui lui fit donation de tous ses biens, noble demoiselle Françoise DE ROMECOURT, fille de Claude de Romecourt, seigneur d'Anouville, de Poissons et de Messey, en Champagne. Cette dame, par acte passé devant Dominique Blanc, notaire au Burgaud, le 3 novembre 1668, fit donation à Louis de la Fite, son fils, qui suit, de tous ses biens tant dotaux que parafernaux,

DE ROMECOURT : d'or, à l'ours en pied de sable, allumé d'argent.

qui lui avaient été reconnus par son mari, y compris les biens de la succession de Malenat, à l'exclusion de ce qu'elle avait à réclamer sur l'hérédité de Claude de Romecourt, son père, et sur celle de Blanche de Courtenay, son aïeule.

XI. Louis DE LA FITE, écuyer, seigneur de Gourdas, né le 7 juin 1638, reçut de M. de Lartigue, subdélégué de l'intendant de Guienne, acte de la représentation de ses titres, le 23 juin 1667. Il se maria, par contrat du 30 septembre 1668, passé devant Dominique Blanc, notaire au Burgaud, avec noble demoiselle Anne DE ROLLET, fille de Susanne de Faudoas et de messire Blaise de Rollet, marquis de Cordes, baron de Castelferrus, dont le père, Jean de Rollet, fut chevalier de l'ordre du Roi (1). De ce mariage sont provenus :

DE ROLLET : d'azur, à 6 losanges d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 lionceaux d'argent.

1°. Annet, qui suit ;
2°. Jean de la Fite, seigneur d'Escaudamac.

XII. Annet DE LA FITE, seigneur de Gourdas, né le 5 février 1670, capitaine d'infanterie au régiment du marquis de Cordes-Rollet, son cousin-germain, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par Claude-Joseph Sanson, chevalier, intendant en la généralité de Montauban, le 30 janvier 1698, dans le jugement duquel se trouve énoncé celui que M. de Caumartin avait rendu en faveur de la branche de Goussaincourt, en Champagne. Annet de la Fite épousa, par contrat passé devant Courdy, notaire à Verdun, le 20 juillet de la même année 1698, dame Marie DE CHARRUE, en présence de Louis de la Fite, qui fit donation de tous ses biens à son fils Annet. Ce dernier eut deux fils :

DE CHARRUE :

1°. N..... de la Fite, tué dans la tranchée, au siége de Roses, à l'âge de 10 ans, étant lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Cordes, commandé par le marquis de ce nom, en 1709 ;
2°. Jean-Jacques, qui suit.

XIII. Jean-Jacques DE LA FITE-PELLEPORC, seigneur de Gourgas, épousa, en présence et du consentement de son père, qui lui fit

(1) Maison très-distinguée qui a fourni plusieurs chevaliers de Malte, et dont était Tristan de Rollet, chevalier de l'ordre du Roi.

donation de partie de ses biens, et par contrat passé le 10 juillet 1721, devant Rieux, notaire à Toulouse, demoiselle Isabeau DE LA FITE, sa parente. Il vivait encore le 3 juin 1742; et, comme il avait vendu la terre de Gourgas, il avait en même temps repris le surnom de Pelleporc, sous lequel sa famille était plus particulièrement connue. Jean-Jacques de la Fite Pelleporc eut pour fils Gilles-Marguerite, qui suit :

DE LA FITE : comme à la page 1.

XIV. Gilles-Marguerite DE LA FITE-PELLEPORC, chevalier, épousa, par contrat du 3 juin 1742, passé devant Moncassin, notaire à Toulouse, noble demoiselle Louise-Lucrèce DE LASSERRE, fille de noble Jean-Baptiste DE LASSERRE, seigneur de Haumont, du Pin, etc., et de noble dame Anne de Busquet. De ce mariage sont issus :

DE LASSERRE : d'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé.

1°. Jean-Bernard-Tristan, dont l'article suit;
2°. Durand-Maurice de la Fite-Pelleporc, prêtre, décédé;
3°. Joseph-René, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;
4°. Jean-Bernard-Théodore de la Fite-Pelleporc, qui fut reçu aspirant garde de la marine à Toulon, le 14 novembre 1777, fut nommé garde de la marine le 16 février 1778, et garde du pavillon le 31 mars même année, sur *le Languedoc*, commandé par le comte d'Estaing, vice-amiral, puis promu au grade d'enseigne le 16 février 1780, à l'âge de 19 ans, après s'être distingué dans toute la campagne, notamment par une action de valeur devant York-Town, où, dans un combat, il prit à l'abordage un bâtiment anglais de 44 hommes d'équipage, quoiqu'il n'en eût que 32 sous ses ordres. Cet officier, qui donnait de si heureuses espérances, est décédé la même année à Charles-Town;
5°. Jeanne-Marie-Félicie de la Fite-Pelleporc, morte sans alliance.

XV. Jean-Bernard-Tristan, comte DE LA FITE-PELLEPORC, entra au service en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Vivarais, infanterie, le 18 juin 1768, y devint lieutenant en second le 9 novembre 1777, lieutenant en premier de chasseurs, le 8 mai 1780, capitaine en second le 6 août 1785, obtint le même grade dans les grenadiers le 17 mai 1786, et commandait une compagnie de grenadiers de son nom, lorsqu'il émigra le 5 juillet 1791. Il avait servi avec les gardes-du-corps dans les journées des 5 et 6 octobre 1789; et, antérieurement à cette funeste époque, il avait fait deux campagnes de guerre. Il fit celle de 1792 à l'armée des

De Chalvet : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier d'argent rampant, colleté de gueules, à la bordure d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 croisettes de gueules, et accompagnée en chef d'une tête de lion d'argent, lampassée de gueules, et en pointe d'une rose d'argent.

princes, et celle de 1795 au corps de Condé (1). En 1796, il servit comme volontaire dans l'armée de milord Moira, qui faisait partie de la malheureuse expédition de Quiberon. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis par brevet de *Monsieur*, daté d'Édimbourg, le 12 janvier de la même année 1796. Il a épousé, par contrat passé devant Mauras, notaire à Toulouse le 26 novembre 1803, Henriette-Louise-Marie-Gabrielle de Chalvet de Rochemonteix, fille de messire André-Antoine, marquis de Chalvet de Rochemonteix. De ce mariage sont issus :

1°. Durand-Maurice-Marie-Madelaine de la Fite-Pelleporc, décédé ;
2°. Charles-Joseph de la Fite-Pelleporc ;
3°. Louise-Marie-Renée de la Fite-Pelleporc.

De Lasserre : comme à la page 17.

XV. Joseph-René de la Fite-Pelleporc, chevalier, né à Rabastens le 10 janvier 1756, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis au mois d'août 1814, et capitaine de cavalerie la même année, a épousé, par contrat passé devant Mauras, notaire à Toulouse, le 31 août 1795, noble demoiselle Henriette-Rose-Elisabeth de Lasserre, fille de noble Louis de Lasserre, capitaine d'infanterie. Ses enfants sont :

1°. Durand-Marie-Joseph-Henri de la Fite-Pelleporc, capitaine au 9e régiment de chasseurs à cheval, par brevet du 18 août 1819, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne de seconde classe, par brevet du 18 novembre 1823 ;
2°. Dominique-Bernard-Tristan de la Fite-Pelleporc, capitaine au 9e régiment de dragons, par brevet du 17 mars 1825, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne de première classe, par brevet du mois de novembre 1823 ;
3°. Henri-Hugues-Hilaire de la Fite-Pelleporc ;
4°. Louis-Charles de la Fite-Pelleporc ;
5°. Bernard-Jules de la Fite-Pelleporc ;
6°. Marie-Éléonore-Joséphine de la Fite-Pelleporc.

SEIGNEURS D'ESCAUDAMAC.

VI. Bernard de la Fite, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Escau-

(1) *Voyez* les *Campagnes* de ce corps, publiées par M. d'Ecquevilly, pair de France, t. I, p. 364.

damac, second fils de Bernard de la Fite, Ier du nom, co-seigneur de Pelleporc, et de Marguerite de Rouffiac, eut par le testament de son père, du 12 juillet 1498, un legs de 320 moutons à prendre sur les biens de Pelleporc. Il épousa noble Marguerite DE DIEUPENTALE, laquelle, étant veuve, fit son testament le 19 octobre 1551, en faveur de Bernard, leur fils unique, qui suit.

DE DIEUPENTALE : d'or, à la merlette de sable; au chef d'azur, chargé de 2 étoiles d'or.

VII. Bernard DE LA FITE, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Escaudamac, épousa, par contrat du 14 février 1537, noble demoiselle Françoise DE FEZEMBAT. Le 13 janvier 1572, il prononça une sentence arbitrale entre Jean-Pierre et Jean-François de la Fite, frères, ses petits-neveux à la mode de Bretagne, et fit son testament le 4 avril 1585. Il eut, entr'autres enfants, Bertrand, qui suit.

DE FEZEMBAT :

VIII. Bertrand DE LA FITE, écuyer, seigneur de Seindenac et d'Escaudamac, épousa, par contrat du 23 septembre 1574, Françoise DE LUPÉ, qu'on présume fille de Jean de Lupé, IIe du nom, seigneur de Haumont, en Lomagne, et de Marguerite de Lescout. Il fut présent, le 27 janvier 1577, au contrat de mariage de Jean-Pierre de la Fite, écuyer, seigneur de Pelleporc, avec Gabrielle de Gramont. Bertrand eut pour fils Pierre II, qui suit.

DE LUPÉ : d'azur, à 3 bandes d'or.

IX. Pierre DE LA FITE, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Escaudamac, sieur de Bordeneuve, épousa, par contrat du 18 avril 1602, où il fut assisté par ses père et mère, noble demoiselle Catherine DE BAZON, de laquelle il laissa :

DE BAZON : d'argent, à un orme au de sinople, terrassé de sable.

1°. Jean de la Fite, sieur d'Escaudamac, vivant en 1643, et décédé sans postérité;
2°. François, qui suit.

X. François DE LA FITE, écuyer, seigneur de Bordeneuve, puis d'Escaudamac, transigea sur partage avec son frère aîné, le 2 février 1643, et recueillit sa succession. Du mariage qu'il contracta, le 8 janvier 1646, avec Jeanne DELPECH, sont issus :

DELPECH : d'argent, au créquier de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

1°. Jean II, qui suit;
2°. Jeanne de la Fite, mariée avec N.... *d'Espiau*. Ils vivaient en 1684.

XI. Jean DE LA FITE, écuyer, seigneur d'Escaudamac, né le 3 mars 1647, transigea avec M. d'Espiau, son beau-frère, le 20 décembre 1684, et s'allia, par contrat passé à Bouillac, le 9 juillet 1685, avec Jeanne DE FAURE. Il avait été maintenu dans sa noblesse par M. de Rabastens, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, le 9 novembre 1666 : il le fut encore par l'intendant de Montauban, le 16 janvier 1698.

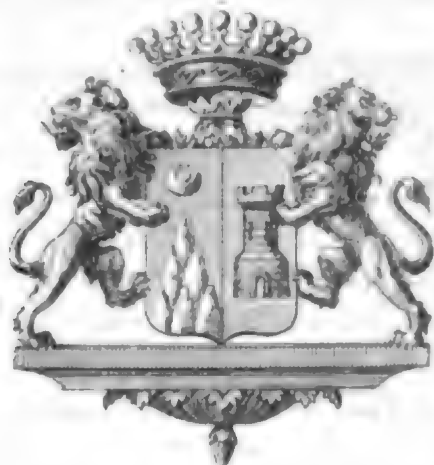
DE FAURE : de gueules, à l'orle d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

Il est présumable que de cette branche est descendu M. le *baron,* puis *vicomte de Pelleport* (Pierre), né le 28 octobre 1773, entré au service dans le bataillon de la Haute-Garonne le 24 juin 1793, nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 2 septembre 1812, maréchal-de-camp le 12 avril 1813, attaché à l'inspection générale de l'infanterie, le 20 juin 1822, et créé lieutenant-général des armées du roi, le 8 août 1823.



DE LA FITTE-MONTAGUT,

SEIGNEURS DE LA FITTE, D'ARCAMONT, DE GAUDOUS, DE LA BATUT, DE SAINT-MARTIN-VIAGUE, DE TOURRENS, DE LA BARTHE, DE TOURRENQUETS, DE LA ROQUE, DE MOULEDOUS, DE SINZOZ, DU COULOMÉ, DE RAMBOS, DE LEZIAN, DE MIMORT, DE GELANE, etc., COMTES DE MONTAGUT, *en Armagnac, en Pardiac,* et *en Bigorre.*



ARMES : *Parti, au 1er d'azur, à une montagne de 6 coupeaux d'argent, surmontée d'un croissant du même,* qui est DE LA FITTE ; *au 2e d'azur, à la tour d'or,* qui est de MONTAGUT. Couronne de comte. Supports, deux lions.

La maison DE LA FITTE-MONTAGUT, en Armagnac, est d'origine de chevalerie, et elle a pris son nom du fief seigneurial de la Fitte, situé à cinq quarts de lieue de Mirande. Ses premiers auteurs connus, bienfaiteurs des abbayes de Bonnefont, de Gimont et de Berdoues, dans les douzième et treizième siècles, tenaient dès-lors un rang distingué parmi la noblesse du pays, et, à partir du siècle suivant, on voit leurs successeurs figurer dans les montres militaires de la Gascogne, et s'allier avec les maisons les plus considérables de cette province.

La généalogie qui va suivre est extraite des preuves faites par le chef de cette maison, en 1787, pour les honneurs de la cour, par-devant M. Chérin fils, généalogiste des ordres du Roi.

Martin *de la Fitte*, chevalier, *Garsende*, son épouse, et leurs enfants, accordèrent, en 1158, des libéralités aux religieux bernardins de Bonnefont, diocèse de Comminges.

Calvet *de la Fitte*, chevalier, fit une donation en 1161.

Vezian *de la Fitte* fit, en 1162, divers dons aux bernardins de Gimont, diocèse d'Auch.

Odon *de la Fitte*, chevalier, fit des libéralités aux mêmes religieux, en 1184.

Bertrand *de la Fitte*, chevalier de l'ordre des Templiers, est ainsi qualifié dans un acte de 1213.

Gailhard *de la Fitte* fit des libéralités aux religieux de Bonnefont en 1210, 1217 et 1219. (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1116.)

Asnaire *de la Fitte* donna, en 1245 et 1251, des terres et usages à l'abbaye de Berdoues, diocèse d'Auch.

Guillaume *de la Fitte* fut abbé de Gimont en 1255. Il gouvernait encore ce monastère en 1251.

Le seigneur *de la Fitte*, Pierre et Bernard *de la Fitte*, frères, damoiseaux, furent témoins, en l'an 1258, avec Arsieu de Montpezat et plusieurs autres seigneurs, d'une reconnaissance de dîmes faite en faveur de l'abbaye de Berdoues.

Guillaume *de la Fitte*, damoiseau, fils de Bernard, ratifia, en 1265, de concert avec Hugues *de la Fitte*, son oncle, la donation faite par ses ancêtres, à l'abbaye de Berdoues, de l'église de Saint-Martin d'Aviac, près le château de la Fitte.

Dame Condor *de la Fitte* fit une donation à la même abbaye de Berdoues, en 1274.

Geraud *de la Fitte*, chevalier, tuteur de noble Bernard de Lastours, fit, au nom de celui-ci, en 1297, le partage de la terre de Sirac avec noble Guillaume de Sirac.

Auger *de la Fitte*, chevalier, est compris dans un rôle de barons, chevaliers et gentilshommes du comté de Bigorre et du pays de Rivière-Basse, (aujourd'hui le comté d'Armagnac), dressé en l'an 1300, par ordre du roi Philippe le Bel, comme comte de Bigorre.

Guillaume *de la Fitte*, écuyer, servit dans la compagnie de M. de Ballée, suivant une revue qui en fut faite à la Guerche, le 1er juillet 1304.

Odet *de la Fitte*, écuyer, servit dans la compagnie de Pierre-

Raimond, comte de Comminges, dont la revue fut faite au Fousseret, en 1320.

Renaud *de la Fitte*, écuyer, servit dans la compagnie de M. de la Balme, dont la revue fut faite au mois d'août des années 1336 et 1339.

Bernard *de la Fitte*, chevalier, était un des quatre-vingt-neuf chevaliers et écuyers qui servirent dans les guerres de Gascogne contre les Anglais, en 1340 et 1345.

Raimond *de la Fitte*, chevalier, servit en l'ost (armée) de Condom, Marmande et la Réole, en 1352 et 1356.

Bernard *de la Fitte* paraît dans un acte de 1418, avec les qualités de chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de commandeur d'Espalion, en Rouergue.

Auger *de la Fitte* servit dans les guerres contre les Anglais, en la compagnie du seigneur de Bazillac, suivant la montre faite à Dun-le-Roi, le 20 août 1420.

Ynart *de la Fitte*, écuyer, servit dans la compagnie de Barthélemi de Montesquiou, chevalier, dont la revue fut passée le 26 mars 1426.

Gassiot *de la Fitte*, écuyer, servit dans la compagnie de Bernard de Coaraze, chevalier, qui fit montre à Carcassonne, le 26 juin 1426.

La filiation est littéralement prouvée à partir de Pierre Ier, qui suit.

I. Pierre DE LA FITTE, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Fitte (1) et d'Arcamont (2), vendit, de concert avec sa femme, en 1370, des fiefs et terres à Bernard de Grossolles. Il servit contre les Anglais dans la compagnie de chevaliers et écuyers d'Arnaud-Guilhem de Montlezun, comte de Pardiac, dont la revue fut passée à Montlezun, au mois de juin 1371. Il avait épousé noble Navarre, dame D'ARCAMONT, qui, conjointement avec sa sœur, Julienne d'Arcamont, passa, le 13 janvier 1379, une transaction avec Jean, seigneur de Roquelaure, au sujet de la digue du moulin d'Arcamont. Navarre était veuve de Pierre de la Fitte, et tutrice de Manaud, leur fils, lors d'une seconde transaction qu'elle passa le 9 novembre 1409. Elle eut deux fils :

D'ARCAMONT : une montagne, surmontée d'un croissant.

(1) La paroisse et le château de *la Fitte* sont situés dans l'Astarac, au diocèse d'Auch, à 5 quarts de lieue S. de Mirande.

(2) *Arcamont*, paroisse située à deux lieues N.-N.-E. d'Auch, dans le haut Armagnac.

1°. Bernard, seigneur de la Fitte et d'Arcamont, damoiseau, témoin, en 1393, des coutumes accordées par le comte d'Armagnac aux habitants de Rivière-Basse et de la Devèze. Il fut encore présent à un hommage rendu au même comte en 1395;

2°. Manaud, dont l'article suit.

II. Manaud DE LA FITTE, damoiseau, seigneur d'Arcamont, de Peyrusse (1), de Tourrens (2), etc., etc., mineur et sous la tutelle de sa mère, le 9 novembre 1409, rendit hommage au comte d'Armagnac, le 14 avril 1421, pour ses terres d'Arcamont et de Peyrusse; assista au contrat de mariage de Bertrand, son fils aîné, du 10 août 1435, et l'institua son héritier universel. Le 2 octobre 1446, il vendit au seigneur de Roquelaure, sous la réserve du rachat, les droits seigneuriaux d'Arcamont-le-Vieux. Il avait épousé 1° noble Geraude DE MONTPEZAT, fille de Guillaume de Montpezat, chevalier; 2° Marguerite DE LA ROQUE, dame de la Barthe, au comté de Gaure. Ses enfants furent;

DE MONTPEZAT : de gueules, à la balance d'or.

DE LA ROQUE : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.

Du premier lit :

1°. Bertrand de la Fitte, damoiseau, seigneur d'Arcamont, nommé héritier universel par son père, lors de son mariage, contracté, le 10 août 1435, avec Bernarde *de Soreac*, fille de noble Navarrot de Soreac, seigneur de Soreac, et de noble Navarre, dame de Becas. Il mourut sans postérité;

Du second lit :

2°. Jean Ier, qui suit.

III. Jean DE LA FITTE, Ier du nom, seigneur d'Arcamont, de Tourrenquets (3), de Miramont (4), de la Batut (5), de la Roque (6), etc., fut substitué à Bertrand, son frère aîné, et à

---

(1) *Peyrusse*, paroisse située à 2 lieues N.-N.-O. d'Auch.

(2) *Tourrens*, paroisse située à trois lieues un quart d'Auch.

(3) *Tourrenquets*, paroisse distante de trois lieues d'Auch.

(4) *Miramont*, fief situé à cinq quarts de lieue de Mirande.

(5) *La Batut*, paroisse située sur la rive droite de l'Adour, à une lieue deux tiers S.-E. de Castelnau, et à huit trois quarts O.-S.-O. d'Auch.

(6) *La Roque*, village situé à deux lieues et demie N.-O. d'Auch, sur la route de Vic-Fezensac.

ses enfants mâles, par Manaud, son père, le 10 août 1435. Il vendit, en 1499, à Manaud de Preissac, seigneur d'Esclignac, des droits qu'il possédait à Tourrenquets, Miramont et la Batut. Il est rappelé avec Isabelle DE CASTELBAJAC, sa femme, dans le contrat de mariage de Philippe, leur fils aîné, du 29 juillet 1511. Jean de la Fitte avait eu trois fils :

DE CASTELBAJAC : d'azur, à la croix d'argent, surmontée de trois fleurs de lys d'or.

1°. Philippe de la Fitte, écuyer, seigneur d'Arcamont, marié, par contrat du 20 juillet 1511, avec Isabelle *de Gontaut* (A), fille d'Antoine de Gontaut, II° du nom, baron de Gramat, seigneur de Cabrerès, de Vialolles et de l'Albenque, et de Marguerite de Jean de Saint-Projet (1). Philippe de la Fitte est nommé dans le testament que son beau-père fit au château de Cabrerès le 13 janvier 1520 (*v. st.*) Il vendit, avec faculté de rachat, la terre d'Arcamont-le-Vieux, le 10 septembre 1538, à Bernard de Roquelaure, archidiacre de l'église d'Auch, et la racheta par actes des 25 février et 29 septembre 1546. Il laissa :

A. Guillaume de la Fitte, écuyer, seigneur d'Arcamont, de Gaudous (2), de la Batut et de Saint-Martin-Viague (3), qui racheta avec son père la terre d'Arcamont-le-Vieux, le 25 février 1546. Il mourut sans postérité ;

B. Anne de la Fitte, dame d'Arcamont, de la Batut, de Gaudous et de Saint-Martin-Viague, terres qu'elle porta en mariage à noble Gaspard *de Savère*. Elle épousa, en secondes noces, le 14 janvier 1572, noble Gaspard *du Chic* (B), seigneur de Torrebren et d'Aumensan, fils de Jean du Chic, écuyer, seigneur de Boulin, et de Miramonde de la Roque, dame de la Roquan. Le 1er avril 1596, Anne de la Fitte fit son testament, par lequel elle donna la terre de Gaudous à Antoine de Savère, son fils, né de son premier mariage, et celles d'Arcamont, de Saint-Martin-Viague et de la Batut au sieur du Chic de la Roquan, son fils, issu de son second mariage. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Blaise d'Arcamont, sépulture de ses aïeux ;

(A) *De Gontaut :* L'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

(1) *Voyez* la généalogie de la maison DE GONTAUT, t. II, de cet ouvrage, p. 56, où Philippe de la Fitte est nommé par erreur *Gaspard*.

(2) *Gaudous*, paroisse située dans un pays mêlé de plaines et de collines, à deux lieues et demie N.-E. d'Auch.

(3) *Saint-Martin-Viague*, paroisse distante de deux lieues et demie d'Auch.

(B) *Du Chic :* Parti, au 1 d'azur, à 3 fasces d'or; au 2 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable.

2°. Bertrand de la Fitte, nommé dans le contrat de mariage de Philippe, son frère, du 29 juillet 1511;

3°. François, dont l'article suit.

DE PARDAILLAN : d'argent, à 3 fasces ondées d'azur.

IV. François DE LA FITTE, écuyer, seigneur de la Barthe (1) et de la Roque, fit une vente, le 23 août 1487, de plusieurs fiefs situés au lieu de Saint-Paul-sur-Blaise. Il est nommé avec son épouse, Galiane DE PARDAILLAN dans une procuration donnée, le 2 mai 1506, par leurs enfants, qui furent :

1°. François de la Fitte, écuyer, marié avec noble Gabrielle *de Verduzan de Miran* (A), dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants ;

2°. Jean II, qui continue la descendance ;

3°. Françoise de la Fitte, femme de noble Jean *du Chic*, seigneur de Boulin, frère de Gaspard, cité plus haut.

V. Jean DE LA FITTE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Roque, co-seigneur de Belmont, était mineur en 1506. Il donna le dénombrement de ses terres devant le sénéchal de Toulouse, le 14 avril 1540; fit un échange, le 10 janvier 1545, avec noble Jean de Montesquiou, co-seigneur de Belmont; assista au contrat de mariage d'Antoinette, sa fille, du 18 octobre 1546, et reçut, le 29 novembre suivant, une reconnaissance des habitants de Belmont, ses vassaux. Jean de la Fitte servit dans les guerres d'Italie, en la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi de Navarre, dont les revues furent passées à Condom le 3 septembre 1559, à Astafort, le 14 novembre 1561, à Condom, le 6 novembre 1562, et à Villeneuve-le-Roi, les 4 juin 1565 et 23 mai 1566. Il assista au mariage de Pierre, son fils, en 1555, puis à celui de Jean III, son petit-fils, en 1579. Il avait fait son testament le 8 novembre de l'année précédente. Du mariage qu'il avait contracté, le 2 juillet 1521, avec Clairette DE SAINT-MARCET, sont provenus :

DE SAINT-MARCET :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Antoinette de la Fitte, mariée, par contrat du 18 octobre 1546, avec

---

(1) *La Barthe*, paroisse et fief seigneurial distant de 5 lieues de Muret.

(A) *De Verduzan* : D'azur, à 2 besants d'argent.

noble Jean *de la Font* (A), écuyer, capitaine du château de Bassouès, en Armagnac;

3°. Marguerite de la Fitte, mariée, par contrat du 11 avril 1556, avec noble Jean *de Batz* (B), seigneur de Castelmore, en Armagnac;

4°. Jeanne de la Fitte, dont on ignore la destinée.

VI. Pierre DE LA FITTE, écuyer, seigneur de la Roque, donna quittance de la dot de sa femme, le 19 février 1559, servit dans les compagnies d'hommes d'armes des ordonnances du roi de M. de Saint-Lary-Bellegarde, en 1569, et mourut avant son père, qui le rappelle dans son testament du 8 novembre 1578. Il avait épousé noble Marguerite DE LA PEYRIE DE BLANIN, laquelle, étant veuve, se remaria, par contrat du 21 janvier 1578, avec noble Vital de Ponsan, seigneur de Tourdun. Elle avait eu de son premier mari : DE LA PEYRIE :

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. Hercule de la Fitte, dont on ignore la destinée. On le croit père de :

André de la Fitte, écuyer, marié avec Marthe *de la Deveze*, qui le rendit père de :

André de la Fitte, écuyer, allié, par contrat du 4 septembre 1638, avec Esther *Meulh* (C), fille de noble Pierre Meulh, seigneur de Frinestes, de Pasquets, etc., et de Marie de la Nusse;

3°. Fabien de la Fitte, seigneur du Vignard, marié avec Susanne *de Casteljaloux* (D), et père de :

Gabriel de la Fitte, écuyer, seigneur du Vignard, lequel servit dans les guerres de son temps, et laissa de noble Frise *d'Antras* (E), sa femme :

Arnaud-Guillaume de la Fitte, écuyer, seigneur du Vignard,

(A) *De la Font :* De gueules, au lion d'or, accompagné de douze besants du même en orle.

(B) *De Batz :* Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle éployée de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au château à 2 tours d'argent, maçonné.

(C) *Meulh :* D'argent, au pin de sinople, fruité de 8 pommes de pin d'or, 1, 3 et 4 ; sur le fût de l'arbre un écusson de gueules, chargé d'un dragon d'or, adextré en chef d'un soleil du même, et tenant dans ses pates un serpent d'argent.

(D) *De Casteljaloux :* De sable, au château d'argent.

(E) *D'Antras :* De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

capitaine d'infanterie, lequel fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. de Pellot, intendant de Guienne, du 1er juin 1667;

4°. Antoinette de la Fitte, mariée, par contrat du 23 juillet 1601, avec noble Romain *de Gourgue* (A), d'une illustre et ancienne maison de Guienne.

VII. Jean DE LA FITTE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Roque, de Belmont (1), de Mouledous (2), de Sinzos (3), etc., servit d'abord dans la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi de M. du Massès, suivant la montre qui en fut faite à Limoges le 26 janvier 1569. Il fut ensuite capitaine (commandant) du château de Bassoués et de la ville de Mauvezin, en 1591 et 1595. Il reçut plusieurs lettres du roi Henri IV, qui expriment l'estime et la confiance de ce prince pour ses services et ses talents. Il fut institué héritier universel de Jean de la Fitte, son aïeul paternel, le 8 novembre 1578, et de noble Antoine de la Peyrie, son aïeul maternel, le 2 avril 1608. Il rendit hommage au roi pour les terres de Mouledous et de Sinzos, en Bigorre, en 1610, et en donna le dénombrement en 1612. Le 23 mars de cette dernière année, Jean de la Fitte transigea avec Susanne de Mellet, sa tante, veuve d'Antoine de la Peyrie. Il avait épousé, par contrat du 26 juillet 1579, Geraude DE BAUDEAN, dame de Mouledous et de Sinzos, fille de noble Antoine, baron de Baudean et d'Ans (issu d'une des premières maisons de Bigorre), et de Catherine de Barrau. Elle transigea, le 31 novembre 1607, avec Jean-François, baron de Baudean, son neveu, et fit son testament au mois de juin 1632. Ses enfants furent :

DE BAUDEAN : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au pin arraché de sinople, qui est *de Baudean* ; aux 2 et 3 d'argent, à 2 ours levés et affrontés de sable, qui est *de Momas*.

1°. Arnaud, dont l'article viendra;

2°. Jean-Bernard de la Fitte, écuyer, seigneur du Bosc (4), qui épousa,

---

(A) *De Gourgue :* D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

(1) *Belmont*, communauté située à cinq quarts de lieue S. de Vic, et à cinq lieues O. d'Auch.

(2) *Mouledous*, terre située à deux lieues et demie de Tarbes.

(3) *Sinzos*, en Bigorre, paroisse de 20 feux, située à trois lieues E. de Tarbes.

(4) *Le Bosc* est situé dans le comté de Comminges.

par contrat du 14 décembre 1632, Andrée *de Fosseriès* (A), fille de noble Annet de Fosseriès, seigneur de Gonnès et de Lizos, et d'Anne de Bourbon-Lavedan. Il eut pour fils :

Jean de la Fitte, maintenu dans sa noblesse d'extraction, par jugement de l'intendant en Guienne, de l'année 1666. Marguerite *de Montesquiou-Poylobon* (B), sa femme, fille de Marguerin de Montesquiou, seigneur de Poylobon, et de Marguerite de Pardaillan, le rendit père de :

Mathurin de la Fitte, écuyer, seigneur de Lartet, qui laissa de son mariage avec N.... *de Verduzan*, une fille nommée :

Anne de la Fitte, femme de noble N.... *d'Auxion* (C);

3°. Jean de la Fitte, écuyer, marié, par contrat du 6 juin 1626, avec Françoise *de Medrano*, qui le rendit père de :

Antoine de la Fitte, écuyer. Celui-ci épousa N.... *de Vergès de la Salle-Montjaux* (D), et laissa :

a. N.... de la Fitte, capitaine au régiment de Navarre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

b. N.... de la Fitte, officier au même régiment et chevalier de Saint-Louis;

c. Antoine de la Fitte, marié avec Jeanne *Verrier* (E), dont il eut une fille unique :

Louise de la Fitte, femme de noble Antoine *de Seignan* (F), écuyer, seigneur de Pelefigue, capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis;

4°. Jacquette de la Fitte, mariée, par contrat du 23 février 1625, avec Christophe *d'Angos* (G), écuyer, seigneur d'Angos, de Boucerrès et de Villeneuve;

(A) *De Fosseriès :* De gueules, à la croix d'argent, chargée d'un léopard d'azur.

(B) *De Montesquiou :* D'or, à 2 tourteaux de gueules.

(C) *D'Auxion :* Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; aux 2 et 3 d'or, à deux fasces d'azur.

(D) *De Vergès :* De sable, au cerf d'argent, chargé à l'épaule d'une fleur de lys de gueules.

(E) *Verrier :* Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 bandes d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à 3 hochets d'or.

(F) *De Seignan :* D'azur, au pairle d'argent, accompagné de 3 cygnes du même.

(G) *D'Angos :* D'or, au fer de lance de sable, la pointe en bas, accompagné de 3 corneilles du même, becquées et membrées de gueules.

5°. Jeanne de la Fitte, mariée, par contrat du 25 septembre 1646, avec noble Bertrand *de Pardaillan* (A), seigneur de la Couture;

6°. Marguerite de la Fitte, laquelle donna, le 5 avril 1644, quittance de sa dot à Arnaud de la Fitte, son frère.

DE BUSCA : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules.

VIII. Arnaud DE LA FITTE, écuyer, seigneur de la Roque, de Mouledous et de Sinzos, reçut un hommage d'un de ses censitaires en 1611. En 1622, il nomma, en qualité de patron, à une chapelle fondée dans l'église de Saint-Frix de Bassouès. Il fit faire l'inventaire de la succession de son père le 3 février 1639, et vivait encore le 5 avril 1644. Il avait épousé, par contrat du 27 octobre 1616, Anne DE BUSCA, fils de noble Jean-François de Busca, seigneur de Saint-Jean d'Anglès, et d'Antoinette de Montesquiou. Elle fit son testament le 7 février 1657. Leurs enfants furent :

1°. Jean de la Fitte, écuyer, seigneur de la Roque, de Belloc (1), de Mouledous et de Sinzos, capitaine-commandant des château et pays de Chabannais en 1652. Il fut émancipé par son père le 11 juillet 1659. Il avait servi à l'arrière-ban de la noblesse de Bigorre en 1658. Il donna le dénombrement de ses terres le 17 décembre 1664, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, du 1er juin 1667, et assista au contrat de mariage de Christophe de la Fitte, son frère, le 26 février 1676. Il avait épousé Antoinette *d'Aignan* (B), laquelle, étant veuve, fit hommage pour la terre de Mouledous en 1688. Elle avait eu trois fils :

A. Jean-Christophe de la Fitte, seigneur de Mouledous, mort sans postérité en 1709;

B. Jean-François de la Fitte, capitaine, puis lieutenant-colonel du régiment de Forès, chevalier de Saint-Louis, syndic de la noblesse de Bigorre, décédé célibataire en 1741;

C. Paul-Hilaire de la Fitte, ecclésiastique, seigneur de Mouledous,

---

(A) *De Pardaillan :* D'argent, à 3 fasces ondées d'azur.

(1) *Belloc*, communauté située sur la rive droite de l'Adour, à cinq quarts de lieue E.-S.-E. de Castelnau.

(B) *D'Aignan :* D'azur, au lion d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.

dont il fournit le dénombrement en 1739. Il fut reçu dans le corps de la noblesse aux états de Bigorre, et fit son testament le 2 février 1759, en faveur de Jean-François de la Fitte, son cousin, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais;

2°. Christophe de la Fitte, dont l'article viendra;
3°. Jean-Léonard de la Fitte;
4°. Paul de la Fitte, écuyer, marié, en 1670, avec Paule *de Montesquiou-Poylobon*, fille de Marguerin de Montesquiou, seigneur de Poylobon, et de Marguerite de Pardaillan. Il en eut :

Jérome de la Fitte, officier-général au service d'Espagne, marié avec Josèphe-Victoire *d'Alcasor*, d'ancienne noblesse espagnole, qui le rendit père de :

Pierre de la Fitte, établi à la cour d'Espagne, où il s'est marié avec Marie *de Lescot*, et a laissé :

Joseph-Julien de la Fitte, écuyer, époux de victoire-Marie, dame de *Boulouix* (A), en Armagnac;

5°. Emmanuel de la Fitte, ecclésiastique;
6°. Ambroisette de la Fitte, dont on ignore la destinée.

IX. Christophe DE LA FITTE, écuyer, seigneur de Belloc, de Rambos et du Coulomé, fut colonel au service d'Espagne. Il donna le dénombrement de ses terres le 17 décembre 1664, et transigea avec ses frères et sa sœur, le 6 août 1669. Christophe de la Fitte épousa, par contrat du 26 février 1676, Madelaine D'ARMAU, fille de noble François d'Armau, seigneur de Mimort, et de Jacquette de Coussol. Par le même contrat, Madelaine de Montagut, tante de Christophe de la Fitte, et femme de noble Jean de Busca, seigneur de Rambos, lui fit donation des terres de Rambos et du Coulomé, à la charge par lui et ses descendants, à perpétuité, de porter le nom et les armes *de Montagut*. Du mariage de Christophe de la Fitte et de Madelaine d'Armau sont provenus :

D'ARMAU : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces engrêlées d'argent.

1°. Antoine, dont l'article suit;

(A) *De Boulouix :* D'azur, au lion couronné d'or, accompagné de 3 pots bouillonnants d'argent; au chef d'or, chargé de 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.

2°. Louis de la Fitte, écuyer, capitaine au régiment de Forez ;

3°. N.... de la Fitte, marié à noble N.... *de Tenet* (A), seigneur de l'Aubarède.

DE MONT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant d'or, et en pointe d'un mont de sable.

X. Antoine DE LA FITTE-MONTAGUT, seigneur de Belloc, de Rambos, du Coulomé de Mimort (1), de Lezian (2), et de Gelane, épousa, par contrat du 3 mai 1699, Louise DE MONT, fille de noble Antoine de Mont, seigneur d'Eaux, et de Marguerite de Gibez de Blanin. Leurs enfants furent :

1°. Emmanuel, dont l'article suit;

2°. Jean-François de la Fitte, écuyer, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fut institué héritier universel de Paul-Hilaire de la Fitte, abbé de Mouledous, son cousin, par testament du 2 février 1759. Jean-François fit donation de ses biens à Emmanuel de la Fitte, son frère aîné, le 24 octobre 1763, et institua son héritier universel, par disposition testamentaire de l'année 1767, Antoine-Marie-Armand de la Fitte, son neveu. Il mourut sans avoir été marié.

XI. Emmanuel DE LA FITTE-MONTAGUT, chevalier, seigneur de Belloc, du Coulomé et de Mouledous, officier de cavalerie, puis lieutenant des maréchaux de France, naquit le 19 mars 1702. Il accepta la donation que lui fit son frère, le 24 octobre 1763, et fut reçu dans le corps de la noblesse des états de Bigorre au mois de novembre de la même année. Il fournit au roi le dénombrement de sa terre du Coulomé, et fit son testament en 1774. Il avait épousé, par contrat du 27 septembre 1760, Marie-Anne DE MEDRANO, fille d'Antoine de Medrano, chevalier, seigneur de Baulat et de Mont, et de Thérèse de Cloche de Saint-Aguet. De ce mariage sont issus :

DE MEDRANO : d'azur, à 3 fasces ondées d'argent.

1°. Antoine-Marie-Armand, qui suit ;

(A) *De Tenet :* Parti, au 1 de gueules, à l'épée d'argent en bande, accostée de 2 cuirasses sommées de 2 casques du même ; au 2 d'azur, à 9 merlettes d'argent ; au lion d'or, brochant sur les merlettes.

(1) *Mimort,* commune située à trois lieues de Vic-sur-Losse.

(2) *Lezian* est distant de quatre lieues d'Auch.

2°. N.... de la Fitte-Montagut, destiné à l'ordre de Malte, décédé en bas-âge;

3°. Louise de la Fitte-Montagut, vivante non-mariée;

4°. Marceline de la Fitte-Montagut, religieuse au monastère du Brouil;

5°. Thérèse de la Fitte-Montagut, mariée à M. *de Garac* (A);

6°. Justine de la Fitte-Montagut, mariée à M. Joseph *de la Fourcade* (B).

XII. Antoine-Marie-Armand DE LA FITTE-MONTAGUT, appelé le comte de Montagut, seigneur du Coulomé, de Mouledous, etc., lieutenant au régiment d'Agénais, infanterie, fut institué héritier universel de Jean-François de la Fitte, son oncle, en 1767, et de son père en 1774. Le comte de Montagut fit les campagnes d'Amérique, et se trouva aux siéges d'York, en Virginie, et de Saint-Christophe, ainsi qu'au combat naval, sous le comte de Grasse des 9 et 12 juillet 1782. Il fit au cabinet des ordres du Roi, au mois de juin 1787, les preuves pour les honneurs de la cour (1). Émigré en 1791, il a fait la campagne de l'armée des princes, en qualité d'aide-de-camp de M. le comte de Clarac. Il a été décoré dans cette campagne de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il passa ensuite en Angleterre, où il reçut le brevet de colonel. Rentré en France en 1801, le comte de Montagut a vécu retiré dans son château du Coulomé, jusqu'à l'époque de la restauration. Son dévouement connu pour la maison de Bourbon fixa le choix qu'on fit alors de lui pour préfet du département du Gers; (2) et, la même année 1814, il fut nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il est décédé à Auch, chef-lieu de sa préfecture, le 28 janvier 1815. Il avait

---

(A) *De Garac :* D'azur, à 3 gardes d'épée d'argent en bande.

(B) *De la Fourcade :* D'azur, à 2 lions d'or, lampassés et armés de gueules, appuyés sur deux colonnes d'argent.

(1) Le certificat de ces preuves nous a été produit en original. Il fut délivré et signé par M. Cherin, fils, le 20 octobre 1789.

(2) M. Le comte de Montagut fut le premier préfet nommé pour le roi. Sa nomination, faite par le gouvernement provisoire, fut confirmée par Sa Majesté Louis XVIII.

Rossignol-Descahaut : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, sur le tout d'argent, au rossignol de gueules ; au chef cousu du même.

épousé, au mois d'avril 1801, Marie-Pauline Rossignol-Descahaut (1), native des Gonaïves, île de Saint-Domingue. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François-Emmanuel de la Fitte-Montagut, né au mois de décembre 1802 ;
2°. Anne-Georges de la Fitte-Montagut, né le 27 janvier 1805 ;
3°. Louis-Xavier-Paul de la Fitte-Montagut, né le 28 février 1813, décédé page du roi en 1822 ;
4°. Marie-Thérèse-Antoinette de la Fitte-Montagut, née au mois de décembre 1805, décédée en 1817.

(1) D'une ancienne famille noble d'Agénais établie à Saint-Domingue, et dont il est souvent parlé d'une manière distinguée dans la description topographique de la partie française de l'île Saint-Domingue, par M. Moreau de Saint-Mery, t. II, pp. 90, 99 et 201.

LE GENDRE,

SIEURS DE FOUGAINVILLE, DU BOULAY, DE LA BRETESQUE, DE CANAPVILLE, D'ONEILLE, D'HARDONVILLE, DE MONTENOL, DE GUIPEREUX, DE BOIS-COMPTEUX, DE CHAVANNES, DE LA VACHERIE, DE GRAINVILLE, etc.; VICOMTES DE FOUGAINVILLE, BARONS DES VENTES, *en Normandie et à la Martinique*.



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon, et en pointe d'un rencontre de cerf, le tout du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lévriers. (La branche de Montenol porte la couronne de comte, et pour supports : deux licornes.)

La famille LE GENDRE, dont on se propose de rapporter ici la généalogie, est la plus ancienne de toutes celles qui ont été connues comme nobles, sous le même nom, dans les diverses provinces du royaume*. Elle est originaire de Normandie, où quelques chartes

* Ce fait est doublement constaté, et par les titres primordiaux de la famille qui fait l'objet de cet article, dont le plus ancien est de l'année 1297, et par tous les auteurs qui ont fait mention des autres familles le Gendre, au nombre de onze, dont la plus ancienne a fait preuve de 4 degrés en 1445. On croit devoir donner ici une notice succincte sur ces diverses familles.

I. *Le Gendre de Kerorîou*, en Bretagne, famille reconnue noble d'extraction en 1445, lors de la réformation des fiefs en cette province. Elle était éteinte en

la font connaître depuis le treizième siècle, et la présentent comme une famille qui dès ce temps pouvait passer pour ancienne. On juge par le peu de titres qu'elle possédait lors de la recherche de 1463, qu'elle a dû, comme la majeure partie de la noblesse de Norman-

---

mâles, à l'époque de la recherche de 1668, et portait pour armoiries : *d'azur, à 15 larmes d'or*, 5, 4, 3, 2 *et* 1.

II. *Le Gendre de Villeroy* et *d'Alaincourt*. Jean le Gendre, riche négociant de Paris, puis trésorier des guerres du roi, acheta, en 1480, la terre de Moncel, en Gâtinais, et ensuite celle de Villeroy. Il fut anobli au mois de septembre 1496, et mourut en 1512. Il avait épousé 1°, en 1474, Catherine *l'Olive;* 2° Françoise *Dampont*, dame de Fremainville, morte le 24 juin 1524. Elle eut du premier lit Geneviève le Gendre, dame de Villeroy, mariée avec Nicolas de Neufville, seigneur de l'Équipée, en Beauvaisis, dont sont descendus les ducs de Villeroy, et du second lit Pierre le Gendre, seigneur d'Alaincourt, de Fremainville et de Beaumarchais, reçu conseiller au parlement de Paris en 1496, depuis trésorier de France et prévôt des marchands de Paris en 1508, décédé chanoine de l'église de Paris le 20 octobre 1528. Dès l'année 1524, et par testament du 15 novembre, il avait légué tous ses biens à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, son neveu, à la charge de porter son nom et ses armes qui étaient : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 bustes de filles du même, chevelées d'or.*

III. *Le Gendre*, comtes *d'Onz-en-Bray*, marquis *de Saint-Aubin*, seigneurs *de Lormoy*, etc. Il est dit dans des lettres patentes du mois d'avril 1718, registrées au parlement le 5 décembre 1719, portant érection de la terre de Saint-Aubin-sur-Loire en marquisat, que cette famille a la même origine que celle des le Gendre de Villeroy, dont on avait pu croire l'extinction constatée par la donation et la substitution de l'année 1525. Les comtes d'Onz-en-Bray ont donné un lieutenant-général des armées du roi, les marquis de Saint Aubin plusieurs conseillers d'état, et la branche de Lormoy un intendant de Montauban. Ils portent les mêmes armoiries que les le Gendre de Villeroy.

IV. *Le Gendre*, seigneurs *de Luçay* et *de Villemorien*, en Champagne, famille originaire de Lyon, de laquelle est issue Marie-Thérèse le Gendre de Villemorien, épouse de Charles, vicomte de Berenger, créé lieutenant-général des armées du roi en 1814, dont le fils, Antoine-Raimond, comte de Berenger, a été nommé pair de France en 1819. Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un levrier d'argent, colleté de gueules.*

V. *Le Gendre*, seigneurs de Romilly, d'Alge, d'Elbeuf, de Maigremont, de Gaillefontaine et de Livarot, marquis *de Berville* et *de Colandres*, en Normandie Cette famille est originaire de Rouen, et s'est anoblie par ses services au mi-

die, éprouver des pertes considérables pendant l'occupation de cette province par les Anglais. Aussi Guillaume *le Gendre* IIe du nom, écuyer, demeurant à Castillon, sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dive, élection de Falaise, ayant été assigné, en la même

---

lieu du 17e siècle, ayant donné deux lieutenants-généraux et un maréchal des camps et armées du roi, et deux commandeurs de l'ordre de Saint-Louis. Elle s'est éteinte vers la fin du 18e siècle, et portait pour armoiries : *coupé, au premier d'azur, à deux poissons contrepassants d'argent ; au 2 d'or, au rosier de sinople, fleuri de trois roses de gueules.* Le dernier marquis de Berville écartelait d'Estaing. (voyez *l'Armorial Général de Rouen*, fol. 700, 701 et 703, à la Bibliothèque du Roi.)

VI. *Le Gendre*, en Picardie, famille dont était Françoise le Gendre, épouse de N..... de Buissy, et mère de Jacques de Buissy, seigneur du Mesnil, élu maïeur d'Abbeville en 1569. Armes : *d'azur, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.* La famille qui suit paraît avoir la même origine.

VII. *Le Gendre*, en Valois. Louis le Gendre, écuyer, seigneur de Bernes et de la Presle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, épousa, vers 1630, Anne de Sablonnier, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Catherine le Gendre, mariée, par contrat du 17 octobre 1653, avec Nicolas de Rigollot, écuyer, seigneur de Fligny, gendarme de la garde écossaise du roi. On croit qu'à la même famille appartiennent 1°. Geneviève le Gendre, mariée avec Didier Guerin, écuyer, seigneur de Sauville, lequel demeurait à Château-Thierry en 1542 ; 2° Madelaine le Gendre, première femme de Bertrand d'Aguerre, vicomte de Cours, morte peu de temps avant le 16 juin 1569 ; 3° Claude le Gendre, sœur de Madelaine, femme d'Antoine de Cazal, écuyer, seigneur de Brumetz, près Château-Thierry ; 4° Hercule le Gendre, écuyer, seigneur du Gué-du-Roi, père, par Marguerite Estocquart, sa femme, de Guillemette le Gendre, qui vivait, en 1620, avec Pierre de Bezannes, seigneur de Monceaux, son mari.

VIII. *Le Gendre*, en Dunois. Samuel le Gendre, sieur du Plessis, époux de Marie Choppin, en avait, en 1679, plusieurs enfants, entr'autres, Nicolas le Gendre, sieur du Plessis, Élisabeth le Gendre, veuve d'Étienne de Gennes, sieur du Coudray, autre Élisabeth le Gendre, femme d'Ézéchiel le Vasseur, sieur du Plessis, et Anne le Gendre, épouse d'Antoine de Mondoré, écuyer. Étienne le Gendre, frère de Samuel, avait à la même époque (qui est celle d'un partage), deux fils et trois filles, savoir, Antoine le Gendre, sieur de Bagnaux, Etienne le Gendre, sieur des Protereaux, Jacqueline le Gendre, dame de la Rochette, Marie le Gendre, épouse de Salomon le Clerc, ministre protestant, et Anne le Gendre, femme d'Hector Mermier.

année 1463, pardevant Raimond Montfaut, commissaire du roi Louis XI, en Normandie, sur le fait de la noblesse, fut-il renvoyé par défaut, pour n'avoir pu fournir alors une production suffisante, c'est-à-dire des titres établissant la généalogie de ses aïeux depuis l'année 1363, sans aucune interruption dans les degrés. (*Recherche de Montfaut*, publiée par M. Labbey de la Roque, en 1818, in-8°). Il est néanmoins constant que la famille de Guillaume le Gendre était réputée noble bien avant cette époque, puisque, dès l'année 1297, Guillaume *le Gendre*, Ier du nom, l'un des ascendants de Guillaume II, dont on vient de parler, est nommé, avec deux autres gentilshommes, Robert le Clerc et Robin du Souchay, dans des lettres de Renaud Verchin, clerc du roi au bailliage de Rouen (*Titre original aux archives de M. de Courcelles*, coté 3346).

Le même Guillaume *le Gendre*, chevalier, et son fils, portant le même prénom, servirent dans les guerres du roi Philippe le Bel contre les Flamands révoltés. On sait qu'après la victoire remportée par ces rebelles à Courtray, le 11 juillet 1302, journée qui coûta la vie à plus de 4000 chevaliers français, au connétable, au chancelier, aux deux maréchaux, et à plusieurs princes, tels que les comtes de Dreux, d'Eu, d'Aumale, d'Angoulême et de Dam-

---

IX. *Le Gendre d'Armeny*, famille originaire de Languedoc, dont était Joseph le Gendre, seigneur d'Armeny, secrétaire des finances du duc d'Orléans, en 1735, puis fermier-général. Il portait : *d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 mouches ou papillons de sable.*

X. *Le Gendre*, en Bourbonnais. Pierre le Gendre, écuyer, seigneur de Saint-Martin des Lais, près Moulins, fut maintenu dans sa noblesse sur preuves de quatre degrés, conjointement avec Charles et Jean le Gendre, ses frères, et Pierre le Gendre, prieur de Lucenay, par ordonnance de Jacques le Vayer, intendant de la généralité de Moulins, du 29 mars 1698. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 têtes de filles du même, chevelées d'or.* Alias : *trois têtes de filles* (sans la fasce).

XI. *Le Gendre*, à Paris. Jean-Baptiste le Gendre, natif de cette capitale, premier médecin du roi d'Espagne, fut anobli en considération des services qu'il avait rendus dans son art, par lettres patentes du mois de mai 1732, régistrées. Il portait pour armoiries : *de gueules, à deux mains d'or, l'une dextre, l'autre senestre, chacune chargée dans la paume d'un œil d'argent; au chef du même, chargé de deux vipères d'or, entrelacées.*

martin, Philippe le Bel, à peine instruit de ce revers funeste, assembla le ban et l'arrière-ban dans tout son royaume, augmenta le prix des monnaies, et imposa le cinquième sur tous les revenus de ses sujets. (*Art de vérifier les Dates*, nouvelle édition in-8°, 1818, t. VI, p. 18). Guillaume le Gendre et son fils sont nommés au rôle des nobles fieffés du bailliage de Caen qui contribuèrent à ce subside militaire, avec Etienne l'Empereur, Robert de Mauvoisin, Jean de Senlis, Pierre de Courtenay, Richard de Bavent, Nicolas et Guerin Langlois, Simon de Coupigny, Raoul du Plessis, Raimond de Verdun, Henri de Sainte-Croix, André de Pont-Audemer, Guillaume, Richard et Philippe du Val, Thomas et Philippe des Jardins, Denis de Bray, Renaud et Richard Quarré, Guillaume d'O, Simon de Hardancourt, Guillaume des Rotours, Thomas de Louraille, Raoul et Richard de Courtelais, etc., etc. (*Rôle original aux archives de M. de Courcelles*, coté n° 18977). Toute cette noblesse, faisant partie des ban et arrière-ban de Normandie, marcha en Flandre et contribua au gain de la bataille de Mons-en-Puelle, le 18 août 1304.

Dans le rôle d'une aide qui fut prélevée, en 1372, sur les nobles et fieffés du diocèse de Seez, on voit figurer Colin le Gendre, alors domicilié à Coulibœuf, sergenterie de Falaise, après Robert et Denis Gresille, Jean de Medavy, Laurent des Landes, Roger Davoût, Thomin du Breuil, Jean de la Fosse, Thomas du Rosel, etc., et avant Jean des Arceaux, Jean du Saussay, Gervais Bras-de-Fer, Jean Clerembault, Jacquet de Coulibœuf, Jean le Mansel, Jean de la Rivière, Adrien, Guillaume et André du Val, Guillaume de Saint-Remy, Pierre le Cousturier, Richard Rouxel, Jean le Cornu, Raoul et Richard de Vaux, Raoul Turmel, Jean de la Fontaine, Jean d'O, Guillaume de Pacy, Regnard de Montmirail, etc., tous représentant la principale noblesse du diocèse de Séez. (*Rôle original, ibid.*, coté 19801).

En 1421, Samson *le Gendre* fut présenté par le roi comme chapelain de Saint-Evroult de Mortain. (*Catalogue des Rôles gascons, normands et français*, conservés à la tour de Londres, in-fol. t. I, p. 346, édit. de 1743).

La noblesse d'extraction de la famille le Gendre a été reconnue par plusieurs arrêts de cours souveraines, qui ont ordonné l'enregistrement de ses titres, et les preuves en ont été établies en 1681, pour

l'ordre de Saint-Lazare. En 1747, sa généalogie a été de nouveau dressée sur les mêmes titres, que cette famille possède encore, et attestée le 1er avril de cette année par Reber, garde-officier de la connétablie et maréchaussée de France à Rouen. Une nouvelle collation en a été faite, le 4 février 1784, par le Coq et Martin, notaires royaux à la Martinique, et elle a été légalisée, le 11 du même mois, par Jacques Petit, écuyer, sieur de Viévigne, conseiller du roi en ses conseils, conseiller honoraire au conseil souverain de la Martinique, commissaire-général ordonnateur en la même colonie, etc., etc.; enfin, les mêmes titres ont été régistrés au conseil supérieur de la Martinique, le 6 septembre 1815. Ces diverses pièces établissent la filiation suivante.

N.... I. Henri le Gendre, Ier du nom, servit sous le roi Charles VI, en qualité de capitaine de bandes de Picardie, et fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il fut père de Henri II, qui suit.

N.... II. Henri le Gendre, IIe du nom, fut écuyer du bon roi René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, qu'il servit à la bataille de Bullégneville, où ce prince fut fait prisonnier par le comte de Vaudémont, en 1431. Henri le Gendre vécut jusqu'après l'année 1470, et laissa, entr'autres enfants, Bernard qui suit.

N.... III. Bernard le Gendre, né en 1456, fut écuyer de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, gouverneur de Bourgogne. Il accompagna ce prince en Italie, combattit à Marignan en 1515, et mourut de ses blessures, l'année suivante, à 59 ans. Il eut, entr'autres enfants, Jean Ier qui suit.

N.... IV. Noble homme Jean le Gendre, Ier du nom, conseiller au parlement de Paris, fit partie de l'assemblée députée, le 13 février 1501, en l'hôtel du roi, pour la réception du cardinal Georges d'Amboise. (*Palais d'Honneur*, ou les *Généalogies des illustres maisons de France*, par le P. Anselme, in 4°, Paris, 1668, chap. XII, p. 242). Jean le Gendre eut, entr'autres enfants :

1°. Barthélemi le Gendre, écuyer, qui, à l'exemple de ses aïeux, suivit la carrière militaire, et accompagna Claude de Lorraine, duc d'Aumale, au siége de la Rochelle, où ce prince fut tué d'un coup de canon, le 3 mars 1573;

2°. Pierre Ier qui a continué la descendance;

3°. Catherine le Gendre, mariée, vers l'année 1518, avec noble homme Jacques *de Civille* (1), seigneur patron de Saint-Martin-aux-Buneaux et de Vinemerville, fils d'Alonse de Civille, seigneur du Tronquay, (gentilhomme espagnol établi en France vers 1480), et de Madelaine Petit. Catherine le Gendre et Jacques de Civille eurent, entr'autres enfants :

A. Alonse de Civille, seigneur patron des mêmes terres, qui de Catherine *de Hotot*, sa femme, ne laissa qu'une fille :

Marie de Civille, dame de Saint-Martin-aux-Buneaux et de Vinemerville, mariée avec Guillaume *Jubert*, seigneur d'Arquency, conseiller en la cour des aides de Rouen;

B. Marie de Civille, alliée, par contrat du 8 novembre 1536, avec Adrien *Toustain*, Ier du nom, seigneur de Frontebosc, greffier criminel en chef au parlement de Rouen. C'est de ce mariage que sont descendus les vicomtes de Vauchetain et de Frontebosc, et les marquis de Carency de la maison de Toustain ;

C. Claude de Civille, curé de Saint-Martin-aux-Buneaux.

V. Noble homme Pierre LE GENDRE, Ier du nom, fut vicomte d'Anet et intendant du duc d'Aumale, prince de Lorraine. Il fut père de deux fils : N....

1°. Lancelot le Gendre, vivant vers 1575;

2°. Jean II, qui a continué la descendance.

VI. Noble homme Jean LE GENDRE, IIe du nom, bailli d'Ivry et de Garencières vers 1580, demeura, ainsi que ses pères, attaché à la maison de Lorraine-Aumale, pendant les troubles de la ligue. Lors de la prise d'Ivry, par le duc de Biron, la maison de Jean le Gendre fut dévastée, et ses meubles et papiers de famille furent livrés aux flammes. Ce fait est rappelé dans des lettres patentes que Jacques le Gendre, son arrière-petit-fils, obtint du roi Louis XIV, le 24 février 1686, pour l'enregistrement de ses preuves de noblesse, et dans un arrêt de la cour des aides de Normandie, du 2 août 1765. Jean le Gendre est cité comme défunt le 10 septembre 1602, dans le contrat de mariage de Jacques le Gendre, son fils aîné. Il

(1) *De Civille* : D'argent, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, accostée de deux molettes d'éperon du même.

de Postis : d'azur, à 3 rencontres de cerf d'or.

avait épousé damoiselle Élisabeth de Postis, issue de la famille des seigneurs de Vieil, en l'élection de Pont-Audemer. Leurs enfants furent:

1°. Jacques Ier, dont l'article viendra;
2°. Gilles le Gendre, qui fut conseiller du roi, élu en l'élection d'Évreux, et laissa une fille :
   N.... le Gendre, femme de M. *le Cornu de Bimorel* (1), conseiller au parlement de Rouen ;
3°. Jean le Gendre, qui fut présent, avec Gilles le Gendre, au contrat de mariage de Jacques, leur frère aîné, en 1602;
4°. Jeanne le Gendre, femme de N.... *de Postis*, seigneur d'Argence et du Boulay. Ils moururent sans enfants, et la terre du Boulay échut par succession à Jacques le Gendre, sieur de Fougainville, qui suit.

le Mercier : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 bourses de marguillier d'or.

VII. Jacques le Gendre, Ier du nom, écuyer, sieur de Fougainville et de la Bretesque, puis du Boulay, conseiller du roi, lieutenant-général en l'élection d'Evreux, épousa, par traité passé sous seings-privés à la Musse, le 10 septembre 1602, damoiselle Anne le Mercier, dame de la Bretesque, fille de noble homme Louis le Mercier, sieur de la Bretesque et de la Musse, vicomte d'Évreux, conseiller du roi, trésorier de France, président et lieutenant-général en l'élection d'Évreux, et de damoiselle Louise de la Roque (A). Le 7 juin 1623, Jacques le Gendre, écuyer, fournit son aveu et dénombrement pour le fief du Boulay, situé en la paroisse de Canapville, qu'il tenait à foi et hommage de haut et puissant seigneur Louis de Champagne, sieur de la Boulaye. Ses enfants furent :

1°. Charles, qui suit;
2°. Jacques IIe, auteur de la branche de Montenol, rapportée ci-après;
3°. Louis le Gendre, écuyer;
4°. François le Gendre, prêtre, mentionné dans un partage du 8 juin 1655, ainsi que Jacques le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, son frère.

---

(1) *Le Cornu de Bimorel :* D'argent, à deux fasces de sable.

(A) On n'a aucun extrait des naissances des trois fils de Jacques le Gendre Ier du nom, et d'Anne le Mercier de la Bretesque, mais il est prouvé par le contrat de mariage de Charles le Gendre, du 6 mai 1632, que celui-ci était frère aîné de Jacques II.

VIII. Charles LE GENDRE, écuyer, sieur de la Bretesque, de Fougainville et du Boulay, épousa, par contrat passé en présence de son père et de Jacques le Gendre, son frère puîné, le 6 mai 1632, devant Jean Pernault, tabellion en la baronnie de Saint-Gervais-lès-Rouen, damoiselle Jeanne VARIN, fille de Louis Varin, écuyer, sieur de la Rosière, du Chesne de Gauville, du Val, etc., etc., conseiller du roi, maître des ports, ponts et chaussées de Normandie, et de feu damoiselle Jeanne de la Porte. Charles le Gendre mourut le 20 février 1660. Sa veuve, par acte du 25 avril suivant, passé devant Jean Borel et Guillaume Liot, tabellions royaux à Rouen, en présence d'Alexandre Varin, écuyer, sieur de Gauville, son frère, donna 900 livres pour la fondation perpétuelle d'une messe basse et de deux obits, dans l'église de Saint-Nicaise de Rouen, où son mari avait été inhumé. Jeanne Varin vivait encore le 23 mai 1689. Ses enfants furent :

VARIN : d'argent, à 2 roses de gueules en chef, et une coquille du même en pointe.

1°. François le Gendre, écuyer, sieur du Boulay, qui servit au ban et arrière-ban de la noblesse du bailliage de Rouen, sous les ordres du marquis de Beuvron, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, ainsi que le prouvent quatre certificats de ce seigneur, des 26 mai 1693, 12 juillet 1694, 11 juillet 1697 et 14 juillet 1703. Il avait épousé, par contrat du 29 janvier 1685, passé devant Louis Parel, notaire garde-note royal en la vicomté d'Évreux, et Jacques Souvray, son adjoint, damoiselle Anne *Vauquelin* (1), fille de feu Olivier Vauquelin, écuyer, sieur de la Motte, et de damoiselle Marie de Guillon. François le Gendre servit encore dans l'escadron des gentilshommes du ban et arrière-ban de Rouen, aux termes d'une ordonnance de l'intendant de cette généralité, du 14 avril 1695, et mourut le 28 février 1712. Ses enfants furent :

A. Jacques le Gendre, écuyer, sieur du Boulay, né le 6 juin 1686, vivant le 3 juin 1741. Il eut un fils nommé :

Nicolas-Constance le Gendre, écuyer, sieur du Boulay, né en 1730, Il était au service en 1747 ;

B. Pierre-Jean-Baptiste le Gendre, écuyer, baptisé le 6 janvier 1692 ; chevau-léger de la garde du roi, marié, 1° avec Antoinette-Marguerite *le Normand ;* 2° le 3 juin 1741, avec Antoinette-Marguerite *de Cahaignes* (2), veuve, en premières noces, de Jean-Joseph de Malhor-

(1) *Vauquelin :* d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.

(2) *De Cahaignes :* d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe de trois mains rangées, tenant chacune une épée, le tout du même.

tie, seigneur de Campigny, et fille de Charles-Robert de Cahaignes, et de feu Marguerite Lucas. Elle survécut à son second mari, qui mourut le 30 septembre 1756, et elle obtint, le 2 août 1765, de la cour des aides de Normandie, contre les habitants des villages de Saint-Germain du Pont-Audemer, un arrêt où furent visés tous les titres de noblesse et de filiation des deux branches du Boulay et de Montenol, et en vertu duquel elle fut maintenue, comme veuve d'un gentilhomme, dans tous les priviléges attachés à cette qualité;

C. François-Augustin le Gendre, écuyer, baptisé le 3 juillet 1696, mort au berceau;

2°. Charles le Gendre, écuyer, sieur de la Bretesque, terre qu'il eut par le partage du 30 avril 1695, cité sur le 10ᵉ degré. Il avait épousé, par contrat du 20 juillet 1686, passé devant les notaires, en la vicomté d'Évreux, damoiselle Marie *Bigot de Parquet* (1), fille de Pierre Bigot, sieur de Parquet, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Normandie;

3°. Bernard le Gendre, écuyer, sieur de Canapville, vivant en 1695;

4°. Joseph, dont l'article suit.

IX. Joseph LE GENDRE, écuyer, sieur de la Bretesque, de Fougainville et du Boulay, en partie, servit avec distinction dans les guerres de son temps, et fut tué à la bataille de Seneff, sous sa cornette, aux termes d'un certificat du 8 octobre 1674. Il avait épousé, par traité passé sous seings privés, le 27 juin 1667, Marie SOUPPLIS, fille de feu noble homme Jean Soupplis, receveur du domaine à Évreux, et de damoiselle Foi le Maréchal. Cette dame fit faire l'inventaire des biens qu'elle avait apportés lors de son mariage, par acte passé le 16 février 1691, devant Jacques Morel, notaire et garde-note royal en la vicomté de Breteuil. Elle eut pour fils unique Henri III, qui suit.

SOUPPLIS : d'argent, au saule arraché de sinople.

X. Henri LE GENDRE, IIIᵉ du nom, écuyer, sieur de la Bretesque et de Fougainville, conseiller du roi, puis conseiller d'honneur aux bailliage et siége présidial de Rouen, épousa, par contrat du 23 mai 1689, passé devant Claude Cavès et Jean Sanadon, notaires gardes-notes héréditaires du roi, en la ville et vicomté de Rouen, damoiselle Marguerite HAILLET, fille de Guillaume Haillet, écuyer,

HAILLET : d'argent, à l'ancre de sable, accompagnée de 3 tourteaux du même.

(1) *Bigot de Parquet :* d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 roses de gueules.

demeurant à Rouen, et sœur de Robert Haillet, capitaine d'une compagnie franche de gendarmes de la Martinique, dont la fille, Madelaine-Élisabeth Haillet (cousine-germaine de Thomas-Pierre le Gendre, qui forme le degré suivant), épousa, le 15 octobre 1730, Aimeri de Cassagnet, marquis de Fimarcon, lieutenant-général des armées du roi. Au contrat de mariage de Henri le Gendre furent présents M. Varin de la Rosière, sieur de Chardonville, Pierre Haillet, secrétaire du roi, et Guillaume Haillet, frères. Par acte des 29 et 30 avril et 1er mai 1695, Henri le Gendre fit le partage de la succession de Jeanne Varin, son aïeule, avec Charles le Gendre, écuyer, sieur de la Bretesque, et Bernard le Gendre, écuyer, sieur de Canapville, ses oncles. Cet acte fut passé devant Michel le Page, notaire et garde-note royal héréditaire de la ville et vicomté de Rouen. En 1698, Henri fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de la Généralité de Rouen*, fol. 147, n° 379. (Cet armorial est déposé à la Bibliothèque du Roi, section des *Manuscrits.*) Le 18 janvier 1723, il fonda de sa procuration, passée devant Olivier Leredret et François Ruelant, notaires royaux à Rouen, Jean-Antoine du Val de Grenonville, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique, pour, en son nom, assister au contrat de mariage de Thomas-Pierre le Gendre, son fils, qui s'était établi dans cette colonie. Henri le Gendre eut deux fils et trois filles :

1°. Charles-Henri le Gendre, baptisé le 17 avril 1692;
2°. Thomas-Pierre, qui suit;
3°. Jeanne-Marguerite le Gendre, née le 19 mars 1690;
4°. Anne-Madelaine le Gendre, née le 11 avril 1694, } ursulines à Elbœuf.
5°. Marie-Esther le Gendre, née le 12 janvier 1700, }

XI. Thomas-Pierre LE GENDRE, écuyer, sieur de la Bretesque, de Fougainville, etc., né le 11 février 1696, s'établit à la Martinique vers 1720, et y devint capitaine d'infanterie, puis commandant des milices au quartier des Rivières-Pilotes. Il épousa, par contrat passé devant Raimond Goguet, notaire royal à la Martinique, le 27 septembre 1724, damoiselle Madelaine LE CANU D'ESCAVERIES, morte au mois de juillet 1763, époque à laquelle l'inventaire de ses biens fut dressé par Martin, notaire royal. Elle était fille de Raimond le Canu, écuyer, sieur d'Escaveries, habitant le quartier des Rivières-Pilotes, et de Marie-Anne Henry. Thomas-Pierre le Gendre fut

LE CANU : d'azur, à 3 têtes de lion d'or et une molette d'éperon du même en cœur.

assisté à son contrat de mariage par plusieurs parents et amis, entr'autres, par Louis-Alexandre Robin, chevalier de Preval, et Jean-Baptiste Ythier de Calbry, lieutenant d'infanterie. Du côté de Madelaine le Canu, assistèrent Isaac-Josué le Canu, écuyer, sieur de Hautmanoir, son oncle, et Louis-Sulpice Ozier de la Fontaine, époux de Marie-Madelaine le Canu, sa tante. Par le même contrat, Henri le Gendre céda à Thomas-Pierre, son fils, à titre d'avancement d'hoirie, la charge de conseiller du roi aux bailliage et siége présidial de Rouen, dont il était pourvu. Thomas-Pierre mourut à la Martinique le 6 avril 1769, à l'âge de 73 ans. Il avait eu huit fils et une fille:

1°. Raimond-Henri le Gendre, écuyer, sieur de la Bretesque, qui fut capitaine des milices à la Martinique, et s'allia avec demoiselle N.... *Bellet des Roches*, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

A. N..... le Gendre de la Bretesque, capitaine de milices, père de deux fils et d'une fille, non mariés;

B. N..... le Gendre de la Bretesque, lieutenant de grenadiers, qui fit les campagnes d'Italie, fut blessé à la bataille de Lodi, et mourut sans postérité;

C. Cyrille-Marie le Gendre de Blotière, écuyer, capitaine des chasseurs du Vauclin, mort sans postérité après 1800;

2°. Charles-Alexis, dont l'article viendra;

3°. Charles-Abraham le Gendre, écuyer, sieur d'Hardonville, vivant en 1763;

4°. Pierre le Gendre, écuyer, sieur d'Escaveries, vivant en 1763;

5°. Christophe-Thomas le Gendre, écuyer, sieur de la Bretesque, vivant en 1798. Il avait épousé Marie-Anne-Mélanie *Maillet* (1), de laquelle il eut deux fils et cinq filles :

A. Thomas le Gendre de la Bretesque, écuyer, ancien capitaine de dragons au service de la Grande-Bretagne, vivant à la Trinité espagnole, non marié;

B. Charles le Gendre, chevalier, sieur du Boulay, marié avec Adèle *du Rieu*;

C. Marie-Anne-Mélanie le Gendre, mariée, le 26 novembre 1798, avec Pierre-Charles *le Gendre*, vicomte de Fougainville, son cousin-germain;

D. Élisabeth-Églé le Gendre, épouse de Louis-Amable *de Louveau de la*

---

(1) *Maillet* : de gueules, à deux chandeliers d'église d'or, accompagnés en chef d'une étoile, et en pointe d'un maillet, le tout du même émail.

Guigneraye (1), gentilhomme du Poitou, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et, avant la révolution, lieutenant de vaisseau de la marine royale, à la restauration, commandant du port de la Guadeloupe, et aujourd'hui colonel des milices de Saint-Pierre;

E. Félicité-Lise le Gendre, mariée avec Joseph *de Villars*, de la province de Bretagne, ancien officier de la marine royale, et pendant l'émigration major d'un régiment anglais;

F. Victoire-Adélaïde le Gendre, épouse de Julien, chevalier *de Verteuil* (2), d'une très-ancienne famille de Poitou, originaire de Guienne, lequel était, avant la révolution, élève de la marine royale, et fut depuis colonel dans les armées royales du Poitou et de la Vendée;

G. Marie-Rose le Gendre, épouse de Pierre-Antoine *de Germon* (3), avant la révolution officier de cavalerie, depuis commandant le quartier Saint-Joseph, à l'île de la Trinité;

6°. Robert le Gendre de la Bretesque, sieur de Soupplis, vivant en 1763;

7°. Victor-Amédée le Gendre de la Bretesque, écuyer, sieur d'Oneille, qui vivait en 1763, et fut père de :

Regisse le Gendre d'Oneille, qui fut mariée avec N.... *Anquetil de Beauregard* (4), sieur de Brillancourt;

8°. Jean-Baptiste le Gendre de la Bretesque, écuyer, vivant en 1763;

9°. Madelaine-Marguerite le Gendre de la Bretesque, mariée avec N.... *Fantin des Odoards* (5), capitaine dans les grenadiers royaux.

XII. Charles-Alexis LE GENDRE DE FOUGAINVILLE, écuyer, né le 15 juillet 1730, servit dans sa jeunesse dans les gardes-du-corps du roi Louis XV, et se maria, par contrat passé devant Martin, notaire royal au quartier des Rivières-Pilotes, à la Martinique, le 18 avril 1763, avec noble demoiselle Barbe-Nicole MILLET DE LA BOURDELIÈRE, d'une ancienne famille noble de Bourgogne, fille de Pierre-

MILLET : de gueules, à 5 losanges d'argent en sautoir.

(1) *De Louveau :* d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une rose tigée d'argent.

(2) *De Verteuil :* écartelé, au 1 d'argent, à 3 losanges de gueules en bande; au 2 d'argent, à la fasce ondée d'azur et au chef de gueules, chargé d'une étoile d'or; au 3 de gueules, à la bande d'or, accostée de 2 cotices d'argent; au 4 d'azur, au mouton d'argent.

(3) *De Germon :* d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef d'un croissant d'azur, et en pointe d'une rose du second émail.

(4) *Anquetil de Beauregard :* d'or, à 3 feuilles de chêne de sinople.

(5) *Fantin des Odoards :* d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.

François Millet, écuyer, seigneur de la Bourdelière, officier dans les armées du roi, ancien commandant pour S. M. du quartier de la Rivière-Salée, et d'Agathe-Catherine de Girardin de Champmeslé (A). Il appert, par un certificat délivré, le 6 juillet 1815, par Claude-Joseph de Percin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon des milices de la Martinique, ancien chef des royalistes de cette colonie pendant la révolution, que Charles-Alexis le Gendre de Fougainville, et Christophe le Gendre de la Bretesque, son frère, malgré leur grand âge, se réunirent, ainsi que plusieurs de leurs parents, à M. de Percin, lors du rassemblement des royalistes au camp le Vassor, en 1790, pour s'opposer aux factieux, et que, dans toutes les occasions, ils ont manifesté leur zèle et leur dévouement d'une manière digne d'éloges. Charles-Alexis le Gendre de Fougainville ne vivait plus le 28 octobre 1797. De son mariage avec mademoiselle de la Bourdelière sont issus :

1°. Louis-Eusèbe le Gendre de Fougainville, qui fut cadet gentilhomme au régiment de la Martinique. Embarqué sur le vaisseau *le Vengeur*, commandé par le chevalier de Retz, il eut, à l'âge de 17 ans, les deux cuisses emportées par un boulet de canon, et mourut peu d'instants après, à la bataille navale livrée, dans le canal de la Dominique, par l'escadre française aux ordres de M. le comte de Guichen, contre l'escadre anglaise de l'amiral Rodney, le 17 avril 1780 (B);

2°. Pierre-Charles, dont l'article suit :

(A) Agathe-Catherine de Girardin était sœur de M. de Girardin, lequel fut père de mademoiselle de Girardin, mariée, 1°, avec M. le comte de la Touche-Tréville, chevalier de Saint-Louis; 2°, avec M. le comte de Dillon. Elle a eu du premier lit, M. le comte de la Touche-Tréville, décédé depuis peu, et mademoiselle de la Touche-Tréville, épouse de M. le duc de Fitz-James, pair de France; et du second lit, mademoiselle de Dillon, épouse de M. le comte Bertrand, lieutenant-général, desquels M. le vicomte de Fougainville (XIII° degré), se trouve cousin issu de germain, par son aïeule, mademoiselle de Girardin, qui lui a donné aussi des parentés avec les barons Potier de Courcy, les barons Hoock, et M. Kerny, ancien capitaine de vaisseau et gouverneur de Sainte-Lucie.

(B) Déclaration faite, le 12 juillet 1815, par M. Étienne de la Galernery, capitaine de vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de port au fort Royal, pardevant Simon-Auguste Rondeau et L. Tarthouil, notaires royaux à la Martinique.

3°. Claire-Euphrasie le Gendre de Fougainville, mariée 1°, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, le 11 mai 1786, avec Jean-Chrysostôme *le Brun de Rabot* (1), II° du nom, écuyer, seigneur de Rabot, co-seigneur de Cadalen, près Gaillac, en Albigeois, officier au régiment de la Martinique, fils de Jean-Chrysostôme le Brun de Rabot, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rabot, aide-major dans le régiment de Tonnerre, et de damoiselle Françoise-Marguerite de Picarel d'Assezat; 2° le 19 mars 1793, avec dispense du pape, avec Bernard-Joseph, chevalier *le Brun de Rabot*, son beau-frère, officier au régiment de la Martinique; 3° par contrat du 29 août 1796, avec Jérôme-François *de Berthelot* (2), chevalier, seigneur de la Villeziou et autres lieux, fils de feu haut et puissant seigneur messire Jérôme-François de Berthelot, chevalier, seigneur de la Villeziou, d'une maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, officier au régiment de Penthièvre, infanterie, et de dame Marie-Anne le Fruglais;

4°. Laure-Agathe le Gendre de Fougainville, mariée, par contrat du 21 novembre 1797, avec Armand-Georges *Artur* (3), d'une ancienne noblesse d'extraction de Normandie, seigneur du Plessis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avant la révolution, officier au régiment de la Martinique, depuis commandant supérieur des quartiers du Marin, des Rivières-Pilotes, de Sainte-Anne et de Sainte-Luce, à la Martinique, maintenant retiré du service avec grade de lieutenant-colonel;

5°. Rose-Sophie-Adélaïde le Gendre de Fougainville, mariée, par contrat du 30 juillet 1798, avec Charles-François-Louis, marquis *de Franqueville* (4), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien page du roi Louis XVI, fils de messire Antoine-François-Louis de Franqueville, écuyer, et de dame Barbe de la Chaussée. M. de Franqueville, issu d'une famille d'origine chevaleresque de Normandie, a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes.

XIII. Pierre-Charles LE GENDRE, chevalier, vicomte de Fougainville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien commandant du quartier des Rivières-Pilotes, à la Martinique, et

---

(1) *Le Brun de Rabot :* écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 9 losanges couchées d'or et au chef cousu de gueules, chargé d'un levrier d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à 2 fasces de gueules, chacune chargée de 3 trèfles d'or.

(2) *De Berthelot :* d'azur, à 3 têtes de léopard d'or, chacune sommée d'une fleur de lys du même.

(3) *D'Artur :* de gueules, à la coquille d'or, au chef d'argent.

(4) *De Franqueville :* de gueules, au chef d'or.

maintenant conseiller à la cour royale de cette colonie, est né à la Martinique le 17 décembre 1770. Entré au service comme volontaire royaliste, le 2 mai 1793, sous MM. de Gimat et de Jobal, le même jour, lui deuxième, il s'élança dans la batterie Borgnesse, qui fut emportée d'un coup de main. A la bataille de le Vassor, livrée aux républicains, le 11 du même mois, M. de Fougainville commanda en second la compagnie du Horoc. Cette compagnie étant tombée dans une embuscade, il la rallia plusieurs fois sous un feu très-vif et presque à bout touchant, et parvint, par son sang-froid et son courage, à la sauver d'une destruction imminente. Le 2 juin, M. de Gimat le chargea d'une mission périlleuse près le baron de Lort. Le lendemain, ce dernier donna à M. de Fougainville l'ordre d'attaquer les hauteurs du Pérou. Ce poste fut enlevé à la baïonnette pendant la nuit, par 60 hommes seulement, conduits par MM. de Fougainville et le Brun de Rabot, son beau-frère. Le premier reçut de M. de Mallevaud, le 24 juin suivant, par une marque de confiance et de distinction des plus honorables, l'ordre de se mettre à la tête d'un corps d'officiers de troupes de ligne, et de reprendre la batterie Borgnesse sur les républicains. M. de Fougainville exécuta cet ordre, rétablit la communication entre la frégate *la Calypso* et les royalistes, qui étaient en pleine retraite pour venir s'y réfugier; et, imitant le dévouement de son chef, M. de Jobal, lui et le chevalier le Brun de Rabot, son beau-frère, ne voulurent s'embarquer qu'avec ce vieillard généreux, et les derniers, lorsqu'enfin les Anglais se furent décidés à prendre à leur bord les débris des malheureux défenseurs de l'autorité légitime. Revenu avec les Anglais à la Martinique le 2 mars 1794, M. de Fougainville fut nommé lieutenant de grenadiers des milices, le 11 octobre de la même année. A l'affaire de Vauclin, le 8 décembre 1796, ayant été enveloppé par les républicains en avant de son détachement, il s'est fait jour l'épée à la main et a été blessé à la cuisse d'un coup de baïonnette. Il est devenu capitaine de grenadiers le 29 mars 1797, et commissaire civil et militaire le 12 novembre 1798. Appelé, en 1801, au conseil supérieur de la Martinique, M. de Fougainville n'a pas cessé d'employer son épée au service de son roi et de son pays, notamment à la défense du brick *le Griffon* en 1808, et contre l'attaque des Anglais en

1809 (A). Le roi l'a créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 décembre 1817. Il a épousé, par contrat passé devant Martin, notaire royal à la Martinique, le 26 novembre 1798, noble demoiselle Marie-Anne-Mélanie LE GENDRE DE LA BRETESQUE, sa cousine-germaine. De ce mariage sont issus :

LE GENDRE : comme à la page 1.

1°. Stanislas-Amédée, qui suit ;
2°. Eugène-Amable-Timoléon le Gendre, chevalier de Fougainville, né en 1804 ;
3°. Élisabeth-Eglé le Gendre de Fougainville ;
4°. Sophie-Anne-Mélanie le Gendre de Fougainville.

XIV. Stanislas-Amédée LE GENDRE, baron de Fougainville, né à la Martinique le 24 mars 1799, lieutenant dans le 9e régiment des chasseurs à cheval, a fait avec distinction la campagne d'Espagne, en 1823, et s'est trouvé à l'affaire de Logrono, puis, le 19 juin de la même année, à celle de San-Lucar-la-Mayor, à la suite de laquelle il a été créé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur (B).

BRANCHE DE MONTENOL *.

VIII. Jacques LE GENDRE, IIe du nom, écuyer, sieur de Montenol, 2e fils de Jacques le Gendre, Ier du nom, écuyer, sieur de Fougainville, du Boulay, etc., et de damoiselle Anne le Mercier, dame de la Bretesque, fut d'abord page du roi en la petite écurie ; et, au sortir des pages en 1629, il entra dans le régiment des Gardes, en la compa-

---

(A) État de services dressé sur les certificats de MM. de Jobal, le baron de Lort, des Martinières, de Percin, de la Galernery, Cornette de Vernancourt, le chevalier Faure, du Gué, le baron de la Broue, Artur du Plessis, le marquis de Franqueville, etc., etc., et signé, le 30 mars 1817, par M. le comte de Vaugiraud, vice-amiral de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général de la Martinique, et gouverneur-général des îles françaises du Vent de l'Amérique.

(B) Voyez *le Moniteur* des 1er et 25 juillet, et le *journal des Débats* du 2 juillet 1823.

* Tous les titres de cette branche, aussi bien que ceux de la branche de Fougainville, nous ont été produits en originaux.

gnie du brave de Saint-Preuil, où il servit pendant deux années, la première aux barricades de Suze, l'autre au combat de Veillanne et au secours de Casal (C). Passé, en 1631, dans les gendarmes de la garde du roi, il se trouva, la même année, au siége de Moyenvic, alla en Languedoc en 1632, et servit au combat de Castelnaudary, accompagna le roi au voyage de Nancy, en 1633, et concourut au siége et à la prise de la Mothe, en Lorraine, en 1635. Le 15 décembre de cette année, M. de Montenol fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant du roi, pour laquelle il prêta serment de fidélité entre les mains du comte de Soissons, pair et grand-maître de France, à Sédan, le 28 juillet 1639. Il s'était trouvé à la bataille d'Avein, en 1636, aux siéges et à la prise de Corbie, en 1637, de Landrecies, de Maubeuge et d'Ivoy, en 1638, du Catelet et de Hesdin en 1639. L'année suivante, il accompagna S. M. au voyage de Grenoble, et servit, en 1641, au siége et à la prise d'Arras, et à ceux de Bapaume et d'Aire, en 1642. Passé avec l'armée du roi en Roussillon, M. de Montenol se trouva aux siéges et à la prise de Saint-Elme, de Collioure et de Perpignan, en 1643, puis à ceux de Gravelines en 1644, et de Mardick, Bethune, Armentières et Menin, en 1645 (D). Le roi et la reine régente, voulant augmenter les troupes d'un régiment de pied français, composé de 30 compagnies de 100 hommes chacune, sous le titre de régiment de Flandre, donnèrent le commandement d'une de ces compagnies au *capitaine de Montenol,* par provisions du 20 mars 1647. Jacques le Gendre épousa, par contrat des 21 juin et 26 juillet de la même année, passé devant Jacques Morel et Michel de Beauvais, notaires au châtelet de Paris, damoiselle Henriette du Plessis, décédée le 13 octobre 1710, fille de feu Nicolas du Plessis, écuyer, sieur de Guipereux, valet-

du Plessis : d'argent, au sautoir de gueules; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

(C) Les premiers services de Jacques le Gendre, et son admission aux pages, sont rappelés dans l'arrêt de la cour des aides de Normandie, du 2 août 1765, dont on a parlé à la branche du Boulay.

(D) Certificats de services délivrés, les 9 juillet et 28 septembre 1645, par César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, alors maréchal-de-camp, depuis maréchal de France, enseigne de la compagnie des gendarmes de la garde du roi, et par le comte de Saligny, lieutenant de la même compagnie, et lieutenant-général des armées du roi.

de-chambre ordinaire du roi, brigadier de 200 chevaux de la garde de S. M., et de damoiselle Catherine de Troquet. Julien de Fontenay, écuyer ordinaire de la grande écurie, assista à ce contrat, comme fondé de la procuration des père et mère de Jacques le Gendre, à l'effet de les représenter. On remarque aussi parmi les témoins Jacques-Louis de Beringhen, marquis de Châteauneuf, comte du Plessis-Bertrand, conseiller d'état, premier écuyer de la petite écurie, (depuis chevalier des ordres du Roi et gouverneur des ville et citadelle de Marseille), dame Julie-Lucie d'Angennes de Rambouillet, épouse de Charles de Sainte-Maure, alors marquis, depuis duc de Montausier, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la personne du Dauphin, et lieutenant-général des armées, etc., etc., etc. Jacques le Gendre obtint de Louis XIV des lettres en forme de mandement, données à Versailles, le 24 février 1686, portant ordre de procéder à l'enregistrement du procès-verbal de ses preuves de noblesse, enregistrement qui eut lieu à la requête de son fils, Louis le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, suivant un extrait des registres de la première chambre de la cour des aides de Paris, du 31 juillet de la même année 1686. Jacques le Gendre, IIe du nom, eut cinq fils :

1°. Jacques le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, rappelé, en 1711, dans le testament de son frère Louis, comme étant mort devant Lérida, en Espagne, servant alors avec le grade de capitaine dans le régiment de Hainaut ;

2°. Louis le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, né en 1650. Le roi, pour le récompenser des services qu'il avait rendus dans le grade de lieutenant au régiment Dauphin, et des blessures qu'il avait reçues aux armées, lui accorda la commanderie de Breteuil, du grand-prieuré de Normandie, de l'ordre de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, par brevet du 31 janvier 1681, portant ordre à M. de Louvois, chancelier des ordres de S. M., de le pourvoir de cette commanderie. M. de Montenol fut reçu par ce ministre, chevalier du même ordre, le 15 février de la même année, d'après les preuves de quatre degrés par lui faites de sa noblesse paternelle et maternelle. Louis le Gendre prêta serment en cette qualité, le 12 septembre 1686, et obtint une dispense pour le délai qu'il avait mis à remplir cette formalité, eu égard au service qu'il avait été obligé de faire aux armées du roi. Les nouveaux services qu'il rendit au roi lui méritèrent la distinction honorable d'être compris dans la première promotion de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il en reçut la croix

de chevalier le 8 mai 1694, et prêta serment, le surlendemain, en cette qualité, entre les mains du roi, à Versailles. Il était major de la citadelle de Saint-Jean de Marseille lors d'une ordonnance rendue, le 10 juillet 1699, par les commissaires-généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries, laquelle autorise l'enregistrement de celles de sa famille, conformément au certificat qu'en avait délivré M. d'Hozier, garde de l'Armorial Général. Cet enregistrement eut lieu au registre coté *Généralité d'Aix*, n° 780. Louis le Gendre fit son testament à Marseille, le 25 septembre 1711, et mourut célibataire. Sa succession fut partagée le 4 décembre 1714;

3°. Charles Iᵉʳ, qui a continué la descendance;

4°. Pierre le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, vivant en 1711 et 1714;

5°. Jean-Baptiste le Gendre, écuyer, sieur de Vauvray, à qui son frère Louis fit un legs en 1711, ainsi qu'à Pierre le Gendre.

IX. Charles LE GENDRE, Iᵉʳ du nom, écuyer, seigneur de Guipereux, fut institué héritier universel de son frère Louis le Gendre, écuyer, sieur de Montenol, le 25 septembre 1711, et partagea sa succession avec ses autres frères, le 1ᵉʳ décembre 1714. Il avait épousé, par traité passé sous seings privés, le 28 décembre 1691, reconnu devant Hédiart et son confrère, notaires royaux à Évreux,
LE ROYER: le 1ᵉʳ avril 1694, damoiselle Louise LE ROYER, fille et héritière de feu Louis le Royer, sieur de Bois-Compteux, conseiller du roi, vicomte de Nonancourt, et de damoiselle Louise de Lapie. Ils vivaient le 2 février 1724, et eurent pour fils :

1°. Charles-Louis, dont l'article viendra;

2°. Jacques-Augustin le Gendre, écuyer, sieur de Bois-Compteux, qui obtint, le 29 octobre 1735, des lettres du président et des officiers du roi en l'élection de Chartres, portant enregistrement de ses titres de noblesse. Il laissa de damoiselle Charlotte-Susanne *de Bourges* (1), sa femme :

Charles-Augustin le Gendre, écuyer, sieur de Chavannes, garde-du-corps du roi, qui épousa, par articles passés sous seings privés, le 4 février 1760, Jeanne-Hélène *Chenard d'Helliot* (2), fille de feu messire Antoine Chenard, chevalier, seigneur d'Helliot, et de dame Jeanne-Angélique Blanchet. Ils ont eu pour fils :

---

(1) *De Bourges* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lys au naturel.

(2) *Chenard d'Helliot* : D'azur, à 3 marmites d'or.

Alexandre le Gendre, écuyer, sieur de Chavannes, baptisé le 23 février 1761 (E), capitaine en retraite, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en 1798, demoiselle N.... *Lombard de Malmain* (1), dont il n'a pas d'enfants;

3°. Alexis le Gendre, écuyer, baron des Ventes, qui assista, le 4 février 1760, au centrat de mariage de Charles-Augustin le Gendre de Chavannes, son neveu.

X. Charles-Louis LE GENDRE, chevalier, seigneur de Guipereux et de Bois-Compteux, baptisé à Nonancourt le 12 février 1696, fut nommé capitaine d'une compagnie dans le bataillon des milices de M. de Kermoisan, par commission du 1er janvier 1734. Il devint capitaine de grenadiers royaux, et mourut à Nonancourt le 3 janvier 1770. Il avait épousé, par contrat passé devant Nicolas Ferrant, notaire et tabellion royal des ville et bailliage du comté de Meulan, le 2 février 1724, damoiselle Marie-Marguerite DE CLERY, décédée à Nonancourt le 18 juin 1752, fille de feu messire Charles de Cléry, chevalier, seigneur de Fremainville, et de dame Anne-Gabrielle le Boucher, alors remariée avec Gabriel-Auguste de Paulin, chevalier. De ce mariage sont issus :

[illegible]

1°. Charles, IIe du nom, dont l'article suit ;
2°. Augustin-Charles le Gendre, chevalier de Montenol, co-seigneur d'Avrenes, baptisé le 3 novembre 1729. Il fut capitaine dans le corps des grenadiers de France, régiment de la Roche-Lambert, tot reçu chevalier de Saint-Louis le 7 mars 1762, et fut breveté lieutenant-colonel d'infanterie le 4 août 1771. Il n'a pas laissé d'enfants de demoiselle N... *Fouche*, son épouse.

XI. Charles LE GENDRE DE MONTENOL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bois-Compteux, baptisé le 5 mai 1726, major du régi-

(E) Plusieurs omissions ayant eu lieu dans son extrait de baptême, et entr'autres la qualité d'écuyer qu'on avait oublié de donner à son père, celui-ci obtint, le 3 juillet 1776, un arrêt du parlement de Rouen, portant que, la famille du sieur de Chavannes étant reconnue noble d'extraction, la qualité d'écuyer serait rétablie dans l'acte, qui faisait l'objet de sa réclamation.

(1) *Lombard de Malmain* : De sable, à 3 mains senestres d'argent.

ment des grenadiers royaux de l'Orléanais, puis lieutenant-colonel d'infanterie, créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 décembre 1760, a fait huit campagnes, et notamment les dernières de la guerre dite de *sept ans*, et s'est trouvé dans l'armée du comte de Lœwendahl, à la bataille de Fontenoy le 11 mai 1745, et dans la même année aux siéges et prises de Tournay, d'Ostende, de Nieuport, de Bruxelles et de Wilworth, au siége de Maëstricht qui se rendit au maréchal de Saxe le 7 mai 1748, à la bataille de Minden, sous le maréchal de Broglie, le 1er août 1759, à celle de Fillinghausen, sous le même général, le 16 juillet 1761, à plusieurs affaires de postes, dans lesquelles il se fit remarquer par sa bravoure, au secours de Cassel, sous les maréchaux d'Estrées et de Soubise, le 24 juin, et à l'affaire de Neuhausen, le 30 du même mois. M. de Montenol est décédé à Évreux le 10 février 1788. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1776, passé devant Pinon et Garnier des Chesnes, conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris, Marie-Anne MARTEL, fille de messire Eustache Martel, écuyer, seigneur de la Vacherie et autres lieux, conseiller secretaire du roi honoraire, et de dame Marie-Anne Bernage de Saint-Hilliers. De ce mariage sont issus :

MARTEL : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois marteaux de gueules.

1°. Charles, IIIe du nom, qui suit;
2°. Marie le Gendre de Montenol, épouse d'Étienne-Alexandre *de Bernetz* (1), ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis;
3°. Aimée-Charlotte le Gendre de Montenol, décédée.

XII. Charles LE GENDRE DE MONTENOL, chevalier, ancien chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, né à Évreux le 24 avril 1785, est entré au service le 18 octobre 1806; a fait cette campagne et la suivante en Russie, en Prusse et en Pologne; est passé des gendarmes d'ordonnance, avec le grade de lieutenant, dans le 4e régiment de dragons le 16 juillet 1807, et de là, avec le même grade, dans le 22e régiment, le 24 novembre suivant. Il a été nommé

(1) *de Bernetz* : d'or, à 3 chevrons de gueules.

successivement adjudant-major et capitaine les 28 février et 31 août 1810, membre de la Légion-d'Honneur et chef d'escadron les 23 juin et 17 août 1813, et a fait les campagnes de 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812 en Allemagne et en Espagne, et celles de 1813 et 1814 en Allemagne, en Espagne et en France. A la Gironda, en Gallice, le 7 mars 1809, commandant les dragons démontés du 22ᵉ régiment, il sut, quoique sans munitions, se maintenir dans une position qu'il avait enlevée à l'ennemi à la baïonnette, et empêcher que 2000 insurgés, qui étaient venus attaquer la brigade, tournassent la droite, comme ils en manifestaient le dessein. A Porto, le 29 mars de la même année, il commanda une compagnie de dragons à pied qui, soutenue par deux pelotons à cheval, enleva la batterie *dite* fort San-Pédro, de 6 bouches à feu. Sa conduite, dans l'affaire du 19 au 20 février 1810, où il fut blessé, et dans celle de Valverde, fut citée avec éloges. Attaqué par 800 chevaux, le 16 octobre 1811, quoiqu'il n'eût sous ses ordres qu'un détachement de 100 hommes, il prit 86 chevaux et fit 25 prisonniers aux partis espagnols de Peralada, que déjà il avait chargés avec avantage dans la journée du 16 février de la même année. Il fut blessé à l'épaule droite le 11 janvier 1812. Le 17, il se distingua à l'affaire d'Elaché, où le 22ᵉ régiment de dragons résista seul et avec succès à toute la cavalerie espagnole, qui fut obligée de se retirer en désordre. Au combat de Las-Rolas, le 11 février de la même année, ayant été blessé assez grièvement dans la seconde charge contre l'avant-garde anglaise, il ne voulut pas quitter le commandement de son escadron, et prit part à la 3ᵉ charge, où l'on reprit trois pièces de canon dont l'ennemi s'était emparé. Il fut créé officier de la Légion-d'Honneur le 23 février 1814, et passa, avec son grade, dans le régiment du Dauphin le 25 août suivant. Après le retour de Buonaparte, il donna sa démission, au 20 mars 1815. Le roi l'a nommé chef d'escadron au régiment des dragons de la Gironde (4ᵉ), le 29 septembre de la même année, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 6 août 1817. Il a quitté le service le 6 septembre suivant (F). Il a épousé, par contrat du 17 janvier de

---

(F) États de services certifiés par le colonel et les membres du conseil d'administration du 4ᵉ régiment de dragons, à Nismes, le 25 novembre 1817.

Drouet des Fontaines : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'eperon du même.

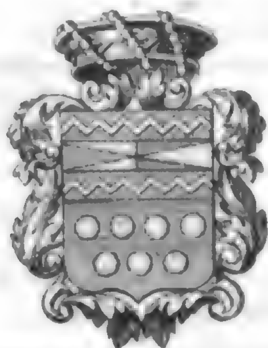
la même année 1817, passé devant Delabarre et son confrère, notaires royaux à Rouen, demoiselle Marie-Rose-Pauline Drouet des Fontaines, fille de messire Pierre-Jean-Baptiste Drouet des Fontaines, ancien conseiller au parlement de Normandie, président honoraire du tribunal de première instance de l'arrondissement des Andelys, et de Marie-Cécile Alexandre. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Émile le Gendre de Montenol, né le 29 novembre 1819 ;
2°. Marie-Aurélie le Gendre de Montenol, née le 2 mars 1818 ;
3°. Maria-Alberte le Gendre de Montenol, née le 10 octobre 1824.



DE LOYNES,

SEIGNEURS DE BELLEFONTAINE, DE MAISON-VILLIERS, DE FROMENTIÈRES; BARONS DE THURY, SEIGNEURS DES BERCEAUX, DE CHAUBUISSON, DE LA POTINIÈRE, DE LA ROYAUTÉ, DE VILLEFAVREUX, DE PARAS, D'YVRY, DE LA PONTERIE, DE LA COUDRAYE, etc., *en Orléanais, en Beauce, au Perche, en Brie et en l'Isle de France.*



ARMES : *Coupé, au 1er de gueules, à la fasce gironnée d'or et d'azur, de six pièces, accompagnée de deux vivres d'argent; au 2e d'azur, à sept besants d'or, posés quatre et trois.* Couronne de baron.

La famille DE LOYNES, originaire de l'Orléanais, et l'une des plus anciennes dans la magistrature de cette province, paraît avoir pris son nom du village de Loynes, situé à une lieue de Beaugency. Ses premiers auteurs connus possédaient des fiefs dans ce village, et leur noblesse était originairement militaire. Les titres de cette famille en établissent la filiation depuis Robert Ier, qui suit.

I. Robert DE LOYNES, Ier du nom, écuyer, surnommé *le Vieux*, vivait au milieu du quatorzième siècle et possédait des fiefs au territoire de Beaugency dans la mouvance du duc d'Orléans, auquel il rendit un aveu le jeudi après la Saint-Luc (21 octobre) 1353. (*Archives du Palais-Royal, registre des anciens aveux du comté de Beaugency*, fol. 30.) On ignore le nom de l'épouse de Robert de Loynes, mais on lui connait trois fils : N....

1°. Geoffroi Ier, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Loynes, qui fournit deux aveux au duc d'Orléans en 1356 et 1359;

3°. Robin de Loynes, seigneur du Morier, près Beaugency, fief que ses descendants possédaient encore vers 1600. Cette branche paraît s'être éteinte à cette époque.

B.... II. Geoffroi DE LOYNES, Ier du nom, prévôt de la ville de Beaugency, en 1388, eut pour fils :

1°. Jacquet Ier, dont l'article viendra;

2°. Geoffroi de Loynes, écuyer, qui rendit hommage au duc d'Orléans, le 6 août 1403, et fournit au même prince son aveu et dénombrement sous le sceau de la châtellenie de Beaugency, le 21 janvier 1404. Il est fait mention dans ce dernier acte de deux maisons qui étaient tenues en fief de Geoffroi de Loynes par Jeanne de Beauvilliers, fille de défunt Jean de Beauvilliers, surnommé le Bœuf, chevalier, et veuve en premières noces d'Odart de la Roche, et en secondes noces de Fouques de Marcilly, chevalier. Geoffroi de Loynes laissa deux fils :

A. Guillaume de Loynes, écuyer, qui paraît avec Jean, son frère, dans un acte du 4 octobre 1421, et seul dans deux autres des 11 mai 1429 et 3 février 1438;

B. Jean de Loynes, écuyer, qualifié sergent d'armes dans les lettres de protection que Charles VI accorda à Marguerite de Charnay, abbesse de Voisins, le 27 août 1401; lui et son frère Guillaume de Loynes, firent don chacun de 300 livres parisis, en 1429, pour approvisionner de vivres et de munitions la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Jean fut père de :

Anne de Loynes, mariée, en 1423, avec Jean *de Beauharnais*, fils aîné de Guillaume de Beauharnais, et de Marguerite de Bourges.

III. Jacquet DE LOYNES, Ier du nom, licencié ès lois, vint s'établir à Orléans, où il fut échevin en 1409 et 1410, puis receveur en 1419, 1420, 1425, 1426, 1432, 1437, 1438, 1443 et 1444. Cette dernière charge municipale était la plus distinguée alors, attendu qu'il n'y avait pas encore de maire. Jacquet de Loynes avait épousé, 1° Huguette Rousseau, fille de Constantin Rousseau et de Marguerite Renard; 2° Jacquette Bastard. Ses enfants furent :

ROUSSEAU : d'azur, à 3 têtes de léopard d'or.

BASTARD :

Du premier lit :

1°. Jacquet de Loynes, mort sans postérité après 1437;

2°. Jean, qui a continué la descendance;
3°. Robert de Loynes, auteur de la troisième branche;
4°. Gentienne de Loynes, dont on ignore la destinée;

Du second lit :

5°. Gentien de Loynes, mort sans postérité après 1448.

IV. Jean DE LOYNES, Ier du nom, sieur de la Motte et de Maison-Villiers, en Beauce, bailli de Beaugency, (1), succéda dans cette charge à Michel Bourgoing, Ier du nom, écuyer, seigneur de Concire, son beau-père. Il avait épousé, 1° Isabelle DE THURY (2); 2° Anne BOURGOING, qui vivait étant veuve le 17 janvier 1500. Ses enfants furent :

DE THURY :

BOURGOING : de sable, au chevron d'or, abaissé sous une fasce du même et accompagné de 6 roses d'argent.

Du premier lit :

1°. Antoine, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. François Ier de Loynes, auteur de la branche des seigneurs DE BERCEAUX, DE CHAUBUISSON et DE LA POTINIÈRE, en Brie, rapportée ci-après;
3°. Marie ou Marion de Loynes, qui épousa Jean *Hatte;*
4°. Huguette de Loynes, mariée avec Étienne *Daniel;*
5°. Gentienne de Loynes, femme de Jean *Grandet;*
6°. Anne de Loynes, épouse de Bertrand *Rougeault.*

V. Antoine DE LOYNES, Ier du nom, écuyer, sieur de Bellefontaine et de Maison-Villiers, en Beauce, fut reçu procureur au parlement de Paris, en 1515. Il épousa 1° Geneviève DE BEAUMONT (3),

DE BEAUMONT : gironné d'argent et de gueules de 8 pièces.

---

(1) Cette place était dans ce temps très-honorable et ne se conférait que par élection. Par l'ordonnance de Moulins de 1566, art. 12, et par celle des états tenus à Blois en 1576, art. 263 et 264, il est dit que « nul ne serait pourvu d'états de » baillis et sénéchaux des provinces, qui ne fût de robe courte, et gentilhomme » de nom et d'armes. » Ces charges n'étaient point vénales dans ce siècle et le suivant, et le mérite seul y faisait parvenir.

(2) Ce mariage est rappelé dans les preuves faites, le 11 janvier 1643, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par Tanneguy Lallemant de Passy. (*Manuscrit aux archives de M. de Courcelles.*)

(3) Ce mariage est aussi rappelé dans les preuves de Tanneguy Lallemant de Passy, en 1643.

BRINON : d'azur, au chevron d'or ; au chef denché du même.

fille d'Antoine de Beaumont, écuyer, seigneur de Franconville, et de Jeanne de Lyons ; 2° Anne-Geneviève BRINON, fille d'Yves Brinon, sieur de Saint-Cyr, procureur au parlement, et de Gillette Le Picard, arrière-petite-fille du chancelier de ce nom. Antoine de Loynes fut inhumé à Paris, en l'église de Saint-André-des-Arcs, et laissa :

Du premier lit :

1°. Jeanne de Loynes, mariée avec Pierre *Lallemant*, co-seigneur de Marivault, secrétaire du Roi. Elle vivait encore le 10 mai 1559. Son mari était né du mariage de François Lallemant, conseiller au parlement, avec Denise des Friches de Châtillon. Elle le rendit père de :

A. Gabriel Lallemant, lieutenant criminel de Paris, marié 1° avec Madelaine *d'Auvergne* ; 2° avec Isabelle *Grisson de Villebousin*, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

a. Gabriel Lallemant, secrétaire de la reine Marguerite de France, duchesse de Valois, décédé sans postérité ;
b. Christophe Lallemant, sécrétaire du roi ;
c. Pierre Lallemant, } jésuites ;
d. Charles Lallemant, } jésuites ;
e. Jérome Lallemant, } jésuites ;
f. Anne Lallemant, femme de Guillaume *du Fayet*, secrétaire du roi ;
g. Liée Lallemant, femme de Jacques *Lallemant*, avocat au parlement ;
h. N.... Lallemant, épouse de N.... *Pasquier* ;

B. Mathieu Lallemant, seigneur de Passy, maître des requêtes, marié avec Marguerite *de Ménisson*, fille de Jacques de Ménisson, écuyer, seigneur de Charlay, des Fourches et de Vauchonvilliers, et de Perrette Coltet de Bury. De ce mariage sont sortis :

a. Tanneguy Lallemant de Passy, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 11 janvier 1643 ;
b. Marie Lallemant ;
c. Marguerite Lallemant ;
d. Gabrielle Lallemant ;

C. Marie Lallemant, mariée 1° avec Georges *Luillier*, greffier de Saint-Pierre le Moustier ; 2° avec Claude *de Fontenay*, sieur de Charly, en Nivernais ;

Du second lit :

2°. Antoine II, qui suit ;

3°. Anne de Loynes, femme de Gabriel *de Marillac*, avocat-général au parlement de Paris, décédé le 23 avril 1551. Il était fils de Guillaume de Marillac, seigneur de Saint-Genest, de la Mothe-Hermart et de Ricon, contrôleur-général des finances du duc de Bourbon, et de Marguerite Geneste, et frère aîné de Charles de Marillac, archevêque de Vienne, et successivement ambassadeur de France à Constantinople, en Angleterre, en Allemagne, à Vienne et à Augsbourg;

4°. Jeanne de Loynes, baptisée le 1er février 1527, alliée 1° avec Georges *Mainard*, conseiller au parlement de Paris en 1551, décédé le 28 février 1557; 2° avec Yves *de Rubey*, maître des requêtes, chancelier de Marie Stuart, reine d'Écosse, décédé le 18 août 1563; 3° avec Michel *Leclerc*, seigneur de Maisons, chevalier de l'ordre du Roi, bailli et gouverneur de Chartres, gouverneur de la personne de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel du roi Henri II. Jeanne de Loynes était veuve de ce dernier mari au mois de septembre 1595;

5°. Marie de Loynes, baptisée le 26 mars 1528. Elle épousa, le 6 février 1547, Jean *de Martines*, sieur de la Gilquimère, procureur du roi au châtelet de Paris, et depuis conseiller au parlement de Bretagne. Elle en était veuve en 1596.

VI. Antoine DE LOYNES, IIe du nom, seigneur de Maison-Villiers et de Fromarville, baptisé le 15 août 1531, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 19 mars 1556, et mourut en 1563. Il avait épousé 1°, par contrat passé devant Lamiral, notaire, le 30 mars 1556, Marie HATTE, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Catherine DE CHAZERAY, fille de Pierre de Chazeray, seigneur et baron de Thury et de Couston, en Beauce, et de Nicole Boillève. De ce dernier mariage sont provenus quatre fils et deux filles :

HATTE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 croisettes ancrées d'or, et en pointe d'un lion du même, chaperonné de gueules.

DE CHAZERAY : de gueules, à 3 têtes de lion d'or.

1°. Élie, dont l'article suivra;

2°. Pierre de Loynes, baron de Thury, père de deux filles :

A. Catherine de Loynes, mariée à N.... *de Champrobert*;

B. Anne de Loynes, femme de N.... sieur *du Transport*;

3°. Isaac de Loynes, sieur de Launoy, lieutenant au régiment de la Noue-Bras-de-Fer, tué devant Ostende;

4°. Salomon de Loynes, sieur des Bordes, marié, le 9 juillet 1608, avec Susanne *de Bonnaud*, fille de Michel de Bonnaud, secrétaire du roi, et de Barbe de Lavau. Il laissa :

A. Barbe de Loynes, dame des Bordes ou des Bources, mariée, le 9 janvier 1634, avec Jacques *du Hamel*, seigneur de Saint-Remy, gouverneur de Saint-Dizier;

B. Anne de Loynes, dame de Maison-Villiers, mariée avec N.... *de Castan*, sieur d'Escufain, gouverneur de Jargeau et lieutenant d'une compagnie aux gardes;

5°. Marie de Loynes, épouse de Jean *du Fay*, seigneur de Verneuil, près Dormans;

6°. Madelaine de Loynes, mariée, le 19 juin 1603, avec Jacques *de la Taille*, chevalier, seigneur de Moigneville en Beauce, fils de Jean de la Taille, seigneur d'Hanorville et de Faronville, et de Geneviève Barthomieu d'Olivet, dont il y a eu postérité.

LE FORT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent.

VII. Élie DE LOYNES, seigneur de Fromentières, épousa Elisabeth LE FORT, fille de Pierre Lefort, seigneur de La Motte, près Montargis, et de Charlotte de la Chapelle. Il laissa trois filles, entr'autres :

Élisabeth de Loynes, qui épousa Daniel *du Fay*, seigneur de Bruneau, de Verneuil et de Fromentières en partie.

SECONDE BRANCHE.

SEIGNEURS DES BERCEAUX, DE CHAUBUISSON ET DE LA POTINIÈRE.

V. François DE LOYNES, écuyer, sieur de La Motte, fils de Jean Ier de Loynes, bailli de Beaugency, et d'Anne Bourgoing, sa deuxième femme, fut d'abord docteur-régent de l'Université, à Orléans, et ensuite reçu conseiller laïc au parlement de Paris, le 22 janvier 1500. Au mois de mai 1517, ce parlement le nomma l'un des trois commissaires chargés d'examiner le concordat, et le députa à Amboise l'année suivante, avec Antoine Verjus, pour aller présenter au roi François Ier les remontrances de ce corps au même sujet. (*Du Pin*, *Hist. ecclés. du seizième siècle; Pinson*, *Traité de la pragmatique-sanction et du concordat*, etc.) François de Loynes fut depuis président des enquêtes. Lui et le premier président Jean de Selve, et Jean Papillon, conseiller, furent choisis par le roi pour interroger Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cent gentilshommes de la maison de sa majesté, qui, pour avoir trempé dans la révolte du connétable de Bourbon, avait été arrêté et conduit dans le donjon de Loches, où les commissaires se transportèrent au mois d'octobre 1523. François de Loynes mourut le 30 juin 1524, et

fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-André-des-Arcs, près la Chapelle du Prat. Il avait épousé Geneviève LE BOULANGER, fille de Jean le Boulanger, chevalier, seigneur de Jacqueville en Gâtinais, et de Montigny en Brie, premier président au parlement de Paris, et de Marie Chevalier, dame de Grigny et de Saint-Marry. De ce mariage sont provenus, entr'autres enfants :

LE BOULANGER : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même, et en pointe de 3 roses d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à 6 losanges de gueules.

1°. Gentien, dont l'article suit ;

2°. Marie de Loynes, alliée, en 1525, avec François *Errault*, chevalier, seigneur de Chemans, élu garde des sceaux de France le 12 juin 1543, décédé à Châlons, le 3 septembre 1544, pendant les négociations de la paix avec l'empereur, dont il était chargé avec l'amiral d'Annebaut. Il était fils d'Antoine Errault, seigneur de Chemans, près de Duretal, en Anjou, et de Roberte de Bouillé du Bourgneuf. Marie de Loynes avait fait son testament le 12 avril 1540. Elle vivait encore au mois de novembre 1547 ;

3°. Antoinette de Loynes, née en 1505, mariée, 1° avec Lubin *d'Allier* ou *Daillé*, gentilhomme de Normandie, avocat au parlement, et bailli de Saint-Germain-des-Prés à Paris ; 2°, en 1536, avec noble Jean *Morel*, écuyer, seigneur de Grigny, fourrier et maréchal-des-logis de la reine, maréchal-des-logis et valet-de-chambre du roi Henri II, et enfin maître d'hôtel ordinaire de S. M. et gouverneur du duc d'Angoulême, décédé le 29 novembre 1581. Antoinette de Loynes cultiva avec beaucoup de succès les lettres et la poésie, et mérita la faveur et l'amitié de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur du roi François Ier, qui, par les charmes de son esprit et de sa personne, fut surnommée la dixième muse et la quatrième grâce. Antoinette de Loynes célébra cette princesse dans des idilles et autres petits poëmes français, qu'on lit encore aujourd'hui avec plaisir, parce qu'un tour heureux, une certaine naïveté pleine de grâce et d'énergie semblent les rapprocher de notre siècle. Ils furent recueillis avec les élégies latines de Seymour sur le même sujet, et ils furent traduits en grec et en italien par Dorat, de Mesmes, Ronsard, le Baïf et Denisot. (Voyez *la Croix du Maine et Scévole de Sainte-Marthe.*)

VI. Gentien DE LOYNES, avocat au parlement de Paris, et substitut du procureur-général, mourut le 31 juillet 1532. Il avait épousé, le 21 novembre 1529, Françoise DE VERSORIS, fille de Jean de Versoris, seigneur de Bussy, de Saint-Martin et du Chemin en Brie, (célèbre avocat du Châtelet, qui plaida, en 1564, la cause des jésuites contre l'Université, défendue par Pasquier), et de Marguerite Bataille d'Autonne. De ce mariage est né Jean II, qui suit.

DE VERSORIS : d'argent, à 3 ancolies d'azur.

VII. Jean DE LOYNES, IIe du nom, avocat au parlement, puis conseiller du roi, et substitut du procureur-général, fut élu échevin de Paris, le 16 août 1582, et nommé conseiller de ville en 1183. Henri III le choisit, en 1585, pour l'un des capitaines de cette ville, destinés à s'opposer aux rebelles. Il mourut le 19 août 1587, et fut inhumé dans l'église de Saint-Séverin. Du mariage qu'il avait contracté, le 11 juin 1560, devant Philippe Somptal et François Croson, notaires au châtelet de Paris, avec Marguerite FUSÉE DE VOISENON, fille de noble Robert Fusée, seigneur de Voisenon, avocat au parlement, et de demoiselle Antoine Aguenin-le-Duc, sont provenus :

FUSÉE : d'azur, à 3 fusées d'or en fasce.

1°. Guillaume de Loynes, mort célibataire ;
2°. Pierre de Loynes, religieux au couvent de Saint-Victor et prieur de Bray, près Senlis ;
3°. Gilles de Loynes, écuyer, sieur de Genouilly, homme d'armes des ordonnances du roi ;
4°. Augustin de Loynes, mort sans avoir été marié ;
5°. Jacques de Loynes, avocat au parlement en 1586, ensuite conseiller du roi, substitut du procureur-général. Il fut élu échevin de Paris le 16 août 1618, mourut célibataire le 26 mars 1628, et fut enterré à Saint-Severin, avec ses père et mère ;
6°. Jean III, qui a continué la descendance ;
7°. François de Loynes, religieux à Haute-Bruyère ;
8°. Charlotte-Jeanne de Loynes, première femme de Nicolas *de Rumet*, écuyer, seigneur de Rumeville-Fontaines, avocat du roi à Abbeville en 1597, puis lieutenant-général du sénéchal d'Anjou au siége de Baugé ; elle mourut au mois de janvier 1602, et fut inhumée aux carmes de la place Maubert, à Paris ;
9°. Théodore de Loynes, morte sans alliances ;
10°. Marguerite de Loynes,
11°. Louise de Loynes,
12°. Gabrielle de Loynes, } dont on ignore la destinée ;
13°. Marie de Loynes, femme de Jean *de Postel*, écuyer, seigneur de Chanteloup en Brie, et d'Avesnes, près Meaux, décédée à Paris le 25 mai 1641.

VIII. Jean DE LOYNES, IIIe du nom, sieur d'Orès et des Berceaux, en Brie, fut d'abord écuyer de l'écurie du roi, puis payeur des gages de MM. de la chambre des comptes, en 1610. Il mourut le 15 novembre 1642, et fut inhumé aux carmes de la Place-Maubert, sous la tombe du premier président Mauger. Il avait épousé, 1°, par contrat du 13 avril 1603, passé devant Dupuis et Nicolas

Boucher, notaires au châtelet, de Paris Anne DE BORDEAUX, fille de Guillaume de Bordeaux, payeur des gages de la chambre des comptes, et de Geneviève de Compans. Elle mourut le 6 mars 1628, et fut inhumée en l'église des carmes; 2°, par contrat passé le 28 mai 1629, devant Boucher, notaire, Françoise CHOART DE MAGNY, fille de Nicolas Choart, seigneur de Magny, correcteur des comptes, et de Madelaine Miron. A ce contrat signèrent Robert Miron, ambassadeur en Suisse, et Marie Miron, veuve de Louis Lefèvre de Caumartin, garde-des-sceaux de France. Jean de Loynes a eu pour enfants :

DE BORDEAUX : d'or, au pal d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.

CHOART : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable.

Du premier lit :

1°. Jean IV, dont l'article viendra;
2°. Pierre de Loynes, avocat, décédé célibataire le 1er mai 1664;
3°. Marguerite de Loynes, baptisée le 21 mai 1610, épouse de Jacques *le Cilleur*, sieur de Fougé, morte sans enfants, le 13 octobre 1655;
4°. Marie de Loynes, femme de Jean *Tessier*, sieur du Doré, secrétaire du roi;
5°. Anne de Loynes, mariée le 3 juillet 1656, avec Maurice *Bazin*, auditeur des comptes, décédé le 3 août 1699. Elle lui survécut jusqu'au 5 avril 1702, et fut inhumée près de lui aux carmes de la place Maubert;

Du second lit :

6°. Jean-Étienne de Loynes, sieur d'Armées;
7°. Jean de Loynes, écuyer, sieur des Berceaux, en Brie, né à Paris le 11 février 1636. Il fut lieutenant au régiment d'Espagny, mourut le 20 octobre 1701, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Lubin de Rambouillet. Il avait épousé 1°, par contrat du 27 février 1672, passé devant d'Orléans et son confrère, notaires au châtelet, Chrétienne *le Tellier*, fille de Denis le Tellier, seigneur de Sainte-Colombe, et de Denise le Voyer. Elle mourut le 7 avril 1688, et fut enterrée à Saint-André-des-Arcs; 2°, en 1695, Henriette *de Rilhac*, fille de Jean de Rilhac, chevalier, comte de Saint-Paul, marquis de Boussac, capitaine au régiment des gardes de S. M., et de Madelaine de Grillais. Il a eu de sa première femme :

A. René de Loynes, écuyer, sieur des Berceaux, lieutenant dans le régiment de Picardie, puis gendarme de la garde ordinaire du roi. Il naquit le 16 septembre 1674 et mourut en 1722. Il avait épousé, par contrat passé devant Guérin-Boisseau et son confrère, notaires au châtelet, le 13 mai 1710, Anne Catherine *Allain*, fille unique et héritière de Guilaume Allain, avocat au parlement, et d'Agnès-Marguerite Philippes. Elle s'est remariée à Melchior de Maubuisson, ca-

pitaine au régiment de Bassigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a laissé de son premier mari :

René-François de Loynes, écuyer, sieur des Berceaux, né le 4 juin 1711. Il s'allia, par contrat passé devant Claude-Étienne Chavet, notaire royal à Moret, le 15 avril 1739, avec demoiselle Anne-Marie *du Puis ;*

B. Jean-Henri de Loynes, né le 25 avril 16...., religieux bénédictin de la congrégation de Cluny, prieur et seigneur du Colombier, mort au collège de Cluny le 2 février 1712 ;

C. Françoise-Chrétienne de Loynes, mariée, avant le 28 décembre 1714, avec Marie-François *Cappelet,* dont elle était veuve le 25 avril 1734 ;

D. Chrétienne-Françoise de Loynes, baptisée le 16 novembre 1682 ;

8°. Nicolas de Loynes, mort avant le 23 juillet 1666 ;

9°. François de Loynes, prieur de Bercy, près la Charité, puis, en 1682, prieur et seigneur du Colombier, de la compagnie de Cluny, m[illegible] en 1695 ;

10°. Madelaine de Loynes, mariée, le 13 novembre 1654, avec Claude *de Marle,* sieur de Forcille, près Brie-Comte-Robert, dont elle resta veuve en 1669 ;

11°. Françoise de Loynes, religieuse à Nemours.

Bazin : d'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.

IX. Jean de Loynes, IV° du nom, seigneur de Chaubuisson, près Rozay en Brie, fut reçu conseiller du roi, correcteur en sa chambre des comptes, le 18 septembre 1632. Il fut maintenu dans les priviléges et immunités de la noblesse, par arrêt du 26 juillet 1658, mourut le 7 octobre 1666, et fut inhumé aux carmes de la Place-Maubert. Il avait épousé, par contrat passé devant Plastrier et son confrère, notaires au châtelet, le 1er juillet 1633, Anne Bazin, fille de Jean Bazin, seigneur de Chaubuisson, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, ancien échevin de Paris, et de Marie des Champs. Elle mourut le 14 mars 1696, et fut ensevelie aux carmes, auprès de son mari. Leurs enfants furent, entr'autres :

1°. Philippe de Loynes, président au parlement de Metz, marié avec Élisabeth *Languet,* qui en resta veuve en 1696 ;

2°. François II, dont l'article suit ;

3°. Jean de Loynes, sieur de Bois-Thierry, tué au service en Allemagne, en 1676, sans avoir été marié ;

4°. Joseph de Loynes, mort célibataire ;

5°. Jean-Baptiste de Loynes, décédé en 1675, non marié ;

6°. Guillaume de Loynes, mort aussi sans alliance;
7°. Marie de Loynes, religieuse à Chelles;
8°. Anne de Loynes, épouse de Louis *le Tellier*, vicomte de Quincy, en Soissonnais, contrôleur-général des gardes-françaises, dont il y a eu postérité.

X. François DE LOYNES, II[e] du nom, seigneur de Champjard, en Brie, de la Potinière, au Perche, etc., succéda à son père dans la charge de conseiller du roi, correcteur en la chambre des comptes, où il fut reçu, le 29 novembre 1666. Le 8 avril 1667, il rendit, en la chambre des comptes de Paris, hommage au roi pour la terre de Champjard, mouvante de la tour de Melun. Il obtint des lettres de vétérance de sa charge le 1[er] août 1701, mourut, en sa terre de la Potinière, le 16 juin 1704, et fut inhumé en la paroisse de Rueil, près Verneuil. Il avait épousé, par contrat passé devant Blanchard et son confrère, notaires au châtelet, le 3 mai 1701, Marie-Thérèse HAUDRY, dont il eut un fils unique, François-Joseph I[er], qui suit.

HAUDRY : d'azur, à la gerbe d'or, sommée d'une aigle de profil regardant un soleil du même, mouvant du premier canton.

XI. François-Joseph DE LOYNES, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Champjard, de la Potinière, des Fossés et de Bertin-Rueil en partie, naquit à Paris le 10 juin 1704. Nommé avocat au parlement, en 1726, il fut reçu conseiller auditeur en la chambre des comptes le 5 décembre 1730. Il avait rendu hommage au roi pour la terre de Champjard, le 17 mars 1728. Il mourut en sa terre de la Potinière, le 17 septembre 1762, et fut enterré, le 16, en la paroisse de la Godelière. Il avait épousé, par contrat du 20 juin 1734, passé devant Cligny et Moreau l'aîné, notaires à Troyes, demoiselle Marie-Claude CAMUSAT DE RIANCEY, fille de François Camusat, écuyer, seigneur de Riancey, secrétaire du roi, et de dame Claude Mouchot de La Motte, alors remariée à Jean de Rouch, lieutenant des maréchaux de France, au département de Champagne. De ce mariage sont provenus :

CAMUSAT : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de loup du même.

1°. François-Joseph II, qui suit;
2°. Claude-Nicolas de Loynes, mort en bas-âge;
3°. Jean-Charles de Loynes, chevalier, sieur de la Potinière, né à Paris le 24 juillet 1741, avocat au parlement en 1762, reçu conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes, le 22 février 1766; marié à Paris, le

10 décembre 1773, avec demoiselle Marie-Étiennette *Doulcet*, fille de Louis Doulcet, écuyer, seigneur de Deuil, ancien avocat au parlement et secrétaire du roi, et de dame Agathe-Susanne Remy. Ils ont laissé une fille unique :

Louise-Claude de Loynes, née le 13 février 1774 ;

4°. Marie-Thérèse de Loynes, née à Paris le 17 mai 1737, mariée à Troyes, le 15 février 1768, avec François-Michel *de Moucheron*, écuyer, sieur de la Bretignière, garde-du-corps du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

5°. Marie-Adélaïde de Loynes, née à Paris, le 10 avril 1748, mariée, le 12 juin 1771, avec François-Auguste *Leclerc*, écuyer, sieur de la Motte, capitaine au régiment d'Orléans, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Rozay, en Brie, le 22 janvier 1776. Il était fils de Pierre-François-Denis Leclerc de la Motte, capitaine au même régiment, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne-Françoise Mesnard, sa première femme.

XII. François-Joseph de Loynes, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Potinière, de Bertin-Rueil et autres lieux, né à Paris, le 21 janvier 1736, avocat au parlement en 1762, succéda à son père le 29 novembre de la même année, en la charge de conseiller du roi, auditeur ordinaire en la chambre des comptes. Il épousa à Troyes, le 11 novembre 1767, Marie-Edmée de Mauroy, de laquelle sont issus un fils et trois filles, dont l'une est ci-après nommée :

De Mauroy : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 couronnes ducales du même.

1°. Charles-François de Loynes, né à Troyes le 19 décembre 1771 ;

2°. Marie-Benoite de Loynes, née à Troyes, le 6 janvier 1769, mariée à N.... *Paillot*, dont le fils, Eugène Paillot de Loynes, a été nommé membre de la chambre des députés par le département de l'Aube. Il est aujourd'hui secrétaire-général de la préfecture du même département.

TROISIÈME BRANCHE.

IV. Robert de Loynes, IIe du nom, troisième fils de Jacquet de Loynes, Ier du nom, et de Huguette Rousseau, sa première femme, épousa, 1°, par contrat du 30 mars 1456, Marie Hatte, fille de Jean Hatte et d'Isabeau Simon ; 2° Isabelle Tricot. Ses enfants furent :

Hatte : comme à la page 5.
Tricot :

Du premier lit :

1°. Gentien Ier, dont l'article suit;
2°. Julius de Loynes, dont la postérité s'est établie à Vendôme;
3°. N.... de Loynes, femme de N.... *du Verger;*
4°. N.... de Loynes, qui fut aussi mariée;

Du second lit :

5°. Jacquet, IIe du nom, né en 1464, auteur de la branche des *seigneurs* DE VILLEFAVREUX ET DE PARAS;
6°. Catherine de Loynes, femme d'Étienne *Colin.*

V. Gentien DE LOYNES, Ier du nom, échevin d'Orléans en 1495, 1505 et 1509, avait épousé Marguerite COIGNET, fille de Simon Coignet et de Marie Chauveau. Ses enfants furent :

COIGNET : d'azur, à la gerbe d'or, accostée de 2 moutons saillants affrontés d'argent.

1°. Euverte de Loynes, mort sans postérité;
2°. Claude Ier, qui a continué la descendance;
3°. Gentien de Loynes, qui a fait un rameau, éteint à la IVe génération (degré IXe);
4°. Gui de Loynes, échevin d'Orléans en 1519;
5°. Gilles de Loynes, dont on ignore la destinée;
6°. Marie de Loynes, femme de Michel *de l'Etoile;*
7°. Marthe de Loynes, née en 1512, mariée avec Pierre *Seurrat,* et décédée en 1557.

VI. Claude DE LOYNES, Ier du nom, épousa Marie COMPAING, fille de Jean Compaing et de Guillemette de la Saussaye, et petite-fille de Pierre Compaing, écuyer, et de Marie l'Huillier. De ce mariage sont provenus :

COMPAING : d'azur, au massacre de cerf d'or, surmonté d'une tête de léopard du même, et une fleur de lys aussi d'or, en chef.

1°. Noël de Loynes, sieur de la Barre, qui épousa, par contrat du 9 juin 1560, Barthélemie *Bailly,* fille de Barthélemi Bailly, sieur des Varennes, dont il eut;
   A. Gentien de Loynes, auteur du *rameau de Champillou,* éteint à la fin du dix-huitième siècle, dans la personne de N... de Loynes de Champillou, chanoine de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans;
   B. Marguerite de Loynes, femme de Charles *des Friches;*
2°. Claude de Loynes;
3°. Gentien II, qui suit;

4°. Marguerite de Loynes, femme de Claude *Paris*, dont elle était veuve en 1582.

VII. Gentien de Loynes, IIe du nom, sieur de la Royauté, fut nommé, en 1504, juge-président de la juridiction consulaire d'Orléans, qui avait été établie l'année précédente. En 1583, il assista à la réformation de la coutume. Élu successivement échevin, receveur, et enfin maire de cette ville en 1597, Henri IV, qui connaissait le mérite personnel de Gentien de Loynes, lui écrivit au sujet de son élection à la mairie, une lettre très-honorable, le 28 avril 1597, et il en reçut une des plus flateuses du duc de Villeroy, le 7 mai de la même année. Gentien mourut au mois de juin suivant. Il avait épousé Marie le Roy, dame de la Royauté, de laquelle il laissa :

le Roy :

1°. Claude de Loynes, qui a continué la branche aînée de la Royauté;
2°. Antoine, dont l'article viendra;
3°. Gentien de Loynes, époux de Susanne *le Bert*. Leurs descendants, connus sous la dénomination des *sieurs de la Barre*, subsistaient en deux rameaux en 1704, au nombre de dix garçons et de 8 filles;
4°. Marie de Loynes, femme de Jean *Petau*, sieur de Guignard, fils de Thibaud Petau, sieur d'Authon, et de Marion Benard;
5°. Madelaine de Loynes, alliée à Gilles *Salomon*;
6°. Louise de Loynes, femme de François *Cahouet*.

Sachet

VIII. Antoine de Loynes épousa Simonne Sachet, fille de Louis Sachet et de dame Simonne Guimoneau; elle le rendit père d'un fils unique, nommé Gentien III, qui suit.

Gasnier.

IX. Gentien de Loynes, IIIe du nom, échevin d'Orléans en 1626, 1634 et 1640, puis receveur en 1642, eut pour femme Marie Gasnier, fille de François Gasnier et de Marie Johanneau, et pour enfants :

1°. Antoine de Loynes, époux de Marie *Masson* et père de :
A. Marie de Loynes, femme de Philippe *Miron*;
B. Catherine de Loynes;
2°. Pierre Ier, qui suit;
3°. François de Loynes, chanoine de l'église de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans;
4°. Robert de Loynes;

5°. Charles de Loynes, marié 1° avec Madelaine *de Goillons;* 2° avec Françoise *Goury*. Il eut du premier lit :

A. Gentien de Loynes;

B. Marguerite de Loynes;

6°. Claude de Loynes, marié avec Marguerite *de Goillons*, sœur de Madelaine, fille de Claude de Goillons, et de Marie Lenormand. Il fut inhumé à Orléans en l'église de Saint-Paul en 1672, et laissa de son mariage :

A. Claude de Loynes, qui s'allia avec Catherine *Sévin*, laquelle le rendit père de :

a. Marie de Loynes, née le 15 février 1683;

b. Françoise de Loynes, née en 1689;

B. Gentien de Loynes, vivant en 1672;

C. Charles de Loynes;

D. Marguerite ou Marie de Loynes, alliée, le 19 août 1683, avec Charles *de la Gueule;*

7°. Marie de Loynes, femme de Charles *des Friches;*

8°. Eusèbe de Loynes;

9°. Françoise de Loynes, morte sans avoir été mariée;

10°. Anne de Loynes, religieuse carmélite.

X. Pierre DE LOYNES, Ier du nom, épousa, par contrat passé devant Colas, notaire à Orléans, le 4 février 1646, Anne ROUCELLET, fille de Jacques Roucellet et de Françoise Mariette. Il a eu, entr'autres enfants :

ROUCELLET: d'argent, à 3 haches d'armes de sable.

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2°. Joseph de Loynes, époux de Françoise *Claveau*, avec laquelle il a formé le rameau *de Loynes de Couesnon*, éteint dans les personnes de Marie-Thérèse et Anne-Françoise de Loynes de Couesnon, sœurs, mortes sans alliance après l'année 1764;

3°. Marie de Loynes;

4°. Anne de Loynes;

5°. Thérèse de Loynes.

XI. Pierre DE LOYNES, IIe du nom, né le 18 septembre 1652, épousa, par contrat passé devant de Beausse, notaire à Orléans, le 19 avril 1682, Marie-Anne GUINEBAUD, qui le rendit père de :

GUINEBAUD :

1°. Antoine de Loynes, marié avec N.... *le Roy*, dont il a eu :

A. Antoine-Charlemagne de Loynes, marié avec Anne *Aubry*, mort sans postérité;

B. Denis de Loynes, prieur-curé de l'église de la Conception de Notre-Dame d'Orléans;

C. Marie de Loynes, religieuse augustine à Orléans;

D. Élisabeth de Loynes, morte sans alliance;

2°. Denis de Loynes de la Fosse, époux de Claude *Hazon* et père de :

Claude de Loynes, femme d'Ami *Hanapier*, commissaire des guerres,

3°. Pierre de Loynes, marié avec Marie-Madelaine *l'Huillier*, dont il laissa :

A. Pierre de Loynes, qui s'allia, le 13 juillet 1737, avec Claude-Victoire *Paris*, dont sont issus :

a. Pierre de Loynes, mort jeune;

b. Marie-Julie de Loynes, mariée avec Antoine-Samuel de Loynes de la Perriere, son oncle à la mode de Bretagne;

c. Félicité de Loynes, morte sans alliance;

B. N.... de Loynes, qui épousa Jean *Gravet;*

C. Marie-Madelaine de Loynes de Maison-Neuve, morte sans alliance;

4°. Georges, dont l'article suit;

5°. Jean-Charles de Loynes, marié avec Renée *Bridier*, dont il eut :

Pierre de Loynes de Belair, marié, le 25 novembre 1776, avec Félicité *Philippe*, dont il n'a point eu d'enfants;

6°. Augustin de Loynes, marié avec Élisabeth *Houzé*, dont il a eu un fils et une fille;

A. Augustin-Antoine de Loynes, qui a eu, du mariage contracté, le 5 janvier 1772, avec Thérèse-Victoire *Benoît*, un fils et deux filles :

a. Augustin-Thomas de Loynes, né le 19 janvier 1777;

b. Thérèse de Loynes, née le 23 octobre 1775;

c. Marie-Félicité de Loynes, née le 3 juillet 1779, morte en 1820;

B. Madelaine de Loynes, morte en 1774, sans avoir été mariée;

7°. Catherine de Loynes, née le 4 mai 1684, mariée, le 4 septembre 1707, avec Jean-Baptiste *Gorrant*, échevin de la ville d'Orléans, fils d'Édouard Gorrant, et de Françoise Jogues. Leurs enfants furent :

A. Jean-Baptiste Gorrant, marié, le 30 juin 1744, avec Madelaine *Germon;*

B. Marie-Anne Gorrant, mariée, par contrat du 24 novembre 1744, avec Nicolas *Jean*. Elle est morte, sans enfants, à Dieppe le 22 décembre 1764;

C. Catherine-Élisabeth Gorrant, épouse de Denis *Brulère;*

D. Charlotte Gorrant, morte à Orléans, sans avoir été mariée, le 28 mai 1788;

E. Marie-Thérèse Gorrant, morte aussi sans alliance, à Orléans, le 7 janvier 1774;

F. Marie-Madelaine Gorrant, mariée, par contrat passé devant Go-

deau, notaire à Orléans, le 18 avril 1757, avec Pierre-Nicolas *Jullien*, conseiller du roi, notaire au châtelet d'Orléans, décédé le 7 avril 1795, étant veuf depuis le 27 juillet 1780. (*Voyez* leur postérité dans le tome III de cet ouvrage, généalogie de JULLIEN);

8°. Marie de Loynes, mariée 1° avec N.... *Crignon de Bonvalet*; 2° avec Paul *Mariette*, dont elle était veuve en 1757, et dont elle a eu :

Marie-Élisabeth Mariette, décédée veuve sans enfants de Jean-Baptiste *Costé*.

XII. Georges DE LOYNES DES CHATAIGNIERS épousa 1° Marie-Anne PERRET; 2° Catherine L'HUILLIER. Il mourut en 1739, ayant eu pour enfants :

PERRET : L'HUILLIER : d'azur, à 3 coquilles d'or.

Du premier lit :

1°. Georges de Loynes, mort à Nantes, sans postérité ;

2°. Marie-Anne de Loynes, femme de N.... *Boucher*, de la ville de Nantes;

Du second lit :

3°. François-Georges, dont l'article suit ;

4°. Antoine-Samuel de Loynes de la Perrière, mariée avec sa nièce à la mode de Bretagne, Marie-Julie *de Loynes*, dont il n'a pas eu d'enfants ;

5°. Lambert de Loynes, marié, le 16 juillet 1765, avec Marguerite *le Rasle*, de la ville de Blois. Il a eu de ce mariage :

A. Pierre-Lambert de Loynes, né le 1er novembre 1773, marié à Nantes avec Cécile Antoinette *Gorlier*;

B. Étienne de Loynes, né le 29 septembre 1775 ;

C. Thérèse de Loynes, née le 30 mai 1769, mariée, le 17 mars 1794, avec Henri *le Royer*, de la ville de la Flèche ;

D. Madelaine de Loynes, née le 30 mai 1771 ;

E. Eulalie de Loynes, née le 25 août 1778, mariée avec Nicolas-Louis *Sarrebourse*, de Beaugency ;

6°. Marie-Madelaine de Loynes, } mortes sans alliances.
7°. Monique de Loynes, }

XIII. François-Georges DE LOYNES épousa, par contrat du 19 avril 1757, Élisabeth ROU, de laquelle il eut vingt-un enfants, dont treize sont morts jeunes. Les autres furent :

ROU :

1°. Georges de Loynes, décédé sans postérité ;

2°. Augustin de Loynes nommé, le 7 septembre 1784, à une bourse au collège de Louis le Grand, auquel a été réuni celui de Boissy (1), comme

(1) Ce collège fut fondé, en 1363, par Étienne Vidé de Boissy-le-Sec, chanoi-

issu de la famille Chartier, par Anne Roucellet, sa trisaïeule, arrière-petite-fille de Perrine Chartier, femme de Ferry Alléaume, sieur de Sainville ;

3°. Jean-Baptiste-Prosper de Loynes, marié, le 24 mai 1796, avec Catherine *Ledebt*, décédée le 21 février 1825, et dont il n'a pas eu d'enfants ;
4°. Monique de Loynes, religieuse augustine à Orléans ;
5°. Eulalie-Élisabeth-Perpétue de Loynes ;
6°. Clémentine de Loynes ;
7°. Éléonore de Loynes ;
8°. Marie-Josèphe de Loynes.

SIEURS DE LA BARRE.

LE BERT : d'azur, à l'aigle éployee d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois etoiles d'or.

VIII. Gentien DE LOYNES, IIIe du nom, sieur de la Barre, troisième fils de Gentien de Loynes, IIe du nom, sieur de la Royauté, et de Marie le Roy, s'allia avec Susanne LE BERT, de laquelle il laissa :

1°. Jacques de Loynes, marié 1° avec Madelaine *des Friches ;* 2° avec Charlotte *des Friches*. Il eut un enfant du premier lit et deux du second ;
2°. Gentien IV, dont l'article suit ;
3°. Jean de Loynes, contrôleur des tailles en Berry. Il a eu des enfants.

FOUCAULT : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 etoiles du champ, et accompagnée en pointe d'une coquille d'or.

IX. Gentien DE LOYNES, IVe du nom, sieur de la Barre, épousa, par contrat passé le 18 novembre 1617, devant l'Écluse, notaire à Orléans, Marie FOUCAULT, fille d'Eusèbe Foucault, Ier du nom, et en eut six enfants :

1°. Eusèbe Ier, dont l'article suit ;
2°. Gentien V, mentionné après son frère aîné ;
3°. Claude de Loynes, } dont on ignore la destinée ;
4°. Georges de Loynes, } dont on ignore la destinée ;
5°. Susanne de Loynes, femme de Louis *Levassor*, qu'elle rendit père de :
Élisabeth Levassor, mariée, par contrat passé devant Lefèvre, notaire, le 1er octobre 1662, avec Nicolas *Baudouin ;*
6°. Anne de Loynes, morte sans alliance.

---

ne de Laon et de Saint-Germain-l'Auxerrois, neveu maternel et légataire de Godefroy de Boissy, chanoine de l'église de Chartres. Six bourses furent réservées à tous les descendants de la famille des fondateurs, représentée depuis le quinzième siècle par la famille Chartier, et ils en jouissaient encore à l'époque de la révolution. Le collége de Boissy a été réuni au collége royal de Louis le Grand à Paris, par ordonnance de Louis XV du 21 novembre 1763.

X. Eusèbe de Loynes, Ier du nom, sieur de la Barre, épousa Françoise Mignot, de laquelle il laissa :

MIGNOT : d'azur, au chevron d'or, surmonté d'une étoile, et accompagné en chef de deux grappes de raisin, et en pointe d'une main senestre en pal, le tout d'argent.

1°. Louis de Loynes, chanoine régulier de Saint-Augustin d'Orléans;
2°. Eusèbe II, dont l'article suit;
3°. François de Loynes;
4°. Jacques de Loynes;
5°. Pierre de Loynes;
6°. Gentien de Loynes;
7°. Françoise de Loynes;
8°. Madelaine de Loynes;
9°. Claude de Loynes.

XI. Eusèbe de Loynes, IIe du nom, a eu d'Avoie Humert, son épouse :

HUMERT

Madelaine de Loynes, mariée, le 30 janvier 1704, avec Étienne *Seurrat*.

X. Gentien de Loynes, Ve du nom, épousa Marie Sarrebourse, dont sont issus :

SARREBOURSE : une croix ancrée.

1°. Gentien de Loynes;
2°. François de Loynes;
3°. Joseph de Loynes;
4°. Henri de Loynes;
5°. Claude de Loynes;
6°. Élisabeth de Loynes;
7°. Marie de Loynes;
8°. Espérance de Loynes;
9°. Marguerite de Loynes.

SIEURS DE VILLEFAVREUX ET DE PARAS.

V. Jacquet de Loynes, IIe du nom, sieur de Villefavreux, né en 1464, second fils de Robert de Loynes, IIe du nom, et d'Isabelle Tricot, sa seconde femme, fut député, en 1499, par le roi Louis XII, vers la reine Anne, duchesse de Bretagne, pour présenter à cette princesse un présent de 4000 livres pour sa ceinture. (*Lemaire, Antiquités d'Orléans*, in-4°, p. 173.) Jacquet de Loynes fut receveur de la ville d'Orléans en 1517 et 1518, et il vivait en 1528, âgé de 64 ans. Il avait épousé Jeanne Benard, fille de Jean Benard, et de Jacquette d'Imonville. Ses enfants furent :

BENARD :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Jacquette de Loynes, épouse de Guillaume *Cahouet;*
3°. Marie de Loynes, mariée avec Jean *Le Normant*, sieur de Moncy;
4°. Jeanne de Loynes, mariée avec Claude *Charrue;*
5°. Avoie de Loynes, femme de N.... *Hautin*.

VI. Jacques de Loynes, sieur de Villefavreux, épousa, par con-

LE MAIRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un ormeau arraché de sinople.

trat passé devant Provenchère, notaire à Orléans, le 16 janvier 1490, Marie LE MAIRE, fille de Jacques le Maire, de laquelle il eut :

1°. Jacques de Loynes, sieur de Paras, qui épousa Radegonde *Mariette*, et mourut avant son père sans enfants ;

2°. Julius Ier, dont l'article suit ;

3°. César de Loynes, qui laissa de Françoise *Lamirault*, son épouse :

A. Pierre de Loynes ;

B. Françoise de Loynes ;

C. Marie de Loynes ;

4°. Auguste de Loynes, mort sans postérité ;

5°. Françoise de Loynes, alliée à Liphard *Picotte*, avocat ;

6°. Marie de Loynes, mariée avec Jean *Chantereau ;*

7°. Claudine de Loynes, femme de Jean *Garnier*, procureur du roi à la prévôté d'Orléans ;

8°. Élisabeth de Loynes, épouse d'André *Stample ;*

9°. Louise de Loynes, épouse de Pierre *Moizard*.

MAUCLERC :

PETAU : d'azur, à trois roses d'argent ; au chef d'or, chargé d'une aigle issante et éployée de sable.

VII. Julius DE LOYNES, Ier du nom, sieur de Villefavreux et de Paras, épousa 1° Marie MAUCLERC ; 2° Isabelle PETAU. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Anne de Loynes, morte sans avoir été mariée ;

2°. Marie de Loynes, épouse d'Annibal *Mariette ;*

Du second lit :

3°. Jacques de Loynes, sieur de Paras, qui épousa 1° N.... *Voisin ;* 2° Marie *Chenu*. Il mourut sans postérité ;

4°. Pierre de Loynes, époux de Marie *de Louys*, et père de :

A. Pierre de Loynes ;

B. Jacques de Loynes ;

C. Marie de Loynes ;

5°. Jean de Loynes, sieur de Jury et de Paras, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles en 1634, reçu secrétaire du roi en 1637, épousa Edmée *Guilleminet*, inhumée à Saint-Paul le 14 avril 1651. Il ne lui survécut que jusqu'au 30 décembre de la même année et fut enseveli en la même paroisse. Ils eurent un fils nommé :

Philippe de Loynes, seigneur d'Ivry. Il fut reçu conseiller au châtelet de Paris en 1641, puis en la deuxième chambre des enquêtes le 15 février 1644, et nommé président à mortier au parlement de Metz en

1651 Il s'allia, la même année, avec Élisabeth *Languet*, fille de Guillaume Languet, seigneur de Saint-Côme, secrétaire du roi, et d'Élisabeth Bretagne de Croix-Fontaine. Il en eut :

a. Philippe de Loynes, reçu président au parlement de Metz, le 20 septembre 1673, mort sans postérité ;

b. Élisabeth de Loynes, mariée, le 25 janvier 1657, avec Jean-Baptiste *de Loynes*, eigneur de Nailiers et de la Ponterie ;

c. Autre Élisabeth de Loynes, mariée le 29 mars 1683, avec Jean *de Molé de Champlastreux*, seigneur de Charonne, conseiller au parlement de Paris, mort conseiller de grand-chambre le 25 septembre 1723 ;

d. Charlotte de Loynes, morte sans alliance le 24 mai 1701 ;

6°. Julius II, qui suit ;

Élisabeth de Loynes, mariée avec Pierre *de Beauce* ;

8°. Françoise de Loynes, épouse d'Étienne *de Flacourt*.

VIII. Julius DE LOYNES, IIe du nom, secrétaire de la reine Marie de Médicis en 1632, puis secrétaire de la marine, épousa Isabelle BYZELLES, qui le rendit père de Julius III, qui suit.

BYZELLES :

IX. Julius DE LOYNES, IIIe du nom, seigneur de la Ponterie, conseiller du roi en ses conseils, et reçu secrétaire de la marine le 27 août 1646, fut inhumé en la paroisse de Saint-Roch le 15 octobre 1683. Il avait épousé, le 28 avril 1631, Jeanne REGNIER, fille de Pierre Regnier, contrôleur-général des monnaies de France, et de Michelle Olivier. Leurs enfants furent :

REGNIER : d'argent, à l'arbre arraché de sinople, accosté de deux bisses affrontées du même ; au chef d'azur, chargé de 3 glands d'or.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;

2°. Michel de Loynes, baptisé le 25 octobre 1633 ;

3°. Pierre de Loynes, baptisé le 25 décembre 1634 ;

4°. Jules de Loynes, né en 1635, sieur de Villefavreux, cornette de la compagnie Mestre-de-Camp général de la cavalerie légère, puis lieutenant des gardes-du-corps de *Monsieur*, duc d'Orléans. Il eut un fils nommé :

Joseph de Loynes, sieur de Villefavreux, qui, le 19 juin 1700, assista au mariage d'Antoine de la Voue, marquis de Tourouvre ;

5°. Léon de Loynes, né en 1642 ; il était religieux profès à Sainte-Geneviève-du-Mont le 8 mars 1663 ;

6°. Anne-Marie de Loynes, baptisée le 2 janvier 1637, religieuse visitandine à Melun en 1663 ;

7°. Anne de Loynes, baptisée le 13 janvier 1638 ;

8°. Jeanne de Loynes, née en 1639, mariée avec Jean *Petau* ;

9°. Angélique de Loynes, née en 1645.

DE LOYNES : comme à la page 1.

MENARDEAU : d'azur, à trois boutes de licorne d'or.

X. Jean-Baptiste DE LOYNES, seigneur de Nalliers et de la Ponterie, conseiller du roi aux conseils d'état et privé, et précédemment conseiller au parlement de Metz, épousa 1°, le 25 janvier 1657, Élisabeth DE LOYNES, fille aînée de Philippe de Loynes, seigneur d'Yvry, président à mortier au parlement de Metz, et d'Élisabeth Languet de Saint-Côme ; 2°, le 30 janvier 1670, Gabrielle-Élisabeth MENARDEAU, veuve de Denis Sallo, chevalier, seigneur de la Coudraye et d'Hibouville, conseiller au parlement de Paris, et fille de Gratien Menardeau, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, conseiller au même parlement, et de Geneviève le Bret. De ce dernier mariage sont provenus :

1°. Jean-Baptiste-Philippe, qui suit ;
2°. Gabrielle de Loynes, mariée, le 25 octobre 1695, avec Jacques-Jules *le Bel*, capitaine de vaisseaux, avec lequel elle vivait sans enfants en 1717 ;
3°. Jeanne-Geneviève de Loynes, religieuse visitandine à Melun, où elle fit profession le 26 janvier 1688. Elle vivait encore en 1699.

TREMEAN :

X. Jean-Baptiste-Philippe DE LOYNES, né le 29 janvier 1674, écuyer, seigneur de la Coudraye, de Nalliers et de la Ponterie, mousquetaire du roi, et aide-de-camp du duc de Vendôme, se retira à Rome ; et, avec l'agrément du roi, il s'attacha au service de la reine de Pologne, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, laquelle, par lettres du 4 février 1707, le nomma l'un de ses écuyers ordinaires. Il avait épousé à Rome, le 25 mars 1703, Nicole TREMEAN, de laquelle il eut :

Gabriel de Loynes de la Coudraye, né à Rome le 17 mai 1710, reçu, au mois d'août 1721, au nombre des gentilshommes élevés dans le collége Mazarin, *dit* des Quatre-Nations, à Paris.

Outre les diverses branches de la famille de Loynes, rapportées dans cette généalogie, il en existe encore plusieurs très-distinguées par leurs alliances et les emplois qu'elles ont remplis, mais dont on n'a pu établir la jonction. Telles sont, entr'autres, les branches des seigneurs d'Autroche, de Gautray, de Morett, (qui a fourni un maréchal de camp, en la personne de Louis de Loynes, seigneur de Morett, d'Estrées, de Villedard et autres lieux), de Mazères, du Houlley et de Milbert en Orléanais, et des seigneurs de Parrassis, en Berry.



POTIER,

DUCS DE TRESMES ET DE GESVRES, PAIRS DE FRANCE, SEIGNEURS DE BLANCMÉNIL, MARQUIS DE NOVION, etc., *en l'Isle de France et à Paris.*



ARMES : *D'azur, à trois mains d'or au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.* Couronne de duc.

La maison ducale de Tresmes et de Gesvres, dont le dernier rejeton mâle est tombé sous la hache révolutionnaire, en 1794, a dû son élevation à une longue et glorieuse suite d'importants services rendus dans les premières fonctions de la magistrature. Dès le milieu du quinzième siècle, elle figurait parmi la notabilité de la ville de Paris, et, au commencement du siècle suivant, elle fut agrégée à l'ordre de la noblesse. L'historien des *Grands-Officiers de la Couronne* (t. IV, p. 763), en établit la filiation depuis Nicolas Potier, Ier du nom, vivant en 1475. Blanchard, en ses Éloges des premiers présidents au parlement de Paris (p. 307), la remonte à Simon, père de Nicolas Ier. On croit devoir rétablir ici deux autres degrés antérieurs, inconnus à ces généalogistes.

I. Mathurin POTIER, né vers l'an 1330, fournit à Charles, seigneur de Montmorency, le 19 janvier 1369, une reconnaissance de 9 arpents de terre qu'il possédait à Eaubonne. Il eut deux fils et une fille : N....

1°. Guillaume Potier, qui donna, en 1391, une déclaration pour une maison qu'il possédait dans la rue aux Fers, à Paris;

2°. Pierre, qui a continué la descendance;
3°. Martine Potier, qui était mariée avec Jean *Griseau*, en 1391.

II. Pierre Potier, fit, en 1391, une déclaration semblable à celle de son frère, pour une maison qu'il tenait de son père, et qui était située de la croix du terroir à la jouvellerie, à Paris. En 1399, il fonda le charnier des Innocents, pour y déposer les ossements des trépassés et y fonder de nouvelles sépultures. *Pernelle*, sa femme, y fut inhumée le 8 juin de la même année, et lui le 7 juin 1410. Ils eurent pour fils Simon, qui suit.

N....

III. Simon Potier, seigneur de Courbevoye et de la Grange, vivait sous le règne de Charles VI. Il épousa Catherine Aubéry, fille de Jean Aubéry, avec laquelle il est rappelé dans des actes de Nicolas, leur fils, des années 1463 et 1471. Leurs enfants furent :

Aubéry : d'or, à 5 trangles de gueules.

1°. Nicolas Potier, Ier du nom, seigneur de Groslay, de la Grange, de Courbevoye, de Blanc-Mesnil, et de Courberon en 1443, échevin de la ville de Paris en 1466, et général des monnaies en 1475. C'est à partir de ce degré que le P. Anselme a établi la généalogie de cette maison;

2°. Catherine Potier, femme de Jean *Fortier*, conseiller de Jean et Philippe, ducs de Bourgogne. Il mourut le 6 février 1434, et sa femme le 23 juin 1438, et ils furent inhumés en la chapelle de l'église des SS. Innocents;

3°. Alix Potier, femme de Philippe *de Nanterre*, conseiller au parlement de Paris et maître des comptes du duc de Bourgogne.

La postérité de Nicolas Ier a formé trois branches, dites *de Blanc-Mesnil*, *de Novion* et *de Tresmes*.

SEIGNEURS DE BLANC-MESNIL.

VII. Nicolas Potier, IIIe du nom, seigneur de Blanc-Mesnil, fils aîné de Jacques Ier * (celui-ci petit-fils de Nicolas Ier), et de Françoise Cuillette, dame de Gesvres, rendit d'importants services à

* Conseiller au parlement de Paris, cité par le chancelier l'Hôpital et Bodin comme un modèle de désintéressement et de fermeté.

Henri IV et à Louis XIII, pendant la régence de Marie de Médicis, dans les charges de conseiller, de maître des requêtes et de président à mortier au parlement. On connaît sa noble et courageuse opposition à la faction des *seize*, et l'on sait que le duc de Mayenne, cédant à l'admiration qu'il avait pour le dévouement de ce magistrat vertueux, alla lui-même le tirer de la prison d'où il ne devait sortir que pour monter à l'échafaud *. Ce fut lui qui, lors de l'attentat de Ravaillac, repoussant toutes les sollicitations qui lui étaient faites de s'éloigner de Paris, exhorta les membres du parlement à ne point quitter leurs siéges, et à mourir, s'il était nécessaire, pour assurer l'obéissance due au fils de Henri IV. Ses services furent récompensés par la dignité de chancelier de France, dont il fut pourvu par la reine Marie de Médicis. Il mourut le 1er juin 1635, à l'âge de 94 ans, et fut inhumé en la chapelle de sa famille, dans l'église des SS.-Innocents. Il eut, entr'autres enfants :

1°. René Potier, évêque et comte de Beauvais, pair de France, décédé le 4 octobre 1616;

2°. Nicolas IV, qui suit;

3°. André Potier, auteur de la branche des *seigneurs*, puis MARQUIS DE NOVION, dont on parlera plus bas;

4°. Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, pair de France, après son frère René, en 1616. La reine Anne d'Autriche, qui l'avait nommé son grand-aumônier, l'appela au ministère; mais ce prélat ne sut pas déployer dans l'exercice des hautes fonctions administratives des capacités égales à son zèle connu pour la chose publique. Il mourut au château de Bresle, le 19 juin 1650.

VIII. Nicolas POTIER, IVe du nom, seigneur d'Ocquerre, d'abord

---

* Potier fut vivement pénétré d'une action aussi généreuse; mais sa reconnaissance envers le duc de Mayenne ne put ébranler un moment sa fidélité pour le prince malheureux auquel il s'était dévoué. « Monseigneur, dit-il, en se jetant aux » pieds du duc, je vous ai obligation de la vie, mais j'ose vous demander un plus » grand bienfait, c'est de me permettre de me retirer auprès de mon roi légitime : » je vous reconnaîtrai toute ma vie pour mon bienfaiteur, mais je ne puis vous » servir comme mon maître. » Le duc de Mayenne, touché jusqu'aux larmes, le releva, l'embrassa, et lui permit de se rendre auprès de Henri IV.

conseiller au parlement, puis président en la chambre des comptes en 1614, et enfin secrétaire d'état, a continué la branche de Blanc-Mesnil, éteinte le 11 mars 1704. Cette branche avait successivement contracté ses alliances dans les familles et maisons *de Merle, Chevalier des Prunes, de Besançon, Prevost de Morsan, le Roux de Bourg-Theroude, Moreau d'Auteuil, Baillet de Tresmes, Guyot de Charmeaux, Hennequin de Boinville, Choart de Buzenval, Barré de Coustau, de Marillac, de Lamoignon et de Grimouville.*

SEIGNEURS, puis MARQUIS DE NOVION et DE GRIGNON.

VIII. André POTIER, Ier du nom, seigneur de Novion, président au parlement de Bretagne, en 1610, puis au parlement de Paris, troisième fils de Nicolas Potier, IIIe du nom, seigneur de Blanc-Mesnil, a formé la branche de Novion, laquelle a donné quatre autres présidents au parlement de Paris, et deux brigadiers des armées du roi, et s'est alliée aux maisons et familles *de Lauzon, Cavelier, Jubert de Bouville, Gallard de Courances, de Brossamin, le Couturier de Neuville, Tubœuf de Blanzac, de Ribeyre, de la Briffe, Malon de Bercy, Berrier de la Ferrière, le Comte de Montauglan, de Clermont-Tonnerre, Berthelot, des Lions d'Epaux, de Montholon*, etc. Le dernier degré de cette branche, qui complète cette partie rapportée dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, fut :

XIII. André POTIER, IVe du nom, marquis de Novion et de Grignon, né le 22 janvier 1711, conseiller au parlement de Paris le 22 décembre 1729, président à mortier au même parlement depuis le 28 mai 1732, jusqu'au mois d'août 1758, époque à laquelle il donna sa démission, est décédé en 1769. Il avait épousé 1°, le 2 décembre 1739, Anne-Remiette-Sophie LANGLOIS, morte sans enfants le 26 février 1741, fille de Robert Langlois, seigneur de la Fortelle, président en la chambre des comptes de Paris, et de Sophie-Geneviève de Cherée ; 2°, le 23 février 1747, Marie-Philippe TACHEREAU DE BAUDRY, fille de Gabriel Tachereau, seigneur de Baudry, conseiller-d'état et intendant des finances, et de Philippe Tabourcau des Réaux. De ce mariage sont issus :

LANGLOIS : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

TACHEREAU : de gueules, à 7 macles d'or, 3, 3 et 1.

1°. Anne-Marie-Gabrielle Potier de Novion, née le 21 octobre 1747, mariée, le 15 février 1768, avec Alexandre-Guillaume, comte *de Galard de Béarn*, alors capitaine de cavalerie au régiment de Chartres;

2°. Philippine-Léontine Potier de Novion, née le 26 novembre 1748, mariée, le 28 avril 1768, avec Aimar-Charles-Marie *de Nicolaï*, premier président de la chambre des comptes en 1768, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 7 juillet 1794.

SEIGNEURS, COMTES, *puis* DUCS DE TRESMES *et* DE GESVRES, *pairs de France*, etc. *

VIII. Louis POTIER, baron de Gesvres en 1597, comte de Tresmes en 1610, (frère puîné de Nicolas III, seigneur de Blanc-mesnil, chancelier de France), d'abord pourvu d'une charge de secrétaire du roi le 28 mars 1567, ensuite secrétaire du conseil le 5 avril 1578, donna de nombreuses preuves de fidélité au roi Henri III, qui se l'attacha plus particulièrement après la journée des Barricades, et l'employa dans les affaires les plus importantes. Il fut nommé secrétaire-d'état en 1589. Henri IV, parvenu au trône, l'honora d'une confiance et d'une estime qu'il justifia par de grands services qu'il rendit à ce prince pendant tout le temps que durèrent les troubles de la ligue; et il fut chargé de négocier avec le duc de Mercœur, pour la remise au roi des places fortes de la Bretagne. Louis Potier mourut le 25 mars 1630, dans un âge avancé. Il eut, entr'autres enfants :

1°. René, dont l'article suit;

2°. Bernard Potier, seigneur de Blerencourt, comte de Pont-Audemer et de Montfort-sur-Prille, marquis d'Annebaut, vice amiral de France, lieutenant-général de la cavalerie légère de France, mort sans enfants en 1662;

3°. Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire-d'état en 1604, ambas-

---

* Cette branche écartelait, au 1 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 amphistères d'or, qui est *de Baillet;* au 2 d'or, au chef de gueules, au franc canton de Montmorency, dont le premier quartier est chargé d'une étoile de sable, qui est *d'Aunoy;* au 3 d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, qui est *de Montmorency;* au 4 d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le chef, qui est *de Vendôme*, ancien; sur le tout de *Potier*.

-sadeur en Espagne après la mort du maréchal d'Ancre, et décédé pendant le siége de Montauban le 13 septembre 1621.

IX. René Potier, comte, puis duc de Tresmes (1), pair de France, capitaine des gardes-du-corps du roi, chambellan ordinaire de S. M., conseiller-d'état, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, a continué la branche de Tresmes et de Gesvres, également illustrée dans les conseils et dans les armées de nos rois. Deux de ses fils, Louis, marquis de Gesvres, et François, marquis de Gandelu, périrent l'un au siége de Thionville en 1645, et l'autre au siége de Lérida, en 1646, étant promus au grade de maréchal-de-camp. Léon, troisième fils de René, fut chevalier des ordres du Roi, et eut, entr'antres enfants, François-Bernard, dont on va donner la descendance, pour faire suite au P. Anselme; Léon Potier, né le 15 août 1656, archevêque de Bourges en 1694, créé cardinal-prêtre le 29 novembre 1719, mort à Paris le 12 novembre 1744; Louis Potier, marquis de Gandelu, brigadier des armées du roi et inspecteur d'infanterie, mort à Strasbourg, le 24 avril 1689, d'une blessure qu'il avait reçue à Oberkirch, dans le Palatinat, et Jules-Auguste Potier, né le 6 novembre 1662, colonel du régiment de Bassigny en 1684, gouverneur de Pont-Audemer, décédé sans postérité le 15 avril 1741.

XI. François-Bernard Potier de Gesvres, duc de Tresmes, pair de France, marquis d'Annebaut, de Gandelu, de Fontenay-Mareuil, etc., né le 15 juillet 1655, colonel d'un régiment de son nom, brigadier des armées du roi le 10 mars 1690, et gouverneur de Paris le 10 décembre 1704, se démit de son duché-pairie en

(1) *Tresmes*, bourg avec un château, situé en Champagne sur les confins de la Brie, à environ 3 lieues de Meaux et à 2 lieues de la Ferté-Milon, avait été érigé en comté, en faveur de Louis Potier, baron de Gesvres, par lettres du mois de janvier 1608, registrées le 21 mai suivant. Ce comté fut érigé en duché-pairie, en faveur de René Potier, fils de Louis, par lettres du mois de novembre 1648, registrées au parlement le 15 décembre 1663, et en la chambre des comptes le 15 mars 1673. Enfin ce duché prit la dénomination de *duché de Gesvres*, en vertu de lettres-patentes accordées à Léon Potier, fils de René, au mois de juillet 1670, registrées le 2 août suivant, (14ᵉ vol des *Ordonnances de Louis XIV*, cotté 3, V, fol. 177; Blanchard, *Compilation chronologique*, col. 2217.)

faveur de son fils aîné, en 1722, fut créé chevalier des ordres du Roi le 3 juin 1724, et mourut le 15 avril 1739, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 15 juin 1690, avec Marie-Madeleine-Louise-Geneviève DE SEIGLIÈRE DE BOISFRANC, décédée le 5 avril 1702 :

DE SEIGLIÈRE : d'azur, à 3 épis de seigle d'or.

1°. François-Joachim-Bernard Potier, né le 29 septembre 1692, duc de Gesvres, pair de France en 1722, avait été nommé premier gentilhomme de la chambre du roi en 1716, et gouverneur de Paris le 8 novembre 1722. Il fut créé chevalier des ordres du Roi le 2 février 1728, et mourut sans enfants le 19 septembre 1757. Il avait épousé, le 2 juin 1709, Marie-Madelaine-Émilie *Mascrany*, morte le 8 juillet 1717, fille de Barthélemy Mascrany, maître des requêtes, et de Jeanne-Baptiste le Fèvre de Caumartin ;

2°. Louis-Léon, dont l'article suit ;

3° Étienne-René Potier, né le 2 janvier 1697, nommé évêque et comte de Beauvais, pair de France, vidame de Gerberoy, le 18 février 1728, sacré le 30 mai suivant, créé cardinal en 1756 et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1758. Il s'est démis de son évêché en 1772, et est mort à Paris au mois de juillet 1774 ;

4°. Marie-Françoise Potier, née le 5 décembre 1697, mariée, le 17 septembre 1715, avec Louis-Marie-Victor, comte *de Bethune*, brigadier des armées du roi, et grand-chambellan du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, décédé le 19 décembre 1744.

XII. Louis-Léon POTIER, duc de Tresmes, pair de France, marquis de Gandelu, de Gesvres et de Fontenay-Mareuil, baron de Montjay, naquit le 28 juillet 1695. Il fut successivement lieutenant de vaisseau, mestre-de-camp de cavalerie, brigadier le 1er août 1734, maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, lieutenant-général des armées le 1er mai 1745, gouverneur-général de l'Isle de France en 1757, gouverneur et capitaine du château et de la capitainerie royale de Monceaux, lieutenant pour le roi du pays de Caux et du bailliage de Rouen, gouverneur particulier des villes et châteaux de Soissons, de Laon et de Pont-Audemer, etc., et mourut à Paris le 28 décembre 1774. Il avait épousé, le 6 avril 1729, Éléonore-Marie DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, fille de Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, souverain de Luxe, maréchal de France, et de Louise-Madelaine de Harlay de Beaumont. De ce mariage est issu Louis-Joachim-Paris, qui suit.

DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur; au centre de la croix est placé un écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, qui est *de Luxembourg*.

XIII. Louis-Joachim-Paris Potier, duc de Gesvres, pair de France, né au château de Saint-Ouen-sur-Seine, le 5 mai 1733, fut nommé gouverneur-général de l'Isle-de-France et de Monceaux en survivance le 7 juillet 1758, puis lieutenant-général du pays de Caux et du bailliage de Rouen en mai 1766. Il a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 juillet 1794. Il avait épousé, le 4 avril 1758, Françoise-Marie du Guesclin, née le 14 juillet 1737, mise en possession du tabouret en janvier 1759, fille de Bertrand-César, marquis du Guesclin, mestre-de-camp de cavalerie, et premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, et de Marguerite du Bosc. Madame la duchesse de Gesvres n'a pas eu d'enfants.

du Guesclin : d'argent, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or ; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

Les alliances de cette branche, contractées antérieurement à celles qu'on vient de rapporter, sont avec les maisons *de Baillet, de Vieuxpont, d'Aumont, de Luxembourg, de Faudoas, de Saulx-Tavannes, du Val de Fontenay, de Romillé* et *de Broglie-Revel.*



DE POUY,

SEIGNEURS D'EMPARRAN, DE POUY-PETIT; *sieurs* DE LA TEULÈRE, DE LA BARTHE, DE LALAURE, DE SAINT-URBARY, DE SAMARAN, DE GAUDONVILLE, DE GAVARRET, etc., etc., *en Condomois* et *en Armagnac.*



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, gravissant un rocher d'argent, et surmonté de trois étoiles d'or,* qui est DE POUY ; *aux 2 et 3 d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable en orle, becquées et membrées de gueules,* qui est de MONTLEZUN. Couronne de comte. Supports : deux lions.

La maison DE POUY * est d'ancienne chevalerie du Condômois. Elle tenait un rang considérable dans ce pays, au milieu du treizième siècle ; et, dans le siècle suivant, l'un de ses rameaux possédait la vicomté de Tartas, par indivis avec la maison d'Albret. Ses alliances avec les maisons de Grossolles, de Faudoas, d'Esclignac, de Montlezun, de Montesquiou, de Pardaillan, de Lautrec, de Massas, de Sariac, de Castillon, de Noé, de Balzac, etc., etc., répondent à la pureté de son origine.

Jourdain *de Pouy* fit hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, à Westminster, le 8 juin 1281, pour son manoir de Bru-

---

* Le nom de cette famille, écrit *de Podio* dans les anciens titres latins, a été quelquefois orthographié *de Poy, du Pouy,* et même *du Puy.* Cette dernière variation est la plus rare.

gnac, près Tonneins. (*Rôles français et gascons, conservés à la tour de Londres*, t. I, p. 12).

Geraud *de Pouy*, damoiseau, co-seigneur d'Homps, près Gimont, accorda, le 24 juin 1298, avec Pierre d'Arros, co-seigneur d'Andoufielle, le mariage d'Anglèse d'Arros, sœur de ce dernier, avec Vital de Preissac, Ier du nom, damoiseau, seigneur d'Esclignac, de Gavarret, de Roquefort, etc. (*Généal. de la maison de Preissac*, in-4°, 1770, p. 62). Le même Geraud de Pouy, damoiseau, fut nommé l'un des exécuteurs du testament qu'Arnaud-Guillaume de Castillon, chevalier, seigneur de Castillon, de Castelnau d'Eauzan, de Torrebren, etc., fit au lieu de Barran, le 15 juillet 1327. (*Voy. t. III de cet ouvrage*, *Généalogie* DE CASTILLON, p. 30.) Il avait épousé Marquise *de Patras*, dont il eut :

1°. Moncassin de Pouy,
2°. Geraud de Pouy,
3°. Hunaude de Pouy,
} dont on parlera ci-après;

4°. Marquise de Pouy, femme d'Odon *de Preissac*, damoiseau, co-seigneur d'Escliguac et de Gavarret, fils de Vital de Preissac, *dit* de Montgaillard, damoiseau, seigneur de Gavarret, la Lanne, Miramont, etc., et d'Anglèse d'Arros d'Andoufielle.

Condor ou Comtor *de Pouy*, présumée sœur de Geraud, avait été mariée, ayant 9000 sous de dot, indépendamment de ses habits nuptiaux, avec Bernard *de Castillon*, IVe du nom, chevalier, rappelé comme défunt dans le testament d'Arnaud-Guillaume, son père, de l'année 1327. (*Ibid.*, p. 32.)

Barrane *de Pouy*, qui pouvait être sœur de Condor, fut mariée, vers l'an 1280, avec Ayssin ou Arsius *de Montesquiou*. Leur fils, Pictavin de Montesquiou, vendit, en 1317, tous les droits qu'il avait au lieu de Marsac, à Beraud de Fargis, évêque d'Albi. (*Gall. Christ.*, t. I, col. 24.)

Gerard ou Geraud *de Pouy*, clerc, fut nommé par le roi d'Angleterre, le 20 juin 1344, ambassadeur pour traiter du mariage de Jeanne, fille de ce monarque, avec le fils aîné du roi de Castille. (*Ibid.*, col. 1316.)

Guillaume-Arnaud *de Pouy*, seigneur de Boucau, près Tartas, obtint du roi d'Angleterre le droit d'exercer la justice sur cette terre, par lettres du 6 octobre 1315. (*Rôles gascons*, t. I, p. 48.)

En 1334, Élie *de Pouy* ayant été assassiné, Pierre *de Pouy*, vicomte de Tartas, damoiseau, son cousin-germain, requit un ordre du roi d'Angleterre, pour faire arrêter Gaillard de Sadirac, et autres complices de ce meurtre. (*Extr. des titres de la tour de Londres, par M. de Bréquigny.*)

Jean, seigneur *de Pouy*, écuyer, fut pourvu, le 17 mars 1342, de l'office de bailli de Maransin, près Coutras, dans les Landes. (*Rôles gascons*, t. I, p. 224.)

Moncassin *de Pouy*, co-seigneur d'Homps, fit son testament, le 24 avril 1380, devant Jean Denthur, notaire à Montfort. Il légua un marc d'argent à Jean de Preissac, seigneur de Gavarret, son neveu; fit un semblable legs à Mondine de Preissac, sœur du même Jean, plus, un legs de 25 francs d'or à Hunode *de Pouy*, sœur de lui, testateur, et femme d'Eimeric de Preissac, seigneur d'Esclignac (1); institua pour son héritier universel Geraud *de Pouy*, son frère, alors chanoine de la cathédrale Saint-Jean de Bazas, à condition qu'il quitterait l'état ecclésiastique et qu'il se marierait; et, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants, lui substitua Odon de Preissac, son neveu et filleul, fils d'Eimeric de Preissac, seigneur d'Esclignac, et de Hunode de Pouy, sa sœur, pour tous ses biens situés dans la vicomté de Lomagne, avec le moulin qui lui appartenait sur la rivière de Larrats, en Fezensaguet, ainsi que toutes les rentes seigneuriales qu'il avait dans la juridiction de Montfort; et, quant à ses autres biens situés dans le Fezensaguet, il lui substitua Eimeric de Preissac, son autre neveu, frère d'Odon. Eimeric de Preissac, beau-frère du testateur, Not de Patras, seigneur d'Aiguesmortes, et le prieur du couvent des frères prêcheurs de Saint-Georges de Mauvesin, furent les témoins de ce testament. (*Généal. de la maison de Preissac*, p. 66.)

Raimond-Guillaume *de Pouy*, clerc, fut chargé, par lettres du 29 août 1381, avec plusieurs seigneurs, et notamment avec Ber-

---

(1) Eimeric de Preissac, chevalier, seigneur d'Esclignac, de Cadeillan, de Gavarret, de Montastruc et de dix autres terres, fils de Vital de Preissac de Montgaillard, IIe du nom, damoiseau, seigneur d'Esclignac, avait épousé, en premières noces, Jeanne *de Cramaud*, fille de Jean, seigneur de Cramaud, chevalier, et d'Orable de Mauléon. Il eut des enfants des deux lits.

trucat d'Albret, chevalier, de traiter au nom du roi d'Angleterre, avec le roi de Navarre. Il intervint encore dans une seconde négociation pour le même monarque, suivant des lettres datées de Westminster, le 6 août 1393. (*Rôles gascons*, t. II, pp. 138, 168.)

Le 2 février 1472, Jean-Baptiste de Foix, évêque de Comminges, assista comme témoin aux conventions du mariage de Bernard *de Pouy* avec Domenge *de Binos*.

Raimond-Bernard *de Pouy*, co-seigneur de Marignac, vivait en 1450. Il fut l'auteur d'une branche aussi distinguée par ses services que par ses alliances (1).

Noble Bernard *de Pouy* est rappelé, en 1479, comme défunt et comme père de Jeanne *de Pouy*, mariée, vers 1460, avec Amanieu *de Montlezun*, fils de noble Jean de Montlezun, seigneur d'Antras et de Poy, près Gimont, et de noble Catherine *de Castillon* (2). Elle, son mari, et la mère de ce dernier, sont mentionnés comme défunts dans une donation que noble Jean de Montlezun, fit à noble Simon de Montlezun, son petit-fils (issu de ce mariage), par acte passé devant Odon Fabri, notaire à Vic-Fezensac, le 21 avril 1479.

Noble Gaillard *de Pouy* épousa, vers l'an 1496, Paissette *de Faudoas*, fille de Dominique de Faudoas, écuyer, seigneur de la Mothe et de Saint-Esteffe, et d'Audine de Montlezun. (*Généalogie de la maison* DE FAUDOAS, in-4°, p. 214.)

Noble Henri *de Pouy* épousa, par contrat passé devant Castera, notaire royal, en 1501, demoiselle Isabeau *de Savignac*, fille de noble Jean, seigneur de Savignac.

Noble Antoine *de Pouy* fit son testament en 1524.

Un Bernard *de Pouy* fut présent comme témoin au testament fait, le 22 août 1618, par Anne de Montlezun, femme de noble Jean-Jacques de Montesquiou de Saintrailles.

Madelaine *de Pouy*, dame de Saint-Géry, épousa, par contrat du

---

(1) La branche de Pouy de Marignac avait adopté pour armoiries : *D'argent, à la tour de gueules.*

(2) Celle-ci pouvait être fille de noble baron Bernard de Castillon, V^{e} du nom, damoiseau, seigneur de Castillon, de la Barrière, de Bezaudun, etc., etc., et de Marguerite, dame de Jaulin. (*Voy. la Généal.* DE CASTILLON, t. III de cet ouvrage, p. 33.)

2 novembre 1562, Gui *de Pardaillan-Gondrin*, seigneur de Vielan, fils d'Arnaud de Pardaillan, baron de Gondrin, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jacquette d'Antin.

Jeanne *de Pouy* fut mariée, vers l'an 1610, avec Jean *d'Astorg-d'Aubarède*, seigneur de Thuy, fils de Joseph d'Astorg, chevalier, seigneur d'Aubarède, et de Miramonde de Mun. Elle en eut une fille, Paule *d'Astorg*, mariée à Jean-Jacques *de Pouy*, son oncle (frère de Jeanne), baron de Sacerre et de Marignac, en Comminges. Ce dernier eut, entr'autres enfants, Jean *de Pouy*, seigneur de Marignac et de Genaux, baron d'Aure, qui fut reçu page du roi en 1646, et s'allia avec Anne *de Narbonne*, laquelle le rendit père de Marguerite-Jeanne *de Pouy de Marignac*, mariée, par contrat du 12 novembre 1666, avec Roger *de Noé*, IV[e] du nom, marquis de l'Isle, seigneur de Savère, de Coubagnan et de la Castagnère, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, sénéchal et gouverneur des quatre vallées d'Aure, de Magnoac, de Nestès et de Barousse, fils de Louis, marquis de Noé, chevalier, baron de l'Isle, capitaine de chevau-légers, et de Gabrielle de Buade de Frontenac. De cette branche de Marignac est sortie celle des barons de Sacerre, seigneurs d'Escanecrabe, en Comminges, dont était Germain de Pouy, chevalier de l'ordre de Malte et grand-prieur de Toulouse sous Henri IV. On croit cette branche éteinte peu d'années après la révolution, dans les personnes d'un lieutenant-colonel et d'un officier de dragons, oncle et neveu, servant dans le même régiment.

La plupart des fragments qu'on vient de rapporter, avaient été recueillis par l'abbé Vergès, dans le temps où M. le comte de Pouy, maréchal-de-camp, se proposait de faire, au cabinet des ordres du Roi, les preuves pour les carrosses. Ce travail ayant été presqu'aussitôt interrompu par la révolution, tous les titres anciens furent perdus ou brûlés pendant l'émigration de la famille, qui n'a pu recouvrer, pour établir la filiation des branches qui font l'objet de cette généalogie, que des expéditions en forme légale des jugements rendus en leur faveur, lors de la recherche, par les intendants de Guienne. Ces pièces constatent les faits suivants.

I. Noble Guillaume de Pouy, écuyer, seigneur d'Emparran et de Pouy-Petit, co-seigneur de Marignac, servit dans la compagnie

de M. de Termes, avec Raimond et Barthélemi de Sacerre, suivant la revue qui fut faite à Samathan de cette compagnie, le 15 septembre 1559. Noble Guillaume de Pouy, seigneur de Pouy-Petit, et noble Geraud de Pujolé, seigneur de Beaupillon, furent choisis pour arbitres d'un compromis passé devant d'Arnatous, notaire à Gondrin, le 18 février 1567, entre noble Bernard de Ferragut, seigneur de la Terrade, et noble Jean de Ferragut, frères, à raison de la succession de noble Carbonnel de Ferragut, leur père. Le 29 décembre de la même année 1567, Guillaume de Pouy fit son testament à la salle de Rouy, juridiction de Lavardens, près d'Auch, devant Jean Jazède, notaire royal à Cezan. Du mariage qu'il avait contracté devant Ricard, notaire royal à Marignac, le 20 décembre 1553, du consentement de noble Jean de Pouy, et de noble Guillaume de Camplong, seigneur de Beaurepaire, ses oncles, avec demoiselle DE SACERRE, fille de noble Guillaume-Raimond de Sacerre, sont provenus, entr'autres enfants :

DE SACERRE :

1°. Jean Ier, dont l'article suit;
2°. Jeanne de Pouy, mariée 1° avec Jean *de Sariac*, IVe du nom, écuyer, seigneur d'Ardenne, fils de Jean de Sariac, IIIe du nom, et de Candide, dame d'Ardenne; 2°, avant le 26 septembre 1595, avec noble Pierre *de Sarta*. Elle était veuve sans enfants de ce second mari, lorsqu'elle fit son testament le 16 février 1612. Elle légua 1000 livres à chacune de ses deux nièces, Claire et Brandelise de Pouy, et substitua ses biens à celui de ses neveux qu'il plairait à son frère de désigner comme son héritier, dans le cas où son fils Bernard-Ogier de Sariac mourrait sans enfants. (*Généal.* DE SARIAC, *dans ce volume.*)

II. Noble Jean DE POUY, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Emparran, reçut du roi de Navarre, gouverneur et lieutenant-général en Guienne, une commission, le 22 janvier 1577, pour lever et commander une compagnie de 100 hommes de pied pour le service du roi Henri III. Il avait épousé, par contrat passé devant Dubern, notaire royal de la ville de Mezin le 7 juillet 1574, demoiselle Jeanne DE CASTILLON-MAUVESIN, fille de noble Gui de Castillon, écuyer, seigneur de Mauvesin, de Carboste, de Lescout, etc., et d'Isabeau du Bouzet de Roquépine. Les 25 octobre et 9 novembre de la même année 1574, et le 5 février 1576, Jean de Pouy fit diverses acquisitions, dont les contrats furent passés devant Coustau,

DE CASTILLON : de gueules, au château d'argent, sommé de trois tours donjonnées du même.

notaire royal à Lavardens. Sa femme fit son testament devant Nezan, le 20 juin 1604. Leurs enfants furent :

1°. Michel, dont l'article viendra ;

2°. Blaise de Pouy, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après ;

3°. Jean de Pouy-Ferrié, IIe du nom, seigneur de Samaran. Il fut nommé prévôt-général de Guienne par brevet du maréchal de Roquelaure, daté de Bordeaux le 18 février 1615, et confirmé par provisions du roi du 24 du même mois. Il s'allia, par contrat du 26 août 1619, avec demoiselle Françoise *de Balzac*, fille de noble Jean de Balzac, seigneur de Saint-Paul, et testa le 26 mars 1654, devant la Gardère, notaire royal de la ville d'Auch. Ses enfants furent :

A. Louis de Pouy, sieur de Samaran, héritier universel de son père le 26 mars 1654, marié, par contrat passé devant Nezan, notaire à Lavardens, le 19 janvier 1660, avec demoiselle Thérèse *de Massas*, fille de noble Claude de Massas, seigneur de Negueboue, et de Claude de Gramont. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, par M. de Rabastens, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne. Il eut, entr'autres enfants :

a. Noble François de Pouy, écuyer, sieur de Samaran, marié, par contrat passé devant Claruc et Tino, notaires royaux à Montfort, le 27 mars 1688, avec demoiselle Louise *d'Escorbiac*. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. le Pelletier de la Houssaye, intendant en la généralité de Montauban, le 3 juin 1698. Sa postérité subsiste en deux branches. L'une est représentée par messire Eugène de Pouy de Samaran (dont la mère était née *de Léaumont*), et la seconde par les enfants de feu messire Charles de Pouy, sieur de Gaudonville et de Miradoux, capitaine au régiment de Saintonge, fils de noble Jean de Pouy, sieur de Gaudonville, et de dame Paule-Charlotte *de Faudoas ;*

b. Marie de Pouy, mariée, vers l'année 1685, avec Antoine *de Sariac*, écuyer, fils de Pierre de Sariac, écuyer, seigneur du Plan, et d'Anne d'Aure ;

B. Anne de Pouy-Ferrié, mariée avec Pierre *de Pouy*, seigneur de Gavarret, son cousin-germain ;

4°. François de Pouy, marié, par contrat du 7 janvier 1596, avec Jeanne *de la Fite*, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

Bernard de Pouy, sieur de Lalaure, allié, le 20 janvier 1624, avec demoiselle Jeanne *de la Briffe*, fille de Jean de la Briffe, écuyer, seigneur de Ponsan et de Larsac, qui le rendit père de :

Pierre de Pouy, sieur de Lalaure, né le 30 avril 1632, marié 1° avec Marguerite *du Port*; 2° avec Madelaine *de Faudoas*. Ses enfants furent, entr'autres :

Du premier lit :

I. Bertrand de Pouy, sieur de Lalaure, né le 10 mars 1655. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. le Gendre, intendant de Montauban, du 7 juillet 1701;

Du second lit :

II. François de Pouy, sieur de Lalaure, marié, par contrat du 18 février 1687, avec Catherine *de Sabatier;*

5°. Autre Jean de Pouy,
6°. Jean-Jacques de Pouy,
7°. Marguerite de Pouy,
} légataires de leur mère le 20 juin 1607;

8°. Claire de Pouy,
9°. Brandelise de Pouy,
} légataires de Jeanne de Pouy, leur tante, le 16 février 1612.

DE LAUTREC : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix de Toulouse d'or; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

DE THOMAS : d'azur, au poisson d'argent en bande; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

III. Noble Michel DE POUY, sieur de la Teulère, de Saint-Urbary et de la Barthe, transigea avec son fils aîné, Louis de Pouy, par acte passé devant Forces, notaire à Fleurance, le 23 avril 1654. Il avait épousé 1°, par contrat du 30 août 1598, passé au château d'Aunhac, dans la vicomté de Fezensaguet, au diocèse d'Auch, devant Bernard Vignaux, notaire royal à Castres, demoiselle Marthe DE LAUTREC, sœur germaine de noble Pierre de Lautrec, qui assista au contrat, et fille de feu noble Bernard de Lautrec, seigneur d'Aunhac, et de Marie de Percin de Montgaillard. A ce contrat furent présents nobles Jean-Jacques de Montlezun, seigneur du Benqua, Jean de Lary, seigneur de la Tour, Blaise de Vivens, seigneur de Casteljaloux, Frix de Montlezun, Jean de Lupé, seigneur de Maravast, Bernard du Bouzet, seigneur de Roquépine, Jean de Thomas, seigneur de la Barthe et de Saint-Urbary, Emmanuel de Jaulin, seigneur de Gajan, Jean d'Aux, seigneur de Lescout, Jacques de Palhas, seigneur de Mons, Jacques de Mauléon, seigneur de Savaillant, Jean de Castillon, seigneur de Mansanpuy, Jean, seigneur de Bezolles, etc., etc.; 2°, demoiselle Jeanne DE THOMAS, dame de Saint-Urbary, fille de noble Jean de Thomas, seigneur de la Barthe, de Casteljaloux et de Saint-Urbary. Il eut, entr'autres enfants;

Du premier lit :

1°. Louis de Pouy, sieur de la Barthe et de la Teulère, nommé, le 15 novembre 1652, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Roquelaure, puis, le 4 février 1654, capitaine d'une compagnie que commandait M. de Gavarret au régiment du même nom de Roquelaure, infanterie. Le roi, par une lettre de cachet du 6 mai 1656, où sont constatés les services de cet officier dans les termes les plus honorables, ordonna le rétablissement de la compagnie de chevau-légers qu'il commandait et qui avait été licenciée. On voit par un passeport qui lui avait été donné par le prince de Conty, le 21 juillet 1655, qu'il devait se rendre à l'armée du roi en Catalogne au mois de septembre suivant. Il épousa demoiselle Éléonore *de Vivens*, fille de noble Henri de Vivens, sieur de Rufflat, et de demoiselle Jeanne-Marie de Votrodan. Leur postérité s'est continuée jusqu'à nos jours;

Du second lit :

2°. Jean-Frix, dont l'article suit.

IV. Noble Jean-Frix DE POUY, sieur du Coulomé, puis de Saint-Urbary, reçut une donation que lui fit devant Forces, notaire royal à Fleurance, le 5 mai 1654, Brandelise de Pouy, sa tante. Il épousa, par contrat passé devant de Geze, notaire royal à Lavardens, le 19 août 1668, demoiselle Christine DE MASSAS, et fut maintenu dans sa noblesse, comme fils de feu noble Michel de Pouy et de Jeanne de Thomas, sa seconde femme, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant en la généralité de Montauban, du 3 juin 1698. Ses enfants furent :

DE MASSAS : d'argent, à la bande de sable.

1°. Louis de Pouy, mort célibataire;

2°. Jean de Pouy, lieutenant de dragons, tué dans les guerres de Catalogne;

3°. François Ier, qui a continué la descendance.

V. Noble François DE POUY, Ier du nom, sieur de la Barthe et de Saint-Urbary, près Fleurance, servit comme volontaire dans la compagnie de M. de Montgaillard, au régiment du Châtelet, cavalerie, et s'allia, par contrat passé devant Fontan, notaire royal à Donzac, le 17 septembre 1715, avec demoiselle Marie-Anne DE BALZAC, fille de messire Jean de Balzac, écuyer, seigneur de Saint-Pau, de la Roque et de Donzac, et de feu dame Marie-Susanne de Pechpeyrou de Beaucaire. Leurs enfants furent :

DE BALZAC : d'azur, à 3 flanchis d'argent ; au chef d'or, chargé de trois flanchis d'azur.

1°. Jean de Pouy, qui servit dans les gardes-du-corps du roi, et mourut en Allemagne, dans la campagne de 1735;

2°. Louis-Joseph de Pouy, mort sans avoir été marié;

3°. François II, qui suit.

VI. Noble François DE POUY, IIe du nom, sieur de Saint-Urbary, épousa, par contrat passé devant Labat, notaire royal de la ville de Barran, le 29 mai 1770, Marie DE LA ROCHE-FOUSSERIES, fille de noble Jacques de la Roche-Fousseries, seigneur d'Izandon, et de dame Jeanne-Marie de Barris. De ce mariage sont issus :

DE LA ROCHE-FOUSSERIES : d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.

1°. Pierre-Hilaire de Pouy de Saint-Urbary, né le 6 janvier 1776;
2°. Marie-Pierre de Pouy, née le 28 avril 1771, décédée;
3°. Jeanne-Marie-Félicité de Pouy, née le 12 juin 1773;
4°. Autre Marie-Pierre de Pouy, née le 6 avril 1780.

Cette branche, et celles de la Teulère, de Lalaure, de Samaran et de Gaudonville, n'écartelaient point leurs armoiries de celles de Montlezun. Cependant la branche de Gaudonville, pour conserver quelques pièces de l'écu de Montlezun, portait *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois corneilles du même, becquées et membrées de gueules, posées 2 en flancs et une en pointe; le lion surmonté de trois étoiles d'or*. C'est ainsi que François de Pouy, seigneur de Gaudonville, les fit registrer, en 1701, à l'*Armorial général de Languedoc*.

SECONDE BRANCHE.

III. Noble Blaise DE POUY, seigneur de Gavarret, second fils de noble Jean de Pouy, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Emparran, et de Jeanne de Castillon-Mauvesin, leva et commanda, en qualité de capitaine, une compagnie de 100 hommes de pied au régiment de Roquelaure, en vertu d'une commission donnée par le roi le 30 octobre 1615, et de lettres du maréchal de Roquelaure, lieutenant-général en Guienne, du 10 novembre suivant. Noble Blaise de Pouy fut émancipé par son père le 23 juin 1617. Dès le 4 août de l'année précédente, le roi Louis XIII lui avait donné commission de faire démolir le fort de la Bruère, qui pendant les derniers troubles avait servi de retraite aux ennemis de S. M. Il s'allia, par contrat passé, le 18 septembre 1619, devant de Clayrac, notaire royal à Gazanpouy, avec demoiselle Anne DE MONTLEZUN, fille de noble Jacques de Montlezun, seigneur de Belmont, et de Marie d'Araignes. Il commandait, au régiment de Roquelaure, infanterie, une compagnie dont Louis de Pouy, sieur de la Barthe, son neveu, fut pourvu le 4 février 1654; mais, celui-ci ayant repris le commandement d'une compagnie de chevau-légers, Blaise de Pouy fut remis à la tête de sa compagnie d'infanterie. Il la commanda à l'armée du roi en Catalogne, suivant deux ordres de M. de Saint-Aunez, lieutenant-général de cette armée, datés des 15 juillet et 27 août 1658. Blaise obtint du même général un passeport daté de Leucate, le 1er juin

DE MONTLEZUN : d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable en orle, becquées et membrées de gueules.

1659, pour se rendre chez lui pendant quinze jours. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Françoise de Pouy, femme de messire N.... *de Caviole.*

IV. Noble Pierre DE POUY, seigneur de Gavarret, reçut une donation que lui fit sa mère, par acte passé devant Fisse, notaire royal à Lavardens, le 7 novembre 1650; et, le 30 janvier 1700, il fut maintenu dans sa noblesse par M. le Gendre, intendant à Montauban. Il avait épousé Anne DE POUY-FERRIÉ, sa cousine-germaine, fille de Jean de Pouy-Ferrié, seigneur de Samaran, et de Françoise de Balzac. Elle le rendit père de :

DE POUY : d'azur, au lion d'or, gravissant un rocher d'argent, et surmonté de trois étoiles d'or.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Anne de Pouy, qui était mariée avec messire N... *de Saint-Gresse*, chevalier, seigneur de Merens, lorsqu'elle assista au contrat de mariage de son frère, le 25 novembre 1707.

V. Noble François DE POUY, sieur de Gavarret, épousa, par contrat passé, en présence de noble Pierre de Pouy, son père, et de madame de Merens, sa sœur, devant Bourdonnier, notaire royal à Auch, le 25 novembre 1707, demoiselle Jeanne-Marie DE CORTADE DE CEZAN, fille de Jean Cortade, co-seigneur de Cezan (avec MM. de Pins, d'Astorg et de Livry), habitant de Lavardens, de laquelle il eut cinq fils :

DE CORTADE :

1°. Jean II, dont l'article viendra;
2°. Samuel de Pouy, } ecclésiastiques, morts au commencement de la ré-
3°. François de Pouy, } volution;
4°. Jean-Pierre de Pouy, chevalier, sous-brigadier des gardes-du-corps du roi, avec grade de capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Entré dans les gardes-du-corps en 1742, il se trouva l'année suivante à la bataille de Dettingen, et en 1745, à celle de Fontenoy. Il fit aussi les deux dernières campagnes de la guerre dite de *sept ans*. Il épousa, par contrat passé à Paris, le 2 janvier 1767, devant Lappille, notaire royal, dame Françoise *de Richoufftz*, veuve de messire Laurent de Savelly, chevalier, capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il n'eut pas d'enfants de ce mariage, et appela à sa succession Marie-Anne-Joseph-Hyacinthe de Pouy, chevalier, son neveu;
5°. Autre Jean-Pierre de Pouy, qui entra au service dans le régiment de la Couronne, infanterie, au commencement de la guerre de 1740, et fut tué en Flandre dans sa première campagne.

VI. Messire Jean DE POUY, II° du nom, sieur de Gavarret, épousa,

de Barry : d'azur, à 3 éléphants d'argent.

par contrat du mois de juillet 1738, auquel son père assista, demoiselle Louise de Barry, qui ne vivait plus en 1790. Elle était fille de messire Guillaume de Barry, seigneur de Saint-Yors, et de dame Marguerite de Marrens. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Anne-Joseph-Hyacinthe, dont l'article suit;
2°. Marguerite-Françoise de Pouy, religieuse de l'ordre de Fontevrault, vivante;
3°. Anne-Victoire de Pouy, décédée, le 26 mars 1825, veuve de messire François *d'Auxion*, chevalier, seigneur de Néguebourg, près Fleurance;
4°. Catherine-Françoise de Pouy, morte sans alliance.

VII. Messire Marie-Anne-Joseph-Hyacinthe, comte de Pouy, chevalier, né le 15 août 1742, maréchal des camps et armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est entré au service dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, au mois de mars 1759, et a fait les deux dernières campagnes de la guerre dite de *sept ans*. Il était mestre-de-camp de cavalerie, sous-lieutenant des gardes-du-corps et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il épousa, par contrat du 18 janvier 1790, passé devant Lagelle, notaire royal, en présence de messire Jean de Pouy, son père, demoiselle Frise d'Aspe, fille de feu messire Joseph d'Aspe (1), comte d'Aspin, seigneur d'Avensac et autres lieux, et de feu dame Anne d'Olivier d'Estartès, de la ville d'Auch. Le comte du Pouy a émigré en 1791, a fait la campagne de l'armée des princes en 1792*, et a été promu au grade de maréchal-de-camp le 24 octobre 1794. Il a un fils unique, nommé Jean-Marie-Joseph, qui suit.

d'Aspe : d'or, au pin de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

VIII. Jean-Marie-Joseph de Pouy, chevalier, né à Auch, le 29 janvier 1791, a épousé, par contrat du mois de février 1813, demoiselle Cécile du Mas de Saint-Germier, fille de messire Charles-Pie-Emmanuel du Mas, baron de Saint-Germier, ancien conseiller au parlement de Toulouse, et de dame Amable-Constance d'Avesseus de Saint-Rome. De ce mariage sont issus :

du Mas : d'azur, à une tige de trois roses d'argent, mouvante du bas de l'écu; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de sable.

1°. Marie-Joseph-Hyacinthe-Edmond de Pouy, né à Toulouse le 30 octobre 1815;
2°. Marie-Amable-Caroline de Pouy, née à Toulouse le 19 septembre 1821.

---

(1) Celui-ci était cousin-germain du marquis de Bassabat-Pordeac, du comte d'Esparbès, du marquis de Verdusan-Miran et du comte de Gelas-Rozès. Son père était parent au même degré d'Anne-Thérèse de Chastenet-Puységur, aïeule de feu madame la comtesse de Laval-Montmorency.

* Étant tombé malade près de Thionville (d'où il fut transféré à Luxembourg), d'une maladie très-grave et très-longue, M. le comte de Pouy a eu le regret de ne pouvoir pas faire les campagnes de l'armée de Condé.

DE RAIMOND-MODÈNE,

SEIGNEURS DE MODÈNE, DE CRILLON, D'URBAN, DE LA VISCLÈDE, DE MONTPEZAT, BARONS D'AUBENAS, COMTES DE MONTLAUR, MARQUIS DE MAUBEC, SEIGNEURS, *puis* COMTES DE POMEROLS, BARONS, *puis* COMTES *et* MARQUIS DE MODÈNE, *au comté Vénaissin.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion couronné d'argent; à la bordure denchée du même*, qui est DE MORMOIRON; *aux 2 et 3 d'or, à la croix de Toulouse d'azur*, qui est DE VENASQUE; *sur le tout d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent*, qui est DE RAIMOND-MODÈNE. Couronne de marquis. Supports : deux lévriers. Devise : *Saucias et deffendis.*

La maison DE RAIMOND *, seigneurs de Modène dans le comté Venaissin, florissait, dès le milieu du onzième siècle, parmi l'ancienne chevalerie du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné et du

* Le nom de cette maison se voit alternativement écrit dans les actes Remond, Reimond, Reymond, Raymond et Raimond. Cette dernière orthographe ayant prévalu, comme plus généralement adoptée, a été suivie dans toute l'étendue de cette généalogie.

comté d'Avignon. Ses nombreux rameaux, répandus dans ces diverses provinces à une époque aussi reculée, n'ont permis jusqu'à ce jour que des conjectures sur celle d'où elle tire son origine. Cependant le rang et la considération dont elle jouissait à la cour des comtes de Toulouse et de Provence, et des vicomtes de Beziers, auxquels ses premiers auteurs étaient attachés comme hauts-barons, ne laissent aucun doute sur son extraction du Languedoc. Quoi qu'il en soit, la maison de Raimond était richement possessionnée dans le diocèse de Carpentras, au milieu du treizième siècle, et depuis cette époque elle s'est constamment maintenue, par ses services et ses alliances, au rang des familles les plus considérables et les plus illustres du Comtat.

Comme il serait difficile, et peut-être impossible, de retrouver aujourd'hui le chaînon qui lie les diverses branches anciennes de la maison de Raimond, on se bornera à rappeler succinctement, et dans l'ordre chronologique, les divers personnages de son nom qui ne se rattachent point à la filiation établie sur ses titres et les documents historiques.

Guillaume *de Raimond*, chevalier, fut présent à la donation de la terre de Blagnac, faite, au mois de juillet 1098, à l'église de Saint-Sernin de Toulouse, par Guillaume, comte de Poitiers, et Philippine de Toulouse, sa femme.

Hugues *de Raimond*, l'un des vassaux de l'illustre et puissante maison d'Adhémar de Grignan en Dauphiné, reçut, le 21 septembre 1099, de Giraud et Giraudet Adhémar, frères, seigneurs de Monteil et de Grignan, le fief de la Combe du Fesc, à titre de récompense des services qu'il avait rendus dans la première croisade, en 1096, sous Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse (1).

Guillaume *de Raimond*, sénéchal (*dapifer*) de Beziers, pouvait être fils de Guillaume de Raimond, chevalier, qui précède. En

(1) Hugues de Raimond fut la souche d'une nombreuse et illustre postérité, qui, depuis 1200 jusqu'à la fin du dix-septième siècle, porta le surnom de Chantemerle, dont elle rendait hommage à la maison d'Adhémar, branche de Grignan, et qui avait adopté pour armoiries : *De gueules à trois croissants d'argent, surmontés chacun d'une molette d'éperon d'or.*

1135, il assista à un traité passé entre Berenger-Raimond, comte de Provence, et Guillaume VI, seigneur de Montpellier, concernant le comté de Melgueil. En 1150, il assista à divers traités, par lesquels Raimond, comte de Barcelonne, céda à Trencavel, vicomte de Beziers, la possession de Carcassonne, du Razès et du Lauragais, à condition de les tenir en fief et hommage-lige de la maison de Barcelonne. On le trouve encore, la même année, au nombre des seigneurs qui garantirent une transaction, par laquelle le même Trencavel céda à Bernard-Aton, son frère, la vicomté d'Agde, avec 30,000 sous melgoriens, sous la réserve de l'hommage.

Aton *de Raimond* figure, dans une charte de l'an 1189, parmi les barons de Raimond-Roger, comte de Foix.

Pierre *de Raimond*, de la ville de Beaucaire, fut présent, avec Raimond de Baux, Bernard de Sade, Pons-Geoffroi de Malemort et Alphan de Saint-Amant, à une charte, par laquelle Hugues, sire de Baux, concéda divers priviléges à l'abbaye de Franquevaux, au mois de juin 1171.

Guillaume *de Raimond*, présumé frère d'Aton, fut témoin, en 1184, avec Roger-Bernard, comte de Foix, de la fondation d'une messe, faite dans l'église de l'abbaye de Lérins, par Alfonse, comte de Provence, pour obtenir la restitution de ses états.

Pierre *de Raimond* souscrivit, en 1196, la confirmation des priviléges de la ville de Toulouse, faite par le comte Raimond VI.

Dans le même temps, Blacas, Barral, Geoffroi et Hugues *de Raimond*, souscrivirent une charte, avec Bertraud de Baux, Guillaume de Sabran et plusieurs autres barons.

Arnaud *de Raimond*, viguier de Carcassonne, vivait en 1194.

Bernard *de Raimond*, secrétaire ou chancelier de Raimond-Berenger, comte de Provence, écrivit et scella le testament que ce prince fit à Sisteron, le 12 des calendes de juillet 1238.

Un autre Bernard *de Raimond* fut témoin, en 1240, avec Dieudonné de Caumont, Arnaud et Pierre Guilhem, et plusieurs autres chevaliers, de la permission qu'Alfonse de France, comte de Toulouse et de Poitiers, accorda aux abbés de Cluny et de Moissac, au prieur de la Daurade et aux chanoines de Saint-Étienne et de Saint-Sernin, de bâtir un pont sur la Garonne, aux portes de Toulouse, leur en garantissant la liberté, et l'exemption de tout droit de péage.

Gui *de Raimond*, chevalier, viguier de Cavaillon, vivait en 1265.

Pierre *de Raimond* était viguier, ou gouverneur de Marseille, en 1311, et François *de Raimond* exerçait la même charge en 1336 et 1347.

Guillaume *de Raimond* était, en 1389, doyen de l'église cathédrale d'Avignon, et prévôt de la même église en 1426.

Guillaume *de Raimond*, écuyer de Cavaillon, vivait le 16 novembre 1452.

Une autre branche de cette maison existait au bourg de Thor, au quatorzième siècle, et portait pour armoiries : *de gueules, au levrier rampant d'argent, colleté et bouclé d'azur* (1).

Guillaume *de Raimond*, habitant du bourg de Thor, et frère de Berenger de Raimond, de la ville d'Avignon, fut père de N..... *de Raimond*, mariée, vers 1360, avec Guillaume *de Baux*, seigneur de Marignane.

Louis *de Raimond*, du bourg de Thòr, eut deux filles, nommées Jeanne, qu'il maria le même jour, 10 avril 1467, l'une avec Louis *de Guast*, seigneur de Saint-Savornin, maréchal-des-logis du roi René en 1479, l'autre avec Pierre *de Guast*, frère cadet de Louis, et veuf de Catherine de Sade.

N...

I. Guillaume DE RAIMOND, Ier du nom, chevalier, se croisa pour la Terre-Sainte, en 1096, à la suite de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse; et, en mémoire de cette expédition, il transmit à ses descendants la *croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent* (2). Il mourut en 1115, laissant :

1°. Guillaume de Raimond, qui vivait en 1130. Depuis, il fut nommé sénéchal de Provence sous le comte Berenger III. Il souscrivit en cette qualité, avec Arnaud de Lers, Guillaume de Moncade, Rostaing de Tarascon, Bertrand-Rambaud et Guiraud de Simiane, le traité de paix conclu à Arles entre ce comte et la maison de Baux, au mois de septembre 1150. Il

---

(1) Ce fut sans doute pour constater l'identité de cette branche, que la maison de Raimond a adopté deux lévriers pour supports de ses armes.

(2) Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Vénaissin*, t. III, p. 2, où se trouve rapportée la généalogie de la maison de Raimond.

vivait encore le 7 mars 1160, date d'un échange fait entre Berenger III et Raimond de Montrond, archevêque d'Arles, qui céda au comte de Provence les fiefs d'Albaron et de Fos pour les châteaux de Gran et d'Aurons;

2°. Robert, qui a continué la descendance;

3°. Pierre de Raimond, qui fut évêque de Lodève dès l'an 1120. Il fut un des prélats auxquels Innocent II écrivit, en 1130, pour les engager à faire rendre satisfaction par leurs soldats à l'abbé d'Aniane et à ses religieux. Il est parlé de Pierre de Raimond dans les actes du concile célébré à Montpellier en 1134. Le pape Eugène III confirma en sa faveur, par bulle de 1145, toutes les concessions qui avaient été faites à l'église de Lodève. Il mourut en 1154;

4°. Arnaud de Raimond, qui fut témoin avec Raimond et Hugues de Baux, Rostaing de Sabran, Gaucelin Claret et autres seigneurs provençaux et du comté Vénaissin, d'un accord passé, le 2 septembre 1143, entre Alfonse, comte de Toulouse et marquis de Provence, et Raimond de Montrond, archevêque d'Arles, au sujet de la terre d'Argence.

II. Robert DE RAIMOND, qualifié chevalier dans un acte de 1130, cité dans les mémoires de Castelnau, fut, comme son père, attaché aux comtes de Toulouse, et mérita, par ses services, la continuation de leur faveur et de leur amitié pour sa maison. Suivant des mémoires de famille, il épousa Marguerite DE MONTBRUN, des anciens seigneurs de Montbrun et de Maureilhan, au diocèse de Lodève, et laissa :

DE MONTBRUN : fascé d'or et de gueules ; à la bordure d'azur, chargée de 8 besants d'or.

1°. Raimond Ier, qui suit;

2°. Guillaume de Raimond, évêque de Maguelonne en 1190. Les historiens qualifient ce prélat d'homme *aussi illustre par sa vertu que par sa naissance* (1). Il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à réparer son église, à laquelle il procura plusieurs priviléges. Il termina par un jugement arbitral les différents qui existaient depuis long-temps entre les chanoines et les évêques, ses prédécesseurs, ce que le pape confirma. Il mourut le 27 janvier 1195;

3°. Humbert de Raimond, consul de la ville d'Avignon en 1195.

III. Raimond DE RAIMOND, Ier du nom, chevalier, fut nommé,

---

(1) *Gallia Christiana*, édition de 1739, t. VI, p. 756; *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, t. III, p. 1051.

par Raimond V, comte de Toulouse, dont il avait toute la confiance, podestat de la ville d'Arles, puis de celle d'Avignon, en 1180. Il accompagna ce comte en Guienne, en 1186, dans sa guerre contre les Anglais, et mourut dans cette expédition. Pithon-Curt dit qu'on prétend que Raimond de Raimond fit le premier établissement d'une branche de sa maison à Beaucaire et à Tarascon, d'où ses descendants retournèrent dans le comté Venaissin, à l'occasion des alliances qu'ils y contractèrent avec les maisons de Mormoiron et de Venasque. (*Hist. de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, p. 3.) On peut même conjecturer que Raimond Ier épousa une fille d'Isnard DE MORMOIRON. Un ancien mémoire de famille lui donne pour femme Gabrielle DE PONTEVÈS. Il eut pour fils :

DE MORMOIRON : de sable, au lion couronné d'argent ; à la bordure denchée du même.

DE PONTEVÈS : de gueules, au pont à deux arches d'or, maçonné de sable.

1°. Bérenger Ier de Raimond, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA VISCLÈDE * ;
2°. Isnard, dont l'article suit ;
3°. Hugues de Raimond, qui fut sacré évêque de Riez peu avant l'an 1201.

---

* SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE, *éteints.*

La branche des seigneurs de la Visclède était, suivant d'anciens mémoires de famille, l'aînée de la maison de Raimond. Comme les titres de cette branche n'ont pas été recueillis par les autres, attendu son extinction, on en donne ici la généalogie et les alliances d'après les mémoires déja cités, et des documents extraits de l'Histoire du comté Venaissin et de l'Histoire de Provence.

IV. Bérenger DE RAIMOND, Ier du nom, co-seigneur de Barbantane, près Tarascon, est mentionné dans le compromis passé entre les seigneurs pariagers de cette terre et le podestat et la communauté d'Avignon, au sujet des bornes de leurs territoires respectifs, le 11 des nones de juin 1234. Il fut député, au mois de janvier 1251, par la ville d'Avignon, vers Alfonse de France, comte de Toulouse et de Poitiers, qui était alors à Tarascon, pour traiter de la soumission des Avignonnais, lesquels avaient refusé de reconnaître ce prince et le comte de Provence pour leurs souverains, et voulaient se rendre indépendants. Député à Beaucaire, pour le même objet, en 1255, près du comte Alfonse et de Charles d'Anjou, son frère, comte de Provence, Bérenger de Raimond avait épousé dans cette ville, vers 1230, la fille unique

Le pape le nomma légat dans la guerre contre les Albigeois, en 1209, et il assembla, la même année, un concile à Avignon, avec le légat Milon, puis un autre concile l'année suivante à Saint-Gilles, avec le légat Théodesie. Il assista au concile de Latran en 1213, et à celui de Montpellier en 1214. Le même pontife lui écrivit la 36e lettre du registre 13. Hugues de Raimond mourut le 11 des calendes de novembre 1223. (*Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, t. IV, p. 777);

4°. Pierre de Raimond, élu, le 10 des calendes de mai 1216, évêque de Marseille, mort peu avant 1219. (*Ibid.*, t. III, p. 842);

5°. Guillaume de Raimond, consul en 1218, puis podestat d'Avignon;

6°. Pons de Raimond, syndic d'Avignon en 1227;

7°. Bertrand de Raimond, podestat d'Avignon en 1235.

IV. Isnard DE RAIMOND, chevalier, fut marié en 1236, suivant d'anciens mémoires, avec Élisabeth DU PUY, fille de Jean du Puy, seigneur d'Entrechaux, au diocèse de Carpentras, de laquelle il laissa :

DU PUY : d'argent, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules.

1°. Rican, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Raimond, seigneur de Crillon, élu de la noblesse du comté Venaissin. Il fut père de :

SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE.

du seigneur DE LA VISCLÈDE, à la charge par lui et ses descendants de porter le nom et les armes de cette maison. Il eut pour fils :

DE LA VISCLÈDE : d'or, à 6 tourteaux de gueules, 2, 2 et 2.

1°. Pierre Ier, qui suit;

2°. Berenger de Raimond, *le Jeune*, qui fut présent, en 1269, à un compromis passé entre les habitants de Mormoiron et Raimond d'Agoult, seigneur de Saulx.

V. Pierre DE RAIMOND, Ier du nom, seigneur de la Visclède, eut pour successeur de son nom et de ses biens, Hugues, qui suit.

N....

VI. Hugues DE RAIMOND, seigneur de la Visclède, mentionné dans plusieurs actes de 1291, eut pour fils :

N....

1°. Raimond II, qui suit;

2°. Guillaume de Raimond, seigneur de Maillane, dans la viguerie de Tarascon, qui fut présent à l'hommage rendu au roi, à Avignon, en 1309, par Jean, dauphin de Viennois et comte d'Albon, pour le Gapençais. Il

A. Guillaume de Raimond, seigneur de Crillon, qui fut père de :
Serviban de Raimond, seigneur de Crillon, chevalier, lequel fut un des barons du comté Venaissin, qui s'assemblèrent dans la ville de Carpentras le 26 mai 1364, pour députer vers le pape, Jean de Baux, seigneur de Camaret, au sujet de la confirmation des priviléges, de la province. L'un de ses descendants vendit la terre de Crillon à la maison de Balbo-Berton en 1414;

B. Alasie de Raimond, mariée, vers l'an 1290, avec Pons *d'Astoaud*, IIe du nom, co-seigneur de Velleron, seigneur de Mazan, de la Fare, etc., fils de Guillaume-Pierre d'Astoaud, seigneur des mêmes terres. Elle eut en dot 9000 sous couronnés et 7000 petits sous, comme l'annonce son mari, dans le testament qu'il fit en 1303, et dans lequel il déclare que Guillaume de Raimond, seigneur de Crillon, son beau-père, lui avait donnée 50 livres pour raison d'un échange.

DE BAUX : de gueules, à la comète à 16 rais d'argent.

DE CLEIRON :

V. Rican DE RAIMOND, co-seigneur de Mormoiron, dont il céda la justice au comte de Toulouse, épousa 1°, en 1266, Catherine DE BAUX, de l'illustre maison de ce nom, qui était souveraine de la principauté d'Orange; 2°, par contrat passé devant Vegon, notaire à Carcassonne, le 2 juin 1294, Berthe DE CLEIRON. Il fit son

---

SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE.

fut encore présent à un autre hommage rendu en la même ville par Raimond de Baux, prince d'Orange, le 2 février 1322;

3°. Pons de Raimond, qui fut nommé, en 1306, lieutenant du viguier d'Avignon. On le croit père de :

A. François de Raimond, } vivants en 1331.
B. Jacques de Raimond, }

D'AGOULT : d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules.

VII. Raimond III DE RAIMOND, seigneur de la Visclède, consentit un nouveau bail au profit d'Antoine Sabbateri, en présence de noble Elzias Gavarotti, le 16 mars 1307. (Nostradamus, *Hist. de Provence*, p. 532.) On lui donne pour femme Claire D'AGOULT, fille d'Isnard III d'Agoult, seigneur de Sault, de laquelle il eut :

1° Bérenger de Raimond, } chevaliers, vivants en 1328. L'un de ces deux
2°. Guillaume de Raimond, } frères a fondé un rameau qui subsistait encore à Cavaillon en 1452;

3°. Jean I, dont l'article suit.

testament en 1296, et fut inhumé, avec sa première femme et leur belle-fille, dans la cathédrale de Carpentras, au troisième arceau de la chapelle de l'Enfant-Jésus, ainsi que le prouve leur épitaphe, ainsi conçue : *Anno D. MCCCIII. scilicet XVII die mensis Martii, hic fuerunt translati à Termeracurte dominus R. Raimundi et domina Katerina de Baucio ejus uxor, et Katerina de Avinione, nurus eorum. Orate pro eis.* Rican eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Bertrand de Raimond, élu de la noblesse du comté Venaissin. Il s'allia avec Catherine *d'Avignon*, de l'ancienne maison des vicomtes d'Avignon, et mourut sans postérité, en 1303, comme le prouve son épitaphe, qui se voyait dans le cloître des Innocents, à Carpentras;

2°. Latil Ier de Raimond, qui a continué la descendance;

3°. Guillaume de Raimond, chanoine-comte de Lyon en 1306, et sacristain de ce chapitre;

4°. Rainaude de Raimond, qui épousa, en 1320, Pierre *de Giraud;*

VIII. Jean DE RAIMOND, Ier du nom, seigneur de la Visclède, docteur en droit de la ville d'Avignon, vivait en 1347. Le nom de son épouse, conservé dans un ancien mémoire, est Madelaine DE CASTELLANE, fille de Pierre de Castellane. Il laissa deux fils :

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour donjonnee de 3 pieces d'or, maçonnee de sable; le donjon du milieu supérieur.

1°. Raimond de Raimond, vivant en 1401;

2°. Elzias, qui a continué la descendance.

IX. Elzias DE RAIMOND, seigneur de la Visclède, partagea la succession paternelle avec son frère le 23 mai 1403. (*Histoire de Provence*, p. 532.) Il avait épousé, en 1371, Sillette D'AUBE, de la ville de Tarascon, de laquelle il laissa :

D'AUBE : d'or, à l'ours rampant de gueules.

1°. Raimond IV de Raimond, seigneur de la Visclède, qui suit;

2°. Georgette de Raimond, femme de Bertrand *de Venasque*, fils de Jean de Venasque et d'Isabeau d'Astoaud;

3°. Agnès de Raimond, épouse de noble Bermond *du Plan*.

X. Raimond IV DE RAIMOND, seigneur de la Visclède, épousa, en 1396, Hélène DE PAZZIS, fille d'Alleman de Pazzis, seigneur d'Aubignan. Il eut de ce mariage :

DE PAZZIS : d'azur, semé de croisettes recroisetees d'or, à 2 dauphins adossés du même, crêtés et oreilles de gueules.

Du second lit :

5°. Raimond de Raimond, élu évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 21 février 1368, mort en 1378. (*Dict. des sciences ecclésiast.*, t. IV, p. 883.)

DE THOARD :

VI. Latil DE RAIMOND, Ier du nom, présumé filleul de Latil II de Mormoiron, et, comme ce dernier, seigneur en partie de la terre du même nom, épousa, en 1292, Madelaine DE THOARD, fille de Rainier de Thoard et de Sancie de Mormoiron. Il laissa :

1°. Bertrand, dont l'article suit;

2°. Hugues de Raimond, qualifié damoiseau et habitant de Valréas, dans deux actes des 13 décembre 1333 et 25 juillet 1345.

DE MEVOUILLON : d'azur, à 3 têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

VII. Bertrand DE RAIMOND, co-seigneur de Mormoiron, syndic de la noblesse du comté Venaissin, épousa, en 1320, Marie DE MEVOUILLON, fille de Paul de Mevouillon de Montauban, seigneur de Baumes, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE.

1°. Pierre de Raimond, seigneur de la Visclède et co-seigneur de Barbantane, bachelier en droit, conseiller du comte René, qui, par lettres du mois d'octobre 1457, déclara tous les biens de Pierre de Raimond, situés au territoire de Barbantane, exempts de tout subside. Il épousa 1° Argentine *de Sade*, fille d'Elzéar de Sade, échanson du pape Benoît XIII, et de Dauphine de Venasque, dame des Yssarts; 2°, avant le 2 janvier 1443, Catherine *de Pazzis*, fille de Louis de Pazzis, et d'Alisette de Brancas. Il laissa;

Du premier lit :

A. Sillette de Raimond, dame de la Visclède, mariée, par contrat du 30 décembre 1452, à Hugues *de Raimond*, maître des requêtes de l'hôtel de Louis XI et juge royal de Beaucaire;

Du second lit :

B. Olivier de Raimond, époux d'Isabelle *de Boti*, dont il n'eut point d'enfants;

1°. Latil II, qui suit;

2°. Raimond de Raimond, qui vivait encore en 1420, dans la ville de Pernes. Il avait épousé Claude *Rasseri*, qui le rendit père d'un fils nommé :

Louis de Raimond, lequel eut pour femme Isabeau *de Canas*.

VIII. Latil DE RAIMOND DE MORMOIRON, IIe du nom, épousa, vers 1360, Jeanne D'AGOULT DE VESC, fille d'Antoine d'Agoult, et de Marguerite de Reilhanne. Par cette alliance, la maison de Raimond tient à celles de Vesc et de Créqui, ducs de Lesdiguières. Ses enfants furent :

D'AGOULT : comme à la page 8.

1°. Philippe de Raimond de Mormoiron, époux de Luce *de Sabran*, fille de Rostaing de Sabran, seigneur de Robiou, et de Blanche de Vassadel, et père de :

Jean de Raimond de Mormoiron, qui était écuyer, et à la suite du dauphin Louis, lors du mariage de ce prince avec Charlotte de Savoie en 1450;

2°. Moneti, dont l'article suit.

SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE.

C. Louis de Raimond, nommé viguier d'Arles par le roi Charles VIII, le 21 avril 1490. Il mourut sans postérité;

2°. Honorat de Raimond, qui de Claire *de Romieu*, son épouse, laissa :

Agnès de Raimond, mariée, le 20 juillet 1495, avec Maronan *de Posquières*, seigneur d'Aramon, en Languedoc;

3°. Jean II, qui a continué la descendance;

4°. Guillaume de Raimond, prévôt de l'église d'Avignon, vivant en 1434.

XI. Jean DE RAIMOND DE LA VISCLÈDE, IIe du nom, écuyer, épousa 1° Marguerite, *aliàs* Madeleine DE ROMIEU, sœur de Claire de Romieu, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2°, en 1448, Jeanne DE PONTEVÈS, suivant Nostradamus (p. 532); 3° Gassenette DE LIPASSY. Ses enfants furent :

DE ROMIEU : d'or, à une gibecière d'azur, chargée d'une coquille d'argent.

DE PONTEVÈS : comme à la page 6.

DE LIPASSY :

Du second lit :

1°. Jean III, qui suit;

Du troisième lit :

2°. Manuel de Raimond, mort célibataire;

DE CAMARGUES :

IX. Noble Moneti (1) DE RAIMOND (2), vivant en 1393, et rappelé comme défunt dans une transaction du 29 juillet 1440 *, avait épousé, vers 1410, Jeanne, *dite* Saurette DE CAMARGUES, fille de noble Gilles de Camargues, de la ville de Beaucaire, laquelle était remariée, en 1445, avec noble Elzéar d'Arbaud. Il fut père de deux fils et d'une fille :

1°. Hugues, dont l'article suit;
2°. Jean de Raimond. Suivant des mémoires de famille ce fut ce Jean, frè-

(1) Le nom de Moneti est le diminutif de celui de Raymonet qui veut dire Raimond.

(2) Le degré de Moneti de Raimond est celui par où commence la production faite en 1783, pour l'ordre de Saint-Lazare, par Charles-François de Raimond, comte de Modène, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, comte de Provence. On a marqué d'un astérique * tous les titres qui ont été visés dans cette production. Quant aux degrés antérieurs, ils ont été établis tant sur d'anciens manuscrits, conservés dans les archives de la famille, que d'après le témoignage unanime des historiens, qui citent la maison de Raimond-Modène comme la première par l'ancienneté et l'illustration, parmi toutes celles du nom de Raimond qui ont existé en Languedoc, en Provence et dans le Comtat.

3°. Jacqueline de Raimond, femme de noble Étienne *de Bernard*, de la ville d'Arles.

DE BURGENSIS : d'azur, à trois lionceaux d'or, ceux en chef affrontés et tenant une fleur de lys du même.

XII. Jean DE RAIMOND DE LA VISCLÈDE, IIIe du nom, seigneur de la Visclède, épousa, en 1480, Marguerite DE BURGENSIS, dame de Blansac, en Languedoc. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Jean IV, qui suit.

DE RAOULX : d'or, à la croix patée de sable, bordée de gueules.

XIII. Jean DE RAIMOND, IVe du nom, seigneur de la Visclède et de Blansac, épousa, en 1527, Isabeau DE RAOULX, fille de Jean de Raoulx et de Catherine de Clémens. De ce mariage est provenu Nicolas, qui suit.

AIMINI : échiqueté de sable et d'or de 2 pièces, chaque carreau de sable chargé d'un besant d'argent.

XIV. Nicolas DE RAIMOND, seigneur de la Visclède et de Blansac, épousa, en 1572, Louise AIMINI, fille de Toussaint Aimini et de Françoise de Bastonis. De ce mariage sont issus :

1°. René, dont l'article suit;
2°. Jean de Raimond,
3°. Louis I de Raimond,
4°. Louis II de Raimond,
} cités par Nostradamus comme vivants en 1624. On ignore leur destinée ultérieure.

re de Moneti (nommé dans d'autres mémoires Jean, fils de Philippe de Raimond), qui, se trouvant à Chambéry à la suite du dauphin, depuis Louis XI, au mois de mars 1450, introduisit auprès du duc de Savoie le roi d'armes *Normandie*, que le roi Charles VII envoyait à ce prince avec des lettres très-pressantes pour empêcher le mariage du dauphin;

3°. Geneviève de Raimond, femme d'Antoine *de Venasque*, seigneur de Modène, de la Roque-Henri et de Caumont, son parent, fils de Rostaing de Venasque, damoiseau, seigneur des mêmes lieux, et de Constance de Romieu-Maillane, et petit-fils de Geoffroi, seigneur de Venasque et de Méthamies, chevalier, et de Philippine de Mormoiron, dame de Modène, d'Urban et de la Roque-Henri. Le 12 décembre 1479 *, Antoine de Venasque céda à noble Jean de Raimond, viguier de la viguerie du Vigan, sénéchaussée de Beaucaire et de Nismes, neveu de sa femme, les droits qui lui appartenaient dans les château, juridiction et tenement des Yssarts, en vertu des dispositions testamentaires de Delphine de Venasque, (veuve d'Elzéar de Sade, échanson du pape Benoît XIII.) Le même Antoine de Venasque fit donation de ses biens à sa fille, Marie de Venasque, en la mariant, le 8 juin 1480 *, avec le même Jean de Raimond, son cousin-germain.

SEIGNEURS DE LA VISCLÈDE.

XV. René DE RAIMOND, seigneur de la Visclède et de Blansac, épousa Madelaine D'ANDRON, fille de Gaillard d'Andron, seigneur de Marge, et de Claire d'Albis. Il en eut :

D'ANDRON : d'azur, à l'aigle éployée d'argent.

1°. Nicolas de Raimond, seigneur de la Visclède et de Blansac, mort sans postérité;

2°. Jean de Raimond de la Visclède, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 28 octobre 1633;

3°. René de Raimond de la Visclède, mort sans postérité;

4°. Marthe de Raimond de la Visclède, épouse de Paul *Robin de Graveson*, veuf de Marguerite Guibert de la Rostide.

Il existait, dès le milieu du quatorzième siècle, une branche de Raimond, seigneurs du Masel et de Saint-Étienne de Valfrancisque, au diocèse de Mende, en Gévaudan, branche maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 11 septembre 1669, sur production de titres remontant à Pierre de Raimond, vivant en 1366. Il fit hommage pour cette terre au comte d'Alais le 29 mai 1393. Cette branche, qui s'est subdivisée en deux rameaux, dans le dernier desquels est passée la terre de Saint-Étienne, por-



X. Hugues DE RAIMOND, licencié en lois, puis juge royal de Beaucaire, et maître des requêtes de l'hôtel du roi Louis XI (1), est nommé dans une procuration qu'il donna en commun avec Pierre de Raimond, (sans doute son oncle où son cousin), et datée de Tarascon le 18 janvier 1434 *. Il transigea, le 29 juin 1440 *, avec noble Elzéar d'Arbaud, de Tarascon, sur le compte de sa tutelle et de celle de Jean de Raimond, son frère, gérées par le même Elzéar d'Arbaud, et par nobles Victorin et Gilles de Camargues, de Beaucaire, ce dernier aïeul des deux pupilles. Par cette transaction, Elzéar d'Arbaud reconnut devoir à Hugues de Raimond 1000 florins de chacun 24 sous, et promit de lui remettre, outre le paiement de cette somme, toutes les écritures de compte. Le 20 décembre 1445 *, Jeanne, *dite* Saurette de Camargues, mère de Hugues, et alors remariée à noble Elzéar d'Arbaud, lui fit don de tous les droits qu'elle avait en la succession de Catherine de Camargues, sa sœur. Hugues de Raimond, en qualité de maître des requêtes de l'hôtel, fut l'un des commissaires nommés par le roi, le 19 janvier 1476, pour se transporter à Montpellier, en l'assemblée des états de Languedoc, à l'effet de demander un subside de 187,975 livres, dont le roi avait besoin pour le recouvrement des deux Bourgognes, de la Flandre, de l'Artois et des autres états réversibles à la couronne, par la mort sans enfants de Charles le Téméraire, qui les tenait en apanage. Les autres commissaires chargés de la même mission furent le cardinal Jean Joffredi, évêque

(1) Il a cette qualité dans des lettres-patentes de ce prince, du 29 décembre 1477, rapportées sur le degré de Jean, son fils aîné.

SEIGNEURS DE LA VIÇLÈDE.

tait : *D'azur, à 6 besants d'or,* qui sont à peu de chose près les armoiries de la branche de la Visclède. Elle portait cet écu sur un écartelé de diverses alliances ; savoir, au 1er d'azur, à 2 lances d'or, passées en sautoir et cantonnées de quatre étoiles du même ; au 2 de gueules, à 2 fasces d'argent ; au 3 de gueules, au lion d'or, et au 4 d'azur, à la colombe d'argent. Le dernier rejeton de cette branche était dame Catherine de Raimond, fille de Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne, qui, en 1745, s'est mariée au marquis de Roqueservière. (*Pièces Fugitives pour servir à l'Histoire de France*, par le marquis d'Aubais, t. I, seconde partie, *Jugements sur la noblesse du Languedoc*, p. 244.)

d'Alby, le sire de Joyeuse, Guillaume de Nèves, trésorier du Languedoc, Guillaume de la Croix de Castries, trésorier des guerres, et un contrôleur des finances. Hugues de Raimond est rappelé comme défunt dans une reconnaissance donnée, à Tarascon, à sa veuve le 9 mars 1491 *. Il avait épousé, par contrat du 30 décembre 1452 *, Sillette DE RAIMOND, dame en partie des Yssarts, fille de Pierre de Raimond, seigneur de la Visclède, bachelier en droit à Tarascon, et d'Argentine de Sade, sa première femme. Elle apporta en dot 1550 florins, dont 500 lui étaient dus par noble Elzéar de Sade, son aïeul maternel, et 50 autres lui avaient été légués par Dauphine de Venasque, son aïeule. Elle vivait encore le 16 juin 1505 *, et mourut avant le 13 mars 1507 *. Ils eurent, entr'autres enfants :

DE RAIMOND-LA-VISCLÈDE : d'or, à 6 tourteaux de gueules, 2, 2 et 2.

1°. Jean I, qui suit ;

2°. Marguerite de Raimond, dame de Boisson, mariée, par contrat du 1er avril 1472 *, avec Gui *de Saint-Michel*, écuyer, seigneur *de Buxodone*, diocèse d'Avignon. Son père lui constitua en dot 2000 florins, et sa mère lui donna la terre des Mards le 30 mai 1500. Elle vivait encore le 13 mars 1507 *, date d'une procuration qu'elle donne comme héritière de la même Sillette de Raimond, sa mère.

Fils naturel de Hugues de Raimond :

Rostaing de Raimond, auquel son père donna une pension de 50 florins, par acte passé devant Girardy, notaire, le 22 novembre 1454, où il est qualifié noble personne.

XI. Jean DE RAIMOND, Ier du nom, qualifié *noble et puissant homme*, et *magnifique seigneur*, damoiseau, seigneur de Modène, de la Roque-Henri, de Baumes et de la moitié de Caumont, écuyer du roi Louis XI, est qualifié viguier de la viguerie du Vigan dans une procuration qu'il donna à son père, le 24 juillet 1477 *, pour prendre possession de cet office et en recevoir les honoraires. Il est cité avec éloge dans les fastes de la ville d'Avignon. Louis XI le nomma son écuyer le 2 décembre 1477 *, et lui assigna une pension de 400 livres sur le péage de Beaucaire, par lettres du 29 décembre de la même année, vérifiées à Autun le 4 juillet 1478. Il épousa, par contrat passé devant Michel d'Hières (*de Arcis*), notaire à Beaucaire, le 8 juin 1480 *, Marie DE VENASQUE, dame de Modène, d'Urban, de la Roque-Henri, et en partie de Caumont et de la seigneurie des Yssarts, fille et héritière d'Antoine de Venasque, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Geneviève de Raimond. Jean

DE VENASQUE : d'or, à la croix de Toulouse d'azur.

de Raimond fit hommage à la chambre apostolique de Carpentras, le 22 mars 1483 *, pour les biens qu'ils possédait du chef de sa femme. Ces deux époux transigèrent à Avignon, le 10 septembre 1485 *, avec noble Étienne de Châlon, seigneur de Caromb, veuf de Madelaine de Venasque, sœur de Marie. Les habitants de la commune de Caromb ayant revendiqué un droit de pâturage et d'usage dans le territoire de Modène, il intervint, le 16 octobre de la même année 1485 *, une sentence arbitrale rendue au profit de Jean de Raimond et de Marie de Venasque, son épouse, par Antoine d'Ancezune, seigneur de Caderousse, et Elzéar du Plan, lesquels, sur le vu d'une sentence prononcée aux calendes de janvier 1285, en la cour souveraine du rectorat du comté Venaissin, et d'une sentence arbitrale prononcée aux ides du mois de février suivant, déboutèrent les habitants de toutes leurs prétentions, et les condamnèrent à 550 florins d'indemnité. Sillette de Raimond, mère de Jean, fit à son fils donation de la terre des Yssarts, le 30 mars 1500. Jean de Raimond fit son testament, le 16 juin 1505 *, en faveur de ses enfants, qui furent :

1°. François Ier, qui suit;

2°. Raimond de Raimond, auquel son père légua la terre de la Roque. Il mourut célibataire;

3°. Guillaume de Raimond, seigneur de la Roque après son frère. Il mourut également sans avoir été marié;

4°. Isabelle de Raimond, mariée, vers 1500, avec Alleman *de Vassadel*, seigneur de Vacqueiras, fils de Raimond de Vassadel, seigneur du même lieu, et de Jacqueline de Saleiron. Son père lui avait légué 2000 florins.

XII. François DE RAIMOND DE MORMOIRON, Ier du nom, seigneur de Modène, de la Roque, d'Urban, de Beauvoisin, etc., qualifié *magnifique* et *puissant seigneur*, ainsi que le furent depuis tous ses descendants, passa un compromis à Tarascon le 17 novembre 1507 *, avec Marguerite de Raimond, sa tante. Il s'allia 1°, le 21 juin 1517, avec Étiennette DE VILLENEUVE, fille de magnifique seigneur Tannegui de Villeneuve, chevalier, seigneur de Beauvoisin, en Languedoc, et de Marguerite de Berre, sa première femme; 2°, par contrat du 15 août 1531 *, passé devant Teyssier, notaire à Tarascon, avec Sibylle DE SAINT-MARTIN, fille de Trophime de Saint-Martin, et de Madelaine Hardouin de la Motte, et sœur de noble Louis de Saint-Martin, qui lui constitua 1500 écus. François de Raimond vendit la terre de Beauvoisin à François de Villages, de la ville

DE VILLENEUVE : d'or, à 4 vergettes de gueules.

DE SAINT-MARTIN : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.

d'Arles, le 2 juin 1542. Sibylle de Saint-Martin vivait encore, étant veuve, en 1566. François Ier de Raimond eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Tanquin de Raimond, qui servit dans la compagnie du comte de Tende, grand-sénéchal et gouverneur de Provence;

2°. Jean de Raimond, qui fit son testament, en 1538, et institua pour héritière Madeleine de Raimond, sa nièce, fille de son frère Antoine;

3°. Jacques de Raimond, } morts jeunes avant 1538;
4°. Guigon de Raimond, }

5°. Antoine de Raimond, époux de noble Marthe *de Clément*, qui le rendit père de :

Madelaine de Raimond, qui devait être en bas-âge lorsque son oncle Jean l'institua son héritière en 1538;

6°. Marie de Raimond, mariée à N.... *de Grimoard de Beauvoir du Roure;*

Du second lit :

7°. Jacques, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

8°. Charles de Raimond de Villeneuve, auteur de la branche des *seigneurs* puis *comtes* DE POMEROLS, rapportée ci-après;

9°. Laurent de Raimond-Mormoiron, auteur de la branche des *barons*, puis marquis DE MODÈNE, mentionnée en son rang;

10°. Truffemont de Raimond, co-seigneur de la Roque-Henri, nommé dans le testament de Laurent, son frère, en 1580; il était aussi seigneur de la terre d'Urban, qu'il vendit, en 1584, à Gilles de Fortia, co-seigneur de Caderousse;

11°. François de Raimond, qualifié écuyer de Modène, s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et Laurent, son frère, lui fit un legs en 1580. Il fut marié avec Victoire *de Panisse*, fille de Guillaume de Panisse, baron de Maligeay et d'Oyselet, et de Jeanne, baronne de Montfaucon. Elle le rendit père de cinq fils :

A. Guillaume de Raimond de Mormoiron, mort sans postérité après l'année 1607;

B. Pierre de Raimond de Mormoiron, qui épousa Élisabeth *de Colombaud*, fille de Philippe de Colombaud, co-seigneur de Puyméras, et de Clémence de Pol de Saint-Tronquet. Il en eut, entr'autres enfants :

a. Étienne-Philippe de Raimond, mort sans postérité;

b. Florie de Raimond de Mormoiron, mariée, par contrat passé devant Thomas, notaire à Séguret, le 10 septembre 1662, avec Joseph *de Véry de Canore*, co-seigneur de Puyméras, fils de Rodolphe de Véry, IIe du nom, et d'Isabelle de la Tour de Montauban;

c. Deux autres filles, mortes sans alliance;

C. Jacques de Raimond-Modène, *D.* Paul de Raimond-Modène, *E.* Louis de Raimond-Modène,	reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1592, 1603 et 1606;

12°. Antoine de Raimond, 13°. Jean de Raimond, 14°. François de Raimond,	reçus chevaliers de Malte en 1550, 1552 et 1557;

15°. Louis de Raimond, 16°. Raimond de Raimond,	rappelés dans une transaction du 2 juillet 1607;

17°. Louise de Raimond, mariée avec noble Cathelin *de Choiselat*, seigneur de Roix;

18°. Antoinette de Raimond, dame en partie de la Roque-Henri, mariée, en 1561, avec Jean *de Chaza de Grille*, seigneur de Champvaire, de la ville de Pernes, au diocèse de Carpentras. Elle fut dotée par Truffemont de Raimond, son frère;

19°. Jeanne de Raimond, dame de l'autre partie de la Roque-Henri, mariée, en 1565, avec Alain *des Isnards*, gouverneur du château de Mornas, et gentilhomme du duc d'Alençon, frère du roi, fils de Jean des Isnards, chevalier de l'ordre du Roi, et de Madelaine de Séguin;

20°. Florie de Raimond, rappelée en 1607.

XIII. Jacques DE RAIMOND DE MORMOIRON, marquis de Maubec, chevalier, baron de Modène, seigneur de Villes, de Pernes, de Caumont, d'Urban, etc., chevalier de l'ordre du Roi, commandait une compagnie de l'armée catholique dans le combat qui fut livré aux religionnaires, près d'Avignon, le 3 août 1562. (*Hist. des guerres du comté Venaissin, par Pérussis*, p. 21.) Il avait épousé, par contrat passé au château de Modène, devant Jean Ribaud, notaire public et apostolique, le 15 janvier 1551 *, Florie DE MONTLAUR DE MAUBEC, veuve de Jean de Vesc, baron de Grimaud, et fille et héritière de Louis, baron de Montlaur, en Vivarais, et de Maubec, en Dauphiné, seigneur d'Aubenas, de Mirmande, de Montbonnet, etc., conseiller et chambellan du roi, et de Philippine de Balsac d'Entragues. Par ce contrat, François de Raimond donna à son fils le château et la juridiction de Modène avec tout ce qu'il possédait à Mormoiron, à la charge de substitution en faveur de ses enfants mâles légitimes, et, s'il mourait sans enfants mâles légitimes, en faveur du fils alors aîné de lui, donateur, et de ses puînés, à l'exclusion des

DE MONTLAUR : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de vair, qui est *de Montlaur*; aux 2 et 3 d'or, à 2 léopards d'azur, qui est *de Maubec*.

ecclésiastiques et des filles (1). Jacques de Raimond épousa en secondes noces, par contrat du 21 mars 1579, Antoinette DE ROSTAING, veuve de Jacques de Pollod, seigneur de Saint-Aignan en Dauphiné, et fille de feu messire Jacques de Rostaing, seigneur de Doissin, et sœur de Claudine de Rostaing, épouse de Guillaume, seigneur du Chastellard, qui assistèrent à ce contrat de mariage, par lequel les époux se firent réciproquement donation au profit du survivant, savoir, Jacques de Raimond-Modène, marquis de Maubec, de la somme de 4000 livres, et Antoinette de Rostaing de celle de 2000 livres. Les enfants issus de ce mariage ne furent point appelés à la substitution de la terre de Modène et des autres biens paternels. Jacques de Raimond eut pour enfants :

DE ROSTAING : d'or, à la bande d'azur, bordée de gueules, et chargée de 3 corneilles d'or.

Du premier lit :

1°. Guillaume-Louis, qui suit;

2°. Susanne de Raimond-Modène, religieuse;

Du second lit :

3°. Élie de Raimond-Modène, auteur de la branche des *seigneurs* DE RÉGLOTON et DE LEYROLLE, en Vivarais. Elle existait encore vers le milieu du dix-huitième siècle.

XIV. Guillaume-Louis DE RAIMOND DE MORMOIRON, baron de Modène, et d'Aubenas, marquis de Maubec, comte de Montlaur, seigneur de Montpezat, de Mairez, de Vals et de Montbonnet, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances en 1577, grand-bailli d'épée du Haut et Bas-Vivarais, du Valentinois et du Viennois, conseiller aux conseils d'état et privé, chambellan de François, duc d'Anjou et d'Alençon, servit au siège de Montélimar avec la principale noblesse des provinces voisines, sous les ordres du comte de Maugiron, son beau-frère, lieutenant-général en Dauphiné, aux mois d'août et de septembre 1585, et mourut vers le mois de mars 1604. Il avait épousé, par contrat du 18 août 1577, Marie DE MAUGIRON, fille de Laurent de Maugiron, comte de Montléans, baron

DE MAUGIRON : gironné d'argent et de sable de 6 pièces.

(1) C'est par suite de cette clause que la branche de Pomerols a été reconnue inhabile à jouir du bénéfice de cette substitution, qui est échue à la branche cadette.

d'Ampuis, chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général en Dauphiné, et de Jeanne de Maugiron de la Tivolière. Il n'eut que trois filles :

1°. Jacqueline de Raimond-Modène de Montlaur, mariée, par contrat du 27 juillet 1599, avec Jacques *de Grimoard de Beauvoir*, premier comte du Roure, baron de Grisac, etc., capitaine de 100 hommes d'armes, maréchal des camps et armées du roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, fils d'Antoine de Grimoard de Beauvoir, Ier du nom, baron du Roure, de Banne et de Grisac, capitaine de 100 hommes d'armes, lieutenant de la garde écossaise, chevalier de l'ordre du Roi, et de Claudine de la Fare de Monclar;

2°. Marie de Raimond-Modène, comtesse de Montlaur, baronne de Maubec et d'Aubenas, mariée 1°, par contrat du 8 décembre 1599, avec Philippe *d'Agoult de Montauban de Vesc de Montlaur*, baron de Grimaud, mort sans enfants. Il était fils de François-Louis d'Agoult de Montauban de Vesc de Montlaur, comte de Sault, baron de Grimaud, seigneur de Caromb, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 500 hommes d'armes et chevalier du Saint-Esprit, et de Chrétienne d'Aguerre, dame de Vienne-le-Châtel; 2°, en 1608, avec Jean-Baptiste *d'Ornano*, (devenu par elle comte de Montlaur), chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, colonel-général des Corses, lieutenant-général en Normandie, décédé sans postérité au château de Vincennes le 2 septembre 1626. Il était fils aîné d'Alfonse d'Ornano, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France et colonel-général des Corses, et de Marguerite-Louise de Grasse de Pontevès de Flassan;

3°. Marguerite de Raimond-Modène de Montlaur, dame de Sarpèze, mariée 1°, le 12 juin 1600, à Claude, comte *de Grolée*, conseiller et chambellan du duc de Savoie et capitaine de 100 lances de ses ordonnances, fils de Jean-Philibert, baron de Grolée, et de Marguerite de châteauvieux. Elle fut sa seconde femme, et il n'en eut point d'enfants; 2°, par contrat du 28 janvier 1615, à Henri-François-Alphonse *d'Ornano*, seigneur de Mazargues, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, colonel et gouverneur de Tarascon, de Crest, du Pont-Saint-Esprit et du fort Saint-André de Villeneuve, frère puîné du maréchal d'Ornano. Par acte du 17 novembre 1644, ces époux fondèrent le couvent des carmes de Mazargues, au territoire de Marseille. Leurs enfants furent :

A. Jean-Paul, abbé d'Ornano, mort le 14 février 1658;

B. Marguerite d'Ornano, mariée, par contrat du 20 mai 1628, avec Louis-Gaucher *d'Adhémar*, comte de Grignan, dont le fils, François de Castellane Adhémar, comte de Grignan, reçut une donation de Marguerite de Raimond-Modène, son aïeule, le 5 mars 1658;

C. Marguerite d'Ornano, religieuse à Sainte-Colombe, puis abbesse de la Ville-Dieu, en Vivarais;

D. Anne d'Ornano, comtesse de Montlaur, marquise de Maubec, baronne d'Aubenas, par donation de Marie de Raimond-Modène, maréchale d'Ornano, sa tante. Elle fut mariée au Palais-Royal, à Paris, le 12 juillet 1645, avec François *de Lorraine*, comte de Harcourt, mort le 27 juin 1694, troisième fils de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Picardie, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV. De ce mariage sont issus :

a. Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince de Harcourt, marquis de Maubec, comte de Montlaur, etc., mort en 1719. Il avait épousé, le 21 février 1667, Françoise *de Brancas*, dame du palais de la reine Marie-Thérèse. Il en eut :

I. Charles de Lorraine, né en 1673, mort jeune;

II. Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, comte de Harcourt, né en 1679, mort en 1739, laissant du mariage qu'il avait contracté, en 1705, avec Louise-Christine *Jeannin de Castille-Chenoise :*

AA. Louis-Marie-Léopold de Lorraine, prince de Guise, brigadier des armées, mort en Italie, le 20 juin 1747, sans avoir été marié;

BB. Louise-Henriette-Françoise de Lorraine, mariée, en 1725, à Emmanuel-Théodose *de la Tour-d'Auvergne*, duc de Bouillon, dont elle fut la quatrième femme, et mère de la princesse de Beauvau;

CC. Élisabeth-Sophie de Lorraine, mariée, en 1734, avec Louis-François-Armand *de Vignerot du Plessis*, duc de Richelieu et de Fronsac, aïeul du dernier duc de Richelieu, ministre de Louis XVIII;

III. François I de Lorraine, prince de Montlaur, né en 1684, mort en 1705;

IV. François II de Lorraine, prince de Maubec, né en 1686, mort, en 1706, en Italie, étant mestre-de-camp de cavalerie;

V. Quatre princesses, mortes jeunes;

b. César de Lorraine, chevalier de Harcourt et comte de Montlaur, mort de blessures, en Allemagne, en 1675;

c. Charles de Lorraine, abbé de Harcourt, né en 1661, mort en 1683;

d. Marie-Angélique-Henriette de Lorraine, mariée, en 1671, avec Nugno-Alvares *Pereyra de Portugal-Mello*, IIe du nom, duc de Cadaval, morte en couches en 1674;

e. Françoise de Lorraine, née en 1657, nommée abbese de Montmartre en 1683, morte en 1699.

SEIGNEURS, puis COMTES DE POMEROLS.

XIII. Charles DE RAIMOND DE VILLENEUVE, I[er] du nom, fils de François de Raimond de Mormoiron, I[er] du nom, seigneur de Modène, et de Sibylle de Saint-Martin, sa seconde femme, fut d'abord reçu chevalier de Malte en 1552. Peu de temps après, il quitta la croix de cet ordre pour se marier, par contrat du 13 novembre 1561, avec Louise FAURE, fille de Jean Faure, seigneur de Vercors, et de Françoise de Sade, de la ville de Die, en Dauphiné. De ce mariage sont provenus :

FAURE : d'argent, à 3 couronnes antiques d'or, enfilées dans une bande d'azur.

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Raimond de Villeneuve, mariée, le 8 août 1593, avec Claude *de Raoulx*, de Tarascon, fils de Charles de Raoulx, et de Madeleine d'Espiard.

XIV. Pierre DE RAIMOND-MODÈNE, *dit* DE VILLENEUVE, ainsi surnommé dans des actes des 4 février 1596, 23 mars et 28 et 29 octobre 1599, succéda à son père dans la seigneurie de Pomerols, et fut premier consul de Tarascon en 1605 et 1616. Il avait été nommé capitaine de 100 hommes de pied par M. de la Valette, commandant-général pour le roi en Provence, le 1[er] juillet 1589, et avait épousé 1°, par contrat du 15 octobre 1586, Jeanne DE BARRALIER, dame de Pomerols, fille de Nicolas de Barralier, seigneur de Cuirol, dans la principauté d'Orange, et de Geneviève de Bourg-Juif, dame de Pomerols; 2°, par contrat passé devant le Blanc, notaire à Arles, le 9 juin 1612, Françoise DE REINAUD, fille de Jean de Reinaud, seigneur d'Allein, d'Aurons et de Lamanon, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marguerite de Castillon de Beynes. Il laissa, de sa première femme :

DE BARRALIER : d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 barils d'argent.

DE REINAUD : de gueules, à 10 losanges d'or, 4, 4, 2.

1°. Charles II, dont l'article suit;
2°. Marthe de Raimond-Modène, mariée, le 7 juillet 1611, avec Antoine *de Foresta*, II[e] du nom, baron de Trêts, co-seigneur de Colongue, veuf d'Anne d'Hostager, et fils de François-Christophe de Foresta, baron de Trêts, maître-d'hôtel du roi Henri II, et de Catherine de Cabannes, dame de Colongue en partie.

XV. Charles DE RAIMOND-MODÈNE, II[e] du nom, *dit* DE VILLENEUVE, écuyer, seigneur de Pomerols, dont il fit hommage au roi, en la

chambre des comptes, à Aix, le 6 juin 1622, donna quittance de la somme de 24,000 livres le 26 janvier 1624, pour pareille somme qui était due à son père par Marie de Raimond, comtesse de Montlaur et marquise de Maubec. Il servit avec distinction dans la marine royale, suivant un certificat de M. de Pontcourlay, général des galères, du 15 mai 1633, et fut élu premier consul de Tarascon en 1649. Il s'était allié, le 9 janvier 1631, avec Sillette du Pré, dame du Mas-Blanc, fille de Conrard du Pré, seigneur du Mas-Blanc, et de Louise Domnine, de la ville de Tarascon. Leurs enfants furent :

du Pré : d'azur, à trois trèfles d'or.

1°. François II, qui suit ;

2°. Joseph de Raimond de Villeneuve, chevalier de Malte. Il servit au siége de Messine, commandant un bataillon au régiment de Normandie en 1674 ;

3°. Conrard de Raimond de Villeneuve, chevalier du même ordre en 1641, commandeur du Temple de Beull et de Sauvagnac en 1691 ;

4°. François-Ange de Raimond de Villeneuve, chanoine de Sainte-Marthe de Tarascon, nommé à l'abbaye de Lieu-Dieu, au diocèse de Rodès, au mois d'août 1706. (*Gall. Christ.*, t. I, col. 267.)

XVI. François de Raimond de Villeneuve, IIe du nom, *dit* le comte de Pomerols, premier consul de Tarascon en 1666, puis syndic de la noblesse de Provence en 1658, avait été maintenu dans son ancienne extraction par les commissaires du roi en Provence, le 19 décembre 1667, et avait épousé, par contrat du 23 février 1659, Marguerite d'Albertas, fille de Surléon d'Albertas, chevalier, seigneur de Jouques et de Roquefort, et de Françoise du Mas de Castellane. Elle le rendit père de :

d'Albertas : de gueules, au loup ravissant d'or.

1°. François de Raimond de Villeneuve, tué au siége de Messine, en 1674, à l'âge de 15 ans ;

2°. Conrard, qui a continué la descendance ;

3°. Marquise de Raimond de Villeneuve, mariée, par contrat du 11 août 1698, avec Pierre *Aimini*, IIIe du nom, co-seigneur du Mas-Blanc, fils de Louis Aimini, co-seigneur du Mas-Blanc, officier au régiment de Ponthieu, et d'Élisabeth Chiavari de Montredon.

XVII. Conrard de Raimond de Villeneuve, comte de Pomerols, né le 6 décembre 1661, reçu chevalier de Malte en 1676, quitta la croix pour épouser, par contrat passé au Château de Vogué en Vi-

varais, devant Raimbaud, notaire à Tarascon, et en présence de Joseph et Conrard de Raimond, ses oncles, le 17 octobre 1691, Françoise-Emmanuelle DE VOGUÉ, fille de Melchior, marquis de Vogué, baron de Champetières et du Buix, seigneur de la Chapelle et de Rochecolombe, et co-seigneur du mandement de Lanas, grand-bailli du Vivarais et du Valentinois, commandant à Privas et dans le pays de Boutières, et mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de Gabrielle Motier de la Fayette, dame de Champetières. Le comte de Pomerols a eu cinq fils et deux filles :

DE VOGUÉ : d'azur, au coq d'or crêté, becqué et membré de gueules.

1°. N.... de Raimond de Villeneuve, qui se noya dans le Rhône ;
2°. Joseph-Melchior, dont l'article viendra ;
3°. Jean-Baptiste de Raimond de Villeneuve, reçu chevalier de Malte en 1699 ;
4°. Joseph de Raimond de Villeneuve, reçu chevalier du même ordre en 1700 ;
5°. Pierre de Raimond, chevalier de Modène, né le 6 mai 1709. Il fut reçu chevalier de Malte en 1715 et page du roi en la petite-écurie l'année suivante. Passé lieutenant au régiment de Bourbonnais, infanterie, le 1er mai 1728, il servit au camp de la Moselle en 1732, et au siége de Kehl en 1733, et fut nommé capitaine-commandant une compagnie le 10 novembre de cette année. Le chevalier de Modène la commanda à l'attaque des lignes d'Etlingen, et au siége de Philisbourg en 1734; à l'affaire de Clausen en 1735; puis à l'armée de Westphalie du mois d'août 1741 jusqu'au mois de mai 1742. Le 9 juin de cette année, il fut nommé aide-major-général de l'infanterie de cette armée, commandée par le maréchal de Maillebois, qu'il suivit sur les frontières de la Bohême. Il se trouva à la prise d'Ellnbogen et de Caden, et au secours de Braunau, et concourut à la défense de plusieurs places de Bavière en 1743. Le chevalier de Raimond finit cette campagne sur les bords du Rhin. Il passa avec le même grade d'aide-major-général, à l'armée d'Italie, par ordre du 1er février 1744. Il se trouva à l'attaque des retranchements de Nice, de Montalban, de Villefranche et de Château-Dauphin. La belle conduite qu'il tint dans cette dernière action est consignée dans une lettre du prince de Conty au roi Louis XV (1). Il fut employé aux siéges de Demont et de Coni, et à la bataille de la Madona del Olmo la même année, et, le 31 juillet, il reçut une commission pour tenir rang de colonel d'infanterie. Il eut le commandement d'un régiment de grenadiers royaux le 10 avril 1745. Il se trouva, en qualité d'aide-major-général, aux siéges d'Aqui, de Tortone, de Sarravalle, d'Asti, de Casal, et à la prise de

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, édit. de 1818, p. 75.

Monferrat la même année ; aux batailles du Tidon et de Plaisance, et à la défense de Provence en 1746. Il commanda son régiment à l'attaque des retranchements du col de l'Assiette, où il fut blessé le 19 juillet 1748 ; joignit la grande armée au mois de septembre, et finit la campagne dans le comté de Nice. Il avait été créé brigadier d'infanterie le 10 mai de la même année. Devenu colonel d'un régiment de grenadiers royaux de son nom (*Modène*), par ordre du 16 février 1757, il le conduisit en Allemagne au mois de mars, le commanda à la bataille d'Hastembeck, à la prise de plusieurs places de l'électorat de Hanôvre, et à la marche sur Zell la même année ; à la bataille de Crewelt en 1758, à celle de Minden en 1759, et aux combats de Corback et de Warbourg en 1760. Le chevalier de Modène fut promu au grade de maréchal-de-camp le 20 février 1761. Il commanda son régiment, dans l'avant garde du comte de Stainville, à l'affaire de Friedberg le 30 août 1762. Depuis, il se démit de son régiment, et mourut en 1765. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VII, p. 407, *Gazette de France*, *Annales du temps*.) ;

6°. Gabrielle de Raimond de Villeneuve, épouse de Pierre-Annibal *Gautier*, sieur de Saint-Paulet, capitaine au régiment d'Orléans, à Carpentras ;

7°. Marie de Raimond de Villeneuve, mariée à N.... *de Raoulx-Raousset*, de Tarascon.

XVIII. Joseph-Melchior DE RAIMOND DE VILLENEUVE, comte de Pomerols, né le 19 janvier 1695, reçu chevalier de Malte de minorité en 1703, entra aux pages de la petite écurie, le 17 avril 1711, quitta l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem après la mort de son frère aîné, et se maria, au mois de mai 1716, avec ANNE DE VISSEC DE LA TUDE DE GANGES, fille d'Alexandre de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, baron des états de Languedoc, brigadier des armées du roi, et de Marguerite de Ginestoux de Moissac, et petite-fille de Charles de Vissec de la Tude, marquis de Ganges, colonel d'un régiment d'infanterie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la citadelle de Saint-André de Villeneuve lès-Avignon, et de Diane de Joannis de Châteaublanc, si célèbre par sa beauté et ses malheurs (1). Joseph-Melchior eut pour enfants :

DE VISSEC : écartelé d'argent et de sable.

(1) Cette dame descendait, au quinzième degré, du roi saint Louis. On peut voir le tableau de cette descendance, qu'elle a transmise à ses descendants, dans le tom. III de cet ouvrage, généalogie de la maison de Fortia, p. 25, en note. L'histoire de la marquise de Ganges a été publiée en 1810. Elle est nommée par erreur Anne-Élisabeth de Rossan dans la *Biographie universelle*, t. XVI, p. 420.

1°. Charles-Gabriel de Raimond de Villeneuve, *dit* le marquis de Modène-comte de Pomerols, capitaine au régiment Dauphin, infanterie, en 1744, premier consul de Tarascon en 1773, mort le 20 janvier 1785, sans enfants du mariage qu'il avait contracté, le 9 septembre 1758, avec Marie-Françoise-Ernestine *de Béthune-Saint-Venant*, chanoinesse de Maubeuge, morte victime du tribunal révolutionnaire, à Arras, le 9 mars 1794, fille de François-Eugène, comte de Béthune et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, capitaine au régiment du roi, infanterie, nommé député général ordinaire et en cour par la noblesse des états d'Artois, et de Françoise-Louise, née comtesse de Croix d'Oyembourg, sa première femme;

2°. François de Raimond de Villeneuve, *dit* le chevalier de Pomerols, chevalier de Malte, lieutenant dans le régiment de Bourbonnais, puis cornette dans le régiment du Roi, cavalerie, et enfin capitaine dans celui de Bourbonnais en 1744;

3°. Autre François de Raimond de Villeneuve, chevalier de Malte, garde-marine le 1er janvier 1741, enseigne de vaisseau le 1er janvier 1746, lieutenant le 11 février 1756, et capitaine des vaisseaux du roi en 1760;

4°. Jacques de Raimond de Villeneuve, chevalier de Malte;

5°. Françoise de Raimond de Villeneuve, morte sans alliance;

6°. Marie-Anne de Raimond de Villeneuve de Pomerols, mariée, à Avignon, avec N.... *de Monclar*.

BARONS, puis MARQUIS DE MODÈNE, *éteints*.

XIII. Laurent DE RAIMOND DE MORMOIRON, fils puîné de François I de Raimond, seigneur de Modène, et de Sibylle de Saint-Martin, sa seconde femme, se distingua par ses services militaires et par les négociations dont il fut chargé dans le temps des troubles du comté Venaissin. Il se trouva, sous le général Serbelloni, à la poursuite des calvinistes, devant le bourg de Sorgues, le 30 août 1562, et fut député au pape Pie V, avec Palamède d'Agar, gouverneur de Cavaillon, pour représenter au saint pontife la situation de ses états du Venaissin, et la nécessité d'y porter de nouveaux secours depuis que les calvinistes s'étaient rendus maîtres de Nismes. Leurs lettres de créance sont du 14 octobre 1567, au nom de la province et du cardinal Georges d'Armagnac, co-légat d'Avignon. En 1570, le bruit s'étant répandu que les sieurs de Coligny et de Montbrun se disposaient à faire des courses dans le Comtat, Laurent de Raimond eut le commandement d'une compagnie de 150 hommes de pied, par commission du mois de mars de cette année. Le roi Charles IX le naturalisa français, ainsi que son fils aîné, François de Raimond, par lettres-patentes du mois

de mars 1573, registrées en la chambre des comptes de Provence le 8 février 1574*. Laurent de Raimond avait épousé, par traité passé à Sarrians, devant Roland de Baultenqui, notaire du lieu de Bédarrides, le 14 mai 1566*, Françoise GAUTIER DE GIRENTON, fille de François Gautier de Girenton, seigneur de Lirac, et de Jeanne Rodulf de Limans, dame de Lirac, tante du connétable de Luynes. Elle eut en dot 5500 livres tournois. Laurent de Raimond fit son testament à Carpentras, devant Esprit Balbi, notaire, le 9 février 1580*, et voulut être inhumé en l'église des frères prêcheurs de la même ville, au tombeau de sa mère. Sa veuve fit le sien devant le même notaire, le 14 janvier 1596*, et fut inhumée à côté de son mari. Leurs enfants furent :

GAUTIER : d'or, au chevron de sable, accompagné de 4 molettes d'éperon de gueules, 3 en chef et une en pointe.

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Raimond-Mormoiron, qui se maria en Languedoc avec Anne *Gouit*, dont il eut :
 Jean-Baptiste de Raimond, époux de Judith *Teissier*, et père de :
  Charles de Raimond, seigneur du Blignet, mort sans postérité ;
3°. Jean-Baptiste de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte en 1603 ;
4°. Jean-Baptiste-Aristide de Raimond-Modène, légataire en 1580 et 1596. Il fut docteur ès-droits, protonotaire du saint siége apostolique, conseiller et aumônier de Louis XIII, et abbé commendataire de Saint-Loup au diocèse de Troyes. Il mourut le 16 janvier 1646, après avoir légué aux pauvres, par son testament du 27 août 1642, tous ses biens dont jusqu'alors il avait consacré le revenu à doter tous les ans de pauvres filles. Il fut inhumé, conformément à son désir, dans l'église de Saint-Loup de Troyes, en la chapelle de Vinebault, qu'il avait fait ériger, et où il avait fondé des prières pour le repos de son âme et de celles de sa famille. On y voit encore son épitaphe sur une tombe de marbre;
5°. Jeanne de Raimond, légataire en 1580 et 1596 ;
6°. Françoise de Raimond-Modène, mariée, en 1613, avec Cathelin *Gautier de Girenton*, fils de Pierre Gautier de Girenton, II[e] du nom, et de Jeanne Javelly;
7°. Lucrèce de Raimond-Modène, légataire en 1580 et 1596;
8°. Hélène de Raimond-Modène, mariée avec Georges *le Blanc*, seigneur de l'Olive, son cousin-germain, qui mourut sans enfants, à Sarrians, le 3 mars 1649, après avoir fait son testament devant Fabri, notaire, le 30 janvier 1647;
9°. Anne de Raimond-Modène, née posthume, légataire en 1596.

XIV. François DE RAIMOND DE MORMOIRON, II[e] du nom, baron de Modène, grand-prévôt de France et de l'hôtel du roi, et con-

seiller d'état d'épée, fut député, en 1603, par les états du comté Venaissin vers le roi Henri IV, pour se plaindre de ce qu'après une chute d'une partie du pont d'Avignon, les officiers du Languedoc avaient interdit le commerce entre cette province et les sujets du pape. Le baron de Modène obtint satisfaction, et le commerce fut rétabli. Il reçut un brevet de 6000 livres de pension en considération de ses services, le 20 septembre 1617*, et fut pourvu du gouvernement de Fougères en Basse-Bretagne. Le roi Louis XIII, dont il avait gagné l'estime et la confiance par la sagesse de ses conseils et par son expérience dans la conduite des affaires, le nomma son ambassadeur extraordinaire en Espagne et à Turin, pour terminer une guerre entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Il réussit dans cette mission; et, le 26 juillet 1618, passant à Carpentras pour retourner à la cour, il y fut reçu avec les plus grands honneurs, et ses armes furent placées sur la porte de l'Hôtel-de-Ville. L'arrêté de la ville à ce sujet est du 24 juillet 1618. Dès le 4 juin 1611*, le baron de Modène avait fait, devant Pierre le Briquet et Denis Turgis, notaires au Châtelet de Paris, un accord avec Jean-Baptiste d'Ornano, colonel-général des Corses, comte de Montlaur et marquis de Maubec, et Marie de Raimond-Modène, comtesse de Montlaur, et marquise de Maubec, son épouse. Par cet accord, François de Raimond ratifia la cession qu'il avait faite à ces époux, le 2 juillet 1607*, des droits résultants de la substitution contractuelle, faite par feu noble François I de Raimond de Modène, au contrat de mariage de feu Jacques de Raimond, son fils, avec Florie de Montlaur, la quelle substitution était échue à François II de Raimond, par le décès sans enfants mâles de Guillaume-Louis de Raimond de Montlaur, fils unique du même Jacques, et qu'il céda aux deux époux contractants moyennant 3000 écus. Le 6 mai 1620*, François de Raimond passa un nouvel accord avec le même Jean-Baptiste d'Ornano, racheta tous ses droits et ceux de sa femme sur la terre de Modène, moyennant 69,000 livres tournois, et reçut l'investiture de cette terre le 31 du même mois. Il avait été nommé conseiller-d'état le 25 juillet 1617*, ambassadeur extrraordinaire et plénipotentiaire à Turin en 1618, et conseiller au conseil des finances le 7 janvier 1620*. Le 24 mars 1621*, le roi lui donna la charge de grand-prévôt de France, vacante par la démission de Joachim de Bellengreville. Le baron de Modène, qu'on appelait à la cour le *Gros-Modène*,

fut très-lié d'abord avec le duc de Montmorency, ensuite avec le connétable de Luynes, neveu maternel à la mode de Bretagne du baron de Modène (1). Il assista à son mariage avec Marie de Rohan-Montbazon, le 11 septembre 1617. Le cardinal de Richelieu, successeur du connétable au ministère, soit par jalousie, soit pour motif politique, fit partager au baron de Modène la disgrâce du maréchal d'Ornano, son neveu; il fut mis à la Bastille en 1626, d'où il ne sortit qu'après la mort du maréchal, arrivée en 1630. La même année, le baron de Modène se démit de sa charge de grand-prévôt de France, en faveur de Georges de Mouchy d'Hocquincourt. Il se retira ensuite à Avignon, où il mourut le 25 août 1632, et il fut inhumé dans la chapelle des pénitents gris, à côté du maitre-autel, où l'on voyait son épitaphe. Il avait épousé, par contrat passé devant François Figurat, notaire public et apostolique à Carpentras, le 18 février 1602*, Catherine ALLEMAN, fille d'Hélias Alleman, co-seigneur de Château-neuf, docteur en droit, et d'Isabelle des Girauds. Cette dame vivait encore en 1634. Leurs enfants furent :

ALLEMAN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 besants d'or; aux 2 et 3, cinq points d'or equipolés à 4 d'azur.

1°. Esprit de Raimond de Mormoiron, comte de Modène (2), né à Sarrians le 19 novembre 1608. Après avoir été élevé page de *Monsieur*, frère du roi Louis XIII, dont il fut dans la suite un des chambellans, il suivit la fortune de Henri de Lorraine, duc de Guise, avec lequel il passa dans le royaume de Naples à l'occasion suivante. Le peuple napolitain, épuisé par les impôts excessifs dont l'avait surchargé depuis quelques années l'insatiable avarice des vice-rois, songeait sérieusement à secouer le joug de la maison d'Autriche. Rodrigue-Ponce de Léon, duc d'Arcos, vice-roi de Naples, ayant imposé de nouveaux droits sur les fruits qu'on apportait au marché, en 1647, un valet de marchand de poisson, natif d'Amalfi, et nommé Thomas Aniello, leva l'étendart de la révolte le 7 juillet de cette année, et se mit à la tête de la populace. Sa fin fut malheureuse, mais il eut des successeurs qui remplirent l'Italie, et même l'Europe entière du bruit de leur entreprise. Le duc de Guise, qui se trouvait alors à Rome pour solliciter la cassation de son mariage avec Honorine de Glimes, sa seconde femme, voulut prendre part à ces événements.

---

(1) Le tableau de cette parenté est établi pag. 19 d'une brochure récemment publiée par M. le marquis de Fortia d'Urban, et dont nous aurons occasion de parler dans une note de la page suivante.

(2) Il est aussi nommé *baron* de Modène dans un grand nombre d'histoires et de mémoires du temps.

On a même prétendu qu'il y fut convié par les Napolitains. Quoi qu'il en soit, après s'être concerté avec Janvier Annèse, chef des révoltés, par le moyen d'un moine, nommé Capecio, leur député, le duc de Guise arriva dans la ville de Naples, le 15 novembre, avec le comte de Modène. A peine la nouvelle en fut-elle publiée, que les Napolitains les allèrent recevoir en foule, au milieu des plus vives acclamations. Le commandement-général de cette république naissante, avec la dignité de duc de Naples, furent décernés au duc de Guise, qui eut sous ses ordres le comte de Modène pour mestre-de-camp-général. Celui-ci, à la tête de la cavalerie, eut d'abord un succès étonnant. Tout cédait à sa valeur et à la rapidité de ses entreprises. Il prit la ville d'Averse, bloqua Capoue, dissipa la noblesse et l'éloigna de la capitale qu'il ravitailla. En moins d'un mois, il soumit plus de trente villes au parti populaire; mais ses armes ne furent pas toujours heureuses. Fait prisonnier par les Espagnols, et retenu prisonnier pendant plus de deux ans dans le château neuf de Naples, il eut à souffrir les traitements les plus inhumains et les plus indignes d'un prisonnier de sa condition, de la part du vice-roi, comte d'Ognate (Inigo Vélez de Guevara.) Le comte de Modène a consacré ses griefs dans l'un de ses ouvrages (1) avec noblesse et digni-

(1) L'*Histoire des révolutions de Naples*, Paris, première édition, in-4°, 1666-1667, chez Jean Boulard et Thomas Joly; seconde édition, 1668, 3 vol. in-12, chez Jean Guignard. On voit en tête de cet ouvrage une épître dédicatoire adressée à Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, veuve du connétable de Luynes. L'auteur s'étend beaucoup sur l'éloge de ce favori, son parent et son compatriote, sur les progrès du calvinisme en France, sur les efforts du connétable pour en arrêter le cours, et sur son application à rendre la France formidable, tant au dehors qu'à l'intérieur. Cette histoire est écrite d'un style vif et énergique; elle est rédigée avec méthode, et écrite avec assez de pureté pour un homme de guerre qui avait passé la plus grande partie de sa vie dans la province ou dans les pays étrangers. Elle est devenue fort rare, et mériterait d'être réimprimée. On a encore de lui 1° un ouvrage burlesque en vers provençaux, sur les mœurs de son pays, imprimé à Paris; 2° un fragment du troisième livre des Rois, en prose, intitulé *Salomon*, ou le *Pacifique* : c'est une paraphrase du second chapitre; 3° une paraphrase du pseaume 50; des prières pour la messe, des odes et des sonnets sur différents sujets, le tout en vers. M. le marquis de Fortia d'Urban vient de publier quelques-unes de ces pièces qui étaient restées inédites. Le comte de Modène avait encore laissé en manuscrits des *Mémoires depuis l'expédition de Bearn jusqu'au siége de Montauban*, dont le président de Gramont a fait usage dans son histoire latine de Louis XIII.

M. le marquis de Fortia d'Urban, connu dans la république des lettres par une foule de recherches savantes sur l'histoire ancienne et moderne, a publié, en 1825, un *Supplement aux diverses éditions des œuvres de Molière, ou lettres sur la femme de Molière, et Poésies du comte de Modène, son beau-père.* Cet ouvrage donne de

té. Il mourut le 1er décembre 1673*, sans laisser d'enfants des deux mariages qu'il avait contractés 1°, les 19 janvier et 23 mai 1630, avec Marguerite *de la Baume-Suze*, veuve de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, gouverneur du Maine et du Perche, et fille de Rostaing de la Baume, comte de Suze et de Rochefort, maréchal-de-camp, et de Madelaine de Lettes des Près de Montpézat, sa première femme; 2°, le 26 octobre 1666, avec Madeleine *l'Hermite-Souliers*, que le comte de Modène institua son héritière universelle. Elle était fille de Jean-Baptiste l'Hermite de Sou-

---

grands développements sur la vie politique, militaire et privée du comte de Modène, et nous en avons extrait, outre quelques faits historiques peu connus, l'alliance de la fille naturelle de ce seigneur avec Molière.

Plusieurs historiens avaient avancé d'une manière générale que le comte de Modène était parent d'Anne de Gonzague. La brochure dont nous parlons établit les degrés de cette parenté, ainsi que ceux de l'alliance de la maison de Raimond-Modène avec la maison de Lorraine. Ces deux parentés font l'objet de trois tableaux généalogiques qu'on réduit à un seul ici, pour la commodité du lecteur.

I. Claude *de Lorraine*, premier duc de Guise, cinquième fils de René II, duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldre, épousa Antoinette *de Bourbon-Vendôme*, dont il eut, entr'autres enfants, deux fils.			I. François *de Raimond de Mormoiron*, seigneur de Modène, de la Roque, d'Urban, etc., épousa A. en 1517, Étiennette *de Villeneuve*; B, en 1531, Sibylle *de Saint-Martin*.	
II. François *de Lorraine*, duc de Guise et d'Aumale, prince de Joinville, épousa Anne *d'Este-Ferrare*.		II. René *de Lorraine*, marquis d'Elbeuf, ép. Louise *de Rieux*, comtesse de Harcourt.	II. A. Jacques *de Raimond de Mormoiron*, baron de Modène, ép. Florie *de Maubec de Montlaur*, héritière de sa maison.	II. B. Laurent *de Raimond de Mormoiron*, capitaine de 50 hommes de pied, épousa, en 1560, Françoise *Gautier de Girenton*.
III. Henri I *de Lorraine*, duc de Guise, tué à Blois en 1588, avait épousé Catherine *de Clèves*, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croy, prince de Portien, en Ardennes.	III. Charles *de Lorraine*, duc de Mayenne, pair, amiral et grand-chambellan de France, épousa Henriette *de Savoie*, marquise de Villars, comtesse de Tende et de Sommerive.	III. Charles I *de Lorraine*, duc d'Elbeuf, pair, grand-écuyer et grand-veneur de France, comte de Harcourt, etc., etc., épousa Marguerite *Chabot*, comtesse de Charny.	III. Louis-Guillaume *de Raimond de Mormoiron*, marquis de Maubec, comte de Montlaur, épousa, en 1577, Marie *de Maugiron*.	III. François *de Raimond de Mormoiron*, baron de Modène, grand-prévôt de France et de l'hôtel du roi, épousa, en 1602, Catherine *Alleman de Châteauneuf*. L'aîné de ses fils fut :
IV. Charles de *Lorraine*, duc de Guise, et de Joyeuse, par son mariage avec Henriette-Catherine, duchesse *de Joyeuse*.	IV. Catherine *de Lorraine*, épousa, en 1599, Charles *de Gonzague*, duc de Nevers, puis de Mantoue, etc.	IV. Charles II *de Lorraine*, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt, etc., ép. Cathe. Henriette, légitimée de France, fille naturelle de Henri IV.	IV. Marguerite *de Raimond*, marquise de Maubec, épousa, en 1625, Henri-François-Alfonse *d'Ornano*.	IV. Esprit *de Raimond de Mormoiron*, comte de Modène, lieutenant du duc de Guise, dans l'expédition de Naples, en 1647.
V. Henri II *de Lorraine*, duc de Guise, pair et grand-chambellan de France, né le 4 avril 1614, chef de l'expédition à Naples, avec le comte de Modène en 1647.	V. Anne *de Gonzague*, connue sous le nom de *la princesse Palatine*, par suite de son mariage, contracté, en 1645, avec Édouard *de Bavière*, prince palatin du Rhin.	V. François *de Lorraine*, comte de Harcourt, ép. le 21 juillet 1645, Anne *d'Ornano*.	V. Anne *d'Ornano*, comtesse de Montlaur, marquise de Maubec, et baronne d'Aubenas, épousa, en 1645, François *de Lorraine*, comte de Harcourt.	

On voit par ce tableau que le mariage qui avait uni les maisons de Lorraine et d'Ornano, en 1645, donnait une alliance au comte de Modène avec le duc de Guise, et Anne de Gonzague, dont la parenté était assez proche avec le comte de Harcourt, qui héritait dans le même temps de la branche aînée de la maison de Raimond.

liers, gentilhomme ordinaire du roi, et de Marie Courtin de la Dehors. Il avait eu de sa première femme, un fils : *

Gaston-Jean-Baptiste de Raimond-Modène, né en 1631, décédé avant son père, à l'âge de 20 ans. Il avait été nommé au baptême par MONSIEUR, duc d'Orléans, et il porta le titre de baron de Gourdan. Ce jeune seigneur donnait de grandes espérances;

2°. Charles, qui a continué la descendance;

3°. François de Raimond-Modène, vivant en 1643. Il fut sous-lieutenant au régiment Dauphin, et périt au siége de Maëstricht en 1673;

4°. Jean-Baptiste de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte le 14 avril 1633;

5°. Marie de Raimond-Modène, mariée 1°, par contrat du 28 février 1639, avec Jean-Gabriel *Motier de la Fayette*, baron de Champetières, fils de Charles Motier de la Fayette, seigneur de Champetières et de la Garde, et d'Anne Ytier, baronne de Joran; 2° avec Emmanuel, vicomte *d'Alègre*, chevalier, seigneur de Blainville, de Flageac, d'Aubusson, d'Aurouse de Salezuit, de Lodières, etc., cinquième fils de Cristophe II, marquis d'Alègre, baron de Saint-Just, et de Louise, baronne de Flageac. Elle mourut le 12 janvier 1689, ayant eu;

Du premier lit :

A. Annet Motier de la Fayette, baron de Champetières, membre de l'académie française, mort à Paris le 4 décembre 1661;

B. Catherine Motier de la Fayette, baronne de Joran, et de Soubray, femme de Claude *Rabeau*, seigneur de Givry, colonel de dragons;

C. Gabrielle Motier de la Fayette, dame de Champetières, mariée, le 10 novembre 1667, avec Melchior, comte *de Vogué*;

Du second lit :

D. Yves, marquis d'Alègre et de Toursel, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, mort en 1733. Il avait épousé 1°, en 1679,

* Le comte de Modène avait eu aussi, de Madelaine Béjard, une fille naturelle, nommée :

Françoise, *née à Paris le 3 juillet 1638. Elle fut tenue sur les fonts de baptême, le 11 du même mois, par Jean-Baptiste l'Hermite, écuyer, seigneur de Vauselle, représentant Gaston-Jean-Baptiste de Raimond-Modène, et par Marie Hervé, femme de Joseph Béjard. Elle fut mariée, le 20 févr er 1662, sous les noms d'*Armande-Gresinde Béjard, *et comme fille de feu Joseph Béjard et de la même Marie Hervé,* (qui était son aïeule), *avec le célèbre Jean-Baptiste* Poquelin de Molière, *après la mort duquel, elle épousa en secondes noces, le 31 mai 1677, sous le seul nom de Gresinde Béjard, Isaac-François* Guérin d'Estriché, *officier de la maison du roi. Elle mourut le 30 novembre 1700, et fut inhumée le 2 décembre, sous les noms d'Armande-Grezinde-Claire-Élisabeth Béjart.*

Jeanne-Françoise *de Garaude de Caminade*, morte en 1723; 2°, en 1724, Madelaine *Ancezune de Caderousse*, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

a. Yves-Emmanuel, comte d'Alègre et de Millau, colonel du régiment Royal-Cravattes, mort célibataire en 1705;

b. Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie d'Alègre, mariée, le 11 janvier 1696, avec Louis-Marie *le Tellier*, marquis de Barbezieux, ministre et secrétaire-d'état;

c. Marie-Marguerite d'Alègre, dame du palais de la reine, mariée, le 6 janvier 1705, avec Philippe-Eugène-François-Joseph *de Recourt-de-Lens de Licques*, comte de Ruppelmonde, lieutenant-général des armées du roi;

d. Marie-Emmanuelle d'Alègre, mariée, le 26 janvier 1713, avec Jean-Baptiste-François *des Marêts*, marquis de Maillebois, chevalier des ordres du Roi, maître de la garde-robe, et maréchal-de-camp;

e. Marguerite-Thérèse d'Alègre;

E. Louise-Marie d'Alègre, femme de Pierre *du Cambout*, duc de Coislin, pair de France.

XV. Charles DE RAIMOND DE MORMOIRON, né le 3 avril 1614*, baron, puis marquis de Modène, qualifié *illustre* et *puissant seigneur*, ainsi que le furent tous ses descendants, rendit hommage au pape, à Carpentras, le 2 décembre 1673*, pour le château et la terre seigneuriale de Modène, à lui échus par la mort sans enfants d'illustre et puissant seigneur Esprit de Raimond, chevalier, seigneur de Modène, son frère-germain, mort le jour précédent. Charles de Raimond-Mormoiron fit son testament, à Avignon, le 20 mai 1677*, et voulut être inhumé en la chapelle des pénitents gris, au tombeau de son père; et, dans le cas où il mourrait à Sarrians, il voulut être enseveli dans l'église paroissiale de ce lieu, au tombeau de sa mère. Il mourut le 19 octobre 1680*, et fut inhumé aux pénitents gris. Il avait épousé 1° Louise MISTRAL DE MONTDRAGON, fille unique de Dominique Mistral de Montdragon, baron de Crozes, co-seigneur de Montdragon et de Barbantanne, viguier de la ville de Marseille, et de N.... de Sade de Beauchamp; 2°, par contrat passé à Nismes, devant André Dumas et Chrétien Guiran, notaires royaux, le 14 février 1643*, Gabrielle DE GEVAUDAN, de la ville de Nîmes, fille d'Honoré de Gevaudan, seigneur de Marguerittes, conseiller du roi en ses conseils-d'état et privé, et président

MISTRAL : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au chevron d'or, chargé de 3 trèfles d'azur, qui est de *Mistral*; aux 2 et 3 de gueules, au dragon monstrueux à face humaine d'or, qui est *de Montdragon*.

DE GEVAUDAN : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un soleil d'or, et aux 2 et 3 d'un croissant d'argent.

en la cour des aides de Montpellier, et de Gabrielle de Georges de Taran. Elle fit son testament à Avignon, le 27 juillet 1681*. Le marquis de Modène eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Lucrèce de Raimond-Modène, religieuse ursuline à Beaucaire en 1677;

Du second lit :

2°. Jean-Gabriel, qui suivra ;

3°. Charles de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte le 13 juin 1658. Il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1677, servit en cette qualité sur *l'Invincible* et *le Fleuron*, pendant les années 1681, 1682, 1683 et 1684. et servit en course sur *l'Hirondelle*, depuis l'année 1685 jusqu'au 31 décembre 1690. Il obtint ensuite le commandement d'une compagnie de gardes-côtes en 1707; il la commandait au port de Cette en 1708;

4°. Jean-François de Raimond de Mormoiron, auteur de la branche des *comtes* DE MODÈNE, rapportée ci-après;

5°. Antoine de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte en 1646, légataire en 1677 et 1681, mort au service de Savoie, étant capitaine au régiment de la Croix-Blanche;

6°. Honoré de Raimond-Modène, légataire ainsi que ses frères en 1677 : il mourut capitaine d'infanterie ;

7°. Henri de Raimond-Modène, enseigne de vaisseau en 1678, lieutenant en 1683, capitaine de vaisseau en 1690, chef d'escadre des armées navales le 1er novembre 1720, et mort sans postérité, le 28 février 1723. Il avait fait diverses campagnes sur les vaisseaux *le Laurier*, en 1683, *le Fleuron* en 1684, *l'Ardent* en 1685, *le Ferme* en 1686, *le Conquérant* en 1689, *le Superbe* en 1691, *le Lys* en 1692, *le Fulminant* en 1663, *l'Éole* en 1694. Il obtint le commandement en second des places de Marseille et de Martigues en 1695, commanda *l'Invincible* en 1696, *le Triomphant* en 1704, et *le Fendant* en 1709, et fut capitaine-général des côtes de la Méditerranée ;

8°. Marguerite de Raimond-Modène, mariée, en 1660, avec l'illustre seigneur Paul-François *de Soubirats*, vice-recteur du comté Venaissin, fils d'Esprit de Soubirats de Giraud, premier président au parlement d'Orange, et lieutenant-général du comté Venaissin, et de Madelaine Alleman. Elle fut légataire en 1677 et 1681;

9°. Gabrielle-Gastonne de Raimond-Modène, religieuse-professe au monastère de Notre-Dame d'Avignon en 1677 et 1681.

XVI. Jean-Gabriel DE RAIMOND DE MORMOIRON, comte, puis marquis de Modène, héritier universel de ses père et mère en

1677 et 1681, épousa Marie-Antoinette DES ROLANDS DE CANTELME, fille de François des Rolands de Cantelme, baron de Reillannette et de Veynes en Dauphiné, et de Gabrielle Flotte de Montauban, (des anciens comtes de la Roche, alliés de la maison de Savoie), du bourg de Mormoiron, au diocèse de Carpentras. Leurs enfants furent :

DES ROLANDS : d'azur, au cor de chasse d'or, lié et virole de gueules ; et 3 pals retraits du même en chef.

1°. Louis-Hyacinthe, qui suit ;
2°. Paul-Gaston de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte le 24 août 1698 ;
3°. Jean-Joseph de Raimond-Modène, reçu chevalier du même ordre en 1707 ;
4°. Henri de Raimond-Modène, chevalier du même ordre ;
5°. Louis-François de Raimond-Modène, reçu chevalier de Malte en 1715, capitaine au régiment de Bourbon, infanterie, tué au siége de Parme en 1742 ;
6°. Charles-Louis de Raimond-Modène, nommé par le roi doyen de l'église royale de Saint-Quentin, au diocèse d'Amiens, au mois d'octobre 1729 ;
7°. Jean de Raimond-Modène, capitaine au régiment de Normandie, mort sans postérité ;
8°. Marguerite de Raimond-Modène, mariée, par contrat du 26 mars 1700, avec Louis *Guilhem de Pascalis*, baron de Laval-Sainte-Marie, seigneur de Sainte-Croix, fils d'André Guilhem de Pascalis, seigneur de Sainte-Croix, et de Catherine Gilles de Ribas, dont elle a eu postérité.

XVII. Louis-Hyacinthe DE RAIMOND, marquis de Modène, syndic de la noblesse du comté Venaissin en 1720, avait épousé, en 1714, Charlotte D'ORLÉANS DE LA MOTTE, fille unique et héritière d'Esprit-Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, et d'Anne Fouquier, de la ville de Marseille. De ce mariage sont issus :

D'ORLÉANS : de gueules, au léopard lionné d'or ; à la bordure d'azur, brochant sur le lion ; au chef d'or, chargé d'une aigle de sable.

1°. Antoine-Bernard-Joseph, qui suit ;
2°. Louis-Marie-Regis de Raimond-Modène, chevalier de Malte, d'abord lieutenant au régiment d'Aunis, ensuite lieutenant, puis capitaine des gardes-du-corps de S. S., mort à Rome ;
3°. Jean-Gabriel-Nicolas-Remèse de Raimond-Modène, prieur de Saint-Clair-sur-Epte et de Sainte-Agathe de Loudon et d'Halloü, chanoine, puis grand-vicaire d'Amiens, abbé et comte de Saint-Josse, mort le 17 août 1782 ;
4°. Charles de Raimond-Modène, chevalier de Malte, successivement officier de galère, enseigne, lieutenant et capitaine de vaisseau, les 1ᵉʳ avril 1748, 21 mai 1756, et 1ᵉʳ juillet 1763. Le 10 février 1761, commandant le

vaisseau du roi *l'Achille*, il soutint, à 40 lieues des côtes de France, un combat de neuf heures contre toute une escadre anglaise, et il parvint à lui échapper par l'habileté de ses manœuvres. Commandant la frégate *l'Oiseau*, dans les parages du cap de Palos, il soutint, le 3 octobre 1762, un combat très-vif contre un vaisseau anglais. Mais, ayant eu le bras droit emporté, et sa frégate étant toute désemparée, il fut obligé de se rendre le 23 octobre de la même année. (*Gazette de France*). En 1768, il prit le commandement de la frégate *l'Engageante*, et mourut le 6 janvier 1772, sans avoir été marié;

5°. Louis-Victor-Simphorien-Ignace de Raimond-Modène, chevalier non-profès de l'ordre de Malte. Par acte passé à Rome, le 8 juin 1773*, il céda tous ses droits en la substitution de la terre de Modène à Charles-François de Raimond, comte de Modène, son cousin, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, comte de Provence;

6°. Ursule-Henriette de Raimond-Modène, mariée, le 29 juin 1736, avec N.... *de Raimond*, marquis d'Eoulx, en Provence, d'une maison originaire de Naples, fils de César de Raimond, seigneur d'Eoulx, et de Rossoline de Villeneuve, dame en partie de Torène;

7°. Marguerite de Raimond-Modène, morte religieuse.

XVIII. Antoine-Bernard-Joseph DE RAIMOND, marquis de Modène, élevé page du roi en la petite écurie, entra, en qualité de cornette, dans le régiment de Bretagne, cavalerie, et obtint, au mois de mai 1738, une compagnie de dragons dans le régiment de Suze. Il quitta le service peu d'années après, et fut élu syndic de la noblesse du comté Venaissin au mois de mars 1747. Le marquis de Modène fit son testament le 9 septembre 1778*, et mourut sans enfants le 10 août 1780*. Il avait épousé, en 1750, Marie-Thérèse D'UCEL, fille puînée de Charles-Antoine, marquis d'Ucel, seigneur de Croux, de Genestelle et d'Entragues, en Languedoc, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom. Elle vivait encore le 30 mars 1781*, époque à laquelle elle transigea avec Charles-François de Raimond, comte de Modène, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*.

D'UCEL : de gueules, au tau d'argent.

COMTES DE MODÈNE.

XVI. Jean-François DE RAIMOND DE MORMOIRON, comte de Modène, baptisé à Avignon le 18 octobre 1652*, fils de Charles de Raimond, de Mormoiron, marquis de Modène, et de Gabrielle de Gevaudan, sa seconde femme, fut d'abord reçu chevalier de

justice dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en la langue de Provence, le 27 janvier 1665*, et admis au nombre des pages du grand-maître le 29 août de la même année. Depuis, il commanda un vaisseau en course contre les infidèles (1). Son père lui avait légué un revenu le 20 mars 1677, et sa mère, Gabrielle de Gevaudan, lui constitua aussi un legs le 27 juillet 1691. Comme il n'avait pas fait profession dans l'ordre de Malte, il quitta la croix pour épouser, à Naxos, île de l'Archipel, et en l'église cathédrale et paroissiale de cette ville, le 15 octobre 1690*, très-noble et très-illustre dame Catherine CORONELLO, noble génoise (2), fille de très-noble et très-illustre seigneur Chrisante Coronello, consul de France à Naxos, et de très-illustre dame Catherine-Anne Coronello, sa parente. Le comte de Modène mourut subitement le 3 janvier 1705*. Sa femme lui survécut jusqu'au 27 juin 1713*. Ils laissèrent cinq fils et cinq filles :

CORONELLO : de gueules, à 5 aiglettes essorantes au naturel, dont 2 en chef affrontées et soutenant avec leurs ailes une couronne fleuronnée d'or ; une au centre et 2 en pointe aussi affrontées.

1°. Charles de Raimond, comte de Modène, qui fut consul pour le roi de France à Naxos. Il laissa de Violente *Sommaripa*, son épouse, une fille unique, nommée :

Catherine-Anne de Raimond-Modène, mariée à très-illustre Philippe *Grimaldi*, noble génois ;

2°. Henri de Raimond-Modène, légataire de Catherine-Anne Coronello, son aïeule maternelle, le 1er août 1711* ;

3°. Chrisante, dont l'article suit ;

4°. Honoré de Raimond-Modène, père de trois filles, dont deux religieuses

5°. François de Raimond-Modène ;

6°. Théoclite de Raimond-Modène, vivante en 1711 ;

7°. Dominique de Raimond-Modène, femme de très-illustre Philippe *Lauredano*, noble vénitien, dont les ancêtres avaient partagé, avec d'autres familles nobles de Venise, les charges du gouvernement du royaume de Candie ;

8°. Catherine-Anne de Raimond-Modène, mariée 1° à très-illustre seigneur

---

(1) Ainsi que le prouve un certificat donné à Malte, le 8 octobre 1706*, par les procureurs de la vénérable langue de Provence, les chevaliers de la Fare et d'Eoulx.

(2) Il est fait mention de cette dame et du comte de Modène, son mari, dans *l'Histoire des anciens ducs et autres souverains de l'Archipel*, in-12, Paris, 1699, pag. 385. Leur mariage est rappelé dans un procès-verbal dressé, le 28 novembre 1781*, par les syndics et primats de la noblesse de Naxos.

Jacques *Justiniani;* 2° à très-illustre seigneur Chrisante *Coronello,* son cousin maternel ;

9°. Nicole de Raimond-Modène, } légataires en 1711.
10. Rose de Raimond-Modène, }

XVII. Chrisante DE RAIMOND, comte de Modène, légataire de Catherine-Anne Coronello, son aïeule maternelle, le 1er août 1711*, succéda à Charles, son frère aîné, dans la charge de consul de France à Naxos (1), dont il fut pourvu le 4 février 1728*, par provisions renouvelées le 19 mars 1748*, en considération de ses services personnels et de ceux rendus par sa famille à S. M. T. C. Il s'allia, par contrat passé le 4 mai 1721,* devant Etienne Tubiny, notaire public à Naxos, avec Antoinette SOMMARIPA, noble vénitienne, fille de feu illustre seigneur Mathieu Sommaripa (de Sommerive)*, et de noble dame Catherine Spanopoulo. Le comte de Modène fit son testament à Naxos, le 15 mars 1756*, et mourut le 19 du même mois. Ses enfants furent :

SOMMARIPA : fascé d'azur et d'or ; au lion de gueules, brochant sur le tout.

1°. François-Charles, dont l'article suit;
2°. François de Raimond-Modène, vivant en 1756;
3°. Mathieu de Raimond-Modène, ancien grand-vicaire de Vaison, vivant en 1756;
4°. Catherine de Raimond-Modène, femme de Georges-Guillaume, comte *de Rumpff,* fils du lieutenant feld-maréchal de Rumpff, commandant les armées de Marie-Thérèse, reine de Hongrie;
5°. Catherine-Anne de Raimond-Modène, religieuse dominicaine en 1756.

XVIII. François-Charles DE RAIMOND, comte de Modène, naquit

---

(1) Le comte de Modène possèdait le tiers des biens de cette île, comme le prouve une lettre que lui écrivit, le 25 août 1749, Nicolas Mavrobeny, premier interprète du capitan Pacha, à l'effet de réclamer le paiement des taxes que M. de Modène devait à la Porte, comme possesseur de cette troisième partie de Naxos. (*Original en papier dans les archives de la famille.*)

* La maison *Sommaripa,* en français *de Sommerive,* originaire de Vérone, et répandue dans le Peloponèse, dès le milieu du treizième siècle, et ensuite dans l'Archipel, a exercé des droits de souveraineté sur les îles d'Andros, de Paros et de Zia, par suite du mariage contracté par Gaspard Sommaripa, avec Marie, fille unique de Nicolas Sanudo, huitième duc de Naxos, tué dans un combat naval contre les Turcs le 17 janvier 1345. (*Histoire des anciens ducs de l'Archipel,* in-12, Paris, 1699, préface pag. 1 et 2, et pp. 167 et 325 du texte.) Cette maison tient encore un rang considérable dans l'île de Naxos.

à Naxos, le 20 avril 1734*. Destiné dès l'âge de 17 ans à la carrière diplomatique, il accompagna le cardinal de Bernis à Madrid et à Vienne. Depuis il fut ministre du roi Louis XV près le cercle de la Basse-Saxe, en 1762, et passa, en 1768, en qualité de ministre plénipotentiaire, à la cour de Suède, où il remplaça le baron de Breteuil. Le comte de Modène sut se concilier l'estime des différents partis qui agitaient alors ce pays, et obtint le suffrage du prince royal, dont les vertus chevaleresques ont depuis illustré le règne de Gustave III. A son retour en France, il fut nommé gentilhomme-d'honneur de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), le 1er mai 1771*, lors de la formation de la maison de ce prince. Peu d'années après, le comte de Modène fut appelé au gouvernement du palais du Luxembourg, à Paris. Il fit hommage au pape, le 13 juin 1781*, pour le château et la terre seigneuriale de Modène, à lui advenus par le décès sans enfants mâles d'Antoine-Bernard-Joseph de Raimond-Mormoiron, marquis de Modène, et fut reçu chevalier des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (1), le 16 juillet 1783*. L'esprit et les qualités distinguées du comte de Modène lui méritèrent la bienveillance particulière de Louis XVIII, et la confiance intime dont ce prince l'honora pendant une longue suite d'années, et jamais les bontés d'un prince ne furent mieux justifiées. A l'époque désastreuse de la révolution, le comte de Modène suivit *Monsieur* dans sa sortie du royaume; mais le délabrement de sa santé ne lui permit pas de l'accompagner dans les nombreux déplacements que nécessitèrent les persécutions politiques du temps. Après avoir successivement habité différentes villes d'Allemagne, le comte de Modène s'était fixé à Bareuth. Il y mourut le 23 janvier 1799, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu (2). Il avait épousé, par contrat du 3 octobre 1773*,

(1) Ses preuves furent faites par devant Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, et Louis-Annibal, comte d'Agoult, chevaliers-commandeurs des mêmes ordres, et commissaires députés pour la vérification de ces preuves, par lettres-patentes de *Monsieur*, frère du roi, grand-maître, du 9 février 1783*.

(2) Ce fut à cette occasion que Louis XVIII voulut bien adresser au fils aîné du comte de Modène la lettre suivante, datée de Mittau, le 11 mars 1799:

« Je viens, Monsieur, de recevoir votre lettre du 13 février; j'étais déjà instruit

DE LIEURRAY : d'azur, à la bande d'or, chargée de 2 croisettes de gueules, et accompagnée en chef de 2 vases d'argent, et en pointe de 2 molettes d'éperon d'or.

Philippine-Louise-Christophe DE LIEURRAY, décédée le 28 février 1801, fille de Jean-Baptiste, baron de Lieurray, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Rozoy en Brie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gentilhomme de la manche des enfants de France. De ce mariage sont issus

1°. Charles-Louis-François-Gabriel, qui suit;

2°. Amédée-Hippolyte-Joseph-Charles-Chrisante, comte de Raimond-Modène, né le 5 avril 1777. Il servit au corps du duc de Bourbon en 1792, et à celui de Condé en 1793, puis entra au service de Russie, qu'il quitta, en 1801, avec le grade de major, pour rentrer en France. Depuis le retour du roi Louis XVIII, il a été nommé officier-supérieur des gendarmes de la garde, colonel au corps royal d'état-major, sous-aide-major-général de la garde royale, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur;

3°. Armand-Jean-Baptiste-Ernest de Raimond, chevalier de Modène, né le 12 décembre 1779, reçu de minorité chevalier de Malte au prieuré de France en 1780. Entré d'abord au corps des cadets d'artillerie, à Pétersbourg, il passa ensuite avec le grade de capitaine-lieutenant dans les chasseurs de la garde impériale russe, d'où il se retira, en 1801, avec le grade de capitaine. Il se disposait à rentrer en France, en 1808; mais il mourut en chemin le 1er avril de cette année;

4°. Antoinette-Jeanne-Charlotte de Raimond-Modène, née le 26 janvier 1776, morte en bas-âge.

XIX. Charles-Louis-François-Gabriel DE RAIMOND, comte de Modène, né le 17 octobre 1774*, avait la survivance de la place de gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, et celle du gouvernement du Luxembourg, après son père. Il entra, à 15 ans et demi, au corps des carabiniers de *Monsieur*, émigra avec les officiers de ce corps, servit avec eux pendant la campagne de 1792, et fit celle de 1793 au corps de Condé. Il passa ensuite au service de Russie, et il est aujourd'hui (1825), chambellan et premier écuyer de S. M. l'empereur Alexandre, chevalier, grand'croix de l'ordre de Sainte-An-

---

» de la mort de M. votre père, et vous ne pouvez douter des regrets qu'elle m'a » causés. Soyez en même temps bien persuadé que ce sera une grande consolation » pour moi de pouvoir, dans des temps plus heureux, donner à MM. vos frères et » à vous, des preuves de l'amitié que je lui portais, ainsi que de tous mes senti» ments pour vous. *Signé* LOUIS.

ne de Russie, et de l'Aigle-Rouge de Prusse, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, au mois de novembre 1798, Élisabeth DE SOLTICOFF (1), petite-nièce du maréchal de ce nom et dame de l'ordre de Sainte-Catherine de Russie. Il a eu de son mariage quatre filles :

DE SOLTICOFF : d'or, à l'aigle de sable, becquee, membrée et couronnée d'or, armée d'un glaive d'argent, que tient un dextrochère de carnation, mouvant du cou de l'aigle.

1°. Adèle de Raimond-Modène, née à Pétersbourg le 23 septembre 1802, et mariée, en 1824, à André *Pachkoff*, colonel de hussards de la garde impériale russe;
2°. Sophie de Raimond-Modène, née à Pétersbourg le 30 mars 1804;
} l'une et l'autre, demoiselles d'honneur, ayant le chiffre, des impératrices de Russie;

3°. Aline de Raimond-Modène, née à Pétersbourg le 8 septembre 1805;
4°. Marie de Raimond-Modène, née à Pétersbourg le 29 juillet 1813.

On peut consulter sur la maison de Raimond-Modène les auteurs et ouvrages suivants :

Nostradamus, *Histoire de Provence;* Bouche, *Histoire de Provence;* Catel, *Histoire des comtes de Toulouse; Statuts du comté Venaissin;* Robert, *Etat de la Provence*, t. III; Fantoni, *Histoire italienne d'Avignon et du comté Venaissin*, t. I, p. 166; t. II, pp. 61, 82, 92, 94, 95, 101, 107; l'Héritier de Nouvellon, *Tableau historique de la France*, liv. VI, p. 223; D. Vaissète, *Histoire générale de Lan-*

---

(1) Lors de son mariage, le roi Louis XVIII lui fit l'honneur de lui écrire la lettre suivante, datée de Mittau, le 24 novembre 1798 :

« J'apprends avec un grand plaisir, monsieur, votre mariage avec mademoiselle de Solticoff. Indépendamment de l'amitié que je porte depuis long-temps à M. votre père, c'est toujours une véritable satisfaction pour moi de voir une famille comme la vôtre, d'une noblesse bien connue de tout ce qui sait l'histoire de Provence et du comtat d'Avignon, se soutenir par de pareilles alliances. J'espère que celle-ci vous rendra aussi heureux que vous méritez, monsieur, de l'être, et que mes sentiments pour vous me le font désirer. *Signé* LOUIS.

La famille de Solticoff est en parenté directe avec la maison impériale russe, par le mariage, contracté, en 1683, par Proscovie-Théodorowna Solticoff, fille de Fédor de Solticoff, gouverneur de la ville de Ieniseskoi, en Sibérie, avec le czar Ivan Alexiovitch, frère aîné du czar Pierre le Grand. L'Histoire de Russie, les archives de l'Empire, le *Livre de Velours* et les documents particuliers de famille attestent l'antiquité et l'illustration de cette famille.

guedoc, t. II, pp. 436, 441; preuv., col 478, 534, 535; Guillaume de Puy-Laurens, *Chronique*, chap. 34; Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, pp. 220, 220; Philippe de Commines, *Mémoires*, édit. de 1747, t. III, p. 499, où il faut lire Beaucaire au lieu de Béarn; du Clos, *Recueil pour l'histoire de Louis XI*, pp. 85, 88; *Archives de la chambre apostolique du comté Venaissin*, séante à Carpentras; *Archives du pays et de l'hôtel-de-ville d'Avignon*; *Archives de la langue de Provence, ordre de Malte*, à Arles; *Archives des villes de Beaucaire, Beziers et Marseille*; *Trésor des Chartes*, à Paris, cartulaire 99, chap. 303; Vertot, *Histoire de Malte*; Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, pp. 1re et suiv.; Artefeuille, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II; la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, in-4°, t. XII, au supplément; d'Hozier, *Armorial général de France*, registre I, 2e partie, p. 458; Moréri, *Grand Dictionnaire historique*, t. IX, p. 29; *Biographie ancienne et moderne*, publiée par M. Michaud, t. XXIX, pp. 196, 197, 198; Warroquier, *Traité des devises héraldiques*, in-12, et la *Généalogie de Bonne de Lesdiguières*, imprimée à Grenoble, et où se trouve rappelée avec détail la filiation de cette maison.



DE SANZILLON,

SEIGNEURS DE LA FOUCAUDIE, DE MARCOGNAC, DE BEAULIEU, DE LANCINADE, DU LIEUDIEU, DE LA GELINIE, DE DOUILLAC, DE POUZOLS, DE MANZAT, DE LA NOUZILLIÈRE, DE LA CHABASSERIE, DE MALLET, MARQUIS DE MENSIGNAC et DE SANZILLON, etc., *en Limosin* et *en Périgord*.



ARMES : *D'azur, à 3 sanzilles d'argent.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE SANZILLON * est originaire de la ville de Saint-Yriex, en Limosin. Son ancienneté, sa fidélité constante et héréditaire à ses légitimes souverains, et des alliances avec d'illustres familles, lui assurent un rang distingué dans l'ordre de la nobles-

* Le nom de cette famille est écrit de diverses manières dans les anciens actes. On y distingue les variantes suivantes : *Senzilhon, Senzilhion, Senzilon, Senzillion, Sendillon, Sendilhon, Sendilhion, Sandilhon, Sandilhion, Seandilhon, Scandillion, Saindilhon, Sandillon, Sansilhon, Senzilho, Sendilho, Sainctzilion, Chansillon*, etc., en latin *Sendilhonis, Sandilionis*, etc. Il est à remarquer que toutes ces variations ne portent aucun obstacle aux filiations, qui sont exactement prouvées.

Les deux versions les plus fréquentes, soit dans les titres, soit dans les historiens, sont celles *de Sandillon* et *de Sanzillon*. La première, plus conforme à l'étymologie latine, est la plus ancienne et celle qui se reproduit le plus dans les chartes jusqu'au seizième siècle. La dernière, à partir de cette époque, a prévalu. On

se, soit de cette province, soit du Périgord, où elle a formé des établissements depuis plus de 200 ans, et où elle subsiste encore en deux branches. Parmi ses principales alliances on remarque celles qu'elle a contractées avec les maisons *d'Abzac, de Beaupoil-Saint-Aulaire, de Chabans, de Gréen Saint-Marsault, de Hautefort, de Lambertie, de Montferrand, de Pompadour, de la Rochefoucauld, de Roux de Campagnac, de Royère, de Taillefer, etc., etc.*

Raimond *de Sanzillon*, (*de Sandilons*), est connu par une dona-

---

pourrait inférer de l'orthographe originelle, que la maison de Sanzillon ne diffère point d'une ancienne maison de chevalerie qui florissait au treizième siècle dans l'Orléanais, et avait pris son nom d'un domaine considérable, nommé aujourd'hui le bourg *de Sandillon*, situé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue O.-S.-O. de Jargeau et à deux lieues S.-E. d'Orléans. On voit figurer, en 1293, Robert *de Sandillon*, chevalier, et Asceline, sa sœur, au nombre des vassaux de l'évêché d'Orléans, dans le cartulaire des fiefs de cet évêché, dont un extrait fut fait et certifié, en 1747, par D. Verniuac, bénédictin, bibliothécaire de N. D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans. Ce cartulaire constate que Robert de Sandillon, chevalier, possédait la terre de son nom. (*Armorial Général de France*, Reg. III, seconde partie, art. d'Orléans, pp. 39 et 40, en note.)

On voit par des lettres de Jean Payen, chevalier, sire de Montpipeau et d'Espiez, du vendredi avant la Purification de la Vierge 1353, que Robin *de Sandillon*, écuyer, tenait en fief de Jeanne d'Orléans et de Guillaume le Jay, écuyer, son mari, la maison du Portau de Beaugency. Jean le Chat tenait aussi de ces deux époux la métairie de la Guibaudière, avec 40 sous de rente que feu Raoul le Chat tenait du même Robin de Sandillon. On voit encore par le même acte que Guillaume d'Orléans tenait à foi et hommage, de Robin de Sandillon, une maison sise à Villeserry, avec plusieurs pièces, de même que Jean d'Orléans. (*Ibid.*)

Il paraît probable qu'un membre de cette ancienne maison est passé dans le Limosin vers la fin du onzième siècle, par suite de quelque alliance ou de quelque substitution. Peut-être même la postérité de Raimond *de Sandillon*, lequel vivait vers cette époque, ne s'est-elle définitivement fixée dans cette province, qu'un siècle plus tard, ce qui expliquerait très-naturellement la lacune existante dans les titres relatifs aux premiers auteurs de la maison de Sanzillon, à partir du douzième siècle jusque vers 1280.

Nous ajouterons que la généalogie de la maison de Sanzillon, telle que nous la rapportons ici, est établie sur les titres originaux qui ont servi aux preuves madame la marquise de Sanzillon de la Chabasserie, pour sa présentation à la cour, en 1784, et il en a été dressé un tableau ou arbre généalogique, au mois de anvier 1786, par M. Jault, généalogiste pensionnaire du roi.

tion qu'il fit à l'église de Notre-Dame de la Chapelle-Barjol, dépendante du monastère de Bénévent, en Limosin, du mas ou tenement de Cugulade, avec un moulin, des prés, des bois, etc., en présence de Béraud de Bridier, de Pierre de Genestives et de Pierre Rance. Cette donation, qui est sans date, fut faite lorsqu'Odon de la Marche jeta les premiers fondements de cette église, Bernard étant alors prieur de Bénévent, et Hélie sous-prieur. Toutes ces circonstances réunies placent la date de cette charte au commencement du douzième siècle. (*Bibliothèque du Roi, cabinet de M. de Gaignières*, portefeuilles cotés 183 et 184, Extraits du *cartulaire de Bénévent*, fol. 120 et 121.)

I. Pierre DE SANZILLON, Ier du nom, seigneur de la Foucaudie, habitant de la ville de Saint-Yriex, en Limosin, naquit vers l'an 1280. Il est mentionné dans deux actes des années 1318 et 1320, dont le dernier concerne spécialement une dame nommée Pétronille, veuve de Guillaume de Bochiac, damoiseau, laquelle stipulait comme tutrice de Pierre et Catherine de Bochiac, ses enfants. (*Dépôt de M. Ardent, notaire à Limoges.*) Pierre de Sanzillon est rappelé comme défunt dans un acte que Bernard de Sanzillon, son fils, passa en qualité de son héritier, en 1351, avec le chapitre de Saint-Yriex. On y voit que Pierre de Sanzillon avait épousé *Ozanne*, dont le nom de famille est inconnu. Il est encore rappelé dans un arrentement fait, le 20 janvier 1398, par Étienne de Sanzillon, damoiseau, son petit-fils. Ses enfants furent :

1°. Bernard dont l'article suit ;

2°. Pierre de Sanzillon, décédé avant 1351, ayant eu de *Guillemine*, sa femme, un fils nommé :

   Renaud de Sanzillon, auquel Pétronille Denis, sa tante, fit un legs testamentaire en 1361. On ne connait pas sa postérité ;

3°. Martial de Sanzillon, qui ne vivait plus en 1351.

II. Bernard DE SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, etc., avait déja succédé à son père, en 1339, comme le prouve une quittance qu'il donna, le dimanche de la fête de Saint-Géraud de cette année, à Pierre de Saint-Ribier, chevalier, de tout ce que ce dernier devait encore et avait dû à feu Pierre de Sanzillon,

son père. (*Archives du château de Vauvre.*) On voit par un acte du 17 mai 1342, qu'il avait acheté le mas de *Tossegières* de Guillaume Cotet, damoiseau. (*Armorial général de France*, rég. III, première partie, art. Chapt de Rastignac, p. 30, note C.) Bernard de Sanzillon acquit, par acte passé à Saint-Yriex le jeudi après la fête de Saint-Yriex, au mois d'août 1344, de Jean de Larfeilhe et de sa femme, une pièce de terre appelée de Merchinat et située au lieu de la Foucaudie (*de la Folcaudia*), paroisse de Saint-Pierre de la Nouaille, pour la somme de 10 livres petits tournois, à la charge, par l'acquéreur, de payer annuellement 3 setiers de seigle à l'église de Saint-Yriex. Bernard de Sanzillon a, dans cet acte, la qualité de damoiseau, ainsi que dans un accord qu'il fit, en l'église de Saint-Yriex, le vendredi après l'octave de Saint-Michel 1351, avec le doyen et le chapitre de ce lieu. Par cet acte, que Pétronille, sa femme, ratifia le jeudi après l'Invention de la sainte croix 1352, il céda au chapitre de Saint-Yriex divers cens, dîmes, rentes, etc., et en retour le chapitre le déchargea de plusieurs rentes assignées sur les lieux de la Foucaudie et de la Raymondie, paroisse de la Nouaille, et nommément de 100 sous de rente pour l'anniversaire d'Ozanne, sa mère, de Pierre et Martial de Sanzillon, ses frères, et de Guillemine, femme de Pierre de Sanzillon. Bernard vivait encore lorsque Pétronille, sa femme, fit son testament le samedi après la fête de l'Annonciation de la Vierge 1361 (*v. st.*). Par cet acte, dont elle confia l'exécution à son mari, au prieur des frères prêcheurs et au gardien des frères mineurs de Limoges, Pétronille choisit sa sépulture en l'église de Saint-Yriex, et fit plusieurs legs pieux, dont l'un avait pour objet la célébration d'un anniversaire pour feu Étienne Denis, son frère. Bernard de Sanzillon, suivant des mémoires de famille, fit son testament en 1364, et il est rappelé dans un bail à cens passé par son fils le 20 janvier 1398 (*v. st.*). Pétronille DENIS, sa femme, était fille d'Étienne Denis, et sœur d'autre Étienne, tous deux décédés avant 1361. Leurs enfants furent :

DENIS :

1°. Étienne, dont l'article suit ;
2°. Laurence de Sanzillon, qui fut héritière particulière de sa mère en 1361. Elle était mariée, à cette époque, avec Gui *de la Chapoulie*, licencié en droit.

III. Étienne DE SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucau-

die, etc., fut institué héritier de sa mère en 1361. Le 18 février 1369 (*v. st.*), il racheta de messire Guichard Béchade, chevalier, 40 sous de rente perpétuelle sur 10 livres de rente de même nature qu'il lui avait vendues antérieurement; et, par acte passé le 18 août 1390, au château de Limoges, il assigna, en faveur de noble homme Audoin de Perusse, damoiseau, seigneur d'Escars et de Juillac, fils et héritier universel de feu messire Ranulfe de Perusse, chevalier, seigneur des mêmes lieux, 30 liv. de rente perpétuelle, qu'il avait vendue à ce dernier pour le prix de 400 livres tournois, par acte du 6 juillet 136..., sur certains biens-fonds et hommes taillables, dont Étienne de Sanzillon lui abandonna en même temps la propriété. L'acte de vente portait la condition expresse que l'assignation de la rente dont on vient de parler, serait faite sur des biens situés dans l'une des deux châtellenies de Ségur et de Bré. Le dernier acte qui fasse mention d'Étienne de Sanzillon est un bail à cens qu'il fit, le 20 janvier 1398 (*v. st.*), au profit d'Adémar et de Jean de Vassinhac, frères, fils d'André de Vassinhac, d'un mas situé au lieu de la Chamarlie, paroisse de Chalais, au diocèse de Périgueux, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle. Dans cet acte Étienne est qualifié fils de feu Bernard de Sanzillon, et héritier de Pierre de Sanzillon, son aïeul. Il avait formé deux alliances; le nom de la première femme est resté ignoré. Sa seconde femme fut Cécile DE VEYRAC, qu'il épousa, par contrat du 4 janvier 1365 (*v. st.*). Elle était fille de feu Jean de Veyrac, damoiseau, et sœur de messire Raimond de Veyrac, chevalier, du diocèse de Limoges. Ses enfants furent;

N....

DE VEYRAC : d'argent, au soleil de gueules.

Du premier lit :

1°. Ranulfe de Sanzillon, auquel Pétronille Denis, son aïeule paternelle, donna à titre de legs particulier, en 1361, outre une rente, le mas de la Salle, avec ses dépendances, le tout situé dans la paroisse de Chavagnac;
2°. Isabelle de Sanzillon, } substituées à Étienne, leur père, par le testament de leur aïeule, de l'an 1361;
3°. Galienne de Sanzillon, }

Du second lit :

4°. Aimeri, dont l'article suit;
5°. Guillaume de Sanzillon, damoiseau, mentionné dans un acte du 21 décembre 1405. (*Archives du chapitre de Saint-Yriex.*)

IV. Aimeri, dit Mérigot DE SANZILLON, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, etc., recueillit la succession de Ranulfe, son frère aîné, qui paraît être décédé sans postérité. Le 12 juin 1426, il transigea avec les deux frères, Jean et autre Jean Chastel, relativement à plusieurs cens dont il réclamait le paiement, comme seigneur foncier du mas ou village de la Geneste, près d'Angoisse, au diocèse de Périgueux. Le 20 mai 1427, il accensa à Guillaume Bonnet le mas ou village de Torcheporchie. Il prend les nom et qualité de Mérigot de Sanzillon, écuyer, dans un acte de foi et hommage qu'il rendit, le 14 août 1432, à Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, lieutenant-général du vicomte de Limoges et comte de Penthièvre, son frère, pour les cens, rentes et biens-fonds qui lui appartenaient dans la vicomté de Limoges. Aimeri de Sanzillon est qualifié *damoiseau de Saint-Yriex* dans plusieurs actes d'accensements qu'il fit dans le cours des années 1441 et 1443. (*Reg. conservé autrefois dans le cab. de M. de Lépine, subdélégué à Limoges.*) Le 24 juillet 1452, de concert avec ses deux fils, Guillaume et Pierre de Sanzillon, Aimeri donna à titre d'emphitéose perpétuelle à Guillaume de Leymarie, bachelier ès-lois, une maison et un jardin, avec leurs dépendances, situés dans la ville de Saint-Yriex. Ce fut en son nom et comme fondé de sa procuration que Pierre de Sanzillon, l'un de ses fils, reçut, le 11 octobre 1457, une reconnaissance pour une rente due sur le mas de Meschevie, dans la paroisse de la Nouaille. Guillaume de Sanzillon, son fils aîné, reçut au même titre, le 27 janvier 1458 (*v. st*), une autre reconnaissance pour une rente assise sur le mas ou repaire de la Tour, dans la paroisse de la Meyze, dont Aimeri de Sanzillon et ses prédécesseurs avaient été de tout temps seigneurs fonciers et directs. Aimeri est qualifié dans ces divers actes, damoiseau, seigneur de la Foucaudie. On ignore le nom de son épouse, mais on lui connaît quatre fils :

N....

1°. Guillaume Ier, dont l'article viendra;

2°. Pierre de Sanzillon, chanoine et chantre du chapitre de Saint-Yriex. Il est mentionné dans des actes de 1445, 1447, 1448, 1452 et 1457. Il fut élu tuteur de ses neveux et nièces, et passa en leur nom un compromis avec leur mère, le 10 juin 1466. Ce fut comme procureur fondé de ses frères, et comme tuteur de ses neveux, qu'il reçut une reconnaissance féodale le 10 juin 1471. Enfin il obtint pour eux, le 23 mai 1480, des lettres

de répi ou de délai d'un an, pour rendre hommage à raison de ce qu'ils possédaient dans la vicomté de Limoges ;

3°. Louis de Sanzillon, qui fut présent, avec son frère Pierre, chanoine de Saint-Yriex, à l'acte d'un bail passé, le 11 janvier 1445, par Jean Chat, seigneur de Lage-au-Chat et de Mansac, damoiseau. (*Armorial général de France*, rég. III, art. Chapt de Rastignac, p. 55, note f);

4°. Mathurin de Sanzillon, prêtre, chapelain et recteur de l'église paroissiale de Saint-Michel de *Peytourie* de Limoges, ainsi qualifié dans le testament du même Jean Chat, damoiseau, seigneur de Lage-au-Chat, du 31 juillet 1482. (*Ibid.*, p. 58, n° 6.)

V. Guillaume DE SANZILLON, Ier du nom, damoiseau, seigneur de la Foucaudie, etc., reçut, par acte passé sous le scel de la cour de Saint-Yriex, le 28 septembre 1446, une reconnaissance, par laquelle Bardin Barry déclara lui être redevable de la somme de 10 écus d'or, qu'il promit de payer à la fête de la Toussaint. Guillaume de Sanzillon, agissant au nom de son père, reçut, le 27 janvier 1458 (*v. st.*), de la part de Pierre de la Barrière, et d'autres censitaires, la reconnaissance d'une rente assise sur le mas ou repaire de la Tour, paroisse de la Meyze, au diocèse de Limoges, et il ne vivait plus le 10 juin 1466. Il avait épousé, par contrat du 23 mars 1457 (*v. st.*), rappelé dans une sentence arbitrale du 6 février 1466 (*v. st.*), citée sur le degré suivant, Marie DE ROYÈRE, (*de Roherià*), fille de noble Jean Aymeric, *aliàs* de Royère, damoiseau, seigneur de Royère, laquelle, ayant survécu à son mari, demanda à Pierre de Sanzillon, son beau-frère, tuteur de ses enfants, la restitution de sa dot, ce qui lui fut accordé par sentence arbitrale du 6 février 1467 (*v. st.*). Guillaume de Sanzillon fut père de :

DE ROYÈRE : de gueules, à 3 fasces de vair.

1°. Pierre II, dont l'article suit ;

2°. Jean de Sanzillon, mineur en 1466. Il est nommé dans des actes de 1471 et 1492 ;

3°. Isabelle de Sanzillon,
4°. Marguerite de Sanzillon,
5°. Catherine de Sanzillon,
} mineures en 1466. On ignore leur destinée.

VI. Pierre DE SANZILLON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, fut mis, ainsi que son frère et ses sœurs, sous la tutelle de Pierre de Sanzillon, chanoine de Saint-Yriex, leur oncle,

par acte du 10 juin 1466. Ce tuteur, tant au nom de son neveu qu'en celui de ses frères, reçut, le 10 juin 1471, une reconnaissance d'Étienne Guornat, pour une rente due sur un bois de châtaigners, situé à côté du mas Formigier. Pierre II de Sanzillon, ayant atteint l'âge de majorité, rendit, le 9 janvier 1482 (*v. st.*), à Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et de Périgord, les foi et hommage qu'il était tenu de lui faire pour les cens, rentes, terres et autres possessions qu'il avait en la vicomté de Limoges. Par acte du 2 décembre 1484, Jean *de las Pougas* reconnut tenir de Pierre de Sanzillon une rente sur le mas de Masséguy, et, le 10 octobre 1486, ce dernier passa un acte avec les chanoines du chapitre de Saint-Yriex, parmi lesquels on remarque les noms de Pierre Ranconnet, de Bertrand de Royère, d'Étienne Tenant, de Gui de Tessières, d'Olivier de Leymarie, etc. (*Arch. du chap. de Saint-Yriex.*) Pierre de Sanzillon se dit habitant du repaire de la Foucaudie, paroisse de Saint-Pierre de la Nouaille, près Saint-Yriex, dans l'acte d'une acquisition qu'il fit, le 21 janvier 1487 (*v. st.*), de la moitié de la serve ou réservoir de la Michinie, pour le prix de 50 sous. Il avait épousé, vers 1480, Marguerite DE POMPADOUR, fille de noble et puissant homme Geoffroi de Pompadour, seigneur de Châteaubouchet, de Lascoux et de Janaillac, et de dame Marguerite de Lasteyrie du Saillant. Ces deux époux obtinrent un bref apostolique, expédié sous le sceau de la grande pénitencerie, à Rome, et daté de Saint-Pierre, le jour des calendes d'octobre, 4e année du pontificat du pape Innocent VIII (1er octobre 1488), portant la permission d'avoir un autel portatif pour faire célébrer la messe dans leur maison. Le pape Alexandre VI leur renouvela cette faveur le 2 novembre 1492, et il l'étendit à plusieurs autres personnes de leur famille, nommément à noble dame Marguerite de Lasteyrie, dame de Châteaubouchet, Jean de Pompadour, et Philippe, sa femme, Geoffroi et Jacques de Pompadour, prêtres, Jean de Sanzillon, Jean de Luziers et sa femme, Jeannot de Massault, Jean des Motes et leurs femmes, Marguerite d'Estrées, Jean de la Serre, son mari, et leurs enfants, etc. Pierre de Sanzillon servait en qualité d'homme d'armes, avec Antoine de la Pomelie, dans la compagnie des seigneurs d'Albret d'Orval, dont la revue fut passée à Saint-Sulpice, en Bretagne, le 20 juillet 1491. Il fit une acquisition le 13 octobre 1509, puis une vente le 1er mai

DE POMPADOUR : d'azur, à trois tours d'argent.

1510, et vivait encore le 5 avril 1515. Il eut de Marguerite de Pompadour, laquelle avait été nommée légataire de sa mère, le 10 juin 1505, trois fils et une fille :

1°. Guillaume II, qui suit;
2°. Jacques de Sanzillon, *dit* de la Foucaudie, chanoine de Saint-Yriex, chapelain des églises de Champeaux et de Jornac,
3°. Jean de Sanzillon de la Foucaudie, surnommé Foucaud,

} Ces deux frères firent donation, le 23 mai 1530, à Guillaume de Sanzillon, leur frère aîné, des droits qu'ils avaient en la succession paternelle;

4°. Léonne ou Lyonne de Sanzillon, mariée, par pacte du 2 juin 1507, ratifié le 18 du même mois, avec Hélie *Gentil*, seigneur du Mas, ensuite seigneur de Lage-au-Chapt, de Lastours et de la Rebaudie, fils de Jean Gentil, seigneur de la prévôté de Saint-Yriex. Elle eut en dot 1500 livres.

VII. Guillaume DE SANZILLON, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, etc., porta tantôt le nom de *la Foucaudie* seul, et tantôt ceux de Sanzillon et de la Foucaudie réunis. Il obtint une bulle de la cour de Rome, datée du 5 des calendes de mai 1530, portant dispense pour se marier avec Marie DE PALEYRAC, du diocèse de Sarlat, sa parente au troisième degré; et ce fut en considération de ce mariage que Jacques de Sanzillon, chanoine de Saint-Yriex, et Jean de Sanzillon, *dit* Foucaud, frères puînés de Guillaume, lui firent donation, le 23 mai 1530, de leurs droits respectifs en la succession de Pierre de Sanzillon, leur père, et notamment du repaire de la Foucaudie. Guillaume fit son testament le 9 janvier 1551 (*v. st.*); il choisit sa sépulture en l'église de la Nouaille, au tombeau de ses prédécesseurs, et à côté de Marie de Paleyrac, sa femme. Les exécuteurs de ce testament furent Jacques de Sanzillon de la Foucaudie, chanoine et chantre de Saint-Yriex, et Yriex Gentil, curé de Saint-Michel; son neveu, Jacques de la Tour, chanoine de Saint-Yriex, y figure comme témoin. Guillaume de Sanzillon survécut à ce testament, et fournit, le 29 septembre 1572, une reconnaissance à Martial du Bois, chanoine et secrétaire de l'église collégiale de Saint-Yriex, à raison d'une rente échue sur un bois situé à l'Hôpital-Neuf. Il vivait encore le 16 mars de la même année 1572 (*v. st.*). Ses enfants furent : DE PALEYRAC :

1°. Jacques Ier de Sanzillon, *l'aîné*, auteur de la branche des *seigneurs* DE MENSIGNAC et DE BEAULIEU, qui suit;

2°. Jacques Ier de Sanzillon, *le jeune*, dit *de la Foucaudie*, auteur de la branche des *seigneurs* DE DOUILLAC et DE POUZOLS, rapportée ci-après;

3°. Hélie de Sanzillon,
4°. Anne de Sanzillon,
5°. Marguerite de Sanzillon,
6°. Marie de Sanzillon,
} légataires de leur père le 9 janvier 1551. Aucun d'eux n'était marié à cette époque.

SEIGNEURS DE MENSIGNAC et DE BEAULIEU.

VIII. Jacques DE SANZILLON, *l'aîné*, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Marcognac, etc., héritier universel de son père en 1551, fut présent, le 16 mars 1572 (*v. st.*), au contrat de mariage de son frère Jacques de la Foucaudie; fit son testament à Saint-Yriex, le 21 mars 1603 (*v. st.*), et mourut avant le 27 du même mois. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Escoire, en Périgord, le 28 juin 1561, damoiselle Marguerite DE RANCONNET, sœur de Joseph de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, en Périgord, et de Polignac, en Saintonge, et fille de défunt Bertrand de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, et de Catherine de Gimel de Paluel; cette dernière, fille de noble Pons de Gimel, chevalier, seigneur de Paluel, et de Marguerite de Caumont. Marguerite de Ranconnet était veuve, lorsqu'elle fit son testament le 27 mars 1603. Ses enfants furent :

DE RANCONNET : de gueules, à la fasce d'argent, sommée d'un taureau d'or.

1°. Jacques II, dont l'article viendra;

2°. Pierre de Sanzillon;

3°. Jean, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA GÉLINIE, rapportée ci-après;

4°. Isabeau de Sanzillon, mariée, par contrat du 14 juin 1587, avec Roland *de Joussineau*, écuyer, seigneur de Fayat et de Rilhac; fils de Pierre de Joussineau, écuyer, seigneur de Fraissinet, et de dame Hélène de Badefol. Elle testa, étant veuve, le 1er novembre 1634;

5°. Marguerite de Sanzillon, dite *de la Foucaudie*, mariée, vers 1590, avec Jean *Chantois*, écuyer, seigneur de l'Aumônerie;

6°. Susanne de Sanzillon, dont le sort est ignoré.

IX. Jacques DE SANZILLON, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Mensignac, de Marcognac, de Beaulieu, etc., est mentionné avec son père dans le testament de Marguerite du Bois,

veuve de Paul Gentil, écuyer, seigneur du Verdier, du 9 novembre 1600. Ses père et mère l'instituèrent leur héritier testamentaire les 21 et 27 mars 1603. Il épousa, par pacte passé sous seings privés le 17 novembre 1609, au château de Marthon, et reconnu le 22 janvier 1610, damoiselle Nicole DE MONTFERRAND, dame de Beaulieu et de Mensignac, fille de Pierre de Montferrand (de Faubournet), écuyer, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, etc., et de Jeanne de Saunier de la Barde. Le 17 mars 1610, Jacques de Sanzillon fit, au nom de sa femme, hommage au roi, pour les terres de Mensignac et de Beaulieu, que ces époux possédaient en toute justice, haute, moyenne et basse. Ils firent un testament conjonctif, au bourg de Mensignac, le 21 octobre 1615. Jacques de Sanzillon y déclare qu'il a été grièvement blessé, mais il n'ajoute rien sur la cause de ses blessures, ni sur les lieux où il les avait reçues. Il demanda à être enseveli dans le tombeau de feu Pierre de Montferrand, son beau-père ; institua héritier Sicaire de Sanzillon, son fils; fixa la légitime de sa fille et de l'enfant posthume dont Nicole de Montferrand était enceinte. Celle-ci survécut à son mari, et épousa en secondes noces, en 1618, Antoine de Fayard, écuyer, seigneur du Bos et des Combes, dont elle avait eu Marguerite de Fayard, femme de François-Louis Bardon, seigneur et baron de Ségonzac. C'est ce que cette dame rappelle dans un second testament qu'elle fit le 4 novembre 1669. Elle avait eu de son premier mari :

DE MONTFERRAND : écartelé d'or et de gueules.

1°. Sicaire qui suit;
2°. Jeanne de Sanzillon, légataire en 1615.

X. Sicaire DE SANZILLON, surnommé DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Mensignac, de la Foucaudie, de Beaulieu, etc., héritier universel de ses père et mère le 21 octobre 1615, fut maintenu dans sa noblesse, le 12 juillet 1634, par jugement des commissaires de l'élection du Haut-Limosin, puis, le 15 mars 1667, par M. Pellot, intendant en la généralité de Guienne. Il avait épousé, par contrat passé au château de Montsec, paroisse de Saint-Aquilin, le 25 décembre 1639, damoiselle Judith DE CHANTEMERLE, fille de feu Marc de Chantemerle, écuyer, seigneur de Montsec, et de Susanne de Suscaud. Le 25 décembre 1674, Sicaire de Sanzillon fit son testament au château de Mensignac. Il y rappela ses enfants,

DE CHANTEMERLE : d'azur, au lion morné d'or.

et institua sa femme son héritière, à la charge de transmettre son hérédité à leurs enfants mâles. Ils en avaient eu quatre, outre cinq filles, savoir :

1°. François de Sanzillon, } décédés entre 1669 et 1674;
2°. Louis de Sanzillon, }
3°. Armand, qui a continué la descendance;
4°. Gabriel de Sanzillon, dont on ignore la destinée;
5°. Nicole-Marguerite de Sanzillon;
6°. Marguerite de Sanzillon;
7°. Henriette-Adrienne de Sanzillon;
8°. Nicole de Sanzillon;
9°. Judith de Sanzillon.

XI. Armand DE SANZILLON DE MONTFERRAND, écuyer, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, de Lancinade, etc., est nommé dans le testament de Nicole de Montferrand, son aïeule paternelle, du 4 novembre 1669. Le 27 avril 1679, il fit foi et hommage au roi pour la seigneurie de Beaulieu, et acquit, le 13 juin 1700, le droit de lods et ventes qui appartenait à S. M. dans la paroisse de Mensignac. Armand de Sanzillon avait épousé, par contrat du 7 octobre 1688, passé au château de Razac, en Périgord, damoiselle Judith DE BAYLY, fille de Bertrand de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, de la Roche, etc., et de Marguerite de Feron. A ce contrat fut présent Jean du Chilhaud, écuyer, seigneur de la Chapelle, de la Jarte, etc., comme fondé de la procuration de Judith de Chantemerle, mère d'Armand de Sanzillon. Une partie de la dot de Judith de Bayly fut déléguée à prendre sur Charles de la Baume de Forsat, abbé de Saint-Astier. De ce mariage sont provenus :

DE BAYLY : d'azur, à 3 aiglettes d'argent en bande, accostées de 4 cotices du même, deux de chaque côté.

1°. Bertrand, qui suit;
2°. Marguerite de Sanzillon, mariée, en 1708, avec Jean *de Leymarie*, seigneur de la Roche.

XII. Bertrand DE SANZILLON, chevalier, seigneur de Mensignac, de Beaulieu, de Lancinade et autres lieux, naquit le 20 novembre 1689, et fut baptisé le surlendemain en la paroisse de Saint-Pierre de Mensignac. Il passa une obligation au bourg de ce nom le 30 juillet 1734, et mourut en 17.... Il avait épousé, par contrat du 12 août 1723, passé à la Cité, paroisse de Saint-Jean, près Péri-

gueux, en présence de ses père et mère, demoiselle Marie-Antoinette DE GIRIS, fille de feu Gabriel de Giris, écuyer, seigneur du Chastenet, maréchal-des-logis des chevau-légers, et de dame Marie-Anne de Bardon de Segonzac, habitants de la Tourette, paroisse Saint-Vincent de Jalmoutier. De ce mariage sont nés :

DE GIRIS : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'or.

1°. Jean-Louis, dont l'article viendra;
2°. Joseph de Sanzillon, chevalier, seigneur de Beaulieu, aide-major d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
3°. Léonarde de Sanzillon, élevée en la maison royale de Saint-Cyr, par brevet du mois de juillet 1746. Elle épousa Pierre *de Bardon*, chevalier *de Segonzac*, écuyer, officier des gardes-du-corps du roi. Elle est morte à Périgueux le 30 août 1819;
4°. Antoinette de Sanzillon, mariée, par contrat du 25 avril 1751, avec Jérôme *de Chancel*, chevalier, seigneur du Barbadaud, près Périgueux, officier d'infanterie.

XIII. Jean-Louis DE SANZILLON-MENSIGNAC, chevalier, seigneur marquis de Mensignac, seigneur de Beaulieu, de Lancinade, du Lieudieu, etc., fut baptisé en l'église de Saint-Hilaire de Périgueux, le 14 janvier 1728. Il paraît dans divers actes des années 1762, 1763 et 1770. Le 15 mars 1782, il fit faire un acte de notoriété pour rectifier une erreur qui s'était glissée sur son nom de baptême dans son contrat de mariage et dans d'autres actes. Il est décédé au château du Lieudieu, paroisse de Boulazac, le 30 octobre 1806, à l'âge de 78 ans. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 30 août 1761, demoiselle Marie-Claire DE BAYLY, fille de Joseph de Bayly, marquis de Razac, seigneur de Rognac, etc., et de dame Marie de Cugnac. La marquise de Sanzillon-Mensignac est décédée à Périgueux, le 4 juillet 1822, dans la 83e année de son âge. De son mariage sont issus :

DE BAYLY : comme à la page 12.

1°. Louis-Grégoire, dont l'article viendra;
2°. Autre Louis-Grégoire, comte de Sanzillon-Mensignac, marié en 18..., avec demoiselle Julie *de Salleton de Jameux*, dont il a eu un fils et six filles;
3°. Louis-Côme, vicomte de Sanzillon-Mensignac, chevalier de Malte, marié, le 23 janvier 1815, avec dame N.... *Pignon*, veuve de M. Tourteau de Septeuil, dont il n'a pas eu d'enfants. Elle est décédée à Versailles le 12 avril 1825;
4°. Marie-Thérèse de Sanzillon, *demoiselle de Mensignac*, mariée, 1°, le 11

mars 1793, avec N.... *de Rossignol*, comte de Limagnes; 2°, avec N.... *de Rossignol de Limagnes*, neveu du précédent;

5°. Madelaine de Sanzillon-Mensignac, *demoiselle de Beaulieu*, mariée, le 21 septembre 1798, avec N.... *Agard de Roumejoux*;

6°. Jeanne de Sanzillon-Mensignac, *demoiselle du Lieu-Dieu*, mariée, le 24 septembre 1820, avec Laurent *Laborie*, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Charles III, ancien officier, recteur de l'académie royale de Strasbourg, proviseur au collége de Louis-le-Grand, à Paris, ensuite recteur et inspecteur-général honoraire;

7°. Catherine de Sanzillon-Mensignac, non mariée.

DE CHABANS : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de deuze besants du même en orle.

XIV. Louis-Grégoire DE SANZILLON, marquis de Mensignac, officier supérieur en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 26 novembre 1767, était officier de cavalerie en 1791, époque de son émigration pour rejoindre les princes français, dans l'armée desquels il fit la campagne de 1792. Il fit ensuite toutes celles du corps de Condé, jusqu'au licenciement définitif, effectué en 1801. Il était alors employé dans l'escadron de réserve. Rentré en France en 1802, il a épousé, à la Chapelle-Faucher, le 22 janvier 1806, demoiselle Dorothée DE CHABANS-JOUMARD, née en 1783, fille de Jean-Alexandre, marquis de Chabans, et de Rose-Élisabeth de Faure de Rochefort. Ils ont un fils et une fille, nommés :

1°. Emmanuel de Sanzillon-Mensignac;

2°. Marie de Sanzillon-Mensignac.

SEIGNEURS DE LA GÉLINIE, *éteints*.

GENTIL : d'azur, à l'épée d'argent; au chevron du même, brochant sur l'épée, et accompagné de 3 roues d'or.

IX. Jean DE SANZILLON, écuyer, seigneur de la Gélinie, de la Geneste, etc., fils puîné de Jacques Ier de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Foucaudie, de Marcognac, etc., et de Marguerite de Ranconnet, fut l'un des exécuteurs testamentaires de Pierre de Sanzillon de la Foucaudie, son cousin-germain, le 21 avril 1620, et épousa Françoise GENTIL, de laquelle naquirent trois fils :

1°. Jacques de Sanzillon, écuyer, mort sans postérité;

2°. Henri, qui a continué la descendance;

3°. Autre Jacques de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Geneste.

TENANT : d'argent, au lion de gueules, accompagné en chef de 2 merlettes de sable.

X. Henri DE SANZILLON, écuyer, seigneur de la Gélinie, épousa Louise TENANT, qui le rendit père de trois fils et une fille :

1°. Jacques de Sanzillon;
2°. Pierre III, qui suit;
3°. François de Sanzillon;
4°. Isabeau de Sanzillon.

XI. Pierre DE SANZILLON, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Gélinie, fit registrer ses armes à l'Armorial Général de Périgord, en 1698, généralité de Limoges, fol. 19. (*aux archives de M. de Courcelles*). De son mariage avec Balbière DU REPAIRE, il a laissé:

DU REPAIRE: de gueules, à la fasce d'argent.

1°. Hélie-Léonard, dont l'article suit;
2°. Pierre de Sanzillon, né en 1709;
3°. Autre Pierre de Sanzillon;
4°. Claude de Sanzillon;
5°. Antoinette de Sanzillon.

XII. Hélie-Léonard DE SANZILLON, écuyer, seigneur de la Gélinie, épousa Marie-Anne DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de Henri-François de la Rochefoucauld, Ier du nom, comte de Cousages, seigneur de Chavagnac, de Clavelier, de Brassac, etc., et de demoiselle Marie-Henriette Plaisant du Bouchet du Rigaudel, et mourut sans postérité en 1751, le dernier rejeton mâle de cette branche.

DE LA ROCHEFOUCAULD: burelé d'argent et d'azur; à 3 chevrons de gueules, le 1er écimé, brochants sur le tout.

SEIGNEURS DE DOUILLAC et DE POUZOLS, *éteints*.

VIII. Jacques DE SANZILLON, *le jeune*, Ier du nom, écuyer, seigneur de Douillac, de Pouzols, de Leimérigie, et de la maison noble des Hélies de Bourdeille, second fils de Guillaume II de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Foucaudie, et de Marie de Paleyrac, porta souvent, à l'exemple de son père, le nom *de la Foucaudie*, seul. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et il possédait des bénéfices à l'epoque du testament de son père. Mais depuis, il rentra dans le monde, et se maria, 1° par contrat du 14 décembre 1563, avec damoiselle Marguerite DU AUTHIER DE LA BASTIDE, fille d'Antoine du Authier, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Bastide, du Moulin-Authier, de Corbesse, etc., et de Françoise de Bruchard de Montmady; 2° par contrat passé à Périgueux, en présence de son père, le 16 mars 1572 (*v. st.*), avec Catherine BERTHAUD, fille de Jean Berthaud, licencié en droit, sénéchal de la

DU AUTHIER: de gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'un lion d'or, et en pointe de 3 vannets du même.

BERTHAUD:

châtellenie de la Tour-Blanche, et d'Anne du Bois, seigneur et dame de la maison noble des Hélies de Bourdeille, de Pouzols et de la Bonnetie, demeurants à Pouzols, châtellenie de la Tour-Blanche. Jacques de Sanzillon habitait le repaire de Douillac, et prenait le nom seul *de la Foucaudie*, lorsque, le 7 août 1582, il fit un accord, tant pour lui qu'au nom d'Anne du Bois, sa belle-mère, et comme époux de Catherine Berthaud, avec Sibylle de Merle, veuve de Pierre Berthaud, seigneur de Pouzols, au sujet des droits et prétentions qu'il avait à la succession de Henri Berthaud, fils de ces derniers. Le 29 mai 1603, Catherine Berthaud lui donna sa procuration, datée du château de Douillac, en Limosin, pour consentir au mariage de Paul, leur fils, et ces époux firent au même lieu, le 6 février 1605, un testament conjonctif, par lequel ils demandèrent à être inhumés au lieu de la Rochette, au tombeau de celui qui prédécéderait, et de leurs enfants défunts. Les seigneurs de Cubjac, de la Foucaudie et de la Lavâtre furent nommés exécuteurs de leurs dernières volontés. Jacques de Sanzillon vivait encore le 31 octobre 1608, époque à laquelle il reçut, par les mains de Pierre de Lambert, son gendre, quittance d'une partie de la dot qu'il avait constituée à Marguerite de Sanzillon, sa fille, et il mourut avant 1615. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Susanne de Sanzillon, mariée, par contrat du dernier jour de février 1587, avec Jean *du Gros*, seigneur de Pratmourel, habitant du bourg de Cubjac, en bas Limosin. Elle eut en dot 1000 écus sol. Parmi les témoins qui assistèrent à ce contrat, on remarque Jacques de la Foucaudie (de Sanzillon), écuyer, seigneur de la Foucaudie, François Gentil, écuyer, sieur du Claud, Pierre de Salignac, seigneur de la Lavâtre, Guillaume Garreau, sieur de la Bachelerie, licencié, conseiller du roi au siége présidial de Limoges, Jean, seigneur de la Bastide, écuyer, et Jean Faure, écuyer, sieur de la Boussonnie ;

Du second lit :

2°. Pierre Ier, dont l'article viendra ;

3°. Anne de Sanzillon, mariée, par contrat du 17 mai 1595, avec Pierre *de Lambert*, écuyer, seigneur de Ronziers et de la Mazardie, en la paroisse de Cubjac, fils de Bertrand de Lambert, écuyer, seigneur de Lamourat et de la Mazardie, et de Catherine de Siorac. Le 30 du même mois, Pierre

de Lambert donna quittance à son beau-père de la somme de 1000 écus pour la dot de sa femme, sur laquelle somme il avait déjà payé 2500 livres à Catherine Chabrol, veuve de Jean Brouillet, avocat en la ville de Périgueux, pour le rachat du moulin de Rouziers, dans la paroisse de Cubjac, dont cette dame lui avait fait la rétrocession, en présence de Jean de Foucauld, écuyer, seigneur de Cubjac, et de François Séguy, écuyer, seigneur du Sablon;

4°. Marie de Sanzillon, épouse de Pierre *Texier*, écuyer, seigneur de la Chiese et de la Barbesèche, conseiller du roi et contrôleur-général et provincial des guerres, natif de la ville de Neuilly-sur-Loire, et demeurant alors au lieu de la Barbesèche, paroisse de Jouvignac, en Limosin. Il était veuf en premières noces d'Antoinette de Busset;

5°. Jeanne de Sanzillon, non mariée en 1605;

6°. Marguerite de Sanzillon, qui épousa, vers l'an 1606, Arnaud *de Bannes*, écuyer, seigneur de l'Isle, fils de François de Bannes, écuyer, seigneur de la Sandre, y demeurant, paroisse du Change, en Périgord.

IX. Paul DE SANZILLON DE LA FOUCAUDIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Douillac, du noble repaire de Pouzols, et de la maison noble des Hélies de Bourdeille, est cité dans le testament de ses père et mère du 6 février 1605. Il avait épousé, par contrat passé au château de Campagnac, près Sarlat, en Périgord, le 5 juin 1605, Françoise ROUX DE CAMPAGNAC, fille de feu Jean Roux, écuyer, seigneur de Campagnac, et d'Esther de Larmandie de Longa, et sœur d'Anne Roux de Campagnac, mariée avec Marc de Hautefort, écuyer, seigneur de Gibillou, de Vaudre et de la Rasoire, par articles du 2 juin 1608, auxquels Paul de Sanzillon fut présent, et qu'il souscrivit sous le nom de *Douliat*. Le même Paul et Françoise Roux de Campagnac firent, au château de Douillac, paroisse de la Rochette, le 21 avril 1620, leur testament conjonctif, par lequel le testateur demanda à être enseveli dans l'église de la Rochette, au tombeau de ses prédécesseurs, et nomma, pour exécuteurs de ce testament, Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Gélinie, et Jacques de Joussineau, écuyer, seigneur de la Vergne du Fayat, et la testatrice choisit, pour accomplir ses dernières volontés, Louis et David Roux, écuyers, seigneurs de Campagnac et du Breuil. Le 13 janvier 1643, Paul de Sanzillon assista au contrat de mariage de Susanne, sa fille, et il vivait encore le 9 mai 1652, date d'un accord qu'il passa avec Jean de Sanzillon, son fils, écuyer, seigneur de la Bonnetie. Ses enfants furent :

ROUX DE CAMPAGNAC : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée en chef de 3 roses, et en pointe de 3 rocs d'échiquier, le tout du même.

1°. Pierre III, dont l'article viendra;

2°. Marc de Sanzillon, né en 1614, qui fut légataire particulier de ses père et mère, le 21 avril 1620, et substitué à Pierre, son frère aîné;

3°. Jean Ier, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA CHABASSERIE, rapportée en son rang;

4°. Paul de Sanzillon, seigneur de Marceys, né vers 1621, après le testament de ses père et mère, et décédé avant le 22 mars 1651. Il fut père de:

Marie de Sanzillon, alliée, en 1664, avec Dominique *Brachet*, écuyer, seigneur de la Jalesie, fils d'Étienne Brachet, écuyer, seigneur de la Nouaille, et d'Anne de Rousseau;

5°. Anne de Sanzillon, mariée, vers 1645, avec Jean *du Garreau*, écuyer, sieur du Mas;

6°. Susanne de Sanzillon, légataire de ses père et mère en 1620;

7°. Catherine de Sanzillon, mariée, par contrat passé au château de Douillac, avec Léonard *d'Abzac*, écuyer, seigneur de la Trémouille et du Bois, fils de feu Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de Sarrazac, et d'Esther de Chauveron, habitant du lieu du Bois, paroisse de la Meyze, et assisté par Louis des Pousses, écuyer, seigneur de Leyraud, paroisse de Saint-Maurice, fondé de procuration d'Esther de Chauveron;

8°. Autre Susanne de Sanzillon, mariée, par contrat du 13 janvier 1643, avec Jean *le Long*, écuyer, seigneur de Thénac, demeurant au lieu des Brousses, paroisse de Verteillac, fils d'Hélie le Long, écuyer, seigneur des Brousses, et de feu Jeanne de Badaillaud.

DE LAMBERTIE : d'azur, à 2 chevrons d'or.

X. Pierre DE SANZILLON, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Douillac et de Pouzols, né le 16 novembre 1612, fit constater les dates de sa naissance, et de celles de ses frères Marc et Jean, par une enquête devant le juge de la cour de Saint-Yriex, le 22 mars 1651. Il avait été institué héritier universel de son père le 21 avril 1620, et s'était marié, par contrat passé au bourg de Mellet, en Périgord, le 24 novembre 1637, avec damoiselle Jeanne DE LAMBERTIE, fille de feu Gabriel de Lambertie, écuyer, seigneur de Chambouraud, de la Salamonie, de la Borie, etc., et de Charlotte Vigier. Pierre de Sanzillon donna quittance d'une partie de la dot de sa femme le 11 février 1641, et il reçut une quittance de Léonard d'Abzac, son beau-frère, le 29 mai 1644. Il fut émancipé par sentence de la cour de Saint-Yriex, du 20 novembre 1647. Jeanne de Lambertie, son épouse, le nomma dans le testament qu'elle fit le 13 novembre 1649, et où elle déclare avoir de son mariage cinq garçons et deux filles. Pierre de Sanzillon transigea avec Jean, son frère,

seigneur de la Bonnetie, le 15 juillet 1658, fut maintenu dans sa noblesse le 31 janvier 1667, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, et fit son testament le 7 juillet 1670. Ses enfants furent :

1°. François de Sanzillon, héritier universel de sa mère en 1649, décédé avant 1670;
2°. Jean Ier, qui a continué la descendance;
3°. Bernard de Sanzillon, vivant en 1649, décédé avant 1670;
4°. Autre Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Garenne, en 1649. Son père l'institua héritier pour un tiers en 1670. On ignore sa destinée ultérieure;
5°. François de Sanzillon, auteur de la branche des *seigneurs* DE MANZAT et DE POUZOLS, rapportée ci-après;
6°. Autre Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur des Cheyroux, né après l'année 1649, héritier pour un tiers de la succession paternelle en 1670;
7°. Anne de Sanzillon, épouse de François *Musnier*, seigneur de Chantegreau;
8°. Charlotte de Sanzillon, mariée, par articles du 8 avril 1656, avec Louis *Musnier*, sieur de Chantegreau;
9°. Catherine de Sanzillon, née après l'année 1649, non mariée en 1670.

XI. Jean DE SANZILLON, Ier du nom, chevalier, seigneur de Douillac, de Pouzols, etc., est designé sous ce dernier nom dans plusieurs de ses actes. Il épousa, par contrat passé à Bourdeille, en Périgord, le 17 février 1661, demoiselle Catherine DE BARIASSON DE RAMEFORT, fille de Jean de Bariasson, sieur de Ramefort, et d'Éléonore de la Brousse. Ce mariage est rappelé dans le testament de Pierre III de Sanzillon, du 7 juillet 1670, où celui-ci déclara avoir donné à Jean son fils, lors de son contrat de mariage, une partie suffisante de ses biens, dont il voulut que Jean se contentât. Ce dernier avait été émancipé par sentence de la cour de Saint-Yriex, du 17 novembre 1666. Il mourut avant le 30 novembre 1678, date du testament de Catherine de Bariasson, son épouse, laquelle l'avait rendu père de trois fils : DE BARIASSON :

1°. Jean de Sanzillon, *l'Aîné*, lequel fit son testament en faveur d'autre Jean son frère, le 21 février 1689;
2°. Jean, *le Jeune*, qui suit,
3°. Gabriel de Sanzillon.

XII. Jean DE SANZILLON, *le Jeune*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Douillac, de la Rochette, de Chambouraud, etc., servit dans les cadets-gentilshommes, et fut ensuite cornette au régiment Dauphin. Il fit un testament à Limoges, le 21 avril 1689, et donna, le 18 février 1693, sa procuration pour réclamer ses droits en la succession du chevalier de Lambertie, son parent du chef de son aïeule. Jean II de Sanzillon épousa, par contrat passé au château d'Ajac, en Périgord, le 20 novembre 1696, Renée DE HAUTEFORT, demoiselle d'Ajac, fille de haut et puissant seigneur, messire François de Hautefort, chevalier, seigneur d'Ans, d'Ajac, de Bauzens, du Change, etc., et de haute et puissante dame Jeanne d'Abzac de la Douze. Les père et mère de Henri de Hautefort lui constituèrent en dot 10,500 livres, à quoi fut réuni un legs de 500 livres, que lui avait fait la duchesse de Schomberg, sa tante. Jean de Sanzillon épousa en secondes noces Françoise DE LA CROIX, dont il ne paraît pas qu'il ait eu des enfants. Il laissa de sa première femme une fille unique :

DE HAUTEFORT : l'ecu en bannière d'or, à 3 forces de sable.

DE LA CROIX : d'argent, à 5 fusées de gueules en bande.

Marguerite-Thérèse de Sanzillon de Douillac de la Foucaudie, mariée, par contrat passé à Limoges, le 7 juin 1726, avec Louis-Jean François, comte *de Taillefer*, chevalier, marquis de Barrière et de Villamblard, vicomte de Roussille, etc., fils de Henri Ier de Taillefer, chevalier, seigneur de Barrière, marquis de Vergt, et d'Antoinette du Chesne de Montréal. Marguerite-Thérèse de Sanzillon était veuve lors des testaments qu'elle fit les 24 juin 1766 et 13 juin 1770. Elle vécut jusqu'en septembre 1781.

SEIGNEURS DE MANZAT et DE POUZOLS.

XI. François DE SANZILLON, écuyer, seigneur de Manzat et de la Rochette, 5e fils de Pierre III de Sanzillon, seigneur de Douillac, et de Jeanne de Lambertie, fut légataire de son père, le 7 juillet 1670, et de Jean, son neveu, le 21 avril 1689. François de Sanzillon servit au ban et arrière-ban du Limosin. Il assista au contrat de mariage de son fils en 1723, et mourut le 7 septembre 1733, âgé de 90 ans. Il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1689, demoiselle Marie DU GARREAU, fille de François-Jacques du Garreau, écuyer, seigneur de Leyssard et de Bourdelas, et de Michelle de Noualle, sa seconde femme. De ce mariage sont nés :

DU GARREAU : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une croix fichée dans un cœur du même.

1°. Jacques II, qui suit;

2°. Jean de Sanzillon, chanoine de Saint-Yriex;

3°. François de Sanzillon, chanoine de Saint-Germain;

4°. N.... de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Barrière, époux de N.... *du Montet de la Moullière*, et père de :

Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Barrière, qui assista, en 1760, au contrat de mariage d'Yriex de Sanzillon, son cousin-germain;

5°. Gabrielle de Sanzillon, religieuse carmelite à Limoges;

6°. Susanne de Sanzillon.

XII. Jacques de Sanzillon, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pouzols, de Manzat, etc., épousa, par contrat passé au lieu du Mas, le 4 mai 1723, Julie ou Julienne de Beaupoil de Saint-Aulaire, fille de feu Yriex de Beaupoil de Saint-Aulaire, I[er] du nom, baron de la Luminade, chevalier, seigneur du Mas, du Bâtiment, de la Chaise, de Peyrissat, etc., et de dame Josèphe de Bourdicaud de la Maublanche. Jacques de Sanzillon passa un contrat de rente le 8 août 1743, et mourut le 15 décembre de la même année. Son corps fut inhumé en la paroisse Saint-Pierre, hors les murs de Saint-Yriex. Il a eu trois fils et deux filles :

De Beaupoil : de gueules, à 3 accouples de chien d'argent en pal, les lesses d'azur, tournées en fasces.

1°. Yriex, *l'Aîné*, qui suit;

2°. Yriex de Sanzillon, *le Jeune*, religieux recollet;

3°. Jean de Sanzillon, chanoine;

4°. Françoise de Sanzillon, femme de N.... *du Montet de Fayolle;*

5°. Julie de Sanzillon, religieuse.

XIII. Yriex de Sanzillon de la Foucaudie, chevalier, seigneur de la Nouzillière, de Pouzols, de Caduscaud et autres lieux, né le 10 avril 1727, fut baptisé le 15 du même mois. Il épousa, par contrat du 7 février 1760, passé à Caduscaud, demoiselle Marie de Saunier, fille de feu Pierre de Saunier, écuyer, seigneur d'Argentines, et de dame Marie-Elisabeth de Chalmont de Saint-Ruth. Yriex de Sanzillon vivait encore le 21 février 1772. Il a eu de son mariage :

De Saunier : d'azur, au chardon d'or, tigé et feuillé de sinople, supportant 2 chardonnerets affrontés du même.

1°. Pierre-Louis ou Philippe-Louis de Sanzillon, né le 9 avril 1762;

2°. Françoise de Sanzillon, née le 3 mai 1765.

SEIGNEURS DE LA CHABASSERIE.

X. Jean DE SANZILLON DE LA FOUCAUDIE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Chabasserie, de la Bonnetie, de Masbout, etc., 3e fils de Paul de Sanzillon de la Foucaudie, seigneur de Douillac, et de Françoise Roux de Campagnac, naquit le 25 juin 1618. Son père lui légua 3,000 livres le 21 avril 1620, et le substitua à ses deux frères aînés. Le 11 novembre 1649, Jean de Sanzillon, à l'instigation de Pierre, son frère aîné, renonça en faveur de celui-ci à tous ses droits légitimaires paternels et maternels, moyennant la somme de 3,500 livres. Jean se pourvut contre cette renonciation par lettres royaux du 24 juin 1650, et elle fut annullée par un accord qu'il passa avec son père, le 9 mai 1652. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1652, demoiselle Aubine PABOT, fille d'Aubin Pabot, écuyer, seigneur de Beynac, et de Françoise de Chirac. Cette dame transigea avec son père, le 29 janvier 1661, au sujet d'une somme qui restait à payer sur sa dot. Jean de Sanzillon fut présent à cet acte, qui fut conclu par la médiation de Jean-Charles, seigneur de Beron, et d'Achille, seigneur de Royère, écuyers. Le 15 février 1663, Jean de Sanzillon fit, à Saint-Yriex, un accord avec Franc-Jacques du Garreau, écuyer sieur de Leyssard, capitaine, exempt des gardes du corps du roi, au sujet de quelques biens situés à la Nouzillière, qu'il avait acquis le 10 septembre 1662. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec Pierre de Sanzillon, seigneur de Douillac, son frère, et Jean de Sanzillon, son neveu, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, du 31 janvier 1667, après avoir produit devant ce magistrat leurs titres de noblesse, établissant leur filiation depuis Pierre de Sanzillon de la Foucaudie, leur trisaïeul, vivant au mois d'avril 1512. Jean de Sanzillon et Aubine Pabot, son épouse, firent un testament mutuel à la Chabasserie, le 17 septembre 1669, et ils demandèrent à être ensevelis dans l'église de la Rochette. Jean de Sanzillon était veuf lorsqu'il assista, le 11 mai 1676, au contrat de mariage de Paul, son fils. Il donna à ce dernier, le 3 août 1683, sa procuration, pour se rendre à la Réole, à l'effet de transiger, en son nom, sur un procès qu'il soutenait au parlement de Bordeaux, contre Léonard Gentil, écuyer, seigneur de la Jouchapt ou Lage-au-Chapt, et Jean Gentil, écuyer,

PABOT :

seigneur de Lavaud. Jean épousa en secondes noces, avant le 22 mai 1685, Marguerite Tenant, veuve de Jean Gentil, écuyer, laquelle paraît être morte sans enfants avant le 12 décembre 1690. Jean et son fils Paul de Sanzillon transigèrent, le 13 mai 1689, avec Annet Coustin du Masnadaud, chevalier, seigneur-abbé de Fontenay en Bourgogne, et prieur commendataire du Châlard, en Limosin, pour mettre fin au procès qu'ils avaient entre eux au parlement de Guienne, relativement aux droits et devoirs seigneuriaux réclamés par ce prieur, et contestés par Jean et Paul de Sanzillon, sur les mas et ténements de la Chabasserie, de Masbout, de la Coutancie et de Mallet. Les deux mêmes transigèrent, le 20 décembre 1690, avec Jean Gentil, seigneur de Lavaud. Jean de Sanzillon fit une délégation au même Annet Coustin du Masnadaud, le 23 mai 1691, pour se faire payer d'une somme qui lui était due par Yriex-Martin de la Borde, seigneur de la Valade, argentier de la bouche du roi, à cause de la vente qu'il lui avait faite du domaine de Laubrespic, paroisse Saint-Pierre, hors les murs de Saint-Yriex. Jean de Sanzillon eut de sa première femme :

Tenant : comme à la page 14.

1°. Paul II, qui suit;
2°. Jean Ier de Sanzillon,
3°. Jean II de Sanzillon,
4°. Jean III de Sanzillon,
5°. Anne de Sanzillon,
} légataires de leurs père et mère le 17 septembre 1669.

XI. Paul de Sanzillon, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, etc., fut institué légataire du tiers des biens de son père, et en outre d'une somme de 3000 livres pour ses droits de légitime dans les biens de sa mère, et substitué dans ceux d'Anne, sa sœur, le 17 septembre 1669, et il fut nommé héritier universel de ses père et mère, par un codicille qu'ils firent le même jour. Il paraît dans divers actes du 15 août 1683, et des années 1684, 1685, 1689, 1690, 1691 et 1704, fut émancipé par sentence du sénéchal de Limoges, du 12 décembre 1690, et mourut avant le 19 septembre 1709. Il avait épousé, par contrat passé en présence de son père, au lieu du Claud de Bare, près de Saint-Yriex, le 11 mai 1676, Isabeau Gentil, demoiselle du Claud, fille de feu Jean Gentil de la Jouchapt, écuyer, seigneur de la Faye, et

Gentil : comme à la page 14.

de Marguerite Tenant. Elle survécut à Paul de Sanzillon, et se remaria avec Pierre Mazeau, sieur des Farges, habitant de la ville de Saint-Yriex. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Pierre II, qui suit;
2°. N.... de Sanzillon, laquelle était mariée, en 1717, avec François *de Curmont*, sieur de la Blanchardie.

XII. Pierre DE SANZILLON, II° du nom, écuyer, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, etc., baptisé le 15 août 1681, dans la paroisse de Ladignac, obtint, le 14 novembre 1704, une sentence de l'élection de Limoges, par laquelle sa métairie de Masbout fut affranchie de toute taille et du logement de gens de guerre, attendu sa qualité de noble. Le 19 septembre 1709, il fit un accord avec Pierre Mazeau, sieur de Farges, second mari de sa mère; il transigea, le 18 janvier 1717, avec les religieuses de Sainte-Claire de Saint-Yriex, et mourut avant l'année 1724. Il avait épousé, en l'église de Sainte-Marie de Frugie, au diocèse de Périgueux, le 25 juin 1679, Isabeau ou Élisabeth DE CURMONT, demoiselle de la Blanchardie, laquelle fit son testament le 20 mars 1724, et ne vivait plus en 1729. Leurs enfants furent :

DE CURMONT.

1°. Jean II, dont l'article viendra;
2°. Autre Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Jaufrenie ou Geofrenie et de Masbout, habitant du château de la Jaufrenie. Sa mère lui fit un legs le 20 mars 1724. Il donna une quittance à son frère aîné, le 23 mars 1740, et fit deux acquisitions les 26 janvier et 22 mars 1741. Il avait épousé, 1°, en l'église du Châlard le 17 mai 1740, demoiselle Louise *Tenant;* 2°, demoiselle Anne *Bourgeois*. Il fut père de :

Jean de Sanzillon, écuyer, seigneur de la Jaufrenie, né le 3 mai 1741, l'un des 100 gentilshommes chevau-légers de la garde du roi, marié, par contrat passé à Masdeloux, paroisse de Dournazac, en Limosin le 10 janvier 1762, avec Marguerite *de David de Lastours*, fille de Charles de David de Lastours, chevalier, seigneur de Ventaux, etc., et de dame Ursule Bourgeois, et sœur de messire Emmanuel de David de Lastours, chevalier, seigneur de Ventaux, capitaine de cavalerie;

3°. Isabeau de Sanzillon, } légataires en 1724.
4°. Catherine de Sanzillon, }

XIII. Jean de Sanzillon, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Chabasserie, de Masbout, de Grosgallet, de Mallet, etc., héritier universel de sa mère le 20 mars 1724, reçut, le 31 août 1731, de Catherine de Sanzillon de Douillac, quittance d'une somme d'argent pour les intérêts échus du legs à elle fait par sa mère. Le 16 mars 1738, il fut condamné, par sentence du sénéchal du Limosin, à payer à Antoinette du Bois, veuve de François Jarry, sieur du Clou, la somme de 235 livres, pour des arrérages de rente dus sur les tenements de la Chabasserie et du Châlard. Jean II de Sanzillon fit son testament à la Chabasserie le 24 avril 1763, et fut inhumé dans l'église de Ladignac. Il avait épousé, par pacte passé sous seings privés le 20 janvier 1729, reconnu au bourg du Châlard, et déposé pour minute chez un notaire le 28 avril 1740, demoiselle Françoise Tenant de la Tour, fille de Paul Tenant, écuyer, seigneur de la Tour, et de Gabrielle de Jarric. De ce mariage, dont la célébration avait eu lieu dans l'église du Châlard, le 14 février 1729, sont issus:

Tenant : comme à la page 14.

1°. Mathieu, dont l'article suit;
2°. Isabeau de Sanzillon, *l'Aînée*, } légataires en 1763.
3°. Isabeau de Sanzillon, *la Jeune*, }

XIV. Mathieu, marquis de Sanzillon, chevalier, seigneur de la Chabasserie, de Grosgallet, de Mallet, etc., chevau-léger de la garde du roi, épousa, par contrat passé au château du Verdier, paroisse d'Eyburie, en Limosin, le 25 mars 1767, Marie Green de Saint-Marsault du Verdier, fille de messire Claude Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur-vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Vernejoux, de Faugeras, etc., et de feu dame Catherine de David de Lastours. La marquise de Sanzillon fut nommée sous-gouvernante des enfants de Mgr. le comte d'Artois, (aujourd'hui S. M. Charles X), par brevet du 8 juin 1780. Son mari fit les preuves pour monter dans les carrosses du roi, en 1784, et mourut en 1785, laissant:

Green de Saint-Marsault : de gueules, à 3 demi-vols d'argent.

1°. Étienne-Gédéon, qui suit;
2°. Gabrielle de Sanzillon, mariée, en 1785, à M. *Cassius*, garde-des-sceaux au parlement de Bordeaux, qui en est resté veuf en 1819.

XV. Étienne-Gédéon, marquis de Sanzillon, né au château de la

Chabasserie, paroisse de Ladignac, arrondissement de Saint-Yriex, le 20 novembre 1769, entra aux pages en 1784, et fut présenté au roi et à la famille royale, au mois de février 1789. Il est actuellement colonel-commandant de la première légion de la gendarmerie royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, et officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur. Il a épousé, le 7 novembre 1803, demoiselle Rosalie DE CAPTAL DE SAINT-JORY-LABLOUX, près d'Éxideuil. De ce mariage sont issues quatre demoiselles :

DE CAPTAL : de gueules, à la croix d'argent, chargée de 6 mortiers de sable, avec leurs bombes, et cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.

1°. Gabrielle de Sanzillon, née le 6 novembre 1804;
2°. Éléonore de Sanzillon, née le 10 avril 1806;
3°. Honorine de Sanzillon, née le 29 janvier 1808;
4°. Marguerite de Sanzillon, née le 24 novembre 1809.



WALSH,

SEIGNEURS DE CASTLEHOYLE, BARONS DE CARICKMAINE ET DE SHANCAHIRE, LORDS WALSH, PAIRS D'IRLANDE; COMTES DE SERRANT, BARONS D'INGRANDE ET DE CHAMPTOCÉ, GRANDS D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, *en Angleterre, en Irlande et en France.*



ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 phéons ou fers de dards antiques de sable.* Couronne de comte, sommée d'un casque orné de ses lambrequins, et ce casque surmonté d'une couronne de marquis. Supports : deux cygnes. Cimier : un cygne percé d'une flèche. Cri de guerre : *Transfixus, sed non mortuus.* Devise : *Pro Deo, Honore et Patria.*

La maison de WALSH est, selon le sentiment des meilleurs historiens d'Angleterre et d'Irlande (1) l'une des plus considérables de ces deux royaumes : elle justifie ce témoignage par son ancien-

---

(1) Guillaume Cambden : *Description de la Grande-Bretagne,* en Anglais, t. II, pp. 1354, 1355, 1360, etc.;

L'auteur du livre intitulé : *Usserii collectanea,* fol. 30; Manuscrit déposé à la bibliothèque du collége de la Trinité, à Dublin, coté E. 4, 33; — *Smitt, Hist. du comté de Watterford,* pp. 44, 73, 93, 120;

Thomas Burk : *Hibernia Dominica, sive historia provinciæ Hiberniæ, ordin. Predicatorum,* in-4°, p. 270;

Geraldus Cambrensis : *Hibernia expugnata, histor. anglor. scriptor.,* p. 788;

Richardus Stanihurst : *De Rebus in Hibernia gestis,* Dublin, 1584, in-4°, p.

neté, constatée depuis plus de sept cents ans, par le nombre et l'étendue de ses possessions féodales, par plusieurs fondations publiques importantes, par les emplois éminents dont elle a été revêtue dans l'église, à la cour et dans les armées, enfin par l'éclat des alliances qu'elle a constamment contractées avec les races les plus illustres de l'Angleterre et de l'Irlande.

Elle est originaire du pays de Galles, en Angleterre, où elle florissait dès la fin du onzième siècle avec le titre de *baron*. Ce titre, qui, à cette époque, caractérisait la noblesse du premier ordre, donnait aux auteurs de la maison de Walsh l'entrée en qualité de pairs dans le parlement de la grande Bretagne, antérieurement aux temps où les rois d'Angleterre se virent dans la nécessité de ne conférer le droit de pairie que par lettres patentes, afin d'écarter les abus, ce qui, suivant un savant jurisconsulte (1), remonte au règne de Richard II.

Vers le milieu du douzième siècle, cette maison se divisa en deux branches principales. L'une demeura en Angleterre, où, après avoir subsisté pendant nombre de générations, elle s'éteignit dans la personne de Guillaume Walsh, écuyer, *personnage d'excellentes qualités, parties et habiletés*, dit Cambden (t. I, pp. 630 et 631). L'autre branche s'établit en Irlande, à l'époque de la conquête, qui en fut commencée par les Anglais vers l'an 1160; elle y est connue sous le nom de *Brenagh*, qui, dans la langue du pays, signifie *Breton*, et sous celui de *Walsh*, dans les actes latins *Wallensis*, en français *Gallois*, pour désigner son origine du pays de Galles (2).

C'est cette dernière branche qui fait le principal objet de la gé-

---

146; *Histoire d'Irlande*, par l'abbé Mac-Geoghegham; — *Histoire monastique d'Irlande*, par Allemand. Paris, 1690, p. 211;

Annales de Hoveden; — *Annales d'Irlande*, par le chevalier Warrens; — *The Peerage of Ireland*, et un grand nombre d'autres monuments historiques.

(1) *Nouveau Dictionnaire des Lois*, par Gilles Jacobs. Londres, 1762, articles *Baron*, *Court-Baron*, et *Manoir*.

(2) On peut voir sur l'identité de ces noms le savant *Usserius*, primat d'Irlande, qui cite la branche de Walsh, *dite* Brenagh, parmi la première noblesse du comté de Kilkenny, où étaient situées les terres possédées par les ancêtres des comtes de Serrant. (*Usserii collectanea*, manuscrit coté E. 4, 33, p. 30.)

néalogie qu'on va donner : mais, avant d'en commencer l'historique, et pour ne pas s'interrompre dans la narration, on fera d'abord connaître quelques-uns des principaux sujets de la branche demeurée en Angleterre dans les temps les plus reculés, afin de donner une idée de sa haute ancienneté et de son illustration.

Hugues *Walsh* est nommé dans une donation (sans date), faite par un seigneur nommé Robert, fils de Martin, aux religieux de Tyron, et confirmée le 4 des ides de septembre par le roi Henri I, qui était monté sur le trône d'Angleterre en 1100. (*Monasticum Anglicanum*, t. I, p. 445.)

Richard *Walsh* assista comme témoin à la fondation de l'abbaye de Pustone, sous la règle de saint Benoît, faite en 1158 par Robert *Pincerna*, du consentement d'Yvette, sa femme, et de Robert leur fils. (*Ibid.*, p. 891.)

Robert *Walsh* est nommé dans une charte de donation faite à l'abbaye de Sibeton, ordre de Citeaux, au comté de Norfolck, par Henri I, roi d'Angleterre, et dans laquelle il est dit qu'il avait vendu moyennant 30 fr. d'argent, aux religieux de cette abbaye tout le bien qu'il avait à Wrabeton et à Pesechal avec ses appartenances. (*Ibid.*, p. 866.) Il est sans doute le même que Robert Walsh, nommé le premier des témoins d'une autre donation (aussi sans date), faite par Richard et Guillaume, fils de West de Dodewrde, au prieuré de Saint-Jean l'Évangéliste de Pontfraet, en la province d'Yorck. (*Ibid.*, p. 656.)

Henri *Walsh* souscrivit, en 1159, la charte d'une donation faite au même prieuré par Henri Lascy, pour le salut de son âme et de celles de Robert son père, de Mathilde sa mère, de ses prédécesseurs et de ses successeurs. (*Ibid.*, p. 650).

Robert *Walsh* était gouverneur de Carlisle pour Henri II, roi d'Angleterre, en 1174. Guillaume, roi d'Écosse, étant venu mettre le siége devant cette place, trouva une résistance tellement vigoureuse de la part de Robert Walsh, qu'il fut obligé de convertir ce siége en blocus et d'y laisser une partie de ses troupes, pendant qu'avec le reste il parcourut le pays de Northumberland, où, après avoir ravagé les terres du roi et des barons, et pris leurs châteaux, il revint devant Carlisle pour en continuer le siége. Robert Walsh, manquant de vivres, fut obligé de capituler aux conditions de rendre la ville, si dans un délai convenu il ne recevait point de

secours. (*Annales d'Angleterre*, par Roger de Hoveden, au livre *Rerum Anglicarum scriptor*, Londres, 1596, fol. 8). Robert Walsh fut l'un des barons qui assistèrent, avec les archevêques, évêques et comtes du royaume, au grand conseil tenu par le roi et par le prince héréditaire, son fils, le jour de la conversion de saint Paul, 1176, et dans lequel le royaume fut divisé en six provinces. Robert Walsh y fut nommé le premier des grands justiciers ambulants dans les districts d'Erwickshire, de Richmondshire, de Lancastre, de Copland, de Westmorland, de Northumberland et de Cumberland. (*Ibid.*, fol. 12). Il fut encore l'un des neuf barons qui assistèrent au jugement rendu, vers l'an 1214, par le roi d'Angleterre, sur le différent qui s'était élevé entre Alphonse, roi de Castille, et Sanche, roi de Navarre, au sujet de quelques châteaux et terres dont celui-ci s'était emparé durant la minorité d'Alfonse. (*Ibid.*, fol. 22, 23.)

Jean *Walsh* fut l'un des barons donnés en otages par David, roi d'Écosse, à Henri II, roi d'Angleterre, lors du traité conclu entre ces deux princes en 1175. (*Ibid.*, fol. 12.)

Raoul *Walsh* est nommé dans une charte du 9 novembre de la première année du règne de Richard Ier, roi d'Angleterre (1189), par laquelle ce prince confirma les donations faites au prieuré de Royston, dans la province de Cambridge, et entr'autres celle de 20 sous de rente faite par le même Raoul Walsh. (*Monasticum Anglicanum*, t. II, p. 264.)

Adam *Walsh* fut nommé, vers la même époque, évêque de Saint-Azaph, au pays de Galles. (*Hoveden*, fol. 311.)

Henri *Walsh*, chevalier, vivait sous le règne de Henri III, roi d'Angleterre, vers 1230, suivant Cambden, qui, à l'article de Worcester, fait mention du lieu d'Abberley, comme étant le siége d'une branche de l'ancienne maison de Walsh.

Jean *Walsh*, écuyer, justicier de la cour des plaidoyers communs, fut père de :

Jeanne *Walsh*, mariée avec Édouard *Seymour*, fils aîné d'Édouard Seymour, premier duc de Sommerset, et neveu de Jeanne Seymour, reine d'Angleterre, femme du roi Henri VIII. (*The Peerage of Ireland*, Londres, 1754, t. IV, p. 189.)

Les *Actes publics* de Rymer, et les *Rôles normands*, *français et gascons*, conservés à la tour de Londres, présentent encore une

foule de personnages de cette maison, dont quelques uns figurent avec la qualité de chevaliers, dans les 14ᵉ, 15ᵉ et 16ᵉ siècles (1), et furent chargés par les rois d'Angleterre de diverses missions relatives au service de ces princes; mais, comme ces personnages appartiennent plus particulièrement à la branche demeurée en Angleterre, et que cette branche, suivant Cambden, est éteinte, on n'en fera mention dans la suite qu'autant qu'ils auront quelques rapports avec la branche de cette maison établie en Irlande, et qui fait le sujet principal de cette généalogie.

Mais, avant d'entrer en matière, on a cru devoir dire un mot sur les divers usages pratiqués en Europe, pour établir les généalogies (2).

En France, en Espagne et en Italie, les preuves de noblesse sont littérales, c'est-à-dire, qu'elles s'établissent sur des actes originaux ou expéditions en bonne forme, tels que contrats de mariage, transactions, partages, testaments, et autres actes passés par les sujets qui forment la chaîne des aïeux d'une famille. En Allemagne, elles se font par quartiers. En Angleterre, en Irlande et en Ecosse, ces preuves s'établissent au moyen des généalogies dressées par les colléges héraldiques de ces royaumes, présidés par les rois d'armes, investis de la confiance du souverain, et revêtus de l'autorité nécessaire pour les rendre probantes. Ces généalogies sont dressées sur des faits tirés des historiens les plus accrédités, sur les monuments publics, et sur les actes domestiques, lorsqu'il s'en trouve; mais, en Irlande surtout, les actes de famille sont peu nombreux, principalement aux époques reculées. Les guerres nationales et particulières qui ont continuellement ravagé ce pays, les ont rendus extrêmement rares; les familles, même les plus illustres de ce royaume, sont donc obligées, pour prouver leur état, d'avoir recours aux historiens qui ont conservé dans leurs écrits les fastes de la nation. Il est vrai qu'elles y trouvent, pour la plupart, des secours capables de suppléer à la perte de leurs titres domestiques, parce que leurs ancêtres, ayant été forcés, par les

---

(1) On peut consulter ces deux ouvrages sous les années 1344, 1355, 1356, 1358, 1359, 1360, 1378, 1381, 1382, 1386, 1387, 1404, 1405, 1417, 1420, 1458 et 1488.

(2) Nous suivons le texte du mémoire de M. Chérin neveu, imprimé en 1822.

circonstances, de prendre une part plus ou moins active aux moindres événements, qui ont eu lieu dans leur pays, leurs historiens ont été obligés d'entrer dans les moindres détails sur les événements particuliers, pour découvrir les causes de ceux qui intéressaient la nation toute entière, et ces détails sont devenus intéressants et précieux pour les descendants des sujets qui y sont nommés, de sorte que l'on peut considérer l'histoire d'Irlande sous le double titre d'histoire de la nation et d'histoire particulière de chacune des familles qui y figurent.

C'est cette rareté des titres domestiques qui a fait accueillir en France, en faveur des familles nobles d'Irlande qui s'y sont réfugiées lors et depuis la retraite du roi Jacques II, les généalogies dressées par les rois d'armes; elles ont toujours été la base principale des reconnaissances accordées à ces familles de leur état noble par le conseil-d'état du roi de France, et en vertu desquelles plusieurs d'entr'elles, et notamment la maison de Walsh, ont été admises aux honneurs de la cour.

Malgré tous les malheurs qui ont consommé la ruine des familles irlandaises qui ont mieux aimé abandonner biens, état et patrie, que de manquer à leur religion et à la fidélité due à leur souverain légitime, telle que la maison de Walsh, cette dernière est du petit nombre de celles qui possèdent leurs titres domestiques; elle en a conservé assez pour établir une filiation suivie depuis l'an 1400, et à cet avantage, bien rare dans sa nation, elle joint celui d'avoir eu sa noblesse jurée dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte, dès le milieu du quatorzième siècle.

Ce sont ces titres qui, à l'aide des monuments élevés à la mémoire des ancêtres du comte de Serrant, dans l'abbaye de Jerpoint, au comté de Kilkenny, où cette maison avait sa sépulture, et de sa généalogie dressée par le roi d'armes d'Irlande, ont fait la base du rapport envoyé au conseil-d'état du roi, par M. Clairambault, alors généalogiste des ordres de S. M., et sur lequel est intervenu l'arrêt du 10 novembre 1753, portant reconnaissance de l'ancienne extraction noble de la maison de Walsh, et par suite duquel le comte de Serrant a joui des honneurs de la cour. Ce sont encore les mêmes preuves qui ont servi de base au mémoire de M. Chérin, neveu, d'où l'on a extrait la filiation qui va suivre.

I. Philippe WALSH, Ier du nom, chevalier, et David, son frère, tous deux neveux de Raimond Fitz-Gérald, beau-frère de Richard, comte de Pembrock, surnommé Strongbow, furent du nombre des 33 chefs choisis, vers 1160, pour accompagner ce comte à la conquête de l'Irlande, au succès de laquelle Philippe et David Walsh contribuèrent par des prodiges de valeur *. (*Annales d'Irlande*, par le chevalier Warrens Guillaume Cambden, *Description de la Grande Bretagne*, Londres, 1585, p. 498; *Geraldus Cambrensis*, *Expugnatio Hiberniæ*, Francfort, 1603, p. 788; *Histoire d'Irlande*, par Mac-Geoghegham, t. II, p. 8, etc., etc.) Philippe accompagna Raimond Fitz-Gérald, son oncle, dans l'expédition qu'il fit, en 1174, sur le territoire de Desie, possédé par les O'Faolans, et sur le territoire de Lismore. Tout le pays fut ravagé : le butin fut si considérable, que Raimond fut obligé d'en envoyer une partie par mer à Waterford, sous les ordres d'Adam Hereford. Les Danois de Corck, dans le dessein d'intercepter ce convoi, équipèrent 35 navires, et attaquèrent la flotte anglaise; mais la victoire leur fut arrachée par la valeur de Philippe Walsh, qui sauta l'épée à la main sur le vaisseau amiral, et tua de sa main Gilbert *Turpesius*, commandant de leur flotte. Les Danois se voyant sans chef se retirèrent, et Hereford continua sa route vers Waterford. (*De rebus in Hiberniâ gestis*, par Richard Stanihurst, Anvers, 1584, p. 146.) David Walsh ne se distingua pas moins que Philippe, son frère, par ses exploits guerriers. Ce fut à son intrépidité que les Anglais durent la prise de Limerick, en 1175. Gérard *Cambrensis*, auteur contemporain, et Mac Geoghegham (t. II, p. 12), rapportent ainsi le fait : « Strongbow, voulant arrêter les progrès de Donald O'Brien, » roi de Limerick, envoya Raimond (Fitz-Gérald), *dit* le Gros, » avec des forces suffisantes pour réduire la capitale qui lui servait » d'asile. Ce capitaine rencontra en chemin Donald Mac-Giolla » Phadring (Fitz-Patrick), prince d'Ossory, ennemi juré de Donald » O'Brien, qui se joignit à cette expédition. Limerick était alors » une place ouverte et sans défense; la grande difficulté consistait » dans le passage du fleuve Shannon qui l'environnait. Cette diffi-

* Ce fut, dit-on, pour avoir eu le bras traversé d'une flèche au passage du Shannon, dans cette expédition militaire, que David Walsh adopta le cri de guerre conservé par sa famille : *Transfixus, sed non mortuus.*

« culté fut aplanie par un exemple d'intrépidité que David Walsh, » jeune homme du pays de Galles, et neveu de Raimond, donna » en passant ce fleuve à la nage. La bonté de son cheval ayant sur- » monté le danger qui provenait de la rapidité des eaux, cet exem- » ple fut suivi par l'armée, dont une partie passa à la nage et » l'autre par un gué. Les Anglais, ayant gagné l'autre bord, repous- » sèrent un détachement de la garnison qui avait fait une sortie » sur eux, et entrèrent pêle-mêle dans la place, dont ils se ren- » dirent maîtres. La ville fut abandonnée au pillage, après quoi » Raimond y mit garnison sous le commandement de Meyler de » Saint-David, et retourna à Waterford. »

Philippe et David Walsh obtinrent, en récompense des services signalés qu'ils avaient rendus à leur patrie, de vastes domaines qui passèrent à leurs descendants, et furent, suivant les historiens anglais (*Thomas Burck*, p. 270, *Mac Geoghegham*, p. 77, et autres), les tiges d'une nombreuse postérité, qui se partagea en plusieurs branches (1). L'objet qu'on s'est proposé n'étant pas de donner la généalogie de toutes ces branches, on se bornera à établir celle des

---

(1) Voici les noms distinctifs de ces diverses branches :

1°. *De Hunstown* et *de Carickmaine*, au comté de Dublin, branche qui a donné deux feld-maréchaux au service de l'empire, et qui a fait les preuves pour l'insigne chapitre de Poussay, en Lorraine;

2°. *De Olde-Connaught*, au comté de Wicklow;

3°. *De Castlehowel*, barons de Shancahire, seigneurs de Knocmeelan, au comté de Kilkenny. C'est de cette branche que descendent les comtes de Serrant;

4°. *De Ballykilcavan*, au comté de Keenstown;

5°. *De Ballycarrikmore*, au comté de Waterford;

6°. Et *de Greaghlghbeg* et *Piltown*, au comté de Tipperary, branche qui a donné plusieurs officiers-supérieurs.

On ne sait pas précisément à laquelle de ces branches on doit attribuer la fondation qui fut faite, conjointement avec les seigneurs de la maison de Grace, du couvent des Frères prêcheurs de Ross-Ibarcan, au comté de Kilkenny, que l'on fixe à l'année 1267; mais tout porte à croire que les auteurs de cette fondation furent les seigneurs de Castlehowel, établis dans ce comté. Ils furent également bienfaiteurs de l'abbaye de Jerpoint, située dans l'enclave de leurs terres, au même comté, et l'on voit encore les mausolées élevés, dans ce monastère, à la mémoire de plusieurs d'entr'eux.

comtes de Serrant, issus de Philippe Walsh, Ier du nom, dont on vient de parler. Celui-ci eut pour femme Éléonore Burke, fille de Maurice Burke, chevalier, d'une des premières maisons d'Angleterre, et pour fils Hoyle, qui suit.

Burke : d'or, à la croix de gueules, cantonnée au 1er d'un lion contourné de sable.

II. Hoyle Walsh, *aliàs* Brenagh, chevalier, fit bâtir le château de Hoyle, au comté de Kilkenny, appelé en irlandais Castlehoyle ou Castlehowel, de son nom. On ignore l'époque de sa mort, mais on sait qu'il eut pour femme Catherine Fitz-Gerald, fille de Raimond Fitz-Gerald, surnommé le Gros, et de Basilia de Pembrock, sœur du comte Richard, dit Strongbow. De ce mariage naquit Greffin, qui suit.

Fitz-Gerald : d'argent, au sautoir de gueules, accompagné au 1er canton d'un croissant d'azur.

III. Greffin Walsh, *aliàs* Brenagh, écuyer, seigneur de Castlehowel, épousa Éléonore O'Donell, issue d'une des plus puissantes maisons d'Irlande, dont les auteurs, devenus princes de Tyrconnell, possédèrent, suivant les historiens de ce royaume, des provinces en souveraineté. De ce mariage est issu Adam, qui a continué la postérité.

ô Donell : d'argent, au dextrochère de gueules, tenant une croix de calvaire fichée et recroisetée d'azur *.

IV. Adam Walsh, *aliàs* Brenagh, écuyer, seigneur de Castlehowel, est présumé être le sujet de la maison de Walsh qui, de concert avec les seigneurs de la maison de Grace, fonda, en 1267, le couvent de Ross-Ibarcan, sur la rivière de Barrow, au comté de Kilkenny, pour des religieux dominicains, ou frères prêcheurs. On ignore la date de la mort d'Adam Brenagh. Suivant la généalogie dressée par le roi d'armes d'Irlande, et revêtue de toutes les formalités qui la rendent authentique, il épousa Catherine Burke, fille de Jacques Burk, chevalier, de laquelle il laissa Gautier, qui suit.

Burke : comme ci-dessus.

V. Gautier ou Walter Walsh, *aliàs* Brenagh, Ier du nom, chevalier, seigneur de Castlehowel, commanda l'armée anglaise à la bataille livrée, en 1327, contre Donald, fils d'Art-Mac-Murrough, nouvellement élu roi de Léganie, et dans laquelle ce prince fut

* *Aliàs*, de sable, à deux lions affrontés d'argent, celui de dextre ayant la jambe senestre terminée en main, et accompagné de trois étoiles aussi d'argent.

fait prisonnier, en combattant vaillamment à la tête de ses nouveaux sujets. Le roi Édouard III, pour récompenser un service aussi important, fit don à Gautier de 110 livres sterling, somme considérable pour cette époque. (*Mac-Geoghegham*, t. II, p. 103.)

o'DEMPSYE : de gueules, au lion d'argent, accompagné en pointe de 2 épées d'or, posées en chevron.

Gautier Ier, épousa Cécile o'DEMPSYE, issue d'une maison des plus considérables d'Irlande, par l'étendue de ses possessions et l'éclat de ses alliances. De ce mariage est proveuu Robert Ier, qui a continué la descendance.

o'CARROLL : d'argent, à 2 lions affrontés de gueules, s'appuyant sur une épée d'argent, la garde d'or vers le bas de l'ecu.

VI. Robert WALSH, *aliàs* BRENAGH, Ier du nom, seigneur de Castlehowel, épousa, suivant la généalogie du roi d'armes d'Irlande, déjà citée, Éléonore o'CARROLL, de laquelle il eut Philippe II, qui suit.

o'CONOR : d'argent, au chène terrasse de sinople.

VII. Philippe WALSH, *aliàs* BRENAGH, IIe du nom, chevalier, seigneur de Castlehowel, épousa Marie o'CONOR, issue d'une maison qui a gouverné souverainement toute l'Irlande, et qui depuis a possédé une partie des comtés du Roi, de la Reine et de Kildare. Ces époux furent inhumés dans le sanctuaire de l'église de l'abbaye de Jerpoint, où se voit encore leur tombe en marbre noir (1). Philippe avait pour contemporain Richard Walsh, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, lequel périt glorieusement en défendant la ville de Waterford contre les Poher et les

---

(1) Philippe est représenté en habit de chevalier, le casque en tête, la lance à la main et l'épée au côté. On y lit l'inscription suivante : *Hic jacet* (jacent), *Phil....s Bretnagh....... o'Co..or, quorum animabus propitietur Deus, A. CCC...*

On peut consulter le procès-verbal de compulsoire, dressé, le 22 août 1767, par Guillaume Waters, notaire et tabellion public du diocèse d'Ossory, demeurant à Kilkenny, en Irlande, portant qu'il s'était transporté en personne à l'abbaye de Jerpoint, accompagné de Georges Smith, gentilhomme arpenteur et ingénieur-général, chargé de rendre la rivière Nore navigable, depuis la ville de Kilkenny, et assisté aussi de Denis Phelan, fort versé dans l'art de déchiffrer les inscriptions des anciens monuments. Cet acte fut légalisé, 1° le même jour, 22 août 1767, par le sieur Blunk, maire de Kilkenny; 2°, le 2 septembre suivant, par le lord-maire de Dublin; 3°, le lendemain, par les lords justiciers-généraux et gouverneurs généraux du roi en Irlande; 4°, le 9 octobre suivant, par milord comte Shelburne, secrétaire-d'état de S. M. Britannique; 5°, et, le 13 du même mois d'octobre, par M. Duraud, ministre plénipotentiaire du roi de France auprès de S. M. Britannique.

o'Hedriscols de Corck (1). Philippe II eut de son mariage avec Marie o'Conor, Gautier II, qui suit.

VIII. Gautier WALSH, *aliàs* BRENAGH, IIe du nom, écuyer, seigneur de Castlehowel, qualifié chef de sa maison (*suæ nationis capitaneus*), épousa Catherine BUTLER, de la maison des barons de Poulischéry, branche collatérale des ducs d'Ormond. Gautier II fut inhumé avec son épouse dans le sanctuaire de l'abbaye de Jerpoint, sous une tombe de marbre noir, sur laquelle est posée debout une statue ayant la tête ornée d'une couronne antique, dont chaque rayon est sommé d'une étoile. Cette figure tient de la main droite un rameau, et a la main gauche appuyée sur un enfant aussi debout. On lit sur la tombe l'inscription suivante en lettres gothiques, et sans date : *Hic jacent Walterus Brenach*, suæ nationis capitaneus, *et Katarina Butler, ejus uxor, quorum animabus propitietur Deus : episcopus Ossoriensis concessit omnibus dicentibus orationem dominicam et salutationem angelicam cum symbolo Apostolorum, quadraginta dies indulgentiæ* (2). Gautier II eut de Catherine Butler Edmond Walsh Ier, qui suit.

BUTLER : d'or, au chef denché de gueules.

---

(1) Smith, *Histoire de la ville et du comté de Waterford*, p. 126.

(2) « Ci-gisent Gautier Brenagh, *chef de sa maison*, et Catherine Butler, son » épouse ; que Dieu soit propice à leurs âmes : l'évêque d'Ossory a accordé qua» rante jours d'indulgence à ceux qui diront le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*. »

Nous transcrivons du mémoire de M. Chérin (pp. 22, 23 et 24) les réflexions suivantes sur la qualité de chef de sa maison, donnée à Gautier II, et portée par plusieurs de ses descendants.

« Les guerres continuelles que les rois d'Angleterre avaient à soutenir contre » l'Écosse et sur le continent, ne leur permettaient pas toujours de faire passer en » Irlande des forces suffisantes pour y maintenir leur autorité et y faire régner la paix; » en conséquence, les grands du pays, qu'une haine invétérée animait sans cesse » contre ces étrangers, étaient toujours disposés à tenter de nouvelles entreprises » pour recouvrer leur ancienne liberté : ils y étaient souvent secondés par les » familles puissantes venues d'Angleterre, et établies lors et depuis la conquête.

» Ces familles y étaient d'autant plus disposées que, d'une part, l'envie de se » maintenir dans leurs immenses possessions et de s'y rendre indépendantes; de » l'autre, les abus de l'autorité commis envers elles-mêmes, par les dépositaires » de la puissance royale, qui, affectant de les confondre avec les naturels du pays, » les désignaient sous le titre injurieux d'*Anglais dégénérés*, les avaient souvent » portées à la rébellion, et les avaient mises dans la nécessité de se réunir contre

BUTLER : comme à la page 11.

IX. Edmond WALSH (1), *aliàs* BRENAGH, Ier du nom, seigneur de Castlehowel, épousa Jeanne BUTLER, fille du baron de Poulischéry. Ils furent inhumés dans le chœur de l'abbaye de Jerpoint, sous une pierre sépulcrale de marbre noir, sur laquelle sont gravés plusieurs instruments de la passion de J.-C., et un écusson représentant un chevron accompagné de 3 fers de dards antiques renversés. Autour on lit l'inscription suivante : *Hic jacent Edmundus Bretnagh et Joanna Butler, uxor ejus...., quorum animabus propitietur Deus, amen. Anno domini M.* o. *CCCC.* o. *IIII.* o. *III.* o (1443). Ils eurent pour enfants :

1°. Robert II, qui suit;

2°. Catherine Walsh, *aliàs* Brenagh (2), mariée avec Jacques *Butler de Bally-Kiltawkin*, écuyer, avec lequel elle fut inhumée dans le chœur de l'église de l'abbaye de Jerpoint, où se voit leur épitaphe, sous la date de 1485.

POWER : de gueules, au chef d'argent chargé de 3 étoiles de sable.

X. Robert WALSH, *aliàs* BRENAGH, IIe du nom, épousa Catherine POHER ou POWER, d'une maison qui figure souvent dans les anna-

---

»l'ennemi commun. En conséquence, elles s'étaient choisi des chefs qu'elles nommèrent *capitanei* ou *cheftaines*, sous lesquels elles se réunissaient au besoin.

»Telle fut sans doute l'origine de ce titre de *chef de sa maison*, donné à Gautier Walsh, et que portèrent, ainsi que lui, plusieurs de ses descendants..... Ce sentiment est justifié par le degré de considération et de puissance auquel les seigneurs de la maison de Walsh étaient parvenus; elles etaient telles qu'en 1447, »le parlement fit un statut par lequel il autorisa la ville de Waterford à lever des gens de guerre, et à se réunir sous une bannière contre les *Poher* ou *Power*, les *Walsh des montagnes*, les *Grauntz* et les d'*Alton* qui depuis long-temps *étaient rebelles et vexaient les fidèles sujets du roi*. (Smith, p. 127).

»L'indépendance affectée par les grands du royaume d'Irlande, dans leurs districts ou cantons, dura jusqu'au règne de la reine Élisabeth : le parlement, pour détruire les abus qui en résultaient, supprima le titre de *capitaneus* ou *cheftaine*, abolit le *cri de guerre*, la *bannière* et les *droits* des indépendants. »

(1) C'est par erreur que, dans la généalogie dressée par le roi-d'armes d'Irlande, on a porté le nom de Robert à la place de celui d'Edmond, et qu'on a donné pour femme à Robert l'épouse d'Edmond, et à celui-ci l'épouse de Robert (Xe degré); mais cette erreur, qui provient sans doute du copiste, est suffisamment rectifiée par les épitaphes placées sur les tombeaux de ces deux seigneurs.

(2) La filiation de Robert à Edmond est certaine : mais c'est seulement par présomption fondée sur le double rapport de temps et de lieu, qu'on cite Catherine comme sœur de Robert II.

les d'Irlande. Il mourut le 10 décembre 1501, et fut inhumé avec sa femme dans le sanctuaire de la même abbaye de Jerpoint, sous une table de marbre noir, sur laquelle sont gravées une croix fleurdelysée, ornée en la partie supérieure d'un cairle aussi fleurdelysé, au chevron accompagné de 3 phéons ou fers de dards antiques non renversés, et une partie d'un autre écusson qui n'est chargée que d'un chevron, avec cette inscription gravée à l'entour et dans le milieu de cette table : *Hic jacent Robertus Walsh, qui obiit decimo die mensis decembris anno domini M°. CCCCC° I°, et Katarina Poher, uxor ejus, quorum animabus propitietur Deus. Jhesus, Maria, amen.* Ils eurent pour enfants :

1°. Gautier III, qui suit;
2°. Onornie Walsh, *aliàs* Brenagh (1), mariée avec Jean *Gras*, chevalier, baron de Courlistown. Ils furent ensevelis dans l'église cathédrale de Kilkenny, où est gravée, sur leur tombe, cette épitaphe : *Hic jacent Johannes Gras, miles ac baro Courlistown, et Onornia Brenagh, ejus uxor, anno Domini M. CCCCC°, octavo die mensis......* (On a omis le nom du mois).

XI. Gautier Walsh, *aliàs* Brenagh, III° du nom, écuyer, sei-

(1) La note précédente, relative à Catherine, est applicable à Onornie. Gautier III avait encore pour contemporains :

1°. Richard *Walsh*, chevalier, qui entra, en 1534, dans la rébellion de Thomas Fitz-Gerald, fils du comte de Kildare, député et justicier d'Irlande. Pendant que ce dernier était allé en Angleterre rendre compte de sa conduite, Thomas avait formé le siége de Dublin; mais, sur le refus que fit le jeune Butler, son cousin, de participer à sa révolte, Thomas, accompagné de Richard Walsh et de Conn o'Neill, se rendit à main-armée dans le comté de Kilkenny, et ravagea tout le pays jusqu'à Thomas-Town, sur la riviere de Nore; mais, pendant que le comte d'Ossory, qui était à Jerpoint avec ses troupes, se consultait sur le parti qu'il avait à prendre, Thomas et ses adhérents furent attaqués et mis en déroute, et ne tirèrent d'autre fruit de leur rébellion que celui de voir prononcer la confiscation de leurs biens, et d'être déclarés coupables de haute-trahison dans un parlement tenu à Dublin, par ordre du roi, en 1536. (*Mac-Geoghegham*, t. II, p. 281, 296).

2°. Thomas Walsh, baron de l'échiquier, en Angleterre, l'un des trois commissaires qui, l'an 1540, accompagnèrent Antoine de Saint-Léger, chevalier de l'ordre de la Jarretière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri VIII, et député d'Irlande, pour régler les rôles des terres de la couronne. (*Ibid.*, p. 311 : — *The Peerage of Ireland*, t. III, p. 174.)

gneur des manoir, château, ville et terre de Castlehowel, autrement Littercorbally en la baronnie de Shancahire, au comté de Kilkenny, dans le pays de Walsh-Montagnes, et d'un grand nombre d'autres terres considérables, fut l'un des plus riches seigneurs de l'Irlande. Il est probable, quoiqu'on ne puisse l'affirmer, qu'il fut le même que le chevalier Gautier Walsh, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri VIII, chargé par ce prince, en 1531, de concert avec le comte de Northumberland, d'arrêter le cardinal Wolsey, ancien premier ministre, qui s'était retiré à Richmont après sa disgrâce. (*Mac-Geoghegham*, t. II, p. 268.) Quoi qu'il en soit, Gautier III épousa 1° Marie DE CAVANAGH, dont les ancêtres avaient la prétention de descendre des princes de Lagenie : il n'en eut pas d'enfants; 2° Marguerite FITZ-GERALD, *dite* BARON, fille de N.... Fitz-Gerald, deuxième fils du comte de Kildare. Dans une enquête de l'année 1596, il est dit que Gautier III mourut en 1557, et qu'après sa mort, Marguerite Baron, sa veuve, avait joui, à titre de douaire, des terres de Ballyterkin, de Ballyglassine et de Midlestown, dans la baronnie de Shancahire; de celles de Baldermat, de Garrandaragh et de Killendren, dans la baronnie de Knoctoffer, au comté de Kilkenny, enfin qu'elle était morte trois ans après son mari. Ils eurent pour fils Robert III, qui suit (1).

DE CAVANAGH : d'argent, à 6 annelets de sable; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

FITZ-GERALD : comme à la page 9.

---

(1) Robert Walsh, IIIe du nom, avait pour contemporains :

1°. Guillaume *Walsh*, évêque de Meath, prélat vertueux, qui, n'étant encore que désigné pour cet évêché, fut chargé par la reine Marie de déposer les évêques et prêtres mariés; mais, les choses ayant changé sous le règne d'Elisabeth, il s'attira la persécution de cette reine, par son refus de reconnaître la primauté ecclésiastique attribuée au trône, en Angleterre; il fut chargé de fers, emprisonné et enfin banni du royaume. Il se retira en Espagne, où il mourut en 1577. (*Mac-Geoghegham*, t. II, pp. 361, 362, 367; t. III, p. 391.)

2°. Nicolas *Walsh*, d'abord chancelier de la cathédrale de Saint-Patrice de Dublin, puis évêque d'Ossory en 1587, fut aussi un prélat d'un mérite distingué. Ce fut lui qui, vers l'an 1572, introduisit l'usage des caractères irlandais pour l'impression. Il est auteur de plusieurs ouvrages, cités au nombre des meilleur de son siècle. (*Ibid.*, t. III, pp. 415, 467.)

3°. Pierre *Walsh*, évêque de Waterford et de Lismore, lequel est nommé dan une commission expédiée, le 14 avril de la vingt-sixième année du règne d'Elisabeth, à l'effet de constater l'état, le nombre et le revenu des terres et fiefs dévolus au domaine de la couronne, par la mort de ce prélat.

XII. Robert Walsh, IIIe du nom, qualifié alternativement *écuyer*, *gentilhomme* et *messire*, fut seigneur de Castlehowel, au comté de Kilkenny, baron de Shancahire, au pays de Walsh-Montagnes, seigneur de Newhurch, de Ballyginebeg et de Garriduffe, en la baronnie de Shauckaheragh, terres mouvantes du comté de la Reine, de celles de Killagh et en partie de Knocmeelan, de Dirrackagh et de Ballingown, dans la baronnie de Knoctoffer, au comté d'Ormond. On apprend de l'enquête de 1596, déjà citée au degré de Gautier, son père, qu'il jouissait de toutes ces terres à l'époque de sa mort, arrivée le 18 octobre 1557; qu'il avait épousé Hélène Tobin, fille du baron de Kemsinagh, et qu'après sa mort, cette dame avait joui, à titre de douaire, de la troisième partie de ses grands biens. Robert Walsh est nommé dans une autre enquête de l'année 1585 et dans une inféodation du 20 janvier 1611. Il eut pour fils, Gautier IV, qui suit.

Tobin : de sinople, à 3 feuilles de chêne d'argent.

XIII. Gautier Walsh, IVe du nom, écuyer, chef de sa maison (*capitalis suæ nationis*), baron de Shancahire, au pays de Walsh-Montagnes, seigneur des château, ville et terre de Castlehowel, autrement Littercorbally, dans la baronnie de Shancahire, et d'un grand nombre d'autres terres, fut un des plus puissants seigneurs d'Irlande. Il était, en 15.., sous la tutelle de Thomas Butler, chevalier, comte d'Ormond et d'Ossory, son parent, qui, au nom de Gautier IV, présenta Pierre le Roy, pour clerc à l'église d'Orningue, dont il était seigneur et patron. En 1580, la reine Élisabeth nomma Gautier IV gouverneur du comté de Kilkenny. En 1585, et le 20 de la lune, après la fête de Saint-Barnabé, il tint sa cour à Littercorbally, par le ministère de son sénéchal. Les témoins appelés à ces assises, déposèrent que lui et ses prédécesseurs possédaient des droits et redevances sur les terres de Lisdrelin, de Knocmeelan, d'Hoministown, de Maunihaury, d'Harristown, de Ballytobber, de Kilrouan, de Ballyneccooly, de Ballynefousshogge, de Kilmoge, de Ballyrobogo, de Ballyleskye, et sur tout le domaine de Walsh-Montagnes; que ses tenanciers ou vassaux étaient tenus de lui donner l'aide pour le mariage de ses filles; qu'il avait droit de repas une fois l'année sur eux, et droit d'avouerie sur l'église d'Orningue, et que, pendant sa minorité, Thomas Butler, comte d'Ormond, avait présenté à cette église. Gautier IV est nommé, avec Robert,

son père, et Gautier III, son aïeul, dans une enquête dressée à Ratkerane, le 22 octobre de la 38e année du règne d'Élisabeth, c'est-à-dire en 1596, devant *Nicolas Walsh*, écuyer, haut-justicier du royaume d'Irlande et membre du conseil-privé de S. M., au sujet de la valeur de ses terres de Castlehowel, de Ballynibegg, de Newhoruch, de Templorum, de Killahin, dans la baronnie de Knoctoffer, de Knocmeelan, de Derriwack, de Doukitt, de Ballinonde, de Ballygorown, de Rabinleagh, de Gandoyle, etc., au comté de Kilkenny, et du service militaire dont elles étaient tenues envers S. M.; il y fut constaté que Gautier Walsh, son aïeul, les avait possédées, que Robert, son père, en avait joui jusqu'à sa mort, arrivée le 18 octobre 1557, et que lui Gautier les avait possédées jusqu'à présent; que partie des mêmes terres avait été affectée aux domaines d'Hélène Tobin, sa mère, et de Marguerite Baron, *aliàs* Fitz-Gerald, son aïeule. Parmi les gentilshommes qui déposèrent dans cette enquête, on distingue Jean Walsh, fils de Jacques, et autre Jean Walsh. Par acte du 20 janvier 1611, Gautier IV inféoda à Richard Grant, de Corloddy, au comté de Kilkenny, et à Guillaume Walle de Muckeriau, gentilhomme du comté de Tipperary, le manoir de Castlehoyle, et les château, ville et territoire du même lieu, avec un nombre d'acres de terre situés en d'autres lieux, le tout tenu du roi, tant pour son utilité, sa vie durant, que pour celle d'Élice ou Alice Butler, sa femme, puis successivement de Robert Walsh, son fils aîné, d'Edmond, de Jacques, de Guillaume et de Jean Walsh, ses autres fils, et de leurs héritiers mâles légitimes, et, à leur défaut, de ses autres enfants mâles légitimes, et de ceux de Robert, son fils. Gautier IV mourut le 19 mai 1619. Il est rappelé, avec Élice Butler, sa veuve, dans une enquête faite, le 6 octobre de cette année, par ordre du roi Jacques Ier, et dans des lettres de ce prince, du 6 août 1623, par lesquelles il pardonna l'inféodation qui avait été faite sans son consentement, et contre les lois du royaume, *attendu* (y est-il dit), *la qualité de Gautier, de grand feudataire du royaume.* Élice Butler, sa femme, était fille de Richard Butler, premier lord vicomte de Montgarret, pair d'Irlande, et petite-fille du comte d'Ormond. (*Pairie d'Irlande,* t. II, p. 256.) Leurs enfants furent :

Butler : comme à la page 11.

1°. Robert III, dont l'article suit;

2°. Edmond Walsh, qui a eu pour fils :
Pierre Walsh, mentionné avec son père dans un acte du 4 avril 1634 (1);
3°. Jacques Walsh, dont la postérité, existante en France, sera mentionnée ci-après ;
4°. Guillaume Walsh, qui stipula dans un bail du 2 août 1635;
5°. Jean Walsh, mentionné dans le même bail ;
6°. Gautier Walsh, vivant le 4 avril 1634;
7°. Autre Gautier Walsh, qui eut pour fils :
Jean Walsh, mentionné avec son père dans un bail passé le 4 avril 1634, par Gautier Walsh, seigneur de Castlehoyle.

XIV. Robert Walsh, IVe du nom, baron de Shancahire, seigneur de Castlehoyle ou Castlehowel, et d'un grand nombre d'autres terres, est nommé avec la qualité de fils aîné et héritier de Gautier, son père, dans l'inféodation faite par celui-ci, le 20 janvier 1611, des château, ville et territoire de Castlehoyle et de plusieurs autres domaines, à la jouissance desquels lui, ses enfants et ses frères, furent appelés successivement après la mort de leur père. Robert IV est rappelé comme décédé avant son père, dans l'enquête du 6 octobre 1619, ordonnée par le roi Jacques Ier, et dans les lettres de pardon accordées par ce même prince à Gautier V, le 6 août 1623. D'Éléonore Fitz-Gerald, son épouse, fille de Jean Fitz-Gerald, chevalier, il laissa quatre fils : Fitz-Gerald comme à la page 9.

1°. Gautier V, qui suit;
2°. Jean Walsh, 3°. Edmond Walsh, 4°. Robert Walsh, } vivants le 4 avril 1634. On ignore s'ils ont laissé postérité.

XV. Gautier Walsh, Ve du nom, écuyer, seigneur de Castlehoyle ou Littercorbally, de Courthoyle, *aliàs* Carregbrin, au comté de

(1) Dans le même temps vivait Pierre Walsh, né dans le comté de Kildare, célèbre franciscain, qui dévoua ses talents à la cause des rois Charles Ier et Charles II, et au maintien des libertés de l'église anglicane. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages politiques, la plupart consacrés à la défense des catholiques d'Irlande, et est décédé au mois de septembre 1687.

François Walsh, religieux du même ordre, et né dans le même comté, devait être un proche parent de Pierre Walsh. Il fut gardien des observantins à Dublin, et publia plusieurs ouvrages, entr'autres un *Dictionnaire irlandais* et une *Nouvelle theorie de la Terre*, ou le *Monde antédiluvien*. (Moréri, t. X, pp. 757, 758.)

Kilkenny, et de plusieurs autres terres considérables, naquit en 1601. Il était âgé de 18 ans, et non encore marié, lors d'une enquête juridique faite à Gowran, au même comté, le 19 mai 1619, sur la valeur et les devoirs des terres possédées par Gautier Walsh, son aïeul, dans la possession desquelles il fut mis comme son plus prochain héritier, par lettres du roi Jacques Ier, des 6 août et 22 septembre 1623, à la charge par lui de les tenir sous l'hommage de S. M. Il fut encore confirmé, par jugement de la cour de Kilkenny, dans la possession du même manoir de Castlehoyle ou Castlehowel, *ancien manoir* (est-il dit dans ce jugement), *tenu de temps immémorial en nature de cour de baronnie.* Le 4 avril 1634, Gautier V passa un bail des terres de Harristown, et autres, à Nicolas Devereux, écuyer, d'Adamstown, au comté de Westford, et à Jacques Walle, gentilhomme de Muckery, au comté de Pipperary, moyennant une somme de 408 livres sterling, pour son utilité, sa vie durant, et celle d'Edmond Walsh, son fils et héritier présomptif, des héritiers de ce dernier, et successivement de Hoyle Walsh, son second fils, de ses autres fils, (qu'il ne désigne pas par leurs prénoms), de Jean, d'Edmond et de Robert Walsh, ses frères, de Pierre, fils d'Edmond, de Richard, fils de Jacques Walsh, son cousin-germain, de Guillaume, fils de Gautier Walsh, de Jean, fils d'autre Gautier Walsh, aussi ses cousins germains, et de leurs enfants mâles légitimes. Gautier V reçut, le 1er mai 1638, l'inféodation qui lui fut donnée par Cyprien Horsfall, chevalier, d'Inishagg, au comté de Kilkenny, de plusieurs hameaux, manoirs, terres et héritages situés à Kellingleegh et à Lisdregan, au même comté, avec garantie vis-à-vis Richard Walsh, de Ballynecooly, cousin-germain de Gautier V. Celui-ci s'étant présenté la même année 1638, devant la commission chargée par le roi Charles Ier, de l'examen des titres défectueux, à l'effet de prouver la possession que lui et ses ancêtres avaient eue de la terre de Castlehoyle, et du droit dont ils avaient constamment joui, d'y tenir cour de baron, il en obtint, le 26 juillet de cette année, des lettres qui le maintinrent dans la possession de ce droit, et dans celui d'y établir des sénéchaux avec toute autorité, pleine puissance et juridiction. Ces lettres furent confirmées par d'autres, dont on n'a pu connaître la date, parce qu'elles sont dans le plus mauvais état et presque entièrement déchirées et rongées par l'humidité. Par lettres données

à Dublin, au mois de juillet 1661, le roi Charles II maintint de nouveau Gautier Walsh dans la possession de son château et manoir de Castlehoyle, *aliàs* Littercorbally, et de ses terres de Killtolman, Glasmgh, Newhuruch, Browstown, Ballenemagh, Miledstown, Ballyneteaskine, Templorum, Templonobegh, etc., moyennant 15 livres, monnaie d'Angleterre, qu'il paya à l'échiquier du royaume d'Irlande. Gautier V avait épousé Madelaine DE SCHEFFIELD, fille d'Edmond, baron de Scheffield, comte de Mulgrave, et tante du dernier duc de Buckingham. (*Généalogies d'Angleterre*, par Imhoff, tab. 73.) Leurs enfants furent, entr'autres :

DE SCHEFFIELD : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 gerbes du même.

1°. Edmond II, dont l'article suit ;
2°. Hoyle Walsh, *dit* le colonel Hoyle, qui porta les armes pour les rois Charles Ier et Charles II, tant en Angleterre qu'en Flandre et en Irlande. Ses biens furent confisqués lors de la révolution opérée par Cromwell ; mais il fut rétabli, par lettres-patentes du roi Charles II, du 13 juin 1661, dans la possession de toutes les terres qu'il avait dans le comté de Kilkenny et dans celui de Tipperary. On ignore s'il laissa postérité (1).

XVI. Edmond WALSH, IIe du nom, écuyer, est qualifié fils aîné et présomptif héritier de Gautier V, dans le bail du 4 avril 1634. On ignore s'il jouit des domaines de son père, et quelle fut la conduite qu'il tint pendant les troubles qui agitèrent l'Irlande, lors de la révolution qui plaça le gouvernement entre les mains de Cromwell. On sait seulement qu'il épousa Marguerite GRACE, fille d'Olivier Grace, écuyer, de Courstown, et qu'il fut père de Robert V, qui suit.

GRACE : de gueules, au lion coupé d'argent et de sable.

XVII. Robert WALSH, V^e^ du nom, *dit* de Walsh-Montagnes, au comté de Kilkenny, épousa, par contrat du 11 janvier 1672, Marie WALSH, fille de Pierre Walsh de Ballygunnes, au comté de Waterford, baronnet, de laquelle il laissa :

WALSH : comme à la page 1.

1°. Gautier Walsh, VIe du nom, baron de Shancahire, décédé, le dernier rejeton mâle de sa branche, le 13 février 1748 ;

---

(1) Il peut avoir été père de Richard Walsh de Knocmeelan, écuyer, du comté de Kilkenny, dont la fille, Catherine Walsh, fut mariée, vers 1700, avec Richard *Fanning de Rochestown*.

2°. Madelaine Walsh, qui fut mise en possession de tous les biens d'Edmond de Scheffield, duc de Buckingham, son parent (mort sans enfants le 30 octobre 1736), par arrêt contradictoirement rendu par le chancelier d'Angleterre le 13 février 1748. Elle mourut sans alliance, après avoir appelé à sa succession Marguerite Walsh, sa sœur;

3°. Marguerite Walsh-Daly, héritière universelle de sa sœur. Par des lettres de 1750 et 1751, elle reconnut que le comte de Serrant, chef de la seconde branche française de Walsh, était issu, comme elle, de Gautier Walsh, IV° du nom, baron de Shancahire;

4°. Élisabeth Walsh, morte sans alliance.

PREMIÈRE BRANCHE ÉTABLIE EN FRANCE.

XIV. Jacques ou James Walsh, I[er] du nom, écuyer, troisième fils de Gautier Walsh, IV° du nom, écuyer, baron de Shancahire, au pays de Walsh-Montagnes, et d'Élice ou Alice Butler, est nommé dans l'acte de l'inféodation faite le 20 janvier 1611, par laquelle Gautier, son père, établit une substitution graduelle de ses biens en faveur de Robert, d'Edmond, du même Jacques, de Guillaume et de Jean Walsh et autres, ses frères, et de leurs enfants par ordre de primogéniture. Cette inféodation se trouve relatée en entier dans les lettres du roi Jacques I, des 6 août et 23 septembre 1723, dans lesquelles Jacques Walsh et ses frères sont encore nommés. Enfin Jacques Walsh et Richard son fils furent appelés à une semblable substitution dans le bail passé le 4 avril 1634, par Gautier V, son neveu, seigneur de Castlehoyle. Jacques I avait épousé Anne Tobin, fille de Jean Tobin de Kimsinagh, écuyer, et fut père de Richard, qui suit.

Tobin : comme à la page 15.

XV. Richard Walsh, écuyer, de Ballynecooly, au comté de Kilkenny, nommé avec son père dans le bail du 4 avril 1634, cité sur le degré précédent, épousa Élisabeth Sutton, fille de Thomas Sutton, écuyer, issu d'une branche puînée de l'illustre maison de Sutton-Dudley, Warwick et Northumberland, en Angleterre, laquelle réunit à une haute ancienneté tout l'éclat qui naît de nombreuses possessions, des premières dignités de la couronne, et d'alliances illustres. Richard Walsh, Élisabeth Sutton, sa femme, et Jean, leur fils, sont nommés dans une inféodation donnée, le 1[er] mai 1638, à Gautier Walsh, V° du nom, cousin-germain de Richard, par Cyprien Horsffal, chevalier. (*Voyez degré XV de la branche précédente.*)

Sutton : d'or, au lion de sinople, lampassé et armé de gueules, ayant la queue fourchée ; à la bordure de gueules.

XVI. Jean WALSH, écuyer, seul fils connu de Richard et d'Élisabeth Sutton, et nommé avec ses père et mère dans l'acte du 1er mai 1638, précité, épousa, suivant la généalogie dressée par le roi d'armes d'Irlande, Marie SCHATICK, fille de Thomas Schatick, de laquelle il eut :

SCHATICK : d'argent, à la fleur de lys de sable, accompagnée de 3 coquilles de gueules.

1°. Jacques II, qui suit ;

2°. Philippe Walsh, écuyer, marié avec Marguerite *Hore*, fille de Guillaume Hore, écuyer.

XVII. Jacques WALSH, IIe du nom, écuyer, fut seigneur de Ballynecooly, de Killileau, dans la paroisse de Killahy, de Corbally et de Killegh, terres qui avaient appartenu à Richard Walsh, son aïeul, comme on l'a vu par l'acte du 1er mai 1638. Son attachement à la religion catholique, et sa fidélité au roi Charles I, lui attirèrent la persécution de Cromwell, qui fit confisquer toutes ses terres : c'est ce qu'apprend un procès-verbal d'arpentage fait, le 11 décembre 1654, à l'occasion de la distribution des terres confisquées lors de la révolte d'Irlande, et dans lequel se trouvent comprises, entr'autres, les terres de Ballynecooly et de Killileau. Jacques Walsh se retira à Dublin. Lorsque le roi Charles II fut remonté sur le trône, ce prince lui accorda, en 16.., des lettres par lesquelles il le reconnut pour héritier de Jean Walsh, son père, et l'autorisa, moyennant une somme de 65 pièces d'or, qu'il avait versée au trésor de S. M., à rentrer dans tous les biens, titres, droits, privilèges et autres propriétés de ce même Jean, son père, sans qu'on pût se prévaloir contre lui d'aucune autre ordonnance antérieure, pour l'empêcher de jouir paisiblement de tous les domaines, châteaux, bourgs, fiefs et terres que possédait le même Jean Walsh à l'époque de sa mort, ou des biens ayant appartenu à ceux de ses ancêtres dont il était héritier, et enfin de ceux que son père ou ses ancêtres avaient tenus de la couronne pour services militaires. Mais ces lettres n'eurent leur effet ni à l'égard de Jacques Walsh, ni à l'égard des autres Irlandais qui, comme lui, étaient demeurés fidèles à la cause royale. Les partisans de Cromwell, auxquels les terres confisquées avaient été distribuées, surent par leurs intrigues se maintenir dans leurs injustes possessions, et rendre nulles les bonnes intentions du roi en faveur de ses su-

jets fidèles. Jacques Walsh souscrivit, le 11 janvier 1672, les conventions du mariage de Robert Walsh-Montagnes, son cousin, chef de la branche aînée de sa maison, père de Marguerite Walsh, héritière du duc de Buckingham. Jacques Walsh servit comme capitaine de la marine royale, et ce fut lui qui transporta en France sur son vaisseau le roi Jacques. Ce prince conserva un souvenir reconnaissant de ce service, et Jacques Waslh lui recommanda ses enfants avant de mourir. Il avait épousé Marguerite Walsh, fille de Thomas Walsh, écuyer, de la branche de Walsh-Carickmaine. Il est nommé avec cette dame dans l'acte de célébration du mariage de Philippe Walsh, leur fils, qui suit, du 11 janvier 1695.

Walsh-Carickmaine: d'azur, au lion d'or; à la bande coupée de gueules et d'argent, brochante sur le tout.

XVIII. Philippe Walsh, IIIe du nom, écuyer, fut le seul fils connu de Jacques II. Après la capitulation de Limerick, en 1691, et la retraite du roi Jacques II, il suivit l'exemple d'un grand nombre de familles irlandaises, qui aimèrent mieux sacrifier leur état et leur fortune, et renoncer à tous les avantages de leur naissance, que de manquer à la fidélité qu'elles devaient à leur religion et à leur prince légitime. En conséquence, il se retira en France vers l'année 1685. Il se fixa à Saint-Malo, où il épousa, le 11 janvier 1695, Anne Whyte, fille de Jacques Whyte de Leixlip (d'une maison alliée aux plus illustres d'Irlande et d'Angleterre), et de Thomase Cranisborough. Philippe Walsh arma plusieurs vaisseaux qu'il commanda contre les ennemis de la France, entr'autres *le Rubis*, de 56 canons, et *le Diligent*, de 50, qu'il avait armés à Brest, et avec lesquels il se mit en course avec succès dans les Indes-Orientales. Il mourut en 1708. Lui et sa femme sont nommés dans des actes des 22 janvier 1703, 28 avril 1743 et 3 mars 1759, rapportés ci-après. Leurs enfants furent :

Whyte: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 quintefeuilles du même.

1°. Antoine-Vincent, dont l'article suit ;

2°. Patrice, *alias* Patrice-Marc Walsh, né à Saint-Malo, marié avec Marie-Anne *Cranisborough*, qui le rendit père de deux fils et cinq filles :

A. Antoine Walsh de Chassenon, qui épousa Marie-Anne-Agnès *Walsh*, sa cousine-germaine, fille de milord Antoine-Vincent Walsh. Il laissa un fils :

Antoine Walsh, tué à Dresde, en 1813, sans avoir été marié ;

B. Patrice Walsh, garde de la marine, tué, en 1762, à bord du vaisseau

le Courageux, de 74 canons, en un combat livré dans les mers de l'Inde;

C. Marie-Anne Walsh, née le 9 novembre 1765, mariée avec Gui, comte *de Gimel*, colonel d'artillerie, et chevalier de Saint-Louis, mort en émigration, ayant eu :

a. Anna de Gimel, mariée à M. le comte *de Montanet;*
b. Laure de Gimel, chanoinesse-comtesse de Ratisbonne;

D. Agathe Walsh, mariée avec Jean-Baptiste-Paulin-Olivier, *dit* le comte Théobald *de Walsh*, son cousin;
E. Nancy Walsh, mariée au comte *de Lespinay;*
F. Anne-Julie Walsh, vivante et non mariée;
G. N.... Walsh, épouse de N.... *Portier*, qu'elle a rendu père de plusieurs enfants;

3°. François, *aliàs* François-Jacques, dont la postérité sera mentionnée après celle de milord Walsh, son frère aîné;
4°. Philippe Walsh, qui a obtenu avec ses frères, le 15 août 1754, un arrêt du conseil dont on parlera plus amplement dans la suite. Il s'est établi en Espagne.

XIX. Antoine-Vincent, milord WALSH, comte et pair d'Irlande, naquit à Saint-Malo et fut baptisé le 22 janvier 1703. Son zèle pour la maison de Stuart lui mérita l'estime particulière du prince de Galles. La famille conserve une lettre que ce prince écrivit de Boradel, le 6 août 1745, et dans laquelle il s'exprime ainsi : « Nonobstant ce que je vous ai dit de bouche, je ne puis vous laisser » partir sans vous donner un témoignage par écrit du contente» ment que j'ai reçu de vos services; j'ai prié le roi, mon père, de » vous en donner une marque éclatante. » Ce fut en conséquence de cette lettre que le roi Jacques III le créa comte et pair d'Irlande, par lettres datées de Rome, le 20 octobre de la même année. Le roi Louis XV, qui avait résolu une entreprise en faveur du prince de Galles, avait donné l'ordre de rassembler et d'équiper une grande quantité de navires, de frégates et de bâtiments de transport dans les ports de Flandre et de Picardie, et en avait confié le commandement et la direction à milord Walsh, le 16 novembre 1745 : mais on ignore quelles furent les suites de cette entreprise. C'est de milord Walsh que le continuateur du P. d'Orléans, dit : « Walsh, riche Irlandais, domicilié en France (il habi» tait Nantes), était un de ces hommes dont on n'envie pas l'opu-

» lence, à cause de l'usage généreux qu'ils en font. » Au mois de novembre 1753, milord Walsh, ayant présenté au conseil-d'état du roi une requête appuyée de la généalogie de sa maison, certifiée par le roi d'armes d'Irlande, et d'autres pièces justificatives, en obtint, le 10 du même mois, un arrêt par lequel il fut reconnu gentilhomme de nom et d'armes, comme étant issu de Philippe Walsh, surnommé *Brenagh* en irlandais, et *le Breton* en français, qui, en 1174, tua de sa main le commandant de la flotte danoise, et, en conséquence, il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction. Cet arrêt a été enregistré au parlement de Bretagne le 9 janvier 1754, et à la chambre des comptes de la même province le 6 février suivant. Milord Walsh fit, à Paris, le 11 novembre 1758, son testament olographe dont le comte de Serrant, son frère, fut nommé exécuteur, et un codicille en son habitation du cul-de-sac, île et côte de Saint-Domingue le 3 mars 1759. Du mariage qu'il avait contracté, le 9 janvier 1741, avec Marie o'SHIELL, riche héritière d'une branche d'une noble famille d'Irlande, sont issus :

o'SHIELL : d'argent, au lion de gueules, accompagné en chef de deux mains du même, et en pointe d'une molette d'éperon de sable.

1°. Antoine-Jean-Baptiste-Paulin, dont l'article suit;

2°. Marie-Anne-Agnès Walsh, mariée avec Antoine *Walsh de Chassenn*, son cousin-germain.

XX. Antoine-Jean-Baptiste-Paulin, milord WALSH, comte et pair d'Irlande, capitaine au régiment de Walsh, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Marie-Dorothée WALSH DE SERRANT, sa cousine-germaine, fille de François-Jacques Walsh, comte de Serrant. De ce mariage sont issus neuf enfants :

WALSH : comme à la page 1.

1°. Jean-Baptiste-Paulin-Olivier, qui suit;

2°. Édouard Walsh, chanoine de Saint-Pierre du Vatican, à Rome;

3°. Charles Walsh, mort au service d'Angleterre, à Saint-Domingue, en 1796;

4°. Thomas Walsh, qui entra aussi au service de l'Angleterre, et mourut d'une chute de cheval, étant colonel;

5°. Philippe Walsh, vivant et non marié;

6°. Joseph-Alexis Walsh, époux de Pauline *Bouhyé de la Bréjolière*, et père de trois fils :

A. Édouard Walsh, né en 1805;

B. Arthur Walsh, né en 1808;

C. Olivier Walsh, né en 1818;

7°. François Walsh, marié avec Adèle *d'Apchon*. Il est décédé lieutenant-colonel, laissant :

Alfred Walsh, né en 1815;

8°. Marie-Anne-Françoise Walsh, mariée, en 1788, avec Pierre-Constant, marquis *de Certaines*, ancien page de madame la dauphine, fils de Jean-Pierre de Certaines, chevalier, seigneur de Certaines, de Vilmolin, du Chemin, de la Fosse, d'Hully, de Jonchery, etc., et d'Anne-Françoise de Cotignon, dame de Mouasse. De ce mariage sont issus :

A. Edmond de Certaines;

B. Adèle de Certaines, mariée avec Théobald *Walsh*, son cousin-germain;

9°. Dorothée Walsh, décédée à Paris, en 1787, âgée de 18 ans.

XXI. Jean-Baptiste-Paulin-Olivier, dit le *comte Théobald* WALSH, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre S. M. à la chasse, le 1er mars 1787. Il fut tué à Saint-Domingue en 1792, laissant d'Agathe WALSH DE CHASSENON, sa cousine, un fils nommé Théobald, qui suit.

WALSH : comme à la page 1.

XXII. Théobald WALSH, né en 1792, a épousé Adèle DE CERTAINES, sa cousine-germaine, fille de Pierre-Constant, marquis de Certaines, et de Marie-Anne-Françoise Walsh.

DE CERTAINES : d'azur, au cerf passant d'or.

SEIGNEURS COMTES DE SERRANT.

XIX. François, *aliàs* François-Jacques WALSH, chevalier, comte de Serrant, en Anjou, seigneur châtelain de Champtocé, de Savenières, de Serrant, de la Roche-Serrant, de Belnoé-en-Petit-Paris, de Butoire, de Bécon, du Plessis-Macé, de la Guillaumière, de Linières, de la Morellerie, et des fiefs et seigneuries de Coulaines, de Saint-Léger-des-Bois et autres lieux, troisième fils de Philippe Walsh, IIIe du nom, et d'Anne Whyte de Leixlip, naquit à Saint-Malo en 1714. Il épousa à Cadix, en Espagne, le 26 avril 1743, Marie HARPER, née à Londres, fille de Thomas Harper, d'une maison ancienne et illustrée par ses grandes alliances, et de Marie Butler. François-Jacques s'étant réuni à Patrice et à Philippe, ses frères, ils obtinrent, le 15 août 1754, un arrêt du conseil-d'état du roi,

HARPER : coupé d'argent et d'or : au lion coupé de gueules et d'azur sur le tout.

rendu à Versailles, qui déclara commun avec eux celui du 10 novembre 1753, ainsi que les lettres-patentes obtenues, le 1er décembre suivant, par milord Antoine Walsh, leur frère aîné, et par lesquelles celui-ci, avait justifié dans les formes les plus authentiques, qu'il était issu d'une noble et ancienne maison d'Irlande, et descendu au 18e degré de Philippe Walsh, surnommé *le Breton* (*Brenagh*, en irlandais), lequel, en 1174, tua de sa main l'amiral de la flotte danoise qui avait envahi le pays. Au mois de mars 1755, François-Jacques Walsh obtint des lettres-patentes portant érection de ses terres en titre et dignité de *comté*, sous la dénomination *de Serrant* (1). Le comte de Serrant a eu de son mariage avec Marie Harper trois fils et quatre filles :

---

(1) Ces lettres sont conçues dans des termes si honorables pour la maison de Walsh, qu'on a cru devoir les rapporter textuellement ici.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à » venir, salut. Nous voyons avec plaisir que la fertilité de notre royaume, la dou» ceur des mœurs de nos sujets, la sagesse de nos lois et la modération de notre » gouvernement y attirent plusieurs familles étrangères, qui trouvent dans l'éten» due de nos états à faire des établissements avantageux pour elles et pour notre » royaume ; c'est aussi pour favoriser ces établissements, et encourager à les mul» tiplier, que nous ne négligeons aucune occasion de donner à ces familles des » preuves de notre bonté, en les adoptant parmi nos autres sujets par des lettres de » naturalité, en leur conservant les prérogatives de leur naissance par des lettres » de reconnaissance de noblesse, et décorant les possessions qu'ils acquièrent des » titres dont elles sont susceptibles ; c'est par ces mêmes motifs, et sur ces mêmes » principes que les frères Walsh, nés dans notre royaume, mais Irlandais d'origine, » nous ayant justifié par des titres authentiques qu'ils étaient issus d'une ancienne » maison noble, laquelle remonte à leur dix-neuvième aïeul, Philippe Walsh, sur» nommé *le Breton* (en Irlandais *Brenagh*), qui, en 1174, tua de sa main l'amiral » de la flotte danoise, qui avait envahi le pays, et s'acquit par là une gloire im» mortelle et de grandes possessions en Irlande, dont ses descendants ont joui, et » qu'ils ont même augmentées par des alliances illustres, et que la splendeur et les » richesses des Walsh, en Irlande, ont subsisté tant qu'il a été permis à des sujets » fidèles à Dieu et à leur roi de conserver leurs possessions et leurs titres. Nous » avons reconnu leur ancienne noblesse par des décrets de notre conseil, et nos » lettres-patentes que notre parlement et notre chambre des comptes de Bretagne » ont enregistrés avec une sorte d'empressement qui marquait bien la satisfaction » que donnaient à ces cours les titres qui nous avaient été présentés et sur lesquels

1°. Antoine-Joseph-Philippe, dont l'article viendra;

2°. Charles-Edouard-Joseph-Augustin Walsh, vicomte de Serrant, né en 1746, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et

---

» nous avons reconnu l'ancienne extraction noble des sieurs Walsh. Les preuves » distinguées qu'ils nous ont données de leur zèle pour notre service nous ont en» core porté à recevoir la très-humble supplication qui nous a été faite par le sieur » François-Jacques Walsh, seigneur du comté de Serrant, de la baronnie d'In» grande, des châtellenies de Champtocé, de Savenières, de Serrant, de la Roche» Serrant, de Belnoé-en-Petit-Paris, et autres lieux, pour réunir ces différentes » seigneuries et leurs dépendances, et les ériger en *comté de Serrant*, pour sa pos» térité légitime, née et à naître; et nous nous sommes aussi déterminé à lui ac» corder cette grâce sur les aveux que ses auteurs nous ont rendus, ou que les fiefs » servants ont rendus aux seigneurs de Serrant, dans lesquels aveux, ainsi que dans » les jugements et arrêts, ils ont pris anciennement le titre de comtes de Serrant; » nous sommes d'ailleurs informés que cette terre est décorée d'un des plus beaux » châteaux qui soient dans notre royaume, en sorte qu'avec la réunion demandée, » elle formera un revenu d'environ 50,000 livres, sera composée d'une baronnie » ancienne, qui a les plus beaux droits, et de cinq grandes châtellenies, d'où re» lèvent quantité de fiefs. Ce sont ces considérations qui nous ont déterminé à » nous prêter à l'érection en comté qu'il désire pour sa terre, et nous avons bien » voulu lui accorder les lettres sur ce nécessaires. A ces causes, et pour autres con» sidérations, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité » royale, joint, uni et incorporé, et par ces présentes, signées de notre main, » joignons, unissons et incorporons à ladite terre et seigneurie de Serrant la ba» ronnie d'Ingrande, les châtellenies de Champtocé, de Savenières, de Serrant, » de la Roche-Serrant, de Belnoé-en-Petit-Paris, circonstances et dépendances, » dont le sieur Walsh est propriétaire, pour dorénavant ne faire qu'une seule et » même terre, fief et seigneurie, que nous avons créée, érigée et élevée, et par » ces présentes, créons, érigeons et élevons en titre et dignité de *comté*, sous la » dénomination *de Serrant*, pour en jouir par ledit sieur Walsh et sa postérité légi» time, née et à naître, sous les nom, titre et dignité de comte de Serrant; nous » voulons et nous plaît qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier tels en tous les » actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des honneurs, droits » d'armes, blason, autorités, prérogatives, rangs, prééminences en fait de guerre, » assemblées d'états et de noblesse, tout ainsi et de même que les autres comtes » de notre royaume, encore qu'ils ne soient si particulièrement spécifiés; voulons » pareillement que tous vassaux, arrière-vassaux et autres tenant noblement et en » roture dudit comte, fassent à l'avenir leurs foi et hommages, et donnent leurs » aveux et dénombrements et déclarations, le cas y échéant, sous le nom de comte » de Serrant, et que les officiers exerçant la justice dudit comté, intitulent leurs

militaire de Saint-Louis, décédé en 1820 (1), laissant de Julie *Paqué de Lugé*, son épouse :

A. Charles Walsh, mort à 14 ans;

B. Joseph-Jean, vicomte de Walsh, né en 1775, marié à mademoiselle *de Quillac*, dont il a eu un fils et une fille :

a. Albert Walsh, né en 1822;
b. Berthe Walsh, née en 1824;

C. Charles-Guillaume Walsh, né en 1792, époux de Mathilde-Marie-Madelaine *Walsh*, sa cousine-germaine, et père de :

a. Charles Walsh, né en 1814;
b. Raoul Walsh, né en 1819;

D. Anne-Robertine-Marie-Hélène-Joséphine Walsh, mariée, le 30 avril

---

« sentences et jugements sous ledit nom, sans néanmoins aucune mutation, ni » changement de ressort et de mouvance, et sans contrevenir aux cas royaux, dont » la justice appartiendra à nos baillis et sénéchaux, ni que par raison de la pré- » sente ledit sieur Walsh soit tenu envers nous, ou ses vassaux et tenanciers envers » lui à autres plus grands droits et devoirs que ceux qu'ils doivent à présent, sans » cependant déroger ni préjudicier aux droits et devoirs, si aucuns sont dus à au- » tres que nous, ni qu'au défaut d'hoirs mâles en loyal mariage, nous puissions, » ni les rois nos successeurs, prétendre lesdites terres unies à notre domaine; » mais seulement elles retourneront en même et semblable état qu'elles étaient » avant ces présentes. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, » les gens tenant nos cours de parlement et aides de Paris, que les présentes lettres » d'union et d'érection ils aient à faire régistrer, et de leur contenu faire jouir et » user ledit Walsh et sa postérité légitime, née et à naître, pleinement, paisible- » ment et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements » contraires, sauf toutefois notre droit en autres choses et celui d'autrui en tout. » *Car tel est notre plaisir*, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous » avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Versailles, au mois » de mars, l'an de grâce mil sept cent cinquante-cinq, et de notre règne le qua- » rantième. *Signé* LOUIS; plus bas, par le roi, *signé* PHELYPEAUX; à côté, *visa*. » MACHAULT, et scellées sur lacs de soie rouge et verte. »

Ces lettres-patentes furent enregistrées, 1° à Angers, le 9 avril; 2°, au parlement de Paris le 16 juillet; 3°, à la cour des aides le 30 du même mois; 4°, et au greffe de la sénéchaussée d'Angers le 5 septembre de la même année 1755.

(1) Le vicomte de Serrant a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre S. M. à la chasse, le 9 avril 1774.

1798, avec Louis-Joseph-Amour *de Bouillé du Chariol*, marquis de Bouillé, lieutenant-général des armées du roi, fils de François-Claude-Amour de Bouillé du Chariol, marquis de Bouillé, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et commandant de la province des Trois-Evêchés, de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté, général en chef de l'armée de la Meuse, etc., et de Marie-Louise-Guillemette de Bègue;

E. Modeste de Walsh-Serrant, morte en 1813, non mariée;

3°. Philippe-François-Joseph, comte de Walsh (1), maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Isidore-Félicité *Lotin de Lagerie*, et père d'un fils et de deux filles :

A. Alfred-Isidore-Philippe Walsh, marié, en 1819, à Stella *Freeman-Stanhope*, qui l'a rendu père de :

a. Emma Walsh, née en 1820;
b. Mathilde Walsh, née en 1821;

B. Isidore-Marie-Félicité-Josèphe Walsh, épouse de Louis-Ange, vicomte *de Flavigny;*

C. Mathilde-Marie-Madelaine Walsh, épouse de Charles-Guillaume *Walsh*, son cousin-germain;

4°. Marie-Dorothée Walsh, décédée en 1786. Elle avait épousé Antoine-Jean-Baptiste-Paulin, second lord *Walsh*, son cousin-germain;

5°. Anne Walsh, mariée 1° avec Alexis, baron *de la Haye;* 2° avec Paul-Marie-César-Alexandre, vicomte *de Scépeaux*, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont elle est veuve sans enfants;

6°. Sophie-Marie-Josèphe Walsh, mariée, le 7 novembre 1774, avec Thomas-Arthur *Southwell*, vicomte, pair d'Irlande. Ils sont morts tous deux en 1796, laissant trois fils et deux filles :

A. Thomas-Antoine, lord vicomte Southwell;

B. Charles-Patrice Southwell, né le 17 mars 1779, capitaine au service d'Angleterre;

C. Arthur Southwell, né le 6 février 1789;

D. Marguerite Southwell, née le 6 septembre 1755, mariée, le 19 dé-

(1) Le comte de Walsh a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et de suivre S. M. à la chasse, le 30 mars 1785.

cembre 1794, à Jenic-Preston, vicomte *Gormanston*, pair d'Irlande(1);

E. Pauline Southwell, née le 6 septembre 1785, mariée, le 19 août 1806, avec Richard *Cadell*, de Harbourstown, au comté de Méath, écuyer;

7°. Françoise Walsh, morte en 1793. Elle avait épousé Charles-Antoine Étienne, marquis *de Choiseul-Beaupré*, colonel réformé à la suite du régiment Dauphin, étranger, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont elle a eu, entr'autres enfants :

A. César de Choiseul;

B. Auguste de Choiseul.

XX. Antoine-Joseph-Philippe Walsh, chevalier, comte de Serrant, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit le 18 janvier 1744, à Cadix, en Espagne, où son père avait été appelé pour recueillir la riche succession de mademoiselle Whyte, sa tante maternelle. Il devint, par la mort de François-Jacques, son père, comte de Serrant, et seigneur-châtelain de Champtocé, de Savenières, de Serrant, de la Roche-Serrant, de Belnoé-en-Petit-Paris, de Butoire, de Bécon, du Plessis-Macé, de la Guillaumière, de Linières, de la Morellerie, et des fiefs et seigneuries de Coulaines, de Saint-Léger-des-Bois, etc., etc. Il fut nommé successivement lieutenant en second dans le régiment de Clare, infanterie, le 13 juillet 1760, capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie irlandaise de Fitz-James, le 25 juillet 1762, colonel-commandant dans le régiment d'infanterie irlandaise de Roscommond, le 7 septembre 1766, colonel et propriétaire de ce régiment (devenu Walsh), le 12 avril 1770, colonel du régiment de Bassigny, le 10 mai 1775, colonel-propriétaire du régiment de Walsh, infanterie irlandaise, nouvellement rétabli avec création d'un second bataillon, le 24 mai 1776, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 14 juillet 1777, brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, et enfin, en 1816, lieutenant-général des ar-

(1) Lord Gormanston est premier vicomte d'Irlande, et le treizième dans la ligne de succession, depuis l'érection de cette vicomté en 1476.

mées du roi, pour prendre rang de 1793 (1). Le comte de Serrant est décédé en 1817. Il avait épousé, 1°, le 15 juin 1766, Renée DE CHOISEUL-BEAUPRÉ (sœur du marquis Charles-Antoine-Étienne, époux de Françoise Walsh), fille d'Antoine-Nicolas, marquis de Choiseul, capitaine des vaisseaux du roi, et de Renée-Marie-Michelle de Beauval; 2° Louise-Élisabeth-Charles-Marie DE RIGAUD DE VAUDREUIL, fille de Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et de Madeleine-Pétronille de Marquien de Roquefort. Le comte de Serrant a eu pour enfants;

DE CHOISEUL : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même.

DE RIGAUD : d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 8 écussons de gueules en orle, chacun chargé d'une fasce d'argent.

Du premier lit :

1°. Gautier Walsh, mort en bas âge;

2°. Édouard Walsh, mort en 1824;

3°. Mélanie Walsh, mariée, en 1790, avec Xavier-Marie-César, comte *de Schomberg*. Elle est décédée, en 1800, sans enfants;

4°. Adèle Walsh, morte en bas-âge;

Du second lit :

5°. Théobald Walsh, comte de Serrant, propriétaire du comté de Serrant, né en 1798, ancien capitaine de cavalerie dans les chasseurs de la Vendée, marié, le 16 septembre 1823, avec demoiselle Sophie *le Grand*, dont il a deux fils :

A. Gaston Walsh, né le 17 juillet 1824;

B. Raoul Walsh, né en janvier 1825;

6°. Louis, marquis de Walsh-Serrant, né en 1800, grand d'Espagne de première classe, lieutenant de cavalerie dans les chasseurs de la Vendée, marié, le 26 mars 1824, avec demoiselle Élise-Honorée-Françoise-Marie-Ulrique *d'Héricy* (2), grande d'Espagne de 1re classe, fille de Jacques-

---

(1) Le comte de Serrant eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre S. M. à la chasse le 10 juin 1770.

(2) Elle lui a apporté la grandesse d'Espagne de première classe, dont elle a hérité de Joachim-Vallery-Thérèse-Louis, marquis de Rouault-Gamaches, son

Philippe-Achille-Louis-Auguste-Barthélemi-François, comte d'Héricy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Félicité-Madelaine-Honorine-Gabrielle, comtesse de Rouault-Gamaches;

7°. Edmond Walsh, décédé en bas âge;

8°. Valentine-Eugénie-Joséphine Walsh, née en 1811.

---

aïeul, grand d'Espagne de 1re classe en 1777, aux droits de sa mère, par succession de la maison de la Mothe-Oudancourt, et décédé en son château du Fayel le 29 septembre 1819.

PAIRS DE FRANCE*.

A

D'ABOVILLE, (François-Marie, *comte*), né à Brest le 24 janvier 1730, entra au service en 1744, et fit ses premières armes aux batailles de Fontenoy et de Lawfelt, en qualité d'aide-de-camp de son oncle, le chevalier d'Aboville, lieutenant-général, commandant en chef l'artillerie des armées aux ordres du maréchal de Saxe. Les progrès du jeune d'Aboville furent rapides dans une carrière que son oncle avait parcourue 4 juin 1814.

---

* La *Chambre des Pairs* a été instituée par la charte constitutionnelle en 1814. L'art. 24 la définit une portion essentielle de la puissance législative. D'après l'art. 27, la nomination des Pairs appartient au Roi; leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

Par ordonnance royale du 19 août 1815, la dignité de pair de France a été déclarée héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composaient alors la chambre des Pairs. L'art. 6 porte que les titres attachés aux pairies sont ceux de *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*.

Une première ordonnance royale du 25 août 1817, statue qu'à l'avenir nul ne sera appelé par le Roi à la Chambre des Pairs, les ecclésiastiques exceptés, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu l'autorisation de former un *majorat*, et s'il n'a institué ce *majorat*. Les *majorats* sont divisés en trois classes : ceux attachés au titre de *duc*, composés de biens produisant au moins 30,000 francs de revenu net; ceux attachés aux titres de *marquis* et de *comte*, assis sur des biens produisant au moins 20,000 francs de revenu net; et ceux attachés aux titres de *vicomte* et de *baron*, composés de biens du revenu net de 10,000 francs, au moins. Tous les *majorats* de pairs sont transmissibles à perpétuité, avec le titre de la pairie, au fils aîné, né ou à naître du fondateur du *majorat*, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, de telle sorte que le *majorat* et la *pairie* soient toujours réunis sur la même tête.

Une seconde ordonnance royale du même jour 25 août 1817, règle ce qui suit : le fils d'un *duc* et *pair*, porte, de droit, le titre de *marquis*; celui d'un *marquis* et *pair*, le titre de *comte*; celui d'un *comte* et *pair*, le titre de *vicomte*; celui d'un *vicomte* et *pair*, le titre de *baron*; celui d'un *baron* et *pair*, le titre de *chevalier*. — Les fils puînés de tous les pairs portent de droit le titre immédiatement inférieur à celui de leur frère aîné. (Par exemple le fils aîné d'un duc portant le titre de *marquis*, tous les frères de celui ci portent, de droit, le titre de *comte*.)

Les titres des pairs ecclésiastiques sont : celui de *duc* pour les cardinaux, et celui de *comte* pour les archevêques et evêques. (*Ordonnance royale du 8 janvier* 1823.)

Une décision royale a attribué la qualification de *sa seigneurie* au *titre* de chaque pair de France.

La Chambre des Pairs est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des Deputés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que la session de l'autre. Toute assemblée de la Chambre des Pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des Deputés, ou qui ne serait pas ordonnée par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.

Les pairs ont entrée dans la Chambre à 25 ans, et voix deliberative à 30 ans seulement.

La Chambre des Pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.

Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance; ils siégent immédiatement après le président, mais ils n'ont voix déliberative qu'à l'âge de 25 ans. Les princes ne peuvent prendre place à la chambre que de l'ordre du Roi, exprimé, pour chaque session, par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait eté fait en leur présence.

Toutes les délibérations de la Chambre des Pairs sont secrètes.

Dans les séances royales et les solennités seulement, il y a des places ou bancs séparés pour chaque ordre de titres. Les pairs également titrés se placent sur le même banc selon l'ordre de leur promotion ou de l'ancienneté de leur titre. Le premier de tous les bancs est destiné aux princes du sang. Les pairs ecclésiastiques occupent, de droit, les premières places au banc où ils doivent siéger, suivant leur titre. (Voyez *l'Avertissement* placé en tête de ce volume.)

avec une rare distinction. Il fut choisi, en 1780, pour commander en chef l'artillerie du comte de Rochambeau, et cette arme, dirigée avec succès par M. d'Aboville, contribua puissamment à la réduction d'York-Town (1), qui fixa la destinée des États-Unis d'Amérique. Il fut nommé membre de l'association de Cincinnatus en 1781. Créé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, puis lieutenant-général le 7 septembre 1792, il commanda en chef l'artillerie qui décida la journée de Valmy, sous le général Kellermann. Ensuite il dirigea les travaux de la même arme pour la reprise sur les Impériaux des villes de Valenciennes, Condé, Landrecies et le Quesnoy. La charge de premier inspecteur-général de l'artillerie, (équivalente à celle de grand-maître), qui avait été supprimée en 1789, fut rétablie pour M. d'Aboville. Il fut nommé sénateur le 15 décembre 1802, l'un des vice-présidents du sénat en 1803, et titulaire de la sénatorerie de Besançon la même année. Le 14 juin 1804, il fut créé grand-officier de la Légion-d'Honneur, pourvu du gouvernement de Brest le 26 mars 1807, et nommé *comte* héréditaire au mois de mars 1808. Enfin il fut chargé, en 1809, du commandement d'une réserve destinée à secourir le port d'Anvers, assiégé par les Anglais. S. M. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 août suivant, et grand-croix du même ordre le 24 août 1817. Il est décédé, doyen de MM. les pairs de France, le 1er novembre de cette dernière année, à l'âge de 88 ans (2).

Le vicomte Auguste-Gabriel a succédé à son père, comme fils aîné, sous le titre de *comte d'Aboville*, inhérent à la pairie. Né à la Fère le 20 mars 1774, il entra au service comme sous-lieutenant d'artillerie à la suite dans le régiment de Toul, le 22 mai 1789, et passa rapidement par tous les grades jusqu'à celui de chef de bataillon d'artillerie, auquel il fut promu le 13 mars 1800. Il avait fait les campagnes des armées du Nord, de la Moselle et de Sambre et Meuse. Peu de temps après

---

(1) On peut citer comme un témoignage honorable de cette circonstance, les paroles que lord Cornwallis, généralissime des forces britanniques, prononça en signant la capitulation : « *C'est à M. d'Aboville*, dit-il, *que je rends les armes.* »

(2) Ces services, ceux du général d'Aboville, son fils, et du chevalier d'Aboville, son oncle, sont rapportés t. I, p. 8 à 16, du *Dict. historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles. L'éloge du comte d'Aboville a été prononcé à la chambre des pairs, le 11 novembre 1817, par le comte Canclaux, et le surlendemain, par le maréchal duc de Raguse. Voyez aussi le *Moniteur* du 10 du même mois.

la bataille de Marengo, il fut nommé directeur-général des parcs d'artillerie de l'armée d'Italie. Il mit, en 1803, l'île de Walcheren et la place de Flessingue dans le plus bel état de défense, fut nommé directeur général des parcs d'artillerie de l'armée française en Hollande, en 1804, colonel le 2 juin, et officier de la légion-d'honneur le 14 des mêmes mois et année, chevalier de la Couronne de Fer, le 23 décembre 1807, et général de brigade le 14 mars 1809. Ses services en Allemagne, à Vienne, en Italie et en Portugal lui valurent une dotation de 4000 francs de rente en Westphalie, le 28 mai 1809. Il rendit de nouveaux services dans des circonstance plus difficiles, soit par la belle défense de Tuy, en Galice, soit à la sanglante victoire de Talavera, et aux siéges de Cadix et de Tariffa, pendant les campagnes de 1809, 1810 et 1811. Il fut créé baron le 20 février 1812, et nommé directeur-général de l'artillerie en Espagne en 1813. Lors de la restauration, il alla offrir ses services à S. M. Louis XVIII, qui daigna lui faire l'accueil le plus honorable, tant pour lui personnellement que pour sa famille. Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et il est décédé à Paris le 15 août 1820 (1). Il a laissé de mademoiselle *Drouin de Rocheplatte*, son épouse, deux fils, en bas âge, dont l'aîné succède à ses titres héréditaires.

Augustin-Marie, *baron d'Aboville*, frère puîné du comte d'Aboville, est né à la Fère le 12 avril 1776, et est entré au service, en 1792, comme élève sous-lieutenant d'artillerie. Il fit les campagnes des armées du Nord, du Rhin et d'Italie, et obtint, en 1805, le commandement de l'artillerie d'une expédition pour la Martinique, sous les ordres du général divisionnaire Lauriston. Il commanda l'artillerie *du Bucentaure* dans le combat engagé entre l'escadre française et celle de l'amiral Calder. Il fut nommé colonel d'artillerie en 1806, et officier de la Légion-d'Honneur en 1807. Il commanda l'artillerie à cheval de la garde dans la campagne de 1809; et, le 6 juillet, il eut le bras droit et l'épaule emportés à Wagram par un boulet de canon. On le nomma général de brigade sur le champ de bataille. Passé au commandement de l'école d'artillerie de la Fère, le 20 mars 1814, il eut aussi celui de l'artillerie destinée à la défense de Paris. Le roi le nomma chevalier de Saint-Louis et offi-

---

(1) Son éloge funèbre a été prononcé par le général comte Ruty, pair de France. Voyez le *Moniteur* du 22 août 1820.

cier de la Légion-d'Honneur le 5 août de la même année. Au mois de mars 1815, le baron d'Aboville donna une preuve signalée de son dévouement et de sa fidélité au roi, en sauvant la place de la Fère de la tentative que firent le général Lefebvre-Desnouettes et les frères Lallemand, pour s'emparer de l'artillerie de cette place et marcher sur Paris. On sait avec quelle vigilance et quelle fermeté M. d'Aboville sut déjouer les projets des rebelles. Le roi lui adressa à ce sujet une lettre de satisfaction, conçue dans les termes les plus honorables, le nomma commandeur de Saint-Louis le 11 mars, lendemain de l'évènement, et lui assigna une pension de 2000 francs sur sa cassette.

La famille d'Aboville, originaire de Normandie, comptait déjà plusieurs générations dans le service militaire (1). Elle subsiste en quatre branches; l'aînée, dite des comtes d'Aboville, pairs de France, en Picardie; la seconde et la troisième, en Normandie, et la quatrième en Lorraine, toutes comptant des officiers de divers grades dans les armées de terre et de mer de S. M.

ARMES : *De sinople, au château à deux tours essorées et girouettées d'argent, ouvert, ajouré, et maçonné de sable.* L'écu sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux lions.

4 juin 1814. **ABRIAL**, (André-Joseph, *comte*), né à Annonay, était avocat au parlement de Paris à l'époque de la révolution. Il embrassa avec modération les idées nouvelles, fut nommé d'abord commissaire du roi près l'un des tribunaux de districts de la capitale, puis substitut du commissaire près le tribunal de cassation, en remplacement d'Hérault de Sechelles. En 1799, il fut chargé d'aller organiser à Naples le nouveau gouvernement républicain. A son retour, il fut nommé commissaire près l'administration du Prytanée français (2). Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Abrial fut nommé ministre de la justice; et, lorsqu'il fut remplacé par M. Régnier, sous le titre de grand-juge, au

---

(1) Un arrêt de la cour des aides, du 19 mars 1486, maintient dans leur noblesse d'extraction sur preuve centenaire (remontant à 1386 pour le moins), Guillaume, Gilles, Jacques, Thomas et Jean d'Aboville, de la paroisse de Gonneville, en la sergenterie de Valogne.

(2) Dans le même temps, deux proches parents de M. Abrial furent nommés, l'un commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance du Puy (Haute-

mois de septembre 1802, il entra dans le sénat conservateur. Il fut pourvu, en 1804, de la sénatorerie de Grenoble, et nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin de cette année. En 1808, il fut chargé d'aller organiser les tribunaux du Piémont et d'une partie du nouveau royaume d'Italie. Le 10 janvier 1812, il fut élu président du collège électoral du département du Cantal, et nommé, le 3 avril 1813, grand'croix de l'ordre de la Réunion, avec le titre de *comte*. S. M. Louis XVIII l'a créé pair de France le 4 juin 1814.

Son fils, le *baron*, puis *vicomte Abrial*, fut nommé successivement auditeur près le grand-juge, ministre de la justice, à la section de législation, le 17 octobre 1804, auditeur au conseil-d'état, commissaire-général de police à Lyon le 12 septembre 1810, préfet du département du Finistère en 1813, maître des requêtes honoraire le 29 juin 1814, préfet du département du Gers au mois d'avril 1815, jusqu'au mois de juillet de la même année, maître des requêtes en service extraordinaire, le 4 novembre 1818, et en service ordinaire, attaché au comité de la marine, le 12 juillet 1820. Il a pris le titre de *vicomte* en vertu de l'ordonnance royale du 25 août 1817, qui règle la hiérarchie des titres dans les familles des pairs de France.

ARMES : *D'argent, à l'arbre terrassé de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.* Couronne de comte. Supports : deux hermines, ayant chacune un collier, d'où pend un manteau herminé.

D'AGOULT, (Antoine-Jean, *vicomte*), né à Grenoble le 22 novembre 1750, entra dans les mousquetaires, (1re compagnie), le 18 juillet 1768, et fut nommé lieutenant en second dans le corps royal d'artillerie, régiment de Toul, le 5 juillet 1770, puis sous-lieutenant au régiment Royal-Allemand, cavalerie. Il passa, le 21 avril 1777, capitaine réformé au régiment des cuirassiers du roi, puis, le 30 mars 1781, sous-lieutenant dans les gardes-du-corps, compagnie de Noailles. Il y fut fait aide-major avec rang de mestre-de-camp en 1785, et fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Lazare en 1788. Émigré en 1791, le vicom- 23 décembre 1823.

Loire), le 18 mai 1800 ; l'autre, le 24 du même mois, président du tribunal de première instance de Lavaur (Tarn). Un troisième, M. Barthélemi Abrial, vicaire-général du diocèse de Paris, a prêté serment en cette qualité, le 14 mai 1802, en vertu du concordat conclu entre le gouvernement et le saint-siége.

te d'Agoult fit la campagne suivante à l'armée des princes, rejoignit le roi à Vérone, accompagna S. M. dans le Brisgaw, où séjournait l'armée de Condé, puis successivement en Allemagne, en Russie, en Angleterre et en France, lors de la restauration du trône légitime. Peu de temps après son retour, le vicomte d'Agoult devint premier écuyer de S. A. R. *Madame*, aujourd'hui madame la dauphine. Il fut nommé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 août 1814, lieutenant-général des armées le 1er novembre de la même année, gouverneur du château royal de Saint-Cloud au mois d'août, grand'croix de Saint-Louis le 17 août 1822, pair de France le 23 décembre 1823, officier de la Légion-d'Honneur le 29 août 1824, et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825.

M. le vicomte d'Agoult a pour frère aîné François-Édouard-Augustin-Venceslas-Hippolyte, *marquis d'Agoult*, nommé maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Il a émigré en 1791, et a été créé lieutenant-général le 20 février 1816.

Louis-Annibal, *chevalier*, puis comte *d'Agoult*, son frère puîné, fut aussi créé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et aide-major général des gardes-du-corps du roi en la même année. Il est décédé (1).

Charles-Constant-César *d'Agoult de Bonneval*, frère des précédents, né à Grenoble en 1749, et sacré évêque de Pamiers le 13 mai 1787, est décédé en 1824.

Le *comte* Hector *d'Agoult*, autre frère du vicomte, a été nommé envoyé extraordinaire du roi et ministre plénipotentiaire en Suède, au mois de mai 1821, puis aux Pays-Bas au mois de juillet 1823. Il a été créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 22 septembre de la même année.

François-Auguste, *baron d'Agoult*, et François-Annibal *chevalier*, puis *comte d'Agoult*, frères de MM. d'Agoult qui précèdent, ont été admis à jouir des honneurs de la cour, le 2 mai 1770, et madame la comtesse d'Agoult, les 23 et 31 mars 1782, d'après leurs preuves faites au cabinet des ordres du Roi, constatant la noblesse et la filiation de leur famille depuis Rostaing *Vincent*, seigneur en partie de Rognes, près Lam-

(1) Les services militaires de MM. les marquis, comte et vicomte d'Agoult, et de plusieurs autres généraux de leur nom, sont rappelés t. I, pp. 26, 27 et 28 du *Dict. hist. des Généraux Français*.

besc, en Provence, qualifié *noble et puissant homme*, dans un acte de 1370. Il fut le trisaïeul de Fouquet *Vincent*, co-seigneur de Rognes, filleul de Fouquet d'Agoult, baron de Sault. Ce dernier, en 1489, lui fit donation de plusieurs terres considérables, à la charge par lui et ses descendants de porter le nom et les armes *d'Agoult*, ce qui a été observé jusqu'à nos jours.

ARMES : *D'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules, ayant un collier d'argent* (1).

D'AGUESSEAU (Henri-Cardin-Jean-Baptiste, *comte*, puis *marquis*), né à Fresne, petit-fils du chancelier d'Aguesseau (2), fut d'abord avocat du roi au châtelet de Paris, ensuite avocat général au parlement le 31 décembre 1774. Depuis, il fut nommé conseiller d'état, et, en 1783, commandeur et grand-prévôt-maître des cérémonies des ordres du Roi. Député de la noblesse du bailliage de Meaux aux états-généraux du royaume, en 1789, il donna sa démission au mois de juin 1790. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut appelé aux fonctions de président du tribunal d'appel de 4 juin 1814.

---

(1) Ce collier est la seule différence qui distingue les armes de la famille *de Vincent d'Agoult* des autres branches de la maison *d'Agoult-Agoult*. Cette dernière subsistait encore avant la révolution, dans les marquis et barons d'Olières, en Provence. Cette maison a tenu l'un des premiers rangs dans cette province, et son éloge se trouve dans tous les historiens et dans toutes les chroniques, depuis le onzième siècle.

(2) Le chancelier d'Aguesseau, dont les vertus et les talents ont répandu un si grand éclat sur la magistrature française, était fils d'un président au grand conseil et conseiller-d'état, honoré de la confiance de Louis XIV, qui l'employa pour concourir à l'institution de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le président d'Aguesseau, nommé aux conseils des finances et de régence, et intendant en Languedoc, était fils d'Antoine d'Aguesseau, qui fut successivement lieutenant-criminel au Châtelet de Paris, maître des requêtes en 1622, président du grand conseil en 1624, conseiller au conseil-d'état et à la direction des finances, intendant de Picardie, et enfin, en 1631, premier président au parlement de Bordeaux, où sa réputation est encore en honneur. C'est par de telles illustrations que la maison d'Aguesseau s'est aggrégée au corps de la noblesse, depuis la fin du seizième siècle; et ce fut pour avoir contribué à la réduction d'Amiens sous l'obéissance de Henri IV, que François d'Aguesseau, échevin de cette cité, et père du président au parlement de Bordeaux, fut anobli par lettres-patentes de l'année 1597, régistrées en la cour des aides, le 9 août 1613.

Paris; fut nommé, le 1er janvier 1803, ministre plénipotentiaire du gouvernement français en Danemark, puis membre du sénat conservateur en 1808. Ce fut vers ce même temps qu'il fut créé *comte* héréditaire. M. d'Aguesseau fut appelé à la chambre des pairs par le roi le 4 juin 1814, et il est l'un des membres de l'académie française conservés par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. Le titre de *marquis* a été attaché à sa pairie, par une autre ordonnance du roi du 31 août 1817.

M. le marquis d'Aguesseau a épousé, le 18 janvier 1775, Marie-Catherine *de Lamoignon de Basville*, dont il a eu Félicité d'Aguesseau, mariée à son cousin-germain Octave-Gabriel-Henri, comte Octave *de Ségur* (1), officier supérieur d'état major dans la garde royale, décédé le 15 août 1818, laissant trois fils, le comte Eugène de Ségur, marié avec la fille du comte de Rostopsin, gouverneur de Moscou ; le comte Adolphe-Louis-Marie de Ségur, marié avec mademoiselle de Lamoignon, fille de M. le vicomte de Lamoignon, pair de France, dont le titre et la pairie ont été substitués à M. de Ségur, son gendre, par ordonnance du roi du 23 décembre 1823; enfin M. le comte Raymond de Ségur.

La famille d'Aguesseau s'est divisée en deux branches, dites de Fresne et d'Ignaucourt, en Picardie. Le continuateur du *Dictionnaire in-4°. de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, t. XIII, p. 30, en donne la généalogie depuis Jacques d'Aguesseau, vivant en 1493.

ARMES : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de cinq coquilles et d'un croissant d'argent*, 3, 2 *et* 1. Couronne de marquis. Cimier : un triton posé de front.

4 juin 1814. **D'ALBERT DE LUYNES, *duc* DE CHEVREUSE, (Paul-André-Charles)**, fils unique de Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, marquis de Dangeau, comte de Dunois, de Montfort l'Amaury et de Noyers en Bourgogne, maréchal des camps et armées du roi, mestre de camp du régiment Colonel-Général, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., et de Guyonne-Élisabeth-Josèphe de Montmorency-Laval, est né le 16 oc-

(1) Fils aîné de M. le comte de Ségur-d'Aguesseau, pair de France, et d'Antoinette-Élisabeth-Marie *d'Aguesseau*, sœur de M. le marquis d'Aguesseau, pair de France, qui avait encore une sœur issue d'un premier lit, et nommée Henriette-Anne-Louise *d'Aguesseau*, dame de la principauté de Tingry, épouse de Jean-Paul-François *de Noailles*, duc d'Ayen, mort victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 23 juillet 1794.

1783. Il n'accepta aucun des emplois qu'on lui offrit sous le gouvernement impérial (1), et fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825.

La maison d'Albert a possédé les trois duchés pairies de Chevreuse, érigé en 1611, de Luynes, érigé en 1619, et de Chaulnes, érigé en 1621. Elle a donné un connétable et deux maréchaux de France, quatre lieutenants-généraux, deux maréchaux de camp (2) et plusieurs brigadiers et officiers supérieurs. Tous les officiers-généraux de cette maison ont été honorés du collier des ordres du Roi, et elle tenait rang à la cour parmi les plus distinguées en dignités et en faveurs. Elle était aussi une des plus riches en domaines : car, outre des biens considérables dans le Midi, elle possédait le comté de Tours, les principautés de Neufchâtel et de Wallengin en Suisse, et celles d'Orange au Comtat, et de Grimberges, aux Pays-Bas, le duché non pairie de Pecquigny, et les duchés pairies de Luxembourg et de Piney, par alliance en 1620. On prétend qu'elle a une même origine que les Alberti, seigneurs de Catenaïa, l'une des plus puissantes familles de la république de Florence. Les preuves faites par le connétable de Luynes, pour être reçu chevalier des ordres du Roi, ne remontent qu'à Thomas Alberti, nommé, le 13 janvier 1415, viguier royal du pont Saint-Esprit, et auteur d'une nombreuse postérité.

La seule branche ducale de Chevreuse s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Les deux branches ducales de Chaulnes, et celle de Luxembourg-Piney sont éteintes, ainsi que la branche de Boussargues et celle des barons de Montclus, puînées de cette maison, sur laquelle on peut consulter l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, t. IV, p. 263; l'*Histoire de la noblesse du Comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. IV, p. 136; le *grand Dictionnaire historique de Moréri*, édit. de 1759, t. I, p. 271, et le *Dictionnaire* in-4°. *de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, t. I, p. 103.

---

(1) Son épouse fut nommée, par décret du 10 février 1806, dame du palais de l'impératrice, et elle a cette qualité dans les almanachs de 1807 et 1808. Mais, Buonaparte ayant voulu l'attacher avec la même qualité auprès de la reine d'Espagne, elle eut, dit-on, la noble hardiesse de répondre qu'*il n'y avait jamais eu de geolier dans sa famille*, et mourut en exil en 1812. (*Biographie des Hommes vivants*, t. II, p. 165).

(2) Leurs campagnes et services sont rapportés, t. I, pp. 42 à 57 du *Dictionnaire historique des Généraux Français*.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion couronné de gueules*, qui est D'ALBERT; *aux 2 et 3 de gueules, à 9 mâcles d'or*, qui est de ROHAN.

Les autres branches avaient adopté diverses écartelures.

17 août 1815. D'ALBERTAS, (Jean-Baptiste-Susanne, *marquis*), né à Aix en 1748, fils de Jean-Baptiste d'Albertas, chevalier, marquis de Boue, baron de Dauphin et de Saint-Maime, comte de Nesses, seigneur de Géménos, etc., premier président de la cour des comptes de Provence, (assassiné par les révolutionnaires en 1790), et de Marguerite-Françoise de Montullé, était, à l'époque de la révolution, revêtu de la même charge de premier président de la cour des comptes de Provence. Il n'accepta aucune fonction sous les divers gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque; et, après la restauration, le roi le nomma préfet du département des Bouches du Rhône le 10 juin 1814. En mars 1815, le marquis d'Albertas donna des preuves de son zèle et de son dévouement au trône légitime, et le comte Félix d'Albertas, son fils aîné, se rangea sous les drapeaux du duc d'Angoulême. Après le retour du roi, il fut créé pair de France le 17 août 1815, et reçut de Sa Majesté Louis XVIII, des témoignages extrêmement honorables de la satisfaction de ce prince pour son attachement et ses services (1).

La famille d'Albertas est ancienne en Provence, et y jouit d'une considération acquise par plusieurs siècles de services utiles. On la dit originaire d'Italie, et issue des Albertazzo, qu'avec peu de probabilité, Alberti Équicola et l'Hermite Souliers font descendre des princes souverains de Lucques, de Parme et de Reggio. La maison d'Albertas n'a pas besoin de ces chimères, qui nuisent plus qu'elles ne servent aux familles qui, comme elle, ont d'autres titres à l'estime publique. Son premier auteur certain, Antoine Albertas, riche négociant d'Albe (2), s'établit en France en 1360; et, comme il n'eut pas d'enfants, ses biens passèrent par son testament, fait en 1415, à Jean Albertas, son neveu, qu'il avait marié, en 1406, avec Catherine Roque, fille d'un riche négociant d'Apt (3). De ce mariage sont sorties trois branches dont

(1) Le père du marquis d'Albertas avait déjà été honoré de la bienveillance de ce prince, alors *Monsieur*, qu'il avait reçu dans sa belle terre de Géménos, célébrée par l'abbé Delille.

(2) On sait que la noblesse d'Italie, même la plus distinguée, ne dédaignait point le commerce, auquel elle devait souvent sa considération et sa fortune.

(3) Nommé Sébastien Roque, et non Louis de la Roque, comme il est dit par erreur

l'aînée s'est éteinte au milieu du dix-septième siècle ; la seconde est celle des marquis de Boue, ainsi titrés par érection de l'année 1705, aujourd'hui marquis d'Albertas; et la troisième, *dite* de Jouques, s'est subdivisée à Marseille et à Aubagne. Ces diverses branches ont donné depuis l'année 1617, treize chevaliers de Malte, dont plusieurs ont été revêtus des principales dignités de cet ordre.

ARMES : *De gueules, au loup ravissant d'or.* Couronne de marquis.

d'ALBUFÉRA, (*maréchal duc*), voyez SUCHET. 4 juin 1814 et 5 mars 1819.

d'ALIGRE, (Étienne, *marquis*), né le 20 février 1770, fils d'Étienne-François, marquis d'Aligre, comte de Marans, premier président au parlement de Paris, commandeur des ordres du Roi, émigra avec son père en 1789; mais, après lui avoir fermé les yeux à Brunswick, en 1798, il rentra en France en 1799, fut nommé membre du conseil-général du département de la Seine, le 15 avril 1803, chambellan de la princesse Murat en 1804, président du collége électoral du département d'Eure et Loir le 26 juillet 1815, pair de France le 17 août de la même année, et officier de la Légion d'Honneur le 19 août 1823. 17 août 1815.

Le marquis d'Aligre est issu d'une famille illustrée depuis trois siècles dans la magistrature, et dont la généalogie est rapportée dans le t. III de cet ouvrage.

ARMES : *Burelé d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or.*

d'ALTON-SHÉE, (Edmond, *comte*), voyez SHÉE. 4 juin 1814.

d'AMBRUGEAC, (*comte*), voyez de VALON. 23 décembre 1823.

d'ANDIGNÉ, (Louis-Auguste-Fortuné, *comte*), *baron et pair de France*, né à Angers le 12 janvier 1765, fut connu jusqu'à l'époque de la révolution sous le nom de *chevalier d'Andigné*. Il était lieutenant de vaisseau, lorsqu'il émigra en 1791. Après avoir fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, et celle de 1794 à l'armée de Condé, il rejoignit en Angleterre le régiment d'Hector, dans les premiers jours de 1795. Rentré en France quelques mois après, M. d'Andigné fit, à l'armée de la rive droite de la Loire, comme officier-général, les campagnes de 1795, 1796, 1799 et 1800. Il fut chargé, soit à Paris, soit en Angle- 17 août 1815.

---

dans *l'Armorial Général*, rég. V, part. I, et dans le *Dict. de Moréri*, t. I, p. 281, où se trouve rapportée la généalogie de cette famille.

terre, de diverses missions importantes, dont l'une, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), eut pour but de proposer au premier consul de replacer Louis XVIII sur le trône de ses pères. Si cette mission courageuse fut sans résultat pour la cause légitime, elle ne fut pas sans péril pour M. d'Andigné, qu'elle exposa à de longues persécutions. Enfermé au Temple, à Paris, en 1801, puis transféré au fort de Joux, en Franche-Comté, il parvint à s'évader de cette prison d'état, avec le comte de Suzannet, après vingt mois de détention. Lors du procès de Pichegru, de Moreau, etc., il fut arrêté de nouveau à Grenoble, où on lui avait permis de séjourner sous la haute surveillance du gouvernement. Enfermé dans la citadelle de Besançon, il parvint encore à s'évader au bout de quatre mois. En 1806, il reçut du ministre de la police générale un passeport pour l'Allemagne, et se retira à Francfort-sur-le-Mein; mais, quelque temps après, il abandonna cette ville, ayant été prévenu à temps des ordres donnés par Buonaparte pour le faire enlever. Rentré en France à la restauration, le comte d'Andigné fut nommé commissaire du roi dans le département de Maine-et-Loire; et, le 20 mars de la même année, il fut créé maréchal de camp, à prendre rang du 1er janvier 1800. Lors de l'invasion de Buonaparte, M. d'Andigné, nommé par le duc de Bourbon commandant des départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, mit sur pied 13,000 hommes, levés dans ces départements, et eut avec les troupes de Buonaparte plusieurs affaires, dans lesquelles l'avantage demeura presque toujours aux royalistes. Au second retour du roi, le comte d'Andigné fut nommé d'abord commandant du département de la Mayenne, puis de celui de Maine-et-Loire. Il fut appelé à la présidence du collége électoral de ce dernier département, et créé pair de France, avec le titre de *baron*, le 17 août de la même année. Le roi a signé, le 19 avril 1818, le contrat de mariage de M. le comte d'Andigné avec mademoiselle *de Forest de Blacons*, et S. M. l'a nommé, le 21 avril 1820, commandant la septième subdivision de la première division militaire. Il a été créé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 18 mai 1821 (1).

(1) Les services militaires du comte d'Andigné sont rapportés au Supplément, t. II, p. 514 du *Dict. histor. des Généraux Français*. Deux autres notices sont consacrées, t. I, p. 101, à Jean d'Andigné, seigneur des Touches et du Hallay, créé maréchal-de-camp le 25 janvier 1702, et à François-Marie-René, comte d'Andigné de la Châsse, promu au même grade le 9 mars 1788.

Le comte d'Andigné est issu d'une des plus anciennes familles de la province d'Anjou, répandue successivement dans l'Anjou, la Bretagne, le Maine et la Touraine. Elle a fait les preuves, *dites* de cour, en 1771, pour les branches de Bretagne, et en 1786 pour celles d'Anjou (1). Elle est connue par chartes promulguées vers les années 1020 et 1150. L'*Armorial général* (rég. II, part. Ire) en donne la filiation suivie depuis Geoffroi d'Andigné, chevalier, seigneur d'Andigné et d'Angrie, vivant vers 1330 : mais il est certain que cette filiation remonte bien au-delà de ce temps, et d'ailleurs l'ouvrage qu'on vient de citer ne rapporte la généalogie que d'une seule branche, quoique, par un exemple peu ordinaire, la maison d'Andigné ait formé plus de quarante rameaux, tous alliés à des familles d'ancienne chevalerie. La branche d'Andigné de Sainte-Gemme, à laquelle appartient M. le comte d'Andigné, pair de France, est devenue l'aînée, en 1728, par l'extinction de celle des seigneurs d'Andigné et d'Angrie, marquis de Vezins. Il a pour frère aîné Paul-Marie-Céleste, marquis d'Andigné, ancien chef d'escadron des hussards de Rohan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 5 mai 1763, lequel n'a pas d'enfants de Mlle Victoire-Marie *de Contades*, son épouse. Charles-François, chevalier d'Andigné, son frère puîné, né le 26 février 1769, reçu en minorité dans l'ordre de Malte, ancien colonel d'artillerie, etc., a épousé Mlle *du Breuil du Bosc*, qui l'a rendu père de deux filles.

Les autres branches existantes sont celle *de Mayneuf*, subdivisée en deux rameaux, et établie au Maine; celle *de la Châsse*, en Bretagne; celles *de Saint-Germain, de la Marche, de Beauregard, du Grandlieu*, *de Saint-Brice* et *de Reittau*.

ARMES : *D'argent, à trois aigles de gueules, becquées et membrées d'azur*. Couronne de marquis. Supports : deux aigles. Cimier : une aigle issante. Devise : AQUILA NON CAPIT MUSCAS. La couronne de baron surmonte le manteau de pair.

D'ANGOSSE, (Pierre-Constant-Charles-Joseph, *comte*, puis *marquis*), né en 1769, fut nommé chambellan en 1806, préfet du département des Landes par décret du 30 novembre 1810, comte, préfet du département du Haut-Rhin par décret du 6 avril 1815, fonctions qu'il a exercées jusqu'au mois de juillet de la même année, pair de France, au titre de 5 mars 1819.

(1) Par suite de ces preuves, ont été admis à jouir des honneurs de la cour, 1° le marquis d'Andigné, le 2 novembre 1771; 2° M. d'Andigné, le 15 du même mois; 3° le marquis d'Andigné, le 16 mai 1787.

marquis, le 5 mars 1819, président du collége électoral du département des Landes, par ordonnance royale du 12 octobre 1820, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 30 avril 1821.

Son frère, Mathieu-Armand, *baron d'Angosse*, né à Orthès le 27 février 1776, auditeur au conseil-d'état, fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Pau le 14 janvier 1811, membre de la chambre des députés pour le département des Basses-Pyrénées en 1815 et 1819, et président du collége électoral de Pau. Il a un autre frère, Claude-Alexandre-Casimir d'*Angosse*, né en 1779.

MM. d'Angosse appartiennent à une famille noble de Béarn, dont la généalogie est rapportée t. III de cet ouvrage.

ARMES : *D'azur, à trois épées rangées d'argent; au chef d'or, chargé d'un cœur de gueules, accosté de deux merlettes affrontées de sable, couronnées d'argent.* Tenants : deux sauvages. Casque taré de front à onze grilles, orné de ses lambrequins, et timbré d'une couronne de marquis. Cimier : un dextrochère tenant une épée d'argent. Devise : DEO DUCE, COMITE GLADIO.

5 mars 1819. D'ARAGON, (*marquis*), voyez DE BANCALIS DE MAUREL.

5 mars 1819. D'ARAMON, (*marquis*), voyez DE SAUVAN.

5 mars 1819. D'ARGOUT, (Antoine-Maurice-Apollinaire, *comte*), fut successivement auditeur au conseil-d'état, maître des requêtes surnuméraire le 5 juillet 1814, préfet des Basses-Pyrénées en juillet 1815, maître des requêtes en service extraordinaire le 24 août suivant, préfet du Gard le 16 février 1817, conseiller-d'état en service extraordinaire le 1er octobre de la même année, et pair de France le 5 mars 1819.

Le *comte d'Argout*, chevalier de Saint-Louis, frère ou proche parent de M. le comte d'Argout, pair de France, a fait avec distinction la campagne d'Espagne, en qualité de colonel des chasseurs à cheval de la garde royale. Il a été nommé commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le 10 juin 1823, et créé maréchal des camps et armées du roi, au mois de novembre suivant. L'empereur de Russie lui a donné, le 30 mai 1824, la décoration de l'ordre de Sainte-Anne de première classe.

MM. d'Argout sont issus d'une famille noble du Dauphiné, dont on donnera la généalogie dans l'un des volumes de cet ouvrage.

ARMES : *D'azur, à trois fasces d'or.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

5 mars 1819. D'ARJUZON, (Gabriel-Thomas-Marie, *comte*), fut nommé président du collége électoral du département de l'Eure le 14 mai 1806, grand

chambellan du roi de Hollande le 19 juin de la même année, et chevalier de l'ordre du Mérite de Hollande le 1er janvier 1807. Il était chef du 4e bataillon de la garde nationale de Paris, lorsque le roi le nomma chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 septembre 1814. Créé pair de France par Buonaparte, le 2 juin 1815, S. M. Louis XVIII l'a appelé à la même dignité héréditaire le 5 mars 1819. Le comte d'Arjuzon est grand-croix de l'ordre du Mérite civil, *dit* de la Couronne de Bavière. Le majorat de sa pairie a été constitué au titre de *baron*. M. d'*Arjuzon*, son père, était fermier-général.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de dard du même, la pointe en haut.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

AUGEREAU, *duc* DE CASTIGLIONE, (Pierre-François-Charles), naquit à Paris le 11 novembre 1757. D'abord soldat dans un régiment de carabiniers, il s'enrôla ensuite dans les troupes napolitaines, où il resta jusqu'en 1787. A cette époque, Augereau quitta le service et s'établit à Naples. Cet homme qui, quelques années plus tard, allait remplir un rôle si important dans les événements militaires provoqués par la révolution française, paraissait alors n'aspirer qu'au repos et aux douceurs de la vie privée. Une mesure, par suite de laquelle tous les Français domiciliés dans les états napolitains furent forcés, en 1792, de sortir de ce royaume, rappela Augereau dans sa patrie et fixa irrévocablement sa destinée. A peine fut-il rentré au service, dans les volontaires nationaux, que son intelligence et son courage le firent passer rapidement par les premiers grades : ceux d'adjudant-général, de général de brigade et de général de division lui furent accordés dans les trois derniers mois de 1793. Employé l'année suivante sous le général du Gommier, à l'armée des Pyrénées-Orientales, Augereau, à la tête de 4000 hommes, pénétra en Espagne, et, après un combat opiniâtre, se rendit maître de l'importante fonderie de Saint-Laurent de la Mouga. Sa conduite dans les combats des 24 juillet et 13 août 1794 lui valut des éloges publics. Il contribua, à la tête de sa division, à la reprise de Bellegarde, le 18 septembre suivant. On lui confia le commandement de l'une des deux grandes divisions de l'armée des Pyrénées. Chargé de couvrir et de protéger la place de Figuières, il repoussa toutes les tentatives faites par l'ennemi pour ressaisir cette place, et le battit sur la Fluvia dans une suite d'affaires qu'il soutint depuis le mois de janvier jusqu'en juillet 1795. Augereau passa avec 12,000 hommes à l'armée d'Italie, et conduisit l'aile droite à la bataille de Loano les 23 et 24 novembre de la même

4 juin 1814.

année. Le 10 avril 1796, il enleva les redoutes des Piémontais à Montesimo, concourut à la victoire de Montenotte le 11, força, le 13, les gorges de Millesimo, et fit mettre bas les armes à 1500 hommes, qui, sous les ordres du général Provera, s'étaient retranchés dans un vieux château situé sur la montagne de Cossaria. Le lendemain, 14 avril, par un mouvement habile, il s'empara des hauteurs de Monte-Zemolo, isola totalement les Piémontais des Autrichiens, enleva de vive force, le 16, les redoutes de Ceva, défendues par 8000 Autrichiens, s'empara d'Alba, le 25, et de Casal, le 7 mai, puis, le 13 du même mois, effectua, à la tête de sa division, le passage du pont de Lodi sous un feu très-meurtrier d'artillerie et de mousqueterie. Il s'empara successivement de Peschiera, de Borgo-Forte et de Bologne, envahit la Romagne qui s'était insurgée, et fit ravager la ville de Lugo, qui était la place d'armes des révoltés. Après cette expédition sanglante, Augereau se porta sur Legnago, Ronco, Brescia, Salo et Monte-Chiaro, qu'il occupa successivement. Le 2 août 1798, le général Valette, attaqué à Castiglione, n'opposa point à l'ennemi la résistance que sa position et ses forces permettaient d'en d'attendre. Ce contre-temps ayant dérangé les combinaisons de Buonaparte, celui-ci fit part à Augereau du projet qu'il avait de se retirer sur le Pô. Augereau non-seulement s'oppose à ce dessein, mais encore détermine le général en chef à reprendre l'offensive; et, le lendemain, la victoire de Castiglione devient le fruit de ses conseils énergiques. Augereau enfonça le centre de l'armée de Wurmser à Medolano, combattit à Roveredo, à Saravalle, à Primolan les 3, 5, 6 et 7 août, s'empara au pas de charge, le 8, de la ville de Bassano et du pont de la Brenta, puis, le 13, de la ville de Legnago, où il fit 1673 prisonniers de guerre, et délivra 500 Français. Lors du blocus de Mantoue, Augereau commanda 8000 hommes dans la direction de Vérone à l'Adige. Il prit part au combat livré au général Alvinzi à Bassano, le 6 novembre, et s'empara, le 12, de Caldiero. Le 15, il fit les efforts les plus héroïques pour forcer le pont d'Arcole, sur lequel il s'élança avec un drapeau, cherchant à ranimer par son exemple (que Buonaparte imita dès qu'il fut arrivé pour le soutenir) le courage de ses soldats, dont le feu des Autrichiens foudroyait les rangs. Un décret décerna à Augereau et à Buonaparte les deux drapeaux qu'ils avaient plantés sur le pont d'Arcole, quoiqu'ils n'eussent pu franchir ce redoutable passage. Telle a dû être l'origine de la fraternité d'armes qui a existé entre ces deux généraux, même long-temps après l'avénement de Buonaparte

à la puissance souveraine. Le surlendemain, 17 novembre, un pont volant ayant été jeté sur l'Alpon, l'armée ennemie fut attaquée avec vigueur et forcée à la retraite. Le 15 janvier 1797, Augereau attaqua et battit à Anghiari le général Provera, lui prit 2000 hommes et 14 pièces de canon, brûla le pont de l'Adige, et, après avoir poursuivi ce général dans la direction de Castellaro, contribua, le 16, à lui faire poser les armes à la Favorite, avec 5000 hommes, 700 chevaux et 22 canons. Augereau marcha ensuite sur Trévise, qu'il occupa le 28. Après avoir concouru à la prise de Mantoue, il vint présenter au directoire 62 drapeaux ou étendards ennemis, pris dans cette place, et, le 10 août de la même année 1797, il fut nommé commandant de la 17e division militaire (Paris). Ce fut en cette qualité qu'il dirigea le mouvement des troupes dans la journée du 18 fructidor an v (4 septembre 1797). Le 23 septembre, il succéda à Hoche dans le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut appelé, le 29 février 1798, au commandement de la 10e division militaire (Perpignan). En 1799, il siégea au conseil des cinq-cents pour le département de la Haute-Garonne. Il commanda, en 1800, un corps de Gallo-Bataves, à la tête duquel il s'empara d'Aschaffenbourg et de Schweinfurt les 25 et 26 novembre, battit le général Simbschen à Burg-Eberach le 3 décembre, et soutint deux combats sanglants à Altorf et Neukirchen les 18 et 31 du même mois. Après le traité de Lunéville, Augereau ramena son armée en Hollande. Il reçut le bâton de maréchal de France le 19 mai 1804, et fut créé grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 2 février 1805. Chargé, la même année, d'une expédition dans le Voralberg, il soumit rapidement les diverses places de ce pays, et fit mettre bas les armes au corps du général Autrichien Jellachich. Augereau se porta alors en Suabe et continua de servir jusqu'au traité de Presbourg. A la reprise des hostilités, en 1806, il commanda le 7e corps de l'armée d'Allemagne, contribua, le 14 octobre, à la victoire d'Iéna, et s'empara de Berlin le 26. Marchant ensuite en Pologne, il attaqua et mit en déroute, le 24 décembre, un corps de 15,000 Russes qui lui disputait le passage de l'Ukra. Augereau eut un cheval tué sous lui le 26, dans le sanglant combat de Golymin, à la suite duquel il se porta en arrière d'Eylau. Le 8 au matin, l'armée russe dirigea la première attaque sur cette position. Atteint d'une fièvre violente au moment du combat, Augereau, ne voulant pas perdre l'honneur d'assister à une action qui allait décider cette campagne, se fit attacher sur son cheval, et concourut puissamment au gain

de la bataille. Après cette journée où il avait été blessé d'un coup de feu, le délâbrement de sa santé le força de rentrer en France. Chargé, en 1809, de la défense de Gironne, il défit entièrement le général Blake, chef des insurgés espagnols, les 21, 22, 23, 24 et 25 décembre, battit le général O'Donnel à Vich le 20 février 1810, lui tua ou blessa 3,500 hommes, fit 3,300 prisonniers et s'empara de 500 chevaux, de 1000 mulets et de tous les équipages des insurgés. Employé à l'armée d'Allemagne, en 1813, Augereau s'empara des défilés de Wathau le 10 octobre, et fit une belle résistance dans les journées désastreuses de Léipsick, les 18 et 19 du même mois. Rentré en France avec les débris de l'armée, le duc de Castiglione fut nommé, en janvier 1814, commandant en chef des 6e et 7e divisions militaires. Après avoir organisé les troupes à Lyon, il marcha à l'ennemi, qu'il atteignit le 10 mars à Saint-Georges, et qu'il poussa de position en position jusqu'à Mâcon. Néanmoins, après avoir tenu long-temps en échec le corps autrichien de Bubna, Augereau consentit à une capitulation, et se retira sur Valence. Le roi le créa pair de France le 4 juin, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Augereau était alors grand-dignitaire de l'ordre de la Couronne de Fer, et grand-croix de l'ordre de Charles III. Il commandait la 14e division militaire (Normandie), lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe. Le duc de Castiglione, n'ayant pas été employé pendant les *cent jours*, reprit ses fonctions à la Chambre des Pairs au retour du roi. Il est mort d'une hydropisie de poitrine à sa terre de la Houssaye, en Brie, le 12 juin 1816. Il avait épousé mademoiselle *de Chavannes*, qui, restée veuve sans enfants, s'est remariée au comte de Sainte-Aldegonde. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. I, pp. 215 à 224.)

Augereau a été parmi les généraux marquants formés dans les guerres de la révolution, l'un de ceux à qui la fortune s'est montrée le plus constamment favorable sur les champs de bataille. Ses succès ont été rarement le fruit d'une longue et froide méditation; il les a dus presque toujours, dans l'attaque, à une spontanéité qu'on pourrait comparer à la foudre; dans la défense, à un sang-froid et à une intrépidité qu'aucun péril ne pouvait ébranler. Attaché pendant 20 ans à Buonaparte par les liens de l'amitié et de la gloire, Augereau se montra toujours le plus ferme soutien de sa puissance; mais il ne sacrifia jamais à la faveur l'indépendance de ses opinions et de son caractère, et sa franchise lui attira souvent la disgrâce d'un homme qui pouvait s'étonner de rencontrer une résistance.

Augereau a su allier a des qualités généreuses, souvent manifestées avec énergie, une ambition des richesses que ses contemporains lui ont reprochée, et que l'histoire fidèle regrettera un jour de ne pouvoir effacer du tableau d'une vie d'ailleurs si laborieusement et si glorieusement remplie.

Le maréchal Augereau a laissé un frère, nommé :

Jean-Pierre, *baron Augereau*, lieutenant-général des armées du roi. Il entra au service le 6 septembre 1792, et fut pendant long-temps aide-de-camp de son frère, notamment dans les campagnes de 1795, 1796 et 1797, en Espagne, en Piémont et en Italie. Parvenu au grade d'adjudant-commandant, il devint commandant de la Légion-d'Honneur le 17 décembre 1803, fut nommé général de brigade le 8 mai 1804, et créé baron en 1806. La conduite qu'il tint à la bataille de Tudela, le 22 novembre 1808, fut citée avec distinction dans le rapport du maréchal Lannes. Le 20 février 1810, il se distingua à la bataille de Vide-la-Calabra, où il prit le commandement de la division du général Fouleau, lorsque celui-ci fut mis hors de combat. Le baron Augereau déploya en cette circonstance autant de bravoure et de sang-froid que de talents militaires. Il se signala également au combat d'Hostalrich le 4 mai de la même année, et pendant la campagne de Russie en 1812. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août 1814, et lieutenant-général de ses armées le 27 janvier 1815. Le baron Augereau n'a pas hérité de la pairie du duc de Castiglione, son frère, laquelle s'est éteinte en la personne de ce maréchal.

ARMES : *D'azur, au lion léopardé d'or, couronné d'une couronne fermée du même; au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

Le baron Augereau porte seulement : *D'azur, au lion d'or.*

D'AUMONT, (Louis-Alexandre-Céleste, *duc*), dit le *duc* DE VILLEQUIER, né le 14 août 1736, fils de Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont, pair de France, marquis de Villequier, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Picardie, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, décédé à Paris le 15 avril 1782, et de Victoire-Félicité de Durfort-Duras, et frère puîné de Louis-Gui-Marie, duc d'Aumont, pair de France, lieutenant-général des armées, mort sans enfants mâles, en 1799, fut nommé successivement colonel des troupes boulonnaises en 1754, colonel du régiment Royal-Pologne en 1760, premier gentilhomme de la chambre du roi en 1762, brigadier de cavalerie le 25 juillet de cette année, maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, gouver- 4 juin 1814.

neur du Boulonnais en la même année, chevalier des ordres du Roi le 2 février 1777, et lieutenant-général des armées le premier mars 1784. Il fit les campagnes de la guerre dite de *sept ans*, et celle d'Espagne en 1762. Élu député de la noblesse de la sénéchaussée de Boulonnais aux états-généraux en 1789, le duc de Villequier donna sa démission en 1790. Il était auprès de la personne de Louis XVI, lors de l'insurrection populaire du 28 février 1791, et il favorisa l'évasion de ce prince par son appartement. Émigré ensuite dans les Pays-Bas autrichiens, il se rendit successivement à Munster en Westphalie et à Altona, où il résida jusqu'à l'époque de la restauration. Le roi le créa pair de France le 4 juin 1814. Il était devenu, en 1799, duc d'Aumont par la mort de son frère aîné : mais il a continué de porter le nom de duc de Villequier jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'août de la même année 1814. Il avait épousé 1°, le 25 janvier 1759, Félicité-Louise *le Tellier de Courtenvaux*, morte le 14 juin 1768, fille de François-César le Tellier, marquis de Courtenvaux, colonel des cent-suisses de la garde du roi, et de Louise-Antonine de Gontaut; 2°, le 10 août 1771, mademoiselle *Mazade de Saint-Bresson*, décédée au mois d'octobre 1785, fille de Guillaume Mazade, seigneur de Saint-Bresson. Il a laissé :

Du premier lit :

1°. Louis-Marie-Céleste, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Emmanuel-Louis-Thérèse d'Aumont;
3°. Louise-Antoinette-Agnès d'Aumont;
4°. Jeanne-Louise-Constance-Henriette d'Aumont;
5°. Louise-Henriette-Victorine d'Aumont.

Louis-Marie-Céleste, *duc d'Aumont de Rochebaron*, titré *duc de Piennes* du vivant de son père, est né le 7 septembre 1762. Il entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment du Roi en 1774, fut nommé capitaine de dragons en 1777, et fit partie, en 1778, de l'expédition préparée contre l'Angleterre. Il devint premier gentilhomme de la chambre du roi en survivance le 29 décembre 1785, colonel des troupes boulonnaises, gouverneur des ville et citadelle d'Étables en 1786, et colonel en second du régiment de Durfort, dragons, en 1787. Le duc de Piennes fut du nombre des seigneurs qui, le 28 février 1791, se rallièrent auprès de Louis XVI, et il fut blessé de deux coups de baïonnette au château des Tuileries. Émigré au mois d'avril de cette année, il a

constamment combattu pour la restauration du trône, en Allemagne, où il fit la campagne des princes en 1792, et en Espagne depuis 1793 jusqu'en 1797, donnant dans toutes les occasions, et notamment dans la campagne de 1794, des preuves d'un caractère et d'un courage éprouvés. Il fut nommé colonel et chevalier de Saint-Louis en 1795, et obtint, en 1796, le commandement du régiment des volontaires d'Espagne, en garnison à Madrid. Il quitta l'Espagne sur la demande du directoire exécutif en 1797, et rejoignit Louis XVIII à Mittau. Il fut créé maréchal-de-camp en 1800, et suivit le roi en Suède et en Russie. Passé au service de la première de ces puissances, avec l'agrément de S. M. en 1805, il commanda les troupes et le quartier-général de Gustave IV dans le Mecklenbourg, fit, auprès de ce prince, la campagne de Poméranie en 1806, et forma, d'après l'ordre de S. M. Suédoise, un corps de Français, sous le nom de régiment du Roi, infanterie, portant la cocarde blanche et l'uniforme français. Le duc de Piennes le commanda en 1807, après son organisation, fit la campagne de 1808, dans l'île d'Aland, contre les Russes, et fut nommé, en 1810, chevalier de l'ordre militaire de l'Épée. Rappelé en France en 1814, par le rétablissement du trône de saint Louis, auquel depuis le voyage de ce prince à la Terre-Sainte, les sires d'Aumont n'avaient cessé de dévouer leur fortune et leur vie, le duc de Piennes rentra dans l'exercice de ses charges à la cour, et fut promu cette même année au grade de lieutenant-général des armées du roi. Il devint *duc d'Aumont*, pair de France, au mois d'août de cette année, par la mort de son père. Lors des évènements de mars 1815, il commandait la 14ᵉ division militaire. Il maintint de tous ses efforts l'autorité royale en Normandie, et ne quitta son commandement que lorsque toute espèce de défense fut devenue impossible. Le duc d'Aumont s'embarqua, et alla organiser, par ordre du roi, un corps d'officiers français dans l'île de Jersey. S. A. R. *Madame* lui donna, le 3 juillet de cette année, le drapeau qui devait guider ce faible corps dans des entreprises dont l'inébranlable dévouement de son chef a pu seul justifier la témérité et le succès. Sans attendre les renforts qui lui étaient promis et qui devaient incessamment le rejoindre, le duc d'Aumont, à la tête de 130 volontaires royaux, se jeta sur la côte de Normandie, à Aromanches, sous le feu d'une batterie de canon du calibre de 36, qu'il enleva l'épée à la main, avec 25 hommes seulement, et marcha immédiatement sur Bayeux, où il fit arborer le drapeau blanc. Menacé par des forces très-supérieures aux siennes, on n'osa cependant pas l'attaquer

dans la position militaire qu'il avait prise en la forêt de Livry. Bientôt il se trouva à la tête de 1500 hommes. Il entra à Caen, le 8 juillet, aux acclamations de toute la population de la ville et des campagnes qui entourait son corps d'armée, grossi par les volontaires royaux et les gardes nationales du Calvados. Le 17 août 1815, il reprit ses fonctions à la chambre des pairs, et il fut nommé grand-maître de l'ordre de Saint-Hubert de Lorraine et de Bar en 1817, gouverneur de la 8e division militaire, le 17 février 1819, chevalier des ordres du Roi le 30 septembre 1820 et officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Il est président à vie de la *Société des Amis des Arts*. Il a eu plusieurs enfants du mariage qu'il a contracté, le 6 août 1781, avec Mélanie-Charlotte *de Rochechouart-Faudoas*.

Le duc d'Aumont est issu d'une ancienne maison de chevalerie connue depuis le milieu du douzième siècle, et qui paraît avoir pris son nom d'une terre située près de Senlis. Cette maison a donné un porte-oriflamme de France sous Charles VI, deux maréchaux, six lieutenants-généraux, deux maréchaux de camp et plusieurs brigadiers. *L'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, en rapporte, t. IV, p. 870, la généalogie, et il en est fait mention dans plusieurs historiens flamands. L'érection en pairie du duché d'Aumont date du 2 décembre 1665. Le duché héréditaire et non pairie de Villequier fut institué par Louis XV en 1759.

La maison d'Aumont n'a formé que deux branches, dont l'aînée connue sous la dénomination de marquis d'Aumont, barons de Chappes, marquis de Clairvaux et vicomtes de la Guerche, s'est éteinte en 1661.

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, 4 en chef et 3 en pointe, mal-ordonnées.*

17 août 1815. d'AUTICHAMP, (*comte* Charles), voyez DE BEAUMONT.

17 août 1815. D'AVARAY, (*duc*), voyez DE BESIADE D'AVARAY.

4 août 1821. D'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, (Charles-François, *comte*), né au Bois de Sanzay, en Poitou, le 7 août 1736, sacré le 3 janvier 1790, archevêque de Vienne, refusa de prêter le serment civique décrété par l'assemblée nationale, et émigra. Rentré en France après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il prit possession de l'archevêché de Bordeaux en 1802 par suite du concordat, et fut nommé officier de la Légion-d'Honneur le 15

janvier 1805. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1820, et comte pair de France le 4 août 1821.

Monseigneur l'archevêque de Bordeaux appartient à une très-ancienne famille noble de la province de Touraine, dont la généalogie est rapportée dans le nobiliaire de cette province, par l'*Hermite de Souliers*, p. 390, et dans le t. XVIII, p. 119, du *Nobiliaire universel de France* imprimé en 1821.

ARMES : *De gueules, au lion d'argent, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.* Supports et cimier : trois lions. Couronne de comte.

B

BACHASSON, *comte* DE MONTALIVET, (Jean-Pierre), naquit le 5 juillet 1766, à Sarguemines, en Lorraine, où son père commandait pour le roi. Entré de bonne heure au service militaire que sa famille lui fit quitter en 1785, il fut pourvu cette année d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, qu'il conserva jusqu'en 1791. Ne trouvant plus de sûreté que dans sa première carrière, il fit comme caporal la campagne de 1794. A son retour, il fut nommé maire de la ville de Valence en Dauphiné, et réélu par le chef du gouvernement le 8 avril 1800. Appelé successivement à la préfecture du département de la Manche le 19 avril 1801, et de Seine et Oise, il fut nommé conseiller-d'état en 1805, directeur des ponts et chaussées le 3 mai 1806 (1) et ministre de l'Intérieur le premier octobre 1809, fonction qu'il a remplie jusqu'en 1814. Il avait été décoré de l'ordre de l'Éléphant de Danemark le 25 février 1811. Il fut nommé intendant-général de la couronne et pair les 21 mars et 2 juin 1815. Le roi le nomma pair de France le 5 mars 1819, et il a constitué un majorat au titre de *baron*. Il est décédé dans sa terre de la Grange, en Berry, le 22 janvier 1823. 5 mars 1819.

Le comte Simon *de Montalivet*, pair de France, lieutenant au deuxième régiment d'infanterie, n'a survécu que neuf mois à son père, et est décédé à Gironne, d'une inflammation d'entrailles, le 12 octobre 1823. Le comte Camille *de Montalivet*, son frère puîné, lui a succédé.

(1) Le *Moniteur* du 28 mars 1823, donne l'état sommaire des travaux immenses de cette administration, sous M. de Montalivet.

La famille Bachasson est ancienne. Jean *Bachasson* était receveur-général des finances à Limoges en 1590. Il épousa Marie *Passart*, dont il eut quatre filles :

1°. Marie Bachasson, femme de Jacques *Gobelin*, maître en la chambre des comptes. Elle vivait encore le 4 avril 1658;

2°. Catherine Bachasson, épouse de Jérôme *Bignon*, avocat-général au parlement, conseiller-d'état, et l'un des magistrats les plus célèbres de son siècle, décédé en 1656;

3°. Jeanne Bachasson, mariée avec François *du Poyrat*, gentilhomme servant de la reine;

4°. Élisabeth Bachasson, alliée 1° avec Jérôme *Merault*, avocat-général en la cour des aides; 2°. Avec Mathieu *Barbin*, baron de Broyes.

Armes : *D'azur, au griffon d'or.*

17 août 1815. des BALBES de BERTON, *duc* de CRILLON (François-Félix-Dorothée), était fils du duc de Crillon-Mahon, lieutenant-général des armées de France, puis d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de la première classe, qui fit la conquête de Minorque en 1782, et mourut à Madrid en 1796. Il naquit à Paris le 22 juillet 1748, et fut connu jusqu'à la mort de son frère aîné, arrivée en 1806, sous le nom de *comte de Crillon.* Il fut d'abord, en 1760, aide-de-camp de son père, qu'il suivit en Espagne en 1762. Il fut exempt des gardes-du-corps du roi d'Espagne, grade qui lui donnait le rang de colonel dans l'armée. Rentré en France en 1767, il passa avec le même grade de colonel dans le corps des grenadiers de France, et commanda successivement, en second, les régiments de Béarn et d'Agénais, et le régiment provincial d'artillerie de Toul. Il fut nommé mestre-de-camp commandant du régiment de Bretagne en 1778, et créé brigadier d'infanterie le 1er mars 1780. Le comte de Crillon fut employé à l'armée d'Espagne, sous les ordres de son père, et commanda la brigade, composée des régiments de Lyonnais et de Bretagne, aux siéges de Mahon et de Gibraltar en 1782. Le roi le créa maréchal de camp le 1er janvier 1784, et grand-bailli d'épée du Beauvaisis. Nommé député de la noblesse de ce bailliage aux états-généraux, en 1789, il embrassa avec modération les nouveaux principes de réforme, se montra toujours opposé aux moyens extrêmes et anarchiques, et défendit constamment les droits du pouvoir exécutif. Il fut créé lieutenant-général le 1er février 1792, et employé à l'armée du maréchal Luckner. Accusé d'avoir des intelligences avec les émigrés, il demanda et obtint un congé au mois de mai de la même année, et passa

en Espagne. Il revint en France après les troubles révolutionnaires : mais il n'accepta d'autre fonction publique que celle de membre du conseil-général du département de l'Oise. Il devint, en 1806, duc de Crillon et grand d'Espagne de la première classe, après la mort de Louis-Alexandre-Nolasque-Félix des Balbes de Berton, marquis, puis duc de Crillon, son frère aîné, chevalier de la Toison-d'Or et maréchal des camps et armées du roi. Louis XVIII le nomma pair de France le 17 août 1815, pour siéger au banc des comtes. Sa pairie fut déclarée inhérente au titre ducal qui existait dans sa famille, par lettres-patentes entérinées en la cour royale de Paris le 2 mai 1818. Le duc de Crillon est décédé le 27 janvier 1820, à l'âge de 72 ans (1).

Son fils aîné, Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue, *marquis de Crillon*, lui a succédé dans ses titres héréditaires. Né à Paris, le 15 décembre 1782, il fut nommé colonel de la légion des Basses-Alpes le 3 septembre 1814. Il devint duc de Crillon, pair de France et grand d'Espagne de la première classe le 27 janvier 1820, et fut nommé officier de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820. Il fit, dans le grade de maréchal-de-camp, la campagne d'Espagne en 1823, fut nommé chevalier de Saint-Louis au mois d'octobre de cette année et créé lieutenant-général des armées du roi au mois d'octobre 1824. Son frère, Louis-Marie-Félix-Prosper, *comte de Crillon*, est colonel du régiment des chasseurs de l'Oise depuis le 30 juin 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

La maison des Balbes de Berton, originaire de Quiers (2), en Piémont, où il en existe encore deux branches, a tenu un rang distingué parmi la première noblesse du comté Vénaissin. Elle a contracté d'illustres alliances et a donné des chefs recommandables aux armées. Louis de Berton que Henri IV et toute la France ont surnommé *le brave Crillon*, mérita par ses exploits chevaleresques et ses vertus privées l'amitié du grand roi, qu'il seconda avec autant de zèle que de succès à reconquérir sa

(1) Voyez le *Moniteur* des 31 janvier et 9 février de la même année 1820, où sont rapportés une notice nécrologique, et un discours prononcé sur la tombe du duc de Crillon, par M. le marquis d'Herbouville.

(2) La maison des Balbes de Berton est, ainsi que celle de Broglie, l'une des sept nobles familles d'*Albergue*, fondatrices de la ville et république de Quiers. Ces sept familles sont nommées dans une ordonnance du grand conseil de Quiers, de l'année 1422, et dans deux ordonnances de Louis, duc de Savoie, des années 1444 et 1445.

couronne. Il mourut en 1615, à 72 ans, revêtu de la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui avait été créée pour lui, et qui s'éteignit en sa personne. Il fut aussi conseiller-d'état et chevalier des ordres du Roi, colonel du régiment des Gardes et gouverneur de Boulogne, de Toulon et de Tours. Huit généraux sont sortis de cette maison. Leurs services sont rapportés dans le tome Ier, pp. 282 à 297, *du Dictionnaire Historique des Généraux Français.*

ARMES : *D'or, à cinq cotices d'azur.* Couronne ducale. Tenants : deux anges. Cimier : un homme nu tenant une épée. Devise : FAIS TON DEVOIR.

5 mars 1819. DE BANCALIS DE MAUREL, *marquis* D'ARAGON, (Jean-Louis-Henri), né à Salières, près de Privas, le 6 août 1763, ancien officier au régiment du Roi, a émigré en 1791, et fait les campagnes à l'armée des princes et au corps de Condé. Le roi l'a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 novembre 1814, président du collège électoral du département du Tarn le 5 septembre 1816, chef de bataillon en retraite en 1817, et pair de France le 5 mars 1819.

La famille de Bancalis est connue depuis 200 ans en Rouergue, où elle possédait la terre de Pruines. Celle d'Aragon, qu'elle a eue par alliance avec la famille de Maurel, qui la possédait sous le titre de vicomté, est située sur un ruisseau, à deux lieues N.-O. de Carcassonne.

Pierre de Maurel, vicomte d'Aragon, neveu de M. d'Alzeau, fut reçu page du roi au mois de janvier 1672. En sortant des pages, il entra au service et fut aide-de-camp de M. de Schomberg.

Charles de Bancalis de Pruines, fils de Henri de Bancalis, seigneur de Pruines, près Rodez, exempt des gardes-du-corps du roi, fut également reçu page du roi au mois de janvier 1672, et devint aussi exempt des gardes-du-corps du roi. Il avait un frère, M. de Bancalis de Pruines, lequel était, en 1722, prieur du prieuré conventuel de Saint-Maurice de Senlis, et doyen, chanoine, grand-vicaire et official de Senlis.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle d'or,* qui est DE BANCALIS, *aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent,* qui est DE MAUREL. Couronne de marquis. Supports : deux griffons.

5 mars 1819. DE BARANTE, (*baron*), voyez BRUGIÈRE.

4 juin 1814. BARBÉ, *comte*, puis *marquis* DE MARBOIS (François), né à Metz, le 31 janvier 1745, et fils du directeur de la monnaie de cette ville, fut choisi par M. de Castries, ministre de la marine, pour faire part à ses enfants de l'instruction solide et variée qu'il avait reçue. Appelé,

bientôt après aux fonctions publiques, il devint successivement consul aux États-Unis d'Amérique et intendant à Saint-Domingue en 1789. A son retour, en 1790, il fut élu maire de la ville de Metz. Le roi l'envoya à la diète de Ratisbonne, en décembre 1791, et, l'année suivante, il se rendit à Vienne comme adjoint de M. de Noailles, ambassadeur. En 1795, M. Barbé de Marbois fut nommé député du département de la Moselle au conseil des anciens. Déporté à Sinnamary, dans la Guyane, par décret du 4 septembre 1797, il ne fut rappelé en France qu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799). On le nomma conseiller-d'état au département de la marine, le 6 juillet 1800, puis en 1801, directeur du trésor public, place qui fut érigée en ministère au mois de septembre suivant. M. Barbé de Marbois présida le collège électoral du département de l'Eure en 1804, et fut élu candidat au sénat conservateur. Le 2 février 1805, il fut nommé grand'croix de la Légion-d'Honneur, et peu de temps après décoré du titre de *comte* et de la croix de Saint-Hubert de Bavière. M. Mollien lui succéda, en 1806, dans le ministère des finances. M. de Marbois fut nommé premier président de la cour des comptes le 28 septembre 1807, et sénateur le 5 avril 1813. S. M. Louis XVIII le créa pair de France le 4 juin 1814, et le confirma, le 27 février 1815, dans la dignité de premier président de la cour des comptes. Au second retour du roi, en juillet de la même année, il fut nommé président du collége électoral du Bas-Rhin, puis successivement membre du conseil privé, et ministre de la justice et garde des sceaux le 26 septembre 1815. Il remit ces deux charges à S. M. le 10 mai 1816, devint ministre d'état, et fut reçu membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 2 août suivant. Le titre de *marquis* a été attaché héréditairement à sa pairie par ordonnance du roi, du 31 août 1817.

ARMES : *De gueules, au cheval barbé d'or, cabré et contourné; à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules, brochante sur le tout; en chef, à dextre, un franc canton d'azur, à trois bandes d'argent.* Supports : deux hiboux.

DE BARRAL, (Louis-Mathias, *comte*), archevêque de Tours, naquit à Grenoble le 20 avril 1746. Vicaire-général de Joseph-Claude-Mathias de Barral, évêque de Troyes, son oncle, décédé en 1791, il lui succéda en cette même année, et fut presque aussitôt exclu de son siége, pour n'avoir pas voulu prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé. Il passa en Suisse, en 1792, puis en Angleterre, d'où il revint en France en 1801. Il fut nommé à l'évêché de Meaux l'année suivante, 4 juin 1814.

et transféré à l'archevêché de Tours en 1805. Il devint premier aumônier de l'impératrice Joséphine, après avoir été aumônier de la princesse Murat, fut appelé au sénat le 19 mai 1806, nommé grand'croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, et pair de France par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814. Il a siégé à la chambre des pairs jusqu'au mois de juillet 1815. Il se démit alors de son archevêché, et mourut subitement à Paris d'une attaque d'apoplexie, le 7 juin 1816.

M. le comte de Barral était issu d'une ancienne famille noble du Dauphiné, dont la généalogie est rapportée au second tome de cet ouvrage. Cette maison subsiste en plusieurs branches, sous les titres de marquis, comtes, vicomtes et barons de Barral.

Armes : *De gueules, à trois bandes d'argent.* Couronne de marquis. Supports : deux licornes.

4 juin 1814. BARTHÉLEMY, (François, *comte*, puis *marquis*), vice-président honoraire de la chambre des pairs, neveu du célèbre abbé Barthélemy auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et l'un des quarante de l'Académie française, naquit à Aubagne en Provence, vers 1750. Élevé par les soins de son oncle, il fut placé, jeune encore, dans les bureaux de M. de Choiseul, premier ministre de Louis XV. Il suivit le baron de Breteuil en Suisse, puis à Stockholm en 1768, et fut ensuite attaché au comte d'Adhémar en qualité de secrétaire d'ambassade. Il avait encore ce caractère à Londres, lorsqu'il notifia au cabinet de Saint-James, le 26 septembre 1791, l'acceptation pure et simple faite par Louis XVI de la constitution décrétée par l'assemblée nationale. Au mois de novembre de la même année, il fut nommé ambassadeur en Suisse, et chargé de renouveler les capitulations des cantons helvétiques avec la France. Il négocia et signa, au mois d'avril 1795, la paix avec la Prusse. Il ouvrit dans le même but, mais sans résultat, des relations avec M. Wickam, ministre de S. M. B. à Bâle. Il signa les traités conclus avec l'Espagne et la Hesse. Élu l'un des cinq membres du directoire en 1797, il reçut, de la part des Suisses, d'honorables témoignages de regrets lors de son départ (1). Les autorités civiles et militaires de Bâle, ainsi que les habitants de cette ville, l'accompagnèrent à quelque distance,

---

(1) La noble conduite que tint M. Barthélemy envers les officiers de l'armée de Condé, pendant sa mission à Bâle, dans un temps où des égards et des marques d'estime pour des émigrés pouvaient compromettre sa fortune et peut-être sa vie, est rappelée avec éloge dans les *Campagnes du corps de Condé*, par M. d'Ecquevilly, t. I, p. 358.

et payèrent ce tribut d'honneurs et de reconnaissance, moins au caractère dont il était revêtu qu'à ses qualités personnelles. Enveloppé dans la proscription du parti clichien, il fut enlevé dans la nuit du 5 septembre 1797, transporté au Temple, et ensuite déporté à Caïenne. Après six mois d'exil, il parvint à s'échapper. Il passa en Angleterre et de là sur le continent, et rentra en France après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799). Élu membre du sénat-conservateur le 13 février 1800, il fut l'un des vice-présidents de cette assemblée, et devint membre de l'Institut, comte, et commandant de la Légion-d'Honneur. Les 1er et 2 avril 1814, M. Barthélemy présida l'assemblée qui prononça la déchéance de Buonaparte, et fit partie, le 21 mai, de la commission du sénat chargée de l'examen de la nouvelle constitution. Le roi le nomma pair de France le 4 juin de la même année, grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 6 janvier 1815, et membre du conseil-privé le 19 septembre de la même année. Le titre de *marquis* a été attaché héréditairement à sa pairie par l'ordonnance royale du 31 août 1817.

Joseph-Anicet *Barthélemy*, frère du marquis Barthélemy, pair de France, banquier à Paris, et membre du conseil-général du département de la Seine, signa, le 1er avril 1814, la courageuse adresse de ce département rédigée par M. Bellart. Le roi lui accorda des lettres de noblesse, et le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur au mois d'août de la même année. Il obtint, pour les nouveaux services qu'il rendit lors du retour de S. M. Louis XVIII, en 1815, la concession d'*une fleur de lys d'or* dans ses armoiries, fut nommé, le 5 septembre 1816, président du collége électoral du département des Bouches-du-Rhône, et fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 31 décembre suivant. Il devint aussi président de la chambre et membre de la commission de surveillance près la caisse d'amortissement, et mourut le 13 mars 1819 (1).

ARMES : *D'azur, au rocher d'argent, surmonté d'un soleil d'or.*

DE BASCHI, *comte* DU CAYLA, (Hercule-Philippe-Étienne), était 17 août 1815.
colonel en second du régiment de Condé-Dragons, lorsqu'il fut créé brigadier dans cette arme le 1er janvier 1784. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Émigré en 1791, il leva et équipa à ses frais un régiment de hussards de son nom (Baschy), qu'il commanda à l'armée des princes, en 1792, puis au corps de Condé, où il

(1) M. Bellart a prononcé sur sa tombe un discours imprimé dans *le Moniteur* du 17 mars 1819.

4

fit toutes les campagnes jusqu'au licenciement définitif. Il devint premier aide-de-camp et premier gentilhomme de la chambre de feu prince de Condé; fut nommé pair de France le 17 août 1815, lieutenant-général des armées le 23 du même mois, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 mai 1816. Il prêta serment au roi comme gentilhomme de la chambre de S. M. le 30 décembre 1820.

« Tous les auteurs italiens et français, et même les plus critiques, » qui ont parlé de cette maison, conviennent unanimement de son origi- » ne italienne et commune avec la maison de *Baschi* de Florence, alliée » aux maisons de *Médicis*, de *Borromée*, et de *Picolomini*, et qui possède » le comté de Baschi et la seigneurie de Vittozzo, en Toscane. Quoiqu'on » trouve un Alexandre de Baschi, servant en France en qualité d'écuyer » dans la compagnie d'ordonnance commandée par le maréchal Jean » de Clermont, suivant la revue faite à Bourges le 1er juin 1356, le pre- » mier qui s'établit en France et y laissa postérité, fut Guichard de » Baschi, seigneur en partie de Vittozzo, de Morano et de Latera, qui » suivit en Provence Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile dont » il était le premier écuyer, et fit son testament le 7 septembre 1425, » dans lequel il est qualifié *noble* et *puissant homme*, et veuf de Jac- » quette Farnèse, sœur de Rainuce Farnèse, aïeul du pape Paul III. » (*Mémoire dressé par M. Clairambault*, généalogiste du cabinet des ordres du roi *.)

Il résulte de ce témoignage que la maison de Baschi était par ses alliances et ses possessions une des plus distinguées de la Toscane au 14me siècle. A l'égard de son ancienneté, antérieure à l'époque de son établissement en France, Moreri, t. I, p. 471 de son Grand Dictionnaire historique, la fait connaître depuis Volino, seigneur de Baschi en Ombrie, de Vittozzo dans le diocèse de Soana et de Montemarano, vivant en 1080.

La branche aînée, *dite* des comtes de Baschi, existait encore en Ombrie, en 1719.

Celle que Guichard de Baschi fonda en France, s'est subdivisée en trois rameaux au 17me siècle : 1° les *marquis d'Aubais* et *barons du Cayla*, éteints le 16 février 1749; 2° les *marquis de Pignan* et *du Cayla*, éteints; 3° les *seigneurs de Saint-Estève, comtes du Cayla*, seule branche française existante de la maison de Baschi. Louis de Baschi, baron d'Aubais, créé maréchal-de-camp le 31 décembre 1643, et François

* *Registres du cabinet secret du Roi*, t. II, p. 72, aux archives de M. de Courcelles.

de Baschi de Saussan, marquis du Cayla, créé lieutenant-général le 1er mars 1738, et cité comme l'un des meilleurs officiers de cavalerie que Louis XV ait eus à son service, étaient issues de la première et de la seconde branche de cette maison (1).

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'or, à 6 fleurs de lys d'azur*, qui est DE FARNÈSE ; *au 2 d'or, à l'ours en pied de sable*, qui est DE BERMOND D'ANDUSE ; *au 3 parti*, à dextre *d'argent, au chef de sable, à la bordure de gueules*, qui est de PELET, et à senestre *fascé d'or et de gueules*, qui est DE LANGUSSEL ; *au 4 d'azur, à la jumelle d'or, accompagnée de 6 besants d'argent, 3 rangés en chef, et trois en pointe*, 2 et 1, qui est DU FAUR ; *sur le tout d'argent, à la fasce de sable*, qui est DE BASCHI. Couronne de marquis, posée sur l'écu. Tenants : deux bacchantes. Cimier : une aigle issante, couronnée d'une couronne fermée et croisetée. Légende : POTIUS MORI QUAM FŒDARI.

La branche de Pignan avait adopté quelques autres écartelures.

DE BASTARD D'ESTANG, (Dominique-François-Marie, *baron*, puis *comte*), né à Nogaro en 1783, fut d'abord juge auditeur en la cour royale de Paris en 1808, puis maître des requêtes. Le 9 décembre 1810, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, et successivement président du collége électoral de l'arrondissement de Lectoure, le 26 juillet 1815, président de la cour royale de Paris le 18 septembre et premier président de la cour royale de Lyon le 25 octobre de la même année, président du collége électoral de la Haute-Garonne le 5 septembre 1818, pair de France au titre de *comte* le 5 mars 1819, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 30 avril 1821. 5 mars 1819.

M. Armand *de Bastard d'Estang*, son frère puiné, ancien auditeur au conseil-d'état, fut nommé, le 5 juillet 1814, maître des requêtes surnuméraire, puis, le 24 août suivant, et le 1er janvier 1816, maître des requêtes en service extraordinaire, et créé *baron* au mois de mai de cette dernière année, en récompense de la conduite qu'il avait tenue, lors des événements de Grenoble, dans les fonctions de commissaire-général de police, dont il avait été revêtu, et qu'il remplit jusqu'à sa nomination à la préfecture du département de la Haute-Loire, le 2 juillet 1817.

François-Auguste, *chevalier de Bastard d'Estang*, frère des précédents, né à Nogaro en 1794, chevalier de Malte, fut nommé, en 1813, sous-lieutenant au second régiment de cuirassiers. Il fut blessé aux batailles de Dresde et de Leipsick, et fut fait prisonnier de guerre dans

---

(1) Le détail de leurs campagnes et grades militaires, se trouve t. I, pp. 359-361, *du Dict. historique des Généraux Français.*

cette dernière action, où il avait fait des prodiges de valeur (1). A l'âge de 20 ans, il a obtenu la croix de Saint-Louis et celle de la Légion-d'Honneur au retour du roi, en 1814, a été nommé capitaine de cavalerie et brigadier dans les mousquetaires gris, puis a été attaché, en 1816, comme capitaine à l'état-major-général de la garde-royale.

Henri-Bruno *de Bastard d'Estang*, frère des précédents, est né à Paris en 1798. Il a dirigé ses études vers le barreau et occupe actuellement les fonctions de procureur du roi près le tribunal de première instance d'Alençon, département de l'Orne.

Victor, *chevalier de Bastard d'Estang*, frère puîné des précédents, est entré au service en 1807, comme simple vélite dans la garde à pied, et a fait avec distinction les campagnes de Pologne, de Prusse, d'Espagne et de Russie. Il a quitté le service en 1819, étant chef de bataillon au 1er régiment de la garde-royale, et a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

La famille de Bastard est originaire de Guienne. Jean de Bastard, capitaine, et autre Jean de Bastard, son neveu, procureur du roi au comté de Gaure, tous deux domiciliés à Fleurance, en Lomagne, furent maintenus dans leur noblesse, par arrêt qui a annulé un jugement de M. Pellot, du 31 août 1669, et qui a été rendu au conseil-d'état, le 25 novembre 1671, sur la production de leurs titres prouvant leur filiation, avec qualifications nobles, depuis Pierre Bastard, leur bisaïeul et trisaïeul, lequel vivait en 1505. Jean de Bastard, conseiller en la cour des aides et finances de Montauban (2), demanda, au mois de juillet 1780, que cet arrêt de 1671, fût visé dans un nouvel arrêt du conseil. (*Régistres manuscrits du cabinet secret du Roi*, t. IV, p. 382, aux archives de M. de Courcelles).

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 outardes affrontées d'or, becquetant dans un tonneau de sable, et accompagnées en pointe d'un croissant d'argent; au 2 tiercé en bande, d'argent, à 3 étoiles de sable, de gueules plein, et d'azur, à 3 hures de sanglier d'or; au 3 tiercé en fasce d'argent, à 3 tourteaux de sable, de gueules plein et d'azur, à 3 aiglettes d'or, la première et la dernière essorantes et affrontées.* Supports : deux aigles. Couronne de marquis. Cimier : un lion issant d'un bourrelet de

---

(1) Il s'empara d'une batterie ennemie, étant suivi seulement de trois autres cuirassiers, et, dans la même journée, sauva la vie au général Bessières. Il avait eu trois chevaux tués sous lui.

(2) Depuis chevalier d'honneur en la même cour, vivant encore aujourd'hui sous le nom de *comte de Bastard*.

gueules, d'or, d'azur, d'argent et de sable, et tenant de sa pate dextre un poignard d'argent.

DE BAUFFREMONT, (Alexandre-Emmanuel-Louis, *duc*), prince du S. Empire, titré héréditairement *cousin* du roi, né en 1770, est fils de Joseph de Bauffremont, prince de Listenais et du S. Empire, vice-amiral de France. Émigré en 1791, il fit la campagne des princes en 1792, et passa ensuite en Espagne où il prit du service. Il y fit les campagnes de 1793 et 1794. Rentré en France en 1795, il vécut dans la retraite jusqu'à l'époque où il fut nommé, en 1812, président du collége électoral de la Haute-Saône. Il fut créé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 29 octobre 1814, pair de France le 17 août 1815, et *duc* le 31 août 1817 (1). Il a épousé à Paris, le 13 mai 1787, Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline *de Quélen de la Vauguyon*, fille de Paul-François de Quélen, duc de la Vauguyon, pair de France, prince de Carency, chevalier des ordres du Roi et de l'ordre de la Toison-d'Or. De ce mariage sont issus deux fils : 17 août 1815.

1° Alphonse-Charles-Jean, *prince de Bauffremont*, né à Madrid le 10 février 1792. Aide-de-camp de Joachim, roi de Naples, il fit avec lui la campagne de Russie en 1812, et se distingua à la bataille de la Moskwa, puis à celle de Dresde en 1813. Le roi l'a nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814; 2° Théodore-Paul-Alexandre-Démétrius, *prince de Bauffremont*, né à Madrid le 23 décembre 1793, chef d'escadron, nommé chevalier de Saint-Louis le 27 juin 1814, et chevalier de la Légion-d'Honneur, aide-de-camp du duc de Berry, en 1816, puis de son S. A. R. le duc de Bordeaux, et lieutenant-colonel de cavalerie en 1824.

La généalogie de la maison de Bauffremont, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Barrois et de la Bourgogne, est en tête du 6e volume de l'Histoire Généalogique.

ARMES : *Vairé d'or et de gueules*. Tenants : deux anges. Couronne de prince, fermée et croisée. Légende : DIEU AYDE AU PREMIER CHRESTIEN. Devise : PLUS DE DEUIL QUE DE JOYE, tracée en lettres d'argent, sur un ruban noir.

DE BAUSSET, (Louis-François, *cardinal duc*), naquit à Pondichéry (2) 17 août 1815.

---

(1) Les lettres patentes d'institution de ce titre ont été entérinées en la cour royale de Paris, le 2 mai 1818.

(2) Son père était aide-major de la garnison du Fort-Louis, et Joseph-Bruno, frère de celui-ci, mourut évêque de Béziers en 1771.

le 14 décembre 1748. Il fut vicaire-général du diocèse d'Aix, et député de cette province à l'assemblée-générale du clergé de l'année 1770. Sacré évêque d'Alais le 18 juillet 1784, et député des états du Languedoc, en 1786, il adressa à *madame Élisabeth* une célèbre harangue qui a été imprimée dans le *Conservateur* de 1787 (t. II, p. 273) et qui a révélé le talent et l'élévation d'ame de ce prélat. Il fut enfermé dans les prisons de Paris, lors des troubles révolutionnaires, et échappa aux proscriptions, quoiqu'il eût courageusement protesté contre la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée nationale. Nommé chanoine de S. Denis le 13 avril 1806, M. de Bausset vécut presque toujours à la campagne, où il rédigea son *Histoire de Fénélon.* Il devint vice-recteur de la faculté des lettres le 1er juillet 1809; mais l'état de sa santé ne lui permettait plus, depuis plusieurs années, d'exercer des fonctions publiques. Il fut nommé président du conseil royal d'instruction publique le 17 février 1815; le 30 mars suivant, Buonaparte, ayant supprimé ce conseil et rétabli la grande maîtrise de l'université, nomma M. de Bausset conseiller titulaire; mais ce prélat envoya sa démission. Au retour du roi, il reprit la présidence du conseil-royal de l'instruction publique; fut nommé pair de France le 17 août de la même année, et successivement membre de l'Académie française, le 21 mars 1816, chanoine de première classe du chapitre royal de S. Denis le 28 décembre de la même année, cardinal au mois de juillet 1817, *duc* le 31 août suivant, commandeur du St.-Esprit le 1er octobre 1820, et ministre d'état, membre du conseil privé, le 5 novembre 1821. M. le cardinal duc de Bausset est décédé le 21 juin 1824 (1).

La famille de Bausset, originaire d'Aubagne, en Provence, est connue par titres authentiques depuis Bertrand de Baucet ou de Bausset, dont le fils, nommé Geoffroi de Bausset, qualifié *miles*, (chevalier), épousa, suivant acte original du 2 mai 1310, Adalasie *Étienne*, fille de Raimond Étienne, chevalier, de la même ville d'Aubagne. Leur postérité s'est divisée en trois branches, celle des *seigneurs de Roquefort* en Provence, des *seigneurs comtes de Sauvian* en Languedoc, dont est issu le cardinal de Bausset, et celle des *marquis de Bausset* à Marseille, à laquelle appartient M. le marquis de Bausset, ancien officier au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis,

(1) Voyez le discours prononcé sur sa tombe par Mgr. l'archevêque de Paris, dans le *Moniteur* du 6 août 1824, colonne 1097.

fils de Mathieu-Nicolas, marquis de Bausset, ministre plénipotentiaire de Louis XV en Russie, mort à Pétersbourg en 1768, et d'Adélaïde-Constance de Selle. M. le marquis de Bausset a été élu, en août 1815, membre de la chambre des députés par le département des Bouches-du-Rhône, et président du collége électoral du 2[me] arrondissement de ce département en 1820. Il est commandeur de l'ordre de Saint-Joseph de Toscane, et grand-croix de l'ordre du Mérite civil de Wurtemberg, et a été créé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1[er] mai 1821 (1).

Pierre-François-Gabriel-Raimond-Ignace-Ferdinand *de Bausset-Roquefort*, né à Béziers le 31 décembre 1757, neveu à la mode de Bretagne de M. le cardinal duc de Bausset, et neveu propre d'Emmanuel-François de Bausset, nommé évêque de Fréjus en 1766, fut d'abord chanoine du noble et insigne chapitre de St. Pierre de Vienne, devint vicaire-général du diocèse d'Aix en 1784, fut nommé évêque de Vannes le 20 août 1806, et sacré le 29 mai 1808, puis archevêque d'Aix, Arles et Embrun en 1819. Il est chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

François, *baron de Bausset*, fils de Jacques de Bausset, (frère du cardinal) et de M[lle] *de Jarente de Sénas*, fut chambellan impérial, nommé préfet du Palais en 1806, et président du collége électoral du département de l'Hérault le 13 novembre 1809. Il accompagna l'archiduchesse Marie-Louise à Vienne au mois d'avril 1814, et rentra en France en mai 1815, par suite du rescrit de l'empereur d'Autriche relatif aux Français qui étaient attachés au service de cette princesse; mais il retourna auprès de Marie-Louise, lorsqu'elle prit possession du duché de Parme, et il faisait partie de sa suite en 1816. Il est marié avec mademoiselle *Lawless*, riche héritière d'Irlande.

ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un rocher de six coupeaux du même, mouvant du bas de l'écu.* Couronne de marquis. Tenants : deux génies. Cimier : une aigle issante. Devise : SOLA SALUS SERVIRE DEO (2). Le cardinal de Bausset portait la couronne ducale, le manteau de pair, et les insignes de sa dignité ecclésiastique.

DE BAYANE, (*cardinal duc*), voyez DE LATIER. 4 juin 1814.

DE BEAUHARNAIS, (Claude, *comte*), né le 26 septembre 1756, fils 4 juin 1814.

---

(1) A la branche de Marseille appartient encore Jean-Baptiste-Oblat *de Bausset*, né à la Cadière, le 4 juin 1773, chevalier de Saint-Louis, retraité chef de bataillon.

(2) Cette devise doit être en lettres d'or sur un ruban d'azur liséré d'or.

de Claude de Beauharnais, chevalier, chef d'escadre, créé *comte des Roches-Baritaud* en 1759, et de Marie-Anne-Françoise Mouchard de la Garde (1), était capitaine au régiment des Gardes-Françaises à l'époque de la révolution. Il fut nommé président du collége électoral du département de la Vendée le 26 janvier 1804, et membre du sénat conservateur le 21 avril suivant. Il fut pourvu, le 16 mars 1806, de la sénatorerie d'Amiens, vacante par la mort de Tronchet, et créé comte de l'empire. Il devint membre du grand conseil d'administration du sénat en 1810, grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, chevalier d'honneur de l'impératrice le 24 février de la même année, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811. Le roi le créa pair de France le 4 juin 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le comte de Beauharnais est décédé le 10 janvier 1819, à l'âge de 63 ans. Il avait épousé 1° Claude-Françoise-Gabrielle Adrienne *de Lezay-Marnezia*, fille du marquis de Marnezia, député aux états-généraux; 2° mademoiselle *Fortin*, fille d'un riche propriétaire de Saint-Domingue, chevalier de Saint-Louis, et qui avait servi dans les mousquetaires. Il a laissé deux filles, issues des deux lits. L'aînée, Stéphanie-Louise-Adrienne de Beauharnais, née le 28 août 1789, a épousé, le 7 avril 1806, Charles-Louis-Frédéric, grand duc de Bade.

Le comte de Beauharnais était l'unique rejeton mâle de la seconde branche de sa famille. Ses cousins germains, François, *marquis de Beauharnais*, né à la Rochelle le 12 août 1756, et Alexandre, *vicomte de Beauharnais*, né à la Martinique le 28 mai 1760, représentaient la branche aînée. Ils étaient fils de François de Beauharnais, chevalier, créé *marquis de la Ferté-Beauharnais* en 1764, chef d'escadre des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général pour le roi à la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galande, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc. etc., et de Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastullé.

Le marquis de Beauharnais, nommé, en 1789, par la noblesse du bailliage de Paris, député aux états-généraux, y tint une conduite si noble et si courageuse qu'il fut surnommé le *féal Beauharnais*. Il signa

---

(1) Connue dans le monde sous le nom de *comtesse Fanny de Beauharnais*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, qui se distinguent par le naturel et la grâce, et qui l'ont mise en relation avec les littérateurs les plus distingués du dernier siècle. Elle est morte à Paris, en 1813, à l'âge de 75 ans.

toutes les protestations faites contre une majorité factieuse, et fut choisi, en 1792, pour diriger le second projet d'évasion du roi, de concert avec le baron de Vioménil, le marquis de Briges et le comte d'Hervilly. Ce plan ayant échoué, le marquis de Beauharnais rejoignit les princes français, et fit les campagnes de l'armée de Condé en qualité de major-général. On sait qu'en 1795, il sollicita du prince de Cobourg l'honneur de monter le premier à l'assaut de Valenciennes, pour planter sur les murs de cette place, l'étendard des lys; et les journaux du temps ont publié la lettre courageuse qu'il écrivit à la convention, lorsqu'il apprit que cette assemblée s'attribuait le droit de juger Louis XVI. Son dévouement généreux à la cause du malheur et de la légitimité ne connut point de bornes, et il employa jusqu'au crédit de sa belle-sœur, Joséphine, alors remariée au premier consul Buonaparte, pour engager, mais sans succès, ce général à remettre le sceptre à la maison de Bourbon. Cette démarche qu'il fit en 1799, fut cause qu'il ne put rentrer en France qu'en 1804. Rappelé alors par sa belle-sœur, devenue impératrice, il fut nommé, le 19 février 1805, ministre plénipotentiaire près le roi d'Étrurie, puis ambassadeur à Madrid le 10 avril 1806. Ayant embrassé les intérêts du prince des Asturies, (aujourd'hui Ferdinand VII), contre la tyrannie et les persécutions du prince de la Paix, le marquis de Beauharnais fut rappelé par Buonaparte et exilé en Pologne. Sa conduite en cette circonstance lui a mérité les suffrages les plus flatteurs de la part de Ferdinand VII et de *Monsieur*, aujourd'hui Charles X. Le marquis de Beauharnais est grand-croix de l'ordre impérial de la Couronne de Fer, et grand-croix de l'ordre de Charles III. Émilie-Louise de Beauharnais sa fille, a épousé, en 1802, Marie *Chamans*, comte *de la Valette*, alors aide-de-camp du premier consul, et ensuite directeur-général des postes et conseiller d'état, condamné à mort le 21 novembre 1815, et sauvé par le courage et la présence d'esprit de son épouse. Le roi lui a accordé des lettres de grâce en 1819.

Alexandre, *vicomte de Beauharnais*, frère puîné du marquis de Beauharnais, naquit à la Martinique le 28 mai 1760, et entra au service à l'âge de 14 ans, dans la première compagnie des mousquetaires. Il était major en second du régiment de Hainaut, lorsque la noblesse de Blois l'élut député aux états généraux du royaume, en 1789. Il embrassa avec modération la cause des opinions nouvelles, se fit remarquer par son talent oratoire et prit une part active à la plupart des délibérations de l'assemblée nationale, qui l'élut plusieurs fois à la présidence. Nommé

général en chef de l'armée du Rhin, le 30 mai 1793, et ministre de la guerre le 13 juin suivant, il écrivit, le 16, pour annoncer son refus de remplir ce dernier poste, et se démit du commandement de l'armée au mois d'août suivant, après y avoir introduit la discipline et avoir obtenu quelques avantages sur les Prussiens. Sa démission volontaire, dans le temps où l'on persécutait les nobles qui étaient au service, lui attira la haine des conventionnels qui fixèrent son exil à 20 lieues au-delà des frontières. Arrêté peu de mois après comme suspect, à défaut de torts réels, on lui créa des crimes imaginaires; et il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794, à l'âge de 34 ans. Il avait épousé Marie-Françoise-Joséphine *Tascher de la Pagerie,* née le 24 juin 1761, remariée, le 8 mars 1796, avec Napoléon Buonaparte, devenue impératrice en 1804, séparée en 1810, et décédée à Malmaison au printemps de 1814. Elle a eu du vicomte de Beauharnais, son premier mari, le prince Eugène de Beauharnais, et Hortense-Eugénie de Beauharnais, née le 10 avril 1783, mariée, le 3 janvier 1802, avec Louis Buonaparte, devenu roi de Hollande en 1806. Elle est connue sous le titre de duchesse de Saint-Leu, et a eu deux fils.

Eugène *de Beauharnais*, né le 3 septembre 1780, a fourni une carrière brillante et active, et a été moissonné à la fleur de l'âge. La postérité, qui commence pour lui, le citera comme un des généraux de Buonaparte les plus distingués par la valeur, l'affabilité du caractère et la générosité toute chevaleresque des sentiments. Ce témoignage d'estime lui a été rendu par toutes les opinions contemporaines. Nommé vice-roi d'Italie en 1805, il gouverna cet état jusqu'à la chute de Buonaparte. L'acte du 11 avril 1814 lui promit un établissement territorial: mais cet arrangement fut changé au congrès de Vienne. Dans la suite, le roi de Bavière lui conféra, à titre d'apanage, le landgraviat de Leuchtenberg, et la principauté d'Eichstædt, et depuis il a porté le titre de duc de Leuchtenberg. Il est décédé à Munich, le 21 février 1824 (1), laissant du mariage qu'il avait contracté, le 13 janvier 1806, avec la princesse Augusta de Bavière, fille du roi Maximilien-Joseph, deux fils et quatre filles :

1°. Auguste, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, né le 8 décembre 1810;
2°. Maximilien-Joseph, né le 2 août 1817;

(1) Les services et campagnes du prince Eugène, et ceux du vicomte de Beauharnais, son père, sont rapportés t. I, pp. 462 à 483 du *Dict. hist. des Généraux Français*, auquel on renvoie le lecteur, pour ne pas se répéter ici.

3°. Joséphine-Maximilienne-Eugénie, née le 14 mars 1807, mariée, le 22 mai 1823, avec Joseph-François-Oscar, prince-royal *de Suède;*
4°. Hortense, née le 23 décembre 1808;
5°. Augusta, née le 31 juillet 1812;
6°. Louise, née le 13 avril 1814.

La maison de Beauharnais est originaire de l'Orléanais. L'*Armorial général de France*, imprimé en 1764, en donne la généalogie (registre V, première partie), depuis Guillaume *Beauharnais*, seigneur de Miramion et de la Chaussée, marié, par contrat du 20 janvier 1390, avec Marguerite *de Bourges.*

ARMES : *D'argent, à la fasce de sable, surmontée de trois merlettes du même.* Couronne de marquis. Devise : AUTRE NE SERS.

DE BEAUMONT, *comte* D'AUTICHAMP, (Charles), né le 8 août 1770, a commencé sa carrière militaire en 1782. Il était capitaine dans le régiment Royal-Dragons, lorsqu'il entra, en 1792, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il donna dès lors des preuves d'un dévouement que 30 années d'épreuves ont trouvé inébranlable dans toute sa famille, et fit présager, au 10 août, par son sang-froid et son audace, qu'il deviendrait un jour, dans des temps malheureux, l'un des plus fermes défenseurs du trône des Bourbons. On a fait connaître, dans le *Dictionnaire des Généraux Français*, (t. II, p. 16 à 23), les services importants rendus par ce général dans la Vendée, en 1793, 1794, 1795, 1796, 1799, et 1815, et en 1815, lors du retour de Buonaparte. Il fut nommé lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, les 13 août et 24 septembre 1814, commandant la 14e division militaire, puis les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, formant la 2e subdivision de la 22e division militaire. Au retour du roi, le comte d'Autichamp fut créé pair de France, le 17 août 1815, et passa successivement au commandement des 22e, 4e et 11e divisions militaires. Il fut nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 août 1822; fit la campagne d'Espagne en 1823, et reçut la grand'croix de l'ordre de St.-Ferdinand au mois d'octobre de cette année. 17 août 1815.

Le *vicomte d'Autichamp* (Marie-Jean-Joseph-Jacques de Beaumont), frère aîné du comte Charles, est né en 1768. Il a émigré, et a joint à Turin S. A. R. le comte d'Artois, qu'il a suivi à Coblentz. Il fit la campagne des princes, en 1792, et celle de Maestricht, et passa successivement en Angleterre, à Jersey, en Portugal, puis dans la Vendée en 1798, près du comte Charles d'Autichamp. En 1814, il fut nommé sous-lieutenant des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, et créé maréchal-de-

camp le 4 juin de cette année, puis officier de la Légion-d'Honneur le 17 mars 1815. Lors du retour de Buonaparte, le vicomte d'Autichamp se rendit en Espagne près du duc d'Angoulême, qui lui donna ordre de se rendre à Londres, où se trouvait alors S. A. R. *Madame*. Cette princesse envoya M. d'Autichamp dans la Vendée, et il prit part aux événements qui ont précédé la chute de Buonaparte et le retour du roi. Ce monarque le nomma commandant du département de la Vienne, au mois d'août 1815, et plus tard lieutenant des gardes-du-corps, compagnie de Noailles.

MM. les comte et vicomte d'Autichamp, sont fils d'Antoine-Joseph-Eulalie de Beaumont, comte d'Autichamp, né le 10 décembre 1744, qui a fait les campagnes de Corse et d'Amérique. La valeur qu'il déploya, en 1782, à la prise de Saint-Christophe (1), lui mérita le grade de maréchal-de-camp, auquel il fut promu le 13 juin 1783. Émigré, en 1791, il a fait toutes les campagnes à l'armée des princes et au corps de Condé. Le roi l'a créé chevalier de Saint-Louis le 24 septembre 1814. Il a été retraité avec le grade de lieutenant-général des armées, puis nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 mai 1821.

Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, *marquis d'Autichamp*, frère aîné du comte qui précède, né en 1738, au château d'Angers, en Dauphiné, entra au service en 1749, et fit les campagnes de la guerre, dite de *sept ans*. Dès l'année 1763, une action lui avait mérité, par une exception des plus honorables, la croix de l'ordre de Saint-Louis. On sait qu'il était cité, avant la révolution, comme l'un des premiers généraux de cavalerie qu'il y eût en France, et l'habileté de ses manœuvres était offerte comme une école aux officiers de cette arme. Il devint successivement commandeur de Saint-Louis en 1779, maréchal-de-camp et inspecteur-général en 1780, conseiller du conseil de guerre et gouverneur de Longwy, puis commandeur de Saint-Lazare en 1788. Emigré, l'année suivante, avec le prince de Condé, il commanda, pendant la campagne de 1792, le corps de 700 hommes d'armes à cheval, et concourut à la belle défense de Maestricht en 1793. Il passa successivement en Suisse, en Angleterre, puis en Russie, où il prit du service en 1797, avec l'agrément de S. M. Louis XVIII, à qui le czar Paul I[er] avait fait faire la demande de cet officier-général par son ambassadeur à Londres. En 1799,

(1) Ce fut dans cette action que M. d'Autichamp perdit son fils aîné, qui fut tué à ses côtés, par un boulet de canon.

le marquis d'Autichamp commanda une réserve de 30,000 hommes qui devait se réunir à l'armée de Suworow. Lors du rétablissement du trône de saint Louis, le roi créa M. d'Autichamp lieutenant-général de ses armées et grand'croix de Saint-Louis les 22 juin et 23 août 1814; mais ce ne fut seulement qu'à la fin de l'année 1815, que l'empereur Alexandre consentit à le laisser revenir dans sa patrie. Il est devenu gouverneur de la 10ᵉ division militaire le 10 janvier 1816, gouverneur du Louvre en 1818, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825.

La maison de Beaumont, de laquelle était issu le trop fameux baron des Adrets, est l'une des plus anciennes et des plus illustres du Dauphiné. Elle a formé un grand nombre de branches, et donné huit officiers-généraux depuis l'année 1652 (1). L'abbé Brizard a publié la généalogie de cette maison en 2 volumes in-fol., ouvrage plein de recherches et d'érudition, mais non pas exempt de quelques inexactitudes.

ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 fleurs de lys d'azur.* Couronne de marquis. Devise : IMPAVIDUM FERIENT RUINÆ.

DE BEAUMONT, (*duc*), voyez DE MONTMORENCY. 4 juin 1814.

DE BEAUMONT, (*comte*), voyez DE LA BONNINIÈRE. 4 juin 1814.

DE BEAUPOIL, *marquis* DE SAINT-AULAIRE, (Joseph), *baron* et *pair de France*, naquit à Périgueux en 1757, et fut reçu page du roi en 1771. Il a été retraité avec le grade de chef-d'escadron en 1817, et nommé pair de France au titre de *baron* (2) le 5 mars 1819. Le marquis de Saint-Aulaire a prêté serment et pris séance le 27 juin 1821. Du mariage qu'il a contracté, le 21 juin 1777, avec Égidie-Louise-Marie *de Ranconnet de Noyan*, est issu un fils unique, nommé Louis *de Beaupoil*, comte *de Saint-Aulaire*, né en 1779. Celui-ci fut chambellan de Napoléon, devint préfet du département de la Meuse en 1812, puis de la Haute-Garonne le 31 octobre 1814, et chevalier de la Légion-d'Honneur le 14 janvier 1815. Il a cessé ses fonctions de préfet le 5 avril suivant, a été nommé député du département de la Meuse au mois d'août, et a siégé pendant la session de 1816. Le roi l'a nommé président du col- 5 mars 1819.

(1) Voyez leurs états de services et campagnes, dans le t. II du *Dictionnaire historique des Généraux Français.*

(2) Les lettres-patentes portant institution de majorat à ce titre, ont été régistrées en la cour royale de Paris, le 6 mai 1822.

lége électoral du département du Gard le 26 septembre 1818, et il a été élu député par ce département pour les sessions de 1819, 1820, 1821, 1822 et 1823. Il a épousé en premières noces mademoiselle *de Seiglières de Soyecourt*, et en secondes noces mademoiselle *de Grimoard de Beauvoir du Roure-Brison*. Madame la duchesse *de Cazes* est née du premier mariage.

La généalogie de la maison de Beaupoil Saint-Aulaire, originaire du Limosin, et répandue en Périgord et en Saintonge, est imprimée dans le tome II de cet ouvrage. Elle subsiste en quatre branches : 1° celle des seigneurs de Brie et de la Dixmerie, en Saintonge, dont tous les membres ont émigré en 1791 ; 2° celle des seigneurs du Pavillon, représentée par Cosme-Joseph, comte de Saint-Aulaire, lieutenant-général des armées du roi, qui s'est dévoué au salut de la famille royale le 6 octobre 1789, et a servi les princes dans les campagnes de l'émigration. Il a été créé grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1er novembre 1815, et est décédé en mars 1822, ne laissant qu'une fille, Adélaïde de Beaupoil de Saint-Aulaire, née en 1781, et mariée à Pierre, comte *du Garreau*. Leurs enfants ont été autorisés, par ordonnance du roi, du 2 septembre 1814, à ajouter à leur nom celui *de Saint-Aulaire*; 3° les seigneurs de Fontenilles, représentés par le marquis de Saint-Aulaire, pair de France, et par le comte Louis, son fils; 4° les barons de la Luminade, en Périgord, subdivisés en trois rameaux, dont tous les membres ont suivi la carrière militaire. L'un de ces rameaux est représenté par Jean-Yriex *de Beaupoil*, marquis *de Saint-Aulaire*, né le 10 octobre 1745. Émigré en 1791, il a été employé par les princes français dans diverses négociations, a fait la campagne de 1792, et celle de la malheureuse expédition de Quibéron en 1795. Il devint colonel au service de Russie en 1806, et fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de la troisième classe en 1812. Lorsqu'il revint en France, en 1817, l'empereur Alexandre lui donna, en considération de ses services, une pension de 1500 roubles, et recommanda cet officier à S. M. Louis XVIII, qui l'a créé maréchal-de-camp le 26 août 1818.

Par arrêts du parlement de Paris, rendus en 1777 et 1778, une famille *Beaupoil*, domiciliée à Martinvelle et à Vougecourt, en Lorraine, et qui se qualifiait *comtes de Fontenilles* et *marquis de Saint-Aulaire*, a été condamnée à quitter le *nom* de Saint-Aulaire et les *armes* de Beaupoil, qu'elle portait induement.

Armes : *De gueules, à 3 accouples de chien d'argent, posées en pal, les lesses ou liens d'azur, tournés en fasces.* Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages (1).

de **BEAUVILLIERS**, *duc* de **SAINT-AIGNAN**, (Charles-Paul-François), *comte de Buzançais*, grand d'Espagne de 1re classe, né le 17 février 1746, second fils de Paul-Louis, duc de Beauvilliers (2), mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, tué à la bataille de Rosback en 1757, et d'Auguste-Éléonore-Olympe-Nicole de Bullion de Fervaques, sa première femme, fut mis, le 28 juin 1765, en possession de la grandesse d'Espagne dont avait été pourvu, le 25 avril 1701, Paul de Beauvilliers, son grand oncle, duc de Saint-Aignan, pair de France, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Philippe V, et cette grandesse fut attachée à la possession de la terre de Buzançais (3). Le comte de Buzançais fut mestre-de-camp, commandant du régiment de Poitou, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le roi le créa brigadier d'infanterie le 5 décembre 1781, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Émigré avec le duc de Saint-Aignan, son neveu, en 1791, il lui a succédé peu de temps après dans le titre de duc de Saint-Aignan et dans les droits qui y étaient attachés. Après la restauration, il fut créé pair de France le 4 juin 1814, et retraité lieutenant-général des armées du roi. Le conseil-général du département de l'Indre l'a élu président 4 juin 1814.

---

(1) La branche des barons de la Luminade, porte pour devise, *Semper fidelis.*

(2) Celui-ci avait pour frère puîné, Paul-Hippolyte de Beauvilliers, marquis de Saint-Aignan, né le 26 décembre 1712, nommé chef d'escadre, le 1er octobre 1764, lieutenant-général des armées navales, le 24 septembre 1769, commandeur de Saint-Louis, le 18 août 1772, commandant de la marine à Toulon, le 22 janvier 1773, vice-amiral de France, le 17 novembre 1781, et décédé à Paris, le 3 décembre 1788, sans avoir eu d'enfants de N... *de Guedeville*, son épouse. Paul-Louis et Paul-Hippolyte étaient fils de Paul-Hippolyte, sire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, comte de Montrésor, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, décédé le 22 janvier 1771, et de Marie-Geneviève de Montlezun, sa première femme. Les articles biographiques des généraux sortis de cette maison, font partie du t. II du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, pp. 41 à 55.

(3) *Buzançais* est une ville, avec titre de comté, située sur la rivière d'Indre, en Berry, près des confins de la Touraine, à quatre lieues et demie O.-N.-O. de Châteauroux. Ce comté avait été acquis, au commencement du dix-huitième siècle, par Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, de la maison de Saulx, qui l'avait eu par mariage de la maison de Chabot, en 1576, et celle-ci l'avait acquis, vers 1527, de la maison de Prie. Jusqu'à l'époque de la révolution, il y a eu à Buzançais une commanderie de l'ordre de Malte.

le 14 août 1821. Il a épousé 1° par contrat signé par le roi et la famille royale, le 21 juin 1765, Marie-Louise *de Mailly*, morte sans enfants, fille d'Alexandre-Louis, comte de Mailly, seigneur de Mareuil et de Fresnoy, et d'Anne-Louise de Saint-Chamans; 2° Emma-Nathalie-Victurnienne *de Rochechouart-Mortemart*, décédée en 1824, laissant plusieurs fils.

Colette-Marie-Paule-Hortense-Bernardine *de Beauvilliers-Saint-Aignan*, sœur de M. le duc de Saint-Aignan, née le 20 août 1749, dame du palais de la reine, en 1775, fut mariée, par contrat signé par le roi, le 12 janvier 1771, avec Antoine-Charles-Guillaume, marquis *de la Roche-Aymon*, menin du Dauphin, (depuis Louis XVI), mestre-de-camp du régiment-Royal-Navarre, qu'elle a rendu père de plusieurs enfants.

Paul-Étienne-Auguste, duc *de Beauvilliers*, pair de France, colonel d'infanterie, gouverneur en survivance du Havre-de-Grâce, frère aîné du comte de Buzançais, duc actuel de Saint-Aignan, et né le 26 décembre 1745, est décédé à Paris le 19 octobre 1771, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 17 avril 1763, avec Marie-Madelaine *de Rosset de Fleury*, fille d'André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, un fils unique nommé :

Marie-Paul-Victoire *de Beauvilliers*, duc de Saint-Aignan, pair de France, comte de Montrésor, né le 2 août 1766, marié le 9 janvier 1786, avec Françoise-Camille *de Bérenger du Gua*, et décédé en émigration. Il a eu deux enfants :

1°. Paul-Camille-Hippolyte de Beauvilliers-Saint-Aignan, né le 9 septembre 1780, mort jeune;

2°. Pauline-Camille-Raimonde-Justine de Beauvilliers-Saint-Aignan, née en 1786, morte le 18 février 1787.

La maison de Beauvilliers est d'ancienne chevalerie du pays chartrain, et tire son nom d'une paroisse assez considérable, située à quatre lieues S. E. de Chartres, et que possédait, vers 1080, Herbert, premier seigneur de Beauvilliers, du Lude, de Martainville et de plusieurs autres terres, premier auteur connu de cette maison. Elle s'est divisée en plusieurs branches, toutes éteintes, à l'exception de la branche devenue ducale *de Saint-Aignan*, par érection de ce comté en duché pairie, au mois de décembre 1663. Le P. Anselme a donné la généalogie de ces diverses branches dans le t. IV, pp. 724 et suivantes de son *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*.

ARMES : *Fascé d'argent et de sinople; les fasces d'argent chargées de 6 merlettes de gueules, 3, 2 et 1*. Couronne de duc. Supports : deux cygnes essorants. Devise : IN TUTO DEL CORE.

LE BÈGUE, *comte* DE GERMINY, (Henri-Charles), né en Lorraine vers 1768, et admis dans l'ordre de Malte le 8 mai 1779, commandait, au mois de juin 1815, la garde nationale de Bayeux. Élu député au corps-législatif par le département de la Seine-Inférieure, il siégea pendant les sessions de 1815 et 1816, fut nommé, le 14 septembre de cette dernière année, préfet du département du Lot, et passa à la préfecture de l'Oise le 5 février 1817. Il a été nommé pair de France le 5 mars 1819, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et maître des requêtes le 19 juillet 1820. 5 mars 1819.

M. le comte de Germiny est issu d'une famille noble de Lorraine, qui a pour auteur Vian le Bègue, à qui le duc Charles IV accorda des lettres de noblesse, datées de Nancy, le 1er août 1596. Il fut seigneur, en partie, de Germiny, et conseiller-secrétaire-d'état, et des commandements et finances de ce prince. Son fils, Charles le Bègue, remplit les mêmes fonctions auprès de S. A. Joseph le Bègue, fils de Charles, fut créé comte du Saint-Empire, par diplônie du 13 avril 1714. Il fut plénipotentiaire au congrès de Ryswick en 1697, envoyé extraordinaire en Hollande en 1707, garde-des-sceaux de Lorraine en 1711, plénipotentiaire au congrès d'Utrecht et envoyé extraordinaire en France en 1715, enfin premier ministre de Lorraine en 1729. Il fut père de Léopold-Joseph, comte le Bègue et du Saint-Empire, seigneur de Germiny, chambellan du duc Léopold Ier, puis maître-d'hôtel du duc François III, et aïeul de M. le comte de Germiny, pair de France.

La généalogie de cette famille est mentionnée dans le *Nobiliaire*, ou *Armorial général* de Lorraine, par D. Pelletier, in-fol., t. I, contenant les anoblis, p. 455.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur, au poisson nommé ombre d'argent, en fasce*, qui est pour LE BÈGUE; *aux 2 et 3 d'azur, à l'écusson d'argent*, qui est DE GERMINY; *sur le tout d'argent, à l'aigle de sable*, comme comtes du Saint-Empire. Couronne de comte. Supports : deux lions.

Vian le Bègue ajoutait pour cimier un Neptune issant.

BEKER DE BAGERT, (Nicolas-Léonard), *comte* DE MONS, né à Obernheim, en Alsace, le 13 janvier 1770, entra au service dans le régiment de Languedoc, dragons, le 29 décembre 1786, y fut fait briga- 5 mars 1819.

dier le 10 février 1790 et maréchal-des-logis le 20 décembre 1792. Il fit ses premières armes à la prise de Courtray et à la bataille de Valmy, où il fut blessé. Il combattit successivement à Jemmapes, à Nerwinde et à Watignies pendant les campagnes de 1793 et 1794. Passé avec son régiment dans la Vendée, il fut assez heureux, après avoir pris part à des succès déplorés par la patrie, pour être envoyé auprès des royalistes, à l'effet de négocier une suspension d'hostilités, qui fut trop tôt réciproquement violée. Le jeune Beker avait rapidement passé par les premiers grades militaires. On le créa adjudant-général chef de brigade le 13 juin 1795. Peu de temps après, il demanda et obtint de quitter l'armée de la Vendée. Il passa en Hollande, conduisit une division pour renforcer l'armée de Sambre-et-Meuse, et se signala à la bataille de Salzbach le 17 août 1796. Il fut nommé chef d'état-major du corps d'armée de Saint-Domingue en 1797. En 1798, il commanda une brigade en Italie, sous le général Serrurier. Chargé de couvrir la retraite de l'armée le long de l'Adda, à la tête de l'arrière-garde, il soutint long-temps les efforts de l'armée ennemie, sur laquelle il enleva un village à la baïonnette, et fit prisonniers 400 grenadiers Hongrois. Ce fut à la suite de cette action, dans laquelle il cessa bientôt d'être soutenu par la division Grenier, qu'après avoir eu deux chevaux tués sous lui, en opérant son mouvement de retraite, il eut le bas-ventre traversé par un biscaïen et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. L'état de sa santé ayant fait présumer qu'il était désormais dans l'impossibilité de servir, le général Mélas, lui permit, au bout de six mois, de rentrer en France. Promu au grade de général de brigade, le 2 janvier 1801, et créé commandant de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, il fut employé à l'armée du Rhin. Après la paix de Lunéville, il alla prendre le commandement du département du Puy-de-Dôme, où il épousa la sœur du général Desaix. Il fut employé dans le cinquième corps de la grande armée en 1805. La conduite qu'il tint à Austerlitz, le 2 décembre de cette année, lui mérita le grade de général de division, qui lui fut accordé à la demande du maréchal Lannes le 24 du même mois. Pendant la campagne de 1806 contre les Russes, il commanda une division de 6 régiments de dragons, combattit à Zedenick et à Vigneendorff; et, le 31 octobre, il attaqua près d'Anklam, et mit en déroute une colonne de l'armée prussienne, commandée par le général Bila, et força 4000 hommes d'élite, infanterie et cavalerie, à mettre bas les armes. Le général Beker concourut à la prise de Lubeck, et fut cité avec distinction aux

affaires de Nasielk, de Golymin et de Pultusk, les 24 et 26 décembre 1807. En 1809, il fut employé comme chef d'état-major du maréchal Masséna, combattit à Essling le 22 mai, et fut créé grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 31 du même mois. Chargé, après cette campagne, de faire exécuter les lois sur la conscription militaire, il se retira alors en Auvergne, dans la terre de Mons, près de Maringues, qu'il avait achetée, et fut nommé depuis au commandement de Belle-Isle-en-Mer. En 1814, lors de l'invasion étrangère, il fut chargé du commandement supérieur des troupes dans les 7e et 19e divisions militaires. La sagesse de ses mesures et son esprit de conciliation prévinrent des troubles et des périls que l'effervescence des esprits rendait imminents (1). Il reçut du roi la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 19 juin 1814. Il fut élu député pour le département du Puy-de-Dôme le 21 juin 1815. Lors de la chute de Buonaparte, le général Beker fut chargé, par le gouvernement provisoire, de l'accompagner jusqu'à son embarquement à Rochefort. En octobre 1816, il fut élu, par l'arrondissement de Riom, candidat à la députation que le département du Puy-de-Dôme devait envoyer à la chambre des députés. Par ordonnance du 6 mai 1818, il fut attaché, avec son grade de lieutenant-général, au corps royal d'état-major, et il fut créé pair de France le 5 mars 1819. Outre les divers ordres français dont le comte de Mons est décoré, il a été nommé chevalier de la Couronne de Fer et grand'croix de l'ordre du mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. II, p.p. 68 à 73.)

ARMES : *Ecartelé; au 1 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 2 d'or, à la tête de cheval de sable; au 3 d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'argent; au 4 d'azur, à 3 étoiles d'argent en pal.* Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

DE BELGRAND, *comte* DE VAUBOIS, (Claude-Henri), est né à Clairvaux, en Champagne, le 1er octobre 1748. Il entra au service comme aspirant au corps d'artillerie en 1768. Il y était parvenu au grade de capitaine commandant, lorsqu'au commencement de la révolution il 4 juin 1814.

(1) Ce fut dans ce temps que le prince de Wrède, commandant l'armée austro-bavaroise, adressa au général Beker une lettre-patente où se trouvent ces mots : « Les généraux des armées alliées sont invités à prendre sous leur protection spéciale les propriétés du général Beker, à titre de réciprocité pour sa noble conduite et la générosité de ses procédés : ils seront utiles à ce brave militaire qui n'a jamais cessé de faire le bien partout où il a pu. » (*Biographie nouvelle des contemporains*, t. II, p. 310.)

fut nommé chef de l'un des bataillons de volontaires du département de la Drôme. Il passa rapidement par tous les grades, et le brevet de général de brigade lui fut envoyé à l'armée des Alpes en 1793. Il prit part dans cette armée aux événements militaires des campagnes de 1793, 1794 et 1795, fut créé général de division le 8 mai 1796, et fut employé en cette qualité à l'armée d'Italie. Il occupa Livourne le 30 juin, remporta quelques avantages sur le général autrichien, prince Reuss, en août et septembre, et concourut au gain de la bataille de Roveredo. Chargé, à la tête de 10,000 hommes, de defendre les débouchés du Tyrol-Trentin, il eut à soutenir plusieurs combats contre les Impériaux; et, assailli par des forces supérieures aux siennes, il dut se replier successivement sur la Corona, Rivoli et Peschiera. La division du général Masséna l'ayant joint derrière le Mincio, le 18 novembre 1796, l'armée française reprit l'offensive, et le général Vaubois contribua au succès de la bataille de Castel-Novo le 21 du même mois. Il fut nommé pour commander à Livourne en 1797, puis en Corse en 1798. Il déploya, dans ces deux commandements, toute la prudence et toute la fermeté que nécessitaient les circonstances, pour apaiser les mouvements insurrectionnels. En Corse, il battit les insurgés, le 31 janvier 1798, près du pont de Golo, s'empara de tous les villages de la Cassina, et occupa Corté le 1er février, après avoir dégagé le général Casalta et fait rentrer les habitants dans la soumission. Remplacé, le 10 du même mois, par le général Ménard, il fut appelé à prendre part à l'expédition d'Égypte, qui, partie des ports de France le 19 mai, arriva le 9 juin en vue de Malte. Le lendemain, le général Vaubois commanda l'une des divisions qui, après avoir opéré la descente près de la ville, s'avancèrent sous le canon de la place et s'en emparèrent. Après la prise de l'île de Malte, le général Vaubois y fut laissé comme gouverneur avec 4000 hommes. Avec cette faible garnison, insuffisante pour garnir tous les forts qui pouvaient servir à la défense de l'île, il soutint contre toute la population extérieure insurgée, contre les habitants de la ville qui brûlaient de faire cause commune avec leurs compatriotes, et contre les forces navales britanniques, portugaises et napolitaines, un blocus de 18 mois, pendant lequel il repoussa avec succès plusieurs assauts meurtriers, déjoua les complots insurrectionnels de la populace, et rejeta toutes les sommations qui lui furent faites de rendre la place. Les moyens par lesquels ce général sut se maintenir si long-temps dans une position aussi difficile, quoique privé de tous les secours qu'il sollicitait et qui se

trouvaient toujours interceptés au passage, furent admirés des ennemis mêmes. Enfin, le 1er septembre 1800, toutes les provisions de bouche se trouvaient entièrement épuisées. Le lendemain, Malte ne présentait plus que l'affreux aspect d'une vaste enceinte encombrée de morts et de squelettes vivants. Dans cette cruelle extrémité, un conseil de guerre, assemblé le 3, décida qu'il fallait, par une prompte capitulation, arracher les débris de la garnison et des citoyens à la destruction, qu'une plus longue défense rendait inévitable. En conséquence, les articles de la reddition furent signés le 5, et l'île de Malte fut remise aux troupes de S. M. britannique (1). Sur la proposition du premier consul, le général Vaubois fut créé sénateur, et plus tard investi de la sénatorerie de Poitiers. Cette distinction éminente fut le prix de sa conduite et de sa valeur pendant la défense de Malte. Dans la suite, il fut créé comte et grand-officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804. Le roi le nomma pair de France le 4 juin 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 juillet suivant. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. II, p.p. 76 à 87.)

ARMES : *De gueules, à la bande componée d'argent et de sable de* 6 *pièces*. Couronne de comte.

BELLIARD, (Auguste-Daniel, *comte*), est né à Fontenay, en Poitou, le 25 mars 1769. Entré au service le 5 décembre 1791, il fut attaché comme aide-de-camp au général Dumouriez, et fit avec distinction les campagnes de 1792 et 1793, puis, en qualité d'adjudant-général, celle de l'armée de l'Ouest en 1795, et celle d'Italie sous le général Buonaparte, qui, dans une lettre adressée au directoire, cita l'adjudant-général Belliard comme ayant contribué, dans la journée du 15 octobre, au succès du combat de Saint-Georges, près Mantoue, où il fut blessé. Créé général de brigade en 1797, après la belle conduite qu'il avait tenue à Arcole, où il avait eu 2 chevaux tués sous lui, il ne 4 juin 1814 et 5 mars 1819.

(1) Les maladies les plus cruelles, le typhus, entr'autres, avaient considérablement réduit la garnison. Dans les trois derniers mois, elles enlevaient jusqu'à 120 et 130 hommes par jour dans les hôpitaux. La disette dès lors se faisait sentir au point qu'une poule se vendait 60 francs, un lapin 12 francs, un œuf 1 franc, une laitue 18 sous, un rat 2 francs et le poisson jusqu'à 6 fr. la livre. Toutes ces ressources étaient hors des moyens du soldat et du pauvre peuple ; et, lorsqu'on rendit Malte aux Anglais, il y avait plusieurs jours qu'à quelque prix que ce fût, on n'y aurait pas trouvé un seul animal vivant.

cessa depuis de prendre une part active à toutes les victoires des armées, soit en Italie, à Trente, à Sevignano, à Neumark, et à Tramin, en 1797, soit, en 1798, à la prise de Malte, à l'expédition d'Égypte, à la bataille des Pyramides, puis, en 1799, à Chebreiss, à Benouth, sur le Nil, à Cosséir, à Héliopolis, à Damiette, à Boulack et au Caire, dont il fut nommé commandant le 25 avril, avec grade de général de division; enfin, à Belbeis, où il battit un corps de 900 Osmanlis et de 500 Anglais. Il rentra en France, en exécution de la capitulation du Caire, qu'il n'accepta qu'à la dernière extrémité, et pour sauver les faibles débris qui restaient sous ses ordres. Il ramena avec lui, et aux frais des alliés, tous les blessés, armes et bagages de l'armée, et tous les savants et artistes qui avaient fait partie de l'expédition. Le général Belliard fut nommé, en 1801, gouverneur de la 24e division militaire. Employé à la grande armée, en 1805, il remplit lss fonctions de chef de l'état-major-général du corps de cavalerie aux ordres de Murat. Il contribua au gain de la bataille d'Austerlitz le 2 décembre, fut créé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 26 du même mois, et se signala à Iéna et à Prentzlow en 1806. Nommé chef de l'état-major-général de l'armée d'Espagne, en 1808, il contribua beaucoup à la reddition de Madrid, et fut investi du gouvernement de cette capitale. On le créa commandeur de la Couronne de Fer en 1809, et il fut appelé à la grande armée, en 1812, sous les ordres de Murat, qui lui donna une division de cavalerie. Il la commanda à Ostrowna, où il sauva l'artillerie de la division Delzons, et à la Moskowa, où il eut un cheval tué sous lui. Il déploya beaucoup de sang-froid et de fermeté pendant la trop mémorable retraite de Moscou. Le 5 décembre 1812, il devint colonel-général des dragons, en remplacement du comte Gouvion Saint-Cyr, créé maréchal de France. Aux affaires de Léipsick, il eut 2 chevaux tués sous lui, et le bras gauche cassé d'un boulet de canon. Lors de la première invasion des alliés, en 1813, le comte Belliard fut nommé aide-major-général de l'armée française, et créé grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril. En janvier 1814, il commanda le grand quartier-général de l'armée; et, en mars, il prit le commandement en chef de la cavalerie, à la place du général Grouchy, qui avait été blessé à Craonne. Il eut part, à la tête de la cavalerie, à toutes les actions qui précédèrent l'abdication de Buonaparte. Au mois d'avril, le comte Belliard adhéra aux actes du gouvernement provisoire. Le roi le nomma pair de France et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis les 4 et 18 juin, puis grand-

cordon de la Légion-d'Honneur le 23 août. Le 16 mars 1815, il fut nommé major-général du corps d'armée commandé par le duc de Berry. Il accompagna les princes jusqu'à Beauvais, où il reçut d'eux l'ordre de revenir à Paris. Peu de temps après, Buonaparte l'envoya comme plénipotentiaire auprès de Murat, roi de Naples. Il s'embarqua à Toulon, pour cette mission, le 4 mai; mais, le bâtiment qu'il montait ayant été attaqué à la hauteur d'Ischia, par une frégate et un brick anglais, le comte Belliard prit terre à Ischia et revint en France. Buonaparte lui donna le commandement du corps d'armée de la Moselle; et, après quelques engagements avec les alliés, il conclut une suspension d'armes. Le comte Belliard a été compris dans la nomination de pairs faite par le roi le 5 mars 1819. Ses titres furent vérifiés le 9, et sa réception, ainsi que la prestation de son serment, eurent lieu le 13 du même mois. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. II, pp. 101 à 114.)

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 2 de gueules, aux débris d'un temple d'argent; au 3 de gueules, à 3 pyramides d'Egypte d'argent, à diverses distances, et sur le devant un palmier du même émail; au 4 d'or, au cheval effaré de sable.*

DE **BELLUNE** (*maréchal duc*), voyez **PERRIN**.

DE **BERENGER**, (Antoine-Raymond, *comte*), fils de Charles, vicomte de Berenger, lieutenant des armées du roi, a été nommé pair de France le 5 mars 1819. 5 mars 1819.

La généalogie de la maison DE **BERENGER-SASSENAGE**, l'une des plus illustres du Dauphiné, et la seconde dans l'ordre des hauts barons de cette province, est comprise dans le t. IV de l'*Histoire Généalogique*.

ARMES : *Gironné d'or et de gueules de 8 pièces.* Couronne de marquis. Supports et cimier : trois lions. L'écu environné du manteau de pair, sommé de la couronne de comte.

BERNARD DE **MONTESSUS**, *comte* DE **RULLY**, (Pierre-Gabriel), fils puîné (1) de Charles-François de Bernard de Montessus, baron de Rully, et de Ferdinande-Agathange de Vaudray, est né vers 1745, et a été reçu chevalier de Malte au prieuré de Champagne le 25 mai 1762. Il servit d'abord dans le régiment du roi, infanterie, et fut nommé co- 17 août 1815.

(1) Et aussi frère puîné de Marie-Agathange-Ferdinand de Bernard de Rully, reçu chanoine-comte de Lyon en 1767, abbé de la Chassaigne, vicaire-général de Châlons-sur-Saône, et grand-vicaire capitulaire de Lyon, nommé, en 1814, aumônier de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X.)

lonel en second du régiment de Foix, puis du régiment d'Austrasie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Sorti de France en 1791, il a fait toutes les campagnes de l'émigration, et a été promu, en 1803, au grade de maréchal-de-camp. Premier gentilhomme de la chambre et aide-de-camp de monseigneur le duc de Bourbon, il accompagna, en 1815, S. A. R. dans la Vendée, et s'embarqua avec elle pour l'Espagne le 6 avril de la même année. Le prince le nomma lieutenant-général des armées le 1er juillet suivant, et cette promotion fut confirmée par le roi, qui créa le comte de Rully pair de France le 17 août de la même année. Le comte de Rully est grand-croix de l'ordre de Charles III.

La famille de Bernard de Montessus a fait ses preuves au cabinet du Saint-Esprit, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres de S. M., au mois d'août 1775. Ces preuves constatent que la noblesse de cette famille est connue depuis l'année 1400 (1), et qu'elle est prouvée par filiation certaine depuis l'année 1463. Elle est originaire de la ville de Montcenis, en Bourgogne, et a pour premier auteur connu Guillaume Bernard, châtelain de Montcenis, en Autunais, vivant en 1400, probablement proche parent de noble homme Henri Bernard, domicilié en la même ville, rappelé comme défunt, et avec la qualité d'homme d'armes de Philippe II, duc de Bourgogne, dans un acte du 12 août 1408. Il fut père de Pierre Bernard, vivant en 1427; et, après celui-ci, on trouve noble homme Jacques Bernard, vivant en 1463, et duquel et de Beatrix *Bourgeois*, sa femme, sont sorties les deux seules branches formées par cette famille, et existantes sous les dénominations de *comtes de Rully* et de *comtes de Montessus*.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.* Couronne de comte.

4 août 1821. DE BERNIS, (*comte*), archevêque de Rouen, voyez DE PIERRE.

4 juin 1814. BERTHIER, *duc* DE WAGRAM, (Louis-Alexandre), *prince* DE NEUFCHATEL, naquit à Versailles le 20 novembre 1753 (2). Dès l'année 1766,

(1) Le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, t. X, p. 345, donne pour premiers auteurs à cette famille Henri de Bernard, Philibert de Bernard, vivants en 1380, et Pierre de Bernard, chevalier, vivent en 1395, lesquels, suivant M. Chérin, appartenaient à une ancienne maison *de Bernard* en Charolais, éteinte depuis long-temps. (*Registres manuscrits du cabinet du Roi*, aux arch. de M. de Courcelles, t. I, p. 104.)

(2) Il était fils de Marie-Jean-Baptiste Berthier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, lieutenant-colonel commandant le corps des ingénieurs géographes, et qui, en 1789, fut électeur de l'ordre de la noblesse.

il était ingénieur géographe; et, en 1770, à 17 ans, il servait comme lieutenant dans le corps royal d'état-major. Devenu capitaine de dragons dans le régiment de Lorraine, il passa aux États-Unis sous les ordres de M. de la Fayette, y fit toutes les campagnes qui amenèrent l'indépendance de l'Amérique, et obtint, en récompense de ses services, le grade de colonel. En 1789, il fut nommé major-général de la garde nationale de Versailles, devint général de brigade le 22 mai 1792, et fut employé comme chef d'état-major à l'armée de Luckner; puis, en 1793, il le fut à l'armée des côtes de la Rochelle. Il eut trois chevaux tués sous lui à la défense de Saumur, et fut cité pour avoir le plus contribué au succès du combat de Vic. Il fut nommé, le 13 juin 1795, général de division, et dans le même temps chef de l'état-major général des armées d'Italie et des Alpes. Berthier unissait la valeur du soldat le plus intrépide aux connaissances profondes et aux qualités éminentes qui distinguent l'habile général. Il en fournit de nombreuses preuves, attestées par les monuments les plus honorables, dans les campagnes de 1795 et 1796 en Italie, notamment à Lodi et à Rivoli, et dans la fameuse expédition d'Égypte en 1798 (1). Le 11 novembre 1799, deux jours après l'affaire de Saint-Cloud, il fut nommé ministre de la guerre, dont il remit le portefeuille à Carnot le 2 avril 1800, pour prendre le commandement en chef d'une armée de réserve, qui franchit les Alpes au mois de mai. Berthier contribua beaucoup à tous les succès de cette campagne, une de celles qui, par la disproportion des moyens et les difficultés vaincues, ont fait le plus d'honneur aux talents militaires de Buonaparte. Le 15 juin, lendemain de la bataille de Marengo, il fut chargé de conclure l'armistice entre l'armée française et le général Mélas. Il alla ensuite à Turin, pour organiser le gouvernement provisoire du Piémont. Cette mission remplie, il reprit le portefeuille de la guerre le 8 octobre. Il fut créé maréchal de France le 10 mai 1804, grand-veneur, puis grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 2 février 1805. Au mois de septembre, il devint major-général de la grande armée, que Buonaparte commanda en personne. Pour récompenser les services du maréchal Berthier, Napoléon lui fit don, le 31 octobre 1806, à l'issue de la campagne contre la Prusse, de la principauté de Neufchâtel et de Vallengin. Cette posses-

(1) Ce fut au commencement de cette même année 1798, que Berthier fut envoyé à Rome, à la tête d'une armée, pour y venger la mort du général Duphot, et y favoriser l'établissement du gouvernement républicain.

sion le rendit grand dignitaire de l'empire et membre du sénat. Devenu vice-connétable de l'empire, il fit, comme major-général de la grande armée, les campagnes de 1807, 1808 et 1809, en Pologne, en Espagne et en Allemagne. Il gagna le titre de prince de Wagram sur le champ de bataille de ce nom, et fit encore les campagnes de 1812, 1813 et 1814, en Russie, en Allemagne et en France. Après l'abdication de Buonaparte, il envoya au sénat, le 11 avril 1814, son adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Le 21 du même mois, il accompagna le duc de Berry à son entrée dans Paris, et alla, le 1er mai, au-devant de Louis XVIII, à Compiègne, avec les maréchaux de France, et y porta la parole au roi en leur nom. Il fut créé pair de France le 4 juin, puis capitaine de l'une des compagnies des gardes-du-corps du roi, et enfin commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 septembre. Lors de l'invasion de Buonaparte en 1815, le prince de Wagram suivit le roi jusqu'en Belgique, et se retira ensuite en Bavière. Il mourut à Bamberg, dans les premiers jours du mois de juin de cette année, en se précipitant d'un balcon, dans un accès de fièvre chaude.

Le maréchal Berthier était décoré de presque tous les ordres étrangers. Il était grand-dignitaire de la Couronne de Fer, grand'croix de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg, chevalier de l'ordre de la Couronne de Saxe, grand'croix de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, grand-commandeur de l'ordre royal de Westphalie, grand'croix de la Fidélité de Bade, commandeur grand'croix des ordres du grand-duc de Hesse, de Saint-Joseph de Wurtzbourg et de Saint-Étienne de Hongrie, et chevalier des ordres de l'Aigle Noir de Prusse et de Sainte-Anne de Russie.

Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, prince de Wagram, son fils, officier de la Légion-d'Honneur, a été créé pair de France, le 17 août 1815, pour prendre séance à l'âge prescrit par la charte, et le titre ducal a été attaché à sa pairie, sous le nom de Wagram, par ordonnance royale du 31 août 1817.

Le maréchal Berthier avait deux frères : l'un, Victor-Léopold Berthier, né à Marseille le 12 mai 1770, nommé chef d'état-major de l'armée de Hanovre en 1804, commandeur de la Légion-d'Honneur en la même année, et créé général de division le 1er février 1805, est mort le 21 mars 1807 (1); l'autre, César, comte Berthier, nommé général de

(1) Ce général eut en partage, sinon la fortune de son frère, du moins ses talents et un

brigade le 4 septembre 1802, commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, chevalier du Lion de Bavière et comte en 1810, et chevalier de Saint-Louis le 24 octobre 1814, était employé, en 1819, avec le grade de lieutenant-général, dans l'inspection générale de l'infanterie, et il est mort à Gros-Bois, château appartenant à la princesse de Wagram (1), sa belle-sœur, le 17 août de la même année.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 épées d'argent, passées en sautoir, garnies d'or, cantonnées d'un soleil et de 3 cœurs enflammés du même*, pour BERTHIER ; *aux 2 et 3 fuselés d'argent et d'azur en bande*, qui est DE BAVIÈRE ; *sur le tout d'or, au dextrochère armé de toutes pièces d'azur, tenant une épée de sable et un bouclier de pourpre sur lequel est tracé un W de sable*, qui est DE WAGRAM. L'écu sommé d'une couronne de prince, et le manteau d'une couronne de duc.

BERTHOLLET, (Claude-Louis, *comte*), l'un des plus célèbres chimistes du siècle, est né en Savoie en 1749. « Il n'hérita de sa famille, » ni de cette illustration qui fait connaître et recommande un jeune » homme, ni de la fortune qui le met à l'abri des besoins; il sentit de » bonne heure qu'il était destiné à ne rien attendre que de lui-même; » et, à l'exemple de Descartes et de Newton, il confia son avenir à l'im- » pulsion de son génie et à la sagesse de sa conduite. * Il fit ses premiers » cours à Turin, dans l'étude de la médecine, à laquelle il s'était des- » tiné, et vint ensuite se fixer à Paris, où il fut naturalisé Français » et où il devint médecin du duc d'Orléans, aïeul du duc actuel. » A cette époque une science toute nouvelle, quoique parée d'un nom » fort ancien, s'annonçait pour faire connaître les lois immuables qui » expliquent tous les phénomènes que nous présentent les opérations » de la nature et des arts ; l'analyse de l'air et de l'eau, la théorie de la » chaleur, la découverte d'une infinité de corps et de leurs propriétés, 4 juin 1814.

---

courage qui le rendirent digne d'être cité à côté du prince de Neufchâtel. M. Eckard a publié, en 1807, une *Notice sur la Vie* de ce général. Le *Dictionnaire des Généraux Français*, t. II, pp. 194 à 203, donne le détail de ses services et de ceux du prince de Wagram et du comte César Berthier, son autre frère.

(1) La princesse de Wagram (fille de Guillaume, duc *de Bavière*, mariée au prince de Neufchâtel le 9 mars 1808, et mère d'un fils et de 2 filles), a été, sur sa demande, autorisée par le roi, le 11 août 1819, à vendre le château de Chambord, lequel a été acquis par souscription et offert en don à S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

* Discours prononcé à la chambre des pairs par M. le comte Chaptal, le 19 février 1823.

» venaient de révéler aux savants le secret de l'action réciproque des
» éléments. »

Telle fut la nouvelle carrière que M. Berthollet parcourut pendant 60 ans avec des succès qui ont rendu son nom cher à la science, et qui ont fixé sa réputation, en la rendant universelle. Dès l'âge de 30 ans, ses travaux et ses utiles découvertes lui ouvrirent les portes de l'Académie, et le placèrent parmi les premiers savants de l'Europe. Lors de l'organisation de l'Institut, il fut choisi pour l'un de ses membres. Il fut chargé d'une mission en Italie, en 1796, et fit partie de la fameuse expédition d'Égypte. Revenu en France avec le chef de cette expédition en octobre 1799, il fut appelé au sénat conservateur après le 18 brumaire (9 novembre 1799), et pourvu, au mois de mai 1804, de la sénatorerie de Montpellier. Il avait été précédemment créé comte, et il devint grand officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin de la même année 1804, président du collége électoral des Pyrénées le 14 mai 1806, et, le 3 avril 1813, grand-croix de l'ordre de la Réunion. Il vota la création du gouvernement provisoire, puis la déchéance de Buonaparte le 1er avril 1814. Le roi le créa pair de France le 4 juin suivant. Il est décédé le 7 novembre 1822. Le comte Berthollet a publié un grand nombre d'ouvrages, (1) fruits de ses nombreuses expériences et découvertes, qui l'ont placé au rang des créateurs de la chimie moderne. Il était membre de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de Londres, de celles de Turin, de Harlem, etc., etc. Il n'a point laissé de successeur de son nom pour recueillir sa pairie, qui s'est éteinte en sa personne.

ARMES : *Coupé, au 1 parti à dextre d'azur, à l'appareil chimique d'argent, et à sénestre de gueules, à l'ibis d'or; au 2 de gueules, au levrier rampant d'or.*

17 août 1815. DE BESIADE, DUC D'AVARAY, (Claude-Antoine), né le 16 juillet 1740, a été connu jusqu'en 1817, sous le titre de *marquis d'Avaray*. Il entra au service dans les chevau-légers de la garde du roi en 1757, fit, en qualité de capitaine, dans le régiment Mestre-de-camp-général, les campagnes de la guerre *dite* de sept ans, et fut blessé à la bataille de Minden le 1er août 1759. Il fut nommé colonel en 1765, chevalier de Saint-Louis en 1771, maître de la garde-robe de *Monsieur* (depuis Louis XVIII) en 1771, brigadier le 1er mai 1780 et maréchal-de-camp

---

(1) *Voyez* la *Biographie des hommes vivants*, t. I, p. 218, et celle des *Contemporains*, t. II, p. 433.

le 5 décembre 1781. Élu député de la noblesse du bailliage d'Orléans (dont il était grand bailli d'épée) aux états généraux en 1789, le marquis d'Avaray proposa un projet de déclaration des *Devoirs* de l'homme, pour faire suite à celle des *Droits*, et signa les mémoires et protestations des 24 juin et 6 octobre 1790, 30 mars, 4 mai, 29 juin, 31 août et 15 et 29 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée constituante. Une maladie longue et douloureuse ne permit pas au marquis d'Avaray de suivre ses fils et ses gendres sous les drapeaux des princes, et il ne put même offrir ses services à Louis XVI, qu'au mois de juin 1792. Incarcéré en 1793, il subit avec sa femme 9 mois de captivité, attendant chaque jour la mort dont ils étaient menacés, et il ne put sauver une partie de sa fortune qu'en obtenant, en 1795, sa radiation de la liste des émigrés. Au mois d'avril 1814, il passa en Angleterre et se rendit à Harthwell, auprès du roi, pour informer S. M. du discours adressé par le sénat à *Monsieur*, le soir de son arrivée, et de la réponse que le prince avait faite. Il accompagna S. M. Louis XVIII en France, rentra dans les fonctions de sa charge de maître de la garde-robe, fut nommé lieutenant-général le 13 août 1814, pair de France le 17 août 1815, et créé *duc* le 6 août 1817, chevalier des ordres du Roi le 30 septembre 1820, premier chambellan de S. M. en la même année, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 avril 1823, et gouverneur de la 19ᵉ division militaire le 1ᵉʳ octobre même année. Le duc d'Avaray a épousé, au mois d'avril 1758, Angélique-Adélaïde-Sophie *de Mailly de Nesle*, décédée le 25 juillet 1823, qui lui a donné deux fils dont on va parler, et deux filles, mariées, l'une au marquis *de Grave*, tué à Quiberon, et l'autre au marquis *de Sourdis*, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur.

Antoine-Louis-François *de Besiade*, comte, puis duc d'*Avaray*, fils aîné du marquis, est né à Paris le 8 janvier 1759. Il entra au service en 1774, comme sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne, commandé par son père, y fut nommé capitaine en 1777, puis, en 1779, aide-maréchal-général des logis du corps d'armée commandé par le maréchal de Vaux, et destiné à effectuer une descente en Angleterre. En 1782, le comte d'Avaray servit au siége de Gibraltar, en qualité d'aide-de-camp du duc de Crillon. On le nomma colonel en second du régiment de Boulonnais en 1782, et il le commanda en chef, en 1788, au camp de Saint-Omer. L'esprit et les nobles qualités de cet officier lui avaient depuis long-temps mérité la confiance et l'intérêt de *Monsieur*

(depuis Louis XVIII). Ce prince lui confia son projet de départ. On sait que le comte d'Avaray en dirigea non-seulement tous les préparatifs, mais encore que *Monsieur*, arrivé à l'extrême frontière, ne dut son salut qu'à la présence d'esprit de son favori. Louis XVIII a laissé un témoignage public de sa reconnaissance d'un service aussi éminent; et les regrets de l'amitié qu'il a fait entendre sur la tombe d'un sujet fidèle, ont laissé un souvenir que la postérité rappellera avec les qualités éminentes et héréditaires qui ont fait regretter, dans ce prince, et le monarque et l'homme privé. Le comte d'Avaray fut nommé capitaine des gardes de *Monsieur*, et ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de 1792. Il devint maréchal-de-camp en 1795, et capitaine de la compagnie écossaise des gardes-du-corps du roi, en 1796. Dès le 1er juillet 1795, Louis XVIII avait accordé au comte d'Avaray la concession transmissible de l'écu de France, ajouté à ses armoiries; et, en 1799, il érigea en sa faveur le comté de l'Isle-Jourdain en *duché-pairie d'Avaray*. Paul Ier, empereur de Russie, nomma le duc d'Avaray commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 26 janvier 1800. Ce seigneur était attaqué depuis son départ de France avec *Monsieur*, d'un crachement de sang qui, dans le voyage même, donnait déjà des inquiétudes pour ses jours. Il y succomba dans l'île de Madère le 4 juin 1811. Comme il n'avait pas été marié, le titre érigé pour lui et pour sa descendance présumée s'est éteint en sa personne.

Son frère puîné, Joseph-Théophile-Parfait *de Besiade*, d'abord comte, et devenu marquis d'Avaray en 1817, lorsque son père fut revêtu du titre ducal, est né le 23 octobre 1770, et est entré au service, en 1787, dans les gardes-du-corps de *Monsieur* (depuis Louis XVIII). En 1788, il servit au camp de Saint-Omer, en qualité d'aide-de-camp du marquis d'Avaray, son père. Émigré en 1791, il fit la campagne des Princes en 1792, passa ensuite au service de la Grande-Bretagne, dans le régiment de Mortemart, et parvint au grade de colonel en 1798. Le roi le nomma, en 1814, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de la compagnie de chevau-légers de la garde de S. M., et maréchal-de-camp le 3 août. Il a été employé avec ce grade dans la 22e division militaire en 1816, et dans la 11e division en 1818. Il a commandé le département du Pas-de-Calais (16e division militaire), depuis 1818 jusqu'en 1820. A cette dernière époque, il a été nommé au commandement du département de Loir et Cher, dans la 4e division militaire, auparavant la 22e, et lieutenant-général des armées du roi, en juin 1824. Le marquis d'Avaray, héritier

présomptif de la pairie de son père, a deux fils (1). Il exerce la charge de maître de la garde-robe du roi, dont le duc d'Avaray s'est démis en 1823, en s'en réservant les honneurs.

La généalogie de la maison de Besiade d'Avaray, originaire de Béarn, et fixée en Orléanais depuis le milieu du 17ᵉ siècle, est établie dans le tome IIIᵉ de cet ouvrage.

ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 2 étoiles de gueules et accompagnée en pointe d'une coquille d'or ; à l'écusson de France, brochant sur la fasce.* Couronne de duc. Supports : deux lions. Devise : VICIT ITER DURUM PIETAS.

BESSIÈRES, *duc* D'ISTRIE, (Jean-Baptiste), naquit à Preissac, en Quercy, le 6 août 1768. Il entra au service, en 1791, dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et passa, en 1792, dans la légion des Pyrénées, avec le grade d'adjudant-officier. Il se distingua aux affaires de Bascara, de Besalu et de la Fluvia, et fut nommé capitaine au 22ᵉ régiment de chasseurs à cheval. Passé à l'armée d'Italie, il fut chargé, à la suite d'une action brillante devant Crémone, de l'organisation et du commandement de la compagnie des guides du général en chef. Il la commanda, le 4 septembre 1796, à la bataille de Roveredo, où, accompagné de 6 cavaliers seulement, il enleva deux pièces de canon, après avoir tué les artilleurs qui les défendaient. Une nouvelle action d'éclat à Rivoli lui valut le grade de chef d'escadron, et l'honneur d'être choisi pour présenter au directoire les drapeaux pris sur l'ennemi dans cette bataille. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Égypte, comme chef de brigade commandant un escadron des guides à cheval et un bataillon des guides à pied. Après le débarquement, il passa, le 17 mars 1799, le Kerdanneh à la nage, sous le feu d'une nombreuse mousqueterie, et chargea plusieurs fois avec succès les Osmanlis à Aboukir, le 25 juillet. Revenu en France avec Buonaparte, il seconda les desseins ambitieux de ce chef habile, et concourut, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), à jeter les fondements de la puissance dictatoriale sur les ruines de l'anarchie conventionnelle. Bessières était secrètement l'ennemi de la tyrannie populaire, et il avait donné des preuves de ses sentiments généreux au 10 août 1792, en sauvant, au péril de sa vie, plusieurs personnes attachées à la maison de la reine (2). Nommé com-

(1) *Voyez* le détail des services militaires de tous les officiers-généraux de la maison de Besiade d'Avaray, t. II, pp. 219 à 226, du *Dict. histor. des Généraux Français.*

(2) On cite plusieurs actes d'humanité exercés par ce maréchal sur les champs de ba-

mandant de la garde consulaire à cheval, Bessières justifia pleinement le choix du premier consul à Marengo, et fut promu au grade de général de brigade le 18 juillet 1800. Il devint général divisionnaire le 13 septembre 1802, après s'être distingué dans les deux campagnes précédentes, reçut le bâton de maréchal de France le 18 mai 1804, et fut créé, le 14 juin de cette année, grand-officier, puis, le 2 février 1805, grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Il commanda la garde dans la campagne d'Allemagne, battit près d'Olmutz 6000 cosaques et russes de l'arrière-garde de Kutuzow, et perça le centre de l'armée ennemie. Il exécuta plusieurs charges brillantes à Austerlitz le 2 décembre de la même année, puis, en 1806 et 1807, aux batailles d'Iéna et d'Eylau, et il accompagna Buonaparte dans l'entrevue qu'il eut avec l'empereur de Russie sur le Niemen, le 24 juin 1807. En 1808, il commanda en Espagne un corps de 18,000 hommes, dont 3,000 environ de la garde impériale. Il s'empara, après plusieurs combats sanglants, des villes de Logrono, Ségovie, Torquemada, Palencia, Valladolid et Saint-Ander, sur les insurgés espagnols. Le 14 juillet, il remporta, à Medina del Rio-Seco, une victoire complète sur l'armée du général Cuesta, forte de 40,000 hommes, et soumit les villes de Zamora, Mayorga et Léon. Le 9 novembre, il décida par une charge impétueuse le succès du combat de Burgos, et entra pêle-mêle avec les fuyards dans cette ville, dont il resta maître. Le 16 du même mois, il culbuta l'arrière-garde de Castanos à Guadalaxara, et prit possession d'Aranjuez. Bessières reçut, en 1809, le titre de duc d'Istrie. Il passa à l'armée d'Allemagne pour prendre le commandement d'un corps de grosse cavalerie. Il le commanda dans toutes les affaires importantes, notamment aux combats de Landshut et de la Traun, a la bataille d'Essling le 21 mai, puis le 6 juillet, à celle de Wagram, où il fut blessé et eut un cheval tué sous lui. Le maréchal Bessières alla prendre ensuite le commandement de l'armée Gallo-Batave en Hollande, et hâta la reddition de Flessingue. Il fut employé de nouveau à l'armée d'Espagne, en 1811, puis, en 1812, dans l'expédition de Russie. La malheureuse issue de cette campagne lui fournit de nombreuses occasions de déployer la valeur et le sang-froid dont il avait donné tant de preuves depuis 20 ans. Ce fut lui qui, le 7 novembre, sauva le quartier-général de Buonaparte, surpris près de Wiasma par

---

taille, et une foule de traits de désintéressement et de bienfaisance, qui font beaucoup d'honneur à sa mémoire.

8,000 cosaques de Platow, dont 5 à 600 furent sabrés, et auxquels il reprit les 6 pièces de canon dont ils s'étaient emparés. Le duc d'Istrie commanda en chef la garde impériale pendant la campagne de 1813. Le 1er mai de cette année, veille de la bataille de Lutzen, il fut tué d'un coup de canon, en allant reconnaître la position de l'ennemi dans la plaine. La perte d'un général, qui possédait au plus haut degré la confiance et l'attachement des chefs et des soldats, pouvait influer d'une manière funeste sur l'issue d'une grande bataille. On eut la prudence d'en différer la nouvelle, et ce ne fut qu'après la victoire que l'armée française put donner de justes regrets au duc d'Istrie. Ce maréchal est mort sans fortune; mais sa vie honorable et glorieuse est l'héritage le plus précieux qu'il pouvait laisser à sa famille. Louis XVIII a récompensé les services du duc d'Istrie dans la personne de son fils, Napoléon Bessières, duc d'Istrie, créé pair de France le 17 août 1815, pour prendre séance à l'âge prescrit par la charte, et le titre ducal a été attaché à sa pairie par ordonnance royale du 31 août 1817. 17 août 1815.

Le maréchal Bessières était devenu successivement commandeur de l'ordre de la Couronne de Fer, chevalier de l'ordre de l'Aigle-d'Or de Wurtemberg, grand'croix de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, et de Saint-Léopold d'Autriche, et chevalier de l'ordre du Christ de Portugal. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. II, pp. 227 à 234.)

Le *baron Bessières*, (Bertrand), frère puîné du maréchal, est né à Cahors en 1773. Il a fait les campagnes d'Italie et d'Égypte, sous Buonaparte, et d'Allemagne sous le général Moreau, ainsi que celles d'Austerlitz, d'Espagne et de Russie. Il a été nommé général de brigade le 24 décembre 1805, chevalier de Saint-Louis et commandant de la place de Besançon en 1815. Ayant pris dans les *cent jours* le commandement du département de Lot et Garonne, il en a cessé les fonctions au retour du roi, et s'est retiré dans sa famille, près de Cahors, jusqu'en 1818, époque à laquelle il a été nommé lieutenant de roi de la place de Calais. L'année suivante, il a pris, à Laon, le commandement de la 3e subdivision de la 1re division militaire. Le baron Bessières a été créé lieutenant-général le 25 avril 1821. Il est chevalier de l'ordre de Charles III.

Julien, *chevalier Bessières*, cousin du précédent, et né en 1774, fit partie, comme savant, de l'expédition d'Égypte en 1798. Chargé d'une mission diplomatique en Afrique, et nommé ensuite consul-général du golfe Adriatique à Venise, il fut reçu membre de la Légion-d'Honneur

en 1807, et nommé, à la fin de la même année, préfet du département du Gers. En 1814, le roi le nomma préfet de l'Aveyron. Il devint préfet de l'Arriège au mois d'avril 1815, et il en cessa les fonctions au mois de juillet suivant. Il était, en 1817, chef de la 10ᵉ division du ministère de la guerre. Il est maître des requêtes depuis 1818.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, au lion d'or; au 2 d'argent, à l'épervier essorant de sable; au 3 d'or, à la tour d'azur, maçonnee, ouverte et ajourée de sable; au 4 de gueules, au renard d'or.*

23 décembre 1823. DE BETHISY, (Charles, *comte*, puis *marquis*), est né en 1770. Il entra, en 1785, comme sous-lieutenant dans le régiment du Roi, infanterie, et fut fait capitaine de cavalerie en 1789. Emigré en 1791, il entra immédiatement dans la compagnie des chasseurs nobles du régiment du Roi, qui faisait partie de l'armée du prince de Condé. Il devint aide-de-camp du comte de Bethisy, son père, pendant la campagne de 1792, dans laquelle il reçut quatre blessures, puis colonel en second dans un des régiments des princes de Hohenlohe au commencement de 1793. Le comte Charles de Bethisy se distingua particulièrement aux affaires de Bodenthal et de Bersteim la même année, et fut créé chevalier de Saint-Louis à 23 ans, pour s'être emparé, à la tête de son régiment, d'une batterie de trois pièces de canon dans ce dernier combat. En 1794, il devint lieutenant-colonel des hussards de Rohan, qu'il commanda, en Hollande, dans les campagnes de 1795 et 1796. Pendant la dernière de ces campagnes, il eut sous ses ordres une division d'arrière-garde, composée de 3 régiments d'infanterie et de 2 régiments de hussards. A la tête de cette division, il soutint, dans le village de Nieuhuis, une attaque de six heures, par des forces bien supérieures aux siennes. Cette affaire brillante fut citée comme un exemple de sang-froid et de valeur, et fut mise à l'ordre de l'armée. Rentré en France en 1814, après la restauration, il fut nommé lieutenant de la compagnie de Luxembourg des gardes-du-corps du roi, et créé maréchal-de-camp, à prendre rang de 1809, et aide-de-camp du duc de Berry. Pendant les *cent jours*, le roi lui donna le commandement supérieur d'une partie de la France, et l'on sait que toutes les places qui faisaient partie de ce commandement furent les premières à arborer le drapeau blanc. On le nomma, le 8 septembre 1815, chef d'une brigade (2 régiments) de la garde royale. Élu membre de la chambre des députés par le département du Nord en 1815. 1820 et 1822, il a soutenu les intérêts de la monarchie avec un talent qui

ne lui fait pas moins d'honneur que son courage. Le roi le créa commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 1er mai 1821, et officier de la Légion-d'Honneur le 26 mars 1822. Le comte Charles de Bethisy a commandé une brigade de la garde royale dans la campagne d'Espagne, et sa conduite a été citée avec éloge, notamment lors de la sortie faite par les garnisons de l'île de Léon et du Trocadéro, le 16 juillet 1823. Il a été promu au grade de lieutenant-général à la suite de cette affaire, et nommé pair de France au titre de *marquis*, et président du collége électoral du département du Nord, les 23 et 24 décembre de la même année. Il a épousé, le 10 juin 1809, Adèle-Mathilde-Emmanuelle *de Guernonval d'Esquelbecq*, nommée, en 1816, dame pour accompagner *Madame*, duchesse de Berry. Il a deux fils.

Le marquis de Bethisy est le sixième lieutenant-général de son nom (1). Le *comte* Eugène-Eustache de Bethisy, son père, que le roi avait nommé gouverneur du château des Tuileries le 9 mai 1822, est décédé, le 14 juin 1823 (2), l'un des plus anciens lieutenants-généraux, et le doyen des grands-croix de l'ordre de Saint-Louis, comptant alors 73 années de service. Sa longue carrière militaire offre une suite d'actions qu'il avait imitées de ses pères, et qui ont déjà servi d'exemple à son fils; car ce fut aussi dès l'âge de 21 ans que, par une exception des plus honorables, il fut créé chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille de Warbourg, pour avoir, quoique dangereusement blessé d'un coup de feu à travers le corps, enlevé une pièce de canon aux Anglais. Il avait servi à la conquête de Minorque sous le maréchal de Richelieu, et s'était trouvé à toutes les affaires de la guerre *dite* de sept ans. Il a fait, avec une grande distinction, toutes les campagnes de l'émigration, soit à l'armée des princes, soit à celle de Condé. Il passa, avec l'agrément du roi, au service d'Autriche en 1797, avec grade de général-major, et il n'est rentré en France qu'à la restauration du trône des Bourbons. Son frère puîné, Jules-Jacques, *vicomte de Bethisy*, créé lieutenant-général le 20 février 1815, et décédé à la fin de 1816, avait fait les campagnes de l'Amérique. Il était chevalier de Saint-Louis, et membre de l'association de Cincinnatus.

---

(1) *Voy.* le *Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. II, pp. 236 à 242; t. III, pp. 483, 484.

(2) Une notice nécrologique est consacrée à sa mémoire dans *le Moniteur* du 18 juin 1823.

La généalogie de la maison de Bethisy, d'ancienne chevalerie de Picardie, où elle figurait dès l'an 1060, est rapportée dans le tome Ier de l'*Histoire généalogique*.

ARMES : *D'azur, fretté d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions, ayant chacun un casque sur la tête sommé d'un pélican qui se perce le sein pour nourrir ses petits. Devise : ET VIRTUS ET SANGUIS.

17 août 1815. DE BIRON, (*marquis*), *voyez* DE GONTAUT-BIRON.

17 août 1815. DE BLACAS, (Pierre-Louis-Jean-Casimir, *comte*, puis *duc*), fils du marquis de Blacas, brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis, est né au château d'Aulps, en Provence, le 10 janvier 1771, et fut reçu, le 11 mai de la même année, chevalier de l'ordre de Malte. Entré jeune au service, il était capitaine de dragons lorsqu'il émigra, en 1790, pour joindre les princes français. Après avoir fait la campagne de 1792, il se rendit en Italie, et suivit le roi à Turin, puis à Vérone en 1795. Il fit ensuite plusieurs campagnes à l'armée de Condé. Au retour d'une mission dont le roi l'avait chargé près l'empereur de Russie, Paul Ier, il accompagna en Angleterre Louis XVIII, qui nomma le comte de Blacas grand-maître de la garde-robe. Il a rempli auprès de la personne de ce prince les fonctions de principal ministre, jusqu'à l'époque du rétablissement de S. M., en 1814. Il devint alors ministre-secrétaire-d'état au département de la maison du roi, et maréchal-de-camp le 8 août de la même année. En 1815, lors du retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, le comte de Blacas accompagna Louis XVIII à Gand, et fut envoyé ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles. Créé pair de France le 17 août de la même année 1815, il fut chargé de la négociation du mariage de S. A. R. monseigneur le duc de Berry, avec la princesse Caroline-Ferdinande-Louise des Deux-Siciles. M. de Blacas fut nommé ambassadeur à Rome en 1816. Il a conclu avec S.S., le 11 juin 1817, la convention qui a amené le rétablissement du concordat de 1517. Le roi le nomma premier gentilhomme de la chambre sur la démission du duc de Richelieu, le 25 novembre 1820, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit la même année. Il fut créé *duc* le 30 avril 1821, avec affectation de ce titre à sa pairie, et nommé, dans la même année, grand-croix des ordres de Saint-Étienne de Hongrie, de Saint-Janvier, de Saint-Ferdinand, et du Mérite des Deux-Siciles, de Charles III d'Espagne. etc., etc. Le duc de Blacas est encore chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur.

Il fut le principal plénipotentiaire du roi au congrès de Laybach. Après cette mission il réunit l'ambassade de Naples à celle de Rome, et rentra à Naples avec S. M. sicilienne, lors de son retour dans ses états en 1821. Revenu en France en 1822, lorsque ses missions en Italie furent terminées, il reprit son service près de Louis XVIII, qu'il n'a plus quitté jusqu'au dernier instant de la vie de ce monarque. Depuis l'avènement de Charles X, le duc de Blacas remplit les fonctions de premier gentilhomme de la chambre de S. M., et d'ambassadeur de France à la cour de Naples. Il est père de quatre fils nés de son mariage avec Félicie *du Bouchet-de-Sourches-Montsoreau*, fille du comte de Sourches-Montsoreau, grand-prévôt de France, lieutenant-général des armées du roi et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare.

Le duc de Blacas est aujourd'hui le seul représentant d'une maison qui, dans le douzième siècle, tenait le premier rang parmi la chevalerie de Provence. Nous avons donné la généalogie de cette maison dans le t. V de cet ouvrage.

ARMES : *D'argent, à la comète à 16 rais de gueules*. Couronne princière sur l'écu, et couronne ducale sur le manteau. Tenants : deux sauvages, appuyés sur leurs massues. Cimier : un chêne, issant d'un cercle de baron. Cri : VAILLANCE. Devise : PRO DEO, PRO REGE. Deux étendards ou panons *de gueules, à la comète d'argent* (1) sont passés en sautoir derrière l'écu.

DE BOISGELIN, (Bruno-Gabriel-Paul, *marquis*), fils aîné de Charles-Eugène, comte de Boisgelin, vicomte de Pléhédel, capitaine de vaisseau, gouverneur de Saint-Brieuc, est né vers 1768. Il était capitaine d'infanterie à l'époque de la révolution. Émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes. Lors du rétablissement de l'auguste maison de Bourbon, il fut envoyé par *Monsieur* (aujourd'hui S. M. Charles X), le 22 avril 1814, en qualité de commissaire extraordinaire pour le roi dans la huitième division militaire, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 octobre de cette année. Le marquis de Boisgelin fut nommé après l'arrivée du roi maître de la garde-robe de S. M. Après la seconde chute de Buonaparte, il devint président du collége électoral des Côtes-du-Nord le 26 juillet 1815, et pair de France le 17 août suivant. Le roi le nomma aide-major de la garde na- 17 août 1815.

(1) Ce sont les armoiries de la maison princière *de Baux*, dont la maison de Blacas est une branche qui, vers la fin du onzième siècle, fut apanagée de la ville d'Aulps et de plusieurs autres domaines considérables.

tionale, avec grade de colonel dans l'armée, le 1er juin 1820, son premier chambellan le 25 novembre suivant, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Le marquis de Boisgelin est membre de la Société Académique des Sciences de Paris. Du mariage qu'il a contracté, en 1788, avec Cécile-Marie-Antoinette-Gabrielle *de Harcourt*, fille du duc de Beuvron, il n'existe qu'une fille, Cécile de Boisgelin, veuve, en premières noces, de M. le comte *de Berenger*, et remariée à M. le comte Alexis *de Noailles*, ministre d'état.

Alexandre-Joseph, *comte de Boisgelin*, frère puîné du marquis, est né le 15 avril 1770, et a été reçu de minorité chevalier de Malte en 1783. Il a fait les campagnes de l'émigration, a été nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 21 septembre 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en la même année, colonel de la garde nationale parisienne en 1816, président du collége électoral d'Ille-et-Vilaine le 20 août 1817, aide-major des gardes-du-corps du roi au mois de septembre suivant, maréchal-de-camp le 20 avril 1818, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820. Il a été élu à la chambre des députés, en 1815, par le collége électoral de Paris, et, en 1817 et 1820, par le département d'Ille-et-Vilaine. Louis XVIII, par ordonnance du 1er août de cette année, l'a substitué, lui et ses descendants mâles, à la pairie du marquis de Boisgelin, son frère aîné, dans le cas où celui-ci viendrait à mourir sans enfants mâles naturels et légitimes. Il a épousé, en novembre 1800, Anne-Charlotte-Victorine *de Harcourt*, fille de M. le marquis de Harcourt, pair de France, et a un fils et une fille.

MM. les marquis et comte de Boisgelin ont deux sœurs, toutes deux reçues chanoinesses-comtesses de Remiremont, et mariées, l'une à M. le comte *de Gramont d'Aster*, et l'autre à M. le marquis *de Chabannes*, pair de France.

La maison de Boisgelin est issue d'une ancienne race vicomtale de Bretagne, et prouve par titres sa filiation depuis Geoffroi Ier, vicomte de Pléhédel, seigneur de Boisgelin, au diocèse de Saint-Brieuc, vivant en 1166. Sa postérité a formé six branches, dont trois se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Elles sont toutes rapportées dans le t. III de cet ouvrage.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'éperon à 5 rais ; aux 2 et 3 d'azur plein.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : IN VIRTUTE VIS.

BOISSEL DE MONVILLE, (N......, *baron*), était juge du tribunal civil à Avranches en 1800. Il fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 31 mai 1810. A cette époque, il remplissait les fonctions de major des gardes nationales du département de la Seine-Inférieure. Le roi le nomma président du collége électoral de Rouen le 26 juillet 1815, et pair de France le 17 août de la même année. Il est aussi colonel de la 10ᵉ légion de la garde nationale. 17 août 1815.

Le baron Boissel de Monville a publié, sur les sciences et l'économie politique, plusieurs ouvrages importants qui paraissent avoir déterminé le choix de Louis XVIII, lorsque ce prince lui a conféré la pairie. Il a formé son majorat, au titre de baron, en 1817.

Le nom de Boissel est connu depuis près de 400 ans en Normandie. Dès l'année 1463, Philippot et Jean Boissel, de la sergenterie de Villers-en-Bocage, élection de Caen, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction (c'est-à-dire prouvée depuis 1363, pour le moins), par Raimond Montfaut, commissaire du roi Louis XI. En 1668, David Boissel, écuyer, conseiller et avocat général de la reine, demeurant en la ville d'Eu, et Laurent-Adrien Boissel, frères, demeurant en la paroisse de Tocqueville, élection d'Arques, produisirent leurs titres de noblesse pour être maintenus par l'intendant de Normandie, ainsi que Macé, Cyprien, Jacques, Laurent, Richard et David, leurs cousins. Ces trois derniers obtinrent des lettres de relief le 31 janvier 1668, et tous furent renvoyés pour produire de nouveau leurs titres au conseil. Enfin, Guillaume Boissel, de Montivilliers fut pourvu d'une charge de secrétaire du roi en 1730.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, accompagné de 9 billettes du même,* pour BOISSEL (1); *au 2 de gueules, au mur crénelé d'argent, maçonné de sable; au 3 d'argent, à 3 têtes de maure de sable; au 4 d'azur, au gouvernail d'or, figuré d'un dauphin.*

DE BOISSY D'ANGLAS, (François-Antoine, *comte*), est né le 8 décembre 1756, à Saint-Jean-Chambre, près d'Annonay, (Ardèche), d'une famille protestante très-recommandable. Destiné dans sa jeunesse à la carrière du barreau, il prêta le serment d'avocat au parlement de Paris, et fut nommé ensuite l'un des maîtres d'hôtel ordinaires de *Monsieur* (depuis Louis XVIII), charge dont il donna sa démission au mois de 4 juin 1814 et 17 août 1815.

(1) Les anciens Boissel portaient : *D'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.*

septembre 1791. Des connaissances aussi solides que variées, quelques essais littéraires où la profondeur des vues et la chaleur d'une élocution noble et onctueuse annonçaient déjà l'homme d'état et l'orateur distingué, lui ouvrirent bientôt les portes de diverses académies. C'était le temps où une subversion épouvantable se préparait sous les dehors les plus séduisants, ceux de la réforme. Cette réforme était indispensable aux yeux d'un grand nombre d'hommes vertueux, à qui le zèle du bonheur public donna sans doute trop de confiance dans les bienfaits d'un nouveau système, dont nulle sagesse humaine ne devait prévoir ni les résultats immédiats ni les douloureux sacrifices. Telle était la classe des économistes. M. Boissy d'Anglas en embrassa la doctrine avec un zèle, une constance et un désintéressement, que 35 ans d'épreuves et de vicissitudes n'ont point démentis. Député par le tiers état de la sénéchaussée d'Annonay, aux états généraux du royaume, il fut le premier qui, dès leur installation, appela l'attention des députés du tiers état, sur la nécessité de se constituer en *Assemblée Nationale*. Cette lice, ouverte à toutes les ambitions effrénées, et bientôt après à la plus hideuse tyrannie, lui offrit souvent l'occasion périlleuse de déployer les ressources de son éloquence contre les véritables oppresseurs des libertés publiques. Tous ceux qui connaissent le vote de M. Boissy d'Anglas, dans le procès de l'infortuné Louis XVI, et qui savent que ce vote fut émis dans une assemblée qui délibérait au milieu des poignards et des baïonnettes, peuvent apprécier d'autant mieux son courage, qu'alors le parti auquel ses opinions l'avaient rallié n'entrevoyait plus de salut pour la France, que dans l'établissement de la république. Dès que le martyre de Louis XVI eut donné le signal de la terreur, M. de Boissy d'Anglas s'éloigna d'un théâtre qui n'offrait que des scènes d'atrocités et de folies, et il ne reparut à la convention qu'après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Depuis ce temps, il ne laissa jamais échapper une occasion de proposer la réparation des injustices dont l'autorité s'était souillée, et il fut le premier qui émit le vœu d'abolir les confiscations révolutionnaires, et de restituer les biens des condamnés. L'horrible journée du 20 mai 1795 n'aurait sans doute laissé aucune trace dans cet océan de calamités, si l'héroïsme d'un seul homme n'en eût fait une époque historique. La conduite de M. Boissy d'Anglas attestera à jamais l'ascendant qu'une âme forte et impassible peut exercer sur une multitude féroce qui, les mains dégoûtantes de sang et chargée de ses victimes encore toutes fumantes, s'étonna de trouver dans le calme et le

sang-froid d'un seul membre de l'assemblée, une résistance invincible à ses funestes desseins. Depuis ce jour, M. de Boissy d'Anglas n'a cessé de prendre une part très-active aux travaux de la convention; et, parmi les nombreux discours qu'il prononça à la tribune, le plus remarquable fut celui du 27 août 1795, sur la *situation politique de l'Europe*, dont la traduction et l'impression dans toutes les langues fut ordonnée. Le 2 septembre, il demanda que le comité d'instruction publique présentât une liste des Français auxquels la reconnaissance nationale devait des statues, et il s'étonna de ne pas trouver dans les places publiques celles de Fénélon, de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Rousseau et de Buffon. Il devint membre du conseil des cinq cents, et fut élu président le 17 juillet 1796. Ennemi des désordres, de l'injustice et de l'intolérance politique, il ne cessa de demander la punition des crimes commis depuis l'origine de la révolution, et vota constamment contre toutes les lois exceptionnelles, entr'autres contre celles qui menaçaient la liberté de la presse, ou qui excluaient les parents d'émigrés des fonctions publiques. Il s'éleva aussi contre les lois qui frappaient les émigrés rentrés, et contre la déportation des prêtres. Toutes ces opinions, contraires aux vues du directoire, le firent comprendre dans la loi de déportation du 18 fructidor (4 septembre 1797) : mais il parvint à s'y soustraire, et passa deux ans loin des orages de la vie politique. Après la révolution du 18 brumaire an IX (9 novembre 1799), il fut appelé au tribunat, et élu président de cette assemblée le 24 novembre 1803. Il devint sénateur le 17 février 1805, membre de l'Institut en 1808, comte en 1809, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811. Lorsque les alliés pénétrèrent en France, en 1813, M. de Boissy d'Anglas fut envoyé, le 26 décembre, avec le caractère de commissaire extraordinaire du gouvernement dans la 12ᵉ division militaire, à la Rochelle. Après avoir rempli cette mission difficile, avec beaucoup de sagesse et de modération, il donna son adhésion aux actes du sénat pour le rétablissement de la maison de Bourbon, et fut créé pair de France le 14 juin 1814. Pendant les *cent jours*, il remplit la mission de commissaire extraordinaire de Buonaparte dans les départements du midi, mission à laquelle il avait été nommé au mois d'avril 1815. Après le désastre de Waterloo et la seconde abdication de Buonaparte, il s'opposa à la motion du colonel La Bédoyère et de Lucien Buonaparte, tendante à proclamer Napoléon II. Compris momentanément dans l'ordonnance royale du 24 juillet, il fut rappelé à la chambre des pairs le 17 août suivant,

et porté sur la liste des membres de l'Institut, lors de la réorganisation de ce corps, le 21 mars 1816. M. de Boissy d'Anglas a publié un grand nombre d'ouvrages ou littéraires ou relatifs aux circonstances du temps. Il est auteur d'un poëme inédit sur *la Bienfaisance.*

Son fils, le *baron de Boissy d'Anglas*, nommé d'abord sous-préfet aux Andelys le 28 août 1805, puis successivement auditeur au conseil d'état, attaché à l'intendance militaire le 23 août 1811, et maître des requêtes le 5 juillet 1814, passa de la préfecture de la Charente à celle de la Charente-Inférieure le 6 avril 1815. Il remplit ce poste jusqu'au mois de juillet suivant, fut de nouveau nommé maître des requêtes le 27 août de la même année, puis sous-intendant militaire de 3e classe le 15 septembre 1817, et de 1re classe le 18 septembre 1822.

ARMES : *De sable, au chevron d'or; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles d'azur.* Devise : FAIS BIEN ET LAISSE DIRE.

DE BOISSY DU COUDRAY, (*marquis*), voyez ROUILLÉ.

17 août 1815. DE BONALD, (Louis-Gabriel-Ambroise, *vicomte*), d'une famille noble

25 décembre 1823. de Rouergue, est né à Milhau le 2 octobre 1754. Après avoir servi quelque temps dans la maison militaire du roi, il fut nommé, en 1790, président de l'administration du département de l'Aveiron; mais, alarmé pour le trône et pour la religion, des progrès menaçants que faisaient dès lors les doctrines révolutionnaires, il donna sa démission en 1791, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée des princes français. Après le licenciement de cette armée, il se retira à Heidelberg, auprès de ses enfants. Ce fut dans cette retraite qu'il composa la *Théorie du pouvoir politique et religieux*, ouvrage qui a jeté les fondements de sa réputation comme orateur et comme publiciste. Cet ouvrage fut dédié au monarque législateur à qui nous devons la Charte, et le rétablissement du trône de saint Louis y est positivement annoncé (1). Rentré en France après un long exil, et dépouillé de la totalité de sa fortune, M. de

(1) La seule édition que M. de Bonald a publiée de cet ouvrage, et qui fut imprimée en 1796, à Constance (3 vol. in-8°), fut envoyée à Paris, où le directoire la fit confisquer et détruire presque en entier. Les autres ouvrages de M. de Bonald sont : II. *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social;* III. *Législation primitive, considérée dans ces derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de plusieurs Traités et Discours politiques*, 1802, 3 vol. in-8°; IV. *Du Divorce, considéré au XIXe siècle, relativement à l'état domestique et politique de la société;* V. *Encore un Mot sur la liberté de la presse*, 1814, in-8°; VI. *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, 1814, in-8°; VII.

Bonald concourut, avec M. de Châteaubriand, à la rédaction du *Mercure* et de plusieurs autres ouvrages périodiques, dans lesquels ils surent toujours conserver l'un et l'autre l'indépendance de leurs opinions et de leur caractère. Le 16 septembre 1808, M. de Bonald fut nommé conseiller à vie de l'université, avec M. de Bausset, ancien évêque d'Alais; mais il refusa la place de gouverneur du fils de Louis Buonaparte, roi de Hollande, quoique celui-ci, par une lettre de sa main, lui eût fait à cet égard les propositions les plus brillantes. Après le retour du roi, il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 septembre 1814, puis, le 17 février 1815, membre du conseil royal d'instruction publique, institué par l'ordonnance du 17 juin 1814. Il en cessa les fonctions au 20 mars 1815, et se retira dans sa famille. Elu député du département de l'Aveiron à la chambre des députés, pendant les sessions de 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822 et 1823, il fut très-souvent nommé candidat à la présidence, et élu vice-président en 1821, 1822 et 1823. Il avait été nommé membre de l'Académie Française, le 21 mars 1816. M. de Bonald a pris une part très-active aux délibérations de la chambre élective, et les nombreux discours qu'il a prononcés à la tribune respirent, sous les traits d'une éloquence profonde et sévère, un attachement ferme et éclairé aux seules doctrines qui peuvent consolider le bonheur de la France. Il avait été élu président du collège départemental de l'Aveiron en 1821, 1822 et 1823. Le roi l'a nommé ministre d'état et membre du conseil privé le 9 janvier 1822, et pair de France le 23 décembre 1823. Il est aujourd'hui l'un des secrétaires de la chambre des pairs.

M. le vicomte de Bonald a plusieurs fils :

1°. Victor *de Bonald*, recteur de l'académie de Montpellier, place dont Buonaparte l'avait dépouillé dans les *cent jours*, mais qu'il a reprise après la chute de l'usurpateur;

2°. René *de Bonald*, conseiller du conseil-général du département de l'Aveiron, nommé par *interim* préfet de ce département en 1817 et 1818, lors de l'instruction du trop fameux procès des assassins de M. Fualdès;

3°. Louis-Jacques-Maurice *de Bonald*, né à Milhau, le 3 octobre 1787,

---

Pensées et Discours politiques, in-8°, 1817; VIII. *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances humaines*, 1818, 2 vol. in-8°; IX. *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 2 vol. in-8°.

d'abord vicaire-général de Chartres, nommé ensuite aumônier ordinaire de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X), puis aumônier par quartier en septembre 1821, et sacré évêque du Puy le 27 avril 1823.

Auguste *de Bonald*, oncle des précédents, émigré en 1791, a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 4 novembre 1814.

ARMES : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, à l'aigle d'or; aux 2 et 3 d'or, au griffon de gueules.* Couronne de comte sur l'écu, et de baron sur le manteau. Supports : deux lions affrontés.

17 août 1815. DE BONNAY (Charles-François, *marquis*), né le 22 juin 1750, fut admis dans les pages de Louis XV le 1er juillet 1765, et en sortit, au mois de mars 1768, pour entrer sous-lieutenant au régiment du Roi, dragons. Le 1er février 1774, il fut nommé exempt des gardes-du-corps, compagnie de Villeroy, avec brevet de capitaine de cavalerie. Il devint sous-lieutenant lors de la réorganisation de ce corps, et fut breveté colonel de cavalerie le 30 septembre 1779. Député suppléant de la noblesse du Nivernais aux états généraux du royaume, en 1789, il y remplaça, au mois d'août de la même année, le comte de Damas d'Anlezy, qui avait donné sa démission (1). Éloigné de toute exagération politique, le marquis de Bonnay se joignit au parti de ces hommes modérés qui ne séparèrent jamais, dans leurs principes d'une réforme jugée inévitable, leur zèle pour les intérêts du peuple de leur amour et de leur dévouement pour la monarchie. Il donna souvent à la tribune des preuves de cette impartialité courageuse, et l'on put reconnaître dans ses discours l'orateur éloquent (2), le bon citoyen et le sujet fidèle. Le marquis de Bonnay fut appelé plusieurs fois à la présidence de l'assemblée nationale. Au mois de juin 1791, lors de la rentrée du roi au château des Tuileries, il fut dénoncé par le comité des recherches comme ayant été instruit du projet de départ de ce monarque. Il monta à la tribune, et s'y disculpa : « Mais, ajouta-t-il, si c'est ma façon de penser que l'on veut connaître, » je la dirai tout entière. Si le roi m'avait consulté sur ce départ, je ne

---

(1) Ce fut sur la proposition de M. de Bonnay qu'on décréta, le 8 mai 1790, l'uniformité des poids et mesures dans toute l'étendue du royaume.

(2) Le marquis de Bonnay avait montré, dans quelques pièces légères, un véritable talent pour la poésie. On a regretté que des circonstances, si opposées à la douceur de son caractère et à l'enjouement de son esprit, n'aient pas permis à son imagination de s'exercer davantage dans une carrière où ses premiers pas avaient été marqués par des succès

» le lui aurais peut-être pas conseillé; mais, s'il m'eût ordonné de le suivre, j'aurais obéi avec transport, et je serais mort à ses côtés, en me » glorifiant d'une telle mort. » L'exaspération démagogique était alors au comble; aussi, dès le 5 juillet suivant, c'est-à-dire, dès qu'on put au moins espérer que les jours du roi et de la famille royale cesseraient d'être menacés, le marquis de Bonnay écrivit au président de l'assemblée nationale pour lui annoncer que ses principes ne lui permettaient plus de prendre part aux délibérations, ni même d'assister aux séances de cette assemblée. Le 7 octobre 1791, il alla joindre, à Coblentz, les princes, frères du roi, et fit la campagne de 1792. Après avoir été chargé de plusieurs missions par LL. AA. RR., il se rendit auprès de Louis XVIII, à Vérone, et depuis cette époque il ne cessa d'être employé par ce prince, tantôt au loin, pour sa correspondance, tantôt près de sa personne. Ce fut lui qui eut la direction du cabinet du roi pendant le séjour de S. M. à Varsovie et à Mittau. Lorsqu'elle passa en Angleterre, en 1807, le marquis de Bonnay fut envoyé à Vienne, où il avait déjà séjourné pendant six ans avec le caractère d'agent diplomatique. Louis XVIII le rappela aussitôt après le rétablissement de son trône. Au mois de juillet 1814, il partit comme ministre en Danemarck, fut créé pair de France le 17 août 1815, et nommé, le 2 mars 1816, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Prusse. Enfin, le 22 juin 1820, le marquis de Bonnay, ayant atteint 70 ans, demanda son rappel, qui lui fut accordé au bout de quelques mois, et il fut nommé ministre d'état et membre du conseil privé le 26 novembre de la même année. Le marquis de Bonnay est décédé en 1825, laissant de Marie-Louise *Razoir de Croix*, sa première femme, décédée le 18 février 1815, un fils, dont on va parler, et une fille, Hélène-Camille *de Bonnay*, née le 4 mai 1784, mariée, le 7 mai 1804, avec Pierre-Claude *Dorat de Châtellus*, chevalier de Saint-Louis. Le marquis de Bonnay n'a pas laissé d'enfants du second mariage qu'il a contracté, le 18 novembre 1816, avec Catherine *O'Neill*, d'une des plus illustres maisons d'Irlande.

Joseph-Amédée, *comte de Bonnay*, né le 3 septembre 1773, devenu marquis et pair en 1825, avait été reçu chevalier de Malte par bref de minorité du 15 avril 1776. Il a épousé, le 27 avril 1801, Jeanne-Marie *de Gaudry*, fille de Pierre de Gaudry, gouverneur des pages de Mme la comtesse d'Artois, et chevalier de Saint-Louis. Il a un fils âgé de 20 ans, et deux filles.

La maison de Bonnay a pris son nom d'une terre située en Berry, sur

les confins du Bourbonnais. Son ancienneté, remontant aux siècles de la chevalerie, est constatée par les chartes depuis l'an 1112, et sa filiation est bien établie depuis 1298. Ses auteurs, pendant près de 200 ans, ont tous été qualifiés chevaliers bannerets ou bacheliers, et quelques-uns ont été revêtus de la charge de maréchal héréditaire de Berry. Le marquis de Bonnay a fait, en 1785, les preuves de carrosses au cabinet des ordres du Roi. Sa maison, dont la généalogie est rapportée dans le 3ᵉ volume de cet ouvrage, n'a formé que trois branches, celle des *seigneurs de Bonnay* et *de Demoret*, éteinte; celle des *barons de Bessay* et *marquis de Bonnay;* et celle des *seigneurs de Vomas*, qui existait encore en 1784, dans la personne de François IV de Bonnay, chevalier, seigneur de Vomas, maréchal-de-camp et chevalier de Saint-Louis.

ARMES : *D'azur, au chef d'or; au lion couronné de gueules, brochant sur le tout.* Supports : deux griffons. Devise : ONCQUES NE DÉVIE.

4 juin 1814. DE LA BONNINIÈRE, *comte* DE BEAUMONT, (Marc-Antoine), est né au château de Beaumont, près Loches, en Touraine, le 23 septembre 1763. Admis parmi les pages de Louis XVI, le 31 décembre 1777, il était premier page lorsqu'on le nomma, le 2 juin 1784, capitaine dans le régiment de Lorraine, dragons, où il fut pourvu d'une compagnie le 5 mars 1788. Il devint lieutenant-colonel et colonel les 22 juillet et 7 août 1792. Il fit toutes les campagnes de la révolution et celles de l'armée d'Italie, depuis le passage du mont Saint-Bernard, avec le grade de général-de-brigade, auquel il avait été promu le 4 avril 1795. Il s'empara de Crémone le 11 mai 1796, et contribua, au mois d'août, à la défaite de la cavalerie du maréchal Wurmser sur le Mincio. A l'affaire du 5 avril 1799, qui eut lieu à Magnano, non loin de Vérone, il eut l'épaule traversée par une balle, ce qui le mit hors d'état de servir pendant 6 mois. Il commanda une brigade de dragons à l'affaire de Verceil, et au sanglant combat de Valleggio, les 29 mai et 26 décembre 1800, et eut deux chevaux tués sous lui dans ces deux actions, en exécutant des charges dont le succès fut mentionné en termes honorables. Il avait pris part, le 14 juin de cette année, à la gloire que la cavalerie française s'est acquise en décidant le gain de la bataille de Marengo. Il fut nommé général divisionnaire le 29 décembre 1802, et inspecteur général de cavalerie en 1804, commanda un corps de cette arme dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807; se distingua aux combats de Wertingen, de Pfuhl, sous les murs d'Ulm, et de Ried, ainsi qu'aux batailles

d'Iéna, d'Eylau, d'Auerstaëdt, de Preutzlow et sur la Bzura; devint grand officier de la Légion-d'Honneur le 10 février 1806, sénateur le 14 août 1807, et comte en 1808. M. de Beaumont fit la campagne de 1809 contre l'Autriche, à la tête d'une division de cavalerie, commanda le corps d'observation établi à Augsbourg, lequel se réunit à la grande armée après la pacification de la Suabe, et fut nommé premier écuyer de la mère de Buonaparte. Le sénat l'élut secrétaire pour la session de 1813. A l'époque de la restauration, le comte de Beaumont fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis le 27 du même mois. Après la bataille de Waterloo, il a commandé une division de l'armée de Paris, sous le prince d'Eckmuhl, (maréchal Davoût), son beau-frère. Le roi l'a créé grand'croix de la Légion-d'Honneur le 9 février 1824. Il est aussi grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade et de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, et commandeur de l'ordre impérial de la Couronne de Fer. Il a plusieurs frères, nés comme lui du mariage d'Anne-Claude de la Bonninière, chevalier, seigneur comte de Beaumont-la-Ronce, marquis de la Chastre-sur-Loire, officier au régiment du Roi, infanterie, avec Marguerite le Pellerin de Gauville.

André de la Bonninière, *comte André de Beaumont*, fut aussi page de Louis XVI, et s'allia avec M[lle] *Hue de Miroménil*, nièce du garde-des-sceaux. Il était, en 1808, chambellan de l'impératrice Joséphine et introducteur des ambassadeurs. On le nomma président du collége électoral de la Sarthe le 10 novembre 1809. Il était chevalier d'honneur de Joséphine, et se trouvait auprès d'elle, lorsqu'elle mourut à Malmaison, en 1814. Le comte André de Beaumont est grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, et de l'ordre du Mérite civil, *dit* de la Couronne de Bavière. Il est aussi chevalier de la Légion-d'Honneur.

Charles de la Bonninière, *comte Charles de Beaumont*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a émigré en 1791. Il était membre de la chambre des députés pour le département d'Indre et Loire, lorsque le roi le nomma chevalier de Saint-Louis le 30 août 1814. Il a siégé pendant les sessions de 1814 et 1815, et a été élu président du conseil général du même département le 25 avril 1817. Le roi l'a nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1[er] mai 1821, et il est aujourd'hui colonel, chef de l'état-major général de la garde royale. Le comte Charles de Beaumont s'est marié deux fois, la première à Lon-

dres, dans le temps de son émigration, avec M[lle] *Helisberg*. Nous ignorons s'il a des enfants.

Armand de la Bonninière, *comte Armand de Beaumont*, reçu chevalier de Malte le 22 avril 1785, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814, puis de la Légion-d'Honneur, président du collége électoral de l'arrondissement de Tours en 1816, et colonel de la garnison de Vincennes, en 1820.

Octave de la Bonninière, *comte Octave de Beaumont*, fit, comme aide-de-camp du général Davoût, la campagne d'Égypte. Le roi l'a nommé colonel du 18[e] régiment de chasseurs à cheval, (de la Sarthe), le 21 octobre 1815. Il est aussi chevalier de Malte depuis le 22 avril 1786, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et officier de la Légion-d'Honneur. Il a fait d'une manière très-distinguée la campagne d'Espagne en 1823, et a reçu de l'empereur de Russie l'ordre de Saint-Georges de 4[e] classe.

Jules *de la Bonninière de Beaumont*, leur frère, avait aussi été admis dans l'ordre de Malte le 11 janvier 1779. Le roi l'a nommé, en 1816, président du collége électoral de l'arrondissement de Saint-Calais, département de la Sarthe.

Charles de la Bonninière, *comte Charles de Beaumont*, fils de l'un des précédents, chevalier de l'ordre de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et membre du conseil-général du département d'Indre et Loire, fut nommé sous-préfet à Vendôme le 24 février 1815. Il fut remplacé lors de l'invasion de Buonaparte : mais il reprit ses fonctions après les *cent jours*, et rendit, pendant tout le temps que les Prussiens séjournèrent dans son arrondissement, des services que les habitants n'ont point oubliés. Le roi l'a nommé préfet du département de l'Aude le 1[er] septembre 1824.

Par ordonnance du roi, du 12 mai 1824, Théodore *de la Bonninière*, comte de *Beaumont*, né le 19 octobre 1791, chef d'escadron au régiment des dragons du Doubs, (2[e] régiment), chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a été autorisé à ajouter à son nom celui de Villemanzy que porte son beau-père, le comte de Villemanzy, pair de France, et à s'appeler *de Beaumont de Villemanzy*. (Bulletin des lois, n° 668, p. 261).

La maison de la Bonninière portait originairement le nom de *Bonnin*. Elle a suivi un usage très-commun dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, en changeant, depuis la fin du 15[e] siècle, la terminaison de son

nom. C'est une famille ancienne, et connue depuis l'année 1390, sans aucune trace d'anoblissement, ainsi qu'il résulte d'une preuve faite au cabinet des ordres du roi, devant M. Chérin, en 1779, laquelle preuve fait aujourd'hui partie des archives de M. de Courcelles. C'est par suite de cette production que le marquis et la marquise de Beaumont-la-Bonninière ont été admis à jouir des honneurs de la cour, les 3 février et 21 juin 1786.

ARMES : *d'argent, à la fleur de lys de gueules.* Couronne de marquis sur l'écu, et de comte sur le manteau. Supports : deux lions. Devise : VIRTUTI PRO PATRIA.

DE **BORDESOULLE**, (*comte*), voyez **TARDIF** DE **POMMEROUX**. 9 octobre 1823.

DU **BOUCHAGE**, (*vicomte*), voyez DE **GRATET**. 23 juin 1817.

DE **BOULOGNE**, (Étienne-Antoine, *comte*), évêque de Troyes et archevêque de Vienne, naquit à Avignon le 26 décembre 1747. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, il annonça de bonne heure, par le rapide succès de ses études religieuses, les talents de l'esprit et les qualités de l'âme qui devaient marquer sa place parmi les premiers orateurs chrétiens de ce siècle. L'académie de Montauban avait mis au concours, en 1772, ce sujet : « *Il n'y a point de meilleur garant de la probité que la religion.* » L'abbé de Boulogne prononça un discours qui remporta le prix et devint le germe de sa réputation. Peu de temps après, il se rendit à Paris. Il fut d'abord prêtre desservant de l'église Sainte-Marguerite, puis de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. L'archevêque de Paris, M. de Beaumont, lui interdit les fonctions de ce ministère, en 1779, sans motiver cet acte de sévérité, qui fut suivi presque immédiatement d'une injustice. La Société des amis de la religion et des lettres avait proposé l'*Éloge du Dauphin,* père de Louis XVI. Le discours de l'abbé de Boulogne obtint des suffrages presque unanimes; mais M. de Beaumont, président de cette société, s'opposa d'abord à cette décision, et il ne se rendit aux sollicitations des juges qu'après qu'on lui eut fait ouvrir les yeux sur le mérite réel de ce discours, le seul qu'on jugeât digne d'être couronné. Après la mort de M. de Beaumont, l'abbé de Boulogne devint archidiacre, vicaire-général et prédicateur du roi. En 1782, il prononça devant l'Académie française son *Panégyrique de saint Louis,* ouvrage très-estimable, mais qui fut jugé inférieur à l'*Eloge du Dauphin.* A l'époque de la révolution, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et vit succéder les persécutions aux avantages que ses talents et son éloquence lui avaient acquis. Ce fut au milieu

des épreuves les plus orageuses, que M. de Boulogne consigna, dans les *Annales religieuses et littéraires*, les principes qui ont honoré sa longue carrière. Après le concordat de 1801, il fut nommé chanoine et grand vicaire de Versailles, ensuite l'un des chapelains de Napoléon le 23 juillet 1806, puis aumônier, membre de la Légion-d'Honneur, et enfin baron, évêque d'Acqui le 22 mars 1807. Le 18 mars 1808, il fut pourvu de l'évêché de Troyes, vacant par la mort de M. de la Tour du Pin. La reconnaissance que M. de Boulogne témoigna dans quelques-uns de ses mandements à celui qui avait rouvert les temples et relevé les autels, ne lui ferma pas les yeux sur la persécution dont le pape devint la victime en 1811. Les vives remontrances qu'il fit alors à Buonaparte n'ayant pu désarmer celui-ci, M. de Boulogne donna sa démission. Arrêté presque aussitôt, ce vertueux prélat fut enfermé dans le château de Vincennes, et ne recouvra sa liberté qu'en 1814, à l'arrivée du roi. Il reprit alors ses fonctions épiscopales, qui furent interrompues pendant les *cent jours*. Enfin il revint à Troyes au mois de juillet 1815, et il joignit au titre d'évêque de ce diocèse, celui d'archevêque de Vienne en 1817. Il a prononcé, au mois d'avril 1816, une *Instruction pastorale sur l'amour et la fidélité que les Français doivent au roi*, et *sur le rétablissement de la religion catholique en France;* au mois de novembre 1817, un *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, et en 1822, une *Instruction pastorale sur l'exercice et l'utilité des Missions, considérées dans l'ordre de la religion et de l'état.* Le roi l'a nommé pair de France le 31 octobre 1822, et il est décédé le 13 mai 1825, à l'âge de 75 ans.

ARMES : *De gueules, à 3 branches d'olivier d'argent en sautoir en forme de couronne, au centre une étoile d'or : l'écu bordé d'un filet du même.*

5 decembre 1823. DE BOURBON-BUSSET, (François-Louis-Joseph, *comte*), né à Paris le 4 février 1782, petit-fils du comte de Bourbon-Busset, lieutenant-général des armées du roi, gentilhomme de la chambre de M. le comte d'Artois, décédé le 16 janvier 1793, fut nommé, lors de la restauration, aide-major des gendarmes de la garde du roi, et gentilhomme d'honneur de S. A. R *Monsieur* (aujourd'hui Charles X). Présenté à Louis XVIII le 4 août 1814, il fut créé successivement chevalier et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, les 20 et 25 du même mois. Lors de l'invasion de Buonaparte, le comte de Bourbon-Busset accompagna le roi à Gand. Il fut nommé maréchal-de-camp le 18 mars 1815. Rentré avec S. M., au mois de juillet, il devint, le 9 sep-

tembre, chef d'état-major de la 1re division de cavalerie de la garde royale, et commandeur de la Légion-d'Honneur le 31 décembre suivant. En 1821, il passa au commandement de la 2e subdivision de la 6e division militaire, en remplacement du marquis de Sourdis. Par ordonnance du 25 avril de cette même année, le comte de Bourbon-Busset fut admis dans le corps royal d'état-major, et nommé aide-major de la garde royale. En 1823, il a accompagné le roi d'Espagne dans son voyage de Cadix à Madrid. Il a été nommé pair de France le 23 décembre 1823, et l'un des gentilshommes honoraires du roi le 27 septembre 1824. (*Dictionnaire des Généraux Français*, t. III, p. 131 à 133). Il est marié, depuis le 4 juin 1818, avec Charlotte-Sabine-Louise-Gabrielle *de Gontaut-Biron*. Il a un frère puîné, Antoine-Louis-Jules *de Bourbon-Busset*, chef d'escadron et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Le comte de Bourbon-Busset est le chef d'une branche séparée, au milieu du 15e siècle, de celle des ducs de Bourbon et d'Auvergne, du sang royal de saint Louis. Cette branche est rapportée dans la nouvelle édition in-4° de l'*Art de vérifier les dates*, 1818, t. II, p. 325; et en extrait, dans le t. Ier de l'*Histoire Généalogique*, Maison de France, p. 93.

Eugène, vicomte *de Bourbon-Busset*, cousin-germain du comte de Bourbon-Busset, né au château de Vezigneux le 15 février 1799, et capitaine de cavalerie, a épousé mademoiselle *de Calonne de Courtebourne*.

Armes : *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules perie en bande : au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croix du même.*

de la **BOURDONNAYE-BLOSSAC**, (Paul-Esprit-Marie, *comte*), fut 17 août 1815.
destiné de bonne heure aux fonctions de la magistrature, exercées par ses pères avec la plus grande distinction, et devint maître des requêtes honoraire en 1781, et intendant de Soissons en 1784. Il a émigré en 1791. Le roi l'a nommé conseiller-d'état le 5 juillet 1814, pair de France le 17 août 1815, et conseiller-d'état en service extraordinaire le 24 du même mois. Il est chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Le *vicomte de la Bourdonnaye*, fils du comte de la Bourdonnaye qui précède, fut auditeur au conseil-d'état. Il devint sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, le 14 janvier 1811, puis de l'arrondissement de Bourg, (Ain), le 12 août 1815. Le roi l'avait nommé maître des requêtes ordinaire le 5 juillet 1814, et il le devint en service extraordinaire le 24 août 1815.

La maison de la Bourdonnaye réunit tous les avantages qui constituent la noblesse la plus ancienne et la plus distinguée. Originaire de la province de Bretagne, elle a pris son nom d'une terre située au diocèse de Rennes, et a fait constamment ses partages suivant la coutume prescrite pour les barons et la haute noblesse. Dès l'année 1465, elle était déjà citée comme *issue de noble lignage* et *de chevalerie*. Vers 1320, elle se divisa en deux branches, dont l'aînée, celle des seigneurs de la Bourdonnaye, paraît s'être éteinte vers l'année 1520, après avoir figuré aux réformations de 1427, 1448 et 1513.

La branche survivante, *dite* des seigneurs de Couetion, devenue chef des nom et armes à l'extinction de la première, s'est subdivisée en deux rameaux, les *vicomtes de Couetion* et *marquis de la Bourdonnaye* (1), et les *barons de Blossac*.

Le chef actuel de la première branche, Charles-Esprit-Clair, *marquis de la Bourdonnaye*, né à Paris le 5 juin 1752, sous-lieutenant des gendarmes Bourguignons, dont l'épouse eut l'honneur d'être présentée à la cour les 23 décembre 1781 et 14 mars 1786, a émigré en 1791, et est devenu maréchal-de-camp à l'armée des princes Français. Il a été présenté à S. M. Louis XVIII en 1821 et 1822, et a eu le commandement par *interim* de la 11e division militaire, en septembre 1823.

La branche de Blossac est représentée par M. le comte de la Bourdonnaye, pair de France, et par ses enfants, au nombre desquels sont Amédée-Esprit-Eugène *de la Bourdonnaye-Blossac*, admis chevalier de Malte le 7 décembre 1785, et Joseph-Isidore-Esprit *de la Bourdonnaye-Blossac*, admis dans le même ordre le 10 avril 1787. L'un d'eux a embrassé l'état ecclésiastique, et est aujourd'hui aumônier ordinaire de S. A. R. *Madame*, duchesse de Berry.

Une troisième branche, celle des *seigneurs*, puis *marquis de Liré*, était représentée, en 1791, par Charles-Bertrand *de la Bourdonnaye*, marquis de Liré, guidon de gendarmerie, marié 1° le 12 mai 1760, avec Marie, princesse *Lubomirska*, grand'croix de l'ordre de Malte, fille de Georges-Henri, prince Lubomirski, et veuve de Roland Puchot, comte des Alleurs, ancien ambassadeur de France en Pologne, puis à Constantino-

(1) La terre de Couetion, qui avait été érigée en vicomté en 1650, et celles de Gassilly et des Boëssières, furent unies et érigées en marquisat de la Bourdonnaye, par lettres patentes du mois de février 1717, registrées à Nantes le 7 février 1718, en faveur d'Yves-Marie de la Bourdonnaye, nommé conseiller-d'état en juillet 1750.

ble ; 2° avec la comtesse *du Guesclin*. Le marquis de Liré a émigré en 1791.

Les *seigneurs de Keroset* et de *Boishullin*, autre branche cadette, séparée vers 1500, avaient pour chef Anne-François-Augustin, *vicomte de la Bourdonnaye*, né à Guérande le 27 septembre 1747. Il entra au service en 1761 et était sous-aide-major au régiment de Lorraine, infanterie, lorsqu'il fit, au cabinet des ordres du Roi, les preuves en vertu desquelles il fut admis à l'honneur de monter dans les carrosses et de suivre S. M. à la chasse le 21 octobre 1769. Il avait fait toutes les campagnes de la guerre dite de *sept ans*. Il fut nommé brigadier d'infanterie le 1er janvier 1784, maréchal-de-camp le 9 mars 1788, major-général de la garde nationale de Nantes en 1789, lieutenant-général le 4 septembre 1792, et successivement général en chef des armées de l'intérieur, du Nord et des côtes. Il secourut Lille, et s'empara de la Belgique sur les Autrichiens. Passé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il battit les Espagnols et les rejeta au-delà de la Bidassoa. Il mourut à Dax, à la fin de novembre 1793, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans cette campagne (1). On citera comme un trait honorable pour la mémoire de ce général républicain, le refus qu'il fit de marcher contre les Vendéens, ses compatriotes, refus qui motiva l'arrestation de sa femme et de ses enfants à Blois, et qui l'eût conduit à l'échafaud, si la mort ne l'eût moissonné dans la fleur de son âge.

On ignore si le *vicomte de la Bourdonnaye*, capitaine dans la garde royale, marié, en 1818, avec mademoiselle *de Tulles de Villefranche*, fille de M. le marquis de Villefranche, pair de France, est l'un des fils du vicomte de la Bourdonnaye, aussi bien que le baron de la Bourdonnaye, maire de la ville de Rennes en 1812 et 1813, et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Jean-René-Aimeri *de la Bourdonnaye-Coetandec*, et M. de la Bourdonnaye de Malleville, ont émigré, ainsi qu'Augustin-Louis-Anne-Emmanuel *de la Bourdonnaye*, lequel a obtenu sa radiation en 1795.

Charles-Toussaint *de la Bourdonnaye-Montluc*, reçu chevalier de Malte le 23 février 1751 (2), commandeur de la Guerche en 1786; Es-

(1) Ses services sont rapportés, t. III, pp. 138 à 140, du *Dict. histor. des Généraux Français*.

(2) La maison de la Bourdonnaye a donné plusieurs autres chevaliers au même ordre, à partir de l'admission de François *de la Bourdonnaye* en 1666.

prit-Louis-Barthelemi *de la Bourdonnaye*, reçu chevalier du même ordre le 22 septembre 1757, sous-lieutenant en premier dans les gardes françaises, et Charles-Maurice-Étienne *de la Bourdonnaye-Montluc*, ont fait les campagnes de l'émigration sous les drapeaux des princes. Ce dernier officier a été créé chevalier de Saint-Louis le 14 novembre 1814.

Le *comte* Arthur *de la Bourdonnaye* a fait avec distinction la guerre d'Espagne. Il est devenu aide-de-camp du prince de Wagram, et a fait la campagne de 1814, en qualité d'adjudant-commandant attaché à l'état-major-général. Louis XVIII le nomma officier de la Légion-d'Honneur le 24 août de la même année, président du collége électoral de Redon le 26 juillet 1815, colonel du 14e régiment de chasseurs à cheval, (Morbihan), le 21 octobre suivant, et gentilhomme de la chambre le 26 novembre 1820.

Le *comte* Sévère *de la Bourdonnaye*, nommé lieutenant de roi à Lorient en février 1816, devint président du collége électoral du 4e arrondissement d'Ille-et-Vilaine, le 25 décembre 1824, et fut élu député par ce collége la même année.

François-Regis, *comte de la Bourdonnaye*, parent des précédents, né le 19 mars 1767, était officier au régiment d'Austrasie à l'époque de la révolution. En 1789, il fut nommé officier municipal d'Angers. Devenu membre d'une société royaliste dévouée au salut de Louis XVI, il fut arrêté aux Tuileries le 28 février 1792, et renfermé à l'Abbaye. A peine fut-il relâché, après une courte détention, qu'il se rendit en Bretagne et devint l'un des chefs de l'insurrection de 1793. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, puis candidat au corps législatif en 1807. Élu député par le même département depuis 1815 jusqu'à ce jour, il fut désigné presqu'à toutes les sessions pour candidat à la présidence. Il a été vice-président en 1822, 1823 et 1824, et président du conseil-général du département de Maine-et-Loire en 1823. Le comte de la Bourdonnaye siége à l'extrême droite de la chambre. Il est compté pour l'un des plus ardents défenseurs des prérogatives de la couronne, et comme l'un des orateurs les plus heureusement doués du talent de la parole.

ARMES : *De gueules, à 3 bourdons de pèlerin d'argent,* 2 et 1.

9 octobre 1823. BOURKE DE BURGH, (Jean-Raimond-Charles, *baron*, puis *comte*),

fils de Richard Bourke, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment irlandais de Lally, et de Marie-Jacquette de Saint-Jean de Bolingbroke, est né à Lorient le 12 août 1772. Il entra sous-lieutenant dans la brigade irlandaise du régiment de Walsh le 1er juillet 1788, et fit partie de l'expédition de la Cochinchine en 1788, et de celle de Saint-Domingue en 1792, pour laquelle il s'était embarqué en France au mois de novembre 1791. Il reçut le brevet de lieutenant de grenadiers le 7 septembre 1792. Peu de temps après il fut compris, avec plusieurs autres officiers, dans un décret de déportation, révoqué le 30 mai 1793. A son retour en France, il fut nommé adjoint aux adjudants-généraux. Il servait dans ce grade à l'armée des côtes de Cherbourg, lorsqu'on le destitua comme noble en 1794. Réintégré en 1795, avec grade de capitaine de grenadiers au 92e régiment, il passa chef-de-bataillon dans la brigade étrangère le 1er septembre 1798, et fut fait prisonnier par l'amiral Warens, dans un combat naval, sur l'escadre destinée à l'expédition d'Irlande. En 1800, il fut nommé commandant supérieur de Lorient et de Port-Louis. Il servit avec distinction dans toutes les affaires de l'expédition de Saint-Domingue, et fut nommé 1er aide-de-camp du général Leclerc, puis colonel le 11 juillet 1802. Rentré en France après l'issue malheureuse de cette guerre, dans laquelle il avait reçu plusieurs blessures, il devint, en septembre 1803, aide-de-camp de Davoût, commandant du 3e corps d'armée d'Angleterre. Ce fut lui qui, en 1805, à la tête de 100 chevaux, s'empara des six premières pièces de canon qui furent prises sur les Russes dans cette campagne. Il se distingua à la bataille d'Austerlitz, eut le poignet traversé par une balle, dans une reconnaissance qu'il fit, le 14 octobre 1806, à la tête du 85e régiment, et mérita, dans la campagne de Prusse, la décoration de commandant de la Légion-d'Honneur, qui lui fut donnée le 7 juillet 1807. Il servait alors dans le grade d'adjudant-commandant. Il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe le 16 avril 1808. Dans la campagne de 1809, il se trouva à la bataille de Thaun le 19 avril, et se distingua surtout dans les deux assauts qui amenèrent la prise de Ratisbonne le 23 du même mois. A Wagram, il eut deux chevaux tués sous lui, et fut créé général de brigade sur le champ de bataille. Passé à Anvers pour servir contre les Anglais qui étaient débarques dans l'île de Walcheren, il occupa le fort de Batz le 15 novembre, et la ville de Flessingue le 15 décembre. Employé à l'armée d'Espagne en 1810, le général Bourke fut mis à la tête de la 2e bri-

gade de la division Reille, dans la Navarre, et culbuta les bandes de Mina à Lumbier. Il passa à l'armée d'Aragon, et fut employé au siége de Valence sous le général Suchet. On lui donna le gouvernement de Lérida, et il fut chargé en même temps de purger la Haute Catalogne des bandes dont elle était infestée. Lors de l'investissement de Valence, il contribua à la déroute du général Blake, le 26 décembre 1811. Il fut blessé d'un coup de feu à la tête et d'une balle à travers le genou à l'affaire de Ronda, contre le baron d'Eyrolles, le 5 mars 1812. Il devint général de division le 7 novembre 1813, et gouverneur de Wesel le 19 du même mois. Il défendit cette place contre le prince de Hesse-Hombourg jusqu'à la rentrée du roi, et ne la remit qu'après en avoir reçu l'ordre. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis en 1814. Il prit, le 5 mai 1815, le gouvernement des places de Givet et de Charlemont, et se maintint dans la première jusqu'au 31 décembre de la même année, contre l'armée commandée par le prince Auguste de Prusse. Le général Bourke fut nommé commandant de la 10ᵉ division militaire à Toulouse le 6 octobre 1819, et inspecteur général d'infanterie le 20 avril 1820. Employé à l'armée d'Espagne, en 1823, il y commanda la 2ᵉ subdivision d'infanterie, dont il établit le quartier-général à Biaris au mois de mars. Lorsque l'armée eut franchi les frontières, il forma le blocus de Saint-Sébastien, et repoussa avec succès toutes les sorties effectuées par la garnison. S. A. R. le duc d'Angoulême daigna exprimer sa satisfaction de la belle conduite du général Bourke, et ce témoignage honorable fut mis à l'ordre du jour dans un bulletin du 1ᵉʳ corps d'armée. Le roi le nomma commandeur de Saint-Louis le 21 mai. Après avoir maintenu les communications entre Saint-Ander et Madrid, il marcha vers le royaume de Léon, occupa la ville de ce nom le 3 juin, et se dirigea ensuite sur la Galice. Le 10 juillet, il fut joint à Lugo par le général Morillo, à la tête de 3000 royalistes. Il marcha de suite vers la Corogne qu'il bloqua, le 15, après une affaire assez vive. L'ennemi, obligé de se renfermer dans les murs de la place, et attaqué avec vivacité, fut contraint de capituler le 13 août. Le comte Bourke fut créé grand officier de la Légion-d'Honneur le 24 du même mois. Informé que des troupes constitutionnelles étaient sorties d'Orense, il marcha pour leur couper toute retraite, et força 1264 hommes, 140 officiers, 6 lieutenants-colonels, 4 colonels, un brigadier et 2 généraux à mettre bas les armes à Gallégos-de-Camp. Le comte Bourke occupa Zamora le 30 septembre, et se dirigea ensuite vers Ségovie. Le roi d'Espagne le

nomma grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand au mois d'octobre. Il fut créé pair de France, au titre de *comte*, le 9 du même mois, et chevalier de l'orde de Saint-Alexandre-Newsky au mois de mars 1824.

Le 15 mai 1780, M. Richard Bourke, né le 25 janvier 1733, dans la paroisse de Castelaken, au diocèse de Killala, en Irlande, et père de M. le comte Bourke, demanda au conseil d'état un arrêt de reconnaissance et de maintenue en sa noblesse d'extraction. Il produisit au cabinet du Saint-Esprit, à l'appui de sa demande, un tableau généalogique dressé à Dublin, le 22 mai 1778, par Guillaume Hawkins, ulster roi d'armes d'Irlande, légalisé en la même ville, le 26 du même mois, par lord Buckingham lieutenant-général et gouverneur pour le roi du royaume d'Irlande, puis à Londres, 1° le 21 avril 1779, par le vicomte de Weymouth, premier secrétaire d'état d'Angleterre; 2° le 21 juin; par le marquis d'Almodovar, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne à Londres; 3° enfin à Paris, le 22 juillet même année 1779, par le comte d'Aranda, ambassadeur de S. M. C. en France. Cette pièce établit la filiation depuis sir Richard Bourke Ier du nom, surnommé Coursey, issu d'un frère puîné d'Ulick Bourke, auteur de la branche des *vicomtes de Mayo*, lequel Richard vivait en 1469, suivant Lodge, auteur de l'*Histoire généalogique des Pairs d'Irlande.*

On voit par l'*État de la Pairie de la Grande-Bretagne*, imprimé en 1816, t. II, pp. 875, 951, que cette maison est originaire de Normandie, où elle était connue, dès 993, sous le nom de *du Bourg*, en latin *de Burgo*, traduit en anglais par *Burgh* et *Bourk* (1), et que son premier auteur, Robert du Bourg, ayant accompagné, en 1066, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre, en reçut, en 1068, l'investiture du comté de Cornwall. Ses descendants (2) ont formé par la suite diverses branches, dont celles qui sont revêtues de la pairie en Irlande, sont: 1° les *marquis* et *comtes de Clanrickard* et *barons de Dunkellin*, lesquels ont toujours conservé le nom de *Burgh*, et 2° les *comtes* et *vicomtes de Mayo* et *barons de Naas.*

La maison de Bourke a constamment tenu un rang très-distingué en

---

(1) Le comte Bourke s'est pourvu, en 1824, auprès du garde-des-sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom celui de *de Burgh*, que portaient les premiers auteurs de sa famille. (*Moniteur* du 7 mars 1824.)

(2) On prétend que Baudouin du *Bourg*, élu roi de Jérusalem en 1118, et fils aîné de Hugues, comte de Rethel, était de cette maison.

Irlande. Elle s'est alliée aux maisons les plus illustres et a été appelée aux grandes charges civiles et militaires, et aux premières dignités ecclésiastiques. La branche du comte Bourke, pair de France, établie à Lorient, au milieu du 18e siècle, avait déjà donné plusieurs officiers distingués au service de France, entr'autres Walter, *comte Bourke*, lieutenant-colonel du régiment d'Athlone, infanterie, qui passa avec ce corps à la solde de Louis XIV, en 1691, devint colonel réformé à la suite du régiment de Berwick en 1698, maréchal-de-camp en 1709, et mourut en 1715, après avoir signalé sa valeur dans toutes les guerres de la succession, tant en Espagne qu'en Italie (1).

D'une autre branche était Edmond, *comte Bourke*, né à l'île de Sainte-Croix en 1760, conseiller intime de conférence du roi de Danemark, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. Louis XVIII, grand'croix des ordres de Dannebrog et de l'Aigle-Blanc, décédé aux eaux de Vichy le 12 août 1821.

ARMES : Les branches de *Clanrikard* et de *Mayo* portent : *d'or, à la croix de gueules, accompagnée au premier canton d'un lion du même*. La première a pour supports deux léopards ; pour cimier, un léopard assis, et pour devise : UN ROY, UNE FOY, UNE LOY. La seconde a pour tenants deux chevaliers armés de hallebardes ; pour cimier, un léopard assis, et pour Devise : A CRUCE SALUS. La branche française, puinée des précédentes, porte : *Coupé d'or et d'hermine, à la croix de gueules sur le tout, accompagnée au 1er canton d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, et au second canton d'une main de sable*. Couronne de baron sur l'écu et couronne de comte sur le manteau. Tenants : un sphinx et un guerrier. (Registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi, t. IV, pp. 265, 266, aux *Archives de M. de Courcelles*.)

4 juin 1814. BOURLIER, (Jean-Baptiste, *baron*, puis *comte*), évêque d'Évreux, né à Dijon le 1er février 1731, était pourvu, en 1789, d'un bénéfice assez considérable, dont il fut privé par la révolution. M. Bourlier ne pouvait, ni par ses sentiments connus ni par son caractère, partager les opinions extrêmes qui menaçaient la monarchie : mais il fondait de justes espérances sur les formes constitutionnelles qui paraissaient dès lors s'introduire dans le gouvernement, et dont nous n'avons joui en réalité que par les bienfaits de la Charte. La modération de ses principes le rendit suspect aux jacobins, et ce ne fut pas sans être exposé aux proscriptions qu'il traversa le régime de la terreur. Après le concordat de 1801, il fut

(1) Ses services et campagnes sont rapportés, t. III, p. 135, du *Dict. histor. des Généraux Français*.

nommé évêque d'Évreux, et sacré le 25 avril 1802. Il devint membre de la Légion-d'Honneur en 1804. Le département de l'Eure le nomma député au corps législatif en 1807. Le baron Bourlier fut créé officier de la Légion-d'Honneur le 25 janvier 1813, et sénateur le 5 avril de la même année, avec titre de *comte*. Il était alors doyen des évêques « et » l'un des docteurs les plus distingués de la Sorbonne de Paris, société » qui a rendu de si importants services à l'état, en démêlant, au milieu » des ténèbres des siècles, les vrais principes de notre religion, d'avec les » prétentions subversives de l'indépendance des couronnes (1). » Le roi le nomma pair de France le 4 juin 1814, et président du collége électoral du département de l'Eure. Il est décédé à Évreux, le 30 octobre 1821, âgé de près de 91 ans. M. le prince de Talleyrand a prononcé son discours funèbre (2).

ARMES : *Parti, au 1 d'azur, à la Sainte-Vierge d'or, surmontant un croissant d'argent. et accompagnée en chef de 2 étoiles du même ; au 2 d'azur, à la bande échiquetée d'or et de gueules de 2 tires, chargée d'un lys d'argent.*

DE BOURMONT, (*comte*), voyez DE GHAISNE. 9 octobre 1823.

DE BRANCAS, (Louis-Léon-Félicité, *duc*), né le 13 juillet 1733, fils aîné de Louis II de Brancas, duc de Lauragais, pair de France, lieutenant-général des armées du roi (3), chevalier de la Toison d'Or, et d'Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, marquise de Franconville, sa première femme, fut nommé mestre-de-camp-lieutenant du régiment Royal-Roussillon, le 1er février 1749, et reçut le brevet de duc, le 5 janvier 1755, sous le titre de *duc de Lauragais*. Il se distingua dans les campagnes de la guerre de *sept ans*, et notamment dans celle de 1757. Doué d'un goût précoce pour l'étude des sciences, et d'une vivacité d'esprit qu'il savait assujétir à l'application la plus sérieuse, il fut lié dans sa jeunesse avec des savants illustres, notamment avec l'infortuné Lavoisier, dont il partagea les travaux et dans la suite les persécutions. Le duc de Lauragais fut reçu à l'Académie des sciences en 1758. Échappé, par l'effet d'un hasard prodigieux, aux proscriptions révolutionnaires, dans lesquelles son épouse elle-même se trouva enveloppée, il vécut 4 juin 1814.

---

(1) Extrait du message de Napoléon au sénat, *Moniteur* du 8 avril 1813, p. 381.

(2) *Moniteur* des 3 et 14 novembre 1821, col. 1508 et 1551.

(3) *Voyez* le t. III, pp. 173 à 180, du *Dict. histor. des Généraux Français*, où sont rappelés les services et campagnes du duc de Lauragais, du maréchal marquis de Brancas et des autres généraux de son nom.

dans la retraite, consacrant ses loisirs à la chimie, à la physique et même à la poésie, qu'il cultivait sans prétention, mais non pas sans talent et sans originalité. Il devint duc de Brancas à la mort de son père. Lors du retour du roi, il fut créé pair de France le 4 juin 1814. Accablé d'infirmités, le duc de Brancas-Lauragais n'a pu prendre part aux délibérations de la chambre, et ce fut par ce motif qu'en décembre 1822, il obtint du roi l'autorisation de transmettre sa pairie au marquis de Brancas, son neveu. Il est décédé à Paris d'un accès de goutte, dans les premiers jours d'octobre 1824 (1). Du mariage qu'il avait contracté, le 11 janvier 1755, avec Élisabeth-Pauline *de Gand de Merode-Middelbourg*, morte victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 16 février 1794, il n'avait eu que deux filles, l'une mariée, en 1773, au duc d'Arenberg, et l'autre décédée à l'Abbaye-aux-Bois en 1770.

Louis-Albert, nommé d'abord le *chevalier de Brancas*, puis *duc de Céreste*, grand d'Espagne de première classe, né le 8 octobre 1764, frère puîné du duc de Brancas, issu d'un second mariage du duc Louis II avec Diane-Adélaïde *de Mailly-Nesle*, fut reçu chevalier de Malte au berceau. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, il passa dans les ulhans britanniques, avec lesquels il servit en Hollande en 1794. Rentré en France sous le gouvernement consulaire, il était, en 1807, chambellan de Buonaparte. Celui-ci le nomma adjudant-commandant de la place de Paris le 8 janvier 1814. Le roi l'a créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 22 août de la même année, et nommé successivement colonel de la légion départementale de l'Aisne le 26 octobre 1815, officier de la Légion-d'Honneur le 1er août 1821, et gentilhomme honoraire de la chambre le 30 mai 1825. De son mariage avec Mlle *de Monestay-Chazeron* sont issus, entre autres enfants :

1° N....., *marquis de Brancas*, aujourd'hui *duc de Brancas* et pair de France, par transmission de la pairie de son oncle, au mois de décembre 1822;

2° Woldemar, *comte de Brancas*, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Béfort en septembre 1815, et décoré de la croix de l'ordre de Léopold en novembre 1818. Il passa, le 30 septembre 1820, à la sous-préfecture de l'arrondissement de Dieppe. Le 2 octobre 1824, le roi a signé son

(1) Voyez *le Moniteur* du 10 octobre 1824, colonne 1350.

contrat de mariage avec Mlle *Colbert*, et l'a nommé préfet du département de la Haute-Saône le 5 octobre 1825.

Louis-Marie-Buffile, vicomte *de Brancas*, né le 12 mai 1772, cousin-germain des précédents, était major du 7e régiment de hussards, lorsqu'il fut nommé colonel du 11e régiment de cuirassiers le 31 décembre 1807. Il avait été reçu officier de la Légion-d'Honneur le 11 juillet de cette année. Lors de l'institution des titres héréditaires par Buonaparte, en 1806, il forma un majorat de baron, et fut connu depuis sous le nom de *baron de Brancas*. Il est mort dans les guerres d'Allemagne. On ignore s'il a eu des enfants.

La maison de Brancas, originaire du royaume de Naples, où elle figurait parmi les plus illustres, dès le milieu du 12e siècle, sous le nom de *Brancassio*, honorée de grandes charges à la cour de Sicile et dans les états du Saint-Siége, est issue des comtes d'Agnano, maréchaux de l'église romaine, dont les ancêtres avaient figuré, à la tête de leurs vassaux, à la croisade de 1187. Elle s'est établie en Provence à la fin du 14e siècle, par suite de son attachement à la maison d'Anjou. Elle a donné sept cardinaux, un évêque de Marseille en 1445, deux écuyers et chambellans des rois René et Louis III d'Anjou, un chancelier du premier de ces princes, et en même temps maître d'hôtel du duc de Calabre, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des capitaines de 50 et de 100 hommes d'armes, des lieutenants-généraux et gouverneurs de provinces, un maréchal et un amiral de France et un grand nombre d'officiers de distinction. Elle s'est divisée en plusieurs branches :

1° Celle des *seigneurs d'Oise*, substituée aux nom et armes *de Forcalquier* et dont les membres furent titrés *marquis de Cereste* et *barons du Castellet*, par érection de 1674, et princes de Nizaro, dans l'archipel, branche éteinte dans la révolution, par la mort du duc de Brancas-Cereste, grand d'Espagne depuis 1753; 2° le rameau des *marquis de Courbons* et *comtes de Rochefort*, éteint au milieu du 18e siècle; 3° celui des *barons de Villeneuve* et *de Lascours*, éteint vers le même temps; 4° les *marquis*, puis *ducs de Villars-Brancas*, pairs de France, par lettres d'érection du mois de septembre 1627 et du mois de juillet 1752, seule branche existante, laquelle a aussi été apanagée des marquisats de Maubec et d'Apilly, du comté de Lauragais et de la baronnie d'Oise; 5° le rameau des *seigneurs de Villosc*, qui se sont éteints à la quatrième génération, dans le 17e siècle.

Moréri, le P. Anselme et presque tous les historiens italiens et pro-

vençaux font mention de la maison de Brancas, et attestent la pureté et l'illustration de son origine. Pithon-Curt, en son Histoire *de la Noblesse du Comté Vénaissin*, en rapporte, t. I, pp. 194 à 217, la généalogie avec assez d'exactitude. Elle a été reproduite par Moréri, La Chesnaye-des-Bois et d'autres généalogistes.

ARMES : *D'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules, et accosté de 4 jambes de lion d'or affrontées en bandes et en barres, et mouvantes des flancs de l'écu.*

Le rameau de Villosc portait : *une fasce, accompagnée de quatre pates de lion.*

23 décembre 1823. DE BRETEUIL, (*comte*), voyez LE TONNELLIER DE BRETEUIL.

17 août 1815. DE BRÉZÉ, (*marquis*), voyez DREUX DE BRÉZÉ.

17 août 1815. DE BRIGODE, (Louis-Marie-Joseph, *comte*), né à Lille en 1777, et issu d'une famille distinguée de la Flandre française, était membre du conseil-général du département du Nord en 1801. L'année suivante, il fut nommé maire de la ville de Lille. Lors de la formation de la maison civile de Napoléon, il fut compris au nombre de ses chambellans, et fut l'un des officiers chargés d'accompagner le pape, lorsque S. S. vint en France pour le sacre, en 1804. M. de Brigode fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Lille le 1er janvier 1811, et commandeur de la Légion-d'Honneur le 23 mars 1814. Dans le cours de sa longue et honorable administration comme maire d'une des principales villes de France, il a eu souvent occasion de manifester son dévouement pour la chose publique et pour le chef de l'état. Dégagé de son serment par l'abdication de Fontainebleau, il a donné au trône légitime des preuves non moins équivoques de sa fidélité et de la droiture de ses sentiments, en cessant ses fonctions de maire de Lille, le 23 mars 1815, lors de l'usurpation de Buonaparte. Le roi l'a rappelé à ses fonctions le 7 juillet de la même année, et l'a créé président du collége électoral de l'arrondissement de Lille le 26 du même mois, et enfin pair de France le 17 août suivant.

Son frère aîné, Romain, baron *de Brigode*, né à Lille en 1775, fut nommé auditeur au conseil-d'état et attaché à la section de l'intérieur, le 17 décembre 1804. Député au corps législatif, en 1805, pour le département du Nord, il cessa de faire partie de cette assemblée en 1810, conformément au décret qui fixait l'âge des députés à 40 ans. Il a été élu par le même département membre de la chambre des députés après le retour du roi, et a siégé pendant les sessions de 1815 à 1822. Il partage, ainsi que le comte de Brigode son frère, et défend avec un talent

et une modération également remarquables, les principes de la monarchie constitutionnelle.

Armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 étoiles mal ordonnées de sable; aux 2 et 3 d'azur, au cygne d'argent; l'écartelé environné d'une bordure de gueules.* Supports : deux licornes. Devise : Patriæ regique fides.

de BRISSAC, (*duc*), voyez de COSSÉ-BRISSAC. 4 juin 1814.

de BROGLIE, (Achilles-Léonce-Victor-Charles, *duc*), prince du Saint-Empire, petit-fils du dernier maréchal de Broglie, est né en 1785. Il fut nommé auditeur au conseil-d'état le 12 février 1809 et attaché à la section de l'intérieur. Il devint successivement intendant en Illyrie et membre de l'administration de la partie de l'Espagne, ayant pour chef-lieu Valladolid. Attaché, en 1812, à l'ambassade de Varsovie, il accompagna M. de Narbonne, ambassadeur à Vienne, au congrès de Prague, et revint en France en 1813. Le roi l'a nommé pair de France le 4 juin 1814. Le duc de Broglie a pris part à toutes les délibérations de la chambre depuis la session de 1815, et y a fait preuve de beaucoup de talent comme orateur et comme homme d'état. Il a épousé, en 1816, Ida-Gustavine-Albertine *de Staël-Holstein*, fille d'Éric-Magnus, baron de Staël-Holstein, et de la célèbre madame Anne-Louise-Germaine Necker, fille de M. Necker, ministre des finances sous Louis XVI. 4 juin 1814.

La maison de Broglie est reconnue par tous les historiens d'Italie comme l'une des sept nobles familles *d'Albergue*, fondatrices de la ville de Quiers, en Piémont. Son nom était originairement *Gribaldi*, sous lequel elle est connue depuis l'an 950. Elle figure alternativement sous ce nom et sous celui de *Broglia* depuis l'an 1254; à cette époque vivait Ubert Broglia, sénateur du conseil-souverain de Quiers, et c'est à partir de celui-ci que la filiation est littéralement établie. Ses descendants ont rempli les premiers emplois de la ville de Quiers, et joui des priviléges réservés aux seuls fondateurs de cette république (1). Plusieurs domaines considérables, tels que les comtés de Santena et de Revel, dont la possession non interrompue remonte au 14ᵉ siècle, ont été l'objet de substitutions graduelles et perpétuelles dans toutes les branches, suivant la loi salique, c'est-à-dire, à l'exclusion des filles, qui ne pou-

(1) L'un des priviléges dont jouissaient tous les membres et descendants de ces familles était de naître *comtes*, sans être tenus de posséder aucune terre à ce titre, qu'elles affectaient au contraire à leurs propriétés seigneuriales.

vaient succéder à ces fiefs masculins, à quelque degré que ce fût, tant qu'il existerait un rejeton mâle portant les nom et armes de Broglie.

Victor-François, *duc de Broglie*, prince du Saint-Empire Romain, aïeul du duc de Broglie, pair de France, naquit le 19 octobre 1718 (1).

---

(1) Il avait trois frères : Charles-François, *comte de Broglie*, auteur de la troisième branche actuelle de cette maison; François de Broglie, *comte de Revel*, né en 1720, brigadier des armées du roi, et maréchal-général-des-logis de l'armée du prince de Soubise, tué à Rosback, le 5 novembre 1757; et Charles de Broglie, né en 1733, désigné cardinal, en 1757, par le roi de Pologne, et décédé, le 20 septembre 1777, étant évêque comte de Noyon, pair de France, etc. Thérèse de Broglie, leur sœur, née en 1732, épousa, en 1751, Louis-Charles, comte *de Lameth*, maréchal des camps et armées du roi, maréchal-général-des-logis de l'armée du Rhin, mort à Francfort en 1761. MM. de Lameth sont issus de ce mariage.

Le duc et le comte de Broglie, le comte de Revel et l'évêque de Noyon étaient nés du mariage contracté, le 5 février 1716, entre François-Marie, II[e] du nom, comte, puis duc *de Broglie*, né en 1671, chevalier des ordres du Roi le 13 mai 1731, maréchal de France le 14 juin 1734, décédé le 22 mai 1745, avec une réputation militaire et des qualités de cœur et d'esprit qui l'ont placé au rang des grands hommes de son siècle, et Thérèse-Gilette *Locquet de Granville*. Ce maréchal, devenu premier duc de Broglie, par lettres de 1742, portant érection de la baronnie de Ferrières, en Normandie, en titre de *duché de Broglie*, avait pour frère aîné Charles-Guillaume, *marquis de Broglie*, nommé lieutenant-général des armées du roi le 8 mars 1718, directeur-général de l'infanterie française, le 4 juillet 1719, mort à Paris, le 13 novembre 1751. C'était un homme de beaucoup d'esprit, estimé des chefs et chéri des soldats. Sa descendance s'est éteinte dans la personne de son petit-fils, Achille-Joseph, *comte de Broglie*, colonel d'infanterie, blessé mortellement au combat de Sundershausen, le 23 juillet 1758. Il était alors aide-de-camp de Victor-François, duc de Broglie, son oncle, et formait l'unique rejeton de la branche aînée.

Achille, *chevalier de Broglie*, frère puîné de François-Marie, II[e] du nom, duc de Broglie, et de Charles-Guillaume, marquis de Broglie, fut nommé capitaine de vaisseau, le 1[er] janvier 1696, chef d'escadre, le 17 mars 1728, lieutenant-général des armées navales, le 21 janvier 1737, et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 1[er] mars 1750. Il est décédé le 13 avril suivant. Ayant fait profession dans l'ordre de Malte, il n'avait pas été marié.

Ces trois frères étaient fils de Victor-Maurice, *comte de Broglie*, né en 1639, marquis de Senonches et de Brezolles, créé brigadier, le 12 mars 1675, maréchal-de-camp, le 23 février 1677, lieutenant-général, le 24 août 1688, et maréchal de France, le 2 février 1724, décédé le 4 août 1727, frère aîné de Charles-Amédée de Broglie, *comte de Revel*, nommé lieutenant-général des armées, le 24 août 1688, et chevalier des ordres du Roi, le 27 mai 1703, mort le 25 octobre 1707, autant admiré par sa valeur qu'estimé

Entré au service en 1734, il fut nommé successivement brigadier le 26 avril 1742, maréchal-de-camp le 1er mai 1745, lieutenant-général le 10 mai 1748, chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1759, et maréchal de France le 16 décembre de la même année. L'Italie, la Bohême, la Bavière, le Rhin, la Flandre, l'Allemagne, la Saxe, le Hanovre, ont été tour-à-tour, et pendant 58 ans, le théâtre de sa valeur et de ses talents militaires, et les victoires de Sundershausen, de Bergen et de Corback, ainsi que la conquête de l'électorat de Hanovre, lui ont acquis la juste réputation d'un des plus habiles capitaines de l'Europe. L'empereur, alors allié de la France, voulant récompenser les exploits de ce général pendant la guerre de *sept ans*, et l'honorer d'un souvenir durable de sa haute satisfaction, lui accorda le titre héréditaire de *prince de l'empire*, transmissible à ses descendants des deux sexes, par diplome daté de Vienne le 28 mars 1759. Le duc de Broglie commandait en chef la ville de Metz et le pays Messin, depuis l'année 1778, lorsque Louis XVI lui confia, en juillet 1789, le commandement des troupes rassemblées dans les environs de Versailles, et le portefeuille du ministère de la guerre.

---

par sa modestie. C'est lui que Boileau cite dans ces deux vers de son épitre IV, en parlant du fameux passage du Rhin:

«Revel le suit de près; sous ce chef redouté
«Marche des cuirassiers l'escadron indompté.»

François-Raimond-Félix de Broglie, *chevalier*, puis *comte de Revel*, frère du précédent, fut aussi créé lieutenant-général des armées du roi, le 8 mars 1718, et décoré de la grand'croix de Saint-Louis le 3 juillet 1719. Il mourut sans enfants, à Paris, au mois de juillet 1720.

Enfin, le père des précédents, nommé François-Marie, Ier du nom, *comte de Broglie* et *de Revel*, en Piémont, passa au service de France en 1644, fut nommé lieutenant-général des armées le 25 septembre 1650, et chevalier des ordres du Roi le 25 mars 1652. Il fut tué au siége de Valence le 2 juillet 1656, et laissa, par ses talents, sa valeur et sa belle conduite, un exemple digne d'être imité par ses descendants. Il avait aussi un frère puîné, Charles, *comte de Broglie et de Santena*, en Piémont, marquis de Dormans, en Champagne, créé lieutenant-général des armées du roi le 8 octobre 1657, et décédé à Paris, en 1702; de sorte que toutes les générations de la maison de Broglie, depuis l'époque de son établissement en France, peuvent être comptées par les services les plus nombreux et les plus éclatants que puisse rendre une grande famille dans les premières fonctions militaires, et par des honneurs et des distinctions qui ont fixé sa place parmi les maisons les plus considérables du royaume. On peut consulter, sur l'état des services et campagnes de tous les généraux de cette maison, le *Dict. histor. des Généraux Français*, t. III, p. 209 à 242, et t. VI, p. 488.

Mais bientôt après, le roi se vit contraint par l'assemblée constituante de faire retirer ces troupes, et le maréchal de Broglie reçut l'ordre de les ramener en Lorraine et en Alsace. Le prince de Broglie, son fils, eut même à justifier sa conduite aux yeux d'une majorité factieuse, qui voulut bien consentir à ne pas flétrir les lauriers d'un héros. Mais le maréchal de Broglie, loin de profiter du décret qui le maintenait dans son rang et ses honneurs militaires, se rendit auprès de Mgr. le comte d'Artois, et commanda l'armée des princes pendant la campagne de 1792. Lorsque cette armée fut licenciée à Liége, au mois de novembre de la même année, le duc de Broglie se retira à Dusseldorff, puis à Pyrmont, d'où il passa au service de Russie, en 1797, avec le grade de feld-maréchal. Revenu en Allemagne en 1802, il se fixa à Munster, en Westphalie, où il est décédé le 30 mars 1804, âgé de 86 ans. Il avait épousé 1° Marie-Anne *du Bois de Villiers*, morte en 1751, n'ayant eu que quatre fils décédés en bas âge; 2°, le 11 avril 1752, Louise-Augustine-Salbigothon *de Crozat de Thiers*, morte à Altona le 3 mai 1813. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Louis-Victor, chef de la *branche aînée actuelle*, qui suit;

2°. Auguste-Joseph, auteur de la *seconde branche actuelle*, rapportée ci-après;

3°. Autre Charles-Louis-Victor, prince-abbé de Broglie, né le 28 août 1765. Émigré en 1791, il a fondé, en Allemagne, une compagnie de Jésus avec l'agrément du Saint-Siége et de l'empereur d'Autriche. Il a aussi fondé une communauté du même ordre à Kensington, près Londres, en 1800, et cet établissement est devenu l'un des plus célèbres colléges d'Angleterre. Il est rentré en France, après 1816;

4°. Maurice-Jean-Madelaine, *prince de Broglie*, né à Broglie le 5 septembre 1766. Émigré en 1791, il se retira en Pologne, où il fut nommé prévôt de l'église de Posen. Rentré en France, en 1803, il devint aumônier ordinaire de Napoléon, évêque d'Acqui en Piémont, en 1805, puis de Gand en 1807. A la suite du concile national de 1809, dans lequel ce prélat avait montré une courageuse opposition aux volontés de Buonaparte, il fut enfermé à Vincennes, et n'en sortit qu'au retour du roi, en 1814. Il reprit ses fonctions épiscopales la même année: mais la rigidité de ses principes le força à quitter son siége en 1817. Il est décédé à Paris au mois de juillet 1821;

5°. Victor-Amédée-Marie, *prince de Broglie*, né le 25 octobre 1772, au château de Broglie. Émigré avec son père en 1789, il fit la campagne de 1792, comme officier d'état-major, et fut bréveté colonel. En 1794, il devint aide-major du régiment Maréchal de Broglie, à la solde de l'Angleterre. Il en devint colonel après la mort du prince de Revel, son frère. Passé ensuite dans le corps de Condé, il y fit toutes les campagnes jusqu'au licenciement, effectué en 1801. Il avait été créé chevalier de Saint-Louis en 1797, et nommé, en 1799, gentilhomme d'hon-

neur de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, et maréchal-de-camp le 21 novembre 1800. Après avoir rempli diverses missions importantes, il rentra en France avec l'agrément du roi, et vécut dans la retraite, loin des affaires publiques, auxquelles il refusa de prendre aucune part. Il reprit du service au retour de S. M. Louis XVIII, commanda le département de l'Orne, pour le roi, lors du débarquement de Buonaparte, et fut élu membre de la chambre des députés par ce département en 1815, 1818, 1819, 1820, etc. Il a siégé au côté droit et a souvent été porté candidat à la présidence. Il est conseiller-d'état attaché à la section de la guerre depuis le 19 avril 1817, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Ferdinand d'Espagne, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, de 1re classe, et commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 30 avril 1821;

6°. Louise-Augustine-Thérèse, princesse de Broglie, née à Paris le 6 mars 1753, mariée, le 15 février 1768, avec Louis-Étienne-François, comte de *Damas-Crux*, dont elle fut la première femme, et qui est décédé au château des Tuileries, le 3 juillet 1814, pair de France, lieutenant-général et chevalier des ordres du Roi;

7°. Charlotte-Amédée-Salbigothon, princesse de Broglie, née à Paris le 12 juin 1754; mariée, le 5 mars 1775, avec Auguste-Marie-Victor-Ruban, comte *de Helmenstadt* et du Saint-Empire, mestre-de-camp du régiment Royal-Allemand;

8°. Adélaïde-Françoise, princesse de Broglie, née à Broglie le 19 juin 1764, mariée avec Adélaïde-Marie-Stanislas, marquis *de Roest*, lieutenant-général des armées du roi et chevalier de Saint-Louis;

9°. Aglaé-Charlotte-Marie, princesse de Broglie, née à Broglie le 21 septembre 1771, mariée avec Hugues-François-Casimir, marquis *de Murat*, ancien colonel d'infanterie.

BRANCHE AÎNÉE ACTUELLE.

Charles-Louis-Victor, *prince de Broglie* et du Saint-Empire, naquit le 22 septembre 1756. Destiné par son père à soutenir l'honneur de son nom dans une carrière que sa famille avait rendue si brillante et si difficile, il reçut une éducation conforme à sa naissance et à cette noble destination. Il entra, en 1770, comme sous-lieutenant au régiment de Limosin, où peu de temps après il reçut le brevet de capitaine; devint aide-major général de l'armée du camp de Vossieux, commandée par son père; fut nommé colonel en 1778, quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge prescrit par les ordonnances, et commanda en second, avec ce grade, le régiment d'Aunis, en 1779. Passé aux États-Unis d'Amérique avec le régiment de Saintonge, le prince de Broglie se trouva dans la traversée au combat livré par les frégates françaises *la Gloire* et *l'Aigle*, contre le vaisseau anglais *l'Hector*, qui coula à la suite de cette affaire. Après avoir fait avec distinction toutes les campagnes qui ont amené la reconnaissance des États-Unis, il fit partie de l'expédition commandée par M. de Vioménil, et destinée à la conquête de la Jamaïque. Le prince de

Broglie rentra en France à la paix de 1788, l'imagination pleine des principes de liberté et d'indépendance pour lesquels il venait de combattre. Cette généreuse et trop funeste illusion exaltait alors les esprits; elle trompa les espérances d'un grand nombre d'hommes vertueux, et devint l'arme redoutable de la plus odieuse tyrannie. Le prince de Broglie en fut une des premières victimes. Député aux États-Généraux par la noblesse de la haute Alsace, il y soutint les opinions des hommes qui ne séparèrent jamais dans leurs principes le respect et la fidélité dus à la couronne, de leurs vœux philantropiques pour le peuple. Le zèle courageux avec lequel il réprima l'insubordination militaire au camp de Brisack, en 1791, et le refus qu'il fit de reconnaître des décrets attentatoires à la souveraineté du roi, furent les prétendus crimes qui le conduisirent à l'échafaud le 27 juin 1794. Il avait épousé, le 3 février 1779, Sophie, comtesse *de Rosen-Kleinroopt*, arrière-petite-fille du maréchal de Rosen, de laquelle il eut :

1°. Achille-Léonce-Victor-Charles, *duc de Broglie*, pair de France, dont on a parlé au commencement de cette notice;

2°. Amélie de Broglie, mariée avec Charles-Théodore, marquis *de Moges*, officier-supérieur de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur;

3°. Deux autres filles.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

Auguste-Joseph de Broglie, *prince de Revel*, second fils du maréchal duc de Broglie, naquit à Broglie en octobre 1762. Il fut successivement capitaine au régiment d'Aunis, infanterie, et aide-de-camp du baron de Falkenheim dans l'expédition de Minorque. Le prince de Revel joignit son père en émigration; et, après avoir fait la campagne de 1792 à l'armée des princes, il devint colonel du régiment Maréchal de Broglie, qui passa à la solde de l'Angleterre. Il est décédé le 26 janvier 1795, à Schwilman, en Westphalie, laissant du mariage qu'il avait contracté, le 9 avril 1782, avec Françoise-Louise-Angélique *de la Brousse de Verteillac* :

1°. Auguste-César-Victor de Broglie-Revel, décédé le 2 décembre 1805;
2°. Alphonse-Gabriel-Octave, qui suit;
3°. Charles-François-Lodislas de Broglie-Revel, décédé le 29 août 1813;
4°. Alexandrine-Simplicie, princesse de Broglie-Revel, mariée avec Paul, baron *de Nicolai*, conseiller-d'état de l'empereur de Russie, et son ministre à Londres.

Alphonse-Gabriel-Octave, *prince de Broglie-Revel*, entré au service le 9 décembre 1798, a fait les deux dernières campagnes de l'émigration. Le roi l'a créé maréchal-de-camp le 16 octobre 1816, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et l'a nommé successivement commandant à Bourbon-Vendée en 1821, et à Lille en 1824. Il commande actuellement à Pampelune. Il a épousé Armandine *de Moges*, fille du marquis de Moges, et d'Amélie de Broglie.

TROISIÈME BRANCHE ACTUELLE.

Charles-François, *comte de Broglie*, frère puîné de Victor-François, maréchal duc de Broglie, naquit le 20 août 1719. Entré au service en 1734, il fut créé brigadier de cavalerie le 28 mars 1747, maréchal-de-camp le 23 juillet 1756, chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1757, maréchal-général-des-logis de l'armée du maréchal de Broglie, le 1er novembre 1759, et lieutenant-général des armées le 18 mai 1760. Il s'est distingué dans toutes les campagnes, depuis celle de Parme et de Guastalla en 1734, jusqu'à sa belle défense de Cassel en 1761. Ce fut le comte de Broglie qui, lors de la cessation des hostilités, fut chargé du ministère secret de Louis XV. La mission difficile d'éclairer ce prince sur l'état de l'Europe et la disposition des cabinets, le mit souvent en opposition avec les actes du gouvernement, et lui attira des disgrâces souvent réelles, quelquefois simulées. Il fut nommé gouverneur du Saumurois le 2 août 1770, puis, le 16 novembre 1774, commandant en second des Trois Évêchés, sous le maréchal de Broglie, enfin commandant en chef au comté de Bourgogne le 10 janvier 1781. Le comte de Broglie mourut à Saint-Jean d'Angély, le 6 août de la même année. Il avait épousé, le 11 mars 1759, Louise-Augustine *de Montmorency-Logny*, sœur de la duchesse de Boufflers. Il laissa deux fils et trois filles :

1°. Auguste-Louis-Joseph, *comte de Broglie*, né le 30 janvier 1765, colonel de chasseurs, fusillé dans la Vendée, après la prise de Quiberon ;
2°. Ferdinand-François, qui suit;
3°. Louise-Auguste-Charlotte-Françoise de Broglie, née le 25 août 1760, mariée avec Alexis-Bruno-Étienne, marquis *de Vassé*, vidame du Mans, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et premier écuyer de feu S. A. S. le prince de Condé ;
4°. Philippine-Thérèse de Broglie, née le 5 février 1762 ;
5°. Adélaïde-Charlotte de Broglie, née le 29 juillet 1763.

Ferdinand-François, *comte de Broglie*, né à Paris le 30 janvier 1768,

fut nommé capitaine au régiment de Noailles, dragons, le 26 avril 1788. Ayant obtenu du roi, la permission d'aller s'occuper des sciences dans les universités d'Allemagne (Gœttingue et Léipsick), il s'y trouvait, lorsque la révolution éclata. Il joignit les drapeaux des princes français, fit la campagne de 1792 en qualité de capitaine d'état-major et fut breveté colonel de cavalerie le 11 septembre de cette année. Il passa au service de Russie avec ce grade le 21 avril 1795, servit sous le maréchal Soworow et le prince Repnin, et commanda le régiment de Kinbourn dans la guerre de Perse. Il parvint au grade de général-major le 12 janvier 1798, et commanda en chef le régiment d'Iambourg, cuirassiers, en Pologne et sur les frontières de la Géorgie. Rentré au service de France, le 4 juin 1814, avec le grade de maréchal-de-camp, équivalent à celui de général-major, le roi le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 25 septembre 1815, et successivement chevalier, officier et commandeur de la Légion-d'Honneur les 21 février 1816, 18 mai 1820 et 1er mai 1821. Il a commandé plusieurs subdivisions militaires, savoir : le département de la Charente, depuis le 25 octobre 1815 jusqu'au 21 avril 1820, la 2e subdivision de la 20e division militaire (Lot-et-Garonne), jusqu'au 5 juillet 1821, et enfin la 2e subdivision de la 18e division militaire (Aube), jusqu'au mois de juin 1822. Il a été désigné, le 2 octobre suivant, pour commander la 3e subdivision de la 7e division militaire, formée du département des Hautes-Alpes, et nommé, le 21 avril 1823, commandant de la 2e subdivision de la 20e division militaire, à Agen.

ARMES : *D'or, au sautoir ancré d'azur.* Couronne princière sur l'écu, et couronne ducale sur le manteau. Supports : deux lions, ayant leurs queues fourchées et leurs têtes contournées. Cimier : un cygne d'argent, portant sur sa poitrine le sautoir ancré d'azur, orné d'une banderole de gueules.

5 mars 1819. BRUGIÈRE, *baron* DE BARANTE, (Amable-Guillaume-Prosper), issu d'une famille d'Auvergne, distinguée depuis long-temps dans la magistrature et dans les lettres (1), est né à Riom en 1783. Il fut d'abord

(1) Claude-Ignace Brugière, sieur de Barante, avocat, né à Riom en 1670, est auteur de quelques comédies jouées à l'ancien théâtre italien ; d'un livre intitulé : *Observations sur le Pétrone trouvé à Belgrade* en 1688, Paris, in-12, 1694 ; d'un *Recueil des plus belles épigrammes des poètes français, depuis Marot*, et d'un *Traité de la vraie et de la fausse beauté dans les ouvrages d'esprit*, traduit du latin de MM. de Port-Royal, Paris, 1698, 2 vol. in-12 ; 2e édit., 1700. Il est mort à Riom en 1745. Pierre Brugière, parent du précédent, né à Thiers en 1730, fut aumônier de la Salpétrière, puis curé de

auditeur au conseil d'état le 11 mars 1806, devint sous-préfet de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), le 8 juillet 1807, et préfet du département de la Vendée le 12 février 1809 (1). Il passa de cette préfecture à celle de la Loire-Inférieure. Louis XVIII le nomma officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 18 décembre 1814. Lors de l'invasion de Buonaparte, M. de Barante donna sa démission de préfet de la Loire-Inférieure. Dès que le roi fut de retour, il fut nommé, le 8 juillet 1815, conseiller d'état et secrétaire-général du ministère de l'intérieur. Il fut même chargé par *interim* du portefeuille de ce ministère le 26 septembre suivant, en attendant l'arrivée de M. de Vaublanc. La même année, M. de Barante fut élu député par les départements de la Loire-Inférieure et du Puy-de-Dôme. Le 28 octobre de cette même année 1815, il fut nommé directeur-général de l'administration des contributions indirectes, place qu'il a remplie jusqu'au mois de juillet 1820. Le 5 mars 1819, il a été créé pair de France au titre de *baron*. Il est auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, I un écrit intitulé : *de la Littérature française pendant le* XVIIIe *siècle*, in-8°, 1809, sujet que l'Institut avait mis au concours; II *des divers projets de Constitution pour la France,* 1814, in-8°; III *Histoire des Ducs de Bourgogne, de la maison de Valois,* 10 vol. in-8°, 1825. Cet ouvrage n'est pas moins remarquable par l'élégance et la pureté du style, que par la marche neuve, et pour ainsi dire toute dramatique, que l'auteur a adoptée. M. de Barante a aussi fourni quelques notices à la *Biographie universelle.* Il a épousé Mlle de *Houdetot* et a des enfants.

Son frère, Charles-Anselme *Brugière de Barante*, destiné à la carrière des armes, entra, au sortir de l'école militaire de Fontainebleau, dans un régiment de chasseurs à cheval, avec le grade d'officier. Il a fait avec distinction les campagnes d'Espagne, d'Allemagne, de Prusse et de Pologne : mais, blessé grièvement dans une affaire contre les Russes, il fut contraint de quitter le service. Il était auditeur au conseil d'état lorsqu'on le nomma sous-préfet de Luxembourg (où il s'est marié), le

---

la paroisse Saint-Paul, à Paris, et mourut en 1803. Il a publié un grand nombre d'écrits, tant contre la conduite de l'évêque Gobet, qui avait approuvé le mariage d'un prêtre, que contre la constitution civile du clergé et les affaires ecclésiastiques du temps. Sa *Vie* a été publiée par MM. Massy et Renaud.

(1) Ce fut à la suite de cette nomination que M. de Barante connut madame de la Rochejaquelein, qu'il aida dans la rédaction de ses intéressants *Mémoires.*

14 janvier 1811. Il a exercé les fonctions de cette place jusqu'à l'époque où l'arrondissement a cessé de faire partie du territoire français. Le roi l'a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 12 octobre 1814, inspecteur de Luxembourg, des forêts de la couronne en 1815, et officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Il est marié.

Charles-François *Brugière de Barante*, père des précédents, était préfet du département de l'Aude en 1801 et 1802. Il fut aussi préfet du département du Léman (Genève), et est décédé en 1812. Il a publié : I une *Géographie élémentaire*, réimprimée plusieurs fois ; II *une Introduction à l'étude des Langues*, 1792, in-8° ; III des *Mémoires sur le département de l'Aude*, in-8°, 1802. Il était aussi l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*. Il avait épousé Mlle *Tassin de Villepion*, fille de M. Tassin de Villepion, intendant des finances du duc d'Orléans et procureur du roi au châtelet d'Orléans, et de Mlle Le Clerc de Douy.

Ignace-Sébastien *Brugière de la Verchère*, issu de la même famille, était sous-préfet de Thiers, lorsqu'il fut élu membre du corps législatif au mois de février 1808. Il faisait partie de cette assemblée en 1814. Le roi lui accorda des lettres de noblesse le 20 septembre de la même année, et le nomma président du collége de l'arrondissement de Thiers le 21 juillet 1815. Il a pour fils

N.... *Brugière de la Verchère*, sous-préfet d'Ambert, nommé, le 6 septembre 1820, secrétaire-général du département du Rhône.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bruyère de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or*, qui est DE BRUGIÈRE ; *aux 2 et 3 d'azur, à la croix patée d'argent*. Supports : deux levriers.

23 décembre 1823. DE LA BRUNERIE, (*vicomte*). Voyez DODE.

4 juin 1814. DE BRUNETEAU, *comte* DE SAINTE-SUZANNE, (Gilbert-Joseph-Martin), issu d'une famille noble de Champagne (1), naquit à Poivre, près Arcis-sur-Aube le 7 mars 1750, et fut d'abord page de *Madame*, comtesse de Provence, belle-sœur de Louis XVI. Il passa avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment d'Anjou en 1779, devint lieutenant en second, puis en premier dans ce même régiment en 1784 et 1789, capitaine au 36e régiment d'infanterie en 1791, capitaine de grenadiers en 1792, adjudant-gé-

(1) Claude-François de Bruneteau, chevalier, seigneur du Mothet et de Sainte-Suzanne, lieutenant au régiment Royal-Infanterie, né à Sainte-Suzanne le 13 mars 1757, assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne, le 13 mars 1789

néral le 1er mai 1793 et général de brigade en mars 1795. Il fit avec distinction lès premières campagnes de la république, fut cité notamment au passage du Rhin le 19 juin 1796, au combat livré le 28 sur la Renchen, au combat de Kappenheim et à la bataille d'Ettingen les 4 et 9 juillet, et fut créé général de division, le 2 août, sur le champ de bataille d'Aalen. Les rapports du général en chef Moreau attestent, dans les termes les plus honorables, les preuves de talent, de courage et de capacité fournies par M. de Sainte-Suzanne dans toutes ces actions. Après avoir concouru à la défense de Kehl, il fut nommé conseiller d'état, section de la guerre, le 23 juillet 1797. Il commanda l'aile gauche de l'armée française, sous les ordres de Moreau; et, après le passage du Rhin, il attaqua, le 25 avril 1800, les Autrichiens sur la Kintzig, les força de se replier sur Offembourg, et leur prit ou tua 1200 hommes. Les 16 et 24 mai, il soutint deux combats opiniâtres à Erbach, contre le prince Ferdinand; et, malgré la supériorité numérique de l'ennemi, il se maintint dans ses positions sur le Danube. Il organisa ensuite un corps de réserve, à la tête duquel il s'avança vers la Franconie, et battit, le 12 juillet, un corps autrichien qui était venu attaquer ses avant-postes à Neu-Weissembourg et à Hanau. Il continua de manœuvrer sur le Danube jusqu'à la conclusion de l'armistice, signée à Steyer le 25 décembre de la même année 1800. M. de Sainte-Suzanne fut nommé sénateur le 21 avril 1804, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin suivant. Il prit possession de la sénatorerie de Pau le 19 mai 1806, et fut créé *comte* cette année. En 1809, lors du débarquement des Anglais en Hollande, il fut chargé de l'inspection de la ligne de défense des côtes de Boulogne. Il vota au sénat la déchéance de Buonaparte et l'établissement d'un gouvernement provisoire, le 1er avril 1814. Le roi le nomma pair de France le 4 juin suivant, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 27 du même mois. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. III, pp. 300 à 304.)

Jean-Chrysostôme, *vicomte de Bruneteau de Sainte-Suzanne*, fils du précédent, est né à Poivre le 4 mars 1773. Entré cadet gentilhomme au régiment d'Anjou en 1789, il y fut nommé capitaine le 18 octobre 1793, après avoir fait les deux campagnes du Rhin, et s'être trouvé aux principales affaires depuis la prise de Spire jusqu'au combat de Cassel. Il fit aussi les campagnes de 1796, 1797 et 1799, à l'armée d'Italie, se trouva aux batailles d'Arcole, de Rivoli, de la Favorite, de Jeacomo et de Cassano, fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille de Novi, et combattit à Hohenlinden en 1800, au passage de l'Inn et à Laubach.

Le 2 août 1802, on le nomma chef de brigade commandant l'infanterie de l'expédition destinée pour l'Ile de France, où il débarqua le 22 août 1803. Il y fit les campagnes jusqu'en 1805. Passé au commandement de l'île Bourbon, le 7 octobre 1809, il défendit cette île, en 1810, avec 600 hommes, contre 60 voiles anglaises portant 800 matelots et 7000 hommes de débarquement, et n'en signa la capitulation qu'après avoir perdu la moitié de sa petite troupe, en défendant le terrain pied à pied. Après son retour en France, il fut nommé colonel du 29e régiment d'infanterie légère le 14 mars 1811, et chevalier de la Légion-d'Honneur le 19 décembre suivant. Il fit la campagne de 1812 en Russie, se trouva aux batailles de Schassnikoi et de Smolensk, ainsi qu'à l'affaire de Borisow, et fut fait prisonnier de guerre au passage de la Bérésina, le 27 novembre. Rentré en France le 26 juin 1814, le roi le nomma maréchal-de-camp le 6 septembre suivant, chevalier de Saint-Louis le 26 octobre et commandant de la place de Landau le 11 décembre de la même année. Lors du retour de Buonaparte, il accepta le commandement de Schelestadt, en mai 1815. Bloqué par les Saxons et les Wurtembergeois, il repoussa deux attaques très-vives, et fit des sorties, dans l'une desquelles il s'empara du quartier-général ennemi à Chatenay. M. de Sainte-Suzanne ne rendit cette place qu'au roi. Il fut créé officier de la Légion-d'Honneur le 4 décembre 1816, commandant du département de la Corrèze le 25 du même mois, puis de la 2e subdivision de la 19e division militaire le 20 mai 1818. (*Dictionnaire des Généraux Français*, t. III, pp. 304 à 306).

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 coupés de gueules, à l'étoile à 8 rais d'or, et d'or plein ; au 2 d'azur, au lion d'or, entre deux colonnes d'argent, et surmonté d'une étoile d'or ; au 3 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or.*

4 juin 1814. DE BUZANÇAIS, (*comte*), voyez DE BEAUVILLIERS-SAINT-AIGNAN.

C

4 juin 1814 et 5 mars 1819. DE CADORE, (*duc*), voyez DE NOMPÈRE DE CHAMPAGNY.

23 décembre 1823. DU CAMBOUT, *comte*, puis *marquis* DE COISLIN, (Pierre-Louis), né à Plessé, près Blain, en Bretagne, le 12 février 1769, fils de Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin, créé brigadier des armées du roi le 22 juillet 1762, et maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, et de Marie-Anne-Louise-Adélaïde de Mailly-Rubempré, a émigré et a été

créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 5 novembre 1814, et chevalier de la Légion-d'Honneur la même année. Pendant les *cent jours*, il parcourut la Vendée, et fit des levées pour S. A. R. le duc de Bourbon. Il fut nommé, après le retour du roi, membre de la chambre des députés pour le département de la Loire-Inférieure, et il a siégé depuis 1815 jusqu'en 1823. Il a été créé maréchal-de-camp le 7 février 1816, et nommé, la même année, commandant du département de la Vendée. Il a commandé le département de la Vienne en 1817, et a été chargé du commandement de la Meurthe, le 1er mai 1822, puis de celui de la 4e subdivision de la 13e division militaire à Vannes, en mai 1823. Le roi l'a créé pair de France, au titre de *marquis*, le 23 décembre de cette dernière année.

La maison du Cambout est une des plus distinguées de l'ancienne chevalerie de Bretagne. Alain du Cambout, son premier auteur, vivait en 1180. On compte parmi ses descendants plusieurs chevaliers bannerets, des échansons des ducs de Bretagne, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, des grands-veneurs et grands maîtres des eaux et forêts de Bretagne, des gouverneurs de places, des conseillers d'état, un grand-aumônier de France, cardinal évêque d'Orléans, fondateur du séminaire de cette ville, et de plusieurs établissements publics (1), quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, deux lieutenants-généraux des armées du roi (2), César du Cambout, créé marquis de Coislin, au mois d'août 1634, nommé colonel-général des Suisses et Grisons le 16 mars 1635, maréchal-de-camp le 1er avril 1637, et lieutenant-général le 10 avril 1641, blessé mortellement au siége d'Aire au mois de juillet de la même année, n'ayant encore que 28 ans, et donnant les plus belles espérances; et Armand du Cambout, marquis, puis duc de Coislin, fils de César, en faveur duquel la terre de Coislin fut unie aux anciennes baronnies d'états de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, et érigée en duché-pairie, par lettres du mois de décembre 1663, registrées au parlement le 15 de ce mois, et en la cour des comptes le 13 avril 1671. Il avait été créé lieutenant-général le 26 mai 1668, nommé prévôt de Paris en 1669, et

---

(1) M. Weiss a consacré à la mémoire de ce prélat une notice dans le t. IX, p. 198, de la *Biographie ancienne et moderne*, 1813.

(2) *Voyez* le détail de leurs services et campagnes dans la *Chronologie historique Militaire*, par Pinard, in-4°, t. III, p. 568, et t. IV, p. 248

créé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre 1688. Le duché de Coislin, ainsi que la branche aînée, se sont éteints dans la personne de son fils puîné, Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, pair de France, baron de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, et en cette qualité président-né des états de Bretagne, comte de Crécy, et comme tel premier baron de Champagne, nommé évêque de Metz le 26 mai 1697, sacré le 22 décembre suivant, créé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 15 mai 1701, devenu duc de Coislin et pair de France le 7 mai 1710, après son frère aîné, reçu la même année l'un des 40 de l'Académie française, et décédé à Paris le 28 novembre 1732. La ville de Metz a conservé le souvenir de ses nombreux bienfaits, et des fondations utiles auxquelles il a consacré une grande partie de sa fortune.

La seconde branche, celle *des comtes de Carheil*, par lettres d'érection du mois de juin 1658, registrées à Rennes le 14 juillet 1659, a succédé au droit d'aînesse sous le titre de marquis de Cambout et de Coislin. Elle est représentée par le marquis de Coislin, pair de France.

La généalogie de cette maison a été rapportée d'une manière très-inexacte par tous les auteurs qui en ont parlé à partir de l'*Hist. des grands Officiers de la couronne*, t. IV, p. 801, en se copiant les uns les autres.

ARMES : *De gueules, à 3 fasces échiquetées d'azur et d'argent de deux tires.*

4 juin 1814. DE CANCLAUX, (Jean-Baptiste-Camille, *comte*), naquit à Paris le 2 août 1740, et fut d'abord connu sous le nom de *chevalier de Canclaux* (1). Entré au service comme volontaire au régiment de Fumel, cavalerie, il fit les six dernières campagnes de la guerre de *sept ans*, et fut réformé à la paix de 1763, comme capitaine depuis 1760, et avec grade d'aide-major de son régiment. En 1768, il devint officier supérieur dans le régiment de Clermont-Prince, cavalerie. Ce fut dans ce corps qu'il développa l'instruction solide qu'il avait puisée à l'école d'équitation de Besançon, dans l'art des manœuvres et de la tactique. Il a même pu-

(1) Il porta ce titre jusqu'à la mort de son frère aîné, qui fut capitaine de dragons au régiment de Saint-Ignon, et chevalier de Saint-Louis. Leur sœur, Jeanne de Canclaux, fut religieuse. Ils étaient nés du mariage de Joseph Canclaux, reçu conseiller au grand-conseil le 20 août 1734 (charge vacante par la mort de Claude-André Canclaux, son frère), avec Élisabeth *de Bragelogne*, d'une ancienne famille du parlement de Paris. Leur aïeul, André Canclaux, avait été pourvu d'une charge de secrétaire du roi trésorier et payeur des gages des secrétaires du roi, charge qui lui avait acquis le privilége de la noblesse.

blié dans ce temps un ouvrage sur ce sujet, où les principes de la petite guerre sont développés avec une netteté et une précision qui l'ont rendu extrêmement utile pour les officiers d'avant-garde et les partisans. M. de Canclaux fut nommé colonel en 1772, chevalier de Saint-Louis en 1773, brigadier de dragons le 1er mars 1784 et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Il fut appelé au commandement du Morbihan, en 1791, puis à celui du Finistère en 1792, et fut créé lieutenant-général le 7 septembre de cette dernière année. Destiné d'abord au commandement de l'armée des Pyrénées, il fut nommé ensuite général en chef de l'armée de l'ouest, et repoussa l'attaque dirigée sur Nantes le 29 juin 1793, par l'armée de Cathelineau. Les troupes républicaines et les divisions royalistes de Charette et de Bonchamp partageaient alternativement les revers et les succès de cette guerre malheureuse, lorsque, le jour même d'un avantage remporté à Saint-Symphorien sur l'armée de Bonchamp, le général Canclaux reçut, le 30 septembre 1793, sa destitution comme noble, prononcée par l'assemblée nationale, qui lui donna pour successeur le général Léchelle, soldat dont la présomption égalait peut-être l'impéritie. Cependant, après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il fut nommé de nouveau au commandement en chef de l'armée de l'ouest, et signa, le 17 février 1795, le traité de pacification conclu avec Charette. En décembre 1796, le général Canclaux fut nommé ministre plénipotentiaire à Naples, où Treilhard le remplaça en septembre 1797. Au mois d'août 1799, il devint l'un des cinq membres composant le bureau militaire établi près du directoire. Lorsque Buonaparte devint consul (novembre 1799), il nomma le général Canclaux commandant de la 14e division militaire, puis inspecteur-général de la cavalerie de la 2e armée de réserve, et ensuite de l'armée des Grisons, grand officier de la Légion-d'Honneur, le 14 juin 1804, sénateur le 22 octobre de la même année et enfin comte de l'empire. En 1813, lors de l'invasion des alliés, il fut envoyé en mission extraordinaire à Rennes, (13e division militaire). Il adhéra à la déchéance de Buonaparte en 1814. Le roi le nomma pair de France le 4 juin et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 23 août de la même année. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut compris dans la nouvelle chambre des pairs par ce dernier; mais il refusa d'y siéger, et fut maintenu par le roi dans sa pairie le 10 août 1815. Le comte de Canclaux est décédé le 30 décembre 1817. Il a été marié deux fois, et n'a laissé qu'une fille, Marie-Geneviève-Joséphine *de Canclaux*, mariée, 1° avec Auguste-Ma-

ric-François comte *Colbert*, général de brigade, tué en Espagne en 1809; 2° au mois de septembre 1814, avec Pierre-Armand, comte *de la Briffe*, colonel des dragons de la Manche, membre de la chambre des députés et chevalier de Saint-Louis.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, au serpent d'argent, se regardant dans un miroir d'or, autour du manche duquel son corps est entortillé; aux 2 et 3 d'argent, à 3 merlettes rangées de sable; au chef bandé d'or et d'azur,* qui est DE CANCLAUX; *au 4 de gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or à 5 rais,* qui est DE BRAGELONGNE.

17 août 1815. DE CARAMAN, (*marquis*), voyez DE RIQUET DE CARAMAN.

4 juin 1814 et 21 novembre 1819. CASA-BIANCA (Raphaël, *comte*), est né à Vescovato, en Corse, le 27 novembre 1738 (1). Les efforts que sa patrie faisait depuis deux siècles pour secouer le joug de la république de Gênes, lui fournirent de bonne heure l'occasion de signaler son courage. Dès l'année 1754, il se rallia aux drapeaux de Paoli, et prit part à toutes les entreprises qui eurent lieu jusqu'au traité du 15 mai 1768, par lequel l'état de Gênes transporta à la France tous ses droits de souveraineté sur la Corse. La mésintelligence des chefs et la haine des factions firent alors comprendre à la classe sage et éclairée qu'une puissance forte et tutélaire pouvait seule ramener le repos dans ce pays si long-temps agité. M. Casa-Bianca se joignit, à cette époque, aux troupes françaises sous les ordres du marquis de Chauvelin et des comtes de Marbœuf et de Vaux. Sa valeur, ses connaissances locales et son esprit cultivé donnèrent une importance particulière à ses services, soit dans toutes les actions qui précédèrent la pacification générale, soit dans diverses missions très-difficiles dont le chargèrent MM. de Narbonne et de Marbœuf auprès de ceux de ses

(1) Son neveu, Lucio Casa-Bianca, a immortalisé son nom, en 1798, par la belle défense du vaisseau *l'Orient*, au funeste combat d'Aboukir. Il était capitaine du pavillon de l'amiral Brueys. Celui-ci ayant été tué dans l'action, Lucio Casa-Bianca prit le commandement du vaisseau, et soutint le combat contre l'amiral Nelson avec la plus rare intrépidité. Bientôt ce brave officier tombe lui même, blessé mortellement. Son jeune fils, Ziacomo-Jocante Casa-Bianca, enfant de 10 ans de la plus belle espérance, se jette dans les bras de son père, comme pour recueillir ses derniers soupirs et mourir avec lui. C'est en vain que ce dernier le presse de fuir, en lui montrant les flammes qui dévorent le vaisseau. Ziacomo s'attache plus fortement à son père, et bientôt après, l'explosion des poudres les engloutit dans les flots, avec ce qui restait de l'équipage. Ce trait sublime de tendresse filiale a été célébré par les poètes Lebrun et Chénier.

compatriotes qui combattaient dans les rangs des insurgés. Il avait été nommé, en 1770, capitaine au régiment de Buttafuoco, d'où il passa, avec le même grade, dans le régiment provincial corse en 1772. L'année suivante, il devint major de ce régiment, puis lieutenant-colonel en 1779. L'assemblée constituante ayant déclaré, en 1790, que l'île de Corse, qui jusqu'alors avait été considérée comme une province coloniale, faisait partie intégrante du territoire français, M. Casa-Bianca fut l'un des quatre députés extraordinaires envoyés à Paris pour remercier le gouvernement à l'occasion de cette déclaration. Le 15 septembre 1791, il fut nommé colonel-commandant du 49e régiment d'infanterie de ligne, et employé à l'armée du nord sous le maréchal de Rochambeau, et dans la division du duc de Lauzun. Lors de la honteuse déroute de Mons, M. Casa-Bianca soutint l'honneur de son corps, en enlevant de vive force et par escalade la place de Quiévrain, avec un seul bataillon et deux pièces d'artillerie. Ce coup de vigueur eût immédiatement changé la fortune, s'il eût pu rendre la confiance à une soldatesque indisciplinée, qui se croyait trahie par ses chefs. M. Casa-Bianca n'étant pas soutenu, comme il l'avait espéré, et se trouvant sur le point d'être enveloppé par l'ennemi, abandonna Quiévrain et fit sa retraite dans le meilleur ordre, s'étant placé lui-même à l'arrière-garde de sa troupe. Cette conduite courageuse fut récompensée par Louis XVI, qui le créa maréchal-de-camp le 30 mai 1792. Il commanda en cette qualité l'avant-garde du marquis de Montesquiou à l'armée des Alpes, et concourut à la conquête de la Savoie et du pays de Maurienne. Passé en Corse pour prendre le commandement d'Ajaccio sous Paoli, il fut mis à la tête des troupes embarquées sur la flotte de Truguet et de la Touche-Tréville, pour aller s'emparer de Cagliari, en Sardaigne. Cette expédition n'eut aucun résultat. Paoli, mécontent du directoire français, avait appelé les Anglais en Corse. Le général Casa-Bianca fut envoyé pour le remplacer. Enfermé dans Calvi avec moins de 600 hommes, il soutint un siége de 39 jours, et n'accepta l'offre d'une capitulation fort honorable, que lorsque la ville, détruite en partie par les bombes et les boulets des assiégeants, et n'ayant plus que 80 hommes de garnison, ne présentait plus aucun moyen de défense. Ce fut pendant la durée de ce siége qu'il reçut sa promotion au grade de général de division, le 19 mars 1794. Il fit la campagne de 1795 en Italie, d'abord sous les ordres de Masséna, ensuite sous ceux de Buonaparte. Nommé chef d'une nouvelle expédition en Corse, les Anglais se retirèrent à son approche sans combattre, et il re-

prit le commandement du département du Liamone. Peu de temps après, il passa à celui de Gènes, et parvint à apaiser les factions qui agitaient cette ville. En 1798, il commanda une division à l'armée de Rome, sous le général Championnet. Il prit part aux succès remportés sur les Napolitains, et occupa Coni le 6 décembre de cette année. Employé à l'armée d'Helvétie, en 1799, sous le général en chef Masséna, il fut chargé de s'emparer du poste important de Bormio, que le général Laudon fut forcé d'évacuer. Vers la fin de cette campagne, le général Casa-Bianca fut envoyé à l'armée de l'ouest; il s'y occupait à faire fortifier la ville de Nantes, lorsque Buonaparte le nomma sénateur le 25 décembre de la même année. Il fut pourvu de la sénatorerie d'Ajaccio le 22 mai 1804, et créé grand officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin suivant. Il devint *comte*, à la création des titres en 1806. Lors de la chute de Buonaparte, en 1814, il adhéra aux actes du gouvernement provisoire, fut créé pair de France le 14 juin, et chevalier de Saint-Louis le 21 décembre de la même année. Le comte Casa-Bianca fit partie de la chambre des pairs formée par Buonaparte le 2 juin 1815. Privé de cette dignité par l'ordonnance du 24 juillet suivant, il y a été rétabli par le roi le 21 novembre 1819. (*Dict. hist. des Généraux Français,* t. IV, pp. 8 à 12.)

Pierre-François *Casa-Bianca*, fils du précédent, né le 30 avril 1784, à Vescovato, d'abord élève à l'école polytechnique le 29 octobre 1801, puis élève d'artillerie à l'école de Metz en 1803, fut successivement lieutenant dans cette arme le 14 novembre 1806, employé à l'état-major du général Lefebvre le 5 mai 1807, capitaine dans les chasseurs à cheval de la garde le 28 octobre 1808, aide-de-camp du maréchal Masséna et chef de brigade des tirailleurs corses les 6 mars et 9 mai 1809, major le 3 octobre 1810, et colonel du 31ᵉ régiment d'infanterie légère le 31 mars 1811. Il fit toutes les campagnes en Allemagne, en Prusse et en Russie, devint colonel du 11ᵉ régiment d'infanterie légère, le 17 septembre 1811, et fut blessé grièvement, en chargeant les Russes à la tête de son régiment, le 11 août 1812. Il n'a survécu que trois jours à ce coup mortel.

La famille *Casa-Bianca* est comptée parmi celles d'ancienne noblesse de Corse. Ses auteurs se sont fait connaître vers le commencement du 16ᵉ siècle, dans les guerres de l'île de Candie et dans celles contre les Génois.

ARMES : *Parti, au 1 de gueules, à la tour sommée à senestre d'une guérite et adextrée d'un cyprès, le tout d'argent; au 2 d'or, à l'arbre de sinople, sommé d'une colombe d'argent.*

DE CASTELLANE, (Boniface-Louis-André, *comte*), né à Paris le 4 août 1758, était colonel de cavalerie à l'époque de la révolution. Nommé, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Châteauneuf aux états-généraux, il fit partie de la minorité de son ordre qui se réunit au tiers état. Il prit une part active à toutes les délibérations de l'assemblée nationale, fit décréter la liberté des cultes, et fut élu secrétaire de cette assemblée au mois de février 1790. Le 27 février 1791, il opina contre la loi proposée pour arrêter l'émigration. On le créa maréchal-de-camp le 20 mars 1790. Incarcéré au Luxembourg pendant la terreur, il parvint à s'évader et à sortir de France. Il rentra en août 1794. M. de Talleyrand, avec lequel il avait conservé les relations d'une ancienne amitié, le fit nommer à la préfecture des Basses-Pyrénées, le 13 avril 1802. Ce département élut M. de Castellane candidat au sénat conservateur en 1803. Il devint membre de la Légion-d'Honneur à la création de cet ordre en 1804, et maître des requêtes attaché au conseil d'état, le 28 juillet 1808. Lors des événements qui renversèrent le pouvoir de Buonaparte, il donna son adhésion aux actes du sénat et du gouvernement provisoire, fut créé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet, et commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 24 octobre de la même année. Le comte de Castellane n'accepta aucunes fonctions pendant les *cent jours*. Le roi le nomma président du collége électoral des Basses-Pyrénées le 26 juillet 1815, et pair de France le 17 août suivant. Il a reçu la décoration de grand-croix de l'ordre du Mérite civil de Bavière en 1816, et le grade de lieutenant-général des armées du roi en 1817, et est devenu président du collége électoral du Cantal le 12 octobre 1820, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Le roi lui a accordé les entrées au mois de novembre 1824. Il a épousé en secondes noces Alexandrine-Charlotte-Sophie *de Rohan-Chabot*, née le 4 octobre 1763, veuve de Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld, pair de France, auquel elle avait été mariée le 28 mars 1780. Elle est fille de Louis-Antoine-Auguste, comte, puis duc de Rohan-Chabot, lieutenant-général des armées du roi; chevalier des ordres de S. M., et d'Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld-d'Enville. Le comte de Castellane a eu d'un premier mariage un fils, nommé Boni (Boniface), *comte de Castellane*, colonel de cavalerie, présenté au roi le 6 mai 1814, et nommé successivement officier de la Légion-d'Honneur le 24 octobre et chevalier de Saint-Louis, le 14 novembre de la même année, colonel des hussards du Bas-Rhin le 2 octobre 1815, et enfin colonel des hussards de la 17 août 1815.

garde le 14 août 1822. Il a une fille, mariée en décembre 1815, avec Joseph *Fouché*, duc d'Otrante, ancien ministre de la police générale.

Esprit-Boniface, *vicomte de Castellane-Novejan*, frère du comte de Castellane, pair de France, était également au service comme chef d'escadron, à l'époque de la révolution. Incarcéré comme suspect, en 1793, il dut son salut au 9 thermidor (27 juillet 1794). L'année suivante, il devint président de la section Lepelletier. Ayant pris part au mouvement insurrectionnel des sections contre la convention nationale, il fut condamné à mort le 26 octobre 1795; mais il avait su d'avance se mettre à l'abri de toute poursuite. On le déchargea de toute accusation le 4 août 1796. Depuis ce temps, le vicomte de Castellane a vécu dans la retraite. Le roi l'a nommé chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, le 1er novembre 1814.

La maison de Castellane est issue de ces anciens barons féodaux de Provence, qui, après avoir chassé les Sarrasins du pays, s'attribuèrent la souveraineté sur tous les domaines devenus le prix de leurs exploits, et sur ceux qu'ils avaient déjà dans leur dépendance. C'est à ce titre que les *sires* ou *princes* de Castellane, ainsi qualifiés dans les chartes des 10e et 11e siècles, possédaient la ville et depuis baronnie de Castellane, située au diocèse de Senez (1), et connue depuis l'année 890. Les comtes de Provence, jaloux de la puissance et de l'autorité de ces barons, ne négligèrent aucun moyen pour les soumettre. Quoiqu'ils eussent été confirmés dans leur suzeraineté, et même dans l'exercice des droits régaliens par les empereurs, dont ils relevaient à cause du royaume d'Arles, il leur fallut soutenir leur indépendance par de longues guerres. Mais, en 1189, à la suite d'une campagne malheureuse, les Castellane furent astreints à rendre hommage aux comtes de Provence : les comtes de Forcalquier et les princes d'Orange eurent le même sort, et tous devinrent vassaux de celui avec lequel ils traitaient d'égal à égal auparavant. (*Art de vérifier les Dates*, nouvelle édition in-8°. t. X, p. 405).

Boniface Ier, *sire de Castellane*, vivant en 1089, est le premier auteur certain de cette grande et illustre maison. Boniface IV, *prince de Castellane*, son arrière-petit-fils, formant le sixième degré, acquit une grande

---

(1) Castellane est située au pied d'une montagne, sur la rive droite du Verdon, à deux lieues S.-E. de Senez, sept lieues E.-N.-E. de Riez, sept lieues S.-E. de Digne, cinq lieues S.-O. de Glaudevès et dix-huit lieues O.-N.-O. d'Aix. Trente-quatre communautés relevaient de cette ville, qui porte encore aujourd'hui les mêmes armoiries que la maison de Castellane, avec 3 *fleurs de lys d'or* aux côtés et en pointe de la tour.

célébrité par ses poésies, qu'il dédia à Charles d'Anjou, comte de Provence. Il accompagna ce prince à Naples, en 1264, et fut l'un des principaux seigneurs de sa cour. La postérité de Boniface IV est devenue si nombreuse qu'elle a formé jusqu'à près de trente branches, la plupart éteintes, et toutes richement apanagées. Les principales furent connues sous les dénominations 1° des *barons de Castellane* et *seigneurs d'Allemagne,* éteints au 17ᵉ siècle; 2° des *seigneurs de Cirvet;* 3° des *seigneurs de Saint-Véran-la-Colombe*; 4° des *seigneurs de Salernes* et des *seigneurs de la Frassinouse* éteints; 5° des *marquis de Grimaud, barons de Châteauneuf* et *de Saint-Jueurs,* existants en 1784; 6° des *seigneurs de Mazaugues,* existants en 1791; 7° des *seigneurs d'Andon,* existants à Marseille en 1760; 8°, 9°, 10°, 11°, des *seigneurs de Chaudon, barons de Greoux* et *de Norante,* d'où sont sortis trois rameaux, dont deux éteints au 17ᵉ siècle, le 3ᵉ transplanté en Poitou au siècle suivant, et existant en 1795; 12° des *seigneurs de Majastres* et *de Greasque,* existants en 1791, époque à laquelle ont émigré MM. de Castellane-Valbelle, ainsi que leur sœur, Marie-Anne-Alphonsine de Castellane-Valbelle; 13° des *seigneurs de la Verdière, de Jouques, de Varages,* etc., éteints peu après l'année 1654; 14° des *seigneurs de Laval* et *de Fos,* éteints; 15° des *seigneurs marquis d'Entrecasteaux* et *de Peyrolles,* qui, par suite d'une alliance contractée, en 1498, avec une branche de la maison d'*Adhémar,* sont devenus *comtes de Grignan,* et ont ajouté à leurs nom et armes ceux d'*Adhémar-Grignan,* qu'ils ont portés jusqu'à l'époque de leur extinction; 16° des *seigneurs de Moissac* et *de Chirac,* en Dauphiné; 17° des *seigneurs de Pierrerue,* dont était Jean-André-Charles-Antoine, abbé de Castellane-Adhémar, émigré en 1791; 18° des *seigneurs de Saint-Julien* et *de Biosc, seigneurs* et *marquis d'Esparron,* dont était Marie-Thérèse-Josephe de Castellane, veuve d'Adrien-Philippe, prince *de Berghes,* laquelle a émigré en 1791; 19° des *seigneurs d'Alluis, du Pujet* et *de Dine,* éteints; 20° des *seigneurs de Magnan* et *d'Entressen*; 21° des *seigneurs de Novejan,* existants en deux rameaux, l'un en Provence et l'autre à Saint-Paul-trois-Châteaux, en Dauphiné. Il paraît qu'un autre rameau s'est transplanté en Languedoc : du moins il y existe de nos jours le marquis de Castellane, qui était, en 1816, colonel de la garde nationale de Toulouse. Le comte de Castellane, chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé sous-préfet de Beziers le 14 septembre 1820, puis préfet du département du Finistère le 1ᵉʳ septembre 1824, est peut-être issu de ce rameau.

La maison de Castellane est, après celle de Villeneuve, la famille du royaume qui a le plus fourni de chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle en a donné plus de 100 (1), qui la plupart moururent en possession de commanderies et autres dignités militaires de cet ordre. Dans la branche d'Allemagne, on remarquait Jean, décédé après l année 1440, bailli de Manosque et commandeur de Puimoisson; dans celle de *Salernes*, Joseph-Antoine et Jean-Antoine, frères, reçus en 1506, 1531 et 1538; Thomas et Charles, également frères, reçus en 1564 et 1579; dans la branche *de La Fressinouse*, Bernard, reçu en 1651; dans celle de *Claret*, Melchior, reçu en 1568, Hélion et Jean, frères, reçus en 1604; dans la branche de *Saint-Juers-Grimaud*, Charles, reçu en 1614; Jean-Louis, Alexandre et Laurent, frères, reçus en 1640, 1647 et 1659, et Honoré Alphonse reçu en 1740; dans celle de *Mazaugues*, François, René et Baltazard, frères, reçus en 1583, 1593 et 1599, (René fut général des galères et périt à la prise de Mahomète, le 14 août 1606); Gaspard et Joseph, frères, reçus en 1656 et 1666; Jacques, Louis et Alexandre, également frères, reçus en 1656 et 1662; dans la branche *d'Andon*, Jean-Baptiste, reçu en 1619; dans celle *de Chandon*, Jean Gaspard, reçu en 1623; Jean-Baptiste et François-Boniface, frères, reçus en 1666 et 1671; dans la branche *de Majastres*, Jean, reçu en 1622, César-Henri, reçu en 1716, et César-Elzéar, reçu le 11 décembre 1784; dans celle *de Montmeyan*, Gaspard et Placide, frères, reçus en 1579 et 1583; autre Gaspard, reçu en 1606; Henri-Jean, et Jean-Baptiste, frères, reçus en 1635 et 1652; Gaspard, reçu en 1660; dans la branche *de Tournon*, Annibal et Ascagne, frères, reçus en 1570 et 1573; Henri, André et Scipion, égale-

(1) Il est certain qu'il y a eu de nombreuses admissions de chevaliers de la maison de Castellane pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles, quoique la première qui soit connue ne date que de 1440. Cette lacune ne pourrait être remplie, du moins en partie, que sur le relevé des archives que cette maison a pu conserver, et d'après des recherches sérieuses dans tous les historiens de Provence, travail qui serait d'autant plus important pour la famille, que, malgré le témoignage qu'un grand nombre d'auteurs anciens et modernes rendent à sa grandeur et à son illustration, elle est sans généalogie et sans archives publiques. On chercherait vainement dans Artefeuille, dans Moréri, dans la Chesnaye-des-Bois, etc., aucune trace de l'influence que cette maison exerçait anciennement dans la Provence, ni aucun des nombreux faits historiques qui ont rendu son nom pendant si long-temps célèbre dans les armes et les lettres.

ment frères, reçus en 1634, 1638 et 1647; dans celle de *Grignan*, Louis, reçu en 1602; Jean-Louis, reçu en 1603, et décédé commandeur de la Bastie, en Dauphiné, et Charles, reçu en 1654; dans la branche *de Saint-Julien*, Gaspard et autre Gaspard, son neveu, reçus en 1558 et vers 1575; dans le rameau *de Biosc*, Honoré, reçu en 1604; dans la branche *d'Esparron*, Scipion, Alexandre et Jean-Baptiste, frères, reçus en 1640, 1651 et 1658, Pierre reçu en 1686, Boniface, en 1693, Gaspard, en 1695, Louis, en 1697, et Constantin-Boniface, en 1718; dans celle *d'Alluis*, Jean, reçu en 1553; Georges, François et Gaspard, frères, reçus en 1576, 1579 et 1582; Claude, en 1583; Philibert, Hercule et Gaspard, frères, reçus en 1590, 1592 et 1611; Frédéric et Annibal, également frères, reçus en 1627 et 1630; dans la branche *de Magnan*, Henri, reçu en 1648; et au rameau *de Lauris*, Louis-Théophile, admis le 24 juin 1785. Enfin, aux diverses branches qui précèdent, appartiennent les chevaliers dont les noms suivent : Alexandre, reçu en 1647, Louis, en 1712, François-Adonis, reçu page du grand-maître, en 1743; Louis-Boniface, reçu chevalier le 3 février 1761, Esprit-Boniface, admis le 22 décembre 1763, Charles-Boniface, admis le 11 décembre 1765, Jean-Baptiste-Eugène-Élisabeth-Pulchérie Hippolyte, reçu le 25 septembre 1772; Louis-Gabriel-Alexandre, admis le 11 décembre 1784, et Alphonse, commandeur de Barbantane, en 1788 (1).

La maison de Castellane a donné à l'église des prélats aussi recommandables par leurs lumières que par leurs vertus apostoliques. Nous citerons, entr'autres : François *de Castellane-Adhémar-Grignan*, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1631, archevêque d'Arles en 1643, commandeur des ordres du roi en 1661, mort le 9 mars 1689; Jean-Baptiste *de Castellane-Adhémar-Grignan*, son neveu, évêque de Claudiopolis en 1647, archevêque d'Arles en 1689, décédé le 11 novembre 1697; Jacques *de Castellane-Adhémar-Grignan*, frère de François, nommé évêque d'Uzès, le 18 février 1660, mort en 1674; Louis-Joseph *de Castellane-Adhémar-Grignan*, frère de Jacques, évêque nommé d'Évreux, puis évêque de Carcassonne, en mai 1681, décédé en 1722; Joseph-Pierre *de Castellane-Norante*, grand-vicaire d'Aix, évêque de

---

(1) Cette nomenclature des chevaliers de Malte de la maison de Castellane rectifie celle qu'en a donnée, d'une manière très-inexacte, l'abbé de Vertot, en son *Histoire de Malte*, t. VII, pp. 21, 22 et 23.

Fréjus, en 1715, décédé en 1739; Jean-Baptiste *de Castellane-Norante*, son neveu, vicaire-général de l'archevêché d'Auch, nommé, en 1747, à l'évêché de Glandevès; Jean-Arnaud *de Castellane*, né au Pont-Saint-Esprit, le 11 décembre 1733, sacré évêque de Mende, le 14 février 1768, émigré en 1791; Jean-Antoine *de Castellane*, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 18 mars 1732, sacré, le 7 juillet 1771, évêque de Lavaur, démissionnaire de son siége en 1801; et Elléon ou Hélion *de Castellane-Mazaugues*, né le 11 juin 1746, sacré le 13 août 1786, évêque de Toulon, et émigré en 1791.

Parmi les officiers-supérieurs que cette maison a fournis, à toutes les époques, soit dans la marine, soit dans les troupes de terre, on remarque six maréchaux de camp, outre le comte de Castellane, lieutenant-général des armées du roi et pair de France, cité en tête de cette notice. Ce sont 1°. Marc-Antoine *de Castellane*, baron de *Saint-Juers*, maréchal-de-camp en 1625, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Riez, et capitaine de 50 hommes d'armes; 2°. Louis-Gaucher *de Castellane-Adhémar-Monteil*, comte de Grignan, créé maréchal-de-camp le 21 juillet 1649, mort le 4 août 1668; 3°. Joseph *de Castellane-Adhémar*, chevalier *de Grignan*, promu au même grade le 24 août 1688, décédé le 15 novembre 1713; 4°. Joseph-Jean-Baptiste, marquis *de Castellane-d'Esparron*, nommé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748, décédé en 1790; 5°. Jean-Baptiste, comte *de Castellane-Saint-Juers*, marquis *de Grimaud*, maréchal-de-camp le 25 juillet 1762, décédé en 1784; 6°. et Esprit-François-Henri, marquis *de Castellane-Norante*, sous-lieutenant des gendarmes écossais, brigadier de cavalerie le 20 avril 1768, maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, chevalier d'honneur de *Madame Sophie de France*, créé chevalier des ordres du Roi, le 2 février 1786, émigré en 1791, et radié de la liste des émigrés le 11 août 1795.

Les chefs de quelques-unes des branches précitées avant la révolution, étaient le *marquis de Castellane*, lieutenant des maréchaux de France, à Manosque, en 1783, et chevalier de Saint-Louis; le *marquis de Castellane*, gouverneur des îles Sainte-Marguerite en 1783; Joseph-André, Joseph, Antoine-Boniface et Marie-André-Gabriel *de Castellane*, qui ont émigré, ainsi que Léonard *de Castellane*, major du régiment de Médoc, et Joseph-Léonard *de Castellane*, son fils, officier de dragons.

ARMES : *De gueules, à la tour d'or, sommée de trois tourelles du même, celle du milieu supérieure.* Couronne de prince sur l'écu, et couronne de comte sur le manteau.

Les branches de Moissac et de Pierrerue portaient diverses écartelures; et celle de Salernes avait obtenu une concession de 3 *fleurs de lys d'or*, qu'elle portait, deux aux côtés de la tour et une en pointe.

DE CASTIGLIONE, (*maréchal duc*), voyez AUGEREAU. 4 juin 1814.

DE CASTRIES, (*duc*), voyez DE LA CROIX. 4 juin 1814.

DE CATELAN, * (Étienne-François-Xavier-Amable, *marquis*), d'une famille noble du Languedoc, est né vers 1740, et portait avant la révo- 5 mars 1819.

---

* Ce nom est orthographié quelquefois *Catalan*, *Catellan* et *Castelan*, anciennement *Catalani*, qui est la version latine. (Voyez les *Annales de Toulouse*, par la Faille, catalogue alphabétique des capitouls, à la fin du t. II.)

Le même nom a été porté par quatre familles différentes de celle qui fait l'objet de cette notice.

La première, originaire du Dauphiné, est connue depuis Pierre Catelan (*Catalani*), qui fut témoin, le 20 février 1503, du contrat de mariage de Michel de Pracomtal, seigneur de Château-Sablier, avec Françoise de Vesc : cette famille n'a acquis la noblesse par les charges qu'au dix-septième siècle. Daniel Catelan, conseiller du roi, secrétaire de la ville et du comté de Gap, eut de Marguerite *Meyssonnier*, son épouse, deux filles, 1°. Isabeau Catelan, mariée, le 24 juin 1648, avec Nicolas *de Fremont*, marquis de Rozay, trésorier-général de France en Provence, puis conseiller aux conseils d'état et privé ; 2°. Anne Catelan, mariée, le 22 janvier 1656, avec Alexandre *Pollalion*, écuyer, correcteur en la chambre des comptes. — François Catelan, intendant des finances et conseiller-d'état, épousa Suzanne *Brachet de la Milletiere*, dont il eut quatre enfants, 1°. Théophile Catelan de Sablonnières, capitaine des chasses de la Varenne du Louvre, puis gouverneur du château des Tuileries en 1686, mort en 1720, sans enfants du mariage qu'il avait contracté, en 1684, avec Geneviève *le Coigneux*; 2°. Suzanne Catelan, mariée, en 1681, avec Alexis *de Sainte-Maure*, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, 1er écuyer du duc d'Orléans; 3° Anne Catelan, femme de Joachim, comte *d'Estaing*; 4° Antoinette Catelan, épouse de Louis *de Maupeou*, capitaine et major du régiment des Gardes et gouverneur d'Ath. A cette famille paraît encore appartenir Georges de Catelan, seigneur de Mauny, de Maupas et de Bagnaux, chevalier de Saint-Lazare, maréchal-des-logis d'une compagnie de 200 hommes d'armes d'ordonnances de la reine, qui, de Françoise *le Pelletier*, laissa Marie de Catelan, mariée, le 15 février 1641, avec François *d'Abonde*, écuyer, seigneur de Vulaine, en Bourgogne, capitaine au régiment de Longueval, infanterie. Cette famille Catelan, originaire de Dauphiné, portait pour armoiries : *D'or, à 3 porcs-épics d'azur.*

La seconde famille porte le nom *de Cathalan*, en latin *Cathalani*. Un mémoire domestique, imprimé dans le XVe tome du *Dictionnaire de la Noblesse*, par le continuateur de la

lution les titres de chevalier, seigneur de Caumont, conseiller honoraire, puis avocat-général au parlement de Toulouse, fonctions dans lesquelles il montra beaucoup de lumières, de zèle et d'éloquence, et qu'il a cessé d'exercer en 1789. En 1795, il obtint sa radiation de la liste des émigrés, sur laquelle il avait été inscrit avec deux de ses fils. Il ne prit aucune part aux affaires publiques jusqu'à l'époque où le roi le nomma président du collége électoral du département de la Haute-Garonne le 25 juillet 1815. Il a siégé à la chambre des députés, pour ce département, pendant la session de 1815, et est devenu président du collége électoral de l'Aude, le 5 septembre 1816, et pair de France le 5 mars 1819. Le marquis de Catelan a épousé, vers 1760, Marie *de Ramondy*, dont il a eu, entr'autres enfants :

1°. Jean-Etienne de Catelan, radié de la liste des émigrés en 1795, avec son père et son frère qui suit, art. 3°.

Chesnaye des Bois, la fait connaître depuis Guillaume Ier de Cathalan, vivant en 1160 et 1178, père de Guillaume II, vivant en 1209, 1214 et 1228 : celui-ci, père de Jacques, vivant en 1264, et ce dernier, père de Déodat, vivant en 1310, dont le fils, Antoine, fut consul de Marseille en 1360. Quoi qu'il en soit, cette famille ne figurait pas au rang des nobles, lors de la recherche de 1666. Elle a possédé la terre de Verdaches, et s'est alliée aux familles de Plausse, de Gombert, de Gaufrédi, Paraire, de Causse, de Run, de Paradis, de Jean-Caderousse-Montval, d'Hugues, etc. Elle est établie en Languedoc depuis près d'un siècle, et porte : *De gueules, à 3 bandes d'or.*

Les deux autres familles portent le nom *de Castelan*, et existaient en Provence. L'une, d'après l'abbé Robert de Briançon, est originaire de Florence, où elle portait le nom de *Lancisa*. Artefeuille, d'après l'abbé Robert, dit qu'elle a donné des gonfaloniers de la république florentine, et qu'elle s'est établie en France sous le règne de François Ier. Ce dernier auteur en donne la généalogie dans le tome I de son *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*. Cette famille a rempli peu d'emplois importants, mais elle a formé de belles alliances. Elle porte pour armoiries : *De gueules, au château sommé de 2 tours d'or, maçonné de sable*. Joseph de Castelan, ecclésiastique, né à Graveson le 26 septembre 1765, est l'un des membres actuels de cette famille.

L'autre famille *de Castelan* avait pour chef, selon l'abbé Robert, Olivier de Castelan, créé maréchal-de-camp le 10 octobre 1636, officier du plus rare mérite, tué au siége de Tarragone en novembre 1644. La reine donna une pension de 3000 livres à sa veuve, le gouvernement d'Antibes à Louis, son fils aîné, qui devint brigadier des armées et fut tué en Candie en 1669, et un bénéfice de 4000 livres de revenu à Charles, son second fils, qui fut abbé de Saint-Epvre, et mourut en 1677. Ce dernier avait institué son héritier un de ses cousins-germains, ingénieur dans les armées du roi : mais celui-ci mourut sans enfants en 1683, et sa famille s'éteignit en sa personne. Elle portait : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 tours d'or.*

2°. Joseph-Amable de Catelan, reçu page du grand-maître de Malte, le 13 mai 1774;
3°. Jean-Baptiste-Augustin de Catelan, né à Toulouse le 28 août 1778, reçu chevalier de Malte de minorité. Il fut présent à la défense de l'île contre Buonaparte, et rentra en France peu de temps après la capitulation;
4°. Marie-Thérèse-Amable de Catelan, mariée, en 1778, avec Jean-Joseph-Marie-Emmanuel *de Campmas*, baron de Saint-Remy, reçu trésorier de France à Montauban, le 19 octobre 1780.

Le premier auteur certain de cette famille est Jean *Catelan*, citoyen des plus notables de Toulouse, élu capitoul de cette ville en 1530. (Du Rozoi, *Annales de Toulouse*, t. III, p. 396.)

Après lui, on trouve Jean *Catelan de Castelmaure* (près Sigean), reçu chevalier de Saint-Lazare, en 1596.

François *de Catelan*, conseiller, en 1610, puis doyen du parlement de Toulouse, auquel cette famille a donné douze conseillers, eut, entr'autres enfants :

1°. Jean, qui suit;
2°. François, dont la postérité sera mentionnée plus bas.

Jean *de Catelan*, seigneur de la Masquère, né en 1620, fut reçu en 1644, conseiller au parlement de Toulouse, et mourut en 1700. Il a laissé un recueil des *Arrêts notables rendus par le parlement de Toulouse*, publié après sa mort par François de Catelan, son neveu, en 1703, 2 vol. in 4°, réimprimés en 1705, 1723 et 1730, même format. Il laissa, entr'autres enfants :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Jean-Marie de Catelan, abbé de Boulencourt, au diocèse de Troyes, en 1727, conseiller en la troisième chambre des enquêtes, le 23 décembre 1733, évêque de Rieux, en 1748, et conseiller d'honneur au parlement de Toulouse;
3°. Marguerite de Catelan, mariée, vers 1680, avec François-Roger *de Comminges*, vicomte de Bruniquel
4°. Marie-Claire-Priscille-Marguerite de Catelan, née à Narbonne, en 1662. Elle remporta quatre fois le prix à l'académie des jeux floraux, à Toulouse, dont son parent, le chevalier de Catelan, était secrétaire perpetuel. Elle fut aussi la première dame qui obtint le titre de maîtresse des jeux floraux (1). Elle est morte au château de la Masquère, en 1745.

Jacques *de Catelan*, seigneur de la Masquère, reçu conseiller le 26 avril 1710, puis président de la première chambre des enquêtes du par-

---

(1) *Voyez* le t. VII de la *Biographie universelle*, p. 360.

lement de Toulouse le 4 mai 1731, laissa de Louise *de Cazes*, son épouse, entr'autres enfants :

1°. Louis-Anne de Catelan, reçu chevalier de Malte de minorité, en 1712 ;
2°. Catherine-Marie-Blandine de Catelan, dame de la Masquère, alliée, par contrat du 12 juin 1743, avec Félix-François comte *d'Espie*, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville de Muret et du fort de Saint-Lys.

François *de Catelan*, frère puîné de Jean, fut conseiller et ensuite président au parlement de Toulouse. Il s'allia avec d[lle] N.... *de la Broue*, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

1°. François de Catelan, chanoine de l'église de Toulouse, lequel était, en 1722, président de la première chambre des enquêtes ;
2°. Jean de Catelan, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Boulencourt, au diocèse de Troyes, ancien lecteur et sous-précepteur des petits-fils de France, (les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry), nommé, le 15 août 1705, évêque comte de Valence, décédé le 15 février 1725. Ce fut un prélat aussi recommandable par sa piété que par son zèle et ses lumières (1). Il a publié, en 1724, les *Antiquités de l'église de Valence*, in-4° ;
3°. Claude-Joseph de Catelan, qui fit hommage pour la terre de Portet, le 10 décembre 1722 ;
4°. N..., de Catelan, mariée avec François-Thomas *de Berthier*, seigneur de Saint-Geniez, premier président au parlement de Toulouse, mort avant 1722.

La branche du marquis de Catelan, pair de France, est cadette des précédentes.

Jean-Baptiste *de Catelan,* conseiller au parlement de Toulouse, (charge exercée par son aïeul), épousa, vers 1690, Bourguine *de Boisset,* de laquelle il eut, entr'autres enfants :

1°. Jean-Louis, qui suit ;
2°. Quatre autres fils, chevaliers de Malte, suivant un certificat de Charles de Vignes-Parisot, commandeur d'Agen, du 14 août 1739 ;
3°. Henriette de Catelan, mariée, le 24 mars 1722, avec François-Denis-Charles-Gabriel *de Beccarie de Pavie*, marquis de Fourquevaux.

Jean-Louis *de Catelan,* seigneur de Caumont, en Lomagne, fut reçu, le 6 mars 1717, conseiller en la 3[e] chambre des enquêtes du parlement de Toulouse, et vivait encore en 1741. Il est le père ou l'aïeul de M. le marquis de Catelan.

---

(1) Voyez le t. VII *de la Biographie universelle*, p. 359.

On compte plusieurs autres chevaliers de Malte dans cette famille, entr'autres, François-Henri-Auguste, reçu le 20 octobre 1729, et vivant encore en 1781, avec le titre de commandeur; et Pons-Roger, reçu le 22 novembre 1757.

En 1641, le *comte de Catelan*, mestre de camp, fut tué au siége de Céva, en Piémont. (*Gazette de France* du 26 juillet 1641).

En 1783, M. *de Catelan*, seigneur de Saint-Menne, près Beaumont de Lomagne, était lieutenant des maréchaux de France, à Agde.

Deux frères *Catelan* servaient en 1794 et 1795, l'un comme général de brigade (depuis le 21 novembre 1793) à l'armée d'Italie, et l'autre comme chef de brigade d'artillerie (même promotion), en Corse.

ARMES : *D'argent, au lévrier rampant de sable, colleté d'or; au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'or.* Couronne de marquis.

DE CAUMONT, *duc* DE LA FORCE, (Louis-Joseph-Nompar), né le 22 avril 1768, a été connu, jusqu'en 1787, sous le titre de *marquis de Caumont-la-Force*. Entré au service en 1780, comme sous-lieutenant dans le régiment Royal-Vaisseaux, il fut créé *duc* par brevet de 1787, et devint grand d'Espagne de première classe, par succession du comte d'Ossun, son beau-père. Il était major en second des carabiniers, lorsqu'il émigra, avec le comte de Caumont-la-Force, son frère, en 1791. Il devint aide-de-camp de *Monsieur*, (depuis Louis XVIII), fit la campagne des princes en 1792, et les campagnes suivantes au corps de Condé. A l'affaire de Mons, en 1794, le duc de la Force reprit aux républicains trois pièces de canon appartenant au régiment de Barce. Cette action lui valut une décoration militaire, que l'empereur d'Autriche lui envoya, avec une lettre très-flatteuse. Le duc de la Force continua de servir à la tête d'un escadron du corps de Biron, qui passa successivement à la solde de la Hollande et à celle de l'Angleterre. Rentré en France en 1802, il prit du service en 1809, dans le grade d'adjudant-commandant, et prit part à toutes les actions importantes qui eurent lieu dans les campagnes de Prusse, d'Allemagne et de Russie. Il fut élu député au corps-législatif par le département de Tarn-et-Garonne, en mai 1811. L'année suivante, il fut créé officier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille de la Moskowa. Lors de la déchéance de Buonaparte, il envoya son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, et fut nommé pair de France par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814. Après le 20 mars 1815, il se rendit à Nismes auprès de

4 juin 1814.

S. A. R. Monseigneur, duc d'Angoulême. Ce prince le chargea de plusieurs missions importantes, et le nomma commissaire du roi dans les départemens de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et du Lot. Lorsqu'on vint informer le duc de la Force que les partisans de Buonaparte avaient fait arborer le drapeau tricolore dans la ville de Cahors, il se transporta sur-le-champ à la préfecture de cette ville, espérant rappeler au devoir les habitants et les troupes de la garnison; mais ce zèle courageux faillit lui coûter la vie. Environné par une populace furieuse, il fut arrêté, conduit aux casernes au milieu des vociférations les plus atroces, et ensuite amené à Paris dans une voiture, escortée, de brigade en brigade, par la force publique. Le duc de la Force n'a dû sa liberté qu'aux événements qui ont renversé l'usurpateur. Le roi l'a nommé maréchal-de-camp le 1er juillet 1815, président du collége électoral du département de Tarn-et-Garonne le 26 du même mois, inspecteur-général des troupes de la 10e division militaire au mois de septembre 1816, commandant la 5e subdivision de la 10e division militaire, (Montauban), le 21 avril 1820, et commandeur de la Légion-d'Honneur le 18 mai de la même année. Il est aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a epousé, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 2 mars 1784, Sophie *d'Ossun*, fille de Charles-Pierre-Hyacinthe, comte d'Ossun, grand d'Espagne de première classe, et de Geneviève de Gramont. La duchesse de la Force a pris le tabouret chez la reine, le 13 janvier 1788.

Le duc de la Force, et son frère, dont la notice va suivre, sont fils de Bertrand de Caumont, marquis de la Force et de Caumont, gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, né en 1724, décédé à Versailles le 22 janvier 1773, et d'Adélaïde-Luce de Galard de Bearn-Brassac, qu'il avait épousée le 5 juin 1757; celle-ci fille d'Anne-Hilarion de Galard de Brassac, comte de Bearn, et d'Olympe de Caumont-la-Force, sœur du dernier duc chef de la branche aînée, décédé en 1755.

François-Pierre-Bertrand, *comte de Caumont-la-Force*, frère du duc, émigré en 1791, a été créé chevalier de Saint-Louis, le 5 novembre 1814. Élu député par le département de Tarn-et-Garonne, il a siégé pendant les sessions de 1815, 1816, 1817, 1818 et 1824, et il fait aujourd'hui partie de la chambre septennale. Le comte de Caumont est colonel d'état-major de la garde nationale à cheval, chevalier de Malte et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. IV, p. 467, donne

la filiation de la maison de Caumont, depuis Calo, premier du nom, qui, dit-on, donna son nom à sa terre, nommée alors dans les actes latins *Calomonte*. Il fut père de Geoffroi, seigneur de Caumont, vivant en 1079. Celui-ci eut pour fils Calo IIe, qui accompagna Godefroi de Bouillon à la Terre-Sainte, en 1097. Après lui, on cite Dodon, vivant en 1110 et 1130, Sanchez, vivant en 1136, et Richard, père de Begon, dont on parlera ci-après, et de Nompar, auteur de la branche de Lauzun. Le même ouvrage cite un titre de 1211, par lequel ces deux frères donnèrent aux religieuses de Grandmont le prieuré de Marignac, près Miramont, en Albigeois. On les voit d'ailleurs figurer comme témoins d'un acte passé à Gontaut, le 8 octobre 1218, par lequel Amauri de Montfort donna le gouvernement du château de Montastruc à Étienne de Ferriol, son vassal. Les deux frères furent encore présents à un traité conclu à Bordeaux, en 1242, entre le comte de Toulouse et Henri, roi d'Angleterre. (*Histoire du Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, p. 307, 434.) Il est étonnant qu'après un témoignage aussi irrécusable que celui des titres et des historiens, Moréri ait signalé dans son *Grand Dictionnaire*, t. III, p. 359, et t. V, p. 245, les branches de Caumont-la-Force et de Caumont-Lauzun, comme étant deux familles d'une origine différente. Cet auteur a mieux jugé, en rejetant comme controuvés les six premiers degrés généalogiques admis dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, depuis Calo Ier jusqu'à Richard : mais il restait à faire connaître le père et les ancêtres de Begon et de Nompar de Caumont. L'aîné de ces frères possédait la terre de Caumont, près Marmande, ainsi que celle de Caumont, près Nogaro, suivant un hommage de 1260, rendu par son petit-fils, et Nompar, la terre de Lauzun. Il y a lieu de croire qu'ils étaient fils ou frères d'Anissant de Caumont, chevalier, qui marcha, en 1217, au secours de Simon de Montfort, lors du siège du château de Narbonne. (*D. Vaissète*, t. III, p. 301.) Anissant pouvait être fils d'Étienne, seigneur de Caumont, qui fut présent à des lettres du 3 février 1190 (v. st.), par lesquelles Richard Ier, roi d'Angleterre, étant à la Réole, confirma les priviléges de l'abbaye de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux. (*Gall. Christ.*, t. I, p. 988.) Cet Étienne avait pour père autre Étienne de Caumont, présent, au mois d'août 1115, à la charte d'une donation faite par Guillaume, comte de Toulouse, aux religieux de Lézat. (*D. Vaissète*, t. III, p. 376.) Le même Étienne et Raimond, seigneur de Bouglon, (près Casteljaloux), son frère, souscrivirent une charte accordée à l'abbaye de la Sauve-Majeure par Guil-

laume, duc d'Aquitaine, vers l'an 1120. (*Grand Cartulaire de la Sauve*, fol. 25, 30.) * Ce sont sans doute ces deux mêmes seigneurs de Caumont, qu'on désigne, sans les nommer, parmi les fondateurs de l'abbaye de Goudon, au diocèse d'Agen, vers le commencement du 12e siècle. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 951.)

---

* Voilà tout ce qu'on peut donner, comme à peu près certain, sur les ancêtres de Begon et Nompar de Caumont; et, comme on ne trouve plus de trace de leur famille en Guienne, au delà de l'année 1120, il paraît très-probable qu'elle s'y est transplantée vers ce temps. Si, partant de ce fait, on veut remonter jusqu'au berceau de cette famille, en s'appuyant de toutes les conjectures autorisées pour des temps aussi éloignés de nous, on trouve d'abord que Bégon, frère aîné de Nompar, avait plusieurs terres en Rouergue et en Quercy, entr'autres celles de Parlan et de Selgues, au diocèse de Rodez, dont son petit-fils rendit hommage en l'année 1260; ensuite, on voit figurer sur les mêmes lieux, et dès le commencement du 11e siècle, une illustre et puissante maison de Caumont ou Calmont, dont la plupart des premiers auteurs portaient aussi le prénom de *Begon*, comme le fondateur de la branche de la Force. Il est donc permis de présumer que ces deux familles n'avaient pas une origine différente, et que celle de Guienne n'est peut-être qu'une ancienne ramification des seigneurs de Caumont, en Rouergue. Le fragment qu'on va donner pourra fortifier encore cette présomption.

Les bourg, château et baronnie DE CALMONT-DEL-PLANCA, (*de Calomonte*), désignés indistinctement sous ce nom et sous celui DE CAUMONT, par les historiens et les géographes, sont situés dans le Razès, à deux lieues S.-S.-O. de Rodez. Leurs premiers seigneurs tenaient le rang de hauts barons à la cour des comtes de Rouergue, et ils possédaient aussi la terre de Calmont d'Ols, près d'Espalion, qui, plus tard, a appartenu, du moins en partie, à Bertrand de Caumont, époux d'Indie de l'Isle-Jourdain, et petit-fils de Begon, frère de Nompar. Ainsi, identité de nom, de prénom distinctif, de province et même de possession, tout paraîtrait concourir à établir la communauté d'origine des deux familles.

Begon, seigneur *de Calmont*, Ier du nom, né vers l'an 1000, rétablit le monastère de Figeac, du temps d'Odalric, abbé de Conques, en 1035, lequel gouvernait encore cette abbaye en 1060. (*Gall. Chr.*, t. I, col. 243; *Instrumenta*, p. 52, col. 2.) Il eut, entr'autres enfants,

1°. Begon IIe, qui suit;

2°. Galon, peut-être *Calo* de Calmont, qui accompagna Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, à la Terre-Sainte, en 1096, et se trouva au siége et à la prise de Nicée, au mois de mai 1097. (*D. Vaissète*, t. I, pp. 291, 301);

Le prénom de *Nompar* est devenu propre à presque tous les membres de la branche de Lauzun, et ce fut, sans doute, par allusion à ce prénom, qu'elle avait adopté pour armoiries un écu *tiercé en bandes d'or, de gueules et d'azur,* (ce qui forme une partition *non paire.*) Le

---

3°. Et peut-être Étienne Ier de Caumont, dont on a parlé plus haut.

Begon, seigneur *de Calmont*, IIe du nom, et *Florence*, sa femme, donnèrent, vers l'an 1100, à l'église de Saint-Saturnin, le château de la Roque. Dans la suite, Adhémar, évêque de Rodez, confirma cette donation. (*Gall. Chr.*, col. 244.) Begon épousa en secondes noces *Petronille*, et eut pour enfants;

Du premier lit :

1°. Bernard Ier de Calmont, seigneur de Calmont de Planca, bienfaiteur de l'abbaye de Bonnecombe, en 1174. (*Ibid.* 250.) Il eut pour fils : Bernard IIe, seigneur de Calmont de Planca, qui fut présent, avec Begon de Calmont, à un hommage rendu par Hugues, comte de Rodez, à Simon de Montfort, le VII des ides de novembre 1214. (*Vaissète*, t. III, preuv., col. 246.) Bernard II eut, entr'autres enfants, Bérenger, seigneur de Calmont, décédé après l'année 1277, laissant pour héritière, N....., dame de Calmont de Planca, mariée, vers 1290, avec Hugues Ier, sire *d'Arpajon*, devenu par elle seigneur de Calmont. Néanmoins, un rameau sorti de cette branche de Planca existait encore en Rouergue, en 1460;

2°. Beraud de Calmont, bienfaiteur de Bonnecombe, en 1174;

Du second lit :

1°. Begon III, qui suit;

2°. Ebles de Calmont, qui confirma, en 1175, les dons que son frère Begon, à l'exemple de leurs ancêtres, avait faits à l'église de Bonnevaux, au diocèse de Rodez. (*Ibid.*, t. I, col. 258.)

Begon, IIIe du nom, seigneur *de Calmont d'Ols*, ne vivait plus en 1175. Il eut, entr'autres enfants:

1°. Begon IV, qui suit;
2°. Guillaume de Calmont, qui fit des dons à l'abbaye de Bonnecombe, en 1182 et 1198. (*Ibid.*, I, 250, 251.)

Begon, IVe du nom, seigneur *de Calmont d'Ols*, fut présent à l'hommage rendu, en 1214, par le comte de Rodez à Simon de Montfort. Il eut, entr'autres enfants:

1°. Begon V, seigneur de Calmont d'Ols, damoiseau, qui fit un don à l'abbaye

dernier de cette branche, Antonin-Nompar de Caumont, créé duc de Lauzun en mai 1692, maréchal-de-camp, colonel-général des dragons et chevalier de l'Ordre de la Jarretière, favori de Louis XIV, lequel

---

de Beaulieu, diocèse de Rodez, en 1266. Il eut, entr'autres enfants, (sa postérité, sous le nom de Calmont d'Ols, existait encore en 1450):

1°. Aicelin de Calmont, religieux en l'abbaye de Beaulieu, en 1266;

2°. Guillaume, qui suit.

Guillaume *de Calmont*, seigneur, en partie, de Calmont d'Ols, vivant vers 1250, eut, entr'autres enfants:

1°. Begon IV, qui suit;

2°. Raimond de Calmont, évêque de Rodez, en 1274. Il transigea, en 1291, avec les chanoines de son église, au sujet des limites du château de Calmont; et, par un testament qu'il fit en 1297, il confirma les dispositions testamentaires qu'il avait déjà faites relativement aux biens patrimoniaux qu'il tenait tant de Guillaume de Calmont, son père, que de Begon de Calmont, son frère. (*Gall. Chr.*, t. I, col. 214.)

Begon *de Calmont*, IVe du nom, seigneur de Calmont d'Ols en partie, fut arbitre, en 1276, avec Henri de Bénavent, d'un accord passé entre Henri, comte de Rodez, et l'évêque Raimond de Calmont, frère de lui Begon. (*Ibid.*) Begon paraît n'avoir eu qu'une fille, nommée:

Alixent ou Helissende, dame de Calmont d'Ols, près Espalion, mariée le I[er] septembre 1292, avec Raimond *Pelet*, III[e] du nom, chevalier, co-seigneur d'Alais, seigneur de Rousson et de Boucoiran, auquel elle porta les droits qu'elle avait sur le château de Calmont.

La généalogie de la maison de la Force est rapportée par tous les historiens sans exception, d'une manière fort incomplète. Outre un grand nombre d'alliances illustres que tous ont ignorées, aucun n'a fait mention de plusieurs branches qui ont tenu un rang assez considérable. Telle est celle qui, dans le 14[e] siècle, possédait la terre de Badefol par indivis avec la maison de Gontaut; telles sont encore la branche des seigneurs du Breuil, alliée à la maison d'Aure, vers 1550; celle des seigneurs de Sarros, alliée à la maison de Montesquiou, en 1615; et celle des seigneurs de Gages, maintenue le 8 novembre 1670. Un savant ecclésiastique a depuis long-temps recueilli, soit dans les chartes, soit dans les monuments publics, les faits qui peuvent rectifier et rétablir d'une manière complète et tout historique, la généalogie de la maison de Caumont: mais l'insertion de ce travail important ne pourrait avoir lieu dans l'un des volumes de cet ouvrage, sans l'assentiment et le concours de la famille.

fut sur le point d'épouser *mademoiselle de Montpensier*, la plus riche princesse de l'Europe, mourut à Paris, le 19 novembre 1723. Son frère puîné, le comte de Lauzun, grand-maréchal des troupes de l'empereur, était décédé sans alliance en 1707. Le marquis de Puyguilhem, leur père, était capitaine de 100 gentilshommes au bec de corbin, et leur aïeul, le comte de Lauzun, joignait à ce même grade, celui de maréchal-de-camp. Le rameau de Sainte-Bazeille formé, vers 1247, par un fils puîné de Nompar Ier, s'est éteint à la troisième génération, peu de temps après le 7 juillet 1346.

Beg de Caumont fut le chef de la branche de la Force, aînée de la maison, laquelle a donné deux maréchaux de France, Jacques-Nompar de Caumont, créé *duc de la Force* et pair de France en 1637, décédé le 10 mai 1652, et Armand, duc de la Force, grand-maître de la garde-robe du roi, décédé le 16 décembre 1675. (*Voyez* leurs services et campagnes dans le t. IV du *Dict. histor. des Généraux français*, pp. 63 à 68, ainsi que ceux de Henri-Nompar, *duc de la Force*, et de Pierre, *marquis de Cugnac*, le premier frère, le second neveu du dernier maréchal de la Force, maréchaux-de-camp, d'Armand, *marquis de Montpouillan*, leur frère, lieutenant-général, frère du marquis de Cugnac, de François-Nompar, *comte de Lauzun*, maréchal-de-camp, et du *duc de Lauzun*, commandant d'armée, pp. 69 à 80.)

La première branche ducale s'est éteinte le 14 juillet 1755, en la personne de Jacques-Nompar de Caumont, frère d'Olympe de Caumont, épouse du comte de Béarn. De cette branche était sortie, au milieu du 16e siècle, celle des seigneurs de Berbiguières et de Montbeton, rapportée d'une manière incomplète dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 476. François IIIe de Caumont, sieur de Beauvilla, capitaine-forestier de la forêt royale de Saint-Porquier, en Languedoc, fils aîné d'Hercule, mentionné dans cette Histoire, fut père de Bertrand de Caumont, sieur de Beauvilla, marié, en 1688, avec Marie *de Broys-Saint-André*, dont il eut noble Jean-François de Caumont, sieur de Beauvilla, marié, en 1720, avec Jeanne *de Maury*, qui le rendit père de quatre filles, et de Bertrand de Caumont, chevalier, seigneur de Beauvilla, né à Saint-Porquier, le 1er août 1724, d'abord, garde-du-corps du roi, puis gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, reconnu comme parent par le dernier duc de la Force (1), et autorisé

(1) Jacques-Nompar, dernier duc de la Force, resté le seul rejeton mâle de sa bran-

à prendre le titre de marquis de la Force, comme héritier présomptif de sa maison. Celui-ci a eu pour enfants M. le duc de la Force, pair de France, M. le comte de la Force, membre de la chambre des députés, madame la comtesse *de Lordat*, et madame la marquise *de Moreton-Chabrillant*.

ARMES : *D'azur, à trois léopards d'or l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules*. Cri : FERME, LA FORCE.

DU CAYLA, (*comte*), voyez DE BASCHY.

17 août 1815. DE CAYLUS, (*duc*), voyez DE ROBERT DE LIGNERAC.

17 août 1815.

31 janvier 1818. DE CAZES, (Elie, *comte*, puis *duc*), est né à Saint Martin de Laye, près Coutras, le 28 septembre 1780. Élevé au collége de Vendôme, il dirigea ses études vers la magistrature, et fut d'abord attaché au barreau de Libourne, ensuite nommé juge au tribunal de première instance du département de la Seine, en 1806, et conseiller à la cour d'appel de Paris, le 9 décembre 1810. L'année suivante, M. de Cazes devint conseiller du cabinet de Louis Buonaparte, roi de Hollande, et secrétaire des commandements de la mère de ce prince. Lors de l'abdication de Napoléon, il réunit ses vœux à ceux de la cour royale de Paris, (dont

---

che, se voyait sans postérité et l'unique représentant d'un nom qu'avaient illustré quatre siècles de services importants rendus à l'état, et qui s'était allié aux maisons souveraines de Périgord et d'Armagnac, dès 1260 et 1316. Un jour qu'il se trouvait appelé par son rang au château de Versailles, il y entend nommer près de lui le chevalier *de Caumont*, garde-du-corps de service. Le duc interroge ce gentilhomme sur sa famille et sur la province qu'elle habite; et, d'après les informations qu'il en reçoit, il invite le chevalier de Caumont à le venir voir le lendemain à son hôtel. Ce dernier, appréhendant que le duc de la Force lui veuille disputer son nom, se pourvoit du peu de titres qu'il avait à Paris, et arrive au rendez-vous indiqué. Le duc, convaincu par ces renseignements et par ceux que lui donne à l'appui M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, que sa maison existe encore dans une branche peu fortunée, non-seulement reconnaît le chevalier de Caumont comme son parent, mais encore sollicite auprès de S. M. l'avancement de cet officier. Ce fut en exécution des dernières volontés du duc, que celui-ci épousa, en 1757, mademoiselle de Galard de Béarn, nièce de son bienfaiteur. Le mémoire, délivré par M. Clairambault, et signé par le duc de Caumont-la-Force, a été publié la même année 1757. Comme la pairie et le titre ducal s'éteignirent dès 1755, avant que le duc de la Force eût pu en obtenir du roi la transmission à son parent, Louis XVI a fait revivre, par brevet de 1787, le titre de duc seulement, en faveur de Louis-Joseph-Nompar, aujourd'hui pair de France. (*Registres manuscrits du cabinet du Roi*, t. III, p. 250, aux archives de M. de Courcelles.)

il avait, comme conseiller, présidé avec distinction plusieurs assises), pour le rétablissement de l'auguste maison de Bourbon. Louis XVIII le nomma préfet de police, le 9 juillet 1814, et le créa *comte*, le 27 janvier 1815. Lors du retour de Buonaparte, au 20 mars de la même année, M. de Cazes se mit à la tête d'une compagnie de gardes nationales mobilisées, et, immédiatement après le départ du roi, il la harangua dans la cour de la Bibliothèque, où elle s'était rassemblée. M. de Cazes ne s'éloigna pas de la capitale, lorsque les signes de l'usurpation y furent arborés : il resta à son poste, non pour y attendre la faveur du nouveau pouvoir, mais pour y donner l'exemple de la fidélité, qu'un magistrat doit à son serment et à son prince légitime. Tout le monde connaît la réponse énergique et spirituelle, qu'il fit dans la séance de la cour impériale du 25 mars, lors de l'élection de M. Gilbert de Voisins à la présidence, en remplacement de M. Séguier. Sur l'opposition de M. de Cazes à la réception du nouveau premier président et surtout au projet d'adresse à l'usurpateur, quelqu'un osa avancer que rien n'attestait mieux la légitimité de Buonaparte, que la rapidité de sa marche. « *Je n'avais jamais ouï dire*, répliqua M. de Cazes, *que la légitimité fût le prix de la course.* » Des sentiments aussi peu équivoques lui méritèrent les honneurs de l'exil; ayant reçu le même jour, l'ordre de s'éloigner à quarante lieues de Paris, il se retira dans sa famille, s'y lia secrètement avec les royalistes du Midi, reparut dans la capitale quelques jours avant la rentrée du roi, et reprit l'exercice de ses fonctions le 9 juillet 1815. La même année, il fut élu membre de la chambre des députés, pour le département de la Seine, nommé conseiller d'état, en service extraordinaire, le 24 août, ministre de la police générale, le 24 septembre, et chevalier de la Légion-d'Honneur, le 29 décembre 1817. Le roi le créa pair de France, le 31 janvier 1818, et ministre de l'intérieur, le 29 décembre de la même année. Il remplit les fonctions de président du conseil des ministres, depuis le 19 novembre 1819, jusqu'au 20 février 1820, jour où il donna sa démission; ce même jour, S. M. voulant donner un témoignage durable et signalé de la satisfaction qu'elle avait des services du comte de Cazes, le créa *duc* héréditaire, avec affectation de ce titre à sa pairie, ministre d'état, membre du conseil privé et ambassadeur à Londres, enfin officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le 13 mai, et chevalier-commandeur de l'Ordre du St-Esprit, le 30 septembre suivant. Sur sa démission

de l'ambassade d'Angleterre, le roi a nommé pour lui succéder, M. le vicomte de Châteaubriand, par ordonnance du 9 janvier 1822. Depuis cette époque, M. le duc de Cazes est venu prendre part aux travaux de la chambre des pairs.

Il a épousé 1°, en 1805, mademoiselle *Muraire*, morte sans enfants, en janvier 1806, fille d'Honoré, comte Muraire, premier président de la cour de cassation; 2°, par contrat signé par le roi et la famille royale, les 9 et 12 août 1818, mademoiselle *de Beaupoil de Saint Aulaire*, fille de Louis de Beaupoil, comte de Saint Aulaire, membre de la chambre des députés, et de sa première femme, mademoiselle de Seiglières de Soyecourt, dont la mère, Vilhelmine-Henriette, était née princesse de Nassau-Saarbruck (1). Le duc de Cazes a plusieurs enfants issus de ce second mariage.

Le *baron*, puis *vicomte de Cazes de l'Isle*, frère du précédent, est né à Libourne, en 1782. En sortant de l'École-Polythecnique, il fut appelé, en 1810, comme auditeur, au conseil-d'état. Le roi le nomma sous-préfet à Lavaur, puis à Castres, les 30 juillet et 9 septembre 1814, préfet du département du Tarn, le 12 juillet 1815, maître des requêtes en service extraordinaire, le 4 novembre 1818, et préfet du Bas-Rhin, le 24 fevrier 1819. Il est repassé à la préfecture du Tarn, le 19 juillet 1820, et a été créé le même jour, officier de la Légion-d'Honneur.

Un second frère du duc de Cazes, M. *le chevalier de Cazes*, conseiller à la cour royale de Poitiers, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, au mois de janvier 1819, et conseiller en la cour royale de Limoges, le 11 août de la même année.

M. *de Cazes* père exerçait, avant la révolution, les fonctions de lieutenant au présidial de Libourne, dans lesquelles il avait succédé à son oncle. Député à Paris, au mois de mai 1814, pour présenter l'hommage du dévouement du conseil-général de la Gironde, il fut créé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 7 septembre de la même année. Un frère puîné de M. de Cazes a été nommé juge au tribunal

(1) La duchesse de Brunswick est sœur de cette princesse, et toutes deux étaient tantes et seules héritières du prince de Nassau-Saarbruck, décédé en 1795. La duchesse de Brunswick a obtenu du roi de Danemark l'autorisation de transmettre le duché de Glocksbierg à mademoiselle de Saint-Aulaire et au duc de Cazes, son époux, et elle a attaché au fief de Glocksbierg des propriétés d'une valeur de 300,000 fr., pour former le majorat de ce duché, aux termes du rescrit de S. M. danoise.

civil ou de première instance de Libourne, le 5 mai 1800; il était président de ce même tribunal, lorsqu'on le nomma, le 17 mars 1803, président du collége électoral de Libourne, et il est devenu conseiller en la cour royale de Bordeaux, le 24 janvier 1816.

La famille *de Cazes*, dont le nom est écrit *de Casis* dans les anciens actes latins, est originaire de Guienne. Le supplément à *l'Armorial Général de France*, rapporte qu'en 1293, Jean *de Cases* fut maire de la ville de Libourne, et qu'il eut l'honneur de succéder dans cette charge à Édouard, roi d'Angleterre, qui, pour en relever les fonctions, les avait exercées pendant trois ans, après quoi, ce prince en avait fait remise aux jurats et aux habitants de Libourne, en 1291. Un Guillaume *de Cazes* était chargé de soutenir les intérêts du roi dans les conseils municipaux de Bordeaux et de Libourne, ainsi que le prouvent deux délibérations des 25 mai 1321 et 16 mai 1340. Amanieu et Bernard *de Casis*, frères, furent successivement archevêques de Bordeaux, en 1347 et 1348. Jean *de Cazes* était maire de Libourne, en 1378 et 1404; Raimond, sous-maire, en 1416; Jean, maire, en 1476; autre Jean, pourvu de la même charge en 1493 et 1496, et Étiennne, échevin, en 1509. Le même ouvrage rapporte la filiation de cette famille, à partir de Raimond *de Cazes*, qualifié écuyer, sieur de Figeac, dans un codicille qu'il fit le 15 août 1559. Il fut père de Raimond *de Cazes*, sieur de la maison noble de Figeac, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Montferrand, gouverneur de Bordeaux. Les religionnaires, sous la conduite du sieur de Savignac, gouverneur de Castillon, s'étant emparés de la maison noble de Figeac, en incendièrent tous les meubles et archives, pour se venger de la vive résistance que Raimond de Cazes leur avait opposée. Celui-ci, privé de ses titres filiatifs, se vit dans la nécessité de recevoir des lettres d'anoblissement, que le roi Henri IV lui donna en considération de ses services militaires, au mois d'août 1595. Tous ces faits sont constatés, par une enquête du 2 mai 1615. La postérité de Raimond s'est divisée en deux branches actuellement existantes. On en donnera la généalogie dans l'un des volumes de cet ouvrage.

ARMES : *D'argent, à trois têtes de corbeau arrachées de sable.*

DE CHABANNES (Jean-Baptiste-Marie, *marquis*), titré de *cousin* (1),

---

(1) La maison de Chabannes a eu l'honneur de contracter cinq alliances directes

né le 27 décembre 1770, a été nommé capitaine au régiment de Royal-Normandie le 6 avril 1788, pair de France le 17 août 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 novembre de la même année, et inspecteur des gardes nationales du département de la Nièvre, le 16 mai 1817. Du mariage qu'il a contracté, le 20 février 1787, avec Cornélie-Zoé-Vitaline *de Boisgelin*, dame comtesse du chapitre noble de Remiremont, sont issus :

1°. Eugène-Henri-François, comte de Chabannes, né le 18 février 1791, lieutenant-colonel sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Gramont, le 5 décembre 1824, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, le 29 décembre 1819, avec demoiselle Gabrielle-Lucrèce-Zoé *de la Tour-Vidaud*, et père de deux enfants :

A. Gilbert-Marie-Gabriel de Chabannes, né le 30 novembre 1812 ;
B. Marie-Antoinette-Lucrèce de Chabannes, née le 15 janvier 1821 ;

2°. Isaure-Eugénie-Anne de Chabannes, mariée, le 11 août 1811, avec Henri-Aimable, comte *de Dreuille ;*
3°. Louise-Henriette-Pauline de Chabannes.

Louis-Jacques-Henri, *comte de Chabannes*, frère puîné de M. le marquis de Chabannes, pair de France, a formé une branche cadette, est décédé en 1825, et a laissé quatre fils et deux filles. Les deux sœurs de MM. les marquis et comte de Chabannes sont mariées ; l'aînée, Henriette-Suzanne de Chabannes à Eusèbe-Hélion, marquis *de Barbançois-Sarzay ;* la seconde, Louise-Suzanne de Chabannes, à Gilbert-Antoine, comte *de Sartiges de Sourniac,* chevalier de Saint-Louis.

Jean-Frédéric, marquis *de Chabannes-la-Palisse*, chef de la branche aînée actuelle de cette maison, né le 17 décembre 1762, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, le 3 août 1823, a trois fils, dont l'aîné est colonel des lanciers de la garde royale et écuyer-cavalcadour du roi, et six filles.

La généalogie de la maison de Chabannes, l'une des plus considérables du royaume, est rapportée dans le Vᵉ tome de l'*Histoire généa-*

---

avec l'auguste maison de France. C'est en vertu de ces illustres parentés, qu'elle est qualifiée par nos rois, depuis près de 400 ans, du titre de *Cousin*, qui lui a été confirmé par lettres du mois d'octobre 1556, par brevet du roi Louis XV du 2 août 1769, et par ordonnance de S. M. Louis XVIII du 26 décembre 1819.

logique. Le lecteur, que nous renvoyons à ce volume, y trouvera rappelés avec les développements les plus étendus, et l'origine de cette grande maison, et l'exposé de tous les genres d'illustrations qui lui ont été propres et qu'elle n'a partagés qu'avec peu de familles, même avec celles qui, comme elle, sont, depuis plus de 400 ans, honorées de la confiance et de la faveur particulière de nos rois.

ARMES : *De gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or*. Couronne de marquis. Supports : deux levriers.

DE **CHABONS**, (*comte*), évêque d'Amiens, voyez DE **GALLIEN**. 5 décembre 1824.

DE **CHABRILLANT**, (DE MORETON, *comte*), voyez DE LA **CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER**. 4 juin 1814.

DE **CHABROL DE CROUSOL**, (Christophe, *comte*), né à Riom, le 16 novembre 1771, fut nommé membre du conseil-général du département du Puy-de-Dôme, le 13 mai 1803, et auditeur près le ministère de la justice, le 13 août suivant. Il remplit, avec la plus grande distinction, depuis 1804 jusqu'en 1807, les fonctions de premier président par *interim* de la cour d'appel d'Orléans. Nommé maître des requêtes, en 1808, puis, membre du conseil-général de la liquidation en Toscane, le 13 avril 1809, il devint baron, ensuite président de la cour d'appel de Paris, le 8 décembre 1810. Envoyé comme intendant-général en Illyrie, le 16 août 1811, il en exerça les fonctions jusqu'à l'occupation de ce pays par les Autrichiens, au mois d'août 1813. Le roi le nomma conseiller-d'état ordinaire le 5 juillet 1814, et, le 22 novembre suivant, préfet du département du Rhône. Lors du débarquement de Buonaparte, le comte de Crousol prit toutes les mesures qu'il jugea nécessaires à la défense de la ville de Lyon, et qui eussent conservé au roi cette grande cité, si l'esprit de la majeure partie des troupes eût répondu à ses efforts et aux sentiments qu'il manifestait pour le maintien de l'autorité royale dans l'étendue de son département. M. de Crousol n'abandonna son poste qu'au moment où l'on vint lui annoncer que Buonaparte entrait par l'une des portes de la ville. Il n'eut que le temps de se jeter dans une voiture et de prendre le chemin de Paris. Il fut même arrêté peu d'instants après, à la barrière, et obligé de rétrograder; mais on lui permit de continuer sa retraite vers la capitale, où il resta sans fonctions jusqu'après l'événement de Waterloo. Arrivé à Lyon, dès le 2 juillet, il se concerta avec le comte Bubna, commandant des forces autrichiennes, puis avec le maréchal duc d'Albuféra; 23 décembre 1823.

et, le 17 du même mois, il reprit ses fonctions et fit arborer le drapeau blanc sur tous les édifices publics. Le roi le nomma conseiller-d'état en service extraordinaire, le 1er janvier 1816, commandeur de la Légion-d'Honneur, le 11 février suivant, et sous-secrétaire au département de l'intérieur le 24 septembre 1817. M. de Crousol fut nommé président du collége départemental du Puy-de-Dôme, le 12 octobre 1820, et directeur-général de l'enregistrement et des domaines, en décembre de la même année. Élu membre de la chambre des députés pour l'arrondissement de Riom, il réunit les suffrages pour être l'un des vice-présidents de la chambre, les 26 décembre 1821 et 8 juin 1822. Il a été créé pair de France, le 23 décembre 1823, appelé au ministère de la marine et des colonies, le 4 août 1824, et nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 18 du même mois.

Son fils, Édouard *de Chabrol*, a été nommé maître des requêtes en service extraordinaire le 8 janvier 1823.

Le comte de Crousol avait pour aïeul Guillaume-Michel *Chabrol*, né à Riom en 1714, avocat du roi aux bailliage et siége présidial de cette ville (1), auteur d'un savant *Commentaire sur les Coutumes d'Auvergne* publié en 1784 — 1786, en 4 vol. in-4°. Guillaume-Michel Chabrol s'est rendu aussi recommandable dans l'exercice des fonctions publiques, qu'estimé dans les lettres comme historien fidèle et profond jurisconsulte. Le roi Louis XV récompensa ses services, en lui accordant, en 1767, des lettres de noblesse qui furent registrées le 28 mars 1770, et dans lesquelles il est dit que sa famille était issue, par les femmes, des Sirmond, des Arnaud et des Basmaison, tous noms recommandables dans les sciences et les belles-lettres. M. Chabrol fut nommé conseiller-d'état, le 21 mars 1788. Il assista, avec ses fils, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Riom, convoquée, en 1789, pour l'élection des députés aux états-généraux, et mourut le 22 février 1792. Il avait eu, entr'autres enfants :

1°. Gaspard-Claude-François Ier du nom, qui suit;
2°. N..... de Chabrol, qui fut successivement lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, et colonel du régiment de la Martinique.

Gaspard-Claude-François, *comte de Chabrol*, né à Riom, en 1740, fut destiné dans sa jeunesse à l'état militaire. Il était officier dans le régiment de la Reine, dragons, lorsqu'après la mort d'un frère aîné,

(1) L'aïeul de Guillaume-Michel, nommé Jacques *Chabrol*, exerçait la même fonction en 1675.

son père lui fit quitter le service, pour suivre la carrière de la magistrature, dans laquelle il se fit bientôt distinguer par ses connaissances et ses vertus. Il devint président du présidial de Riom. Député de la noblesse du bailliage de Riom aux états généraux, en 1789, il s'y montra le défenseur de la religion et de la monarchie. Ses opinions politiques et ses sentiments connus le firent comprendre au nombre des victimes désignées par la terreur : mais le 9 thermidor lui rendit, sinon la liberté, du moins la vie. Rentré peu de temps après dans le sein de sa famille, il refusa toute espèce d'emploi. En 1814, Louis XVIII, voulant récompenser les longs et honorables services de M. de Chabrol, le créa *comte* héréditaire, par ordonnance du 15 septembre. Il était, en 1815, maire de la ville de Riom, où il est décédé le 5 décembre 1816 (1). Il a laissé quatre fils et une fille. Les fils sont :

1°. Gaspard-Claude-François, comte *de Chabrol de Tournoël*, II° du nom, nommé, par le roi, président du collége électoral du département du Puy-de-Dôme le 26 juillet 1815. Député par ce département, il a siégé à la chambre pendant les sessions de 1815 à 1821. Il est devenu gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 22 avril, et président du 2° arrondissement du collége électoral du Puy-de-Dôme le 17 septembre de la même année 1821. Il est décédé au mois de décembre 1823. Son fils, Amédée, comte de Chabrol de Tournoël, a été nommé auditeur au conseil d'état le 12 octobre 1825;

2°. André-Jean de Chabrol de Chaméane, qui, après avoir été pendant long-temps maire de la ville de Nevers, fut nommé président du collége électoral de cet arrondissement le 26 juillet 1815. Élu à la chambre des députés, il y a siégé depuis 1816, et a été nommé de nouveau président du collége électoral du 1er arrondissement de la Nièvre, le 9 octobre 1822. Il est marié avec la nièce de l'abbé de Radonvilliers, précepteur des enfants de France;

3°. Christophe, comte de Chabrol de Crousol, pair de France, dont on a parlé plus haut;

4°. Gilbert-Joseph-Gaspard, dont l'article suit.

Gilbert-Joseph-Gaspard, *comte de Chabrol de Volvic*, né à Riom, en 1773, fut destiné à l'état militaire; et, au sortir de l'école polytechnique, il fut attaché en qualité d'ingénieur à l'armée d'expédition d'Égypte, en 1798. Revenu en France en 1800, après la capitulation, il fut nommé peu de temps après sous-préfet de Pontivy, et successivement préfet du département de Montenotte le 31 janvier 1806,

(1) Voyez la notice nécrologique que lui a consacrée *le Moniteur* du 22 décembre 1816.

et baron en 1807. Il fut appelé à la préfecture du département de la Seine le 23 décembre 1812, lorsque, par suite de la conspiration du général Mallet, M. Frochot eut été destitué par Buonaparte. Le comte de Volvic devint successivement maître des requêtes au conseil d'état le 14 avril 1813, conseiller d'état en service extraordinaire et officier de la Légion-d'Honneur les 5 juillet et 13 octobre 1814. Il cessa ses fonctions pendant les *cent jours*, et les reprit au retour de Louis XVIII. Le roi de Prusse lui envoya la décoration de chevalier de l'Aigle Rouge de seconde classe, en avril 1816. Il a été élu député de la Seine en 1816, et pour l'arrondissement de Riom, en 1824. Il avait été créé grand officier de la Légion-d'Honneur le 31 décembre 1823. Il est commandeur de l'ordre du Lion Belgique, membre de l'Académie des beaux arts et président de la chambre du commerce de Paris. Il a épousé mademoiselle *Lebrun*, fille de l'ex-architrésorier Lebrun, duc de Plaisance.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même ; aux 2 et 3 d'azur, au pal d'or, chargé d'un lion de gueules et accosté de 6 besants du même.* Couronne de comte sur l'écu, et couronne de baron sur le manteau. Supports : deux lions.

4 juin 1814. DE CHALAIS, (*prince duc*), voyez DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

17 août 1815. CHAMILLART, *marquis* DE LA SUZE, (Louis-François), était colonel du régiment Dauphin, infanterie, lorsqu'on le créa maréchal-de-camp le 11 juin 1790. Il avait alors succédé à son père dans la charge de grand-maréchal-des-logis de la maison du roi. Emigré en 1791, le marquis de la Suze a fait toutes les campagnes jusqu'au licenciement définitif du corps de Condé en 1801. Il avait été créé chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-général des armées du roi pendant l'émigration. Rentré en France, il n'y accepta d'autres fonctions que celles de maire de la commune de Courcelles, mais présida la députation du collége électoral de la Sarthe, le 21 janvier 1810. En 1814, il a repris auprès du roi les fonctions de grand maréchal-des-logis de la maison de S. M., et est devenu président du collége électoral de la Sarthe le 26 juillet 1815, et pair de France le 17 août suivant. Il a été créé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825.

Louis-Michel *Chamillart*, comte de la Suze, né le 8 février 1709, grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, nommé lieutenant-général

des armées en 1748, et gouverneur de Mont-Dauphin en 1764, décédé en 1774, et père de M. le marquis de la Suze dont on vient de parler, était entré aux mousquetaires en 1720, s'était trouvé aux campagnes du Rhin, de Westphalie, de Bohême, de Flandre et d'Allemagne, depuis 1733 jusqu'en 1757, et s'était distingué particulièrement à Fontenoy, à Raucoux, à Laufeldt et à Hastembeck (1). Il était fils de Michel *Chamillart*, marquis de Cany, grand-maréchal des logis de la maison du roi, décédé en 1716, à l'âge de 27 ans. Celui-ci avait pour père Michel *Chamillart*, né le 16 janvier 1652, lequel fut d'abord conseiller au parlement en 1676, puis maître des requêtes en 1686, intendant de la généralité de Rouen en 1689, intendant des finances en 1690, contrôleur-général des finances en 1699, ministre d'état en 1708, secrétaire au département de la guerre en 1701, et grand-trésorier des ordres du Roi en 1706, et mourut le 14 avril 1721, après s'être démis successivement de ses divers emplois. Sa vie fut celle d'un homme de bien, dévoué à son prince et à son pays : mais en lui les qualités de l'homme d'état ne s'alliaient pas dans un degré assez éminent aux vertus de l'homme privé. Michel Chamillart, dont Louis XIV estimait la probité (2) et la modestie, a offert l'exemple d'un courtisan qui n'a consacré son crédit qu'au bien public et au profit des arts, des lettres, et de l'amitié (3). Il avait deux frères, Étienne *Chamillart*, jésuite, né le 11 novembre 1656, célèbre antiquaire, mort à Paris le 1er juillet 1730; et Jérôme, *chevalier*, puis *comte de Chamillart*, créé maréchal-de-camp le 26 octobre 1704, et décédé le 7 mai 1728 (4). Ils étaient fils de Gui *Chamillart*, avocat-général au grand conseil, maître des requêtes en 1661, qui, en qualité d'intendant de Caen, signa les jugements

---

(1) On peut consulter l'état de ses services et campagnes dans la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, t. V, p. 455.

(2) On cite un trait de sa probité qui fait beaucoup d'honneur à son caractère, et qui prouve que Louis XIV savait choisir les hommes auxquels il donnait sa confiance. M. Chamillart ayant été chargé de rapporter un procès, il fit, par trop de précipitation dans l'examen de la cause, perdre celui qui avait le bon droit de son côté. Mais, dès qu'il se fut aperçu d'une erreur si funeste, il s'empressa d'inviter la partie condamnée à un rendez-vous qu'il lui assigna, et lui remit 20,000 livres qui faisaient l'objet de la contestation. Cette loyauté fut d'autant plus remarquable, que M. Chamillart n'avait alors qu'une fortune peu considérable.

(3) Voyez son éloge dans les *Vies des Hommes illustres*, t. VI, p. 293.

(4) Voyez la *Chronologie historique militaire*, t. VI, p. 586.

de maintenue de la noblesse de Normandie, lors de la recherche de 1666 à 1672, et mourut en 1675. Enfin celui-ci avait pour père Pierre *Chamillart*, premier auteur de cette famille, lequel fut avocat au parlement de Paris, et s'allia avec Perrette *Poupardin*.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au levrier passant d'argent, colleté de gueules; au chef d'or, chargé de 3 molettes d'éperon de sable*, pour CHAMILLART ; *aux 2 et 3 d'or, à 3 fasces nébulées de gueules*, qui est DE MAILLÉ. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

4 juin 1814. DE CHAPELLE DE JUMILHAC, voyez DE VIGNÉROT DU PLESSIS-RICHELIEU.

5 mars 1819. DE CHANTELOUP, (*comte*), voyez CHAPTAL.

23 décembre 1823. CHAPT, *marquis* DE RASTIGNAC, (Pierre-Jean-Julie), né à Paris, le 7 juillet 1769, était capitaine au régiment de *Monsieur*, dragons, lorsqu'il émigra en 1791. Rentré en France après le licenciement de l'armée des princes, il fut nommé président du collége électoral du département du Lot le 13 novembre 1809. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 22 août 1814. Il devint successivement président du collége électoral du département de la Charente le 28 août 1816, et de celui du Lot les 20 août 1817, 12 octobre 1820 et 24 décembre 1823. Il a été élu membre de la chambre des députés par ce dernier département en 1818, et réélu en 1820. Le roi l'a créé pair de France le 23 décembre 1823. Le marquis de Rastignac a épousé Mlle *de la Rochefoucauld de Doudeauville*, fille d'Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, pair de France, grand d'Espagne de première classe, ministre-secrétaire d'état au département de la maison du roi, et chevalier du Saint-Esprit.

Jacques-Gabriel *Chapt*, comte de Rastignac, père du marquis de Rastignac, dont l'article précède, servit d'abord dans les mousquetaires du roi. Il devint successivement second cornette des chevau-légers de la Reine le 7 décembre 1759, enseigne des gendarmes Dauphins le 20 février 1761, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel du régiment de Champagne, infanterie, brigadier le 1er mars 1780, et maréchal-de-camp le 1er janvier 1784. Il est décédé en 1792, laissant du mariage qu'il avait contracté, en 1767, avec Adélaïde-Julie *de Hautefort*, fille d'Emmanuel-Dieudonné, marquis de Hautefort, de Surville et de Sarcelles, comte de Montignac, chevalier des ordres du Roi, maréchal

des camps et armées de S. M., ambassadeur à Vienne, et de Françoise-Claire de Harcourt, sa seconde femme, fille du maréchal duc de Harcourt:

1°. Pierre-Jean-Julie Chapt, marquis de Rastignac, pair de France;

2°. Armand Chapt, comte de Rastignac, qui fut auditeur au conseil d'état, et nommé sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche (Aveyron,) le 14 janvier 1811;

3°. Charles Chapt, comte de Rastignac, qui émigra en 1791, et passa au service de Russie, où il devint général-major. Rentré en France à l'époque de la restauration, il fut nommé lieutenant des mousquetaires du roi, maréchal-de-camp le 14 juillet 1814, et chevalier de Saint-Louis le 16 août suivant. Il est devenu chef d'état-major de la première division de la garde royale le 6 septembre 1815, inspecteur d'armes à Douay, puis inspecteur-général d'infanterie les 21 avril 1820 et 20 juin 1822, président du collége électoral du Lot, en 1817, et gentilhomme de la chambre du roi le 22 avril 1821. Le comte Charles de Rastignac a fait, en 1823, la campagne d'Espagne, et a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne en février 1824;

4°. Aglaé Chapt de Rastignac, mariée avec M. le marquis de *Montagnac-Montagnac*.

Le comte Jacques-Gabriel de Rastignac a eu un frère portant les mêmes prénoms, Jacques-Gabriel *Chapt*, vicomte de Rastignac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lequel a été nommé colonel en second du régiment Royal, infanterie, le 2 juin 1779, et colonel-commandant le régiment de Bourgogne, infanterie, en 1788. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp en 1791, émigra la même année, et a été retraité avec le grade de lieutenant-général des armées du roi en 1817. Il a épousé Judith *de Windt*, d'une famille hollandaise, dont les ancêtres étaient gouverneurs de l'île Saint-Eustache.

La maison Chapt de Rastignac, originaire du Limosin, et établie en Périgord depuis plus de trois siècles, est présumée, sur les conjectures les plus probables, être une branche de l'illustre maison des sires ou princes de Chabanais de la première race, dont le premier auteur connu, Abon Cat Armat, vivait en 895. La maison de Rastignac prouve une filiation littéralement établie depuis Guichard Chat ou Chapt, en latin *Cati* ou *Chati*, 1er du nom, chevalier, seigneur en partie de Mansac, vivant en 1328, et père de deux fils, Guichard II, aussi chevalier, vivant en 1368, et Aimeri Chat, qui fut successivement, selon Ughelli, trésorier de l'église romaine, évêque de Volterre, évêque et gouverneur de Bologne en 1361, et prince du saint Empire en 1364. Celui-ci

devint chancelier de l'université de Bologne, dont il étendit la réputation, en y attirant les savants de tous les pays. Il fut transféré, en 1371, sur le siége épiscopal de Limoges, devint conseiller du roi et du duc d'Anjou, et gouverneur et réformateur général dans les diocèses de Limoges et de Tulle, et dans la vicomté de Limoges. Il mourut le 10 novembre 1390.

La branche aînée de cette maison, dite des *seigneurs* de LAGE-AU-CHAT, s'est éteinte vers 1525. La terre qui lui servait de surnom distinctif est passée dans la famille Gentil, qui l'a corrompu en l'appelant *la Jouchapt*.

La branche des *seigneurs*, *comtes* et *marquis* DE RASTIGNAC, *barons* DE LUZECH, dont était le fameux Raimond *Chapt de Rastignac*, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, gouverneur et lieutenant-général de la Haute Auvergne, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1594, pour avoir contribué au gain des batailles d'Issoire et de Villemur, et tué à la Fère en 1596, s'est éteinte peu de temps avant la révolution. Cette branche avait donné un évêque de Bazas à la fin du XV[e] siècle, et un archevêque de Tours, Louis-Jacques Chapt de Rastignac, né en 1684, nommé évêque de Tulle en 1722, puis archevêque de Tours en 1723, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il présida les assemblées du clergé en 1745, 1747 et 1748, et mourut au château de Veret le 3 août 1750. Ce prélat était un homme distingué par les grâces de son esprit, par l'aménité de ses mœurs et par la générosité de son caractère (1).

La branche des *marquis* DE LAXION, *comtes* DE LAMBERTIE, etc., était représentée en 1789, par deux frères, Henri-Gabriel-Charles, et Charles-Antoine, décédés sans postérité. Leur tante, Marie-Gabrielle Chapt de Rastignac, mariée, le 24 juillet 1746, avec Joseph-François *du Mas*, seigneur, marquis de Peysat, a péri sur l'échafaud révolutionnaire le 6 février 1794. Sicaire-Auguste-Antoine-Armand Chapt, chevalier de Laxion, frère de cette dame, capitaine dans le régiment de Noailles, puis dans celui de Custine, dragons, créé brigadier de dragons le 1[er] mars 1780, est décédé en émigration. Le vertueux *abbé de Chapt*, son frère aîné, Armand-Anne-Auguste-Antonin-Sicaire, vicaire-général du diocèse d'Arles, a été l'un des martyrs du 3 septembre 1792, à l'abbaye, où il avait été incarcéré. On a conservé les paroles sublimes

(1) Voyez la *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XXXVII, p. 122.

que ce digne prélat prononça, de même que l'abbé Lenfant, pour exhorter à la mort les infortunés qui partageaient leur captivité, et que les bourreaux appelaient un à un pour les immoler dans le jardin de la prison.

La branche des *marquis* DE PUYGUILHEM, la dernière dans l'ordre généalogique, est aujourd'hui la seule existante, représentant la maison de Rastignac. Nous en avons donné plus haut l'état actuel.

ARMES : *D'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

CHAPTAL, (Jean-Antoine), *comte* DE CHANTELOUP, l'un des plus célèbres chimistes du siècle, est né dans le département de la Lozère le 5 juin 1756. A peine âgé de 33 ans à l'époque de la révolution, les nombreux services qu'il avait déjà rendus à l'agriculture, au commerce et aux arts, et notamment à la médecine, dans une science que le défaut de notions exactes ou approfondies rendait toute nouvelle, lui avaient mérité de Louis XVI une distinction honorable, celle d'être associé, dès 1788, à l'ordre de Saint-Michel. Les travaux de M. Chaptal lui avaient dès lors ouvert des relations avec les savants les plus illustres du royaume et des pays étrangers. Une carrière, commencée sous de si heureux auspices, ne présente jusqu'à ce jour aucune interruption dans les découvertes les plus utiles et dans le perfectionnement des arts et des produits industriels de la France. M. Chaptal devint membre de l'Institut en 1798, conseiller d'état attaché à la section de l'Intérieur le 29 décembre 1799, et ministre de l'Intérieur par *interim*, le 7 novembre 1800. Il fut presqu'aussitôt nommé ministre en titre de ce département, dans lequel il fut remplacé, sur sa démission, par M. de Champagny, le 6 août 1804. Son ministère fut marqué par l'institution des encouragements accordés aux arts, par l'établissement des chambres de commerce et des écoles de métiers, et par les mesures qu'il ordonna, soit pour régulariser le système de l'instruction publique, soit pour embellir la capitale et améliorer les hôpitaux. Le jour même qu'il demanda sa démission, il reçut de Napoléon une lettre qui, lui témoignant d'honorables regrets sur son désir de s'éloigner des affaires, pour se livrer tout entier aux sciences, lui annonçait qu'en considération de ses services, il était appelé à faire partie du sénat conservateur. M. Chaptal fut nommé trésorier du sénat le 20 octobre de la même année 1804. Il avait été créé grand officier de la Lé- 5 mars 1819.

gion-d'Honneur le 14 juin précédent, et il devint comte en 1810, et grand-commandeur de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. Vers la fin de cette année, lorsque le pouvoir de Buonaparte commençait à chanceler, le comte Chaptal fut envoyé, le 26 décembre, avec titre de commissaire extraordinaire dans la 19e division militaire (Lyon). Il envoya de Clermont son adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Quoique sénateur, il ne fut pas compris par le roi dans la première nomination de pairs, faite le 4 juin 1814. Buonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, nomma M. Chaptal directeur général du commerce et des manufactures le 31 mars 1815, et successivement ministre-d'état, président du collége électoral du département de la Seine, et pair de France. Au retour du roi, il fut compris dans la réorganisation de l'Institut (section de l'Académie royale des Sciences); et il a été créé pair de France le 5 mars 1819.

Le *vicomte Chaptal*, fils du précédent, a été nommé membre de la Légion-d'Honneur le 19 août 1819, par une ordonnance spéciale, en récompense des services signalés, qu'à l'exemple de son père, il avait rendus à l'industrie et au commerce.

ARMES : *De gueules, à la tour d'or, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, cantonnée de 4 étoiles d'argent.* Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

23 décembre 1823. DE CHARETTE DE LA CONTERIE, (Athanase-Charles-Marin, *baron*), issu d'une famille noble, originaire de Bretagne, également distinguée par son ancienneté, ses services et ses alliances, et neveu de François-Athanase Charette de la Conterie, le héros de la Vendée (1), est né à Nantes le 14 janvier 1796, et a été tenu sur les fonts de baptême par S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui S. M. Charles X. Placé en 1814, dans les gardes du roi, avec Athanase de Charette, son frère aîné, il l'accompagna pendant les *cent jours* dans la Vendée, et servit avec honneur sous les drapeaux du comte d'Andigné. Ce fut dans cette campagne que le frère aîné du baron de Charette mourut, le 19 mai 1815, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'affaire d'Aizenay. Au second retour du roi, le baron de Charette a été promu au grade de chef d'escadron dans les chasseurs de la Vendée. Il a aujourd'hui le même

(1) La *Vie du général Charette* a été publiée en 1809, en 2 vol. in-8°, par M. le Bouvier des Mortiers, et une notice lui a été consacrée, t. IV, pp. 167 à 181, du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, par M. de Courcelles.

grade dans les chasseurs de la garde royale, et est décoré de la Légion-d'Honneur.

Aucune famille vendéenne n'a eu l'honneur de donner plus de preuves de dévouement à la religion et à la monarchie légitime, que la maison de Charette, et bien peu ont scellé ce dévouement par d'aussi nombreux sacrifices. Outre le général Charette, qui, après tant d'exploits dans la Vendée contre les forces républicaines, a reçu la mort le 29 mars 1796, avec le même sang-froid qu'il gagnait des batailles, deux fils de M. Charette de la Colinière ont péri les armes à la main sous les mêmes drapeaux, et un troisième a été fusillé à Nantes. Le roi a récompensé dignement les services de cette famille, en appelant le baron de Charette à la pairie du royaume par son ordonnance du 23 décembre 1823.

Plusieurs branches de la maison de Charette, entr'autres celles de *Montebert* et *de la Colinière*, se sont éteintes en mâles récemment. Les branches qui existent aujourd'hui sont celles *de la Gascherie*, *de la Conterie*, *du Thiersant*, *de Beaulieu* et *de Boisfoucaud*. Cette dernière est représentée par le comte de Charette de Boisfoucaud, écuyer de manége du roi, lequel avait été nommé, le 26 juillet 1815, président du collége électoral de l'arrondissement de Paimbœuf, (Loire-Inférieure).

Les anciennes distinctions militaires de la maison de Charette, les services qu'elle a rendus dans la magistrature, et ses alliances avec les maisons de Rohan, de Montmorency, de Gontaut, de Coëtlogon, du Cambout de Coislin et d'Aubigny, sont rappelés dans les lettres patentes d'érection du *marquisat de Charette*, accordées à M. de la Gascherie par le roi Louis XVI, le 13 septembre 1775, et régistrées au parlement de Rennes, par arrêt du 7 mai 1776. De semblables lettres-patentes érigèrent en *baronnie* la terre *de la Colinière*.

ARMES : *D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accompagné de 3 aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules* (1).

CHASSEBOEUF, *comte* DE **VOLNEY**, (Constantin-François), naquit à Craon, en Anjou, en 1757. Sa première jeunesse fut remarquable par les progrès qu'il fit dans les hautes études; et, dès l'âge de 20 ans, il réunissait à la connaissance des langues anciennes, celle des sciences 4 juin 1814.

(1) Les branches cadettes brisent *d'un lambel de gueules*.

naturelles et de l'histoire. Son éducation philosophique lui ayant inspiré le goût des voyages, il parcourut successivement, de 1783 à 1785, l'Égypte et la Syrie, et publia sur ces terres classiques de l'antiquité, un ouvrage qui fut accueilli par les suffrages unanimes des savants, et qui valut à son auteur une médaille d'or que lui décerna l'impératrice de Russie. Député du tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou aux états-généraux, en 1789, M. de Volney embrassa, sans en prévoir toutes les conséquences, et surtout les excès déplorables, les opinions qui renversèrent la monarchie et appelèrent au pouvoir tant d'ambitions ridicules et de tyrannies sanguinaires. Aussi, dès que M. de Volney reconnut que la violence des partis qui divisaient l'assemblée, n'avait plus d'autre résultat probable que de grands désastres, il s'empressa de provoquer, mais sans succès, la convocation des assemblées primaires électorales, pour qu'elles eussent à élire d'autres députés, motivant cette proposition sur ce que, les membres de la nouvelle assemblée ne devant point avoir les passions haineuses de leurs prédécesseurs, il leur serait plus facile de calmer les tempêtes qui bouleversaient la France, et de ramener les citoyens à des sentiments d'union et de paix. En 1792, il accompagna en Corse M. le comte Pozzo-di-Borgo, et fut nommé directeur de l'agriculture et du commerce dans cette île. Ce fut dans ce temps que M. de Volney se lia avec le jeune Buonaparte d'une amitié, dont la fortune de celui-ci n'effaça pas le souvenir. Revenu en France en 1793, la franchise avec laquelle il s'éleva contre la licence populaire, qu'on appelait la liberté, rendit suspect son patriotisme; il fut incarcéré pendant 10 mois, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Lors de la création de l'école normale, M. de Volney fut choisi, au mois de novembre 1794, pour l'un des professeurs de cette célèbre institution; et le cours d'histoire qu'il y ouvrit, a été l'un de ses principaux titres littéraires. L'année suivante, il passa aux États-Unis d'Amérique, et y reçut un accueil distingué de la part du général Washington. Ce fut pendant ce voyage qu'il fut compris au nombre des membres du nouvel Institut national, destiné à remplacer les anciennes académies. De retour en France en 1798, il prit part à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et fut nommé membre du sénat, en décembre de la même année, après avoir été mis sur les rangs pour être l'un des consuls. Il devint vice-président du sénat, commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et comte de l'empire en 1806. Le roi l'a nommé pair de France le 4 juin 1814, et l'a compris, le 21 mars 1816, dans

la nouvelle organisation de l'Académie française. Il est décédé sans enfants, à Paris, le 25 avril 1820 (1), et a été remplacé à l'Académie par M. le marquis de Pastoret. M. de Volney a, par une disposition testamentaire, fait un legs de 24,000 francs à l'Académie française, à l'effet de provoquer l'étude philosophique des langues, et d'encourager tout travail tendant à donner suite et exécution à la méthode qu'il avait imaginée pour transcrire les langues orientales en lettres européennes. L'acceptation de ce legs a été autorisée par ordonnance du roi du 19 juillet 1820. M. de Volney a publié : I. *Voyage en Syrie et en Égypte*, Paris, 1787, 2 vol. in-8°., 4° édition en 1807, ouvrage traduit en allemand, en anglais et en hollandais; II. *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*, 1788, in-8°.; III. *les Ruines*, ou *Méditations sur les Révolutions des Empires*, première édition, 1791, 1 vol. in-8°. 6° édition in-18, à laquelle on a joint la *Loi naturelle*, 1820; IV. *Simplification des langues orientales*, 1795, in-8°; V. *Leçons d'histoire prononcées à l'école Normale*, 1799, in-8°. et 1810, même format; VI. *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, 2 vol. in-8° et in-4°, avec figures; VII. *Rapport fait à l'Académie Celtique sur l'ouvrage russe de M. Pallas*, ayant pour titre : *Vocabulaires comparés des langues de toute la terre*, 1805, in-4°; VIII. *Chronologie d'Hérodote*, *conforme à son texte*, 1808, 2 vol. in-8°; IX. *Questions de statistique à l'usage des voyageurs*, 1813, in-8°; X. *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 1814-1815, 3 vol. in-8°, ouvrage que les Allemands ont surnommé les *Mathématiques de l'histoire*; XI. *Discours sur l'étude philosophique des langues*, ou l'*Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, 1819, in-8°.

M. de Volney s'est acquis, comme savant et comme littérateur, une réputation durable; mais on regrettera toujours qu'un homme d'un talent aussi distingué, n'ait pas su assez se prémunir contre les illusions du savoir, et que, dans ses écrits, un faste immodéré d'érudition et de théories incertaines porte trop souvent atteinte aux vérités consolantes de la religion.

ARMES : *De sable, aux ruines antiques d'argent, surmontées d'une hirondelle du même, volante en bande.*

---

(1) Un discours prononcé sur sa tombe par M. le comte Daru, pair de France, a été publié dans *le Moniteur* du 25 juin 1820, p. 880. On peut voir aussi la notice que donne sur M. de Volney *la Biographie des hommes vivants*, t. V, p. 526.

4 juin 1814. DE CHASSELOUP-LAUBAT, (François, *comte*, puis *marquis*), d'une famille noble de Saintonge, est né à Saint-Sernin, près Marennes, le 18 août 1754. Il entra, en 1778, comme élève (cadet-gentilhomme), à l'école d'application du génie, à Mézières (1), fut fait lieutenant dans cette arme le 16 février 1781, et successivement capitaine le 1er avril 1791, chef de bataillon sur le champ de bataille d'Arlon en 1793, colonel après la capitulation de Maëstricht en 1794, et commandant du génie à l'armée d'Italie, pendant les campagnes de 1796 et 1797, à la suite desquelles il fut promu au grade de général de brigade, pour avoir dirigé le siége des citadelles de Milan et de Mantoue, et avoir concouru, avec un zèle et des talents remarquables, à toutes les grandes opérations de l'armée, notamment aux batailles de Lonato, de Castiglione, de Solpherino, d'Arcole, de Caldero et de Rivoli. Ce fut le général Chasseloup qui, par suite de la signature des préliminaires de Léoben, fut chargé de tracer les limites des possessions autrichiennes et des nouveaux états en Italie. A la reprise des hostilités, en 1799, il commanda en chef le génie de l'armée d'Italie aux ordres du général Schœrer; et, lors de la retraite, il pratiqua en dix jours une route de sept lieues à travers les Apennins, pour le passage de l'artillerie. Il se trouva à la bataille de Novi, et fut créé général de division du génie le 18 septembre de la même année. Arrivé à Paris peu de jours après, il fut l'un des officiers-généraux qui secondèrent Buonaparte, lorsque celui-ci renversa le directoire le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). M. de Chasseloup-Laubat fit la campagne suivante en Italie; et, après la bataille de Marengo, on le chargea en chef du siége de Peschiera, dont les travaux furent interrompus par le traité de Trévise. Il eut ordre ensuite de démolir les forteresses de Coni, Céva et Tortone, les forts de Suze, l'enceinte de Turin, et le château de Milan; puis, en mai 1801, de fournir des plans de fortifications pour les places de Pizzighitone, Peschiera, Mantoue, Legnago et la Rocca d'Anfo, pour la ville de Tarente en 1802, et enfin pour celle d'Alexandrie en 1805, plans qui furent fixés d'après un nouveau système du général Chasseloup, et qui ont rendu cette dernière place l'un des plus forts boulevards de la domination française en Italie. Il fut créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et commandeur de l'ordre de la couronne de Fer, lors

(1) Son frère aîné, M. de Chasseloup, avait été reçu dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, le 15 juillet 1767.

de l'institution de cet ordre. Il commanda en chef le génie en Italie, pendant la campagne de 1806, puis à la grande armée en Prusse, se trouva aux sanglantes batailles de Golymin et d'Eylau, et dirigea les travaux de la tête de pont de Varsovie, à Praga, et des siéges de Dantzick et de Stralsund. Passé en Italie en 1808, il continua d'y diriger et perfectionner les travaux de fortification de Venise, Palma-Nova, Osoppo et Ancône, et commanda le génie pendant la campagne de 1809. Il devint grand officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811, puis conseiller-d'état en service ordinaire. Il rendit d'importants services dans le commandement du génie, pendant les campagnes de 1812 et 1813 contre la Russie. Nommé candidat au sénat conservateur par le département de la Charente, M. de Chasseloup-Laubat fut nommé sénateur et comte de l'empire, le 5 août 1813, deux jours après sa promotion au titre de grand'croix de l'ordre de la Réunion. Il fut employé pendant le reste de la campagne, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement, à l'inspection des places fortes du royaume d'Italie. En 1814, il a pris part aux actes du sénat, relatifs à la déchéance de Buonaparte, et à l'établissement d'un gouvernement provisoire. Louis XVIII l'a nommé pair de France le 4 juin, chevalier de Saint-Louis le 8 juillet, et grand cordon de la Légion-d'Honneur le 27 décembre de la même année. Le comte de Chasseloup-Laubat n'a voulu accepter aucun emploi pendant les *cent jours*. Il a repris ses fonctions à la chambre des pairs lors du retour du roi, et a été créé commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 mai 1816. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. IV. p. 187 à 193). Il est aussi commandeur de l'ordre impérial d'Autriche de la couronne de Fer. Le titre de *marquis* a été attaché à sa pairie par l'ordonnance royale du 31 août 1817. Le fils du marquis de Chasseloup-Laubat, sous-lieutenant d'état-major, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, dans la campagne d'Espagne, en 1823.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 2 de gueules, à la fasce d'argent, au lion d'or, brochant sur la fasce; au 3 de gueules, à la barre d'or, accompagnée en chef d'une cuirasse d'argent, et en pointe d'un casque taré de profil du même; au 4 d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un léopard de sable, et accompagnée de 3 écussons d'or.* Supports : un lion et un léopard-lionné.

DU **CHASTELLIER**, (*comte*), évêque d'Évreux, voyez DE **SALMON**. 5 décembre 1824.

DE **CHASTELLUX**, (César-Laurent, *comte*), né à Versailles le 14 fé- 25 décembre 1823.

vrier 1781, a émigré avec sa famille. Il était aide-major de chevau-légers, lorsque le roi le nomma chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 24 août 1814. Sorti de France pendant l'usurpation des *cent jours*, M. de Chastellux passa en Piémont avec M. le marquis d'Osmont, qui, étant à Turin pour le roi, en avril 1815, le chargea d'une mission importante auprès de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, qu'il eut ordre de joindre à son quartier-général dans le midi. Au retour de S. M. Louis XVIII, il devint colonel des chasseurs de la Côte-d'Or (8e régiment), à prendre rang dans ce grade du 1er juillet 1814. Appelé à la présidence du collége électoral de l'Yonne le 12 octobre 1820, le comte de Chastellux fut élu membre de la chambre des députés par ce département, et réélu en 1821, après avoir été nommé, le 6 septembre, président du collége départemental. Il prêta serment la même année, comme gentilhomme de la chambre du roi. Créé maréchal-de-camp en 1822, il commanda avec ce grade la cavalerie légère du 2e corps de réserve de l'armée des Pyrénées. Le 8 octobre 1823, il battit, près du village de Fraella, et mit en déroute complète une colonne ennemie, forte de 4 à 500 hommes, et commandée par le général Évariste San-Miguel, qu'il fit prisonnier de guerre avec plus de 120 hommes. Deux autres généraux espagnols avaient trouvé la mort dans cette action, qui fut mise à l'ordre du jour de l'armée. Le 23 novembre suivant, le comte de Chastellux reçut l'autorisation de porter la plaque de 4e classe de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, que le roi d'Espagne lui avait accordée en considération de ses services pendant cette campagne. S. M. Louis XVIII le créa pair de France le 23 décembre de la même année, et il fut nommé, en janvier 1824, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Sardaigne. Le comte de Chastellux est aussi chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 17 novembre 1813, Adélaïde-Louise-Zéphirine *de Damas*, veuve, depuis 1807, de Charles-Elzéard-François, comte de Vogué, et fille unique de Joseph-François-Louis-Charles-César, comte, puis duc de Damas, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, premier gentilhomme de la chambre de S. M., chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc., etc., et de Marie-Louise Andrault de Langeron.

Henri-Georges-César, *comte de Chastellux*, vicomte d'Avallon, père du précédent, né à Paris le 18 octobre 1746, entra dans les mousquetaires en 1763. Il fut nommé successivement capitaine commandant au régiment Royal-Piémont, cavalerie, en 1765, colonel d'infanterie au

corps des grenadiers de France le 3 janvier 1770, colonel du régiment de Lyonnais le 18 mai 1772, puis du régiment de Beaujolais le 20 mars 1774, chevalier de Saint-Louis en 1781, brigadier d'infanterie le 5 décembre de la même année, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Il a émigré avec ses enfants en 1791. Il avait épousé Angélique-Victoire *de Durfort-Civrac*, qui, après la mort de *madame Victoire*, dont elle était dame d'honneur, se retira à Naples avec son mari et ses enfants. Elle est morte à Paris le 14 novembre 1816, laissant :

1°. César-Laurent, comte de Chastellux, pair de France, dont on a parlé en tête de cette notice ;
2°. Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan (1), titre que le roi lui a conféré le 1er septembre 1819, le jour même de la célébration du mariage de M. de Chastellux avec Mlle *de Durfort-Duras*, fille d'Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, etc., etc. M. de Chastellux avait été nommé, en avril 1817, secrétaire de la légation française à Berlin. En 1822, il a accompagné le duc Mathieu de Montmorency dans son ambassade à Vienne. Par ordonnance du roi, du 21 décembre 1825, M. le duc de Rauzan a été substitué aux rang, titre, et qualité de Pair de France dont est en possession le duc de Duras, son beau-père;
3°. Alfred, comte de Chastellux, ancien sous-préfet de Hambourg, nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 30 août 1814, aujourd'hui capitaine au corps royal d'état-major.

Jacques-François, *chevalier*, puis *marquis de Chastellux*, oncle de Henri-Georges-César, né à Paris en 1734, entra au service en 1747, fut nommé colonel du régiment de Guienne en 1761, brigadier d'infanterie le 22 janvier 1769, et maréchal de camp le 1er mars 1780. Passé la même année aux États-Unis d'Amérique, il remplit les fonctions de major-général de l'armée du comte de Rochambeau. Son activité, son courage et ses talents militaires lui valurent les suffrages

(1) *Rauzan* est une ancienne seigneurie, avec paroisse et juridiction de son nom, dont le bourg de Rauzan était le chef-lieu. Ce bourg est situé dans le Bazadais, à deux lieues S. O. de Civrac et de la Dordogne, et à quatre lieues S. E. de Libourne (Gironde). Les deux seigneuries de Rauzan et de Civrac étaient entrées dans la maison de Durfort par suite d'un mariage contracté, le 13 décembre 1478, par Jean de Durfort, chevalier, seigneur de Duras et de Blanquefort, maire de Bordeaux, capitaine de 50 lances et gouverneur de Crémone lors de la conquête de l'Italie, avec Jeanne Angevin, fille unique et présomptive héritière de Jacques Angevin, seigneur de Rauzan, de Civrac, de Pujols, de Bladignac, etc., et de Marguerite de Montferrand.

et même l'attachement des chefs les plus illustres, et notamment du général Washington. Il avait été reçu à l'Académie française en 1775, par suite de la publication d'un ouvrage important qu'il avait fait paraître en 1772, sous le titre *de la Félicité publique*. Il est auteur des *Voyages dans l'Amérique septentrionale, pendant les années* 1780, 81 et 82; 2e édit. Paris, 1788, 2 vol. in-8°, avec cartes et figures. Il a composé aussi plusieurs discours sur la poésie et la musique, et même quelques écrits politiques, tous remarquables par la finesse d'observation et la grâce du style. Il est décédé sans postérité le 28 octobre 1788. Sa veuve, miss *Plunkett*, dame de S. A. madame la duchesse douairière d'Orléans, lui a survécu jusqu'au 18 décembre 1815.

L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* (t. VII, p. 3), rapporte la généalogie de la maison de Chastellux, depuis Jean, seigneur *de Bordeaux* et *d'Auxerre*, chevalier, marié avant 1339, avec Jacquette *d'Autun*, dame de Beauvoir. Le nom de cette dernière terre est devenu celui de la famille pendant deux générations. Guillaume de Beauvoir, fils de Jean de Bordeaux, recueillit dans la succession de Laure de Bordeaux, sa proche parente, la terre de *Châtelus*, et plusieurs autres domaines considérables. Les petits-enfants de Guillaume ont quitté le nom de Beauvoir pour prendre celui de cette terre de *Châtelus*, située non loin d'Avallon, et dont leurs descendants ont depuis changé l'orthographe en celle de *Chastellux*. Claude de Beauvoir, seigneur de Châtelus, de Bordeaux, etc., vicomte d'Avallon, à qui ses exploits contre les Anglais valurent le bâton de maréchal de France en 1418 (1), et dont le frère, Georges de Beauvoir-Châtelus, était, en 1420, amiral de France, acquit pour lui et ses descendants, seigneurs de Châtelus, le droit d'entrée et de séance au chœur de l'église cathédrale d'Auxerre, et aux assemblées du chapitre, en qualité de chanoine honoraire, *l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras, et un faucon sur le poing*, privilége que le doyen et les chanoines de cette église lui accordèrent à perpétuité, en reconnaissance du service que ce maréchal leur avait rendu, en leur remettant la ville de Crevant, qu'il avait surprise en 1423, et dont il avait ensuite soutenu vaillamment le siége contre Jean Stuart, connétable d'Écosse, qu'il fit prisonnier.

(1) *Voyez* sa vie militaire dans le *Dict. histor. des Généraux Français*, t. II, p. 55. On trouve dans le même tome, pp. 57 à 60, des notices sur tous les officiers-généraux sortis de la maison de Chastellux.

Quoique les historiens ne fassent connaître la maison de Chastellux que depuis le milieu du 14e siècle, le caractère que lui donnaient alors ses alliances et ses possessions, ne permet pas de douter qu'elle ne soit issue de la plus ancienne chevalerie. Il est du moins constant qu'en opposition avec la plupart des grandes familles, qui pour l'ordinaire ont dû leur accroissement à de riches alliances ou à des circonstances politiques qui leur ont été favorables, celle de Chastellux n'a fait que se maintenir par une longue série de services brillants et les parentés les plus illustres, au rang qu'elle tenait en Bourgogne il y a près de cinq siècles. Elle s'était divisée en plusieurs branches : 1°, les *seigneurs de Baserne* et *d'Avigneau*, éteints vers 1660 ; 2°, les *seigneurs de Chastellux*, *vicomtes d'Avallon*, aujourd'hui *comtes de Chastellux*, pairs de France; 3°, les *seigneurs de Coulanges*, qui n'ont fourni que trois générations, et se sont éteints en 1674, etc.

ARMES : *D'azur, à la bande d'or, accostée de 7 billettes du même, 4 en chef, posées 2 et 2, et 3 en pointe dans le sens de l'orle.*

DE CHASTENET, *comte* DE PUYSÉGUR, (Pierre-Gaspard-Herculin), né à la Rochelle le 4 août 1769, émigra en 1791, pour se rallier aux drapeaux des princes français. Il fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 septembre 1814, puis appelé à la pairie le 23 décembre 1823, en considération des importants services que sa famille n'avait cessé de rendre à la monarchie. 23 décembre 1823.

La maison de Chastenet-Puységur est connue filiativement depuis Pierre Ier du nom, seigneur de Chastenet, en Bas-Armagnac, qualifié chevalier dans l'acte d'une vente qu'il fit, au mois de juin 1186, au nom de ses enfants, donataires de Vital de Chastenet, leur grand-oncle, d'une maison située au lieu de Pouy-Draguin. La postérité de ce Pierre Ier de Chastenet s'est successivement subdivisée en cinq branches, lesquelles ont donné un échanson du roi Philippe le Bel, un chambellan de Charles II, roi de Navarre, plusieurs gentilshommes de la chambre de nos rois, un maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit, trois lieutenants-généraux, quatre maréchaux de camp (1), et plusieurs commandants et gouverneurs de provinces.

La branche aînée de la maison de Chastenet-Puységur s'est éteinte

(1) Leurs services et campagnes sont rapportés t. IV, pp. 195 à 206, du *Dict. hist. des Généraux Français.*

dans la maison de la Roche-Fontenilles, au commencement du 18e siècle. La seconde branche, aînée actuelle, est celle des marquis de Puységur, vicomtes de Buzancy, en Soissonnais, dont on va parler. La troisième branche s'est établie en Périgord, où elle existait à l'époque de la révolution sous la dénomination de *seigneurs d'Eglise-Neuve*, près Mucidan. La quatrième branche (3e actuelle), existe en Albigeois, et l'on en parlera plus bas. La cinquième et dernière, celle des barons de Puységur-la-Coupète, existait en Armagnac en 1776. On la croit éteinte.

MARQUIS DE PUYSÉGUR, VICOMTES DE BUSANCY, en Soissonnais.

(*Branche aînée actuelle.*)

XIV. Jacques-François-Maxime DE CHASTENET, marquis de Puységur, fils de Jacques, marquis de Puységur, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, qui, par ses rares qualités de cœur et d'esprit, et ses talents dans toutes les parties de l'art militaire, fut digne d'être l'ami, le conseiller du maréchal de Luxembourg, et l'instrument de tout ce que ce grand homme fit de beau dans ses dernières campagnes, est né le 22 septembre 1716. Il fit ses premières armes au siége de Kehl en 1733, fut créé lieutenant-général des armées du roi le 17 décembre 1759, et mourut commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, laissant de Marie-Marguerite *Masson*, qu'il avait épousée en 1742, et qui était fille de Gaspard-François Masson, président au parlement de Paris, et de Marguerite Chevalier :

1°. Armand-Marc-Jacques, dont l'article viendra ;
2°. Antoine-Hyacinthe-Anne, comte de Chastenet-Puységur, né le 14 février 1752, enseigne de vaisseau, commandant une corvette en 1776, puis lieutenant de vaisseau en 1791, époque de son émigration. Il est décédé à Paris, capitaine de vaisseau, le 20 janvier 1809 (1), laissant plusieurs fils, dont l'un, capitaine d'artillerie, s'est distingué à la bataille de Casteggio, le 8 juin 1800, et a été nommé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814;
3°. Jacques-Maxime-Paul de Chastenet, vicomte, puis comte de Puységur, né le 15 septembre 1755. Il fut capitaine-commandant dans les hussards de Chamborand, colonel en second du régiment *de Monsieur*, et chevalier de Saint-Louis avant la révolution. Émigré en 1791, il passa au service de Portugal, avec son grade de colonel. Il se trouvait à Bordeaux, en 1814, lors de l'arrivée de S. A. R. le duc d'Angoulême, et fut l'un des principaux chefs royalistes qui allèrent

(1) Voyez *le Moniteur* du 7 février 1809.

au devant du prince, et contribuèrent à son entrée dans cette ville. Il obtint le grade de lieutenant-général le 22 juin de la même année. Pendant les *cent jours*, il commandait, comme inspecteur-général, les gardes nationales de la Gironde, et il montra, dans ces circonstances difficiles, le plus grand dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Il avait été nommé capitaine des gardes de S. A. R. *Monsieur*, (aujourd'hui Charles X), en 1814. Le roi le nomma successivement gouverneur de la 7ᵉ division militaire, le 7 septembre 1815, et de la 9ᵉ division, le 10 janvier 1816. Il est décédé au mois de mars 1820;

4°. Antoinette-Louise-Maxime de Chastenet-Puységur, née le 1ᵉʳ novembre 1748, mariée, le 4 novembre 1766, avec Antoine-Nicolas-François *Vidard*, marquis de Saint-Clair, en Poitou, baron de Maire, en Champagne, mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Ils ont émigré en 1791;

5°. Elisabeth-Marie-Louise de Chastenet-Puységur, née le 22 février 1752, mariée avec N.... *le Pelletier*, comte d'Aunay, mestre-de-camp de dragons.

XV. Armand-Marc-Jacques DE CHASTENET, marquis de Puységur, est né à Paris, le 1ᵉʳ mars 1751. Entré dans le corps de l'artillerie en 1768, il obtint, à l'âge de 27 ans, le rang de colonel, fit la campagne de Gibraltar en 1782, devint commandant du régiment d'artillerie de Strasbourg en 1786, puis de l'école d'artillerie de la Fère, en 1789. On lui donna le brevet de maréchal-de-camp en la même année. Il quitta le service en 1792, pour se livrer dans la retraite à son goût pour les sciences et les lettres. Ayant été accusé de correspondre avec ses frères, qui avaient émigré, il fut arrêté et détenu pendant deux ans, à Soissons, avec sa femme et ses enfants. Rendu à la liberté, après le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il remplit les fonctions de maire de la ville de Soissons jusqu'en 1805. Il a été nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Soissons, le 26 juillet 1815. Le marquis de Puységur est auteur de plusieurs ouvrages dramatiques et d'un plus grand nombre d'écrits sur le magnétisme animal. Il a, entr'autres enfants :

Paul de Chastenet, comte de Puységur, né en 1790, qui a fait les campagnes d'Espagne et d'Allemagne. Il a suivi le roi à Gand pendant les *cent jours;* et, au retour de S. M. Louis XVIII, il fut nommé chef d'escadron dans les lanciers de la garde royale. Il est actuellement lieutenant-colonel des hussards du nord, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

COMTES DE PUYSÉGUR, SEIGNEURS DE BARRAST, en Albigeois.

(*Troisième branche actuelle*).

XVI. Barthélemi-Athanase-Hercule DE CHASTENET, vicomte de Puy-

ségur, né le 23 novembre 1729, (frère puîné de Louis-Pierre, comte de Puységur, créé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 25 août 1780, et lieutenant-général des armées du roi le 5 décembre 1781, appelé par Louis XVI, qui l'honorait d'une confiance méritée, au ministère de la guerre, le 30 novembre 1788, émigré après la mort du roi, auprès de la personne duquel il était constamment resté, et décédé en émigration, sans enfants), entra au service à l'âge de 11 ans, comme lieutenant en second au régiment d'Angoumois. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1756, se trouva à l'expédition de Minorque, dans laquelle il fut blessé, et remplit les fonctions d'aide-major-général de l'armée d'Allemagne, depuis 1757 jusqu'en 1761, époque à laquelle il fut nommé colonel d'un régiment de grenadiers royaux. Il devint brigadier d'infanterie, le 22 janvier 1769, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780, et mourut en émigration. Il avait épousé, en 1765, Angélique-Anne-Charlotte *de Petit*, dame de Petit-Val, décédée en 1775. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Gaspard-Herculin de Chastenet, comte de Puységur, dont on a parlé plus haut;

2°. Charles-Jacques-Louis-Maxime, comte de Chastenet-Puységur, qui a émigré et est rentré en France, après le licenciement de l'armée de Condé. Il fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Gaillac le 1er janvier 1811, sous-préfet de Gaillac le 19 juillet 1814, chevalier de Saint-Louis le 24 août suivant, puis chevalier de la Légion-d'Honneur, président du collége électoral du même arrondissement le 26 juillet 1815, et préfet du département des Landes le 8 janvier 1823. Le roi, par ordonnance du 9 avril 1823, lui a concédé, tant pour lui que pour la compagnie qu'il représente, le péage établi sur le pont projeté au passage du Tarn à Brens, route de Gaillac;

3°. Auguste-Athanase de Chastenet, vicomte de Puységur, né le 5 août 1775. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur au mois d'août 1823. Il a épousé, en 1804, Amélie-Éléonore-Joséphine *ó Kelly*, dont il a :

A. Victor de Chastenet-Puységur;
B. Deux demoiselles;

4°. Angélique-Louise-Élisabeth de Chastenet-Puységur.

Jean-Auguste *de Chastenet-Puységur*, frère puîné du marquis Barthélemi-Athanase-Hercule, naquit le 11 novembre 1740, fut sacré évêque de Saint-Omer le 29 juin 1775, transféré à Carcassonne en 1778, et nommé, en 1787, à l'archevêché de Bourges. Il émigra, et se démit de son archevêché, avant d'en avoir pris possession.

Armes : *D'azur, au chevron, accompagné en pointe d'un lion, le tout d'or; au chef du même.* Couronne de marquis sur l'écu, et couronne de comte sur le manteau.

DE LA CHASTRE, (Claude-Louis, *comte*, puis *duc*), né à Paris, le 30 septembre 1745, entra au service en 1756, et fut fait lieutenant d'infanterie en mars 1761. Passé avec le même grade dans les carabiniers en décembre 1763, il devint capitaine au même corps l'année suivante. M. de la Chastre fut nommé successivement colonel dans le corps des grenadiers de France, en janvier 1770, colonel du régiment Royal-Vaisseaux, et gentilhomme d'honneur de *Monsieur* (depuis, Louis XVIII), en 1771, mestre de camp commandant des dragons de *Monsieur* le 24 février 1774, l'un des premiers gentilshommes de la chambre de ce prince, et chevalier de Saint-Louis en 1779, brigadier de dragons le 5 décembre 1781, maréchal-de-camp le 9 mars 1788, et inspecteur de cavalerie en 1789. Le comte de la Chastre était à cette époque grand bailli d'épée du Berry. Député de la noblesse de cette province aux états-généraux, il adhéra aux protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les actes de l'assemblée nationale. Déjà il était sorti de France, et s'était rendu à Mons, où *Monsieur*, qui honorait le comte de la Chastre d'une confiance particulière, arriva de son côté, en juin de la même année. M. de la Chastre accompagna le prince en pays étranger, et fut chargé de l'organisation des compagnies composées d'officiers de terre et de mer, et de gentilshommes et volontaires, destinés à former le corps d'armée de S. A. S. le duc de Bourbon. Le comte de la Chastre en commanda l'avant-garde pendant la campagne de 1792. Après le licenciement de ce corps, il fut envoyé par les princes à Londres, où il obtint, en 1793, la levée, par capitulation, de la légion de *Loyal-Émigrant*, à la solde anglaise. Il commanda cette légion aux affaires d'Ostende, de Furnes, de Nieuport, et à la belle sortie de Menin. Ce fut à la suite de cette campagne, où M. de la Chastre fut blessé d'une balle et d'un coup de baïonnette, qu'il obtint la concession d'un lion portant l'étendard de sa légion, en cimier de ses armoiries. Il combattit à Quiberon à la tête de ce même corps, dont les débris, réorganisés et augmentés de nouvelles troupes, furent ensuite employés en Portugal, et enfin licenciés en 1802. Le comte de la Chastre se retira alors à Londres, où il jouit du traitement de colonel de l'armée britannique, et où S. M. Louis XVIII l'accrédita, en 1807, près de Georges III. Lors du départ du roi, en 1814, le comte de la Chastre resta en Angleterre, avec le titre d'ambassadeur de France. Il fut promu au grade de lieutenant-général des armées, le 22 juin de la même année, et pair de France le 17 août 1815. Il revint à Paris, au mois d'avril 1816. Le roi le nomma 17 août 1815.

l'un des premiers gentilshommes de sa chambre, ministre d'état, et membre du conseil privé, le 12 juin suivant. Le titre de *duc* fut attaché à sa pairie par ordonnance royale du 31 août 1817, et il fut créé chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 30 septembre 1820. Il était aussi chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le duc de la Chastre est décédé au château de Meudon, le 13 juillet 1824 (1); et, comme il n'a pas laissé d'enfants, sa pairie se trouve éteinte. Il avait eu un fils, qui avait, en qualité d'aide-de-camp, accompagné le général Rochambeau dans l'expédition de Saint-Domingue, où ce jeune officier fut tué par les noirs, le 2 février 1802, dans un débarquement effectué à la baie de Mancenille.

Louis-Sylvestre *de la Chastre*, frère du duc de la Chastre, né en 1749, fut d'abord destiné à l'état militaire. Il remplissait le grade de lieutenant de carabiniers, lorsqu'il se retira, en 1763, pour se vouer à l'église. Il était, à l'époque de la révolution, grand-vicaire de Nevers. Émigré avec sa famille, il devint aumônier ordinaire du roi, puis évêque de Beauvais, en août 1817. Il s'est démis de cet évêché au mois de décembre 1822, a été nommé évêque *in partibus* d'Imeria, par bulles du 15 des calendes de décembre 1823, et chanoine de premier ordre du chapitre royal de Saint-Denis en 1824.

Marie-Claude-Louise *de la Chastre*, sœur des deux précédents, a été mariée, le 17 septembre 1774, avec Louis-Antoine, comte *de Sérignac*, ancien capitaine au régiment du Roi, fils de Dominique, marquis de Sérignac, baron de Belmont, et de Laurence de Sédilhac.

La maison DE LA CHASTRE (2) réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse du premier rang. Origine antique et illustre, possessions nombreuses et considérables, alliances avec les plus grandes familles du royaume, avec la branche de Valois-Angoulême, et avec plusieurs maisons souveraines de l'Europe, services éminents rendus depuis six siècles dans les hautes fonctions du sacerdoce, dans les premières charges de la cour, et les grades supérieurs des armées, tout confirme le témoignage unanime des historiens, qui comptent cette maison

(1) M. le duc de Castries a rendu un hommage à sa mémoire, dans un discours prononcé à la chambre des pairs, le 2 août 1824. (voyez le *Moniteur* du 4 du même mois, p. 1086).

(2) Ou *de la Châtre*. Cette dernière orthographe paraît avoir prévalu depuis plus d'un siècle.

pour une des plus recommandables et des plus marquantes de France. Elle a pris son nom de la ville de la Chastre, en Berry, qui faisait partie du domaine des princes de Déols. Ebbes ou Ebbo II de Déols, sixième fils de Raoul II, *dit* le Grand et le Chauve, prince de Déols, baron de Château-Raoul ou Châteauroux et d'Issoudun, eut en apanage la terre de la Chastre. Il épousa l'héritière de la maison de Charenton, dont il eut deux fils, Ebbes III, auteur de la seconde race des *seigneurs* DE CHARENTON, dont la Thaumassière a rapporté la filiation dans son *Histoire de Berry*, liv. VII, chap. XIV, et Gérard, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA CHASTRE.

Raoul II, *dit* le Chauve, prince de Déols, avait eu pour fils aîné, Eudes Ier, prince de Déols, baron de Château-Raoul et d'Issoudun, vers 1012, lequel laissa deux fils, Raoul, *dit* le Prudent, auteur de la branche des *barons* DE CHATEAU-RAOUL ou CHATEAUROUX (*La Thaumassière*, *Ibid.*, *ibid.*), et Eudes II, auteur de la *maison* D'ISSOUDUN (*Ibid.*, liv. IV, chap. XX).

Raoul Ier, *dit* le Libéral, prince de Déols, baron de Château-Raoul en 953, père de Raoul II, dont on vient de parler, était fils d'Ebbes Ier, *dit* le Noble, prince de Déols en 927, et ce dernier avait pour père Laune, prince de Déols, lequel possédait la terre Déoloise en 898. Géronce, frère de Laune, fut élu, en 910, le 52e archevêque de Bourges, et eut pour successeur sur ce siége, en 948, Laune, son neveu, frère puîné du prince Ebbes Ier.

La postérité de Gérard, premier seigneur apanagé de la Chastre, s'est divisée en plusieurs branches, lesquelles ont successivement produit deux maréchaux de France, un colonel-général des Suisses et Grisons, trois lieutenants-généraux des armées (1), deux grands fauconniers de France, cinq capitaines des gardes-du-corps, plusieurs chevaliers des ordres du Roi, deux maîtres des cérémonies, deux prévôts de l'ordre de Saint-Michel, des lieutenants-généraux, gouverneurs et baillis d'épée de la province de Berry, des conseillers, chambellans et gentilshommes de nos rois, un gouverneur des enfants de France, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, avant et depuis l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, etc.

---

(1) Les services de ces généraux et des deux maréchaux de la Chastre, sont rapportés, t. IV, pp. 214 à 224, du *Dictionnaire Historique des Généraux Français*.

Cette maison compte aussi plusieurs prélats. Dès l'an 1140, Emery de la Chastre, fils de Gérard, seigneur de la Chastre, était cardinal et chancelier de l'église romaine. Pierre de la Chastre, son neveu, fut élu archevêque de Bourges, vers l'an 1141, et sacré à Rome par l'intervention de son oncle. Cette promotion, que le roi Louis VII ne reconnut que long-temps après s'y être opposé de tous ses moyens, pensa causer un schisme dans l'église. Claude de la Chastre, grand vicaire de Tours, abbé de Tréport en 1717, fut nommé à l'évêché d'Agde le 17 octobre 1726, et sacré le 26 octobre 1727. Il était grand-oncle de l'évêque actuel d'Imeria.

La branche aînée, que représentait M. le duc de la Chastre, était connue sous la dénomination des *comtes* DE NANÇAY, depuis l'époque où cette terre, située en Sologne, et qu'elle possède depuis 1371, avait été érigée en titre de comté, par lettres patentes du mois de juin 1609, registrées le 3 mars 1610, en faveur de Henri de la Chastre, maréchal des camps et armées du roi.

La branche des *barons* DE LA MAISONFORT, sortie au 16[e] siècle de celle de Nançay, s'est éteinte en 1630, après avoir subsisté pendant trois générations seulement.

La branche des *seigneurs* DE BREUILLEBAUT, sortie avant l'année 1217 des seigneurs de la Chastre, a subsisté jusqu'après l'année 1678. C'est de cette branche qu'était issue Françoise de la Chastre, épouse de Henri de la Grange, marquis d'Arquien, et mère de Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, épouse, en 1665, de Jean Sobieski, élu roi de Pologne en 1674. Cette alliance a donné à la maison de la Chastre des affinités avec plusieurs têtes couronnées, et notamment avec la maison d'Autriche.

La branche des seigneurs DE PARAY, puis DES ÉPINAUDIÈRES, en Poitou et en Limosin, était représentée à l'époque de la révolution par Henri-Léopold, *chevalier de la Chastre*. Entré comme volontaire au régiment de Gramont le 15 avril 1754, il fut nommé cornette le 26 janvier 1760, et lieutenant le 8 avril 1762, passa avec ce dernier grade dans Royal-Roussillon, et enfin devint capitaine en second dans le 2[e] régiment de chevau-légers, le 15 septembre 1780. Son frère, Jacques-Joseph de la Chastre, capitaine d'infanterie, a émigré en 1791. On croit que Louise-Elisabeth *de la Chastre*, épouse de Louis-Pierre, comte *de Jaucourt*, émigrée à la même époque, était leur sœur.

La branche des *seigneurs* DE LA ROCHE-BELUSSON, en Poitou, sortie

de la précédente, vers 1680, était représentée, en 1790, par deux frères :

1°. Louis-Jacques, comte de la Chastre, chevalier, seigneur de la Roche-Belusson, capitaine au régiment de Normandie et chevalier de Saint-Louis, marié, le 2 mars 1761, avec Marie-Élisabeth *de Fougières du Breuil*, dont sont issus :

A. Pierre-Denis, comte de la Chastre, né à Issoudun le 7 novembre 1763, retraité colonel et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

B. Louis, baron de la Chastre, né le 1er avril 1764, qui a fait les campagnes de l'émigration. Il a été nommé chevalier de Saint-Louis le 14 novembre 1814, et commandant d'armes à Issoudun en 1815 ;

C. Charles-Louis, chevalier de la Chastre, né à la Roche-Belusson le 28 février 1768, reçu chevalier de Malte de minorité le 20 février 1770, vivant;

D. Pierre-Philippe-François de la Chastre, né à Mérigny le 28 novembre 1771, reçu chevalier de Malte de minorité. Il se trouvait, avec son frère, à la défense de Malte contre Buonaparte, et il est rentré en France après la capitulation ;

E. Marie-Élisabeth-Sylvie-Rosalie de la Chastre, reçue chanoinesse à Saint-Louis de Metz, en 1771 ;

2°. Claude, vicomte de la Chastre, capitaine au régiment de Cambrésis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Député de la noblesse du Poitou aux états-généraux, en 1789, il demanda, en 1790, la suppression du traitement alloué aux députés nobles et ecclésiastiques, ce qui fut rejeté. Lorsqu'il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, il écrivit au bas de sa signature : *Aimer Dieu et mourir pour le Roi.* Il avait épousé, le 20 août 1767, Marie-Charlotte-Françoise *de la Live de la Brèche*, dont il a eu :

Claude-François-Joseph-Élisabeth, vicomte de la Chastre, né le 19 août 1769. Il a émigré avec son père, et a été créé chevalier de Saint-Louis en 1814. Pendant la campagne d'Espagne, en 1823, il a commandé le quartier-général de la division des cuirassiers, et a reçu du roi d'Espagne la croix d'or de 2e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand.

De cette branche est issu M. le *comte de la Châtre*, marié, en juin 1819, avec Anne-Sidonie-Joséphine-Marie *de Montmorency*, fille d'Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, grand d'Espagne, et de Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre de Cany.

La branche des *seigneurs* DE PLAIS, formée de celle de Breuillebaut, vers 1396, s'est éteinte à la fin du 17e siècle.

ARMES : *De gueules, à la croix ancrée de vair.* Supports : deux lions. Couronne de prince sur l'écu, et couronne ducale sur le manteau. Cimier : le lion royal d'Angleterre, qui est d'or, ayant le poitrail ceint d'une couronne de laurier de sinople, et portant l'étendard du régiment Loyal-Emigrant, où sont écrits ces mots : L. E. *Fac et spera*. Devise : ATAVIS ET ARMIS.

17 août 1815. **DE CHATEAUBRIAND**, (François-René-Auguste, *vicomte*), né à Combourg, en Bretagne, le 4 septembre 1768, était officier au régiment de Navarre, infanterie, lorsqu'il eut l'honneur d'être présenté à Louis XVI, le 25 février 1787. Il fut reçu chevalier de Malte en 1789. La révolution ne s'annonçait alors qu'avec l'extérieur d'une réforme, jugée nécessaire par toutes les classes de la société. Mais, dès qu'elle eut pris une attitude menaçante, et proclamé l'insurrection comme le plus saint des devoirs, M. de Châteaubriand, à la suite de la révolte des soldats de son corps, passa, en 1790, dans l'Amérique septentrionale. Il emportait dans ces contrées lointaines une imagination ardente, un esprit et un goût déjà formés par l'étude des grands écrivains, et une âme profondément affectée des malheurs qui s'amoncelaient sur la religion et la monarchie. On sait par quels sacrifices la famille de M. de Châteaubriand est entrée dans le partage des calamités publiques. Sa mère, plongée à 72 ans dans les cachots de la terreur, son frère aîné, le comte de Châteaubriand, l'épouse de celui-ci, petite-fille du vertueux Lamoignon de Malesherbes, M[r] et M[me] de Rosambo, père et mère de la comtesse de Châteaubriand, tous quatre tombés sous la hache révolutionnaire le même jour et en même temps que l'illustre défenseur de Louis XVI, tel a été le tribut payé par cette famille aux fureurs du temps. Telle a dû être aussi la cause trop légitime de la guerre implacable que M. de Châteaubriand, dans ses nombreux et éloquents écrits, n'a cessé de faire à toutes les doctrines anti-religieuses et anti-sociales. Informé de l'émigration des princes, il était revenu en Europe en 1792, et avait rejoint le drapeau des lys. Atteint, la même année, d'un éclat de bombe au siége de Thionville, cette blessure, après l'avoir tenu pendant plus de trois ans sur le bord du tombeau, le contraignit de discontinuer son service. Il se retira à Londres, où, peu de temps après, il publia son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française de nos jours*, 1797; seconde édition, 1814; troisième, Léipsick, 1815, 2 vol. in-8°. Rentré en France en 1800, M. de Châteaubriand rendit public, l'année suivante, l'épisode d'*Atala*, fragment d'un poëme assez étendu, intitulé *les Natchès*, dont la perte est d'autant plus regrettable que ce poëme était destiné à présenter le tableau complet des mœurs, des lois et des usages d'une partie des peuplades de l'Amérique du nord. Quoi qu'il en soit, ce seul épisode d'*Atala*, que l'auteur a compris, en 1802, dans le *Génie du Christianisme*, fit une vive sensa-

tion dans le monde littéraire. Ce n'était pas seulement un ouvrage remarquable par la nouveauté d'un style qui sait allier la verve et la pureté antiques à ces locutions hardies et pittoresques que le goût oriental a introduites avec plus ou moins de bonheur chez les modernes; c'était le cri de la religion et des mœurs, trop long-temps méprisées et méconnues, qui, par l'organe éloquent d'un écrivain auquel ses longs malheurs avaient donné le droit de se faire entendre, s'élevait avec force, avec véhémence, contre l'impiété et les déréglements du siècle. *Atala* et le *Génie du Christianisme*, et plus tard le poëme des *Martyrs*, ou *le Triomphe de la Religion chrétienne*, présentés au public sous des formes dramatiques, les seules qui pussent alors les faire admettre avec succès, ont été de véritables services rendus à la société, et l'on ne peut plus douter aujourd'hui de l'influence que ces ouvrages ont exercée sur la réforme des mœurs. M. de Châteaubriand fut nommé secrétaire d'ambassade à Rome en 1803, puis, le 29 novembre de la même année, ministre de France près la république du Valais; mais, le même jour de l'assassinat juridique du duc d'Enghien (21 mars 1804), M. de Châteaubriand donna sa démission, et rentra dans le monde, pour s'y livrer, avec une nouvelle ardeur, à ses occupations littéraires. Un voyage qu'il entreprit, de 1806 à 1807, en Grèce, en Égypte et en Afrique, a donné lieu à la publication de son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Les vœux que l'auteur formait alors pour l'affranchissement des chrétiens de la Hellade ont été renouvelés avec encore plus d'énergie dans les deux *Notes sur la Grèce*, qu'il a récemment publiées (1). En 1811, M. de Châteaubriand fut nommé membre de l'Institut; mais il préféra renoncer à l'honneur d'entrer dans cette compagnie, plutôt que de faire, dans l'éloge de son prédécesseur (Chénier), l'apologie des principes qui avaient causé tous les maux de la France, et que l'auteur du Génie du Christianisme avait toujours si courageusement combattus. Cette dernière résistance à Buonaparte lui attira de nouvelles persécutions. Il fut exilé de Paris. Au retour du roi, en 1814, M. de Châteaubriand fut créé chevalier de Saint-Louis, et nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm. Il n'était pas encore parti pour cette destination, lors du débarquement de Buonaparte à Cannes, en mars 1815. Il accompagna Louis XVIII à Gand, et fut l'un des ministres de S. M.

---

(1) M. de Châteaubriand a donné encore plusieurs écrits politiques, également remarquables par le style et par les pensées.

pendant le séjour en Belgique. Au retour du roi, M. de Châteaubriand fût nommé président du collége électoral du département du Loiret le 26 juillet 1815, pair de France le 17 août suivant, et membre du conseil privé le 19 septembre de la même année. Il a été nommé ensuite membre de l'Académie française le 21 mars 1816, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du roi en Prusse, au mois de décembre 1820, ministre d'état et membre du conseil privé le 30 avril 1821, ambassadeur en Angleterre au mois de janvier 1822, l'un des ministres du roi au congrès de Vérone, officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, enfin ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères le 28 décembre 1822, place qu'il a remplie jusqu'au 6 juin 1824. Il a été créé chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Charles III d'Espagne, grand'croix de l'ordre de Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de Saint-André de Russie en 1821, de l'Aigle noire de Prusse, de l'Annonciade de Sardaigne, et chevalier des ordres du Roi en 1824. Le vicomte de Châteaubriand n'ayant pas d'enfants de Céleste *de la Vigne-Buisson*, qu'il a épousée en 1792, petite-fille de M. de la Vigne-Buisson, gouverneur de la compagnie des Indes à Pondichéry, sa pairie, aux termes d'une ordonnance royale du 23 décembre 1823, passera à son neveu, Geoffroi-Louis, comte de Châteaubriand, qui a fait avec distinction, en 1823, en qualité de lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de la garde royale, la campagne d'Espagne, et a été créé chevalier de Saint-Louis et colonel du régiment des chasseurs à cheval de l'Arriége, au mois d'octobre de la même année.

La maison de Châteaubriand a pour premier auteur connu Tihern, seigneur puissant qui vivait à la fin du dixième siècle, et dont le fils, nommé Briand, Ier du nom, fit bâtir la forteresse de Châteaubriand. Dans la suite, cette forteresse devint le chef-lieu de la ville et baronnie du même nom, la troisième des neuf pairies de Bretagne, qui donnaient le droit de présider les états de cette province. Les qualités de *princes* et de *proconsuls* (vicomtes), prises par les petits-fils de Briand Ier, en 1114 et 1116, rendent très-probable l'opinion des historiens qui font remonter l'origine de la maison de Châteaubriand aux premiers comtes héréditaires de Rennes. Cette maison s'est divisée en plusieurs branches : l'aînée, celle des *barons de Châteaubriand*, s'est éteinte dans la personne de Geoffroi IX, tué à la bataille de la Roche-Derien en 1347; les *seigneurs des Roches-Baritaut* et *du Lyon d'Angers*, *comtes de Gras-*

say, en Poitou, et *de Casan*, au royaume de Naples, ont subsisté jusqu'en 1671; la branche des *sires de Beaufort* et *du Plessis-Bertrand* a fini après l'année 1710; enfin celle des *comtes de Combourg*, la seule existante, est représentée par le vicomte de Châteaubriand et ses neveux.

On peut consulter, pour les alliances et les illustrations de cette maison, le t. IV de l'*Histoire Généalogique*.

ARMES : *De gueules, semé de fleurs de lys d'or.* L'écu timbré d'une couronne de comte. Couronne de vicomte sur le manteau.

DU CHESNE DE GILLEVOISIN, *baron* DE CONÉGLIANO, (Alphonse-Auguste), voyez JEANNOT DE MONCEY. 4 juin 1814.

DE CHEVREUSE, (*duc*), voyez D'ALBERT DE LUYNES.

DU CHILLEAU, (Jean-Baptiste, *comte*), archevêque de Tours, né au château de la Charrière, en Poitou, le 7 octobre 1735, devint de bonne heure aumônier de la reine Marie Leczinska, et grand-vicaire du diocèse de Metz. Le 1er novembre 1766, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Clément, ordre de Saint-Benoît, au diocèse du Mans : mais, en 1774, il la permuta pour celle de la Valasse, que lui céda son oncle, l'abbé de Fumée, prieur de Sainte-Radegonde de Poitiers. M. du Chilleau fut sacré, le 30 décembre 1781, évêque de Châlons-sur-Saône. Lors des débats sur la constitution civile du clergé, M. du Chilleau publia, le 15 décembre 1790, une *première Lettre pastorale sur le schisme*, puis, le 1er mars 1791, une *Instruction pastorale sur le schisme*, suivie d'un *Avertissement*, daté du 25 mars, sur l'élection des évêques constitutionnels à Autun et à Dijon. Peu de temps après, l'évêque de Châlons publia une seconde *Lettre pastorale*, pour notifier le bref du pape, du 13 avril 1791. Ces pièces font partie de la *Collection ecclésiastique*, donnée par M. l'abbé Guillon. La persécution menaçant toute l'Église de France, M. du Chilleau se retira en Allemagne. Il souscrivit l'*Instruction* du 15 août 1798, *sur les atteintes portées à la religion*, et signa aussi les *Réclamations* du 6 avril 1803. Rentré en France, en 1814, M. du Chilleau, sur la demande du roi, donna la démission de son siége, et signa la lettre du 8 novembre 1816, imprimée à la suite du concordat de 1817. Nommé à l'archevêché de Tours, il n'en prit possession qu'en 1819, et demanda et obtint, pour coadjuteur, M. de Montblanc, lequel avait été préconisé pour l'évêché de Saint-Dicy le 1er octobre 1817, et qui a été sacré archevêque *in partibus* de Carthage, le 12 août 1821. M. du Chil- 31 octobre 1822.

leau fut créé pair de France le 31 octobre 1822. Il est décédé le 26 novembre 1824, le plus ancien des évêques de France (1).

La famille du Chilleau est d'ancienne noblesse, et tire son nom d'une terre dans le diocèse de Poitiers. Ses preuves ont été faites pour les honneurs de la cour en 1753, 1766 et 1767. Elle subsiste dans la personne du contre-amiral marquis *du Chilleau*, qui a soutenu dignement l'honneur du pavillon français, avec MM. de Suffren et d'Estaing, pendant trente ans, et notamment dans la guerre de l'affranchissement des États-Unis d'Amérique.

ARMES : *De sable, à 3 moutons d'argent, paissants.*

Il existe une autre famille *de Chillaud*, originaire de Périgord, recommandable par ses services et ses alliances. Elle a pour premier auteur Pierre Chillaud, époux de Catherine Chalup, et père, entr'autres enfants, de deux fils, Antoine et Jean Chillaud. Le dernier, seigneur de Fieux, fut l'un des hommes les plus braves de son temps. Ce fut lui qui, secondé par quelques uns de ses compatriotes, délivra la ville de Périgueux du joug des religionnaires, le 26 juillet 1581. En mémoire de cette action héroïque, on faisait tous les ans, en cette ville, au même jour, une procession générale, après laquelle était prononcé un sermon où devait toujours entrer l'éloge de Jean Chillaud, libérateur de cette cité. Lui et son frère Antoine reçurent, en considération de leurs services, des lettres de noblesse du roi Henri III, datées du mois de mars 1584. D'Antoine sont descendus les seigneurs de Pronsaut et d'Adian, près Périgueux, et de Soumensat, en Agénais, portant pour armoiries : *De gueules, au monde d'or, surmonté d'un laurier couché et accompagné de 3 besants, le tout du même.* Ces branches sont éteintes.

De Jean Chillaud, seigneur de Fieux, qui devint vice-sénéchal du Périgord et maire de Périgueux, sont provenus les seigneurs de Charensac, en Périgord, et de Paranchères, près Sainte-Foy-sur-Dordogne, dont le dernier rejeton a été tué d'un coup de fusil, comme royaliste, dans l'une des rues de Bordeaux, pendant les *cent jours*, en 1815. Cette branche portait pour armes : *de gueules, au lion d'or, tenant un caducée d'argent, et accompagné de 3 étoiles du même.* La branche de Fonlosse, en Périgord, également éteinte, descendait d'un autre frère d'Antoine et de Jean.

(1) Voyez *le Moniteur* du 12 décembre 1824.

Il ne reste plus aujourd'hui de cette famille que la branche de M. de Chillaud de la Rigaudie, président de la cour royale de Bordeaux, et membre de la chambre des députés.

DE CHOISEUL, (Claude-Antoine-Gabriel, *duc*), fils de Claude-Antoine-Clériadus, marquis de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées du roi (1), et de Diane-Gabrielle de la Baume-Montrevel, est né en 1760, et fut connu jusqu'en 1785, sous le titre de *comte de Choiseul-Stainville*. Il prit alors le titre de *duc de Choiseul*, pair de France, après la mort d'Étienne-François, duc de Choiseul, oncle de sa femme, qui, dès le 29 mai 1782, lui avait assuré sa succession. Il fut nommé mestre-de-camp lieutenant des dragons de la Rochefoucauld le 1er janvier 1784, puis colonel du régiment Royal. dragons, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. En 1792, le duc de Choiseul fut choisi, avec le marquis de Bouillé et le comte de Fersen, pour préparer la sortie de Louis XVI, et il eut ordre de protéger, avec son régiment, le passage du roi jusqu'à Clermont. Arrêté avec la famille royale à Varennes, M. de Choiseul fut transféré des prisons d'état de Verdun, où on l'avait d'abord enfermé, dans celles de la haute cour nationale d'Orléans, d'où il ne sortit qu'après l'acceptation de la constitution par Louis XVI. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il vint de nouveau offrir ses services et sa vie au prince malheureux qui l'honorait de sa confiance : il lui donna les preuves d'un généreux dévouement dans les journées des 20 juin et 10 août 1792, et ne quitta le roi qu'au moment où ce monarque fut transféré à la tour du Temple. Le duc de Choiseul, dont la tête fut mise à prix, après les massacres de septembre, parvint à sortir du royaume, au moyen de l'uniforme et d'un passeport d'officier espagnol. Il leva un régiment de hussards de son nom, à la solde du gouvernement britannique, et fit avec distinction les campagnes au corps de Condé, où il fut promu au grade de maréchal-de-camp. Fait prisonnier au mois de mars 1795, et conduit à Dunkerque, il parvint à s'échapper de sa prison, et à rejoindre les drapeaux de la monarchie. Son régiment, en vertu d'une capitulation faite avec l'Angleterre, devant passer aux Indes orientales, M. de Choiseul s'embarqua à Stade, le 12 novembre de la même année 1795. Le 17 du même mois, un péril, qui paraissait doublement inévitable, vint de nouveau exposer sa vie aux épreuves d'une fortune qui ne 4 juin 1814.

(1) Connu depuis l'époque de son mariage sous le nom de comte *de Choiseul-la-Baume*, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 4 mai 1794.

se lassa point de lui être fidèle. Trois de ses bâtiments de transport se brisent sur la côte de Calais : beaucoup de monde périt dans ce naufrage ; mais le duc de Choiseul a le bonheur d'être un de ceux qui parviennent en nageant à gagner le rivage. Arrêté de suite, avec ses compagnons d'infortune, une longue procédure devant une commission militaire, et dans laquelle intervinrent le directoire, la cour de cassation et le corps législatif, tint pendant cinq ans la mort suspendue sur leurs têtes. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Buonaparte, qui s'était fait proclamer premier consul, fit ordonner une enquête sur les traitements éprouvés par les *naufragés de Calais*, qui des casemates de Lille avaient été conduits, enchaînés deux à deux, au château de Ham. Par suite de cette mesure, M. de Choiseul fut déporté sur les frontières de la Hollande, le 1er janvier 1800. L'année suivante, il reçut l'autorisation de rentrer en France. Il subit un nouvel exil de 18 mois, sur le soupçon qu'il était initié dans les relations de Moreau avec Pichegru. Après cette longue série d'adversités, le duc de Choiseul vécut paisiblement dans ses propriétés, situées à Honnecourt, département des Vosges, et devint maire de cette commune, et membre du conseil-général du département. Le roi le nomma pair de France et lieutenant-général de ses armées les 4 et 22 juin 1814, chevalier de la Légion-d'Honneur et colonel de la 1re légion de la garde nationale de Paris le 7 décembre suivant, président du collége électoral du département des Vosges le 26 juillet 1815, au retour de Gand, où il avait accompagné le roi pendant l'usurpation des *cent jours*, officier de la Légion-d'Honneur le 16 mars 1816, secrétaire de la chambre des pairs le 6 novembre de la même année, et enfin major-général de la garde nationale de Paris le 13 février 1819, grade dont il a donné sa démission le 3 décembre 1821. Le duc de Choiseul a épousé, le 10 octobre 1778, Marie-Stéphanie *de Choiseul-Stainville*, née le 10 novembre 1763, (sœur de la princesse Honorée de Monaco), fille aînée de Jacques-Philippe de Choiseul, appelé le comte, puis le duc de Stainville, créé maréchal de France le 13 juin 1783, duc à brevet, enfin chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1786, décédé sans postérité mâle en 1789, lequel était frère puîné d'Étienne-François, dernier duc de Choiseul-Stainville, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, lieutenant-général des armées, colonel-général des Suisses, gouverneur de Touraine, ministre et secrétaire d'état, principal ministre de Louis XV, homme célèbre par ses hautes qualités, et par la dignité extérieure dont

il sut environner une cour où le scandale et la corruption produisaient sur l'esprit des gens de bien des impressions si douloureuses et si funestes, décédé le 8 mai 1785 (1), sans enfants de Louise-Honorine *de Crozat*, son épouse, marquise de Carmain et du Châtel, qui, après la mort de son mari, s'est retirée dans un couvent, à Paris, où elle a vécu jusques après le régime de la terreur. Du mariage de Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, avec Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, sont provenus :

1°. Étienne de Choiseul, né le 16 septembre 1786, mort jeune;
2°. Stéphanie de Choiseul, née le 24 février 1782, mariée avec Philippe-Gabriel, marquis *de Marmier*, qui, par ordonnance du roi, du 15 mai 1818, a été appelé à succéder aux rang, titre et qualité de pair du royaume du duc de Choiseul, son beau-père.

DE CHOISEUL, *duc* DE PRASLIN, (Charles-Raynard-Laure-Félix), né à Paris le 24 mars 1778, fut nommé chambellan de Napoléon en 1811. Il fut appelé à présider le collége électoral du département de Seine et Marne le 1er janvier 1811, devint membre de la Légion-d'Honneur et colonel de la première légion de la garde nationale de Paris les 6 et 8 janvier 1814. Il adhéra aux actes du gouvernement provisoire, fut nommé pair de France le 4 juin de la même année, et conserva le commandement de la première légion de la garde nationale, jusqu'au 30 décembre, époque à laquelle ce commandement passa au duc de Choiseul-Stainville. Le duc de Praslin, ayant siégé dans la chambre des Pairs, instituée par Buonaparte pendant les *cent jours*, fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Il avait été créé officier de la Légion-d'Honneur le 6 janvier de cette année. Le roi l'a rappelé à la chambre des pairs le 21 novembre 1819. Il a épousé, le 12 avril 1803, Charlotte-Laure-Olympe *le Tonnellier de Breteuil*, fille de Claude-Stanislas le Tonnellier, vicomte de Breteuil, maréchal-de-camp, et d'O- 4 juin 1814, et 21 novembre 1819.

---

(1) On trouve une excellente notice sur le duc de Choiseul dans la *Biographie Universelle*, t. VIII, pp. 430 à 438. Le duc de Choiseul avait deux sœurs, l'une, Charlotte-Eugénie de Choiseul, ancienne abbesse du chapitre royal de Saint-Louis de Metz, l'autre, Béatrix, comtesse de Choiseul, d'abord dame, ensuite co-adjutrice du chapitre de Bouxières-aux-Dames, mariée, le 16 août 1759, avec Antoine, duc *de Gramont*, pair de France, prince de Bidache, brigadier des armées du roi. Elle a été condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 22 avril 1794.

21

lympe-Marguerite-Geneviève de Siry de Marigny, sa seconde femme. De ce mariage sont nés plusieurs enfants.

Renaud-César-Louis *de Choiseul*, duc de Praslin, pair de France, (aïeul du duc actuel), né le 18 août 1735, fils de César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, comte de Chevigny, vicomte de Melun, baron de la Flèche, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres de S. M., ancien ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères (1), décédé en 1785, et d'Anne-Marie de Champagne-la-Suze, décédée le 27 décembre 1783, fut nommé colonel du régiment de Poitou en 1757, après avoir servi avec le même grade dans le corps des grenadiers de France. Il fut créé brigadier d'infanterie le 25 juillet 1762, et nommé menin de monseigneur le dauphin. Il fut envoyé, au mois de mars 1764, pour complimenter, de la part du roi, l'empereur, l'impératrice-reine de Hongrie et le roi des Romains, sur leur élection. Il résida, depuis 1766 jusqu'en 1771, comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Naples; fut promu au grade de maréchal-de-camp le 3 janvier 1770; devint duc de Praslin, pair de France en 1785, et mourut en 1788. Il avait épousé, le 30 janvier 1754, Guionne-Marguerite *de Durfort*, fille de Louis de Durfort, duc de Lorges, maréchal de France, et de Marguerite-Reine Butault de Marsan. De ce mariage sont issus:

1°. Antoine-César, dont l'article viendra;

2°. César-Hippolyte, comte de Choiseul, né le 4 août 1757, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de la Reine, chevalier de Saint-Louis, et enfin colonel du régiment de Beaujolais, émigré en 1791. Il avait épousé, à Paris, le 2 mai 1780, Louise-Joséphine *de Choiseul-d'Esguilly*, chanoinesse-comtesse du chapitre de Neuville, laquelle a survécu à son mari, qu'elle avait rendu père de :

A. César-Gabriel-François de Choiseul, né le 2 juillet 1782, décédé le 4 décembre 1786;

B. Le *comte César de Choiseul*, d'abord sous-lieutenant au 11e régiment de chasseurs, nommé, le 21 mars 1807, lieutenant-aide-de-camp du général Nansouty, depuis colonel, aide-de-camp du duc de Berry, mort à Nice au mois de janvier 1823. Il avait épousé, 1° Ida *du Cluzel*, fille d'Antoine-

(1) Il avait été connu d'abord sous le titre de comte de Choiseul-Chevigny. Ce fut en sa faveur que la terre de Montgoger, près Chinon, en Poitou, fut érigée en duché-pairie de Praslin, par lettres-patentes du 2 novembre 1762. De nouvelles lettres-patentes, datées du mois d'août 1764, ont transféré ce titre ducal sur la terre de Villars, près Melun, en lui conservant la dénomination de duché-pairie de Praslin.

Marie, comte du Cluzel de la Chabrerie, lieutenant-général honoraire, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de mademoiselle de Mathan; 2° N... *Porkins*, d'une famille noble anglaise, aujourd'hui remariée avec le prince Jules de Polignac, pair de France;

C. Le *comte Albéric de Choiseul*, nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi, le 22 avril 1821;

3°. René-César de Choiseul, né le 15 mai 1779;

4°. Bonne-Desirée de Choiseul, née le 15 juillet 1775;

5°. Julie-Alix de Choiseul, née le 29 mai 1777, mariée, vers 1798, avec Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel, comte *de Hautefort*, dont elle est restée veuve le 17 avril 1809.

Antoine-César *de Choiseul*, comte, puis duc de Praslin, pair de France, naquit à Paris le 6 avril 1756. Il fut nommé sous-lieutenant à la suite du régiment de Besançon, artillerie, le 6 avril 1772, capitaine de cavalerie à la suite, le 18 avril 1774, et pourvu d'une compagnie dans le régiment Royal-Cravates le 10 décembre 1776. Il devint mestre-de-camp en second du régiment de la reine, infanterie, le 3 juin 1779, et maréchal-de-camp en 1788. Député de la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou, aux états-généraux, en 1789, le duc de Praslin fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux partisans des doctrines républicaines. Ce fut lui qui fit décréter l'adoption des trois couleurs pour les cravates des drapeaux, et qui, lors de l'arrestation du roi à Varennes, proposa d'approuver la conduite des commissaires qui avaient ramené ce prince à Paris. Après la session de 1791, il vécut dans la retraite, et ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Il fut alors nommé sénateur, puis commandant de la Légion-d'Honneur en 1804. Il est décédé peu d'années avant la restauration. (*Biogr. nouv. des Contemporains*, t. IV, p. 399). Il avait épousé, le 22 août 1775, Charlotte-Antoinette-Marie-Septimanie *O Brien de Thomond*, fille unique de Charles O Brien, comte de Clare, maréchal de France, et de Marie-Louise Gautier de Chiffreville. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Raynard-Laure-Félix de Choiseul, aujourd'hui duc de Praslin, pair de France, dont on a parlé plus haut;

2°. Alphonse-Charles de Choiseul, né le 10 juillet 1780;

3°. Anathée-Laure-Zoé de Choiseul, née le 5 juillet 1782, morte le 14 septembre 1783.

DE CHOISEUL-GOUFFIER, (Marie-Gabriel-Florent-Auguste, *comte*), 17 août 1815.

naquit le 27 septembre 1752 (1). Entré au service comme officier de cavalerie, il devint capitaine de cuirassiers, puis, en 1784, colonel du régiment de la Couronne, infanterie. Le succès brillant de ses premières études lui avait dès lors frayé une seconde carrière, où de nombreuses palmes devaient justifier toutes les espérances que les lettres avaient pu concevoir sur les essais de sa jeunesse. Éclairé par les conseils et les leçons du célèbre abbé Barthélemy, M. de Choiseul s'embarqua.

---

(1) Il a été connu jusqu'en 1771, époque de son premier mariage, sous le nom de comte *de Choiseul-Beaupré*.

Son père, nommé aussi Marie-Gabriel-Florent, *comte de Choiseul-Beaupré*, marquis de Falquemont, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie, décédé colonel du régiment de Navarre le 6 septembre 1753, était frère aîné de Claude-Antoine-Clériadus, comte de Choiseul-la-Baume, père du duc de Choiseul actuel. De son mariage, contracté le 10 février 1749, avec Marie-Françoise *Lallemant de Betz*, sont issus :

1°. Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, dont l'article précède ;

2°. Michel-Félix-Victor, auteur de la branche de *Daillecourt*, dont on va parler.

BRANCHE DE DAILLECOURT.

Michel-Félix-Victor, *chevalier*, puis *comte de Choiseul-Daillecourt*, né posthume le 10 avril 1754, fut d'abord capitaine de cuirassiers, était, en 1784, colonel en second du régiment de Guienne, infanterie. Appelé à siéger aux états-généraux comme député de la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny, il a signé les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale, a émigré presqu'immédiatement après et a été créé chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp dans le cours des campagnes qu'il a faites, soit à l'armée des princes, soit au corps de Condé. Rentré en France avec le roi, le comte de Choiseul-Daillecourt fut nommé lieutenant-général des armées de S. M. le 13 avril de cette année, puis lieutenant des gendarmes de la garde, fonctions qu'il a exercées jusqu'à la suppression de ce corps. Il avait encore reçu la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur le 7 septembre 1814. Le comte de Choiseul-Daillecourt est décédé en 1815. Il avait épousé à Paris, le 28 juillet 1777, Marie-Eugénie *Rouillé du Coudray*, sœur d'Hilaire Rouillé, III[e] du nom, marquis de Boissy du Coudray, pair de France. De ce mariage sont issus :

1°. Gaspard-Marie de Choiseul-Daillecourt, }
2°. Félix-Louis-Raoul de Choiseul-Daillecourt, } reçus chevaliers de Malte de minorité les 27 et 30 avril 1780,
3°. Anne-Gabriel de Choiseul-Daillecourt, } et 1[er] février 1781 :

4°. André-Urbain-Maximilien, dont l'article viendra ;

5°. Augustin-Louis-Hilaire-Eugène, *comte de Choiseul-Daillecourt*, admis de minorité dans l'ordre de Malte le 21 mai 1784. Il servait en qualité de maréchal-des-logis dans la compagnie des guides, lorsqu'on le nomma membre de la Légion-

au mois de mars 1776, sur la frégate expéditionnaire *l'Atalante*, commandée par M. de Chabert, capitaine de vaisseau et membre de l'Académie des sciences. Au retour de ce voyage, dans lequel M. de Choiseul recueillit des notions précieuses sur les belles et malheureuses contrées de la Grèce, il fut admis, en 1779, à l'Académie des Inscriptions, en remplacement de M. de Foncemagne. Trois ans après son entrée dans cette compagnie savante, il publia le premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce*, in-fol. atl. Les nobles vœux qu'il exprima avec énergie dans cet ouvrage, pour l'affranchissement d'un pays qui avait été le berceau des arts et de la civilisation européenne, faillirent lui devenir funestes, lorsque plus tard Louis XVI eut fait choix du comte de

d'Honneur le 14 mars 1806. Depuis, il fut nommé capitaine aide-de-camp du maréchal Soult. On a cité, dans les bulletins de l'armée de Portugal, la conduite distinguée qu'il a tenue à la prise d'Olivença et à la bataille de Gebora, les 22 janvier et 19 février 1811. Le comte de Choiseul-Daillecourt fut nommé maréchal-des-logis de la 2e compagnie des mousquetaires et chevalier de Saint-Louis en 1814, colonel du 19e régiment de chasseurs (de la Somme) le 1er mars 1815, et officier de la Légion-d'Honneur le 1er août 1821. Il a fait la campagne d'Espagne et est aujourd'hui maréchal-de camp.

André-Urbain-Maximilien, *marquis Maxime de Choiseul-Daillecourt*, fut admis de minorité dans l'ordre de Malte le 29 décembre 1782. Ses études furent dirigées vers les sciences et les talents de l'esprit, qui semblent héréditaires dans cette famille, déjà illustre à tant d'autres titres. En 1808, M. de Choiseul partagea le prix décerné par les classes d'histoire et de littérature de l'Institut, pour le meilleur mémoire sur cette question : « Quelle a été l'influence des Croisades sur la liberté civile de l'Europe, sur sa « civilisation et sur les progrès des lumières, du commerce et de l'industrie ? » Nommé auditeur au conseil-d'état en 1809, il devint sous-préfet de l'arrondissement de Versailles le 14 janvier 1811, passa à la sous-préfecture de Morlaix le 8 avril 1813, et fut appelé à la préfecture de l'Eure le 21 avril 1814. M. de Choiseul administra ce département jusqu'au retour de Buonaparte. Le roi, qui l'avait créé chevalier de la Légion-d'Honneur le 20 septembre 1814, le nomma préfet de la Côte-d'Or le 12 juillet 1815. Il passa à la préfecture de l'Oise le 31 janvier 1816, puis à celle du Loiret le 5 février 1817. Dans cette dernière année, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'admit au nombre de ses membres, en remplacement du comte de Choiseul-Gouffier, son oncle, décédé. Le marquis de Choiseul-Daillecourt a été élu, en 1824, membre de la chambre des députés pour le département de l'Orne. Il avait épousé, le 10 juillet 1813, Adèle-Félix-Françoise *d'Astorg*, née le 23 novembre 1791, décédée aux eaux de Bagnères de Bigorre le 19 août 1818. Elle était fille de Jacques-Pierre-Prothade-Hippolyte, comte d'Astorg, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur et membre de l'association de Cincinnatus, et d'Élisabeth de Grassin, sa première femme.

Choiseul-Gouffier pour son ambassadeur près la Porte Ottomane. En partant pour une mission qui lui donnait l'espoir d'être encore plus utile aux sciences, M. de Choiseul emmena avec lui plusieurs savants et hommes de lettres, recommandables. On cite, au nombre de ceux-ci, l'abbé Delille, qui trouva toujours en M. de Choiseul, non les faveurs et la protection hautaine de l'homme puissant, mais tous les égards et l'appui d'une amitié bienveillante. La mort de d'Alembert avait laissé vacante une place à l'Académie Française, M. de Choiseul-Gouffier fut désigné et choisi, en 1784, pour son successeur. Son discours de réception fut le plus digne et le plus touchant hommage qu'un talent aussi distingué pût rendre au génie. La nouvelle carrière à laquelle la confiance du roi l'avait appelé, ne fut point inactive. M. de Choiseul porta dans ses relations diplomatiques la même franchise et la même droiture que celles qui caractérisaient ses ouvrages et sa vie privée. « L'art » des négociations, qui a été si long-temps l'art de tromper les hommes, » fut, dans les mains de M. de Choiseul, celui de les instruire, de les ser- » vir, et de leur montrer leurs véritables intérêts (*Condorcet*). » Telle est la justice que l'opinion publique rendait à M. de Choiseul, considéré comme homme d'état. En 1791, il fut appelé à l'ambassade d'Angleterre. A cette époque, Louis XVI était captif. Les premiers excès de la révolution, en portant l'alarme et l'indignation dans toute l'Europe, laissaient déjà entrevoir l'abîme où ses fauteurs eux-mêmes devaient se précipiter après la monarchie; et les princes, sortis du royaume, ralliaient sur la frontière tous les Français qui, fidèles au culte et aux institutions de leurs pères, accouraient sacrifier leurs fortunes et leurs vies pour relever un trône auquel étaient liés depuis tant de siècles le bonheur et les destinées de la France. M. de Choiseul refusa de se rendre à Londres; il resta à Constantinople; et, lorsqu'il fut informé que ses dépêches ne pouvaient plus parvenir au roi, il les adressa aux princes français, en Allemagne. L'armée républicaine ayant intercepté cette correspondance, on lança un décret d'arrestation contre M. de Choiseul, qui dans ce temps s'éloigna de Constantinople pour passer en Russie. L'impératrice Catherine II lui fit un accueil distingué et lui accorda une pension. A l'avénement de Paul I[er], il devint conseiller intime de ce monarque, et directeur de l'Académie des arts de Saint-Pétersbourg et de toutes les bibliothèques impériales. Rentré en France en 1802, M. de Choiseul y vécut dans la retraite, et s'y livra avec plus d'ardeur à son goût pour les sciences et les lettres. Il fut compris peu

de temps après dans la seconde classe de l'Institut, et publia, en 1809, le second tome du *Voyage pittoresque en Grèce*. Au retour du roi, il eut droit, par son ancienneté, au grade de lieutenant-général qui lui fut accordé le 13 avril 1814. Il fut nommé ministre d'état et membre du conseil privé, en la même année, président du collége électoral de l'arrondissement de Versailles, le 26 juillet 1815, et pair de France le 17 août suivant ; fut compris au nombre des membres de l'Académie Française et de celle des Inscriptions et belles-lettres, et nommé académicien libre de la classe des Beaux-Arts de l'Institut, lors de la réorganisation de ce corps, le 21 mars 1816. Le 9 novembre de la même année, il fut élu secrétaire de la chambre des pairs. Le comte de Choiseul-Gouffier fut l'un des fondateurs de la *Société des Amis des Arts*, et mourut aux eaux d'Aix-la-Chapelle le 20 juin 1817 (1). Parmi les mémoires qu'il a lus à l'Académie des Inscriptions, à différentes époques, on cite particulièrement sa *Dissertation sur Homère*, son *Mémoire sur l'Hippodrome d'Olympie* et ses *Recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace*. Le comte de Choiseul-Gouffier avait épousé, 1°. le 27 septembre 1771, Marie *Gouffier d'Heilly*, décédée au mois de mai 1816, fille de Charles-Antoine Gouffier, marquis d'Heilly et de Ribemont, maréchal des camps et armées du roi, et de Marie-Catherine Phélypeaux d'Outreville ; 2°. en 1817, Hélène, princesse *de Bauffremont*, fille de Joseph de Bauffremont, prince de Listenais et du Saint-Empire, vice-amiral de France. Du premier lit sont issus :

1°. Antoine-Louis-Octave, comte de Choiseul-Gouffier, né à Paris le 30 septembre 1773, marié, à Saint-Pétersbourg, en 1801, avec N...., comtesse *Potocka*, devenu pair de France le 20 juin 1817 ;

2°. Clémentine-Louise-Henriette de Choiseul-Beaupré-Gouffier, née le 1er octobre 1775, veuve de M. le comte *de Belmont*, colonel.

A cette branche paraissent encore appartenir :

I. Le *comte Cesne de Choiseul-Beaupré*, sous-lieutenant dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, nommé chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur les 27 juin et 1er septembre 1814 ;

II. Auguste, *comte*, puis *marquis de Choiseul-Beaupre*, créé chevalier de Saint-Louis

---

(1) Le duc de Choiseul, cousin-germain du comte de Choiseul-Gouffier, a prononcé son éloge à la chambre des pairs le 11 novembre 1817. M. Laya, son successeur à l'Académie Française, a aussi payé un juste tribut à sa mémoire dans son discours de réception ; enfin, M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, a lu, dans la séance publique du 24 juillet 1819, une *notice* très-intéressante sur la vie et les ouvrages de M. de Choiseul-Gouffier. Voyez *le Moniteur* des 15 novembre et 1er décembre 1817, et du 14 septembre 1819.

en 1814, officier de la Légion-d'Honneur le 1er septembre de la même année, et maréchal-de-camp le 8 juillet 1815. Le 21 avril 1820, il a été appelé au commandement de la 3e subdivision de la 12e division militaire, et il a été nommé président du collége départemental des Deux-Sèvres le 24 décembre 1823, et commandeur de l'ordre de Christ de Portugal en novembre 1824.

« L'ancienneté de la maison de Choiseul, l'étendue de ses possessions, » la quantité de ses vassaux, ses alliances, la garde ou avouerie qu'elle » avait d'un monastère, (prérogative réservée aux souverains et aux hauts » seigneurs), et tous les autres caractères de grandeur qu'elle rassemblait » dès le commencement du treizième siècle, sont le fondement légitime » des opinions qui lui donnent une origine comtale. Entre ces opinions, » la plus vraisemblable est celle qui la fait descendre des comtes de Bassigny, puisqu'elle est fondée sur la possession que cette maison avait de » plusieurs terres qui formaient le patrimoine de ces anciens comtes, et » sur son cri de guerre, qui est le mot *Bassigny*. Elle a pour tige certaine :

« Rainier ou Renier, seigneur de Choiseul, de Varennes et autres » terres situées en Bassigny, le premier vassal et conséquemment l'un » des plus grands seigneurs du comté de Langres, lequel vivait en 1060. » Il fonda le prieuré de Saint-Gengoul de Varennes, et en fit don à l'abbaye de Molême vers l'an 1084. Rainier de Choiseul avait pour vassal » Renaud, comte de la Ferté, auquel il permit de faire une donation au » même monastère. Cette seule qualité de suzerain d'un comte, qu'avait » le seigneur de Choiseul dans le onzième siècle, suffit pour prouver qu'il » était d'une famille ancienne et illustre. Les bienfaits de ses descendants » pendant plusieurs siècles envers la même abbaye et envers celles de » Morimond, de la Charité et de Clerlieu, et l'église de Langres, leurs » services militaires, etc., ont conservé une foule de monuments authentiques qui assurent leur filiation continuée de mâle en mâle depuis » le onzième siècle jusqu'à présent. » *

Les descendants de Rainier ont formé diverses branches, qui se sont subdivisées dans l'ordre suivant :

I. Les *seigneurs de Choiseul*, qui furent souvent en guerre contre les ducs de Lorraine, et même contre le roi Philippe-le Bel en 1314. Amé, sire de Choiseul, dernier rejeton mâle de cette branche, mourut vers 1425 ;

* Mémoire de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, pour César-Gabriel, comte de Choiseul, lieutenant-général des armées du roi, nommé chevalier-commandeur du Saint-Esprit le 1er janvier 1760. (Manuscrits du cabinet de S. M. aux archives de M. de Courcelles, t. II, p. 447.)

II. Les *barons de Clemont, comtes de Martigny*, qui ont eu pour auteur Gaspard de Choiseul, frère puîné d'Amé, dernier sire de Choiseul, dont on vient de parler. Cette branche a subsisté jusqu'au 25 novembre 1621 ;

III. Les *barons de Lanques* et *de la Ferté*, séparés de la branche précédente vers 1480. L'héritière de cette branche s'est mariée, en 1721, avec Jacques-Philippe-Auguste *de la Tour-Gouvernet*, marquis de la Charce ;

IV. Les *barons de Précigny*, qui ont fourni 5 générations et se sont éteints au dix-huitième siècle;

V. Première *branche d'Aigremont*, séparée, en 1310, de la branche-mère des sires de Choiseul, et éteinte peu d'années après 1490;

VI. Les *seigneurs d'Éclans*, sortis de la branche d'Aigremont en 1398, et éteints, en 1563, dans la personne de Jean de Choiseul, seigneur de Brouvilliers, de Montreuil-le-Sec, etc., capitaine de 100 hommes de la légion de Champagne, et panetier du roi, fils de Pierron, bâtard de Choiseul, lequel était fils d'Huet de Choiseul, seigneur d'Éclans, dont le père, Guillaume de Choiseul, était la tige de cette branche ;

VII. Les seigneurs *de Chery, de Senailly et d'Isché*, branche formée par Henri de Choiseul, second fils de Guillaume, seigneur d'Éclans, et éteinte vers 1730 ;

VIII. *Seconde branche d'Aigremont, barons de Spoy* et *d'Ambonville*, sortis de la première branche d'Aigremont vers 1370, et éteints en 1725;

IX. *Première branche de Beaupré, marquis de Stainville, ducs de Choiseul* (1), pairs de France, sortis de la branche précédente vers 1540, et éteints le 8 mai 1785 ;

X. Les *seigneurs de Sommeville, marquis de Choiseul-Beaupré*, branche séparée de la précédente vers 1680, et éteinte depuis environ 30 ans;

XI. Les *seigneurs de Fremainville*, éteints au milieu du 18e siècle;

---

(1) La baronnie de Stainville, unie aux seigneuries de Mesnil-sur-Saulx, de Lavinecourt et de Montplonne, fut érigée en *marquisat* le 27 avril 1722, puis en *duché de Choiseul* en 1758, et enfin en *duché-pairie* en décembre 1759.

XII. *Seconde branche de Beaupré*, *seigneurs de Daillecourt*, première branche actuelle de la maison de Choiseul, séparée, vers 1593, de la première branche de Beaupré, et subdivisée en trois rameaux, le premier, *dit* DE CHOISEUL-BEAUPRÉ-GOUFFIER, le second, *dit* DE CHOISEUL-DAILLECOURT, et le troisième, *dit* DE CHOISEUL-STAINVILLE, représenté par le duc de Choiseul actuel;

XIII. Les *barons de Sorcy* et *de Meuvy*, *marquis de Meuse*, sortis de la première branche de Beaupré vers 1580. Cette branche vient de s'éteindre dans la personne de Jean-Baptiste-Armand, marquis de Choiseul-Meuse, qui, après avoir été nommé colonel dans le corps des grenadiers de France en 1759, devint sous-gouverneur de la Martinique; fut employé, en 1766, en qualité d'aide-major-général et fut créé brigadier le 22 janvier 1769, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il a émigré en 1791, a fait, à l'armée des princes et au corps de Condé, toutes les campagnes jusqu'en 1801, et était capitaine des gardes du prince de Condé, et lieutenant-général des armées du roi, lorsqu'il est décédé au palais Bourbon, à Paris, en décembre 1815 (1). Il n'a point laissé d'héritier de son nom. Celle de ses filles qui lui a survécu est mariée au colonel baron *de la Barthe*, commandant en second à la Martinique, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

De cette branche est sorti le rameau naturel DE BRESSONCOURT, *seigneurs de Boncourt*, qui n'a pas porté le nom de Choiseul.

XIV. Les *marquis de Francières*, sortis, en 1603, de la première branche de Beaupré, et éteints en 1711;

XV. Les *comtes de Chevigny* et *de la Rivière*, séparés, en 1478, de la seconde branche d'Aigremont; cette branche est devenue la seconde ducale de Praslin en 1762. On en a donné plus haut l'état actuel;

XVI. Les *barons de Choiseul-Esguilly*, éteints, après 1790, en la personne de Louis-Marie-Gabriel-César, baron de Choiseul, ambassadeur à Turin en 1765, maréchal-de-camp en 1770, et chevalier de Saint-Lazare en 1779. Du mariage qu'il avait contracté, en mars 1760, avec Marie-Françoise *de Girard de Vannes*, il a laissé deux filles :

1°. Louise-Joséphine de Choiseul, mariée, le 2 mai 1780, avec César-Hippolyte, comte *de Choiseul-Praslin*;

---

(1) Voyez *le Moniteur* du 16 décembre 1815.

2°. Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul, chanoinesse de Neuville, mariée, le 26 octobre 1781, avec Arnaud, comte *de Serent*, fils du marquis, puis duc de Serent, pair de France.

XVII. Les *seigneurs de Bussières*, *comtes* et *marquis de Choiseul*, représentés, en 1780, dans la personne du marquis de Choiseul, ancien menin du dauphin, lequel mourut avant l'année 1784;

XVIII. Les *seigneurs*, *marquis*, puis *ducs de Choiseul-Praslin* (1), pairs de France, sortis, vers 1500, de la branche de Chevigny, et éteints le 12 avril 1705. La dénomination *de Praslin* a été reprise, à partir de 1762, par la branche de Chevigny, comme on l'a dit plus haut;

XIX. Les *comtes d'Hostel*, *marquis de Praslin*, sortis de la branche précédente en 1620, éteints le 23 octobre 1705;

XX. Les *sires de Traves*, formés au septième degré généalogique par Robert de Choiseul, vivant en 1247, et dont la postérité a quitté le nom de Choiseul (qu'elle n'a repris qu'au 17e siècle), pour porter celui de la terre de *Traves*, l'une des plus considérables de celles qui avaient formé l'apanage de Robert. Cette branche a subsisté jusqu'en 1718;

XXI. Les *seigneurs de Dracy-le-Fort* et *de Saint-Uruge*, en Bourgogne, puînés des sires de Traves, séparés vers 1450, et éteints vers 1600.

La maison de Choiseul, outre les caractères de grandeur qui la placent au rang des premières maisons de France, a l'avantage, par les nombreuses ramifications qu'elle a formées, d'avoir pu, sous tous les règnes de nos rois, donner un grand nombre de sujets de son nom, soit dans les armées, soit à la cour et dans les conseils, soit enfin dans les hautes dignités ecclésiastiques. Avant l'institution des grades généraux, on distingue, dans ses diverses branches, une foule de capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes des ordonnances et de chevau-légers, des conseillers et chambellans, des chevaliers de l'ordre du Roi, des gouverneurs de provinces et de places de première ligne, etc., etc. Dans les temps postérieurs, elle a donné plusieurs ministres, des ambassadeurs, des chevaliers du Saint-Esprit, quatre maréchaux de France,

(1) La seigneurie de Polisy fut érigée en *duché-pairie de Choiseul*, en faveur de César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, par lettres du mois de novembre 1665. Ce duché-pairie s'est éteint le 12 avril 1705.

plusieurs colonels-généraux, et plus de trente lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp (1), outre un grand nombre d'officiers supérieurs, tels que brigadiers des armées et mestres-de-camp de régiments de leur nom.

La généalogie de la maison de Choiseul est rapportée, t. IV, pp. 811 à 864, de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne;* dans *Moréri*, édit. de 1759, t. III, pp. 645 à 657; dans le *Nobiliaire de Champagne*, grand in-fol., t. I, et dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, in-4°, 1772, t. IV, pp. 474 à 514.

ARMES : *Branche du duc de Choiseul : D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 20 billettes du même, et chargée en cœur d'une croix ancrée de gueules.* (Cette croix vient des armes DE STAINVILLE.)

Branche de Gouffier : *De Choiseul; à l'écusson d'or, chargé de 3 tierces de sable en fasce*, qui est DE GOUFFIER.

Branche de Praslin : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, cinq dans chaque canton du chef, posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe, posées en croix.* Supports : deux lions.

juin 1814. CHOLET, (François-Armand, *comte*), fut nommé, au mois de septembre 1795, député au conseil des cinq cents par le département de la Gironde, et élu secrétaire de ce conseil le 20 avril 1797. Il fut réélu membre et secrétaire de la même assemblée législative, aux mois de mai et d'août 1799. Après la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fit partie de la commission chargée de reviser la constitution. Il est devenu successivement commandeur de la Légion-d'Honneur et membre du sénat les 14 juin et 20 août 1804, comte en 1806, et pair de France le 4 juin 1814.

ARMES : *D'or, au pin terrassé de sinople; au lion léopardé de sable, brochant sur le fût de l'arbre, et au chef retrait de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

5 mars 1819. CLAPARÈDE, (Michel, *comte*), est né à Gignac, département de l'Hérault, en 1774. Il entra au service, en 1792, comme volontaire dans l'un des bataillons levés par son département. Son instruction et son courage l'élevèrent bientôt au grade de capitaine, et il devint chef-de-bataillon, après avoir fait les campagnes aux armées d'Italie, de l'Ouest et

---

(1) Les services et campagnes des maréchaux et de tous les officiers-généraux de la maison de Choiseul, sont rapportés t. IV, pp. 245 à 288 du *Dict. histor. des Généraux Français.*

d'Allemagne. On le nomma adjudant-général le 15 septembre 1800, et sa conduite distinguée dans l'expédition de Saint-Domingue lui valut le grade de général de brigade, auquel il fut promu le 27 novembre 1802. Il concourut puissamment, en 1805, à la conquête de la Dominique sur les Anglais. A la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre de la même année, le général Claparède fut chargé de la défense de l'importante position du Santon. Il avait sous son commandement le 17ᵉ régiment d'infanterie légère, et 18 pièces de canon en batterie. Tous les efforts de la colonne de droite de l'armée russe, aux ordres du prince Bagration, vinrent échouer sous le feu de l'artillerie du Santon, et cette colonne ennemie, après avoir éprouvé une perte considérable, fut obligée de rétrograder jusqu'à Prosoritz. Dans la campagne suivante, le général Claparède se trouva aux combats de Wertingen et de Saalfelds, et aux batailles d'Iéna et de Pultusk : il fut blessé dans cette dernière action. Le 11 juin 1807, il défendit la tête de pont de Drewkenowo, sur l'Omulow, contre une forte colonne de l'armée russe ; et, avec le seul 17ᵉ régiment d'infanterie légère, il sut se maintenir dans cette position. Le grade de général de division lui fut conféré le 8 octobre 1808. Dans la journée du 3 mai 1809, « la division Claparède seule et n'ayant que 4 » pièces de canon, lutta à Ebersberg, pendant trois heures, contre 30,000 » ennemis, et se couvrit de gloire. Cette action d'Ebersberg est un des » plus beaux faits d'armes dont l'histoire puisse conserver le souve- » nir (1). » Les Autrichiens y perdirent 4500 hommes tués, plus de 6000 blessés, 4 pièces de canon et deux drapeaux. Le général Claparède continua de se distinguer dans toute la campagne, notamment à Essling et à Wagram, et fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 17 juillet 1809, et créé comte la même année. En 1810, il passa avec sa division à l'armée de Portugal. Le général Silveyra avait ordre de manœuvrer pour inquiéter les communications entre les divers corps d'armée français. Le comte Claparède l'arrêta dans son mouvement, le battit dans plusieurs rencontres, et le força, le 13 janvier 1811, de repasser le Duero à Lamégo. Après cette expédition, le général Claparède, dont la division se trouvait isolée du reste de l'armée, fut livré à lui-même pendant trois mois, dans un pays parcouru en tous sens par différents corps ennemis, soit de milices, soit de levées en masse, commandés, pour la plupart, par des généraux Anglais. Tous ces obstacles, aplanis

---

(1) Cinquième bulletin de la grande armée, inséré dans *le Moniteur* du 13 mai 1809.

ou vaincus avec habileté, ne firent qu'ajouter à l'honneur du succès dont les opérations du comte Claparède furent couronnées. En 1812, il prit le commandement d'un corps polonais au service de France, combattit à la Moskowa le 7 septembre, et fut blessé au passage de la Bérésina le 28 novembre. Le 23 août 1813, il soutint un combat glorieux, sur les hauteurs de Giezubel, contre l'ennemi qui débouchait de la Bohême, et concourut, le 17 octobre, à l'enlèvement des positions retranchées de Racknitz, près de Dresde. Lors de l'invasion étrangère, le comte de Claparède commanda sous les murs de Paris une division de 6 régiments d'infanterie. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et grand-croix de la Légion-d'Honneur le 17 janvier 1815. Le 8 juillet de cette dernière année, il fut nommé au commandement de la place de Paris, qu'il conserva jusqu'au 18 novembre suivant, époque à laquelle il fut chargé de l'inspection-générale des troupes stationnées dans la première division militaire. Le comte Claparède a été nommé pair de France le 5 mars 1819. Il a été chargé, en 1820, de la nouvelle organisation de l'infanterie dans le 4e arrondissement de l'inspection générale de cette arme, et nommé inspecteur-général d'infanterie le 20 juin 1822, puis commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 août 1823. (*Dict. historique des Généraux Français*, t. IV, pp. 290 à 294).

ARMES : *Coupé, au 1 parti, à dextre d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; à sénestre de gueules, à 3 étoiles d'argent en pal; au 2 d'or, à 2 branches de laurier de sinople, passées en sautoir derrière un casque de sable, ouvert et taré de front, garni et cloué d'or, et sommé de 3 panaches de gueules.* Couronne de comte. Supports : deux lions.

4 juin 1814. CLARKE, *duc* DE FELTRE, (Henri-Jacques-Guillaume), *comte* D'HUNEBOURG, issu d'une ancienne famille noble d'Irlande, établie en France depuis l'émigration des Stuards, naquit à Landrecies le 17 octobre 1765. Il fut reçu cadet gentilhomme à l'école militaire de Paris le 17 septembre 1781, et en sortit pour passer sous-lieutenant au régiment de Berwick le 11 novembre 1782. Il devint cornette de hussards, avec rang de capitaine, le 5 septembre 1784, puis capitaine de dragons le 11 juillet 1790. Les études brillantes et variées que le jeune Clarke avait faites, la justesse et la pénétration de son esprit, firent bientôt juger qu'il serait également propre aux travaux militaires et aux négociations diplomatiques. Cette seconde carrière lui fut ouverte dans le cours de la même année 1790. Il fut attaché, à cette époque, à l'ambassade de France à

Londres. Mais la marche des événements qui ont amené la révolution l'ayant rappelé sous les drapeaux, il fut promu, le 15 septembre 1791, au grade de capitaine de première classe dans le 14ᵉ régiment de dragons. Il passa de ce grade à celui de lieutenant-colonel du 2ᵉ régiment de cavalerie le 5 février 1792. Il concourut à la prise de Spire, en la même année. Le 17 mars 1793, jour de la déroute de Bingen, il défendit avec valeur le passage de la Nahe, et fut nommé général de brigade provisoire à l'affaire d'Horcheim, près de Landau, le 17 mai suivant. Il remplissait les fonctions de chef de l'état-major-général de l'armée du Rhin, lorsqu'il fut destitué comme noble le 12 octobre de la même année 1793. Rappelé au service le 18 février 1795, et confirmé, le 17 mars, dans le grade de général de brigade, il fut chargé, par commission du même jour, de la direction historique et topographique du ministère de la guerre, et concourut à la rédaction des plans dont l'exécution répandit alors un si grand éclat sur les armées françaises. Il devint général de division le 17 décembre de la même année. En 1796, il fut chargé d'une mission importante auprès du cabinet de Vienne; et, en 1797, il conclut avec le roi de Sardaigne un traité d'alliance avantageux pour l'armée d'Italie. Ce fut le général Clarke qui, de concert avec Buonaparte, négocia à Vienne les préliminaires de la paix qui fut signée à Campo-Formio le 17 octobre. Lors de l'ouverture du congrès de Lunéville, en septembre 1801, le général Clarke y entama les négociations qui furent suivies par Joseph Buonaparte, frère du premier consul. Il fut nommé, le 24 du même mois, commandant extraordinaire de Lunéville et du département de la Meurthe, puis, le 20 juillet 1802, ambassadeur en Toscane. Après trois années de séjour dans cet état, le général Clarke fut rappelé à Paris, et nommé membre du conseil d'état et secrétaire du cabinet pour la guerre et la marine. Il marcha avec la grande armée en 1805, se trouva à la prise d'Ulm, fut nommé gouverneur de Vienne et des provinces de Carinthie et de Styrie le 15 novembre, et devint grand-officier de la Légion-d'Honneur le 8 février 1806. A la suite du traité de Presbourg, il fut chargé de suivre les négociations de paix, d'abord avec la Russie, ensuite avec l'Angleterre; se trouva à la bataille d'Iéna le 14 octobre, et fut nommé successivement gouverneur-général d'Erfurth et de Berlin. En 1807, il fut chargé de l'échange des ratifications du traité de paix conclu entre la France et la Saxe; et, à cette occasion, il obtint la grand-croix de l'ordre de Saint-Hubert de Saxe. Le 9 août de cette année, le général Clarke fut nommé ministre de la guerre. On cite

comme un événement remarquable de son administration, la formation de divers corps d'observation, et la mise sur pied, en moins de cinq semaines, d'une armée de 100,000 hommes, qui marcha sur les bords de l'Escaut, lors du débarquement de lord Châtam dans l'île de Walcheren, avec 55,000 Anglais. L'importance des services qu'il rendit dans cette occasion fut récompensée par le titre de comte d'Hunebourg et le grand-cordon de la Légion-d'Honneur, qu'il reçut le 14 mars 1809. Il fut créé duc de Feltre en la même année, et conserva le portefeuille de la guerre jusqu'à l'époque de la restauration. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis le 27 décembre suivant. Lors de l'invasion de Buonaparte, en mars 1815, le roi rappela le duc de Feltre au ministère de la guerre, en remplacement du maréchal Soult. Il suivit ensuite S. M. à Gand, et fut chargé d'une mission auprès du prince de Galles, régent d'Angleterre. Le 8 juillet 1815, il remit, par ordre du roi, le portefeuille de la guerre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le 15 septembre suivant, le duc de Feltre fut nommé gouverneur de la 9e division militaire, et membre du conseil privé le 19 du même mois; enfin, le 28, le roi l'appela de nouveau au ministère de la guerre. Il joignit à ses fonctions ministérielles celles de gouverneur de la 14e division militaire, à partir du 10 janvier 1816. Le bâton de maréchal de France, que le roi donna au duc de Feltre, le 3 juillet suivant, a été la juste récompense des longs services qu'il avait rendus à l'état, soit dans les armées, soit dans la direction des opérations militaires, soit enfin dans les diverses missions dont il avait été chargé, et dans lesquelles, comme dans toutes les places importantes qu'il a remplies pendant 25 ans, il a montré une intelligence, un zèle, et un désintéressement que ses ennemis mêmes n'ont pu méconnaître et qui honore particulièrement sa mémoire. Le mauvais état de sa santé l'ayant déterminé à donner, en septembre 1817, sa démission du ministère de la guerre, il se retira dans sa terre de Neuville, près de Saverne, et y mourut le 28 octobre 1818. Le duc de Feltre était chevalier de l'ordre de la Fidélité de Bade. Il possédait plusieurs langues et cultivait les lettres. Le grand nombre de mémoires qu'il a rédigés sur la diplomatie, la guerre et l'administration, sont tous remarquables par la clarté et la correction du style. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. IV, p. 294 à 299).

Le duc de Feltre a laissé, d'un premier mariage, une fille unique, mariée avec M. le vicomte *de Montesquiou-Fezensac*, maréchal-de-camp, aide-major-général de la garde royale, chevalier de Saint-Louis

et commandeur de la Légion-d'Honneur. D'un second mariage il a eu trois fils, dont l'aîné, d'abord garde-du-corps du roi, et aujourd'hui officier de carabiniers, a succédé aux titres héréditaires de son père.

ARMES : *De gueules, à 3 épées rangées d'argent, garnies d'or.*

CLÉMENT DE RIS (Dominique, *comte*), né à Paris en 1750, acheta, en 1787, une charge de maître-d'hôtel de la reine. Il se retira, lors des premiers troubles, dans sa terre de Beauvais, en Touraine, et fut nommé, en 1791, membre du conseil administratif du département d'Indre et Loire. Partisan des idées nouvelles, mais en même temps ennemi des violences démagogiques, la modération de ses principes lui valut la haine du comité révolutionnaire, qui le fit arrêter et transférer à la Conciergerie, à Paris. Il ne dut sa liberté, et peut-être sa vie, qu'aux instantes sollicitations de quelques amis, qui jouissaient alors d'un grand crédit auprès des puissances du jour. Après le 9 thermidor (27 juillet 1794), M. Clément de Ris fut nommé commissaire-adjoint de la commission d'instruction publique, concourut à la formation de l'école normale, et donna sa démission au mois de mars 1795. Après le 18 brumaire, (9 novembre 1799), il fut appelé aux fonctions législatives, fut nommé sénateur le 24 décembre de la même année, commandant de la Légion-d'Honneur, et préteur du sénat en 1804, comte de Mony, en 1806, grand-officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811, et grand-cordon de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. Le roi appela M. Clément de Ris à siéger parmi les pairs nommés le 4 juin 1814. Ayant fait également partie de la chambre haute pendant les *cent jours*, il fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, et rappelé à la pairie le 21 novembre 1819. Il a eu deux fils : 4 juin 1814 et 21 novembre 1819.

1°. Emile, vicomte Clément de Ris, colonel de cavalerie en retraite, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Maximilien-Joseph de Bavière, etc. Il a fait avec distinction, depuis 1801, les campagnes d'Italie, de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie et de France ;

2°. Paulin Clément de Ris, officier dans le 1er régiment de carabiniers, tué à l'âge de 17 ans à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807.

ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles, et en pointe d'une colombe du même, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

LE CLERC, *marquis* DE JUIGNÉ, (Charles-Philibert-Gabriel), né le 30 septembre 1762, entra au service comme sous-lieutenant au régiment 17 août 1815.

du Roi, infanterie, le 10 avril 1777. Il devint capitaine de cavalerie, le 3 juin 1779, major en second du régiment des cuirassiers du Roi, le 1er mai 1788, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Émigré en 1791, il a servi la cause des Bourbons en pays étranger jusqu'en 1802. Le roi l'a créé pair de France le 17 août 1815, et il est décédé sans enfants, à Paris, le 14 mars 1819. Il avait épousé, en 1782, Marie-Louise-Charlotte *de Bonnières de Souastres de Guines*, chanoinesse-comtesse de Remiremont, décédée le 2 avril 1792, fille d'Adrien-Louis de Bonnières, duc de Guines, lieutenant-général des armées du roi, et de Caroline-Françoise-Philippine de Montmorency-Logny.

23 décembre 1823. LE CLERC, *comte*, puis *marquis* DE JUIGNÉ, (Charles-Marie), frère du précédent, est né le 10 mai 1764. Il a été successivement officier au régiment du Roi, infanterie, en 1778, capitaine au régiment de Berry, cavalerie, en 1783, sous-lieutenant des gendarmes d'Artois, avec grade de lieutenant-colonel, en 1787, major en second du régiment de Vivarais, infanterie, en 1788, et lieutenant en premier des gendarmes écossais, avec grade de colonel, en 1791. Il a fait, en cette qualité, la campagne de 1792, à l'armée des princes, a concouru, en 1793, à la belle défense de Maëstricht contre l'armée républicaine, et a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dans la campagne de 1796. Il a été inspecteur-général des gardes nationales du département de l'Oise, et président du collége électoral de l'arrondissement de Beauvais, en 1816, a pris le titre de *marquis de Juigné* (1) en 1819, après la mort de son frère aîné, et a été appelé à la pairie le 23 décembre 1823. Il est décédé au mois de janvier 1825. Il avait épousé, le 13 février 1787, Anne-Éléonore-Eulalie *du Floquet de Réals*, fille de François-Charles du Floquet, comte de Réals, et de N... de Berry d'Essertaux. De ce mariage sont issus :

1°. Jacques-Marie-Anatole le Clerc, comte, aujourd'hui marquis de Juigné, pair de France, né le 25 juillet 1788, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef d'escadron de la garde nationale et aide-de-camp du maréchal duc de Reggio, marié, le 25 février 1813, avec Marie-Jeanne-Caroline *Feydeau de Brou*, fille de Charles-Henri Feydeau de Brou, et de Marie-Gabrielle-Olive de Lamoignon. De ce mariage est provenu:

Charles-Marie-Chrétien le Clerc de Juigné, né le 10 mai 1817;

(1) Ce titre est dans la famille depuis trois générations. Antérieurement, la terre de Juigné, dont la possession remonte au quatorzième siècle, avait été unie à la terre de Champagne, et érigée en baronnie, par lettres-patentes de l'an 1647, registrées en 1680.

2°. Antoinette-Geneviève-Charlotte-Claudine le Clerc de Juigné, née le 16 août 1795, mariée, le 21 septembre 1815, avec Charles-Auguste-Marie, baron *de Beauffort*;

3°. Anne-Eulalie-Agathe le Clerc de Juigné, née le 6 février 1801.

Samuel-Jacques *le Clerc*, chevalier, *marquis de Juigné*, baron de Champagne, de la Laude, etc., aïeul des deux marquis de Juigné qui précèdent, était colonel-lieutenant du régiment d'Orléans, infanterie, lorsqu'il fut tué à la bataille de Guastalla le 19 septembre 1734. Il avait épousé, le 26 juin 1725, Marie-Gabrielle *le Cirier de Neufchelles*, dont il avait eu quatre fils et une fille :

1°. Jacques-Gabriel-Louis, auteur de la *branche aînée*, rapportée ci-après;

2°. Antoine-Éléonore-Léon le Clerc de Juigné, né le 2 novembre 1730, grand-vicaire de Carcassonne et agent-général du clergé en 1760, nommé le 1er janvier 1764, et sacré le 29 avril suivant évêque de Châlons-sur-Marne, comte et pair de France. Pendant 17 ans que ce vertueux prélat a gouverné ce diocèse, il a immortalisé son nom par sa charité inépuisable, par les établissements qu'il a fondés pour l'instruction de la jeunesse et le soulagement des indigents, et par son humanité et son zèle, qui lui firent souvent exposer ses jours pour sauver ceux de ses diocésains, dans les nombreux accidents qui affligeaient la province, notamment lors de l'incendie de la ville de Saint-Dizier, en 1776. En 1781, lorsque la mort de M. de Beaumont laissa vacant le siége archiépiscopal de Paris, plusieurs prélats aspiraient à lui succéder; mais Louis XVI, de son propre mouvement, appela, le 23 décembre de la même année, M. de Juigné pour remplir ce siége, auquel était attaché le titre de duc de Saint-Cloud, pair de France. « Il porta dans son nouveau diocèse le même esprit, les mêmes » principes d'après lesquels il avait gouverné celui de Châlons : même pru» dence, même modération, même douceur, même attention à maintenir la » paix, à tâcher de l'entretenir entre le sacerdoce et la magistrature, même zèle » pour la discipline ecclésiastique et la saine doctrine, même munificence envers » les pauvres. Son immense revenu s'employait en aumônes, en bonnes œuvres, » en établissements pieux. Quelque considérable que fût ce revenu, il ne put » suffire aux besoins du rigoureux hiver de 1788 à 1789. Le prélat y suppléa en » vendant sa vaisselle, en engageant son patrimoine, et en faisant des emprunts, » pour la garantie desquels le marquis de Juigné, son frère aîné, s'obligea jus» qu'à la somme de cent mille écus... » Élu député aux états-généraux, en 1789, avec ses deux frères, M. de Juigné siégea, dans cette assemblée orageuse, avec la minorité fidèle à la religion et à la monarchie. Après avoir échappé à la mort le 24 juin 1789, et avoir concouru le 4 août à un rapprochement qui ne devait être que l'avant-coureur des plus affreux désordres, il demanda au roi et obtint de S. M. la permission de sortir du royaume : il se retira d'abord à Chambéry, auprès du marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, et ensuite à Constance, où il fonda un séminaire. L'occupation de cette ville par les troupes républicaines en 1799, força M. de

Juigné de se retirer à Augsbourg. Il revint à Paris en 1802, après s'être démi de son archevêché entre les mains du pape, et mourut le 19 mars 1811. Son corps, qui avait été déposé dans le cimetière commun, fut exhumé lors du retour du roi, en 1814, et transporté dans le caveau de l'église Notre-Dame, à Paris, destiné à la sépulture des archevêques. » Ses principes étaient purs, son zèle également éloigné du relâchement et de l'exagération, son esprit sans cesse occupé de ce qui pouvait servir l'Église. Il joignait à la plus heureuse mémoire l'amour des études graves, et le goût de la bonne littérature. Il possédait parfaitement le grec : la Bible était sa lecture favorite; il la savait par cœur, et, quelque passage qu'on lui citât, il en indiquait sur-le-champ le livre, le chapitre et le verset * » ;

3°. Arnaud-Louis le Clerc de Juigné, né le 6 mai 1731, reçu chevalier de Malte de minorité, mort en 1758, étant capitaine au régiment de Guienne. Il n'avait pas été marié ;

4°. Léon-Marguerite, auteur de la *seconde branche*, rapportée ci-après ;

5°. Louise-Léonine-Gabrielle le Clerc de Juigné, mariée le 24 mars 1753, avec Antoine-Gui, marquis *de Pertuis*, vicomte de Baous-le-Comte, lieutenant-colonel de cavalerie, qui en est resté veuf le 19 août 1754, avec une fille, nommée

Claude-Gabrielle de Pertuis, née le 6 août 1754, mariée, le 18 août 1772, avec Léonor-Claude, marquis *de Pracomtal*, décédé le 7 décembre 1776, laissant postérité.

BRANCHE AINÉE.

Jacques-Gabriel-Louis *le Clerc*, marquis *de Juigné* et de Montaigu, baron de Champagne et de la Lande, né le 14 mai 1727, entra au service en 1742, fit les campagnes de 1743, 44, 45, 46, 47, 48, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et 62, fut nommé ministre plénipotentiaire de France en Russie le 25 décembre 1774, et lieutenant-général des armées du roi le 10 mars 1780. Émigré en 1791, après la session de l'assemblée constituante, le marquis de Juigné commanda la moitié de l'infanterie noble de l'armée des princes, en 1792. Il est mort le 4 août 1807 (1), laissant, du mariage qu'il avait contracté, le 17 mars 1768, avec Charlotte *Thiroux de Chammeville* :

1°. Charles-Philibert-Gabriel le Clerc, marquis de Juigné, } pairs de France, mentionnés plus haut ;
2°. Charles-Marie le Clerc, comte, puis marquis de Juigné, }

---

* *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. XXII, p. 114. M. Lecuy, auteur de la notice insérée dans cet ouvrage, sur M. de Juigné, fait mention de tous les écrits religieux publiés par ce vertueux prélat.

(1) Voyez son article biographique dans le t. IV, p. 304, du *Dict. hist. des Généraux Français*.

3°. Anne-Léon-Antoine le Clerc, *comte Léon de Juigné*, né le 28 décembre 1767. Il est entré au service, en qualité d'enseigne au régiment des Gardes-Françaises, en 1784. Émigré en 1791, il a servi le roi, en pays étranger, pendant onze ans. Il a été créé chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et nommé, le 19 août 1815, colonel de la légion de la Seine. Le comte Léon de Juigné était, en 1821, colonel du 55ᵉ régiment de ligne. Il a commandé, en 1823, le 2ᵉ corps de réserve à l'armée des Pyrénées, sous les ordres de Mgr. le Dauphin. Du mariage qu'il a contracté, le 17 octobre 1809, avec Anne-Marie-Adélaïde *de Seran*, fille de Louis-François, comte de Seran, et de Marie-Marguerite-Adélaïde de Bullioud, est issue :

Charlotte-Antoinette-Thérèse le Clerc de Juigné, née le 5 janvier 1812;

4°. Jacques-Auguste-Anne-Léon le Clerc, *comte Auguste de Juigné*, né le 8 août 1774. Émigré avec sa famille en 1791, il fut aide-de-camp de son père pendant la campagne de 1792, et passa comme officier au régiment de Mortemart en 1794. Il fut nommé d'abord commissaire extraordinaire du roi dans la septième division militaire, ensuite officier supérieur des gendarmes de la garde de S. M., avec rang de major, les 22 avril et 1ᵉʳ juillet 1814; reçut le brevet de colonel de cavalerie le 25 juillet de la même année, puis la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 août suivant, et devint président du collége électoral de l'arrondissement de Bourbon-Vendée le 26 juillet 1815, colonel de la légion de Seine et Oise le 12 octobre suivant, député pour le département de la Loire en 1821, président du collége électoral de ce département le 24 décembre 1823, et gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 9 janvier 1824. En cette même année, il a été réélu à la chambre des députés par le département de la Loire. Il a épousé, le 10 juin 1816, Antoinette-Louise *de Durfort*, veuve d'André-Hector-Marie de Galard, comte de Béarn-Brassac, et fille d'Étienne-Narcisse, comte de Durfort, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, ancien capitaine des gendarmes de la garde de S. M., gouverneur de la 6ᵉ division militaire, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Henriette-Étiennette-Claude-Denise Thiroux de Montsauge.

SECONDE BRANCHE.

Léon-Marguerite *le Clerc*, baron *de Juigné*, né au mois de mars 1733, quatrième fils de Samuel-Jacques le Clerc, marquis de Juigné, et de Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles, servit d'abord dans la marine, où il devint lieutenant de vaisseau, fut ensuite capitaine de cavalerie en 1758, puis colonel au corps des grenadiers de France en 1762, et enfin colonel du régiment de Soissonnais en juillet 1767. On le créa brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 10 mars 1780. Le baron de Juigné est décédé le 24 octobre 1810. Il avait épousé, le 1ᵉʳ mars 1769, Adélaïde-Olive *de Saint-Simon-Courtomer*,

fille de Jean-Antoine-François de Saint-Simon, vicomte de Courtomer, capitaine-lieutenant des gendarmes Anglais, brigadier des armées du roi, et d'Élisabeth-Olive-Louise Bernard de Coubert. De ce mariage sont issus :

1°. Jacques-Gabriel-Olivier, qui suit;

2°. Charles-Étienne-Olivier le Clerc, *comte Étienne de Juigné*, né le 30 juillet 1776, reçu chevalier de Malte de minorité. Il a été élu député par le département de la Manche, et a siégé pendant la session de 1815. Il est veuf d'Andrée-Louise-Aimée *de Thiboutot*, fille de Jean-Baptiste-Léon, marquis de Thiboutot, et de Jeanne-Françoise-Rose de Thieuville. De ce mariage est née une fille;

3°. Antoine-Éléonor-Victor le Clerc, *comte Victor de Juigné*, né le 17 août 1783, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Blois le 2 août 1815, puis de celui d'Autun en 1817, préfet du département du Cantal le 12 août 1818, et ensuite du Cher le 19 juillet 1820, et maître des requêtes en service extraordinaire le 9 janvier 1822. Il a épousé Nathalie *de Grimoard-Beauvoir de Roure de Beaumont-Brison;*

4°. Élisabeth-Olive-Éléonore le Clerc de Juigné, née le 14 février 1775, chanoinesse du chapitre de Bourbourg, morte sans alliance le 19 mai 1803;

5°. Charlotte-Justine-Louise le Clerc de Juigné, née le 8 septembre 1777;

6°. Pauline-Jeanne-Henriette le Clerc de Juigné, née le 15 octobre 1778, mariée avec Édouard-Victurnien-Charles-René *Colbert*, comte de Maulevrier, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé;

7°. Charlotte-Louise le Clerc de Juigné, née le 9 septembre 1781;

8°. Élisabeth-Olive-Félicité le Clerc de Juigné, née le 9 septembre 1784, mariée, le 14 avril 1816, avec Scipion *de Grimoard-Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison*, marquis du Roure;

9°. Étienne-Justine-Paule le Clerc de Juigné, née le 6 juin 1786, morte sans avoir été mariée le 2 mars 1804.

Jacques-Gabriel-Olivier *le Clerc, comte Olivier de Juigné*, né le 19 novembre 1769, a épousé, au mois d'avril 1795, Etiennette-Aulède-Sophie *Fevret de Saint-Mêmin*, fille de Charles-Benigne Fevret de Saint-Mêmin, et de dame Octavie de Moncaut. De ce mariage est issu

Raoul-Léon-Victor le Clerc de Juigné, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié.

« On ne voit pas l'origine de la famille le Clerc, dont le nom est an-
» cien dans les provinces du Maine et de l'Anjou, où il est connu depuis
» le 14e siècle dans le rang de la noblesse, et la filiation est prouvée par
» la possession de la terre de Juigné, depuis Colas le Clerc, seigneur de

» Juigné, de Coulaines, d'Hercé, de la Noullière et de la Motte d'Artère, » vivant en 1362 (1) ».

Nicolas le Clerc, fils de Colas Ier, épousa, 1°, Jeanne *de Bouvards*, dont il eut Jean le Clerc, l'aîné, auteur de la branche de Juigné, dont on vient de parler, et Jean le Clerc, le jeune, auteur de la branche de Coulaines, qui a partagé, avec la branche aînée, tous les avantages résultants de belles alliances, de nombreux services militaires et de riches possessions; 2°, Marguerite *le Voyer de Ballée*, dont est issu Colas le Clerc IIe du nom, auteur de la branche des Roches et de Lassigny, qui s'est établie en Provence au milieu du 17e siècle.

ARMES : *D'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêture de sable, et cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et armées de gueules.* Cimier : un coq essorant. Devise : *Ad alta*. Cri : *battons et abattons.*

DE CLERMONT-GALLERANDE, (Charles-Georges, *marquis*), né à 4 juin 1814.
Paris le 30 juillet 1744, entra au service, en 1757, dans le régiment d'Orléans, dragons, y fit les dernières campagnes de la guerre dite de *sept ans*, et y devint capitaine. Il fut nommé chambellan du duc d'Orléans, et devint successivement mestre-de-camp-lieutenant du régiment d'Orléans, cavalerie, le 28 mai 1766, brigadier de cavalerie le 1er mars 1780, et maréchal-de-camp le 1er janvier 1784. Émigré en 1791, il a fait les campagnes à l'armée des princes et au corps de Condé. Louis XVIII l'a créé pair de France le 4 juin 1814 et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 3 mai 1816. Il a été porté à la retraite, en 1817, avec le grade de lieutenant-général honoraire, et il est décédé le 16 avril 1823, sans laisser d'héritier de son nom, pour succéder à sa pairie.

Le marquis de Clermont-Gallerande était issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Anjou, laquelle a joui d'un nom avantageusement cité par l'histoire depuis plus de 400 ans. Elle avait pour apanage, au milieu du 14e siècle, le gros bourg de Clermont, situé près de la Flèche. Charles d'Hozier a dressé la généalogie de cette mai-

(1) Extrait d'un mémoire fait, en 1753, par M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, retouché par M. de Beaujon, son successeur, et par lui envoyé, le 10 mars 1760, à M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la chambre de S. M., pour la présentation de la marquise de Juigné (mademoiselle Thiroux de Chammeville). Ce mémoire, qui a encore été mis sous les yeux de M. le comte de Vergennes le 2 juin 1781, fait partie des tomes II, p. 174, et III, p. 2, des *Registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi*, aux archives de M. de Courcelles.

son, comprise dans le premier volume du *Nobiliaire de Champagne*, publié sur la recherche de 1666—1672. Cette généalogie commence à Robert Ier, seigneur de Clermont, qui, l'an 1100, épousa la fille du baron de Suze, au Maine. Robert II, seigneur de Clermont, son arrière-petit-fils, épousa, vers 1230, l'héritière de l'ancienne maison de Gallerande, en Anjou, et fut le cinquième aïeul d'Eustache, seigneur de Clermont, écuyer du dauphin (depuis Charles VI), père, par Jeanne de l'Isle-Bouchard, sa femme, de Louis II, seigneur de Clermont, grand-chambellan de René d'Anjou, roi de Sicile, créé chevalier de l'ordre du Croissant, à la première promotion, en 1448. Louis II épousa Marie Malet de Graville, dont est issu René Ier, seigneur de Clermont et de Gallerande, vice-amiral de France, gouverneur de Honfleur, marié avec Perrette d'Estouteville. Louis III, son fils aîné, maître-d'hôtel du roi François Ier, épousa une héritière de la maison d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise, et eut, entr'autres enfants :

1°. Georges, seigneur de Clermont, marquis de Gallerande, par érection du mois d'août 1576, auteur de la branche des *comtes* et *marquis de Saint-Aignan*, éteinte vers 1730. De cette branche est sortie celle des *barons de Meru* et *de Loudon, marquis de Clermont-Gallerande*, qui vient de s'éteindre dans la personne du marquis de Clermont-Gallerande, pair de France ;

2°. Jacques, auteur de la branche *de Clermont d'Amboise, barons de Bussy*, éteinte, le 12 mai 1727, dans la personne de Henri, baron de Bussy, tué en duel sur la place Royale, à Paris, par François de Rosmadec, comte de Chapelles.

René de Clermont, IIe du nom, seigneur de Saint-Georges, second fils de René Ier, seigneur de Clermont et de Gallerande, fut chevalier de l'ordre du Roi et l'un des 100 gentilshommes de la maison de S. M. Il épousa, 1°, en 1517, Philiberte *de Rupt*, fille de Jean, baron de Rupt, souverain de Delain, en Franche-Comté, grand-chambellan de l'empereur Charles-Quint ; 2°, Françoise *d'Amboise*, fille unique de Jacques d'Amboise, seigneur de Bussy, et d'Antoinette d'Amboise, dame de Renel. Il eut, entr'autres enfants ;

Du premier lit :

1°. Thomas de Clermont, auteur de la branche des *marquis de Montglat, comtes de Chiverny*, éteints, le 6 mai 1722, en la personne de Louis de Clermont, marquis de Montglat, bailli de Dôle, ambassadeur extraordinaire à Vienne, puis en Danemark, membre du conseil des affaires étrangères en 1715, gouverneur de la personne du duc de Chartres en 1716, conseiller d'état d'épée en 1719, etc., fils de François-de-Paule de Clermont, marquis de Montglat, colonel du régiment de Navarre, grand-maître de la garde-robe du roi et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit ;

Du second lit :

2°. Antoine de Clermont, auteur de la branche des *marquis de Renel*, non moins féconde en illustrations que les branches précédentes. Celle-ci a hérité du marquisat de Montglat et du comté de Chiverny, et s'est éteinte en la personne de Jean-Baptiste-Charles-François de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, ambassadeur à la cour de Portugal en 1767, créé chevalier des ordres du Roi en 1784, et massacré au château des Tuileries le 10 août 1792.

La maison de Clermont-Gallerande a donné neuf généraux, presque tous décorés de l'ordre du Saint-Esprit (1). Elle comptait aussi nombre de chambellans de nos rois et de gouverneurs de provinces.

ARMES : *D'azur, à 3 chevrons d'or, le premier brisé.* Supports : deux lions.

Les branches de Clermont d'Amboise, Bussy, Montglat et Renel, écartelaient leurs armoiries de celles d'Amboise, qui sont : *Palé d'or et de gueules.*

DE CLERMONT-TONNERRE, (Anne-Antoine-Jules, *cardinal duc*), né à Paris le 1er janvier 1749, était vicaire-général de l'archevêché de Besançon, lorsqu'il fut sacré, le 14 avril 1782, évêque-comte de Châlons, pair de France. Député aux états-généraux, en 1789, M. de Clermont-Tonnerre y signa toutes les protestations de la minorité contre les actes de l'assemblée nationale qui sapaient les fondements de la religion et de la monarchie. Émigré avec sa famille, il donna la démission de ses dignités ecclésiastiques, en conséquence du concordat, au mois de janvier 1802. Après le retour des Bourbons, M. de Clermont-Tonnerre fut appelé à la pairie le 4 juin 1814 : il fut nommé archevêque de Toulouse le 1er juillet 1820, et promu au cardinalat dans le consistoire tenu le 2 décembre 1822 (2). Il se rendit à Rome, au conclave, en août 1823, reçut le chapeau des mains de S. S. le 21 novembre, prit possession de l'église de *la Trinité du Mont*, et partit de Rome pour revenir en France, le 7 décembre de la même année. 4 juin 14.

DE CLERMONT-TONNERRE, (Jules-Gaspard-Aynard, *duc*), neveu du cardinal, né à Paris le 9 août 1769, et reçu chevalier de Malte de mi- 4 juin 1814.

---

(1) Leurs services et campagnes sont rapportés t. IV, pp. 316 à 325, du *Dict. hist. des Généraux Français.*

(2) *Voyez* le *Moniteur* des 19 et 23 décembre de la même année.

norité, est entré au service comme garde-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, avec rang de lieutenant de cavalerie, en 1784, et fut breveté capitaine en 1788. Émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, dans les gardes-du-corps de la compagnie de Gramont, et celles de 1795 et 1796 comme volontaire noble au corps de Condé. Rentré en France après le licenciement définitif, effectué en 1801, il fut nommé aide-de-camp du général Clarke, duc de Feltre, en 1806, et fit la campagne de cette année et celle de 1807 à la grande armée française en Prusse et en Pologne, soit en qualité d'aide-de-camp, soit comme officier d'état-major employé au corps d'armée active de Poméranie-Suédoise. Il devint, en 1808, colonel d'une légion de gardes nationales actives, qu'il commanda sur les côtes de France, ainsi qu'à la garde du port et des forts de Cherbourg pendant les années 1808 et 1809. Devenu colonel-major au 4ᵉ régiment des gardes d'honneur, il a fait en cette qualité les campagnes de 1813 et 1814. Le roi l'a créé pair de France le 4 juin de cette dernière année, et successivement maréchal-de-camp et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, les 23 août et 29 octobre de la même année 1814, et aide-major-général de la garde nationale de Paris en 1815. Pendant les *cent jours*, le duc de Clermont-Tonnerre a été désigné pour être employé comme commissaire du roi auprès du corps d'armée autrichien sous les ordres du général baron de Frimont. Il est devenu commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 18 mai 1820, chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, et major-général de la garde nationale de Paris en 1822.

17 août 1815. DE CLERMONT-TONNERRE, (Aimé-Marie-Gaspard, *comte*, puis *marquis*), cousin-germain du duc de Clermont-Tonnerre qui précède, fut nommé, au sortir de l'école Polytechnique, où il avait été admis en 1799, officier dans le corps d'artillerie. Il fit avec distinction les campagnes d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, et fut nommé membre de la Légion-d'Honneur, le 6 décembre 1807. Au retour de Louis XVIII, en 1814, M. de Clermont-Tonnerre entra, avec le grade de lieutenant, dans la compagnie des mousquetaires gris. Il fut nommé chevalier de Saint-Louis en la même année, et successivement maréchal-de-camp et officier de la Légion-d'Honneur le 19 mars 1815, pair de France le 17 août suivant, et commandant de la brigade des grenadiers à cheval de la garde du roi le 6 septembre de la même année. Le titre de *marquis* a

été attaché à sa pairie, par ordonnance royale du 31 août 1817. Le marquis de Clermont-Tonnerre est devenu ministre secrétaire d'état au département de la marine le 4 décembre 1821, grand-officier de la Légion-d'Honneur le 21 août 1822, chevalier de l'ordre de la Toison d'or et grand-croix de l'ordre de Charles III au mois d'octobre 1823, et ministre-secrétaire d'état au département de la guerre le 4 août 1824.

La maison de Clermont-Tonnerre est, depuis un traité de l'année 1340, la première dans l'ordre des anciens barons ou pairs du Dauphiné, et les dignités héréditaires de connétable et de grand-maître de cet état étaient les marques distinctives de sa prééminence. Antérieurement à ce traité, elle gouvernait souverainement ses vassaux et ses domaines, traitait d'égal à égal avec les dauphins et les comtes de Savoie, et ne reconnaissait d'autre suprématie politique que celle de l'Empire, dont ses possessions étaient un démembrement, effectué à l'époque où se formèrent les souverainetés de Savoie, de Viennois et de Valentinois. Le rang éminent qu'a conservé la maison de Clermont depuis le temps où elle a consenti à céder ses droits de souveraineté aux dauphins, en échange des premières dignités du Dauphiné, atteste la grandeur de son origine, et ses nombreuses illustrations ont soutenu constamment l'éclat que son nom avait répandu dès la plus haute antiquité. Comme la généalogie de cette maison doit paraître dans le t. VII de l'*Histoire Généalogique*, on croît devoir se dispenser d'entrer ici dans des développements historiques que ce volume offrira au lecteur, et dont l'étendue, au reste, excéderait de beaucoup le cadre d'une simple notice.

ARMES : *De gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.* Couronne de duc, sur l'écu. Cri de guerre : CLERMONT ! Supports : deux lions. Cimier : un saint Pierre tenant deux clefs en sautoir dans la main. Devise : SI OMNES, EGO NON. L'écu environné d'un manteau de prince de gueules, fourré d'hermine, chargé à dextre et à senestre de 2 clefs d'argent passées en sautoir, et derrière lequel sont également passés en sautoir deux étendards aux armes de *Dauphiné*, avant et depuis la réunion de cette province à la France. Le manteau est sommé d'une couronne ducale, surmontée d'une tiare.

DE CLÉRON, *comte* D'HAUSSONVILLE, (Charles-Louis-Bernard), 17 août 1815.
né en 1770, a été nommé successivement chambellan, candidat au corps législatif en 1811, adjudant-commandant de la garde nationale de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis les 5 septembre et 11 octobre 1814, pair de France le 17 août 1815, et officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821.

Son père, Joseph-Louis-Bernard *de Cléron,* comte d'Haussonville, ca-

pitaine dans le régiment Royal-Roussillon, infanterie, puis capitaine, avec rang de colonel, au régiment de Schomberg, dragons, nommé, en 1759, mestre-de-camp du régiment Royal-Roussillon, puis, en 1761, colonel du régiment de la Marine, créé successivement brigadier d'infanterie le 25 juillet 1762, maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, grand louvetier de France en 1780, lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1784, et chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1786, avait épousé, le 15 mai 1768, Victoire-Félicité *de Regnier de Guerchy*, fille de Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Huningue, ambassadeur à Londres, etc., et de Gabrielle-Lidie de Harcourt. Le comte d'Haussonville a vécu jusqu'après l'année 1794, date de sa radiation de la liste des émigrés. Il avait pour père, Charles-Louis-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, maréchal des camps et armées du roi de France, grand louvetier du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar (1), décédé à Nancy le 4 février 1754. Celui-ci était fils de Jean-Ignace de Cléron, comte d'Haussonville, conseiller-d'état du duc Léopold et grand-maître de l'artillerie de Lorraine, et Jean-Ignace avait pour père Antoine de Cléron, baron d'Haussonville, le premier de cette illustre maison qui fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie de Lorraine.

La maison de Cléron a pris son nom d'une terre et ancienne châtellenie, située en Franche-Comté, à trois lieues S.-S.-E. de Besançon. Son premier auteur connu, Hugues, seigneur de Cléron, était qualifié chevalier en 1088, dans une charte de Hugues, archevêque de Besançon. Ses descendants se sont répandus successivement en Bourgogne et en Lorraine, et ont toujours tenu rang parmi la noblesse chevaleresque et chapitrale de ces provinces. Le premier depuis lequel cette maison s'est attachée au service de nos rois est Simon, seigneur de Cléron, chevalier, chambellan du roi Louis XI, lequel mourut en 1488, laissant pour fils Othenin, seigneur de Cléron, chevalier, gouverneur des ville et château de Taillant, lequel avait épousé, en 1487, Marie *de Saigny*, dame de Saffre, au duché de Bourgogne. C'est depuis cette alliance que la maison de Cléron a ajouté à ses armoiries celle des anciens barons *de Saffre*.

---

(1) On peut consulter, pour l'état de ses services et campagnes, le t. VII, pp. 258, 259, de la *Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4°, 1764.

Les principales branches de la maison de Cléron étaient au nombre de cinq :

1°. Les *seigneurs de Villafans*, éteints ; 2° les *seigneurs* et *barons de Cléron*, éteints ; 3° les *seigneurs de Poussanges* et *de Buys* ; 4° les comtes d'Haussonville, dont on vient de parler ; 5° les *barons de Saffre*.

Les preuves de la maison de Cléron ont été faites pour divers grands chapitres, et en dernier lieu au cabinet des ordres du Roi, pour les honneurs de la cour, en 1755 et en 1781 (1).

ARMES : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes tréflées du même*, qui est DE CLÉRON ; sur le tout de gueules, à 5 saffres ou aiglettes de mer d'argent, qui est DE SAFFRE.

DE COIGNY, (*duc*), voyez DE FRANQUETOT DE COIGNY. 4 juin 1814.

DE COISLIN, (*marquis*), voyez DU CAMBOUT. 23 décembre 1823.

COLAUD, (Claude-Sylvestre, *comte*), né à Briançon, en Dauphiné, le 11 décembre 1754, et fils d'un riche négociant de cette ville, entra au service, en 1772, comme simple dragon dans le régiment du Roi. Il fut nommé adjudant en 1782, sous-lieutenant en 1784, et il était, en 1792, capitaine au premier régiment de chasseurs à cheval, commandé par le vicomte de Noailles. La même année, il fit la campagne en Belgique sous les ordres du maréchal Luckner, et se distingua, à Valmy, sous ceux de Kellermann, qui, à la suite d'une reconnaissance contre l'armée prussienne, le nomma son aide-de-camp et le promut au grade de lieutenant-colonel le 12 novembre. La conduite de cet officier fut citée avantageusement à l'armée des Ardennes, et dans diverses actions, soit contre les Prussiens, jusqu'à la réoccupation de Longwy, soit contre les Autrichiens près du Chiers, sur la Sambre, sur la Meuse, avant et après le siége et la prise de Namur. On le nomma, le 26 janvier 1793, colonel et chef de la légion du centre (aujourd'hui 20e régiment de chasseurs), dont l'organisation lui fut confiée. Employé sous le général Dampierre, il devint général de brigade au mois de mai de la même année. A la tête de 10 bataillons, il couvrit la retraite de l'armée au pont de Denain, lorsque les ennemis eurent forcé le camp de Famars. Enveloppé à plusieurs reprises, il soutint, avec autant de bonheur que

(1) Ces preuves sont comprises dans les registres II, pp. 175, 176, et IV, p. 278, des *Registres manuscrits des ordres du Roi*, conservés aux archives de M. de Courcelles.

d'intrépidité, treize heures de combat contre des forces très-supérieures aux siennes, et se rallia à l'armée française sur Bouchain. Le service important que le général Colaud avait rendu dans cette circonstance fut renouvelé après la prise de Valenciennes. Blessé grièvement à Hondscoote, le 8 septembre 1793, d'un biscayen à la cuisse, un décret proclama qu'il avait bien mérité de la patrie dans cette bataille mémorable, et le grade de général divisionnaire fut le prix de sa belle conduite. Dès que l'état de sa blessure lui permit de reprendre le service, il se rendit à l'armée du Nord, qu'il commanda momentanément, en l'absence de Pichegru. On lui confia ensuite l'avant-garde de l'armée de la Moselle. Le général Colaud servit à la prise de Trèves, s'empara d'assaut des redoutes de Trarbach, chassa les Prussiens du Hundsruck et les poursuivit jusque sous les murs de Mayence. Appelé de l'armée des Alpes au commandement de Toulon, sa fermeté y comprima une sédition alarmante, provoquée par les jacobins; la sagesse de ses mesures ramena la paix dans cette ville, et cette paix ne fut pas scellée par l'effusion du sang. Peu de temps après, le gouvernement de Paris fut offert au général Colaud, mais il préféra de servir à l'armée de Sambre et Meuse, qui allait effectuer son premier passage du Rhin. Il fit la campagne de 1795 à l'armée du général Kléber, et fut cité à l'ordre du jour pour avoir partagé, avec le général Lefebvre, le succès du passage de la Sieg. Au combat de Siegberg, il culbuta dans le Rhin une partie des troupes autrichiennes commandée par le duc de Wurtemberg. Le général Colaud concourut à l'occupation de Dierdorff, de Montabaur et de Friedberg, à la capitulation de la citadelle de Wurzbourg, à la prise de Forcheim, et aux combats de Sulzbach, de la Nahe et d'Amberg. En 1796, il commanda quatre divisions formant le blocus de Mayence et d'Ehreinbrestein. Il alla ensuite, en 1798, commander sur les côtes depuis Ostende jusqu'aux frontières de la Hollande. Après avoir apaisé une insurrection très-grave qui avait éclaté dans la Belgique, le général Colaud fut envoyé à Manheim, pour prendre le commandement d'une armée d'observation et de la ligne du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Dusseldorf. Il fit la campagne de 1799 à l'armée du Rhin, et donna, à la bataille de Hohenlinden, en 1800, de nouvelles preuves de valeur et de capacité. Présenté par Buonaparte, le 9 janvier 1801, comme candidat au sénat conservateur, il fut admis, le 13 février suivant, parmi les membres de cette assemblée. Il devint grand-officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, commanda, en 1806, un corps d'observation en Hollande, fut

chargé, en 1807, de l'organisation d'une légion de réserve, et partit de la capitale de l'Autriche, le 11 août 1809, pour commander à Anvers, lors de la prise de Flessingue par les Anglais. Ce fut la dernière campagne du général Colaud. L'improbation qu'il manifestait, avec un très-petit nombre de membres du sénat, contre les projets ambitieux d'un homme qui sacrifiait la France à sa gloire personnelle et dans le seul intérêt de sa famille, explique suffisamment l'inoccupation de ce général pendant les dernières guerres, où ses talents et sa valeur eussent pu être d'une grande utilité à Buonaparte. En 1814, il vota la création d'un gouvernement provisoire; fut créé pair de France et chevalier de Saint-Louis les 4 et 27 juin, et ne prit aucune part aux affaires publiques pendant l'usurpation des *cent jours*. Le général Colaud est décédé le 3 décembre 1819, sans laisser d'enfants mâles, pour lui succéder dans sa pairie, qui s'est éteinte en sa personne (1).

Joseph-Claude-Louis *Colaud de la Salcette*, né à Grenoble le 29 décembre 1758, nommé préfet de la Creuse en 1800, membre du corps législatif en 1807, réélu en 1813, et Jean-Jacques-Bernardin *Colaud de la Salcette*, son frère, né à Grenoble le 27 décembre 1759, entré au service en 1775, comme sous-lieutenant au 39ᵉ régiment d'infanterie, créé successivement chef-de-bataillon le 8 mars 1793, général de brigade le 29 octobre 1795, et officier de la Légion-d'Honneur le 26 octobre 1814, sont issus de la même famille, mais d'une branche qui s'était anoblie par les charges de la magistrature, peu de temps avant la révolution.

ARMES : *De gueules, à une épée et un sabre d'argent, passés en sautoir, surmontés d'un dauphin du même.*

COLCHEN, (Victor, *comte*), né à Metz, au mois de novembre 1752, a été successivement secrétaire et subdélégué des intendances de Pau et d'Auch, chef de division au ministère des affaires étrangères, commissaire des relations extérieures, préfet de la Moselle en 1800 (2), membre de la commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre en 1801, nommé sénateur le 1ᵉʳ février 1805, membre de la Légion-d'Honneur en 1806, membre du conseil du sceau des titres en 4 juin 1814 et 5 mars 1819.

(1) Son discours funèbre fut prononcé à la chambre des pairs, le 21 juillet 1820, par M. le comte de Valence. Ce discours a été imprimé dans le *Moniteur* du 31 du même mois, colonne 1085.

(2) La *Statistique* de ce département, dressée par les soins de M. le comte Colchen, a été imprimée, en 1803, par ordre et aux frais du gouvernement.

1808, comte en la même année, officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811, après avoir exercé, en 1810, les fonctions de président de la société des donataires du *Monte-Napoleone*, membre du grand-conseil d'administration et secrétaire du sénat pendant les sessions de 1809 et 1811, et enfin, le 26 décembre 1813, commissaire extraordinaire dans la 4e division militaire, (Nancy). Le comte Colchen adhéra aux actes du gouvernement provisoire, et fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Ayant siégé à la chambre des *cent jours*, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, puis rappelé à la pairie le 5 mars 1819.

Son frère, Claude-Nicolas-François *Colchen*, d'abord juge, puis président de la cour d'appel de Metz, élu, en 1808, membre du corps législatif, fit partie, le 28 février 1813, du comité de législation, adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte, et devint successivement officier de la Légion-d'Honneur le 19 octobre de la même année, et l'un des présidents de la cour royale de Metz le 6 mars 1816.

Armes : *Fascé d'or et d'azur ; à la bordure componée d'argent et de sable, de 22 compons.*

5 mars 1819. COLLIN, *comte* DE SUSSY, (Jean-Baptiste), était receveur des douanes à l'époque du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Après avoir été nommé préfet du département de la Drôme, puis de Seine et Marne, les 7 mars et 28 novembre 1800, il fut appelé au conseil d'état et attaché à la section des finances. Il prit part à toutes les améliorations importantes opérées dans l'administration des douanes, et ce fut lui qui, en 1805, proposa au corps législatif un projet d'organisation générale de cette administration, et en développa les dispositions, qui furent adoptées, et qu'il perfectionna dans la suite. Il devint successivement directeur-général des douanes, grand-officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811, ministre du commerce et des manufactures le 15 janvier 1812, et grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. Le comte de Sussy resta sans fonctions immédiatement après la chute de Buonaparte, qui, à son retour de l'île d'Elbe, le confirma dans le titre de ministre d'état, et le nomma pair de France et premier président de la cour des comptes. Après les *cent jours*, il est rentré dans la vie privée jusqu'au 5 mars 1819, époque à laquelle le roi l'a appelé à la pairie du royaume.

Le *vicomte Collin de Sussy*, son fils aîné, fit les campagnes des armées des Alpes et d'Italie en qualité d'ingénieur attaché à l'état-major. Entré

dans l'administration des douanes après la paix de Lunéville, il devint inspecteur-général dans la Belgique, d'où il fut rappelé, en 1804, pour concourir à l'organisation des contributions indirectes. M. de Sussy fut nommé administrateur de ces contributions en la même année, et confirmé dans cette place par le roi le 6 décembre 1814. Il est maître des requêtes et membre de la Légion-d'Honneur.

Le *baron Collin de Sussy*, (Louis), frère puîné du précédent, avait aussi été destiné à la carrière militaire. Il se trouva à la bataille de Marengo, étant alors capitaine-adjoint à l'état-major. A la paix, il quitta le service pour entrer dans l'administration des douanes; fut pourvu de la direction à Anvers et à Livourne, et nommé, en 1811, administrateur en Toscane et dans l'état Romain. M. le baron de Sussy fut nommé administrateur des contributions indirectes le 23 janvier 1821. Il est aujourd'hui inspecteur-général des douanes, colonel à l'état-major de la garde nationale de Paris, et membre de la Légion-d'Honneur.

ARMES : *D'azur, au caducée d'or; l'écu chargé de 2 cantons supérieurs, celui de dextre d'azur, à une tête de lion d'or, le canton sénestre échiqueté d'or et d'azur.* Couronne de comte. Tenants : deux mercures.

COMPANS (Jean-Dominique, *comte*), est né à Saliès, près Saint-Martory, en Languedoc, le 29 juin 1769. Il entra au service, le 2 octobre 1791, dans le 3e bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, et y fut promu la même année au grade de capitaine. Il fit ses premières armes sous le général Dumerbion, à la défense du camp de Braour contre les Austro-Sardes, en avril 1792, concourut à l'attaque et à l'enlèvement du camp de Bruis, sous le général Dagobert, et à la belle défense de Lantosca, contre le duc d'Aoste, le 8 septembre. Attaqué au village des Ferres, le 16 octobre, par environ 1000 hommes, le capitaine Compans, à la tête de deux compagnies et de 300 gardes nationaux, se maintint dans sa position, et força l'ennemi d'abandonner ses attaques, après 12 heures de blocus et de combat. Cette action est rappelée dans le brevet d'adjudant-général chef-de-bataillon qu'il reçut, peu de temps après, à l'armée de siége de Toulon. Nommé commandant d'un bataillon de chasseurs à l'armée des Pyrénées Orientales, sous le général Dugommier, il prit une part active à toutes les affaires de postes, combattit à Boulon, le 13 août 1794, et s'empara, au col de Porteil, d'un convoi considérable d'artillerie et de bagages des ennemis, dont il avait intercepté la retraite. Devenu adjudant-général chef de brigade, après la paix avec l'Espagne, il remplit successivement les fonctions de chef-d'état-major des 10e et 17 août 1815.

11ᵉ et des 9ᵉ et 18ᵉ divisions militaires. Vers la fin de l'année 1798, il passa à l'armée d'Italie, et fit la campagne de 1799, comme chef de l'état-major de la division du Brescian. Il se distingua particulièrement dans les journées des 26 mars, 5 et 17 avril, et 12 mai de la même année, notamment aux affaires de Vaprio et de Pacetto. Le 20 juin, il culbuta la droite de l'ennemi à San-Juliano, et reçut, le 23, en récompense des preuves de valeur qu'il avait données dans cette occasion importante, le grade de général de brigade. Il défendit les provinces de Maurienne et de Tarentaise. Le 20 septembre, le général Compans, à la tête de la division Grenier, attaqua et prit de vive force les places de Fossano et de Savigliano, et fit 600 prisonniers autrichiens. Le 30 décembre 1799, à la tête d'une brigade d'avant-garde, forte de 5000 hommes, il résista pendant long-temps aux efforts de 18,000 Impériaux commandés par les généraux Kray et Mélas, et ne céda le terrain qu'afin de ne pas être enveloppé par des forces aussi supérieures. Ayant reçu l'ordre de couvrir la retraite de l'armée, le 4 novembre, il soutint plusieurs combats contre l'ennemi; ceux de Centello et de Vignolo furent les plus meurtriers; il eut un cheval tué sous lui dans le premier. Le général Compans donna de nouvelles preuves de sang-froid et de courage à San-Dalmazza, à Robillanti et à Vernante, les 10, 11 et 15 novembre. Employé au corps de Suchet, en 1800, à l'armée que Masséna commandait dans le pays de Gênes, le général Compans remporta, les 10, 11 et 19 avril, des avantages brillants sur l'armée autrichienne. La première de ces actions, qui eut lieu à la tour de Melagno, fut regardée comme un des beaux faits d'armes de cette campagne. Blessé, le 20, à l'attaque des retranchements de San-Giacomo, il fut transporté à Draguignan. Il rejoignit l'armée au mois d'août, prit part au combat de Volta, couvrit la retraite de l'armée, et contint l'ennemi au passage du Mincio le 25 décembre, et se distingua à l'affaire du 26, et successivement à Montebello, Villa-Franca et Spaziano. Le général Compans fut employé dans la 27ᵉ division militaire pendant les années 1801, 1802, 1803 et 1804, et fut créé commandeur de la Légion-d'Honneur lors de l'institution de cet ordre. Il servait aux camps de Boulogne et de Saint-Omer, lorsqu'il fut appelé à la grande armée en 1805. Il fut blessé, le 2 décembre, à la bataille d'Austerlitz. Il devint chef de l'état-major du 4ᵉ corps de la grande armée pendant la campagne de 1806, contre la Prusse. Le grade de général divisionnaire lui fut conféré, le 23 novembre de cette année, en considération de la conduite distinguée qu'il avait tenue à la bataille d'Iéna. Il reçut la décora-

tion de grand officier de la Légion-d'Honneur le 11 juillet 1807, et fut créé comte en 1809. Employé activement pendant les campagnes de 1808, 1809, 1811 et 1812, il combattit à Smolensk le 17 août de cette dernière année, s'empara d'Alexinow le 5 septembre, et, après un combat sanglant, enleva la redoute de Chewarinow (1). Maître de cette position, il harcela les Russes jusqu'à neuf heures du soir, leur fit bon nombre de prisonniers et leur prit sept canons. A la bataille de la Moskowa, livrée le surlendemain, le général Compans, de concert avec le général Dessaix, s'empara de la redoute de gauche de l'armée ennemie, voisine du bois de Passarewo : il fut blessé dans cette action. Son nom fut honorablement cité dans le rapport des affaires de Maloïaroslawetz et de Wiazma, des 24 octobre et 3 novembre. Il reçut le grand-cordon de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. A la bataille de Lutzen, le 2 mai, à la tête de sa division, il arrêta tout court et contint le corps du général Wintzingerode, qui menaçait de déborder la droite de l'armée française (2). Le 20 du même mois, il attaqua vivement la ville de Bautzen et entra dans la place, en faisant escalader les remparts, par les voltigeurs de sa division. Il donna de nouvelles preuves de valeur aux batailles de Wachau et de Leipzick, dans lesquelles il reçut plusieurs blessures les 16, 17, 18 et 19 octobre. Il fit la campagne de France en 1814. Après l'abdication de Buonaparte, le comte Compans fut nommé, le 23 avril, par *Monsieur*, (aujourd'hui S. M. Charles X), membre de la commission du contentieux de la guerre. Le 6 mai suivant, Louis XVIII le nomma membre du conseil de guerre attaché à sa personne, et il fut classé dans la section de l'infanterie. Il fut chargé, le 17 juin, de l'inspection-générale de cette arme dans les 9e et 10e divisions militaires. Il fut créé le même jour chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 14 février 1815. Le général Compans, ayant accepté du service de Buonaparte pendant

---

(1) Cette redoute fut prise et reprise trois fois. Elle resta au général Compans ; mais ce succès lui coûta 1000 de ses plus braves soldats. On rapporte que Napoléon, passant, le lendemain de cette affaire, la revue du 61e régiment, qui avait le plus souffert à l'attaque de la redoute de Chewarinow, demanda au colonel ce qu'il avait fait d'un de ses bataillons : « Sire, répondit froidement cet officier, il est dans la redoute ! »

(2) Dans la relation de cette bataille, adressée par Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, le général Compans est qualifié de « général de bataille du premier mérite. » (*Moniteur* du 9 mai 1813, p. 501).

les *cent jours*, fut employé à l'armée qui marcha sur la frontière du nord, combattit à Waterloo, et y fut fait prisonnier. Il fut renvoyé en France peu de temps après. Le roi le créa pair de France le 17 août de la même année (1). (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. IV, pp. 425 à 436).

ARMES : *D'argent, fretté de six lances de sable*. Supports : deux léopards lionnés.

4 juin 1814. DE CONÉGLIANO, (*maréchal duc*), voyez JEANNOT DE MONCEY.

17 août 1815. DE CONTADES, (Erasme-Gaspard, *comte*), petit-fils du maréchal de Contades (2), et né à Angers le 12 mars 1758, devint colonel du régiment des chasseurs de Picardie le 11 novembre 1782. Emigré en 1791, il fut nommé, à Coblentz, aide-de-camp de S. A. R. *Monsieur*, (depuis Louis XVIII), et fit en cette qualité et dans son grade de colonel, la campagne de 1792, à l'armée des princes français. En 1795, le comte de Contades fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et major-général, (grade de maréchal-de-camp), de l'armée royale qui débarqua à Quiberon, sous les ordres du marquis de Puisaye. Député auprès du roi, par le conseil-général du département de Maine et Loire, le 6 janvier 1815, il a été appelé à la pairie le 17 août de la même année, et successivement nommé lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, puis officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Du mariage qu'il a contracté, au mois d'octobre 1781, avec Marie-Rose *de Villers*, dame du Theil, sont issus quatre fils et une fille :

1°. Gaspard, comte de Contades, né à Angers le 6 avril 1785. Officier au 4e régiment de cuirassiers, il se distingua, le 22 mai 1809, à la bataille d'Essling, où il fut fait prisonnier, après avoir reçu 22 coups de sabre. Contraint de renoncer au service militaire par suite de ses blessures, qui avaient nécessité l'opération du trépan, il entra dans la carrière administrative, et fut nommé successivement sous-préfet d'Oléron le 28 juillet 1811, puis de Vendôme, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur le 18 décembre 1814. Ses souffrances augmentant avec les années, il se démit de ses fonctions publiques, et mourut le 6 janvier 1817, laissant, du mariage qu'il avait contracté avec Marie-Henriette *d'Oms*, un fils, nommé :

---

(1) Ses lettres patentes de comte-pair de France, ont été entérinées en la cour royale de Paris le 2 mai 1818.

(2) Les services de ce maréchal, et ceux des divers généraux sortis de la même famille, sont mentionnés, t. IV, pp. 460 à 468 du *Dict. hist. des Généraux Français*.

Erasme-Henri de Contades, seul rejeton de la branche aînée, et héritier présomptif de la pairie;

2°. Méri, comte de Contades, né à Angers le 8 septembre 1786, successivement intendant en Illyrie, préfet du département du Puy-de-Dôme, dont il a donné sa démission, et chevalier de la Légion-d'Honneur le 2 décembre 1814, marié, le 3 mars 1817, avec Adèle *du Fou*. Il est resté veuf avec trois fils, qui représentent la seconde branche de la famille;

3°. Erasme, comte de Contades, né le 22 novembre 1790, capitaine aide-de-camp du général, (aujourd'hui maréchal) de Lauriston, membre de la Légion-d'Honneur, tué à la bataille de Leipsick, au mois d'octobre 1813;

4°. Félix de Contades, mort en bas âge;

5°. Guionne-Françoise-Victoire de Contades, épouse de M. le comte *d'Anthenaise*, dont elle a eu trois enfants.

TROISIÈME BRANCHE.

Louis-Gabriel-Marie *de Contades*, marquis de Giseux, connu sous le nom de *marquis de Contades*, frère puîné du comte de Contades, pair de France, est né à Angers le 11 octobre 1769. Il était colonel du régiment d'Anjou, infanterie, lorsqu'il émigra en 1791. Après avoir fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, il alla, en 1794, commander à Saint-Domingue une légion de l'armée royale à la solde de l'Angleterre. Le marquis de Contades a été promu au grade de maréchal-de-camp, à prendre rang du 27 décembre 1795, et a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en émigration. Il est président du conseil-général du département d'Indre et Loire, depuis le 26 juillet 1815. Du mariage qu'il a contracté avec Perrine-Julie *Constantin de la Lorie*, sont provenus :

1°. Camille-Auguste de Contades, né le 10 mars 1791, capitaine de chasseurs;

2°. Aimé de Contades, né le 22 juillet 1802;

3°. Julie de Contades, née le 24 juillet 1787, épouse de René *du Caen de Champchevrier;*

4°. Henriette de Contades, née le 19 août 1789, mariée avec le comte *de Montbrun.*

QUATRIÈME BRANCHE.

François-Jules-Gaspard, *vicomte de Contades,* frère puîné du marquis de Contades, qui précède (1), et troisième fils de Georges-Gaspard,

---

(1) Leur sœur, Victoire-Marie de Contades, a épousé, le 17 novembre 1785, Paul-Marie-Céleste, marquis *d'Andigné de Sainte-Gemme,* ancien chef-d'escadron dans les hussards de Rohan pendant l'émigration, et chevalier de Saint-Louis.

marquis de Contades, brigadier des armées du roi, tué à l'armée royale de la Vendée en 1794, était major en second du régiment de Bourbonnais, infanterie, lorsqu'il émigra en 1791. Il fit les campagnes au corps de Condé, commanda ensuite le régiment des hussards de Rohan à la solde de l'Autriche, et parvint au grade de général-major au service de cette puissance. Le vicomte de Contades est décédé au mois de septembre 1811. Il avait épousé, le 9 mars 1791, Cécile-Émilie-Céleste-Éléonore *de Bouillé*, morte à Paris le 16 mai 1801, fille de François-Claude-Amour de Bouillé du Chariol, marquis de Bouillé, lieutenant-général des armées de Louis XVI, et de Marie-Louise-Guillemette de Bègue. Il a laissé un fils et une fille :

1°. Jules de Contades, né à Francfort-sur-le-Mein en 1795, nommé, le 15 juin 1815, lieutenant dans le 23e régiment de chasseurs ;

2°. Constance de Contades, épouse de N.... *Bernard de Danne.*

On peut consulter, pour l'origine, les alliances et les services militaires de la maison de Contades, le t. IV de l'*Histoire Généalogique.*

ARMES : *D'or, à l'aigle au vol abaissé d'azur, becquée, languée et armée de gueules.* Supports : deux lions couchés.

4 juin 1814. DE CORNET, (Mathieu-Augustin, *comte*), né à Nantes, où, peu d'années avant la révolution, il exerçait le négoce, le quitta pour venir habiter Beaugency, et devint commissaire du directoire de ce canton. En mars 1798, le département du Loiret l'élut député au conseil des anciens. Défenseur éclairé des libertés publiques, il se fit remarquer dans cette assemblée par la modération de ses principes, et par son opposition à toutes les mesures que la violence ou la peur cherchaient à arracher au pouvoir. On le vit, au 20 mai 1799, s'élever avec force contre la loi des otages, contribuer, le 27 juillet, à la clôture du club du manège, et s'opposer à la mise en jugement des émigrés français qui avaient fait naufrage à Calais. M. Cornet fut appelé plusieurs fois, pendant cette session, à la présidence du conseil des anciens. Il fut l'un des députés influents qui coopérèrent à la révolution du 18 brumaire, (9 novembre 1799) ; et, le surlendemain, il fit partie de la commission législative intermédiaire du conseil des anciens. Buonaparte, devenu 1er consul, le chargea d'une mission dans le département de la Mayenne, pour pacifier la Vendée. Il devint sénateur le 24 décembre de la même année 1799, commandant de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, secrétaire

du sénat pendant la session de 1810, comte la même année, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811. Il concourut, le 1er avril 1814, aux actes du sénat, relatifs à l'établissement d'un gouvernement provisoire et à la déchéance de Buonaparte, et fut créé pair de France le 4 juin 1814, par le roi Louis XVIII.

ARMES : *D'azur, à 3 cors de chasse d'or.* Supports : deux licornes. Devise : REX ET LEX.

CORNUDET DES CHOMETTES, (Joseph, *comte*), baron et pair, est né à Crocq, près Felletin dans la Marche, en 1752. Son père, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Bordeaux, le destina à la magistrature. Il fut successivement avocat au parlement de Paris, puis au siége présidial de Guéret, lieutenant-général civil au bailliage de Montaigu, en Auvergne, en 1785, et procureur-syndic du district de Felletin en 1790. Nommé, en 1791, député du département de la Creuse à l'assemblée législative, il en sortit à la fin de cette session, et vécut dans la retraite pendant les années orageuses de 1793 et 1794. Il fut appelé, en 1795, aux fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil et criminel de la Creuse, et élu, en 1797, membre du conseil des anciens, où, entr'autres motions remarquables, il s'opposa à la suspension des droits politiques des nobles, et à l'envahissement par la république des droits de successibilité aux biens des parents des émigrés. M. Cornudet fut l'un des principaux coopérateurs de la révolution du 18 brumaire. Le surlendemain, 11 novembre 1799, il fut choisi pour l'un des membres de la commission législative intermédiaire du conseil des anciens, dont il avait été élu secrétaire dès le 19 juin 1798. Il devint sénateur le 24 décembre 1799, et secrétaire du sénat en 1804. En cette dernière année, il fut pourvu de la sénatorerie de Rennes, et nommé, les 17 mai et 14 juin, président du collége électoral de la Creuse et commandant de la Légion-d'Honneur. Il avait été chargé, en 1803, de l'organisation des sénatoreries du Piémont. Il fut créé comte en 1806, et compris dans la promotion des grands-officiers de la Légion-d'Honneur faite le 30 juin 1811. Envoyé avec titre de commissaire extraordinaire dans la 11e division militaire, à la fin de 1813, les évènements d'alors le ramenèrent à Paris le 15 avril 1814, et il donna son adhésion aux actes du gouvernement provisoire. Devenu pair de France le 4 juin 1814, le comte Cornudet appuya le vœu émis par le maréchal duc de Tarente en faveur des fran- 4 juin 1814 et 5 mars 1819.

çais dépouillés de leurs biens pendant leur émigration, lors des troubles révolutionnaires. Ayant siégé dans la chambre des pairs de Napoléon, pendant les *cent jours*, le comte Cornudet fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Il a été rappelé à la chambre des pairs le 5 mars 1819. Le titre de *baron* a été attaché à sa pairie par ordonnance du roi du 17 juillet 1821, registrée le 30 du même mois.

Emile, *vicomte Cornudet des Chomettes*, fils du précédent, né à Paris en 1795, a été successivement auditeur au conseil-d'état en 1813, et mousquetaire du roi en 1814. Il ne fit aucun service pendant les *cent jours*. Après la suppression des mousquetaires, en 1816, il entra comme avocat au barreau de Paris. Il devint sous-préfet d'Issoudun en 1819, et fut transféré, le 6 septembre 1820, à la sous-préfecture de Figeac, qu'il a administrée pendant 18 mois.

ARMES : *Coupé, au 1 d'azur, au lion léopardé et posé d'argent, contourné, et regardant un miroir d'or, autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent; au 2 de gueules, à la fasce d'or.* Couronne de comte sur l'écu, et couronne de baron sur le manteau.

20 avril 1816. CORTOIS, *comte* DE PRESSIGNY, (Gabriel), archevêque de Besançon, est né à Dijon le 11 décembre 1745. D'abord chanoine de l'église cathédrale de Belley, il avait été élevé par les soins de son oncle, Gabriel Cortois de Quincey, évêque de Belley, décédé en émigration. M. de Pressigny fut sacré évêque de Saint-Malo le 1er janvier 1786. Émigré en 1791, il se réfugia en Allemagne, d'où il revint en France en 1800. Par suite du concordat signé l'année suivante entre le chef du gouvernement et le saint-siége, M. de Pressigny se démit de ses dignités ecclésiastiques. et n'accepta aucunes fonctions sous le régime impérial. Peu de temps après le retour de Louis XVIII, il fut nommé ambassadeur de France à Rome, où il arriva le 20 août 1814; et ce fut à la sagesse et à l'habileté qu'il déploya dans cette mission importante qu'on est redevable du rétablissement de l'ancienne circonscription des diocèses de l'église gallicane. Le roi le rappela au mois de juillet 1815, et lui donna pour successeur M. le comte, depuis duc de Blacas, qui suivit les négociations, et fit revivre le concordat de 1517. M. de Pressigny fut nommé archevêque de Besançon en 1815 et créé pair de France le 20 avril 1816, et il est décédé le 6 mai 1823.

Claude-Antoine *Cortois*, seigneur de Quincey, père du comte de Pressigny, qui précède, fut conseiller au parlement de Bourgogne, et s'allia,

au mois d'août 1730, avec Anne *de Mucie*, de laquelle il eut quatre fils :

1°. Barthélemi Cortois de Quincey, conseiller au parlement de Dijon,

2°. Antoine Cortois de Charnailles, nommé successivement cornette au régiment de *Monsieur*, dragons, le 15 septembre 1743, capitaine le 15 février 1749, chevalier de Saint-Louis le 6 mars 1763, lieutenant-colonel le 24 mars 1772, brigadier de dragons le 1er mars 1780, et maréchal de-camp le 1er janvier 1784. Il a fait les campagnes de l'émigration ;

(1° et 2°) la postérité de ces deux frères subsiste encore de nos jours ;

3°. Pierre-Marie-Madelaine Cortois de Balore, né à Dijon en 1738. Après avoir été doyen de l'église collégiale de Nuits, il fut sacré évêque d'Alais le 30 juin 1776 et nommé à l'évêché de Nismes en 1784. Émigré avec l'évêque de Saint-Malo, son frère, en 1791, il rentra avec lui en France, et comme lui ne voulut accepter aucune place sous le gouvernement impérial ;

4°. Gabriel Cortois, comte de Pressigny, pair de France, dont on a parlé au commencement de cette notice.

La famille Cortois est originaire du Bugey, où elle a possédé les terres de Pontcharvès, de la Poipe et de Courtaffey. Elle a pour premier auteur connu Jean Cortois, qualifié noble dans l'acte d'acquisition des biens-fonds de la Poipe et de Rivoire, situés dans le mandement de Varey, en Bugey, que lui cédèrent, le 10 octobre 1479, Antoine et Amé du Saix, frères, seigneurs de Rivoire et de Bavins.

Armes : *D'argent, au rinceau de lierre de trois feuilles de sinople en fasce, les feuilles pendantes vers le bas de l'écu; au chef cousu d'or, chargé d'une aigle de sable.*

Il existe en Bugey, en Savoie et dans les environs de Beaucaire, en Languedoc, une autre famille de Cortois, qui est aussi originaire du Bugey, et paraît avoir eu une souche commune avec la précédente. Ses armoiries ont été changées en vertu d'une concession accordée par le roi François Ier, à la suite de la bataille de Pavie, ce que constatait, dit-on, un acte déposé, en 1597, aux archives du sénat de Chambéry. Les diverses branches de cette famille ont porté les surnoms d'Arcollière, et de Prélian. Leurs armes sont : *de gueules, à l'épée d'argent, la pointe en bas, accostée de 2 fleurs de lys d'or.*

de COSSÉ, *comte*, puis *duc* de BRISSAC, (Augustin-Marie-Paul-Pé- 4 juin 1814.

tronille-Timoléon), né le 13 janvier 1775, fut d'abord, en 1791, volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, sous le commandement du dernier duc de Brissac, grand-panetier de France, massacré si inhumainement à Versailles, en septembre 1792. Le 13 avril 1809, le comte de Cossé-Brissac fut nommé préfet du département de Marengo, puis appelé à la préfecture de la Côte-d'Or le 1er mai 1812. Lors de l'invasion du territoire français par les alliés, il prit les mesures les plus énergiques pour la défense de son département, appela la jeunesse aux armes, invita les anciens militaires, notamment ceux propres au service de l'artillerie, à se rendre à Auxonne, et remplit fidèlement et courageusement les devoirs que lui imposait la confiance dont l'avait investi le gouvernement impérial. Dégagé de ses serments par la déchéance et l'abdication de Buonaparte, il fut un des premiers à envoyer son adhésion au rétablissement de l'auguste maison de Bourbon. Le roi le créa pair de France et chevalier de la Légion-d'Honneur les 4 juin et 29 juillet 1814. Il n'accepta aucunes fonctions pendant les *cent jours*. Le titre ducal, qui, depuis plus de 200 ans, existait dans sa famille, fut attaché à sa pairie en 1815. Il devint président du collége électoral du Bas-Rhin en septembre de la même année, président des colléges électoral et départemental de la Côte-d'Or les 4 octobre 1820 et 17 avril 1822, officier, puis commandeur de la Légion-d'Honneur, les 1er mai 1821 et 19 août 1823, et chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825. Le duc de Brissac a épousé, le 14 septembre 1795, Élisabeth-Louise *de Malide*, décédée le 29 mars 1818. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

1°. Hyacinthe-Eusèbe-Timoléon de Cossé-Brissac, né le 30 octobre 1804, mort le 18 novembre 1815;
2°. Marie-Artus-Timoléon de Cossé, marquis de Brissac, né le 13 mai 1813;
3°. Joséphine-Constance-Léontine de Cossé-Brissac, née le 6 août 1802;
4°. Adélaïde-Pauline-Victurnienne de Cossé-Brissac, née le 3 novembre 1808;
5°. Marie-Constance-Eusébie de Cossé-Brissac, née le 27 décembre 1814;
6°. Armandine-Charlotte-Thérèse de Cossé-Brissac, née le 17 septembre 1816.

La maison de Cossé-Brissac est issue d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom du bourg de Cossé, situé au diocèse du Mans, et les chartes la font connaître depuis l'année 1153. En 1180, Fiacre de Cossé, l'un de ses premiers auteurs, était premier homme de logement du roi Philippe Auguste, charge qui dans la suite fut connue sous la dénomination de grand-maréchal-des-logis de la maison du roi. Roland de Cossé, qui suc-

cède dans l'ordre chronologique, mourut à la Terre-Sainte, où il avait accompagné le roi saint Louis. Thibaut Ier, seigneur de Cossé en 1386, est celui depuis lequel la filiation est littéralement établie, soit par l'historien des *Grands Officiers de la Couronne*, soit par tous les généalogistes qui l'ont suivi. La postérité de Thibaut Ier s'est élevée par de nombreuses illustrations, de riches possessions et de grandes alliances au rang des maisons les plus considérables du royaume. Quatre maréchaux de France (1), six chevaliers des ordres du Roi, un grand-maître de l'artillerie, deux colonels-généraux de l'infanterie delà les monts, un grand-aumônier et plusieurs prélats élevés aux premières dignités ecclé-

---

(1) I. Charles Ier de Cossé, surnommé le *beau Brissac*, né vers 1505, illustré dans les guerres contre Charles Quint et par la conquête d'une partie du Piémont et de l'Italie. Ce fut à ce maréchal, regardé comme le fondateur de la discipline dans les armées françaises, que le roi Henri II, en 1555, fit le don unique et glorieux de l'épée que ce prince portait à la guerre. Dès l'année 1542, un hommage non moins flatteur avait été rendu par ce prince, alors Dauphin, à la vaillance de Brissac. Dans une surprise du camp français, lors du siége de Perpignan sur les Impériaux, il s'était élancé, lui douzième, sur les ennemis qui s'étaient emparés du parc d'artillerie; et, malgré le sang qu'il perdait par les blessures dont il était criblé, il soutint le combat jusqu'à l'arrivée de l'infanterie qui força les ennemis à la retraite. Dans ce moment le Dauphin survint avec sa cour; il embrassa le comte et dit à ceux qui les environnaient : « Je voudrais être »Brissac, si je n'étais pas Dauphin. » Charles Ier, comte de Brissac, mourut le 31 décembre 1563; II. Charles II, comte, puis duc de Brissac, fils du précédent, créé maréchal de la ligue le 25 février 1595, puis maréchal de France, par le roi Henri IV, le 30 mars 1594, après qu'il eut ouvert à ce prince les portes de la ville de Paris, dont il était gouverneur; III. Artus de Cossé de Gonor, comte de Secondigny, frère puîné de Charles Ier, créé maréchal de France le 4 avril 1567, et décédé au château de Gonor, en Anjou, le 15 janvier 1582; IV. Jean-Paul-Timoléon, duc de Brissac, né le 12 octobre 1698, créé maréchal de France le 1er janvier 1768, nommé gouverneur de Paris le 21 octobre 1771, et décédé le 17 décembre 1780. Digne héritier de la gloire de ses ancêtres, il réunissait aux qualités qui caractérisent les habiles capitaines, l'affabilité, le courage et la franchise d'un vrai chevalier français. Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, le seul fils qui lui ait survécu, fut nommé, en 1791, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. On connaît la réponse que fit un jour ce preux chevalier à quelqu'un qui lui témoignait beaucoup d'admiration pour son dévouement à la personne de cet infortuné monarque : « Je ne fais, répondit Brissac, que ce que je dois à ses ancêtres et aux miens. » Ces sentiments généreux lui ont valu l'honneur funeste d'être une des premières victimes de nos troubles révolutionnaires. Le duc de Brissac a été massacré à Versailles le 9 septembre 1792. Les vertus et la mort héroïque de ce seigneur, qui avait lutté long-

siastiques, dix premiers ou grands-panetiers, quatre grands-fauconniers et plusieurs généraux et gouverneurs de provinces, sont les titres nombreux et éminents sur lesquels est fondée la considération dont jouissent les Cossé-Brissac depuis près de cinq siècles.

Les descendants de Thibaut, leur premier auteur filiatif, ont formé plusieurs branches, dont l'aînée, celle des *comtes de Cossé* et *de Secondigny, seigneurs de Gonor*, devenus ducs de Brissac, pairs de France en 1611, s'est éteinte le 29 décembre 1698. La seconde branche, dite des *comtes de Cossé* et *de Châteaugiron*, a succédé à la pairie et s'est éteinte le 9 septembre 1792. La troisième branche, celle des *comtes* et *marquis de Cossé-Brissac*, s'est subdivisée en deux branches, dont l'aînée est en possession du titre ducal et de la pairie. Ces deux branches ont pour auteur :

X. René-Hugues-Timoléon, comte *de Cossé-Brissac*, né le 8 septembre 1702, créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 3 juin 1747, et lieutenant-général des armées du roi le 10 mai 1748, et nommé menin de M. le Dauphin, le 1er octobre 1750. Il est décédé le 21 août 1754, ayant eu, du mariage qu'il avait contracté, le 11 février 1744, avec Marie-Anne *Hoquart de Montfermeil* :

1°. Hyacinthe-Hugues-Timoléon, dont l'article suit;
2°. Jean-François-Paul-Timoléon de Cossé-Brissac, né le 13 août 1748, mort le 25 juillet 1754;
3°. François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, auteur de la *seconde branche actuelle*, rapportée ci-après;
4° Emmanuelle-Marie-Anne de Cossé-Brissac, née le 30 septembre 1745, mariée, le 22 novembre 1763, avec Louis-Marie, marquis *de Pons*, marquis de Grignols, vicomte de Villambreau, captal de Puchagut, lieutenant-général des armées du roi, conseiller d'état d'épée, ambassadeur, etc. Elle est morte le 10 mai 1796;
5°. Catherine-Louise de Cossé-Brissac, née le 30 novembre 1750.

XI. Hyacinthe-Hugues-Timoléon, marquis, puis duc *de Cossé-Bris-*

---

temps contre ses assassins, ont inspiré à l'abbé Delille de beaux vers dans le 3e chant du poëme de *la Pitié*. Il n'a laissé qu'une fille, Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, née le 23 janvier 1765, mariée, le 28 décembre 1782, avec Victurnien-Jean-Marie *de Rochechouart*, duc de Mortemart, pair de France.

Les services des quatre maréchaux de Brissac, et des autres généraux fournis par cette maison, sont rapportés, avec tous leurs développements historiques, dans le t. V, pp. 1 à 33 *du Dictionnaire des Généraux Français*, par M. de Courcelles.

sac, né le 8 novembre 1746, fut fait colonel d'infanterie et menin de M. le Dauphin. Il était mestre-de-camp-commandant du régiment Royal-Roussillon, lorsqu'il fut nommé brigadier de cavalerie le 5 décembre 1781. Il fut titré *duc de Cossé* par brevet de 1784, et créé successivement maréchal-de-camp et lieutenant-général des armées du roi, les 9 mars 1788 et 16 octobre 1791. Il était, du chef de sa première femme, grand-croix de l'ordre de Malte, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il devint président du collége électoral du département de Seine-et-Marne le 19 mars 1805, membre du sénat conservateur, sous le titre de *comte de Cossé-Brissac*, le 20 août 1807, et grand-croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière en 1810. Le 26 décembre 1812, il fut élu membre du grand conseil d'administration du sénat pour 1813. Il est décédé le 19 juin de cette dernière année, joignant alors à tous ses titres celui de chambellan honoraire de l'impératrice-mère (1). Il avait épousé 1°, par contrat signé par le roi le 18 août 1771, Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance *de Wignacourt*, morte le 2 mai 1778; 2°, le 24 mai 1784, Françoise-Dorothée *d'Orléans*, comtesse de Rothelin, décédée le 28 novembre 1818, à l'âge de 66 ans. Le comte de Cossé-Brissac a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, dont l'article a été mentionné en tête de cette notice;

2°. Augustin-Charles-Marie-Timoléon de Cossé-Brissac, né le 26 mars 1776, mort le 30 avril 1802. Il avait épousé, en 1797, Anne-Françoise *du Cluzel*, dont il avait eu, outre un fils mort en bas âge :

A. Charles-Marcel-Louis de Cossé-Brissac, né le 11 août 1800;

B. Marie-Anne-Esther de Cossé-Brissac, née le 13 septembre 1801;

3°. Anne-Pétronille-Constance-Sophie de Cossé-Brissac, mariée, le 8 mai 1788, avec Ange-Philippe-Honoré, marquis *d'Esterno*, officier du régiment du Roi, cavalerie, décédée sans enfants le 26 juin 1804;

Du second lit :

4°. Désiré-Emmanuel-Délie-Louis-Michel-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né le 3 juillet 1793, chef-d'escadron, gentilhomme d'honneur de S. A. R. le duc de Berry, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, nommé, le 19 août 1823, officier de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 27 octobre 1817, Anne-

(1) Voyez le discours prononcé sur sa tombe, par le comte de Lacépède, dans le *Moniteur* du 26 juin 1813, colonne 694.

Charlotte-Marie-Henriette *de Montmorency*, née le 28 août 1798, fille d'Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, grand d'Espagne, et de Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre de Cany;

5°. Augustine-Charlotte-Louise-Marie de Cossé-Brissac, née le 16 avril 1796;

6°. Blanche-Joséphine-Françoise-Louise de Cossé-Brissac, née le 6 mars 1797, mariée, le 3 février 1813, avec Armand-Auguste, marquis *de Malestroit de Bruc*, lieutenant-colonel au corps d'état-major et officier de la Légion-d'Honneur.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XI. François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, comte *de Cossé*, né le 1er décembre 1749, frère puîné du duc de Cossé, fut reçu chevalier de Malte de minorité, et devint ensuite mestre-de-camp-commandant du régiment de Vivarais, infanterie, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, (depuis Louis XVIII), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare, brigadier d'infanterie le 1er janvier 1784, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Le comte de Cossé est décédé le 27 mai 1803, laissant, du mariage qu'il avait contracté, le 27 mai 1781, avec Marie-Adélaïde-Camille *de la Forest-d'Armaillé*, un fils et deux filles :

1°. Artus-Hugues-Gabriel-Timoléon, qui suit;

2°. Alexandrine-Camille de Cossé-Brissac, née le 22 mars 1783;

3°. Adélaïde-Hyacinthe-Délie de Cossé-Brissac, née le 21 avril 1787.

XII. Artus-Hugues-Gabriel-Timoléon, comte *de Cossé-Brissac*, né le 13 janvier 1790, lieutenant-colonel, premier panetier de France, puis chambellan de l'hôtel du roi, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821, et premier maître-d'hôtel de S. M. le 13 septembre 1822.

ARMES : *De sable, à 3 fasces d'or, denchées en la partie inférieure*. Supports : deux aigles supportées par un nuage. Devise : VIRTUTE, TEMPORE.

31 octobre 1822. DE COUCY, (Jean-Charles, *comte*), archevêque de Reims, né au château d'Escordal, en Champagne, le 25 septembre 1746, avait été, avant la révolution, aumônier de la reine par brevet du 28 janvier 1776, grand-vicaire de Reims et chanoine de cette métropole. Il fut l'un des trois évêques de la nomination de Louis XVI, qui eut lieu au mois d'octobre 1789. Il fut sacré, à Paris, évêque de la Rochelle le 3 janvier 1790. Émigré peu de temps après, il envoya la démission de sa dignité ecclésiastique au pape, en octobre 1801, après la conclusion du concor-

dat entre le Saint-Siége et le gouvernement Français. Rentré en France, après la première restauration, M. de Coucy accompagna le roi pendant les *cent jours*. Il fut préconisé archevêque de Reims, primat de la Gaule-Belgique, légat-né du Saint-Siége, le 1er octobre 1817, et créé comte-pair de France le 31 octobre 1822. Il est décédé à Reims le 11 mars 1824, dans sa 78e année.

XXI. Nicolas-Charles *de Coucy*, chevalier, seigneur de Polecourt, d'Escordal, de Lauberelle, de Juzancourt, de Quatre-Champs, etc., servit avec distinction, pendant 30 ans, dans le régiment de Touraine. Il fit les guerres contre l'empereur Charles V, commencées en 1733, se trouva à la prise du fort de Kehl, au siége de Traerbach, aux expéditions de Worms et de Spire, et au siége de Philisbourg. Lors de la reprise des hostilités en 1741, il servit au siége de Lintz, au combat du Mein, aux siéges d'Ypres, de Furnes, de Menin, de Courtray et de Tournay, à la bataille de Fontenoy et aux siéges de Mons et de Charleroy. Il épousa, le 4 janvier 1743, Anne-Marie-Henriette *du Bois d'Escordal*, fille de Jean du Bois, chevalier, seigneur d'Escordal, de Lauberelle, de Quatre-Champs, de Vendy, de Noirval, etc., et d'Innocente-Julie de Sahuguet de Termes. De ce mariage sont provenus :

1°. Charles-Henri-Jean-Louis de Coucy, né en 1744, mort en 1749;
2°. François-Charles-Alexandre, dont l'article suit ;
3°. Jean-Charles, comte de Coucy, pair de France, dont l'article précède;
4°. Philippe-Louis-Marie de Coucy, mort en bas âge;
5°. Henri-Louis de Coucy, mort au berceau ;
6°. Jean-François de Coucy, décédé à l'âge de 7 ans ;
7°. Philippe-Louis de Coucy, né le 27 août 1752, qui a servi en qualité d'officier dans le régiment de Poitou;
8°. Jean-Gabriel-Ferdinand de Coucy, mort âgé de 4 mois;
9°. Nicolas-Gabriel de Coucy, né et mort en 1756;
10°. Louis-Madelaine de Coucy, né en 1756, mort en 1781 ;
11°. Angélique-Aimée de Coucy, née le 3 juin 1757, } chanoinesses du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge ;
12°. Marie-Françoise de Coucy, née le 28 octobre 1759, } chanoinesses du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge ;
13°. Jeanne-Louise-Gabrielle de Coucy, morte en bas âge;
14°. Élisabeth de Coucy, morte au berceau;
15°. Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérèse de Coucy, née au château d'Escordal le 26 juillet 1764, chanoinesse de Sainte-Remfroie de Denain, morte en 1824.

XXII. François-Charles-Alexandre, comte *de Coucy*, né au château

d'Escordal le 5 août 1745, entra au service, en 1758, comme officier au régiment d'Orléans, infanterie, et fit les campagnes de 1758 à 1761, à l'armée de Westphalie, où il concourut à plusieurs siéges et batailles. Il s'est trouvé dans l'armée du prince de Condé, les 25 septembre et 30 novembre 1762, au combat de Grummingen et à la bataille de Johannesberg. Le roi, par brevet du 4 janvier 1783, lui accorda une pension, *en considération des services que sa maison illustre, alliée à celle de France, n'avait cessé de rendre à S. M. et aux rois ses prédécesseurs.* Il a épousé, le 3 février suivant, Louise-Élisabeth *de Dreux-Brézé,* fille de feu Joachim de Dreux, marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies de France, maréchal des camps et armées du roi, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pézé. Le comte de Coucy était, en 1785, colonel en second du régiment de Navarre, infanterie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il a émigré en 1791, et a été admis à la retraite, en 1817, au grade de maréchal-de-camp. Il n'a eu qu'une fille :

Alix-Enguérande-Charlotte-Louise de Coucy, née le 10 décembre 1783, dernier rejeton de cette illustre maison. Elle a épousé M. le comte *de Clermont-Mont-Saint-Jean.*

Les anciens sires ou barons de Coucy, si célèbres dans les fastes des 11e, 12e, 13e et 14e siècles, ont pris leur nom d'une ville et d'un château situés sur une montagne, à 3 lieues N.-N.-O. de Soissons, 2 lieues S.-E. de Chauny, 4 lieues E.-S.-E. de Noyon, et 4 lieues et demie O.-S.-O. de Laon. Le château, beaucoup plus ancien que la ville, qu'il protégeait ainsi que tout le pays environnant, était remarquable par son étendue et par la force de ses constructions. Il en reste une tour qui suffit pour en donner l'idée. Elle a 172 pieds de haut et 305 pieds de circonférence. A peu de distance, elle était entourée d'une forte muraille beaucoup moins haute, qui avait 18 pieds d'épaisseur (1). Ce château, avant l'invention de la poudre, était l'une des plus fortes places qu'il y eût dans le royaume.

La sirerie de Coucy était originairement une de ces pairies de France qui, comme les duchés, comtés et autres grands fiefs, ne devaient cette prérogative éminente qu'à leur mouvance immédiate de la couronne. Mais, lorsqu'en 1311 la baronnie de Coucy est passée par succession

(1) Le cardinal Mazarin fit sauter cette muraille en 1652, et la tour a été fendue du haut en bas par le grand tremblement de terre du 16 septembre 1692.

dans la maison de Guines, la pairie a partagé l'extinction de la branche aînée de la maison de Coucy, et n'est pas échue à ses héritiers collatéraux.

La partie qu'on nomme Coucy-le-Château, pour la distinguer de Coucy-la-Ville, dont elle est distante de moins d'un quart de lieue, avait été donnée par Clovis à l'église de Reims. Herbert II, comte de Vermandois, ayant obtenu du roi Raoul et du pape Jean X l'archevêché de Reims, pour Hugues de Vermandois, son fils, âgé seulement de cinq ans, prit en main l'administration de tous les revenus de cette église, et demeura aussi possesseur de la terre de Coucy. Après sa mort, elle tomba entre les mains de Bernard, seigneur de Senlis, son parent. Hugues le Grand, comte de Paris, et Thibaut le Tricheur, comte de Blois, la possédèrent depuis, en commun, mais fort peu de temps. Artaud, compétiteur de Hugues, fils d'Herbert, pour le siége de Reims, les ayant contraints, en 949, de lui remettre cette terre, Thibaut rentra, l'année suivante, dans la ville et le château de Coucy, au moyen des intelligences qu'il avait pratiquées avec la garnison. Celui-ci transmit a Eudes, son fils, la sirerie de Coucy avec le comté de Blois, à la charge d'un surcens de 60 sous envers l'église de Reims, conformément au traité que Thibaut avait fait avec l'archevêque Odolric. Dans la suite, ce prélat transmit ce droit de surcens à l'abbaye de Saint-Remy, qui en a joui jusque vers la fin du 15[e] siècle. Quant à la terre de Coucy, elle ne passa pas aux descendants d'Eudes. Divers chevaliers, dont les noms sont demeurés inconnus, s'en emparèrent, et en jouirent successivement jusqu'après le milieu du onzième siècle, époque à laquelle elle est devenue le patrimoine principal d'une maison puissante et illustre, dont le nom, après s'être perpétué jusqu'à nos jours, vient de s'éteindre en la personne de l'archevêque de Reims. Le premier auteur connu de cette maison, Hugues, sire *de Boves*, vivant vers la fin du dixième siècle, était un seigneur d'une haute naissance, puisqu'à la possession de sa terre de Boves était attaché le titre de baron et pair du royaume. Il eut pour fils :

Dreux, sire *de Boves*, vicomte de Corbie, surnommé *de Parpe*, (*de Parpiriaco*), village situé non loin de Saint-Quentin. Dreux figure dans deux chartes de 1042 et de 1059. Il devint sire de Coucy, probablement comme gendre et héritier d'Albéric, sire de Coucy, fondateur, en 1076, de l'abbaye de Nogent, voisine de son château. Dreux de Boves fut père de :

Enguerrand I[er], surnommé *de la Fère*, sire de Boves et de Coucy,

lequel se qualifiait comte d'Amiens en 1085. Ade *de Roucy*, sa première femme, lui apporta en mariage les terres de Marle et de la Fère. Il devint comte de Château-Porcien par son second mariage avec la comtesse Sibylle *de Château-Porcien*, qui, pendant une longue absence de Godefroi, comte de Namur, son époux, avait consenti à s'unir au sire de Coucy. Ce double hyménée alluma bientôt une guerre sanglante, à laquelle le comte de Namur fut enfin obligé de renoncer, ainsi qu'à sa femme. Ce fut inutilement que Louis le Gros tenta, en 1115, de s'emparer d'assaut de la citadelle d'Amiens, où Enguerrand de Coucy et Thomas *de Marle*, son fils et l'année suivante son successeur, s'étaient jetés, après s'être opposés à la charte de commune que ce monarque avait accordée, en 1113, aux habitants d'Amiens.

Thomas, né du premier lit, se rendit fameux par sa valeur et par sa cruauté. Veuf, vers 1101, d'Ide *de Hainaut*, fille du comte Baudouin II, il épousa, avant 1104, N.... *de Laon*, dame de Montaigu, dont il fut séparé pour cause de parenté. Elle était fille de Roger, comte de Laon. Enfin il eut pour troisième femme Melisende *de Crécy*, fille et héritière de Gui, seigneur de Crécy et de Nogent. Thomas se qualifiait sire de Coucy *par la grâce de Dieu*. Il était en outre comte d'Amiens, baron de Boves, et seigneur de la Fère, de Vervins, de Marle et de plusieurs grandes terres dans le Ponthieu et le Vermandois. La résistance qu'il continua d'opposer à Louis le Gros lui devint funeste. Ce prince s'empara, au commencement de 1117, de la citadelle d'Amiens qu'il fit démolir, et confisqua le comté d'Amiens, dans la possession duquel il rétablit la maison de Vermandois. Une feinte soumission du sire de Coucy borna à cette expropriation la vengeance du monarque; mais ce coup de vigueur n'abattit point la fierté cruelle et menaçante de son vassal. La guerre malheureuse que Thomas, sire de Coucy, fit à Charles de Danemark à qui le comté d'Amiens était échu par mariage, fut cependant le dernier effort qu'il tenta pour ressaisir ce comté. En 1128, ce seigneur, s'étant brouillé avec Henri, comte de Chaumont en Vexin, le fit assassiner. Le roi Louis le Gros leva une armée pour punir ce nouveau forfait, et assiégea le château de Coucy. Dans une sortie que Thomas fit sur les troupes royales, il fut blessé mortellement par Raoul le Vaillant, comte de Vermandois, frère du comte de Chaumont, et présenté au roi Louis le Gros, qui le fit conduire à Laon, où il mourut captif en 1130, des suites de sa blessure. Il laissa de sa troisième femme, entr'autres enfants, Enguerrand II, qui suit, et Robert, sire de

Boves, qui devint comte d'Amiens, par son mariage avec Béatrix *de Saint-Pol*, fille du comte Hugues II de Saint-Pol, et mourut au siége d'Acre en 1191. Son fils, Enguerrand II de Coucy, baron de Boves, s'illustra à la conquête de Constantinople, et fonda la célèbre abbaye du Paraclet, près d'Amiens. Robert II de Coucy, baron de Boves, fils d'Enguerrand II, mourut après 1246, le dernier rejeton de ce rameau de Boves.

Enguerrand II, sire *de Coucy*, fut seigneur de Marle, Vervins, Pinon, Crécy, Fontaines, etc. Ses belles qualités ne purent arrêter immédiatement la juste vengeance qu'avait méritée la perfidie de son père, dont probablement il avait dû soutenir les intérêts dans un cas aussi pressant. Assiégé dans son château de la Fère, depuis le 7 mai jusqu'au 9 juillet 1132, il repoussa vaillamment tous les assauts, et obtint une paix d'autant plus glorieuse, qu'elle fut scellée par son mariage avec Ade ou Agnès *de Baugency*, fille de Raoul de Baugency, et de Mahaut de Vermandois, cousine-germaine du roi Louis-le-Jeune, qu'Enguerrand suivit, en 1147, à la Terre-Sainte, où il mourut.

Raoul Ier, surnommé *de Marle*, sire *de Coucy*, combattit pour Philippe Auguste contre les Flamands en 1183. Ayant suivi ce monarque à la Terre-Sainte, en 1190, il mourut l'année suivante au siége de Saint-Jean-d'Acre (1). Il avait épousé, 1° Agnès *de Hainaut*, seconde fille de Baudouin IV, comte de Hainaut, morte en 1173; 2° Alix *de Dreux*, fille de Robert de France, comte de Dreux, et petite-fille du roi Louis le Gros. Il n'eut que trois filles du premier lit. Les seuls fils du second qui ont eu postérité sont, 1°, Enguerrand III, dont on va parler; 2°, Thomas II,

---

(1) C'est par erreur que Velli et d'autres historiens ont attribué à Raoul, sire de Coucy, un testament en exécution duquel son cœur devait être rapporté en France, et remis, par un chevalier, à la dame de Fayel. Tout le monde connaît cette anecdote fameuse qui, fausse ou vraie, a été le sujet de plusieurs romans anciens, et de la tragédie de *Gabrielle de Vergy*. Elle se rapporte à Renaud Ier, *châtelain* de Coucy, et non point à Raoul, auquel on ne l'a sans doute attribuée, que pour en accroître le merveilleux, par le lustre de la naissance de ce personnage. Les châtelains de Coucy étaient, comme tous les autres châtelains, de grands officiers du baron préposés à la garde et à la défense du château, où ils exerçaient aussi une sorte de juridiction. Ils avaient formé deux branches, celle des *châtelains de Coucy*, et celle des *seigneurs de Thourotte*, châtelains de Noyon. (Voyez le *Mémoire historique sur la maison de Coucy*, par de Belloy, in-8°, Paris, 1770, et une Histoire des châtelains de Coucy, imprimée, in-4°, vers 1780). Le roman des amours du châtelain de Coucy avec la dame de Fayel, fait aujourd'hui partie des manusrits françaisde la Bibliothèque du Roi, n°. 195.

auteur de la *branche de Vervins,* sur laquelle on reviendra plus bas; 3°, Robert, auteur des *sires de Pinon.* Il était maréchal de France en 1226. Cette branche s'est éteinte au dixième degré généalogique, vers l'année 1380.

Enguerrand III, sire *de Coucy*, le héros de sa maison, mérita par sa valeur, sa magnificence et ses brillantes qualités le surnom *de Grand.* Ses exploits contre les Albigeois, contre les Flamands à Bouvines et contre les Anglais sont consignés dans l'histoire. C'est lui qui avait adopté pour devise cette légende si fière et en même temps si modeste:

Je ne suis roi ne duc, prince ne comte aussy :
Je suis le sire de Coucy.

Il périt accidentellement en 1242, ayant eu, dans une chute de cheval, son épée passée au travers du corps. Il avait épousé, 1°, vers 1202, Eustochie *de Roucy*, sœur de Raoul et de Jean Ier, comtes de Roucy, de laquelle il fut séparé peu de temps après pour cause de parenté; 2°, Mathilde *de Saxe*, fille de Henri, surnommé le Lion, duc de Saxe, sœur de l'empereur Otton IV, petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, et veuve de Geoffroi III, comte du Perche, morte sans postérité en 1210; 3°, Marie *de Montmirel*, vicomtesse de Meaux, et dame de plusieurs grandes terres et baronnies. De ce troisième mariage sont issus, 1° Raoul II, sire de Coucy, tué, le 9 février 1250, à la bataille de la Massoure, après avoir fait des prodiges de valeur pour soutenir et sauver Robert, comte d'Artois, à la témérité duquel on dut les résultats de cette funeste journée; 2°, Enguerrand IV, sire *de Coucy*, qui mourut, en 1311, sans avoir eu d'enfants de ses deux femmes, Marguerite *de Gueldre*, fille du comte Otton III, et Jeanne *de Flandre*, fille du comte Robert de Béthune; 3°, Marie de Coucy, alliée en premières noces, en 1239, avec Alexandre II, *roi d'Écosse*, et en secondes noces avec Jean *de Brienne*, dit *d'Acre*, grand-bouteillier de France, puîné de Jean de Brienne, roi de Jérusalem; 4°, Alix *de Coucy*, femme d'Arnoul III, comte *de Guines*, dont les enfants héritèrent, en 1311, des biens de la maison de Coucy, et formèrent la seconde race de ces illustres barons, dont ils ont perpétué, jusqu'en 1405, le nom, les armes et la splendeur toute historique.

BRANCHE DE VERVINS, *éteinte.*

VII. Thomas *de Coucy*, IIe du nom, sire de Vervins, second fils de Raoul Ier, sire de Coucy, et d'Alix de Dreux, fut apanagé des terres de

Vervins, de Fontaines et de Ladouzy, par suite des dispositions testamentaires que son père avait faites, en 1190, lors de son départ pour la Terre-Sainte. Les sires de Vervins ont soutenu dans les armes la gloire que la branche aînée s'est acquise. Raoul III, formant le quatorzième degré de cette branche, eut, entr'autres enfants, 1°. Jacques Ier de Coucy, sire de Vervins, gouverneur du comté de Marle, grand-panetier du roi, capitaine de 100 chevau-légers et de 1000 hommes d'infanterie des légions de Picardie, guerrier dont les talents, la valeur et les longs services n'ont pu être flétris par un arrêt inique qui, en 1549, lui a fait porter sa tête sur un échafaud, par suite de sa belle et malheureuse défense de Boulogne-sur-Mer contre les Anglais, en 1544, et quoique, privé de tous secours après trois mois de siége, et manquant de vivres et de munitions, il eût obtenu des ennemis la capitulation la plus honorable qu'il pouvait espérer dans sa situation; arrêt d'ailleurs qui fut solennellement cassé par des lettres de réhabilitation obtenues par Jacques II de Coucy, son fils aîné. Jean, fils de Jacques II, est décédé sans alliance le 4 juin 1588, le dernier rejeton mâle de cette branche; 2°, Raoul IV, auteur de la branche dont on va parler.

BRANCHE DE COUCY-POLECOURT, *existante.*

XV. Raoul *de Coucy*, IVe du nom, second fils de Raoul III, sire de Vervins, eut en apanage la terre de Polecourt. Il fut conseiller, panetier et chambellan du roi François Ier. La femme de ce Raoul n'est pas connue. Cette circonstance, si ordinaire dans beaucoup de généalogies de grandes familles, et le peu de fortune des descendants de Raoul, sont le seul fondement sur lequel des généalogistes peu instruits ont avancé que la branche de Polecourt était issue d'un fils naturel de Raoul. Mais plusieurs titres prouvent le mariage de ce Raoul, quoiqu'aucun ne nomme sa femme, et une foule d'autres actes attestent, d'après les coutumes, la légitimité de ses enfants et de leurs descendants. Tous ces titres ont été produits au cabinet du Saint-Esprit, pour les honneurs de la cour, au mois de février 1776; et c'est d'après le certificat de M. Chérin que les savants bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, ont donné, à la suite de la chronologie des sires de Coucy (1), une esquisse de cette branche de Polecourt, qui naguères donnait encore

(1) Édition in-folio de 1787, t. II, p. 715; édition in-8° de 1818, t. XII, p. 247.

l'espoir de faire revivre et perpétuer un nom illustré depuis tant de siècles.

BRANCHE DE BERCY, *éteinte.*

XVIII. François *de Coucy*, 3e fils de Jacques III, seigneur de Polecourt, celui-ci fils de Louis de Coucy, seigneur de Polecourt, qui avait pour père Raoul IVe du nom, auteur de la branche de Polecourt, eut, par un partage de 1642, la terre de Bercy. Le dernier de ses descendants mâles est décédé le 10 novembre 1762.

La notice qu'on vient de donner sur la maison de Coucy, présente, quoique d'une manière très-succincte, le nombre et l'état de ses diverses branches, et fixe les époques de leurs extinctions. Cependant M. de Belloy observe dans son *Mémoire historique sur la maison de Coucy*, p. 124, qu'il y a encore une famille DE COUCY, portant exactement le nom et les armes de cette ancienne maison de Vermandois; que cette famille, établie à Casteljaloux, en Gascogne, remonte par titres jusqu'au temps de la première race des sires de Coucy, mais qu'on ignore l'époque de son établissement en Guienne. Le même auteur ajoute qu'il y a en Champagne une famille noble, originaire d'Artois, du nom DE COUSSY, seigneurs de Louvrigny, de Dogny, de Tresnel et de Vely (1), qu'il ne faut pas confondre avec la maison des sires de Coucy, quoique d'ailleurs elle soit ancienne et bien alliée.

Les principaux auteurs qui ont parlé de la maison de Coucy, sont

---

(1) Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, par M. de Caumartin, intendant en Champagne, sur preuves filiatives remontant à 1359, et par citation de titres isolés jusqu'en 1460. Elle porte pour armoiries : *d'argent, à 6 mouchetures d'hermine de sable; à la bordure de gueules rebordée de sable.* A cette famille de Coussy appartiennent :

A. Jean-Baptiste-Georges, *chevalier de Coucy*, né à Dampierre (Aube), le 11 mai 1741, qui, avant la révolution, servit avec distinction dans la cavalerie, d'où il s'était retiré avec la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine. Il était sous-préfet de Vitry-le-Français en 1814. Interrompu dans ses fonctions, pendant les *cent jours*, il les reprit après la chute de Buonaparte, fut nommé préfet du Jura, le 10 juillet 1816, et mourut le 28 août 1820, dans sa 79e année :

B. Antoine-Nicolas de Coucy, né à Bignicourt (Marne), le 1er novembre 1742. Il entra au service comme enseigne, au régiment d'Artois, infanterie, le 16 février 1756, fut nommé lieutenant le 3 juin suivant, puis sous-aide-major le 21 juillet 1765. On ignore sa destinée ultérieure.

François de l'Alouette, bailli du comté de Vertus, en son *Traité des Nobles*, in-4°, Paris, 1577; André du Chesne, en l'*Histoire des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, in-fol., 1631, p. 183; Dom Toussaint du Plessis, *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*, in-4°, Paris, 1728, et d'Hozier de Serigny, dans le Ve registre de l'*Armorial général de France*, in-fol., 1762.

ARMES : *Fascé de vair et de gueules.* Supports : deux lions d'or. Cimier : un lion issant du même.

DE COURTARVEL-PÉZÉ (Claude-René-César, *comte*), *baron* et *pair*, né à Chartres le 1er avril 1761, fut reçu chevalier de Malte de minorité en la même année. Entré aux pages de la reine en 1775, il en sortit pour passer officier au régiment de Penthièvre, dragons, où il fut nommé capitaine en 1783. Le comte de Courtarvel-Pézé a été breveté colonel de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 août 1814, et nommé successivement commandant des gardes nationales de Châteaudun en 1815, et président du collége électoral et du département d'Eure-et-Loir en 1816. Élu, la même année, membre de la chambre des députés par ce département, il y a siégé jusqu'en 1823. Il a été nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 22 avril 1821, pair de France et président du collége électoral de l'arrondissement d'Eure-et-Loir les 23 et 24 décembre 1823. Il a épousé, par contrat du 9 mai 1804, Anne-Marguerite *de Lubersac*, fille de Jean-Louis, marquis de Lubersac, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Élisabeth de Magonthier de Laubanie. 23 décembre 1823.

XVI. René César, comte *de Courtarvel*, père du précédent, chevalier, seigneur-patron de Baillou, de la Cour-Souday, au Maine, de Boursay, de Valennes et de Varde, en Dunois, officier au régiment de la Marine, infanterie, épousa, le 5 mai 1759, Marie-Françoise-Thérèse *des Ligneris*, fille de Louis-François, chevalier, seigneur des Ligneris, de la Mairie, de Fontaine-la-Guyon, de Beauvais, etc., etc. De ce mariage sont issus quatre fils :

1°. Louis-François-René, marquis de Courtarvel, né le 19 décembre 1759. Il entra au service, le 1er janvier 1776, comme sous-lieutenant dans le régiment de Guienne, infanterie, avec lequel il passa en Corse. Il fut promu, en 1778, au grade de capitaine dans le régiment de Penthièvre, dragons, et devint mestre-de-camp en second de ce régiment en 1783. Le marquis de Courtarvel fut nommé colonel-commandant du régiment de Vivarais, infanterie, en 1786. Ce régiment

s'étant révolté, en 1790, contre le lieutenant-colonel, le marquis de Courtarvel sut, au péril de sa vie et par la seule fermeté de son caractère, ramener à l'obéissance et au devoir une soldatesque égarée et furieuse. Émigré en 1791, il fit les campagnes en Allemagne, sous les drapeaux des princes français, à la tête des officiers de son régiment, puis celles de Portugal, avec le grade de major du régiment de Castries, à la solde de l'Angleterre, jusqu'en 1802. Il avait reçu la croix de Saint-Louis au camp d'Harbourg, en 1795, et, l'année suivante, Louis XVIII lui avait accordé le grade de maréchal-de-camp, dont il reçut le brevet en Portugal. Il a été créé lieutenant-général des armées du roi le 22 juin 1814, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et chevalier de la Légion-d'Honneur les 1er mai et 1er août 1821. Appelé par le roi, les 15 mars et 10 octobre de la même année, à la présidence du collége électoral de Loir-et-Cher, le marquis de Courtarvel a été élu à ces deux époques membre de la chambre des députés pour ce département, puis nommé, en 1824, membre de la chambre septennale, et enfin décoré de la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis le 23 mai 1825. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. V, p. 42). Il a épousé, par contrat du 6 juillet 1783, signé par le roi et la famille royale, (mariage célébré le 14 du même mois), Marie *de Lambert*, fille de Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur-général de cavalerie, membre du conseil de guerre et gouverneur de la citadelle d'Arras, décédé en 1808, officier-général au service de Russie, et de Marie Anisson du Perron;

2°. Claude-René-César, comte de Courtarvel-Pézé, pair de France, dont l'article précède;

3°. Jean-Louis-René, chevalier de Courtarvel, né le 3 juillet 1763. Il a été admis à Malte de minorité le 4 août 1770, reçu page de la reine en 1777 et nommé lieutenant de vaisseau de la marine royale en 1788. Il a fait les campagnes de l'émigration et a servi avec son frère dans le régiment de Castries. Le chevalier de Courtarvel a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1799 et capitaine des vaisseaux du roi en 1814;

4°. Jules-Honoré-César, vicomte de Courtarvel, né le 15 janvier 1768. Il a été admis à Malte, de minorité, le 18 septembre suivant, et nommé successivement sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1783, capitaine dans les chasseurs de Lorraine en 1788, chef d'escadron et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 17 septembre 1814; puis, en 1824, membre de la chambre des députés pour le département d'Eure-et-Loir. Il a épousé N.... *Gueau de Reverseaux*, fille de M. Gueau de Reverseaux, qui était, en 1768, président au grand conseil.

La maison de Courtarvel, d'origine chevaleresque de la province du Maine, a pris son nom de la châtellenie de Courtarvel (1) située près

---

(1) Jugement de Maintenue de noblesse, rendu en faveur de la branche actuelle le 24 janvier 1667.

Sillé-le-Guillaume, en l'élection du Mans. La qualité de chevalier, portée par ses auteurs depuis l'année 1203, et sans aucune interruption pendant tout le temps où ce titre fut exclusivement la récompense des services militaires et de la valeur, la manière avantageuse avec laquelle cette maison est citée dans l'histoire de sa province, les grades qu'elle a constamment remplis dans les armées de nos rois depuis la régularisation de la milice française, les alliances qu'elle a contractées avec les familles les plus considérables du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne, du pays Chartrain et de plusieurs autres provinces, tout atteste l'illustration originaire et continue de cette famille, le rang qu'elle tenait parmi les races les plus distinguées, et la pureté héréditaire de sa noblesse.

La maison de Courtarvel a formé huit branches, dont une seule s'est continuée jusqu'à nos jours.

I. Les *seigneurs châtelains de Courtarvel* (souche commune), seigneurs de la Lucassière, de Saint-Germain, de Montcrestin, de la Roussière et de Saint-Remy, *barons*, puis *marquis de Pézé*, par lettres d'érection en marquisat du mois d'avril 1656, registrées le 23 août 1663, se sont éteints à la fin du dix-huitième siècle, après avoir fourni un écuyer et un maître-d'hôtel du duc d'Alençon, le premier enseigne de la compagnie d'hommes d'armes de ce prince, et père d'un fils qui remplit le même grade dans celle du maréchal de Baudricourt, trois chevaliers de l'ordre du Roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, trois gentilshommes ordinaires de la chambre des rois Charles IX, Henri III et Louis XIV, le premier lieutenant de la compagnie d'ordonnance du comte du Lude, puis du maréchal de Saint-André, et le second lieutenant de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Lavardin, trois gouverneurs de places et un lieutenant-général des armées du roi (1) nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, mais décédé, avant d'avoir été admis, le 23 novembre 1734, par suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Guastalla le 19 septembre de la même année. Cette branche avait contracté ses principales alliances dans les maisons *d'Aussy*, *d'Acigné, de la Voue d'Angennes*, *du Bellay*, *de la Lucassière*, *de Boiscornu*, *de Vassé d'Arquène*, *Achard du Perthus*, *de Pézé*, *de Beauvilliers*, *d'Avaugour*, *de Thouainon*, *de Trémigon*, *de Plœuc*, *de Tournebu*, *de Saint-Gelais-Lu-*

(1) L'état de ses services et campagnes est imprimé t. V, pp. 40 à 42 *du Dict. histor. des Généraux Français*.

signan, de la Hautonnière, de Faudoas, de Vassan, de Beringhen, de la Vallée de Champfleur, de Bresseau-Montfort, Thibault de la Roche-Tulon, de Dreux-Brézé, d'Argouges, etc., etc.

II. Les *seigneurs de Saint-Remy*, sortis au onzième degré de la première branche, n'ont subsisté que pendant deux générations masculines. André de Courtarvel, auteur de cette branche, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et son fils, Jacques de Courtarvel, fut premier maître-d'hôtel de *Madame*, duchesse d'Orléans. Les alliances de ce rameau sont avec les maisons *de Fromentières, de Granges-Surgères, de Langan-Bois-Février, le Prévost de la Courtelaye, Texier d'Hautefeuille* et *de Cremeaux d'Entragues.*

III. Les *seigneurs de Boursay, marquis de Saint-Remy* et *de Courtarvel,* seule branche existante, dont on a donné plus haut l'état actuel, ont pour auteur, au onzième degré généalogique, Pierre, frère puîné d'André de Courtarvel, tige de la deuxième branche. Les seigneurs de Boursay ont donné, outre les quatre frères qui la représentent et dont aucun n'a d'enfants, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIV, et plusieurs officiers supérieurs, et se sont alliés aux maisons *de Coutances, de Marescot, des Pierres, de Fresneau, d'Ourceau, le Feron de Laune, de Paris de Guigné, de Prunelé, Petit de la Guierche et de Faudoas.* Les preuves de cette branche ont été faites pour les honneurs de la cour au cabinet du Saint-Esprit en 1781, par-devant M. Chérin généalogiste des ordres du roi.

IV. Les *seigneurs de Rocheux*, sortis au treizième degré de la branche précédente, se sont éteints à la troisième génération, peu de temps après l'année 1784, après s'être alliés aux maisons *de Varennes, Chenu, de Vernaison*, etc. Par celle *d'Aguet de Beauvoir*, cette branche s'est fondue dans la maison *d'Alès de Corbet.*

V. Les *seigneurs de Saint-Hilaire*, sortis de la troisième branche au même degré que le rameau précédent, se sont éteints à la seconde génération vers la fin du dix-septième siècle, après s'être alliés aux familles *Peschard, du Pré de Louaillé* et *le Breton des Bordages.*

VI. Les *seigneurs de Bois-Ruffin*, formés aussi au même degré treizième, se sont éteints dans le dix-huitième siècle.

VII. Les *seigneurs de Bois-Gencif*, de la Coudrière, de Monthézon, etc., sortis au dixième degré de la branche des barons de Pézé, et alliés aux

maisons et familles *de Courbon*, *le Roy de Macey*, *d'Estureaux*, *de Bordelay*, *de Tragin*, *de Regnard-Courtemblay*, *des Loges*, etc., se sont éteints vers la fin du dix-septième siècle.

VIII. Les *seigneurs de la Paillerie*, sortis au neuvième degré de la première branche, ont subsisté pendant trois générations, et se sont éteints en la personne de trois sœurs, alliées aux familles *du Bois d'Estival* et *Gibot de la Carrelière*. Leur mère était née *de la Rouardière*.

ARMES : *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de 16 losanges du même, rangées, quatre en chef, 3 et 1, quatre en chaque flanc et quatre en pointe, 1 et 3.* Couronne de marquis sur l'écu, et couronne de comte sur le manteau.

LE COUTEULX DE CANTELEU, (Jean-Barthelemi, *comte*), est né en 1749. Fils d'un premier président de la cour des comptes de Normandie, il reprit l'ancienne profession de sa famille, et se trouvait banquier et premier échevin de Rouen, lorsqu'il fut nommé député par le tiers-état de cette ville aux états-généraux du royaume en 1789. Partisan modéré des nouveaux principes, il fut bientôt appelé par l'étendue de ses connaissances à prendre une part active aux affaires publiques. Il appuya de tous ses moyens oratoires les projets financiers de M. Necker, et fit le rapport relatif à la vente des 400 millions de biens du clergé, somme que cet ordre offrait alors en vain au gouvernement, pour conserver ses propriétés. En 1790, M. le Couteulx fit preuve d'un désintéressement honorable dans le refus de l'emploi lucratif de caissier de l'extraordinaire; il allégua pour excuse que de semblables fonctions étaient incompatibles avec l'indépendance dont un mandataire du peuple devait jouir, et plus tard cette opinion devint un principe et fut convertie en loi. Il concourut à toutes les mesures législatives sur les finances et le crédit public jusqu'en 1791; et, après le 10 août 1792, il s'éloigna de la scène politique, et fut assez heureux pour échapper aux proscriptions révolutionnaires. Élu membre du conseil des anciens, en 1795, M. Le Couteulx fut nommé secrétaire de cette assemblée le 27 janvier 1796, et président le 20 avril suivant. Il continua d'intervenir dans toutes les discussions relatives aux finances, aux emprunts, à la vente des biens nationaux, à la prohibition des marchandises anglaises, aux impôts, aux douanes, etc., et s'opposa, le 31 mars 1797, au rétablissement de la loterie. Le 7 septembre suivant, il parla avec énergie en faveur de ceux de ses collègues qui, par suite de la journée du 4 du même mois (18 fructidor an V), se trouvaient

4 juin 1814.

sur la liste des proscrits, protestant qu'il n'existait dans les pièces fournies à leur charge, rien qui pût motiver leur déportation. Le non-succès de ses représentations ne refroidit point son zèle généreux ; on le vit, dans la séance du 9 novembre, déplorer la situation des déportés à la Guiane, et provoquer la formation d'une commission chargée de pourvoir aux moyens de l'adoucir. Après la révolution du 18 brumaire, M. le Couteulx devint sénateur le 24 décembre 1799, puis l'un des régents de la banque de France lors de l'organisation de cet établissement. Il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, pourvu la même année de la sénatorerie de Lyon, nommé comte en 1806, et grand-officier de la Légion-d'Honneur le 30 juin 1811. Dans les derniers jours de 1813, il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans la 22e division militaire. Il a été compris, par Louis XVIII, dans les premières institutions de pairies, le 4 juin 1814. Il est décédé le 18 septembre 1818.

Barthélemi-Alphonse, comte *le Couteulx de Canteleu*, pair de France, né à Canteleu (Seine-Inférieure), le 2 août 1786, fils aîné du précédent, a été créé officier, puis commandeur de la Légion-d'Honneur, les 1er mai 1821 et 19 août 1823.

Le vicomte *le Couteulx de Canteleu*, frère du précédent, et chevalier de la Légion-d'Honneur, fit les dernières campagnes de Pologne et de Russie en qualité de chef d'escadron, aide-de-camp du prince de Wagram, major-général de la grande armée. Il apporta, le 7 septembre 1813, au ministère de la guerre, 20 drapeaux pris aux batailles de Wachau, de Léipsick et de Hanau, et qui furent présentés à l'impératrice Marie-Louise le 14 du même mois. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis le 30 août 1814. Il devint lieutenant-colonel, commandant le premier bataillon du 6e régiment de la garde royale en 1817, puis colonel de cavalerie et aide-de-camp du duc d'Angoulême, qu'il accompagna en mars 1823, lorsque ce prince alla prendre le commandement de l'armée des Pyrénées. Le roi de Sardaigne a accordé à M. le vicomte le Couteulx de Canteleu la décoration de l'ordre uni de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. Il a épousé, par contrat signé par le roi, le 13 juin 1819, Pauline *le Gendre d'Ons-en-Bray*.

D'une autre branche de la même famille sont issus M. *le Couteulx de la Norraye*, nommé, le 24 novembre 1789, membre de la municipalité de Paris et lieutenant de maire du bureau des domaines, puis administrateur du département de Seine-et-Oise, destitué et décrété d'arres-

tation, le 15 septembre 1793, pour s'être opposé aux réquisitions de grains, et décédé peu d'années après, ayant pu se soustraire aux poursuites dirigées contre lui; et *M. le Couteulx du Moley*. C'est ce dernier qui a fait construire, comme propriétaire, la *cour* aujourd'hui *rue Mandar*, à Paris. Le roi l'a créé baron le 17 octobre 1814, et officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Son fils, auditeur au conseil-d'état, section des finances, en 1803, fut nommé, le 18 juillet 1806, l'un des administrateurs des droits-réunis à Naples; puis envoyé à Gênes, au mois de janvier 1807, avec une mission du gouvernement. Il devint inspecteur-général des vivres de l'armée le 29 octobre 1807, ensuite préfet du département de la Côte-d'Or, le 18 février 1809. Il est décédé en 1812.

La famille le Couteulx descend d'Étienne *le Couteulx*, nommé, en 1702, conseiller secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, charge attributive de noblesse.

Jean-Étienne *le Couteulx*, sieur des Aubrys, était, en 1736, l'un des deux piqueurs du vol des oiseaux du cabinet du roi, et dans le même temps Antoine *le Couteulx* était héraut d'armes du roi, sous le titre de *Roussillon*. (*Etat de la France*, t. I, p. 329; t. II, p. 227, et t. IV, p. 97.)

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.* Supports : deux lions.

DE CRILLON, (*duc*), voyez DES BALBES DE BERTON, p. 20. 17 août 1815.

CRIQUET, *comte* DE FONTENAY, (Jean-Marie), archevêque de Bourges, né le 11 mars 1755, à Dunkerque, et fils d'un riche armateur de cette ville, fit avec distinction ses études théologiques dans la congrégation de Saint-Sulpice, et fut nommé chanoine, puis grand-vicaire de Chartres. Émigré au moment de la révolution, il ne rentra en France qu'en 1802, et fut alors nommé vicaire-général de Bourges, sous l'archiépiscopat de M. de Mercy. M. de Fontenay eut la plus grande part à l'administration de cette province ecclésiastique jusqu'en 1817, époque à laquelle le roi le promut à l'évêché du Puy, d'où il passa bientôt après au siége épiscopal de Nevers. L'archevêché de Bourges étant devenu vacant, en 1820, par la mort de M. des Gallois de la Tour, M. de Fontenay, nommé pour lui succéder, fut sacré le 24 septembre de la même année. Il a été créé pair de France le 20 mars 1824, et est décédé le 13 octobre suivant. (*Moniteur* des 16 et 24 octobre 1824, col. 1372 et 1406.) 20 mars 1824.

ARMES : *De sable, au chevron d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

4 juin 1814. DE CROIX, (Charles-Lidwine-Marie, *marquis*), *comte* et *pair* de France, né le 15 octobre 1760, fils d'Alexandre-Louis-François, marquis de Croix et de Heuchin, député de la noblesse aux états d'Artois, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, etc., et de Marie-Anne-Françoise, née comtesse de Groesbeck, était major en second d'infanterie, lorsqu'en 1789, il fut élu député de la noblesse d'Artois aux états-généraux du royaume. Il se joignit à la minorité de la noblesse qui se réunit au tiers-état; et, après la session de l'assemblée nationale, il se retira dans ses terres et cessa de prendre part aux affaires publiques. Il devint président du collége électoral du département de Sambre-et-Meuse le 29 mars 1803, membre de la Légion-d'Honneur, puis chambellan de Napoléon en 1810, fut créé sénateur le 5 avril 1813, grand'croix de l'ordre de la Réunion, et ensuite pair de France le 4 juin 1814. Lorsque Buonaparte revint de l'île d'Elbe, en 1815, il appela le comte de Croix à faire partie de la chambre des pairs qu'il institua le 2 juin; mais M. de Croix n'y voulut point siéger, ce dont ayant justifié conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance royale du 24 juillet suivant, il reprit ses fonctions à la chambre des pairs après le retour de S. M. Louis XVIII. Ce monarque l'a nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821. Il a épousé, le 22 novembre 1802, Augustine-Eugénie-Victoire *de Vassé*, fille d'Alexis-Bruno-Étienne, marquis de Vassé, vidame du Mans, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et premier écuyer de feu S. A. S. le prince de Condé, et de Louise-Auguste-Charlotte-Françoise de Broglie. De ce mariage sont issus :

1°. Ernest-Charles-Eugène-Marie, vicomte de Croix, né le 27 août 1803, officier de chasseurs au service de France et chevalier de la Légion-d'Honneur;
2°. Charles-Edmond-Marie, baron de Croix, né le 12 avril 1807, élève de l'école royale militaire de Saint-Cyr;
3°. Albine de Croix, morte en bas âge.

La maison de Croix, d'ancienne noblesse chapitrale et de chevalerie de la Flandre wallonne, a pris son nom d'un fief considérable situé en la châtellenie de Lille, à une lieue et demie au nord de cette ville. Eustache, seigneur de Croix et de Mandres, chevalier, son premier auteur certain, mourut, en 1202, dans l'expédition de Constantinople

faite par Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut. Sa postérité, illustrée par de riches po sessions, des emplois distingués et des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus considérées de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut et des Pays-Bas, s'est divisée en plusieurs branches, dans l'ordre qui suit.

I. Les *seigneurs de Croix*, titrés *comtes de Wasquehal* en 1682, ont été connus pendant sept générations, depuis 1289, jusqu'en 1617, sous le seul nom *de Drumez*, et se sont éteints en 1688. La principale héritière de cette branche en porta les biens, par mariage, au chef de la troisième.

II. Les *seigneurs de la Frenoye*, titrés *comtes de Malannoy*, sortis au neuvième degré de la branche qui précède, se sont éteints le 30 octobre 1756.

III. Les *seigneurs d'Oyembourg*, confirmés dans le titre de *comtes de Croix* et *de Wasquehal* en 1694, sont sortis de la branche aînée au même degré IXe, et ont subsisté jusqu'au 6 septembre 1717.

IV. Les *barons*, puis *marquis de Heuchin*, par lettres d'érection du mois de mars 1691, ont donné un vice-roi du Mexique, et capitaine-général des armées espagnoles en 1765 et 1770, et précédemment un lieutenant-général au service de S. M. C. Cette branche, la seule existante, est représentée par M. le marquis de Croix, pair de France.

V. La branche *naturelle de Croix-Drumez*, *comtes de Clerfayt*, sortie au VIIIe degré de la branche aînée, s'est éteinte, le 18 juillet 1798, en la personne du comte de Clerfayt, feld-maréchal des armées autrichiennes, chevalier de la Toison-d'Or et de l'ordre de Marie-Thérèse, membre du conseil aulique de guerre, etc., etc., décédé à Vienne, sans avoir été marié, laissant la réputation d'un des plus habiles généraux de l'empire d'Allemagne.

On peut consulter, pour la filiation, les alliances et les services militaires de ces diverses branches, le tome IV de l'*Histoire Généalogique*, où la généalogie de la maison de Croix a été établie.

ARMES : *D'argent, à la croix d'azur.* Supports : deux lions, portant chacun un étendard aux armes *de Croix*. Cimier : un lion issant d'une couronne ducale. Couronne de comte sur le manteau.

DE LA CROIX, *duc* DE CASTRIES* (Armand-Nicolas-Augustin), est fils 4 juin 1814.

---

* La famille prononce ce nom comme s'il s'écrivait *de Castres*.

de Charles-Eugène-Gabriel, marquis de Castries, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et ancien ministre de la marine, décédé en 1801, après avoir porté les armes avec gloire pendant soixante ans, et s'être illustré autant par son dévouement inébranlable pour les princes de l'auguste maison de France, pendant les guerres malheureuses de l'émigration (1), que par ses nombreux exploits et ses victoires. Le duc de Castries, né en avril 1756, et connu jusqu'en 1784 sous le titre de *comte de Charlus*, entra jeune dans la carrière des armes, et servit d'abord dans le régiment Mestre-de-camp-Général, cavalerie. Après avoir fait avec distinction la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, avec le grade de colonel en second du régiment de Saintonge, infanterie, commandé par le comte de Custine, il fut promu au grade de brigadier de cavalerie le 30 décembre 1782, et reçut le titre de *duc de Castries* par brevet de 1784. Il devint maréchal des camps et armées du roi le 9 mars 1788. Élu, en 1789, par la noblesse de la vicomté de Paris, député aux états-généraux, le duc de Castries se montra dans cette assemblée l'un des défenseurs les plus zélés des prérogatives de la couronne (2). Émigré en 1791, il servit à l'armée des princes en 1792, et leva, au mois d'août 1794, à la solde de l'Angleterre, un corps d'émigrés qui fut employé en Portugal en 1795. Le duc de Castries n'est rentré en France qu'avec S. M. Louis XVIII, en 1814. Il fut compris, le 4 juin, dans les premières institutions de pairies, et nommé, le 22 du même mois, lieutenant-général des armées du roi. Appelé dans la même année au gouvernement de la 15e division militaire (Rouen), il ne négligea aucun des moyens qui pouvaient dépendre de sa prudence et de sa fermeté, lors de l'invasion de Buonaparte, pour maintenir en l'obéissance du roi toutes les villes et tout le pays compris dans son gouvernement. Ses efforts ayant été infructueux, il passa en Angleterre, d'où il alla joindre Louis XVIII en Belgique. Rentré en France avec S. M., il reprit ses

(1) On peut consulter pour les services et campagnes du duc de Castries, pair de France, du maréchal de Castries son père, de Joseph-François, marquis de Castries, chevalier des ordres du Roi, père du maréchal, et de René-Gaspard, aussi marquis de Castries, chevalier du Saint-Esprit, père de Joseph-François, le t. V, pp. 64 à 71, *du Dict. historique des Généraux Français.*

(2) La franchise et l'énergie avec lesquelles le duc de Castries a toujours soutenu les principes religieux et monarchiques, ne lui ont jamais permis aucune composition avec les opinions contraires. On connaît le duel qu'il a eu à ce sujet avec le comte Charles de Lameth, et dans lequel ce dernier a été blessé d'un coup d'épée au bras.

fonctions militaires et législatives, passa au commandement de la 2ᵉ division militaire le 5 novembre 1817, et fut admis à la retraite le 5 novembre 1818. Le roi l'a nommé gouverneur du château de Meudon le 9 mai 1822, et chevalier du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Il a eu de sa première femme, décédée le 9 décembre 1817:

Edmond-Eugène-Philippe-Hercule *de la Croix*, marquis *de Castries*, sous-lieutenant dans les gendarmes de la garde, fait prisonnier par les Russes dans la campagne de 1813. Présenté au roi le 4 août 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, puis, le 21 octobre 1815, colonel du 4ᵉ régiment de chasseurs à cheval, qu'il a commandé avec distinction dans la campagne d'Espagne, en 1823. Il a été créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 21 août de cette année, et nommé colonel des chasseurs à cheval de la garde royale. Il a épousé Claire-Clément-Henriette-Claudine *de Maillé de la Tour-Landry*, fille de Charles-François-Arnaud, marquis, puis duc de Maillé, pair de France, premier gentilhomme de monseigneur le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X). Le duc de Castries a encore deux fils, aujourd'hui pages de S. M. Charles X.

Le *comte Eugène de Castries*, cousin du marquis de Castries, et maréchal-de-camp, a commandé pendant plusieurs mois la garde nationale à cheval de la ville de Paris. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 19 septembre 1814, et ensuite secrétaire d'ambassade à Londres, où il était en 1816.

De la même branche est issu M. l'abbé de Castries, nommé aumônier du roi le 25 janvier 1820.

Guillaume *de la Croix*, vivant en 1476, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, premier auteur certain de cette maison distinguée, nommé président en la cour des aides de Montpellier le 3 juin 1487, et sénéchal de la même ville, fut en grande faveur auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Jean de Pierre, baron de Pierrefort et de Ganges, lui vendit, par contrat du 13 avril 1495, l'ancienne baronnie de Castries, située dans le diocèse de Montpellier, laquelle donnait entrée aux états de Languedoc, et elle fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes de 1645. La postérité de Guillaume de la Croix a formé six branches principales.

I. Les *barons de Castries*, *de Gourdiéges* et *de Castelnau*, *marquis*, puis *ducs de Castries*, branche possessionnée en Languedoc, en Auvergne et en Limosin, et alliée aux familles et maisons *de Cezilli*, *de Bois-*

sevin, *de Montbel*, *de Mazis*, *de Sarras*, *d'Isard de Fontanilles*, *de la Roglia*, *de Vimolio*, *de Montfaucon*, *de Berenger-Montmouton*, *de Guilhens-Montjustin*, *de Belloy*, *de Valat*, *de Rousses*, *de Greffeuille*, *de Solas*, *de la Roche*, *de Montvallat*, *de Bandinel*, *de Bonnail*, *de Lausselargues*, *d'Albenas*, *de Bonne*, *de la Volhe*, *de l'Hôpital-Choisy*, *de Casteras-Seignan*, *de Brachet-Perusse*, *de Bonzi*, *de Brunet de Castelpers*, *de Doni*, *de Rochechouart-Mortemart*, *de Levis-Charlus*, *du Mouceau de Nollent*, *de Talaru-Chalmazel*, *de Rosset-Fleury*, *de Mailly*, etc.

II. Les *seigneurs de Meyrargues*, *barons de Caujac*, séparés de la branche précédente en 1592, et alliés aux familles *de Gueydan*, *de Piolenc*, *de Boet*, *de Cabot*, *de Berard-Montalet*, *de Blottefière*, *de Miraman*, etc. Cette branche existait en 1764.

III. Les *barons d'Anglars* et *d'Ussel*, en Limosin, sortis, vers 1550, de la branche aînée, se sont alliés aux familles *de Claviers*, *de Robert de Lignerac*, *de Fontanges*, *de la Mothe-Saint-Pardoux*, *de la Saigne de Saint-Georges*, *de Murat*, *de Vaissières*, *du Bois de Saint-Etienne*, *de l'Abeille*, etc. Cette branche existait, en 1772, en la personne d'Étienne de la Croix, chevalier, baron d'Anglars;

IV. Les *seigneurs de Cadilhargues* et *de Sueilhes*, sortis de la branche aînée, vers 1560, au même degré que la précédente, se sont éteints vers le milieu du dix-huitième siècle, après s'être alliés aux familles *d'Azemar de Sueilhes*, *de Solas*, *de Courseule*, *de Pierre-Bernis*, *de Grégoire*, etc.

V. Les *barons de Plancy*, *vicomtes de Brugny*, en Champagne, s'établirent en cette province dès l'année 1506, époque de l'acquisition de la baronnie de Plancy. Cette branche s'est alliée aux familles *Marcel de Vaux*, *de Poncher*, *Briçonnet*, *Guillard du Mortier*, *de Chaslus*, *de Hacqueville*, *Bohier de Saint-Ciergues*, *de Harlay*, *de Salazar*, *le Bouteiller de Banze*, *d'Auquoy*, *de Condé*, *de Harzillemont*, *de Buslan*, *l'Argentier*, *Mangot d'Orgères*, *Brun d'Albanie*, *de Saint-Blaise*, *du Hautoy*, *de Chesnelong*, etc.

VI. Les *vicomtes de Semoine*, en Champagne, sortis de la branche précédente vers 1560, se sont alliés aux maisons *de Courtenay*, *de Balahan*, *de Clermont-Toulonjon*, *de Ludres*, *de Niery*, *Guénégaud*, *de Moreau d'Airolles*, etc., et se sont éteints à la troisième génération. Il existait encore en 1772 un rameau *de la Croix de Vagnas*, en Languedoc, et un rameau *de la Croix de Richelieu*, en Anjou.

ARMES : *D'azur, à la croix d'or.* Supports : deux licornes : Devise : FIDÈLE A SON ROI ET A L'HONNEUR. Huit drapeaux blancs sont passés en sautoir derrière le manteau.

Les deux branches de Planoy et de Semoine, en Champagne, brisaient *d'un croissant de gueules au centre de la croix.*

DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES (Jean-Denis), *comte* DE SAINT-VALLIER, né le 6 octobre 1756, fils de Nicolas de la Croix, comte de Saint-Vallier, marquis de Chevrières et de Clérieu, baron de Serre, etc., capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Gabrielle de Grolée, était, en 1783, sous-lieutenant en premier au régiment des Gardes-Françaises. Devenu membre du sénat conservateur le 1er février 1805, il fut nommé, le 24 juin 1808, président de ce corps pour en remplir les fonctions du 1er juillet de cette année au 1er juillet 1809. Il fut pourvu de la sénatorerie de Gènes le 16 septembre 1808, puis, nommé le 28 décembre, président du grand conseil d'administration du sénat pour 1809. Le comte de Saint-Vallier fut créé grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813. Le 26 décembre de cette année, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 7e division militaire, et arriva à Grenoble, chef-lieu de cette division, le 7 janvier 1814. Il adhéra à la déchéance de Buonaparte, devint pair de France le 4 juin de la même année, et grand officier de la Légion-d'Honneur le 6 janvier 1815, fut nommé président du collége électoral du département de la Drôme les 26 juillet 1815 et 12 octobre 1820, et mourut au mois de septembre 1824, sans laisser d'enfants mâles. N.... *de Moreton*, comte de Chabrillant, son gendre, lui a succédé en sa pairie conformément à une ordonnance du roi, du 23 décembre 1823, qui l'avait appelé à cette succession. (*Bulletin des lois*, 1823, *7e série, t. XVII, p.* 468, *bulletin n°* 647). 4 juin 1814.

Le comte de Saint-Vallier avait deux frères, dont l'un a des enfants. L'un de ces frères, M. de Saint-Vallier, fut nommé membre du conseil de préfecture du département de l'Isère le 28 mai 1809. Il a siégé à la chambre des députés, pour le département de la Drôme, pendant la session de 1815.

La maison de la Croix de Chevrières est ancienne et distinguée. Elle portait originairement le nom DE GUERRE, qu'on voit figurer avantageusement dans une charte de l'an 1070. La filiation est établie, d'après une généalogie dressée sur titres par Gui Allard, en 1678, depuis Pierre de Guerre, Ier du nom, natif de Voreppe, lequel est nommé le premier des cinq gentilshommes qui habitaient ce lieu dans un dénombrement de 1335. Jean de Guerre, IIe du nom, son arrière-petit-fils, est le premier qui a pris le nom de la Croix. Félix de la Croix, avocat-général au parlement de Grenoble en 1549, puis conseiller d'état et seul maître des re-

quêtes en Dauphiné en 1553, fils de Jean II, acquit de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en 1560, la terre de Chevrières, qui fut érigée en marquisat en 1682. En 1584, Jean III, fils de Félix, acquit de la maison de Poitiers, le comté de Saint-Vallier, et en 1586, les terres d'Ornacieux et de Faamans et la baronnie de la Serve de la maison de Chaumont. Jean III fut maître des requêtes, conseiller-d'état, garde-des-sceaux de Savoie lors de la conquête, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Henri IV auprès du duc de Savoie en 1605, enfin évêque de Grenoble en 1607. Alphonse de la Croix d'Ornacieux, son second fils, sacré évêque de Chalcédoine le 30 avril 1611, lui succéda au siége de Grenoble en 1619. Jean de la Croix de Pisançon, troisième fils de Jean II, fut père de Gabriel, président à mortier au parlement de Grenoble, et celui-ci eut pour fils Jean-Bernard, président à mortier honoraire au même parlement. Félix II, frère aîné de Jean III, avocat-général au grand conseil, puis maître des requêtes, fut père de Jean IV, titré marquis d'Ornacieux par lettres d'érection de 1645. Il fut successivement président à mortier au parlement de Dijon, ambassadeur à Rome en 1624, conseiller-d'état en 1643, et président à mortier au parlement de Grenoble en 1650. Pierre-Félix, son fils aîné, décédé maréchal des camps et armées du roi, a continué la branche aînée, *dite* des comtes de Saint-Vallier, laquelle, à partir de ce degré, s'est vouée plus particulièrement au service militaire, où elle a donné deux autres officiers-généraux : elle s'est alliée aux maisons et familles *de Chypre*, *Lambert*, *Chomard*, *de Monistrol*, *Portier de Brie*, *de Thiest*, *de Dorgeoise*, *d'Arzac*, *Bailly*, *de Sayve*, *de Rabot d'Aurillac*, *de la Baume*, *de Chissé*, *de Boffin*, *de Pontevès*, *de Prunier-Saint-André*, *de Clermont-Montoison*, *de Rouvroy*, *de Montgontier*, *de Louviers*, etc., etc.

Jean-Baptiste, quatrième fils de Jean IV, marquis d'Ornacieux, fut député à l'assemblée générale du clergé de France en 1675, puis aumônier du roi, et il est décédé évêque de Québec en 1727.

François, troisième fils de Jean IV, fut auteur de la *seconde branche actuelle*. Il se qualifiait comte de Sayve et marquis d'Ornacieux, et mourut, en 1695, président à mortier au parlement de Grenoble, où son fils aîné, son petit-fils et son arrière-petit-fils remplirent la même charge. Pierre-Félix, comte de Sayve, 3[e] fils de François, fut colonel au service de France. Passé au service d'Espagne, il parvint par ses talents militaires et sa valeur au grade de capitaine-général (maréchal) des troupes de cette puissance, et mourut en 1775, grand-croix de

l'ordre de Saint-Louis. Ce rameau s'est allié aux maisons *de la Tour-Vidaud* et *de la Poype*.

Barthélemi-Artus *de la Croix*, marquis de Sayve, chef de cette branche, né en 1746, ancien président à mortier au parlement de Grenoble, épousa Rose-Victoire *le Cat d'Hervilly*, fille de M. le marquis d'Hervilly, officier-général, chef de l'expédition de Quiberon. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph-Louis-Jules de la Croix de Sayve, né en 1784, chef d'escadron, chevalier de Malte, marié, en 1815, avec Célestine *de Cauvigny* ;
2°. Auguste de la Croix de Sayve, né en 1790, officier de cavalerie.

ARMES : *D'azur, au buste de cheval d'or, animé de sable ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 croisettes d'argent.* Couronne de marquis sur l'écu et couronne de comte sur le manteau. Supports : deux licornes. Devise : INDOMITUM DOMUERE CRUCES. Cri : GUERRE !

DE CROY, (Augustin-Philippe-Louis-Emmanuel, *duc*), prince de l'Empire, grand d'Espagne de la première classe, naquit au château de l'Ermitage, près du Vieux-Condé, en Hainaut, le 3 novembre 1765, et fut connu du vivant de son père sous le nom de *prince de Croy-Solre*. Il émigra avec sa famille, dont toutes les branches avaient été élevées au rang de princes de l'Empire, par l'empereur Maximilien Ier, en 1486, en considération tant de l'origine illustre de la maison de Croy, que des services importants qu'elle n'avait cessé de rendre à l'Empire. En 1803, le duc de Croy son père obtint, à titre d'indemnité pour la perte de ses possessions dans les Pays-Bas, la seigneurie de Dülmen, en Westphalie, comprenant près de 10.000 habitants. Mais, privé de ses droits de souveraineté par l'acte de la confédération du Rhin, le duc actuel, son fils, fut placé sous celle du prince d'Arenberg, dont les propriétés, ainsi que celles du duc de Croy-Dülmen, sont aujourd'hui sous la souveraineté de la Prusse. Le duc de Croy est devenu pair de France le 4 juin 1814, et est décédé au château de l'Ermitage le 19 octobre 1822. Il avait épousé, 1° le 18 janvier 1789, Anne-Victurnienne-Henriette *de Rochechouart-Mortemart*, née le 7 mai 1773, décédée le 10 juillet 1806, fille de Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, alors brigadier des armées du roi et mestre-de-camp-commandant du régiment de Lorraine, infanterie, et d'Anne-Catherine-Gabrielle de Harcourt de Lillebonne, sa première femme ; 2° N.... *de Dillon*, qui lui a survécu. Du premier mariage sont issus :

4 juin 1814.

1°. Alfred, duc de Croy et de Dülmen, pair de France, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la première classe, né le 22 décembre 1789. Il a été compris au nombre des princes médiatisés auxquels le titre d'*altesse sérénissime* a été accordé héréditairement, par diplôme de l'empereur d'Autriche du 9 septembre 1825. Il a épousé, le 21 juillet 1819, Éléonore, princesse *de Salm-Salm*, née le 6 décembre 1794, fille de Constantin, prince de Salm-Salm, de Bocholt et d'Anholt, duc de Hoochstraten, et de Walpurge, comtesse de Sternberg, sa seconde femme. De ce mariage est issue :

Marie-Éléonore, princesse de Croy, née le 8 avril 1820;

2°. Ferdinand, prince de Croy, né le 31 octobre 1791, officier-supérieur au service du roi des Pays-Bas, marié, le 3 septembre 1810, avec Constance, princesse *de Croy-Solre*, sa cousine-germaine, qui l'a rendu père de deux enfants :

A. Emmanuel, prince de Croy, né le 13 décembre 1811;
B. Augusta, princesse de Croy, née le 7 août 1815;

3°. Philippe, prince de Croy, né le 26 janvier 1801 ;
4°. Stéphanie, princesse de Croy, née le 5 juin 1805.

XVIII. Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, duc *de Croy*, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la première classe, fils d'Emmanuel, duc de Croy, prince de l'Empire, de Solre et de Mœurs, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Picardie, du Calaisis et du Boulonnais, décédé à Paris le 30 mars 1784, et d'Angélique-Adélaïde de Harcourt, naquit à Paris le 10 novembre 1743. Il entra dans les mousquetaires de la garde du roi le 30 mars 1757, et servit en la même année en qualité d'aide-de-camp de son père. Il eut rang de capitaine de cavalerie le 30 novembre 1760, devint successivement chevalier de Saint-Louis le 18 mai 1771, brigadier des armées du roi le 1er mars 1780, maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1786. Le duc de Croy a émigré en 1791, et est décédé le 15 décembre 1803. Il avait épousé, le 29 octobre 1764, Augustine-Frédérique-Guillelmine, princesse *de Salm-Kirbourg*, fille de Philippe, prince régnant de Salm-Kirbourg. De ce mariage sont issus :

1°. Augustin-Philippe-Louis-Emmanuel, duc de Croy, pair de France, dont l'article a été rapporté plus haut;
2°. Emmanuel-Maximilien, *prince de Croy-Solre*, né le 7 juillet 1768, possesseur des biens de sa maison dans les Pays-Bas. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 9 août 1814, et créé maréchal-de-camp le 31 mai 1815, et il a commandé pour le roi le département de la Somme, depuis 1815 jusqu'en 1819. Élu à la chambre des députés par le même département, il y a siégé de-

puis 1820, et il fait aujourd'hui partie de la chambre septennale. Le prince de Solre a été créé officier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821, et nommé, en 1825, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du roi. Il s'est marié, le 6 avril 1788, avec Adélaïde-Marie-Louise-Justine-Joséphine *de Croy d'Havré*, dont est issue :

Constance, princesse de Croy-Solre, née le 9 août 1791, mariée, le 3 septembre 1810, à Ferdinand, prince *de Croy*, son cousin-germain ;

3°. Louis-Charles-Frédéric-François, prince de Croy, né le 19 décembre 1769, décédé ;

4°. Charles-Maurice-Guillaume, prince de Croy, né le 30 juillet 1771, général au service de Bavière ;

5°. Gustave-Maximilien-Just, prince-duc de Croy, cardinal, pair de France, dont on va parler ;

6°. Amédée, prince de Croy, né le 7 mai 1777.

DE CROY, (Gustave-Maximilien-Just, *prince-duc*), cardinal, archevêque de Rouen, grand-aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, primicier du chapitre royal de Saint-Denis, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne, etc., est né au château de l'Ermitage, près du Vieux-Condé, le 27 septembre 1773. Il a été préconisé évêque de Strasbourg le 23 août 1819, et sacré le 9 janvier 1820; est devenu grand-aumônier de France et prélat-commandeur du Saint-Esprit en 1821, et pair de France le 31 octobre 1822; a été nommé archevêque de Rouen par bulle du 15 des calendes de décembre 1823 et ordonnance royale du 4 janvier 1824, et a été promu au cardinalat en 1825. 31 octobre 1822.

DE CROY, (Joseph-Anne-Auguste-Maximilien), *duc* D'HAVRÉ et DE CROY, prince de l'Empire, grand d'Espagne de la première classe (1),

---

(1) Jean-Just-Ferdinand-Joseph, prince *de Croy*, oncle du duc d'Havré, né le 27 mai 1716, créé brigadier de cavalerie le 20 février 1742, passa au service de S. M. C. et devint comte de Priego et grand d'Espagne de la première classe par son mariage contracté, le 12 février 1742, avec Marie-Bethléem-Ferdinande *de Lanti*, fille du duc de Santo-Gemini, prince de Belmonte, à la charge de porter le nom et les armes de *Lanti-la-Rovère*. Il devint successivement 1er colonel du régiment des gardes wallones, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or en 1764, et de celui de Charles III en 1771, puis commandeur de l'ordre de Saint-Charles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi d'Espagne, et lieutenant-général de ses armées.

Le duc d'Havré, pair de France, avait pour sœurs 1° Marie-Anne-Christine-Joséphine, princesse de Croy, née le 7 février 1737, chanoinesse de Remiremont, mariée, le

fils aîné de Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havré et de Croy, prince de l'Empire et de Fenestrange, marquis de Wally, comte de Fontenoy, vicomte de Langle, grand d'Espagne de la première classe, gouverneur de Schelestadt, lieutenant-général des armées du roi, qui, le 16 juillet 1761, eut le bras emporté à Filinghausen, où il commandait une des colonnes de l'armée française, et mourut le lendemain à Soest, et de Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg[1], est né le 12 octobre 1744. Il succéda à son père dans le gouvernement de Schelestadt, fut nommé colonel du régiment de Flandre, infanterie, le 23 juin 1767, brigadier le 1er mars 1780, maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, chevalier des ordres du Roi le 2 février 1785, et chevalier de l'ordre de la Toison d'or en 1790. Émigré en 1791, il rentra en France après la restauration, devint pair de France et lieutenant-général des armées du roi les 4 et 22 juin 1814, capitaine de la première compagnie des gardes-du-corps de S. M., (grade dont il s'est démis en 1825, et dont il conserve les honneurs), commandeur, puis grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, les 23 août 1814 et 5 mai 1816, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne et officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Il a épousé, le 10 février 1792, Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle *de Croy-Solre*, sa cousine, née le 6 décembre 1741, décédée le 27 avril 1822, fille d'Emmanuel, duc de Croy, prince de Solre et de l'Empire, maréchal de France, grand d'Espagne de la première classe, et d'Angélique-Adélaïde de Harcourt. De ce mariage sont issus :

1°. Ernest-Emmanuel-Joseph, *duc Ernest de Croy*, né le 20 mars 1780;

2°. Adélaïde-Marie-Louise-Justine-Joséphine, princesse de Croy, née le 10 juillet 1768, mariée, le 6 avril 1788, avec Emmanuel-Maximilien, prince *de Croy-Solre*, maréchal-de-camp au service de France, et membre de la chambre des députés;

---

20 mars 1760, avec Gabriel-François, comte *de Rougé*, châtelain de la Bizotière, décédé en 1786. Elle lui a survécu quelques années; 2° Emmanuelle-Louise-Gabrielle-Josèphe, princesse de Croy, née le 24 juillet 1738, morte religieuse à la Visitation, à Paris; 3° Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine, princesse de Croy, chanoinesse de Maubeuge, mariée avec Charles-Olivier *de Saint-Georges*, marquis de Vérac, lieutenant-général en Poitou, et colonel du régiment du Roi, cavalerie; 4° Louise-Élisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine, princesse de Croy, née le 24 juillet 1749, mariée, le 8 avril 1764, avec N... *du Bouchet de Sourches*, marquis de Tourzel, dont elle est veuve depuis 1787.

3°. Amélie-Gabrielle, princesse de Croy, née le 13 avril 1774, mariée, le 23 janvier 1790, avec Louis, marquis *de Conflans* ;

4°. Aimée-Pauline-Joséphine, princesse de Croy, née le 25 décembre 1776.

La maison de Croy descend, d'après les traditions historiques confirmées par divers diplômes des empereurs d'Allemagne des années 1486, 1510, 1594 et 1664, des anciens rois de Hongrie, et a pour auteur Marc de Hongrie, fils de Bela III, surnommé l'Aveugle, lequel, après avoir été vaincu par le roi Étienne, son neveu et son compétiteur, s'était retiré en France, où Marc, son fils, épousa Catherine, héritière *de Croy* et *d'Araines*. Leurs descendants ont fondé l'une des plus grandes et des plus illustres maisons du royaume, par les hommes célèbres qui en sont sortis, la richesse, le nombre et l'étendue de leurs possessions, leurs services, leurs emplois et leurs alliances. Ils ont formé les subdivisions suivantes :

I. Les *sires de Croy* et *de Renty*, *barons d'Araines*, *comtes de Porcean* et *de Guines*, créés, en 1518, *marquis*, puis, en 1598, *ducs d'Arschot* et *grands d'Espagne de la première classe*, par l'empereur Charles-Quint, devenus *comtes de Beaumont* en 1518, *princes de Chimay* en 1520, et *marquis de Renty* en 1532, et éteints en 1612. Cette branche a donné un grand-bouteiller de France en 1411, gouverneur des comtés d'Artois et de Boulonnais, tué avec deux de ses fils à la bataille d'Azincourt en 1415; un grand-maître de France en 1461; un grand-chambellan héréditaire et premier ministre de Charles-Quint (Guillaume de Croy, duc de Soria et d'Archies, qui précédemment avait été gouverneur de la personne de ce monarque), gouverneur-général des Pays-Bas, lequel a joué un grand rôle dans les affaires politiques et militaires de ce temps; un général des troupes de l'empereur, plénipotentiaire au traité de Vervins, et dernier rejeton de cette branche, laquelle comptait encore sept chevaliers de la Toison d'Or, un évêque de Térouenne, mort en 1495, un archevêque de Tolède, primat d'Espagne et chancelier de Castille, mort en 1521, un évêque de Cambray en 1519, et un de Tournay, décédé en 1564. Elle avait pris ses alliances directes dans les maisons *de Beaumont*, *de Guines*, *de Soissons*, *de Pecquigny*, *de Renty*, *de Craon*, *de Lannoy*, *de Sombresse*, *de Rubempré*, *de Bournel*, *de Roubaix*, *de Lorraine-Arschot*, *de Montfort* en Hollande, *de Bavière-Deux-Ponts*, *de Looz*, *de Wernembourg*, *d'Estouteville*, *de Ligne*, *de Luxembourg-Saint-Pol*, *de Hamal*, *de Châteaubriand*

d'Amboise, *de Clèves*, *de Berghes*, *de Luxembourg-Gavre*, *de Lorraine* (branche ducale), *de Lorraine-Guise*, *de Bourgogne-Vère*, *de Renesse*, *de Lalain*, *de Bourgogne-Froimont*, *de Hallwin*, *de Blois-Trelon*, *de Brimeu*, *de Hennin*, *de Furstenberg* et *de Ligne-Arenberg*. Cette branche portait pour armoiries : *Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules*, qui est DE CROY; *aux 2 et 3 d'argent, à 3 doloires de gueules, les 2 en chef adossées*, qui est DE RENTY.

II. Les *marquis d'Havré*, *princes* et *maréchaux héréditaires de l'Empire*, *comtes de Fontenoy*, *vicomtes d'Havrache*, *barons de Fenestrange*, *pairs du Cambresis*, *grands d'Espagne*, etc., sortis de la branche précédente au XIIe degré, et éteints à la troisième génération, vers 1700, après avoir donné deux chevaliers de la Toison d'Or, un plénipotentiaire de S. M. C. à la diète de Ratisbonne, un évêque de Camin, prince de Neugarde et de Massovie, en Poméranie, décédé en 1684, et un gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, puis conseiller-d'état et surintendant des finances de Philippe III, roi d'Espagne. Ce rameau, qui s'est allié aux maisons *de Dompmartin*, *de Poméranie*, *de Salm*, *de Ligne* et *d'Urfé*, écartelait DE CROY et DE RENTY, et sur le tout DE LORRAINE, avec ses écartelures.

III. Les *comtes de Rœux*, issus au IXe degré de la branche aînée. Ce rameau s'est éteint à la quatrième génération, le 13 novembre 1585. Il a donné deux chevaliers de la Toison d'Or, l'un chambellan de l'empereur Maximilien Ier et gouverneur d'Artois, l'autre chambellan, premier maître d'hôtel et premier gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles-Quint, gouverneur de Lille, Douay, Orchies, etc., lequel fut chargé, en 1523, de traiter secrètement pour ce prince avec le connétable de Bourbon; un gouverneur de la Flandre et un évêque d'Arras, décédé en 1538. Ce rameau s'est allié aux maisons *de Crésèques*, *de Baudoche*, *de Brimeu*, *de Boulainvilliers*, *de Melun-Épinoy*, *de Recourt*, *de Ghistelles*, *de Berlaymont*, et *de Rubempré*. Ce rameau écartelait DE CROY et DE RENTY. *Sur le tout contre-écartelé, aux 1 et 4* DE LORRAINE; *au 2* D'ALENÇON; *au 3* DE VALLON-CAPELLE, qui est : *d'or, à 3 fasces de gueules.*

IV. Les *seigneurs de Crésèques*, devenus *comtes de Rœux*, *de Meghem*, *barons de Clarques*, *de Beaurain*, etc., *princes du Saint-Empire*, *marquis de Warneck*, *grands d'Espagne de la première classe* et

pairs de Hainaut. Cette branche, qui s'est éteinte en 1767, est sortie au Xe degré du rameau de Crésèques. Elle a donné quatre chevaliers de la Toison d'Or, un gouverneur de Namur, un autre de Lille et Douay, un général des armées espagnoles, conseiller au conseil de guerre, gouverneur de Mons et du Hainaut, tué en combattant contre les Turcs en 1697, etc.; un évêque d'Ypres, décédé en 1647, etc., etc., et elle s'est alliée aux maisons *de Thiennes, d'Ongnies, de Northoude, de Bernemicourt, de Wittheim, de Gand-Villain, de Longueval, de Rubempré, du Châtel de la Hourderie, de Dickdeghen, de la Cueva, d'Estourmel, Manciador, de Ketter, de Lannoy, de Nassau-Usingen, de Berghes, de Trasegnies, de Beck*, etc., etc. Cette branche écartelait DE CROY et DE RENTY, comme celle qui suit.

V. Les *princes de Croy* et *du Saint-Empire, marquis de Montcornet, barons souverains de Millendonck*, formés au XIIIe degré par Jacques-Philippe, époux, en 1642, d'Isabelle *de Bronchorst*, et 4e fils de Claude, comte de Rœux, de la branche précédente, se sont eteints dans la personne du fils aîné du même Jacques-Philippe, nommé Charles-Eugène, duc de Croy, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant-général au service de Danemark dans les guerres contre la Suède, puis au service de l'empereur dans les guerres contre les Turcs, enfin généralissime de l'armée du czar Pierre le Grand en Livonie, fait prisonnier par Charles XII, roi de Suède, lorsque ce prince força les Russes de lever le siége de Narva, le 30 décembre 1700. Le duc de Croy fut envoyé prisonnier de guerre en Suède, à Revel, où il mourut, le 30 janvier 1702, sans avoir eu d'enfants de Julie, comtesse *de Bergh*, sa femme.

VI. Les *comtes*, en 1473, puis *princes de Chimay* en 1486, sont sortis de la première branche de Croy au huitième degré, et se sont éteints à la 3e génération en 1521, et fondus dans la branche ducale d'Arschot, après avoir donné quatre chevaliers de la Toison d'Or, un évêque, premier duc de Cambray en 1502, et un tuteur et gouverneur de la personne de Charles-Quint, et s'être alliés aux maisons *de Lalain, de Rotzelaër, de Mœurs, de la Marck-Sedan, de Luxembourg-Charny, de Hornes et d'Albret-Navarre.* Cette branche écartelait DE CROY et DE RENTY, et sur le tout contre-écartelé DE CRAON et DE FLANDRE.

PREMIÈRE BRANCHE ACTUELLE.

VII. Les *comtes*, en 1592, puis en 1677, *princes de Solre* et *de Mœurs*,

marquis de Falces et *grands d'Espagne*, en Navarre, *marquis de Renty*, *comtes de Buren*, *barons de Molembais* et *de Beauffort*, *seigneurs de Condé*, *grands-veneurs héréditaires de Hainaut*, *princes d'Empire*, devenus branche aînée en 1767, et à ce titre *ducs de Croy* et *grands d'Espagne de la première classe*. Cette branche a été formée, au dixième degré, par Antoine de Croy, second fils de Philippe, comte de Chimay, et de Walpurge, comtesse de Mœurs. Elle compte cinq chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit et deux de l'ordre de la Toison d'Or, un maréchal de France, cinq généraux (1), un grand nombre d'officiers-supérieurs de mérite, et elle s'est alliée aux maisons *de Luxembourg-Richebourg*, *van-der-Gracht*, *de Hornes-Hontkerque*, *de Hennin-Fontenoy*, *de Hornes-Pamèle*, *de Lannoy-Solre*, *de Montmorency-Vendegies*, *de Beauffort*, *de Coucy*, *de Lens*, *d'Egmond*, *d'Ongnies*, *de Lalain*, *de Longueval*, *de Créquy*, *de Gand-Villain*, *de Hornes*, *de Montmorency-Robèque*, *de Bournonville*, *de Millendonck*, etc., etc. Les armes de cette branche sont à la fin de cette notice.

VIII. Les *barons*, puis *marquis de Molembais* et *de Croy*, princes d'Empire, sortis au quinzième degré de la branche précédente, se sont éteints à la troisième génération, au milieu du dix-huitième siècle, après s'être alliés aux maisons *de Crequy*, *de Wignacourt* et *de Trasegnies-Hamal*. Cette branche portait les mêmes écartelures que la branche des comtes et princes de Chimay.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

IX. Les *ducs d'Havré* et *de Croy*, *princes* et *maréchaux héréditaires de l'Empire*, *grands d'Espagne de la première classe*, *souverains de la Coste* et *de Fenestrange*, *comtes de Fontenoy*, *marquis de Wailly*, *vicomtes de Langle*, etc., ont pour auteur, au treizième degré, Philippe-François de Croy, duc d'Havré, fils puîné de Philippe, comte de Solre, et de Guillemette de Coucy. Cette branche compte quatre chevaliers de la Toison-d'Or et un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, quatre lieutenants-généraux espagnols, et deux lieutenants-généraux au service de France, et elle s'est alliée aux maisons *de Bailleul*, *de Hallwin*, *d'Avila*,

---

(1) Les campagnes des généraux sortis des diverses branches de la maison de Croy, et attachés au service de nos rois, sont rapportées t. V, pp. 72 à 79 *du Dict. histor. des Généraux Français*.

de Hesse-Darmstadt, *d'Aragon-Laurenzano*, *de Lanti-la-Rovère*, *de Tana*, *d'Arizza*, *de Montmorency-Tingry*, etc., etc. Les armes de cette branche sont, *écartelé*, *aux* 1 *et* 4 DE CROY; *aux* 2 *et* 3 *partis de trois traits*, *coupés d'un*, *qui font huit quartiers; au* 1er *fascé d'argent et de gueules de* 8 *pièces; au* 2 *d'azur*, *semé de fleurs de lys d'or*, *au lambel d'argent; au* 3 DE JÉRUSALEM; *au* 4 D'ARAGON; *au* 5 *d'azur*, *semé de fleurs de lys d'or*, *avec une bordure de gueules; au* 6 *d'azur*, *au lion contourné d'or; au* 7 *d'or*, *au lion de sable; au* 8 DE BAR; *sur le tout des petites écartelures d'or*, *à la bande de gueules*, *chargée de* 3 *alérions d'argent*, qui est DE LORRAINE : *sur le tout des grandes partitions*, *fascé d'argent et de gueules de* 8 *pièces*, qui est DE HONGRIE. Couronne de prince fermée sur l'écu, et couronne de duc sur le manteau.

Par ce simple résumé des illustrations de chacune des branches de la maison de Croy, on voit que la splendeur de cette maison remonte au commencement du quinzième siècle, qu'elle siége aux diètes de l'Empire parmi les princes depuis l'année 1486, et que depuis cette époque elle n'a pas cessé de réunir tous les avantages politiques qui caractérisent seulement quelques-unes des grandes familles de France, ayant possédé plus de trente terres titrées, soit duchés et principautés, soit marquisats, comtés et vicomtés, indépendamment d'un plus grand nombre de terres seigneuriales et de baronnies d'état, ayant constamment été revêtue des emplois les plus considérables, et des distinctions les plus éminentes à la cour des ducs de Bourgogne, des empereurs, des rois d'Espagne et de France et des archiducs gouverneurs-généraux des Pays-Bas, enfin se trouvant par ses alliances en parenté directe non seulement avec la plupart des maisons princières d'Allemagne et d'Espagne, mais encore avec presque toutes les têtes couronnées : ce qui, indépendamment même de l'origine illustre et diplomatiquement reconnue de la maison de Croy, suffirait seul pour la placer au premier rang dans l'ordre de la haute noblesse des divers états où elle a été ou est encore possessionnée.

ARMES : *Ecartelé*, *au premier contre-écartelé*, *aux* 1 *et* 4 *de gueules*, *à* 10 *losanges d'argent*, 3, 3, 3 et 1, qui est DE LALAIN; *aux* 2 *et* 3 *d'argent*, *à* 3 *fasces de gueules*, qui est DE CROY; *au deuxième contre-écartelé*, *aux* 1 *et* 4 DE FRANCE; *aux* 2 *et* 3 D'ALBRET, et *sur le tout* DE BRETAGNE; *au troisième contre-écartelé*, *aux* 1 *et* 4 *losangés d'or et de gueules*, qui est DE CRAON; *aux* 2 *et* 3 *d'or*, *au lion de sable*, *lampassé et armé de gueules*, qui est DE FLANDRE; *au quatrième contre-écartelé* DE CROY et DE RENTY; *sur le tout des grandes écartelures*, *fascé d'argent et de gueules de* 8 *pièces*,

qui est DE HONGRIE. Couronne de prince fermée sur l'écu et couronne de duc sur le manteau.

4 juin 1814. DE CRUSSOL, *duc* D'UZÈS, (Marie-François-Emmanuel), *premier pair laïc de France*, fils unique de François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du roi, décédé en émigration (1), et de Madelaine-Julie-Victoire de Pardaillan-Gondrin d'Antin, est né le 30 décembre 1756, et a été connu du vivant de son père sous le titre de *duc de Crussol*. Le roi lui accorda les entrées de sa chambre en 1769, et il fut nommé colonel en second du régiment de Berry, cavalerie, au mois d'avril 1780. Émigré avec sa famille, il a été créé chevalier de Saint-Louis et maréchal-de-camp sous les drapeaux des princes français. Après le retour de S. M. Louis XVIII, il a été nommé pair de France, le 4 juin 1814, comme titulaire de la première pairie laïque du royaume, et est devenu lieutenant-général des armées du roi, puis chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Il a épousé à Paris, le 8 avril 1777, Amable-Émilie *de Châtillon*, fille du dernier duc de Châtillon, et dernier rejeton de cette antique et illustre race. De ce mariage sont issus :

1°. Emmanuel, duc de Crussol, né le 16 novembre 1778, sous-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 24 août 1814, aujourd'hui colonel de cavalerie, nommé président du collége électoral du 3e arrondissement départemental du Gard, le 24 décembre 1823, et élu par ce département membre de la chambre septennale en 1824 ;

2°. Théodoric de Crussol, né le 12 mars 1782.

4 juin 1814. DE CRUSSOL (Alexandre-Charles-Emmanuel, *bailli*), né le 5 juillet 1743, fut reçu chevalier de l'ordre de Malte en la langue de France le 15 septembre 1763. Attaché à la maison militaire de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X), ses qualités brillantes et chevaleresques lui méritèrent bientôt la confiance et l'amitié d'un prince fait pour apprécier des sentiments dont il offre lui-même le plus rare

(1) Sa tante, Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzès épousa, le 19 février 1732, Louis-César *de la Baume-le-Blanc*, duc de la Vallière, pair et grand-veneur de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine de la Varenne du Louvre, dont elle est restée veuve le 18 novembre 1780. Elle est morte sous le régime de la terreur. Marie-Charlotte de Crussol d'Uzès, sœur de M. le duc d'Uzès, était veuve, en 1790, d'Achille-Joseph *Robert de Lignérac*, marquis de Caylus.

modèle. Le bailli de Crussol était capitaine des gardes-du-corps de ce prince, lorsqu'il reçut le brevet de brigadier de cavalerie le 1er mars 1780. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, et créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le même jour. Émigré avec les princes français, il a été créé lieutenant-général en combattant pour leur cause; et, lors du rétablissement du trône légitime, il a été appelé à la pairie le 4 juin 1814. Le bailli de Crussol a joui peu de temps de cette digne récompense de son dévouement et de ses services : il est décédé au mois de décembre 1815, honoré des regrets de S. M. Charles X, et de l'estime de tous les gens de bien (1).

Pierre-Emmanuel, marquis *de Crussol*, père du bailli de Crussol, qui précède, maréchal des camps et armées du roi, ministre plénipotentiaire à Parme, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, décédé le 5 février 1758, avait épousé, le 22 décembre 1740, Marguerite-Charlotte *Fleuriau d'Armenonville*, née le 17 juillet 1725, décédée peu d'années avant la restauration, et fille de Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, et de Charlotte-Élisabeth de Vierne. De ce mariage sont issus :

1°. Emmanuel-Henri-Charles, baron de Crussol, né le 11 octobre 1741. Il entra au service à l'âge de 16 ans, au commencement de la guerre de *sept ans*, et devint capitaine au régiment de la Rochefoucauld, cavalerie. A la bataille de Minden, le 1er août 1759, il chargea trois fois à la tête de sa compagnie, et revint, le septième officier de son régiment qui avait été détruit sur le champ de bataille. Malgré les fatigues de cette journée meurtrière et pendant une retraite de 17 jours, le baron de Crussol fut constamment à l'arrière-garde, qui était harcelée sans relâche. Il devint colonel du régiment de Berry, infanterie, en 1770, brigadier le 1er mars 1780 et maréchal-de-camp le 4 décembre 1781. Grand bailli d'épée du bailliage de Bar-Sur-Seine, il fut député de la noblesse de ce bailliage aux états-généraux du royaume en 1789. Il s'y montra défenseur zélé de la religion et de la monarchie constitutionnelle. Émigré en 1791, après la session de l'assemblée nationale, il ne rentra en France qu'en 1803. Il avait été créé chevalier de Saint-Louis et lieutenant-général des armées du roi sous les drapeaux des princes. Il était aussi commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Le baron de Crussol est décédé au mois de juillet 1818. Sa veuve, Bonne-Marie-Joséphine-Gabrielle *Bernard de Boulainvilliers*, lui a survécu. Il avait cultivé la littérature et particulièrement la science agricole;

(1) Voyez le *Moniteur* des 21, 22 et 27 décembre 1815.

2°. Alexandre-Charles-Emmanuel, bailli de Crussol, pair de France, dont l'article précède;

3°. Louise-Henriette-Philippe-Marie-Adélaïde-Pierrette-Emmanuelle de Crussol, née le 1er août 1751.

La maison de Crussol, l'une des plus anciennes du Languedoc et des plus illustres du royaume, portait originairement le nom de Bastet. Dès l'année 1150, Geraud Bastet, premier auteur connu de cette maison, fut présent à l'acte par lequel Matheline de Nismes, sœur de Bernard Aton, vicomte de Nismes et d'Agde, céda à ce dernier les droits qu'elle pouvait avoir en la succession de leur père commun. (*Histoire générale de Languedoc*, par D. Vaissète, t. II, p. 478).

Geraud Bastet, IIe du nom, fils de Geraud Ier, est celui depuis lequel le P. Anselme en son *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, Moréri et les autres généalogistes ont donné, d'une manière très-incomplète et souvent inexacte, la filiation de la maison de Crussol. Ce Geraud possédait le château de Crussol, dont ses descendants, à partir du neuvième degré, ont pris exclusivement le nom. Ce château, situé en Vivarais, au diocèse de Valence, à une petite distance de la rive droite du Rhône, était le chef-lieu d'une baronnie qui députait aux états de Languedoc. La postérité de Geraud II a formé les subdivisions suivantes:

I. Les *sires* ou *barons de Crussol, de Beaudiner, de Levis, de Florensac* et *d'Acier*, devenus en 1486, *vicomtes d'Uzès* (1), créés *ducs d'Uzès* en 1565, et *pairs de France* en 1572, et titrés *comtes de Crussol* et *d'Apcher*, *marquis de Cuisieux*, *princes de Soyon*, etc., et seigneurs de plusieurs grandes terres et baronnies. Cette branche, dont est chef actuel, au dix-neuvième degré, M. le duc d'Uzès, pair de France, a joué un très-grand rôle dans les affaires les plus importantes du Languedoc, notamment dans les guerres civiles et religieuses du Midi. Les membres de cette branche qui sont si souvent intervenus dans ces événements ont été connus plus particulièrement sous les noms *de Crussol, de Beaudiner, d'Uzès* et *d'Acier*. Cette branche a donné un écuyer d'écurie du roi, nommé bailli de Velay en 1462; trois grands panetiers de France de père en fils, le premier sénéchal de Poitou, premier gouverneur de Dau-

(1) La ville d'Uzès, capitale du petit pays d'Usiége, en Languedoc, avait appartenu à une illustre maison de chevalerie qui florissait dès l'an 1088, et à laquelle les sires de Crussol ont succédé, après en avoir épousé l'héritière en 1486.

phiné, mort en 1473, le second sénéchal de Beaucaire et de Nismes, capitaine de 200 archers de la garde de Louis XII, qu'il suivit à Gênes et à Milan, le troisième, conseiller et chambellan du roi, également sénéchal de Nismes et de Beaucaire après son père, et lieutenant de roi en Languedoc; plusieurs chevaliers de l'ordre du Roi, capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes des ordonnances; un grand maître de l'artillerie, un maréchal de France (1), un chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, conseiller-d'état, sénéchal de Quercy, et commandant en Dauphiné, en Languedoc et en Provence; un chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche en 1615, capitaine de 200 hommes d'armes, dont le fils aîné fut également chevalier d'honneur de la même princesse, et gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, gouvernement qui est devenu héréditaire dans cette branche jusqu'à l'époque de la révolution; sept chevaliers des ordres du Roi; deux lieutenants-généraux des armées, plusieurs brigadiers et mestres-de-camp, et, dans la prélature, un archevêque de Tours, sacré le 13 octobre 1466, nommé, en 1468, patriarche d'Antioche, et évêque comte de Valence et de Die. Cette branche s'est alliée aux maisons *de Bordeaux*, *de Cornillan*, *d'Anduze*, *de Roussillon*, *de Pagan*, *de Poitiers*, *d'Adhémar*, *de Châteauneuf*, *de Clermont-Tonnerre et Tallard*, *de Tournon*, *de Lastic*, *Guerin de Tournel*, *de Levis-Florensac*, *de Salignac*, *de la Rochefoucauld-Marcillac*, *d'Uzès*, *de Levis-Ventadour*, *de Mitte de Miolans*, *de Voisins*, *de Cazillac*, *de Marzay*, *de Genouillac*, *de Warty*, *de Cardaillac*, *de Combres*, *de la Jugie*, *de Chabannes*, *d'Ancezune*, *de Lostanges*, *d'Ebrard-Saint-Sulpice*, *de Flagheac*, *de Vernon*, *de Budos de Portes*, *de Rouvroy-Saint-Simon*, *de Vairat de Paulian*, *de Mauroy*, *de la Châtre*, *d'Apchier*, *de Porcelet*, *de Murviel*, *de Sainte-Maure*, *de Pardaillan-Gondrin*, *le Tellier de Barbezieux*, *de Grimaldi-Monaco*, *de Bullion-Fervaques*, *de Gueydon*, *de Rohan-Chabot*, etc., etc.

II. Les *marquis de Crussol* et *de Montausier*, sortis au quinzième degré de la branche aînée, ont donné trois lieutenants-généraux des armées du Roi, et un évêque de la Rochelle, sacré en 1768, et se sont alliés aux maisons et familles *Pasquier de Franclieu*, *Commeau*, *d'Aubusson*, *Durey du Terrail*, *le Fèvre d'Ormesson*, etc. Cette branche existait en 1790.

(1) Leurs services et ceux de tous les généraux de cette maison sont mentionnés, t. V, pp. 79 à 91 *du Dict. hist. des Généraux Français.*

III. Les *marquis de Florensac, comtes de Lestrange* et *de Leully, barons de Privas*, etc., dont étaient issus le bailli et le baron de Crussol, descendent au quinzième degré de la branche ducale d'Uzès, ont donné trois généraux et deux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et se sont alliés aux maisons *de Senneterre, de Vignerot du Plessis-Richelieu, Colbert de Villacerf*, etc., etc.

IV. Les *marquis de Saint-Sulpice*, branche existante en 1790, sont sortis de la branche aînée au quatorzième degré, ont constamment occupé des grades supérieurs, et se sont alliés aux maisons et familles *d'Amboise, de Baudan, de Bessuéjouls-Roquelaure, Siron, de Couet-Marignane, d'Estaing, de Senneterre, de Carion-Nisas*, etc.

V. Les *comtes d'Amboise et d'Aubijoux*, sortis au quinzième degré de la branche précédente, ont donné un archevêque de Toulouse en 1753, et se sont alliés aux maisons et familles *de Montal, de Timbrune-Valence, Maboul de Fors, Bersin*, etc. Anne-Emmanuel-François-Georges, marquis de Crussol d'Amboise, chef de cette branche, lieutenant-général des armées du roi, député aux états-généraux en 1789, par le corps de la noblesse de Poitiers, a péri, victime du tribunal révolutionnaire de Paris, le 26 juillet 1794, veille de la chute de Robespierre.

VI. Les *marquis de Montsalès*, sortis au quatorzième degré de la branche ducale d'Uzès, n'ont formé que quatre générations, et se sont éteints le 24 septembre 1743, après s'être alliés aux maisons *de Perusse-d'Escars, d'Aumale, de Pontac, de Pardaillan-Gondrin, Fouquet de Belle-Isle, de la Tour-Gouvernet*, etc.

ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4 partis* DE CRUSSOL, qui est *fascé d'or et de sinople*; et DE LÉVIS, qui est *d'or, à 3 chevrons de sable*; *aux 2 et 3 contre-écartelés* DE GORDON, qui est *d'azur, à 3 étoiles d'or en pal*, et DE GENOUILLAC, qui est *d'or, à 3 bandes de gueules*; sur le tout *de gueules, à 3 bandes d'or*, qui est D'UZÈS.

4 juin 1814. CURIAL, (Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, *baron*, puis *comte*), est né à Saint-Pierre d'Albigny, en Tarentaise, le 21 avril 1774. A l'époque où les Français s'emparèrent de la Savoie, il s'enrôla dans la légion des Allobroges, où il fut bientôt après nommé capitaine. Il devint chef de bataillon dans la campagne d'Égypte, en 1799, et prêta serment, le 4 décembre 1804, comme colonel du 88ᵉ régiment, qu'il commanda avec la plus grande distinction à la bataille d'Austerlitz le 2 décembre 1805. A la suite de cette action et le 25 du même mois, il fut

créé commandant de la Légion-d'Honneur. Lors de la formation de la garde impériale, il fut nommé colonel-major du régiment des fusiliers, et se trouva, en 1807, aux batailles d'Eylau et de Friedland. Après cette dernière action, il fut promu au grade de général de brigade, créé baron et décoré de l'ordre de Saint-Henri de Saxe. A la sanglante bataille d'Essling, le 22 mai 1809, le village de ce nom avait été repris sept fois par les Autrichiens. La 8ᵉ et dernière attaque, qui assura cette importante position à l'armée française, fut dirigée par les généraux Curial et Mouton, et le grade de général de division, accordé le 5 juin suivant au premier de ces généraux, fut la récompense du courage et du sang-froid qu'il avait déployés dans cette action. En 1812, le général Curial commanda les chasseurs de la garde dans la désastreuse campagne de Russie, à l'issue de laquelle il vint réorganiser à Mayence 12 nouveaux régiments de jeune garde dont le commandement lui fut confié. A la bataille de Wachau, le 16 octobre 1813, le général Curial s'empara de la position de Dolitz et fit douze cents prisonniers, parmi lesquels se trouvait le général autrichien Meerveldt. Le 30 du même mois, le comte Curial concourut au gain de la bataille de Hanau, sur l'armée austro-bavaroise, et fut créé grand-cordon de l'ordre de la Réunion le 21 novembre. Il donna de nouvelles preuves de valeur dans toutes les actions désespérées qui précédèrent la chute de Buonaparte, notamment à la bataille de Craone, au combat de Laon, à la reprise de Reims et au combat de Fère-Champenoise les 7, 10, 13, 23 et 30 mars 1814. Ayant donné, le 8 avril, son adhésion aux actes du sénat prononçant la déchéance de Buonaparte, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis et pair de France au titre de *comte* les 2 et 4 juin, grand officier de la Légion-d'Honneur le 23 août suivant, puis grand cordon de cet ordre le 14 février 1815, et commandant de la 19ᵉ division militaire. A son retour de l'île d'Elbe, Buonaparte lui ôta le commandement des chasseurs de la garde, qu'il donna au général Morand, et envoya le comte de Curial commander une division à l'armée des Alpes sous le maréchal Suchet. Au second retour du roi, le comte Curial reprit ses fonctions législatives et militaires, et fut attaché à l'inspection générale de l'infanterie. Il est devenu gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 20 novembre 1820. Pendant la campagne de 1823, il a commandé une division, qui la première est entrée en Catalogne. Après avoir pris part aux opérations de l'armée, il fut chargé du commandement en chef du blocus de Barcelonne, dont il signa la capitulation le 1ᵉʳ novembre. Il avait

été promu au grade de commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 20 août, et à celui de grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, par S. M. C. au mois d'octobre de la même année. L'empereur de Russie lui a envoyé la décoration de l'ordre de Saint-Alexandre Newski en 1824, et il a été nommé, en 1825, premier chambellan et maître de la garde-robe du roi. Il a épousé mademoiselle *Beugnot*, fille de Jacques-Claude, comte Beugnot, ministre d'état, membre du conseil privé, grand cordon de la Légion-d'Honneur, etc, etc. Un fils de M. le comte Curial est aujourd'hui page de S. M. Charles X.

ARMES : *D'or, à 2 lances d'argent, passées en sautoir, chargées d'un bouclier de sable, bordé d'argent et marqué d'un foudre d'or; les lances cantonnées de 4 étoiles d'argent : en chef un aquilon du même au premier canton, et en pointe un crocodile contourné au naturel, enchaîné de sable au bouclier, et soutenu d'une rivière d'azur.*

D

17 août 1815. DE DALBERG (Émerich-Joseph-Wolfgang-Héribert, *baron*, puis *duc*) est né à Mayence le 3 mai 1773 (1). Après avoir achevé à l'université de Gœttingue son éducation qu'avaient dirigée MM. Helwig et Eckart, savants distingués, il alla passer plusieurs années auprès de son

(1) Il est fils de Wolfgang-Héribert, *baron de Dalberg*, Camerer de Worms, et neveu de Charles-Théodore-Antoine-Marie, *baron de Dalberg*, prince-évêque de Constance, archevêque de Tarse, électeur de Mayence, électeur archi-chancelier de l'empire, prince primat de la confédération du Rhin, grand duc de Francfort, etc., né le 8 février 1744, décédé à Ratisbonne le 10 février 1817. Ce fut un prélat doué des plus hautes qualités, comme prince et comme homme privé. Les institutions utiles qu'il a fondées dans les diverses principautés ecclésiastiques qu'il a régies, sa munificence envers les églises et les établissements publics, et la protection active et éclairée qu'à l'exemple de ses ancêtres il accordait aux sciences et aux lettres, lui ont assuré des titres à la reconnaissance et à l'estime des contemporains et de la postérité. Il a publié un grand nombre d'écrits scientifiques, religieux, politiques et philosophiques, qui tous annoncent une érudition profonde et variée. Wolfgang-Héribert, *baron de Dalberg*, frère du précédent, né en 1750 et décédé à Manheim le 27 septembre 1806, fut ministre d'état du grand duc de Bade. A l'exemple de son frère, il employa son crédit et une grande partie de sa fortune à encourager les beaux arts et les lettres. Il a lui-même composé plusieurs ouvrages dramatiques qui l'ont placé au rang des poètes allemands. Jean-Frédéric-Hugues, *baron de Dalberg*, autre frère du prince primat, et chanoine de Worms, est décédé en 1812. Il est auteur de plusieurs écrits sur la musique, sur la littérature des Hindous et sur les religions de l'Orient. François-Henri, *baron de Dalberg*, père des précédents, né en 1716

oncle, le baron de Dalberg, alors co-adjuteur de Mayence et gouverneur de la principauté d'Erfurt. Il se rendit ensuite à Vienne pour y commencer la carrière politique à laquelle il avait été destiné; mais, les progrès des armées françaises ayant changé les vues du co-adjuteur son oncle, la conduite que la force des choses semblait imposer à celui-ci devint un obstacle à l'avancement du jeune baron de Dalberg, qui dès lors manifesta son enthousiasme pour les nouveaux principes que la France voulait établir en Europe. De 1800 à 1803, il fut attaché au service de Bavière, et il remplit avec une distinction remarquable les fonctions de conseiller du collége suprême d'administration à Manheim que présidait le baron de Dalberg, son père. A la mort de ce dernier, son fils lui succéda dans ses terres, s'attacha à la partie du Palatinat qui avait été démembrée et fut nommé, en 1803, ministre plénipotentiaire du margrave de Bade près du gouvernement français. Après l'adhésion de l'état de Bade à la confédération Rhénane, M. de Dalberg dut moins à son caractère diplomatique, qu'à ses qualités personnelles, à ses talents et à sa naissance, l'intérêt que lui témoigna le prince de Bénévent (M. de Talleyrand), qui alors dirigeait avec éclat les relations extérieures de la France. Les liaisons que le baron de Dalberg forma avec cet homme célèbre, dont il n'a pas cessé depuis de partager

---

et décédé en 1776, avait le titre de burgrave de Friedberg. Ce fut de son temps que l'empereur Joseph II fonda, en 1768, l'ordre de Saint-Joseph, dont ce monarque le déclara grand-maître, réservant le titre de grand-prieur à chaque burgrave de Friedberg.

La maison des anciens barons *de Dalberg*, l'une des plus anciennes d'Allemagne, s'étant éteinte au commencement du 14e siècle, l'héritière en porta les biens et les droits par mariage dans l'ancienne maison des *Camerer de Worms*, qui en ont relevé le nom et les armes. En 1452, Wolf *Camerer de Dalberg*, ayant accompagné à Rome l'empereur Frédéric III, y fut créé *premier chevalier de l'empire*, et depuis cette époque le premier acte de chaque empereur, après son couronnement et avant de sortir de l'église, était de créer premier chevalier de l'empire, l'aîné de la maison de Dalberg. Jean Camerer de Dalberg, fils de Wolf, né à Oppenheim en 1445, fut nommé évêque de Worms en 1482. Le comte palatin du Rhin, Philippe surnommé l'Ingénu, l'appela dans ses conseils et le chargea de plusieurs ambassades. Ce prélat fut regardé comme le principal fondateur de la plus ancienne académie de l'Allemagne, instituée à Heidelberg en 1480. Il est mort le 23 juillet 1503, laissant la réputation d'un littérateur et d'un savant très-distingué. (*Biographie Universelle, ancienne et moderne*, t. X, pp. 441, 442.)

Quelques membres de cette maison existent encore en Allemagne. Le baron Alexandre de Dalberg était, en 1814, chambellan du roi de Bavière.

toutes les vues politiques, furent utiles à sa fortune. Ce fut le prince de Bénévent qui, en 1808, lui fit épouser la comtesse *de Brignole*, d'une riche et illustre famille patricienne de Gênes, laquelle a donné plusieurs doges à cette république. Buonaparte nomma la nouvelle baronne de Dalberg, dame du palais de l'impératrice et lui donna en présent de noces un revenu patrimonial de 10 à 12 mille francs. En 1809, M. de Dalberg, appelé au ministère des finances de Bade, établit dans ce grand duché une caisse d'amortissement qui existe encore et jouit d'un grand crédit. Dès que Napoléon fut de retour de sa campagne contre l'Autriche, et que le traité de Vienne eut momentanément rétabli la paix, M. de Dalberg revint à Paris, reprit ses fonctions diplomatiques auprès de l'empereur, et se fit naturaliser français. Napoléon l'éleva au rang des ducs, et le nomma conseiller-d'état le 14 octobre 1810. Ce fut lui qui fut chargé de faire au prince de Schwarzenberg les premières ouvertures sur la demande en mariage par Napoléon de l'archiduchesse Marie-Louise, et à ce sujet le duc de Dalberg reçut le contrat d'une donation de 4 millions de francs sur la principauté de Bayreuth, somme que le roi de Bavière a payée, du moins en grande partie. En 1814, le duc de Dalberg, qui depuis quelque temps s'était éloigné des affaires, se joignit au prince de Talleyrand, et fut nommé par lui l'un des cinq membres du gouvernement provisoire. Il devint ministre d'état le 13 mai, et fut créé grand-croix de la Légion-d'Honneur le 22 juillet de la même année. Il accompagna ensuite M. de Talleyrand au congrès de Vienne, et y signa la déclaration des 17 et 31 mars 1815, contre Buonaparte. Celui-ci, par son décret rendu à Lyon le 12, comprit le duc de Dalberg au nombre des treize individus proscrits. Louis XVIII récompensa les services de M. de Dalberg, en le créant pair de France et membre du conseil privé les 17 août et 19 septembre 1815. A cette dernière époque, s'ouvrirent les négociations de la paix avec les puissances alliées. M. le duc de Dalberg siégea au congrès de Vienne, avec M. de Talleyrand, comme plénipotentiaire du roi. Nommé ambassadeur près la cour de Turin, le 26 janvier 1816, le duc de Dalberg revint de cette mission au mois d'avril 1818. Il avait reçu, au mois d'août 1817, la décoration de commandeur de l'ordre de Saint-Ferdinand des Deux-Siciles. Le duc de Dalberg a été compris dans la promotion de chevaliers des ordres du Roi, faite le 30 septembre 1820, et il est en outre grand-croix de l'ordre de Malte et de l'ordre de la Fidélité de Bade.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 6 fleurs de lys d'argent ; au chef denché du même : aux 2 et 3 d'or, à la croix ancrée de gueules ; sur le tout d'azur, à la tour d'argent ; au chef denché du même.* Supports : deux lions.

DE DAMAS D'ANTIGNY, (Joseph-François-Louis-Charles-César, *comte*, puis *duc*), est né le 28 octobre 1758. Destiné par le marquis d'Antigny, son père, gouverneur de Dombes et maréchal-de-camp, à une carrière dans laquelle sa famille s'est illustrée depuis plus de six siècles, il entra, à l'âge de 13 ans, dans le régiment du Roi, infanterie, et y fut nommé capitaine en 1778. Devenu, en 1780, aide-de-camp du comte de Rochambeau, il fit avec ce général les campagnes de 1780 et 1781 aux États-Unis d'Amérique, et reçut en cette dernière année le brevet de colonel. Il passa au commandement en second d'un régiment d'infanterie en 1782, puis du régiment Dauphin, dragons, en 1783, fut nommé colonel-commandant de cavalerie en 1786, et deux ans plus tard colonel du régiment des dragons de *Monsieur*, comte de Provence (depuis S. M. Louis XVIII), dont il était gentilhomme d'honneur depuis l'année 1776. Les principes politiques dont le cabinet de Versailles avait secondé le développement en Amérique, n'avaient point ébloui le jeune comte de Damas ; et, malgré les prestiges d'une gloire qu'il avait souvent partagée au péril de ses jours, la révolution, qui devait faire à la France l'application de ces mêmes principes d'une manière si funeste, le trouva inébranlable dans son attachement à l'ancienne monarchie. Honoré de la confiance du roi et des princes, il fut chargé par le marquis de Bouillé de favoriser, à la tête des dragons de *Monsieur* (13ᵉ régiment), le passage du roi Louis XVI, et fut arrêté avec ce prince à Varennes le 21 juin 1791. Enfermé étroitement à Paris, pour y être jugé par la haute cour nationale, le comte de Damas n'obtint sa liberté qu'après que Louis XVI eut accepté la constitution. Il émigra, le 15 octobre, pour rejoindre *Monsieur*, et fut nommé capitaine de ses gardes-du-corps en la même année 1791. Après avoir fait à l'armée des princes les campagnes de 1792 et 1793, il passa en Italie, en 1794, avec *Monsieur*, alors régent du royaume, et se rendit ensuite en Angleterre, dans le dessein de concourir à l'expédition de Quibéron. Promu au grade de maréchal-de-camp le 28 octobre 1795, et chargé des ordres de *Monsieur* et de S. A. R. M. le comte d'Artois pour le comte Joseph de Puisaye, M. de Damas partit de Hambourg sur le paquebot *la Princesse-Royale*, qui, le 17 novembre suivant, fit naufrage sur les côtes de Calais. Tombé au pouvoir des républicains, ainsi que le duc de Choiseul-Stainville, il

4 juin 1814.

fut enfermé à Dunkerque; mais, ayant recouvré sa liberté peu de temps après, il rejoignit M. le comte d'Artois, et accompagna ce prince sur les côtes de Bretagne et à l'Ile-Dieu, en qualité de son aide-de-camp. En 1797, il prit, sous le comte Roger de Damas, son frère (1), le commandement de la légion de Mirabeau, et fit à l'armée de Condé toutes les campagnes jusqu'au licenciement définitif, effectué en 1801. Lors du rétour de Louis XVIII, en 1814, le comte Charles de Damas fut nommé commandant de la garde nationale de Paris, lieutenant-général des armées et pair de France les 4 et 22 juin, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la maison de S. M. au mois de mai et commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 23 août. Le comte de Damas a suivi le roi en Belgique, pendant les *cent jours*, et est rentré en France avec ce monarque au mois de juillet 1815. Il a été appelé, le 10 janvier 1816, au gouvernement de la 18e division militaire, est devenu chevalier des ordres du Roi le 3 mai 1821, officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823

---

(1) Le comte Roger de Damas, né en 1767, et entré au service de France en 1779, passa en Russie, en 1787, avec l'agrément du roi, et donna dans les campagnes de 1787, 1788, 1789 et 1790 contre les Turcs, des preuves de la plus brillante valeur. Il n'avait pas 21 ans, lorsque l'impératrice Catherine lui conféra l'ordre de Saint-Georges et lui fit don d'une épée garnie d'or, pour s'être emparé sur le Boristhène du vaisseau amiral des Ottomans, de 74 canons. Toute la vie de cet officier n'est qu'une suite d'actions d'éclat et de récompenses glorieuses. Lors de l'émigration, il rejoignit les drapeaux des princes, et passa ensuite au service de Naples, où il est resté jusqu'à la restauration du trône de saint Louis. En 1815, après avoir partagé les efforts de son frère et de ses parents pour maintenir les troupes dans la fidélité qu'elles avaient jurée au roi, il suivit à Gand S. M. Louis XVIII pendant l'usurpation des *cent jours*. Après la chute de Buonaparte, il fut élu, en septembre de la même année 1815, membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Marne et par celui de la Côte-d'Or. Nommé, le 10 janvier 1816, commandant de la 19e division militaire, il a su, par sa vigilance et sa fermeté, prévenir toute agitation lors des troubles qui éclatèrent à Grenoble. Ce preux et loyal chevalier est mort au château de Cirey dans les premiers jours de septembre 1823. Il était lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Georges de Russie, grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand des deux Siciles, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc. Voyez dans le *Moniteur* du 8 novembre 1823, colonne 1308, le discours que le comte, aujourd'hui duc de Damas, son frère, a prononcé sur sa tombe, à la suite d'un service funèbre qu'il fit célébrer dans sa terre de Comarin le 29 octobre de la même année. Le comte Roger de Damas n'a point laissé d'enfants de Pauline *de Chastellux*, qu'il avait épousée en 1814. Sa sœur, Diane-Adélaïde de Damas, s'est mariée, en 1777, avec Charles, comte *de Simiane*.

et premier gentilhomme de la chambre de S. M. le 17 juin 1824, en remplacement de M. le duc de la Châtre. Le roi a conféré à M. de Damas le titre de *duc*, par ordonnance du 30 mai 1825. Il a épousé, le 11 avril 1779, Marie-Louise-Aglaé *Andrault de Langeron*, petite-fille du maréchal de Langeron. De ce mariage est issue :

Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, mariée, 1° le 24 mai 1802, avec Charles-Elzéard-François, comte *de Vogué*, décédé le 10 octobre 1807; 2° le 17 novembre 1813, avec Laurent-César, comte *de Chastellux*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, colonel des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, et gentilhomme de la chambre du roi, aujourd'hui pair de France et maréchal-de-camp.

DE DAMAS-CRUX, (Louis-Étienne-François, *comte*), fils aîné de Louis-Alexandre, comte de Damas-Crux, marquis de Souhey, vicomte de Grésigny, baron de Demain et de la Collancelle, et de Marie-Louise de Menou, fille du marquis de Cosne, en Nivernais, entra de bonne heure au service, et fut l'un des menins de M. le Dauphin, (depuis Louis XVI). Il devint successivement capitaine au régiment de Flamarens, infanterie, colonel du régiment de Foix le 15 février 1761, puis du régiment de Limosin au mois de décembre 1762, brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780, et il fut appelé au commandement de la province des Trois-Évêchés, qu'il a conservé jusqu'à la révolution. Le comte de Damas-Crux fut nommé, puis reçu chevalier des ordres du Roi les 8 juin 1783 et 1er janvier 1784. Émigré en 1792, il commanda l'une des compagnies de gentilshommes émigrés qui défendirent avec tant de valeur la ville de Maëstricht contre les troupes républicaines, et qui, l'épée à la main, firent à travers leurs nombreux ennemis une retraite regardée comme un des plus beaux faits d'armes de cette guerre. Appelé en 1794, par le choix de *Monsieur*, régent du royaume, et de S. A. R. le comte d'Artois, près la personne de monseigneur le duc de Berry, pour guider les premiers pas du jeune prince dans la carrière militaire, il fit avec ce prince les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au mariage de S. A. R. MADAME avec monseigneur le duc d'Angoulême, en 1799. A cette époque, le comte de Damas-Crux fut nommé chevalier d'honneur de cette princesse. Il rentra en France avec le roi, en 1814, ayant le grade de lieutenant-général de ses armées. Louis XVIII, voulant récompenser les longs services et le dévouement du comte de Damas-Crux, et étant sur le point de perdre ce serviteur fidèle, qu'une maladie grave tenait au bord de la tombe, le créa pair de France le 2 juillet 1814. Il expira le

2 juillet 1814.

lendemain, 3, au château des Tuileries. Il avait épousé, 1° le 15 février 1768, Louise-Augustine-Thérèse princesse *de Broglie*, fille du maréchal duc de Broglie, de laquelle il n'eut pas d'enfants; 2° Marie-Louise-Angélique de *Talaru-Chalmazel*, morte aussi sans enfants; 3° le 20 novembre 1775, Sophie-Joséphine-Antoinette *de Ligny*. De ce dernier mariage est issue :

Élisabeth-Charlotte de Damas-Crux, née le 4 décembre 1778, dame pour accompagner MADAME, duchesse d'Angoulême (aujourd'hui madame la dauphine), mariée, le 4 janvier 1802, avec Armand-Louis-Charles *de Gontaut*, marquis de Biron, pair de France.

17 août 1815. DE DAMAS-CRUX (Étienne-Charles, *comte*, puis *duc*), frère puîné du précédent, est né au château de Crux, en Nivernais, le 10 février 1754, et a été reçu chevalier de Malte de minorité. Il entra au service le 22 février 1770, comme sous-lieutenant au régiment de Limosin, infanterie, et y devint capitaine le 5 mai 1772. Appelé, le 3 octobre 1779, au commandement en second du régiment d'Aquitaine, le comte de Damas-Crux fit avec ce corps toutes les campagnes de la guerre d'Amérique contre les Anglais, dans les Indes-Orientales. A son retour en France, en 1784, il fut nommé mestre-de-camp commandant du régiment de Vexin, infanterie. Une partie de ce corps, étant venue le joindre en émigration, fit sous son commandement la campagne de 1792. Après celle de 1793, le comte de Damas-Crux leva une légion qu'il conduisit en Hollande, et qui, lors de l'invasion de ce pays par les troupes républicaines, passa à la solde et au service de l'Angleterre. L'infanterie de cette légion ayant été détruite à Quibéron, en 1795, le comte de Damas-Crux conclut avec le prince de Condé, en 1796, une capitulation en vertu de laquelle il forma, des débris de cette même légion, un régiment de hussards qu'il commanda à l'armée de ce prince. Il avait été promu par S. M. Louis XVIII au grade de maréchal-de-camp en 1795, et créé, le 23 août de cette année, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Le comte de Damas-Crux passa en Russie avec le corps de Condé en 1801, et fut dès lors attaché à la personne de S. A. R. le duc d'Angoulême en qualité de premier gentilhomme de la chambre. Il accompagna ce prince de Mittau à l'armée de Condé, puis à Varsovie et enfin en Angleterre. En 1814, le comte de Damas-Crux suivit S. A. R. dans le midi de la France, et l'aida de ses conseils et de son épée dans toutes les occasions. Il fut nommé lieutenant-général des armées du roi le 21 mars de la même année. Au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, le comte de

Damas-Crux accompagna monseigneur, duc d'Angoulême dans le Midi, et donna à ce prince de nouvelles preuves du zèle et du dévouement inépuisable de sa famille pour l'auguste maison de Bourbon. Envoyé à Toulouse, en qualité de commissaire du roi, avec M. le baron de Vitrolles, le comte de Damas-Crux y fut arrêté par ordre du général Laborde et conduit sur le territoire espagnol. Il s'empressa de joindre le duc d'Angoulême à Madrid, d'où S. A. R. l'envoya commander un rassemblement de sujets fidèles à Toloza et à Irun. Le comte de Damas-Crux fit son entrée à Bayonne, le 25 juillet 1815, escorté par 1800 basques qu'il avait rassemblés. Il avait refusé tout secours du général espagnol, comte de l'Abisbal, qui lui avait offert de marcher sous ses ordres avec son armée. Après le second retour du roi, M. de Damas-Crux fut nommé gouverneur des onzième et vingtième divisions militaires, commandant du corps d'armée des Pyrénées-Occidentales, et créé pair de France le 17 août 1815. Le 19 février 1816, il prêta serment à la cour royale de Paris en qualité de *duc*, titre que le roi lui avait conféré « en récompense (portent les lettres-patentes) des bons et loyaux services rendus tant à nous qu'à notre bien-aimé neveu, le duc d'Angoulême, par M. de Damas, et particulièrement de la conduite qu'il a tenue pour soutenir les glorieux efforts de ce prince dans la circonstance malheureuse où la France s'est trouvée au commencement de l'année dernière. » Le duc de Gramont ayant été nommé au gouvernement de la onzième division militaire le 26 septembre 1815, M. le duc de Damas fut appelé à celui de la vingt-troisième division (Corse), d'où il est passé, le 10 janvier 1816, au gouvernement de la deuxième division militaire (Châlons). Il a présidé, de 1820 à 1825, le collége électoral du département de la Nièvre, et a été créé chevalier des ordres du Roi et premier menin de M. le dauphin les 7 janvier et 17 septembre 1824. Le duc de Damas-Crux n'a point d'enfants du mariage qu'il a contracté, en 1799, avec Anne-Félicité-Simonne *de Sérent*, fille d'Armand, duc de Sérent, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, etc.

La maison de Damas réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse du premier ordre, c'est-à-dire, une ancienneté filiative de près de huit siècles, un vasselage considérable, de nombreuses et riches possessions seigneuriales, la plupart titrées, long-temps même avant que nos rois eussent promulgué des chartes d'érections féodales, des emplois éminents dans le sacerdoce et dans les armées, et des alliances contrac-

tées avec les plus grandes maisons du royaume. La possession de la terre de Cousan, première baronnie de Forez (1), et qui avant le milieu du onzième siècle formait l'apanage des auteurs de la maison de Damas, a fondé l'opinion très-probable que cette maison pouvait descendre d'un cadet des comtes de Forez de la première race, issus des anciens comtes du Lyonnais.

Elziran *Damas*, chevalier, seigneur de Cousan, souscripteur, le 25 décembre 1063, d'une donation qu'Almodis, comtesse de Rhodez et de Nismes, fit à l'abbaye de Cluny, au diocèse de Mâcon, est le premier auteur certain de la maison de Damas, et celui depuis lequel la filiation est littéralement établie. Le titre de chevalier avec lequel il paraît, et qui devint héréditaire parmi ses descendants, et surtout le rang qu'il devait tenir d'après cette charte de 1063, tout annonce que ce seigneur appartenait à une race illustre et puissante. Sa postérité s'est divisée en plusieurs branches principales, la plupart éteintes de nos jours. En voici l'aperçu.

I. Les *barons de Cousan*, *vicomtes de Châlons-sur-Saône*, seigneurs de Vandenesse, de Collonge, de Pomiers, de Monestay, de Lugny, de Coulanges, d'Aubières, de la Perrière et de la Baume d'Hostun, se sont éteints au quatorzième degré en 1423, après s'être alliés aux maisons *de Châlons-sur-Saône*, *de Bourgogne*, *d'Auvergne*, *de Lavieu*, *de Thiern de Beaujeu, d'Oliergues, de Blaisy*, *de Chalençon de Montigny*, *de Marcilly*, *de la Motte-Saint Jean*, *de la Perrière*, *de Montagu*, en Auvergne, *de la Tour d'Auvergne*, *de Castelnau*, *Flotte de Revel*, *de Sainte-Croix*, *de Marzé*, *de Chauvigny*, etc., etc. La terre de Cousan fut portée par mariage dans la maison *de Levis*, par l'héritière de cette branche, qui a donné dans la personne de Gui Damas, IIe du nom, baron de Cousan en 1357, décédé après l'année 1407, un grand échanson, souverain maître-d'hôtel du roi et grand chambellan de France, et un évêque de Mâcon dès l'année 1264.

II. Les *seigneurs* et *barons de Marcilly*, sortis au huitième degré de la branche précédente, sont devenus *vicomtes de Châlons-sur-Saône*, seigneurs de Saint-Bonnet, de Monestay, de Sassenay, de Leisot, de Chassenay, de Montigny-aux-Amognes du Vaux de Chizeul, de Fleury-la-Tour, d'Asnois, de Saint-Micaud, de Sassangy, de Lys, etc., et se sont

(1) Cette baronnie avait pour chef lieu un château fort, situé sur un rocher inaccessible, à 3 lieues N.-O. de Montbrison. C'était le séjour ordinaire des sires ou barons de Cousan.

éteints au vingtième degré, vers 1760. Cette branche a rempli des emplois distingués à la cour et dans les armées des ducs de Bourgogne. Plus tard elle a donné des chevaliers de l'ordre du Roi, des chambellans, gouverneurs et lieutenants-généraux de S. M. en Mâconnais, Auxerrois et Autunais, un panetier de la reine Éléonore d'Autriche, un grand-veneur du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, plusieurs commandeurs et autres dignitaires de l'ordre de Malte, etc. Les alliances de cette branche sont avec les maisons *de Rosset*, *de Clamecy*, *de Montagu-Bourgogne*, *de Nanton*, *de Crux*, *d'Avenières*, *de Chamilly*, *de la Rivière-Champlemy*, *de Mello*, *de Digoine*, *de Busseul*, *de la Queuille*, *de Rochechouart-Chandenier*, *de Renty*, *de Sémur*, *de Gellan*, *de Messey*, *de Choiseul-Traves*, *de Rimont*, *de Ganay*, *de la Magdelaine-Ragny*, *de Chargères*, *de la Menue* et *Bataille de Mandelot*.

III. Les *marquis de Thianges*, *comtes de Chalancey*, seigneurs du Deffand, de Dio, de Savigny, de Quincey, etc., sont sortis au XVI[e] degré de la branche précédente, et se sont éteints au XX[e] degré, en 1708, après avoir donné deux chevaliers de l'ordre du Roi, lieutenants des gendarmes du duc de Mayenne, un lieutenant-général et deux maréchaux-de-camp des armées du roi, et s'être alliés aux maisons *d'Orge*, *de Grossove*, *de Rabutin*, *de Brouillart de Coursan*, *de Dio*, *de la Vieuville*, *de la Palu*, *de Montjouvent*, *de la Chambre*, *d'Albon*, *du Maine du Bourg*, *de Rochechouart-Mortemart*, *Mancini*, *Sforce de Santa-Fiore*, *de la Chapelle-la-Roche-Giffart et de Harlay-Champvallon.*

IV. Les *barons*, puis *comtes d'Anlezy*, seigneurs de Saint-Parise-le-Châtel, de Trouhans, de Sardy, de Pierrefitte et *vicomtes de Druy*, sortis au XIII[e] degré de la branche de Marcilly, ont donné deux chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes de la chambre de Henri III et Louis XIII, un capitaine enseigne des gendarmes de la reine Anne d'Autriche, un guidon des gendarmes du roi Louis XV, deux maréchaux-des camps et armées de S. M., dont l'un fut commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et se sont éteints au XXII[e] degré, en 1813. Les biens de cette branche sont passés dans la maison de Damas-Cormaillon, dont on parlera ci-après, par suite d'une donation faite par le dernier comte de Damas d'Anlezy, (décédé le 7 septembre 1800), au contrat de mariage de Charles II, baron de Damas de Cormaillon, avec Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield, du 28 juin 1784. Les barons et comtes d'Anlezy ont pris leurs alliances dans les maisons *de Mello*,

de Digoine, de Bar de Baugy, de Bonnay, de Veillan, de Roffignac, de Crux, de Clugny, de Roux-Gaudigny, Arnaud des Gouffiers, Bartholi, Hanapier, Tiercelin, Damas de Cormaillon, Palatin de Dio, Joumart-Tison d'Argence, Marion de Druy, de Gassion et *le Veneur de Tillières.*

V. Les *marquis d'Anlezy*, sortis au XXe degré de la branche précédente, n'ont formé que deux générations, et se sont éteints le 11 janvier 1763, en la personne de Louis-François Damas, marquis d'Anlezy, lieutenant-général des armées du roi. Ce rameau s'est allié aux maisons *des Vaux, de Conzié, de Ferrero-Saint-Laurent, et de Mucie.*

PREMIÈRE BRANCHE ACTUELLE.

VI. Les *comtes de Crux, barons de Souhey, de Demain et de la Collancelle, vicomtes de Gresigny*, seigneurs de Saint-Thibault, de Lée, de Saint-Beury, de Lignières, etc., *comtes*, puis *ducs de Damas-Crux, pairs de France*, sont issus au XVIIIe degré de la première branche d'Anlezy, ont donné trois généraux, plusieurs officiers supérieurs et deux chevaliers des ordres du Roi, et ont pris leurs alliances dans les maisons *de Pracomtal, Coutier de Souhey, de Chaugy, d'Achey, de Menou, Lallemant de Nantouillet, Andrault de Langeron, et Cleret de Tocqueville.*

VII. Les *seigneurs de Vanoise*, de Saint-Bonnet, de Villers-la-Faye, de Marey, de Menilley, de Ligneville, de Mevilles, d'Ortay, etc., *barons de Chaudenay-le-Châtel* et *de Saint-Rirand, marquis de Celeran*, etc., sont sortis au XIIe degré de la branche de Marcilly, ont donné un archevêque (nommé) de Bordeaux, un chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la chambre de Henri III et gouverneur de Beaune, et un chevalier de l'ordre de l'Annonciade, colonel de 500 chevaux et de 4000 hommes d'infanterie au service de Savoie, en la personne duquel cette branche s'est éteinte, au XVIIIe degré, vers 1640, après s'être alliée aux maisons *de Vanoise, de Nanton, de Nagu-Varennes, de Lavieu, du Saix, de Franchelins, de Sainte-Colombe, de Saint-Bonnet, de Saint-Priest, de Mailly, de Chaugy, de Villers-la-Faye, de Saulx-Tavannes, d'Anglure, de Cleron-Saffre, d'Oiselet, de Grammont*, en Franche-Comté, *de Havart-Senantes, de Saluces*, etc.

VIII. Les *seigneurs de Verpré*, de Rocres, de Barnay, de Dompierre-

aux-Ormes, de Tramaye, de Lionnères et d'Audour, titrés *marquis de Damas*, sont sortis au XVI[e] degré de la branche précédente, ont donné deux maréchaux-de-camp, et se sont éteints depuis peu d'années, au XXI[e] degré. Cette branche s'était alliée aux maisons *de Choiseul-Traves, de Montchanin, d'Austrein, Gambin de la Garde, de Drée, de Bergier, de Septurier, Berthelot de Rambuteau, de Reclaine* et *d'Arcy*.

IX. Les *seigneurs de la Bastie*, de la Pilonnière, du Bois-de-Bosc et de Colombettière, sortis au même degré XVI[e] de la branche de Vanoise, se sont alliés aux maisons *de Sugny, Agnot de Champrenard, de Nagu-Varennes, de la Farge, d'Albon de Galles, de Martel de Terzé, de Ronchevol* et *Champier de Vaux*, et se sont éteints au XIX[e] degré, vers 1650.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

X. Les *seigneurs de Marillac*, de Colombette, du Molard, de Beaucresson, etc., *vicomtes de Lavieu, barons de Villars, marquis, comtes* et *vicomtes de Damas du Rousset*, sortis de la branche précédente au XVIII[e] degré, ont donné plusieurs officiers supérieurs de la marine royale, et un maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de la Martinique en 1783, puis, jusqu'en 1791, gouverneur général des îles du Vent de l'Amérique, et se sont alliés aux maisons *Andrault de Langeron, du Buisson de Saint-Purgent, de Becerel, de Foudras, de Drée, de Tréméolles, de Montcalm-Gozon* et *de Sainte-Maure-Montausier*.

TROISIÈME BRANCHE ACTUELLE, *établie en Auvergne.*

XI. Les *seigneurs de Tredieu, de Gignat*, etc., *comtes de Damas*, sont sortis au XIX[e] degré de la branche précédente, et ont pour chef actuel, au XXII[e] degré, Alexandre, comte de Damas, lieutenant-général des armées du roi, père d'un fils, officier supérieur au service de S. M. Britannique, marié à Halifax et ayant un fils et deux filles.

QUATRIÈME BRANCHE ACTUELLE.

XII. Les *marquis d'Antigny, comtes de Ruffey, barons de Chevreau, comtes* et *ducs de Damas d'Antigny, pairs de France*, descendent au XVIII[e] degré de la branche de la Bastie. Celle d'Antigny compte trois gouverneurs de la souveraineté de Dombes, quatre lieutenants-généraux, deux maréchaux-de-camp et un brigadier des armées du roi, et

a pris ses alliances dans les maisons *de Gaspard d'Arbains, de Chevriers, Namy de la Forêt, de Cremeaux, de Vienne, de la Baume, Lorimier, de Talleyrand-Périgord, de Rochechouart*, etc.

XIII. Les *seigneurs de Vellerot*, de Moncoy, d'Arnée et de Saint-Pierre-en-Vaux, sont sortis au XIX° degré de la branche précédente, et se sont éteints au XXII° dans les personnes de deux héritières, mariées, en 1751 et 1772, dans les maisons de *Bataille-Dampierre* et *Mandelot* et *de Clermont-Montoison.*

XIV. Les *seigneurs de Montagu, de Brèves*, de Ragny, de Tannay, de Moraché, de Cernon de Maulevrier, de Sainte-Marie, de Flagères, etc., sont sortis au XI° degré de la seconde branche, et se sont éteints au XVI° degré vers 1570, après s'être alliés aux maisons *de Crux, de Nourry, de Fontenay, de la Magdelaine, de la Platière-Bourdillon, de Lespinasse, d'Arces, de Savary-Lancosme, de Cardaillac*, etc.

XV. Les *barons de Digoine* et de la Clayette, *seigneurs de la Bazolle*, de Beaudeduit, de Clessy, de la Montagne, de Saint-Amour, de la Varenne, du Chaylard, de Montmort, de Chassey, etc., sont sortis au XII° degré de la branche de Montagu, qui précède, ont subsisté jusqu'au XXI° degré et se sont éteints au milieu du 17° siècle. Cette branche a joué un rôle important à la cour des ducs de Bourgogne, et a été constamment pourvue d'emplois militaires distingués, soit comme gouverneurs des places du duché, soit comme officiers supérieurs dans les compagnies d'ordonnances. Elle a fourni l'un des principaux chefs de l'armée bourguignonne, dans la guerre *dite* du Bien-Public, en 1471, créé chevalier de la Toison-d'Or dès 1468. Cette branche a pris ses alliances dans les maisons *de Digoine, de Fontèves, de Rabutin, de Senneville, de Pocquières, d'Amanzé, de Traves, de Bourbon l'Archambaud, des Barres, de la Guiche, de Saint-Amour, de Balay, de Saint-Palais, de la Menue, de Braque, de la Baume, d'Estrac, de Rochebaron, de Levis, de Chantemerle, de Bernaud-Montmort, Bouton de Chamilly, Palatin de Dio, de Grandvie, Boyer de Chanlecy, de Regnier d'Ossay, de la Tour-Saint-Vidal, Servin* et *d'Aulgerolles.*

XVI. Les *seigneurs d'Estieuges*, de la Motte, d'Eguilly, de Courcelles, etc., en Beaujolais, est la dernière branche de la maison de Damas. Sa jonction n'est pas prouvée, et sa filiation ne s'établit qu'à partir de

l'année 1496. Elle s'est éteinte à la cinquième génération vers 1640, et elle s'était alliée aux maisons *de Lavieu, de Garnier de Genas, de Thélis, de Mont-d'Or, de Terrel, Cherpin, de Montchanin*, *Gaspard du Breuil, d'Arcy*, et *d'Amanzé*.

On trouve tous les développements relatifs à ces diverses branches dans le tome Ier de l'*Histoire Généalogique*, et une notice sur les généraux qu'elles ont produits dans le *Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. V, pp. 115 à 133.

ARMES : D'or, à la croix ancrée de gueules. Tenants : deux sauvages. Devise : ET FORTIS ET FIDELIS.

DE DAMAS (Ange-Hyacinthe-Maxence, *baron*), né à Paris le 30 septembre 1785, fils aîné (1) de Charles, IIe du nom, baron de Damas de Cormaillon, colonel en second du régiment de la Marche, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et aide-de-camp de S. A. R. *Monsieur*, (depuis Louis XVIII), tué à Quibéron le 20 juillet 1795, et de Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield, chanoinesse-comtesse de Neuville, émigra avec sa famille, en 1791, et passa avec elle d'Allemagne en Russie, où sa mère lui obtint, en 1795, une place d'élève à l'école royale d'artillerie à Saint-Pétersbourg. Admis, en 1800, en qualité de sous-lieutenant dans le corps du génie, il se rendait au poste qu'on lui avait assigné, lorsqu'en passant par Gatchina, château de plaisance de l'empereur Paul Ier, il fut présenté à ce monarque, qui, charmé de l'instruction et de la bonne mine de ce jeune officier, le fit entrer immédiatement dans le régiment de Semenovski, l'un de ceux qui composaient la garde impériale russe. En 1803, M. de Damas fut breveté lieutenant dans le même corps. Il fit la campagne de 1805 en Allemagne; et la conduite qu'il tint à la bataille d'Austerlitz lui valut la croix de Sainte-Anne de 3e classe. En 1806 et 1807, il fut détaché de son régiment pour coopérer à la formation et à l'instruction de l'armée de réserve, qui s'organisait en Lithuanie. Il devint successivement capitaine en septembre 1810 et colonel commandant un bataillon en avril 1811, dans le même corps

9 octobre 1823.

(1) Le baron de Damas a pour frère puîné Alfred-Charles-François-Gabriel, *comte Alfred de Damas*, capitaine au 2e régiment de la garde royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé, le 30 mai 1825, gentilhomme honoraire de la chambre du roi. Leur sœur, Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, est mariée avec Martial-Jacques-Louis, marquis *de Loménie*.

de la garde impériale russe. Blessé, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskowa ou de Borodino, l'ordre de Sainte-Anne de seconde classe fût le prix du sang-froid et de la valeur qu'il avait déployés dans cette journée. Au mois d'octobre de la même année, le baron de Damas fut nommé colonel du régiment des grenadiers d'Astracan, et fut fait en même temps chef de brigade de ce régiment et de celui des grenadiers de Fanagorie. Il fit, avec l'armée russe, la campagne de 1813 en Allemagne, et fut promu au grade de général-major en septembre de cette année. Sa conduite à la bataille de Leipsick, lui mérita la décoration de l'ordre de Saint-Volodimir de 3e classe. Le baron de Damas fit avec une égale distinction la campagne de France, en 1814. Après la bataille de Brienne, il reçut de l'empereur Alexandre une épée d'honneur, enrichie de diamants et portant sur la lame cette inscription : *Pour la valeur.* L'ordre de Saint-Georges de 3e classe lui fut également donné en considération de la belle conduite qu'il tint à la bataille qui eut lieu sous les murs de Paris, le 30 mars de la même année. Dès que Louis XVIII fut rétabli sur le trône de ses ancêtres, le baron de Damas fut admis, au mois de juin, au service de France avec le grade de maréchal-de-camp. Le roi le nomma de suite gentilhomme d'honneur de S. A. R. monseigneur, duc d'Angoulême, puis quelque temps après aide-de-camp de ce prince, et lui donna la croix de l'ordre de Saint-Louis au mois de septembre de la même année 1814. Pendant les *cent jours*, il servit dans l'armée de S. A. R. et y fut élevé, le 10 avril 1815, au grade de lieutenant-général des armées du roi. Après le second retour de S. M., le baron de Damas fut appelé en octobre au commandement de la 8e division militaire. Il était officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, lorsque le roi le nomma commandeur de cet ordre au mois de mai 1820. S. M. lui conféra la même dignité dans l'ordre de Saint-Louis le 1er mai 1821. (*Dict. hist. des Généraux Français*, t. V, pp. 133 à 135.) En 1823, le baron de Damas a commandé, sous M. le Dauphin, la 9e division du 4e corps d'armée. Chargé du blocus de la ville de Figuières, il attaqua et détruisit, à Llado et à Llers, les 15 et 16 septembre, une colonne ennemie qui s'avançait pour secourir cette place. Environ 2000 hommes qui restaient de cette colonne, mirent bas les armes et se rendirent au baron de Damas, qui avait à peine sous ses ordres 1600 Français. Ce succès brillant contribua beaucoup à la reddition de Figuières, dont le baron de Damas accepta et signa la capitulation le 26 du même mois de septembre. L'état de sa santé l'ayant forcé de rentrer en France, il fut remplacé dans le comman-

dement de sa division par le général vicomte Maringoné. Il fut créé grand officier de la Légion-d'Honneur, pair de France, et nommé ministre secrétaire d'état au département de la guerre les 2, 9 et 19 octobre 1823, et, dans le même mois, grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand. L'empereur de Russie lui a envoyé l'ordre de Saint-Alexandre-Newski en mars 1824, et il est passé au ministère des affaires étrangères le 4 août de la même année. Le baron de Damas est encore décoré de la grand'croix de l'ordre uni de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne et de l'ordre Constantinien des deux Siciles. Il a épousé, le 7 juin 1818, Sigismonde-Charlotte-Laure *de Hautefort*. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

1°. Charles-Gabriel-Godefroi-Marie-Maxence-Michel de Damas, né à Marseille le 15 mai 1819 ;

2°. Pierre-Marie-Edmond de Damas, né en la même ville le 13 mai 1820;

3°. Amédée-Jean-Marie-Paul de Damas, né aussi à Marseille le 4 juillet 1821.

On a établi dans le t. II de l'*Histoire Généalogique*, la généalogie de la maison de Damas-Cormaillon, et exposé les présomptions puissantes qui portent à croire qu'elle a la même origine que la maison de Damas d'Anlezy et de Crux, objet de la notice précédente. On se bornera à dire ici que les 2 branches sorties de cette seconde tige se sont également illustrées par de nombreux services militaires, des emplois éminents et de belles alliances. Leur premier auteur connu est Jacques Damas, chevalier, seigneur de Champléger, vivant en 1296. Ses descendants sont devenus seigneurs de Bussières, de Flacey, de Champeaux-lès-Thil, de Censerey, de Jouancy, d'Athies, de Sauvignes, de Pazilly, de Corcellotte, de Communes, de Roilly, de Senailly, de Saudancourt, de Saviange, de Missery, de Varennes, etc., etc., et la première de ces deux branches a été connue plus particulièrement sous le nom de *barons de Villiers*, jusqu'à son extinction qui eut lieu vers 1680. Cette branche aînée s'était alliée aux maisons *de Saint-Haon*, *de Chasan*, *de Vaux*, *de Montagu-Conches*, *de Chauvi-rey*, *d'Athies*, *de Nanteuil*, *de Clugny*, *de Marcheseuil*, *de Digoine*, *d'Avrecourt*, *de Crécy*, *de Salins*, *de Fontête*, *d'Oiselet*, *de Mochet-Château-Rouillaud*, *du Bos*, *de Ferrières*, *de Citey*, *de Chandio*, *de Chavannes*, *de Pontaillier*, *de Beauvau*, *de Fuligny*, *de Foudras*, etc., et avait donné un écuyer du duc de Bourgogne, commandant, en 1414, la noblesse bourguignonne au secours de la ville d'Arras, assiégée par le roi, puis gouverneur du château de Montbard; un écuyer d'honneur de

Charles, comte de Nevers, en 1434 (depuis Charles le Téméraire, duc de Bourgogne), et un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, président de la noblesse aux états tenus à Dijon, en 1584, et bailli royal et gouverneur d'Auxerre.

Les *seigneurs de Morande*, *de Cormaillon*, de Courcelles-sous-Grignon, de Saint-Cyr, de Villiers-Patras, du Fains de Rochelimart, de Saint-Benoise, *comtes* et *barons de Cormaillon*, seule branche existante, sont sortis au cinquième degré de la branche précédente, en 1417, et ont donné un grand-veneur de Bourgogne en 1457, un maître-d'hôtel de Philippe de Clèves en 1488, un panetier de la reine Marie Stuart, en 1564, un gouverneur de la ville de Saint-Jean de Losne, honoré, par sa réputation de valeur, de plusieurs lettres du roi Henri IV lors des guerres contre la ligue, un général-major des troupes du roi de Danemark et de Norwège en 1684, chevalier des ordres de ce monarque, et gouverneur de Coppenhague, et plusieurs officiers supérieurs au service de France. Cette branche a pris ses alliances dans les maisons *de Léry*, *de Ramezel*, *de Sully*, *de Crécy*, *de Marbeuf*, *de Fontaines*, *de Badet*, *de Bouvot*, *d'Armstorff*, *de Torcy*, *de Grand d'Aizanville*, *Perrot de Varennes*, *de Chauvigny de Blot*, *Damas d'Anlezy*, *du Fresne de Villiers*, *du Bois d'Aisy*, etc.

ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la hie ou poteau de mer de sable en bande, accompagnée de 6 roses de gueules en orle*, qui est DE DAMAS DE CORMAILLON ; *aux 2 et 3 d'or, à la croix ancrée de gueules*, qui est DE DAMAS D'ANLEZY. Couronne de comte sur l'écu, et de baron sur le manteau. Tenants : deux génies. Devise : ET FORTIS ET FIDELIS.

4 juin 1814. DAMBRAY (S. G. *messire* Charles-Henri), *chevalier, chancelier de France, président né de la chambre des pairs*, chancelier et grand-officier-commandeur des ordres du Roi, est né en Normandie, vers 1760, d'une famille depuis long-temps distinguée dans la magistrature (1). Nommé

(1) La famille Dambray a pour auteur Henri Dambray, receveur-général des finances à Rouen, auquel le roi Henri III accorda des lettres patentes de noblesse en 1582. Il épousa, 1° Louise *Gallemet*; 2° Madeleine *Danviray*, mourut le 18 mai 1609, à l'âge de 56 ans, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de Pitié en l'église paroissiale de Saint-Maclou de Rouen. Il avait à l'époque de son décès les qualités d'écuyer, seigneur de Saint-Crépin, de Montigny, de Bosc-Théroude, du Gault-Bouffard, du Lieu, etc., conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. C'est ce qu'on lisait sur une table de marbre qui couvrait son cercueil, et sur laquelle étaient sculptées ses armoiries, telles que ses descendants les portent encore de nos jours. (*Histoire de la Ville de Rouen*, imprimée à Rouen chez Louis du Souillet; in-4°, 1731, p. 159).

avocat-général en la cour des aides de Paris dès le 30 juillet 1779, M. Dambray déploya souvent dans l'exercice de cette charge une éloquence et des talents qui annonçaient en lui le digne successeur de M. Séguier, avocat-général au parlement de Paris, magistrat respecté par son intégrité et ses lumières. Ce fut au mois de janvier 1788 que Louis XVI appela M. Dambray aux fonctions de cette dernière place. Plusieurs causes, qui, par l'alliance des opinions politiques aux intérêts privés, sont devenues scandaleusement célèbres, fixaient alors l'attention du public et de la cour : ce furent autant d'occasions pour le jeune magistrat de justifier, par la pureté des doctrines et la puissance des moyens oratoires, la confiance du monarque et les espérances que ses premiers pas dans la carrière des Molé, des Lamoignon et des d'Aguesseau avaient fait naître. Lorsque la révolution eut déchiré le voile et révélé ses desseins, M. Dambray sortit du royaume et se rendit en Allemagne auprès du chancelier de Barentin, son beau-père. M. Dambray était alors désigné pour faire partie du ministère que Louis XVI, devenu libre, devait organiser; mais l'arrestation de ce prince infortuné à Varennes ne permit pas de donner suite à ce projet, et M. Dambray, rentré en France peu de temps après, se retira dans ses terres de Normandie, où il fut assez heureux pour échapper au régime de la terreur. Jusqu'au rétablissement du trône légitime, il n'accepta d'autres fonctions que celles de membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure, puis de président du collége électoral de l'arrondissement de Rouen, auxquelles il fut appelé le 13 novembre 1809. Louis XVIII, rétabli sur le trône de ses ancêtres, nomma M. Dambray chancelier de France le 13 mai 1814 (à la place de M. de Barentin, qui alors fut nommé chancelier honoraire), et lui confia en même temps la garde des sceaux. Il fut encore nommé pair de France et président de la chambre des pairs le 4 juin, et chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre de la même année. Lors du retour de Buonaparte, aucun moyen n'ayant pu arrêter la défection des troupes, M. Dambray, après le départ du roi, se rendit d'abord en Normandie, et, le 4 mai, il passa de Dieppe en Angleterre et de là à Gand. Au retour de Louis XVIII, la place de garde-des-sceaux fut créée, et M. Pasquier, choisi pour la remplir. M. Dambray fut nommé membre du conseil privé le 19 septembre 1815. Le roi lui remit les sceaux le 7 mai 1816, lorsque M. Barbé de Marbois, qui avait succédé à M. Pasquier, retourna à la cour des comptes; et, le même jour, S. M. lui donna par *interim*

le portefeuille du ministère de la justice. Il est devenu chancelier garde-des-sceaux de l'ordre de Saint-Louis et du Mérite militaire le 22 du même mois de mai 1816, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 2 août suivant. M. Dambray a épousé Marie-Charlotte-Antoinette *de Barentin*, fille de messire Charles-Louis-François de Paule de Barentin, chevalier, chancelier de France, décédé chancelier honoraire le 30 mai 1819. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Emmanuel-Henri, dont l'article suit;

2°. Anne-Charlotte-Françoise Dambray, née en 1786, mariée, en 1805, avec Claude-Louis-Gabriel-Donatien, comte *de Sesmaisons*, colonel, chef d'état-major de la première division de la garde royale, gentilhomme honoraire de la chambre du roi et officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, lequel, par ordonnance de S. M. du 23 décembre 1823, a été appelé à hériter de la pairie de Mgr. le chancelier de France, son beau-père. (Voyez le t. III de l'*Histoire Généalogique*, article DE SESMAISONS p. 13).

17 août 1815. DAMBRAY (Charles-Emmanuel-Henri, *vicomte*), fut nommé maître des requêtes surnuméraire le 5 juillet 1814. Il accompagna le roi à Gand pendant les *cent jours;* et, au retour de S. M., il fut créé pair de France et nommé maître des requêtes les 17 et 24 août. Le titre de *vicomte* a été attaché à sa pairie par l'ordonnance du 31 août 1817, et il est devenu conseiller-d'état attaché au sceau des titres en octobre 1822.

ARMES : *D'azur, à 3 tours d'argent; un lionceau d'or en abîme.* Supports : deux licornes.

5 mars 1819. DE DAMPIERRE (*marquis*), voyez PICOT.

4 juin 1814 et 5 mars 1819. DE DANTZICK (*maréchal duc*), voyez LEFEBVRE.

5 mars 1819. DARU (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, *comte*), né *baron* et *pair* en 1767, à Montpellier où son père était secrétaire de l'intendance, s'annonça de bonne heure dans la carrière des lettres par des productions légères qui donnèrent une idée avantageuse de la solidité de ses études, et de la piquante vivacité de son esprit. Sa famille le destinant à l'état militaire, il entra au service en 1782, et fut lieutenant, puis commissaire des guerres depuis 1783 jusqu'à l'époque de la révolution, dont il embrassa avec modération les principes. Lors des premières hostilités, commencées en 1792, M. Daru fut employé à l'armée en qualité d'ordonnateur. Arrêté et incarcéré pendant dix mois sous le régime de la terreur, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). L'année suivante, il fut nommé à l'emploi de chef de division au ministère de la guerre, dont il donna sa démission le 4 septembre 1797. Peu

de temps après, M. Daru alla remplir à l'armée les fonctions de commissaire ordonnateur en chef. Il fut nommé inspecteur aux revues le 7 février 1800, et choisi, le 17 mai suivant, pour l'un des deux commissaires chargés d'assurer l'exécution de la convention conclue entre les généraux en chef des armées française et autrichienne, en Italie, à l'issue de la bataille de Marengo. Il devint, en 1801, secrétaire-général du ministère de la guerre, membre du tribunat en 1802, chevalier, puis commandant de la Légion-d'Honneur les 25 novembre 1803 et 14 juin 1804, conseiller-d'état attaché au ministère de la guerre et intendant-général de la maison de Napoléon les 18 et 24 juillet 1805, et commissaire-général de la grande armée en 1806. Ce fut en cette dernière année que les titres littéraires de M. Daru l'appelèrent à l'Institut, pour y remplir la place vacante par la mort de Collin d'Harleville (1). Il fut chargé, en qualité d'intendant-général de la grande armée et des pays conquis, de l'exécution des traités de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne, et il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin. M. Daru fut décoré du grand-cordon de l'Aigle-Blanc de Pologne au mois de février 1808, puis de la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, et nommé membre honoraire de l'Académie des sciences de Berlin au mois d'août de la même année. En 1810, il fut créé comte avec institution de majorat à ce titre. Le 17 avril 1811, il prêta serment pour les fonctions de ministre secrétaire-d'état, auxquelles Napoléon l'avait appelé. Il accompagna celui-ci dans la désastreuse campagne de 1812, comme administrateur de l'armée, et fut nommé ministre de la guerre le 21 novembre 1813, et le lendemain grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Le comte Daru, ayant adhéré aux actes du gouvernement provisoire, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis par le roi, le 24 août 1814, ensuite conseiller d'état honoraire, puis, en décembre, intendant-général de l'armée. Le comte Daru n'a rempli aucune place pendant les *cent jours*. Le roi l'a conservé au nombre des quarante de l'Académie française, par l'ordonnance du 21 mars 1816, et l'a créé pair de France le 5 mars 1819. On a de lui, outre plusieurs pièces de poésie légère et de littérature, et quelques discours académiques, I. *Odes d'Horace*, traduites en vers, 1798, 2 vol. in-8°; II. *La Cléopédie*, ou *Théorie des réputations*

(1) Le discours de réception de M. Daru, rempli d'observations neuves et ingénieuses sur l'histoire de la comédie chez les anciens et les modernes, a été prononcé le 13 août 1806, et imprimé dans le *Moniteur* du 17 du même mois, colonne 1034.

littéraires, suivie du *Poëme des Alpes* et de l'*Épître à mon sans-culotte*, 1800, in-8°; III. *Epître à Jacques Delille*, 1801, in-8°; IV. *Satires d'Horace*, traduites en vers, 1801, in-8°; V. *Œuvres complètes d'Horace*, traduites en vers, 1804, 4 vol. in-8°, 1816; VI. *Vie de Sully*, in-8°, 1818; VII. *Histoire de Venise*, 7 vol. in-8°, 1819, ouvrage très-estimé. De la force dans les pensées, de l'élégance et toujours de la clarté dans le style, un tour vif et souvent heureux dans l'expression et les figures, et surtout un respect religieux pour la langue, telles sont les qualités principales que les critiques se sont plu à reconnaître dans les ouvrages de M. Daru, comme historien, comme littérateur et comme poëte.

Madame la comtesse Daru, née *Nardot*, est décédée, au mois de janvier 1815, laissant sept enfants.

Martial-Noël-Pierre, *baron Daru*, frère du précédent, entra au service en 1789, avec le grade de lieutenant. Il devint successivement aide-commissaire des guerres en 1792, commissaire des guerres en 1793, et chef de bureau au ministère de la guerre en 1796. Il a repris les fonctions de commissaire des guerres en 1797. Lors de la révolution du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), M. Daru, ayant été l'un des officiers qui s'offrirent pour coopérer au maintien du nouveau gouvernement, fut nommé sous-inspecteur aux revues le 28 février 1800, puis successivement inspecteur de la cavalerie et de l'artillerie en 1805, sous-inspecteur aux revues de la garde impériale en 1806, intendant des états de Brunswick, de la province prussienne d'Alberstadt, du pays d'Hildesheim et de la ville de Goslard le 30 octobre de la même année, inspecteur aux revues de la garde impériale le 10 octobre 1808, intendant de Vienne et de la Basse-Autriche le 15 mai 1809, intendant de la couronne dans les départements du Tibre (Rome) et de Trasimène, le 17 mars 1811, intendant du domaine privé à Naples le 20 juin suivant, commissaire extraordinaire dans la principauté de Ponte-Corvo le 12 mars 1812, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur le 15 octobre 1814, inspecteur aux revues de la gendarmerie le 13 janvier 1815, attaché avec le même grade à la première division militaire le 3 mars de la même année, et nommé intendant militaire le 4 octobre 1820. Le baron Daru a été employé en ces diverses qualités dans les armées françaises depuis 1792 jusqu'en 1809, excepté pendant la campagne de 1796. Il a été l'un des officiers-supérieurs chargés de la confection du code militaire, décrété le 22 mars 1805. Il est marié et a des enfants.

M. *Daru*, colonel du 32° régiment d'infanterie légère, créé chevalier

de Saint-Louis le 1er novembre 1814, appartient à la même famille, aussi bien qu'Adélaïde *Daru*, née à Montpellier le 22 décembre 1769, et veuve de M. *Le Brun*, juge à la cour d'appel de Paris.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, à une tête de lion arrachée d'argent ; au 2 échiqueté d'azur et d'or de 6 tires ; au 3 d'argent, à l'arbre terrassé de sinople ; au 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une ancre du même ; sur le tout d'azur, au rocher d'argent, et au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

DAVOUS (Pierre-Louis, *comte*), était, avant la révolution, gentilhomme servant du roi Louis XVI. Il devint membre de la municipalité de Paris, puis, en décembre 1789, assesseur au tribunal de cette municipalité. Nommé, en 1791, administrateur du département, il perdit cette place après la journée du 10 août 1792. L'abbé Sieyes, avec lequel M. Davous avait des relations d'amitié, ayant été nommé, au mois de mai 1799, l'un des cinq membres du directoire, M. Davous fut rappelé aux fonctions de membre de l'administration centrale du département de la Seine, et fut porté, après le 18 brumaire, sur la liste des sénateurs, le 24 décembre de la même année 1799. Il fut créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et il se trouvait, en 1813, au nombre des membres du grand conseil d'administration du sénat. Le 1er avril 1814, il vota la création du gouvernement provisoire, et il fut créé pair de France le 4 juin 1814. Le comte Davous est décédé le 7 décembre 1819, laissant un fils appelé à lui succéder à la chambre des pairs. 4 juin 1814.

ARMES : *D'azur, au chien d'or, lampassé de sable, et surmonté de 2 étoiles d'or.*

DAVOUT, (Louis-Nicolas), *duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl*, maréchal de France, naquit à Annoux, près Noyers, en Bourgogne, le 10 mai 1770. Reçu, le 27 septembre 1785, élève à l'école militaire d'Auxerre, d'où il sortit pour passer à celle de Paris dans le temps où Buonaparte y achevait ses études, il quitta cette dernière école le 19 février 1788, pour entrer sous-lieutenant dans le régiment Royal-Champagne, cavalerie. Devenu successivement chef du 3e bataillon des volontaires de l'Yonne en 1791, adjudant-général en 1793 et général de brigade en 1794, Davout fit avec distinction les premières campagnes des armées républicaines en Champagne, contre les Prussiens, en 1792, en Belgique et dans la Vendée en 1793, au siége de Luxembourg en 1794, et sur le Rhin en 1795 et 1796. Les preuves de bravoure et de capacité qu'il avait données dans toutes les occasions im- 5 mars 1819.

portantes fixèrent le choix qu'on fit de lui, en 1798, pour l'un des chefs de la cavalerie de l'armée d'expédition d'Egypte. Ce fut sur ce nouveau théâtre d'une gloire, trop chèrement payée par l'étendue et l'inutilité des sacrifices, que Davout jeta les fondements de sa réputation militaire. Les papiers publics citèrent avec éloge les succès journaliers qu'il remportait sur les Mamelucks des beys Mourad, Osman, et Hassan, et Buonaparte, qui pouvait alors calculer les chances de sa destinée, dut apprécier toute l'étendue du service que Davout lui rendit, le 2 août 1799, en complétant la victoire d'Aboukir, par la prise de vive force du village et du fort de ce nom, où s'étaient retranchés 5,000 Osmanlis. Comblé des félicitations de ses chefs et des applaudissements de l'armée, Davout, sans etre insensible à de justes hommages, ne s'aveuglait pas sur son mérite : on aimait à comparer à la bouillante vivacité de son courage, la modestie de cet officier qui, à l'âge de 29 ans, avait déjà refusé trois fois le grade de général divisionnaire. Il n'accepta ce grade, le 3 juillet 1800, qu'après son retour en France, par suite du traité d'El-Arisch, et en exécution d'un ordre du premier consul, qui l'avait appelé à Paris. Davout alla cette année prendre le commandement en chef de la cavalerie à l'armée d'Italie, et il la dirigea avec sa valeur habituelle au passage du Mincio et à la Volta le 17 décembre. Après cette campagne, il fut nommé inspecteur de la cavalerie de la première division militaire, et fut appelé, en 1802, au commandement de la garde des consuls, puis du camp d'Ostende après la rupture du traité d'Amiens. Lorsque Buonaparte se fut proclamé empereur, en 1804, Davout devint colonel-général des grenadiers à pied de la garde impériale, et prêta serment pour ce grade le 18 mai. Le lendemain, il reçut le bâton de maréchal de France, et, le 14 juin, il fut créé grand cordon de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque, la vie du maréchal Davout n'a pas cessé de se lier à tous les événements militaires du règne de Napoléon. Il commanda le 3ᵉ corps d'armée en Allemagne, en 1805, détruisit le corps du général autrichien Meerfeld le 4 novembre, et combattit le 2 décembre à Austerlitz. Le titre de *duc d'Auerstaedt* lui fut décerné le 14 octobre 1806, sur le champ de bataille d'Iéna, où, à la tête de 24,000 hommes, il battit un corps de près de 90,000 Prussiens commandés par le roi de Prusse en personne et par le duc de Brunswick, leur prit 115 pièces de canon en batterie, et fit 4,000 prisonniers, quoiqu'il n'eût que 900 chevaux à opposer à la cavalerie prussienne, aux ordres

de Blucher, qui montait à 12,000 hommes. A Czarnowo le 23 décembre, Davout battit un corps de 15,000 Russes et lui prit 6 canons. L'ennemi, plus heureux à Eylau le 8 février 1807, avait disputé la victoire avec succès à plusieurs corps de l'armée française. Celui du maréchal Davout, uni à la division Saint-Hilaire, et fort seulement de 14,000 hommes, combattit pendant 17 heures contre une grande partie de l'armée russe, et la força à la retraite, en lui faisant abandonner 40 pièces de canon. Quoique Davout eût plus de la moitié de son corps d'armée hors de combat, il coucha sur le champ de bataille, malgré l'ordre que lui avait donné Buonaparte de se retirer. Après la victoire remportée par ce dernier à Friedland, le 14 juin, le maréchal Davout se porta sur Labiau, et y enleva, le 16, l'arrière-garde ennemie. A la reprise des hostilités, en 1809, le corps du maréchal Davout attaqué à Thann, le 19 avril, par l'archiduc Charles, remporta une victoire sanglante et désespérée contre des forces quadruples de celles sous les ordres de ce maréchal. Une seconde tentative, faite par l'archiduc, à Eckmühl, le 21, n'eut pas plus de succès, et la bataille générale qui lui fut livrée au même lieu le 23, compléta la défaite de son armée. Le titre de *prince d'Eckmühl* devint la récompense des nouveaux services rendus par le maréchal Davout dans ces trois dernières actions. A Wagram, le 6 juillet, le maréchal Davout enleva les hauteurs de Margraff-Nieusiedel sous le feu le plus vif, et aux yeux du reste de l'armée française qui était dans la plaine, combattant avec des succès variés. Ce fut ce mouvement qui décida le gain de cette mémorable bataille. Le prince d'Eckmühl fut chargé, dans la campagne de 1812, du commandement du premier corps de la grande armée, fort de 60,000 hommes. Le combat qu'il soutint à Mohilow, avec 15,000 hommes seulement, contre plus de 60,000 Russes commandés par le prince Bagration, est compté pour un des plus beaux faits d'armes de ce maréchal. Il combattit à Smolensk les 16 et 17 août, puis le 7 septembre à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé grièvement par un boulet qui tua le cheval qu'il montait. La désastreuse retraite de Moscou offrit au prince d'Eckmühl de nouvelles occasions de déployer un sang-froid et un courage, qui naguères avaient été si souvent couronnés par la victoire. Il soutint l'honneur de nos armes à Maloïaroslawetz le 24 octobre, à Koloskoï le 31, à Wiazma le 3 novembre et à Krasnoï le 17. Après la catastrophe de Leipsick, le maréchal Davout se jeta dans la ville de Hambourg, où, pendant un blocus de 10 mois et

des attaques journalières, il déploya une prévoyance, une intrépidité et des talents qui lui méritèrent, à un haut dégré, la confiance et l'affection de ses soldats, et les suffrages des généraux ennemis. Néanmoins les deux derniers mois de cette belle défense n'ont pas eu l'approbation générale. Le sceptre était tombé des mains de Napoléon, et Louis XVIII était remonté sur le trône de ses pères. Les communications que les alliés donnèrent au maréchal Davout sur ces faits importants ne purent rien changer à la résolution qu'il avait prise de ne remettre Hambourg qu'au roi, et toutes les tentatives faites par les Russes et les Anglais pour pénétrer dans la ville, furent repoussées avec vigueur jusqu'à l'époque où le général Gérard fut envoyé par S. M. Louis XVIII, pour succéder dans le commandement au prince d'Eckmühl, qui, en rentrant en France, fut exilé à sa terre de Savigny jusqu'à la fin de 1814. Il put alors revenir à Paris, mais non se présenter à la cour. Le maréchal Davout ne reparut sur la scène politique qu'au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe. Le 21 mars 1815, celui-ci le nomma ministre de la guerre. On connaît la prodigieuse activité que ce maréchal déploya dans ses nouvelles fonctions pour la levée des armées et la défense des places. Après le désastre de Waterloo et la fuite de Buonaparte, le prince d'Eckmühl reçut, le 24, du gouvernement provisoire, l'ordre de prendre le commandement des troupes qui se ralliaient sous les murs de Paris, et qui, par suite de la convention de Saint-Cloud, du 3 juillet, se retirèrent au-delà de la Loire, où, le 14 du même mois, il fit sa soumission pure et simple au roi, d'après l'ordre de S. M. Le maréchal Davout fut exilé à Louviers dans les premiers jours de janvier 1816; et, au bout de six mois, il put rentrer dans sa terre de Savigny. Le 31 août 1817, Louis XVIII lui remit le bâton de maréchal de France, et le même jour il prêta serment entre les mains du roi, qui, le 5 mars 1819, l'appela à la Chambre des Pairs. Le prince d'Eckmühl reçut en la même année une nouvelle marque de la bonté du roi, dans le don que lui fit S. M. de la statue du général *Leclerc*, son beau-frère, qui avait été déposée dans l'église Sainte-Geneviève. Le maréchal Davout, l'un des guerriers les plus illustres que la révolution ait produits, est décédé le 1er juin 1823 (1), laissant un fils, François-Pierre Davout, prince d'Eckmühl, héritier de la pairie, et une fille, mariée avec M. le baron *Vigier*.

(1) Le 4 juin, le maréchal Jourdan a prononcé sur sa tombe dans le cimetière de

Louis-Alexandre-Edme-François, baron *Davout*, frère puîné du maréchal, né à Etivey, en Bourgogne, le 14 septembre 1773, entra au service, en 1791, dans le 3e bataillon des volontaires de l'Yonne, où il parvint promptement au grade de capitaine. Il fut nommé, en 1807, commandant de la Légion-d'Honneur, autorisé, en 1808, à porter la décoration de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, et promu, en 1811, au grade de maréchal-de-camp. Le roi l'a nommé chevalier de Saint-Louis en 1814, et il est décédé au mois de septembre 1820 (1), laissant quatre enfants. Il avait été long-temps aide-de-camp du maréchal Davout, son frère; mais l'état de sa santé l'avait contraint de se retirer du service après la bataille de Wagram.

Il existe encore un autre frère du maréchal Davout, et une sœur, épouse de M. le comte *de Beaumont*.

La famille *Davout*, dont le nom s'est orthographié quelquefois *Davoud*, *d'Avot*, *Davot* et *Davoust*, a été maintenue dans sa noblesse, le 12 mars 1698, par une ordonnance de M. Ferrand, maître des requêtes et commissaire départi dans la généralité de Dijon, laquelle constate la filiation de cette famille depuis l'année 1546, et ses services aux armées depuis cette époque sans aucune interruption, ainsi que ses alliances avec les familles *de Marry*, *de Chappes*, *de Vaussin*, *de Sainte-Maure*, *Lubbé* et *Potrelot de Grillon*. Il est certain que la famille Davout est très-ancienne, et il est même probable qu'elle a pris son nom de la terre *d'Avot*, située près d'Is-sur-Tille, et que Jean *d'Avot* ou Davout et Hélène *de Ballo*, sa femme, possédaient dans le treizième siècle avec la terre de Mailly. Leurs descendants, alliés aux maisons *des Etables*, *de Flavigny* et *de Crécy*, ont aussi possédé les deux mêmes terres.

ARMES de la famille : *De gueules, à la croix d'or, chargée de 5 molettes d'éperon de sable.*

ARMES adoptées par le maréchal, et qui deviennent celles de la branche ducale : *D'or, à 2 léopards lionnés et adossés de gueules, l'un placé au premier canton, l'autre au dernier, tenant chacun une lance à laquelle est attachée une oriflamme; à la bordure componée d'or et de gueules, et au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.*

---

l'Ouest, un discours d'une noble et touchante simplicité, que le *Moniteur* a consigné dans son n° du 5 juin, col. 694. On peut consulter aussi pour les services et campagnes du prince d'Eckmühl, le t. V, pp. 157 à 194, *du Dictionnaire historique des Généraux Français.*

(1) Voyez le *Moniteur* des 17 et 27 septembre 1820, colonnes 1276 et 1315.

4 juin 1814 et 21 novembre 1819. DÉDELAY (1) D'AGIER (Pierre, *comte*), remplissait avant la révolution une des charges de la maison du roi près du corps des gendarmes de la garde, et il publia alors un *Traité d'hippiatrique*. Élu député suppléant par la noblesse de Dauphiné aux états-généraux, en 1789, il fut agrégé par le roi l'année suivante à l'ordre de Saint-Michel, et nommé maire de la ville de Montélimar, qu'il quitta peu de mois après pour venir siéger à l'assemblée nationale. Il prit part à toutes les délibérations importantes de cette assemblée, et notamment à celles relatives aux finances, aux impôts et à l'agriculture. Le département de la Drôme le nomma, en 1797, député au conseil des anciens, dont il fut élu secrétaire le 23 septembre de la même année, puis président le 21 avril 1799. Après le 18 brumaire, M. Dédelay d'Agier entra, le 24 décembre 1799, au corps législatif, et il fut porté à la présidence le 7 mars 1800. Désigné, à la fin de la même année, par le corps législatif, le tribunat et le premier consul, pour membre du sénat conservateur, il fut admis dans cette assemblée le 19 décembre. Il fut compris dans la première promotion de la Légion-d'Honneur, avec titre de commandeur, le 14 juin 1804. N'étant pas à Paris lors des derniers événements qui renversèrent la puissance de Buonaparte, il envoya son adhésion aux actes du gouvernement provisoire des 1er et 4 avril 1814, et fut créé pair de France le 4 juin. M. Dédelay d'Agier fut appelé à siéger dans la chambre des pairs que Buonaparte institua lors de son retour de l'île d'Elbe, le 2 juin 1815, mais il n'émit dans cette assemblée aucune de ces opinions extrêmes que les circonstances y faisaient énoncer tous les jours. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il a été rappelé à la chambre des pairs par le roi le 21 novembre 1819.

M. le comte Dédelay d'Agier n'a point d'enfants. Possesseur d'une immense fortune, le noble usage qu'il en fait, en la consacrant au soulagement de la misère et de la vieillesse et à l'éducation des orphelins, exige que nous nous arrêtions un moment sur ces détails étrangers à une notice généalogique. Depuis plus de vingt ans, le bourg du Péage de Pisançon, près de Romans, en Dauphiné, est l'objet

---

(1) Le nom de cette famille est orthographié par erreur *de Délay*, dans le t. III, p. 176, *du Dict. universel de la Noblesse de France*. La terre de Délay, comme on le dit dans cet ouvrage, appartenait effectivement à l'ancienne et illustre maison *d'Estavayé*; mais cette maison ni cette terre n'ont jamais eu rien de commun avec la famille dont il s'agit ici, si ce n'est l'espèce de ressemblance de nom que l'on vient de remarquer.

constant des bienfaits du comte Dédelay d'Agier, et la reconnaissance des habitants a eu pour organes toutes les feuilles publiques, et toutes les autorités du département de la Drôme. C'est par ces témoignages non suspects, et si essentiels à recueillir, qu'on sait que depuis 1812 seulement, jusqu'en 1819, M. Dédelay d'Agier a fait don de plus de *deux cent mille francs*, soit pour fonder au bourg du Péage un hôpital destiné au traitement des malades, soit pour fournir des secours à domicile aux infirmes, aux vieillards et même aux indigents et aux manouvriers sans travail, soit enfin pour leur assurer une distribution annuelle et perpétuelle de 500 soupes par jour, et qu'en outre il a fondé une école d'instruction gratuite. Tous ces établissements, auxquels il a affecté un riche domaine et plusieurs sommes considérables, sont régis par les dames de la congrégation du Saint-Sacrement. Son épouse, qui partageait sa générosité, avait, en mourant, légué tous ses biens aux hospices de Romans; mais une ordonnance du roi, du 8 septembre 1819, a autorisé les hospices de cette ville à n'accepter que 30,000 fr. sur ce legs universel.

La famille de M. Dédelay d'Agier est originaire du canton de Fribourg en Suisse. D'une autre branche de cette famille était Pierre Dédelay de la Garde de Blancménil, fils d'un commis de l'hôtel des fermes, qui fut d'abord payeur des rentes, puis secrétaire du roi en 1718, et acheta une charge de fermier-général moyennant 300,000 livres. Il eut de N.... *Roufflet*, son épouse, deux fils, dont l'un fut payeur des rentes, et l'autre, François-Pierre Dédelay de la Garde, nommé, en 1719, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de minorité, fut reçu conseiller au grand conseil le 7 juin 1741. Celui-ci devint, le 8 mai 1765, intendant-général des finances de madame la dauphine par suite de la démission de M. de la Porte.

ARMES : *D'azur, au lion d'or ; à 2 pals du même, brochants sur le tout.*

La branche de la Garde portait : *D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, la pointe en haut*, suivant un *manuscrit contenant l'origine et les armes de plusieurs familles*, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Mais l'*Armorial* de Dubuisson, imprimé en 1757, t. I, p. 124, désigne ainsi les armes de la branche de la Garde : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une tête de léopard du même ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

DEJEAN, (Jean-François-Aimé, *comte*) *baron* et *pair*, né à Castelnaudary, le 6 octobre 1749, d'une famille distinguée dans la magistrature, fut destiné par son père, président au siége présidial de cette ville, à la 4 juin 1814 et 5 mars 1819.

carrière des armes. A l'issue de ses premières études, il entra à l'école du génie de Mézières, et devint successivement lieutenant en second en 1768, lieutenant en premier et ingénieur-chef le 1er janvier 1770, et capitaine le 1er janvier 1777. M. Dejean était employé dans ce grade à l'époque de la révolution. Appelé comme chef de bataillon à l'armée du Nord, en 1792, ce fut lui qui, avec le concours du chef d'artillerie Marescot, dirigea les travaux du siége d'Anvers, dont la capitulation fut signée le 29 novembre. M. Dejean fut nommé commandant du génie et directeur des fortifications de cette place. Employé sous le général Moreau, en 1794, il dirigea les travaux des attaques de Courtray, et de Menin, et ceux qui eurent pour résultats la prise d'Ypres au mois de juin, de Nieuport, au mois de juillet, de l'île de Cassandria, le 26 de ce dernier mois, et du fort de l'Écluse le 25 août. Le grade de général de brigade lui fut donné le 11 septembre, et il finit la campagne par la direction des travaux du siége de Nimègue, dont les Français se rendirent maîtres le 8 novembre. Ce fut à la suite de ceux relatifs au passage du Rhin à Urdingen, par l'armée du général Jourdan, que M. Dejean fut élevé, le 16 octobre 1795, au grade de général de division du génie, à titre de récompense de l'activité extraordinaire et des talents qu'il avait déployés dans cette circonstance importante. Il alla rejoindre en cette qualité l'armée du Nord, en Hollande, et il la commanda en chef par *interim* pendant l'absence du général Beurnonville, qui passait à l'armée de Sambre-et-Meuse. Le général Dejean conserva ce commandement jusqu'au 1er octobre 1798. A cette époque, le directoire le réforma. Remis en activité l'année suivante, il fut appelé au conseil d'état, section de la guerre, le 24 novembre; et, après la victoire de Marengo, il fut l'un des commissaires choisis pour l'exécution de la suspension d'armes, conclue avec l'armée autrichienne. Peu de temps après, le premier consul envoya le général Dejean à Gènes, en qualité de ministre extraordinaire de France pour organiser la nouvelle république ligurienne; le résultat de cette mission fit honneur aux connaissances administratives de M. Dejean. Le 12 mars 1802, il devint directeur-ministre de la guerre, et il fut nommé, le 12 août 1803, grand-trésorier de la Légion-d'Honneur, et créé commandant à la première promotion dans cet ordre le 14 juin 1804. Choisi, au mois d'avril 1805, pour présider le collége électoral de la Somme, il fut élu par ce département candidat au sénat conservateur, et dut ce choix honorable, qui fut réalisé plus tard, à la reconnaissance aussi bien qu'à l'estime des habitants, auxquels il avait été assez heureux

pour rendre d'importants services dans un temps où nombre des plus notables étaient désignés aux proscriptions révolutionnaires. Le général Dejean fut décoré du grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 2 février 1805. Lors du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren, en 1809, il se rendit à Anvers, et fit mettre en état de défense toutes les places de la Flandre-Hollandaise depuis Hulst jusqu'à Nieuport. En la même année, le comte Dejean remit le portefeuille de la guerre, et fut remplacé par le comte de Cessac. Peu de temps après, il fut nommé premier inspecteur de l'arme du génie, à la place du général Marescot, puis sénateur le 5 février 1810, et enfin président à vie du collége électoral du département d'Indre-et-Loire le 10 janvier 1812. Après l'abdication de Buonaparte, le comte Dejean fut nommé par le roi commissaire extraordinaire dans la 11ᵉ division militaire (Bordeaux), le 22 avril 1814, et créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis et pair de France le 4 juin. Pendant les *cent jours*, il remplit les fonctions de premier inspecteur du génie, et par *interim* celles de grand chancelier de la Légion-d'Honneur en l'absence de M. de Lacépède, et fut appelé à la chambre des pairs créée par Buonaparte le 2 juin 1815. Au retour du roi, le comte Dejean fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet. Il devint directeur-général des subsistances militaires le 12 décembre 1817, et fut rappelé à la pairie le 5 mars 1819. Il est décédé le 12 mai 1824.

Pierre-François-Marie-Auguste, *baron*, aujourd'hui *comte Dejean*, pair de France, fils aîné et successeur du précédent, est né à Amiens, le 10 août 1780. Il entra au service en 1795, comme aide-de-camp provisoire de son père, et fit cette campagne et celles de 1796 et 1797 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, celle de 1801 à l'armée de réserve en Italie, celle de 1804 et partie de celle de 1805 à l'armée des côtes de l'Océan. Passé à la grande armée, il combattit à Austerlitz le 2 décembre 1805, et passa, le 13 février 1806, du grade de chef d'escadron au 9ᵉ régiment de dragons, qu'il remplissait alors, au commandement, comme colonel, du 11ᵉ régiment de la même arme. Il devint officier de la Légion-d'Honneur le 11 juillet 1807, et peu de temps après général de brigade. Il se trouva, en 1808, aux batailles d'Eylau et de Friedland, à celle d'Alba de Tormès, le 28 novembre 1809, à l'affaire de Busaco, le 27 septembre 1810, et aux batailles de Fuentes de Onoro en 1811 et de la Moskowa en 1812. Le 8 mai de cette dernière année, le baron Dejean fut présenté à Buonaparte comme député du département de

l'Aude. L'année suivante, il prêta serment comme aide-de-camp de Napoléon, et se trouva à toutes les actions importantes de la campagne de cette année, notamment à celles de Lutzen, Wurzchen, Wachau, Leipzick et Hanau, et, en 1814, à celles de Brienne, Montmirail, Vauchamps, Craone et Arcis-sur-Aube. Il avait été créé commandeur de la Légion-d'Honneur le 3 novembre 1813. Buonaparte le nomma, le 23 mars 1814, lieutenant-général de cavalerie, grade que le roi confirma le 23 juin. Le baron Dejean fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 5 septembre suivant. Au retour de Buonaparte de l'île d'Elbe, le baron Dejean reprit auprès de lui ses fonctions d'aide-de-camp, et fut nommé commissaire extraordinaire dans les départements de la Somme et du Nord. Après avoir rempli cette mission, il rejoignit l'armée, et se trouva aux batailles de Ligny et de Waterloo. Au second retour de Louis XVIII, le général Dejean se trouva compris dans la seconde liste de l'ordonnance royale du 24 juillet. Obligé de sortir du royaume par une autre ordonnance du 17 janvier 1816, il se retira en Allemagne, et obtint, en 1818, la permission de rentrer en France. Il est devenu comte et pair de France, par la mort de son père, le 12 mai 1824, et ses titres d'hérédité ont été vérifiés à la chambre des pairs.

ARMES : *D'argent, au griffon de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de 2 étoiles du même.*

4 juin 1814. DEMBARRÈRE, (Jean, *comte*), né à Tarbes, le 3 juillet 1747, et issu d'une famille noble de Bigorre, entra, en 1768, avec le grade de lieutenant en second, à l'école du génie de Mézières, devint ingénieur en 1770, et reçut le brevet de capitaine en 1777. Les connaissances qu'il avait acquises dans cette arme le mirent à même de publier, en 1784, un *Éloge historique du maréchal de Vauban*, et plus tard l'ouvrage ayant pour titre : *Coup-d'Œil sur les diverses parties de la science militaire, principalement sur l'influence de celles qui appartiennent à l'arme du génie.* M. Dembarrère se trouvait, en 1792, commandant en chef du génie à Brest. Appelé à l'armée du Nord, à l'époque des premières hostilités, il fut chargé de concourir, en 1793, à la défense de Valenciennes, et il fut promu au grade de général de brigade le 17 août de cette année, en considération des services qu'il avait rendus pendant cette défense mémorable. La garnison française, forcée de rendre la ville, qui n'était plus, pour ainsi dire, qu'un monceau de décombres, fut envoyée dans la Vendée. Le général Dembarrère la suivit

dans cette destination, et, le 14 septembre de la même année 1793, il fit gagner au général Santerre le combat de Doué sur les Vendéens. Mais, las d'une guerre où le sol de la patrie était tous les jours arrosé du sang français, M. Dembarrère demanda et obtint la permission de quitter l'armée de l'Ouest. Après avoir été créé général de division le 17 janvier 1794, il alla commander pendant quelque temps à Metz, ensuite à l'armée des côtes de l'Océan, puis à l'armée d'Italie, où on lui donna le commandement en chef de l'arme du génie. Lorsque les débris de cette armée se furent réunis sur la rive droite du Var, pour s'opposer à l'invasion de la Provence, ce fut le général Dembarrère qui dirigea les fortifications sur toute la ligne, et notamment celles de la tête de pont du Var. Exposé pendant long-temps au feu le plus vif des batteries autrichiennes, il seconda particulièrement le général Rochambeau dans toutes les attaques que celui-ci eut à repousser et notamment dans la journée meurtrière du 20 mai 1800, qui ôta à l'ennemi l'espoir d'envahir le territoire français. Le général Dembarrère continua de servir activement jusqu'au 1er février 1805, époque à laquelle il fut nommé sénateur. En 1811, il a présidé le collége électoral du département des Hautes-Pyrénées, séant à Tarbes, a donné son adhésion à la déchéance de Buonaparte, et a été créé pair de France et chevalier de Saint-Louis le 4 juin 1814, et, le 23 août suivant, grand officier de la Légion-d'Honneur, ordre dans lequel il tenait le rang de commandeur depuis la première promotion, faite le 14 juin 1804.

ARMES : *Coupé, au 1er parti d'azur, à la tour d'or, et d'azur, à la barrière d'or ; au 2 d'azur, au compas d'or, ouvert en chevron, accompagné en pointe d'une épée d'argent, garnie d'or.* Supports : deux lions.

DEPÈRE, (Mathieu, *comte*), né à Mezin, (Lot-et-Garonne), le 12 octobre 1746, était président du conseil d'administration de ce département, lorsqu'il fut élu, en 1791, député à l'assemblée législative, où il siégea jusqu'à l'époque où cette assemblée fut remplacée par la convention nationale. Les principes modérés et conservateurs que M. Depère opposa durant sa mission à l'exaltation révolutionnaire, l'exposèrent plus tard à tous les périls qui frappèrent un si grand nombre d'hommes fidèles aux institutions religieuses et monarchiques de la France ; mais il trouva son salut dans l'obscurité à laquelle il se voua pendant quelques années. Après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), M. Depère fut nommé membre du conseil des anciens. Il s'y occupa particulièrement d'objets de finance, et concourut au rétablissement de la lo- 4 juin 1814.

terie, devint secrétaire de cette assemblée le 28 octobre 1798, puis président le 23 mars 1799; et, le 25 décembre de cette dernière année, jour même de l'installation du gouvernement consulaire, il fut nommé membre du sénat conservateur. M. Depère fut compris, le 14 juin 1804, dans la première promotion des commandeurs de la Légion-d'Honneur. Livré, dès avant la révolution, à l'étude des améliorations agronomiques, il publia, en 1806, un excellent *Manuel d'Agriculture pratique*. Napoléon lui offrit bientôt l'occasion de faire une application importante de ses travaux philantropiques: au mois de juillet 1809, il chargea M. Depère d'un voyage dans le département des Landes, à l'effet de pourvoir aux moyens de rendre productives ces contrées stériles et sablonceuses. Les événements de 1814 ayant amené la déchéance de Buonaparte, le comte Depère vota, le 1er avril, la création d'un gouvernement provisoire. Le roi l'a créé pair de France le 4 juin de la même année, et il est décédé à Toulouse, le 8 décembre 1825 (1), ne laissant qu'une fille, mariée avec M. le baron *Gary*, conseiller à la cour de cassation. La pairie de M. Depère est en conséquence éteinte en sa personne.

ARMES : *De sable, au poirier arraché d'argent, fruité d'or.*

4 juin 1814. DESSOLLE, (Jean-Joseph-Paul-Augustin, *comte*, puis *marquis*), issu d'une famille noble de Gascogne, est né à Auch le 3 juillet 1767 (2). Entré au service dans le temps où la première coalition étrangère avait forcé la France nouvelle à lever de nombreuses phalanges, il se trouvait, en 1792, à l'armée des Pyrénées occidentales, ayant alors le grade de capitaine au premier bataillon de la légion des Montagnes. M. Dessolle fut du petit nombre des officiers qui ne durent leur avancement rapide qu'à leur mérite et à leurs connaissances acquises, unies à une valeur éprouvée et au zèle le plus actif, et non pas, comme tant d'autres, aux lacunes que l'émigration de la noblesse présentait dans les cadres de l'armée. En peu de mois, il devint successivement aide-de-camp provisoire du général Reynier, adjoint-provisoire aux adjudants-généraux,

---

(1) Voyez le *Moniteur* des 13 et 15 décembre 1825, colonnes 1647 et 1655.

(2) Son oncle, Yrénée-Yves, baron *Dessolle*, né à Auch le 19 mai 1744, chanoine de la métropole d'Auch, puis grand-vicaire de Lombes, sacré évêque de Digne le 1er juillet 1802 et passé à l'évêché de Chambéry en 1805, a été nommé, en 1814, lors du premier retour du roi, membre du conseil de l'université, sur la démission de M. de Mérinville.

et, le 2 octobre 1793, adjudant-général chef de bataillon. Il fit en cette dernière qualité toutes les campagnes de l'armée d'Italie jusqu'au traité de Léoben (1797), dont Buonaparte chargea l'adjudant-général Dessolle de présenter les préliminaires au directoire exécutif. Le général Moreau, que celui-ci rencontra sur le Rhin au moment où il venait d'effectuer le passage de ce fleuve, le chargea de présenter en même temps le tableau de ses opérations militaires, et des faits d'armes qui avaient déjà amené et offraient encore de brillants résultats. M. Dessolle fut promu au grade de général de brigade, à la suite de cette mission, le 31 mai de la même année 1797. Il commanda, l'année suivante, un corps de réserve de l'armée d'Italie; et, quelque temps après, il pénétra dans le pays des Grisons, et occupa la Valteline. Le 16 mars 1799, à la tête de 4,500 hommes, il gravit, à travers des neiges éternelles, le Wormser-Ioch, l'une des plus hautes montagnes des Alpes-Juliennes, et qui sépare les sources de l'Adda de celles de l'Adige, attaqua les retranchements de Glurns et de Taufers, en expulsa les Autrichiens auxquels il enleva 18 pièces de canon, et décida le succès du combat de Sainte-Marie, où l'ennemi perdit 1200 hommes tués et 4000 prisonniers. Cette action valut au général Dessolle le grade de général de division, auquel il fut promu le 13 avril suivant. Ce fut alors que, sur la demande de Moreau, il passa à l'armée d'Italie, comme chef de l'état-major de ce grand capitaine. Il combattit avec la plus rare distinction à la sanglante et malheureuse bataille de Novi, le 16 juillet 1799. Vers la fin de cette campagne, le général Dessolle fut appelé au commandement de toutes les troupes françaises cantonnées dans la Ligurie, (état de Gênes); et, au mois de décembre de la même année 1799, il fut nommé chef de l'état-major-général de l'armée du Rhin commandée par Moreau. Il se fit remarquer dans toutes les occasions importantes, notamment à Moeskirch, Biberach, Neubourg, Hohenlinden; aux passages de l'Inn, et de la Saale, de la Salza, à l'affaire de Vokelbruck, à la prise de Lintz, etc. On s'est plu à rendre une entière justice au talent et à l'impartialité qu'on remarque dans tous les rapports du général Dessolle, relatifs à cette campagne mémorable que termina le traité de Lunéville, et surtout à l'attention scrupuleuse avec laquelle il s'est attaché à faire valoir les services et les belles actions des chefs et des soldats, pour appeler sur eux des récompenses justement méritées. Il fut appelé au conseil d'état, section de la guerre, le 21 décembre 1801, et nommé, le 12 mars 1802, membre du conseil d'administration de ce département; mais il refusa cette dernière place, et alla

commander, en 1803, une division de l'armée de Hanovre aux ordres du général Mortier. Celui-ci ayant été appelé à Paris, on confia au général Dessolle le commandement en chef provisoire de l'armée, et, dans cette courte mission, il sut s'acquérir des droits à l'estime des habitants par son désintéressement et l'affabilité de son caractère. Ami courageux et fidèle, il s'abstint de souscrire l'adresse que son armée envoya au premier consul, lors de l'instruction du procès de Moreau, impliqué dans la conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru; cette circonstance honorable lui valut un moment la disgrace de Buonaparte, mais elle lui a concilié pour toujours la considération des gens de bien. Lorsque le général Mortier eut repris le commandement de l'armée de Hanovre, le général Dessolle rentra dans celui de sa division, mais il demanda presqu'aussitôt son rappel, qu'il obtint, non sans beaucoup de difficultés. Arrivé à Paris, il reçut l'ordre de se rendre au camp de Boulogne; mais, ayant refusé de remplir les fonctions de chef de l'état-major du général Lannes, il quitta l'armée des côtes, et se retira dans une terre qu'il possède près d'Auch. Ce fut là qu'il reçut sa promotion au titre de grand officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804. Au mois de février 1805, Buonaparte le nomma gouverneur du château de Versailles. Il commanda une division en Espagne en 1808, et se distingua particulièrement au combat de Tolède, au mois d'août 1809, à la bataille d'Ocana le 18 novembre, et au passage des défilés de la Sierra-Morena. Il entra dans Cordoue, le 28 janvier 1810, après s'être emparé des hauteurs qui dominent cette place, dont il fut nommé gouverneur militaire, ainsi que de celles de Jaën et de Séville. L'administration de ce général lui acquit l'affection des Espagnols; ils ont trouvé peu de chefs, parmi leurs ennemis, qui aient aussi bien su concilier les égards et l'humanité avec les devoirs souvent rigoureux et toujours pénibles que leur imposait une guerre entreprise contre tous les principes. Cette situation fâcheuse convenait peu au général Dessolle; il demanda à rentrer en France, et revint de nouveau dans ses foyers. Employé, en 1812, comme chef d'état-major du corps d'armée commandé par le prince Eugène de Beauharnais, il suivit ce corps en Pologne et jusqu'à Smolensk : mais le délabrement de sa santé le força de rentrer en France. En 1814, après l'abdication de Buonaparte, le gouvernement provisoire confia au général Dessolle le commandement en chef de la garde nationale de Paris et du département de la Seine, par arrêté du 2 avril. Dans un conseil que l'empereur Alexandre tint dans la nuit du 5 au 6 du même mois, et

où l'on délibéra sur la création d'une régence en faveur de l'archiduchesse Marie-Louise, le général Dessolle, appelé à donner son avis, parla avec éloquence en faveur du rétablissement des Bourbons, et il fut assez heureux, quelques jours après, pour voir que son opinion, qui n'était que l'expression de la volonté nationale, avait prévalu dans l'esprit du monarque russe. Louis XVIII nomma le comte Dessolle major-général des gardes nationales du royaume le 11 mai 1814, et, sept jours après, chef d'état-major-général auprès de S. A. R. *Monsieur*, colonel général des gardes nationales de France. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 1er juin et pair de France le 4 du même mois, puis grand cordon de la Légion-d'Honneur le 22 juillet suivant. Lors du débarquement de Buonaparte, le comte Dessolle ne négligea aucun moyen pour assurer au roi le dévouement des gardes nationales de Paris et des départements; mais, la défection des troupes réglées ayant rendu tous ses efforts inutiles, il alla joindre le roi, qu'il accompagna jusqu'à Béthune, et vint ensuite habiter une de ses terres près Paris. Au second retour du roi, il rentra dans ses fonctions militaires et législatives, devint membre du conseil privé le 5 octobre 1815, et, dans le même mois, se démit du commandement de la garde nationale, dont le maréchal duc de Reggio fut alors pourvu. Le roi, qui l'avait créé *comte* en 1814, attacha le titre de *marquis* à sa pairie par ordonnance du 31 août 1817. Il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 30 septembre suivant, puis ministre-secrétaire d'état au département des affaires étrangères, et président du conseil des ministres le 29 décembre 1818. Il s'est démis de ses fonctions ministérielles trois mois après sa nomination, a été créé en août 1819, grand-cordon de l'ordre danois de l'Éléphant, et enfin chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 30 septembre 1820. (*Dict. historique des Généraux Français*, t. V, pp. 277 à 282). Le marquis Dessolle est marié, depuis 1802, avec mademoiselle *Picot de Dampierre*, fille d'Auguste-Henri-Marie Picot de Dampierre, général en chef de l'armée du Nord, qui eut la cuisse emportée, le 7 mai 1793, dans l'une des attaques contre les Autrichiens en avant du camp de Famars, et qui mourut le lendemain.

Jean-Gabriel, *chevalier Dessolle*, cousin-germain du précédent, né à Toulouse en 1777, fut élevé à l'école polytechnique, et employé à l'armée du Rhin, sous le général Moreau, comme officier d'artillerie. Il quitta le service, et fut nommé conseiller de préfecture à Toulouse en 1803. En 1811, il était inspecteur de l'académie de cette ville. Le roi le

nomma préfet du département de l'Indre le 7 novembre 1814, chevalier de la Légion-d'Honneur en février 1815, et enfin préfet des Basses-Pyrénées le 26 février 1817.

ARMES : *D'azur, à l'aigle d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles d'azur.* Tenants : deux sauvages ceints et couronnés de lauriers, appuyés sur leurs massues. Devise : CERTA FULGENT SIDERA.

DESTUTT, *voyez* D'ESTUTT.

5 mars 1819. DIGEON, (Alexandre-Élisabeth-Michel, *baron*, puis *vicomte*), né à Paris le 26 juin 1771, et fils d'un ancien fermier-général, entra au service, le 1er janvier 1792, comme sous-lieutenant dans le 104e régiment d'infanterie, d'où, le 10 mars suivant, il passa dans le 9e régiment de chasseurs à cheval. Il a obtenu sur le champ de bataille les grades de capitaine et de chef d'escadron au 19e régiment de dragons les 6 mars 1793 et 13 février 1799, et celui de colonel le 28 février 1802. En cette dernière année, M. Digeon fut chargé de l'organisation du 26e régiment de chasseurs. La conduite qu'il tint, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz, où il fut grièvement blessé en chargeant les Russes, lui valut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, le 25 du même mois. Il servit dans les campagnes de Prusse et de Pologne en 1806 et 1807, et fut créé général de brigade le 31 mars de cette dernière année. Employé en cette qualité à l'armée d'Espagne, en 1808, il se distingua, le 23 novembre, à la bataille de Tudela, contre l'armée de Castanos. En 1812, le général Digeon fut nommé gouverneur civil et militaire des provinces de Jaën et de Cordoue. Quels qu'aient été, avant et depuis cette époque, les titres nombreux et mérités de ce général à l'estime publique, ils n'effaceront jamais le souvenir de sa généreuse et bienfaisante administration en Espagne. On se rappellera toujours ses soins infatigables, quoique souvent entravés par une autorité supérieure à qui l'humanité même portait ombrage, et ses sacrifices personnels (1), pour sauver de l'horreur de la famine et de la mort la population des deux pays confiés à sa garde, et que mille vexations de tous genres avaient réduite au désespoir et à la plus affreuse misère. Le baron Digeon devint lieutenant-général des armées le 3 mars 1813. Vers la fin de

---

(1) Le général Digeon sacrifia une partie de son traitement au secours des malheureux Espagnols. Ce noble désintéressement fut bientôt imité par tous les chefs militaires employés sous ses ordres, et dès lors l'ennemi put apprécier avec plus de justice le véritable caractère du soldat Français.

cette campagne, il alla prendre le commandement de toute la cavalerie et de la première division d'infanterie à l'armée du duc d'Albuféra, dont la conduite en Espagne pendant ces temps désastreux a laissé de si honorables souvenirs. Au mois de février 1814, le baron Digeon joignit avec sa division de cavalerie l'armée du duc de Castiglione, dont il commanda souvent l'arrière-garde. Lors du rétablissement de la maison de Bourbon, le général Digeon fut créé chevalier de Saint-Louis, employé comme inspecteur-général dans les 6ᵉ, 7ᵉ et 19ᵉ divisions militaires, et chargé de la réorganisation de plusieurs régiments de cavalerie. Il était employé comme inspecteur-général dans les 18ᵉ, 21ᵉ et 22ᵉ divisions militaires, à l'époque du débarquement de Buonaparte. Le 7 mars 1815, il reçut à Nevers du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Lyon, près de S. A. R. MONSIEUR (aujourd'hui S. M. Charles X); le baron Digeon se trouvait près du prince le 8 au soir. Lorsqu'après l'inutilité de ses efforts, les troupes eurent passé sous les drapeaux de l'usurpateur, il revint seul, avec le maréchal duc de Tarente, et refusa tout emploi pendant les *cent jours* d'interrègne. Au second retour du roi, il fut nommé aide-de-camp de MONSIEUR, et successivement, le 6 septembre 1815, commandant de la 2ᵉ division de la cavalerie de la garde royale, dont l'organisation lui fut confiée, *vicomte*, par ordonnance du 2 mars 1816, grand-officier de la Légion-d'Honneur le 24 août 1817, après avoir été honoré le 20 du même mois, de la présidence du collége électoral du département du Rhône, pair de France le 5 mars 1819, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 24 août 1820, grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 1ᵉʳ mai 1821, ministre secrétaire d'état chargé du portefeuille de la guerre en l'absence du ministre le 23 mars 1823, et enfin ministre d'état, membre du conseil privé le 14 avril suivant. En 1824, le vicomte Digeon est passé au commandement en chef de l'armée d'occupation en Espagne, et il a reçu de S. M. C. la grand'croix des ordres royaux et militaires de Charles III et de Saint-Ferdinand. Il est aussi chevalier de première classe de l'ordre impérial d'Autriche de la Couronne de Fer. Il a épousé mademoiselle de *Saulx-Tavannes*.

Armand-Joseph-Henri, *chevalier*, puis *baron Digeon*, frère puîné du vicomte qui précède, est né à Paris le 2 décembre 1778. Nommé, le 2 mars 1797, lieutenant au 2ᵉ régiment d'artillerie, il passa avec le même grade, le 13 mars 1800, dans l'artillerie de la garde des consuls. Après avoir fait avec distinction les campagnes d'Égypte et de Syrie, et s'être trouvé à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, où il fut blessé d'un coup de

feu, il devint successivement chef d'escadron d'artillerie légère le 29 octobre 1803, officier de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, et directeur-major de la garde impériale le 28 mars 1807. L'année suivante, il passa en Espagne avec le grade de colonel dans l'artillerie de ligne, et se fit remarquer à la prise d'Oviédo, les 18 et 19 juin 1809. Lors de la retraite sur le Duero, au mois de juillet 1812, sa conduite fut citée avec éloge dans le bulletin de l'armée. Après l'évacuation de la péninsule, le chevalier Digeon obtint le commandement de l'artillerie du second corps de la grande armée, et, le 23 janvier 1814, il fut promu au grade de général de brigade. Au retour des Bourbons, en 1814, le général Digeon fut employé dans son grade et nommé, le 24 juin, lieutenant de l'artillerie des gardes-du-corps. Il partagea le refus que fit son frère de servir Buonaparte pendant les *cent jours;* et, au second retour de Louis XVIII, il fut appelé au commandement de l'artillerie de la garde royale. Le baron Digeon est aujourd'hui attaché à ce corps, avec le grade de lieutenant-général des armées du roi, et a été créé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 24 août 1820.

M. Alexandre Digeon, consul de France à Scio, autre frère du vicomte Digeon, s'est rendu recommandable par sa conduite courageuse, son énergie et son humanité, lors du massacre des habitants de cette île par les Turcs en 1822. Le roi l'a nommé son drogman à Bagdad en 1823.

Il existe en Agénais une autre famille DIGEON connue autrefois sous le titre de *seigneurs d'Autramat*, *de Monteton* et *de Péchalvet,* dont l'ancienneté remonte au quinzième siècle. Sa noblesse et sa filiation ont été établies à partir de l'année 1494, pour son admission au service militaire, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, les 16 septembre 1777, 16 février 1782 et 15 juillet 1783. Parmi les membres de cette famille existants en 1792, on remarquait Jean-François Digeon d'Autramat, né le 6 novembre 1756, et Charles-Armand-Antoine Digeon d'Autramat, son frère, né le 28 septembre 1761, tous les deux au service; Joseph-Étienne Digeon, chanoine d'Aleth, et Jean-Jacques Digeon, baron de Monteton, qui, de Susanne *de Narbonne-Pelet*, sa femme, a laissé Philippe, dont on va parler, et Jeanne-Rose Digeon, épouse, et veuve, depuis le 22 janvier 1814, de Henri *d'Asnières,* marquis d'Aizenay, maréchal des camps et armées du roi et chevalier de Saint-Louis. Philippe, comte Digeon de Monteton, était colonel à l'époque de la révolution. Il siége à la chambre des députés depuis 1815, pour le département de Lot et Garonne, dont il a aussi présidé le collége électoral. Le comte Digeon

a consacré au-delà de 150,000 francs à l'érection d'une statue de Henri IV, sur la place de Nérac, berceau de ce bon roi. S. M. Louis XVIII, en lui accordant la permission d'ériger ce monument, digne de la munificence d'un prince, a bien voulu se charger de composer l'inscription placée au pied de la statue. Le comte Digeon ne s'est point borné à cette preuve non équivoque de son attachement à la maison de Bourbon; en 1818, il a fait présent d'un portrait de Louis XVIII au conseil général de son département, et à chacun des conseils d'arrondissement d'Agen, de Marmande, de Nérac et de Villeneuve. Enfin une partie de sa fortune est encore consacrée au soulagement des malheureux, et il a fondé une école d'instruction gratuite. Le roi l'a nommé officier de la Légion-d'Honneur le 10 mai 1820. Cette famille portait pour armoiries : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, surmonté d'un corbeau d'argent, et en pointe de deux flanchis du dernier émail.*

ARMES du vicomte Digeon : *Parti, au 1 d'argent, à 3 étoiles d'azur; au 2 d'azur, à une cuirasse d'argent, traversée d'un sabre du même en fasce.* Tenants : à dextre un lancier; à sénestre un dragon.

DODE DE LA BRUNERIE, (Guillaume, *baron*, puis *vicomte*), né à Saint-Geoire en Dauphiné, le 30 avril 1755, entra de bonne heure au service dans l'arme du génie, et fit en qualité d'officier les campagnes d'Égypte et de Syrie, en 1799 et 1800, et comme chef de bataillon la campagne de 1805, à la grande armée. Les talents dont il fit preuve à la bataille d'Austerlitz lui valurent le grade de colonel du génie, auquel Napoléon le promut par décret daté du château de Schœnbrunn, le 26 décembre de cette année. Il devint officier de la Légion-d'Honneur le 14 mai 1807; et, à la suite de la campagne de 1808, il reçut le grade de général de brigade et le titre de *baron*. Il fut employé en Espagne pendant les années 1809 et 1810, puis à la grande armée d'Allemagne en 1812. Sa conduite à la bataille de Polotsk, le 19 octobre de cette année, fut citée honorablement dans les rapports du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et sa défense de Glogau l'a placé au rang des meilleurs officiers du génie. Le roi le créa chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur et lieutenant général du génie, les 27 juin, 29 juillet et 20 août 1814; et, le 28 octobre, il fut nommé membre de la commission d'artillerie et du génie, chargée de déterminer le classement des places de guerre du royaume, et de diriger les travaux soit d'armement, soit de restauration, que leur situation pouvait exiger. M. de la Brunerie devint,

23 décembre 1823.

le 22 avril 1820, membre du conseil spécial et consultatif du génie, et inspecteur général des troupes de cette arme, et obtint du roi le titre de *vicomte* en 1821. Appelé, en 1823, au commandement en chef du génie de l'armée de monseigneur duc d'Angoulème, ce fut lui que ce prince chargea de reconnaître la position de Cadix, et ensuite toute la ligne depuis le Trocadéro jusqu'à San-Petri. Les services que le vicomte Dode de la Brunerie a rendus dans cette campagne, lui ont mérité d'honorables récompenses; le roi l'a créé grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et pair de France les 13 juillet, 7 septembre et 23 décembre de la même année 1823; il a reçu de S. M. C. les décorations de grand-croix de l'ordre de Charles III, et de grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, et l'empereur de Russie lui a envoyé le cordon de l'ordre de Saint-Alexandre Newsky. Il est aussi chevalier de l'ordre du Mérite-Militaire de Maximilien-Joseph de Bavière.

ARMES : *Ecartelé, au 1er d'or, au dromadaire de sable; au 2 de gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 3 d'azur, au compas d'or, ouvert en chevron; au 4 d'argent, à 3 croissants d'azur.*

4 juin 1814. DE DOUDEAUVILLE (*duc*), voyez DE LA ROCHEFOUCAULD.

4 juin 1814 et 5 mars 1819. LE DOULCET, *comte* DE PONTÉCOULANT, (Louis-Gustave), fils unique d'Armand-Jean-Léon-Jacques le Doulcet, marquis de Pontécoulant (1), lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne Pajot d'Hardivilliers, est né le 17 novembre 1764, au château de Pontécoulant, près Condé-sur-Noireau, en Normandie. Destiné à la même carrière que son

---

(1) Le marquis de Pontécoulant, né le 14 septembre 1726, entra, le 30 mars 1740, dans les pages de la grande écurie du roi. Au mois de mai 1742, il obtint une compagnie de cavalerie dans le régiment de Condé. A la suite d'une action d'éclat, dans la campagne des Pays-Bas en 1746, le roi le fit entrer dans ses gardes-du-corps, le 21 mars 1747, avec grade d'exempt, en la compagnie de Luxembourg. Il obtint le brevet de colonel le 29 janvier 1751, et celui de brigadier de cavalerie le 25 juillet 1762, devint aide-major-général, puis major-général des quatre compagnies des gardes-du-corps les 12 novembre 1764 et 18 avril 1771, fut créé maréchal-de-camp le 3 janvier 1770, et, le 15 janvier 1772, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il obtint l'expectative de la grand'croix de cet ordre avec permission d'en porter la décoration, le 30 janvier 1778. Le roi le nomma au gouvernement de Gravelines le 20 novembre 1780, et le promut au grade de lieutenant-général de ses armées le 1er janvier 1784. Le marquis de Pontécoulant avait fait avec une grande distinction toutes les campagnes de la guerre dite de *sept ans*. Son frère puiné, Jacques-René-Louis le Doulcet, baron de

père, il entra dans les gardes du corps le 28 mars 1778, et fut nommé, le 16 mars 1783, capitaine à la suite des carabiniers. Le 15 mai suivant, le comte de Pontécoulant fut présenté à Louis XVI, et suivit ce prince à la chasse, sur la demande qu'il en avait faite, et après avoir satisfait aux preuves de noblesse exigées pour l'obtention de cette faveur (1). L'année suivante, il entreprit un voyage en Prusse et en Bohême, pour ajouter à son instruction militaire quelques notions plus étendues sur la tactique et les manœuvres de la cavalerie. L'espoir de succéder par ses talents aux grades que son père avait acquis dans les dernières guerres, et le désir de continuer les services que depuis long-temps ses aïeux avaient rendus à la monarchie, telles devaient être les vues du comte de Pontécoulant lorsque la révolution éclata. Séduit par les espérances exagérées des nouvelles doctrines, il les embrassa avec enthousiasme; et, après avoir été élu, en 1791, président du département du Calvados, il fut nommé la même année député-suppléant à l'assemblée législative, puis, en 1792, membre de la convention nationale, où ses opinions politiques le rangèrent dans le parti des girondins (2). M. de Pontécoulant prit une part active aux délibérations de cette assemblée. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour le bannissement perpétuel, et cette motion pouvait alors passer pour modérée, si l'on songe que la convention délibérait sous les poignards. La majorité ayant voté pour la mort, M. de Pontécoulant demanda qu'il fût sursis à l'exécution de ce jugement. Plus tard, il s'opposa avec énergie à toutes les manœuvres sanguinaires des terroristes, et aux persécutions dirigées contre ses collègues, mais on regrette qu'il ait refusé l'appui de son éloquence à Charlotte Corday.

Pontécoulant, né le 5 octobre 1731, a servi également dans les gardes-du-corps, et a été promu aux grades de brigadier de cavalerie et de maréchal-de-camp les 1er mars 1780 et 5 décembre 1781. Il vivait encore en 1795, époque à laquelle il obtint sa radiation de la liste des émigrés. Leur père, Jacques le Doulcet, IVe du nom, baron de Pontécoulant, premier capitaine du régiment Royal-Piémont, cavalerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avait été blessé mortellement à la bataille de Guastalla.

(1) Le mémoire de ces preuves, signé par M. Chérin, le 5 mai 1783, et envoyé au duc de Coigny, fait partie des *Registres manuscrits du Cabinet des ordres du Roi*, aux archives de M. de Courcelles, t. I, p. 196.

(2) Ce fut au mois de septembre de la même année 1792, que M. de Pontécoulant fut envoyé en qualité de commissaire de la convention à l'armée du Nord. Il partagea l'honneur de la belle défense de Lille, et fut présent à toutes les actions qui précédèrent la victoire de Jemmapes.

sa compatriote, lorsque cette fille courageuse eut délivré la France d'un monstre qui semblait aspirer à rendre moins odieuse la mémoire de Néron. Proscrit au 30 octobre 1793, M. de Pontécoulant se réfugia chez madame *Lejay*, libraire, qu'il épousa ensuite pour prix de cette hospitalité généreuse. Il fut rappelé à la convention au mois de décembre 1794, et élu président les 4 juillet 1795 et 21 février 1796. Les opinions les plus remarquables qu'il soutint et qu'il fit adopter sont relatives à la suppression des confiscations, à la levée du séquestre des biens des pères et mères d'émigrés, et au maintien de la liberté de la presse. Dans toutes les occasions, M. de Pontécoulant ne cessa de se montrer l'ennemi de l'intolérance et de la désorganisation politique, aussi fut-il compris sur la nouvelle liste des proscrits au 18 fructidor, (4 septembre 1797), mais il échappa à la déportation sur la proposition de Philippe Dumont et de Gautier (du Calvados), et s'éloigna des affaires publiques. La révolution du 18 brumaire l'y rappela. Buonaparte, devenu premier consul, le nomma préfet du département de la Dyle. On compte parmi les sages mesures de son administration, l'abolition de la mendicité à Bruxelles, le rétablissement des sœurs de la Charité, l'annullation des arrêts révolutionnaires rendus contre les prêtres, l'appel des riches propriétaires aux fonctions publiques et la restauration des routes dans toute l'étendue de son département. Le 14 juin 1804, M. de Pontécoulant fut nommé commandant de la Légion-d'Honneur, puis membre du sénat le 1er février 1805. Vers la fin de l'année suivante, il obtint du gouvernement l'autorisation de faire un voyage à Constantinople, et il reçut du grand-seigneur la décoration de l'ordre du Croissant, pour avoir contribué, au mois de février 1807, à la défense du port, de la pointe du sérail et du Bosphore, attaqués par une escadre anglaise. En 1811, il fut nommé inspecteur général dans la 6e division militaire, et chargé d'organiser la levée du premier ban des gardes nationales actives des départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Le 26 décembre 1813, Napoléon le nomma commissaire extraordinaire dans la 24e division militaire, et l'autorisa à prendre toutes les mesures nécessaires à la défense des départements de la Dyle, des Deux-Nèthes, de Jemmapes et de l'Escaut. M. de Pontécoulant rentra en France au mois de février 1814, avec le corps de troupes du général Maison, et, le 1er avril suivant, il prit part aux actes du sénat créant un gouvernement provisoire, et prononçant la déchéance de Buonaparte. Louis XVIII nomma M. de Pontécoulant pair de France le 4 juin

1814. Pendant les *cent jours*, il remplit les mêmes fonctions à la chambre de Buonaparte, et, après la bataille de Waterloo, il fut nommé par le gouvernement provisoire commissaire-négociateur près les souverains alliés, et se rendit alors à Haguenau, mais sans succès pour l'objet de sa mission. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, le comte de Pontécoulant a été rappelé par le roi à la chambre des pairs, le 5 mars 1819. Il a plusieurs fils, dont l'un est entré au service du roi de Portugal, au Brésil, en 1818.

La famille le Doulcet est originaire de Normandie. Elle y est connue par filiation suivie et avec la possession de la terre de *Pontécoulant* (1), depuis Jean le Doulcet, écuyer, seigneur et patron de Pontécoulant, qui, dans un acte du 27 février 1420 (*v. st.*), fait mention de Jean le Doulcet, son père, portant les mêmes qualifications. Depuis lors, cette famille s'est toujours soutenue parmi la noblesse distinguée; elle a constamment rendu des services militaires aux bans et arrière-bans et aux armées, et elle s'est alliée aux maisons *de Digny*, *le Héricy d'Estrehan*, *le Paincteur de Lescault*, *Mahéas*, *de la Bigne*, *Herault de Saint-Jean du Corail*, *d'Oillamson*, *de la Rivière de Gouvis*, *Collardin*, *de Madaillan de Lassay*, *du Mesnil de Meslay*, *de Chennevières*, *de Brossard de Brevaux*, etc.

ARMES : *D'argent, à la croix de sable, fleurdelysée d'or.*

DE DREUX-BRÉZÉ, (Henri-Évrard, *marquis*), grand-maître des cérémonies de France, fils de Joachim, marquis de Dreux-Brézé, baron de Berrye, lieutenant-général des armées du roi (2), grand-maître des cérémonies de France, décédé en 1781, et de Louise-Jeanne-Marie de Cour- 17 août 1815.

---

(1) Ou *Pont-Écoulant*, comme ce nom s'écrivait aussi quelquefois, d'une manière plus étymologique.

(2) Le frère aîné du marquis de Dreux-Brézé, lieutenant-général des armées du roi, nommé Michel de Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrye, aussi lieutenant-général des armées de S. M., grand-maître des cérémonies de France, prévôt et maître des cérémonies des ordres du Roi, inspecteur-général d'infanterie, commandant du camp de Mézières, officier d'un rare mérite, mourut sans postérité le 17 février 1754. Leur père, Thomas de Dreux, marquis de Brézé, lieutenant-général des armées du roi, grand-maître des cérémonies de France, gouverneur de Loudun, et des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, en Provence (gouvernement dans lequel son fils aîné lui succéda), est le premier de cette branche qui fut investi de la charge de grand-maître des cérémonies de France; il en fut pourvu, le 30 mars 1701, sur la démission du marquis de Blainville. Il servit pendant 40 ans et mourut à Paris, le 27 mars 1749, à l'âge de 72 ans.

tarvel de Pézé, est né vers 1762. Il entra au service en 1781, et succéda à son père dans la charge de grand-maître des cérémonies de France, dont il remplit les fonctions dans les différentes séances royales qui eurent lieu jusqu'à l'ouverture des états-généraux. La révolution étant survenue, le marquis de Brézé s'est retiré dans l'une de ses terres, située au Maine, et y a vécu dans la retraite (non sans avoir été souvent exposé aux persécutions dirigées contre la noblesse), jusqu'à l'époque de la restauration. Il a repris ses fonctions de grand-maître des cérémonies, auprès de S. M. Louis XVIII, au mois de mai 1814, et a été créé successivement chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en la même année, pair de France le 17 août 1815, maréchal des camps et armées du roi le 1er janvier 1816, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Le marquis de Brézé a épousé mademoiselle *de Custine*, fille d'Adam-Philippe, comte de Custine, lieutenant-général des armées du roi, général en chef de l'armée du Nord, tombé sous la hache révolutionnaire le 28 août 1793. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont l'aîné, le comte de Dreux-Brézé, page de Napoléon en 1812, capitaine de cavalerie le 23 août 1814, capitaine adjudant-major dans le 1er régiment de cuirassiers de la garde royale le 23 août 1818, aujourd'hui chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé, par contrat signé par le roi, le 9 avril 1820, mademoiselle *de Montaut*.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par trois jugements de 1669, 1700 et 1703, dont les deux derniers établissent sa filiation depuis noble homme Thomas Dreux, écuyer, seigneur de Ligueil, qui, par acte passé le 7 juillet 1472, sous le sceau de Faye-la-Vineuse, devant Dignay et J. Cardinalis, fit donation à Simon Dreux, son fils aîné et principal héritier, des terres de la Gastillionnière et des Barres, qui étaient échues à ce Thomas de la succession de feu Pierre Dreux, son père, écuyer, seigneur de Ligueil, et de son oncle messire Simon Dreux, chevalier, maître-d'hôtel du roi; l'oncle du donateur, messire Jean de Guarguesalle, chevalier, seigneur de Bosse et de Coulaine, assista à cet acte, et fut chargé de l'exécution de la donation (1).

(1) Cet acte de 1472, mentionné dans les deux jugements de maintenue de 1700 et 1703, a été récemment examiné et certifié par M. Pavillet, chef de la section historique aux archives du royaume, ancien premier commis du cabinet des ordres du Roi, et ancien commissaire du conseil pour le contentieux de la noblesse.

Méry Dreux, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, fils de Simon, épousa, par contrat du 15 janvier 1533, passé devant Pucsnard et Guesgnon, notaires à Poitiers, damoiselle Charlotte *de la Coussaye*, à laquelle, pour garantie de douaire, il donna la terre des Barres, mentionnée dans l'acte de 1472. De ce mariage sont issus sept fils et plusieurs filles, ainsi que le constate le partage noble des successions de Méry Dreux et de Charlotte de la Coussaye, passé devant Pignetaud et Bourbeau, notaires à Poitiers, le 6 avril 1578. (*La famille possède ces actes en originaux.*) Simon Dreux, fils aîné de Méry, est l'auteur de la branche *de Dreux de Creuilly*, éteinte. Claude Dreux, troisième fils de Méry, est la souche de la branche des *marquis de Nancré*, laquelle a donné un lieutenant-général des armées du roi (1), et est représentée par deux frères; Hyacinthe-Louis-Ernest de Dreux, marquis de Nancré, lieutenant-colonel des hussards du Bas-Rhin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, et Lancelot de Dreux, vicomte de Nancré, ex-lieutenant au 2e régiment des hussards de la garde royale.

De Thomas Dreux, cinquième fils de Méry et de Charlotte de la Coussaye, est descendue la branche des *marquis de Brézé*, dont on a parlé plus haut.

Indépendamment de cinq généraux, cette maison a fourni un grand nombre de mestres-de-camp et d'officiers supérieurs, des magistrats recommandables, un ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1718, etc. Ses diverses branches se sont constamment alliées aux familles les plus considérables.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil d'or.* Supports : deux lions.

DUBRETON (Jean-Louis, *baron*), né à Ploermel, en Bretagne, le 18 janvier 1773, entra au service le 1er mars 1790, dans le bataillon auxiliaire des colonies, et fut fait lieutenant des gardes-côtes le 12 avril suivant. Il passa avec le grade de sous-lieutenant dans le 78e régiment d'infanterie (ci-devant Penthièvre), le 15 septembre 1791, y fut fait lieutenant le 1er octobre suivant, puis adjudant-major avec rang de capitaine le 15 mars 1793, et passa avec le grade de capitaine de grenadiers dans la 143e demi-brigade le 23 septembre 1795. Il fit les campagnes de 1792 à 1796, aux armées du Nord et de la Vendée. Le 5 octobre de cette der- 5 mars 1819.

(1) Les services de ce lieutenant-général et de ceux de la branche de Brézé, sont rapportés, t. V, pp. 302 à 312 *du Dict. hist. des Généraux Français.*

nière année, M. Dubreton entra avec son grade de capitaine dans la 52e demi-brigade, et fit les campagnes avec ce corps, d'abord à l'armée du Morbihan, puis à celle d'Italie, où il reçut un coup de feu au côté, lors du passage du Mincio, le 26 décembre 1800. Promu au grade de chef de bataillon de la 11e demi-brigade d'infanterie légère, le 19 septembre 1801, il passa avec ce bataillon à Saint-Domingue, en 1802, sous le général Leclerc, fut blessé d'un coup de feu à la main gauche dans le combat du 17 novembre, et fut nommé par le général en chef Rochambeau colonel de la 11e demi-brigade le 17 mars 1803. Fait prisonnier par les Anglais, lors de l'évacuation du Cap, le 4 décembre suivant, M. Dubreton recouvra sa liberté peu de temps après, et fut nommé, le 18 octobre 1804, colonel du 5e régiment d'infanterie légère, qu'il a commandé avec beaucoup de distinction en Hollande et à la grande armée, en Allemagne, jusqu'au 6 août 1811, date de sa promotion au grade de général de brigade. Il alla alors en Espagne et y commanda une colonne, avec laquelle il attaqua et défit dans plusieurs combats successifs les guérillas de Porlier le Marquesito et de Mendizabal. Le général Dubreton reçut le titre de *baron* en récompense de ses services. Sa belle défense de la citadelle de Burgos, où il s'était jeté avec 1500 hommes, au mois de septembre 1812, et dont, après trente-trois jours d'attaques et cinq assauts, le duc de Wellington fut obligé de lever le siége, lui valut le grade de général de division, qui lui fut accordé le 23 décembre de la même année. Le baron Dubreton commanda en cette qualité la 1re division du 2e corps de la grande armée d'Allemagne. A la bataille de Hanau, le 30 octobre 1813, à la tête de 2000 tirailleurs, il contint l'ennemi par plusieurs charges brillantes. Le roi le créa chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 8 juillet 1814, et lui confia, le 19 novembre, le commandement supérieur de la ville de Valenciennes, que le baron Dubreton remit, le 28 mars 1815, au colonel Marbot, lorsque celui-ci en vint prendre possession au nom de Buonaparte. Au second retour de Louis XVIII, il fut appelé, le 21 juillet 1815, au commandement de la 5e division militaire (Strasbourg), dans lequel le comte du Coetlosquet l'a remplacé en août 1821. Le baron Dubreton a été créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 3 mai 1816, et nommé pair de France (par institution personnelle), le 5 mars 1819. Il est aussi officier de la Légion-d'Honneur. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, t. V, pp. 318 à 320.)

ARMES : *D'azur, à la tour hersée d'or, maçonnée et ajourée de sable ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.* Supports : deux coqs.

DUPONT (Jean, *comte*), né en 1736, ancien banquier, voyagea dans sa jeunesse, et fut du très-petit nombre de ceux qui, en 1755, échappèrent miraculeusement au désastre de Lisbonne. Il était maire de l'un des douze arrondissements de Paris, lorsqu'il fut nommé sénateur le 14 août 1807, et il devint membre du grand conseil d'administration du sénat le 26 décembre 1812. Il adhéra à la déchéance de Buonaparte en 1814, fut nommé pair de France par le roi le 14 juin de cette année, puis commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 6 janvier 1815. Il est décédé sans héritier mâle, le 19 septembre 1819, et son corps a été transporté à son château de Tribaldon, près Meaux. Le comte Dupont avait été nommé, en 1789, administrateur de la caisse d'escompte. 4 juin 1814.

ARMES : *Ecartelé, au 1 d'azur, au serpent d'argent, se regardant dans un miroir d'or, autour du manche duquel son corps est entortillé; au 2 de gueules, à l'étoile d'or; au 3 d'azur, au chevron contre-bretessé d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une flèche du même; au 4 de gueules, au gouvernail d'or, dirigé par une main dextre de carnation, mouvante du flanc sénestre de l'écu.*

DUPUY (André-Julien, *comte*), gouverneur civil des établissements français à Pondichéry, est né en 1755. D'abord conseiller au châtelet de Paris, il fut nommé par Louis XVI, en 1790, intendant-général des établissements français à l'est du Cap. M. de la Luzerne, ministre de la marine, qui avait dirigé le choix du roi, vit bientôt se réaliser toutes les espérances qu'il avait fondées sur la sagesse, l'intégrité et les talents de ce nouvel administrateur. M. Dupuy, lors de son rappel en France, en 1800, emporta l'affection et les regrets de toute la colonie. En 1802, il fut chargé, comme secrétaire de légation, au congrès d'Amiens, de suivre les négociations qui amenèrent le traité de paix avec la Grande-Bretagne. Ce fut lui qui, le 26 mars de cette année, vint présenter ce traité au gouvernement; et, le même jour, on le nomma conseiller-d'état attaché à la section de la marine. Il devint successivement préfet des îles de France et de Bourbon le 25 février 1803, commandeur de la Légion-d'Honneur le 19 juin 1804, sénateur le 28 mars 1805, comte en 1807, pair de France le 4 juin 1814, et chevalier de Saint-Louis en la même année. Il a présidé pendant plusieurs années le collége électoral du département de la Haute-Loire, notamment en 1803, 1809 et 1815. En 1816, le roi l'a nommé gouverneur civil des établissements français dans l'Inde, à Pondichéry, et, le 24 avril 1817, grand officier de la Légion-d'Honneur. 4 juin 1814.

ARMES : *Coupé, au 1er de sable, à 2 croissants d'argent, l'un tourné, l'autre contourné, surmontés de 3 étoiles du même émail; au 2 de gueules, au lion léopardé d'or.*

4 juin 1814. DE **DURFORT**, *duc* DE **DURAS**, (Amédée-Bretagne-Malo), né à Paris le 8 mai 1771, fut connu du vivant de son père, (décédé en 1800), sous le titre de *marquis de Duras*. Nommé d'abord premier gentilhomme de la chambre du roi en survivance, il avait reçu une éducation brillante et conforme au rang distingué, qu'il était appelé par sa naissance à tenir à la cour. Il entra dans l'exercice des fonctions de sa charge au moment de la révolution, et il se trouvait près de la personne de Louis XVI, le 18 avril 1791, lorsque ce prince, voulant faire un voyage à Saint-Cloud, vit tout-à-coup sa voiture assaillie par la populace de Paris, ameutée dans la cour et dans le jardin des Tuileries. M. de Duras opposa aux violences de la multitude, le courage et le sang-froid que commandait une circonstance aussi déplorable; et, sans les vives instances du roi, ce seigneur eût trouvé dans une mort funeste, dont il était menacé de toutes parts, la récompense de son dévouement et de son zèle. Dès le mois de mars de l'année précédente, M. de Duras avait été envoyé par Louis XVI complimenter Léopold II à l'occasion de son avènement à l'empire. Émigré en 1791, il passa successivement en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Allemagne, et alla prendre, à Vérone, son service auprès de S. M. Louis XVIII. Ce monarque l'autorisa en 1801, à rentrer en France. Le duc de Duras n'accepta aucunes fonctions sous le gouvernement impérial. En 1814, il alla jusqu'à Londres au-devant du roi, fut nommé pair de France le 4 juin et créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, puis maréchal-de-camp le 24 novembre de la même année. Il assista, comme premier gentilhomme de la chambre du roi, à la séance de la chambre des pairs, assemblée le 19 mars 1815, à l'occasion de l'invasion de Buonaparte. Il partit de Paris dans la nuit du même jour avec S. M., qu'il accompagna à Gand, et avec laquelle il revint à Paris en juillet de la même année. Il a été créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 30 septembre 1820, puis officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Le duc de Duras a présidé le collége électoral du département d'Indre-et-Loire en 1815, 1822 et 1824. Il a épousé à Londres, en émigration, mademoiselle *le Chat de Kersaint*, fille d'Armand-Gui-Simon le Chat, comte de Kersaint, député aux états-généraux et à l'assemblée nationale, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 4 décembre 1793. De ce mariage sont issues deux filles :

1°. N... de Durfort-Duras, mariée 1° avec N ... *de la Tremoille*, prince de Talmont, mort sans postérité; 2° avec Auguste *du Verger*, comte de la Rochejaquelein, maréchal-de-camp. Elle est aujourd'hui l'une des dames pour accompagner S. A. R. *Madame*, duchesse de Berry ;

2°. N..... de Durfort-Duras, mariée, le 1er septembre 1819, avec Henri-Louis, comte *de Chastellux*, auquel, en faveur de ce mariage, le roi a accordé le titre de *duc de Rauzan* et les honneurs du Louvre. Par ordonnance de S. M. du 21 décembre 1822, le duc de Rauzan a été appelé à succéder aux titre et dignité de pair de France dont jouit actuellement M. le duc de Duras, son beau-père.

XVI. Emmanuel-Félicité DE DURFORT, *duc de Duras*, pair de France, aïeul du duc actuel, naquit le 19 décembre 1715. Il entra au service en 1731; et, passant rapidement par les pemiers grades, il devint brigadier le 20 février 1743, maréchal-de-camp le 1er mai 1745, aide-de-camp du roi le 1er juin suivant, et lieutenant-général des armées de S. M. le 10 mai 1748. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire près la cour d'Espagne au mois de mai 1752, fut reçu comme pair de France au parlement le 12 février 1757, et nommé premier gentilhomme de la chambre le 17 octobre de la même année, puis chevalier des ordres du Roi le 7 juin 1767, gouverneur et lieutenant-général de Franche-Comté le 9 juin 1770, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or en 1771, enfin maréchal de France le 24 mars 1775, et chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or le 16 juin 1780. Ce vieux guerrier, également habile dans les camps et dans les négociations, entrevit au bord de sa tombe tous les malheurs qui menaçaient la monarchie; mais il ne vécut pas assez pour fixer par ses conseils énergiques les irrésolutions de Louis XVI, qui savait apprécier son dévouement et ses lumières. Le maréchal duc de Duras mourut à Versailles le 6 septembre 1789. Il avait épousé, 1°, le 1er juin 1733, Charlotte-Antoinette *de la Porte-Mazarini*, morte le 6 septembre 1735, fille de Gui-Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, de Mayenne et de Rethel-Mazarin, pair de France, gouverneur de Port-Louis, de Hennebon et de Quimperlé, et de Louise-Françoise de Rohan-Rohan; 2° au mois de juin 1736, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste *de Coetquen*, fille de Malo-Auguste, marquis de Coetquen, lieutenant-général des armées du roi. Le maréchal de Duras a eu pour enfants;

Du premier lit :

1°. Louise-Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, mariée, le 2 décembre

1747, avec Louis-Marie *d'Aumont*, duc de Villequier, dans la maison duquel elle a porté les biens des ducs de Mazarin et de la Meilleraye;

Du second lit :

2°. Emmanuel-Céleste-Augustin, dont on va parler;

3°. Charles-Armand-Fidèle de Durfort, comte de Duras, né le 18 décembre 1743, colonel au corps des grenadiers de France en 1767, ensuite mestre-de-camp en second du régiment Royal, dragons, nommé, le 26 février 1777, colonel du régiment de Vexin, infanterie, créé brigadier d'infanterie le 1er mars 1780, et maréchal-de-camp le 1er janvier 1784, émigré en 1791. Il avait épousé, le 28 avril 1765, Marie-Josèphe *de Rigaud de Vaudreuil*, fille de Joseph-Hyacinthe, marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, ancien commandant en chef des îles sous le vent de l'Amérique, et de Marie-Françoise Guyot de la Mirande. De ce mariage est issue :

Maclovie de Durfort-Duras, née le 22 mai 1779.

XVII. Emmanuel-Céleste-Augustin DE DURFORT, *comte*, puis *marquis*, ensuite *duc de Duras*, né le 28 août 1741, fut nommé colonel d'un régiment d'infanterie de troupes boulonnaises le 29 novembre 1757, créé brigadier le 18 juin 1768, *duc de Duras* par brevet de 1770, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Il devint pair de France et premier gentilhomme de la chambre du roi, par la mort de son père, le 6 septembre 1789. L'année suivante, le duc de Duras fut nommé commandant en chef des gardes nationales de Guienne. Il usa de son influence et de son autorité pour s'opposer aux désordres et aux excès révolutionnaires dans cette province, et particulièrement à Bordeaux, où sa fermeté et sa vigilance sauvèrent la vie à un grand nombre d'individus. Mais, lorsque la fermentation fut portée à son dernier période, le duc de Duras eut beaucoup de peine lui-même à se soustraire à la mort. Après avoir rejoint les princes français en Allemagne, et avoir commandé sous leurs drapeaux une partie de la noblesse de Guienne, il se rendit en Angleterre, où il mourut en 1800. Il avait épousé, le 16 décembre 1760, Louise-Henriette-Charlotte-Philippine *de Noailles* (aujourd'hui duchesse douairière de Duras), née le 23 août 1745, dame du palais de la reine Marie-Antoinette d'Autriche, et grand-croix de l'ordre de Malte, fille de Philippe de Noailles, duc de Mouchy, grand d'Espagne de la première classe, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, etc., et d'Anne-Claude-Louise d'Arpajon, grand-croix de l'ordre de Malte, et dame d'honneur de la reine Marie Leczinska. De ce mariage est issu :

Amédée-Bretagne-Malo de Durfort, duc de Duras, pair de France, dont on a parlé plus haut.

ARMES de cette branche : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur,* qui est DE DURFORT ; *aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent,* qui est DE LOMAGNE (1). Couronne ducale sur l'écu et sur le manteau.

DE DURFORT-CIVRAC, *comte*, puis *duc* DE LORGES, (Jean-Laurent), né le 7 juillet 1746, fils de Jacques, marquis de Durfort-Civrac, colonel du régiment Royal-Vaisseaux, ambassadeur près LL. MM. II. et RR., chevalier d'honneur *de madame Victoire*, titré *duc de Civrac* par brevet du 1er décembre 1774, et nommé, le 2 février 1776, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et de N.... de la Faurie, dame d'atours de Mesdames de France, fut du nombre des jeunes seigneurs que Louis XV admit dans l'intimité de ses petits-enfants (2). Il entra ensuite au service militaire, et fut nommé colonel en second du régiment de Languedoc, infanterie, puis, en 1770, l'un des menins de M. le Dauphin (depuis Louis XVI). Le 25 mars 1773, il obtint l'érection de la terre de Lorges en titre de duché héréditaire, et le roi le nomma successivement mestre-de-camp-commandant du régiment Royal-Piémont, cavalerie, le 26 février 1777, lieutenant-général en Franche-Comté le 14 mai 1778, brigadier d'infanterie le 5 décembre 1786 et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Louis XVI, 4 juin 1814.

---

(1) Le sceau de magnifique et puissant homme Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, apposé à un acte du 8 février 1353, représente un écu *parti, au 1 une bande, au 2 un lion*. Un autre sceau de Jean de Durfort, seigneur de Duras, maire de Bordeaux, et gouverneur de Crémone, en Lombardie, appendu à une quittance de 2000 livres pour une année de sa pension, qu'il donna le 15 décembre 1514 à Jean Brachet, receveur général des finances, représente l'écu *coupé, en chef un lion, et en pointe une bande*. C'est donc postérieurement à l'année 1514 que la branche de Duras porte les mêmes armoiries en écartelures.

(2) La sœur de M. le duc de Lorges, mariée, le 15 mars 1760, à N.... *de Donissan*, marquis de Citran, colonel au corps des grenadiers de France et gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, (depuis Louis XVIII), devint dame d'atours de *madame Victoire*. Elle a partagé tous les périls de la famille royale aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Au départ de *Mesdames* pour l'Italie, la marquise de Donissan est passée en Gascogne, où elle maria au marquis *de Lescure*, sa fille, Marie-Louise-Victoire de Donissan de Citran, remariée depuis au marquis Louis *du Verger de la Rochejaquelein*. Tous deux sont morts pour la cause du roi, à la tête des armées vendéennes, le premier en 1792, dans la même campagne où périt le marquis de Donissan, le second en 1815, lors de l'invasion de Buonaparte.

qui honorait le duc de Lorges d'une confiance particulière, et qui savait combien était dévoué à sa personne auguste le régiment Royal-Piémont que ce seigneur avait commandé, lui ordonna, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, d'aller se mettre à la tête de ce corps et de le joindre partout où il se trouverait. Mais cet infortuné monarque, cédant aux sollicitations qui l'entraînèrent à Paris, contremanda cet ordre, et le duc de Lorges, après avoir séjourné quelque temps dans l'une de ses terres en Gascogne, émigra avec ses deux fils, en 1791. Il rassembla à Limbourg un corps composé en grande partie d'officiers de cavalerie et de gentilshommes, et les princes réunirent à ce corps les officiers du régiment Colonel-Général, cavalerie, dont le lieutenant-colonel avait sauvé la cornette blanche de la couronne. Après la campagne de 1792, les princes confièrent au duc de Lorges ce premier étendard de la cavalerie, et lui permirent, au cas où il pourrait pénétrer en France, de l'arborer dans toutes les circonstances où ce général le jugerait nécessaire à l'intérêt du trône, s'en remettant à sa prudence et à son courage. Le duc de Lorges passa en Angleterre, en 1794, sur la promesse que S. M. B. lui avait fait faire par l'organe du duc de Portland, de lui donner le commandement d'un corps de cavalerie. Plus tard, suivi de ses deux fils, il accompagna S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui Charles X) à l'île Dieu. A son retour en Angleterre, le duc de Lorges fut demandé par les royalistes du Poitou, qui prièrent le roi de leur accorder pour chef un sujet que sa valeur et son zèle infatigable rendaient si digne de la confiance du prince et de celle de ses défenseurs; mais les événements ne permirent pas de donner suite à cette démarche, non plus qu'à l'intention où était le roi d'investir le duc de Lorges du gouvernement de la Gascogne, où sa famille jouissait d'une influence et d'une considération qui n'eussent pas été inutiles à la cause royale. Rentré en France avec le roi, en 1814, le duc de Lorges remit entre les mains de S. M. la cornette blanche dont il avait la garde depuis 1791, et fut créé lieutenant-général des armées et pair de France le 4 juin 1814. Au 20 mars 1815, après le départ de Louis XVIII, le duc de Lorges se rendit à Bordeaux, auprès de MADAME, duchesse d'Angoulême, qui l'envoya en Angleterre, chargé d'une mission pour le prince régent. Il est rentré en France avec le roi, a été nommé, le 5 novembre 1822, gouverneur du château royal de Rambouillet, à la place du duc de Sérent, décédé, et a été créé chevalier des ordres du Roi le 30 mai 1825. Le duc de Lorges a épousé, le 22 mai 1762, Adé-

laïde-Philippine *de Durfort*, comtesse de Lorges (1), née le 16 septembre 1744, dame du palais de feu madame la dauphine, fille de Louis de Durfort, dernier duc de Lorges de la branche aînée, lieutenant-général des armées du roi, décédé en décembre 1775, et de Marie-Marguerite Butault de Marsan, qui avait été nommée dame de la dauphine en 1745. De ce mariage sont issus :

1°. Gui-Émeric-Anne de Durfort, duc de Civrac, né le 25 juin 1767, qui a fait avec son père et son frère les campagnes de l'émigration. Il a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis au retour du roi, et est aujourd'hui maréchal-de-camp;

2°. Alexandre-Emmanuel de Durfort, marquis de Civrac, né le 6 février 1770, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, nommé, le 20 avril 1814, colonel de la légion de Maine-et-Loire (27e régiment d'infanterie). En 1820 et 1823, il a présidé le collége électoral du 3e arrondissement de Maine-et-Loire, et ce département l'a élu député à la chambre septennale en 1824.

Armes de cette branche : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent ; au lambel de gueules brochant sur les deux premiers cantons* (2).

de DURFORT, (Étienne-Narcisse, *comte*), né à Paris le 3 octobre 1753, fut connu du vivant de son frère aîné sous le titre de *vicomte de Durfort.* Il entra au service, en 1769, comme sous-lieutenant au régiment de Chartres, cavalerie, fut nommé capitaine dans celui de Condé en 1770, guidon des gendarmes de la garde en 1771, mestre-de-camp en second du régiment Royal, dragons, le 9 mai 1777, colonel du régiment de dragons de son nom (Durfort) le 11 novembre 1782, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Émigré en 1791, il fit les campagnes à l'armée des princes, et se trouvait, en 1795, aide-de-camp de *Monsieur*, comte d'Artois. Il fut nommé maréchal-de-camp en émigration, fut promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 22 juin 1814, nommé capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 24 août de la même année, pair de France le 17 août 1815, gouver- 17 août 1815.

(1) Sa sœur aînée, Guionne-Marguerite-Philippine de Durfort-Duras fut mariée, le 30 janvier 1754, avec Renaud-César-Louis *de Choiseul*, duc de Praslin, pair de France.

(2) Cette branche ne porte le lambel que depuis 1775, époque à laquelle elle est devenue *seconde branche de Lorges*. Avant cette époque, elle portait, comme la branche de Duras, sans brisure.

neur de la 6e division militaire (Besançon), le 10 janvier 1816, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 3 mai suivant, et officier de la Légion-d'Honneur le 19 août 1823. Le comte de Durfort a épousé, le 3 mai 1778, N.... *Thiroux de Montsauge*, fille de N.... Thiroux de Montsauge, fermier-général, et de N.... Bouret. De ce mariage est issue :

N..... de Durfort, mariée, le 12 janvier 1804, avec André-Hector, comte *de Galard de Béarn*. Leur fils, nommé Étienne de Galard, a été appelé, par ordonnance royale du 21 décembre 1825, à succéder à la pairie du comte de Durfort, son aïeul maternel.

Nicolas DE DURFORT, IIe du nom, comte de Deyme, aïeul du comte Étienne-Narcisse, qui précède, épousa, le 11 décembre 1719, Marie-Agnès *de Cursay de Bourdeville*, dont sont issus :

1°. Joseph de Durfort, abbé de Saint-Martin, en Roussillon ;
2°. Louis-Philippe, dont l'article suit ;
3°. Nicolas-Louis, baron de Durfort, chevalier de Saint-Louis, nommé capitaine des vaisseaux du roi au département de Toulon et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare les 14 et 16 juillet 1779 ;
4°. Marguerite-Thérèse-Narcisse de Durfort, mariée, le 30 avril 1743, avec François-Gaspard, comte *de Poly*, seigneur de Saint-Thibaud, créé lieutenant-général des armées du roi le 1er mars 1780. Elle a émigré en 1791 ;
5°. Marguerite-Marie-Agnès de Durfort, religieuse à Saint-Cyr.

Louis-Philippe DE DURFORT, comte de Deyme, né en 1721, entra au service dans le régiment d'Auvergne, avec grade de lieutenant, le 25 février 1744, fit toutes les guerres depuis cette époque jusqu'à la paix de 1762, et fut reçu commandeur de l'ordre de Saint-Lazare le 5 février, et créé maréchal-de-camp le 25 juillet de cette dernière année, puis lieutenant-général des armées du roi le 5 décembre 1781, et enfin grand-croix de l'ordre de Saint-Louis le 25 août 1783. Il avait épousé, le 6 décembre 1750, Marie-Françoise *le Texier de Menetou*, décédée le 28 décembre 1768. De ce mariage sont issus :

1°. Félicité-Jean-Louis-Étienne, *comte Louis de Durfort*, né le 4 mars 1752, successivement sous-lieutenant au régiment de Chartres, cavalerie, enseigne dans les gendarmes de la garde, colonel en second du régiment de Champagne, mestre-de-camp-lieutenant du régiment royal Pologne, cavalerie, en 1777, colonel en second du régiment des cuirassiers du roi, en 1779, puis colonel du régiment Dauphin, décédé ambassadeur de France à Venise. Il avait épousé, le 5 octobre 1772, Armande-Jeanne-Claude *de Béthune*, fille d'Armand-Louis, 1er du nom, marquis de Béthune, colonel-général de la cavalerie, chevalier des ordres du Roi,

et de Marie-Edmée de Boulogne, sa première femme. De ce mariage sont issus :

A. Armand-Céleste, comte de Durfort, qui a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes à l'armée des princes français. Attaché ensuite au service d'Autriche, il est rentré en France en 1801. Le roi l'a créé maréchal-de-camp le 11 septembre 1814, et l'a attaché avec ce grade au corps royal d'état-major le 6 mai 1818. Il s'est démis, en 1820, des fonctions de chef d'état-major de la première division militaire, et a été nommé officier de la Légion-d'Honneur le 17 mai 1821, puis gouverneur de l'école royale militaire de Saint-Cyr et commandeur de l'ordre de Saint-Louis les 20 février et 20 août 1823;

B. Amélie de Durfort, mariée, en 1811, avec Anne-Henri *Cabot*, vicomte *de Dampmartin*, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, décédé à la fin de l'année 1825;

C. N..... de Durfort, mariée, 1° avec Pierre *Riel*, comte, puis marquis *de Beurnonville*, pair et maréchal de France, chevalier commandeur des ordres du Roi, décédé le 23 avril 1821; 2° en 1825, avec N... .. baron *de Fremiot*;

2°. Étienne-Narcisse, comte de Durfort, pair de France, dont on a parlé plus haut.

Armes de cette branche : *D'argent, à la bande d'azur*. Couronne ducale sur l'écu, et couronne de comte sur le manteau de pair.

La maison de Durfort, (*de Duroforti* dans les titres latins), a joué pendant 700 ans un si grand rôle dans les fastes politiques et militaires de la Guienne, qu'il en est peu, dans cette province si féconde en races illustres, à qui elle ne puisse avec avantage disputer la priorité. C'est une opinion universelle, ou du moins celle des auteurs les plus accrédités, que la maison de Durfort a pris son nom d'une terre (1) située à une lieue et demie de Lauzerte en Quercy, ce que justifient les nombreux bienfaits accordés par les auteurs de cette maison au monastère de Moissac depuis le onzième siècle.

---

(1) Il existe plusieurs autres terres de *Durfort*, qui ont été le berceau de familles également illustres sous le rapport de l'ancienneté, mais qui toutes ont une origine différente, quoique plusieurs généalogistes, et notamment l'abé Vedel, aient tenté de les rattacher aux auteurs de la maison de Duras. Pour fixer le lecteur sur ces différentes familles de Durfort, nous allons donner ici la situation topographique des autres terres de ce nom.

Durfort, en Languedoc, paroisse située à une petite distance à l'Est du fameux bassin

L'ancienneté de la maison de Durfort est constatée par les chartes depuis l'année 1063; mais la multiplicité de ses branches et leur séparation dans des temps que la rareté des titres ne permet pas de préciser, font que plusieurs d'elles ne se rattachent point à la souche commune, quoique d'ailleurs l'identité de leur origine soit indiquée par la communauté de leurs possessions. La branche ducale de Duras, voulant être fixée sur les prétentions des autres branches, fit faire au cabinet des ordres du roi, pardevant M. Chérin, un travail complet où furent visés tous les titres possédés par les chefs de ces diverses branches; il est résulté de ce travail important et volumineux, que la branche de Deyme, dont le berceau et les armoiries diffèrent essentiellement *, ne rapportait pas de probabilités suffisantes de son extraction de la souche-mère; cependant, attendu les relations de famille qui existaient depuis si long-temps entre cette branche et celle de Bois-

---

de Saint-Ferréol, à 2 lieues N.-N.-E. de Castelnaudary et à 9 lieues S.-E. de Toulouse. La famille qui possédait cette terre est connue depuis la fin du 10e siècle, et, par les chartes, à partir du troisième degré généalogique, depuis l'année 1068.

Durfort, au diocèse d'Alais et à 5 quarts de lieue de Sauve, appartenait en partie à Gaucelin de Durfort, en 1286.

Durfort, au comté de Foix, paroisse avec titre de baronnie, située sur un ruisseau, à une lieue et demie S.-O. de Saverdun et 2 lieues N.-O. de Pamiers. Cette terre était possédée, ainsi que celle de Bonac, par une famille dont on conservait au cabinet des ordres du Roi une filiation suivie depuis 1201 jusqu'en 1344. C'est le berceau de la branche de Deyme.

Il existait en Limosin une autre famille *de Durfort*, de laquelle étaient issus Robert et Guitard de Durfort, bienfaiteurs de l'abbaye de la Valette, au diocèse de Tulles, en 114... et années suivantes; Étienne de Durfort, abbé du même monastère en 1164, et un autre Étienne de Durfort, dont le fils, nommé Astorg de Durfort, est qualifié chevalier du diocèse de Limoges dans des lettres de Humbert, dauphin de Viennois, de l'année 1346. Il épousa Alix *de la Jugie*, fille de Jacques de la Jugie, anobli en 1318, et petite-nièce du pape Clément VI.

Il y avait au comté Venaissin une cinquième maison *de Durfort*, connue depuis l'année 1168 jusqu'en 1346, et qui tirait son nom d'une terre située à quatre lieues d'Apt.

Les autres terres connues sont *Durfort*, à deux lieues de Privas, et *Durfort*, à cinq quarts de lieue de Revel, sur le Tarn.

(Extrait du t. I des *Registres manuscrits du cabinet des ordres du Roi*, conservés aux archives de M. de Courcelles, *Généalogie de la maison de Durfort*, pp. 433 à 467.)

* Les armes de la branche de Durfort-Deyme, produites devant M. de Bezons, intendant en Languedoc, en 1671, étaient : *De gueules, à 3 fasces d'argent.* (Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vol. XIII de Languedoc, fol. 261.)

sières, et entre cette dernière et celles de Duras et de Civrac, il a été dressé, en 1771, une généalogie imprimée chez Hérissant, imprimeur ordinaire du roi, et signée par le maréchal duc de Duras, le comte de Durfort, le maréchal duc de Lorges, M. de Durfort-Boissières de Pilles, le comte de Durfort-Boissières, le comte de Durfort-Deyme et le chevalier de Durfort-Deyme de Rouzine, laquelle constate l'existence et l'état des différentes branches de la maison de Durfort dans l'ordre suivant. Nous observerons qu'en admettant cet ordre, ainsi que l'avait déjà fait l'auteur de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. V, pp. 720 à 758, nous n'entendons rien décider sur la primordialité des branches, primordialité qui, au défaut de titres plus anciens, lesquels pourraient seuls la fixer, nous semble avoir été réglée d'après le rang des illustrations.

I. Les *seigneurs de Clermont* et *de Duras*, *marquis de Blanquefort*, *comtes de Rauzan*, en 1625, puis de Montgommery, barons de Pujols, de Cypressac et de Laudrouet, créés, en 1609, *marquis*, puis, en mai 1668, *ducs de Duras*, pairs de France (1), sont connus en Quercy par un grand nombre de chartes isolées dont la plus ancienne est de l'année 1063; mais leur filiation n'est établie d'une manière certaine qu'à partir de l'année 1305, époque à laquelle vivait Arnaud de Durfort, co-seigneur de Clermont, époux de Marquise, ou Marquesie *de Gout*, fille d'Arnaud-Garcie de Gout, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et nièce du pape Clément V. Ce fut par suite de ce mariage que la maison de Durfort hérita de la branche aînée de Gout pour les terres de Duras, de Blanquefort, d'Allamans, de Puyguilhem et de Montségur. Cette branche, dont les auteurs figuraient parmi les hauts barons de la Guienne, est intervenue dans toutes les affaires importantes de cette province, soit pendant le temps qu'elle fut sous la domination britannique, soit depuis la conquête par les Français, et les seigneurs de Duras ont souvent figuré dans les traités conclus entre ces deux puissances. De cette branche sont sortis : un sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre, en 1412; un gouverneur de Calais, en 1453, chevalier de l'ordre de la Jarretière, chambellan du duc de Bourgogne en 1470, rétabli dans ses biens en

(1) Les lettres patentes de cette première érection, n'ayant point été enregistrées, n'eurent point d'effet. Une autre érection de Duras en duché simple eut lieu en 1689; l'enregistrement est du 1er mars de cette année. Ce duché fut érigé en pairie en 1755, et l'enregistrement et la première réception eurent lieu au parlement le 12 février 1757.

France par Louis XI en 1476; un capitaine de 1000 fantassins à la bataille de Ravenne en 1512, gouverneur de la personne de Henri d'Albret, roi de Navarre; un capitaine de 50 lances à la même bataille (frère du précédent), nommé gouverneur de Crémone, en 1512; un colonel des légionnaires de Guienne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, tué au siége d'Orléans, en 1563, sous la bannière des calvinistes, dont il avait embrassé le parti; un ambassadeur du roi de Navarre (depuis Henri IV) vers le pape Grégoire XIII, en 1573; un capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, conseiller-d'état d'épée en 1609; un capitaine des gardes de Jacques II, roi de la Grande Bretagne, général de ses armées, chambellan de la reine douairière d'Angleterre et chevalier de l'ordre de la Jarretière en 1685; cinq chevaliers des ordres du Roi, trois maréchaux de France (1), quatre maréchaux des camps et armées et plusieurs mestres-de-camp et autres officiers supérieurs. On a donné plus haut l'état actuel de cette branche, qui a pris ses alliances dans les maisons *de Gout*, *de Caumont*, *de Périgord*, *de Lomagne-Fimarcon*, *de la Lande-la-Brède*, *de Suffolk*, en Angleterre, *du Puy-du-Fou*, *de Saint-Gelais*, *Angevin de Rauzan*, *de Foix-Rabat*, *de Rivière-Labatut*, *de Lustrac*, *d'Espagne*, *de Gontaut-Biron*, *de Belleville*, *Cauchon de Maupas*, *de Gramont d'Aster*, *Chabot de Jarnac*, *de Montgommery*, *de la Tour-Bouillon*, *Sondes de Feversham*, *de Bourbon-Malause*. *de la Rochefoucauld-Roye*, *de Levis-Ventadour*, *de la Porte-Mazarini*, *de Bonne-Créquy-de-Lesdiguières*, *Eschalart de la Marck*, *de Lorraine-Lambesc*, *Pignatelli d'Egmond*, *de Bournonville*, *de Fitz-James*, *d'Aumont*, *de Hautefort-Surville*, etc., etc.

II. La *première branche de Lorges*, devenue ducale *de Lorges-Quintin*, en Bretagne, par lettres d'érection en duché non pairie de 1691, registrées les 21 mars et 12 octobre de la même année, et transmutation de ce titre en celui de *ducs de Lorges*, en Guienne, par lettres de 1706, devenus ducs de Randan en 1733, sont sortis de la branche de Duras au XIVe degré, et se sont éteints au XVIIe en décembre 1775, après avoir donné deux maréchaux de France, un chevalier des ordres du Roi, et un

(1) Les services et campagnes des divers maréchaux de France, lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp issus des différentes branches de la maison de Durfort, sont mentionnés, t. V, pp. 358 à 382, *du Dict. histor. des Généraux Français*, publié par M. de Courcelles.

lieutenant-général des armées, et s'être alliée aux maisons de *Fremont d'Auneuil, de Saint-Simon, de Caumont-Lauzun, Chamillart de la Suze, de Mesmes, Butault de Marsan, de Choiseul, de Poitiers de Rye*, etc.

III. Les *barons*, puis *marquis de Civrac*, en Bazadais, par lettres d'érection du mois de décembre 1647, *comtes de Blaignac, barons de la Lande* et *de Cusaguez*, sortis de la branche de Duras au dixième degré généalogique en 1528, devenus *seconde branche ducale de Lorges*, en 1775, ont donné deux chevaliers de l'ordre du Roi, un capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1623, un sénéchal du Bazadais en 1655, deux généraux, dont l'un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et plusieurs officiers supérieurs, et se sont alliés aux maisons *de Castelbajac, de Castelnau-en-Chalosse, d'Aydie, de Lannes, de la Rochefoucauld-Montendre, de Pons-Bourg-Charente, de l'Isle, de Courtenay, de Calvimont, Jaubert de Barrault, Acarie du Bourdet, Fouquet de Belle-Isle, de Genissac, de Melac, de Carles, de Grammont*, en Franche-Comté, *de la Faurie, de Lescure*, etc.

IV. Les *marquis de Civrac, comtes de Blanzac* (seconde branche de Civrac) ont eu pour auteur, au 15ᵉ degré, Aimeri de Durfort-Civrac, comte de Blaignac, baron de la Lande, sénéchal de Bazadais, 3ᵉ fils de Jacques de Durfort, marquis de Civrac, et d'Henriette de Jaubert de Barrault. Aimeri épousa, en 1723, Gabrielle *de Sainte-Maure*, de laquelle il eut François-Aimeri, qui suit.

XVI. François-Aimeri DE DURFORT, marquis de Civrac, maréchal des camps et armées du roi, l'un des menins de feu M. le Dauphin, décédé le 29 décembre 1773, avait épousé, le 14 mai 1747, Marie-Françoise *de Pardaillan-Gondrin d'Antin*, décédée le 1ᵉʳ juin 1764, l'une des dames de *madame Adélaïde*, puis dame d'atours *de Madame*, et fille aînée de Louis de Pardaillan-Gondrin, duc d'Antin, pair de France, et de Françoise-Gilonne de Montmorency-Luxembourg. De ce mariage sont issus :

1°. Venant-Aimeri-Louis-Henri de Durfort, marquis de Civrac, comte de Blanzac, né le 8 octobre 1751, créé brigadier de cavalerie le 1ᵉʳ janvier 1784 et maréchal de camp le 9 mai 1788. Il a épousé, le 16 février 1774, N.... *Brown*, et est décédé en émigration ;

2°. Amable-Cécile de Durfort-Civrac, mariée avec Armand-François *Hennequin*, comte, puis marquis d'Ecquevilly, pair de France, lieutenant-général des armées

du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur;

3°. Louise-Adélaïde-Victoire de Durfort-Civrac, mariée avec Charles-Gaspard, marquis *de Clermont-Tonnerre*, comte d'Épinac, gouverneur de Béfort, maréchal-des-camps et armées du roi, qui pour avoir concouru à la défense de Lyon pour la cause royale, a été fusillé en cette ville, au mois d'octobre 1793;

4°. Gillette-Félicité-Émilie-Louise de Durfort-Civrac, mariée avec Antoine-Louis-Claude *d'Estutt*, comte de Tracy, d'abord colonel d'infanterie, aujourd'hui pair de France, commandeur de la Légion-d'Honneur et membre de l'Académie-Française;

5°. Angélique-Victoire de Durfort-Civrac, mariée avec Henri-Georges-César, comte *de Chastellux*, décédée à Paris le 14 novembre 1816.

V. Les *seigneurs barons de Castelbajac*, de Montastruc et de Sabarros, en Bigorre, sont sortis de la branche qui précède au Xe degré généalogique. Cette branche existait encore en 1695. Ses alliances principales sont avec les maisons de *Castelnau-en-Chalosse, d'Aussan, du Haget, d'Astugue, d'Astarac-Marestang, de Sabarros*, etc.

VI. Les *seigneurs*, puis *barons de Bajaumont* (1), de la Fosse, de Gimat, d'Éparsac, etc., comtes de Launac, en Agénais, ont pour premier auteur, vers la fin du 13e siècle, Bernard de Durfort, seigneur de Bajaumont, père de Raimond, vivant en 1335, et celui-ci père d'Arnaud de Durfort, seigneur de Bajaumont, vivant en 1351, dont le fils, Rasse de Durfort, chevalier banneret, seigneur de Bajaumont, vivait en 1391. On ignore à quel degré Bernard de Durfort descendait de la branche de Duras, mais tout porte à croire qu'il en était issu. Ses descendants, presque tous décorés du titre de chevalier, ont donné un écuyer d'écurie du roi en 1419, un chambellan du roi Louis XI en 1475, et un chevalier des ordres du Roi, nommé en 1585, mais non reçu, appelé Hector-Regnaud de Durfort, comte de Launac, favori de la reine Marguerite, en la personne duquel cette branche s'est éteinte le 26 octobre 1612. Elle avait contracté ses principales alliances dans les maisons *d'Albret, de Montlezun, d'Estramel, de Lautrec, Ricard de Genouillac, de Galard, de la Dague, de Gontaut, de Montpezat*, etc.

VII. Les *seigneurs de Castelnouvel* et *de Merenx*, sortis de la bran-

(1) Cette branche, et celles de Castelnouvel et de Goujonnac, qui en sont sorties, portaient : *D'azur, au lion d'argent.*

che de Bajaumont vers 1480, n'ont subsisté que pendant trois générations et se sont éteints, vers 1585, en la personne de François de Durfort, chevalier, sénéchal d'Agénais. Ce rameau s'était allié aux maisons *de Montpezat, d'Ornezan et de Montal-Roquebrou.*

VIII. Les *seigneurs de Goujonnac*, de Montrodier, de Salvagnac, etc. Cette branche, dont on ignore la jonction avec les précédentes, a eu pour premier auteur connu Jean de Durfort, vivant vers 1490, et elle s'est continuée jusqu'après l'année 1700. Ses principales alliances sont avec les maisons *de Chauveron, de Clermont, de Peyronnenc, de Sedières, d'Escayrac, de Prudhomme, de Vassal*, etc.

IX. Les *seigneurs de Clermont-Soubiran*, de la Capelle et de Malause, *barons de Léobard*, de Montségur, etc., ont pour premier auteur connu Guillaume de Durfort, seigneur de Clermont-Soubiran, qui vivait le 3 avril 1239. On ignore à quel degré cette branche s'est séparée des anciens seigneurs de Durfort, près Lauzerte, en Quercy, souche de la maison de Duras; mais il ne paraît pas douteux qu'elle ait la même origine; car les biens qui ont formé son apanage sont situés à peu de distance de la terre de Durfort, et, jusqu'à l'époque de la révolution, elle n'a pas cessé d'habiter sur ces biens, berceau de la famille. Cette branche a donné un évêque de Langres en 1306, transféré à l'archevêché de Rouen en 1319; un évêque de Lombez, décédé en 1375, et un évêque de Montpellier en 1766, pourvu de l'archevêché de Besançon en 1774; un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XI et plusieurs officiers supérieurs, et s'est alliée aux maisons *du Fossat, de Gaure, de Barravi, de la Barthe, de Beraud, de Montaut, d'Astarac, de Favars, d'Auriole, de la Vigerie, de Cazeton, de Gontaut-Biron, de la Combe de Gourdièges, de Cardaillac-Bioule, de Luzech, de Peyronnenc-Saint-Chamarand, de Pelegry, d'Adhémar de Villelongue, de Raimond-Folmont, de Verneuil, de Pechepeyrou, de Bruih, de Narbonne, de Gourdon-Genouillac, de Roquefeuil, du Bousquet de Veilhac, de Lettes-des-Près-Montpézat, de Fumel, de Beaupoil-Saint-Aulaire, Ebrard de Saint-Sulpice, de Salignac-Fénélon, de Sabrevois, de Nozières, de Vielcastel, de Cahors-la-Sarladie, de Belcastel, de la Dugnie, d'Albin de Valzergues, de Cardaillac-la-Capelle, de Mercully et de Montréal de Sorans.* Cette branche est représentée aujourd'hui, au XVIIIe degré, par le comte de Durfort-Léobard, sous-lieutenant des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noail-

les, nommé chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, le 1er septembre 1814.

X. Les *barons de Boissières*, *de Salviac*, *de Gourdon*, de Saint-Germain, de Gramat, *comtes de Boissières* et de Clermont-Verteillac, ont eu pour auteur, au dixième degré, Jacques de Durfort, Ier du nom, baron de Boissières, de Salviac, etc., gentilhomme de M. le prince de Condé et chevalier de l'ordre du Roi, troisième fils et héritier universel, en 1525, de Pierre de Durfort, seigneur baron de Léobard, de Salviac, de Boissières, etc., et d'Isabeau de Roquefeuil. Les descendants de Jacques Ier de Durfort ont donné trois généraux et plusieurs officiers supérieurs, deux sénéchaux d'Agénais et de Rouergue, etc., et se sont alliés aux maisons *de Pompadour*, *de Gontaut-Biron*, *de la Barre*, *de Saint-Haon*, *de Rieucase*, *de Verfeuil*, *de Clermont de Pilles*, *de Comarque*, *de la Vergne* (1), *de la Roque-Bouillac*, *de Gouzon*, *de Buade*, *de Gimel*, *de Rouffignac*, *de Cruzy-Marcillac*, *de Clermont-Verteillac*, *de la Garde-Saignes*, *de Touchebœuf-Clermont*, *de Vidaud-Saint-Christau*, *de Turenne d'Aynac*, *de Buisson-Bournazel*, etc. Voici l'état actuel de cette branche :

XVI. François-Armand DE DURFORT, comte de Boissières et de Clermont-Verteillac, baron de Salviac et de Gourdon, épousa, le 16 août 1747, Alphonsine-Geneviève *Barjot de Roncée*, de laquelle sont issus :

1°. Sarrain-Alphonse-Marc-Armand-Emmanuel-Louis, qui suit;
2°. Joseph-Armand de Durfort, né le 29 septembre 1755, officier au régiment de Chartres, cavalerie, décédé en émigration.

XVII. Sarrain-Alphonse-Marc-Armand-Emmanuel-Louis, comte DE DURFORT-BOISSIÈRES, lieutenant-général des armées du roi, né le 19 janvier 1753, a été envoyé, en 1791, par le roi Louis XVI et la reine, vers S. A. R. M. le comte d'Artois et l'empereur Léopold, pour instruire ces princes de la situation dans laquelle se trouvaient LL. MM., et ensuite pour informer l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, du départ du roi et de la reine. Il a fait les campagnes de 1792, 1793 et 1794 à l'armée de Condé, et celle de 1795, sous lord Moira. Rentré en France après le

(1) Ces six dernières alliances appartiennent au rameau des seigneurs de Saint-Germain et de Couserans.

licenciement définitif, le comte de Durfort-Boissières devint l'un des principaux membres du comité royaliste de Bordeaux, qui, dès 1810, avait député M. Rollac à Londres, vers S. M. Louis XVIII, pour exprimer à ce prince le vœu de tous les habitants de cette ville pour le rétablissement des Bourbons. Ce fut à la suite de cette mission que s'établit entre ce comité et les ministres du roi une correspondance qui a préparé les événements du 12 mars 1814, à Bordeaux. Pendant les *cent jours*, le comte de Durfort-Boissières a accompagné Louis XVIII à Gand, et il est rentré, au mois de juillet 1815, avec S. M.

XI. Les *seigneurs de Prouillac*, de Veyrignac et de Roquenadel, sont sortis, en 1525, au huitième degré, de la branche de Léobard. Ils existaient encore en Périgord en 1667, et s'étaient alliés aux maisons *de Cornil, de la Croix, de Lansac, de Vassal de Rignac*, etc.

XII. Les *seigneurs de Born*, de Saint-Just, de Belabre, etc., se sont séparés, en 1478, au sixième degré de la branche de Léobard, et leurs descendants existaient en Poitou en 1687. Cette branche a donné un lieutenant-général de l'artillerie de France, sénéchal de Rouergue, et deux surintendants des fortifications de France, dont l'un fut nommé en 1613, et non reçu chevalier des ordres du Roi; et elle s'est alliée aux maisons *de Luzech, de Bauzé-Belcastel, Vauchier, de Peyronnenc-Saint-Chamarand, de Condat, de la Lande, de Carbonnières, de Polignac d'Escoyeux, Paute de Château-Dompierre, du Maine du Bourg, de Bethune, le Meusnier*, etc.

XIII. Les *seigneurs de Deyme*, de Caujac, etc. Le chaînon qui rattache cette branche à la maison de Durfort n'est pas connu. On sait qu'elle possédait, dès l'année 1201, la terre et baronnie de Durfort, près Saverdun au pays de Foix, ainsi que la seigneurie de Bonac (1). Elle a pris ses alliances dans les maisons *de Toulouse, de Preissac, d'Armaing, Hunaud de Lanta, Tournier de Launaguet, de Mauléon, Izalguier, de Siuran, de Saint-Lary, de la Salle, de Saint-Félix, de Rozet, de Gautier, de Bourcier-Montureux, de David-Beauregard, de Portal, de Jully, de Combettes*, etc., et elle s'est éteinte à l'époque de la révolution.

XIV. Les *seigneurs de Verniole, de Rousine*, de Saint-Sernin, etc.,

(1) *Voyez* les notes de la page 300.

aujourd'hui *comtes de Durfort de Deyme*, ont été formés, en 1497, par Jean de Durfort, seigneur de Verniole et de Rouzine, co-seigneur de Bonac et de Vasiége, troisième fils de Jean de Durfort, seigneur de Bonac et de Deyme, et de Jeanne de Mauléon. Nous avons donné plus haut l'état actuel de cette branche, qui a fourni quatre généraux, un mestre-de-camp d'une brigade de carabiniers; tué à la bataille de Minden, en 1759 (1), et plusieurs officiers-supérieurs, et s'est alliée aux maisons *de Saint-Gassien, de Padiès, de Ginebrouse, de Lautrec, de Rozet, d'Albouy, de Donadieu, de Pourcheresse, de Biotiere-Tilly, le Comte de Sornan*, etc.

E.

5 mars 1819. D'ECKMUHL, (*prince-duc*), voyez DAVOUT.

17 août 1815. D'ECQUEVILLY, (*comte*, puis *marquis*), *comte* et *pair*, voyez HENNEQUIN.

4 juin 1814 D'ELBEUF, (*duc*), voyez DE LORRAINE.

4 juin 1814 D'ELCHINGEN, (*maréchal-duc*), voyez NEY.

4 juin 1814. EMMERY, (Jean-Louis-Claude), *comte* DE GROZYEULX, né à Metz le 26 avril 1752, exerçait en cette ville la profession d'avocat, lorsqu'en 1789, il fut nommé député du tiers-état aux états-généraux. Il embrassa avec modération les idées nouvelles, et fut élu président de l'assemblée constituante le 24 juillet 1791. Lorsque la session de cette assemblée fut terminée, M. Emmery fut nommé conseiller au tribunal de cassation le 10 mai 1792. Député au conseil des cinq cents par le département de la Seine en 1797, il fut élu secrétaire le 19 juillet, et devint conseiller-d'état, attaché à la section de la justice, le 24 décembre 1799, puis à la section de législation le 26 juillet 1800. M. Emmery a pris une part très-active à l'organisation de l'ordre judiciaire et à toutes les discussions relatives au perfectionnement du code civil. Il est entré au sénat conservateur au mois d'août 1803, a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, conseiller à vie de l'université le 16 septembre 1808, et pair de France le 4 juin 1814, et est décédé le 15 juillet 1823. Son fils, Jacques-Nicolas-Jean-Claude, comte Emmery, né à

(1) Sa fille, Anne-Françoise-Adelaïde de Durfort, née le 31 août 1751, jouissait encore, en 1756, d'une pension qui lui avait été accordée par le roi, ainsi qu'à sa sœur, en considération des services rendus par leur père.

Metz le 27 août 1783, lui a succédé dans ses titres et fonctions héréditaires.

ARMES : *D'azur, à 3 chevrons d'or ; à la bordure componée de sable et d'argent de 20 compons*. Supports : deux lynx.

D'ESCARS, (le *comte* et le *duc*), voyez DE PERUSSE. 17 août 1815.

D'ESCLIGNAC, (*duc*), voyez DE PREISSAC. 5 mars 1819.

D'ESTUTT DE TRACY, (Antoine-Louis-Claude, *comte*), fils de Claude-Charles-Louis d'Estutt, marquis de Tracy, créé brigadier le 20 février 1760 et maréchal-de-camp le 25 juillet 1762, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Flandre, décédé en 1766 (1), et de Marie-Émilie de Verzure, est né à Paris le 20 juillet 1754. Il entra au service dans la 2ᵉ compagnie des mousquetaires le 10 janvier 1770, fut nommé lieutenant en second à la suite du régiment d'artillerie de Besançon, avec brevet de capitaine, le 3 février 1771, capitaine réformé dans le régiment de Bourgogne, cavalerie, le 4 août 1772, puis dans celui de Dauphin le 17 mai 1773, et devint chef d'escadron dans le 5ᵉ régiment des chevau-légers le 1ᵉʳ juin 1779, et enfin colonel en second du régiment Royal, cavalerie, le 13 avril 1780. Élu en 1789, député de la noblesse du Bourbonnais aux états-généraux du royaume, M. de Tracy se rangea parmi les députés qui adoptèrent les idées nouvelles et votèrent l'abolition de la noblesse et des priviléges. Après la session de l'assemblée constituante en 1791, il fut employé comme aide-de-camp à l'armée du marquis de la Fayette; et, lorsqu'après le 10 août 1792, celui-ci quitta la France pour se soustraire à la haine de ses ennemis, M. de Tracy l'accompagna, et partagea sa captivité jusqu'en 1797. Il devint membre du sénat le 24 décembre 1800, commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 juin 1804, puis, le 21 décembre 1808, membre de l'Institut à la place de M. Cabanis. Le 1ᵉʳ avril 1814, il concourut par son vote à la formation d'un gouvernement provisoire, et il fut nommé pair de France par le roi le 4 juin suivant. Il a été conservé, par l'ordonnance royale de 1816, au nombre des quarante de l'Académie française. Ses principaux ouvrages sont : I. *Observations sur le système actuel de l'instruction publique*, 1801, in-12. II. *Éléments d'idéologie*, 1801, in-8ᵉ, deuxième édition, 1804; seconde partie, *Grammaire*, 1803, in-8ᵉ; troi- 4 juin 1814.

(1) Voyez l'état de ses services et campagnes dans le t. V, p. 481, *du Dict. hist. des Généraux Français*.

sième partie, *Logique*, 1805, in-8°; quatrième et cinquième parties, *Traité de la Volonté et de ses effets*, 1815, in-8°. III. *Mémoires*, insérés dans ceux de l'Institut. IV. (Suivant M. Barbier, en son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*,) *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple?* 1798, in-8°. V. *Analyse raisonnée de l'origine de tous les cultes*, 1804, in-8°. M. de Tracy a aussi coopéré à la rédaction du *Mercure* pendant les années 1795, 1796 et 1797. De son mariage avec Gillette-Félicité-Émilie-Louise *de Durfort-Civrac*, sont issus :

1°. N.... d'Estutt, marquis de Tracy, officier du génie, ensuite major d'infanterie, élu membre de la chambre des députés par le département de l'Allier en 1823, et officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur;

2°. N.... d'Estutt, épouse de Georges *Motier*, comte *de la Fayette*, fils du général marquis de la Fayette.

La maison d'Estutt est établie en France depuis l'année 1420. Walter ou Gautier *d'Estutt*, gentilhomme écossais, fit partie du corps d'armée que Jean Stuart, comte de Boucan et de Douglas, depuis connétable de France, amena, en cette année, au roi Charles VI. Walter d'Estutt fut nommé par le roi Charles VII l'un des officiers de la garde écossaise de ce prince, et obtint des lettres de naturalisation au mois de février 1474. Il avait épousé, en 1433, Anne *Brice*, dame d'Assay, en Berry, de laquelle il eut :

Thomas *d'Estutt*, seigneur d'Assay, archer de la garde du corps des rois Louis XI et Charles VIII, marié, en 1474, avec Agnès *le Roy de Saint-Florent*, qui le rendit père de deux fils :

1°. Michel d'Estutt, écuyer, seigneur d'Assay, marié avec Jeanne *de Solmignac*, fille et héritière de Gui de Solmignac, damoiseau. Les descendants de Michel d'Estutt, ont pris le nom *de Solmignac de Boisverdun*, et se sont alliés aux maisons *de Marquessac, de Cussac, de Vivans, de Griffon, de Belrieu, de Noaillan, de Ségur, Digeon de Monteton*, etc. Paul-Florent-Alain de Solmignac ou Solminiac, vicaire-général de Cahors et abbé de Cadoin, était issu de cette branche aînée de la maison d'Estutt, laquelle portait pour armoiries : *d'argent, à cinq pals d'azur ; au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules, dans lequel est fichée une croix du même*. Tenants : deux anges. Devise : FIDES QUE, VALOR QUE;

2°. Alexandre d'Estutt, auteur de la branche des *seigneurs, comtes et marquis de Tracy*, alliée aux familles *d'Assignies, Regnier de Guerchy, de Boisselet, de Bar de Tracy, de Buffevant, de Caroble, de Bonin, de la Platiere-Bourdillon, de la Magdelaine-Ragny, Marion de Druy, Montsaulnin de Montal*, etc., etc. Cette branche, aujourd'hui titulaire de la pairie, porte pour armes : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 pals de sable; aux 2 et 3 d'or, au cœur de gueules*. Couronne de marquis sur l'écu, et couronne de comte sur le manteau.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME TROISIÈME.

Article DE BUDÉ, pag. 15, *ajoutez* les armes DE THÉLUSSON : *Ecartelé ondé, aux 1 et 4 d'or, à deux demi-vols de sable; aux 2 et 3 d'or, à l'arbre de sinople, chargé d'une losange d'argent.*

Art. JULLIEN, pag. 10, ajoutez le sixième enfant de Jacques Jullien, IIIe du nom, seigneur de Halopin, dont le nom est :

6°. Catherine Jullien, décédée sans alliance, en 1782, âgée de 91 ans.

Pag. 12, lig. 2 de l'article 2e, 20 avril 1810, *lisez :* 20 avril 1800.

TOME QUATRIÈME.

Art. DE GALLIFFET, pag. 19, *ajoutez* au degré d'Alexandre-Justin-Marie, marquis de Galliffet, qu'il a été nommé colonel du 4e régiment de dragons à l'époque du sacre de S. M. Charles X, et qu'il a épousé, en secondes noces, le 22 novembre 1825, Marie-Victoire-Auguste *Baulde de la Vieuville* (1), née le 31 décembre 1805, fille de M. le marquis Baulde de la Vieuville, membre de la chambre des Députés, et de mademoiselle du Cheylar.

Art. DE LUPÉ, pag. 14, lig. 12, à la fin de l'article de Michel, bâtard de Lupé, *ajoutez :* il était marié, dès l'année 1524, avec Madeleine *de Susa* ou *de Suze*, veuve de Guillaume de Carnazet, chevalier, seigneur d'Edeville, de Billy, etc., et fille de Philippe de Susa, seigneur de Versine, issu de la maison royale de Portugal. Madeleine de Susa contracta une troisième alliance avec Nicolas de Champgirault, écuyer, et vivait avec ce dernier mari en 1528.

Pag. 15, lig. 15, *lisez :* Condor ou Condorine de Lupé, mariée, en 1455, avec noble Jean *de Sariac*, écuyer, seigneur de Sariac, de Cisos et de Serignac, en Magnoac, au diocèse d'Auch, veuf de Marthe de Benque, qu'il avait épousée avant 1425. Il testa le 3 janvier 1471 (*v. st.*), et légua à Condorine de Lupé 10 écus d'or.

Pag. 19, lig. 6 et 13, Saubescure, *lisez* : Sauvescure. — *Ibid.*, lig. 16, *lisez* : 2° Marie de Lupé épousa, par contrat passé en la maison noble de la Motte, paroisse de Pouillon, le 4 août 1644, noble Étienne *du Puy*, écuyer, seigneur de Sauvescure.

Pag. 20, lig. 23, après Marie, *ajoutez* : nommée aussi Françoise. — *Ibid.*, lig. 28, à la fin de l'article, *ajoutez :* Elle fut mère de Catherine-Marguerite Poisson du Mesnil, mariée, le 22 septembre 1696, avec Joachim de Châteiller, baron de Cerisolles.

(1) *Baulde de la Vieuville* : D'argent, à 3 têtes de chimère de sable.

Pag. 53, *ajoutez*, après le degré XII :

XIII. Louis DE LUPÉ, seigneur de Gariès, épousa, vers 1705, Catherine *du Châteigner* (1), fille de Pons du Châteigner, seigneur de l'Olmède, d'Auzac, de Loubejac, etc., et de Jeanne d'Escayrac-Lauture.

Art. DE PONS, pag. 33, avant-dernière ligne, après ces mots : il avait épousé, *ajoutez :* 1° Éléonore *de Beaumont*, rappelée dans un acte de l'an 1328, et dont il eut au moins trois filles; 2° par contrat du, etc., etc., etc. — *Ibid.*, pag. 34, lig. 30, *lisez :* Yolande de Pons, mariée, en 1328, avec Amalvin *de Varèze*, seigneur de Montferrand, majeur de 14 ans. Elle donna quittance à Renaud de Pons, son père, de tout ce qu'elle pouvait prétendre sur ses biens (outre la dot qui lui avait été constituée), par acte passé au château de Montfort, diocèse de Sarlat, le mercredi, veille de la Nativité de la Vierge, 1328, en présence de Sicard de Casnac, chevalier, noble homme Guillaume de Domme, Bernard de Casnac, damoiseau, Jean de Besse, jurisconsulte, etc. (*Rec. de Doat, à la Bibliothèque du Roi*, vol. 184, pag. 234.)

Art. DE RIQUET DE CARAMAN, pag. 33. Quelques erreurs s'étant glissées sur le degré de M. le prince de Chimay, on a cru devoir rétablir ce degré, comme il suit :

XIV. François-Joseph-Philippe DE RIQUET, comte de Caraman, prince de Chimay, est né le 21 novembre 1771. Il entra au service, comme surnuméraire dans les gardes-du-corps, en 1786, passa, l'année suivante, avec le grade de lieutenant, dans les hussards d'Estherazy, fut aide-de-camp de M. le comte d'Estherazy aux camps de Metz et de Saint-Omer, puis aide-de-camp du comte de Caraman, son père, commandant en chef en Provence en 1788, 1789, 1790 et 1791. Il fut blessé d'une balle à la tête, en voulant défendre son père dans les troubles séditieux de 1789. Nommé capitaine de cavalerie en 1791, il émigra, et fit, toujours en qualité d'aide-de-camp de son père, la campagne de 1792 à l'armée des princes français. Il fit celle de Hollande, en 1795, dans les hussards de Rohan, et fut nommé chef d'escadron dans la légion du même nom au service d'Autriche, et adjudant de S. A. le prince Louis de Rohan. Il a fait les campagnes du Rhin en 1796 et 1797, et a été blessé d'une balle au bras droit à Friedberg, près Francfort. Légataire universel, conjointement avec son frère, le comte Maurice de Caraman, de leur oncle, le prince de Chimay, il devint, par le partage du 11 juin 1804, propriétaire de la principauté de Chimay, dont il porte le titre comme héritier et successeur légitime. Il a fondé à Chimay plusieurs établissements utiles. Cette petite ville offre aujourd'hui toutes les ressources désirables pour l'éducation, le soulagement des malades, et même pour les arts agréables. Le prince de Chimay a présidé long-temps les assemblées de canton, et a été élu membre du collége électoral de son département. En 1809, nommé chef de cohorte des gardes nationales lors du débarquement des Anglais à Flessingue, il rassembla, en peu de jours, 800 hommes, et donna l'exemple d'un entier dévouement pour la défense de son pays. Député du département des Ardennes, en 1815, il a mérité l'estime de ses commettants par la modération de ses opinions, et il a rendu un service important à ce département, en obtenant, par les sollicitations les plus pressantes, une augmentation considérable dans la répartition des sommes accordées par le

(1) *Du Châteigner* : D'or, au lion léopardé arrêté de sinople.

roi aux départements occupés par les troupes étrangères. Le canton de Chimay ayant été séparé de la France par le traité de novembre 1815, le prince de Chimay a suivi le sort de ses propriétés. Le roi des Pays-Bas l'a nommé chambellan le 6 décembre 1816. Il est membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut, a été élu membre de la seconde chambre des états-généraux au mois de juin 1820, puis membre de la première chambre des mêmes états le 27 septembre suivant, et nommé, en 1823, chevalier de l'ordre royal du Lion-Belgique et bourgmestre de la ville de Chimay. Le prince de Chimay est aussi chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte. Il a épousé, par contrat du 3 août 1805, Marie-Jeanne-Ignace-Thérèse DE CABARRUS (*), fille de S. E. M. le comte de Cabarrus, (titre de Castille), conseiller-d'état, gentilhomme de la chambre, ministre et ancien ambassadeur du roi Charles IV. De ce mariage sont issus quatre enfants (1) :

1°. Joseph-Charles-Antoine de Riquet de Caraman-Chimay, né le 20 août 1808;
2°. Michel-Gabriel-Alphonse-Ferdinand de Riquet de Caraman-Chimay, né le 15 juin 1810;
3°. Marie-Louise-Stanislas-Valérie-Thérésia de Riquet de Caraman-Chimay, née le 6 août 1813, décédée le 14 janvier 1814;
4°. Marie-Auguste-Louise-Thérésia-Valentine de Riquet de Caraman-Chimay, née le 19 février 1815.

TOME CINQUIÈME.

Art. DE BEC-DE-LIÈVRE, pag. 15, lig. 12 et 22, et pag. 16, lig. 3, Echevilly, *lisez :* Echuilly, terre située près Doué, en Anjou.

Pag. 21, degré XII, d'Hilarion-François, marquis de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de la Seilleraye, de la Touche, d'Auray, de Mauves, de Peslan, de Faix, *ajoutez :* et d'Avaugour. — *Ibid.*, lig. 10, à Rennes, *lisez :* à Rouen.

Pag. 23, lig. 3, 18 juillet 1778, *lisez :* 18 juillet 1773.

Pag. 39, degré V. René de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Sasilly, fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen. On y voyait son épitaphe, portant qu'il avait été podestat et gouverneur d'Alexandrie pour le roi Louis XII. Ses armoiries et celles de ses deux femmes étaient gravées sur sa pierre sépulcrale, comme on le lit en l'*Histoire de la ville de Rouen*, in-4°, pag. 150, imprimée à Rouen, chez Louis du Souillet, en 1731.

(*) *De Cabarrus :* De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un médaillon représentant une foi, avec cette légende autour : *Fides publica*. Le médaillon est surmonté d'une ancre d'argent.

(1) On en a cité cinq par erreur dans la généalogie imprimée au t. IV, p. 34, et c'est aussi par erreur qu'à la même page, on a dit que M. le prince de Chimay était, à l'époque de la révolution, officier au régiment de Noailles, dragons

Pag. 43. Le même ouvrage rapporte, pag. 48 de la 5ᵉ partie, l'épitaphe de Charles de Bec-de-Lièvre, conseiller du roi en tous ses conseils, grand-voyer de Normandie, mestre de camp d'un régiment entretenu, et président du bureau des finances de Rouen.

Pag. 45, *ajoutez* à la suite du degré IX les lettres patentes d'érection du marquisat de Quevilly, dont la teneur suit :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut ;

Estant nécessaire pour le bien de nostre service et du public, que ceux qui se portent aux belles et généreuses actions soient eslévez aux dignités et prééminences dignes à leurs mérites, afin d'inviter leurs successeurs, nos amés sujets, à leur exemple, à embrasser la vertu et continuer dans la fidélité de nous servir et le public, nous avons estimé que nostre amé et féal conseiller en nos conseils d'estat et privé, premier président en nostre cour des aydes de Normandie, Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du grand Quevilly et de Hocqueville, debvoit entr'autres recevoir de nous de semblables grâces et faveurs, tant en considération des grands services qu'il nous a rendus, et au feu roi, nostre très-honoré seigneur et père que Dieu absolve, tant aux charges de nostre conseiller en nostre parlement de Normandie, et de celle de premier président en nostre ditte cour des aydes, en laquelle il continue journellement de nous donner des preuves de sa fidélité, que de ceux de Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Hocqueville, conseiller en nos conseils, et mestre-de-camp d'un régiment de gens de pied, François, son père, Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du grand Quevilly, son ayeul, Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, et dudit grand Quevilly, son bisayeul, et René de Bec-de-Lièvre, son trisayeul, seigneur de Sazilly, pourvu dès l'année 1502, du gouvernement de la ville d'Alexandrie, après la conqueste du duché de Milan; lesquels tous auroient rendu de grands et signalés services aux deffunts rois Louis le Juste et Henry le Grand, nos très-honorez seigneurs, père et ayeul, et aux autres rois nos prédécesseurs, en tous les employs qu'ils leur auroient donnés, aux uns dans la profession des armes, et aux autres dans l'administration de la justice et dans la fonction des charges et offices qu'ils auroient tenus dans toutes les compagnies souveraines de nostre ditte province, et les auroient exercées au contentement universel de tout le public, et laissé des marques de leur ferme t constante fidélité qu'ils ont eue pour la manutention de la grandeur de nostre estat.

Voulant pour cette cause donner audict sieur de Bec-de-Lièvre et à sa postérité des témoignages de la satisfaction que nous en avons en l'honorant à l'advenir d'un titre convenable; sur ce qu'il nous auroit fait entendre qu'il possède en nostre province de Normandie plusieurs grands fiefs et terres nobles, entr'autres en nostre vicomté de Rouen, dans les paroisses du grand Quevilly, trois fiefs et terres nobles tenus de nous, à cause de nostre château et vicomté de Rouen ; l'un, appellé le fief du grand Quevilly, plein fief de haubert, à cause duquel il est seigneur et patron de ladite paroisse; l'autre, nommé Panche de Chèvre; et le troisième, de Gaillarbois; tous trois de bon et grand revenu, auxquels il y a manoirs, parc, plants de haut-bois, colombiers à pied, justice et juridiction basse sur les hommes, hommages et treizième, et de grands cens et rentes en deniers, grains et oyseaux, et beaux domaynes en plants, closages, prairies et terres de labour, et droit de pesche en nostre rivière de Seine, de pâturages et chauffage en nostre forêt de Rouvroy; qu'il possède encore dans nostre vicomté de Caudebec, proche et contiguë celle de Rouen, deux autres belles terres

et seigneuries tenues de nous à cause de nostre diste vicomté de Caudebec : l'une, appelée d'Hocqueville, assise dans la paroisse de Cany, au hameau dudist Hoqueville, et l'autre, de Bertranville, en la paroisse dudist Bertranville, proche de la première; lesdittes deux terres bien logées de toutes sortes de bâtiments, et plantées, à cause desquelles il a aussi plusieurs hommes et vassaux qui lui doibvent de grands cens et rentes en deniers et oyseaux, et grand nombre de terres en labour; lesquelles terres de Panche de Chèvre, Gaillarbois, d'Hocqueville et de Bertranville, ledict sieur de Bec-de-Lièvre, nous auroit requis unir audict fief du grand Quevilly, et le tout créer, ériger, et élever en titre et dignité de marquisat, estant, par le moyen de ladicte union desdictes terres et fiefs, le revenu plus que suffisant pour soutenir ledict estat et dignité de marquis; sçavoir faisons que nous, pour ces causes et autres considérations, à ce nous mouvant de nostre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons lesdicts fiefs de Panche de Chèvre, Gaillarbois, Hocqueville, Bertranville, et autres terres et domaynes que ledict sieur de Bec-de-Lièvre pourra cy-aprez acquérir, tenir de nous, joints, unis et incorporez, joignons, unissons et incorporons audict fief du grand Quevilly, et iceluy auxdits susdits, annexes, appartenances et dépendances, créé, érigé, créons, érigeons, et élevons par ces présentes signées de nostre main, au titre, nom et dignité de marquisat, soubs le nom du Grand-Quevilly, pour en jouir et user par ledict sieur de Bec-de-Lièvre, ses enfants, successeurs et ayant causes, masles nés et à naistre en loyal mariage, audict nom, titre et dignité de marquisat, pleinement, paisiblement et perpétuellement, à une seule foy et hommage de nous, à cause de nostre château et vicomté de Rouen, lesquels, à cet effet, nous voulons, estre dicts, sensez et réputez, nommez et appelez marquis du Grand-Quevilly, et que tels ils se puissent dire, nommer et intituler tant en jugement que dehors, et en jouissent et usent en tels et semblables droits et privilèges de noblesse, auctorité, prérogatifves, prééminences en fait de guerres, assemblées de noblesse, ainsi que jouissent et ont accoutumé de jouir les autres marquis de nostre royaume, comme s'il estait cy particulièrement exprimé, et que tous les vassaux et tenants dudict marquisat, tant nobles que roturiers qui en dépendent, soient tenus de lui rendre leurs hommages, adveux, dénombrementz et recongnoissances soubs ledict titre et dignité de marquis, en ses plaids et gaige plèges qu'il poura faire tenir en son manoir du Grand-Quevilly, pour les teneurs dudit marquisat dans ladicte paroisse; et pour les teneurs d'Hocqueville et de Bertranville, en son manoir de Bertranville, sans estre lesdicts vassaux et tenantz obligez à autres charges et deniers, pour raison de la présente érection, que ceux accoutumés, ni aussi que lesdicts sieurs marquis soient subjets à autres charges envers nous qu'ils estoient auparavant ladittc union et érection, ny aussi qu'au moyen d'icelle il y ayt aucun changement de ressort et juridiction; sans aussi que pour ça, nous entendions rien innover aux droits de justice, ny contrevenir aux cas royaux et à ceux dont la juridiction est attribuée aux juges présidiaux, lesquels demeureront dans leur entier; et, de nos plus amples grâces, permettons audict sieur de Bec-de-Lièvre, ses successeurs et ayant-causes, de porter sur leurs armoiries et blazons les marques et titres de marquis; déclarons, au surplus, que nous n'avons entendu et n'entendons qu'au deffault d'hoirs masles, nous ou nos successeurs roys, puissions prétendre droicts de propriété, réunion, reversion ou possession dudict marquisat, au moyen de nos ordonnances faites ou à faire sur l'érection des marquisats et comtez, mesme celle de 1566, et de celle de Blois et autres; de la rigueur desquelles, pour les mesmes considérations susdictes, nous avons excepté et réser-

vé, exceptons et réservons la présente érection, sans laquelle condition ledict sieur marquis n'eust voulu accepter ledict titre; à la charge toutefois qu'advenant le déceds dudict sieur de Bec-de-Lièvre et de ses successeurs en ligne masculine, sans hoirs masles ladicte terre retournera en son premier estat; et, pour d'autant plus améliorer, décorer et ennoblir ledict marquisat, sçis en pays très-fertile et abondant de toutes sortes de vivres, et pour la commodité des vassaux et habitants desdicts lieux, avons, audict marquisat de Quevilly, créé et érigé, créons et érigeons, par cesdittes présentes, une foire par chacun an, en la paroisse du Grand-Quevilly, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, à la fin de juin de chacune année, pour ladicte foire estre tenue auxdits lieux dorénavant, perpétuellement et à toujours, entretenue, gardée et observée; voulons et nous plaist que tous marchands fréquentant foires et marchés y puissent aller achepter, vendre, échanger, trafiquer de toutes sortes de marchandises permises et licites, et que ledict sieur marquis et marchands, habitants, jouissent tous de tels pareils droicts, privilèges et franchises dont jouissent et ont accoutumé de jouir les autres ayant pareilles foires en nostre royaume, pourvu qu'à quatre lieues à la ronde desdittes paroisses il n'y ait d'autres foires audict jour, auxquels ces présentes puisse nuire ni préjudicier, sans qu'au moyen des présentes on puisse prétendre aucune franchise ny exemption de nos droicts; et, en cas que ladicte foire eschust un jour de dimanche, voulons qu'elle soit remise au lendemain. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenant la cour du parlement, et chambre des comptes à Rouen, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et du contenu en icelles, jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement ledict sieur de Bec-de-Lièvre, ses hoirs masles et ayant-causes, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements nonobstant lesdittes ordonnances, et toutes les autres ordonnances, règlements, coutumes et dispositions contraires, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par cesdittes présentes; car tel est nostre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre nostre scel à cesdittes présentes, sauf en autre chose nostre droict, et ceux d'autrui en toutes choses.

Donné à Paris, au mois de may l'an de grâce 1654, et de nostre règne le douzième. Signé LOUIS, et sur le repli par le roy, signé *Phelippeaux*, visa *Molé*, suivent plusieurs paraphes, et le grand sçeau de cire verte, sur lacs de soye rouge.

Art. DE CHABANNES, pag. 7, lig. 8, au lieu de Boucher, *lisez :* Bouhier.

Art. DE COMARQUE, pag. 18, lig. 11, au lieu de Maynac, *lisez :* Mayac.

Pag. 24, lig. 31, après mourut, *ajoutez :* le 9 mai.

Pag. 27, lig. 4, après 1726, *ajoutez :* et il mourut le 1er mai 1733. Sa femme l'avait prédécédé, et était morte le 3 août 1722. Il nomma, dans son testament, etc. — *Ibid.*, lig. 16, après donnée, *ajoutez :* le 21 septembre 1720. — *Ibid.*, lig. 17, au lieu de Veerie, *lisez :* la Vesrie ou Verrie.

Art. CUSACK, pag. 15, ajoutez l'addition suivante :

Preuve testimoniale du côté maternel.

Aujourd'hui mercredi 28 avril 1773, nous Bernard Chérin, généalogiste des ordres du Roi, garde du dépôt de la noblesse de France, et commissaire de Sa Majesté pour les preu-

ves contentieuses; en vertu de la commission rogatoire à nous adressée par messieurs les prévôt et chanoines-comtes du noble chapitre de Saint-Julien de Brioude, donnée en leur chapitre extraordinaire, tenu le 2 du présent mois, pour procéder à la preuve testimoniale de la noblesse du côté maternel de M. l'abbé de Lespinasse-Langeac, pourvu par ledit chapitre, par lettres du 10 septembre de l'année dernière, de la prébende et canonicat-comté d'icelui, vacant par la mort de M. le comte de Guillem de Verrières, par audition et prestation de serment de plusieurs gentilshommes anglais ou irlandais, résidants ou se trouvant actuellement à Paris, attendu que les parents maternels dudit sieur abbé de Lespinasse-Langeac, sont d'origine anglaise et irlandaise, pour ensuite en rédiger le procès-verbal, et icelui envoyer en minute audit chapitre, à l'effet de quoi lesdits sieurs prévôt et chanoines-comtes nous ont aussi adressé le tableau des seize quartiers de dame Marie-Madeleine-Josephe-Aglaée de Cusack de Lespinasse de Langeac, marquise de Langeac, comtesse de Saint-Ilpise, d'Arlet, etc., dressé par Williams Hawkins, héraut d'armes d'Hulster et principal héraut de toute l'Irlande, à Dublin, le 27 juillet 1772, certifié et signé par lui, scellé du sceau de son office, et duement légalisé, par lequel il est constant que ladite dame marquise de Lespinasse de Langeac a pour père et mère Richard-Edmond Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de Saint-Jacques, en Espagne, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur du Croisic, de Guerrande et de Saint-Nazaire, en Bretagne, et Marie-Anne-Isabelle-Brigitte Fitz-Gerald, sa première femme; pour aïeuls paternels, Richard Cusack de Girardstown, capitaine au régiment du colonel Georges Cusack, au service d'Espagne, et Antoinette Martyn; pour aïeuls maternels, Jean Fitz-Gerald, capitaine au même régiment, et Brigitte-Augustine Cusack; pour premiers bisaïeuls paternels, Gerard Cusack de Gerardstown, écuyer, et Catherine, fille de Geoffroi Brown, chevalier, et de Marie, fille de sir Henri Lynch; pour seconds bisaïeuls paternels, Antoine Martyn, capitaine au régiment susdit, fils de Robert Martyn de Daugen, du comté de Gallwey, écuyer, et de Ellon, fille d'Antoine Blak d'Aurammore, au comté de Gallwey, écuyer, et Ursule, fille de Thadée O Hara de Billy, écuyer, et de Catherine O Niel, sœur de Daniel O Niel, capitaine de la première compagnie des gardes à cheval, et l'un des membres du conseil privé; pour premiers bisaïeuls maternels, Georges Fitz-Gerald de Cloue, au comté de Kildare, écuyer, fils de Georges Fitz-Gérald et d'Anne Drack, et Élisabeth, fille de Jean Croker, du comté de Limerick, écuyer, et d'Arrabella Brown, du comté de Lymérick, et que Brigitte-Augustine Cusack, son épouse, est fille de Christophe Cusack de Staffordston, écuyer, capitaine dans l'armée du roi Jacques II, membre du parlement pour Navan, l'un des membres du conseil privé (fils de Jean Cusack, écuyer, et de Cécile Cusack, fille d'Édouard Cusak de Lismolin, écuyer, et de Lucinde, sœur du duc de Tirconel), et de Jeanne Chevers, son épouse, fille d'Édouard Chevers, vicomte de Leinster et baron de Banno, et d'Alison, fille de Nicolas, vicomte de Netterville et de Bouth.

Avons fait appeler les témoins ci-après;

SAVOIR:

Messire Jean Taaffe de Guedon, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Rouen, âgé de soixante ans ou environ, natif de Kildare, province de Lagénie, au royaume d'Irlande, et demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul.

Haut et puissant seigneur Paul-Christophe-Walter Nugent, baronnet, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix ans ou environ, natif de Saint-Germain-en-Laye, originaire du comté de Meath, en la même province de Lagénie, demeurant ordinairement au château dudit Saint-Germain-en-Laye, et de présent à Paris.

Haut et puissant seigneur Patrice d'Arcy, maréchal des camps et armées du roi, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel, et Saint-Lazare de Jérusalem et de Saint-Louis, membre de l'Académie royale des sciences de Paris, âgé de cinquante ans, natif de Gallwey, en Irlande, demeurant à Paris, rue du faubourg du Roule, paroisse Saint-Philippe.

Et haut et puissant seigneur Maurice Fitz-Gérald, des ducs de Leinster, ancien commandant du régiment de Buckeley, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, âgé de soixante-dix-sept ans, natif de Saint-Germain-en-Laye, originaire du comté de Corck, en Irlande, demeurant ordinairement à Versailles, et de présent à Paris.

Lesquels, après avoir prêté le serment en pareil cas requis, enquis sur la vérité des faits énoncés dans le tableau des seize quartiers de ladite dame marquise de Lespinasse-Langeac, ci-dessus mentionnés, ont unanimement attesté qu'ils connaissent ladite dame épouse de M. le marquis de Lespinasse-Langeac, qu'elle est fille de Richard-Edmond Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jacques, en Espagne, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur du Croisic, de Guerrande et de Saint-Nazaire, et de dame Marie-Anne-Élisabeth-Brigitte Fitz-Gérald, sa première femme; qu'ils savent et qu'il est de notoriété publique, en Irlande, que les maisons de Cusack et de Geradstown et Staffordston, au comté de Méath, et de Fitz-Gérald de Cloue, au comté de Kildare, ainsi que celles de Brown de Castelmagara, au comté de Mayo, de Martyn de Daugen, au comté de Méath, qui forment les huit quartiers de ladite dame, sont ou des plus anciennes, ou des plus illustres de ce royaume, ou d'extraction noble, toutes constamment dévouées au service militaire; qu'elles ont toujours joui des priviléges de la noblesse, tant en Irlande, qu'en France ou en Espagne, sans faire aucun acte dérogeant à la noblesse; que le tableau susdit est expédié dans la forme usitée pour les généalogies d'Irlande; et, après lecture à eux faite de leurs dépositions, ils les ont affirmées véritables, y ont persisté, les ont signées, et y ont fait apposer les cachets de leurs armes.

Signé Taaffe de Guedon; Nugent, baronnet; Fitz Gérald de Geraldin, et d'Arcy.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes, avec le sieur Jean-Baptiste Noel, pris pour greffier, et y avons apposé le cachet de nos armes. A Paris, les jour et an susdits. *Signé* Chénin, et plus bas, Noel.

Art. de GASCQ, pag. 2, lig. 27, au lieu de 1580, *lisez :* 1680.

Pag. 4, lig. 32, au lieu de religieux, *lisez :* religieuses.

Art. de LUR-SALUCES. pag. 19, lig. 30, Ronchières, *lisez :* Pronchières.

Pag. 39, lig. 5, Octavie de Masparault, mariée, *lisez* : Octavien de Masparault, marié avec Jeanne de Castillon.

Pag. 54, lig. 31, 1712, *lisez :* 1702.

Pag. 58, lig. 7, 1814, *lisez :* 1811. — *Ibid.*, lig. 14, après demoiselle, *supprimez* : N....., et *ajoutez :* Marie-Gabrielle-Amédée, fille de N., *lisez* : fille de Thomas; lig. 16, après chevalier de Saint-Louis, *ajoutez* : et de dame Jeanne-Amédée de la Vaissière; lig. 19, aux prénoms de Louise-Alexandrine Jeanne, *ajoutez* celui d'Amédée. — *Ibid.*, dernière ligne, après Port de Barsac, *ajoutez* : dame pour accompagner *Madame*, comtesse de Provence. (Ces sept mots sont à effacer à la pag. 59, lig. 4.)

Art. DE VASSAL, pag. première, lig. 3 du frontispice, après LA COSTE, *ajoutez* : DE SINEUIL.

Pag. 3, lig. 21, Norac, *lisez* : Nozac.

Pag. 6, lig. 23, Fortier, *lisez* : Frotier.

Pag. 10, lig. 9, après immeubles, *ajoutez* : que leur père avait laissés.

Pag. 13, lig. 19, à la suite de la notice sur les seigneurs de Balaguier, *ajoutez :*

On trouve quatre arrêts du parlement de Toulouse qui concernent cette branche; le premier, rendu le 6 décembre 1550, entre Louise de Vassal, damoiselle, messire Tristan de Vassal, archidiacre de Nages, et Jean Albert, seigneur de Roquayrols, etc. Par cet arrêt, la cour ordonne : « que Louise de Vassal jouira de tous les biens desquels Jean de Vassal, son père, était seigneur et possesseur au jour de son décès. Le second arrêt, du 17 décembre même année 1550, est relatif au premier; dans le troisième, Tristan de Vassal, *dit* de Baudière, est qualifié seigneur de Balaguier; enfin, le quatrième arrêt fut rendu, le 13 septembre 1553, entre Louise de Vassal, femme de messire Antoine *Gascq*, chevalier, seigneur de Prendemies, demanderesse en adjudication de décret, et Tristan de Vassal, seigneur de Balaguier.

Pag. 26, *ajoutez* au degré VIII les armoiries DE LA POPIE, qui sont : *d'or, à la bande de gueules.*

Pag. 29, lig. 20, au lieu de 1369, *lisez :* 1359.

Pag. 36, lig. 23, à la fin de l'article du cardinal Fortanier de Vassal, *ajoutez :* on croit qu'il appela auprès de lui un de ses neveux qui, s'étant établi en Piémont, forma l'illustre branche des *comtes de Fauria*, dont était issue Catherine-Olympe de Vassal, laquelle épousa, en 1630, François-Marie, comte *de Broglie*, père du premier maréchal de ce nom.

Pag. 38, lig. 36, après l'article de Geoffroi de Vassal, *ajoutez* en alinéa :

Jacques de Vassal, prêtre, recteur de l'église de Saint-Géry, à Avignon, est nommé dans le testament de Raimond, comte de Beaufort, vicomte de Valernes, de l'an 1420. Jacques de Vassal administra les sacrements des mourants à ce seigneur, qui lui fit un legs de 2 florins. (*Mém. manuscrits de Baluze, à la Bibliothèque du Roi.*)

Pag. 45, degré XVI, lig. 2, Bressac, *lisez* : Brassac. — *Ibid.*, lig. 24, après 42 ans, *ajoutez :* et demeurait au château de Rignac, paroisse de Cadiot, annexe de Carlux, en Sarladais. — *Ibid.*, lig. 30, après Faure, *ajoutez :* de Rouffilhac. — *Ibid.*, lig. 34, *ajoutez* au nombre des enfants de Pierre II :

3°. Jean de Vassal, major du régiment de Vaillac, cavalerie, vivant en 1690.

Même pag. 45, *rétablissez* ainsi le degré XVIII et les suivants de la branche de Rignac.

XVIII. Jean DE VASSAL, IV° du nom, écuyer, seigneur du Vignal et ensuite de Rignac, né le 8 juin 1659, est nommé dans un acte de l'année 1686. Étant à Sarlat, il donna quittance, le 10 mars 1696, à Marie-Renée de Beaufort, sœur de sa femme, au nom d'elle et comme étant héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu Jean de Beaufort, écuyer, seigneur

de Signac, son père. Jean de Vassal fit son testament au lieu de Carlux, le 27 décembre 1720, et mourut le même jour, après avoir nommé sa femme son héritière universelle. Il avait épousé, 1° le 31 mai 1689 (jour de la bénédiction nuptiale), Gabrielle-Angélique DE BEAUFORT DE LA PLACÈLE; 2° Jeanne DE LAVAL. Il laissa;

Du premier lit :

1°. Jean V, qui suit;

Du second lit :

2°. Gabriel de Vassal, écuyer, sieur de la Fage;
3°. Marie de Vassal, demoiselle d'Albaterre.

XIX. Jean DE VASSAL, V° du nom, chevalier, seigneur vicomte de Rignac, capitaine de cavalerie, qualifié haut et puissant seigneur, naquit le 3 avril 1690; et, le 9 du même mois, il fut tenu sur les fonts de baptême par Jean de Vassal, major du régiment de Vaillac, cavalerie, son oncle. Il fut fait lieutenant, ensuite capitaine de cavalerie. Il épousa, le 7 avril 1723, (et reçut la bénédiction nuptiale le même jour) demoiselle Marie-Isabeau DE MIRANDOL, fille de feu noble Joseph de Mirandol, écuyer, seigneur de Castel-la-Roque, et de dame Françoise de Ponton, habitante de la Vigerie, paroisse de Limejouls. De ce mariage naquit :

XX. Jean DE VASSAL, VI° du nom (nommé aussi Jean Armand), chevalier, seigneur vicomte de Rignac, seigneur de Rouflac, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevau léger de la garde ordinaire du roi, qualifié *haut et puissant seigneur*, habitant son château de Rouflac, paroisse de Saint-Pierre de Montignac. Il naquit le 22 avril 1725, et son mariage fut accordé, le 15 novembre 1775, avec Marie Claire D'ABZAC DE LIMEYRAC, fille de haut et puissant seigneur messire Henri d'Abzac, chevalier, seigneur, comte d'Abzac de Limeyrac, et de feu haute et puissante dame Jeanne de Lestrade de Bouilhien, élève de la maison royale de Saint-Cyr. De ce mariage est issu Henri, qui suit.

XXI. Henri, vicomte DE VASSAL, né le 22 octobre 1776, entré à l'école militaire le 31 décembre 1785, est marié, et a plusieurs enfants.

Pag. 46, lig. 1, après le mot avec, *ajoutez* : Marie-Claire.

Pag. 48, *rétablissez* ainsi les noms et articles des enfants de Joseph II de Vassal, chevalier, seigneur de la Baurie, et de Jeanne du Bais de Ladot :

A. Pierre de Vassal de Purecet, né à Allemans, en Périgord, le 21 août 1764. Il fut admis en 1775, à l'école Militaire, d'où il sortit pour passer aux pages du roi; entra au service comme lieutenant au régiment du Perche, infanterie ; émigra en 1791, et servit au corps de Condé jusqu'au licenciement définitif, effectué en 1801. Il est mort célibataire à Périgueux, en 1823, avec le grade de capitaine et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

B. Sicaire-Joseph, chevalier de Vassal de Purecet, lieutenant dans la légion de la Châtre. Il a servi, pendant l'émigration, dans l'armée du duc de Bourbon, et par suite dans le régiment Loyal-Emigrant, jusqu'au licenciement. Il est mort à Londres, en 1813, sans avoir été marié;

C. François de Vassal de Purecet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Emigré avec ses frères, en 1791, il a servi dans l'armée du duc de Bourbon, au régiment de Loyal-Emigrant, jusqu'au moment de l'expédition de Quiberon. Passé ensuite

dans la Vendée, où il fut aide-de-camp du général Charette, il y a servi jusqu'à la pacification. Il s'est marié en Bretagne, en 1808, et a deux enfants :

a. Jean-Baptiste-Isidore de Vassal de Purecet;

b. Marie-Henriette de Vassal de Purecet.

Pag. 51, lig. 18, à la suite de l'article de Marc de Vassal, après 1684, *ajoutez :* Il avait épousé Charlotte *d'Abzac de Bigaroque,* veuve de Bernard de Comarque, seigneur de Beyssac et de Laussel, et fille de Louis-Charles d'Abzac, seigneur de Bigaroque, d'Aurence et de Falgueyrac, et de Catherine de Vassal de Bastes. C'est de ce Marc de Vassal qu'est sortie la branche de Pont-la-Piche.

Même pag., lig. 24, après la Coste, *ajoutez* : et de Sineuil.

Pag. 53, avant-dernière ligne, au lieu de capitaine, *lisez* : chef de bataillon.

Pag. 55, lig. 21, *supprimez* dominicaine, et au lieu de Lussac, *lisez* : Lissac.

Pag. 56, lig. 6 et 8, Belvèze, *lisez* : Belvès.

Pag. 57, lig. 4, Sineul, *lisez :* Sineuil. — *Ibid.*, lig. 11 et 12, *supprimez* ces mots : aide-de-camp du général Partouneaux, commandant la division militaire à Toulouse. — *Ibid.*, lig. 20, après ces mots : 2° corps-d'armée, *ajoutez* : présentement capitaine au corps royal d'état-major. — *Ibid.*, lig. 26, au lieu de Beaujean, *lisez :* de Beaujau, vicomte de Villemur.

Pag. 59, lig. 8, Vassa, *lisez :* Vassal. — *Ibid.*, lig. 21, après janvier, *ajoutez* : 1677.

Pag. 61, lig. 6, de la Bermondie, *lisez* : de la Vermondie.

Pag. 62, lig. 30, au lieu de Durfort de Duras, *lisez* : Chaperon de Terrefort, et *ajoutez* : il était neveu de madame la duchesse de Durfort de Civrac. — *Ibid.*, lig. 31, après de Gères, *ajoutez* : chevalier de Malte dès le berceau, et de la Légion-d'Honneur, député du département de la Gironde.

Pag. 63, lig. 29, la Garandie, *lisez* : la Garaudie.

Pag. 64, lig. 13, après seigneur de la Mothe, *ajoutez* : et de Romegoux. — *Ibid.*, lig. 16, après enfants, *ajoutez* :

1°. Etienne de Vassal, qui suit;

2°. Jean de Vassal, prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Avit, en 1661. Il était prévôt de l'église cathédrale de Sarlat, le 18 décembre 1714, lorsque François de la Chapelle, son beau-frère, le nomma, par son testament, administrateur des personnes et biens de ses petits-fils;

3°. Marguerite de Vassal, mariée, par contrat passé à Villefranche, en Périgord, le 23 mai 1661, avec noble François *de la Chapelle,* écuyer, seigneur de Sineuil et de Carman, qui fut assisté à son contrat par Jacques de Vassal, écuyer, seigneur de Bargade : la future épouse le fut par ses père et mère, par Etienne de Vassal, écuyer, seigneur de Romegoux, et Jean de Vassal, chanoine de Saint-Avit, ses frères. Elle testa le 26 novembre 1691, et son mari fit son testament le 18 décembre 1714.

Même pag. 64, lig. 24, au lieu de Jean XII de Vassal, seigneur de Noilhac et de Saint-Sernin, *lisez* : Jean VII de Vassal, seigneur de Noilhac, et de la Coste.

Pag. 73, lig. 12, 5° Anne de Vassal, *ajoutez en note* : il paraît, par la généalogie de la maison de Comarque, pag. 21, (rapportée dans le même t. V de l'*Histoire Généalogique*), que

Charles de Vassal, seigneur de Perdignt et du Marais, était remarié, en 1634, avec Hélène, ou Anne *de Comarque*, fille de Jean III de Comarque, seigneur de Beyssac et de Laussel, et de Françoise de Beaupoil de Saint-Aulaire. Charles de Vassal n'eut pas d'enfants de cette seconde femme, laquelle fit son testament le 11 mai 1645, en faveur de Jean, son frère, et de ses enfants.

Pag. 75, lig. 5, Belvèse, *lisez :* Belvès.

Pag. 79, lig. 8, Godailhe, *lisez* : Godailh. — *Ibid.*, lig. 10, des Juines, *lisez :* des Junies.

Pag. 80, lig. 22, Mozac, *lisez* : Nozac.

Pag. 82, lig. 34, Maltaire, *lisez :* Maltaise.

Pag. 85, degré XVIII, lig. 7, après chef de bataillon, *ajoutez* : il a épousé, au mois de novembre 1823, demoiselle N..... *de Savignac*, fille de N...... de Savignac, de la ville de Moissac, en Quercy, mort en 1790, et de dame N..... de Vivans.

Pag. 87, lig. 10, Videl, *lisez :* Vedel.

Pag. 100, lig. 6, Montelon, *lisez* : Monteton.

Pag. 101, lig. 3, après 1815, *ajoutez* : réélu, en 1824, membre de la chambre septennale.

Pag. 103, lig. 23, Sceaux, *lisez* : Faux.

Pag. 105, lig. 25, après Vassal, *ajoutez* : appelée.

Aux additions et corrections du tom. V, pag. 6, lig. 26, 1771, *lisez* : 1791.

A la fin de la seconde note de la page 2, on aurait pu ajouter que la maison de Vassal, qui avait l'honneur peu commun de compter, en 1735, d'après le témoignage du maréchal de Monchy, 80 officiers de tous grades à l'armée d'Italie, et dont plus de 20 membres combattaient, en 1791, pour la cause royale, en émigration, a le regret de ne plus avoir aujourd'hui que deux officiers en activité de service, M. de Vassal de Sineuil, capitaine au corps royal d'état-major, et M. de Vassal de la Barde, capitaine d'artillerie.

TOME SIXIÈME.

Art. DE LA FITE-PELLEPORC, pag. 17, rétablissez ainsi les armes DE LASSERRE : *D'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé, regardant un soleil du même, mouvant de l'angle dextre de l'écu.*

Art. DE LOYNES, pag. 2, *ajoutez* au degré II la citation des lettres du duc d'Orléans, du 23 mai 1419, donnant l'ordre de payer à Jacquet de Loynes 2 canons de cuivre et 250 livres de poudre, pour la défense du château de Janville contre les Anglais.

Art. DE POUY, pag. 4, lig. 14, seigneur d'Antras et de Poy, près Gimont, *lisez* : près Jegun, non loin d'Auch.

Art. DE SANZILLON, pag. 2, lig. 2, après d'Abzac *ajoutez* : de Bayly. Pag. 3, lig. 4, au lieu de Pierre, *lisez* : Geraud de Genestives et Geraud Rance. — *Ibid.*; lig. 33, le dimanche, *ajoutez* : après la fête. Pag. 4, lig. 1re, Vauvre, *lisez* : Vaudre. Pag. 6, lig. 12, *supprimez* : son frère. — Pag. 7, lig. 31, au lieu de 147, *lisez* : 1471. — Pag. 8, lig. 39, des seigneurs, *lisez* : du seigneur. — Pag. 9, lig. 7, Jornac, *lisez* : Jourgnac. — Pag. 17, lig. 34, après Roux, *lisez* : écuyer, seigneur de. — Pag. 23, lig. 6, Chaâlard, *lisez* : Châlard.

TABLE GÉNÉRALE.

Nota. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y.

Z.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.